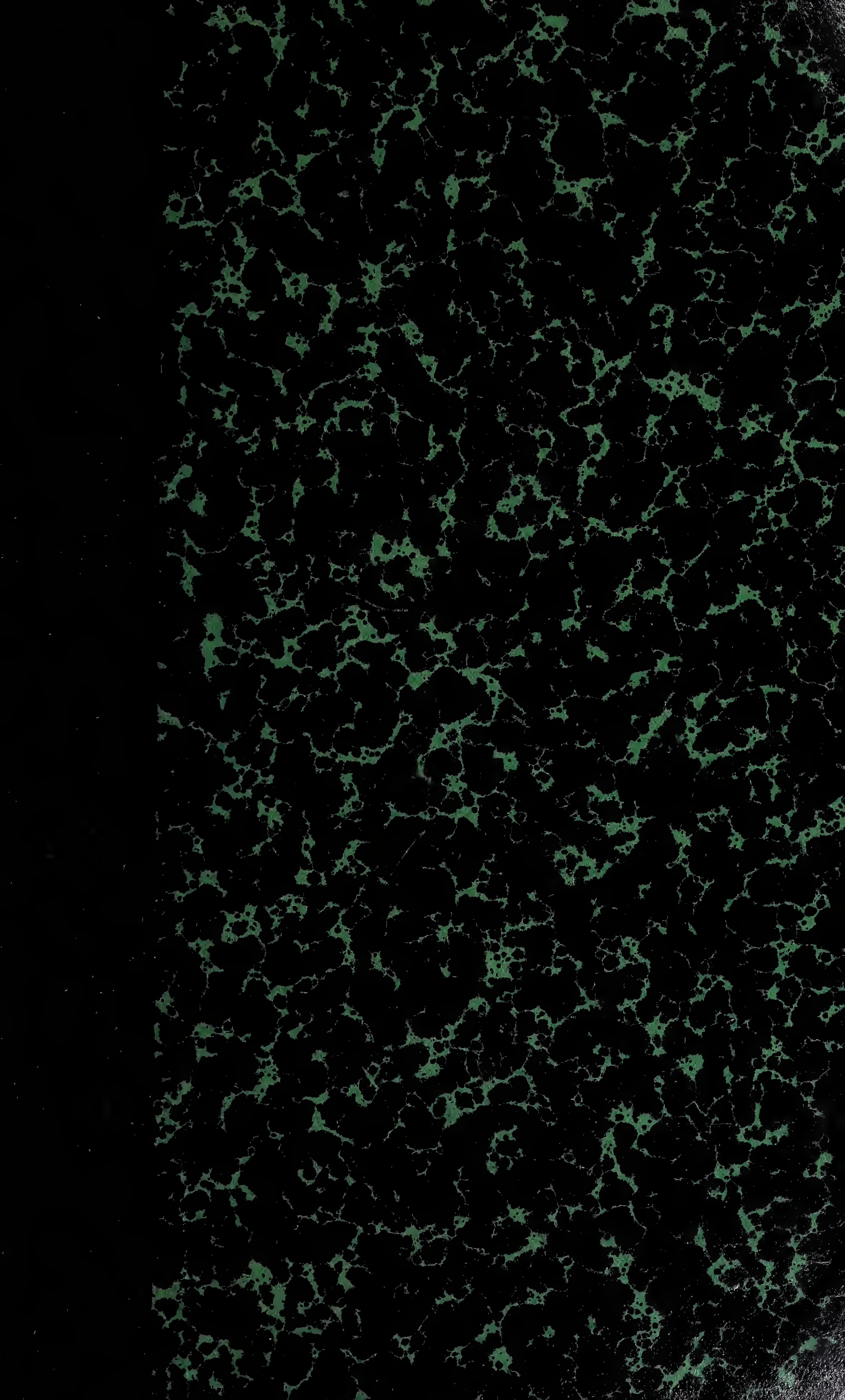
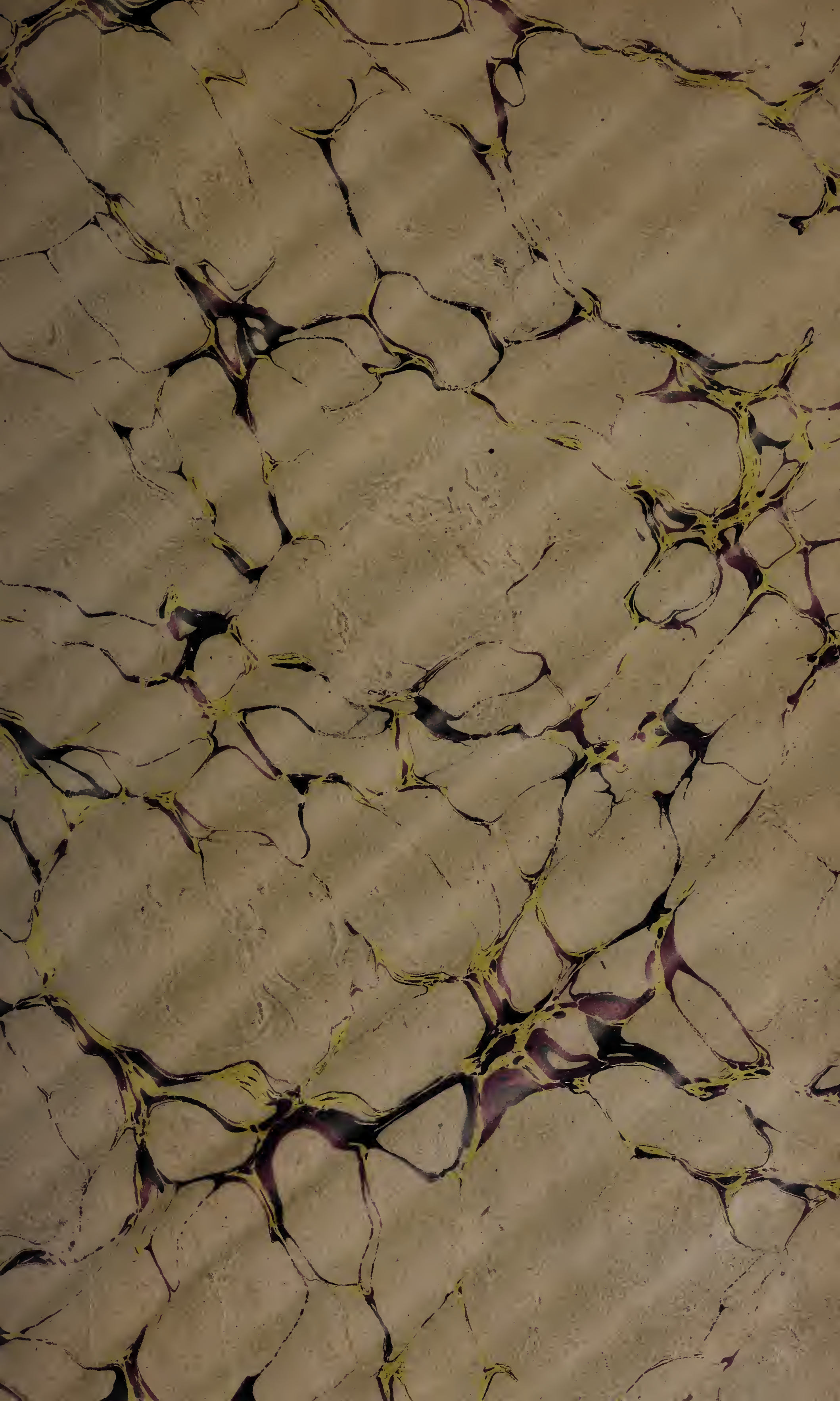






ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 79

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

36e ANNÉE

TOME 79. — AVRIL-MAI-JUIN 1899



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

BISMARCK

ET LA

TRANSFORMATION DE L'ALLEMAGNE

I. — *Les Préliminaires*

La prescience, ou si l'on aime mieux la prévoyance, qui fut une des qualités maîtresses du prince de Bismarck, l'a mis en garde contre la postérité. Il s'est précautionné contre l'histoire dont il a voulu autant que possible, en ce qui le concernait, préparer le travail et dicter par avance les conclusions. Il a trié lui-même, à l'usage des peintres de l'avenir, les photographies qui devaient les aider à le portraicturer selon son goût.

Autrefois les hommes d'État qui, après avoir présidé, donné le branle aux grands événements d'une époque, en laissaient derrière eux le récit ou l'appréciation plus ou moins sincère, avaient soin de stipuler pour la publication de leurs épanchements intimes de sages délais : c'était un moyen de laisser tomber la poussière des combats où ils venaient d'être mêlés; une manière aussi de donner à la mort le temps de faire son œuvre et d'épargner aux principaux intéressés, tant qu'ils survivaient, des révélations pénibles ou compromettantes. Il a fallu qu'un demi-siècle se fût écoulé pour que la famille de Metternich se crût autorisée à faire paraître les Mémoires du prince; et un intervalle de près de trois quarts de siècle parut nécessaire pour que l'administration des Archives de France permît à M. Pallain, ancien directeur aux Affaires étrangères, de mettre au jour la correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII. M. de Bismarck a changé cela, comme tant d'autres choses. Justement persuadé qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, il avait, déjà de son vivant, chargé secrétaires et reporters à ses gages de lancer dans le public lettres, discours, dépêches, rapports officiels, communications con-

fidentielles. Ce fut bientôt toute une bibliothèque ; ainsi que l'on put s'en convaincre dès l'année 1885, lorsqu'à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du chancelier, célébré par l'Allemagne avec une sorte d'idolâtrie, les libraires de Berlin dressèrent le catalogue à peu près complet de tous les *Bismarckiana* connus.

Après son renvoi, Bismarck eut un intérêt exceptionnel à convaincre ses compatriotes qu'il était le véritable auteur des grandes initiatives sans lesquelles l'unité allemande ne se fût pas constituée. De là, les confidences faites aux intimes de Varzin et communiquées par eux au public, les conversations répétées et commentées par les *Hamburger Nachrichten*, puis par tous les journaux de l'Europe, en particulier sur les causes immédiates de la guerre de 1870.

Mort, le grand homme ne pouvait manquer de faire encore et davantage parler de lui, de sa personne, de ses opinions, de ses actes. A peine avait-il rendu le dernier soupir, à Friedrichsruhe, que le « petit Busch », le *famulus* du prince, journaliste jusqu'au bout des ongles, et journaliste fort moderne, c'est-à-dire très peu soucieux des convenances, lançait dans le monde ce piquant recueil[1] où, Eckermann d'un Gœthe nouveau genre, il nous montrait son maître en déshabillé[2].

1. *Les Mémoires de Bismarck,* recueillis par Maurice Busch. 2 vol. in-8. Édition française, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1899. — Précédemment, et encore du vivant de Bismarck, Moritz Busch avait publié : *Unser Reichskanzler,* « Notre chancelier » ; 2 vol.

2. Busch n'était pas seul auprès de Bismarck pour écouter et noter ses dires. Il s'y trouvait un autre confident plus intime, on pourrait presque dire un conseiller, un coopérateur, et en quelque sorte le « père Joseph » du Richelieu de la Prusse, Lothar Bucher, l'ex-révolutionnaire de 1848, l'ex-proscrit, l'ex-compagnon de Karl Marx et de Engel, l'ex-ami et exécuteur testamentaire de Ferdinand Lassalle, que Bismarck, encore au pouvoir, avait attaché à sa personne. Lothar Bucher suivit Bismarck dans la retraite. Il tint la plume dans la rédaction des fragments qui composent *Pensées et Souvenirs.* Cette besogne ne l'absorbait pas tout entier. Il avait la mémoire bonne, la perception prompte ; il s'appliqua à surprendre et à conserver certaines conversations que le prince de Bismarck n'avait pas destinées à la publicité. Dernièrement, le *Nouveau Siècle*, journal hebdomadaire de Cologne, en reproduisait une qui fit grand bruit de l'autre côté du Rhin. Elle avait pour thème l'Autriche, et n'était point faite assurément pour plaire à la grande et fidèle alliée de l'Allemagne. (Voir le journal *le Temps* du 6 janvier 1899.)

Mais ce que la curiosité publique attendait avec le plus d'impatience, c'était l'histoire officielle, authentique, dictée ou écrite par Bismarck lui-même, ces *Souvenirs* auxquels on savait que l'ermite malgré lui travaillait assidûment dans la solitude et durant les loisirs forcés de sa disgrâce[1]. Disons-le sans détour, l'apparition des deux volumes : *Pensées et Souvenirs du prince de Bismarck* a été une déception[2]. Bismarck parlant en personne a paru moins intéressant, moins hardi, moins original, moins vivant que Bismarck reflété dans le miroir de *Buschlein*. Ce que ces réminiscences ont gagné en autorité, en authenticité, elles l'ont perdu sans conteste en vivacité, en énergie, en pittoresque, en franc-parler. On dirait que l'idée de la postérité a glacé la verve primesautière de l'auteur. On s'attendait à des Mémoires à la Retz ou à la Saint-Simon, dans lesquels chaque mot ferait balle, et où l'on sentirait frémir et palpiter une surabondance de vie, refoulée du domaine de l'action dans celui de la pensée : on se trouve en présence d'une sorte de bilan ou de compte rendu de gestion terne et terre à terre.

Tel qu'il est, ce compte rendu ne laisse pas que d'avoir sa valeur et d'instruire. On ne peut que gagner à entendre Bismarck nous raconter lui-même, fût-ce d'un ton rassis, les épisodes les plus saillants de l'histoire allemande contemporaine, préciser les mobiles des faits, exposer les divergences et les vicissitudes politiques de la Prusse, pendant quarante ans.

Il trace à diverses reprises sa propre image, mais en ayant soin d'adoucir la rudesse des traits. Il explique les intrigues

1. *Pensées et Souvenirs du prince de Bismarck*, traduction de M. E. Jaeglé, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr (Paris, Le Soudier, 1899. 2 vol. in-8). — Ces *Pensées et Souvenirs* ont été écrits par le prince de Bismarck lui-même, ou dictés par lui au conseiller Bucher, puis, après la mort de ce dernier survenue inopinément le 12 octobre 1892, au Dr Chrysander. Ils ont été ensuite revus par lui. Les noms, dates et pièces ont été vérifiés par le Dr Hugo Jacobi, rédacteur en chef des *Dernières Nouvelles de Berlin*, et le professeur Horst-Kohl, auteur de l'*Annuaire Bismarck*. Cette publication, ainsi contrôlée, justifie bien le titre complémentaire que lui donne l'éditeur : *Mémoires authentiques*. Elle a paru trois mois après la mort du prince.

2. D'après Maurice Busch, Lothar Bucher se serait exprimé lui-même très durement au sujet des *Pensées et Souvenirs* (Voir *Mémoires* recueillis par M. Busch, t. II, p. 334-335).

qui cherchèrent à l'enserrer, les résistances qu'il eut à vaincre, comment il en vint à bout; jusqu'au jour où il rencontra, à sa grande surprise, celui qui, aussi entier et aussi absolu que lui, ne voulut pas de maître.

Ce récit suppose connus une foule de détails de l'histoire actuelle d'Allemagne. Éclairé, quand il en sera besoin, par les autres publications[1] dont le célèbre chancelier a été l'objet, il nous aidera à retracer dans ses lignes principales le grand ouvrage — cette transformation complète de l'Europe centrale — dont nous avons été les témoins et dont il fut le maître artisan.

C'est le 22 septembre 1862 que M. de Bismarck fut appelé à la haute fonction de premier ministre. Il recevait des mains du roi Guillaume Ier une Prusse travaillée à l'intérieur par les idées libérales et unitaires depuis 1848, affaiblie et déconsidérée au dehors depuis la capitulation d'Olmütz, suspecte à tous pour sa politique hésitante lors de la guerre de Crimée, équivoque pendant la guerre d'Italie.

En moins de huit années, M. de Bismarck avait relevé les affaires de son pays, vaincu trois puissances dont deux de premier ordre, réuni à la couronne les territoires qui formaient enclave au milieu des possessions prussiennes, imposé l'hégémonie de la Prusse à toute l'Allemagne, dont les Habsbourg étaient désormais exclus, restauré l'Empire au profit des Hohenzollern, rendu aux Allemands épars une commune patrie, enfin assuré à l'Allemagne agrandie par de nouvelles conquêtes la prépondérance sur l'Europe. Le jour où il quitta le pouvoir, il laissait à l'empereur un État de 45 millions de sujets, une armée de près de trois millions d'hommes, une constitution qui le faisait maître presque absolu de la conduite des affaires, un budget bien équilibré, une dette nationale minime, un commerce qui dépassait six milliards de marcs et où les exportations étaient en excédant notable sur les importations; enfin, sous l'administration puissante du pouvoir central de l'État, 35 000 kilomètres de

1. Entre autres : *Le prince de Bismarck*, par Mme Marie Dronsart ; — *Histoire du prince de Bismarck*, par E. Simon ; — *L'Empire libéral*, par Émile Ollivier, t. I, II et III, etc., etc.

chemins de fer, 100 000 kilomètres de routes, etc., etc.... On le pressent, au seul énoncé de ces chiffres, rien de plus extraordinaire que la fortune qui a secondé la politique du prince de Bismarck, si ce n'est l'habileté supérieure avec laquelle il a su profiter de sa fortune.

Comment avait-il été préparé, initié, au grand rôle qu'il devait jouer en Prusse, en Allemagne, en Europe? Telle est la question préliminaire à laquelle nous voudrions aujourd'hui répondre.

II

Otto de Bismarck Schœnhausen était né le 1er avril 1815, le quatrième de six enfants, dans un petit village du Brandebourg, où sa famille possédait un domaine depuis des siècles, et avant même que les Hohenzollern fussent appelés au gouvernement de la Marche prussienne. Issu, d'un côté, d'une famille de professeurs, de l'autre, d'une famille de militaires, la froideur tout intellectuelle de sa mère se mêlait en lui à l'humeur chevaleresque de son père.

Envoyé dès l'âge de sept ans au pensionnat *Plamann* à Berlin, puis au collège du *Couvent Gris*, il se montra impatient de la claustration scolaire, indolent et silencieux; mais « son regard clair et profond semblait aspirer tout ce qu'il voyait ». A l'université de Gœttingue, plus tard à la Georgia-Augusta de Berlin, il devint un gai et bruyant compagnon, rieur, buveur, mangeur, fumeur, duelliste, excentrique, plus assidu aux brasseries qu'aux cours des professeurs. On a maintes fois cité ses nombreux traits d'originalité. Un jour, appelé à comparaître devant le juge sous l'inculpation de bris de verre dans un restaurant et d'insulte à la police, il se présente en robe de chambre, en bottes à l'écuyère, accompagné d'un colossal bouledogue, pour s'entendre condamner à cinq thalers d'amende. Au sortir de l'université, il exerça les fonctions d'assesseur stagiaire près le tribunal de première instance de Berlin, puis de référendaire aux régences d'Aix-la-Chapelle et de Potsdam; il ne tarda pas à éprouver qu'il n'était nullement fait pour la paperasse et la bureaucratie. A la fin de son volontariat aux chasseurs de Greifswald, où il obtint le grade de sous-lieutenant de la

landwehr, il s'établit à Kniephof, province de Poméranie, à la campagne, afin d'aider son père, qui paraît avoir été un mauvais administrateur, à gérer la fortune patrimoniale en déclin. Il ne sortait de cette solitude que pour quelques voyages rapides en France et en Angleterre. A la mort de son père (1845), on lui attribua pour sa part d'héritage Kniephof et le domaine de Schœnhausen, dans la province de Saxe, où il vint se fixer l'année suivante.

Devenu propriétaire, il se montra écuyer consommé, chasseur adroit, à l'occasion sauveteur hardi; en même temps administrateur actif et avisé, aimant la nature, les bois, les chevaux, les chiens, suivant les foires, sachant très bien vendre ses laines ou son grain, veiller au fumier, au bétail, aux fermiers, aux chemins, bon pour ses serviteurs, compatissant au pauvre monde, apprenant par la vie quotidienne cette finesse et ce savoir-faire pratique, cette diplomatie rurale, qui, s'il faut l'en croire, fut toujours la meilleure préparation à l'art de conduire les hommes; « ceux qui ont été habitués à vivre dans les bois, dans les libres espaces de la campagne, où l'on n'entend que le coup de bec du pivert sur un tronc d'arbre, ont, selon lui, des intuitions subites et profondes, qui ne se trouvent pas sur le pavé d'une ville ou autour du tapis vert ».

Les soucis d'une difficile administration n'étouffaient pas ses excentricités de bruyant compagnon. Une fois il lance dans un salon, où causaient ses cousines, quatre jeunes renards qui mettent en pièces fauteuils et sophas; une autre fois, s'étant amusé à griser jusqu'à l'abrutissement de vigoureux officiers ses hôtes, il les réveille par des coups de pistolet tirés à l'oreille. Il terminait parfois une rude journée de travail en galopant pendant plus de trente milles, pour aller passer la nuit au bal, chez un hobereau du voisinage.

Cependant le jeune Bismarck ne se trouvait pas tout entier dans ce personnage tapageur, excessif, gargantuesque, auquel il avait dû le surnom de « hobereau enragé », *der tolle Junker*. Au-dessous, recouvert par la rigidité insolente qu'il croyait devoir à sa dignité de caste, il y avait un sentimental; on s'en aperçoit dans les lettres pleines de grâce affectueuse qu'il écrit à Malwina de Bismarck, sa sœur et sa

plus spirituelle confidente, qui avait épousé un von Arnim, cousin du Harry d'Arnim, dont la querelle avec le chancelier fit tant de bruit plus tard. L'homme de fer qui désola tant de foyers se montre charmant dans ces intimes rapports de famille.

Depuis que son père était mort et que sa sœur bien-aimée l'avait quitté, « il se sentait seul et abandonné, et la douce et humide température du printemps le rendait mélancolique». Il rencontra alors au château de Zimmerhausen, chez son ami Maurice de Blankenbourg, Jeanne de Putkamer, plus jeune que lui de neuf années. Il la demanda en mariage. La mère se récria contre ce qu'elle appelait une insolence. Les cœurs des jeunes filles ont parfois des raisons que la raison des mères ne connaît pas. La demoiselle n'estima pas la demande insolente; elle finit par en convaincre sa mère. Jeanne de Putkamer garda jusqu'à la fin l'ascendant qu'elle avait dès l'abord exercé sur son mari. Celui-ci a été mourant du jour où il l'a perdue. « *Ich bin verwöhnt mit viel Liebe um mich*, écrivait-il dès 1851. J'ai été gâté par l'affection de ce qui m'entourait. »

Il y avait encore en Bismarck, à côté du sentimental, le studieux, le méditatif, le passionné d'histoire, de poésie, de politique. Dès ses premières années, il ressentit le goût des lectures historiques, qu'il associait à celle de Gœthe, de Shakespeare, et à l'étude des langues. Il savait suffisamment le latin [1], l'italien, le polonais, à merveille l'anglais et le français. Il avait beaucoup lu nos écrits politiques dont il appréciait la clarté, et il classait Béranger, réputé alors en Allemagne le type le plus parfait du lyrisme français, au nombre des poètes de son admiration; il comptait parmi les plus charmantes heures de son adolescence celles où, assis sous un arbre, une longue pipe à la bouche, il en lisait quelques belles strophes, exaltant ainsi son patriotisme au patriotisme du célèbre chansonnier. J'imagine aussi qu'il

1. « Je parlais bien le latin, disait-il à M. Busch ; maintenant, cela m'est devenu difficile ; quant au grec, je l'ai tout à fait oublié. Je ne comprends pas pourquoi on prend tant de peine pour apprendre ces deux langues ; si c'est pour discipliner l'esprit et exercer la mémoire, on ferait mieux de leur substituer le russe ; au moins ce serait utile et pratique. »

s'arrêta pensif, lorsqu'il lut la première fois dans Gœthe : « Faust ouvre l'Évangile : Au commencement, y est-il écrit, était le Verbe. — Non, se dit-il à lui-même, au commencement était la Force ! la Force ! le dieu du monde ! »

Rien ne faisait prévoir qu'il dût sortir un jour de cette existence champêtre et familiale. « Je comptais bien, dit-il lui-même, vivre et mourir à la campagne, après avoir eu quelques succès comme agronome, après avoir peut-être aussi conquis quelques lauriers à la guerre, s'il en éclatait une [1]. » Or, au commencement de l'année 1847, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, pour accorder quelque satisfaction aux revendications constitutionnelles de ses sujets, avait institué un *plenum*, réunion générale des huit États provinciaux, qui devait être convoqué toutes les fois que les besoins de l'État nécessiteraient des emprunts ou l'augmentation des impôts existants. Le représentant de la province saxonne, M. de Brauchitsch, étant tombé malade, Otto de Bismarck fut appelé, par suppléance obligatoire, à siéger, à sa place, au premier Landtag réuni (avril 1847). Dès qu'il y eut parlé, il se trouva l'orateur d'un parti et le « leader » choyé de la camarilla royale. C'est de ce hasard que l'Allemagne contemporaine tient son premier homme d'État.

III

Il nous faut dire ici ce qu'étaient l'Allemagne et la Prusse au moment où M. de Bismarck, alors âgé de trente-deux ans, entre, pour n'en plus sortir, dans la vie politique. Comparée à l'ancien Saint-Empire [2], la Confédération germanique, telle

1. *Pensées et Souvenirs*, t. I, p. 18. Sur ces commencements de Bismarck, lire le premier chapitre : « Jusqu'à la Diète réunie. »

2. Il serait très long et très difficile d'exposer en détail, dans ses complications étranges, l'état politique et géographique de l'Allemagne, à la veille du bouleversement général produit par la Révolution française. En faisant abstraction de la Savoie et des pays italiens qu'une vieille habitude seule mettait encore dans les limites du Saint-Empire, mais en tenant compte de la Silésie, bien que la Prusse prétendît en posséder sa part en toute souveraineté, l'empire germanique était, en 1789, borné au nord par les deux mers et le Schleswig danois ; au couchant, par la république des Sept-Provinces-Unies, la mer du Nord et la France ; au sud, par la Confédération

qu'elle avait été fondée par l'acte fédéral de Vienne du 8 juin 1815, complétée et consolidée par les conférences mi-

helvétique, la république de Venise et la mer Adriatique; au levant enfin, par le royaume habsbourgeois de Hongrie et les pays polonais, en partie déjà annexés à l'Autriche et à la Prusse. Les calculs plus ou moins exacts du temps lui attribuaient une superficie de 12 000 lieues carrées d'Allemagne, soit 660 000 kilomètres carrés, et une population de vingt-huit à trente millions d'habitants. En théorie, il continuait à passer pour une monarchie, la première même en dignité, au dire des Allemands; par le fait, son nom ne désignait plus qu'une fédération extrêmement lâche qui, d'une multitude d'États souverains ou quasi souverains, avait la prétention de faire un seul et même corps, le corps germanique.

L'empereur, qui se titrait empereur romain élu, toujours auguste, roi de Germanie, qui seul avait droit à la qualification de majesté et qui dans ses armoiries continuait à porter l'aigle noire à deux têtes en champ d'or, n'était plus guère que le président honoraire de la Confédération.

Les États qui tous ensemble formaient ce qu'on appelait l'Empire, par opposition avec l'empereur, variaient de nature autant que de grandeur, et portaient les titres les plus divers ; il y avait un royaume et un archiduché, des électorats et des duchés, des landgraviats et des margraviats, des comtés princiers et des principautés, des comtés et des seigneuries, des archevêchés et des évêchés, des abbayes et des prévôtés, des villes libres et des villages d'empire, des terres de noblesse immédiate et des ganerbinats (sociétés de possesseurs en commun de terres d'empire).

La participation à la diète et l'inscription dans un cercle étaient, en général, les signes caractéristiques de l'*immédiateté d'empire*. Nous disons « en général », car, sur ce point comme sur les autres, les exceptions et les anomalies abondaient.

La diète, avec ses trois collèges des électeurs, des princes, des villes libres, formait l'organe politique et comme le Sénat de l'empire. Les dix cercles en représentaient la division géographique.

Le nombre des territoires d'empire inscrits dans les cercles était de 320; le total s'élevait à bien près de 360, si l'on tenait compte de ceux qui n'étaient pas compris dans les cercles; on peut même se donner le plaisir de le grossir jusqu'à concurrence de 1 800 ou de 1 900 États, en énumérant à part chacun des fiefs de la noblesse d'empire Mais si l'on veut avoir une idée juste de la situation politique et territoriale du corps germanique à la fin du dix-huitième siècle, ces chiffres ont besoin de quelques explications.

Les territoires d'empire pouvaient se répartir en quatre grands groupes : les possessions des maisons princières et comtales, les principautés ecclésiastiques, les républiques municipales et rurales, les terres de la noblesse immédiate ou de l'ordre équestre.

Or, de ces quatre catégories, la première était de beaucoup la plus importante. Les innombrables terres de la noblesse immédiate n'avaient pas, toutes ensemble, un demi-million d'habitants; elles ne conféraient pas en général le droit de participation à la diète ; toutes allaient être médiatisées durant les grands bouleversements de la révolution et de l'empire Les 51 villes libres que l'on comptait à la veille de 1789 ne dépassaient pas, réunies, 600 000 à 700 000 âmes. Quatre seulement subsisteront en 1815. Les

nistérielles subséquentes, définitivement organisée par l'acte du 15 mai 1820, constituait un progrès considérable. Le

27 archevêchés ou évêchés qui, en 1789, faisaient encore partie de l'Empire, formaient une catégorie plus imposante. Il y avait le groupe des évêchés rhénans qui se succédaient, au nombre de 9, le long de la *rue aux prêtres*, ainsi que l'empereur Maximilien avait appelé le Rhin : Coire, Constance, Bâle, Strasbourg Spire, Worms, Mayence, Trèves, Cologne ; le groupe des principautés épiscopales du bassin secondaire du Mein, Würzbourg et Bamberg, du bassin secondaire de la Meuse, Liège ; — dans cette dernière région, Toul, Metz, Verdun, Besançon étaient depuis longtemps rattachés à la France, quoique Besançon fût censé jouir encore du droit de vote à la Diète ; — le groupe des principautés épiscopales du Haut-Danube et des Alpes orientales, Salzbourg, Ratisbonne, Frisingue, Passau, Eichstaedt, Augsbourg, Brixen, Trente ; le groupe des principautés épiscopales de l'Allemagne centrale et septentrionale, Corvey, Lübeck, Fulde, Paderborn, Hildesheim, Osnabrück, Munster. Ces principautés ecclésiastiques, auxquelles il faudrait ajouter plusieurs abbayes et prévôtés et les deux ordres teutonique et de Malte, comptaient ensemble environ trois millions d'habitants.

Mais, même les plus puissants de ces prélats souverains, ceux de Münster, de Mayence, de Würzbourg, de Trèves, de Cologne, de Salzbourg, étaient à peine au niveau des derniers parmi les princes laïques qui pussent prétendre à autre chose qu'à une souveraineté illusoire et peser de quelque poids dans la balance des affaires générales de l'empire. Grands ou petits, tous allaient disparaître dans la tourmente révolutionnaire.

Beaucoup plus considérables, comme étendue et comme population, les possessions princières et comtales couvraient les six septièmes de l'empire et comptaient environ 24 millions d'âmes. Et si l'on écarte la multitude des petits territoires qui abondaient, surtout dans les cercles de Souabe, du Haut-Rhin, de Westphalie et de Franconie, destinées la plupart à s'évanouir, on voit qu'elles étaient en majeure partie représentées par une douzaine seulement de vraies dynasties, celles-là mêmes qui ont subsisté jusqu'à nos jours. C'étaient les maisons de Nassau, de Bade, de Mecklembourg, d'Oldenbourg ; c'étaient, d'une importance plus grande encore, la dynastie wurtembergeoise, la dynastie hessoise, avec ses deux États, Hesse-Cassel et Hesse-Darmstadt ; la dynastie guelfe, avec son électorat de Hanovre possession de la branche cadette, son duché de Brunswick possession de la branche aînée. Sensiblement plus haut encore se plaçaient, sur cette échelle ascendante, les deux dynasties des Wittelsbach et des Wettin, la première en Palatinat-Bavière, la seconde en Saxe. Enfin, tout à fait hors de pair avec les autres États allemands, même en faisant abstraction de leurs possessions étrangères à l'Empire, la monarchie austro-hongroise des Habsbourg et la monarchie prusso-brandebourgeoise des Hohenzollern, l'une grande puissance européenne depuis des siècles, l'autre élevée naguère à ce rang par le génie de Frédéric II.

Et ainsi, au moment où commencèrent les guerres européennes de la fin du dix-huitième siècle, le corps germanique apparaît mûr pour la grande révolution politique et territoriale qui se préparait depuis la fin du moyen âge ; les petits territoires équestres, municipaux et ecclésiastiques, et même la majeure partie des petites souverainetés laïques étaient évidemment pré-

nombre des princes et des États souverains était singulièrement réduit : trente-neuf au lieu de plusieurs centaines[1]. Il y avait du moins un essai de gouvernement commun[2]. Mais l'Europe centrale n'en restait pas moins la région la plus morcelée du continent et continuait à présenter, dans quelques-uns de ses cantons, le spectacle de la polyarchie féodale en plein dix-neuvième siècle. La constitution fédérale, toute princière et autoritaire, répondait fort mal aux espérances de

destinés à être les victimes des projets de médiatisation et de sécularisation que leurs puissants voisins princiers caressaient depuis longtemps ; déjà un petit nombre d'États moyens représentaient seuls la Petite-Allemagne ; déjà l'Autriche et la Prusse s'en disputaient la direction suprême. L'intervention de la France républicaine et impériale dans les affaires germaniques, l'établissement temporaire de la domination étrangère sur une bonne partie du sol allemand, ne firent que précipiter la dissolution des vestiges d'un autre âge condamnés d'avance, et l'avènement d'un ordre de choses qui, en réalité, existait déjà en germe à la fin du dix-huitième siècle.

1. Par ordre de dignité, ces trente-neuf États se partageaient entre huit groupes : il y avait un empire (Autriche), sept royaumes (Prusse, Bavière, Saxe, Hanovre, Wurtemberg, Danemark, Pays-Bas), un électorat (Hesse-Cassel), six grands-duchés (Bade, Hesse-Darmstadt, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strélitz, Oldenbourg), neuf duchés (Brunswick, Nassau, Saxe-Gotha, Saxe-Cobourg, Saxe-Meiningen, Saxe-Hildburghausen, Anhalt-Dessau, Anhalt-Bernbourg, Anhalt-Kœthen), dix principautés (Schwarzbourg-Sonderhausen, Schwarzbourg-Rudolstadt, Hohenzollern-Hechingen, Hohenzollern-Sigmaringen, Liechtenstein, Waldeck, Reuss ligne aînée, Reuss ligne cadette, Schaumbourg-Lippe, Lippe-Detmold), un landgraviat (Hesse-Hombourg), et quatre villes libres (Francfort, Lübeck, Brême, Hambourg). Au point de vue international, quatre des trente-neuf membres de la Confédération étaient des puissances européennes, à savoir l'Autriche et la Prusse, qui avaient le siège de leur gouvernement au dedans du territoire fédéral, des provinces plus ou moins considérables au dehors ; et le Danemark et les Pays-Bas, dont les provinces confédérées étaient des annexes de royaumes étrangers à l'alliance, — les rois de Suède, qui en 1789 étaient d'empire comme ducs de Poméranie, ne faisaient plus partie de la Confédération ; — les trente-cinq autres, quelle que fût leur importance relative, appartenaient exclusivement à la Confédération et formaient ce qu'on appelle vulgairement la Petite-Allemagne. Dans sa totalité, la Confédération germanique avait, lors de sa création, une étendue de 632 000 kilomètres carrés et une population de trente millions d'âmes.

2. La Confédération — par opposition aux États confédérés pris individuellement et dont chacun était réputé souverain — avait été déclarée perpétuelle et indissoluble ; elle était investie des pouvoirs nécessaires pour maintenir la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne et l'indépendance des États confédérés ; la diète (*Bundestag*) était son organe ; à la diète appartenait le droit de faire la guerre et la paix, d'organiser les forces militaires, de régler les contestations d'État à État, d'apaiser les troubles civils.

l'Allemagne soulevée contre le joug napoléonien[1]; la diète instituée pour servir d'organe aux États confédérés, et qui ouvrit ses séances à Francfort-sur-le-Mein, le 5 novembre 1816, était une machine compliquée, difficile à mouvoir[2]; elle devait fatalement devenir, tôt ou tard, un champ clos, pour les deux grandes puissances allemandes, Autriche et Prusse, dont la rivalité, momentanément assoupie, allait promptement renaître. Le principal mérite qu'ait eu la nouvelle constitution du corps germanique, ce fut de donner à l'Allemagne, disciplinée par l'impérieuse tutelle de Napoléon Ier, une force militaire, sinon d'attaque, du moins de résistance, fort supérieure à celle qu'elle avait eue depuis des siècles. Protégée par ses dix corps d'armée, formant un effectif total de 500 000 hommes, par les forteresses, immédiatement déclarées fédérales, de Mayence, Landau et Luxembourg, auxquelles vinrent s'ajouter, plus tard, celles de Rastadt et d'Ulm, la Confédération vit, pendant le demi-siècle de son existence, son territoire, même celui du sud-ouest si souvent ravagé au dix-septième et au dix-huitième siècle par les armées françaises, respecté par ses puissants voisins de l'ouest et de l'est; et l'Allemagne put se livrer sans obstacle aux travaux de la paix, tout en tendant vers une unité plus grande, qui l'approchât davantage des conditions d'existence des autres grands peuples européens.

Cet avenir, rêvé par tous les patriotes allemands, resta longtemps problématique; cette lenteur de réalisation avait ses causes dans la configuration géographique du pays allemand, dans la nature même de l'esprit germanique, dans tout le développement historique de la nation tudesque. Il manque à l'Allemagne un phénomène physique dominant, qui impose une unité supérieure au plateau danubien, à la vallée du Rhin, et à la plaine de la basse Allemagne. Le particularisme

1. La diète se composait exclusivement des représentants des gouvernements, monarchiques ou républicains, des différents États, sans adjonction de membres choisis par les populations ou par les assemblées législatives de chaque pays.

2. La diète délibérait, ou en assemblée restreinte (17 voix : 11 voix viriles, 6 voix curiales), ou en assemblée générale (*Plenum;* 70 voix : 25 États à vote unique, 3 États à vote double, 5 à vote triple, 6 à vote quadruple).

teutonesque, qui a favorisé la constitution de peuples complètement autonomes dans les hautes vallées des Alpes et à l'embouchure des grands fleuves néerlandais avait, de tout temps, tenu séparées les tribus de la haute Allemagne de celles du bas pays; depuis le seizième siècle, la scission religieuse entraîna à sa suite l'antipathie confessionnelle entre l'Allemagne du Nord, presque entièrement protestante, et l'Allemagne du Midi restée en majeure partie catholique; enfin, les intérêts dynastiques des princes, jaloux de leur souveraineté, et l'antagonisme entre l'Autriche et la Prusse, l'une plus puissante, l'autre plus allemande, rendaient en apparence impossible l'unification de l'Allemagne, sans une révolution totale dans l'ordre politique.

Aussi pendant de longues années, la question ne fit-elle aucun progrès sur le terrain des faits; les rêves unitaires des associations secrètes d'étudiants (*Burschenschaften*) n'aboutirent qu'à des manifestations stériles, comme la fête de la Wartbourg en 1817, ou à des excès criminels, comme l'assassinat de Kotzebue en 1819; la Sainte Alliance veillait sur son œuvre, les congrès et les conférences ministérielles restreignaient le peu de libertés octroyées aux peuples allemands; et la prison, à défaut de l'échafaud, eut facilement raison de cette jeunesse enthousiaste, aussi bien que des vétérans de la guerre d'indépendance. La révolution de 1830, qui détruisit en partie l'œuvre de 1815, en brisant le royaume des Pays-Bas et en éloignant du pouvoir les petites aristocraties de la Suisse, agita l'Allemagne, chassa même de son pays un prince par trop impopulaire, le duc Charles de Brunswick; mais elle ne changea rien à l'organisation politique de la Confédération et eut pour unique résultat territorial d'en séparer la partie devenue belge du Luxembourg, en la remplaçant nominalement par une partie du Limbourg.

Néanmoins, et en dépit des obstacles, si la carte continuait à montrer les mêmes lignes capricieuses et les mêmes couleurs bariolées, indice de l'enchevêtrement des frontières d'une multitude de fractions d'État, les esprits obéissaient d'année en année à une attraction plus vive vers l'unité; le sentiment national, développé d'abord par la littérature, se portait aussi sur le terrain des intérêts matériels; le *Zollve-*

rein, vaste union douanière qui engloba peu à peu la plupart des États allemands, créa une puissante communauté industrielle et commerciale, qui, à son tour, réagit sur la politique; le réseau de chemins de fer qui couvrit rapidement d'abord toute l'Allemagne du Nord, puis celle du Midi, contribua à rapprocher non seulement les lieux mais encore les intelligences.

Or, c'est autour et au profit de la Prusse que s'opérait insensiblement ce travail de concentration. La reconstruction de la monarchie prussienne fut la grande affaire et aussi la difficulté capitale du congrès de Vienne. Il serait fastidieux d'analyser tous les actes de cession et d'échange que, de 1815 à 1819 [1], la Prusse signa avec ses voisins. Contentons-nous de dire qu'à la suite de ces nombreuses mutations la Prusse présentait une superficie d'environ 278 000 kilomètres carrés, soit à peu près la moitié de celle de la France d'alors. Deux masses territoriales séparées, entre lesquelles s'interposaient le Hanovre, le Brunswick, les deux Hesses et le Nassau, s'en partageaient fort inégalement l'étendue presque entière. D'un côté, à l'orient, la grande ou vieille Prusse, avec 231 000 kilomètres carrés, comprenait les provinces de Brandebourg, de Poméranie, de Prusse, de Posnanie, de Silésie et de Saxe, anciens pays de la couronne ou nouvelles acquisitions réunies à des pierres d'attente antérieures; de l'autre, à l'occident, une petite ou nouvelle Prusse, avec 47 000 kilomètres carrés seulement, érigée contre la France, formait les deux provinces de Westphalie et du Bas-Rhin, composées d'éléments jusque-là étrangers au royaume. Quelques enclaves, disséminées au centre de l'Allemagne, étaient insignifiantes.

En dépit des conventions d'étapes conclues avec les États intermédiaires, le nouveau royaume était donc coupé en deux. De plus, il s'était allongé dans le sens de l'équateur; étendu depuis la Moselle jusqu'au Niémen, des frontières de la France à celles de la Russie, il avoisinait directement trois des autres grandes puissances européennes, et était exposé sur

1. Traités avec la Russie, Vienne 3 mai 1815 ; avec le Danemark, Vienne 4 juin 1815 ; avec la Suède, Vienne 7 juin 1815 ; avec la Saxe royale, Vienne 18 mai 1815 ;... etc., etc.

sa limite maritime, la Baltique allemande, aux attaques de la quatrième. Dernier venu parmi les États majeurs de l'Europe, il demeurait, comme par le passé, le moins bien délimité de tous, le plus faible aussi en superficie et en population, et il lui fallait continuer à faire d'énormes sacrifices pour maintenir sa position de cinquième grande puissance, par un développement de forces militaires presque au-dessus de ses moyens.

Pendant le demi-siècle de paix qui suivit les guerres de la République et du premier Empire, la Prusse travailla efficacement à racheter ces désavantages, et à diminuer l'écart qui existait entre elle et les autres grandes monarchies européennes. Comme presque tous les États européens d'ailleurs, elle ne fait pas, durant ces cinquante années, d'acquisitions territoriales importantes. Mais, d'un côté, pour des raisons physiologiques et économiques, l'augmentation annuelle de la population y est sensiblement plus forte que dans aucune autre contrée du continent, et assez considérable pour que le chiffre des habitants arrive presque à doubler en cinquante ans, par le seul excès des naissances sur les décès [1]. D'autre part, le gouvernement prussien réussit à s'attacher peu à peu la Petite-Allemagne par des liens qui, pour n'être pas officiels, n'en sont que plus solides, et défient les mauvais vouloirs de l'Autriche. Sur ce terrain, la Prusse avait ou allait acquérir sur sa rivale toutes sortes de supériorités. Supériorité de la situation topographique : tandis que l'Autriche, placée à l'extrémité sud-est du monde germanique, était géographiquement et économiquement presque étrangère à la grande patrie allemande, la Prusse confinait, en couvrant la majeure partie de l'Allemagne septentrionale et centrale, avec presque tous les États de la Confédération. Supériorité de la composition ethnographique : au lieu d'être, comme l'Autriche, un composé bizarre de toutes sortes de nationalités, la Prusse était, sinon par le sang et par l'origine, du moins par la langue et par la civilisation, la vraie

1. Le recensement de 1816 avait donné un chiffre de dix millions et demi d'âmes ; on en compte treize et demi en 1834, seize un tiers en 1849 ; dix-neuf un quart en 1864.

grande puissance de caractère germanique [1]. Supériorité de la haute culture : les universités prussiennes, au premier rang celle de Berlin, fondée en 1810, à l'époque même du plus grand abaissement de la monarchie, puis le journalisme et enfin la faveur des grands centres intellectuels allemands, même étrangers au royaume, tels que ceux de la Bavière, du Hanovre, de la Saxe royale ou ducale, tendaient à établir la prépondérance de la Prusse dans les choses de l'esprit et de la science. Supériorité de la centralisation commerciale : le Zollverein était une institution prussienne ; en assurant à la Prusse la direction des intérêts matériels de l'Allemagne, il devenait entre ses mains un instrument actif et puissant dans le sens du groupement autour d'elle des États allemands. L'Autriche essaya en vain à plusieurs reprises de s'y introduire ou de le rompre, en s'aidant des jalousies des princes et des peuples de l'Allemagne méridionale ; les intérêts se trouvèrent toujours plus forts que les passions ; au moment de la dissolution de la Confédération germanique, le Zollverein la comprenait presque tout entière, à l'exception de l'Autriche ; toutes les provinces de la monarchie prussienne, même les provinces non fédérales, formaient, commercialement et industriellement, un seul et même tout avec la Petite-Allemagne à peu près complète [2].

Au point de vue de l'organisation politique des États confédérés, l'Autriche résista mieux, pendant le demi-siècle qui s'écoula depuis 1815, à l'envahissement de l'Allemagne par

1. La Prusse avait eu, en 1815, la bonne fortune de se débarrasser de la majeure partie de ses provinces polonaises, cédées à la Russie, et quoiqu'il lui en restât assez pour qu'elle ne pût se dégager de la complicité dans l'oppression perpétuelle de la Pologne, elle n'en était pas moins redevenue une puissance essentiellement allemande. A l'exception des provinces de Prusse et de Posen, et, jusqu'au 1er mars 1848, du pays de Neuchâtel, — à cette date il se sépara de la Prusse, — tous les États prussiens étaient entrés par l'acte fédéral du 8 juin 1815 dans la Confédération germanique.

2. Ébauché depuis 1819 au moyen de traités conclus par la Prusse avec les petits États enclavés dans les provinces prussiennes, le Zollverein s'étendit depuis 1828 à des États plus considérables, à la Hesse grand-ducale en 1828, à la Hesse électorale en 1832, et prit, à partir de 1834, les proportions d'une vraie institution nationale, par l'adjonction successive de la Bavière, du Wurtemberg, de la Saxe royale et des États thuringiens en 1834, de Bade, Nassau et Francfort en 1836, du Brunswick et du Luxembourg en 1842, du Hanovre et de l'Oldenbourg en 1854.

la Prusse. Les deux puissances étaient entrées dans la Confédération sur un pied presque complet d'égalité, comme territoire et comme population; mais l'Autriche avait été investie de la présidence de la diète, et, sans compter l'ascendant que lui donnait naturellement sa population totale et son importance européenne, elle avait pour elle le respect traditionnel des princes allemands à l'endroit de la maison de Habsbourg; aussi, pendant le long règne de M. de Metternich, la Prusse ne joua-t-elle qu'un rôle effacé à la diète de Francfort comme dans les conseils de l'Europe, et parut-elle le plus souvent n'être que le satellite de son alliée.

Elle aurait pu grandir sa situation politique vis-à-vis de l'Autriche, en se remettant, comme en 1813, à la tête du mouvement national allemand, qui, après l'affranchissement de la patrie du joug de l'étranger, s'était porté vers le développement des libertés intérieures et l'établissement du régime constitutionnel. Mais, sur ce terrain, les rois de Prusse manquèrent de décision. En 1840 (7 juin), s'était éteint le roi d'Iéna et de 1813, sans avoir donné à son peuple la constitution qu'il lui avait promise. Les aspirations, ajournées pendant les dernières années du souverain dans lequel on s'accordait à respecter l'instrument de la délivrance nationale, se réveillèrent ardentes et confiantes à l'avènement de son fils aîné. Mais Frédéric-Guillaume IV (1840-1861), dont l'esprit orné et l'imagination érudite se sentaient attirés bien plus par les souvenirs du temps passé que par les exigences de l'époque présente, ne fit qu'osciller entre les réformes libérales, que lui conseillait l'ambition, et les mesures réactionnaires où l'inclinait son goût personnel. Après avoir inauguré son règne en déclarant qu'il n'y aurait jamais une feuille de papier entre son peuple et lui, il essayait, sept ans après, par la réunion à Berlin des diètes provinciales, un simulacre d'assemblée représentative.

IV

Nous l'avons dit, c'est à l'occasion de ce demi-réveil de la Prusse que M. de Bismarck fit son entrée sur la scène politique, en qualité de délégué suppléant de la province de

Saxe. Quelle ligne de conduite allait-il adopter; libérale ou réactionnaire? De quel côté allait-il se ranger? du côté du gouvernement ou bien du côté de l'opposition? On ne tarda pas à être fixé.

« J'entrai en conflit avec l'opposition, dit-il lui-même, lorsque pour la première fois je pris la parole pour développer un peu longuement mes idées. C'était le 17 mai 1847. Je partis en guerre contre la légende que, en 1813, les Prussiens s'étaient battus pour obtenir une constitution; je donnai libre essor à l'indignation que je ressentais de ce que la haine de la domination étrangère ne fût pas jugée la raison déterminante de la lutte, et je ne ménageai pas les expressions. A mes yeux, c'était une indignité que la nation, parce qu'elle s'était libérée elle-même, dût vouloir présenter au roi le compte des frais, formulé en articles constitutionnels. Mes paroles provoquèrent une tempête. Je restai à la tribune feuilletant un journal qui s'y trouvait et, quand l'orage fut passé, je terminai mon discours. »

Dès lors, Bismarck se montre en toute occasion le défenseur acharné de la prérogative royale. S'il admet quelque tempérament à l'absolutisme, c'est à la condition que ce tempérament soit consenti et déterminé par le pouvoir lui-même. Il ne conteste pas que la périodicité ne soit la condition de la véritable vitalité d'une assemblée, mais il ne veut pas qu'on l'impose à la couronne; il faut l'attendre de son initiative. Les souverains prussiens, en possession — non par l'investiture populaire, mais par la grâce de Dieu — d'une souveraineté en fait illimitée, en ont volontairement concédé au peuple une partie; cela doit inspirer pleine confiance en eux (1er juin 1847). Il s'élève contre le refus de voter un emprunt, avant que de nouvelles concessions aient été obtenues du roi (7 et 8 juin 1847); « une pareille tactique serait une extorsion ».

On avait d'abord paru attacher peu d'importance au discours du jeune Junker. A peine la droite risquait-elle quelques *très bien!* auxquels on ripostait à gauche par des ricanements. Cette attitude changea quand il parla sur l'émancipation des Juifs (alors au nombre d'environ 200 000 en Prusse). Il est intéressant de savoir ce que pensait de l'anti-

sémitisme, il y a soixante ans, le futur chancelier de l'Empire d'Allemagne. Quelques mesures favorables aux Juifs ayant été proposées par le gouvernement, la gauche fut d'avis de les compléter et de supprimer toutes les restrictions légales auxquelles ils restaient soumis. C'est ce que Bismarck ne voulut pas admettre : « Tout État, dit-il, s'il veut assurer sa durée, s'il veut seulement prouver la légitimité de son existence, dès qu'on la lui conteste, doit se trouver placé sur la base religieuse. Or, la base religieuse de l'État ne peut être que le christianisme. Si je me figure devant moi, comme représentant de la majesté sacrée du roi, un juif auquel je devrais obéir, je dois confesser que je me sentirais profondément humilié et abaissé et que je perdrais le sincère plaisir et l'espèce de point d'honneur avec lesquels je tâche à présent de remplir mes devoirs envers l'État. Ce sentiment, je le partage avec la masse des classes inférieures du peuple et je ne rougis pas de me trouver en cette compagnie. » Cette fois, son discours ne cessa d'être interrompu par des murmures et par des applaudissements également passionnés.

Survint, en Europe centrale, la grande commotion de 1848, écho et contre-coup de la nôtre. Au seul bruit de la chute du trône de Louis-Philippe, l'édifice de 1815 parut devoir s'écrouler sans retour. Chaque État allemand eut sa révolution particulière, et l'Allemagne eut sa révolution générale. Berlin joua au mois de mars une parodie de nos journées de février. Rien n'y manqua : manifestations populaires, conflit accidentel de la troupe et de la foule, cadavres, promenades de cadavres, barricades, garde nationale, triangle égalitaire, devise : *liberté*, *égalité*, *fraternité*; pas même les mots : *propriété nationale* écrits au frontispice des palais. Comme Louis-Philippe, Frédéric-Guillaume IV céda; s'il ne partit point comme le roi des Français, c'est que les Berlinois, moins habitués que nos faubourgs à chasser les princes, oublièrent de le lui demander. Tant de faiblesse causait à Bismarck des accès de rage. Exclu de la Constituante prussienne, à cause de son impopularité, il était accouru à Berlin, au premier bruit des troubles, pour prêter main-forte au gouvernement; et celui-ci s'abandonnait lâchement. Remarqué

déjà par le roi, l'année précédente[1], pour ses discours à la première diète réunie, la gravité des circonstances avait donné au fougueux orateur du Landtag libre accès à la cour. « Une action énergique, lui disait un jour le roi sur la terrasse de l'Orangerie de Potsdam, serait dangereuse. — L'absence de courage, riposta Bismarck, est seule périlleuse. Du courage, du courage et encore du courage, et Votre Majesté triomphera. » A ce moment, la reine sortant d'un bosquet s'écria : « Mais, monsieur de Bismarck, comment pouvez-vous parler à votre roi en de tels termes ? — Laissez-le dire, répondit le roi en riant, je le mettrai bientôt à la raison » ; et il continua à exposer sa tactique défensive. Cependant Bismarck finit par faire comprendre au souverain qu'elle était une capitulation timide. Sur ses conseils, celui-ci se décide enfin, rappelle ses troupes dans la capitale, renvoie ses ministres conciliants, constitue un ministère de résistance. Au moment où l'assemblée nationale prussienne, réunie à Berlin, débattait tumultueusement les bases d'un pacte fondamental, elle se voit tout à coup transférée à Brandebourg, puis dissoute, tandis qu'une Constitution *octroyée*, le 5 décembre 1848, créait une diète générale de la monarchie, composée de deux chambres.

Bientôt (31 janvier 1850) cette diète, où la Chambre des députés, produit de l'élection, était toute ministérielle, tandis que la Chambre des seigneurs, composée de membres héréditaires ou à vie, était plus réactionnaire que le gouvernement lui-même, revisera, de sa propre initiative, dans un sens plus autoritaire, la Constitution *octroyée*. Ainsi finit la révolution *prussienne;* Bismarck avait eu une large part à sa répression.

Non moins vive et plus grave en ses conséquences fut son opposition à la révolution *allemande*. Libérale et démocratique dans les États particuliers, la révolution eut avant tout, en Allemagne, le caractère national et unitaire. Deux ques-

1. Bismarck a raconté dans *Pensées et Souvenirs* comment, faisant en Italie son voyage de noces, en 1847, il y rencontra le roi, qui l'aborda amicalement et lui parla de ses discours à la diète ; ce fut sa première entrevue avec le monarque.

tions agitaient les esprits et soulevaient les passions : la séparation du Schleswig-Holstein d'avec le Danemark et la réforme de la constitution fédérale.

Le roi de Prusse, qui rétablissait l'ordre chez lui, persistait à porter le désordre chez son voisin, le roi de Danemark; il défendait, dans les duchés, la révolution contre le souverain légitime; son général Wrangel battait les Danois et envahissait le Jutland. Bismarck, dans les nouvelles chambres prussiennes, dont il fit partie depuis la fin de 1848, n'hésite pas à déclarer que l'on fait au roi de Danemark une véritable querelle d'Allemand, qu'on lui cherche noise sans profit (*um des Kaisers Bart*); lui, le futur spoliateur de Christian IX, il affirme au milieu d'une chambre frémissante, que la guerre provoquée dans les duchés de l'Elbe est une entreprise « éminemment frivole, inique, désastreuse »...

Dès le 18 mars 1848, la vieille diète de Francfort, celle qui a été restaurée en 1815, intimidée par les soulèvements qui éclatent de toutes parts, avoue la nécessité de céder aux besoins des temps et de la nation, et, le 12 juillet, elle abdique officiellement entre les mains d'un parlement constituant, qui a pris pour siège la même ville de Francfort. Bismarck déplore la disparition de la vénérable institution : « Qu'on m'indique, s'écrie-t-il, depuis le temps des empereurs de la maison de Souabe, une période de l'histoire d'Allemagne, à part le règne de Charles-Quint, où ce pays ait joui de plus de prestige à l'étranger, de plus d'autorité dans la diplomatie, qu'au temps où la diète germanique dirigeait les relations extérieures. »

La Constituante allemande proclame un empire allemand dont elle confie provisoirement le vicariat à un archiduc autrichien réputé libéral, qu'assistera un gouvernement central intérimaire. Bismarck s'élève contre cet essai d'unification de l'Allemagne. Il la repousse au nom du droit de la souveraineté et de l'indépendance des princes, ainsi que du patriotisme bien entendu des différents États. « Quant à lui, il est prussien, un prussien *spécifique*, un prussien *encroûté* (*Stockpreusse*), et il se soucie fort peu d'unir la bonne et ferme pâte borusse « aux éléments instables (*das zerfahrene*

Wesen) du Sud ». Il en appelle à l'armée; est-ce que cette armée demande à échanger les vieilles couleurs nationales, noir et blanc, contre cette tricolore allemande (noir, rouge et or), qui ne lui est connue que comme l'emblème de la révolte ? Est-ce qu'elle demande à échanger sa vieille marche de Dessau contre la chanson du professeur Arndt sur la patrie allemande ?

Après de longues discussions sur les droits fondamentaux du peuple allemand et l'organisation de l'empire, destiné à transformer en État fédératif la Confédération d'États de 1815, la Constituante décerne la couronne impériale héréditaire au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV. Le monarque passe un mois en hésitations et en tergiversations. L'affaire vient en discussion devant les Chambres. Aussitôt Bismarck conjure les députés prussiens de ne point accepter pour leur roi la dignité impériale. — Dans l'opéra du *Freischütz*, de Weber, Max, le chasseur bon et malheureux, emprunte une cartouche à Robin, le mauvais génie, et abat un aigle dont il pose fièrement une des plumes à son casque. Il demande encore quelques-unes de ces cartouches, mais Robin lui apprend que ce sont des « balles enchantées », et que, pour les avoir, il faut se donner aux esprits infernaux, leur livrer son âme. Max recule, et alors Robin, en ricanant, lui apprend qu'il a beau hésiter, que le pacte est fait, et qu'il est déjà engagé par la balle dont il s'est servi : « Pensais-tu donc que cet aigle fût un don gratuit?... » De cet épisode dramatique, bien connu de tout auditoire allemand, le jeune orateur de la marche de Brandebourg tire un grand mouvement d'éloquence : « C'est le radicalisme, s'écrie-t-il, qui apporte au roi le cadeau de la couronne impériale. Tôt ou tard, ce radicalisme se dressera devant le roi, lui demandera sa récompense, et, montrant l'emblème de l'aigle sur le nouveau drapeau de l'empire, il lui dira : « Pensais-tu que cet aigle fût un don gratuit ? » Non, on ne se sert pas impunément des balles enchantées de la révolution, et on ne fait pas son pacte avec le démon populaire sans y laisser quelque chose de son âme. Tôt ou tard viendra se dresser devant vous le mauvais génie, dont vous aurez accepté le concours, le Robin des bois et des rues ; il arrivera pour vous prendre votre salut

et vous signifier qu'il n'entend pas avoir travaillé pour le roi de Prusse. » Ainsi fut écartée cette unité allemande, qui peut-être alors eût pu être créée pacifiquement, et qui depuis coûta tant de sang à réaliser.

Le cabinet de Berlin, qui n'avait pas osé se mettre franchement à la tête du mouvement national vers l'unité, quand il avait chance d'aboutir, essaye de faire une réforme fédérale partielle en groupant les États de l'Allemagne septentrionale en une *union restreinte* sous sa présidence : une sorte de *Confédération du Nord*, essayée seize ans à l'avance. Sur sa convocation, un parlement régional, où étaient représentés à la fois les princes et les populations des pays situés au nord du Mein, s'assemble en effet à Erfurt, le 26 mars 1850. Bismarck condamne sans pitié ni faiblesse toutes ces vaines tentatives ; il plaide simplement le retour au *statu quo* d'avant 1848 ; il demande qu'on « relève en Allemagne la colonne renversée du droit », c'est-à-dire qu'on restaure le *Bund* sur ses bases légales, aux termes du traité de Vienne ; et il ne cesse de mettre la politique prussienne en garde contre *toute course de Phaéton* dans une région de nuages et de foudre.

La foudre éclate en effet, et la « course de Phaéton » est brusquement arrêtée par la main du brillant ministre autrichien, qui ne fit lui-même que traverser, comme un météore lumineux, les hautes régions du pouvoir. A peine délivré des insurrections italienne et hongroise, et sans même se donner le temps de réparer l'édifice impérial lézardé de toutes parts, le prince Félix de Schwarzenberg, président du premier ministère du jeune François-Joseph, se jette au travers de l'entreprise prussienne. Il le notifie d'un ton impérieux, il ne tolérera pas la création d'un État fédéré, même dans le Nord de l'Allemagne, en dehors de l'Autriche : ce serait un *casus belli*. Pendant les derniers mois de l'année 1849, pendant les premiers de 1850, le conflit s'aigrit de plus en plus. Les troubles de la Hesse électorale amènent en présence, sur les bords de la Fulda, les troupes autrichiennes et prussiennes. La guerre paraît inévitable ; déjà même, des rencontres d'avant-poste ont eu lieu. Tout à coup, devant un ultimatum menaçant de Vienne, le président du

conseil de Prusse fait proposer à celui d'Autriche une entrevue à Oderberg sur la frontière des deux États ; et même, quelques heures après, sans attendre la réponse, il lui mande par le télégraphe (procédé alors encore très peu usité) que, sur les ordres positifs de son roi, il ira jusqu'à Olmütz. Il s'y rend, en effet, et, le 29 novembre 1850, il signe les préliminaires de paix, les fameuses « ponctations » par lesquelles la Prusse cède sur tous les points aux exigences de l'Autriche. Une humiliation aussi profonde remplit la Prusse de douleur et d'indignation. « C'est un second Iéna ! » s'écrie le prince héritier. A la Chambre, M. de Vincke, député de l'opposition, termine une philippique des plus véhémentes par ces mots : « A bas le ministère ! » Un seul orateur ose prendre, à un pareil moment, la défense du gouvernement : c'est Bismarck. « Aucun intérêt prussien, déclare-t-il, n'est en jeu, ni l'intégrité de nos frontières, ni la sûreté de notre constitution, et nous ne voulons pas faire de conquête. » Reste la question d'honneur. Mais céder à une force majeure, ce n'est pas faillir à l'honneur. La honte et le malheur pour la Prusse seraient de ne pas se garder de tout contact ignominieux avec la démocratie, et surtout de se charger, en Allemagne, du rôle que le Piémont joue en Italie. L'*enragé Junker* va plus loin, il pousse l'audace jusqu'à célébrer cette Autriche par laquelle on vient d'être meurtri. Au milieu des colères et des clameurs indescriptibles de l'assemblée, il maintient qu'il n'y a pas en Allemagne de fédération possible et légitime en dehors de l'Autriche ; il est convaincu que l'Autriche est une puissance allemande dans toute la force du terme, bien qu'elle ait le bonheur d'exercer aussi sa domination sur des nationalités étrangères ; il conclut hardiment que la Prusse doit se subordonner à l'Autriche, afin de combattre, de conserve avec elle, la démocratie menaçante...

Les conférences de Dresde et la malencontreuse intervention de la France en la personne de M. de Persigny, ambassadeur du Prince Président, scellent la réconciliation des deux puissances germaniques. Un traité est signé (16 mars 1851), par lequel, dans le cours des trois prochaines années, chacun des deux gouvernements assistera l'autre avec toutes ses forces s'il est attaqué dans quelqu'une

de ses possessions situées en dehors ou au dedans de la Confédération.

Dès le mois de juin 1849, le Parlement constituant de Francfort avait commencé à se disloquer ; un grand nombre de députés avaient été rappelés par leur gouvernement ; ceux qui persistèrent, et qu'on appela le « Rump », d'un nom emprunté à l'histoire de la révolution d'Angleterre, réfugiés à Stuttgard, avaient été dispersés par la force. Les sièges, bureaux, etc., de l'église Saint-Paul de Francfort, où se tenaient les séances, sont vendus à l'encan. La tribune, achetée par la commune catholique de Burgel-sur-le-Mein, est transformée en une chaire que les Jésuites inaugurent par une mission. La vieille diète de 1815 est rappelée et remplace sur les bords du Mein la Constituante allemande. Forcé de consentir à la restauration du *Bund* et à la prépondérance des Habsbourg, le gouvernement prussien croit ne pouvoir donner de meilleurs gages de ses dispositions que d'envoyer, pour son plénipotentiaire auprès de la Confédération, l'orateur fougueux dont le dévouement à la maison impériale de Habsbourg a triomphé de l'épreuve d'Olmütz : et c'est comme le partisan le plus décidé de l'Autriche que le futur vainqueur de Sadowa fait son entrée dans l'arène de la diplomatie.

V

La tourmente de 1848 était finie, le vieil ordre germanique était restauré; l'ancien droit fédéral rentrait en vigueur; à Francfort, les représentants des souverains allemands, y compris le député prussien Bismarck, se rangeaient sous la présidence autrichienne. — Il est raconté que le nain légendaire, gardien de la grotte du Kyffhäuser, montagne de Thuringe où dort Frédéric Barberousse, en attendant des jours meilleurs, y introduisit un jour un berger. « Les vautours volent-ils toujours autour de la montagne ? demanda l'empereur. — Oui, répondit le berger. — Alors, s'écria Frédéric Barberousse en soupirant, il faut donc que je dorme encore. » En 1851, les vautours volaient de plus belle autour de la montagne, et l'Allemagne retombait dans son assoupissement séculaire.

Était-ce donc tout ce que voulait Bismarck? et n'avait-il pas formé d'autre rêve pour l'avenir de la patrie allemande? Le doute, s'il y en avait sur cette question, fut bientôt dissipé. De Bismarck on n'avait vu que la première *manière ;* il allait se montrer sous un jour tout nouveau, opérer une volte-face complète, abandonner, puis combattre ce qu'il avait jusque-là défendu.

Au fait, et dans le fond, la contradiction a-t-elle été aussi radicale qu'elle apparaît de prime abord? N'y a-t-il pas eu, dans la vie de Bismarck, sous la diversité des attitudes et la multiplicité des moyens d'action, unité de but et simplicité de vue? Prussification de l'Allemagne, hégémonie allemande de la Prusse, n'est-ce pas le dessein que Bismarck a eu constamment devant les yeux, fallût-il, pour le réaliser, employer tour à tour la patience et la violence, la hardiesse ou l'effacement, la promptitude du coup de main ou la lenteur des atermoiements, s'attarder enfin dans les idées d'ancien régime ou se laisser entraîner au souffle des idées modernes?

Bismarck, en particulier, ne pouvait se dissimuler que la prépondérance de la Prusse en Allemagne avait pour condition première, indispensable, l'éviction de l'Autriche. Aussi, lorsque dans son fameux discours du 3 décembre 1850, il défendait la capitulation d'Olmütz, il est bien permis de supposer qu'en son for intérieur il ne voyait dans cette apologie qu'une tactique transitoire et qu'il réservait l'avenir. Il avait consulté le ministre de la guerre. Le ministre déclarant n'être pas prêt, Bismarck, en véritable homme d'État qui ne se laisse pas intimider par les excitations de la presse ou de la rue, avait pensé et proclamé qu'une humiliation passagère, dont on restait le maître d'abréger la durée par un sérieux effort, était préférable à une guerre qui conduisait à un écrasement dont il était difficile de calculer la durée. Mais le désir de la vengeance demeurait d'autant plus âpre au fond de son cœur qu'il avait dû davantage le comprimer.

A Francfort enfin, il peut commencer son œuvre de revanche. Dans ses lettres à sa sœur Malwina, Bismarck plaisante agréablement sur le « terne, le vide, le creux » des occupations de la diète : « Je suis à une séance du *Bund ;* un très honoré collègue lit un très ennuyeux rapport sur la si-

tuation anarchique dans la Lippe Supérieure ; et je ne pense ne pouvoir mieux utiliser ce moment qu'en épanchant devant toi mes sentiments fraternels... », etc. Une seule chose relève la monotonie de son existence, le souci de contrecarrer en tout les prétentions de l'Autriche. Il ne s'est nullement donné la peine de ménager la transition. Avec une promptitude véritablement cynique à changer d'attitude et de langage, il a bondi de la déférence à la révolte.

Laissons de côté, si l'on veut, les boutades par où se manifestent ses véritables sentiments envers l'amie de la veille. Le ministre autrichien, Thun, infatué de sa prépotence, traitait ses collègues, comme s'ils n'eussent été que ses caudataires, avec un dédaigneux sans façon. Il s'avisa un jour d'en user de la sorte avec Bismarck ; il le reçut le cigare à la bouche et sans le prier de s'asseoir. Bismarck prend un fauteuil, et après s'y être carré, sort de sa poche un cigare et demande du feu. Une autre fois, Thun l'accueille en manches de chemise : « C'est juste, dit Bismarck en ôtant gravement son habit, il fait trop chaud dans votre cabinet. » Des froissements de cette nature se produisent aussi avec Prokesch, le successeur de Thun ; un jour, dans une grande réunion, faisant allusion à certaines paroles d'une récente discussion, Prokesch dit à haute voix : « Si cela n'est pas vrai, j'ai menti au nom du gouvernement impérial et royal. » A quoi Bismarck répond froidement : « Parfaitement, Excellence ! »

Lorsqu'on aborde les affaires mêmes, l'impossibilité de s'entendre devient aiguë. Dès le premier moment, Bismarck se trouve en désaccord sur les petites questions de forme, de protocole, aussi bien que sur les sujets d'importance.

La commission chargée de décider ce qui, dans les protocoles, devait être ou non publié, choisissait systématiquement ce qui était favorable à l'Autriche et contraire à la Prusse. Bismarck proteste.

L'Autriche prétendait être copropriétaire de la flotte allemande, sans contribuer aux frais de son entretien. Bismarck ne consent à de nouvelles dépenses que si la Prusse obtient le commandement naval par la connexion de la flotte allemande à la sienne. Faute de s'entendre, la diète décide la dissolution de la flotte et la vente des vaisseaux.

La Prusse voulait retirer de la Confédération ses territoires de la Prusse orientale et occidentale, afin d'assurer la liberté de son action européenne. L'Autriche s'y oppose. Bismarck prend une attitude tellement menaçante que la diète lui donne raison.

Le débat le plus envenimé eut pour objet le Zollverein, dont le terme arrivait le 1er janvier 1854. Comprenant mieux que ne l'avait fait Metternich, que la constitution d'une union douanière entre les mains de la Prusse, en dehors de l'Autriche, servirait de prélude à une union politique dont l'Autriche serait également exclue, Schwarzenberg voulait que son pays fût admis dans le nouveau Zollverein et que la législation commerciale et douanière devînt du ressort de la diète. Bismarck conteste cette prétention : l'Autriche doit rester en dehors du Zollverein, et seulement après qu'il aura été renouvelé, un traité douanier sera conclu avec elle. Ainsi est-il fait : le Zollverein est renouvelé pour douze ans sans la participation de l'Autriche.

Pour faire pièce à l'Autriche, il est prêt à tous les sacrifices; et le réactionnaire de jadis pactisera s'il le faut avec les libéraux, par exemple, avec le ministère libéral du Hanovre. « Si grande que soit la répugnance que j'éprouve à subordonner dans mon propre pays le droit à la politique, mande-t-il à son gouvernement, j'ai cependant assez d'égoïsme prussien pour n'être pas consciencieux au même degré quand il s'agit du droit dans le Hanovre. Notre maison est assez solide pour tolérer et soutenir dans le Hanovre plutôt un ministère libéral qu'un ministère autrichien. »

On a raconté qu'un archiduc, venu à Francfort passer une revue des troupes, avisa Bismarck en uniforme de lieutenant de la landwehr, avec plusieurs décorations. « Votre Excellence, dit l'archiduc, a sans doute gagné toutes ces décorations devant l'ennemi ? — Oui, Altesse, répondit Bismarck, devant l'ennemi, ici, à Francfort. »

La guerre de Crimée éclate. Longtemps hésitante, l'Autriche incline à la fin à s'unir aux alliés qui combattent sous Sébastopol. C'est un motif pour Bismarck de pousser son gouvernement à se rapprocher de la Russie, ou du moins à se cantonner dans la neutralité et à repousser tout projet

d'entente avec Vienne. « Je serais dans l'angoisse, écrit Bismarck à son ministre, si pour nous abriter contre la tempête, nous allions attacher notre coquette et solide frégate à ce vieux trois-ponts mangé aux vers (l'Autriche). Ne craignons pas de rester seuls avec nos quatre cent mille hommes, aussi longtemps que les autres se battront; s'il s'agit de nous décider pour l'un ou pour l'autre, ne prenons conseil que de nous-mêmes; nous ferons toujours une meilleure affaire qu'en nous unissant à une alliée telle que l'Autriche. »

Le lecteur l'aura remarqué : si subordonnée que fût officiellement la situation de Bismarck à Francfort, c'est lui en réalité qui, de 1851 à 1859, mène la politique étrangère de la Prusse. Du premier coup, dans les assemblées prussiennes de 1847 à 1851, ses discours avaient paru d'un ministre dirigeant. On l'eût dit responsable du pouvoir, tant il mettait d'ardeur à le défendre. Autour de la table des délibérations de Francfort, au milieu de l'agitation vaine de la diplomatie chamarrée, son influence ne fait que grandir. Une direction latente, très efficace, part de lui : rôle périlleux que cette action diplomatique secrète et décisive à côté de la diplomatie régulière, et dont plus tard Bismarck punira sans pitié la tentative même chez le comte Harry d'Arnim, mais par où, aujourd'hui, il commence à fonder l'Allemagne contemporaine.

Au lendemain du traité de Paris, Napoléon III était le maître de choisir ses alliances. La guerre de Crimée n'avait été dans son esprit qu'un épisode préliminaire destiné à rompre le faisceau des puissances du Nord ; l'idée maîtresse de sa politique, c'était l'affranchissement de l'Italie : ce qui rendait inévitable la guerre avec l'Autriche ; il se rapprochait de la Prusse ; il se réconciliait avec la Russie. Bismarck, qui s'était rendu à Paris pendant la guerre et après la paix, qui devait y retourner en 1858, avait pénétré le fond de ses projets. Il presse son gouvernement de les seconder, du moins autant qu'il sera nécessaire pour arrêter l'Autriche, qui, à peine délivrée des préoccupations de la crise orientale, a repris, avec une nouvelle ardeur, ses tentatives de domi-

nation en Allemagne et de subordination de la Prusse. Il faut entendre avec quelle verve de raison il discute, réfute les préjugés que la cour oppose à cette politique : « Quelle étrange idée, dit-il, et en tout cas nouvelle, de subordonner les relations de son pays avec d'autres États au désir d'éviter tout contact révolutionnaire !... Combien y a-t-il dans le monde politique de nos jours de souverainetés fondées sur le droit ?... Les Bonaparte ne sont pas plus que tout autre les représentants de la Révolution... », etc. (Lettres à Manteuffel 1856, 1857.) Si les raisons développées par Bismarck ne viennent pas tout à fait à bout des scrupules féodaux du roi, elles les atténuent cependant ; il y a échange de lettres amicales entre l'empereur des Français et le roi de Prusse.

Malheureusement une attaque d'apoplexie oblige le monarque allemand à passer le fardeau des affaires à son frère (8 octobre 1858). On était à la veille de la guerre d'Italie. S'il n'avait consulté que les avantages de sa situation en Allemagne, le prince régent, le futur Guillaume Ier, eut dû voir sans déplaisir la rivale de la Prusse aux prises avec nous. Ce fut le contraire qui arriva. Plus encore que le souverain que la maladie venait de terrasser, le prince Guillaume était dominé par le respect de la tradition féodale allemande. En outre, ses goûts personnels, ses alliances de famille — il venait de marier son fils à la fille aînée de la reine Victoria — l'inclinaient du côté de l'Angleterre et par suite de l'Autriche, devenue la cliente de nos voisins d'Outre-Manche. Aussi, notre intervention armée en faveur de l'Italie suscite contre nous comme une croisade de toute l'Allemagne. On se serait cru en 1813. L'affranchissement du Mincio apparaissait aux patriotes allemands comme le préliminaire de la servitude du Rhin ; nous ne méditions de délivrer Milan et Venise que pour venir ensuite enchaîner Mayence et Coblentz. On se demandait enfin à Potsdam si le devoir n'était pas d'assister l'Autriche, si l'on n'avait pas des obligations fédérales envers François-Joseph.

Au milieu de ce déchaînement, Bismarck est un des rares allemands qui ne partagent pas la folie haineuse générale. Il lutte contre le torrent de l'opinion, il s'y épuise. Lorsqu'après Magenta il apprend les velléités que l'on a de mobiliser les

contingents fédéraux pour secourir l'Autriche, il en tombe malade ; un cas d'hépatite des plus graves met ses jours sérieusement en danger. « On m'a couvert tout le corps d'innombrables ventouses grandes comme des soucoupes, de sinapismes et de vésicatoires démesurés, et j'étais déjà à moitié chemin vers un monde meilleur, quand je parvins à convaincre mes médecins que mes nerfs étaient détraqués par huit ans de chagrins et d'excitations sans répit (les huit années de Francfort), et qu'en continuant à m'affaiblir ils me conduiraient au typhus ou à l'imbécillité. Mon bon naturel finit par l'emporter, grâce surtout à quelques douzaines de bouteilles de bon vin. »

Le bon naturel n'en resta pas moins quelque temps encore chagrin et morose. C'est alors qu'il eut la tentation de quitter les affaires et de se retirer dans ses terres, d'en finir même avec la vie. L'Autriche était vaincue, il est vrai, elle avait perdu deux grandes batailles et une province des plus riches ; mais la Prusse n'avait retiré aucun avantage matériel, palpable, de ce désastre des Habsbourg, et le chevalier de la Marche n'était pas un homme à nourrir une haine purement platonique.

VI

Avons-nous dit qu'au moment aigu des complications italiennes, M. de Bismarck n'était plus à Francfort. Il avait paru nécessaire au régent de l'éloigner de cette ville, foyer des haines antifrançaises que le diplomate frondeur ne cessait de heurter ou de railler. Rien ne lui eût été plus agréable que de succéder au comte de Hatzfeld, à Paris. On l'envoya à Saint-Pétersbourg, où il arriva au printemps de 1859, quelques mois après la fameuse réception faite au jour de l'an à M. de Hübner par Napoléon III.

Pendant ses trois années sur les bords de la Néva, Bismarck s'appliqua à cultiver cette amitié de la Russie, dont il comprenait tout le prix pour la fortune de son pays et l'avenir qu'il lui destinait dès lors dans sa pensée. La position des représentants de la Prusse a été de tout temps exceptionnelle à Saint-Pétersbourg ; grâce à l'étroite parenté des deux cours, ils jouissaient au palais d'hiver d'une confiance et

d'une intimité que n'y obtenaient presque jamais les envoyés des autres États. A ces conditions favorables, Bismarck sait ajouter l'influence de son mérite personnel et de la bonne renommée qu'il s'est acquise, au point de vue russe, durant les années de Francfort. Il ne néglige pas les petits moyens ; il fréquente dans la Russie allemande, celle de Courlande et de Livonie ; mais il flatte avant tout la Russie russe, la Moscovie autochtone ; les mœurs, la langue, « le génie des Scythes » lui inspirent de l'enthousiasme ; l'attelage à la russe, le caviar, les vêtements de peau d'ours, et même les petits oursons vivants[1] font ses délices. Entre temps, il médit de son propre gouvernement ; il se moque des *Philistins de la Sprée* et des *perruques de Potsdam* toujours entichés de l'amitié autrichienne, et qui se laissent prendre à la bonhomie viennoise.

Ce faisant, il gagne les bonnes grâces de tout le monde autour de lui, de l'empereur, de l'impératrice mère, de la grande-duchesse Hélène. Quant au chancelier de Russie, le prince Alexandre Gortschakof, son ancien collègue de Francfort, il jouit plus que jamais de son intimité ; et les salons répètent tel mot malicieux, tel méchant propos, dont l'Autriche fait ordinairement les frais, et dont la paternité est attribuée indifféremment tantôt à l'un tantôt à l'autre des deux amis devenus inséparables. Le temps viendra des orages et des froissements. Dans ses *Mémoires*, Bismarck ne parlera de Gortschakof que pour en faire l'objet de ses sarcasmes. Présentement, tout est à la concorde, à la parfaite unanimité des pensées et des vues.

Cependant Frédéric-Guillaume IV était mort le 2 janvier 1861 ; et le prince régent était devenu roi sous le nom de Guillaume Ier. Personne alors ne pouvait deviner que ce roi de soixante-quatre ans eût devant lui une si longue carrière et si éclatante. Le nouveau souverain était possédé d'une

1. Bismarck avait poussé la passion de la couleur locale jusqu'à entretenir dans sa maison plusieurs petits oursons qui, comme autrefois les renards de Kniephof, venaient à l'heure du dîner bondir dans la salle à manger, déranger plus ou moins agréablement les convives, lécher la main du maître. Bismarck a depuis fait cadeau de ces intéressants quadrupèdes au jardin zoologique de Francfort.

idée fixe : la réorganisation de l'armée prussienne, le doublement des forces militaires de l'État[1]. Il l'avait déjà manifestée du temps qu'il était simple régent ; arrivé au trône, il allait travailler à sa réalisation avec toutes les forces du pouvoir suprême, en dépit de son parlement, au péril de sa couronne et de sa vie. Il comprenait à sa façon ses devoirs constitutionnels ; il avait juré la charte, mais il n'admettait point qu'un acte écrit pût contenir et limiter son droit, qui avait pour principe la grâce de Dieu, et pour fin le bien du royaume. Quand le roi Guillaume sentit que la résistance devenait sérieuse, il songea à appeler au pouvoir un homme quelle n'effrayait pas : M. de Bismarck.

Bismarck de son côté ne se laissait pas oublier. De Saint-Pétersbourg, il poussait souvent une pointe en Allemagne, cherchant l'occasion de rencontrer le chef de l'État, de l'entretenir de ses idées, lui répétant le mot de Strafford à Charles Ier, *thorough*, à outrance. En même temps, il s'efforçait de dissiper les préventions que le monarque prussien

1. Guillaume Ier regarda, dès le premier jour de son avènement au pouvoir, la réorganisation de l'armée comme l'œuvre capitale qu'il eût à accomplir. Nulle part les institutions militaires n'ont joué de tout temps un rôle plus considérable que dans la monarchie des Hohenzollern. Le point central de l'histoire de la Prusse, c'est l'armée. La Prusse, depuis qu'elle avait commencé à faire figure dans le monde, avait dû s'imposer des efforts extraordinaires pour avoir une armée capable de se mesurer avec celles des autres puissances ; jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, on l'avait recrutée par la conscription et le racolage à l'étranger; depuis la paix de Tilsit, le service obligatoire universel et le système de la landwehr ou réserve avec cadres permanents, inventés pour déjouer la politique soupçonneuse de Napoléon Ier, étaient devenus les bases d'une nouvelle organisation militaire du pays, exactement superposée à sa constitution territoriale. Chacune des huit provinces de la monarchie, sauf compensations motivées par leur population trop différente, fournissait un corps d'armée, et la garde ou neuvième corps formait à la fois une élite et une réserve. Mais la mise sur pied de toute l'armée prussienne, en 1850, lorsqu'on avait eu un instant la velléité de se mesurer avec l'Autriche, puis de nouveau la mobilisation de 1859, au moment de la guerre d'Italie, avaient montré les imperfections du système ; sans l'abandonner, le nouveau monarque entendait le perfectionner, lui faire rendre tout ce qu'on pouvait en tirer, et constituer une armée qui, réduite sur le pied de paix à 200 000 hommes seulement, pût sur le pied de guerre en mettre en ligne 600 000, par l'incorporation des réserves. Il se mit à l'œuvre dès 1860, la Chambre des députés essaya de l'arrêter par le refus des crédits nécessaires, puis par celui du budget entier ; il n'en continua pas moins dans la voie où il s'était engagé.

conservait à l'égard de l'empereur des Français. Fortifiés par les avances que le gouvernement impérial faisait à celui de Berlin, les discours de Bismarck produisirent leur effet. Au mois d'octobre 1861, le roi Guillaume I[er] venait à Compiègne rendre visite à Napoléon III : symptôme d'autant plus significatif qu'aucun des souverains du Nord n'avait encore jusque-là donné cette marque de courtoisie à l'élu du suffrage universel.

Au retour de Guillaume I[er] de Compiègne, la nomination du chevalier de la Marche à la direction des affaires était déjà une chose bien arrêtée et fixée. M. de Bismarck vint aussitôt après assister au couronnement du roi à Kœnigsberg, et il ne retourna à Saint-Pétersbourg que pour y prendre définitivement son congé. Au commencement du mois de mai 1862, il était de nouveau à Berlin; les hommes politiques, les députés et les hauts fonctionnaires de l'État se le montraient déjà comme le « Polignac » imminent de la Prusse. Les craintes et les espérances qu'éveillait une telle prévision ne devaient cependant point se réaliser de suite, et le monde fut quelque peu dérouté en apprenant que M. de Bismarck venait d'être désigné pour le poste de Paris. Hésitait-il encore à se charger du fardeau du pouvoir et préférait-il attendre le résultat des nouvelles élections auxquelles on allait recourir en Prusse? Ou bien, ce qui est plus probable, voulait-il, avant d'inaugurer son gouvernement de combat, ajouter quelques entretiens nouveaux à ceux qui venaient d'avoir lieu à Compiègne, prendre encore une fois la mesure de l'homme dont une croyance alors universelle faisait dépendre les destinées de l'Europe?

Dans l'automne de 1862, le nouveau représentant de la Prusse près la cour des Tuileries venait de faire un voyage d'agrément dans le Midi de la France. Il avait visité tour à tour Chambord, Bordeaux, Avignon, Luchon, Toulouse, les Pyrénées. A peine revenu à Paris, il recevait un télégramme ainsi conçu : « *Periculum in mora. Dépêchez-vous. Berlin, le 18 septembre; l'oncle de Maurice Henning* (de Roon). » Sans savoir au juste si l'appel était dû à l'initiative du roi, Bismarck part aussitôt. A Babelsberg, il rencontre le roi; celui-ci, découragé, aigri contre la majorité du Landtag, avait préparé

son acte d'abdication. Bismarck lui déclare qu'il est prêt à soutenir, comme ministre et contre la Chambre, la réorganisation de l'armée. « Alors c'est mon devoir, conclut le roi, de tenter avec vous la continuation de la lutte, et je n'abdique pas ». Ainsi débuta cette collaboration entre le monarque et le ministre, qui devait durer plus d'un quart de siècle et être si féconde.

Dès lors, les événements se précipitent. Au dehors, c'est le soulèvement de la Pologne (1863) dont la conséquence, entre autres, est de nous brouiller avec la Russie, que blessent les remontrances de Napoléon III ; de resserrer au contraire l'amitié des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin, réunis dans une commune et impitoyable répression. En Allemagne, c'est la recrudescence du dualisme germanique. Pour rétablir son prestige compromis par les défaites italiennes, l'Autriche essaye d'une réforme fédérale. Vingt-cinq souverains, vêtus de satin blanc, se pressent autour de la jeune majesté de François-Joseph, sous les voûtes qui ont abrité le parlement de 1849, dans le but de promulguer une nouvelle constitution allemande (16 et 17 août 1863) : c'est ce qu'on a appelé le *Fürstentag*. Seul dans l'entourage du roi de Prusse, mais de toute la force de son vouloir, Bismarck s'oppose à l'acceptation de l'invitation impériale. On a beau la réitérer, on a beau envoyer le roi de Saxe comme courrier ; il résiste. Ce fut une de ces circonstances où il lui advint d'arracher les serrures des portes pour calmer ses nerfs. Il l'emporte enfin, et le seul fait de l'abstention de Guillaume Ier amène l'échec de ce brillant simulacre des anciennes diètes de l'Empire. Non content de se tenir sur la réserve, aux tentatives autrichiennes Bismarck oppose l'action de l'«Union nationale allemande, *Nationalverein*, dont la devise est : l'Allemagne unie, mais avec une pointe prussienne (*mit preussicher Spitze*); il fait assaut de concessions libérales, et émet dès lors l'idée, qui se réalisera un jour, d'un grand parlement, élu au suffrage universel, par tout le peuple allemand, mais en dehors de l'Autriche.

Dans la Prusse enfin, la lutte parlementaire est engagée à fond, sur toute la ligne, avec une décision et une logique impitoyables. La constitution est violée dans la lettre, dans

l'esprit, audacieusement. Mais qu'importe! l'instrument au moyen duquel se dénouera la crise suprême se prépare. Bismarck n'a-t-il pas dit que la grande querelle allemande ne se trancherait point par des combinaisons diplomatiques, mais qu'il appartenait « au dieu des batailles de jeter le dé d'airain de la décision »? N'a-t-il pas annoncé que la nouvelle couronne impériale serait forgée dans le fer et le feu, *igne et ferro*?

Le moment était venu où ces prévisions allaient se réaliser.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

(*A suivre.*

LES COLLÈGES CHRÉTIENS

A PROPOS DE QUELQUES CRITIQUES

La *Vie de Montalembert* par le P. Lecanuet, de l'Oratoire, a reçu dans les *Études* un accueil qui montre en quelle estime on y tient l'homme et son historien. Après les deux articles du P. Longhaye, personne ne nous reprochera d'avoir marchandé notre admiration à cette belle œuvre non plus qu'à la grande et noble mémoire qu'elle fait revivre. Nous devrions donc peut-être n'y pas revenir. Il y a toutefois une page qui, certainement ne passera pas inaperçue, qui fera tressaillir d'aise beaucoup de gens, et qui appelle de notre part quelques mots de réponse. Autrement, on dirait que nous imitons ce diplomate plus retors que vaillant, qui, ayant reçu un soufflet et ne se sentant pas le plus fort, faisait semblant de n'avoir rien senti.

Si encore l'accusation ne visait que nous seuls et ne se référait qu'à une situation déjà lointaine, nous pourrions la laisser dormir dans ce formidable dossier qui va toujours grossissant depuis trois siècles, et auquel depuis longtemps il n'est guère possible d'ajouter du nouveau. Mais la parole, vraie ou fausse, en tout cas sévère et même cruelle, du grand orateur catholique atteint les disciples autant que les maîtres, et, à vrai dire, sauf de rares exceptions, toute la génération catholique de son temps. Elle a été reprise et élargie encore par d'autres qui sont venus après lui, et qui n'ont pas toujours comme lui acquis par de grandes luttes supportées et de grands services rendus le droit d'être exigeants pour leur prochain. C'est l'historien de Montalembert qui le dit : « Le reproche relatif à l'éducation qu'il adressait aux Jésuites a été souvent renouvelé depuis. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu formuler ! Il ne s'applique pas plus aux Jésuites qu'aux autres éducateurs catholiques. »

Certes, ce reproche n'est pas de ceux qu'on puisse dédaigner, et l'insistance qu'on met à le reproduire invite à croire qu'il n'est pas dénué de fondement.

Prêtons donc l'oreille à cette voix d'outre-tombe et, comme disait Bourdaloue, ne perdons rien d'un avertissement aussi salutaire. Ce sera, pour les maîtres chrétiens qui ne sont pas résolus à s'endormir dans une complaisance béate en leur mérite, l'occasion de faire leur examen de conscience; mais aussi il faudra que d'autres se résignent à prendre leur part des vérités dures qu'on nous fait entendre; et enfin il y aura lieu de ramener à une juste mesure des imputations qui seraient désespérantes, si elles n'étaient exagérées comme à plaisir.

I

La page en question est tirée d'une lettre adressée par Montalembert au P. de Ravignan le 15 novembre 1847. En la terminant, il supplie son vénérable ami d'excuser l'âpre franchise de son langage. « Il faut, ajoute-t-il, que je sois pénétré d'une confiance bien aveugle dans votre tendre indulgence à mon égard pour que je vous envoie *ce brouillon informe.* » Comment une lettre d'un caractère aussi confidentiel arrive-t-elle au grand jour de la publicité ? Apparemment le brouillon informe a été soigneusement transcrit dans le *Journal intime*, où l'historien a trouvé rangés par ordre les matériaux de son œuvre. Mais ce détail importe peu ; évidemment une lettre de Montalembert au P. de Ravignan appartient à l'histoire. Voici le passage le plus saillant de ses observations sur l'éducation des Jésuites :

« Je ne connais pas assez le système suivi dans vos collèges pour le juger *en soi.* Mais je juge l'arbre d'après ses fruits, et c'est en voyant ses fruits ou plutôt l'absence totale de fruits tels que je les voudrais, que je me permets tout en tremblant de ma témérité, de déclarer le système mauvais. Je m'explique.

« Voici trente ans que vos collèges sont établis dans divers pays de l'Europe ; voici notamment trente ou vingt-cinq ans que vous élevez une portion considérable de la jeunesse française. Eh bien ! *Vous ne nous avez pas encore donné un*

seul défenseur de l'Église[1]. Je cherche en vain autour de moi, parmi les combattants trop rares qui ont dévoué leur vie à la cause catholique, en France, en Belgique, en Angleterre, partout enfin, ils ont tous été formés ailleurs que par vous, et la plupart du temps, *contre vous*... Parmi les vingt mille Français qui ont passé par vos mains, nous ne trouvons pas même des auxiliaires, pas même des recrues de dernière classe. Nous ne voyons que des êtres mous, torpides, sans énergie, sans dévouement, sans courage, sans générosité, aussi avares de leur temps et de leurs peines que de leurs écus, et pour qui la vie tout entière semble consister à avoir des enfants, des terres et des rentes et à s'exposer le moins possible... »

En regard de cet extrait on me permettra d'en placer un autre. Deux ans auparavant, à la suite de la fameuse interpellation de M. Thiers sur les Jésuites et de la négociation de M. Rossi à Rome, Montalembert écrivait au P. Rozaven, assistant de France, une lettre, encore plus confidentielle que la précédente, à en juger par la véhémence avec laquelle il apprécie la politique pontificale. La lettre est citée en son lieu par le P. Lecanuet ; mais le petit passage qu'on va lire a été omis. Ce n'est pas un reproche ; il n'avait rien à y faire. Montalembert parle du discours qu'il a prononcé à la Chambre des Pairs :

« Si je n'avais pas été retenu par le désir formel de vos Pères de Paris qui tenaient avant tout qu'on parlât d'eux le moins possible, mon discours n'eût été qu'un panégyrique de la Compagnie. Vous y auriez vu ce qui remplit mon cœur à son égard, c'est-à-dire une sympathie et une admiration sans mélange, pour le corps comme pour les individus qui le composent, et dont pas un, à ma connaissance du moins, n'a démenti la confiance que tous les bons chrétiens ont coutume de placer en la famille de saint Ignace, de saint François Xavier, de saint Louis de Gonzague... »

Il est fâcheux pour nous que les Jésuites de Paris aient arrêté sur les lèvres du grand orateur le panégyrique qu'il

1. Cette phrase est soulignée dans le livre du P. Lecanuet ; j'ignore si elle l'est également dans l'autographe de Montalembert.

avait en vue. Il aurait lui-même répondu mieux que nous ne saurions le faire au reproche de n'avoir pas formé en trente ans dans nos collèges d'Europe un seul défenseur de l'Église. En attendant, on se demandera sans doute comment ceux qui l'ont mérité n'ont pas pour cela « démenti la confiance que les bons chrétiens ont coutume de placer en la famille de saint Ignace ».

Il serait malséant d'insister sur semblable contradiction, qui résulte de l'expression exagérée que Montalembert donnait à sa pensée plus que de la pensée elle-même. Avec sa nature délicate, vibrante, un peu féminine, le jeune comte, — il avait alors trente-sept ans — se laissait facilement envahir et dominer par ses impressions. Cette faculté de sentir vivement est le premier élément du tempérament oratoire, qu'il posséda en un degré si remarquable. Mais elle expose à l'exagération, qui est aussi le péché mignon des orateurs et qui le fut tout particulièrement de Montalembert. Ses écrits, sans en excepter son *Journal intime*, en sont pour ainsi dire imprégnés. Lamennais l'en avertissait paternellement.

Toutefois la notoriété du jeune pair de France, sa situation de *leader* du parti catholique, les égards dus à son caractère et à son talent, ses protestations de dévouement et les preuves très réelles qu'il en avait données ne permettaient pas aux supérieurs de la Compagnie de négliger le rude avertissement qu'il leur adressait. C'était pour eux en effet, qu'il avait écrit la lettre du 15 novembre sous le couvert du P. de Ravignan, en ce moment à Rome, auprès du Père Général. De fait, ce ne fut pas le P. de Ravignan, mais le P. Janssens qui répondit au nom du Père Général par une note dont l'historien de Montalembert a transcrit quelques fragments.

Montalembert s'était plaint de ce que les Jésuites n'entraient pas assez résolument dans le courant politique libéral. A ce premier grief la note répond en substance : « La politique de la Compagnie n'est et ne peut être que celle de l'Église. Comme l'Église, la Compagnie s'accommode également à toute forme de gouvernement. Partout elle inspire le respect et l'obéissance aux autorités existantes, et l'amour

pour les institutions nationales... Parmi les accusations les plus répandues contre elle et qui reviennent encore le plus souvent, se trouve celle que la Compagnie se mêle de politique, qu'elle intrigue partout dans les affaires d'État. Aujourd'hui plusieurs trouvent qu'elle ne s'en mêle pas assez. On voudrait la voir à la tête du mouvement politique qui s'opère en Europe, ou qu'elle se déclarât hautement en sa faveur. La Compagnie fera bien de suivre sa boussole, de faire comme l'Église, ne rien approuver et ne rien condamner, mais profiter des occasions pour revendiquer sa part de jouissance des libertés publiques... »

Passant ensuite au second reproche, le plus grave, la note déclare d'abord que, en face de l'infinie multitude de plans d'éducation qui ont vu le jour depuis que les gouvernements se sont attribué la charge d'instruire les peuples, et dont « pas un seul n'a passé d'une génération à une autre », la Compagnie de Jésus, fort embarrassée de faire un choix, a cru devoir s'en tenir à son système à elle, qui ne lui a pas trop mal réussi pendant trois cents ans. Elle fait son possible pour l'adapter aux exigences des temps et des lieux ; sa méthode d'enseignement ne diffère pas essentiellement de celle de l'Université de France. Mais où chercher les fruits de cette éducation ? Où sont les « hommes marquants, les généreux et intrépides défenseurs de la religion » qu'elle devait produire ?

« On pourrait demander d'abord si d'autres ont été plus heureux que la Compagnie... C'est une plainte générale que notre siècle ne produit que des médiocrités dans tous les genres, et plus encore des nullités complètes. Plusieurs causes expliquent ce phénomène.

« D'abord, les classes hautes et aisées ne fournissent la plupart aux collèges que des enfants faibles, amollis, incapables de toute application sérieuse ; suite nécessaire d'une première éducation donnée par des parents souvent corrompus, sans principes religieux, hostiles même à toute religion. Ou, s'il y a de la religion, elle n'est pas assez forte, assez éclairée, pour exclure une excessive tendresse qui énerve les âmes.

« Ajoutez à cela une préoccupation aussi insensée que

continue de la part des parents pour la santé de leurs fils, préoccupation qui est l'objet principal de toutes les visites, de toutes les lettres, et qui ne redoute rien tant que l'application à l'étude. Puis, l'incurable manie pour les arts d'agrément, préférablement à toute étude sérieuse et solide, ce qui achève d'amollir les cœurs et ôte toute vigueur à l'âme... ; l'excessive multiplicité des objets de l'enseignement moderne, qui empêche de rien approfondir, rend l'esprit volage, inconstant, distrait et par là-même étourdi.

« Voilà donc le terrain que la Compagnie est appelée à défricher. Tous ses efforts se portent à combattre ces obstacles, mais il faudra peut-être un siècle pour préparer des générations susceptibles d'une éducation mâle et vraiment religieuse... »

Ici s'arrête la citation; le reste de la note est représenté par une ligne de points. C'est suffisant pour mettre hors de cause la loyauté de l'écrivain. Cependant, je persiste à croire qu'il eût bien fait de résumer au moins la dernière partie du document. Si ce n'est pas la plus piquante, ce n'est assurément pas la moins digne d'attention. Jusqu'ici on s'est défendu du reproche en le supposant bien fondé, et sans le discuter. Pour me servir d'un mot qui sent un peu son pédant, je dirai qu'on a usé de l'artifice connu en rhétorique sous le non de *concession*. L'accusé courbe la tête sous le poids de l'accusation; il ne nie point; mais, s'il y a faute, il n'est pas le seul coupable, pas même le plus coupable.

Toutefois, cette manière de se défendre, en accusant les autres, a toujours quelque chose d'odieux. C'est celle d'Adam après sa désobéissance. Un honnête homme, surtout s'il a l'âme un peu fière, n'y recourt qu'à regret, parce que l'injustice l'y contraint, et parce que le respect de la vérité ou quelque grand intérêt l'exige. C'était ici le cas. Il ne faut pas demander aux gens l'impossible, et par ailleurs, si l'on veut guérir le mal, il faut d'abord savoir où il a son siège et quelle en est la cause.

***

Mais la note ne s'en tient pas à cette défense telle quelle. On se tromperait fort si l'on croyait que la Compagnie de

Jésus ait laissé passer sans protestation le jugement de Montalembert sur son œuvre éducatrice. La protestation est modeste, presque hésitante dans la forme ; au fond, et pour qui voudra tenir compte de son objet et des circonstances particulières où elle se produit, elle est aussi formelle qu'elle pouvait l'être. Elle se tient dans des généralités, c'est vrai ; mais pouvait-on décemment faire le recensement des personnes, discuter leur valeur et leurs services, alors surtout, il ne faut pas l'oublier, que pour la plupart elles se trouvaient par leurs opinions politiques hostiles à Montalembert ? C'est chose deux fois délicate de plaider le mérite de ceux qu'on a formés devant des gens qui ont contre eux des préventions et des griefs. Mieux vaut ne pas appuyer et en appeler à la bonne foi de ses interlocuteurs. C'est ce que fit le rédacteur de la note; c'est ce que nous ferions encore, si nous y étions provoqués.

Il y a bien des manières de servir l'Église et de combattre pour elle ; tous ne peuvent briller aux premiers rangs. Les hommes supérieurs en n'importe quel genre sont rares ; ceux dont la supériorité même est faite pour une part de dévouement et de vertu sont plus rares encore que les autres.

Si parmi les anciens élèves des Jésuites on ne trouvait pas en 1847 des champions de l'Église de la taille de Montalembert, luttant à ses côtés dans les assemblées parlementaires, il faut s'en prendre d'abord à la nature, ou, si l'on veut, à la Providence elle-même qui d'ordinaire dispense d'une main parcimonieuse les dons éminents qu'elle s'était plu à accumuler en lui. Il n'y a pas d'éducation capable de suppléer cette première mise de fonds. On peut donc sans rougir avouer sa disette de grands hommes. On peut reconnaître encore que les anciens élèves des Jésuites se montrèrent généralement fort peu empressés à se ranger sous la conduite de Montalembert; on verra plus loin pourquoi.

Mais que pendant trente ans il ne soit pas sorti des collèges de la Compagnie de Jésus un seul défenseur de l'Église, à qui le fera-t-on croire? Que les vingt mille jeunes Français formés par elle ne fournissent pas même à l'Église militante des recrues de dernier ordre, allons donc ! L'exagération poussée à ce point se réfute d'elle-même; personne ne la prend au

sérieux. Qu'on nous explique donc alors cette rage de tous les ennemis de l'Église, voltairiens, parlementaires gallicans, libéraux impies, coalisés d'un bout de l'Europe à l'autre contre ces malheureux collèges. A quoi bon crier si fort et se donner tant de mal pour exterminer des gens aussi inoffensifs ? Il y a là un argument d'une force inéluctable. On a lieu de s'étonner que Montalembert l'ait méconnu dans ce cas particulier, lui qui le développait en un si magnifique langage à la Chambre des Pairs trois ans auparavant. Lui aussi il avait appris de l'Université d'abord, de Lamennais ensuite, à détester les Jésuites. « Mais, ajoutait-il, quand je suis entré dans la pratique des choses, quand j'ai vu dans le monde et dans l'histoire, que dans tous les pays, depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, tous les persécuteurs de l'Église, depuis le marquis de Pombal jusqu'à l'empereur de Russie, tous les degrés de l'erreur depuis l'athéisme jusqu'au jansénisme, étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient tous ensemble et partout leur ruine et leur proscription ; quand j'ai reconnu dans les luttes religieuses de nos jours les mêmes symptômes sur une moindre échelle ; oh ! alors, me suis-je dit, il faut qu'il y ait dans ces hommes-là quelque chose de sacré et de mystérieux qui explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la haine, toujours si clairvoyante, quelque chose qui indique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de l'Église. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et l'admirateur des Jésuites, après avoir été leur adversaire[1]. »

La haine de l'ennemi, « toujours si clairvoyante », n'a pas partagé l'avis de Montalembert sur la prétendue stérilité de l'éducation des Jésuites par rapport à la défense de l'Église. Cela est par trop manifeste. L'acharnement et les violences dont leurs établissements avaient été l'objet témoignent au contraire qu'ils eurent en ce genre une certaine fécondité.

La Compagnie de Jésus, restaurée par Pie VII en 1814, dirigeait en France huit maisons d'enseignement secondaire, lorsque parurent les ordonnances de 1828 arrachées à la faiblesse de Charles X par les libéraux qui deux ans plus tard

1. Lecanuet, t. II, p. 206.

allaient le renverser lui-même du trône [1]. Ces maisons étaient des petits séminaires diocésains, confiés aux Jésuites par les évêques. Il est vrai que l'on y recevait aussi des élèves qui ne se destinaient point à l'état ecclésiastique. Mais enfin on y formait des prêtres, par conséquent des serviteurs et des défenseurs de l'Église. Modestes défenseurs, je le veux bien, mais puisqu'il s'agit de faire la revue de l'armée catholique, je ne pense pas qu'on puisse passer sous silence les prêtres comme quantité négligeable. La Compagnie de Jésus elle-même se recrutait parmi ses élèves, et au témoignage du grand orateur, ces recrues n'avaient pas trahi la confiance que les bons chrétiens ont coutume de mettre en la famille de saint Ignace. Quant à ceux en plus grand nombre qui n'entrèrent pas dans le sacerdoce ou la vie religieuse, il est difficile de préciser la part qu'ils ont prise à la renaissance religieuse qui a illustré le nom de Montalembert et de quelques autres. Nous n'avons pas les annuaires de ces collèges, et les eussions-nous, ce serait un labeur au-dessus de nos moyens que de relever à travers le monde la trace de tant de jeunes gens, qui, sans être des astres de première grandeur, ont pu cependant chacun dans sa sphère, exercer quelque influence et accomplir un peu de bien. Dans la seule classe de *Logique*, à Saint-Acheul, en 1823-1824, dont j'ai la liste sous les yeux, sur trente-quatre élèves, je trouve à côté de Louis Caverot, mort cardinal-archevêque de Lyon, après trente-sept ans d'épiscopat, des camarades qui s'appellent de Bonneau du Martray, Clausel de Coussergues, de Bréda, de Sartiges, de Valroger, du Ranquet, Van den Peereboom, etc... Assurément, ces noms ne font pas penser à des recrues de dernier ordre pour les rangs des catholiques de France et de Belgique.

Pendant quatorze ans le petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray vit affluer l'élite de la jeunesse de Bretagne. Je crois qu'on sera quelque peu étonné d'apprendre que cette race de catholiques à tête dure n'a donné que « des êtres mous et torpides ».

1. Ces établissements étaient : Saint-Acheul, Sainte-Anne d'Auray, Bordeaux et Montmorillon, ouverts dès 1814 ; Forcalquier, en 1816 ; Aix, en 1821 ; Dôle, en 1823, et Billom, en 1826.

Il est infiniment regrettable que les anciens élèves de Saint-Acheul, de Sainte-Anne d'Auray, de la Seauve (Bordeaux), etc., n'aient pas songé, comme ceux de Fribourg, à rédiger le *Livre d'or* de leurs collèges. A la suite des ordonnances de 1828, qui fermaient leurs établissements d'éducation et les excluaient de l'enseignement, les Jésuites de France ouvrirent à Fribourg en Suisse un pensionnat qui pendant vingt ans a joui, comme on sait, d'une grande réputation. Il fut fermé à son tour en 1847, après la victoire des radicaux suisses sur le *Sonderbund*. L'esprit de famille a survécu au temps parmi les anciens élèves de Fribourg; après un demi-siècle, les demeurants sont encore fidèles aux réunions annuelles de leur association amicale. Il y a quelques années, le comité de Lyon entreprit de dresser le catalogue de tous ceux, maîtres et élèves, qui avaient passé par le pensionnat de Fribourg; un grand nombre de notices furent ajoutées à la nomenclature. Plusieurs suppléments vinrent grossir et compléter le recueil. A la date de 1893, le *Livre d'or* de Fribourg formait un gros volume in-8, de près de sept cents pages, enrichi de cinq à six cents portraits.

Eh bien, en vérité, il ne faut pas qu'une fausse modestie empêche de le dire bien haut, maîtres et élèves ont là de quoi répondre à un reproche par trop dur, qu'un orateur illustre a pu laisser échapper en un moment d'humeur dans le sein d'un ami, mais qu'il eût certainement désavoué, s'il avait eu pour s'éclairer des documents comme celui-ci. On ne peut qu'y renvoyer ceux qui aiment à se renseigner par eux-mêmes. Ils y trouveront les noms de 4 évêques, de 50 prêtres séculiers, de 93 membres de divers ordres religieux, de plus de 200 officiers, dont 16 généraux, de magistrats, d'hommes d'État, de diplomates, d'écrivains, de grands industriels ou commerçants. Plusieurs de ces noms ont été plus ou moins caressés par la gloire : le cardinal Mermillod, l'évêque polonais Lubienski, martyr sur le chemin de la Sibérie, Pimodan, Clifford, Malon, de Decker, Lucien Brun...; un très grand nombre d'autres, avec moins d'éclat, rappellent le souvenir de vertus et de services non vulgaires rendus à l'Église et à leur pays. Sur 1 869 élèves de toute nationalité dont le *Livre d'or* fait mention, on compte 1 237

Français ; on a pris soin de les répartir d'après leurs professions ; dans une autre liste ils figurent par départements. Il est aisé de constater que partout et dans toutes les positions sociales les élèves de Fribourg ont pris rang parmi les chrétiens qui ont bien mérité de l'Église. Chacun ne peut parler que de ce qu'il sait. Je crois pour ma part que dans les deux régions qui ont fourni le plus d'élèves à Fribourg, celle de Lyon et celle de Marseille, personne ne contestera que c'est eux qu'on a vus depuis lors en toute occasion prendre la tête du mouvement catholique.

Il est vrai qu'en 1847, au moment où Montalembert vitupérait avec tant d'âpreté les élèves des Jésuites, ceux de Fribourg étaient encore pour la plupart trop jeunes pour avoir pu donner leur mesure. Mais les élèves de Fribourg se recrutaient dans les mêmes milieux que ceux des anciens petits séminaires fermés en 1828; les premiers arrivés, ceux qui formèrent la tradition, venaient eux-mêmes de ces petits séminaires. C'était la même éducation, donnée par les mêmes maîtres, avec la même méthode et dans le même esprit. Il serait bien étrange, en vérité, que l'arbre n'ait commencé à donner des fruits que du jour où il fut transplanté sur le territoire suisse.

Montalembert parle de *vingt mille* jeunes Français qui auraient passé par les mains des Jésuites au moment où la fermeture de Fribourg leur enlevait leur dernier collège. C'est là encore un chiffre d'orateur; en le réduisant de moitié, on serait probablement encore au-dessus de la vérité. Mais bien certainement ces dix mille Français catholiques n'ont pas tous mérité le blâme qui tombe aujourd'hui sur leur mémoire. Si les grandes luttes livrées pour les droits de l'Église et la liberté religieuse ont abouti à quelques résultats heureux, sans doute il faut en savoir gré à ceux qui ont conduit les troupes et organisé l'action. D'ailleurs, en enregistrant les batailles gagnées, l'histoire ne retient guère que le nom des généraux. Mais, si brillants et courageux qu'ils soient, les généraux ne gagnent de batailles que grâce aux soldats obscurs qui combattent dans le rang. L'historien de Montalembert nous le montre bien délaissé, bien peu secondé dans son héroïque campagne de quinze années pour la conquête de

la liberté d'enseignement. Il apparaît vraiment comme les paladins d'autrefois luttant seuls contre des nuées d'ennemis. Assurément, il fut admirable d'audace comme de persévérance. Mais, bien certainement aussi, la citadelle du monopole universitaire n'eût pas été emportée, s'il n'y avait pas eu pour appuyer les charges superbes du grand orateur parlementaire les réclamations des pères de famille catholiques et la force irrésistible de l'opinion. Cette poussée venue des profondeurs du pays, qui balaya les dernières résistances, nul plus que lui n'avait travaillé à la provoquer ; elle fut son œuvre, mais combien d'autres y concoururent sur tous les points de la France ! Nous nous refusons à croire que les chrétiens élevés à Saint-Acheul et dans les autres maisons soumises à la même discipline soient restés en masse en dehors du mouvement. Le P. Lecanuet donne dans une note les noms d'une quarantaine de chefs de comités régionaux du parti catholique organisé par Montalembert. Chose curieuse, il y en a un bon nombre qui sont vraisemblablement anciens élèves de Saint-Acheul, de Montmorillon, de Sainte-Anne d'Auray ou même de Fribourg. Pour deux au moins, M. de Bréda et le baron Chifflet, le fait est certain ; pour sept autres, presque certain ; pour plusieurs autres encore, il y a de grandes probabilités. Malheureusement, les catalogues manquent pour éclaircir cette question.

*
* *

Réduite à des proportions raisonnables, la rude semonce que Montalembert adressait aux Jésuites et à leurs élèves n'est pourtant pas dénuée de fondement ; elle s'explique par un ensemble de circonstances dont il faut tenir compte si l'on veut être juste.

Il est très vrai que, après 1830, les catholiques, pris dans leur ensemble, furent lents à s'ébranler quand il fallut marcher à la conquête des libertés perdues. L'esprit public, les habitudes de *self-government* n'étaient point formées chez nous en ce temps-là ; le sont-elles beaucoup plus aujourd'hui ? On voit bien de temps à autre l'insurrection éclater comme un orage soudain, l'émeute jette le populaire des

grandes villes contre les gouvernants et les institutions du jour. Mais après ces explosions, le pays s'abandonne à la discrétion de ceux qui le mènent, jusqu'à ce qu'il les balaye à leur tour dans un nouvel accès d'humeur révolutionnaire. La pratique sage et modérée de la liberté n'est pas dans notre tempérament ; nous ignorons l'art de l'agitation pacifique, cette méthode usitée ailleurs de revendiquer ses droits et de faire prévaloir sa volonté par les moyens légaux en unissant et coordonnant ses efforts avec calme et ténacité. Notre éducation est à faire en ce genre; il y faudra du temps. Ayant toujours été fortement gouvernés, accoutumés à laisser le pouvoir tirer tout à lui, prendre toutes les responsabilités, mais aussi toutes les prérogatives, il n'est pas étonnant que nous éprouvions une sorte de répugnance paresseuse à faire nous-mêmes nos affaires. Telle est la première cause de la torpeur à laquelle se heurtait la généreuse ardeur de Montalembert, et qui lui inspirait parfois des paroles plus que vives.

En second lieu, l'immense majorité des catholiques d'alors étaient légitimistes; la noblesse surtout ne séparait pas la cause du roi de celle de la religion. Au lendemain de 1830, retirée dans ses châteaux, elle avait inauguré cette émigration à l'intérieur qui, malheureusement pour elle, n'a pas encore pris fin. Dans l'attente toujours caressée d'une restauration prochaine, elle ne voulait avoir rien de commun avec l'usurpateur. Aux yeux de tous ces gentilshommes catholiques Montalembert était ce qu'ils appelleraient aujourd'hui un *rallié*, c'est-à-dire une façon de transfuge et de renégat. Le P. Lecanuet cite le propos de l'un d'eux : « Plutôt M. de Robespierre que M. de Montalembert ! » Vraisemblablement, quand il les conviait à le suivre à la croisade pour la liberté religieuse, on dut lui faire bien des fois la réponse que nous avons entendue nous-mêmes avec des variantes : C'est la faute du régime que vous soutenez; commençons par le renverser. Aidez-nous à ramener le Roi, qui remettra tout dans l'ordre.

Il serait bien inutile de le contester, parmi les anciens élèves des Jésuites, un bon nombre appartenaient à ce parti; mais ce n'est ni à leurs maîtres ni à l'éducation du collège qu'il faut attribuer un état d'âme qui, après tout, était respec-

table. Qu'on ne croie pas pourtant que les collèges des Jésuites eussent alors une clientèle exclusivement aristocratique. Même à Fribourg, où elle était plus fortement représentée, le *Livre d'or* mentionne les noms d'au moins 230 industriels, commerçants et ingénieurs, sans parler des autres carrières libérales.

Enfin, qu'on le remarque bien, l'objectif de Montalembert, pendant quinze années de vie politique, ce fut la liberté d'enseignement. A vingt ans, il avait débuté à la Chambre des Pairs en qualité d'accusé pour avoir pris cette liberté qui n'était pas encore conquise. Plus qu'à personne autre, nous lui devons la loi de 1850, qui a marqué pour l'Église de France le commencement d'une ère nouvelle. Mais, à l'époque de la lutte, il s'en faut que les gens de bien eussent sur la question de la liberté d'enseignement les idées universellement adoptées aujourd'hui. La notion même de cette liberté était obscurcie de beaucoup de nuages. On pouvait se demander si ce n'était pas un présent funeste qu'on allait faire à l'Église. C'était un article du programme de l'*Avenir* et, depuis la terrible chute de Lamennais, les catholiques avaient appris à se défier des doctrines libérales. Mieux encore, la liberté d'enseignement avait été inscrite dans la Charte de 1830 par les hommes qui avaient fait la révolution contre le trône et l'autel; La Fayette l'avait insérée dans sa proclamation au peuple de Paris. Certes, ce n'était pas en faveur de la religion que la bourgeoisie voltairienne réclamait du nouveau régime cet engagement; c'était, au contraire, une mesure de réaction contre le pouvoir tombé. En même temps qu'il affermissait le monopole de l'Université, le gouvernement de la Restauration s'était appliqué à rendre son enseignement plus chrétien; Frayssinous avait peuplé les collèges royaux de prêtres. Le résultat n'avait pas été heureux sans doute; l'impiété avait redoublé dans les établissements universitaires. Mais il n'en est pas moins vrai que la liberté d'enseignement, revendiquée aujourd'hui en faveur de la religion, pouvait paraître suspecte à des catholiques, qui se souvenaient que quelques années auparavant elle était réclamée contre elle.

C'est ce qui explique apparemment pourquoi l'épiscopat

montra d'abord tant de froideur pour cette belle cause. Les petits séminaires jouissaient d'une assez grande liberté ; il y avait en outre trente-huit collèges de plein exercice, libres dans une certaine mesure. Les évêques se demandaient si la liberté de l'enseignement, comme la liberté de la presse, tourneraient au bien ou au détriment des intérêts dont ils avaient la garde, si elle serait plus profitable que funeste à la religion. Devant cette hésitation de leurs chefs, les catholiques étaient bien excusables de témoigner eux-mêmes peu d'empressement.

Montalembert, lui, avait une foi sans bornes dans la vertu de la liberté; persuadé que, comme la lance d'Achille, elle guérit les blessures qu'elle fait, il ne s'inquiétait pas de mettre une arme aux mains des malfaiteurs, pourvu que les gens de bien eussent aussi le droit de s'en servir. Étant donnés les principes des sociétés modernes, on ne peut dire qu'il avait tort. Quand l'erreur est libre et qu'il est impossible de l'enchaîner, ce qu'on a de mieux à faire c'est de réclamer la liberté pour tous, même pour la vérité. C'est ce qu'il fit, avec une fougue chevaleresque, qui n'avait d'égale que la ferveur de sa conviction. Dans les heures chaudes de la mêlée, ou dans les minutes d'accablement et d'amertume qui suivirent les échecs, il lui échappa d'être dur et même injuste pour des compagnons d'armes qui ne pensaient pas comme lui, ou qui n'agissaient pas à sa guise. Cela arrive à bien d'autres qui ne sont pas des Montalembert. Qui donc aurait le courage de lui en vouloir ?

II

Mais voici que la question s'est singulièrement élargie. Le reproche que le grand orateur catholique formulait avec tant de virulence en 1847 à l'adresse des Jésuites et de leurs élèves ne va plus à eux seuls ; on le reprend, depuis quelques années surtout, et on le jette sans distinction à la face de tous les éducateurs ecclésiastiques ou religieux. Et, de vrai, le système pédagogique de la Compagnie de Jésus n'a rien aujourd'hui de bien spécial ; il n'est pas une pratique en usage dans ses collèges qui ne le soit ailleurs également ;

aussi les établissements où il lui est permis d'exercer encore quelque influence ressemblent beaucoup aux autres et ne prétendent nullement être classés à part.

C'est bien, en effet, l'ensemble de nos maisons d'éducation chrétienne qui est visé dans les plaintes et récriminations, avec accompagnement de projets de réforme, que nous entendons retentir dans les journaux, les revues et les congrès. Notre éducation ne produit pas les fruits qu'on en attendait. Les jeunes gens qui sortent de nos collèges ne donnent pas une idée avantageuse de la formation qu'ils y reçoivent. Ils sont la plupart du temps sans énergie, sans vigueur, sans initiative; ils ne résistent pas aux premiers entraînements; leur foi fait naufrage tout aussi bien que leurs mœurs; on a toutes les peines du monde à obtenir leur concours pour les œuvres de restauration sociale; l'Église n'a pas à compter sur eux; ce sont à peine des chrétiens; comment seraient-ils des apôtres? Voilà ce qui se dit et s'écrit avec ou sans ménagement, mais toujours, bien entendu, avec les meilleures intentions. Pour qu'il n'y eût pas de jaloux, voici que, au cours de l'année dernière, une religieuse a lancé un livre pour nous apprendre qu'en fait d'éducation la besogne n'est pas meilleure dans les couvents que dans les collèges.

Certes, voilà une situation alarmante. Eh quoi! prêtres, religieux, religieuses, qui se consument dans le laborieux ministère de l'éducation, s'acquittent-ils si mal de leur emploi? Sont-ils à tel point ignorants de leurs devoirs et des exigences du temps présent, à tel point esclaves d'une routine vicieuse, qu'on ait maintenant le droit de leur imputer la banqueroute de l'éducation chrétienne? S'il en était ainsi, après un demi-siècle d'expériences, la seule réforme à accomplir serait de congédier nos élèves, de fermer nos collèges et de renoncer à une tâche où nous avons pu réussir autrefois, mais qui demande aujourd'hui des aptitudes que, décidément, nous n'avons pas. Mais auparavant il convient d'y regarder de plus près.

Que les griefs élevés contre les collèges chrétiens renferment une part de vérité, nul ne le contestera. Que les espérances fondées sur la liberté de l'enseignement secondaire aient été en partie déçues, cela est évident. Voilà cinquante

ans que nous sommes en possession de notre conquête ; nous en avons très largement profité ; nos établissements libres se sont multipliés d'année en année ; leur prospérité est allée croissant comme leur nombre lui-même ; si bien que, en dépit de tous les avantages que lui vaut la protection toute puissante de l'État, l'Université n'a pas pu retenir dans ses lycées et collèges la moitié de l'effectif de l'enseignement secondaire. Nous élevons donc dans nos maisons une bonne moitié des jeunes gens appartenant à ce qu'on appelle les classes dirigeantes ; ils viennent de familles aisées pour la plupart, souvent même riches ; ils occupent des positions sociales élevées, et quelquefois très influentes. Dans ces conditions, il semble que les catholiques de France devraient avoir dans le pays une autre situation que celle qu'ils ont en effet. Ils devraient obliger leurs adversaires à compter davantage avec eux ; ils ne devraient plus être des *vaincus*. Pourquoi le sont-ils, ayant pour eux ce qui fait la force, c'est-à-dire la culture de l'esprit, le talent, l'argent, et dans une certaine mesure, le nombre lui-même ?

Voilà le fait, douloureux et humiliant, qu'il serait vain de contester. On en cherche l'explication, et on croit l'avoir trouvée ; où ? Au collège. On interpelle les maîtres chrétiens : Vous ne trempez pas les âmes pour la lutte ; vous ne nous faites pas des hommes.

*
* *

Mais d'abord il faudrait bien s'entendre sur un point préliminaire. Quelle idée se fait-on donc du collège et du but qu'il poursuit ?

En règle générale, les élèves en sortent vers l'âge de seize ou dix-sept ans. Il leur faut attendre encore trois ou quatre ans pour être conscrits, et plus encore pour pouvoir mettre leur nom sur un acte de l'état civil. Aux yeux de la loi, ils sont des mineurs, c'est-à-dire des enfants. Et, de vrai, en dépit de la moustache naissante, le collégien qui vient de conquérir son diplôme de bachelier est un adolescent, mais pas encore un homme. Sa formation intellectuelle et morale n'est pas achevée, pas plus d'ailleurs que sa formation phy-

sique ; la plupart du temps, il n'a pas même encore toute sa taille. En tout cas, le pli définitif n'est pas pris, les contours ne sont pas arrêtés, la matière est encore trop malléable ; l'éducation va continuer fatalement, et l'œuvre de cette seconde période pourrait bien effacer celle de la première. En attendant, on n'a pas le droit de demander au collège ce qu'il ne saurait donner, je veux dire, des hommes faits.

Il n'est pas sage de vouloir devancer le temps en des choses qui ne se font pas sans lui. La jeunesse n'est que trop portée à s'ingérer dans les affaires qui ne sont point de son domaine, sans qu'il soit besoin d'encourager sa présomption. Je ne sais rien de plus calamiteux que l'importance que l'on accorde dans les sphères officielles aux opinions et aux manifestations politiques des étudiants. La *néaniocratie* est un symptôme d'un état social maladif. Les catholiques eux-mêmes feront bien de se mettre en garde contre cette dangereuse manie. Quelques-uns de leurs chefs les plus écoutés ont peut-être trop flatté la tendance si naturelle aux jeunes gens à croire que rien n'est au-dessus de leur capacité, que c'est à eux de parler, d'agir et même de commander, d'autant que leurs anciens n'ont rien fait qui vaille. Ne serait-ce pas ces mêmes hommes, si ardents à prêcher les modernes croisades, qui réclament la création dans nos collèges catholiques d'un enseignement des questions sociales, politiques même, afin que, au lendemain du baccalauréat, nos adolescents soient prêts à combattre les bons combats ? C'est aller trop vite. Les pauvres enfants ont assez à apprendre au collège, à commencer par leur catéchisme. Montalembert, qui n'était pas un timide ni un arriéré, refusait de laisser lire ses discours à son neveu, élève de rhétorique au collège de Vaugirard. Plus tard, disait-il ; il y a du temps pour tout ; maintenant vous ne devez « converser qu'avec les hommes de génie des siècles passés, sans vous préoccuper des controverses contemporaines ».

Le collège ne fait ni des savants, ni des jurisconsultes, ni des industriels, ni des commerçants, ni des agriculteurs, mais il façonne l'esprit du jeune homme qui pourra ensuite à l'école spéciale cultiver avec plus de force et de pénétration les sciences, les lettres et les hautes études profes-

sionnelles. On pourrait dire semblablement que le collège catholique ne forme ni des hommes d'œuvre, ni des conférenciers, ni des journalistes, ni des apôtres, ni des défenseurs de l'Église, mais des jeunes gens chrétiens qui seront tout cela, le moment venu, pourvu que les germes déposés en leur âme par l'éducation chrétienne ne soient pas étouffés auparavant. Ces germes sont : dans l'intelligence, une foi robuste, appuyée sur une instruction religieuse tout à la fois étendue et solide ; dans la volonté, l'esprit de dévouement et de sacrifice, le tout renforcé et fécondé par l'habitude du travail. Voilà, je crois, l'idéal que doit avoir devant les yeux, l'éducateur chrétien. Si, au sortir du collège, nos élèves emportent, avec leur petit bagage de savoir, ce fourniment de guerre, nous aurons pleinement rempli notre tâche.

Certes, elle est assez belle pour satisfaire l'ambition des maîtres chrétiens. Prêtres et religieux s'y consacrent sans marchander leur peine, on veut bien le reconnaître ; mais au milieu de quelles entraves, de quelles oppositions, de quelles impossibilités, voilà ce qu'on ignore et ce que nous avons le droit et le devoir de dire. Seulement, on ne peut pas tout dire.

D'abord, c'est une grande erreur de croire qu'ils soient réellement libres d'organiser leur éducation comme ils l'entendent. L'État, maître des programmes et des examens, est par là-même le vrai maître de l'enseignement.

C'est surtout quand il s'agit de donner l'instruction religieuse que nous sentons la pesanteur de ce joug. Pour préparer des chrétiens tels que le demande le temps présent, le catéchisme ne suffit pas ; la piété même n'est pas une garantie sur quoi on puisse faire fond. Il faudrait une étude sérieuse de la religion, au point de vue dogmatique et apologétique ; il faudrait y ajouter l'histoire de l'Église. C'est dans les hautes classes, à partir des humanités, que ces cours devraient être faits. Mais c'est à ce moment que les élèves commencent à se préoccuper du baccalauréat. Or, au programme des divers baccalauréats, il n'est aucunement question d'instruction religieuse. En Allemagne et en Angleterre, c'est une partie considérable de l'examen. Aussi nous voyons

sur l'horaire des gymnases allemands deux heures par semaine d'instruction religieuse dans toutes les classes. Allez donc dans un collège catholique de France imposer deux heures d'instruction religieuse par semaine à des grands garçons qui préparent leur examen du baccalauréat ou celui des écoles spéciales. Les parents seraient les premiers à protester contre ce surcroît de travail et, peut-être, cette perte de temps ! Ce n'est qu'à force de luttes contre ce déplorable courant que nous parvenons à donner à nos jeunes gens le strict nécessaire. Mais nous aurons beau faire. Tant qu'il n'y aura pas une sanction officielle pour l'étude de la religion, elle sera toujours plus ou moins négligée. Si nous avions vraiment la liberté d'enseignement, c'est-à-dire la liberté, non pas d'enseigner les programmes de l'État, mais de dresser les nôtres, d'après lesquels nos élèves seraient examinés, nous y donnerions à la science religieuse la place qui lui convient, c'est-à-dire la première. En attendant, nous ne pouvons que gémir d'un état de choses auquel il ne nous est pas permis de remédier, sinon dans une mesure très imparfaite. L'édifice que nous élevons pèche par la base, rien de plus vrai ; mais à qui la faute ?

On comprend, en se plaçant à ce point de vue, les résistances désespérées de nombre de catholiques, et des meilleurs, à la loi de 1850. Avec une clairvoyance que l'événement a trop justifiée, ils se rendirent compte qu'avec l'instrument mis entre nos mains nous ne pourrions pas façonner des chrétiens comme il nous les faut, aux convictions suffisamment éclairées pour supporter les assauts inévitables. Mieux valait, pensaient-ils, attendre que compromettre l'avenir en acceptant un présent dont il faudrait ensuite se contenter pour jamais. Ils se trompaient ; mais leur erreur n'était pas sans excuse.

Une autre lacune dans la formation du jeune homme chrétien sous le régime que nous subissons résulte de l'absence d'un sérieux enseignement philosophique. Dans le système universitaire, le cours de philosophie s'est peu à peu transformé en une sorte de revue historique des doctrines philosophiques à travers les âges. Comment en serait-il autre-

ment alors que l'on n'a pas soi-même de doctrine? Par une conséquence naturelle la philosophie passait au rang des connaissances accessoires. On peut aujourd'hui arriver à plusieurs écoles supérieures sans avoir franchi le seuil de la Logique. L'enseignement libre a subi le contre-coup de cette déchéance. Chez nous aussi la philosophie est tombée dans le discrédit. Peut-on songer à lui donner de l'importance quand les programmes officiels lui en accordent si peu ?

Or, cela est déplorable ; rien ne peut remplacer dans la formation du chrétien tel que nous le voulons l'habitude de raisonner juste ; rien ne vaut pour lui la rectitude et la solidité du jugement. Armé d'un peu de philosophie, nos jeunes gens sauraient se garder d'une multitude d'erreurs plus ou moins empanachées de science ; ils ne seraient pas dupes de sophismes enfantins à quoi se laissent prendre tant de nos contemporains, très gens d'esprit par ailleurs. Le grand axiome des temps modernes qui proclame toutes les religions également bonnes et également respectables tiendrait-il un instant debout pour celui qui aurait appris au collège à mettre un syllogisme sur ses pieds ?

***

Les programmes ne sont pas seuls à contrarier l'action des maîtres chrétiens. On leur demande de donner à leurs élèves une volonté mâle, énergique, un caractère bien trempé, et, mieux encore, une âme généreuse, ouverte à l'enthousiasme, prête au dévouement.

Eh ! mon Dieu, on peut nous en croire, c'est leur plus ardent désir, c'est l'objet de leurs efforts, de leurs exhortations ; c'est à quoi visent la règle et la discipline du collège ; en obligeant de bonne heure l'enfant à vaincre sa paresse, ses fantaisies et ses caprices, elle affaiblit d'autant la tyrannie de son égoïsme, elle l'habitue à obéir à la raison, à *faire son devoir*. Quoi qu'en disent certains théoriciens, c'est là une bonne préparation pour les luttes de la vie. En même temps la foi et la piété forment en lui la conscience chrétienne, avec ses délicatesses et sa force. Soyons sincères : l'enfant, l'ado-

lescent, le jeune homme qui reste pur, pratique un véritable héroïsme ; il déploie plus de volonté et d'énergie que l'homme fort, qui ignore ces résistances. Puis, la religion qui enveloppe, pénètre, imprègne toute la vie du collège chrétien n'est-elle pas elle-même la plus haute leçon de générosité et de dévouement ?

Oserai-je dire que les maîtres y joignent celle de leur exemple ?

Leur existence, passablement austère, est faite de régularité et de travail; leurs distractions sont rares, ils ne sortent guère, ne vont que peu ou pas du tout dans le monde. Ils ont le droit de prêcher à leurs élèves le devoir chrétien et social, l'obligation d'être utile et de faire quelque chose, car leur vie ne dément pas leur parole.

Mais comment sont-ils secondés ? Sur quelle terre jettent-ils la semence ? On a vu plus haut l'esquisse tracée par un vénérable religieux de la génération confiée aux collèges chrétiens pendant la première moitié de ce siècle. Si le tableau était vrai alors, qui oserait dire qu'il ne l'est plus aujourd'hui ? Oh ! il ne s'agit pas d'exécuter une variation sur le thème classique :

Damnosa quid non imminuit dies ?
Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

Cette dégénérescence en cascade n'est pas, quoi qu'en dise le poète, une loi de l'histoire. Nous ne sommes vraisemblablement ni meilleurs ni pires que nos pères; mais il est certain que le mal qu'on signalait sous la Restauration et la Monarchie de juillet a plutôt grandi qu'il ne s'est atténué. La mollesse dans l'éducation des enfants au foyer domestique est une plaie du temps présent, et dans notre pays plus qu'ailleurs; car aux autres causes qui sévissent un peu partout, s'ajoutent chez nous une douceur naturelle de caractère et la stérilité systématique de la famille française. L'enfant gâté est un produit bien français ; et celui-là non plus, on s'en aperçoit aujourd'hui, n'est pas un article d'exportation. Nos enfants, trop peu nombreux, sont choyés d'une manière ridicule, que l'on ne connaît ni en Angleterre ni en Allemagne.

Au lieu de s'en prendre au collège et aux méthodes d'éducation de certaines infériorités, réelles ou non, les apôtres de réformes, les dévots de la grandeur nationale et les fervents de la cause catholique elle-même feraient bien de s'adresser aux pères et aux mères de famille et de leur dire : De grâce, pour Dieu et pour la France, ne gâtez donc pas ces enfants, car il n'est plus possible d'en faire des hommes, moins encore des chrétiens !

On se rassure dans la famille quand on voit apparaître les manifestations inquiétantes de l'orgueil, de la sensualité, de la violence, de l'égoïsme que l'on a soi-même développées chez ces petits êtres. Le collège, dit-on, corrigera tout cela. Mais non, le collège n'efface pas l'empreinte première ; l'éducation chrétienne ne prend pas sur ces natures énervées, sans ressort, et où le culte du moi absorbe tout ce qui subsiste d'énergie. Il y a des fibres éteintes pour jamais ; ce sont les meilleures, celles qui font les âmes vaillantes et généreuses. On aura beau faire, il y a un langage que ces malheureux enfants ne parviendront pas à comprendre, je veux dire celui du dévouement, du sacrifice, celui même de la vertu. D'autant plus que, d'ordinaire, cette influence débilitante d'une tendresse mal inspirée continue à s'exercer à l'encontre de celle du maître chrétien. Oh ! la famille se charge de réformer par la parole, par l'exemple, par le plaisir, ce qu'il y a d'excessif et d'indiscret dans les leçons morales que l'enfant aura reçues des prêtres et des religieux. Que de fois nous avons entendu cette plainte que leur arrachait une douleur qu'ils ne pouvaient plus contenir : Tout ce que nous faisons ici, on se hâte de le défaire !

Ils sont plus nombreux qu'on ne pense les hommes qui, en nous confiant leurs fils, redoutent notre influence et se promettent de la combattre. Ce n'est pas bien difficile. Ils sont plus nombreux encore les parents qui, sans le vouloir, sans y penser peut-être, contrarient et neutralisent plus ou moins l'éducation chrétienne qu'ils ont demandée pour leurs enfants. Le grand souci, c'est, non pas le travail, la conduite, le progrès du cher petit, c'est son bien-être, c'est quelque jouissance à lui procurer. Je me souviens de cette parole d'un supérieur de collège : Nous avons avons ici quelques enfants élevés

par charité; les parents trop pauvres pour payer leur pension, sont les plus empressés à les bourrer de friandises. Un autre, chargé de la discipline dans un grand externat, me faisait cette confidence : On n'imagine pas la diplomatie mise en œuvre par des pères et des mères de famille en vue d'obtenir des dispenses pour leurs enfants; cela va *jusqu'au mensonge inclusivement*. Après une partie de plaisir, pour laquelle on a sacrifié un devoir, peut-être une classe, on revient au collège avec un billet signé de papa ou de maman et attestant qu'on a été malade. Plus tard, si l'on manque de franchise et de loyauté, certaines gens s'empresseront de dire : Voilà le résultat de l'éducation cléricale!

On a beaucoup décrié depuis quelques années le régime de l'internat; on l'a rendu responsable d'une multitude de méfaits de la pire espèce. Il n'est pas question ici de prendre sa défense, pas même de plaider les circonstances atténuantes. Quoi qu'en disent les oracles universitaires, l'internat n'est ni une invention des Jésuites, ni leur système de prédilection. En thèse générale, il n'est pas dans l'ordre de la Providence que la famille se décharge si complètement sur les maîtres du soin d'élever les enfants. Mais, d'un autre côté, il est bien certain que la présence des enfants au foyer domestique impose aux parents des devoirs austères; s'ils ne se sentent pas le courage de les observer, l'éducation est impossible, et le meilleur service à rendre aux enfants serait de les éloigner. Mais, ici et là, il y aurait un sacrifice à faire, et on ne s'y résigne pas.

Concluons : Quand il s'agit de juger les résultats de l'éducation chrétienne, on devrait se souvenir que les maîtres n'ont pas seuls la main à l'œuvre, et, par conséquent, ne pas leur imputer à eux seuls les malfaçons [1].

* * *

Nos élèves quittent le collège, pour la plupart, vers l'âge de seize ou dix-sept ans. Que deviennent-ils ? C'est le mo-

1. Aux lecteurs qui désireraient s'éclairer davantage sur une question bien délicate à toucher, nous indiquerons le livre très remarquable de M. F. Nicolay, *les Enfants mal élevés*, 11ᵉ édit. Paris, Perrin.

ment de se préparer à une carrière. Par conséquent, un grand nombre d'entre eux vont entrer soit aux universités, soit aux écoles spéciales.

Nous avons dans l'enseignement secondaire une demi-liberté ; dans l'enseignement supérieur, nous n'avons de la liberté que le nom ; l'État, après avoir donné la chose, s'est empressé de la reprendre. Nos Facultés soi-disant libres ont peine à se relever de ce coup. Une bonne partie de leur clientèle naturelle leur échappe. Par crainte de compromettre l'avenir de leurs fils, les familles chrétiennes refusent de les y envoyer. On a beau leur montrer, chiffres en mains, que les Facultés catholiques ont aux examens une proportion de réussites supérieure à celle de l'État, on ne triomphe pas de leurs préjugés. Voilà donc une multitude de jeunes gens formés par les collèges catholiques, livrés maintenant à un enseignement rationaliste, peut-être matérialiste et athée, exposés par surcroît aux mille tentations qui assiègent l'étudiant dans les villes d'Universités. Ils ont bonne volonté ; beaucoup sont pieux et sages ; mais, en vérité, des anges n'affronteraient pas impunément les épreuves où l'on met leur foi et leur vertu.

Et on s'étonne qu'ils succombent ! On se retourne vers le collège, et on lui demande compte de ces défaillances ! On s'imagine que l'éducation chrétienne doit avoir vacciné ces adolescents contre toutes les pestes de l'âme et du corps. « Vous demandez à l'éducation chrétienne, disait Mgr Dupanloup, des miracles déraisonnables. »

Entre toutes les classes sociales la noblesse française s'est distinguée en ce siècle par sa fidélité à l'enseignement libre et chrétien. Il ne peut qu'être reconnaissant d'une confiance qui l'honore. Mais il faut bien avouer que cette partie de sa clientèle a donné prise plus que d'autres aux reproches qu'on lui adresse. Les descendants de la vieille aristocratie embrassent volontiers la carrière militaire ; ce goût est dans la tradition, mieux encore, dans le sang reçu des ancêtres. Les collèges chrétiens ont fourni par centaines des officiers de terre et de mer qui ont bien mérité de la patrie française. La religion leur doit d'être aujourd'hui respectée dans l'armée

et la marine, alors que les autres corps de l'État, y compris le gouvernement, affectent à son égard l'indifférence.

Mais, en dehors du service militaire, il est hélas ! trop vrai que les fils de la noblesse ne font pas assez bon emploi de leur activité, de leur fortune et de leurs talents. Leur grand tort est de n'aimer pas le travail. Désemparée par la tempête de 1830, cette élite de la nation se détourna du pouvoir et se confina dans un isolement, qui avait alors sa dignité, mais dont malheureusement elle s'est fait une habitude, au grand détriment du bien public et de sa propre influence. L'aristocratie française, élevée en grande partie dans les collèges chrétiens, d'ordinaire par des religieux, n'a pas dans l'action sociale et catholique le rôle prépondérant qui lui revenait de droit. Son rendement utile n'est pas ce qu'il devrait être. Ses plus illustres représentants sont les premiers à le constater et à en gémir. C'est quelque chose, c'est beaucoup même de donner dans une petite sphère l'exemple de vertus tranquilles ; ce n'est pas suffisant à l'heure présente ; on exige davantage de ceux qui portent l'héritage d'un beau nom ; on leur fait l'honneur d'attendre d'eux des services non vulgaires, et l'on s'étonne qu'ils ne cherchent pas à se distinguer.

* * *

Cet examen pourrait se poursuivre encore ; le catalogue est long des obstacles où se heurte l'éducation du collège chrétien et des écueils où viennent sombrer tant d'espérances fondées sur ceux qui l'avaient reçue. On se plaint qu'elle ne donne pas des fruits plus abondants et meilleurs ; et, comme Montalembert, on en vient à se demander si l'arbre lui-même est de bonne qualité. Si on prenait la peine de regarder le sol qui le nourrit et les ennemis sans nombre auxquels il a affaire, on admirerait bien plutôt qu'il soit encore si fécond.

Car enfin, il faut être juste, même pour les siens. Nos collèges chrétiens n'ont pas été aussi stériles que certains des nôtres se plaisent à le dire depuis quelque temps, on ne sait vraiment pourquoi. Ils ont fourni à l'armée du bien des recrues par milliers et non pas « de dernier ordre ». Leurs

élèves ne sont pas tous « des êtres mous, torpides et égoïstes ». C'est bien eux que l'on trouve partout à la tête des œuvres innombrables de restauration sociale et religieuse dont notre temps, si mauvais soit-il, et si décrié, a lieu d'être fier. Certes, si nous le comparons à l'époque où l'enseignement secondaire libre n'existait pas, quelle différence ! Qu'on lise dans l'ouvrage du P. Lecanuet le tableau que Montalembert en a tracé en divers endroits de son journal. Je ne sache pas de meilleure apologie de notre œuvre, si sévèrement jugée par lui.

Faites maintenant par la pensée la contre-épreuve. Supposez un instant que l'Université ait gardé son monopole pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler ; supposez que les sept ou huit générations d'écoliers qui ont passé par les collèges libres aient au contraire subi l'enseignement soi-disant neutre des établissements officiels. Ils ne sont pas tous de vaillants chrétiens, c'est vrai, hélas ! il y a dans le nombre des transfuges et surtout quantité de non-valeurs. Mais que seraient-ils donc dans l'autre hypothèse, et où en serait dans notre pays la cause catholique ?

Du reste, aujourd'hui comme autrefois, les maîtres chrétiens peuvent en appeler de leurs amis à leurs ennemis ; les fureurs de ceux-ci les vengent des reproches de ceux-là. Et, on me permettra bien de le dire, les maîtres à qui va tout particulièrement le reproche sont aussi ceux qui continuent à recueillir dans sa plénitude le bénéfice de ce suprême témoignage. Ces collèges de Jésuites, où l'on ferait, paraît-il, de si pauvre besogne, sont précisément ceux pour qui l'ennemi réserve ses coups, quand il ne peut atteindre tout le monde. Par une distinction infiniment honorable, mais dont ils se fussent bien passés, seuls ils ont été frappés, et le sont encore, par les violences légales de 1880.

Ces rigueurs et ces injustices sont douloureuses ; mais on n'a pas le droit d'en être étonné. Celles qui viennent des amis le seraient davantage, s'il n'y avait pour les excuser une double raison : la première, c'est qu'elles sont inspirées par des intentions excellentes, l'amour de l'Église, le zèle pour le bien et une véritable affection envers ceux qu'elles

atteignent. La seconde, c'est qu'elles ont leur source dans une illusion bien pardonnable.

Pour leurs bonnes intentions, nous n'avons, nous maîtres chrétiens, qu'à dire merci à ceux qui nous gourmandent, et qui trouvent notre œuvre si stérile. Quant à l'illusion, nous y répondrons par un conseil dont nous tâcherons nous-mêmes de faire notre profit.

Nous autres, catholiques, nous sommes très sévères les uns à l'égard des autres, réservant notre indulgence et notre admiration, souvent un peu naïve, pour nos adversaires. En outre, quand nous payons de notre personne et combattons, à l'endroit que nous avons choisi et avec l'arme qui nous plaît, nous sommes exposés à croire que là est tout l'effort de la bataille. Si on ne pense pas comme moi et mes amis, si on n'adopte pas notre ligne de conduite, si on ne soutient pas notre journal, si on n'achète pas notre livre, si on n'entre pas dans notre association, notre œuvre, notre ligue, on n'est pas un bon soldat, on n'est pas un défenseur de l'Église.

C'est ainsi qu'on en vient à traiter comme des adversaires des compagnons d'armes qui servent la même cause, mais qui ont le tort de la servir d'une autre manière et dans un autre régiment.

Chrétiens, mes frères, et nous surtout, hommes d'œuvre, apôtres de toute robe et même sans robe, ayons le cœur large et persuadons-nous bien que, hormis les points tranchés par l'autorité suprême, il n'est pas nécessaire qu'on se range à notre avis, et surtout qu'on accepte notre direction pour compter, aussi bien que nous, parmi les serviteurs et les défenseurs de l'Église.

Joseph BURNICHON, S. J.

LES TERRES RARES

Terres rares !... qu'est cela ? se demande certainement plus d'un lecteur.

Pas d'illusion. Cette expression est un reste de l'ancienne terminologie chimique. Jadis, on qualifiait de *terre* tout produit d'une consistance analogue à de la terre en poudre. Or, parmi ces produits pulvérulents, il est une catégorie à laquelle on a gardé l'habitude de donner ce nom, à savoir certains oxydes métalliques. Un grand nombre de métaux, en se combinant avec l'oxygène, donnent des produits friables d'un aspect terne, on pourrait dire terreux. Par exemple, le fer, en s'oxydant, fournit la rouille ; les anciens auraient dit que le fer se changeait en une terre rougeâtre.

Toutefois, en pratique, ce nom de terre a été réservé aux oxydes d'un certain groupe de métaux, fort parcimonieusement répandus dans la nature, et, par là même, qualifiés de *rares*. Telle est toute l'explication de ce terme, quelque peu étrange au premier abord, les *terres rares*.

Curiosités chimiques ! pensera quelqu'un. Pas seulement. A l'intérêt théorique, considérable, présenté par l'étude de ces corps, si importants à connaître au point de vue de la classification générale des éléments, s'est ajoutée, il y a quelques années, une application inattendue et qui a pris un grand développement, la fabrication des manchons employés dans l'éclairage à incandescence par le gaz, au moyen des becs Auer.

Aussi une nouvelle industrie a-t-elle surgi, celle de l'extraction des terres rares, et il semble intéressant de donner à ce sujet quelques détails[1].

1. Voir *les Terres rares*, par P. Truchot. Paris, Georges Carré et Naud, 1898, pp. v-315. Prix : 5 francs ; ainsi qu'un article du même auteur : *Les gisements et les méthodes d'extraction de la thorite, de la monazite et du zircon*, dans la *Revue générale des sciences*, 28 février 1898.

I

Si le fer, l'étain, le cuivre, le plomb ont été employés depuis une très haute antiquité, cela tient à la facilité avec laquelle on peut les obtenir à l'état métallique, en partant de leurs minerais. L'or, l'argent, le mercure, qui se rencontrent à l'état naturel, formaient, avec les quatre précédents, les sept métaux connus des anciens.

D'autres métaux, au contraire, exigent des procédés compliqués, délicats, parfois extrêmement énergiques (par exemple, l'aluminium), pour être retirés de leurs combinaisons naturelles. Les métaux des terres rares sont aussi dans ce cas; on est même bien loin de les avoir tous isolés et d'avoir pu les étudier à l'état métallique; mais, du moment que l'une de ces terres, l'un de ces oxydes, est nettement caractérisé et distingué des autres, l'existence du métal correspondant devient, par le fait même, absolument certaine. Ces divers métaux, isolés ou non, ont reçu des noms quelque peu barbares; à coup sûr, ils sont peu connus du public, et, bien que tous ne soient pas utilisés industriellement, disons en deux mots l'histoire de leur découverte.

Les métaux rares proprement dits forment deux groupes principaux; ils ne se rencontrent, en effet, guère seuls, mais, ordinairement, associés deux ou plusieurs ensemble et comme leurs propriétés, quoique distinctes, sont extrêmement voisines, leur séparation constitue l'un des problèmes les plus ardus et les plus délicats de la chimie minérale.

Les deux chefs de groupe sont l'yttrium et le cérium.

C'est en Suède et en Norvège qu'ils furent rencontrés pour la première fois.

En 1788, Arrhénius remarquait une sorte de pierre d'un noir verdâtre foncé, qui se trouvait par places dans une carrière de feldspath, à Ytterby, non loin de Stockholm. Des échantillons de ce minéral inconnu furent examinés par un chimiste finlandais nommé Gadolin, qui, en 1794, parvint à en extraire une terre blanche, un oxyde métallique, qu'il nomma *yttria*, du nom de la localité d'origine.

A cette époque, sous l'influence des idées de Stahl, plus

d'un chimiste considérait les oxydes comme étant des corps simples, et les métaux que l'on en retirait, comme des composés. Il fallut la perspicacité de Lavoisier pour établir nettement la vérité sur ce point. Gadolin vit-il dans son yttria un élément simple? Peut-être; en tout cas, elle n'était, en réalité, qu'un oxyde, et le métal correspondant a reçu le nom d'*yttrium*. C'est la première terre rare, le premier métal rare connu.

Rare, en effet; le minéral d'où l'on avait extrait l'*yttria*, et que l'on nomma plus tard la *gadolinite*, ne se trouvait que par petites quantités éparses dans des couches de gneiss et de granite, en certaines localités de Suède et de Norvège; mais, comme nous le verrons encore pour d'autres cas analogues, cette rareté n'est plus que relative : on a découvert récemment d'importants gisements de gadolinite au Texas.

L'yttria de Gadolin fut considérée longtemps comme une substance homogène; c'était une illusion. En 1842, Mosander, chimiste suédois, montra qu'elle n'était qu'un mélange et pouvait être partagée en trois *terres;* à l'une il garda le nom d'yttria et nomma les autres *erbine* et *terbine;* à ces oxydes correspondaient les métaux yttrium, erbium et terbium, tous noms tirés d'Ytterby.

Ce n'était là qu'un commencement et, depuis vingt ans surtout, on est parvenu à distinguer dans l'erbine jusqu'à sept oxydes différents dont les métaux ont été nommés : philippium, dédié à Philippe Plantamour, de Genève; scandium, ytterbium, thulium, erbium, holmium, noms dérivés des régions scandinaves, et dysprosium, dont le nom rappelle l'extraordinaire difficulté avec laquelle M. Lecoq de Boisbaudran parvint à l'isoler; il dut répéter plusieurs centaines de fois les mêmes traitements chimiques pour parvenir à le débarrasser de ses congénères. Et l'on suppose encore que l'oxyde de dysprosium n'est qu'un mélange de quatre autres! C'est à désespérer. Tel est le premier groupe.

En 1803, Hisinger et Berzélius en Suède, Klaproth en Allemagne, retirèrent une autre terre, également inconnue, d'un minéral venant de Bastnaës, province de Westmanland, en Suède. On l'appela oxyde de *cérium*, en l'honneur de la planète Cérès, la première des petites planètes télescopiques

découverte deux ans auparavant par l'astronome Piazzi, et le minéral qui contenait cet oxyde fut nommé *cérite.*

Mais, de même que l'yttria, l'oxyde de cérium n'était, en fait, qu'un mélange des plus complexes. Ce fut encore Mosander qui le fractionna d'abord en trois, oxydes de cérium, de lanthane (λανθάνειν, être caché) et de didyme (jumeau, parce qu'il accompagnait toujours l'un des deux précédents). Puis, récemment, le didyme s'est trouvé n'être encore qu'une agrégation où l'on a distingué le samarium, le néodyme, le praséodyme, sans compter le didyme vrai, que certains chimistes soupçonnent devoir être un jour de nouveau partagé en cinq autres. Ajoutons-y le décipium et le gadolinium, rencontrés également en compagnie du didyme, et nous aurons déjà, en réunissant les deux groupes ci-dessus, un minimum de dix-sept métaux rares; on peut imaginer quelles complications offrent leur traitement et leur étude. Réunis presque toujours ensemble, dans des minéraux difficiles à se procurer, possédant à peu près les mêmes affinités, ce n'est qu'à force de patience et de sagacité qu'il est possible d'arriver à les isoler les uns des autres. Il y a là, au point de vue de la philosophie naturelle, un ensemble de problèmes des plus curieux; par exemple, n'est-il pas étrange que ce soit précisément dans les minéraux renfermant ces métaux rares, et si proches parents, que l'on ait constaté la présence de certains gaz rares, tels que l'hélium, gaz qui ne présentent pas moins de difficultés que les métaux qu'ils accompagnent, lorsqu'on veut les distinguer et les séparer.

A ces métaux des terres rares proprement dites, il faut en ajouter quelques autres présentant avec eux certains rapports de propriétés ou de gisements.

Indiquons seulement, pour mémoire, le germanium, découvert, il y a vingt ans environ, par M. Winckler, dans un minerai sulfuré d'argent, à Freyberg, en Saxe. C'est un métal analogue à l'étain.

Puis c'est le glucinium, ainsi nommé à cause de la saveur douce et sucrée de ses combinaisons. C'est le métal de l'émeraude (silicate d'aluminium et de glucinium), non seulement de l'émeraude verte, la belle pierre précieuse bien connue, ou de l'aigue-marine, qui n'en est qu'une variété

d'un vert bleuâtre, mais de l'émeraude brute, en grosses masses cristallines, opaques et blanchâtres, avec une légère teinte vert d'eau, telle qu'on la trouve par exemple en Limousin, et qui pourrait, à juste titre, être considérée comme bonne uniquement à empierrer les routes.

Le glucinium est un inconnu aujourd'hui, comme l'aluminium hier, mais qui sait ce que l'avenir lui réserve? D'un tiers plus léger que l'aluminium, plus résistant à la traction que le fer, plus conducteur pour l'électricité que le cuivre, il pourra se prêter à des applications du plus haut intérêt; mais, jusqu'à nouvel ordre, les frais d'extraction l'ont empêché de prendre place parmi les métaux, je ne dirai pas usuels, il ne le sera jamais, mais pratiquement utilisables.

Enfin, c'est le zirconium et le thorium. Le premier, assez répandu dans la nature, sous forme de silicate, dans la pierre appelée zircon ou jargon, parfois assez pure et brillante pour être employée en bijouterie sous le nom d'*hyacinthe* ou simplement de *zircon*. Les plus beaux échantillons se trouvent à Ceylan, en Europe près de Lisbonne, ou encore à Espaly, près Le Puy. Signalé dans beaucoup d'autres localités, Norvège, Oural, Tyrol, etc..., il a été découvert récemment en proportions considérables en Tasmanie. Ce dernier gisement recouvre une surface de plus de quarante-deux hectares. A vingt ou trente centimètres au-dessous de la surface du sol, on trouve une couche de gravier de vingt centimètres d'épaisseur, où sont disséminés les cristaux de zircon, que l'on extrait par simple lavage, grâce à leur densité supérieure à celle de la masse du sable.

Mais c'est le thorium, dédié par Berzélius, en 1828, au dieu scandinave Thor, qui possède, au point de vue industriel, le plus grand intérêt.

II

Réputé, jusqu'à ces dernières années, l'un des éléments les plus clairsemés dans le monde, le thorium a été découvert relativement en abondance sur divers points du globe, grâce à l'impulsion donnée aux recherches par l'intérêt industriel qu'il avait soudainement acquis. L'oxyde de tho-

rium forme, en effet, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des manchons incandescents employés avec le bec Auer.

Sans doute, on n'en a point découvert des gisements comparables aux mines de cuivre ou de plomb, d'or ou de platine, le thorium restera toujours un métal rare; du moins est-il assez répandu pour être utilisable et ne pas être réduit à figurer dans quelques collections de laboratoire ou de minéralogie.

Les minerais de thorium sont la thorite et la monazite. La thorite, silicate de thorium, ne s'exploite qu'en Norvège. Ce fut là le premier minerai utilisé, et sa rareté, son importance industrielle lui donnaient un prix considérable. Le kilogramme de thorite, contenant de 50 à 60 pour 100 d'oxyde de thorium, se payait 125 francs, et une variété de thorite, beaucoup plus riche puisqu'elle contient jusqu'à 75 pour 100 d'oxyde de thorium, et nommée orangite à cause de sa couleur franchement orangée, valait 500 francs le kilogramme.

Ces minéraux forment des nodules ou de petits nids dans des filons de pegmatite, roche de couleur claire en général, sur laquelle tranchent vivement la thorite, qui est noire, et l'orangite ; aussi, s'il est permis d'employer une comparaison familière, ces minéraux sont-ils aussi faciles à distinguer dans la roche qui les contient qu'un fragment de truffe sur une tranche de pâté de foie gras.

Or, sur la côte sud-est de Norvège, entre Arendal et Langesund, « avait eu lieu, dit M. Delgobe ingénieur à Christiania [1], depuis quelques années, une exploitation assez importante de feldspath orthose dans les filons de pegmatite, si abondants dans cette région, et la thorite se trouvait répandue dans les rebuts de l'exploitation ». Jusque-là on n'y attachait dans le pays aucune importance, quand tout à coup on apprit que ces pierres noires avaient une valeur considérable. « Les populations qui, jusqu'à ce jour, avaient ignoré de pareilles richesses furent, naturellement, prises d'un vertige subit. » On se mit aussitôt à passer en revue tous les déchets de l'exploitation précédente. « Pendant cette période, il y eut de beaux jours aussi pour les invalides, les vieillards, les

1. *Le Génie civil*, t. XXVII, 12 octobre 1895, p. 377.

femmes et les enfants, sûrs d'une bonne rétribution lorsqu'ils apportaient au courtier en thorite, qui un déca, qui un hecto, qui un kilogramme du précieux minéral. Avec des tas de déchets tombés dans le domaine public, des connaissances minéralogiques plus que superficielles et une patience à toute épreuve, on était sûr de ne pas mourir de faim. »

Après cette première période vint celle des prospecteurs allant chercher la *thorite en roche*, et M. Delgobe émettait l'opinion que cette industrie ne trouverait pas de sitôt une rivalité dangereuse dans les nouvelles exploitations américaines. Cette prévision était d'un optimisme exagéré.

Beaucoup moins riche que la thorite, mais beaucoup plus répandue, est la monazite. C'est un phosphate de cérium, lanthane et didyme, un nid de terres rares par conséquent; mais elle contient souvent, en outre, une certaine quantité de thorium, jusqu'à 16 et 17 pour 100, comme il arrive à certaines monazites de Sibérie, et c'est là, à proprement parler, ce qui fait son intérêt et sa valeur.

C'est Menge qui, en 1826, en rencontra pour la première fois des échantillons non loin de Miaskii-Zavod (Miask), dans une branche méridionale des monts Ilmen, nommée Tcheremtchanka sur le versant asiatique de la chaîne de l'Oural, au nord du gouvernement d'Orenbourg. Cette localité est le centre d'une région célèbre par ses mines d'or et nous verrons que cette association n'est pas fortuite. Breithaupt décrivit ce nouveau minéral en 1829 et l'appela monazite, de μόνος, solitaire. La monazite se présente, en général, sous forme de petits cristaux allongés, d'éclat résineux, translucide, gris rosé ou brun jaunâtre, d'un aspect analogue à la topaze. Ces cristaux sont parfois excessivement petits; les plus grands que l'on ait signalés atteignent, tout à fait exceptionnellement, près de quatre centimètres de long sur deux de large.

Jadis extrêmement rare, la monazite a fini par être rencontrée un peu partout, Cornouaille anglaise, Suède, Norvège, Russie, Valais, France même, à Saint-Christophe aux environs du Puy, au Bourg-d'Oisans (Isère); mentionnons aussi les monts Ilmen, en Sibérie, cités plus haut, et l'Australie où la monazite a été reconnue plus récemment. Mais c'est sur-

tout en Amérique, Nord et Sud, que des gisements de monazite, industriellement exploitables ont été découverts depuis une vingtaine d'années. Le premier de ces gisements fut trouvé en 1879 aux États-Unis, à la frontière des deux Carolines. Cette région est traversée par un grand nombre de ruisseaux descendant des montagnes du Sud, contrefort détaché des montagnes Bleues, formant elles-mêmes partie de la chaîne des Appalaches. Le sable qui tapisse le fond de ces petits cours d'eau provient de la désagrégation de roches granitiques et gneissiques, souvent recoupées de veines de quartz aurifère. On avait déjà exploité ces dépôts pour en retirer l'or, mais on n'avait pas songé à utiliser les sables eux-mêmes. Or, un examen plus attentif permit de constater qu'ils constituaient une nouvelle source de richesse. Parmi les produits de décomposition des roches se rencontrait, en effet, la monazite en proportion notable, atteignant parfois 1 à 2 pour 100 du sable brut. Le sable était particulièrement riche près des sources des ruisseaux où les minéraux les plus lourds, et la monazite est du nombre, s'étaient naturellement concentrés, les grains de sable plus légers ayant été plus facilement entraînés au loin. Ces cours d'eau ont parfois de trois à quatre mètres de large, et les dépôts utilisables qui en garnissent le lit ont une épaisseur de trente à soixante centimètres.

Il n'y avait qu'à continuer, pour ainsi dire, le travail naturel des eaux, à laver ces sables dans des *sluices*, comme on le fait pour les alluvions aurifères, et la monazite, accompagnée, il est vrai, d'autres minéraux lourds, zircons, grenats, etc..., se concentrerait peu à peu. On pouvait recueillir ainsi par jour, dans chaque *sluice*, de 18 à 32 kilogrammes de sables monazités concentrés, contenant de 65 à 70 pour 100 de monazite.

Lorsqu'un de ces dépôts récents est épuisé, on se met à la recherche des anciens *placers*, souvent recouverts d'une couche de terre stérile. Pour les exploiter, on fonce de petits puits permettant d'aller chercher le sable précieux. Ainsi, « à la mine Blanton et Lattimore, sur le ruisseau d'Hickory, à deux milles nord-est de Shelby (comté de Cleveland), le dépôt a de 90 à 120 mètres de largeur et a été exploité en

partie sur une distance d'un quart de mille, le long de la rivière. La couche supérieure a une épaisseur de $0^{m},90$ à 1 mètre, et la couche de sable monazité de $0^{m},30$ à $0^{m},90$[1] ». Ces nouveaux gisements épuisés, on pourrait attaquer la roche elle-même, dont la désagrégation lente par les eaux a déterminé ces dépôts, mais ce travail serait peu rémunérateur, à moins que la roche ne contînt de l'or; la monazite pourrait être alors exploitée comme sous-produit.

L'ensemble de ces alluvions occupe un territoire de seize cents milles carrés, soit un carré de soixante-quatre kilomètres de côté, dont la plus grande partie se trouve dans la région méridionale de la Caroline du Nord, et qui s'étend un peu sur la Caroline du Sud, du côté de Spartanburg. Quelques localités ont été reconnues également en Virginie.

Ce n'est pas tout; on a découvert un nouveau gisement considérable de monazite dans l'état d'Idaho, qui, de même que les précédents, est souvent constitué par les résidus des lavages d'alluvions aurifères; de même au Canada, à la mine de Villeneuve, près Ottawa.

Toutefois, c'est de l'Amérique du Sud que viennent les monazites les plus riches. On en a trouvé en Colombie, au Brésil, provinces de Bahia, Minas Geraes, Goyaz, Sao Paulo, etc., dans la République Argentine (sables de la rivière de Buenos-Ayres).

Dans presque toutes ces localités, c'est encore dans des alluvions aurifères ou diamantifères que la monazite se rencontre. Fait intéressant que cette concentration dans les mêmes roches des produits minéraux naturels les plus rares et les plus estimés, et comme ce fait semble général, il sera intéressant d'étudier désormais les gisements aurifères à ce point de vue. Tout porte à croire, dit M. Truchot, que l'on finira par découvrir « en assez grande quantité les métaux rares pour ne plus avoir à leur appliquer ce qualificatif[2] ».

L'un des dépôts brésiliens est surtout remarquable. Il se trouve au bord de la mer, au sud de la province de Bahia, près de l'île d'Alcobaca. Les vagues de l'Océan attaquant et

1. P. Truchot, *Revue générale des sciences, loc. cit.*, p. 147.
2. *Revue générale des sciences, loc. cit.*

désagrégeant les roches de la rive ont déterminé la formation de bancs de sable où la monazite abonde, d'autant plus que le lavage incessant accompli par l'eau de la mer se trouvait reproduire naturellement le travail des *sluices*, et le sable s'est enrichi au point de contenir en moyenne de 4 à 5 p. 100 d'oxyde de thorium; aussi n'a-t-on pas besoin de le concentrer davantage sur place, et son transport intégral est déjà rémunérateur, on n'a qu'à le charger directement sur les navires. C'est à cette exploitation que s'alimente presque exclusivement le marché européen.

L'industrie de l'oxyde de thorium s'est donc trouvée en quelques années avoir à sa disposition des quantités énormes de matière première. Une surproduction phénoménale a même nui considérablement aux exploitations américaines. Les manchons Auer sont bien légers, un gramme environ, une pincée de poussière, peut-on dire, et leur fabrication n'était pas capable de consommer tout ce que l'on extrayait d'oxyde de thorium de par le monde.

Mais ce qui a été plus funeste encore aux monazites de la Caroline c'est la concurrence formidable que leur faisaient les riches sables du Brésil.

Voici quelques chiffres à ce sujet. Aux États-Unis, on a extrait :

En 1894, 340 tonnes de monazite, valant 225 000 francs.
» 1895, 862 » » » 574 000 »

ces valeurs étant estimées sur place.

Or, l'année suivante, la production est presque nulle, car elle devient :

En 1896, 8 tonnes, valant 4 573 francs [1].

C'est principalement l'effet de la découverte des sables brésiliens.

Il y a bien eu un effort l'année d'après, et l'on trouve :

En 1897, 18 tonnes, valant 10 360 francs [2].

Mais, dit M. A.-G. Heighway, c'est l'effort « spasmodique » d'une industrie qui agonise. La main-d'œuvre est trop consi-

1. *Le Génie civil*, t. XXIX, 30 octobre 1896, p. 363; t. XXXI, 10 juillet 1897, p. 108.

2. *Annales des Mines* (9), t. XIV, p. 348.

dérable aux États-Unis pour qu'on puisse y lutter avec le sable du Brésil, qu'il suffit de ramasser à la pelle; de plus, la richesse du minerai est moindre, variable; bref, conclut-il: « L'industrie de la monazite a occupé, pendant un temps, quelques centaines de gens et amené beaucoup d'argent dans le district occidental de la Caroline du Nord, où le sable avait été découvert, et sa disparition est très regrettée[1]. »

C'est là un ton d'oraison funèbre.

Les sables monazités ont une grande valeur; au Brésil, ils sont payés 500 francs la tonne; il y a deux ans, la tonne de sable monazité américain, contenant 70 pour 100 de monazite, rendue à Hambourg, valait 1169 francs. Au début de l'exploitation, c'était bien autre chose. D'après M. Nitze[2], en 1887, la monazite américaine se payait jusqu'à 25 cents la livre anglaise, ce qui correspond à 2 943 francs la tonne.

D'Amérique on expédie encore un autre produit connu sous le nom de *précipité de thorium*, contenant de 86 à 88 p. 100 d'oxyde de thorium; sa valeur est 3 900 francs le kilogramme de produit brut, ce qui correspond à 4 460 francs le kilo d'oxyde de thorium, c'est plus que le poids de l'or. On voit qu'il s'agit bien réellement d'un produit rare.

L'oxyde de thorium est le principal produit, non le seul, que l'on recherche ici. Parmi les terres rares qui l'accompagnent, quelques-unes ont aussi leur application, notamment l'oxyde de cérium qui doit être mélangé dans la proportion de 1/100 avec l'oxyde de thorium pour la confection des manchons Auer. Mais le cérium a bien moins de valeur, étant beaucoup plus répandu dans la nature. L'oxyde de lanthane a été utilisé également.

Tous ces produits, jadis réservés aux laboratoires, se manipulent maintenant par masses imposantes; le Dr Otto Witt raconte que, lors d'une visite à l'usine Welsbach, à Gloucester City (New Jersey), il a pu voir 1 000 kilos d'oxyde de lanthane, plusieurs tonnes de sels de cérium et plusieurs centaines de kilos d'oxyde de thorium.

1. *The engineering and Mining journal*, 5 novembre 1898, p. 543.
2. *Scientific american, Supplement*, 23 octobre 1897, p. 18196.

III

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de la préparation de ces substances, le sujet serait des plus fastidieux. Ce qui en fait la difficulté, nous l'avons dit, c'est la presque identité qui existe entre les propriétés de ces divers métaux. Aussi, lorsque l'on soumet le minerai qui les contient à un traitement déterminé, dans l'intention d'attaquer et d'extraire l'un d'entre eux, tous viennent ensemble, car ils cèdent aux mêmes influences; on ne peut, en quelque façon, viser l'un d'eux sans les atteindre tous en même temps.

Sensibles aux mêmes actions, ils ne le sont pourtant pas tout à fait au même degré, et c'est grâce à cette différence de sensibilité qu'on peut arriver à les séparer. Essaie-t-on par exemple d'en précipiter un d'une de ses solutions au moyen d'un réactif approprié, on procédera graduellement, opérant par fractions; la première partie rendue insoluble contiendra surtout le métal le plus sensible à ce genre d'action, tandis que la dernière contiendra les moins sensibles, les autres s'étageront dans les diverses fractions intermédiaires, toutes soigneusement séparées, étiquetées, classées. Puis on reprendra chaque partie, on la fractionnera encore et, peu à peu, les divers métaux se sépareront davantage, s'épureront, par un procédé un peu analogue à la distillation fractionnée. C'est par centaines qu'il faut parfois répéter ces opérations pour obtenir finalement tel métal à l'état de pureté[1].

Pour suivre les progrès de cette purification graduelle, et pour caractériser les diverses substances au fur et à mesure qu'elles arrivent à se séparer, à se dégager les unes des autres, on examine au spectroscope les diverses fractions obtenues successivement, soit par transparence, afin de noter le spectre d'absorption que produisent les sels de certains métaux sur la lumière qui les traverse, soit en observant les spectres de raies ou de bandes émises, dans une flamme très

1. Il est juste de dire que, dans certains cas, les opérations peuvent heureusement se simplifier, par exemple le thorium possède certains réactifs spéciaux.

chaude ou sous l'action d'étincelles électriques, par ces sels fondus ou dissous.

L'apparition de nouvelles raies, leur accroissement d'intensité sont autant de symptômes que l'on est en train de concentrer ou d'isoler telle ou telle substance particulière.

Mais, laissons là cette question théorique et disons quelques mots de l'emploi, déjà plusieurs fois signalé, de quelques-uns de ces oxydes pour l'éclairage au gaz par incandescence.

Je n'ai point l'intention de trancher ici le débat entre le bec Auer, l'acétylène et l'électricité. Chacun de ces systèmes d'éclairage peut avoir ses avantages, tous trois sont assurément fort en avance sur les procédés anciens, notamment sur le bec de gaz ordinaire ou papillon, qui est certainement l'un des moyens les plus imparfaits d'utilisation du gaz pour l'éclairage. Encore bien moins ai-je la prétention de prendre parti dans les discussions qui ont eu lieu, il y a quelques années, sur la valeur des brevets Auer; ce sont là des questions délicates qui n'ont pas été résolues partout de la même façon et qu'il vaut mieux laisser dormir.

La première application de l'éclairage au gaz par incandescence est la *lumière Drummond*. Le lieutenant Thomas Drummond[1] s'était fait remarquer dès avant l'âge de vingt ans par ses brillantes aptitudes scientifiques. Entré en 1815 au corps des ingénieurs royaux, il était sur le point, en 1819, de quitter l'armée pour le barreau, quand il fit la connaissance du colonel Colby qui se l'associa pour le levé de la carte de la Grande-Bretagne. En 1824, la Chambre des communes ayant décidé d'étendre à l'Irlande ces travaux topographiques, Drummond fut chargé de la triangulation. Son attention se porta spécialement sur l'amélioration des signaux à employer pour viser les diverses stations. Pour le jour, il employa un système d'héliostat particulier; quant aux signaux de nuit, il avait essayé les feux de bengale, la combustion du phosphore; mais ces flammes causaient beaucoup d'ennui par leur manque de fixité, la fumée qu'elles produisaient, etc. Drummond pensa alors à utiliser le phénomène, bien connu déjà, de l'in-

1. Né à Édimbourg en octobre 1797, mort le 15 avril 1840.

candescence produite par certaines substances quand on les place dans une flamme, même peu éclairante par elle-même. Il expérimenta sur la chaux, la magnésie et la zircone, et compara la lumière que donnaient ces « terres » à celle d'un brûleur à double courant d'air, ou brûleur d'Argand. Il trouva que, si l'on représentait l'intensité lumineuse de celui-ci par 1, celle de la lumière donnée par la chaux était 37, la zircone 31, la magnésie 16; et même, en s'entourant de précautions spéciales, il obtint avec la chaux une intensité qui, à la même échelle, était représentée par 83[1]. Il combina donc une lampe portative, dans laquelle une petite sphère de chaux, de deux centimètres de diamètre environ, était chauffée par trois jets de flamme convergents obtenus en dirigeant des courants d'oxygène dans des vapeurs d'alcool. Grâce à la source éblouissante de lumière ainsi obtenue, il put viser des stations distantes du poste d'observation de plus de 106 kilomètres.

Telle est l'origine du système d'éclairage encore si employé dans les appareils à projection : c'était la première lumière par incandescence.

Depuis lors, de nombreux inventeurs se sont occupés de la question, d'une façon plus ou moins heureuse. L'un des inconvénients de la lumière de Drummond résidait dans le choix de la matière, très éclairante assurément, mais très altérable. La sphère ou le cylindre de chaux vive employé absorbe l'humidité, se carbonate à l'air, se désagrège et tombe en poudre; sans doute, en le renfermant promptement dans une boîte hermétique, on atténue ces défauts, mais on ne les supprime pas et, dans tous les cas, cette nécessité de mettre le morceau de chaux à l'abri de l'air après que l'on s'en est servi en aurait rendu l'usage pratiquement impossible pour l'éclairage domestique et surtout pour l'éclairage public. Était-ce pour parer à ces difficultés que Cruickshank, en 1839, essaya de déposer la chaux en légère couche sur une enveloppe de platine? Quoi qu'il en soit, l'essai était certainement bien malheureux; l'inégale dilatabilité des substances ainsi superposées ne faisait qu'augmenter la fragilité.

1. Quelques-uns de ces chiffres sont sujets à discussion.

Mais pourquoi n'aurait-on pas utilisé le platine tout seul ? Son point de fusion reculé, 1 775 degrés, permettait de le porter à une température extrêmement élevée. L'idée ne manqua pas d'en venir à plus d'un. Le premier qui paraît l'avoir essayée est un Français nommé Gillard.

Gillard avait inventé un système économique de production du « gaz à l'eau ». On sait que l'on nomme ainsi le résultat de la décomposition de l'eau par le charbon à haute température. Ce gaz contient principalement de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone, avec un peu d'acide carbonique et de méthane ; il est donc extrêmement combustible. La flamme qu'il donne est d'ailleurs peu éclairante, mais très chaude, et, en 1848, Gillard imagina de transformer cette chaleur en lumière. Il introduisit donc dans la flamme un petit cylindre en fil de platine tressé. C'est à Passy, où il avait établi son usine, que les premiers essais furent tentés. L'application en fut même faite en grand et la ville de Narbonne fut éclairée pendant quelque temps par ce système, qui fut installé aussi dans les ateliers Christofle, à Paris.

Mais on renonça à ce procédé pour divers motifs. D'abord le gaz à l'eau est très dangereux. Extrêmement toxique, à cause de la présence de l'oxyde de carbone, il ne possède aucune odeur qui vienne révéler la présence des fuites. De plus, le petit cylindre de platine s'altérait rapidement, et son remplacement fréquent est par trop dispendieux.

Plus tard, M. Sellon essaya un alliage de platine à 10 pour 100 d'iridium, alliage employé pour les nouveaux étalons du système métrique. On en formait encore un petit treillis qui devenait incandescent dans un brûleur Bunsen alimenté avec du gaz ordinaire. Mais cet alliage s'altère également, et, bien que le platine soit capable de rendre des services dans un laboratoire, par exemple dans la lampe Bourbouze-Wiesnegg, il paraît certain que l'éclairage public, tout au moins, n'a rien à attendre de ce côté.

Vers l'époque où Gillard essayait son invention, le professeur Frankenstein, de Gratz, imaginait sa « lumière lunaire et solaire ». D'aucuns ont voulu y voir un précurseur du manchon Auer, enlevant toute valeur au brevet relatif à ce dernier ; il est certain qu'il y a quelques différences, mais il

n'en existe pas moins entre les deux systèmes d'étroites analogies.

Frankenstein découpait un fragment de tissu léger, gaze ou mousseline, et le trempait dans une bouillie de craie et de magnésie broyées et délayées dans de l'eau. On retirait le tissu et on le desséchait ; puis, pour donner de l'adhérence à la poussière déposée sur les fils, on le trempait dans un second liquide analogue, contenant, en plus, de la gomme et une petite quantité de noir de fumée, juste de quoi teinter légèrement la matière. On desséchait de nouveau, après avoir façonné la pièce de mousseline, ainsi chargée, en forme de cylindre. Celui-ci était ensuite porté dans une flamme qui détruisait les fils du tissu primitif et laissait une sorte de treillis formé par la matière qui s'était déposée sur eux et gardant le même aspect extérieur que la pièce séchée avant la combustion. Cette sorte de tissu, ainsi minéralisé, pouvait être suspendu dans une flamme, qui le rendait incandescent. Si l'on employait une lampe à huile, on obtenait ce que Frankenstein désignait sous le nom de lumière *solaire*. C'était au contraire la lumière *lunaire*, si l'on prenait la flamme d'une lampe à alcool ; la lumière ainsi obtenue, disait Frankenstein, a pour l'œil « quelque chose d'agréable et répand dans une chambre une clarté d'une douceur tout à fait particulière, semblable à celle de la lune ».

Une difficulté sérieuse empêcha l'invention de se propager ; le treillis minéral obtenu, malgré le second bain employé, manquait absolument de solidité et se désagrégeait d'une façon désespérante.

Le grand inconvénient de la chaux, nous l'avons déjà signalé, est la facilité avec laquelle elle absorbe l'humidité de l'air et tombe en poussière. Un physicien italien, Carlevaris, la remplaça par la magnésie, d'un rendement inférieur ainsi que Drummond l'avait observé, mais présentant de grands avantages au point de vue de la solidité. M. H. Caron, en 1868, avait également attiré l'attention sur l'emploi de la magnésie comme terre réfractaire et comme substance propre à remplacer la chaux dans l'éclairage oxhydrique. M. Tessié du Motay, qui venait à cette époque d'imaginer une méthode, relativement économique, de préparation de l'oxygène par le

manganate de soude, voulut faire l'application de ces nouveaux procédés à l'éclairage public. Une série de brûleurs furent installés à Paris, place de l'Hôtel-de-Ville, où l'incandescence était produite par des blocs de magnésie chauffés par la flamme du gaz avivée par l'oxygène. Mais la double canalisation exigée pour cela rendait le système bien dispendieux. M. Caron fit même remarquer que de petites cavités se creusaient, à la longue, dans la magnésie, au point où le jet de flamme venait la toucher, par suite d'une volatilisation appréciable de la substance. Mais, en même temps, il signalait la zircone comme pouvant avantageusement remplacer la magnésie ; plus éclairante que celle-ci, Drummond l'avait déjà dit, elle ne présentait pas trace de volatilisation après un mois de fonctionnement journalier, et, en 1872, M. Caron éclairait à la zircone incandescente le boulevard des Italiens. Vraisemblablement c'est à la double canalisation nécessaire que l'on doit attribuer l'échec de ces tentatives.

Pendant ce temps, M. Tessié du Motay essayait de supprimer cette double canalisation, et, pour cela, il recourait, comme Gillard, au gaz de l'eau, préparé d'une façon spéciale. Les premiers essais eurent lieu à Comines, dans le Nord; puis, en 1876, il transporta son système à New-York, mélangeant son gaz de l'eau avec du gaz riche provenant du pétrole. Le succès ne vint pas. Chose curieuse, et qui ne s'est pas produite cette fois seulement, après la mort de l'inventeur français, l'invention fut reprise par les Américains, en particulier par un certain Strong, et, sous ce nom exotique, le procédé Tessié du Motay est revenu en Europe. N'avait-il pas désormais bien des chances de réussite puisqu'il venait de loin et s'appelait le « gaz Strong » ?

La magnésie a été appliquée avec plus de succès à l'éclairage par M. Clamond qui, en 1880 et 1883, prit des brevets à ce sujet. Il suspendait au-dessus de la flamme une petite corbeille nattée en magnésie; primitivement il avait eu recours à une double canalisation, alimentant la flamme avec de l'air sous pression. Plus tard il perfectionna son système, d'abord en remplaçant l'air comprimé par de l'air chauffé ; le courant d'air appelé par la flamme était obligé de passer entre deux enveloppes de verre dont l'intérieure

n'était autre que la cheminée elle-même du bec de gaz, échauffée, dans ces conditions, par les produits de la combustion; puis, en suspendant la corbeille de magnésie au-dessous de la flamme qui, elle-même, était renversée ; cette dernière modification améliorait notablement les choses. Ces corbeilles de magnésie durent peu, de quatre-vingts à quatre-vingt-dix heures de service seulement. Néanmoins, ce système était pratique et fut appliqué dans d'assez sérieuses proportions. En 1892 le plus répandu des becs Clamond consommait deux cents litres à l'heure et fournissait la carcel à moins de quatre-vingt-sept litres par heure.

D'autres essais furent faits par un Suédois, Fahnejelm, en 1883, et par Stokes Williams, de New Jersey, aux États-Unis en 1882. Le premier remplaçait les treillis de chaux ou de magnésie, peu solides, par de petites tiges fabriquées en comprimant et moulant des oxydes de magnésium, calcium, zirconium et silicium agglomérés avec de la gomme ou de l'amidon. Ces petits crayons étaient suspendus vers le bas comme des sortes de dents de râteau ; ce n'est là qu'une modification de la lumière Drummond. Stokes Williams déposait, au contraire, des métaux ou des substances terreuses sur des filaments, sur des tissus destinés à être détruits par la combustion. Il semble que ce dépôt se faisait surtout par voie électrolytique.

IV

C'est vers la même époque, 1882 ou 1883, que le Dr Auer von Welsbach fit ses premiers essais au laboratoire de l'Université de Vienne. Peu après il prit un brevet relatif à une nouvelle façon d'appliquer l'incandescence à l'éclairage par le gaz. Au début, on faisait grand mystère sur la composition des manchons minéralisés qu'il employait, on savait que la zircone y entrait ; c'était le principal élément, mais elle n'était pas seule. L'analyse eut bientôt percé les mystères et montra, près de la zircone, des terres rares proprement dites ; on signala en particulier l'oxyde de lanthane. C'est beaucoup plus récemment, en 1891, que le Dr Auer utilisa les propriétés vraiment remarquables du thorium au point de vue de l'incandescence.

Si l'on analyse actuellement, la poussière qui constitue un manchon Auer, on constate sans peine que l'on a affaire à l'oxyde de thorium. Or, si l'on prend de l'oxyde de thorium *pur*, et qu'avec cet oxyde on confectionne un de ces manchons, on obtient un résultat absolument misérable. C'est qu'en effet l'oxyde de thorium n'est pas seul ici ; l'examen des rayons émis par un bec Auer incandescent peut mettre déjà sur la voie de la solution.

D'après M. Mc Kean :

de l'oxyde de	thorium	pur donne une	lumière	blanc bleuâtre
—	lanthane	—	—	blanche
—	yttrium	—	—	blanc jaunâtre
—	zirconium	—	—	blanche
—	cérium	—	—	rougeâtre

Or, dans le rayonnement du bec Auer on trouve quelque trace des rayons propres au cérium.

Essayons donc maintenant de faire un manchon incandescent composé d'oxydes de thorium et de cérium. On sait comment se préparent ces manchons. Un réseau cylindrique, de diamètre convenable, est tissé en fil de coton de première qualité. On le plonge à plusieurs reprises dans une solution ammoniacale puis dans l'eau chaude, en l'essorant à chaque fois. On le trempe ensuite dans un bain contenant les oxydes que l'on veut utiliser, combinés à l'état d'azotates, on le retire et on le dessèche à l'air chaud. Ce cylindre ainsi imprégné est moulé sur une forme en bois et la partie supérieure est coulissée au moyen d'un fil d'amiante ou de platine ; on le suspend alors dans la flamme d'un bec Bunsen ; la substance du coton est brûlée et détruite, les azotates décomposés, les oxydes seuls restent, conservant exactement l'apparence du réseau primitif.

Prenons donc pour commencer, un mélange d'azotates à 90 pour 100 de thorium et 10 pour 100 de cérium, nous n'obtiendrons rien de satisfaisant. 5 pour 100 de cérium vaut déjà mieux... et si l'on abaisse la proportion à 1 pour 100, à peine, l'incandescence devient superbe. Et telle est bien la proportion qui semble la meilleure, 99 parties d'oxyde de thorium, 1 partie d'oxyde de cérium. Le rôle de ce dernier peut paraître bien énigmatique. Comment peut-il se faire qu'une

si minime proportion d'une substance étrangère modifie d'une façon aussi décisive les propriétés de celle à laquelle elle est mélangée, dans laquelle elle disparaît en quelque sorte ? Cette question n'est pas nouvelle, il y a là un fait extrêmement général. Ne voyons-nous pas le fer se modifier dans des proportions extraordinaires et passer de l'état d'acier doux à celui d'acier dur, puis de fonte, pour des variations de quelques dixièmes pour cent ou tout au plus de deux ou trois unités pour cent dans sa teneur en carbone ? Le soufre et le phosphore ont une influence encore plus sensible sur les propriétés du fer, et c'est par millièmes et dix millièmes qu'il faut apprécier leur présence. On pourrait multiplier les exemples. Nous sommes donc ici en présence d'un phénomène intéressant, mal connu dans ses causes, mais déjà classé.

On peut d'ailleurs se rendre compte dans une certaine mesure, je ne dirai pas du mécanisme intime et des causes dernières de l'influence de l'oxyde de cérium sur le rayonnement fourni par l'oxyde de thorium, mais de la nature des actions en jeu.

Le Dr F. Westphall a étudié la chaleur fournie par un bec Auer. Il commença par examiner le bec de gaz tout seul, sans corps incandescent, et mesura l'échauffement produit par cette flamme sur un litre d'eau pendant dix minutes ; il constata une élévation de température de 21°,9. Il fit à nouveau l'expérience, en laissant toutes les conditions identiques, pression et consommation de gaz, etc..., mais en plaçant dans la flamme un corps incandescent formé d'oxyde de thorium *pur*, l'échauffement n'était plus que de 19°,7. Enfin dans une troisième expérience, faite en mêlant à l'oxyde de thorium 1 pour 100 d'oxyde de cérium, l'échauffement tomba à 16°,2. Le sens de ces chiffres est clair. Le corps incandescent absorbe au passage une certaine proportion du rayonnement calorifique émis par la source et le transforme en rayonnement lumineux. Le bec Bunsen, où brûle le gaz dans le système Auer, donne une combustion très complète, fournit beaucoup de chaleur, mais très peu de lumière. Introduisez dans cette flamme un corps peu fusible, il s'échauffe et rayonne à son tour, mais il ne renvoie pas

nécessairement des rayons identiques à ceux qu'il a reçus ; le rayonnement émis par un corps dépend non seulement de la température à laquelle il est porté, mais aussi de sa nature intime, il possède quelque chose de spécifique, et n'est-ce pas précisément sur ce fait que repose le principe de l'analyse spectrale ? Chaque corps a son mode de vibration qui lui appartient en propre. C'est là un premier fait général. Reportons-nous maintenant aux chiffres donnés tout à l'heure. Nous fournissons à l'oxyde de thorium *pur* des rayons calorifiques capables de déterminer, dans les conditions indiquées, un échauffement de 21°,9 ; or, les rayons calorifiques qu'il nous rend ne peuvent plus échauffer le litre d'eau que de 19°,7 ; qu'est devenu le reste ? Transformé par les molécules de l'oxyde thorique, il nous arrive sous forme lumineuse, mais la portion ainsi transformée est faible. Ajoutons, au contraire, un centième d'oxyde cérique, la chaleur émise par les oxydes incandescents ne sera plus que de 16°,2, tout le reste sera changé en lumière.

Ainsi, ce qui fait la puissance éclairante du manchon Auer c'est la faiblesse de son rayonnement calorifique. Il ne multiplie pas le rayonnement qui lui est fourni, il le déplace ; on lui donnait des rayons de chaleur, il rend des rayons de lumière. Et, chose étrange, si l'on compare le résultat ainsi fourni aux résultats que pourraient donner séparément les deux oxydes de thorium et de cérium, il ne faut pas croire que l'on ait affaire à une sorte de moyenne entre leurs pouvoirs éclairants individuels ; il n'en est rien. Ceci prouve simplement que dans cette union de deux oxydes il y a plus qu'une pure juxtaposition, il y a une sorte de combinaison chimique jouissant de propriétés à elle.

Cette sorte de combinaison s'altère d'ailleurs à la longue, semble-t-il, et c'est à cela peut-être qu'il faudrait attribuer la diminution lente mais progressive du pouvoir éclairant des manchons Auer. D'après MM. Montserrat et Brisac[1], tandis que le bec Auer consomme au début $23^{l},6$ par heure pour donner un éclairement d'une carcel, après 1 070 heures, il en exige, pour fournir la même intensité, $92^{l},3$; dépense

1. *Le Gaz et ses applications.* Paris, 1892.

toujours bien inférieure à celle d'un bec papillon qu'il faut évaluer dans les mêmes conditions à 130 litres par heure.

D'autres expériences ont été faites à Berlin sur six manchons Auer pendant une durée de 3 000 heures[1]; la dépense de gaz avait varié, en moyenne, pour entretenir l'intensité lumineuse constante, dans la proportion de 1,63 à 5,05, ce qui, avec le chiffre initial de $23^{l},6$, correspondrait à une dépense finale de 73 litres. Il semble donc qu'en poussant un manchon Auer aux limites de sa durée, on puisse dire que la dépense devient trois ou quatre fois plus forte. En pratique, les 3000 heures seront difficilement atteintes ailleurs qu'en un laboratoire, et le manchon devra être remplacé par suite des mille petits accidents qui peuvent arriver à ces frêles tissus. Les prospectus se contentent généralement d'annoncer mille heures d'éclairage, ce chiffre n'est point exagéré. C'est encore merveille qu'ils soient aussi résistants qu'ils le sont, et c'est bien là ce qui fait une bonne part de leur succès. Il se trouve, en effet, par un heureux concours de circonstances, que l'oxyde de thorium joint à son remarquable pouvoir rayonnant une inaltérabilité qui l'empêche de tomber en poudre comme la chaux, et une infusibilité qui lui permet de rester fixe à la température de 1 600 à 1 700 degrés à laquelle il se trouve porté.

Terre rare, inconnue hier, l'oxyde de thorium éclaire maintenant une bonne partie de l'humanité civilisée; il a même ralenti d'une façon sérieuse le progrès de l'éclairage électrique, en attendant, peut-être, qu'une nouvelle découverte vienne le faire rentrer à son tour dans l'obscurité.

JOSEPH DE JOANNIS, S. J.

1. Le regretté P. V. Van Tricht, dans un article sur l'*Exposition universelle d'Anvers* (*Revue des Questions scientifiques*, octobre 1894, p. 588) a présenté de très intéressantes observations sur le bec Auer qui, à cette époque, brillait d'un éclat encore tout nouveau. Il cite un manchon Auer mis en expérience à l'usine à gaz de Mons et qui brûla 7 300 heures consécutives, et ce fut un accident qui le brisa ! Un autre, à l'usine de Wasmuel, brûla 5 400 heures.

LA POÉSIE ET LES POÈTES [1]

Entre toutes les années du siècle qui agonise, pas une n'aura été aussi parfaitement dépourvue de poésie que l'avant-dernière, ou, pour parler comme les savants, l'antépénultième. 1898, c'est le cauchemar de l'*affaire*, se prolongeant dans le brouillard, la boue et le bruit, sans une étincelle d'idéal, sans une lueur d'au-delà. Pour versifier en 1898, il fallait avoir la poésie fortement chevillée dans l'âme ; *chevillée* est un mot prosaïque ; mais il vient là, de lui-même ; il est en situation, et je le laisse tomber de la plume. Toutefois j'en éprouve un peu de scrupule. S'il y a trop souvent des chevilles dans les vers, et si, en 1898 et toujours,

Le dernier des humains est celui qui cheville,

il peut y avoir des humains qui font des vers et ne chevillent point. Nous en donnerons des preuves. Si le temps est, par lui-même, à la prose, il y a des vaillants qui réagissent, même parmi les poètes ; et en cela ils ne sont point de leur temps. Nous espérons le prouver aussi tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, en 1898, on a versifié. Nous en avons su quelque chose, par l'avalanche de volumes de toutes formes, qui

1. 1° *Voix sur la France*, par Pottier de Lalaine. Paris, Firmin-Didot ; — 2° *Les Citoyens*, par V. de Brabandère. Bruxelles, Vromant ; — 3° *Les Sonnets intimes*, par Joseph Serre. Lyon, Vitte ; — 4° *Sonnets on the Sonnet*, by Rev. Matthew Russell, S. J. London, Longmans ; — 5° *Poésies diverses*, par Georges Charlemagne. Paris, Firmin-Didot ; — 6° *Macbeth*, traduit par J. Delaunay. Paris, Lemerre ; — 7° *Œdipe à Colone*, par Ph. Martinon. Paris, Fontemoing ; — 8° *Souvenirs du Bocage vendéen*, par dom Joseph Roux. Ligugé (Saint-Martin) ; — 9° *La Légende des écoliers de France*, par Gustave Zidler. Paris, Hetzel ; — 10° *Mon Jardin fleuri* et *Poèmes catholiques*, par Édouard Ned. Arlon, Goffinet ; Paris, Savaète ; — 11° *A mes Amis*, par Gaston della Faille de Leverghem. Anvers, Bellemans ; — 12° *Impressions poétiques*, par l'abbé Amédée Doublet. Paris, Tolra ; — 13° *Fleurs de solitude*, par l'abbé Joseph Guillermin. Paris, Bloud et Barral ; — 14° *Idéale Jeunesse*, par Edward Montier. Paris, Société française ; — 15° *Discours*, en vers, par le P. Maillard, de l'Oratoire. Nevers, Cloix ; — 16° *Pluie et soleil*, par le P. Jean Vaudon, du Sacré-Cœur. Paris, Retaux.

nous sont arrivés de tous les points de l'horizon, avec prière instante d'en parler « en toute sincérité » à nos lecteurs. Parlons-en donc en toute sincérité ; mais non pas de tous. Si nos lecteurs aiment, comme nous, la sincérité, ils veulent être respectés. Or, il y a des livres rimés qui salissent les yeux ; il y en a qui ne disent absolument rien à l'esprit ; il y en a qui ne savent absolument point ce qu'ils veulent dire. De ceux-là, écartons même les titres ; lesquels parfois disent moins que rien et ne promettent rien qui vaille ; ce qui est presque un mérite : le livre justifie le titre.

Parmi cette littérature que nous laissons dormir, voici un tome fluet, chargé de je ne sais combien de poèmes, au travers desquels le meilleur vers que je découvre, si tant est que ce soit un vers, est, je crois, celui-ci :

Raccommodeur de faïence et de porcelaine !

Et je m'imagine que l'auteur, s'il habite Paris, n'a pas sué sang et eau, pour créer cet alexandrin-là ; par la raison que chaque matin, dans chaque rue, les raccommodeurs vont le répétant très haut, avec accompagnement de leur modeste fifre qui déchire les oreilles ; mais sans se douter qu'ils parlent la langue du Parnasse de 1898.

Donnons un coup d'œil à des œuvres qui ont un peu plus coûté et valent quelque chose.

*

1° Commençons par *Voix sur la France ;* titre biblique qui rappelle le lugubre *Onus Babylonis* d'Isaïe ; livre courageux, dont l'auteur accentue la pensée dominante, en ces quatre vers bibliques aussi :

... Et l'Esprit, plus pressant, m'a redit : « Que t'importe ?
Proclame à tous mon nom ; sers par là ton pays ;
Je rendrai haut ton cœur, et ta faiblesse forte.
Fût-ce dans le désert, va, parle. » — J'obéis.
(Page v.)

C'est un chrétien qui va et parle ; presque un prophète ; et à cause de cela, sa voix retentira peut-être dans le désert ; mais elle mériterait d'être écoutée de ceux qui ont des oreilles pour entendre. *Voix sur la France*, c'est œuvre de foi chantant le *Credo ;* œuvre de patriotisme qui se révolte et pleure ; œuvre de

vengeance et d'espoir en un meilleur lendemain ; œuvre de science, où l'histoire rayonne ; par exemple, dans le grand poème : *Point d'athées*. Enfin, c'est œuvre d'art ; le poète est plutôt classique, encore qu'il laisse çà et là fourmiller dans ses vigoureuses pages, quelques-uns de ces vers invertébrés, qui ne sont vraiment ni vers ni prose.

M. Pottier de Lalaine s'inspire des prophètes ; mais il a probablement relu Juvénal et Boileau ; car il nomme ; il appelle un chat un chat, et Rolet (il prononce Reinach), un fripon ; Zola, un « coprologue ». J'en passe, et point du tout des meilleurs.

Peut-être a-t-il feuilleté la *France juive* et la *Fin d'un monde ;* car il harcèle ses contemporains, avec la verve justicière qui frissonne dans ces livres fameux. Mais la pensée qui se dégage de ces quarante poèmes est autrement chrétienne ; la leçon qui en éclate, plus fortifiante. L'indignation du poète fouaille tout ce qui se rue au plaisir, à l'argent, au pouvoir, aux tripots, aux égouts, à toutes les hideuses curées ; tous les gens sans conscience, sans vergogne, tâchant de

> Happer, la gueule ouverte, étendus à plat ventre,
> L'os vil qu'on jette aux chiens couchants.
> (Page 281.)

De là, comme bien on le prévoit, certains alinéas d'une verdeur naturaliste, où le poète remue du pied les ordures dans lesquelles des gens de lettres prennent leurs ébats, en déclarant qu'ils sont de profonds chercheurs :

> Ils appellent cela de la psychologie !
> (Page 290.)

Puis il houspille les insulteurs de Dieu, les laïcisateurs d'écoles, les gouvernants athées qui arrachent le Christ des lois et des mœurs. Hasardons ici un simple regret littéraire. La matière est très abondante ; les criminels pullulent. Quant à M. Pottier de Lalaine, il ne regarde point à sa peine ; il frappe à tour de bras ; mais parfois le fouet dont il use s'allonge-t-il, entre ses mains, outre mesure. Le fouet qui s'allonge trop, cingle moins fort ; la satire prolixe finirait par endormir ceux-mêmes qu'elle vise. Par contre, il se retourne vivement vers les grands âges et les grandes journées de France ; il salue l'armée de France, les femmes de France, les vieux héros de France ;

tout ce qu'ont admiré, rêvé, entrepris, réalisé nos pères — mais pas ceux de 89. On voudrait citer, sinon tous les bons endroits, du moins certaines demi-pages, où le génie de l'auteur s'affirme avec plus de relief. Choisissons, un peu au hasard, le poème intitulé, en latin, *Cimices;* où M. Pottier de Lalaine s'attaque aux irresponsables qui foisonnent à tous les étages de l'état social :

Non, pas un ! Et voilà pourtant où nous en sommes !
Pas un homme parmi tous ces vains masques d'hommes !
Un seul qui sur la foule étende un bras nerveux,
Et sache en ordonnant prononcer : « Je le veux. »
Partout, sans résister, la hâte de se rendre,
Le vénal reniement ; la rage de s'en prendre
A la faute d'autrui, d'accuser le hasard ;
L'instinct de s'avilir et de s'en faire un art.

Quand d'attentats prochains courent les bruits sinistres,
Le chef d'État, tremblant, dit : « Ce sont les ministres. »
Les ministres, tyrans des faibles redoutés,
Humbles, disent aux forts : « Ce sont les députés. »
Le député, qui vote un budget en décembre,
Murmure : « Ce sont mes collègues de la Chambre » ;
Ou : « Bien à contre-cœur je m'y suis résolu ;
Mes électeurs là-bas, qu'y faire ? l'ont voulu. »
Le préfet dit : « Ce sont mes conseillers. » Le maire :
« Oh ! oh ! ce pauvre adjoint !... »

(Page 133.)

Cela continue, du haut en bas de l'échelle. Puis le Juvénal de *Voix sur la France* s'arrête, soupire, consulte l'horizon comme sœur Anne ; et, comme feu Diogène, il réclame un homme, un homme quel qu'il soit, mais sachant vouloir, osant agir, capable d'effrayer les irresponsables, et qui daigne un beau jour

Les attraper gaiement, par le nez, par la nuque,
Par la peau du séant, ou par la peau du cou ;
Bref, n'importe comment les saisir n'importe où ;
Et, pour les envoyer, sinon peupler le bagne,
Du moins planter sans bruit leurs choux à la campagne,
Sous le poids écrasant de mépris souverains,
Les chasser, à grands coups de pied au bas des reins.

2° Ce rêve s'accomplira-t-il ? Cet homme se trouvera-t-il ? Quand viendra-t-il ? Autant de problèmes que Dieu seul peut résoudre. Mais à côté du beau et fier volume de M. Pottier de Lalaine, qui raconte notre misère sociale, voici une toute petite plaquette vaillante qui indique un remède, en racontant comment se refait un peuple libre.

La plaquette a pour titre *les Citoyens*. C'est un petit drame; les citoyens qui jouent un rôle dans ces scènes rapides, ont vraiment joué un rôle dans l'histoire de leur pays, et donné à tous les citoyens de tous les âges un exemple qui durera autant que le monde. Ces citoyens, libérateurs de leur patrie, furent Judas Machabée et ses frères ; les croyants qui se disaient : Mieux vaut mourir en combattant que de voir les maux de notre peuple et la profanation des choses saintes.

Dans le drame de M. de Brabandère, les Machabées agissent moins qu'ils ne parlent ; mais ils parlent bien. L'histoire biblique, le décor, la couleur, le *costume*, disparaissent un peu sous la thèse ; mais la thèse est faite pour réveiller les courages ; dans les héros de Modin, d'Éphron et de Laisa, le poète montre surtout les caractères ; mais les caractères sont grands ; ils veulent aller où Dieu les mène et ils l'affirment en des vers, qui sonnent comme les trompettes de Gédéon dans le camp de Madian :

> Dieu, qui fait les vaincus, ne fait jamais les lâches.
> (Page 16.)

L'auteur est un jeune. La jeunesse éclate jusque dans ses rimes, dont plusieurs sont de cuivre ; mais on sent que la lutte pour Dieu et l'honneur lui va ; et son œuvre jeune est un prélude. Saluons les préludes et la jeunesse qui appelle les saints combats.

3° Le poète des *Sonnets intimes* est un jeune aussi, un croyant aussi. Il rêve beau ; il vit dans la tour d'ivoire de son beau rêve ; et cette forteresse n'a de jour que sur le ciel bleu, les étoiles d'or, les nuages blancs et roses, les neiges immaculées.

Dans ce petit livre bleu et blanc, il n'y a que de nobles idées, au vol court, mais aux traînées lumineuses et pures. Ce sont des sonnets, une soixantaine ; ou, comme parle M. Joseph Serre, dans une préface de prose et d'humour, c'est « du rêve à la minute, de la pensée en tablettes, de l'infini en flacon » (p. 6); bref, beaucoup dans peu. Ailleurs, M. J. Serre versifie la genèse d'un sonnet : le poète chevauchant comme l'aigle dans les hauteurs, entre l'Hymette et l'Horeb ; prenant l'essor

> Pour le lac bleu, pour le mont Blanc, pour le cap rose
> (Page 79),

puis retombant à plat, comme l'oiseau de basse-cour ; et, au bout

de sa course sur un rayon de soleil, pondant péniblement ses quatorze vers :

L'idéal, fier Pégase, ivres nous prend en croupe,
Nous ravit sur son aile immense de condor,
Et l'on part, en chantant, pour tous les astres d'or.

Et puis, tous les matins, l'homme mange sa soupe ;
Tous les soirs pour dormir l'homme met son bonnet :
Et le Rêve finit dans un petit sonnet.

(Page 8.)

Mais les soixante et quelques sonnets, ces « mailles d'argent d'un filet rétréci » (p. 21), contiennent plus de soixante pensées, toutes très chrétiennes, et d'un habile ouvrier. Il en est d'exquises, il en est de grandes, il en est de neuves, il en est d'une philosophie subtile jusqu'à la quintessence, une quintessence d'azur et de foi ; celle-ci, par exemple, où l'on fait valoir les immenses merveilles que peut renfermer un petit sonnet, par cette raison qu'un Dieu très grand a pu tenir dans le petit espace d'une crèche. C'est joli, joli ; trop joli ; et pour emprunter à M. Joseph Serre un de ses titres, c'est *Trop Parfait.*

Signalons, par contre, une demi-douzaine au moins de sonnets sur la Vierge Mère de Dieu. C'est joli encore, mais c'est parfait, sans l'être trop. Nommons des antithèses énormes dans leur petitesse et où l'idée déborde, comme celles-ci : *Hugo*, *Hello;* et les *Deux sceptres*. Je préférerais l'antithèse plus simple de l'*Affiche électorale :* ce parfum âcre d'encre sale sur un papier gluant ; et, tout à côté, la glycine qui pend au mur en guirlande fleurie (p. 106). Nommons aussi des poèmes théologiques sur le *Calvaire* et la *Trinité* divine. Dans ce livre mince, il y a un million de choses. Il y a surtout une âme ; une âme d'artiste. Le vieil orfèvre, chanté par M. de Heredia, dans un de ses sonnets, rêvait de mourir en ciselant un ostensoir d'or ; M. Joseph Serre ne s'occupe à ciseler des sonnets que pour y enchâsser des émeraudes d'idéal et de prière. Il travaille dans le fin ; parfois dans le minuscule ; mais travaillons, se répète à lui-même le Benvenuto Cellini des *Sonnets intimes*,

Mais travaillons, pour l'art, pour les âmes, pour Dieu !

(Page 11.)

4° Un sonnet sans défaut (s'il y en a) vaut un long poème ; nous savons cela depuis Boileau ; et ceux qui ont essayé de loger

une idée en ces quatorze vers, de mettre, comme parle M. J. Serre, de l'infini dans un flacon, savent que c'est un métier difficile. On s'en doutera un peu mieux encore, si l'on se donne la peine de feuilleter les cent cinquante-sept sonnets entassés dans un curieux volume anglais, aux couvertures de toile verte, avec ce titre en lettres d'or : *Sonnets on the sonnet; an anthology*. C'est un volume de sonnets sur le Sonnet ; le tout, divisé en cinq livres :

1° *La structure du sonnet ;*
2° *La nature du sonnet ;*
3° *Les maîtres du sonnet ;*
4° *Les partisans modernes du sonnet ;*
5° *Les poèmes apparentés au sonnet ;*

comme le Rondeau, la Villanelle, le Triolet et autres menues « épiceries ». En tout : cent vingt-quatre sonnets anglais ; trente-trois français ; cinq allemands ; trois italiens ; deux espagnols.

C'est par ces deux-là, l'un de Hurtado de Mendoza, l'autre de Lope de Vega, que commence la longue défilade des sonnets sur le sonnet : curieux hommage rendu par la langue anglo-saxonne au parler grandiose des vieux campéadors et conquistadors. Car enfin, bien des siècles avant qu'il ne fût question nulle part d'une supériorité quelconque des Anglo-Saxons, les peuples latins avaient découvert le sonnet et conquis l'Amérique.

Le P. Matthew Russell ne traite que par hasard de ce point d'histoire ; et lui qui a tant lu — et si bien — n'a point, je crois, rencontré le *Traité du Sonnet* de notre bon Guillaume Colletet ; d'après lequel, le sonnet, déjà mentionné par Thibauld de Champagne, en 1226, est chose toute française. (Cf. notre *Art poétique* de Boileau, t. II, p. 42 et suiv.). — En revanche, il nous cite plus d'un sonnet rimé en France, dont bien peu de Français connaissent les auteurs ; il nous révèle même l'existence de l'*Almanach du Sonnet*, « publié chaque année comme l'organe d'une Académie du Sonnet, fondée à Aix en Provence, en 1874 ». Enfin il accorde une honorable mention à M. L. Sarlat, le plus riche sonnettiste de France et de Périgord, mort récemment à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir fait imprimer la bagatelle de mille six cent soixante-dix sonnets et qui, pour le noter en passant, à l'honneur de cet excellent chrétien poète, favorisa la rédaction des *Études* de plus d'un sonnet inédit. —

L'un des meilleurs trente-trois sonnets français sur le Sonnet, cité par le P. Matthew Russell, c'est encore celui de Louis Veuillot, intitulé : *Même avec cent défauts :*

... On aurait tort d'en pondre un millier par saison !
Mais le goût du sonnet, bridé par la raison,
Est innocent. Bernez les railleurs, gent frivole.

De la rime abondante il corrige l'abus ;
Il met dans un corset la pensée un peu molle ;
Il aide à bien passer le temps en omnibus.

(Page 43.)

5° L'auteur de *Poésies diverses*, M. Georges Charlemagne, a, parmi ses soixante-quatorze poésies diverses, un sonnet qui n'est peut-être point sans défauts, mais qui vaut plusieurs autres poèmes s'allongeant dans son voisinage. M. Charlemagne aime Virgile, la nature, le printemps, la liberté, les oiseaux de sa volière, tout ce qui fleurit ou chante. Si l'on ne coupait que les premières pages de son recueil, on s'imaginerait que M. Charlemagne ne sait que tresser des bouquets à Iris et va nous conter une kyrielle de juvéniles amours. Allez plus outre ; voici de véritables contemplations chrétiennes ; de gaies complaintes sur le pauvre *Cheval de fiacre*, et l'*Ane* son pauvre cousin. Allez encore ; voici une ode en l'honneur de la *Marseillaise*, de la « céleste *Marseillaise* », dit M. Charlemagne qui, par un phénomène d'optique singulière, voit l'âme de la patrie frissonner dans ces strophes sanglantes et avinées.

Le milieu du volume est rempli de belles pages sur Dieu et l'Évangile, l'humanité, le progrès ; puis d'autres, sur la Révolution « en présents si féconde » (p. 322). Après quoi, l'auteur de *Poésies diverses* se moque agréablement des *Psychologues* du boulevard ou des romans, des gens *Fin-de-siècle*, du *Cabotinage*... Et tout d'un coup, par file à gauche ! Aux dernières pages, il définit le pensionnat du Sacré-Cœur, un

Royal couvent, où, des hautes guenipes
Naît et grandit la profane ferveur.

(Page 376.)

Cela m'afflige pour M. Charlemagne. Et je dirais volontiers de ses *Poésies diverses*, et même très diverses, ce que la royale carmélite Madame Louise de France disait d'un sermon, dont

l'exorde et la péroraison l'avaient chagrinée : C'est « un plat de poisson, bon seulement entre tête et queue ».

6° Après avoir lu *Fin-de-siècle*, de M. Charlemagne, on se trouvera bien dépaysé en ouvrant *Macbeth*, le Macbeth de Shakespeare, en se voyant dans les bruyères d'Écosse, en apercevant les trois sorcières, leur chaudron qui bout, l'ombre de Banquo, l'ineffaçable tache de sang, la forêt qui marche.

Tout cela nous fait encore dresser les cheveux sur la tête ; mais tout cela est bien traduit, en vers classiques, par M. J. Delaunay. Le *Sauvage ivre* de Stratfort-sur-Avon, francisé par M. A. Delaunay, prend des formes adoucies, presque des manières modernes ; il fera moins peur aux honnêtes gens qui se hasarderont dans ce labyrinthe de sang, de meurtres, de choses « horribles, horribles, très horribles ». C'est presque un Shakespeare *ad usum Delphini*.

7° Tout à côté de *Macbeth* vient naturellement *Œdipe à Colone ;* près du remords selon Shakespeare, la fatalité selon Sophocle ; ceci est terrible et triste, comme cela. Le bois des Euménides rappelle, au moins de loin, la lande mystérieuse des sorcières ; le coup de tonnerre éclatant du fond de l'Hadès vaut bien le roulement des tambours de Dunsinane, accompagnant la marche effrayante du bois de Birnam.

Le traducteur d'*Œdipe* est un professeur du lycée d'Alger et un lauréat de l'Académie ; c'est un habile, sa traduction est une merveille d'exactitude : « Du Sophocle, dit-il lui-même, rien que du Sophocle. » Là est le mérite, qui est grand. Les Chœurs, où les traductions juxtalinéaires peinent et s'allongent, sans produire des flots de clarté, sont rendus en strophes lumineuses, qui chantent comme les rossignols, sous les oliviers du Céphise. Pourquoi M. Martinon, qui parle français comme Sophocle parle grec, laisse-t-il tomber quelques-uns de ses alexandrins dans le moule sans césure et sans rythme où les décadents jettent les petites idées de leur cerveau ?

> Elle appartient à Poseidon, auguste dieu...
> Sur les lèvres des voyageurs tout s'ébruite...
> En suppliant les Euménides bienfaisantes..., etc.

Si le vieux Sophocle avait servi à ses juges des hexamètres éclopés

comme ceux-là, ses juges ne l'auraient pas renvoyé en triomphe. Et l'on ne saurait pardonner à un poète comme M. Martinon de laisser boiter ses pauvres vers de cette façon lamentable.

8° Il coule du sang chez *Macbeth* et chez *Œdipe;* il en coule aussi dans les *Souvenirs du Bocage;* mais c'est du sang de France, très généreux, très pur ; et l'épopée du Bocage vendéen vaut, par sa simple grandeur, tous les héroïsmes de théâtre, fussent-ils signés de Shakespeare. C'est donc la grande Guerre, et les « Géants » de l'autre fin de siècle, que nous raconte, une fois de plus, le vendéen dom Joseph Roux :

... Eh bien ! moi, j'ai voulu, sur le sol de Vendée
Cueillir des *Souvenirs*... Par l'amour fécondée,
Ma plume les décrit ; si l'art y fait défaut,
Mon cœur certes s'y trouve ; il y bat comme il faut.
Je rends à mes aïeux ce filial hommage.
(Page xv.)

Et, encadrées de curieuses gravures qui valent des poèmes, enrichies de belles eaux-fortes de M. de Rochebrune, voici les pages, les strophes, où éclatent les grands noms ; et près des grands noms, les humbles, grands devant Dieu : La Rochejacquelein et Pierre Bibard ; Cathelineau, Bonchamps, Charette ; et Renée Bordereau, Julie Tricot : des paysannes qui firent honte aux Bleus.

C'est du drame, c'est du lyrisme, c'est de la foi, c'est de l'histoire de France ; c'est tout ce qui fait battre encore le cœur de ceux qui aiment leur pays et ses vraies gloires. Sur la couverture, une croix de bois, près d'un chemin creux ; au pied de la croix, un *gars* du Bocage, assis, tenant son fusil sur ses genoux, et son chapelet en main. Il attend, il regarde, il écoute, il est prêt ; si les Bleus s'aventurent par là, il fera bonne et fière besogne.

Quant au poète, c'est un soldat ; et l'on jurerait que ses poèmes ont été écrits entre deux escarmouches, en courant au fond des chemins creux, et le long des haies où l'on « s'égaille ». Dom Joseph Roux ne se donne guère le temps de ciseler ses strophes ; à peine celui de les finir. En les lisant, je songeais à la *Marie-Jeanne* vendéenne, qui chantait pour Dieu et le Roy, aux échos du Bocage, et je me disais : Cette pièce était aussi une œuvre d'art ; ce bronze qui travaillait si bien était orné de fines

ciselures ; puis, comme le dit le P. Joseph Roux, après le combat de Coron, les Vendéens l'enguirlandèrent de rubans et de fleurs. Cela ne l'empêchait pas de travailler et de chanter. Pourquoi, lorsque l'épopée est si belle, ne point donner aux poèmes ce quelque chose d'achevé qui vient de l'effort, d'une volonté s'acharnant à parfaire une œuvre aimée ? Poète, vaillant, vendéen, acharnez-vous un peu à ce noble, difficile, nécessaire labeur, pour l'amour de la Vendée !

9° La *Légende des Écoliers de France* est une suite de poèmes écrits par un professeur de l'Université pour les élèves de l'Université ; et si j'ai bonne mémoire, le livre de M. G. Zidler est déjà devenu, par ordre, classique à l'usage des lycées.

C'est de l'histoire pédagogique, commençant à Charlemagne et qui descend jusqu'aux environs de 1871. M. G. Zidler y ajoute de la poésie érudite, pittoresque, soignée, — malgré un rythme parfois indécis et heurté, — aux vues larges, éclairées en maint endroit, surtout quand il s'agit du passé, de belles lueurs d'Évangile.

Et il nous souvient, à ce propos, de la *Circulaire aux évêques et aux abbés*, où le grand empereur Charles, tenant le globe d'or surmonté de la croix, disait, voilà onze siècles, aux écoliers de France : « Nous désirons que, comme il convient à des soldats de l'Église, vous soyez pieux au dedans, savants au dehors, purs dans la vie, classiques par le langage. » Les élèves de l'État fêtent encore, sous la troisième République, la « Saint-Charlemagne », décrétée en 1661, sous Louis XIV ; les maîtres de l'État enseignant façonnent encore des « savants au dehors, classiques par le langage ». Mais le reste du programme, combien s'en préoccupent, parmi les fils de l'*Alma Mater* ? Combien de ces doctes maîtres ahanent à former des soldats de l'Église ?

Voilà une première question suggérée par la lecture des vers consciencieux de M. G. Zidler qui célèbre, lui aussi, la « Saint-Charlemagne ». Puis, en feuilletant sa *Légende*, vraie chronique rimée où l'on nomme *Sorbon*, *Jean Gerson*, *Amyot*, *Bossuet*, et autres instructeurs de la jeunesse française au temps jadis, on se demande, malgré soi : Qu'y a-t-il de commun entre ceci et cela ? Entre l'Université fille des rois et des Papes, la Sorbonne concile permanent des Gaules, et la vaste corporation qui au-

jourd'hui distribue la science et les diplômes ? Cette corporation peut-elle dire sincèrement ce mot que M. G. Zidler prête au vieux Janséniste Rollin :

> J'ai fait des gens de bien pour la France et pour Dieu ?
> (Page 190.)

Aussi, est-ce par un tour de force que le poète rattache le présent au passé, l'*Universitaire* aux « Escholiers » de la Montagne Sainte-Geneviève. Au surplus, tout le livre de la *Légende* est un tour de force, non moins qu'une œuvre honnête, où l'on n'oublie point le *Maxima debetur puero reverentia.* Vers la fin, le poète fait entendre plusieurs sonneries de patriotisme ; à quoi nous applaudissons d'autant plus volontiers que, dans le désarroi des intelligences contemporaines, certains « intellectuels » de l'Université ne manifestent point le même enthousiasme, lorsque tambours et clairons sonnent le salut au drapeau.

Des siècles dix-huitième et dix-neuvième, l'auteur de la *Légende* ne conte pas grand'chose, sauf le deuil de Rollin, qui ne fut pas un si bon homme qu'on le dit ; et quelques menues histoires d'Arouet et de Jean-Jacques, lequel étant Suisse et n'ayant guère étudié au temps de sa jeunesse folle, n'a rien à voir avec les écoliers de France. Au dix-septième siècle, le poète rencontre naturellement les Jésuites, dont la devise est « instruire et plaire ». (P. 141.) Mais pas un mot discourtois ; et avec des maîtres de l'Université, comme M. G. Zidler, les Jésuites seraient bien aises de fréquenter, de fraterniser, surtout de rivaliser pour le bien de la jeunesse et de la patrie. Et, comme échantillon ou modèle de sa poésie scolaire, j'aime à choisir le sonnet sur le prix de version latine, un exemplaire de la *Pharsale*, que Corneille reçut des Jésuites, au collège de Rouen, en 1621 :

EX LIBRIS PETRI CORNELII

Sous sa basane fauve et des ans estompée,
Le vieux Livre, terni par les doigts studieux,
D'abord s'ouvre à la page où meurt le grand Pompée,
D'où montent de Caton les sublimes adieux.

Mais aussi le poète, au seuil de l'épopée,
A tracé de sa main ce beau vers radieux,
Devise des grands cœurs, nette comme une épée :
« Faites votre devoir et laissez faire aux dieux ! »

O Livre vénérable, ô prix du noble élève,
Où passe encor son souffle, où glisse encor son rêve,
Sais-tu, Livre sacré, ce que je voudrais voir ?

Je voudrais, pour qu'en eux la vertu se propage,
Voir nos enfants, penchés sur ta première page,
Baiser ce simple mot : « Faites votre devoir !... »
(Pages 131-132.)

10° Passons, pour un instant, la frontière belge; en 1898, on a versifié au delà, comme en deçà. Voici *Mon Jardin fleuri* et *Poèmes catholiques*, de M. Édouard Ned; deux petits volumes, dont le premier mérite est de bien répondre à leur titre. Le *Jardin fleuri* est un parterre symbolique, où s'étalent des floraisons qui sont des symboles; où le poète, à travers un paysage de brume colorée, et, comme il dit, sous un « soleil auroral », s'en va fredonnant des cantilènes de symboles. Les symboles, grâce à Dieu, sont d'une orthodoxie intelligible. Certainement M. Ned a pratiqué Verlaine, Verhaeren, Rodenbach et autres paroissiens des nébuleuses; mais j'ose croire que nos lecteurs, accoutumés, suivant l'expression de Molière, à parler *chrétien*, débrouilleront le sens de strophes, comme celles-ci, sans avoir besoin d'écarquiller avec trop de violence la prunelle de leur entendement :

Dans la paix de mon âme ecclésialement,
Parmi les floraisons des Fois dominicales,
Les Iris violets étalent dolemment
Leur clarté douce et leurs couleurs épiscopales...

O leur procession comme de femmes lentes
Et de vierges et de petits enfants joyeux,
Vêtus du rose et bleu des dentelles flottantes !
O dans mon cœur leur défilé silencieux !
(Page 32.)

Cela ressemble encore à du français de France et à des vers de chez nous. M. Édouard Ned chevauche souvent sur les confins de la décadence, avec des écarts de rythmes vacillants, avec des hardiesses timides de prosodie; mais on le suit, on le comprend, on le devine. Et, ce qui vaut mieux, il ne piétine point, il n'éclabousse point dédaigneusement, comme les maîtres du symbole, la pauvre vieille morale chrétienne. — Ses *Poèmes catholiques*, d'une langue moins hasardeuse et d'une prosodie plus ferme, sont d'un catholique qui croit, qui prie, qui aime l'Évangile et qui s'en inspire. On dirait presque des antiennes psalmodiées, sur un mode vague, au fond de l'abside d'une chapelle sombre où pénètrent les premiers rayons du « soleil auroral » et où flottent les dernières fumées de l'encens du soir.

11° M. Gaston della Faille, un autre jeune poète belge, écrit au large frontispice de son volume ce simple titre : *A mes Amis*. Et l'on a vite fait de constater deux choses évidentes; la première, que le poète a beaucoup d'amis — beaucoup plus que Socrate ; la seconde, qu'il les traite de la belle façon. Il leur dédie un volume superbe, de la taille d'un in-folio, avec des marges blanches où l'on pourrait aisément imprimer un second tome.

Les in-folio ne font point peur à M. G. della Faille. A défaut de pupitre, c'est sur un in-folio qu'il s'appuie pour rêver et rimer :

J'écris ces vers à ma croisée,
Par un soir embaumé de juin;
Très mal assis, la main posée
Sur un in-folio d'Alcuin.
(Page 42.)

Les vieux livres, plus vieux que ceux d'Alcuin, ne lui sont pas inconnus. Il cite Horace, il cite du grec. Les classiques qu'il a lus au collège, il les a étudiés, il les aime, il les comprend ; et, à leur exemple, sur des pensers nouveaux il fait des vers antiques. Ainsi, le poème qui porte pour épigraphe : *Interdictus aqua et igni*, rappelle quelque idylle de Théocrite, mise en harmonieux hexamètres par Virgile, et finalement traduite en bons vers français par un André Chénier de nos jours :

... L'été voile de lierre
Le vieux tronc que la hache ou la foudre éprouva ;
La source bruit plaintive aux flancs brisés de l'urne ;
Le rossignol sanglote un long appel nocturne
Au Faune renversé qui s'effrite et s'en va
Dans l'engloutissement mystérieux des choses ;
Et la fente du socle est si pleine de roses
Que leurs parfums du soir t'enivreront encor.
(Page 22.)

L'érudit ne fait point tort à l'artiste. M. G. della Faille est poète. Malgré trois ou quatre échappées à travers les landes stériles de la décadence, où il traîne des vers sans rime et qui boitent de tous leurs pieds, il reste fidèle à la langue du bon sens qui parle français. Si, au lieu de certains tours de force où il enchaîne les ailes vigoureuses de sa pensée ; si, au lieu de *juvenilia* où il balbutie de fugitives « nénies » d'amour, le poète avait sculpté dans le granit beaucoup d'alexandrins comme ceux de son *Moïse;* s'il avait écouté plus souvent, et suivi plus hardiment son inspiration sur le *Chemin qui monte*, son beau livre

serait plus qu'une promesse; ce serait déjà une œuvre. Empruntons-lui, dans cette méditation du *Chemin qui monte*, une idée chrétienne et forte : la souffrance et la mort ont creusé partout sur terre des chemins qui se croisent ; mais le voyageur baptisé sait où ils le mènent ; sur tous ces chemins, la souffrance et la mort ont semé la pluie des larmes ;

> Pas un seul carrefour où ne pleure un adieu ;
> Mais pas un seul non plus qui ne mène au calvaire :
> Portes-y vaillamment le poids de ta misère,
> Chrétien, dont le sang bat avec le sang d'un Dieu.
> (Page 128.)

Macte nova virtute, puer !...

12° A la première page des *Impressions poétiques* de M. l'abbé A. Doublet, je lis cette déclaration de principes : « L'auteur de ce livre... n'a pas de poétique personnelle; il s'est servi, le moins mal possible, des vieux moules, pour rendre hommage à Dieu et servir la vérité et la morale. » (P. 5.)

La modestie est toujours charmante; chez un poète, elle devient admirable et conquérante. Félicitons M. Doublet de ne point charger son livre de théories, vieilles ou neuves; le bon ouvrier produit son chef-d'œuvre sans perdre le temps à narrer comment il s'y est pris : le tout est d'avoir réussi. En ouvrant les *Impressions*, on s'aperçoit d'un coup d'œil que le poète s'est servi des vieux moules, et qu'il a chanté Dieu, la vérité, la vertu, au long de ses quarante-quatre poèmes — j'allais dire de ses quarante-quatre psaumes; les poèmes ressemblent bien à des psaumes, récités entre le presbytère et l'église; à des prières égrenées doucement au retour d'une visite chez un chrétien qui souffre; ou après avoir murmuré, près d'un chrétien qui meurt, le *Proficiscere, anima christiana.* Ces trois mots de la liturgie sont précisément le titre de l'un des quarante-quatre poèmes, qui tous, du reste, portent pour titre un texte latin.

Méditations, actes de foi, de louange, d'espérance, élans de l'âme vers le Seigneur que les cieux racontent et que la nature bénit : voilà les *Impressions poétiques*. Les vers ont la limpidité courante du ruisseau des prés, sans heurt, sans bruit, sans écume. Ils n'ont point d'âge; ils ne sont d'aucune école. Ils sont bons, mais il leur manque un peu de ce relief qui accuse l'effort, cette vigueur qui empoigne et emporte. Les *Impressions* bercent,

plutôt qu'elles ne secouent. Du moins, elles n'agacent point par la prétention et l'ahan tapageur dans le vide.

13° Je suis tenté d'en dire à peu près autant des *Fleurs de solitude* de M. l'abbé Guillermin, louées par M. Émile Ollivier de l'Académie française. « Dans ces vers, écrit l'illustre prosateur, la prière déploie ses ailes pour s'élancer en haut, et on entend les chuchotements de la saison nouvelle. » L'auteur nous apprend lui-même, en stances harmonieuses, que ses *Fleurs* se sont épanouies « au soleil de la Provence ». C'est gracieux, c'est printanier, c'est pieux, c'est naturellement... fleuri ; mais à la façon des fleurs de solitude, comme l'œillet ou la lavande des dunes, comme le passe-pierre de la falaise. Fleurs qui éclosent au gré du rayon qui tombe, du vent qui souffle, sans apprêt ni culture. Fleurs simples et qui poussent toutes seules, pour le plaisir des yeux du promeneur tranquille. — Après les *Fleurs*, viennent une ou deux douzaines de *Fables*, en vers faciles et aimables comme les *Fleurs*.

14° Les *Fleurs de solitude* ont pour patrie la Provence et la Côte d'azur. Voici l'*Idéale Jeunesse*, qui nous arrive datée de Rouen, du Havre, d'Yvetot, des côtes vertes de Normandie. Celui qui chante la *Jeunesse idéale* est un jeune ; c'est un poète, c'est un chrétien, c'est un vaillant, c'est un artiste. L'idéal qu'il salue, qu'il veut et prêche en strophes lumineuses, c'est la foi chrétienne, la pureté chrétienne, l'amitié chrétienne ; c'est le vrai et le beau qui rayonnent sur une âme croyante de vingt ans. Pour la rareté du fait, mais aussi pour la perfection de l'œuvre, nous voudrions couronner de fleurs ces vers de jeunesse : *Manibus date lilia plenis*.

De tous ces cinquante-sept poèmes, portant pour fière dédicace : *Deo qui lætificat juventutem*, je retrancherais... combien ? Une strophe, deux strophes peut-être — je dis peut-être ; mais le reste déborde de vie, de fraîcheur, d'enthousiasme sincère pour la jeunesse virile et pure, l'idéale Jeunesse : O Jeunesse,

... Toi seule embellis tout ; tout aussi te décore.
Pour nous, ton ombre seule est la splendeur du Beau.
La Mort, pour tous hideuse, est pour toi belle encore ;
Et rien n'est gracieux comme Abel au tombeau...

Ce n'est pas la chanson familière et frivole
C'est un hymne pieux que mon cœur a chanté ;
Ma foi t'a mis au front l'angélique auréole ;
Qui pourrait t'avilir n'a pas vu ta beauté...

Oui, j'aimerai le bien et l'acte volontaire ;
J'aimerai la vertu, le courage et l'effort ;
Et mon âme sera la beauté de la terre,
Et je serai très pur, et je serai très fort.

Je ferai mon bonheur du seul bonheur des autres ;
Renoncer au bonheur, c'est l'avoir en effet ;
Et j'aurai la gaieté des jeunesses d'apôtres :
Le seul bien qui nous reste est le bien qu'on a fait.

(*Les Dédicaces.*)

Ce jeune, comme tous ceux qui savent — *coloro chi sanno* — aime les anciens, contemplateurs et créateurs du Beau. Le second livre de ce recueil, la *Guirlande des Grecs*, est à lui seul une œuvre ; Achille, Astyanax, Hippolyte cueillant des fleurs blanches et virginales, furent des jeunes que même des chrétiens peuvent admirer et chanter :

De quelque nom, mon fils, que le monde les nomme,
Au grand cœur des héros mesure aussi le tien ;
Ils te feront atteindre où peut atteindre l'homme...
Dieu te fera monter où monte le chrétien.

(Page 23.)

Oui, car le chrétien doit monter plus haut ; car, plus admirables, plus beaux et plus hommes sont nos jeunes martyrs nourris du pain qui fait les vierges et les héros ; nos jeunes chevaliers, comme Louis de Poissy, et notre Jeanne d'Arc, « qu'Anglois bruslèrent à Rouen ». Détachons deux strophes du poème de *Tarsicius*, qui s'en va, portant le Christ, près des rostres rouillés, le long de l'arène où rugissent les lions et les Romains abêtis par l'orgie :

Sur l'autel virginal de sa poitrine, un prêtre
Avait caché le pain dont Dieu veut se couvrir,
« O mon fils, je t'engage au martyre peut-être,
Mais va porter la Vie à ceux qui vont mourir !

Il faut qu'en Dieu chacun dès ici-bas renaisse ;
Sois le bonheur profond qui passe inaperçu,
Conserve le dépôt commis à ta jeunesse,
Et donne-leur le Christ comme tu l'as reçu. »

(Page 80.)

Je voudrais citer encore. Il n'y a qu'à prendre dans l'*Idéale Jeunesse ;* les nobles pensées s'y déploient en alexandrins larges

et fièrement classiques. Au point de vue de l'art, je n'ai qu'un regret à formuler. Presque tout le volume de M. Edward Montier est fait de strophes; toutes ont une belle envergure, mais presque toutes s'avancent et planent du même vol. Pour emprunter une autre image aux rivages normands, sur lesquels le jeune poète promène ses beaux rêves et ses belles rimes, disons que ses strophes n'ont rien de la fougue houleuse de la « Barre », qui remonte, bondit et gronde de la côte jusqu'aux ruines grandioses de Jumièges; elles ont plutôt quelque chose de la souple monotonie des vagues qui caressent, un soir d'été, les falaises d'Étretat. Un peu plus de bruit, de soubresauts impétueux et de saintes colères ne messiéraient point à cet âge où la vie frémit dans les veines. M. Montier dit, aux premières pages de son livre :

Mon vers ne sera point le torrent mugissant...
Mes vers ne seront point de frêles objets d'art...

Bravo, poète ! Le torrent est un ravageur; les frêles objets d'art sont incapables de porter une forte pensée. Mais quand on est habile comme vous, on peut transformer son vers en un clairon qui sonne le combat. Sonnez le combat aux jeunes; combattre, c'est vivre.

15° Je hasarde ces conseils en prose. Or, voici qu'un maître de la jeunesse chrétienne et cléricale les affirme en alexandrins dans un *Discours* prononcé au petit séminaire de Pignelin, près Nevers. De ce Discours, riche d'enseignements non moins que de rimes retentissantes, je ne puis cueillir qu'un alinéa, qui est une actualité. Faut-il apprendre le latin ? Faut-il avoir fréquenté chez les habiles d'Athènes et de Rome pour savoir écrire une vraie page française ? Tout le monde l'a cru et dit, en France, depuis qu'il y a en France des gens qui pensent et écrivent. Mais, juste en 1898, il arriva — tout arrive — qu'un académicien se mit à nier cette évidence. Le R. P. Maillard, de l'Oratoire, répondait, avec beaucoup d'à-propos et d'esprit, à ses élèves :

... Gardez-vous prudemment de ces rires moqueurs
Dont les jeunes voudraient cingler la vieille Grèce.
Dérobez-lui plutôt, par une sage adresse,
Un à un, les secrets de ses parleurs divins.

Loin des sots — foule énorme ! — avec ses écrivains,
Comme Augustin jadis, liez commerce intime :
Qui les sait estimer mérite qu'on l'estime.
Fils des Latins, raillés des forts Anglo-Saxons,
Obstinez-vous quand même aux antiques leçons...
(Page 7.)

L'excellent professeur conseille de s'obstiner même aux vers latins, comme le firent nos maîtres, au temps du « grand roi Louis ». Il faut plus que de l'esprit, il faut presque du courage, pour parler ce langage en notre fin de siècle ; ce courage, cet esprit, ce langage méritent d'être applaudis ailleurs qu'à Pignelin.

16° Finissons par *Pluie et Soleil.* Pourquoi ce titre ? Le poète l'explique, d'un trait de plume, à sa première page. C'est deuil et joie, larme et sourire ; en quoi, le volume du P. Vaudon ressemble à la vie humaine. Mais chez le P. Vaudon il y a plus de *Soleil* que de *Pluie* ; surtout, si l'on entend par pluie ces ondées longues et froides avec lesquelles tombe, tombe, tombe et ruisselle l'ennui. Dante compte parmi les supplices de son *Enfer* la pluie d'encre ; celle-là ne mouille point les pages de *Pluie et Soleil.*

En feuilletant ces pages ensoleillées, je me rappelais un texte de l'Évangile, dont tous les mots s'appliquent au poète et à son livre : *Bonus homo profert de thesauro suo nova et vetera.* Parmi les cent quatre poèmes — le nombre cent quatre n'est pas fatalement voué à ne désigner que des vilenies — il y a de l'ancien et du nouveau ; on y retrouve quelques-unes des odelettes d'*A mi-côte*, quelques-uns des *Grains d'encens* que nous avons respirés naguère. Mais, auprès de ces inspirations d'antan qui n'ont point vieilli, combien d'inspirations toutes fraîches, que le P. Vaudon a tirées hier et avant-hier *de thesauro suo !*

Après avoir admiré au Luxembourg les toiles des maîtres paysagistes, Corot, Millet, Breton..., le poète raconte sa promenade et conclut :

Ainsi je vais, je viens, le long des galeries,
Sur les grèves, sous bois, à travers les prairies,
A l'aube, au crépuscule, aux midis éclatants ;
Et j'ai l'illusion d'un éternel printemps.

N'est-ce pas l'illusion qu'il donne lui-même, dans *Pluie et Soleil*, à travers ses récits, ses contemplations et fantaisies priantes, ses

paysages de Normandie où hantent ses souvenirs, ses descriptions du ciel où vivent les rêves ailés de sa foi? Partout, des images bibliques et gracieuses, des cantiques et des envolées, au milieu des fleurs, des roses, des aubépines, des pommiers odorants et des ajoncs d'or, des nids, des bruissements d'ailes : *Ver erat æternum !*

Et puis le P. Vaudon craint les longueurs, autant que les laideurs. Sitôt que les poèmes menacent de s'allonger, il les écrit en vers très courts, comme *Terre natale*, *Au bord de la Sée*, *Chemins de Normandie*... Cela coule, cela saute, cela vit et chante. Beaucoup de *Soleil* et si peu de *Pluie !* En outre, à côté des choses fleuries et gazouillantes, il y a des choses vécues, intimes, puis des choses contées; ici Jeanne d'Arc, là du Guesclin; ailleurs Marie-Antoinette. Je voudrais avoir la place pour conter aussi tout au long le *Soulier d'or*, la *Coiffe blanche*, le *Chemin du Paradis*. Je ne connais rien de plus gracieusement ouvré dans ces cent quatre poèmes. Citons du moins *Sur les pas de Jésus :*

C'était l'hiver, à Prague, en décembre, la nuit.
Deux hommes s'en allaient, dans la neige, sans bruit;
Longtemps ils s'arrêtaient aux portes des églises,
Et, longtemps, ils priaient, à genoux, sous les bises.
Deux hommes s'en allaient dans la neige, pieds nus,
Furtifs, pour n'être pas, peut-être, reconnus.
L'un était Wenceslas, premier roi de Bohême ;
L'autre était Podiwin, son ami, saint lui-même.
« Prince, dit tout à coup Podiwin, j'ai bien froid,
Si froid qu'en vérité je ne puis marcher droit.
Ah! sire, volontiers, cette nuit de décembre,
J'irais, près d'un bon feu, la finir dans ma chambre.
— Eh ! pourquoi, pauvre ami, ne le disiez-vous pas ?
Dans la trace des miens, vite ! mettez vos pas. »
Podiwin, à l'instant, sent une chaleur douce,
Comme s'il eût marché dans les bois sur la mousse.
Les traces du saint roi, par miracle de Dieu,
En cette nuit d'hiver, étaient comme du feu.

Or, qu'est-ce donc qu'un saint, fût-il roi de Bohême,
Auprès de Jésus-Christ, Dieu, la sainteté même ?...
Vite ! mettez vos pas sur les pas de Jésus,
O frères qui souffrez, vous ne souffrirez plus.
(Pages 119-120.)

C'est un récit, c'est un sermon, mais bref et qui réchauffe le cœur, tout ainsi que les traces du saint roi Wenceslas réchauf-

faient son digne compagnon et ami Podiwin. Il en est ainsi des cent quatre poèmes ; cela repose l'âme en la portant doucement vers Dieu.

C'est tout le P. Vaudon poète, et c'est tout *Pluie et Soleil.* Douceur, clarté, grâce ; souplesse qui enveloppe, plutôt que force qui étreint ou enlève dans les insondables espaces.

J'ajoute un mot, qui est aussi un aveu. En feuilletant *Pluie et Soleil*, je découvre (P. 185) les *Chemins de Basse-Normandie*, et j'aperçois tout en haut, près du titre, une aimable dédicace au critique des *Études*, dont la fonction, parfois pénible, est de juger ses confrères les poètes. Je ne crois pas m'être laissé influencer par cette trouvaille ; j'étais d'avance enclin à estimer que *Pluie et Soleil* est un bien charmant recueil. Mais si d'aventure, malgré moi, j'avais été quelque peu attendri, ou radouci, par ce salut fraternel qui me sourit au coin d'un chemin creux de Normandie, quelqu'un m'en ferait-il un crime ? — On n'est pas de bronze.

Victor DELAPORTE, S. J.

MADAME DE MAINTENON

LE PREMIER ÉDITEUR DE SES LETTRES

LETTRES INÉDITES CONCERNANT LE P. LE TELLIER

I

Le premier éditeur des Lettres de Mme de Maintenon.

Deux choses ont valu à Laurent Angliviel de La Beaumelle une certaine célébrité, jusqu'à présent d'ailleurs assez peu enviable : ses publications relatives à Mme de Maintenon et ses démêlés avec Voltaire. Quand on sait comment le patriarche de Ferney traitait même les plus respectables de ses adversaires, on n'est pas disposé à croire facilement les infamies dont il s'est efforcé de charger le nom de La Beaumelle. Néanmoins il était bon de montrer, comme M. Achille Taphanel vient de le faire[1], à l'aide des nombreux documents conservés dans la famille Angliviel, avec quel acharnement Voltaire a poursuivi La Beaumelle de sa haine, surexcitée à la fois par la jalousie et par la vanité blessée, et quels moyens indignes il a mis en œuvre pour le perdre et le déshonorer. Ce n'est pas que La Beaumelle fût un parfait innocent : il mérite plus d'un reproche au point de vue des mœurs et de la religion, son nouveau biographe ne le cache pas. Et, même dans sa lutte contre Voltaire, s'il ne descendit moralement jamais si bas que son adversaire, néanmoins il n'employa pas que des armes permises. Ainsi, par exemple, la simple honnêteté ne l'autorisait point à se faire le premier éditeur de *la Pucelle*, bien que le public du temps n'ait vu là qu'un « bon tour » joué à l'auteur, qui se démena comme diable pour rejeter la paternité de sa cynique production.

Mais les chapitres de beaucoup les plus intéressants du livre de M. Taphanel sont ceux où il fait l'histoire de la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon* et

1. *La Beaumelle et Saint-Cyr d'après des correspondances inédites et des documents nouveaux.* Paris, Plon, 1898; in-8, pp. VIII-425.

des *Lettres* de la même. Depuis que les travaux du duc de Noailles et surtout ceux de Théophile Lavallée ont fait connaître une partie des écrits originaux de cette femme illustre, le nom de La Beaumelle est devenu pour ainsi dire synonyme d'éditeur infidèle. Une réhabilitation totale du personnage à ce point de vue est impossible, et M. Taphanel n'a tenté qu'une justification partielle. « Certes, dit-il, La Beaumelle a mal compris ses devoirs d'éditeur ; il a été inexact ; il a manqué quelquefois de goût ; il a outré les licences que prenaient de son temps et qu'avaient prises avant lui les éditeurs de correspondances et de mémoires. Mais, s'il a eu le tort grave de tronquer, d'arranger, de remanier les textes, il ne les fabriquait pas de toutes pièces, comme l'en ont accusé le duc de Noailles, Lavallée et, après eux, tous les historiens et tous les critiques contemporains. » Nous dirons à la fin de cet article ce que nous admettons de cette conclusion qui, bien qu'habilement motivée, nous paraît trop indulgente. Mais, on le voit déjà, en vertu même de ce qu'elle laisse justement à la charge de La Beaumelle, il est impossible, après comme avant, de faire usage avec sécurité d'un texte qui n'aura d'autre garant que cet éditeur trop peu scrupuleux.

En tout cas, les recherches de M. Taphanel auront enrichi l'histoire littéraire de résultats neufs, extrêmement curieux, au sujet du concours prêté à La Beaumelle par les Dames de Saint-Cyr. Lavallée, lorsqu'il publia les *Lettres* de Mme de Maintenon *sur l'éducation* (1853), ignorait encore et même niait cette collaboration, si invraisemblable *a priori*. Mais bientôt des documents que lui donna M. de Monmerqué l'obligèrent à changer d'avis : parmi ces documents, saisis chez La Beaumelle, quand il fut mis à la Bastille pour la seconde fois, par les bons soins de Voltaire [1],

1. Il fut arrêté le 6 août 1756 (Taphanel, p. 285), et resta un an à la Bastille. Sa première détention avait duré du 23 avril 1753 au 12 octobre de la même année. A ce propos, on me permettra de citer une pièce de vers que La Beaumelle adressa de sa prison, le 4 mai 1753, au comte d'Argenson. Cette poésie, qui a été publiée dans la *Revue rétrospective* du 1er juin 1894, p. 394-397, et que je ne vois pas mentionnée par M. Taphanel, est intitulée « Un songe à la Bastille ». La Beaumelle feint une vision de Mme de Maintenon, venant le consoler et lui promettant la protection de d'Argenson. Le discours de l'apparition contient ces vers où Voltaire est à la fois flatté et mordu assez spirituellement :

> Cesse donc de gémir et pardonne à Voltaire
> Ces jours cruels, ces tristes nuits :

se trouvaient, non seulement des copies de lettres de Mme de Maintenon faites à Saint-Cyr, mais encore des fragments d'une correspondance d'une religieuse de cette maison avec La Beaumelle; et cette correspondance « témoigne sans réplique que La Beaumelle a fait sa publication avec le consentement des Dames de Saint-Louis, qui lui ont fourni une grande partie de ses matériaux[1] ». Lavallée crut pouvoir donner un nom pour cette correspondante, celui de Mme de Bosredon; nous allons voir qu'il n'avait pas deviné juste; et, en somme, il n'a compris qu'imparfaitement le caractère et l'étendue de ce concours de Saint-Cyr. Il était réservé à M. Taphanel de porter le grand jour sur ce sujet, à l'aide des documents qu'il a trouvés dans les archives que lui ont libéralement ouvertes les petits-neveux de La Beaumelle.

Nous savons maintenant le nom de la dame de Saint-Louis qui, du fond de son couvent, prit la part la plus active au grand travail de La Beaumelle : c'était Mme de Louvigny. Elle ne l'aida pas seule, mais elle fut l'âme de ce qu'elle appelait plaisamment la « cabale », c'est-à-dire du groupe des cinq ou six religieuses auxquelles fut prudemment réservée la confidence de cette délicate collaboration. Son culte pour la fondatrice de Saint-Cyr lui donnait une ardeur extraordinaire à recueillir et copier tous les documents la concernant, avec une sollicitude presque maternelle pour le « petit huguenot » qui avait entrepris de lui élever un monument littéraire. Ces relations des filles spirituelles de Mme de Maintenon avec un protestant et un homme à aventures tel que La Beaumelle, paraîtraient vraiment un roman inventé à plaisir, si elles n'étaient attestées par des centaines de lettres, dont M. Taphanel nous donne de nombreux extraits.

Prends pour modèle ses écrits;
Que tes mœurs soient le sien; que ta vertu l'éclaire :
Méprise qui veut t'outrager;
Ce n'est qu'en l'égalant que tu peux t'en venger,
Et forcer l'envie à se taire.

1. *Lettres historiques et édifiantes adressées aux Dames de Saint-Louis par Mme de Maintenon*, publiées pour la première fois par Th. Lavallée (Paris, 1856); Préface, t. I, p. XVI. Voir aussi t. II, p. 435, note 1; p. 442, n. 1, et p. 446, n. 1-2; ainsi que l'*Étude littéraire* en tête de la *Correspondance générale* de Mme de Maintenon publiée par le même, t. I (1865), p. XXXII et suiv., où l'on trouvera des extraits de la correspondance de Mme de Louvigny avec La Beaumelle.

On pense bien que ces dames ne consentirent pas du premier coup à lui communiquer leurs trésors; M. Taphanel, avec leurs hésitations, expose très bien les considérations qui purent légitimement lever leurs scrupules. A l'époque où il leur fut présenté, La Beaumelle avait ses entrées dans le meilleur monde de Paris; il leur était recommandé par le duc de Noailles, petit-neveu de leur fondatrice, lequel du reste lui avait, tout le premier, largement ouvert ses riches archives; à l'aide des documents que lui avait vendus Racine le fils et de quelques autres, il avait déjà, en 1752, consacré à Mme de Maintenon deux volumes que, malgré leurs graves défauts, Saint-Cyr avait pu lire avec quelque plaisir; enfin, on se disait peut-être que la religion de l'auteur n'ajouterait que plus de crédit à l'éloge qu'il promettait de cette femme éminente. D'ailleurs on espérait bien le convertir finalement; Mme de Louvigny, en effet, y travaillera de son mieux, quoique sans succès. Tout cela est insinué dans ces curieuses lignes que M. Taphanel extrait d'une lettre, signée par les dignitaires de la communauté de Saint-Louis et qu'elles envoyèrent à La Beaumelle avec leurs remerciements, après la publication des *Mémoires* et des *Lettres* (1756):

Notre reconnaissance vous venge aujourd'hui, Monsieur, de toutes nos défiances, de toutes nos réserves, et mesme de nos refus. Nous aurions souhaité une plume catholique[1], mais nous n'en aurions pu désirer une plus brillante, et plus agréable que la vostre. Nous ne l'avons pas choisie, comme vous le savés, mais nous acquiesçons avec joye aux décrets de la Providence, qui vous destinoit à mettre au jour des vertus si capables de vous ramener aux lumières de la vérité...

On remarquera que cette pièce, rédigée de façon que La Beaumelle pût la montrer, au besoin, comme un « certificat honorable », n'avoue pas, du moins explicitement, le secours donné

1. Il peut être bon de rappeler (ce que n'a pas fait M. Taphanel) que les Dames de Saint-Cyr avaient commencé par s'adresser à la plume la plus catholique du temps, celle de Jean-Joseph Languet de Gergy, le docte et pieux archevêque de Sens, ancien aumônier de la duchesse de Bourgogne, et un des Quarante de l'Académie française. Bien plus, quand La Beaumelle vint à Saint-Cyr (au commencement de 1753), elles avaient déjà le manuscrit des *Mémoires sur Mme de Maintenon* rédigés par le vénérable prélat. La publication de cet intéressant ouvrage fut retardée sans doute par des raisons de prudence. La Beaumelle en eut communication (Taphanel, p. 236). Les *Mémoires* de Languet n'ont été publiés qu'en 1863, par Th. Lavallée (Paris, Plon).

par les Dames de Saint-Louis; l'auteur avait dû également promettre, avant toute communication, de ne faire aucune allusion à ce concours.

Par le fait, si La Beaumelle est redevable à Saint-Cyr de la plus grande partie de ses matériaux, il les a mis en œuvre librement suivant ses idées : en somme, dans les *Mémoires*, il a peint Mme de Maintenon telle qu'il se la représentait, non telle que se la figuraient ses filles; dans la publication des *Lettres*, il a consulté son goût et le goût de son siècle, non le goût des religieuses, qui certainement auraient désiré une part beaucoup plus large pour la correspondance édifiante. En un mot, toutes les exhortations, toutes les instances de Mme de Louvigny n'ont pu obtenir de La Beaumelle qu'il fît taire entièrement le protestant, le républicain, parfois le cynique qui étaient en lui : aussi son ouvrage, malgré le plaisir bien réel qu'il donna à Saint-Cyr, y fut « serré dans l'armoire soigneusement close de l'*Index* », parmi les livres interdits aux pensionnaires et aux jeunes religieuses.

Il n'en est pas moins vrai que Saint-Cyr a été dans quelque mesure complice (comme s'exprime M. Taphanel) des infidélités de l'historien et surtout de l'éditeur. On l'engagea formellement à embellir le style de Mme de Maintenon, à corriger dans ses lettres tout ce qui ne paraîtrait pas suffisamment « noble ». Chose plus grave, on lui demanda d'omettre ou d'arranger les faits dont la divulgation ne serait pas pour plaire en haut lieu, ou qui produiraient un peu trop d'ombres au portrait de la femme illustre qu'on regardait comme parfaite. Sur le premier point, La Beaumelle n'avait pas besoin d'être poussé; sur le second, il résista le plus souvent, ce qui est à son honneur.

En fin de compte, néanmoins, les détails d'histoire omis ou arrangés par déférence pour Saint-Cyr, bien que curieux en eux-mêmes, n'apportent aucune modification tant soit peu sensible à l'idée qu'on doit se faire de l'épouse secrète du grand roi. Il en est de même de divers traits ou documents que les éditeurs contemporains ont tenus pour apocryphes ou même fabriqués par La Beaumelle, et qui, on le sait maintenant, lui avaient été fournis par Saint-Cyr.

Comme conclusion, les torts du premier éditeur des *Lettres* de Mme de Maintenon sont justement atténués ou du moins par-

tagés : ce point me paraît bien établi par l'intéressant travail de M. Taphanel.

On regrettera que ses documents ne lui aient pas permis de pousser plus loin la reconstitution du véritable texte de Mme de Maintenon : cette œuvre, si importante pour l'histoire et pour la critique littéraire, demeure à peu près à l'état où l'avaient conduite les recherches trop tôt arrêtées de Théophile Lavallée et d'Auguste Geffroy. C'est pour apporter une petite pierre à cette œuvre que je crois devoir signaler ou rappeler à l'attention des sources que M. Taphanel n'a pas connues ou qu'il a négligées.

Je ne sais s'il a cherché la trace du recueil jadis communiqué à Lavallée par M. de Monmerqué, et auquel j'ai fait allusion plus haut ; il n'en cite, je crois, que ce qu'il a pu lire dans Lavallée. Ce recueil, contenant, comme j'ai dit, des copies de lettres de Mme de Maintenon ou adressées à elle, et une partie de la correspondance de Mme de Louvigny avec La Beaumelle, semble perdu [1] : on apprendra donc avec intérêt qu'il en existe, comme je crois, une copie fidèle et offrant toutes les garanties d'authenticité. Cette copie est au British Museum, à Londres, et est signalée depuis plus de quarante ans dans le catalogue imprimé des manuscrits de ce célèbre dépôt [2] ; aussi je m'étonne que Geffroy ne l'ait pas consultée ni, ce semble, remarquée. Écrite d'un bout à l'autre par la même main élégante, avec un soin admirable, elle est enfermée dans un volume richement relié [3]. La marque *Bibliotheca Lamoniana*, inscrite à l'intérieur de la couverture, montre que ce beau volume a appartenu à un Lamoignon. Le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Lamoignon, garde des sceaux*, imprimé à Paris, en 1791, pour préparer la vente de cette collection, indique, sous le numéro 224 des manuscrits, des « Lettres de Mme de Maintenon, qui n'ont point été imprimées dans l'édition donnée par La Beaumelle. Vol. in-4°. »

1. M. Geffroy ne l'a pas eu entre les mains ; a-t-il péri avec les papiers de Monmerqué dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871 ?

2. *Addit. 15904*. Le volume y est entré en 1846 ; il a été acquis à la vente Upcott.

3. En tête a été ajouté un beau portrait de Mme de Maintenon, gravé par Mécou, d'après un tableau de de Troy et un dessin de Gabriel.

Ce doit être le recueil même que nous retrouvons aujourd'hui à Londres[1].

En tout cas, la description qu'a donnée Lavallée du contenu du recueil de Monmerqué convient exactement à ce recueil de Lamoignon, où se retrouve identiquement aussi tout ce qu'il a publié comme extrait du premier. Il y a une réserve à faire pour un ou deux points, comme on va voir.

En ce qui concerne d'abord les fragments de la correspondance de Mme de Louvigny avec La Beaumelle, ils se composent d'un *Mémoire de ce qui me manque*, adressé par l'écrivain à la dame de Saint-Cyr, et d'une *Réponse au Mémoire de ce qui manque*, rédigée par la dame : cette réponse est en deux parties, divisée chacune en plusieurs articles numérotés[2]. Nous croyons que ces quinze pages (dont neuf pour la « Réponse ») auraient pu fournir à M. Taphanel un complément intéressant aux informations qu'il a tirées des archives des Angliviel.

Les pièces que Lavallée paraît désigner sous le titre général de *Notes historiques sur Madame de Maintenon* ont aussi leur intérêt : elles comprennent une histoire du quiétisme par rapport à Saint-Cyr ; une notice biographique très curieuse sur l'abbé Gobelin, l'austère directeur de Mme de Maintenon ; une relation de la visite du czar Pierre à Saint-Cyr ; le récit de « ce qui s'est passé dans les représentations de la tragédie d'*Esther* », etc.

Quant aux lettres dont une copie existe dans le recueil Lamoignon, plusieurs, et non des moins importantes, n'ont été publiées ni par La Beaumelle, ni par les éditeurs plus récents. Nous en éditons deux échantillons à la suite de ce travail.

Celles qui ont passé sous une forme quelconque chez La Beaumelle invitent naturellement à comparer son texte avec celui que lui offrait Saint-Cyr. Lavallée a fait ce travail pour quelques pièces, et le résultat n'a pas été favorable à La Beaumelle. Je dois

1. Notons que le n° 223 du même catalogue de Mss. est une « Liasse de quelques papiers saisis sur le sieur de La Beaumelle... 2 vol. in-4 ». Il s'y trouvait, entre autres, des lettres écrites à La Beaumelle « au sujet de l'édition par lui méditée des *Lettres* et *Mémoires* de Mme de Maintenon ».

2. Lavallée n'indique pas le « Mémoire de ce qui me manque » ; il dit que la « Réponse » est en *trois* fragments ; peut-être son premier fragment n'est-il que le « Mémoire ».

dire cependant que, si j'ai pu constater moi aussi les injures que cet éditeur peu scrupuleux a fait subir aux pièces, je ne saurais absoudre les copistes de Saint-Cyr elles-mêmes, je ne dis pas de toute altération, mais de toute mutilation des textes.

Il y a, par exemple, dans ce recueil Lamoignon, la copie d'une lettre adressée par Mme de Maintenon au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, le 9 octobre 1712. L'original autographe existe encore et a été publié, en 1887, par M. Geffroy, dans son intéressante publication sur *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique* (t. II, p. 312-313). De cette longue, belle et importante lettre, la copie de Londres ne contient pas la moitié; mêmes omissions chez La Beaumelle, mais hâtons-nous de l'ajouter, celui-ci de plus a corrigé la pièce et lui a donné pour conclusion une phrase mal bâtie, qui est toute de son cru. On ne sera peut-être pas fâché d'avoir sous les yeux ces remaniements ; nous allons donc reproduire d'après Geffroy toute la lettre, en mettant entre parenthèses les passages omis dans la copie de Saint-Cyr (recueil Lamoignon), soulignant les mots changés par La Beaumelle et indiquant en note ces changements. Avertissons d'abord que Mme de Maintenon a écrit cette lettre, comme plusieurs autres, à l'occasion de l'interdit jeté par le cardinal de Noailles sur les confesseurs jésuites de Paris. L'archevêque, qui se laissait de plus en plus accaparer par la secte janséniste, au point de regarder comme une offense personnelle les censures que d'autres évêques, avec le pape lui-même, portaient contre le fameux livre du P. Quesnel, accusait les Jésuites d'être les instigateurs de tout ce qui lui arrivait de désagréable. C'est pour cette cause, plutôt que pour les méthodes de direction « relâchées » qu'il leur reprochait avec les rigoristes, qu'il retira ou refusa de renouveler les pouvoirs de confesser, d'abord à la maison professe de la rue Saint-Antoine (en août 1711), puis aux autres maisons (fin de juin 1712). Ce n'est pas sans regret qu'il avait fait une exception pour le P. Le Tellier, confesseur du roi; il le dit dans la lettre par laquelle il prévenait Mme de Maintenon de la première exécution, le 20 août 1711[1]. La lettre qu'on va lire avait été précédée d'une autre, écrite de

1. Minute à la Bibliothèque Nationale, *Ms. fr.*, 23484, f. 60. La Beaumelle a donné cette lettre en la tronquant.

Saint-Cyr le 3 juillet 1712, et qui contenait déjà à peu près les mêmes choses sous forme plus brève[1]. Elle se comprendra suffisamment, sans la faire précéder de la lettre à laquelle elle répond, et où l'archevêque s'efforçait longuement de justifier sa conduite à l'égard des Jésuites.

A Saint-Cyr, ce 9 octobre.

[Je reçois votre grande lettre, monseigneur, et je ne sais comment y répondre. Je m'intéresse assez au sujet pour ne pas demeurer dans le silence, et je ne puis pourtant vous écrire que ce que j'ai eu l'honneur de vous dire cent fois :] mon cœur ne peut se résoudre à vous flatter, et mon respect ne me permet pas de m'expliquer sincèrement.

[Vous savez, monseigneur, quelle est la religion du Roi et combien il est éloigné de mettre la main à l'encensoir. Mais, monseigneur, vous pensez tous deux très différemment.] Vous traitez l'affaire des Jésuites d'affaire spirituelle, [qui intéresse votre conscience, et dont il faudra rendre compte.] Sa Majesté la regarde comme un procédé particulier, comme une vengeance contre des gens que vous avez cru qui vous offensoient et qui vous ont offensé en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance que *le Roi voudroit*[2] que vous sacrifiassiez à ce que vous lui devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour vous ; car de dire que les Jésuites sont incapables de confesser, il n'est pas possible, [monseigneur,] qu'ils soient devenus tels dans un moment[3].

[Il y a un grand nombre d'ennemis des Jésuites ; il y a beaucoup de gens malintentionnés qui aiment le bruit et la division. Tous ces gens-là vous applaudissent ; mais les bons chrétiens, amis ou éloignés des Jésuites, vous béniront si vous donnez la paix, si vous ôtez au Roi ce sujet de peine, et si vous faites finir un tel scandale. Il y a si longtemps qu'il dure qu'on a eu le loisir d'entendre parler là-dessus, et vous savez fort bien, monseigneur, que vous avez trouvé de bons prêtres et éclairés qui ne pensoient pas comme vous. Si c'est votre seul avis qui vous conduit, ne devez-vous pas vous en défier dans des circonstances telles que celles où vous vous trouvez et avec tant de sujets d'être irrité ? Si vous prenez d'autres conseils, examinez, monseigneur, l'intérêt et l'humeur de ceux qui vous les donnent.

Ma franchise, mon attachement pour vous, et l'envie de voir le Roi

1. Cette lettre du 3 juillet a été publiée d'après l'original par M. Geffroy (II, 216) avec la date supposée de 1709. La date 1712 n'est pas douteuse (La Beaumelle l'a bien suppléée); la lettre répond manifestement à une lettre de Noailles, datée du « 2e jour de juillet 1712 », dans la minute conservée à la Bibliothèque Nationale.

2. La Beaumelle : je voudrois.

3. La copie de Lamoignon s'arrête ici. La Beaumelle ajoute : « S'ils sont entrés dans une intrigue contre vous, ce ne sont que quelques particuliers, et vous faites affront à tout le corps, à qui vous faites un crime de ce qu'il se dit innocent. » (T. IV, édit. 1756, p. 359.)

hors de peine m'emportent et me font manquer au respect que je vous dois. Je finis donc en vous assurant des prières que vous m'ordonnez, et que je vais faire avec toute l'ardeur dont je suis capable.]

On le voit, les suppressions faites par les copistes de Saint-Cyr, aussi bien que par La Beaumelle, affaiblissent singulièrement la grave fermeté de cette lettre. C'était cette fois la « reine » qui parlait, et non plus seulement la « brebis la plus soumise » du troupeau de Mgr de Noailles, comme elle se qualifiait au début de cet épiscopat, qui trompa si cruellement ses espérances. L'archevêque dut le comprendre ; quelques jours encore de tergiversations, et il rendit leurs pouvoirs à la plupart des confesseurs jésuites, le 7 décembre 1712. C'est apparemment à cause même de la fermeté insolite du ton de la pièce, et pour ménager l'honneur de l'archevêque ou du moins celui de la famille, que les Dames de Saint-Cyr en auront élagué les passages les plus forts.

Revenons à M. Taphanel. D'autres recueils manuscrits qu'on est plus surpris de ne pas voir utilisés par lui, sont ceux du Grand Séminaire de Versailles. Ces recueils, provenant également de la maison Saint-Louis de Saint-Cyr et qui ont été largement exploités par Th. Lavallée et A. Geffroy, comprennent deux volumes de Mémoires rédigés par les Dames sur l'histoire de leur maison, et sept volumes de copies de lettres écrites ou reçues par Mme de Maintenon [1].

Les Mémoires de Saint-Louis contiennent une notice sur Mme de Louvigny, qui contredit en quelques points ce que M. Taphanel raconte d'elle, sans indiquer de sources. Ainsi, d'après lui, la zélée collaboratrice de La Beaumelle était « entrée à six ans dans la maison » de Saint-Cyr : la notice marque au contraire qu'elle « n'avait pas été élevée dans la maison » ; qu'elle avait connu le monde un certain temps, et qu'elle eut à vaincre une vive résistance de sa mère pour entrer dans la communauté. D'ailleurs, la liste des Dames de Saint-Louis, publiée par Lavallée [2], met sa profession au 25 janvier 1728 et la fait mourir le 3 mars 1765, à soixante-deux ans (les Mémoires, en 1765, à

1. Ces recueils sont décrits par Lavallée dans ses Préfaces, et mieux par Geffroy, t. I, p. LXXIV-LXXVI.

2. *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr* (2e édit., Paris, 1862), p. 414.

soixante-trois ans d'âge) : elle a donc dû entrer au noviciat à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans. Mais ce que M. Taphanel dit des talents artistiques de Mme de Louvigny est confirmé par les annales de Versailles, qui ajoutent que ce fut elle qui introduisit à Saint-Cyr de « petits arts qui y étaient jusqu'alors inconnus, comme la danse, la musique ». Enfin, si, comme l'affirme M. Taphanel, ses compagnes, tout en l'aimant, l'admirant et proclamant la supériorité de ses lumières et de son esprit, « ne songèrent jamais cependant à lui confier le gouvernement de la communauté », elle exerça néanmoins, durant les quatre dernières années de sa vie, la charge d'*assistante* ou adjointe de la supérieure, ce qui était la seconde dignité de la maison.

Quant aux lettres si nombreuses qui sont conservées au Séminaire de Versailles, on sait qu'elles ont été copiées à Saint-Cyr pour l'archevêque Languet de Gergy ; il avait l'intention de les publier à la suite de ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, dont elles auraient été le complément naturel et la confirmation autorisée. Languet avait surtout choisi les pièces pouvant servir à faire connaître l'âme et le cœur de l'héroïne, et ses idées sur son œuvre favorite, l'éducation. En conséquence, il avait réuni tout ce qu'il avait pu trouver de sa correspondance avec ses directeurs, l'abbé Gobelin et Godet des Marais, évêque de Chartres, ses lettres et instructions aux Dames de Saint-Cyr, etc. Les originaux de presque tous ces documents étant perdus, le recueil de Languet demeure la source la plus précieuse pour une partie fort importante de la biographie de Mme de Maintenon. Aussi Lavallée et Geffroy lui ont-ils beaucoup emprunté, sans l'épuiser. Leurs publications montraient déjà quel pauvre usage La Beaumelle a fait de ce trésor, qui était aussi à sa disposition, et dévoilaient en partie l'indigne manipulation qu'il a fait subir aux lambeaux qu'il en a édités. Si M. Taphanel avait tourné de ce côté quelque peu de son attention, il aurait trouvé là aussi, je crois, plus d'un motif de tempérer l'indulgence de ses appréciations sur l'infidèle éditeur.

Je me borne ici à quelques observations sur les lettres de l'évêque de Chartres, qui ne sont encore connues que par La Beaumelle. Il paraît que Mme de Louvigny aurait communiqué ces lettres à l' « auteur favori » par une sorte de larcin, à l'insu et

contre le gré de sa supérieure[1] : aussi La Beaumelle ne mit-il pas son nom à l'édition, qui parut sous le pseudonyme de l'abbé Berthier. Au sujet de cette publication, M. Taphanel se contente de dire (p. 270) : « La Beaumelle n'avouant pas la paternité de cette édition n'en fut que plus à l'aise pour l'arranger à sa guise. Il lui avait paru nécessaire, et sa collaboratrice l'approuva en cela complètement, de faire subir au style lourd et sans grâce de l'évêque de profondes modifications. » Si La Beaumelle n'avait touché qu'au style du respectable prélat! Assurément l'honnêteté la plus vulgaire lui commandait, à lui, protestant, plutôt sceptique, aussi incompétent que possible en matière de spiritualité, ou de reproduire telles quelles les directions données à l'illustre pénitente, ou de n'en rien publier. Mais non; il a publié ces lettres au long, les faisant même plus longues, car il les a amalgamées ensemble sans souci des dates; et il les a remaniées de sa main, beaucoup moins par des modifications de style que par de multiples interpolations, qui mettent dans le texte du directeur ce qu'il n'avait ni dit ni voulu dire.

Voici qui peut donner une idée de son audace. La Beaumelle a la manie de trouver dans ces lettres des allusions au mariage secret de Mme de Maintenon avec Louis XIV; dans telle lettre, où il y en a d'assez sensibles en effet, il a soin, pour qu'elles n'échappent pas aux lecteurs, de les souligner dans son texte[2], bien qu'elles ne fussent sans doute pas soulignées dans l'original (elles ne le sont pas dans la copie de Versailles). Mais cela ne lui suffit pas, il introduit lui-même ces allusions dans les paroles de Godet des Marais en les falsifiant; j'en citerai un exemple. Il donne une longue lettre sous ce titre : « Sur l'état particulier de la Dirigée », où l'on rencontre cette phrase : « Dieu met entre vos mains les intérêts de l'Église, de l'État, le salut d'un grand Roi

1. Taphanel, p. 269.

2. Voir sa Lettre LXV (t. IX, édit. 1757, p. 274). Il y a encore d'autres observations instructives à faire sur cette pièce. La Beaumelle y a fondu deux lettres, à moins qu'il n'ait fabriqué les deux premiers paragraphes. Le reste correspond en effet, dans le recueil de Versailles, à la lettre du 20 août 1709, qui n'a pas ces deux paragraphes, mais qui en leur place à ce début : « Vous n'avés pas besoin, Madame, de longues écritures, vous m'avés mandé que vous en aviés assés, c'est pourquoi je m'aresterai ici seulement à vos besoins présens. » La Beaumelle a naturellement supprimé cela pour faire sa macédoine.

qui tient à tout, celui des princes qui doivent régner après lui, et une infinité d'autres œuvres importantes : le Roi ne vous traite pas seulement comme sa première sujette, mais comme son amie, sa confidente et son épouse, puisqu'il vous confie les choses les plus précieuses de son Royaume[1]... » Voilà des allusions bien claires, n'est-il pas vrai ? Trop claires, en effet ; car, dans la copie authentique de Versailles[2], on lit tout autre chose : « Dieu, dit l'évêque, met entre vos mains les interests de l'Eglise, de l'Etat, le salut d'un grand Roy, qui tient à (tout,) celui des princes qui doivent régner après lui, et une infinité de bonnes œuvres importantes ; et *il* ne vous traite pas seulement comme sa *servante*, mais comme son amie, sa confidente, et son epouse ; puisqu'il vous confie les choses les plus precieuses de son Royaume[3]. » On voit comment, par le changement inexcusable de deux mots, La Beaumelle applique à Louis XIV ce que le directeur, parlant un langage mystique, mais très clair, disait de Dieu.

La fureur d'altérer les textes devient souvent chez La Beaumelle quelque chose d'inexplicable. Par exemple, sur cette question du mariage secret de Louis XIV et de Mme de Maintenon, il avait un document d'une importance exceptionnelle, une lettre que le même évêque de Chartres avait écrite pour être présentée au roi et dans laquelle le mariage était clairement affirmé. Qu'une lettre dans ce sens existât, on le savait déjà par les *Mémoires* de Languet, mais celui-ci n'avait pu en avoir communication[4]. Nous savons maintenant, grâce à M. Taphanel, que La Beaumelle a

1. Lettres XLI, t. IX, p. 159.

2. Manuscrits du Grand Séminaire, *Lettres*, t. IV, p. 480. La lettre est ic datée du 30 mai 1697 ; elle commence : « Pensant à votre état présent, Madame... » Chez La Beaumelle on trouve d'abord quatre pages tirées d'une autre lettre. Avait-il juré de rendre le vénérable évêque de Chartres illisible en allongeant sa prolixité ?

3. J'ai souligné les mots que La Beaumelle a changés. Le mot « tout », entre parenthèses, qui manque dans la copie de Versailles, est certainement à suppléer, et il se trouve dans la citation que Languet a faite de cette phrase dans ses *Mémoires* (p. 197). — Il est à observer que tout le passage, tel que je l'ai tiré du recueil de Versailles (avec le mot « tout »), fait partie de l'*Extrait des Lettres de direction*, etc., donné dans les *Mémoires* de Mme du Pérou (publiés sous le titre de *Mémoires sur Madame de Maintenon recueillis par les Dames de Saint-Cyr ;* Paris, Olivier-Fulgence, 1846 ; in-12).

4. *Mémoires*, p. 205.

reçu de Saint-Cyr une copie directement faite sur l'original. C'était le cas, plus que jamais, s'il publiait une pareille pièce, de la donner sans aucune modification. Eh bien ! il n'a pu s'y résoudre, comme le prouvent les reproches qui échappent, cette fois, à la bonne Mme de Louvigny : « Il y a, ne vous déplaise, lui écrit-elle, trop du vostre, et pas assés de M. de Chartres dans la lettre au Roy. Vous courés risque, par de tels changemens, de passer pour apocryphe dans tout le reste. J'aurois voulu ne retoucher cette lettre que légèrement et faire seulement des abatis, mais conserver le texte tant qu'il auroit été possible [1]. »

Il faudrait beaucoup de loisir et de patience à qui voudrait poursuivre toutes les infidélités de La Beaumelle : c'est d'ailleurs chose inutile, à moins qu'on n'ait à se servir des textes qui n'ont été publiés que par lui. Dans aucun cas, on ne pourra faire fond sur lui seul, et l'on serait bien imprudent de se tranquilliser par la pensée qu'il « ne fabriquait pas les textes de toutes pièces ». Il en a fabriqué plus d'un, cela est sûr; l'incertitude subsiste seulement sur l'étendue de ses inventions. M. Taphanel l'a justifié sur plusieurs points, mais pas les plus gros. On sait, par exemple, que La Beaumelle a donné environ soixante-dix lettres comme écrites par Mme de Maintenon à Mmes de Saint-Géran, de Frontenac et de Fontenay : Th. Lavallée et M. Geffroy les considèrent toutes comme apocryphes. Or, M. Taphanel a bien fait voir que Mme de Maintenon *pourrait*, à la rigueur, les avoir écrites, du moins en partie, mais il n'a produit aucun document prouvant qu'elle les *ait en effet écrites*, même en partie; et l'absence de toute trace de ces pièces dans tous les recueils manuscrits connus suffirait à créer, contre leur authenticité, un préjugé trop fort pour céder devant une pure possibilité.

Nous avons parlé surtout des textes. Pour les faits qu'il rapporte dans ses *Mémoires*, La Beaumelle n'est pas plus sûr, quoique M. Taphanel, là aussi, ait diminué les charges qui pèsent

1. Taphanel, p. 242. — La Beaumelle a publié la lettre de l'évêque de Chartres au roi dans les *Mémoires*, t. VI, Appendice, pièce n° IX, et dans les *Lettres*, t. IX, à la fin du volume. M. Taphanel observe, avec une pointe d'ironie, que Th. Lavallée, si sévère pour les infidélités de La Beaumelle, a reproduit tel quel son texte de cette lettre, sans dire où il le prenait.

sur lui. On saura maintenant que plus d'une anecdote curieuse, plus d'un mot piquant, qui passaient pour des contes, des produits de l'imagination de La Beaumelle, ont une origine plus ou moins réelle et sont attestés par des témoins plus ou moins sérieux. Mais tout cela encore ne fait pas de La Beaumelle un historien auquel on puisse se fier sans un perpétuel contrôle.

Il n'en faut pas moins être reconnaissant à M. Taphanel de son travail si consciencieux et si intéressant, malgré quelques lacunes.

II. — *Lettres de Mme de Maintenon concernant le P. Le Tellier.*

Les peintures de caractères si vivement tracées, les anecdotes contées avec tant de verve par Saint-Simon répondent trop bien à la disposition d'une foule d'esprits, qui se laissent persuader par l'impression plus que par la raison, pour que l'histoire authentique réussisse jamais à faire perdre tout crédit même aux parties les moins vraisemblables des célèbres Mémoires. C'est parmi ces dernières qu'il faut certainement ranger le portrait du P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV, et surtout ce que Saint-Simon dit des raisons qui auraient déterminé le grand roi dans le choix du successeur du P. de la Chaize[1]. Voici, sur le même sujet, un témoignage inédit d'une bien autre autorité.

C'est une lettre de Mme de Maintenon à l'évêque de Chartres, Godet des Marais, son guide spirituel. Cette pièce, que je tire du recueil de Lamoignon décrit plus haut, porte la date (ajoutée peut-être par Mme de Louvigny) de 1709. Elle ne peut être que du commencement de cette année, le P. Michel Le Tellier ayant été nommé confesseur du roi le 21 février. Le P. de La Chaize était mort le 20 janvier 1709; longtemps auparavant, il avait, sur la demande de Louis XIV, préparé une liste des hommes qu'il jugeait les plus capables de diriger après lui la conscience du roi[2].

1. Voir sur ce passage le livre du P. Bliard, *les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*; Paris, Plon, 1891, p. 2 et suiv.

2. Un chroniqueur du temps, très bien informé, le P. Léonard de Sainte-Catherine, nous apprend que le P. de la Chaize demandait instamment à se retirer, dès 1704, mais que le roi ne voulait pas y consentir. Cependant, au 12 janvier 1705, il parle d'une liste de remplaçants éventuels qu'on avait présentée au prince : elle portait quatre noms ; deux seulement sont indiqués, et celui du P. Le Tellier n'en est pas.

C'est pour inviter l'évêque à donner son sentiment sur le choix à faire dans cette liste, que la lettre suivante a été écrite :

Lettre de Mme de Maintenon à l'évêque de Chartres.

1709.

« J'attends avec impatience votre sentiment et celui de mon-
« sieur le curé de Saint-Sulpice[1] sur la liste du P. de la Chaize.
« Le Roi n'en voudroit pas un dont la famille fût pauvre, de peur
« qu'il ne s'occupât trop d'intérêt et de fortune ; il n'en voudroit
« pas un aussi d'une famille distinguée[2], crainte d'ambition et de
« cabales. Pensez que le bien de l'État dépend du choix que le
« Roi fera, et que le choix du Roi dépend beaucoup de votre
« avis. Il faut un esprit droit et qui ne plie point. Le Roi ne veut
« point de courtisan ; il aime la vérité par dessus tout, et parti-
« culièrement dans celui qui doit la lui dire par état. Je suis
« d'une indifférence extrême sur cet article, et si je n'y étois pas,
« je me ferois un scrupule de vous dire mon sentiment, et un
« scrupule encore plus grand de le dire au Roi. Cette place doit
« être le prix de la vertu et de la sagesse, et je craindrois que
« des intérêts secrets ne se mêlassent à vos idées. »

On peut dire que cette lettre est un éloge anticipé du P. Le Tellier ; car c'est lui que désigna le suffrage des vénérables conseillers de Mme de Maintenon, qui assurément pensaient comme elle sur les qualités nécessaires au confesseur du roi. Languet de Gergy atteste, en effet, que « l'un et l'autre peignirent le P. Le Tellier (à Mme de Maintenon) tel que le roi le désirait, et leur suffrage fixa le choix[3] ». La seconde lettre que nous publierons confirme ce témoignage.

Le même recueil renferme une lettre où le P. Le Tellier, déjà confesseur du roi depuis deux ans et demi, est sévèrement jugé

1. M. de la Chétardie, confesseur de Mme de Maintenon et intermédiaire de ses bonnes œuvres, comme le fut son successeur, Jean-Baptiste Languet de Gergy, digne frère de Jean-Joseph, évêque de Soissons, puis archevêque de Sens.

2. On reconnaît ici un des principes qui guidaient Louis XIV dans le choix de ses ministres, un de ceux qui choquaient le plus le duc et pair Saint-Simon.

3. *Mémoires*, p. 431.

par l'épouse secrète de Louis XIV. Par ailleurs, cependant, cette pièce est encore très honorable pour le Père confesseur ; et après tout, l'on verra que les reproches étaient fondés sur un malentendu qui se dissipa bientôt. La lettre est adressée à « M. de Meaux », c'est-à-dire à Mgr de Bissy, qui avait succédé à Bossuet comme évêque de Meaux et à Mgr Godet des Marais comme principal conseiller de Mme de Maintenon. Elle a été écrite lors d'un incident où le nom du P. Le Tellier se trouva mêlé d'une manière à première vue fâcheuse, et qui fut âprement exploité par ses ennemis, surtout par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Celui-ci, en effet, suivant l'expression de Languet de Gergy, avait fait au P. Le Tellier une part abondante de l'antipathie qu'il avait conçue depuis longtemps contre les Jésuites ; il ne pouvait, en effet, lui pardonner, ni sa nomination au poste de confesseur, pour laquelle le cardinal, déjà trop suspect, n'avait pas été consulté, ni son zèle, excessif au gré de Noailles, contre le jansénisme. Aussi salua-t-il comme « un coup du ciel » l'erreur ou l'infidélité de la poste qui lui livra un paquet contenant un modèle de lettre au roi, que l'abbé Bochart de Saron, comme de concert avec le P. Le Tellier, envoyait au vieil évêque de Clermont, son oncle, avec prière de s'en servir pour manifester son déplaisir de l'appui que Noailles continuait à donner au livre de Quesnel, condamné par le pape et les évêques. Immédiatement, il s'efforça de persuader à Louis XIV et à Mme de Maintenon qu'après cette découverte, qui, d'après lui, prouvait l'existence de tout un système de pression sur l'épiscopat, le roi ne pouvait plus, sans danger pour son salut, laisser sa conscience entre les mains du P. Le Tellier. Les lettres où il défend longuement cette thèse sont du 25 juillet 1711[1] ; il y revint encore le 11 août ; Mme de Maintenon ne lui répondit que le 13 août 1711. C'est entre les deux dates extrêmes que se place la lettre inédite, que nous allons reproduire, et qui en suppose une autre où l'évêque défendait le P. Le Tellier.

Lettre de Mme de Maintenon à M. de Meaux.

« J'ai réfléchi sur tout ce que vous me dites. Le Roi est encore « plus affligé qu'irrité : il me disoit hier que ce n'étoit pas ce

1. Ces lettres ont été publiées dans le *Journal* du janséniste abbé Dorsanne, secrétaire et vicaire général du cardinal de Noailles. Les minutes sont à la Bibliothèque nationale, *Ms. fr.*, 23484.

« qu'il s'étoit promis d'un homme désigné par le P. de la Chaize « et approuvé par M. de Chartres. Il est vrai qu'il choisit des « Pasteurs fidèles et savants; mais à quoi sert sa sévérité pour les « autres, s'il se relâche à ce point-là pour lui-même? L'Église de « France lui a de grandes obligations : mais toute cette affaire « les diminue bien, et jette beaucoup de blâme sur ses intentions « et du soupçon sur son zèle. Je crois avec vous qu'il est prêt à « mourir pour le Roi; c'est la vertu des hommes ardents; mais « il faut dans cette place un homme prêt à mourir pour Dieu. « Quelque tour qu'on donne à cette entreprise, on ne me persua- « dera jamais qu'un homme capable de pareils artifices ait un « zèle bien vrai pour la vérité. Les plaintes du cardinal[1] sont « sans réplique; et M. le Dauphin les appuie. — Trouvez un « expédient qui nous sauve d'un éclat et d'une lâcheté. Vous « rendrez un grand service au Roi et à l'Église. »

Mme de Maintenon, en cette circonstance comme en d'autres, avait jugé un peu trop vite sur les premières impressions. Les explications publiques de l'abbé Bochart, qui déclara avoir agi de lui-même à l'insu du P. Le Tellier; les observations de ses sages conseillers, l'évêque de Meaux et le curé de Saint-Sulpice, en faveur du confesseur[2]; et surtout l'exemple du roi, qui prit la chose beaucoup plus froidement, modifièrent ses sentiments. C'est alors qu'elle répondit au cardinal par cette lettre du 13 août, qu'on lira peut-être encore avec intérêt : la pièce, n'ayant été publiée que par La Beaumelle, a la valeur d'un inédit[3].

« A Fontainebleau, 13 août 1711.

« Vous me connoissez assez, monseigneur, pour savoir ce que je « pense sur la dernière découverte, mais bien des raisons doivent « me retenir de parler. Ce n'est point à moi à juger ni à con- « damner, je n'ai qu'à me taire et à prier pour l'Église, pour le « Roi et pour vous, monseigneur, dont les intérêts particuliers « me seront toujours chers. J'ai donné votre lettre[4], elle a été

1. De Noailles.
2. Languet de Gergy, *Mémoires*, p. 438.
3. L'original autographe est à la Bibliothèque Nationale, *Ms. fr.*, 23483, f. 45. Cette lettre est citée dans les *Mémoires* de Languet, mais suivant le texte de La Beaumelle.
4. Au roi.

« lue d'un bout à l'autre et c'est assurément tout ce que je vous
« en puis dire. Je crois que le secret en sera gardé de ce côté
« ici. On n'y pense pas tout à fait comme vous, mais je pense que
« l'affaire s'accommodera, et que le temps adoucira les esprits.
« C'est, monseigneur, tout ce que j'ai la force d'écrire, étant
« aujourd'hui plus abattue de tristesse et d'incommodité qu'à
« l'ordinaire. »

L'assaut donné par Noailles au P. Le Tellier ne réussit pas ; c'est pour se venger de cet échec qu'il lança contre les Jésuites l'interdit mentionné plus haut. Mais je m'arrête, n'ayant voulu aujourd'hui qu'apporter deux ou trois documents nouveaux pour une histoire qui reste en grande partie à faire.

Peut-être me sera-t-il permis de terminer par un vœu : c'est qu'il se trouve enfin un éditeur érudit, patient, heureux chercheur, pour reprendre et mener à bonne fin la publication de toute la correspondance de Mme de Maintenon, autant qu'on peut la reconstituer d'après les autographes et les copies authentiques. C'est une œuvre qui manque, on peut le dire, à notre histoire et à notre littérature.

Joseph BRUCKER, S. J.

NÉCROLOGIE

LE P. CHARLES CLAIR

Tous nos lecteurs voudront s'associer aux regrets que nous laisse la perte prématurée du R. P. Charles Clair, décédé pieusement à Paris le 21 mars 1899, à l'âge de soixante-quatre ans. Quoiqu'il n'ait été inscrit que peu d'années parmi les rédacteurs en titre des *Études*, le P. Clair, au milieu même des labeurs de l'enseignement, de la prédication et d'autres ministères, a fréquemment honoré la Revue de sa collaboration, toujours très appréciée. Il était né à Valence (Drôme), le 17 mars 1835; mais il reçut ou du moins acheva son éducation classique, puis sa formation cléricale, dans le diocèse d'Orléans, sous la haute direction de Mgr Dupanloup. Ordonné prêtre par le célèbre évêque, il céda bientôt à l'attrait d'une vie plus parfaite, en entrant au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Angers, le 8 juillet 1859. Vers la fin de l'année 1860, on l'envoyait terminer son temps d'épreuve et commencer sa régence par une classe de sixième, au collège de l'Immaculée-Conception, à Vaugirard-Paris. Il y resta quatre années chargé successivement, après la sixième, des classes de troisième, de seconde et de rhétorique. Le Recteur de ce grand collège était alors le P. Pierre Olivaint, le futur martyr de la Commune : on sait avec quel bonheur le P. Clair a plus tard écrit l'édifiante biographie de celui dont il avait pu observer de si près les vertus religieuses et les hautes qualités de supérieur et d'éducateur. Nous ne suivrons pas le P. Clair allant de Vaugirard à l'École Sainte-Geneviève de la rue des Postes (aujourd'hui rue Lhomond), pour y enseigner la littérature; puis au Mans et à Poitiers, où il enseigna la philosophie. Tout en lui concourait à lui donner une influence à la fois forte et aimée sur les jeunes esprits et les jeunes âmes : le talent du professeur et la sagesse du directeur étaient admirablement servis par le charme attirant de son caractère enjoué, de sa spirituelle conversation, de la distinction aimable de ses manières, de sa bonté toujours prête à obliger. Quand, après plus

de quinze années passées dans l'enseignement, on l'appliqua au saint ministère, ce fut encore à la jeunesse, surtout à la jeunesse des écoles supérieures, qu'il consacra le meilleur de son temps et de son activité. Dans les dix dernières années de sa vie, il s'occupa spécialement de grouper en réunion fraternelle et d'assister de ses conseils les jeunes artistes.

C'est en 1864 que la signature du P. Ch. Clair parut pour la première fois dans les *Études*. Les articles qu'il leur a donnés depuis lors sont trop nombreux pour que nous puissions tous les relever ici. La plupart ont rapport aux controverses du temps, en particulier à celles qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur actualité, aux controverses sur l'enseignement. Ce qu'il a écrit sur les reproches faits aux collèges catholiques, sur la liberté de l'enseignement supérieur, sur l'école obligatoire et laïque, etc. est encore plein d'intérêt. Il prit aussi, en dehors des *Études*, une part active aux protestations contre la laïcisation athée ; ses *Lettres à MM. Jules Ferry et Paul Bert en réponse à leurs attaques contre l'enseignement catholique* (1879) eurent un très grand succès, attesté par la vente de 30 000 exemplaires en quinze jours. Le P. Clair était bien doué pour la polémique : sa plume alerte, spirituelle, perçait à jour les sophismes et les mensonges ; d'une courtoisie parfaite d'ailleurs, on ne pouvait que lui souhaiter plus de force pour flageller, comme ils le méritaient, les ennemis de Dieu et les corrupteurs de l'âme de la France.

Les titres des différentes publications du P. Ch. Clair rempliront plusieurs pages in-folio dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Toutes se distinguent par le mérite littéraire et l'agrément de la forme. Celles qui dureront le plus sont celles du genre biographique, notamment la belle Vie du P. Olivaint à laquelle nous avons déjà fait allusion. Sans doute c'est surtout la beauté du héros qui fait la beauté de cet ouvrage ; mais encore faut-il une main bien délicate et experte pour peindre ainsi un homme, en se bornant, pour ainsi dire, à le laisser parler et agir lui-même.

Nos lecteurs prieront avec nous pour que le P. Clair ne tarde pas à jouir de la récompense due à ses quarante ans de vie religieuse, de dévouement à la jeunesse, de travaux pour la défense de l'Église.

JOSEPH BRUCKER, S. J.

REVUE DES LIVRES

La Vie chrétienne ou la Vie divine dans l'homme, par Mgr Turinaz, évêque de Nancy. Nancy, Drioton; Paris, Roger et Chernoviz, 1898. In-8, pp. 368. Prix : 5 francs. — Pour les sociétés, comme pour les individus, il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, et c'est uniquement par la *vie chrétienne* que sociétés et individus peuvent s'approprier les biens apportés au monde par Jésus-Christ. Cependant que d'hommes, vivant au milieu du christianisme, n'ont pas même l'idée de la vraie vie chrétienne! Et combien de chrétiens se contentent là-dessus de notions superficielles et mêlées d'erreurs, d'où il résulte qu'ils demeurent eux-mêmes des chrétiens de surface, incomplets, dont le christianisme reste presque stérile pour eux et pour les autres! C'est donc un sujet bien opportun que Mgr l'évêque de Nancy a traité dans ses Lettres pastorales sur la vie chrétienne, et il faut le remercier de n'avoir pas réservé à ses seuls diocésains ces leçons si solides et si nécessaires à tous. Nous sommes heureux de citer un éminent professeur de théologie du collège Romain, qui, avec plus d'autorité que nous, dit de ce livre ce que nous en pensons nous-même : « Voilà de la belle et bonne théologie, qui élève l'âme vers le véritable et réel idéal, qui nous fait sortir du vague où se tiennent la plupart des prédicateurs de notre époque quand ils consentent à nous parler de *iis quæ sunt ad Deum*, et qui enfin nous donne une solide et substantielle instruction sur une des branches les plus intéressantes et à la fois les plus négligées de la doctrine révélée. »

Pour donner une idée des richesses contenues dans l'ouvrage, il faudrait en copier toute la table, très bien faite, mais qui ne tient pas moins de dix-huit pages. La vaste matière est épuisée, dans tout ce qu'elle a d'abordable aux esprits cultivés qui ne sont pas spécialement théologiens. La nature de la vie chrétienne, sa nécessité, son caractère surnaturel, la loi qui la régit, le progrès qui lui est essentiel, la perfection qui en est le terme, enfin la vie éternelle qui la couronne, telles sont les divisions principales,

sous lesquelles viennent se ranger les multiples questions de détail. Tout cela est traité avec la précision et l'exactitude de termes qui conviennent à un enseignement doctrinal, mais en même temps avec toute la clarté réclamée par le grand public que l'éminent auteur veut atteindre. Dans le choix des preuves qui appuient chaque assertion, la première place naturellement est donnée à l'Écriture Sainte, aux décisions de l'Église, au sentiment des théologiens les plus autorisés ; mais les convenances rationnelles ne sont point passées sous silence, et même les incrédules contemporains sont souvent appelés à témoigner par des aveux frappants en faveur des vérités auxquelles ils n'ont pas conformé leur vie. L'exposé des principes fondamentaux de la vie chrétienne devient ainsi en même temps une démonstration de la divinité du christianisme.

Enfin, si par leur caractère général ces leçons tendent surtout à éclairer l'intelligence, le cœur aussi trouve largement son compte dans les éloquentes considérations sur la beauté sublime de la vie chrétienne, sur les liens intimes qui la rattachent à la source infinie de toute beauté et de toute bonté, sur les consolations qui la soutiennent même en ce monde, sur les joies qui la récompenseront dans l'autre : ce dernier point en particulier a reçu des développements très intéressants [1].

Tous ceux qui auront lu ce beau volume en désireront vivement la suite, déjà promise d'ailleurs par Mgr Turinaz et dont il a donné un précieux acompte dans sa lettre pastorale pour le carême de 1899 ; cette suite sera consacrée aux *vertus chrétiennes.*

Joseph Brucker, S. J.

Spiritualisme et Spiritisme, par le Dr G. Surbled. Paris, Téqui, 1898. In-12, pp. x-272. Prix : 3 francs. — « Arrivez à la foule par la clarté de l'exposition, et aux savants par la rigueur de vos déductions. » Ces paroles de l'éloquente préface de Mgr Méric sont, pour le Dr Surbled, beaucoup moins une exhortation qu'un éloge mérité.

Ce nouveau livre est digne du physiologiste et du philosophe, avantageusement connu de nos lecteurs. Avec une vigueur et une

1. Un extrait de ce chapitre final du livre a été publié à part sous ce titre : *Le dogme des grandes consolations ou la réunion dans le bonheur éternel* (Paris, Roger ; pp. 100).

sûreté remarquables, il déduit, dans les premiers chapitres, la spiritualité de l'âme de la nature même de ses concepts. Ceux-ci, en effet, représentent quelque chose d'invisible, d'impondérable, d'universel, bref quelque chose d'immatériel. Donc, il faut que leur principe soit aussi immatériel, c'est-à-dire un esprit. Voilà un ordre de preuves qui, pour être vieux, n'en est pas moins concluant.

Puis, le Dr Surbled montre que certains faits, récemment observés ou expérimentés, corroborent les conclusions de l'ancienne philosophie. Il faut dire que, dans les appréciations qui portent sur quelques détails, l'auteur de *Spiritualisme et Spiritisme* n'est pas toujours d'accord avec plusieurs de ses collègues catholiques. Moins timide ou plus avisé que tels d'entre eux, il soutient hardiment, par exemple, qu'il ne faut pas chercher la différence entre l'homme et certains singes dans la structure de leur cerveau; il déclare même, avec quelques citations à l'appui, que le cerveau du chimpanzé et de l'orang ne diffère du cerveau de l'homme que par de légères nuances. Et c'est à ses yeux un nouveau signe manifeste que l'homme seul possède un principe intellectuel, un esprit.

Il serait possible, au milieu de toutes ces observations si délicates, de relever parfois des affirmations un peu vagues ou peut-être inexactes ; celle-ci, par exemple : « La mémoire est une fonction organique, animale. » Le distingué docteur ne prend pas garde qu'on emmagasine les idées comme on emmagasine les images, les sensations, et, qu'au-dessus de la mémoire *sensitive*, il y a la mémoire intellectuelle.

Un peu plus loin, tout en rendant justice à la vieille philosophie, il semble dire que, dans sa doctrine sur l'âme, elle n'avait recours qu'à des arguments *a priori*, tandis que la science moderne s'appuierait sur des arguments *a posteriori*, sur des faits observés ou expérimentés. En réalité cependant, c'était de certains faits que les scolastiques tiraient leurs principales conclusions ; et, si ces faits étaient moins nombreux que ceux révélés aujourd'hui, ils n'étaient ni moins certains, ni moins importants.

Ces légères réserves faites, on suit avec un bien vif intérêt le savant docteur, quand il nous montre la thèse spiritualiste, entrant, comme de force, dans telles académies savantes, qui semblaient, depuis longtemps, le boulevard du matérialisme.

Il signale en même temps, avec à-propos, les dangers que font courir à la thèse spiritualiste, les partisans de l' « influx nerveux », du « fluide vital », du « fluide magnétique ». Ce sont là, d'ailleurs, de pures hypothèses qui, en tout cas, — les faits en témoignent, — ne sauraient suppléer à l'âme spirituelle.

Quant au spiritisme, il ressemble au spiritualisme, comme l'hérésie à la foi. Ses partisans confondent Dieu avec la nature et font de l'âme une sorte de fantôme qui erre dans le monde, se réincarne indéfiniment, perdant le souvenir du bien et du mal qu'il a accomplis. Le Dr Surbled a donc raison de signaler le spiritisme comme une contrefaçon du spiritualisme extrêmement dangereuse, comme un compromis avec le panthéisme et le matérialisme.

François Tournebize, S. J.

Les Prisons de Paris, par Georges Bonneron. Paris, Firmin-Didot. In-8, pp. 304. Illustrations par F. Seguin. — Voici un voyage d'exploration, non pas au continent noir, mais au cœur de Paris. En temps ordinaire, le *monde des prisons* est peu connu des honnêtes gens ; on y peut encore faire des découvertes. Le pays, les mœurs et les habitants offrent d'inépuisables sujets d'observation.

Chacune de ces colonies, installées dans différents quartiers de la capitale, a sa notoriété et sa physionomie caractéristique. Mazas, qui tombe en ce moment sous le marteau des démolisseurs, c'était la prison modèle, avec ses immenses galeries disposées comme les branches d'un éventail ouvert, de telle sorte que par la porte entr'ouverte des douze cents cellules, les douze cents pensionnaires pouvaient apercevoir l'autel élevé dans le rond-point central, où se disait la messe chaque dimanche. Puis viennent, par ordre, la Petite Roquette, triste collège des pauvres enfants criminels avant l'âge ; Sainte-Pélagie, toute pleine des souvenirs des hommes de lettres qui y expient, assez joyeusement du reste, les méfaits du journal ; la Grande Roquette, la dernière halte avant l'échafaud ; la Santé, la prison à la mode ; Saint-Lazare enfin, réservée aux femmes. N'oublions pas la Conciergerie, un monument de l'histoire nationale. On s'est moins attaché à faire un livre d'une lecture attrayante qu'une description exacte, minutieuse même, et pour ainsi dire technique. Il en résulte naturellement bien des redites ; car, on a beau faire,

une prison ressemble en bien des points à une autre prison. L'œuvre appartient à la bibliothèque de la Science pénitentiaire. Outre une ébauche d'histoire pour chaque établissement, il y a au début quelques chapitres sur les principes modernes en matière de pénalité, le régime des prisons, le personnel, le travail, l'hygiène, la religion et l'enseignement.

L'auteur approuve et admire les adoucissements de toute sorte introduits dans notre système répressif; il y aurait des réserves à faire à cet égard, ou plutôt des lacunes à signaler.

Le P. Malagrida, brûlé à Lisbonne par Pombal, est devenu le P. *Malaveda;* on cite par-ci par-là quelques inscriptions latines; mais, hélas! si la torture a été abolie pour les prisonniers, on l'a conservée pour le latin. Joseph Burnichon, S. J.

Chinois et Missionnaires, par le R. P. Bizeul, S. J. Limoges, Barbou. In-4, pp. 335; illustré. — A cette heure, quand les questions d'Extrême-Orient deviennent si actuelles, si aiguës parfois, un livre sur la Chine, un livre nouveau, ne semble pas de trop. On a beaucoup dépensé d'encre pour faire connaître à l'Europe ce pays étrange ; on n'a pas réussi, on ne réussira même jamais. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il serait aussi difficile d'éclairer un Occidental sur ce peuple et ses mœurs, que de donner à un aveugle des idées nettes sur les couleurs ; il ne faut pas déraisonner ; mais, un fait incontestable, c'est que tous les voyageurs ou missionnaires, même ceux qui se sont préparés par de longues études préalables à diminuer la surprise, tous, sans exception, avouent qu'ils ne *s'imaginaient* pas les Chinois tels qu'ils les ont trouvés.

Que pourrait donc bien faire, dire, écrire, celui qui entreprend de renseigner encore, espérant, à tort ou à raison, de mieux réussir que ses devanciers ? Il pourrait, croyons-nous, ne pas se contenter de décrire, de peindre, mais raconter des faits, de l'histoire, du vécu et du vivant.

C'est ce qui a été fait dans *Chinois et Missionnaires*. L'auteur, un missionnaire qui a l'expérience de longues années passées en relations continues avec les Chinois, profite d'un épisode de persécution pour nous montrer la vie chinoise et surtout la vie du missionnaire en Chine.

Beaucoup de personnes, très dévouées aux intérêts de la Propa-

gation de la foi et de la Sainte Enfance, ne se font qu'une idée vague des travaux et des souffrances de ceux qu'elles secourent. Le livre dont nous parlons les renseignera pleinement ; elles ne regretteront pas l'argent qu'elles auront dépensé à l'acheter, ni le temps employé à le lire.

Quoi de plus vécu que ces chapitres : « Un mois dans le grenier d'un tribunal » ; « Journal du Père André » ; « Récit du P. Cheneul » ? D'ailleurs, l'auteur a su avec beaucoup d'art distribuer les chapitres, qui sont autant de tableaux dont la variété repose et dont la nouveauté intrigue. L'intérêt est ménagé comme dans un roman, et la curiosité entraîne vers un dénouement qui n'est pas banal.

Il a su aussi éviter un écueil. Tout en étant très exact et très documenté, il n'ennuie pas par ces interminables et légendaires séances de tribunaux qui sont une persécution pour le lecteur bénévole.

Le format petit in-4 du volume n'est pas pour déplaire ; et les gravures qui illustrent le texte, quoique d'exécution médiocre, y ajoutent un élément d'intérêt réel.

C'est le livre de prix par excellence des maisons ecclésiastiques.

Jean Kieou.

Annuaire de l'Économie politique et de la statistique, par M. Maurice Block, etc. Paris, Guillaumin. Petit in-18; pp. 897. — Nos lecteurs n'ont plus besoin d'être renseignés sur l'utilité de cet annuaire ni sur la nature des documents qu'ils peuvent y trouver. Les résultats définitifs du recensement de la France en 1896, recensement dont les premiers résultats ont été publiés dans l'annuaire de 1897, n'ont pas encore pu entrer dans le présent volume ; mais on y verra le mouvement de la population en 1896, qui présente des faits intéressants. Outre les statistiques qui continuent celles des années antérieures, on en trouve de nouvelles, qui ont également leur intérêt varié : signalons les chiffres caractéristiques sur le développement actuel des *associations ouvrières de production* en France (p. 175-180), sur le *travail des enfants* dans les établissements industriels (p. 180-205), le nombre des étudiants et étudiantes de l'*enseignement supérieur*, celui des *établissements religieux de femmes* autorisés, etc.

J. Liseur, S. J.

I. Annuaire pour l'an 1899, publié par le Bureau des longitudes, avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. v-658. Prix: 1 fr. 50. — **II. Annuaire de l'Observatoire municipal de Paris, dit Observatoire de Montsouris, pour l'année 1899.** (Analyse et travaux de 1897.) Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. xii-582. Prix : 2 francs.

I. — L'*Annuaire du Bureau des longitudes* est assez universellement estimé pour qu'il suffise de signaler son apparition, sans refaire à chaque fois l'éloge qu'il continue de mériter pour la précision, la sûreté, la variété des renseignements scientifiques qu'il renferme. Voici les notices scientifiques qu'il contient cette année : *Notice sur les ballons-sondes*, par A. Bouquet de la Grye; *la Géodésie moderne en France*, par M. Bassot ; *Note sur le sidérostat à lunette de* 60 *mètres de foyer et de* 1^{m},25 *d'ouverture en construction chez M. P. Gautier ; les Travaux au mont Blanc en* 1898, par M. J. Janssen.

Nous aurons occasion de parler avec détails de quelques-uns des intéressants sujets traités dans ces notices.

II. — L'*Annuaire de l'Observatoire de Montsouris* fournit d'utiles renseignements sur la région parisienne concernant la météorologie, l'analyse chimique des eaux et de l'air, et l'examen microscopique de ces mêmes éléments. Chaque année il s'enrichit de documents nouveaux. Signalons, entre autres, une table intéressante relative à l'insolation des maisons de Paris suivant la hauteur des constructions et l'orientation des rues, de curieuses observations sur les vents dominants en divers points de la ville (Montsouris, Tour Saint-Jacques, Montmartre); les différences sont considérables et mettent en évidence l'influence du relief du sol. Le volume se termine par un chapitre relatif au service organisé pour le diagnostic bactériologique de la diphtérie et des autres affections contagieuses dont l'agent est connu avec certitude.

Joseph de Joannis, S. J.

I. Promenades dans les environs de Paris : *Région de l'Est*, par Alexis Martin. Paris, Hennuyer, 1898. In-18, pp. 136; 57 gravures et 2 cartes. Prix : 3 francs. — **II. La Provence et ses voies nouvelles**, par J. Cauvière. Paris, Desclée, 1899. In-8,

pp. 240; 17 gravures. — **III. Un Été à Londres**, par Édouard Deiss. Paris, E. Flammarion. In-18, pp. 277.

I. — Ce volume appartient à la collection des *Étapes d'un touriste en France*, dont les *Études* ont signalé plusieurs numéros. M. Alexis Martin a pris pour son lot Paris avec ses environs, qui sont vastes. Après les vingt promenades dans les vingt arrondissements de la capitale, il a franchi les fortifications, d'abord du côté de l'ouest, poussant jusqu'à Chartres; puis du côté du nord, jusqu'à Noyon, à cent huit kilomètres de Paris. Le voici explorant l'Est : la première partie va jusqu'à Meaux; les deux qui suivront atteindront Château-Thierry, avec retour par le Nord-Ouest. Le Sud est annoncé. L'ouvrage complet comprendra quatre forts volumes, composés chacun de trois parties formant un tout distinct et séparable. Rien de mieux pour les excursionnistes qui aiment à être renseignés sur autre chose que les hôtels et restaurants.

II. — Les travailleurs mettent à profit même leurs jours de relâche. On s'en va, pour ses vacances, visiter la côte d'azur, les Alpes Dauphinoises et Maritimes; mais, chemin faisant, on note ses impressions, on pousse des pointes sur le terrain de l'histoire, de l'archéologie, de l'art, on constate les progrès accomplis. Bref, on rentre chez soi avec un carnet couvert d'écritures plus ou moins hiéroglyphiques; cela se transforme en articles de journaux ou de Revues, lesquels à leur tour se transforment en volume, banal et vide trop souvent, mais intéressant et instructif quand le promeneur se trouve être un professeur de droit savant, disert et fin lettré.

III. — L'an dernier, M. Deiss publiait ses notes de voyage *A travers l'Angleterre industrielle et commerciale*. (*Études*, t. LXXVI, p. 415.) Son nouveau volume appartient à une littérature toute différente. Il se promène en touriste curieux à travers les rues de l'énorme capitale, visite les monuments, observe les mœurs, signale les petits travers et les sérieuses qualités de ce grand peuple, qui, somme toute, gagne à être vu chez lui. Le texte est enrichi d'innombrables illustrations d'après les photographies de l'auteur. Un bon quart du livre est rempli par une étude sur l'*Armée du Salut*, dont l'effectif comprend à l'heure

qu'il est 200 000 soldats *utriusque sexus*, 13 000 officiers et près de 40 000 sous-officiers. Elle a organisé des œuvres philanthropiques importantes, mais point cependant en rapport avec les sommes dépensées et surtout avec le bruit qu'elle a mené à travers l'Angleterre et le monde habitable tout entier. On regrette de rencontrer de loin en loin une plaisanterie d'un goût douteux sur les choses religieuses. Une page sur Eton se recommande aux réformateurs anglomanes de l'éducation française : « Quels crimes ont pu commettre les enfants condamnés à habiter cette froide geôle !... » (P. 185.) Joseph Burnichon, S. J.

Dictionnaire classique français-allemand et allemand-français, par J.-N. Charles et L. Schmitt. — I. *Français-allemand*. Paris, Delagrave. Petit in-4, pp. xi-967. — Ce dictionnaire, rédigé en vue des Français qui ont besoin, non seulement de comprendre plus ou moins, mais de parler et d'écrire l'allemand, nous paraît bien composé, rationnel, pratique, exact. Un point en particulier de la méthode est à louer : un mot français a souvent des acceptions, des nuances de signification diverses qui demandent à être rendues en allemand par des termes différents; l'élève ayant besoin d'être guidé dans le choix de ces termes, le dictionnaire ne se borne pas à les mettre à la suite les uns des autres ; il adjoint à chacun d'eux entre parenthèses sa traduction exacte ou une explication, qui permettent de voir aussitôt à quelle nuance du mot français en question ils répondent au juste.

Joseph Brucker, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 12. — **Le Dr Schell**, dont quatre ouvrages avaient été mis à l'*Index* (*Études*, 5 mars, p. 645), adresse, « en toute obéissance et avec un entier respect », sa soumission à l'évêque de Wurzbourg.

— Voici le texte, adopté par la commission sénatoriale, de la **proposition de loi** de M. Combes relative à la *réforme des sanctions de l'enseignement secondaire* (remplacement du baccalauréat) :

Article premier. — Il est institué comme épreuve terminale des études secondaires (enseignement classique et enseignement moderne) un *certificat d'études*, dans les conditions établies aux articles suivants.

Art. 2. — Ce certificat ne peut être obtenu qu'après deux examens passés avec succès, l'un à la fin de l'avant-dernière année scolaire, l'autre à la fin de la dernière année.

Art. 3. — Les élèves des établissements *de l'État*, lycées et collèges de plein exercice, subissent l'examen de fin d'études dans les établissements auxquels ils appartiennent, devant un jury propre à ces établissements, sous la présidence d'un professeur de Faculté nommé par le ministre de l'Instruction publique.

Le président a droit de *veto*.

Outre le professeur de Faculté, le ministre pourra adjoindre au jury d'examen un second délégué dans les collèges de l'État où cette mesure lui semblera justifiée.

Art. 4. — Pour les élèves de l'enseignement secondaire *libre*, pour ceux qui auront fait leur éducation secondaire dans la famille ou dans les établissements de l'État dans lesquels un jury propre à l'établissement ne pourrait être organisé, il sera institué un jury d'État dont les pouvoirs s'étendront à toute l'académie.

Art. 5. — Tous les ans, à la fin de l'année scolaire, des examens de passage auront lieu dans les établissements de l'État sous la présidence d'un délégué du ministre de l'Instruction publique pris hors de l'établissement.

Les notes qui seront délivrées à cette occasion seront consignées dans un *livret scolaire* spécial à chaque élève.

Sur le vu de ce livret, l'élève pourra être dispensé par le jury d'examen de fin d'études d'une plus ou moins grande partie de cet examen.

Art. 6. — Le tarif des droits à percevoir sera fixé dans les formes déterminées par l'article 6 de la loi du 27 février 1880.

Art. 7. — Seuls les élèves munis d'un des deux certificats d'études secondaires seront admis à prendre des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur.

Toutefois, en ce qui concerne l'enseignement moderne, le droit de prendre des inscriptions pour le droit et la médecine sera réservé aux élèves qui auront obtenu la note *très bien* ou *bien* à l'examen du certificat d'études.

Art. 8. — Des règlements d'administration publique, rendus en Conseil d'État après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique, détermineront les mesures d'exécution nécessaires pour assurer l'application de la présente loi, notamment l'organisation et les attributions des divers jurys d'examen.

13. — **Le R. P. Élie Colin**, de la Compagnie de Jésus, fondateur de l'observatoire d'Ambohidempona (Madagascar), est élu correspondant de l'académie des sciences, dans la section de géographie et navigation.

14. — A **Notre-Dame de Paris**, obsèques de **Mgr Clari**, nonce apostolique.

— A **Rome**, l'amiral Canevaro déclare, à la Chambre, que l'Italie n'a-bandonné pas son projet de prendre à bail, en Chine, la baie de San-Mun. Mais le chargé d'affaires, M. di Martino, ayant outrepassé ses pouvoirs, en adressant de lui-même un ultimatum au Tsong-li-Yamen, sera rappelé, et les intérêts italiens seront momentanément confiés au ministre anglais, sir Claude Macdonald.

— **A Berlin**, le projet proposé par le gouvernement, tendant à augmenter de 25 000 hommes les effectifs en temps de paix, est repoussé au Reichstag, par 209 voix contre 141, en deuxième lecture. — L'empereur s'est réservé le commandement suprême de la marine, comme il l'avait déjà fait pour l'armée.

15. — **A Berlin**, un compromis intervient, suivant les propositions du Centre catholique, entre le gouvernement et le parlement. Le premier accepte la suppression de 7 006 hommes d'infanterie sur le chiffre demandé ; le second se déclare prêt à examiner de nouveau la question d'augmentation, si, dans les cinq ans qui vont suivre, le chiffre accordé se manifestait insuffisant.

18. — **La reine régente d'Espagne** signe le traité de paix avec les États-Unis.

21. — **A Berlin**, M. de Bülow déclare au Reichstag que les négociations avec l'Angleterre, conduites par M. Cecil Rhodes, ont abouti à la permission, donnée par l'Allemagne à une Compagnie télégraphique, de relier, au travers de l'Afrique orientale allemande, les lignes du nord et du sud africains.

— Un acte additionnel à la *Convention du Niger* est signé **par les gouvernements français et anglais**. En vertu de cet acte, nous laissons à l'Angleterre le Bahr-el-Ghazal et le Darfour ; mais on nous reconnaît la possession du Kanem, du Baghirmi et du Ouadaï, c'est-à-dire d'une zone profonde au nord, à l'est et au sud du lac Tchad ; toutes les parties de notre empire africain, l'Algérie-Tunisie, le Sénégal-Soudan et le Congo-Oubanghi, seront ainsi reliées par une continuité d'importants territoires. Une commission internationale délimitera une partie de la frontière commune ; enfin, dans toute la région du Nil au Tchad, entre les cinquième et quinzième parallèles

nord, les deux pays se concèdent mutuellement l'égalité de traitement en matière commerciale.

24. — **A Paris,** le ministère reçoit de bonnes nouvelles de **M. Foureau,** chef de l'expédition engagée depuis dix mois dans la **traversée du Sahara** du nord au sud. Le programme de cette mission doit être réalisé à cette heure : à la date du 11 février, nos compatriotes n'avaient eu à se défendre contre aucune agression, et, malgré les fatigues de la route, n'avaient perdu que deux hommes.

— Une proposition déposée par quelques députés, en vue d'élever l'**indemnité parlementaire** de 9 000 à 15 000 francs, est repoussée par la Chambre au scrutin public, après une discussion agitée, par 346 voix contre 105. Est repoussé ensuite par 326 voix contre 69 un amendement qui relevait cette indemnité à 12 000 francs.

— La **Cour de cassation**, toutes Chambres réunies, rejette la requête de Mme Dreyfus proposant la **récusation**, dans l'affaire de son mari, des trois conseillers Petit, Lepelletier et Crépon, qui avaient eu, en septembre 1898, à émettre un avis sur la demande en revision du procès Dreyfus. On se rappelle que cet avis était contraire à la revision.

Le 25 mars 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

RACINE A LA FIN DU XIXE SIÈCLE

DEUXIÈME CENTENAIRE DE SA MORT (21 AVRIL 1899)

I

Le 21 avril 1699, entre trois et quatre heures du matin, en sa maison de la rue des Marais[1], « après avoir reçu ses sacrements avec de grands sentiments de piété[2] », Jean Racine rendait paisiblement son âme à Dieu. Il avait cinquante-neuf ans et quatre mois.

Depuis septembre de l'année précédente, il souffrait d'un abcès au foie. Mais les plus habiles médecins de la cour qui le visitaient, n'avaient pas même soupçonné son mal. Trois jours seulement avant la mort, ils le devinèrent et se décidèrent à une opération douloureuse qui ne réussit point. Tout le monde autour de lui, sa famille, ses amis, le roi, la cour, témoignaient à l'illustre malade une vive sympathie; Dangeau écrivait dans son *Journal* : « Racine est à toute extrémité : on n'en espère plus rien; il est regretté par les courtisans, et le Roi mesme paroît affligé de l'estat où il est, et s'en informe avec beaucoup de bonté[3]. »

Mais Racine ne songeait plus qu'à Dieu et à son âme. Au moment de l'opération, son fils aîné s'approcha de lui, pour lui inspirer le désir ou l'espoir de vivre : — « Et vous aussi, mon fils, répondit-il, voulez-vous faire comme les médecins, et m'amuser? Dieu est le maître de me rendre la vie ; mais les frais de la mort sont faits[4]. »

Il était prêt depuis longtemps. Quatorze ans auparavant, dans la force de l'âge, le 29 octobre 1685, Racine avait écrit son testament — « incertain, dit-il, de l'heure à laquelle il plaira à Dieu de m'appeler » ; il y déterminait diverses au-

1. Cf. Paul Mesnard, *Notice,* dans la collection des Grands Écrivains, t. I de Racine, p. 158 ; — G. Larroumet, *Racine*, p. 97. La rue des Marais est aujourd'hui la rue Visconti, derrière l'Institut.
2. Louis Racine, *Mémoires* sur la Vie de Jean Racine.
3. A la date du 15 mars.
4. Louis Racine, *Mémoires,* etc.

mônes, notamment pour les pauvres de deux paroisses. Puis, par un codicille en date du 10 octobre 1698, il demandait, *Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit*, que son corps fût inhumé au cimetière de Port-Royal, dont sa tante, Agnès de Sainte-Thècle Racine, était abbesse ; il sollicitait des prières, en vue de mériter la miséricorde divine et déplorait avec une touchante humilité « les scandales de sa vie passée ».

Pendant sa maladie, Dieu lui avait ménagé un suprême sacrifice qui déchira son cœur, et lui coûta bien des larmes, mais qu'il accepta avec la foi d'un chrétien. Anne, la seconde de ses filles, âgée de dix-huit ans, fit sa profession aux Ursulines de Melun, le 6 novembre 1698. Malgré la fatigue du voyage, et l'émotion qui l'attendait, Racine voulut assister à la cérémonie, après laquelle il écrivait à son fils aîné : « Je n'ai cessé de sangloter ; et je crois même que cela n'a pas peu contribué à déranger ma faible santé. »

Aux approches de la mort, il s'offrit lui-même à Dieu, avec une générosité humble et ferme, qui frappa tous les témoins ; et Mme de Maintenon l'affirme, en termes éloquents, dans une lettre où elle ne craint pas de l'appeler « sublime » : « Il vous auroit édifiée, le pauvre homme, si vous aviez vu son humilité dans sa dernière maladie, et son repentir sur la recherche d'esprit. Il ne demanda point dans ce temps-là un directeur à la mode; mais il ne vit qu'un bon prêtre de sa paroisse [1]. » Ce confesseur inconnu, prêtre de Saint-André-des-Arcs, et l'abbé Boileau, chanoine de Saint-Honoré, l'assistèrent durant les derniers jours. Son second fils, Louis, ou comme on disait dans la famille, *Lionval*, âgé de six ans et demi, lui faisait de fréquentes lectures de piété ; et lui-même a raconté combien la mort de son père fut douce et consolée : « Il avoit eu toute sa vie d'extrêmes frayeurs, que la religion dissipa entièrement dans sa dernière maladie. Il s'occupa toujours de son dernier moment, qu'il vit arriver avec une tranquillité qui surprit et édifia tous ceux qui savoient combien il l'avoit appréhendé [2]. »

Boileau, à qui Racine avait dit en l'embrassant une dernière

1. A Mme de Glapion, 9 novembre 1702. (Geffroy, *Mme de Maintenon d'après sa correspondauce authentique*, II, p. 9.)
2. *Mémoires*, fin.

fois : « Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous », composa pour son ami une épitaphe, gravée sur une pierre, qui fut placée le 21 avril 1818, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, où le corps de Racine repose, depuis le 2 décembre 1711. Cette épitaphe est un admirable monument de la foi des deux poètes. En voici les premières phrases :

D. O. M.

Ici repose le corps de Messire Jean-Baptiste Racine, trésorier de France, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et un des Quarante de l'Académie française ; qui, après avoir longtemps charmé la France par ses excellentes poésies profanes, consacra ses muses à Dieu, et les employa uniquement à louer le seul objet digne de louanges.

Les raisons indispensables qui l'attachoient à la Cour l'empêchèrent de quitter le monde, mais ne l'empêchèrent pas de s'acquitter au milieu du monde, de tous les devoirs de la piété et de la religion.

Il fut choisi avec un de ses amis par le Roi Louis-le-Grand, pour rassembler en un corps d'histoire les merveilles de son règne ; et il étoit occupé à ce grand ouvrage, lorsque tout-à-coup il fut attaqué d'une longue et cruelle maladie qui, à la fin, l'enleva de ce séjour de misère, en sa cinquante-neuvième année.

Bien qu'il eût extrêmement redouté la mort lorsqu'elle étoit encore loin de lui, il la vit de près, sans s'en étonner, et mourut beaucoup plus rempli d'espérance que de crainte, dans une entière résignation à la volonté de Dieu [1]...

A l'heure où la France lettrée célèbre le deuxième centenaire de Racine, nous avons tenu à rappeler la grande leçon de cette mort chrétienne. On vante le génie du poète, on admire de plus en plus ses œuvres, et l'on a raison ; mais sa mort est plus belle que ses œuvres ; sa foi égalait son génie, sur qui elle rayonnait ; son âme d'artiste était avant tout, grâce à Dieu, une âme de croyant. L'auteur d'*Andromaque*, de *Britannicus*, de *Phèdre*, d'*Athalie*, fut un chrétien qui se repent, qui s'humilie, qui prie, qui tout ensemble pleure et espère, et dont les « tristes yeux »

Avec de longs regards se tournent vers les cieux [2].

1. La pierre tombale fut retrouvée en 1808, dans l'église de Magny, près Chevreuse. Elle servait de dallage, devant le maître-autel, près du pilier de droite, et était brisée en plusieurs morceaux ; les noms *Joannes Racine* avaient été grattés. (Cf. *Lettres inédites de J. et L. Racine*, publiées par l'abbé de la Roque, 1862, p. 175-176.)

2. *Britannicus*, acte V, sc. I.

Un homme ne vaut que par là ; les œuvres humaines ne valent en réalité que ce qu'elles pèsent dans la balance de Dieu. Et l'immortalité que nous prodiguons aux morts, sur le bord d'une tombe, sous les coupoles d'une Académie, autour du marbre et du bronze hissés en hâte sur un piédestal, est une dérision effrayante, quand on la décerne à des génies qui ne se sont pas, au dernier instant, courbés sous la main et le pardon de Dieu. Les panégyriques, en pareil cas, devraient se résumer en ces quelques syllabes d'un vers fameux de Lamartine : « Dieu l'a jugé ; silence ! »

Racine eut l'incomparable gloire de comprendre autrement le tout de l'homme, les responsabilités de la vie humaine, et le néant de cette immortalité de hasard. Trois ans avant de mourir, le 4 avril 1696, il écrivait à son cher Despréaux, le confident de toutes ses pensées : « Il y a bien longtemps que Dieu m'a fait la grâce d'être assez peu sensible au bien et au mal qu'on peut dire de mes tragédies ; et de ne me mettre en peine que du compte que j'aurai à lui en rendre un jour. »

Voilà ce qu'il convient de répéter, quand on fête le centenaire d'un homme fameux, digne d'occuper l'attention de ceux qui vivent et qui ont le temps de se souvenir.

Le souvenir des vivants, c'est la gloire. Après deux cents ans, où en est la gloire de Racine ? L'occasion se présente d'elle-même, pour examiner d'un peu plus près ce que l'on pense chez nous, et ce que l'on écrit de Racine, à cette date du 21 avril 1899 ; au crépuscule de notre siècle — siècle des lumières, au firmament duquel on compte déjà tant d'éclipses.

De la gloire de Racine, deux siècles n'ont rien enlevé, rien effacé, rien terni ; plus le temps marche, plus elle grandit et s'affirme : *Crescit occulto velut arbor ævo* ; et l'an passé, le dernier historien du poète pouvait dire en toute justice : « Racine... est le plus intact et le plus jeune à cette heure de nos grands classiques [1]. » A mesure qu'ils approfondissent

1. Gustave Larroumet, *Racine*, p. 204.

son génie et ses œuvres, les habiles d'entre nos modernes y découvrent de nouveaux trésors de vie, de fraîcheur, de puissance, d'ampleur harmonieuse. Jamais, du reste, on ne les étudia plus judicieusement, avec autant de soin, de science ; ajoutons et de goût ; encore bien que ce mot n'ait pas le même sens qu'au siècle de La Harpe. La Harpe et Voltaire, pour qui l'exactitude n'était qu'un élément fort accessoire de la critique, avaient prêté à Mme de Sévigné la phrase connue, mais que la marquise n'a pas écrite : « Racine passera comme le café. » Le café, « liqueur au poète si chère », disait le bon Jacques Delille, est cher à tout le monde, et jouit d'une faveur qui ne semble pas aller en diminuant ; quant à la gloire de Racine, elle est devenue, depuis une quinzaine d'années, la belle passion de tous nos gens de lettres.

Suivant l'un d'eux, c'est aux alentours de 1885, « après la fin du réalisme et l'agonie du naturalisme [1] », que l'on s'est reporté avec amour vers le poète favori de Louis XIV. Le dégoût des laideurs, de l'horrible et de l'ignoble, a produit ces vigoureuses et saines nausées de l'intelligence, qui l'obligent à se redresser vers la lumière et l'air pur. L'élite des esprits s'est remise à chercher plus haut, plus loin, dans la vraie tradition française, la vérité, la beauté, l'idée, l'âme ; et « tout cela tourne au profit de Racine [2] ». La réaction s'achève par une apothéose.

A aucune époque, on n'avait autant étudié Racine, sa vie, son caractère, ses tragédies, son influence ; jamais on n'avait démontré par tant de raisons que pas un de nos grands écrivains n'est plus français, plus « national » ; aussi national que Sophocle pour les Grecs, que Shakespeare chez nos voisins d'outre-Manche [3]. Depuis un quart de siècle, ou environ, les volumes s'entassent autour du nom de Racine ; et dans ces livres récents on pourrait choisir les matériaux d'un monument, plus beau que le marbre ou le bronze, *ære perennius ;* monument que nos contemporains élèvent en l'honneur du poète d'*Athalie*, au soir du dix-neuvième siècle. Nous voudrions y contribuer pour notre humble part ; en

1. G. Larroumet, *Racine*, p. 203.
2. *Ibid.*
3. Émile Deschanel, *Racine*, t. II, p. 271.

n'empruntant nos témoignages qu'aux maîtres, à ceux qui ont un nom et une autorité réelle, à ceux qui comptent. Sainte-Beuve et Nisard sont loin de nous; le premier n'a pas su, ou voulu, rendre pleine justice au génie de Racine; le second a dit de belles choses, mais il n'a pas tout dit; et, nous sommes de ceux à qui il faut toujours du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

II

Ce que l'on a écrit depuis une vingtaine d'années[1] suffirait à immortaliser Racine, s'il en était encore besoin; et plus encore à le venger. Or, il avait besoin d'être vengé.

Ç'a été sa destinée d'avoir eu, jadis et naguère, des ennemis acharnés ; comme ce fut l'ordinaire privilège des génies supérieurs. Horace versifiait, il y a deux mille ans, cet axiome banal : *Urit enim fulgore suo...* (Épît. II, 1); et, longtemps avant Horace, Pindare avait entendu les corbeaux poursuivre de leurs croassements l'aigle divin[2]. Boileau, en 1677, redisait tout cela en bons alexandrins, ornés de belles rimes, à son cher Racine, pour le consoler, en lui prouvant l'*Utilité des ennemis;* il conseillait à cet aigle de mépriser hardiment tout ce qui croasse :

... Et lorsqu'une cabale,
Un flot de vains auteurs, follement te ravale,
Profite de leur haine et de leur mauvais sens;
Ris du bruit passager de leurs cris impuissants.
Que peut contre tes vers une ignorance vaine ?
Le Parnasse françois ennobli par ta veine,
Contre tous ces complots saura te maintenir,
Et soulever pour toi l'équitable avenir[3].

1. Voir : 1° *Racine* (Notice biographique), par Paul Mesnard; Collection des *Grands Écrivains*, 1873; — 2° *Racine*, par Émile Deschanel ; (le Romantisme des classiques); 2 volumes, 1884; — 3° *Racine et Victor Hugo*, par Paul Stapfer, 1887 ; — 4° *Racine*, par Émile Faguet, dans les *Grands Maîtres du XVIIe siècle*, 1887 ; — 5° *Impressions de théâtre*, de Jules Lemaître, 1888-1896 ; — 6° *la Poétique de Racine*, par P. Robert, 1890 ; — 7° *la Bible dans Racine*, par l'abbé Delfour, 1891 ; — 8° *Évolution du vers français ; Racine*, par M. Souriau, 1893 ; — 9° *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle ; Racine*, par le P. Longhaye, t. III, 1895 ; — 10° *Manuel de la Littérature française*, par F. Brunetière, 1898 ; et *les Époques du théâtre français*, du même, 1893 ; — 11° *Racine*, par G. Larroumet, 1898, etc.

2. *Olympiques*, II, v. 157-159.

3. Épître VII, *à Racine*.

En vérité, Boileau prophétisait. Mais cette prophétie, aujourd'hui réalisée, ne consola point Racine de la haine et des cris de la cabale. Pendant vingt ans et plus, on croassa contre lui. Depuis la *Folle querelle* de Subligny, jusqu'à la *Phèdre* de Pradon et à la querelle des *Sonnets*, l'envie s'exaspéra contre lui et se tourna en fureur ; on le menaçait même de coups de bâton donnés en plein théâtre. Il fallut que le vieux vainqueur de Rocroi menaçât à son tour cette ligue de courtisans, de poétereaux et de bas-bleus : alors, on se tut pour un temps. Mais ce ne fut qu'une trêve ; et l'on a pu, voilà quarante ans, composer un assez gros volume sur ce sujet : *les Ennemis de Racine* [1]. Certes, Racine eut, de son vivant, des défenseurs dignes de lui ; nous venons de nommer le grand Condé ; mais on ne saurait oublier Louis XIV, Colbert, le duc de Chevreuse, le duc de Saint-Aignan, Lamoignon, Henriette d'Angleterre, Mme de Maintenon ; et Mme de Sévigné — du jour où, après une représentation d'*Esther* le roi lui eut dit cette petite phrase : « M. Racine a bien de l'esprit. »

Ces noms-là ont leur éloquence. Mais le menu peuple des rimeurs clabauda, rima, chansonna de plus belle, après *Athalie*. Les épigrammes, doublement méchantes, pleuvaient autour du chef-d'œuvre, malgré la faveur de la Cour :

Racine, de ton *Athalie*
Le public fait bien peu de cas ;
Ta famille en est anoblie,
Mais ton nom ne le sera pas [2].

Nous ne signalons que d'un mot, en courant, ces dénigrements et ces sottes injures, qui prirent fin avec le dix-septième siècle et avec la mort du poète. Racine n'était plus là ; il ne gênait plus personne. Au surplus, les Pradon et les Deshoulières avaient disparu avant lui. Comme, malgré tout, il restait en possession d'une gloire conquise par une lutte

1. Par F. Deltour, 1859.
2. L'épigramme porte à faux. Louis XIV venait de conférer à Racine le titre de Gentilhomme ordinaire du Roi ; mais Racine avait été personnellement anobli par sa charge de trésorier de France ; et l'anoblissement de sa famille remontait à son bisaïeul Jehan Racine, receveur pour le roi et la reine du domaine et duché de Valois. (Voir abbé de La Roque, *Lettres inédites de Racine*, p. 15.)

triomphante, le dix-huitième siècle s'imagina de le continuer en l'imitant et en se réclamant de lui. De Campistron à Voltaire, tout ce qui versifia pour le théâtre, durant ce triste siècle, jura par Racine. Ils croyaient bonnement qu'ils avaient hérité de son génie ; et de chacun de ces lamentables dramaturges, on peut répéter le quatrain, qui fut décoché contre l'un d'eux, Marmontel, auteur d'une *Cléopâtre*, sifflée par les auditeurs et par l'aspic de Vaucanson :

Ce pédant à fâcheuse mine,
De ridicule tout bardé,
Croit avoir le secret des vers du grand Racine ;
Certes, jamais secret ne fut si bien gardé [1].

Mais ce n'était point le seul Marmontel qui méritait l'épigramme et les sifflets ; et, il est grandement regrettable pour Racine que les médiocrités littéraires ou tragiques du dix-huitième siècle et du dix-neuvième, à ses débuts, se soient abritées à son ombre. La révolution romantique de 1830 enveloppa le Maître avec la cohue de ses prétendus élèves. En 1830, Racine devint l'ennemi avec lequel il fallait en finir ; il fallait abattre cette idole en perruque, ce « polisson », comme l'appelaient, en termes galants, la jeunesse chevelue et les satellites d'*Hernani*. — « La révolte contre les *classiques* éclatait dans toute sa fureur... On *enfonçait* Racine ; on raillait Boileau sur son prénom de Nicolas ; on infligeait à tous nos vieux et glorieux auteurs l'épithète un peu légère de *polissons* [2]. »

Au *Petit Cénacle*, où trônait Hugo, il était formellement interdit d'admirer Racine ; voire même d'ouvrir la bouche, pour prononcer une syllabe élogieuse, en faveur de... « cet être ». Le mot est de l'auteur d'*Émaux et Camées ;* lequel, en vous introduisant dans ce « Crapaud volant » de 1830, avait

1. Linguet, *Annales*, VI, p. 312.

2. *Jérôme Pâturot*, par L. Reybaud ; chap. I, le *Poète chevelu*. — Naturellement les *classiques* étaient navrés. L'un d'eux, Louis Castel, âgé de quatorze lustres surchargés de deux ans, ralluma sa verve en 1830 et se plaignit, dans un long poème, intitulé *Nebulos :*

... Le pur classique est au bord du fossé ;
Froid est Voltaire, ennuyeux est Corneille ;
Bien, poursuivons ; je ne sais si je veille :
Molière un sot, et Racine... *enfoncé !*
(Chant I, p. 8.

soin de vous avertir, par charité, de bien veiller sur votre langue et sur vos préférences littéraires : « Si vous admirez Racine plus que Shakespeare et Calderon, c'est une opinion que vous ferez bien de garder pour vous [1]. »

Avant 1830, V. Hugo accordait encore quelque mérite à ce ci-devant. Dans la *Préface* de Cromwell, qui est un monument bâti par Hugo en l'honneur de Hugo, il aurait eu mauvaise grâce à soutenir que les soi-disant grands hommes venus avant lui, étaient tous d'une absolue insignifiance ; car enfin, à vaincre sans rival, il eût triomphé sans gloire. Donc, en cette Préface, V. Hugo reconnaît du talent à Racine ; beaucoup de talent ; son *Esther* est une « ravissante élégie » ; *Athalie* est une « magnifique épopée » ; si magnifique même que le grand siècle royal de Louis XIV était trop pauvre, trop petit, trop misérable pour la comprendre. V. Hugo oubliait que l'on commença précisément de la comprendre, du jour où des princes, à Versailles, en 1702, s'en firent les acteurs ; le futur Régent, dans le rôle d'Abner, et la duchesse de Bourgogne, dans celui de Josabeth. Hélas ! V. Hugo, dans sa longue vie, a oublié tant de choses !

Seulement, il n'oublia jamais que la gloire de Racine projetait une ombre sur la sienne ; il s'imagina toujours que battre des mains *Britannicus*, c'était siffler les *Burgraves*. En 1838, à la veille de la première représentation de *Ruy Blas*, Racine ayant eu l'audace posthume d'apparaître sur la scène du Théâtre français et de s'y faire applaudir, on trépigna de fureur dans le clan romantique ; et, pour verser du baume sur les plaies saignantes du Maître, on répandit de l'encre sur son rival ; on *enfonça* derechef cet ancien ; on se prit à démolir les tragédies de ce revenant ; à démontrer que, suivant l'expression de Cousin, cet homme-là « n'a pas l'âme tragique » ; qu'*Athalie*, par exemple, est une pièce sans

1. Théoph. Gautier, *Histoire du romantisme*, chap. II. — Veut-on savoir le dernier mot de ce délicat, de ce maître « ciseleur », sur l'œuvre de Racine ? Le voici ; mais nous en demandons pardon d'avance à nos lecteurs. Un de ses amis s'étonnant un jour devant lui, de ce qu'il avait, dans un feuilleton du *Moniteur*, vanté le « talent » de Racine : « J'ai bien été forcé, dit Gautier, de rendre compte d'*Andromaque*. Au reste, Racine qui faisait des vers comme un porc, je n'en ai pas dit un mot élogieux, de cet être ! » (*Journal des Goncourt*, t. II, 22 juin 1863.)

raison et sans rime, dont le style est affligeant, ou même « particulièrement odieux »; que Racine, dans ce travail d'écolier, ose inventer au temple de Jérusalem des portes qui n'existaient pas; tandis que Hugo — lui, toujours lui ! — emploie toutes les portes qui existaient au palais d'Angelo Malipieri [1]. Quelle écrasante supériorité! quelle victoire définitive sur ce maçon dramatique, qui ajoute si maladroitement des portes au temple de Salomon!

Jamais Hugo ne lui pardonna tant de méfaits. Le poète des *Châtiments* savait haïr les vivants; mais il gardait aussi de ces rancunes rétrospectives qui s'acharnent sur des morts; il harcela Racine de ses railleries méprisantes, jusqu'à la fin, au temps où il écrivait l'*Ane* ou *Torquemada;* — tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un « homme immense »! Chez Boileau, peut-être par amour du paradoxe, il voulait bien voir quelque aptitude pour la poésie, et je ne sais quoi de pittoresque; mais Racine, à son avis, était un ignorant, un incapable, un « grotesque », un pauvre homme près de qui Pradon fut un soleil; un écrivain qui peut à peine créer une image juste, et aligner une phrase grammaticale. Ici, il faut citer Hugo lui-même; nous allons le citer, d'après un de ses auditeurs et admirateurs, qui s'afflige de ces petitesses du géant, et s'étonne de ce que l'Himalaya soit jaloux du mont Blanc [2].

Racine fourmille de fautes de français et d'images fausses. Il n'y a pas une image fausse dans Homère, il n'y a pas une image fausse dans la Bible. Mais voulez-vous voir une image fausse? Prenez le premier vers venu de Racine; celui-ci, par exemple, qui est célèbre, et que tous les badauds répètent avec admiration :

Et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile...

Quant aux fautes de français, elles sont si nombreuses dans Racine que, si vous voulez un de ces jours lire attentivement avec moi une de ses tragédies, n'importe laquelle, nous n'aurons jamais fini de les relever...

1. Voir Edmond Biré, *V. Hugo après 1830*, t. I, p. 227-228. L'auteur de cette critique était M. Granier de Cassagnac, alors un des paladins de V. Hugo.
2. Voir *Racine et V. Hugo* de Paul Stapfer; Victor Hugo juge de Racine, p. 2 et suiv. — Nous abrégeons des deux tiers la citation, en ne signalant que les principaux passages.

Ce réjouissant discours de Théramène! les critiques le condamnent bien comme un hors-d'œuvre; toutefois, ils font une réserve en faveur des vers, et M. Guizot dit quelque part qu'ils sont *magnifiques*. Mais s'il y a jamais eu des vers de mirliton, c'est la description du monstre.

Il y a trois ou quatre fautes de français dans le discours d'Agrippine. Le vieux préjugé, que Racine est un grand écrivain, est tenace; il faudra du temps à la vérité pour le détruire...

Racine est un poète *bourgeois*. Il répond à un besoin : le besoin de la poésie bourgeoise. Les bourgeois veulent avoir leur poète, leur bon petit poète sage et médiocre, qui ne les dépasse pas trop et leur présente un ordre de beauté moyenne où leur intelligence soit à son aise : Racine est ce poète par excellence. La famille des poètes bourgeois commence à Racine et finit à Émile Augier en passant par Casimir Delavigne et Ponsard.

Racine a un certain talent de composition et surtout d'analyse psychologique; ses pièces sont assez bien faites comme pièces, la trame en est ourdie doctement, et sa métaphysique des passions ne manque pas d'un certain intérêt; c'est un auteur estimable, du deuxième ou du troisième ordre; mais ce n'est ni un grand écrivain ni un poète de premier rang.

Et voici que — juste retour des choses d'ici-bas — les grammairiens ont établi la parfaite inanité des critiques de Hugo; les lettrés affirment d'un commun accord que Racine est notre plus grand « écrivain » dramatique; et l'un des plus sages hugolâtres osait dire, un ou deux ans seulement après la mort de son demi-dieu : « Racine et Victor Hugo sont les deux plus grands génies poétiques de la France[1]. » Si Hugo, de son vivant, avait entendu rapprocher ainsi ces deux noms, et vu Racine « marcher son égal », il eût jeté les hauts cris. Mais, selon la prophétie de Boileau, l'équitable avenir remet lentement et sûrement les choses à leur place, les hommes à leur rang. Quel que soit le rang de Hugo, celui de Racine, à la fin du siècle où Hugo a relui, est le premier.

Le 3 janvier 1888, M. Jules Lemaître constatait, en ces termes, cet autre fait : « Singulière destinée de l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre!* Nul, entre les classiques, n'a été conspué plus hautement par les échauffés de 1830; et nul, je crois, n'est plus tendrement aimé aujourd'hui[2]... » — Oui, tendrement aimé; et ces deux mots auraient ému le *tendre*

1. Paul Stapfer, *Racine et V. Hugo*, p. 20.
2. *Impressions de théâtre*, 2me série, p. 3.

Racine. C'est avec amour que nos gens de lettres creusent la psychologie de ses drames, pèsent les syllabes de sa prosodie, notent le rythme de ses alexandrins ou des strophes de ses *Cantiques*, fouillent les recoins un peu moins explorés de sa biographie ; et que les chercheurs patients, feuilletant les archives du Théâtre français, y découvrent ceci : De 1680 à 1870, les œuvres dramatiques de Racine ont eu 5 600 représentations [1]. C'est un assez beau chiffre ; et les *Burgraves* ont plus de cent fois le droit de jeter un regard d'envie sur les *Plaideurs*. Mme de Pimbesche a eu beaucoup plus de succès que la sorcière Guanhumara.

III

Donc, Racine est plus connu, plus aimé. Et, à cause de lui, l'époque où il vécut, la société où il brilla, les intimes qui le conseillèrent et qu'il écouta ; bref, la ville, la cour, et qui plus est, le roi et son grand siècle, tout gagne quelque chose à cette réhabilitation de Racine.

Pour commencer par Louis XIV — à tout seigneur tout honneur — nos critiques regardent son soleil avec des yeux moins farouches ; d'aucuns même sont presque tentés de l'aimer parce qu'il aima Racine. Ce monarque absolu était un galant homme ; cela ressort de l'histoire du poète, chez qui « tout plaisait à Louis XIV ; jusqu'à son agréable et noble physionomie, qui lui paraissait une des plus belles de sa cour [2] ». Mais il estimait davantage encore l'esprit de Racine, sa conversation, sa lecture harmonieuse, dont le roi, malade, voulait être comme bercé. Ce roi de France avait plus de goût, à lui seul, que son superbe entourage ; car enfin, on prend bien soin de le rappeler, c'est lui qui donna, par un franc éclat de rire, le signal des applaudissements aux *Plaideurs ;* lui qui détermina le succès d'*Andromaque* et de *Britannicus ;* enfin il se déclara enchanté d'*Esther*, qu'il voulut voir cinq fois de suite, et très satisfait d'*Athalie*, alors que si peu d'honnêtes gens l'honoraient de leur suffrage.

1. Eugène Despois, *Collection des Grands Écrivains*, t. VIII de Racine.
2. Paul Mesnard, *Notice*, *lib. cit.*, p. 149.

On va plus loin encore. On se complaît à énumérer les marques d'affectueuse confiance dont il comblait le poète : « Le goût du roi pour Racine se marquait par les plus rares faveurs. Il avait un appartement à Versailles... seul, avec M. de Chamlay, Racine pouvait entrer quand il voulait au lever du roi... Il était de tous les Marly, la plus recherchée des privautés royales[1]... » Au souvenir des honneurs et des rentes intelligentes que Louis XIV lui attribuait, on convient avec une certaine ingénuité que le dix-septième siècle ressemble à l'âge d'or; puisqu'on avait le loisir, en ce temps-là, de rêver et d'écrire ses beaux rêves, sans se préoccuper du lendemain. Un critique, qui n'a pas beaucoup de sympathie à l'égard des rois, se voit obligé d'avouer que, pour le génie, il faisait bon vivre sous le grand roi :

La condition, dit-il, la plus favorable à la poésie est celle où l'écrivain n'a pas la moindre violence à se faire pour pratiquer, comme une constante habitude, ces deux excellents préceptes de Boileau :

Travaillez à loisir...
Travaillez pour la gloire...

Or, c'était précisément la condition des gens de lettres sous le règne de Louis XIV. Le système des pensions, non plus intermittentes et capricieuses comme jadis, mais régulièrement servies par le roi, au nom de l'État, comme une redevance publique, épargnait au poète, d'une part, l'aiguillon des besoins matériels, d'autre part, la périlleuse tentation d'exploiter son talent comme un capital, en lui permettant de travailler *à loisir* et de travailler *pour la gloire*.

Sans doute, son indépendance n'était que relative; mais dans quel système et sous quel régime l'homme de lettres jouit-il d'une indépendance absolue? Il vaut peut-être mieux dépendre d'un grand roi que d'un libraire qui ne vous paie pas; d'un directeur de revue, despote au petit pied; ou d'un souverain naturellement médiocre et borné comme la foule.

Par une fortune extrêmement heureuse pour l'honneur de la poésie française, le prince qui faisait aux poètes de si précieux loisirs, avait droit à toute leur reconnaissance..., etc[2].

Le grand roi, relevé, en cette fin de notre siècle, par-dessus M. Buloz, messieurs les libraires, et la démocratie naturellement médiocre et bornée; n'est-ce pas une merveille! et

1. G. Larroumet, *Racine*, p. 113.
2. *Racine et V. Hugo*, p. 119-120.

cette merveille, on la doit au culte littéraire du poète préféré de Louis XIV.

Une question qui occupe l'activité de nos érudits, est celle de la *disgrâce* finale, cause, disait on autrefois, du désespoir de Racine, de sa maladie, de sa mort. Lamartine, après avoir pour son malheur courtisé et flatté la foule médiocre et bornée, jurait ses grands dieux que Racine avait « vécu » et « était mort d'adulation ». Ce style-là aujourd'hui ferait hausser les épaules, et personne n'oserait plus écrire que Racine fut « tué par un froncement de sourcil » du roi-soleil; ce n'est plus là, comme l'a écrit M. Gaillardin, qu'un « roman », et un « mélodrame populaire[1] ». On accorde qu'il y eut *refroidissement*, mais non point disgrâce; et que Racine est mort de maladie, mais non pas d'un désespoir de courtisan[2]. Ce désespoir est une fable; après la mort du poète, Louis XIV se hâta d'octroyer deux mille livres de pension à sa veuve; et Sa Majesté parla à Boileau « de M. Racine, d'une manière à donner envie aux courtisans de mourir, s'ils croyoient qu'Elle parlât d'eux de la sorte après leur mort[3] ».

La mémoire de Boileau lui-même se trouve grandement réhabilitée, grâce encore à Racine. Avec Racine, l'auteur de l'*Art poétique* fut la bête noire des « échauffés » de 1830; non seulement Boileau n'était pas un poète, mais c'était à peine un homme. Nous avons changé tout cela, Dieu merci.

Pour la critique d'aujourd'hui, Boileau n'est plus l'esprit étroit et hargneux, l'homme ayant aussi peu de cœur dans la poitrine que de génie sous ses faux cheveux blonds; et selon l'expression charmante de Hugo, toujours prêt à *grincer des dents*. On prouve que Racine avait raison d'écrire à son fils : « M. Despréaux... est le meilleur ami et le meilleur homme qu'il y ait au monde[4] »; on admire les heureux effets, sur l'esprit et le cœur de Racine lui-même, de « l'amitié vigilante de Boileau, très juste, très équitable, très élevé de cœur ». Telle est l'opinion motivée de M. Émile Faguet[5].

1. *Histoire de Louis XIV*, t. VI, p. 5, note. — Cf. P. Longhaye, *lib. cit.*, p. 97.
2. Voir sur cette question, Paul Mesnard, *Notice biographique*, etc.
3. Boileau, Lettre à Brossette, 9 mai 1699.
4. Lettre du 24 octobre 1698.
5. *Les Grands Maîtres du XVIIe siècle* (Racine), p. 165.

Après avoir glané dans la correspondance des deux amis bon nombre de traits d'une exquise et familière simplicité, M. Larroumet conclut : « On y voit comment vivaient, pensaient et parlaient les honnêtes gens de ce temps-là... Quelle solidité d'affection, quelle droiture de cœur et d'esprit ! Les correspondances d'hommes de lettres deviendront plus amusantes ; elles ne rendront pas un meilleur témoignage de leurs auteurs[1]. »

Tout le monde convient que Boileau a, sinon inventé, du moins compris Racine ; l'a soutenu et guidé ; lui a enseigné à faire difficilement des vers très beaux. Boileau a prédit la gloire resplendissante de son ami ; dès 1691, il affirmait qu'*Athalie* était une œuvre hors de pair et que le public y reviendrait; il jugea comme nous ; donc il jugeait bien ; et c'est à bon droit qu'il obtient la première place dans l'apothéose de celui qui lui avait fait une si grande part dans sa vie.

Après Boileau, les Jésuites eux-mêmes gagnent au voisinage de Racine ; et plusieurs d'entre eux sont généreusement introduits dans le halo de sa gloire; par exemple, les PP. Rapin, Bourdaloue, de la Chaize et Bouhours, lequel prit chaudement la défense de Racine lorsque, en 1696, un jeune régent de troisième, au collège Louis-le-Grand, eut la malencontreuse idée de prononcer une harangue latine sur ce double thème : *Racinius, an christianus ? an poeta*[2] ? Le jeune harangueur avait conclu par une double négative. Les PP. Bouhours et de la Chaize s'efforcèrent, de leur mieux, d'atténuer le fâcheux effet de cette éloquence : et c'est à cette occasion que Racine écrivit à Boileau sa lettre du 4 avril 1696, une des plus nobles pages de prose sorties de sa plume.

Versailles, 4 avril 1696.

... Vous pouvez assurer le P. Bouhours et tous les Jésuites de votre connoissance que, bien loin d'être fâché contre le régent qui a tant déclamé contre mes pièces de théatre, tant s'en faut que je ne le remercie et d'avoir prêché une si bonne morale dans leur Collège, et d'avoir donné lieu à sa Compagnie de marquer tant de chaleur pour mes intérêts ; et qu'enfin, quand l'offense qu'il m'a voulu faire seroit plus grande,

1. *Racine*, p. 107.
2. Voir Paul Mesnard, *Notice*, etc., p. 134.

je l'oublierois avec la même facilité, en considération de tant d'autres Pères dont j'honore le mérite, et surtout en considération du R. P. de la Chaise, qui me temoigne tous les jours mille bontés et à qui je sacrifierois bien d'autres injures.

Le susdit régent avait assez mal choisi son temps pour déclamer contre les pièces de Racine, puisque naguère un bon nombre de ses confrères étaient allés applaudir la pieuse tragédie d'*Esther*[1]; et que d'ailleurs Racine avait consulté des Jésuites sur ses œuvres dramatiques. C'est ce que met en lumière un docte professeur de l'Université, M. Maurice Souriau :

Avec le P. Rapin, Bouhours est un des amis intimes de Racine. C'est à lui que le poète demande des critiques pour tout ce qui touche la pureté de son style ; au moment où il termine sa *Phèdre*, il lui écrit : « Je vous envoie les quatre premiers actes de ma tragédie, et je vous envoierai le cinquième, dès que je l'aurai transcrit. Je vous supplie, mon Révérend Père, de prendre la peine de les lire, et de marquer les fautes que je puis avoir faites contre la langue, dont vous êtes un de nos plus excellents maîtres. Si vous y trouvez quelques fautes d'une autre nature, je vous prie d'avoir la bonté de me les marquer sans indulgence. »

Le P. Bouhours n'apprend pas à Racine à écrire purement, mais il le maintient du moins dans l'orthodoxie littéraire. Sans forcer la note, on peut penser que Racine lui a dû en partie d'avoir conservé cette pureté de langue qu'admirent même des ennemis plus ou moins éclairés[2].

Enfin les méthodes d'enseignement du grand siècle, l'étude du grec et même les vers latins[3], reçoivent, à cause de Racine, des compliments qu'il n'est plus guère d'usage de leur prodiguer. Racine est un élève des Anciens, et Boileau disait fort exactement : « Ce sont Sophocle et Euripide qui ont formé M. Racine[4]. » Les panégyristes d'à présent ne l'oublient point. Ils nous montrent le jeune écolier de Port-Royal s'enfonçant dans les bois autour de l'étang, pour lire les

1. D'après Mme de La Fayette, il y avait, à la seconde représentation, « douze ou quinze Jésuites », parmi lesquels le P. de la Chaize ; et Mme de Sévigné écrivait le 28 janvier 1689 : « Mme de Maintenon et huit Jésuites, dont étoit le P. Gaillard, ont honoré de leur présence la dernière représentation. »

2. *L'Évolution du vers français au XVIIe siècle*, p. 408.

3. G. Larroumet, *lib. cit.*, p. 18.

4. *Lettre à Perrault*, 1700.

tragiques grecs — hélas ! et sans doute aussi *Théagène et Chariclée*. Racine a su le grec, autant qu'homme de France; de là, comme le reconnaît M. Brunetière, cette poésie savante, harmonieuse, lumineuse et vibrante : « Cela se voit, dit M. Brunetière, dans son œuvre, où il faut noter d'abord qu'il n'entrera pas moins d'esprit et de « virtuosité » que de génie [1]. » Qu'on aille soutenir après cela que l'étude des langues anciennes ne peut plus rien nous apprendre ; nous serions alors bien dégénérés de nos pères. C'est à Sophocle, à Euripide, que Racine doit sa *virtuosité*; et nous verrons tout à l'heure à quel diapason nos habiles haussent l'hymme de leur enthousiasme pour ce virtuose [2].

Déjà leur enthousiasme pour l'*homme* lui-même dépasse ce qu'on avait imaginé ou imprimé jusqu'ici. Louis Racine, racontant la vie et les mérites de son père, ne semble pas plus convaincu ; et s'il entasse les témoignages, il y a aussi des points qu'il laisse dans l'ombre ; probablement par ce qu'il ignorait, qu'à la fin du dix-neuvième siècle, nous y trouverions un sujet à nos admirations, une matière à nos louanges. Aujourd'hui, l'on a comblé toutes ces lacunes.

IV

L'un des points que l'on met en lumière, et auquel jadis on ne prenait pas garde, c'est l'amour de la nature.

Nos critiques racontent comment Racine en avait puisé l'instinct et le sentiment dans les spectacles qu'il avait considérés dès son enfance. Il était né au milieu d'un aimable paysage qui, par avance, ressemblait à la poésie racinienne; voici le tableau qui se déroulait sous ses yeux à la Ferté-Milon :

L'Ourcq coule, limpide et lent, à travers une vaste prairie, où des peupliers superbes s'alignent en rangs pressés. L'enfant grandit dans

1. *Manuel de l'Histoire de la Littérature française*, p. 201.

2. Dans toute réaction, il y a exagération. Pour l'amour du grec, de Racine, et des Jansénistes de Port-Royal, M. E. Deschanel pousse l'exagération jusqu'à définir le *Jardin des Racines grecques* de Lancelot un « charmant petit livre, très agréable en sa naïveté et infiniment utile » (t. I, p. 50). L'hyperbole est aussi une figure très agréable ; si agréable, qu'elle en devient amusante.

ce coin de verdure et de fraîcheur, au milieu des eaux et des ombrages qu'il devait aimer toute sa vie [1].

Écolier aux Granges de Port-Royal, il vécut dans un autre paysage, dont son imagination recevait les impressions vivantes et fleuries. Aussi bien, dès qu'il sut assembler des rimes, le *petit Racine* — c'est le nom qu'on lui donnait — se mit à décrire « le paysage, l'étang, les prairies, les jardins du monastère [2] »; tout au long de sept grandes odes, où déjà quelques images se dessinent et se colorent, où d'heureuses expressions se détachent de l'ensemble et s'animent. Citons presque au hasard :

De là, j'aperçois les prairies,
Sur les plaines et les coteaux,
Parmi les arbres et les eaux,
Étaler leurs pompes fleuries;
De çà, je vois les pampres verts
Enrichir cent tertres divers
    De leurs grappes fécondes ;
Et là les prodigues guérêts
    De leurs javelles blondes
Border les prés et les forêts.
(*Le Paysage.*)

Après avoir grandi parmi les vertes plaines du Nord, Racine eut, bien contre son gré, la bonne fortune de vivre sous le ciel du Midi. A Uzès, il voyait, comme l'expose M. Larroumet, se dérouler la riante vallée de l'Eure dans un cirque de collines rocheuses; il voyait des champs parsemés d'oliviers; et le Pavillon où il étudia et rêva était ombragé « d'un énorme micocoulier plusieurs fois centenaire [3] » ; sous les branches du micocoulier d'Uzès, Racine a respiré « la poésie de la lumière [4] ».

Évidemment ces théories du milieu, renouvelées de l'abbé de la Roque, arrière-petit-fils de Racine[5], n'expliqueraient point d'une façon suffisante et péremptoire la belle passion

1. G. Larroumet, *Racine*, p. 8. — On dirait cette description empruntée en partie à l'abbé de la Roque, *lib. cit.*, p. 16.
2. E. Deschanel, *Racine*, t. I, 2me leçon.
3. *Racine*, p. 24.
4. Maurice Souriau, *l'Évolution*, etc., p. 476.
5. L'abbé de la Roque, parlant de son aïeul, et de ce séjour forcé à Uzès, « pays du *galimatias* », dit que cet exilé, « aussi dépaysé qu'un Moscovite à

du poète pour la lumière et la verdure. On s'avise d'aller chercher ailleurs d'autres pièces, plus positives, à l'appui de ces assertions. « Nous savons par l'histoire de la vie de Racine, dit M. Paul Stapfer, qu'il était personnellement aussi sensible que La Fontaine aux beaux spectacles de la nature [1]. » On en va quérir les preuves où elles sont, chez La Fontaine lui-même ; qui parle, dans la *Psyché*, des goûts de son cher « Acanthe », pseudonyme poétique de Racine. Acanthe-Racine, dit-il, aimait « extrêmement les jardins, les fleurs, les ombrages » ; il aimait aussi les couchers de soleil; il s'arrêtait à contempler « ce gris de lin, ce couleur d'aurore, cet orangé et surtout ce pourpre, qui environnent le roi des astres ». Enfin, La Fontaine prête à son ami Acanthe de jolis vers, qui sont probablement de lui :

Jasmins, dont un air doux s'exhale,
Fleurs que les vents n'ont pu ternir...

Nous voilà renseignés ; et voilà le poète du grand siècle devenu l'un de nous, par delà le dix-huitième siècle adorateur d'une nature de tapisserie ou de carton peint.

Racine se rapproche de nos usages par un autre côté ; il aimait les curiosités et tout ce qu'on nomme aujourd'hui les *bibelots*, mais distingués et choisis. Il avait de vrais goûts d'artiste. On en cueille des indices jusque dans l'inventaire de son mobilier. « Celui-ci, dit M. Larroumet, dénote les goûts élégants du poète. On y relève en effet : un lit et tous les meubles de damas vert ; un autre lit de brocart en or et argent avec franges, doublé de satin aurore ; une tenture de tapisserie de Flandre; trois tentures de tapisserie de Bergame; un grand miroir; plusieurs tableaux; une montre à pendule... »; — puis, « un nombre considérable de cabinets, fauteuils, porcelaines et faïences, estampes..., etc. »

Quand il partait pour Versailles, Fontainebleau, ou Marly, Racine était en « manteau d'écarlate rouge » et en « veste de gros de Tours, à fleurs d'or » ; et portait « une petite

Paris », aime toutefois « la pureté du ciel, la splendeur des nuits » ; et il dépeint le micocoulier du *Pavillon de Racine :* « Un magnifique micocoulier, dont l'ombre a protégé notre grand poète contre les ardeurs du Midi, le couvre toujours de ses vastes rameaux. » (*Lettres inédites*, p. 58, 67, 68.)

1. *Racine et V. Hugo*, p. 132.

épée à garde et poignée d'argent[1] ». Ce mobilier, cet attirail du gentilhomme-poète, n'ont rien de commun avec les galetas de la bohème littéraire, ni avec l'accoutrement légendaire de nos pauvres « intellectuels ».

Racine était en outre amateur de beaux livres, des belles éditions, des volumes rares, pour lesquels il avait un soin de bibliophile passionné ; témoin ce billet, daté de Fontainebleau, 1692, et adressé à Jean-Baptiste son fils aîné : « Faites souvenir votre mère qu'il faut entretenir un peu d'eau dans mon cabinet, de peur que les souris ne ravagent mes livres. »

Je m'étonne que les apologistes n'aient pas songé à établir que Racine, dans la vie privée, devançait considérablement son siècle; puisque — c'est un détail donné par Valincour — il « prenait tous les matins du thé dans son cabinet[2] ».

Racine, écrivant *Athalie* et ses *Cantiques*, en buvant du thé, voilà deux siècles, n'est-ce pas le comble de la distinction et du progrès !

Racine était un grand seigneur de lettres; il était *artiste;* et c'est une chose assez curieuse que d'entendre un lettré hugolâtre dire en toute sincérité : « Au fond, Racine est demeuré jusqu'à la fin plus purement *artiste* que Victor Hugo ; je veux dire plus détaché de toute préoccupation étrangère à l'art[3]. » De fait, sans être d'aucune façon partisan de l'art pour l'art, Racine, poète, ne pensait qu'à traduire lentement et sûrement en nobles vers ses rêves artistiques. Il mettait une année entière, ou peu s'en faut, à construire sa tragédie; comme Despréaux mettait un ou deux mois à écrire une centaine d'alexandrins. Point de fièvre, point de folle vitesse; point de souci de versifier, dans une langue ébouriffante, quelque thèse capable d'épouvanter la bourgeoisie, de faire rugir les *philistins* et le bon sens.

Nous touchons ici au caractère de Racine. Quelle opinion s'en fait-on à notre époque? L'opinion la plus favorable. Il fut, comme il le confesse lui-même, « loup avec les loups »; on le sait ; on ne cache point qu'il fut sensible, colère, enclin à la malice qui éclate dans ses épigrammes; irrespectueux

1. Cf. Larroumet, *lib. cit.*, p. 91-99.
2. Cf. Abbé de La Roque, *Lettres inédites*, p. 169.
3. Paul Stapfer, *lib. cit.*, p. 17.

envers Corneille, impatient avec Molière et avec Nicole ; qu'il écrivit contre Port-Royal ces deux *Lettres* étincelantes d'esprit, frémissantes de verve, qui égalent bien les *Provinciales ;* sans compter qu'elles visent juste et ne mentent point. Tout cela, on l'avoue ; mais sur tout cela les excuses pleuvent ; à commencer par l'excuse universelle : *genus irritabile vatum ;* les abeilles qui font le miel ont un aiguillon ; les poètes, créateurs du beau, ont aussi le leur : c'est dans la nature. Donc, Racine est excusable. Mais on va plus outre ; et voici qui est mieux dit :

> Peu de caractères et de génies sont de qualité aussi fine, aussi noble et aussi pure. Ce grand homme était un homme, et ce grand poète un homme de lettres. Mais il n'y a guère d'écrivains qui, avec les défauts inséparables de notre nature et de sa profession, offrent autant à admirer et aussi peu à blâmer [1].

Allons plus loin ; montons plus haut. Nos contemporains, très peu habitués à l'héroïsme chez les gens de lettres, sont dans une stupéfaction sincère et communicative, en face du courage déployé par ce poète, qui sut un jour commander résolument à ses passions et à son cœur ; lorsque, en pleine vigueur, à l'âge de trente-sept ans, et, à l'apogée de sa gloire, il renonça tout d'un coup aux triomphes, aux enivrements du théâtre, par motif de conscience chrétienne. Car ce fut là — personne, je crois, n'en doute maintenant — la seule cause de son sacrifice. Jamais on ne l'avait si heureusement fait ressortir, parce que jamais on ne l'avait si bien comprise.

Selon nos critiques, cet acte du jeune poète immolant ses longues espérances au devoir, à la vertu, à la morale chrétienne, c'est ce qu'il y a de plus grand dans une vie ; cela ne s'est presque jamais vu ; c'est infiniment plus beau que l'Agamemnon tragique immolant Iphigénie. — « Ce paradoxe d'un grand poète, livrant sa poésie en holocauste, est un spectacle poétique en soi, plein de je ne sais quelle tragique beauté et quelle grandeur étrange [2]. »

Libre à des sceptiques du temps passé de railler l'auteur de *Phèdre*, qui songe à se faire chartreux, qui brûle ses tra-

1. G. Larroumet, *Racine*, p. 132.
2. Paul Stapfer, *Racine et V. Hugo*, p. 39.

gédies commencées, qui tue en lui « le désir invincible de réaliser le beau qu'il conçoit[1] ». On ne raille point ; on se plaint un peu des pertes que nous y avons faites ; mais, somme toute, on respecte et on loue le chrétien ; car, « dans cette retraite, dit M. Brunetière, bien loin de s'affaiblir, son génie... s'est fortifié en s'épurant[2] ». On déclare même que Racine, en écoutant la voix de sa conscience et de l'Évangile, a été bien plus qu'un héros de l'histoire profane :

Eschyle était plus fier d'avoir combattu pour son pays à Marathon, que des douze victoires poétiques remportées par ses tragédies dans les concours ; et le seul souvenir qu'il voulut consacrer dans son épitaphe fut celui de ses services militaires. Racine estimait davantage une heure donnée à Dieu et à la pénitence que toute sa gloire mondaine. Au fond, rien de plus juste et de mieux raisonné selon la logique chrétienne ; c'est l'A B C de la foi[3]...

Logique merveilleuse, foi puissante, volonté indomptable et victorieuse ; c'est là quelque chose de supérieur au commun des hommes ; mais ce qui surprend encore M. Jules Lemaître, c'est que Racine se soit sacrifié sans le dire à tout le monde ; c'est qu'il a souffert, mais sans jeter les hauts cris dans les *Gazettes*, ni dans quelques *Mémoires d'outre-tombe*. « En ce temps-là, on cachait ce qu'on étalerait aujourd'hui. O louable et sainte pudeur[4] ! »

La conversion sincère et très humble de Racine, les détails intimes de sa nouvelle vie — vie édifiante et dévote, vie de famille — tout cela est raconté par les biographes modernes, comme il convient. Le poète fut vrai avec Dieu et sa conscience ; ces choses-là sont sérieuses et ce serait une profanation que d'en rire[5]. La foi de Racine est respectable,

1. Jules Lemaître, *Impressions de théâtre*, 2e série, p. 5.
2. *Manuel de l'Histoire de la Littérature...*, p. 206.
3. Paul Stapfer, *lib. cit.*, p. 40.
4. *Impressions de théâtre*, 2e série, p. 4.
5. M. Jules Lemaître (loc. cit.) se permet néanmoins, par habitude, et pour égayer une page un peu grave, d'affirmer que Racine, lorsqu'il songeait à se faire chartreux, accepta une pénitence beaucoup plus redoutable, en se mariant. Mais l'affirmation de M. Jules Lemaître, en semblable matière, ne tire pas à conséquence.

Regrettons ici un oubli que tout le monde commet dans les réhabilitations signalées plus haut. On neglige trop la mémoire de Mme Racine, Catherine de Romanet, fille d'un trésorier de France, née en 1652, mariée à Racine

personne n'en doute ; et, en un temps de libre pensée, on félicite hautement le poète converti de n'avoir jamais frayé avec les incrédules. « S'il a un instant négligé ses devoirs, écrit M. Maurice Souriau, s'il s'est enfoncé dans le siècle, il ne s'est jamais dissipé avec les libertins [1]. »

Inutile d'ajouter que l'on cite en bon lieu les anecdotes ingénues de la piété de ce père de famille exemplaire, qui assistait tous les jours à la messe : par exemple, ces processions où le petit Louis était le curé, où les autres enfants se distribuaient les rôles du bas clergé, où le père portait la croix en chantant les psaumes ou les litanies avec sa paroisse improvisée. — « Il faisait tous les soirs, dit M. Larroumet, la prière au milieu de ses enfants et de ses domestiques, en y ajoutant la lecture de l'Évangile, que souvent il expliquait lui-même par une courte exhortation [2]. » En parlant de ses filles, religieuses, le même historien le venge des accusations de fanatisme : « Il est tout à fait injuste de dire que Racine poussait ses filles à entrer en religion et les sacrifiait à sa propre piété [3]. » S'agit-il de la prise d'habit ou profession de ses filles et des larmes qu'il y versait, on ne voit là qu'une preuve de ce cœur sensible d'un père tout dévoué à sa famille, et qui refusait une invitation pressante chez M. le duc, fils du grand Condé, par la raison qu'il devait, ce jour-là, manger

le 1er juin 1677, morte le 15 novembre 1732. Avec la correspondance de son illustre mari, et les *Mémoires* de son fils Louis, on lui ferait une intéressante biographie qui serait, elle aussi, un panégyrique. On dit bien qu'elle avait peu de littérature ; mais il faudrait s'expliquer, car elle n'était pas illettrée ; qu'elle n'avait aucun penchant pour le théâtre : ce qui est une remarquable vertu pour une femme du monde mariée à un dramaturge. Mais personne ne s'avise de montrer en elle la chrétienne et la mère de famille modèle, tout occupée aux soins de sa maison ; élevant ses sept enfants dans la piété et la crainte de Dieu ; leur inspirant la fuite des occasions où l'on perd son âme ; écrivant à son fils aîné, en 1698, et lui proposant en ces termes l'exemple de son frère cadet alors âgé d'environ six ans : « Le pauvre petit promet bien qu'il n'ira pas à la comédie, comme vous, de peur d'être damné. » — Cette vaillante chrétienne, digne compagne de l'auteur d'*Athalie*, mériterait bien une étude à part.

1. *L'Évolution du vers français*, p. 474.
2. G. Larroumet, *Racine*; p. 97.
3. *Ibid.*, p. 104. — Plusieurs biographes (M. Larroumet, *loc., cit.*, le P. Longhaye, t. III, p. 96) disent que, sur les cinq filles de Racine, quatre se firent religieuses. Le chanoine de La Roque, arrière-petit-fils du poète, n'en nomme que deux : Anne (*Nanette*), ursuline à Melun ; Élisabeth

avec ses enfants une carpe qu'ils lui avaient offerte et qui valait « bien un écu ».

On ne blâme même pas trop cet artiste croyant d'avoir supplié son fils Jean-Baptiste de ne pas fréquenter aux *Opéras* de Marly ; sachant, par expérience, que tout spectacle est un écueil pour la vertu ; et que, les acteurs et actrices, dans les coulisses de Marly et d'ailleurs, n'ont point coutume de réciter le *Veni, Creator*, comme cela se pratiquait à Saint-Cyr, avant l'entrée en scène d'Esther et d'Élise [1]. Peut-être bien, dans ce rigorisme paternel, soupçonne-t-on un grain de jansénisme ; car enfin Racine ne hait point les *Messieurs* et il reconnaît qu'il doit en bonne partie sa conversion aux prières, exhortations et « excommunications » de sa tante, l'abbesse de Port-Royal-des-Champs. De ce *jansénisme* de Racine que faut-il penser ? Les gens de lettres hésitent, ou ne sont que vaguement renseignés sur ces questions épineuses, où le catéchisme serait un des principaux documents à consulter. Nous permettra-t-on de laisser ici la parole à un critique Jésuite, plutôt que de nous en rapporter à des chroniqueurs qui balbutient ou ne se prononcent point, et pour qui les partisans de l'*Augustinus* sont de petits saints et de grandes victimes.

Le P. Longhaye a élucidé ce point, dans son étude sur Racine — où il sourit, en passant, du naïf entêtement du vieil Arnauld, qui prenait la tragédie de *Phèdre* pour un chef-d'œuvre janséniste ; et l'héroïne de ce chef-d'œuvre pour une très honnête femme, à qui la grâce suffisante avait manqué [2].

Selon le P. Longhaye (est-il besoin de dire que nous partageons son avis), Racine, né d'une famille tout envahie par les influences *augustiniennes*, comptant parmi les religieuses de Port-Royal une grand'tante, une tante et sa propre grand'-mère, avait « l'âme la moins janséniste qui fut jamais [3] »...

(*Babet*), religieuse à Notre-Dame de Variville, diocèse de Senlis. L'aînée, Marie-Catherine essaya d'entrer au Carmel, et dut rentrer dans le monde, où elle se maria à M. de Morambert. Françoise (*Fanchon*) se retira, en qualité de dame pensionnaire, à l'abbaye de Malnoue, diocèse de Paris, où elle mourut. Madeleine (*Madelon*) resta dans le monde où elle mena une vie fort retirée. (*Lettres inédites :* Généalogie de la famille Racine, p. 240.)

1. Larroumet, *Racine*, p. 121.

2. P. G. Longhaye, *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle; Racine*, t. III, p. 86.

3. *Lib. cit.*, p. 58.

Il fut chrétien, dévot même, en toute probité et gravité. Rentré en grâce avec ses anciens maîtres, il resta leur ami et consentit à écrire secrètement pour eux et dans leur sens un *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*. Rien cependant ne le montre janséniste en doctrine ou même en conduite ; qui s'en étonnera ? Dans cette âme profondément sensible, en qui la piété contint la malice et développa la tendresse, où trouver l'ombre d'une affinité naturelle avec le christianisme farouche et désolé des soi-disant augustiniens [1] ?

A ces arguments intrinsèques ajoutez les preuves positives. Racine ne fut point janséniste ; il l'a énergiquement déclaré dans sa Lettre du 4 mars 1698, à Mme de Maintenon, où il proteste de sa « soumission d'enfant pour tout ce que l'Église croit et ordonne, même dans les plus petites choses ».

Racine l'a dit ; il faut l'en croire.

1. P. G. Longhaye, *lib. cit.*, p. 93.

Victor DELAPORTE, S. J.

(*A suivre.*)

LE

TEXTE HÉBREU DE L'ECCLÉSIASTIQUE

ET L'EXÉGÈSE

Dans notre précédent article[1], nous avons examiné les résultats acquis au bénéfice de la critique sacrée par suite de la découverte du fragment hébreu de l'Ecclésiastique ; nous étudierons aujourd'hui les profits de l'exégèse. Et d'abord, nous allons essayer de déterminer par l'examen comparé des qualités ou des défauts respectifs de nos quatre textes : hébreu, grec, latin, syriaque, quel est celui des quatre, à parler en général, qui, dans les cas de divergence, mérite le plus la confiance de l'exégète. Je dis « à parler en général », car, dans des cas particuliers, il se peut très bien faire que le texte d'ordinaire le moins bon l'emporte sur tous les autres par l'état de conservation et l'exactitude de sa teneur.

VIII. *Quel est, en général, le meilleur de nos quatre textes : l'hébreu, le grec, le latin, le syriaque?*

Pour résoudre cette question, nous considérerons successivement les quatre sortes d'altérations qui peuvent défigurer un texte : les transpositions, les additions, les omissions, les infidélités de sens.

1° Les transpositions.

On sait que le grec suit un ordre différent du latin et du syriaque durant l'espace de sept chapitres, à savoir de xxx à xxxvi.

Voici le tableau comparé de ces divergences d'ordre :

LATIN, SYRIAQUE			GREC		
xxx,	1-26	=	xxx,	1-24	
	27	=	xxxiii,	13b	A
xxxi,	1-42	=	xxxiv,	1-31	A
xxxii,	1-28	=	xxxv,	1-24	A
xxxiii,	1-16a	=	xxxvi,	1-16a	A

1. *Études*, 20 février 1899.

LATIN, SYRIAQUE		GREC	
—		—	
16b-33	=	XXX, 25-40	B
XXXIV, 1-31	=	XXXI, 1-31	
XXXV, 1-26	=	XXXII, 1-26	
XXXVI, 1-13a	=	XXXIII, 1-13a	

Le grec, comme on voit, diffère ici des autres textes pour l'ordre des chapitres et souvent aussi pour la division et la numérotation des versets.

Quel est l'ordre le meilleur, l'ordre que l'on doit suivre? Évidemment c'est celui du latin et du syriaque. La raison en est que, si dans le latin et le syriaque, on passe de XXX, 26 à XXXIII, 16b, comme l'exige l'ordre du grec, le sens est brisé; et de même encore quand, après XXXVI, 13a du latin, on revient, selon les exigences du grec, à XXX, 27 du latin.

Que dira l'hébreu sur ce point, si l'on nous rend les chapitres qui sont ici en cause, nous ne le savons pas; mais il est permis de prévoir qu'il s'accordera avec le latin et le syriaque.

Il est facile du reste d'expliquer l'erreur du grec. En effet, le morceau désigné ci-dessus par A, c'est-à-dire, dans le grec, la partie comprenant XXXIII, 13b-XXXVI, 16a a dû, par une simple transposition de feuillets, être reportée après le morceau B composé de XXX, 25-XXXIII, 13a. On n'a qu'à remettre A avant B comme dans notre tableau, et l'ordre est rétabli conforme à celui du latin et du syriaque, dont il ne reste plus qu'à emprunter la capitulation.

Ce qui ne s'explique pas aussi facilement, c'est comment il se fait que tous les manuscrits grecs suivent ce même ordre ou plutôt ce même désordre. La raison en est peut-être que tous les manuscrits grecs dérivent d'un exemplaire unique dont l'ordre était brouillé; ou bien, peu à peu, les manuscrits exacts auront été retouchés conformément aux manuscrits mauvais. Quant au latin qui vient du grec, ou bien il a été fait sur un bon manuscrit, ou il a été rétabli dans l'ordre convenable d'après un bon manuscrit soit grec, soit hébreu ou même syriaque. Toutes ces hypothèses sont possibles, sans que nous puissions dire quelle est la bonne.

2° Les additions.

Le grec comparé aux autres versions a peu d'additions;

les plus saillantes consistent en une dizaine de titres, placés hors texte, et qui annoncent le sujet dont il va être question. Par exemple, on lit XVIII, 30 : ΕΓΚΡΑΤΕΙΑ ΨΥΧΗΣ, *continentia animæ;* XX, 29 : ΛΟΓΟΙ ΠΑΡΑΒΟΛΩΝ, *sermones parabolarum*. Les autres se trouvent XXIII, 7; XXIV, 1; XXX, 1, 14, 33; XXXV, 1; XLIV, 1; LI, 1. Personne ne songeait autrefois à attribuer ces titres à l'auteur de l'Ecclésiastique; ils étaient évidemment, pensait-on, le fait de quelque éditeur ou copiste ami du jour et de la clarté. Or, voici que dans les fragments publiés par MM. Cowley et Neubauer, l'hébreu porte deux titres. Le premier se trouve XLI, 19 : Mûsar bôšét, « Doctrine sur la honte ». Le second est placé XLIV, 1 : Šébaḥ 'âbôt 'ôlâm; c'est exactement celui du grec au même endroit : ΠΑΤΕΡΩΝ ΥΜΝΟΣ, « éloge des Pères » ou « des Patriarches ». Il est donc possible que le grec ait emprunté ses titres à l'hébreu. M. Lévi, plus hardi, conclut même que les titres sont de l'auteur lui-même[1]. Le traducteur latin dans ce cas les aurait négligés, se disant sans doute qu'ils n'appartenaient pas au texte primitif de l'auteur. Attendons, pour juger, la suite du document hébreu dont on nous a promis la publication.

3° Les omissions.

Ici les divergences entre les versions commencent à devenir plus graves. Et d'abord, mettons le syriaque de côté; car, dans cette version, ce ne sont pas tant des omissions que des lacunes qui se remarquent; et comme les lacunes sont manifestement dues à l'action du temps qui détruit tout et non pas à l'acte réfléchi d'un homme qui établit son texte, on n'en peut rien conclure contre les autres textes qui veulent être complets.

Si maintenant nous examinons le grec, nous constatons en premier lieu que l'édition du *Vaticanus*, surtout dans les chapitres I-XXX, a beaucoup d'omissions comparativement à l'édition d'Alcala[2]. Or, on doit observer que notre latin s'accorde avec l'édition d'Alcala contre l'édition romaine.

Si l'on compare ensuite à part l'édition d'Alcala avec le

1. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XXV.

2. Voir l'édition des *Septante*, par l'abbé Jager. Paris, Didot, 1839. — L'abbé Jager a relevé en note les passages que l'édition d'Alcala porte en plus au livre de l'*Ecclésiastique*.

latin, on remarque que le grec de la *Complutensis* a de nombreuses quoique fort courtes omissions, à moins qu'on ne les doive nommer de courtes et nombreuses additions du latin [1].

A raison de ces divergences, la question se posait donc entre critiques de savoir laquelle de ces trois éditions devait être préférée : le latin, ou l'une des deux éditions grecques?

Qu'a dit l'hébreu sur ce sujet? L'hébreu tout d'abord a confirmé ce que l'on tenait déjà pour assuré, que le latin et le grec de la *Complutensis* doivent être préférés au texte du *Vaticanus*, lequel est incomplet. L'hébreu donne-t-il ensuite la préférence au latin sur le grec d'Alcala, quand celui-ci omet les mots que le latin porte en plus ? Comme nous ne connaissons pas l'hébreu des premiers chapitres où se font surtout remarquer les omissions de l'édition d'Alcala, il n'est pas possible de donner une réponse définitive ; mais il est certain que dans les chapitres XXXIX-XLIX dont nous avons l'hébreu, les additions du latin sont en général condamnées par le texte original.

Donc, en résumé, si l'on considère les additions que porte le latin comparativement au grec d'Alcala, la partie connue de l'hébreu les condamne, tandis qu'au contraire elle justifie les additions du latin et du grec d'Alcala comparativement au grec de l'édition romaine.

Il faut noter de plus, pour être complet dans cette question, que les textes des versions portent un certain nombre de versets qui manquent dans le fragment hébreu : XL, 2, 12 ; XLII, 5, 19^{ab}, 23 ; XLIII, 35 ; XLIV, 12^{b}-13^{a} ; XLV, 31^{d} ; XLVI, 14^{b}; XLVII, 17 [2]. Très probablement, c'est l'hébreu qui a perdu ces versets.

En revanche, l'hébreu porte un certain nombre de versets qui manquent dans les versions grecque et latine : XXXIX, 25^{bc}, 26^{bc}; XL, 19^{bc}; XLI, 12^{b}; XLII, 11^{ef}, 15^{d} ; XLIV, 4^{d}; XLVI,

1. M. l'abbé Lesêtre, dans son commentaire de l'*Ecclésiastique* (*la Sainte Bible*, de Lethielleux), a eu soin de noter ces additions du latin en les mettant en italiques dans la traduction française. Les additions de la *Complutensis*, comparativement au *Vaticanus*, sont mises entre parenthèses, toujours dans la traduction française.

2. Voir Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XLVIII.

16^b, 22e; XLVII, 28e; XLVIII, 13^{cd} [1]. Et cette fois, c'est l'hébreu, d'accord presque toujours ici avec le syriaque, qui doit avoir raison contre le grec et le latin.

4° Les infidélités de sens.

Au point de vue de la fidélité du sens, quel est le meilleur de nos quatre textes : l'hébreu, le grec, le latin ou le syriaque ?

Je ne puis donner ici qu'une réponse générale ; il appartient à l'exégète de discuter le détail, de rechercher verset par verset quelle fut la vraie pensée du Siracide, et de prononcer dans chaque cas particulier quel est celui des textes qui l'exprime le plus exactement.

Si l'on compare d'abord l'hébreu aux trois versions, — mettons les deux, puisque le grec et le latin ne font qu'un, — on donnera, en cas de divergence, le plus souvent raison au texte hébreu, parce que d'ordinaire, quand les versions s'écartent de l'hébreu, c'est qu'elles ont été altérées au cours des siècles [2], ou que les traducteurs ont soit mal lu soit mal compris leur texte [3]. J'ai dit *le plus souvent;* car il arrive aussi parfois que le grec et le syriaque offrent de bien meilleures leçons [4]. Notre hébreu, en effet, a souffert lui aussi des injures du temps ; la teneur même du texte a été deçà et delà altérée [5], ou du moins elle reste incertaine. C'est ce que prouvent, par exemple, les variantes que le copiste a prises de manuscrits divergents et insérées aux marges du sien jusqu'à XLV, 9, où s'arrêtent ses annotations [6].

Si l'on examine ensuite séparément les versions et qu'on les compare entre elles, on commencera par mettre à peu près sur le même pied le grec et le latin, puisque celui-ci n'est guère qu'un simple décalque de celui-là. Après, com-

1. Lévi, *Ibid.* — Je rappelle que je suis la numérotation des versets selon la *Vulgate.*

2. Voir Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XL-XLI pour le grec ; L-LI pour le syriaque.

3. Voir Halévy, *Op. laud.*, p. 40-62 ; — Lévi, *Quelques mots*, etc., p. 27-43 ; *l'Ecclésiastique*, p. XLII *sqq* et p. L-LIII.

4. Cf. Lévi, *Quelques mots*, p. 42.

5. Voir Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XIX-XXI.

6. Sur ce sujet, consulter Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XI-XVIII ; — Touzard, *Revue biblique*, 1897, p. 547-573.

parant le grec avec le syriaque, on s'accordera facilement, je crois, à préférer au point de vue de la fidélité le grec au syriaque. Tel est aussi l'avis de M. Mayer Lambert et de M. l'abbé Touzard[1]. Au contraire, M. Lévi affirme, ou du moins paraît affirmer tout d'abord qu'il y a plus de fidélité dans le syriaque de la Peschitto que dans le grec; mais quand ensuite il explique sa pensée, il semble revenir sur ses paroles et se rapprocher beaucoup de la première opinion[2], qui vraiment nous paraît être la bonne.

Au résumé, les versions prises absolument, sont littérales et même serviles. Cela est particulièrement vrai du grec et du latin, et c'est ce qu'avoue M. Lévi lui-même. Sans doute, aucune n'est tellement fidèle qu'on puisse négliger le texte hébreu, quand il s'agit de fixer la pensée du Siracide; il est même certain qu'en bien des passages les traducteurs ont commis des contresens. Et pourtant, semble-t-il, plusieurs savants, tels que MM. Cowley et Neubauer, Halévy et Lévi ont été trop sévères, particulièrement pour la version grecque. Au contraire, M. Mayer Lambert serait peut-être trop indulgent; après avoir dit que contrairement à l'opinion émise par les éditeurs Cowley et Neubauer (p. IX, n. 5), le traducteur grec, selon lui, s'est bien acquitté de sa tâche, il ajoute : « Le traducteur grec a commis peu d'erreurs, et les différences assez nombreuses qui existent entre la version grecque et le texte original s'expliquent par les variations des manuscrits. Les leçons du grec valent, en général, autant que les leçons du manuscrit; telle est, du moins, mon impression[3]. » Il ne nous paraît pas que cette impression réponde exactement à la réalité des faits, si l'on borne son examen aux cas de divergence de sens entre le grec et l'hébreu. Pour nous, les infidélités de sens assez nombreuses du grec et du latin doivent être en majeure partie imputées au traducteur grec, qui — nous l'avons dit plus haut — tantôt a mal lu son texte hébreu et tantôt ne l'a pas compris. On en verra tout à l'heure quelques exemples.

1. Mayer Lambert, *Journal asiatique*, 1897, t. IX, p. 350; — Touzard, *Revue biblique*, 1898, p. 50.
2. Lévi, *Quelques mots*, etc., p. 43-44.
3. Mayer Lambert, *Journal asiatique*, 1897, t. IX, p. 348; cf. 1898, t. XII, p. 353.

IX. *Quelques passages de la Vulgate éclairés par nos fragments hébreux.*

Ne pouvant donner ici tout un commentaire de nos fragments hébreux, je me bornerai à la discussion de quelques passages. A vrai dire, je n'ai que l'embarras du choix, notre hébreu donnant assez fréquemment la clef des difficultés, obscurités que l'on rencontre çà et là dans notre latin. De préférence, je me suis arrêté aux endroits qui intéresseront le plus les exégètes et théologiens catholiques, parce qu'ils touchent à diverses questions doctrinales, et en particulier à la fameuse question de l'authenticité de la Vulgate, ou plutôt à la manière dont il faut entendre cette authenticité.

Une fois pour toutes, je prie le lecteur de remarquer que Jésus fils de Sirach écrit selon les lois du parallélisme; le second vers répond au premier soit par synonymie soit par antithèse de pensée, comme le quatrième au troisième, et ainsi des autres. Cette remarque a son prix pour l'exégète; il doit s'attendre à ce que le parallélisme soit observé, et, s'il ne l'était pas, ce serait une forte raison de soupçonner le texte de quelque altération.

XXXIX, 33-34

Vulgate : Sunt spiritus, qui ad vindictam creati sunt
et in furore suo confirmaverunt tormenta sua :
In tempore consummationis effundent virtutem ;
et furorem ejus, qui fecit illos, placabunt.

Nous avons ici deux distiques. Tous les traducteurs qui traduisent la Vulgate pour ce qu'elle dit et non pour ce qu'elle devrait ou pourrait dire, ont rendu ainsi nos deux distiques :

Il y a des esprits qui ont été créés pour la vengeance,
Et qui dans leur fureur confirment (d'autres : augmentent) leurs supplices (les supplices des pécheurs du v. 32).
Au jour de la consommation (destruction), ils répandront (déploieront) leur force,
Et apaiseront le courroux de celui qui les a faits.

Impossible de ne pas comprendre, devant un pareil texte, qu'il s'agit ici des anges chargés par la justice de châtier les

pécheurs, maintenant et au jour de la consommation. Aussi la plupart des interprètes acceptent-ils ce sens et parfois uniquement. Écoutons Menochius, qui a coutume de résumer si bien l'opinion généralement reçue :

Sunt spiritus... creati sunt. Angeli sive boni sive mali, qui sunt administratorii spiritus, et, cum Deus jubet, mala mortalibus inferunt. — *Confirmaverunt tormenta sua.* Constanter inferunt flagella et tormenta, prout a Domino jubentur. — *In tempore consummationis.* Consumptionis, finis, interitus, necis, cum scilicet Deus malos perdere decrevit. —*Effundent virtutem.* Exerent vim et potentiam suam. — *Furorem... placabunt.* Cum enim vindicta de peccatis sumitur, tunc placatur et sedatur furor Dei.

Et c'est tout.

Le grec ne pouvait que confirmer cette interprétation, aux yeux de ceux qui s'en tenaient à la stricte interprétation de la Vulgate; notre latin, en effet, le rend mot pour mot.

Quelques interprètes cependant — car il n'y a pas unanimité — *aliqui*, selon le mot de Cornelius a Lapide, soupçonnaient qu'il pourrait bien ici s'agir d'autre chose que des anges bons ou mauvais. On faisait remarquer d'abord que *spiritus*, dans le langage de l'Écriture, signifie non seulement *esprit*, mais encore *vent*, *tempête*. D'autre part, le contexte paraissait exiger ce second sens; immédiatement après nos deux versets, l'auteur continue ainsi, au verset 35 : « Le feu, la grêle, la famine et la mort, toutes ces choses ont été créées pour la vengeance. »

Ceux qui lisaient le syriaque constataient aussi que cette version ne parlait pas d'esprits qui tourmentent les pécheurs; mais *de tempêtes qui déracinent les montagnes* :

Sunt spiritus qui ad ultionem creati sunt,
Et in furore suo montes eradicant.

Que va dire l'hébreu d'où sortent nos versions? Hélas! précisément à cet endroit, le texte est déplorablement mutilé; c'est le bas d'un feuillet, et, comme souvent il arrive, le bas du feuillet a beaucoup souffert des injures du temps. Pourtant il reste quelque chose; il en reste même assez pour donner raison au syriaque. Si l'on mettait entre parenthèses

la partie effacée dans un texte latin équivalent, on obtiendrait ceci :

Sunt ve[nti qui ad ultionem f]ormati sunt
[Et in furore suo mont]es evellunt.

Le mot essentiel a été conservé, c'est le dernier : *evellunt*, qui suppose *montes* dont nous avons la fin, et non pas *tormenta* qui ne va point avec *evellunt*. Du reste, l'expression « arracher, déraciner les montagnes », est connue dans l'Écriture; Job (IX, 5) appelle Dieu « déracineur de montagnes », et notre Siracide précisément, qui connaît son Job et le reproduit si souvent, doit lui avoir emprunté encore cette métaphore hardie.

Il ne paraît donc pas douteux que le syriaque seul ici a bien rendu le texte hébreu primitif; le traducteur grec a donné au mot *'âtaq*, *evellere*, la signification de *augere*, *firmare;* et quant à *hârîm*, *montes*, il a dû lire *'ârîm*, qui a entre autres significations celle de *angores*, d'où *firmare angores* ou *flagella*[1].

XL, 11

Vulgate : Omnia quæ de terra sunt, in terram convertentur,
et omnes aquæ in mare revertentur.

La Vulgate est encore ici d'accord avec le grec. Le sens donné au premier stique par les exégètes est que tout ce qui vient de la terre, tout ce qui est terrestre, retournera à la terre, et notamment le corps de l'homme, selon ce qui a été dit en tant d'endroits des Écritures, depuis Genèse, III, 19 : *Pulvis es et in pulverem reverteris.*

Le second stique n'exprime qu'une comparaison d'après les interprètes de la Vulgate : « Comme toutes les eaux s'en retournent à la mer. »

Le syriaque est d'accord avec le grec et le latin pour le premier stique :

Omne quod de terra est ad terram revertitur ;

mais pour le second stique, au lieu d'une simple comparaison

1. Voir Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. 10 ; — cf. Halévy, *Étude sur... l'Ecclésiastique*, p. 41, où l'auteur propose une autre explication pour la fausse lecture de *hârîm*.

exprimant la même pensée, le syriaque nous présente une pensée nouvelle formant antithèse avec le premier stique :

Et quod ab alto ad altum.

Le parallélisme est parfait :

Tout ce qui vient de terre, s'en retourne à la terre,
Et ce qui vient d'en haut, s'en retourne en haut.

Que dit l'hébreu ? Exactement ce que dit le syriaque. Le sens du syriaque et de l'hébreu, à considérer ce distique isolément, serait le suivant, que l'Ecclésiaste exprime clairement au chapitre XII, verset 7, selon la Vulgate :

Et revertatur pulvis in terram suam unde erat
et spiritus redeat ad Deum qui dedit illum.

Mais pris dans le contexte, notre distique signifierait plutôt que les œuvres terrestres et grossières des méchants périssent avec la terre, tandis que les œuvres célestes, élevées des justes demeurent dans le ciel. C'est, en effet, la pensée qui se développe ensuite. Ce second sens n'est d'ailleurs pas très différent du premier ; mais, quel que soit celui que l'on préfère, il n'en reste pas moins que le grec et le latin, dans le second stique, nous privent d'une vérité dogmatique et morale très élevée. Le latin n'est que la copie du grec ; et quant à l'erreur du grec, elle s'explique par une confusion dans la lecture de lettres similaires : *mimmayim 'él mayîm*, *de aquis ad aquas*, pour *mimmârôm 'él mârôm*, *de alto ad altum*[1].

XL, 18

Vulgate : Vita sibi sufficientis operarii condulcabitur,
et in ea invenies thesaurum.

On traduit avec raison :

La vie de l'ouvrier qui se suffit à lui-même est
pleine de douceur,
Et en elle on trouve un trésor.

Le sens est très clair ; c'est, au jugement des commentateurs, l'éloge de l'humble travailleur qui sait se contenter de peu

1. Voir Halévy, *Étude sur... l'Ecclésiastique*, p. 42 ; — Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. 19-20.

et trouve ainsi dans son honnête médiocrité des trésors de paix, de piété, etc.

Hélas! ce n'est pas de cela qu'il s'agit, du moins certainement au second stique, comme on le verra. Voici d'abord la traduction du grec :

> Vita sibi sufficientis operarii condulcabitur,
> Et super utraque qui invenit thesaurum.

Le premier stique du grec correspond exactement à celui du latin ; mais il y a divergence pour le second. Le grec porte : « Mais *plus que l'un et l'autre* est celui qui a trouvé un trésor. » Ces mots *plus que l'un et l'autre* supposent que dans le stique précédent il s'agissait de deux choses auxquelles on en préfère une troisième. Mais le premier stique ne mentionne qu'une chose : la vie de l'ouvrier qui se suffit à lui-même. Il y a donc incohérence à dire ensuite : *mais plus que l'un et l'autre*. Le traducteur latin a bien vu l'incohérence, et, pour la faire disparaître, il supprime *super utraque* et met en place *in ea* qui s'adapte très bien à la pensée du premier stique. Cette méthode de corriger un stique par le stique correspondant ou parallèle donne souvent d'excellents résultats, mais c'est à la condition de corriger le stique fautif par le stique correct et non *vice versa*. Or le traducteur latin a malheureusement agi de cette seconde manière ; car, dans le grec, c'est le second vers qui est bien traduit, et c'est le premier qui rend mal, ou à tout le moins, qui rend incomplètement l'original.

Examinons chaque vers séparément, en commençant par le second ; c'est ici le moyen d'être plus clair.

Je dis d'abord que le second stique du grec ainsi rendu : « Mais plus que l'un et l'autre est la découverte d'un trésor », ou : « Mais plus que l'un et l'autre est celui qui découvre un trésor » est bien traduit.

Pour s'en rendre compte, on peut appeler la Vulgate elle-même en témoignage. Il suffit de lire en effet le contexte, du verset présent 18 jusqu'au verset 26, pour constater que nous avons ici toute une série de sentences de forme identique, semblables, par exemple, au distique suivant du verset 20 de la Vulgate :

Le vin et la musique réjouissent le cœur,
Mais par-dessus les deux est l'amour de la sagesse.

Nous avons des distiques de cette forme dix fois de suite dans l'hébreu ; neuf fois seulement dans le grec et le latin, qui ont omis un distique au milieu du verset 19. Il n'y a donc pas à en douter, le latin a eu tort de corriger le second stique du grec.

Ce qu'il fallait faire pour corriger l'incohérence du distique grec, c'était simplement d'ajouter la conjonction *et* dans le premier vers et de rétablir ainsi le distique :

Vita sibi sufficientis *et* operarii condulcabitur
Et super utrumque qui invenit thesaurum.

Ainsi rétabli, le distique n'a plus rien qui choque, et le contexte est respecté.

Mais, dans le cas de cette restitution, le grec rend-il exactement l'hébreu ? Oui, s'il s'agit du second stique, répondent à l'unanimité les interprètes de l'hébreu ; non, disent quelques-uns, s'il s'agit du premier.

En effet, notre hébreu donne au premier vers deux lectures : celle du *Ketib* et celle du *Qeri.*

Selon le Ketib, on traduit :

La vie avec du vin et des liqueurs est douce,
Mais plus que ces deux choses est la découverte d'un trésor.

Si l'on suit cette leçon, *ḥayyey yayin vešêkâr* = *vita vini et siceræ*, nul espoir d'accorder la pensée du grec et du latin avec celle de l'hébreu.

Reste le recours à la leçon marginale ou Qeri. Là, au lieu de *ḥayyey yayin vešêkâr*, nous lisons *ḥayyey yôtêr ṡékél* = *vita excellentis sapientia* ou *sapientiæ ;* mais cela ne donne aucun sens satisfaisant qui puisse s'harmoniser avec la suite. Que faire ? Corriger cette leçon nouvelle en cherchant à l'adapter au grec, répondent avec ensemble MM. Smend, Halévy et Bacher.

Selon la correction de M. Smend, nous devrions lire ainsi le Qeri : *ḥayyey yôtêr veṡâkir* = *vita abundantis et mercenarii*, et ainsi nous obtiendrons le sens suivant qui est à peu près celui du grec :

La vie de celui qui a du superflu et de celui qui gagne quelque chose est douce,
Mais par-dessus l'un et l'autre est celui qui découvre un trésor [1].

M. Halévy prenant avec le texte hébreu tant du Ketib que du Qeri une liberté un peu plus grande, le rétablit d'après le grec, qu'il corrige aussi au préalable. D'après le savant interprète, nous devrions lire : *śâmêaḥ veʿôbêd ḥayyâm* = *lætus et operarius*, *vita eorum*, etc. ; et le sens serait donc :

L'homme content et le travailleur mènent une vie douce,
Meilleur est l'état de celui qui trouve un trésor [2].

M. Bacher enfin nous fait lire : *ḥayyey yâšên veśâkir* = *vita dormientis et operarii ;* et ainsi nous aurions :

La vie de celui qui dort et du travailleur est douce [3], etc.

De ces diverses corrections du Qeri, celle de M. Smend nous paraît la plus acceptable, parce qu'elle respecte davantage le texte et en même temps rend mieux compte de la leçon du grec.

Au contraire des précédents interprètes, M. Lévi garde la leçon du Ketib et la traduit simplement comme nous l'avons fait plus haut. Il admet de plus avec raison que le traducteur grec ne doit pas être rendu responsable de l'incohérence du texte grec actuel ; qu'il a dû lire dans l'hébreu quelque chose qui approche de la leçon Qeri. Je dirais plus : la leçon du grec actuel, légèrement corrigée comme ci-dessus, au premier stique : « Vita sibi sufficientis *et* operarii condulcabitur, » donnerait un sens bien plus satisfaisant que la leçon du Ketib : « Vita cum vino et sicera dulcis est » ; et l'on aimerait à soutenir qu'elle doit être la vraie, si l'on pouvait l'appuyer sur le texte hébreu, sans faire subir à celui-ci aucun remaniement.

Quoi qu'il en soit du sens du premier stique, notre latin n'en reste pas moins, en toute hypothèse, avec un contresens au

1. Smend, *op. cit.*, p. 10
2. Halévy, *op. cit.*, p. 5, 15, 21.
3. Voir Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. 24-26, où l'opinion de M. Bacher est discutée.

second. Pour lui, la pensée du second stique est la suivante : « On trouve un trésor dans la vie de l'ouvrier qui se suffit à lui-même » ; ce qui ne correspond ni au grec ni à l'hébreu.

Le lecteur aura remarqué que nous n'avons rien dit du syriaque de notre distique ; la raison en est qu'il ne pouvait guère nous servir. Le premier stique manque dans ce texte ; le second s'y trouve bien, mais il est évidemment fautif. Le voici : *Et qui accedit ad eos sicut homo qui invenit thesaurum*.

Pour terminer, voici d'après l'hébreu la traduction des distiques, au nombre de dix, avons-nous dit, qui composent tout le passage dont nous avons parlé. Je mets entre parenthèses ce que le mauvais état du manuscrit ne permet pas de lire ; je l'emprunte alors aux versions.

18. La vie avec du vin et des liqueurs est douce,
Mais plus que ces deux choses est la découverte d'un trésor.
19. Avoir des fils, bâtir une ville, c'est exalter son nom,
Mais plus que ces deux choses est la découverte de la sagesse.
Avoir du bétail et des plantations fait fleurir le nom,
Mais plus que ces deux choses est une femme aimée.
20. Le vin et la liqueur réjouissent le cœur,
Mais plus que ces deux choses est l'amour du bien-aimé.
21. Et la flûte et la harpe rendent le chant suave,
Mais plus que ces deux choses est une langue pure.
22. [La grâce et la beauté] réjouissent les yeux,
Mais plus que ces deux choses sont les moissons des champs.
23. [L'ami, le compagnon en leur temps sont les bienvenus],
Mais plus que l'un et l'autre est la femme prudente.
24. Un frère, [un aide secourent au temps] de la tribulation,
Mais plus que l'un et l'autre est la justice qui délivre.
25. L'or et l'argent [affermissent les pas],
Mais plus que ces deux choses [est le bon conseil].
26. La force et la vigueur surélèvent le cœur,
Mais plus que ces deux choses est la crainte de Dieu.

XLI, 14

Vulgate : Luctus hominum in corpore ipsorum,
nomen autem impiorum delebitur.

On traduit diversement selon qu'on applique le premier stique aux justes ou aux pécheurs.

Dans le premier sens :

On pleure les hommes de bien lorsqu'on met leurs corps en terre,
Mais le nom des méchants sera effacé du monde.

Dans le second sens :

> On prend le deuil pour le corps des impies,
> Mais leur nom n'en sera pas moins anéanti.

Le grec de l'édition romaine porte :

> Luctus hominum in corporibus ipsorum,
> Nomen autem peccatorum (*hominum* au lieu de *peccatorum* dans la *Complutensis*) non bonum delebitur.

Dans le syriaque le premier stique manque, le second est ainsi conçu :

> Et nomen facientium bonum non peribit in æternum.

On était embarrassé pour expliquer le *non bonum* du grec ; et, pour se tirer d'affaire, quelques commentateurs, à la suite du latin, supprimaient ces deux mots. On voit qu'ils sont dans le syriaque, quoique dans un ordre inverse. C'est un indice grave qu'ils existaient dans le texte hébreu. Et, en effet, nous y lisons le distique suivant que je traduis mot à mot :

> Vanitas (est) homo (*Qeri :* Vanitas filiorum hominis) in corpore suo,
> Sed nomen misericordiæ (ou si l'on veut : virtutis) non excidetur.

C'est-à-dire, du consentement des hébraïsants qui ont traduit ce texte :

> L'homme dans son corps est une vanité,
> Mais le nom de la vertu ne disparaîtra pas.

Ce texte rend compte très bien d'abord du second stique resté seul dans le syriaque :

> Le nom de ceux qui font le bien (pour : « le nom de la vertu » en hébreu) ne périra jamais.

Il prouve ensuite que le grec primitif devait porter au second stique, conformément au syriaque :

> Nomen autem hominum *facientium* bonum non delebitur.

Et cela est tout à fait conforme à l'hébreu lui-même.

Au premier stique le grec a traduit *luctus* au lieu de *vanitas*, pour avoir lu *ʾêbél* au lieu de *hébél.*

Acceptant cette erreur de lecture et les altérations introduites au cours du temps dans le second stique, le latin nous

a donné une tout autre pensée, une pensée qui est vraie et fort belle, mais qui n'est pas celle de l'original.

XLI, 17-20

Il règne, dans tout ce passage, beaucoup de désordre et de confusion. Quelques exégètes l'avaient déjà soupçonné ; mais l'hébreu nous en donne la parfaite évidence par la manière dont il rétablit l'ordre et la clarté.

Notons tout de suite que le syriaque ici ne nous sera d'aucune utilité ; nous n'y trouvons qu'une lacune qui va du verset 16 jusqu'au verset 29. L'examen du grec n'ajouterait rien non plus à nos connaissances, le latin nous l'ayant très bien rendu. Il ne nous reste donc qu'à confronter le latin avec l'hébreu.

Voici d'abord ce que nous lisons dans la Vulgate :

17 Disciplinam in pace conservate filii.
{ Sapientia enim abscondita, et thesaurus invisus,
{ quæ utilitas in utrisque ?

18 { Melior est homo, qui abscondit stultitiam suam,
{ quam homo, qui abscondit sapientiam suam.

19 Verumtamen reveremini in his, quæ procedunt de ore meo.

20 { Non est enim bonum omnem reverentiam observare :
{ et non omnia omnibus bene placent in fide.

On remarquera en premier lieu que, dans ce passage, les lois du parallélisme sont violées ; car on a, au début, un stique isolé, suivi de deux distiques réguliers ; puis vient un autre stique isolé, suivi du dernier distique régulier. En second lieu, il faut observer — les exégètes le savaient bien — que le verset 17, à partir de *sapientia enim*, ainsi que le verset 18, ne sont que la répétition de xx, 32-33.

Si maintenant nous consultons nos fragments hébreux, nous constatons ce qui suit :

1° La répétition de xx, 32-33, que nous venons de signaler dans le latin et le grec, se retrouve aussi dans l'hébreu ;

2° Le stique isolé dans la Vulgate, au commencement du verset 17, est placé, dans l'hébreu, à la fin du verset 18 et forme, avec l'autre stique isolé dans la Vulgate au verset 19, un distique parfait, où sont observées les lois du parallé-

lisme. Nul doute, par conséquent, que l'ordre de l'hébreu ne doive être préféré à celui du grec et du latin;

3° Ce distique, que l'hébreu nous rend ainsi en bonne et due forme, s'y trouve aussi précédé du titre suivant, qui annonce le sujet dont il va être question : *Doctrine sur la honte.* C'est le titre que nous avons signalé au début de cet article et qui manque dans les versions.

Et maintenant, voici la traduction de notre hébreu dans son ordre propre, tel que nous venons de le décrire, avec la numérotation des versets selon la Vulgate :

17 b Une sagesse cachée et un trésor enfoui,
c Quelle utilité dans l'un et l'autre ?

18 Mieux vaut l'homme qui cache sa sottise
Que l'homme qui cache sa sagesse.

Doctrine sur la honte :

17a Écoutez, enfants, la doctrine sur la honte
19 Et ayez confusion des choses que je vais dire.

20 (Car) il ne faut pas admettre toute sorte de honte,
Ni approuver toute sorte de confusion.

N'est-ce pas merveilleux de clarté? Et maintenant, quelques observations qui sont la conclusion de ce qui vient d'être dit :

1° Les deux premiers distiques, 17bc et 18, répétés, avons-nous dit, de xx, 32-33, paraissent appartenir au texte original, puisque notre hébreu les répète aussi bien que les versions. Dans ce cas, on doit les considérer comme une sorte de refrain et de conclusion à la doctrine précédente. Seulement, en admettant que ces deux distiques étaient répétés ici dans l'original, on ne s'explique pas pourquoi ils se trouvent si maladroitement insérés dans le grec et le latin entre les deux vers d'un même distique. Mais, dès maintenant, il me paraît que le traducteur grec n'a fait que suivre le manuscrit hébreu qu'il avait entre les mains et que l'ordre, dans ce manuscrit, s'y trouvait altéré; c'est le moyen, croyons-nous, d'expliquer que le traducteur ait si mal rendu son texte.

Et, en effet : 2° Il y a dans le grec et le latin plusieurs infidélités de sens.

D'abord dans 17[a], au lieu de : « Écoutez, enfants, la doctrine sur la honte », le latin traduit : *Disciplinam in pace conservate, filii* : « La discipline en paix, conservez-la, enfants. » Ceci voudrait dire, selon les uns : Observez toujours la discipline, quand vous êtes en paix, c'est-à-dire même quand tout vous réussit; et selon d'autres : Gardez en paix la discipline, ce qui signifierait, selon l'explication d'un commentateur moderne, que « le maître invite son disciple à la persévérance[1] ». On voit maintenant qu'il ne s'agit de rien de tout cela dans la pensée de l'original.

Autre infidélité de sens à 20[b]. Ce second stique n'a pas été compris. Le latin nous dit : *Et non omnia omnibus in fide placent.* Le grec porte à peu près la même chose. Dans les deux textes, cela signifierait, selon les commentateurs : Toute chose n'est pas estimée (ou : n'est pas goûtée) de tout le monde selon la vérité. On sait maintenant que le sens est tout autre et que l'original signifie dans ce stique, comme dans le précédent, son parallèle : Il ne faut pas rougir de tout. C'est une pensée morale toute différente.

XLIV, 16.

J'arrive au curieux passage qui concerne Hénoch. L'histoire de ce saint patriarche est si mystérieuse qu'on ne sera pas fâché peut-être de savoir si, à cet endroit, les textes concordent bien. Mettons-les d'abord en regard.

Vulgate : Henoch placuit Deo, et translatus est in paradisum,
ut det gentibus pœnitentiam.
Grec : Enoch placuit Domino et translatus est,
Exemplum pœnitentiæ generationibus.
Syriaque : Le verset manque.
Hébreu : Henoch inventus est perfectus et ambulavit cum Yaveh
et assumptus est.
Signum (ou : exemplum) scientiæ (ou : sapientiæ) in generationem et generationem.

Le texte hébreu, dont on vient de lire la traduction litté-

1. M. Lesêtre, *l'Ecclésiastique, in h. l.* (*la Sainte Bible*, de Lethielleux). — Et, pourtant, M. Lesêtre tenait en main la clef de la solution; car, au verset 19, il fait cette judicieuse observation : « Peut-être cette sentence était-elle primitivement le second hémistiche du distique commencé au verset 17, et coupé en deux par l'intercalation d'une pensée empruntée d'ailleurs. » Et c'était très bien deviné.

rale, ne représente pas absolument l'original ; évidemment, il faut, pour l'avoir indemne de toute altération, supprimer les mots *inventus est perfectus*. En effet, nos versions ne connaissent pas ces deux mots. De plus, il est facile de rendre compte de l'addition en hébreu ; car la ligne qui suit immédiatement au-dessous, et où il est question de Noé, porte précisément ces deux mots : « Noe justus *inventus est perfectus.* » Le copiste, en se reportant sur son texte, a donc passé d'une ligne à l'autre sans s'en douter, comme il arrive trop fréquemment aux copistes même les plus soigneux. Enfin, rien qu'à regarder le texte de nos fragments, on s'aperçoit que ce stique est trop long comparativement aux autres. Quant à la conjonction *et* qui relie *perfectus* au mot suivant *ambulavit,* c'est une liaison ajoutée après coup ; elle devenait comme nécessaire, une fois l'addition faite. Donc, le vrai texte portait simplement :

> Henoch ambulavit cum Yahveh et assumptus est
> Exemplum sapientiæ in generationem et generationem.

Le grec diffère de notre traduction sur deux points. Et d'abord, au lieu de : *ambulavit cum Yahveh*, il traduit : *Placuit Domino*. Mais il est évident que le traducteur grec lisait ici le même hébreu que nous ; seulement, au lieu de garder la métaphore *marcher devant Dieu*, qui est fréquente dans l'Écriture et se trouve déjà employée pour Hénoch dans Genèse, v, 22, il a donné un des sens propres de l'expression métaphorique : « Se tenir devant Dieu de manière à ne pas l'offenser, à lui obéir », ou simplement « plaire à Dieu ». Le grec traduit déjà de la même manière, Genèse, v, 22. Donc, il y a accord pour le fond entre le grec et l'hébreu pour le premier stique ; l'hébreu a seulement l'avantage de nous restituer la métaphore supprimée par le grec.

Au second stique, la différence est plus profonde. Au lieu que nous traduisons *exemplum sapientiæ*, le grec porte *exemplum pœnitentiæ*. Or, il n'y a pas à dire, notre fragment ne peut pas signifier autre chose que *exemplum sapientiæ* ou *scientiæ*, et l'on ne voit pas par quel genre de corruption un mot hébreu signifiant « pénitence », par exemple *nôḥam*, aurait pu passer pour arriver à la forme de notre hébreu

dê'âh, *scientiæ*, de la racine *yâda'*, *savoir*. Au contraire, on peut facilement supposer que le grec portait d'abord la leçon ἐννοίας, *intelligence*, comme le propose M. Noeldeke, ou ἐπινοίας, *réflexion*, comme le veut M. Lévi[1]. De l'une de ces deux leçons serait venue facilement, par corruption, la leçon actuelle du grec μετανοίας, *pénitence*. Si l'on n'admettait pas l'hypothèse de l'altération du grec, il resterait encore la ressource de supposer que l'auteur de la traduction grecque a bien voulu donner au mot *dê'âh* le sens de « pénitence »; mais alors, on devrait convenir que la traduction n'est pas exacte, car on ne voit pas d'exemple où la racine *yâda'*, si souvent employée, ait signifié jamais « se repentir » ou « faire pénitence ».

Mais quel sens donner à cette expression : *Exemplum scientiæ* ou *sapientiæ ?* M. Lévi, considérant le second substantif comme un qualificatif du premier, ce qui est fréquent en hébreu, traduit par « exemple instructif » pour les générations. Je ne sais pourquoi ce mot « instructif », qui signifie « propre à instruire », me paraît trop raffiné, trop cultivé, trop abstrait surtout et, par conséquent, contraire au génie hébraïque. Je préfère donc traduire par deux substantifs, avec MM. Cowley-Neubauer et M. Halévy : « signe » ou « exemple de sagesse ». Le sens du distique primitif serait donc littéralement :

> Hénoch marcha avec Yahvéh et fut enlevé,
> Exemple de sagesse de génération en génération.

Si maintenant nous passons à la Vulgate, nous voyons qu'au premier stique, après le mot *translatus est*, elle ajoute : *in paradisum*. Évidemment, c'est là une addition; car ces mots ne sont ni dans le grec ni dans l'hébreu. Pour le fond de la pensée, on accordera que cette addition ne change rien ; du moment, en effet, que l'on dit avec le grec et l'hébreu que Hénoch a été enlevé, cela ne peut signifier qu'une chose, c'est qu'il a été enlevé de terre sans mourir au préalable. Nous avons de ce sens de notre passage et du passage parallèle (Genèse, v, 22-24), un commentaire autorisé, qui est dans l'Écriture même. Nous lisons, dans l'Épître aux

1. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. 88.

Hébreux, XI, 5 : *Fide Henoch translatus est ne videret mortem, et non inveniebatur quia transtulit illum Deus : ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.* Or, puisque le sens était que Hénoch disparut de terre sans passer par la mort et fut emporté par Dieu, il importait peu d'ajouter ces mots : *in paradisum.* Comme il faut bien que Hénoch vivant soit quelque part, aucun mot ne pouvait mieux que le mot assez vague de *paradis* désigner le lieu inconnu où réside bienheureux le juste Hénoch.

Le second stique de la Vulgate nous embarrasse davantage, car il y est dit : *Ut det gentibus pœnitentiam.* En traduisant ainsi le grec : *Exemplum pœnitentiæ generationibus*, l'auteur de notre version latine ne se contentait pas de traduire, il faisait du commentaire; plus que cela, il ajoutait à la pensée du texte grec une idée qui n'y paraît pas contenue. Et, en effet, ces mots : *Ut det gentibus pœnitentiam*, signifient « pour apporter la pénitence aux nations ». On veut manifestement nous faire comprendre qu'Hénoch a été enlevé pour revenir un jour prêcher la pénitence aux nations. Or cela n'est pas dit dans le grec d'où vient le latin, ni dans l'hébreu d'où vient le grec. La traduction latine, à considérer les textes, ne paraît donc pas bonne, et il résulterait de là qu'on ne peut pas se servir de ce passage pour prouver qu'Hénoch reviendra prêcher la pénitence aux nations.

Est-ce à dire que le retour de Hénoch et sa future prédication de la pénitence puissent être contestés ? Nous ne disons pas cela ; bien au contraire, comme on va voir.

Deux hommes ont été enlevés de terre sans connaître la mort : le prophète Élie et notre patriarche Hénoch.

En ce qui concerne Élie, il est indubitable qu'il doit un jour revenir et prêcher la pénitence. C'est l'Écriture même qui l'affirme, comme on peut s'en convaincre par les passages suivants : Malachie, IV, 5-6; Eccli., XLVIII, 10; Matth., XVII, 10 *sqq.*

Pour Hénoch, la tradition chrétienne, sinon juive, dit de lui la même chose. C'est, en effet, d'Élie et d'Hénoch que l'on interprète communément ce qui est dit des deux témoins

de la fin des temps, dont il est question dans l'Apocalypse, xi, 3-12[1].

Tout cela, l'auteur de notre version latine le savait bien, et comme il lisait dans le grec ces mots : *Exemplum pœnitentiæ,* il ne pouvait manquer de penser à ce que l'on racontait par ailleurs des deux grands patriarches disparus, et c'est ainsi qu'il se crut autorisé à écrire rondement : *Ut det gentibus pœnitentiam.* Cette traduction dépasse certainement la pensée du grec, quand bien même nous accorderions que le mot *pœnitentia* faisait partie du texte grec primitif; à plus forte raison, si le mot *pœnitentia* n'est venu là que par corruption.

Mais, dira-t-on, ne croyez-vous pas que la tradition chrétienne a fondé et fonde toujours sur ce passage de l'Ecclésiastique la croyance qu'Hénoch reviendra prêcher la pénitence ? C'était l'opinion de Cornelius a Lapide (in h. l.). Si cette opinion pouvait être démontrée, il faudrait s'incliner; car, quand l'Église, par son enseignement ou par sa foi, *Ecclesia docens vel credens*, donne à l'Écriture une interprétation déterminée, il n'est point permis à l'exégète de rejeter cette interprétation authentique de l'Église. Mais, dans le cas présent, on n'a jamais prouvé, et on ne prouvera pas, pensons-nous, que l'Église ait quelque part donné à ce passage de l'Ecclésiastique une interprétation authentique exigeant le sens de la Vulgate latine.

XLIX, 11

Je ne mentionne ici que pour mémoire ce verset du Siracide où la Vulgate avec le grec lisaient : « Il (Ézéchiel) songea à ses ennemis », pendant que le fragment hébreu, d'accord avec le Syriaque, nous fait lire : « Il mentionne aussi Job. » Nous avons discuté ce passage dans notre article précédent, en traitant du canon juif d'après l'Ecclésiastique, et le lecteur a pu se rendre compte que notre verset, lu conformément à l'hébreu, vient fortifier la doctrine de l'Église sur la question du canon des Écritures. C'est encore là un résultat

1. On peut consulter sur ce point M. l'abbé Drach, dans son commentaire sur l'Apocalypse *in h. l.* (*la Sainte Bible*, de Lethielleux.)

qui ne peut être tenu pour indifférent dans les questions de doctrine.

X. — CONCLUSION

L'ECCLÉSIASTIQUE HÉBREU ET LA QUESTION DE L'AUTHENTICITÉ DE LA VULGATE.

Nous avons étudié, dans les pages précédentes, quelques-uns des passages où la découverte de l'Ecclésiastique hébreu jette une lumière nouvelle sur nos anciennes versions, et nous avons constaté par quelques exemples seulement — il y en aurait bien d'autres — que notre version latine elle-même trouve à bénéficier des progrès que la critique et l'exégèse moderne font faire tous les jours à nos études scripturaires.

J'ai peur seulement que quelques-uns de mes lecteurs ne se scandalisent de voir la lumière progresser en éclat où ils la jugeaient peut-être parfaite, changer même parfois la couleur des objets, et par exemple faire paraître blanc ce qu'on avait cru rouge. Parlons sans figure. Il est des théologiens qui pensent que, partout où la Vulgate latine exprime une vérité qui relève du dogme ou de la morale, à cet endroit même la Vulgate a bien rendu l'original inspiré. Or, rien qu'à en juger par quelques-uns des versets de l'Ecclésiastique que nous venons d'examiner, il semblerait au contraire que la Vulgate a parfois exprimé telle et telle vérité déterminée de l'ordre dogmatique ou moral, qui pourtant ne se trouve pas à l'endroit correspondant de l'original.

On sait quel est le point de départ de la controverse à ce sujet. Le concile de Trente nous oblige d'abord à tenir pour sacrés et canoniques tous les livres et toutes les parties des Livres saints, tels qu'on a coutume de les lire dans l'Église catholique et qu'on les trouve dans l'ancienne Vulgate latine. D'autre part, il exige que nous tenions pour authentique l'ancienne Vulgate latine qui a été approuvée dans l'Église par le long usage de tant de siècles.

Il suit de là évidemment qu'il faut tenir pour sacrés et canoniques tous les livres énumérés dans le canon du concile de Trente, donc tous les protocanoniques; de même, tous les deutérocanoniques qui, en effet, s'y trouvent aussi nom-

més ; et enfin toutes les parties de ces livres, c'est-à-dire, à mon avis, non pas seulement, comme quelques-uns le veulent, les parties deutérocanoniques d'Esther, de Daniel, etc., alors contestées par les protestants, mais encore toutes celles que l'on peut appeler parties intégrantes de n'importe quel livre, sans lesquels ce livre devrait être dit mutilé. La pensée du concile va bien jusque-là, ou je ne comprends plus rien à un texte : *Libros ipsos integros cum omnibus suis partibus.*

Il suit encore de ces mêmes décrets du concile que l'ancienne Vulgate latine, qu'on a coutume de lire dans l'Église depuis tant de siècles, doit être tenue pour authentique, c'est-à-dire, non pas seulement pour officielle, comme l'interprètent encore ici quelques auteurs, mais encore pour fidèle, conforme aux textes originaux quant à la substance des livres et des parties intégrantes de chaque livre précédemment déclarées canoniques. Pour moi, telles que je vois les choses, la sincérité et la bonne foi ne me permettent pas d'attribuer aux paroles du concile un sens moindre que celui-là.

Mais voici le point particulièrement litigieux entre catholiques. Le concile de Trente, en déclarant, d'une part, sacrés et canoniques tous les livres et toutes les parties de livres de l'ancienne Vulgate, et d'autre part authentique ou conforme aux originaux l'ancienne Vulgate latine, a-t-il voulu dire que toutes et chacune des propositions trouvées dans l'ancienne Vulgate est l'expression fidèle de l'original à l'endroit correspondant ?

Autrefois, un certain nombre de théologiens répondaient carrément : Oui, il en est ainsi ; mais personne aujourd'hui, je suppose, n'oserait soutenir une telle extravagance. D'un commun accord, on convient que la Vulgate peut différer des originaux dans telle ou telle proposition particulière, si du moins elle ne concerne ni le dogme ni la morale. Il ne suit pas de là naturellement que l'on puisse nier l'authenticité de tout ce qui n'est directement ni dogme ni morale; car la Vulgate ne pourrait plus être appelée une version authentique ou conforme aux originaux, si la substance de cette version n'était respectée, tenue pour fidèle, aussi bien, par

exemple, dans les parties historiques que dans les autres. On permet seulement que dans des cas particuliers, et pour de justes raisons, on puisse contester l'authenticité ou la fidélité de tel ou tel passage qui ne concerne ni la foi ni les mœurs.

Mais peut-on au même titre, en respectant bien toujours dans sa substance l'authenticité ou la fidélité d'un livre ou d'une de ses parties intégrantes, contester également, dans des cas particuliers et pour des raisons qui paraissent justes, l'authenticité ou fidélité de telle ou telle proposition déterminée de la Vulgate, même si elle exprime une vérité dogmatique ou morale ? C'est là surtout qu'on ne s'entend plus.

Toute une école prétend que ce serait aller contre les intentions du concile de Trente, sinon contre la lettre de ces décrets, que de refuser d'admettre l'authenticité ou fidélité de traduction d'une proposition quelconque de l'ancienne Vulgate, du moment que cette proposition est l'expression d'une vérité dogmatique ou morale.

Et une autre école prétend le contraire : elle dit que le concile de Trente a simplement défini qu'en substance la Vulgate doit être tenue pour fidèle, sans distinction aucune de parties dogmatiques ou de parties historiques ; qu'on irait tout aussi bien contre l'intention du concile en contestant l'authenticité des parties historiques que des parties dogmatiques ; et toutefois l'intention du concile n'est pas de définir qu'aucune proposition particulière de la Vulgate ne puisse être contestée. S'il est de justes raisons de croire que telle proposition a été interpolée ou mal traduite, on peut le soutenir, qu'il s'agisse de proposition historique ou de proposition dogmatique. Un livre, une partie intégrante de livre reconnue pour canonique ne cesse pas d'être authentique parce que telle ou telle proposition particulière aura été interpolée ou mal traduite, que cette proposition exprime un fait ou une doctrine. Jamais, du reste, le concile ne s'est servi de pareille distinction entre les parties qui sont dogmatiques et celles qui ne le sont pas. Tout a été déclaré authentique dans sa substance et non pas seulement le dogme et la morale, et il est aussi bien défendu de nier sans raison l'authenticité d'un fait que l'authenticité d'une doctrine trouvée dans la vieille Vulgate.

Il est vrai que l'exégète ou le critique, en face d'une proposition dogmatique qui lui paraît d'authenticité ou de fidélité douteuse, devra être beaucoup plus prudent et plus réservé que s'il s'agissait d'une proposition historique. L'Église, en effet, est l'interprète des Écritures, et cela dans un but dogmatique ou moral. Sans doute elle peut dans ce même but interpréter les faits de l'Écriture comme les doctrines ; mais, en pratique, c'est des passages doctrinaux qu'elle se sert principalement. L'interprète, avant de prononcer contre l'exactitude d'une proposition dogmatique de la Vulgate, devra donc se demander au préalable si d'aventure l'Église, dans sa longue vie, ne s'est point servie de cette proposition comme d'une proposition *scripturaire* prouvant une doctrine ; car alors elle aurait équivalemment ou implicitement admis son authenticité, que l'on ne pourrait donc plus contester légitimement. Mais sous le bénéfice de cette réserve, on doit mettre sur le même pied l'authenticité des faits et des doctrines exprimés dans la Vulgate.

Pour ma part, je ne puis me persuader que le concile de Trente ait voulu dire que toute proposition dogmatique ou morale trouvée dans l'ancienne Vulgate latine *eo ipso* doive être regardée comme l'expression fidèle de l'original à l'endroit correspondant[1], et voici pourquoi.

J'observe d'abord que le concile de Trente, avant de porter ces décrets, n'a point examiné dans le détail les propositions dogmatiques ou morales de l'ancienne Vulgate, pour voir si vraiment elles répondaient bien à l'original. Si donc il avait prétendu définir que toutes sans exception doivent être regardées comme répondant à l'original, du moment qu'on les trouve dans le latin, ce serait évidemment, ainsi du reste que l'expliquent les théologiens de cette opinion, en se basant sur ce principe général : Toute proposition dogmatique ou morale exprimée dans une version dont se sert l'Église depuis de longs siècles est et doit être l'expression de l'original, quand même dans l'Église on ne se serait pas servi de cette proposition pour établir une vérité concernant la foi ou les mœurs. Elle est dans cette version depuis des siècles,

1. On s'en souvient, l'année dernière, le R. P. Durand exprimait ici la même opinion. *Études*, avril 1898, p. 216-229.

cela suffit pour qu'on doive conclure : donc elle est ou elle a dû être dans l'original.

A cela je répondrai d'abord : S'il suffit qu'une proposition de ce genre soit dans une version dont se sert l'Église depuis des siècles pour qu'il conste de sa conformité avec l'original, nous devrons en dire autant de toutes les propositions dogmatiques ou morales de la Septante. A l'époque du concile de Trente (XVIe siècle), la Vulgate, qui est en grande partie de saint Jérôme, n'était en usage dans l'Église que depuis qu'elle avait remplacé l'ancienne, dite italique, c'est-à-dire depuis le septième ou huitième siècle environ, donc elle régnait depuis huit cents ans. Si cela suffit, la Septante peut revendiquer les mêmes droits que la Vulgate à bien représenter l'original dans les matières de foi ou de mœurs; car elle seule à peu près fut en usage pour l'Ancien Testament depuis les origines de l'Église jusqu'au huitième siècle, et l'on sait qu'elle continue de servir encore et toujours dans l'Église grecque sous l'autorité même des papes. — Eh bien, soit ! me dira-t-on, c'est aussi une version authentique. Je le veux, car c'est tout à fait mon avis ; la Septante, comme la Vulgate, consacrée par l'usage de tant de siècles, est et doit être proclamée une version authentique, une source pure de la révélation, qui ne contient nulle erreur dogmatique ou morale et qui, de plus, rend bien les originaux quant à la substance, encore que nul concile n'ait cru nécessaire de le déclarer, parce que les mêmes raisons ne se sont pas présentées pour le faire. Seulement, voici où je me retourne contre les partisans de l'authenticité complète de la Vulgate en matière de dogme. Si vous admettez — et vous le devez admettre logiquement — que la Septante elle aussi est fidèle dans les matières dogmatiques, parce qu'en effet elle a servi durant de longs siècles dans l'Église et plus longtemps même que la Vulgate, comment vous arrangez-vous, quand d'aventure la Vulgate et la Septante sont en opposition dans les passages dogmatiques ? Car, enfin, cela arrive de temps en temps et je crois l'avoir prouvé ici-même[1], ce qui me dispense d'insister plus longuement.

1. *Études*, 1892, octobre, p. 261-284.

Une autre raison qui me fait croire que la Vulgate parfois rend mal certaines propositions dogmatiques, mon Dieu! mais — qu'on me pardonne de le dire simplement — c'est que je n'arrive pas, par-ci par-là, à trouver la même chose dans la Vulgate et dans les autres textes, et que parfois il me semble que la Vulgate est dans son tort. Quelques théologiens s'imaginent que l'on conteste les passages dogmatiques de la Vulgate pour faire parade de sa science exégétique, pour se donner des airs protecteurs vis-à-vis de l'école, ou bien pour vexer les malheureux qui ont manqué de courage dans l'étude du rudiment hébreu. C'est vrai que quelques particuliers ont pris ce ton hautain vis-à-vis des théologiens, qu'ils paraissent mépriser comme gens de plus de profondeur que d'étendue; mais tous les exégètes n'en sont pas là. Il en reste encore, grâce à Dieu, qui ne piétinent pas les théologiens du matin au soir, et se font gloire même d'appartenir à la corporation; et si ces exégètes accordent plus de confiance aux théologiens qui sont aussi des exégètes, ils estiment aussi qu'il n'y a de parfaits exégètes que ceux qui savent aussi leur théologie, qui, par-dessus le marché, ont un jugement sain et prudent, et cherchent enfin dans la science le triomphe de la vérité et non celui de leur personne.

Donc, pour conclure en tout bien tout honneur, il me paraît que la Vulgate, par-ci par-là, n'est pas exacte comme version, même en des passages doctrinaux, comme on l'a vu plus haut pour l'Ecclésiastique, un de ces livres que saint Jérôme n'a pas revisés sur le texte original; je crois que le concile de Trente n'a jamais eu l'intention de contredire la thèse qu'ici je défends, et si quelque jour l'Église, examinant cette question, comme c'est son droit, me donnait tort, je changerais mon opinion tout aussitôt, ayant la parfaite évidence de deux choses : premièrement, que l'Église ne se trompe pas; secondement, que moi, son serviteur très humble et tout dévoué, je suis un être essentiellement faillible.

Lucien MÉCHINEAU, S. J.

LA NEUTRALITÉ
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'UNIVERSITE

Il a été souvent question, dans ces derniers temps, d'une détente entre l'enseignement catholique et l'enseignement universitaire, d'un désarmement et d'un rapprochement entre les maîtres. Aux catholiques on a répété avec insistance qu'il y avait aussi du bon chez leurs rivaux, qu'il ne fallait pas ne regarder que leurs défauts et se tenir toujours en défiance, comme s'il n'y avait rien dans les personnes et dans l'institution elle-même, que de condamnable et d'incompatible avec l'esprit chrétien.

A merveille, pourvu que ces exhortations ne soient pas faites sur un ton de reproche amer ; car, il faut bien le dire, les maîtres catholiques ont eu à souffrir trop de tracasseries, trop d'injustices, pour n'être pas bien excusables de se montrer plutôt méfiants et réservés : c'est ce que certains prêcheurs, qui ont qualité pour le faire, devraient rappeler quelquefois à l'Université.

Rien de mieux encore, si ce mouvement qu'on cherche à créer, tend seulement à réveiller l'esprit de charité et de zèle apostolique. Auprès des catholiques, ces efforts semblent d'ailleurs un peu inutiles, tant on les voit prompts à oublier leurs griefs et leurs dissentiments pour s'unir sincèrement à tous ceux qui, sur les points fondamentaux de la religion, sont d'accord avec eux. Ils sont loin d'être indifférents aux intérêts spirituels des jeunes gens élevés dans les lycées et collèges de l'État : constatant que beaucoup de parents y envoient, de gré ou à contre-cœur, leurs enfants, le Congrès national catholique a émis le vœu qu'ils usent de tous leurs droits pour leur assurer une solide instruction religieuse.

Personne non plus ne conteste — à plus forte raison personne ne regrette — qu'il y ait dans l'Université des hommes à qui leurs vertus et la fermeté de leurs principes permettent

de faire un bien considérable. Ils y seraient plus nombreux, croyons-nous, si ce grand corps enseignant cessait d'être le détenteur d'un vrai monopole, pour devenir une institution publique simplement rivale, non dominatrice des établissements similaires ; dans ce cas, ce n'est point parce qu'il dépendrait de l'État que les catholiques répugneraient à lui fournir eux-mêmes des professeurs : les bureaux des chemins de fer de l'État n'inspirent pas plus de défiance que ceux des autres Compagnies.

Mais il y a eu plus que cela, semble-t-il, dans les insinuations et suggestions qu'on a faites. Notre intention n'est pas de les relever ici ni même d'indiquer les publications et les réunions où elles se sont produites; encore moins citerons-nous des noms de personnes. Il suffit trop souvent de reprendre quelques lignes ou quelques idées d'un ouvrage pour paraître condamner en bloc des œuvres que l'on désire, au contraire, voir se développer pour le plus grand bien de la société. Or, nous voudrions à tout prix, en parlant de ces tendances nouvelles, éviter de blesser qui que ce soit.

Pourquoi, d'ailleurs, essaierions-nous de préciser ce qu'on a préféré laisser encore dans un certain vague ? Tous ceux que ces questions préoccupent savent par eux-mêmes où et quand et dans quelles circonstances s'est fait jour cette nouvelle conception de l'enseignement catholique. Dans la revendication des libertés essentielles, on a proposé de sacrifier les écoles supérieures. « A quoi bon, a-t-on dit, s'imposer pour les soutenir des sacrifices qui produisent des résultats si disproportionnés ? Qu'on réserve toutes ces ressources pour les écoles primaires et secondaires : là seulement la lutte est nécessaire. Aux jeunes gens qui en sont sortis et qui veulent gagner à Dieu leurs camarades séparés, il importe d'aller les trouver sur un terrain neutre; c'est là que doit avoir lieu la rencontre. Or, ce terrain neutre c'est l'enseignement supérieur de l'Université. Là on ne s'occupe plus que de la science pure; il n'y saurait être question de science catholique et de science athée : s'en tenant aux faits positifs, toute science est essentiellement neutre; elle n'est plus la science dès qu'elle devient confessionnelle. »

Parmi les raisons alléguées il en est, on le voit, de différente nature et sans doute aussi de différente valeur. Nous ne voulons pas ici les discuter toutes. Mais il nous a paru intéressant et utile de vérifier ce qu'on nous disait de la neutralité de l'enseignement supérieur dans l'Université. Réservant toujours la question de droit et de principes, — monopole, opportunité d'un enseignement absolument neutre pour les esprits de plus en plus jeunes qui se présentent aux cours des Facultés, — on pouvait étudier la question de fait : les maîtres de l'enseignement supérieur dans l'Université sont-ils vraiment neutres et impartiaux ?

L'entreprise était peut-être délicate : dans une recherche de cette nature, on risque fort, même lorsqu'on ne songe pas à la mettre en doute, de paraître suspecter la bonne foi des personnes. Cette recherche n'est pas non plus facile. Tout le monde n'a pas accès aux cours et surtout aux conférences de ces messieurs. Heureusement la plupart publient ensuite leurs leçons. Leurs ouvrages constituent donc une source d'information très sûre. Il est vrai qu'on n'y voit plus d'ordinaire ces explications, ces commentaires, allusions, réflexions ou remarques qui dans le cours parlé montrent si naturellement les sentiments intimes du professeur et produisent par là même sur les auditeurs une impression si profonde; mais on est certain d'y retrouver le fond même de leur enseignement.

La *Revue des Cours et Conférences* fournit aussi des renseignements utiles : nous y aurons recours, mais loyalement, c'est-à-dire comme à un témoin généralement bien informé, mais manquant de précision; sans rendre les professeurs responsables de telle ou telle expression de détail qu'on pourrait y trouver, nous croyons pouvoir leur attribuer la thèse même qui fait le fond de chaque leçon.

L'*Histoire générale* en cours de publication chez Colin nous a paru aussi contenir des documents de premier ordre. Composée sous la direction de M. Lavisse, que l'on pourrait appeler le grand Maître actuel de l'Université, on sait qu'elle est due à la collaboration de tout ce qu'il y a de plus distingué dans ce corps de savants. Elle peut donc bien passer pour en représenter l'esprit général.

Une observation seulement.

On sait que cet ouvrage, qui a des parties excellentes, est dans l'ensemble fort inégal ; que les différents chapitres, pour avoir été confiés le plus possible à des spécialistes, sont loin d'être tous traités avec la même compétence et la même largeur de vues. De même, est-il facile d'y relever des tendances et des appréciations qui s'inspirent d'opinions religieuses très différentes. Nous savons fort bien que certains passages, certains chapitres même semblent démentir ce que nous affirmerons en général. Mais si on recherche les auteurs de ces parties irréprochables, on trouve presque toujours que ce sont des hommes ou étrangers à l'Université proprement dite, ou représentant seulement quelques-unes de ces exceptions qui l'honorent, sans lui donner le droit d'être jugée d'après elles.

Encore une remarque avant de commencer nos recherches. La neutralité n'est pas partout également difficile à observer. Dans l'enseignement des sciences proprement dites, elle s'impose en quelque sorte ; on n'en sort pas tant qu'on reste dans la matière des cours. Sans rien préjuger des Facultés de sciences, nous les laisserons donc de côté, et nous nous occuperons seulement des Facultés de lettres.

Là, c'est à tout instant que le professeur rencontre sur son chemin le dogme catholique, l'Église catholique, la philosophie et la théologie catholiques. Notre grande littérature française est tout imprégnée de l'esprit chrétien ; dans notre histoire et dans l'histoire universelle depuis Jésus-Christ, c'est à tous les événements que l'Église se trouve mêlée ; dans tous, son chef, son clergé, ses religieux ont eu à jouer un rôle considérable. Et aujourd'hui où, grâce à Dieu, l'on ne s'en tient pas aux mots ; que dans la littérature même on aime à aller au fond, à étudier ce qu'on appelle la philosophie d'un auteur, cet auteur serait-il le plus superficiel et le plus volage des poètes, il n'est presque pas de leçon où le professeur n'ait à parler de l'Église, à apprécier son rôle, à caractériser son influence, à se prononcer sur ses doctrines. Ces questions, d'ailleurs, il ne les évite pas : fier de ses connaissances nombreuses et variées auxquelles rendent hommage

tous ces auditeurs qui viennent lui en demander communication; convaincu, semble-t-il, que dans la société moderne sa chaire de professeur remplace celle du prédicateur et du docteur d'autrefois, on le voit les résoudre, d'un mot bref et décisif, avec l'assurance d'un homme qui les a étudiées à fond et qui prononce dans la parfaite sérénité de sa conscience un jugement indiscutable.

C'est donc là qu'il faut exiger l'impartialité et la neutralité, et voilà pourquoi nous avons voulu examiner jusqu'à quel point il est vrai de dire qu'on l'y trouve toujours et qu'on peut, par conséquent, sauf la question du principe, laisser à l'Université le monopole de l'enseignement supérieur.

I

En arrivant à l'Université de Paris le jeune homme achète d'abord le *Livret de l'Étudiant*; c'est là, en effet, que le Conseil de l'Université « a jugé qu'il était utile de réunir les renseignements divers dont tout étudiant à besoin [1] ». Ouvrons donc avec lui ce petit volume. A la première page, avant toutes les autres écoles, nous trouvons la Faculté de théologie protestante. Comme on fera pour les autres Facultés, on en détaille les cours, les matières qui en seront l'objet, on fait connaître les professeurs et leurs heures de cours. Trois pages du livret y sont consacrées. L'Université avertit l'étudiant qu'elle lui fournit toutes les facilités d'étudier, s'il le désire, « le dogme luthérien, le dogme réformé, la morale évangélique, l'Écriture sainte, l'Histoire ecclésiastique (protestante), la théologie pratique (protestante), la patristique », etc. C'est tant mieux : il y a de jeunes protestants à l'Université; ils seront sans doute bien aises, eux et leurs familles, d'aller s'instruire de leur religion auprès des plus éminents docteurs de leur Église.

Mais il y a aussi des étudiants catholiques; eux aussi ont le besoin et le devoir d'apprendre leur religion; la neutralité de l'Université lui fait un devoir de leur en fournir les moyens; où donc trouveront-ils enseignée la religion catho-

1. Avertissement en tête du *Livret de l'Étudiant* pour l'année 1898-1899.

lique ? Nulle part à Paris ni dans toute la France il n'existe une seule chaire officielle de dogme ou de théologie catholique. Au jeune homme qui est et veut rester catholique, à celui-là surtout qui désire s'instruire, s'éclairer sur cette religion dont il aura à s'occuper dans toutes ses études, l'Université fait connaître d'abord la religion, l'Église protestante ; de l'Église catholique elle ne veut rien savoir [1].

Cependant, à qui voudra s'initier aux diverses connaissances religieuses, l'Université ouvre une école spéciale. A côté des autres Facultés fonctionne à la Sorbonne l' « École pratique des hautes études » ; et là, en face de la « Section des sciences historiques et philologiques », se trouve la « Section des sciences religieuses ». Que l'étudiant y vienne donc; il n'est pas une religion qui n'y soit l'objet d'un ou de plusieurs cours par semaine : *Religions des peuples non civilisés ; religions de l'Extrême-Orient et de l'Amérique indienne ; religions de l'Inde ; religions de l'Égypte ; religions d'Israël et des Sémites occidentaux ; Judaïsme talmudique et rabbinique ; Islamisme et religions de l'Arabie ; religions de la Grèce et de Rome ; religion assyro-babylonienne ; religions de l'ancien Mexique ;* des protestants y font en outre plusieurs cours. M. A. Sabatier, professeur à la Faculté de théologie protestante, y est directeur d'études pour la *littérature chrétienne ;* M. Albert Réville pour l'*Histoire des dogmes ;* MM. Jean Réville et Deramey y font l'histoire, l'un de l'*Église chrétienne*, l'autre des *anciennes Églises d'Orient.* Et c'est tout : de la religion catholique, il n'est pas même question. En faisant une place à son dogme et à son histoire, l'Université craindrait d'oublier sa neutralité et de ressembler à une église ; elle préfère n'être que pagode, mosquée, temple ou synagogue ; dans ce Panthéon universel il n'y a pas de place pour le vrai Dieu qu'adore la majorité des Français.

Telle est la neutralité dans l'organisation des études supérieures à l'Université.

Passons maintenant à la Faculté des lettres, puisque c'est

1. Sur le maintien des Facultés de théologie protestante dans l'enseignement officiel, cf. *Comptes rendus des séances de la Chambre des députés,* 23 novembre 1896 et 11 janvier 1899.

celle qui doit spécialement nous occuper. Mais, avant d'examiner l'enseignement qui s'y donne, il n'est pas inutile de s'informer des idées religieuses des professeurs eux-mêmes.

« Vraiment ? demandera-t-on peut-être, ces messieurs sont-ils donc des maîtres de religion ? Ne doivent-ils pas s'en tenir, ne s'en tiennent-ils pas au simple exposé des faits ? Leur rôle est de faire connaître les résultats acquis de la science grammaticale, littéraire, philosophique ou historique, d'initier les étudiants aux méthodes de recherches ; respectueux des convictions d'autrui, sans convictions arrêtées eux-mêmes, ils doivent s'interdire toute excursion sur un terrain qui n'est pas le leur, qu'ils ne connaissent pas, où ils n'ont rien à faire. Dans sa chaire, le professeur n'est ni protestant, ni catholique, ni libre penseur : il est uniquement le maître chargé de communiquer la science pure. »

Voilà une question à laquelle il nous tardait de répondre ; elle nous fournit l'occasion de dissiper une confusion que nous ne voudrions laisser dans l'esprit d'aucun de nos lecteurs.

Personne plus que nous ne reconnaît la largeur de vues, l'indépendance de jugement, disons le mot, car nous le croyons juste, la bonne foi de la plupart des professeurs de l'enseignement supérieur dans l'Université : nous disons de la plupart ; car, tout le monde le sait, il y a à Paris et en province plus d'une exception : on distingue fort bien parmi ces maîtres incroyants ceux qui sont de bonne foi et ceux qu'on appelle avec raison « des sectaires[1] ». Tout le premier encore nous rendons hommage à leur politesse, à leur bienveillance, à leur empressement même à rendre service dès qu'ils sont en relations avec des prêtres, des religieux, voire

1. Quant à leur attitude réservée, à leur soin de ne jamais mettre les pieds sur un terrain étranger à leur enseignement, des événements récents ont montré à tout le monde ce qu'il en faut penser. On en a vu plusieurs, et non des moindres, essayer de reprendre la tradition des Michelet, des Quinet et autres, et transformer leurs cours, même fermés, en véritables clubs révolutionnaires. La Sorbonne a entendu, dans les premiers jours de décembre dernier, de véritables excitations à la lutte contre ce qu'on appelait la réaction « militariste, papiste ou cléricale ». Tel professeur n'a eu que des complaisances pour des élèves qui, à son entrée dans la salle des conférences, l'acclamaient des cris répétés de : « A bas la calotte. » Oh ! la sérénité scientifique !

des Jésuites ; c'est une impression personnelle que nous aimons à consigner ici, et nous savons que notre sentiment est partagé par tous ceux qui ont eu avec eux des rapports d'études.

Ceci une fois bien entendu, nous espérons pouvoir relever ce que nous aurons cru trouver dans l'enseignement supérieur de partialité, de jugements défavorables, dictés par l'esprit de secte, sans qu'on nous accuse de mettre en doute la bonne foi des personnes.

Prise en elle-même, objectivement, la science peut bien, en effet, n'avoir aucun caractère confessionnel, être indifférente aux conclusions qui découlent des faits pour telle ou telle croyance. Mais il n'en est plus ainsi dès qu'elle est enseignée. C'est par le canal du professeur qu'elle est communiquée aux élèves et plus ou moins dans ce trajet elle se teinte de quelques couleurs. On n'est bon maître qu'à condition de se donner à son enseignement et à ses élèves de toute son âme. Si donc on a des convictions, des croyances, si l'on est habitué à envisager et à apprécier les personnes et les événements d'un certain point de vue, il est impossible de ne pas le laisser paraître dans ses leçons. M. Henri Maret exprimait cette idée naguère dans le *Radical* avec beaucoup de netteté. « La neutralité, disait-il, est un mot vide de sens. On ne peut pas être neutre quand on n'est pas un imbécile ; et, lorsqu'on a une opinion, on ne peut pas ne pas l'exprimer. On le peut encore moins lorsqu'on est chargé d'enseigner, car elle pénètre partout, s'insinue dans tout, et l'on ne saurait raconter un fait historique sans le juger, ni émettre une pensée quelconque, sans que cette opinion en ressorte clairement. C'est pourquoi la neutralité est une rêverie. »

Nous-même nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'assister à des cours faits par des protestants. Certes, leur enseignement était des plus positifs et leur réserve parfaite ; l'un d'eux, en particulier, est universellement connu et estimé pour le scrupuleux respect, on dit même l'admiration parfois émue, dont il a toujours fait preuve à l'égard de l'Église catholique. Cela ne les empêchait pas de glisser au cours de leurs leçons des réflexions ou des explications qui blessaient

singulièrement l'orthodoxie. L'un d'eux ne songeait certainement pas à mal, lorsqu'il traitait de *légende* l'histoire de Samson, pas plus sans doute qu'il ne croyait suivre exclusivement la critique protestante rationaliste en expliquant à ses élèves que, pour être couramment appelé les livres de Moïse, le Pentateuque n'est pas plus du grand législateur que n'est de Lelius le dialogue de Cicéron intitulé de ce nom. Il n'en était pas moins vrai qu'alors on entendait, non plus le professeur, mais le protestant. C'est bien encore lui qui perçait dans cette réflexion faite un jour par un autre qu' « aux seuls efforts de l'ambition des papes est due la sujétion dans laquelle les évêques sont tenus maintenant ». Un catholique, un homme simplement mais complètement étranger à toute religion, n'exprimerait pas ainsi cette idée, vraie assurément, que pour soustraire l'épiscopat à la domination funeste du principat temporel, les papes ont été amenés à développer cette autorité suprême que le Christ a formellement accordée à saint Pierre pour la sauvegarde de ses frères.

Est-ce encore le professeur absolument neutre et dégagé de tout préjugé, qui, à propos du zèle (certainement réel, sinon toujours bien entendu) de Louis XIV pour la gloire de Dieu, s'arrêtait pour faire cette réflexion : « Dieu est-il donc un homme ou un roi à la Louis XIV, pour qu'on ait à le glorifier ? Voltaire avait bien raison de le dire : « S'il est vrai que Dieu ait fait l'homme à son image, l'homme depuis le lui a bien rendu. »

Tout ceci, avons-nous dit, pour demander s'il est aussi indifférent qu'on le pense d'avoir, même pour l'enseignement supérieur, des maîtres irréligieux. Dans ces questions d'histoire (et aujourd'hui c'est le point de vue historique qui domine dans l'enseignement de la littérature et de la philosophie), dans ces questions si complexes, disons-nous, où l'on rencontre partout l'Église, où dans l'Église elle-même les hommes, les pontifes ont quelquefois laissé si gravement à désirer, voit-on bien les jugements, les appréciations qu'ils seront amenés à émettre ? Qui n'a vu dans ces cas-là l'embarras du maître chrétien ? Sous la multiplicité des intrigues

et des passions humaines, comment montrer, persistant toujours, le caractère surnaturel de l'institution divine ? Devant des jeunes gens, des jeunes filles de dix-huit ans ou moins, à la foi vive mais encore imparfaitement éclairée et affermie, à l'esprit droit, mais peu exercé au raisonnement, comment faire le tableau de certains pontificats, l'exposé de certaines politiques papales, comment développer les subtilités dans lesquelles se cache et se retranche l'hérésie ? Pour lui, ces contradictions entre le caractère public et sacré des personnes et leur conduite privée, ces complications de distinctions fines et de raisonnements infinis ne portent pas la moindre atteinte à l'intégrité de sa foi. Mais dans sa leçon saura-t-il être assez complet, assez précis pour être bien compris et ne pas troubler ces âmes neuves qui lui sont confiées ? Voilà ce qui fait son embarras et cause ses craintes.

Celui qui ne croit ni à Dieu, ni à l'âme peut-être, encore moins au caractère surnaturel de l'Église, ne connaît pas ces préoccupations ; peut-être même y voit-il une infirmité d'esprit, une source d'infériorité irrémédiable pour l'enseignement catholique. Aussi quelle assurance, pour ne pas dire quelle témérité, dans ses affirmations et ses jugements ! Mais par contre, hélas ! quelles impressions produites sur ses auditeurs ! Sous le coup de ces réflexions continuelles, de ces tendances universelles à ne voir que des hommes, que des doctrines humaines dans l'Église et dans son dogme, que d'âmes chancellent d'abord, hésitent et finalement en viennent à confondre cette indépendance absolue de l'esprit avec la science proprement dite ? C'est là le grand danger, et c'est aussi pourquoi la préoccupation d'assurer le caractère scientifique de l'enseignement supérieur ne nous semble nullement autoriser l'indifférence par rapport aux idées religieuses des professeurs.

II

C'est déjà ne rien dire de nouveau que de constater la prédominance des protestants dans les cadres de l'enseignement officiel. On discute, il est vrai, sur leur nombre absolu ; mais ce qu'on ne peut pas nier, c'est qu'au regard de l'infime minorité qu'ils sont dans la France entière, il leur est

fait dans l'Université une part tout à fait disproportionnée. La religion d'un universitaire n'est pas toujours facile à déterminer ; on se préoccupe si peu de cette considération aujourd'hui ; et, d'ailleurs, tant de catholiques de naissance, même après avoir fait leur première communion, pensent et parlent en protestants rationalistes.

On comprendra donc aisément que nous n'ayons pas de statistique à donner sur les protestants des Universités de toute la France ; pour Paris même, nous ne prétendons nullement les connaître tous ; cependant, telle que nous avons pu la dresser pour nous, la liste n'en est pas peu significative. S'il est vrai que l'Université de Paris donne le ton aux autres, que d'elle surtout sortent les jeunes professeurs dont les plus distingués, après un stage de quelques années en province, reviennent occuper les chaires des maîtres qui les avaient formés ; s'il est vrai enfin qu'à Paris et ailleurs c'est parmi les jeunes professeurs que les protestants sont le plus nombreux, il ne semble pas téméraire de généraliser et d'étendre à toute la France les constatations faites à Paris ; on peut même prévoir l'envahissement progressif de l'enseignement supérieur par les protestants [1].

Voici donc ce qui existe en ce moment à Paris. La Faculté des lettres compte quarante-cinq professeurs, chargés de cours ou maîtres de conférences. Sur ce nombre, un tiers au moins est protestant ; nous en avons relevé quinze sur les tableaux des cours de cette année ; et, encore une fois, nous sommes convaincu que plusieurs nous ont échappé.

Mais voici qui est plus grave. Toutes les disciplines ne semblent pas attirer également la jeunesse protestante. On trouve relativement peu de ses membres dans les chaires de grammaire ou de littérature. Peut-être aussi la Faculté de théologie dérive-t-elle, de son côté, la plupart de ceux qui auraient plus de goût pour l'enseignement de la philosophie ; mais les chaires de langues étrangères, les chaires d'histoire

1. A ce sujet, cf. les indications données par M. Ernest Renault dans *le Péril protestant* au chapitre intitulé « Les Protestants et l'Université », on y trouvera de précieux renseignements pour compléter ce que nous disons ici et l'étendre à l'enseignement primaire et secondaire.

surtout, sont par eux absolument accaparées. Pour mettre ce fait en évidence, nous avons dressé le tableau suivant où sont imprimés en italiques les noms des professeurs ou maîtres de conférences protestants : il s'agit toujours de l'année scolaire 1898-1899.

LANGUES ÉTRANGÈRES

1° Cours :

Littérature étrangère { M. Mézières, professeur (n'enseigne plus).
M. *E. Lichtenberger*, prof. adj. chargé de cours.

Littératures de l'Europe méridionale : M. *Gebhart*, professeur.

Langue et Littérature anglaise : M. *Beljame*, professeur adjoint.

2° Conférences :

Langue et Littérature allemande : M. *A. Lange*.

Langue et Littérature anglaise : M. *Baret*.

HISTOIRE

Histoire ancienne. . . . . { M. Bouché-Leclercq, professeur.
M. Guiraud, professeur adjoint.

Histoire du Moyen âge : M. *Luchaire*, professeur.

Histoire moderne. . . . { M. Lavisse, professeur (n'enseigne plus).
M. *Seignobos*, chargé de cours.
M. *Zeller*, professeur adjoint.

Histoire moderne et contemporaine. { M. Rambaud, professeur (n'enseigne plus).
M. *Denis*, chargé de cours.

Histoire de la Révolution française (Fondation de la Ville de Paris). { M. Aulard, professeur.

Sciences auxiliaires de l'Histoire : M. *Langlois*, professeur[1].

Voici donc un fait à retenir : à enseigner les langues étrangères, à faire l'histoire des temps qui ont suivi Jésus-Christ, il n'y a en Sorbonne que des protestants. M. Aulard, il est vrai, fait exception ; mais est-il besoin de rappeler sa fidélité à remplir le rôle de sectaire que lui a confié le Conseil municipal de Paris en fondant pour lui cette chaire d'Histoire (on pourrait dire d'Apologétique) de la Révolution française ? Or, ce que nous avons fait pour l'Université de Paris nos lecteurs peuvent le faire pour celles de province ; sans doute

1. Nous avons tous les motifs de croire ces indications exactes et plutôt incomplètes. Cependant nous sommes prêt à faire toutes les rectifications qui seraient exigées. A plus forte raison, voudra-t-on bien ne pas voir dans la qualification de *protestant*, une intention désobligeante pour qui que ce soit.

ils constateront la même chose. Qu'il y ait là un danger, un *Péril protestant*, nous n'avons pas ici à le faire remarquer : c'est simplement une enquête que nous faisons sur la neutralité de l'enseignement supérieur dans l'Université. Mais il nous semble prouvé que l'*Alma mater* a une singulière propension à abreuver ses enfants aux sources protestantes [1].

« Aux catholiques qui s'en plaignent, dit-on parfois, aux catholiques en est la faute. Que n'entrent-ils plus nombreux dans l'Université ? Parmi tant de protestants, de libres penseurs et de rationalistes, il s'y trouve aussi quelques bons catholiques. Que ne les signale-t-on ? Que n'en prend-on exemple pour envoyer plus nombreux des élèves catholiques à l'École normale supérieure : sur la masse il en resterait toujours quelques-uns pour représenter ensuite les croyants à la Sorbonne. »

Sans examiner ici jusqu'à quel point la présence de quelques membres catholiques dans le corps universitaire suffit à y assurer la neutralité, sans examiner non plus dans quelle mesure ces catholiques restés tels même dans l'Université, nous dirions presque malgré elle, peuvent ou veulent s'inspirer dans leur enseignement de leurs convictions religieuses ; à ces redresseurs de torts qui, raisonnant toujours sur des exceptions, excellent à les rejeter constamment sur les catholiques, nous voudrions demander d'abord ce qu'ils penseraient du raisonnement suivant d'un cultivateur : « J'ai là un champ maigre et rocailleux ; il n'y vient généralement que de misérables récoltes. Cependant quelques mottes d'une terre plus riche en humus, mieux préparée à recevoir la semence, y produisent toujours çà et là quelques tiges passables. Je vais donc ensemencer ce champ largement : les trois quarts de mon grain seront perdus ; mais j'aurai l'an prochain une poignée d'épis magnifiques. »

Cette remarque faite, est-il vrai que les catholiques soient

1. Dernièrement on a présenté à la Faculté des Lettres de Paris une thèse, pour le moins aussi théologique qu'historique, sur *le Schisme oriental du onzième siècle ;* le candidat a eu comme jury quatre protestants : l'un d'eux avait été appelé de la Faculté de théologie protestante.

responsables du petit nombre des leurs qu'ils ont dans l'Université? D'abord ils n'y ont jamais été nombreux; on se demande à quel moment aurait été prononcé le mot qu'on aime à leur prêter : « Sortons d'ici. » A aucune époque l'épithète de catholique ne fut une recommandation pour y entrer. Plus que jamais, dit-on aujourd'hui, à celui qui ne porte pas déjà la marque de fabrique universitaire, l'accès de l'agrégation est rendu difficile sinon à peu près impossible. Les professionnels se racontent, paraît-il, comment tel jeune homme notoirement catholique ayant été refusé ne put jamais obtenir qu'on lui fît connaître les motifs de son exclusion ; sans alléguer des notes inférieures : « Je ne puis pas vous le dire, je ne puis pas vous le dire », lui répondait obstinément le personnage auquel il s'était adressé. En présence d'un homme autorisé quelqu'un s'étonnait un jour que tel autre jeune homme eût été refusé pour l'École normale : « Oh ! un tel ! lui fut-il répondu ; il est bien âgé pour recevoir la formation. » Apparemment s'il s'était présenté au concours, c'est qu'il n'avait pas dépassé la limite d'âge ; on ne voit pas d'ailleurs qu'une certaine maturité d'esprit rende impropre à recevoir la formation scientifique et pédagogique. Serait-ce qu'à l'École normale on en donnerait une autre ?

Quoi qu'il en soit, voici un fait caractéristique dont nous pouvons garantir l'absolue authenticité.

M. N... est un jeune et brillant professeur de l'Université. Dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud il a rédigé un chapitre assez important : le chapitre A, si l'on veut. Or M. Rambaud lui en avait demandé un second : « Vous nous ferez le chapitre A, lui dit-il un jour, et le chapitre sur « La Réforme en France. » M. N... accepte, et séance tenante il fait connaître la manière dont il traitera les deux sujets. De la Réforme il dira que les causes en furent morales et politiques bien plus que doctrinales, et qu'en fait de vices les réformateurs ne laissaient rien à désirer aux catholiques. M. Rambaud a eu l'air d'approuver : « Mais, conclut-il bientôt, c'est entendu ; nous comptons sur vous pour le chapitre A. » De la Réforme il n'est plus question. Et voilà comment c'est

un protestant, M. Buisson, qui a traité ce chapitre dans l'*Histoire générale*.

Faudrait-il expliquer de même que la querelle des investitures, la lutte du sacerdoce et de l'empire aux douzième et treizième siècles, l'établissement et l'organisation de l'Église « chrétienne » aux premiers siècles, la Réforme en Allemagne, etc., aient été réservés à des protestants? A ceux-là d'en douter qui ignorent le faible de l'Université pour les Églises protestantes et le soin jaloux qu'elle a toujours mis à en défendre les origines contre la pure science historique elle-même.

III

Arrivons aux cours. Nous avons déjà dit qu'*a priori* la neutralité y sera bien difficile sinon impossible. Pour la garder, il importe, dans la recherche aussi bien que dans l'exposition, de procéder avec un esprit dégagé de tout préjugé. « Je vous le dis en toute conscience, si vous procédez par préjugés vous n'entendrez rien à rien [1]. » Excellent conseil que donnait cette année même M. Lavisse aux étudiants d'histoire à la Sorbonne. On ne pourrait mieux dire. Il eût fallu ajouter seulement qu'il y a plusieurs espèces de préjugés. Mais à l'Université on ne semble en connaître qu'un; le préjugé, quand on en parle, c'est le préjugé catholique; il est le seul contre lequel on se tienne soigneusement en garde. Et cependant le préjugé protestant, le préjugé rationaliste existent aussi, tous les deux également tenaces et subtils, également funestes aussi à la véritable science. Nos professeurs ne semblent pas s'en douter : ainsi s'explique et s'excuse peut-être ce que nous appelons leur bonne foi ; mais par là aussi s'explique une façon d'abord de rechercher et de reconnaître la vérité, puis de l'enseigner, qui est tout le contraire de la stricte neutralité.

Voici des exemples.

C'est un esprit bien positif, bien dégagé, semble-t-il, des préoccupations religieuses que M. Langlois, le professeur des

1. *Première réunion des étudiants en histoire*, 4 novembre 1898. Allocution de M. Lavisse.

sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université de Paris ; et cependant n'est-ce pas à travers le préjugé protestant qu'il a vu « la religion et les mœurs aux douzième et treizième siècles » ? Qu'on lise le chapitre x du tome II de l'*Histoire générale :* « La conscience des populations chrétiennes ne s'éclaira guère du dixième au quatorzième siècle, y est-il dit ; elle resta obscurcie par des superstitions grossières, celles-là même qui avaient dénaturé le christianisme quand cessant d'être une religion d'adeptes il était devenu la religion des foules païennes et barbares. » « Les rites et les instruments du culte, l'Eucharistie, les reliques, l'eau bénite, l'exorcisme, la prière, la confession, étaient considérés généralement comme des fétiches ou des formules magiques qui avaient une puissance mystérieuse, indépendamment de la condition morale ou spirituelle de celui qui s'en servait. » (P. 138-139.) Tout le chapitre est dans le même goût.

Préjugé protestant aussi, si je ne me trompe, ou libre penseur, car les deux ne diffèrent guère, que cette propension à incriminer les pontifes de Rome, et, si on a dû leur accorder quelque approbation, à s'empresser de la retirer ou de la restreindre. Innocent III fut un grand pape : à condition de ne pas l'isoler du milieu où il a vécu, de ne pas lui demander, au commencement du treizième siècle, nos idées du dix-neuvième ; pourvu qu'on reconnaisse le droit de l'Église catholique à sauvegarder la foi de ses fidèles, le droit du Souverain Pontife à faire respecter, quand il l'avait, son indépendance temporelle, il faudra bien avouer et admirer non seulement son intelligence, son savoir, son génie, mais aussi l'élévation et la noblesse de ses pensées, la magnanimité de son caractère. Et cependant qu'on lise, au second volume de l'*Histoire générale*, le chapitre IV, § II : après deux ou trois pages consacrées à l'étude de son caractère et de ce qu'il appelle « ses conceptions », l'auteur oubliant ce qu'il en a déjà dit semble prendre à tâche d'incriminer constamment sa conduite : son influence, elle n'est qu'apparente en certains pays ; ailleurs elle est nulle ; l'Allemagne est troublée par la rivalité d'Otton de Brunswick et de Philippe de Souabe, l'Angleterre par les démêlés de Jean sans Terre avec ses vassaux, la France par la guerre des Albigeois : de tout

cela Innocent III est le grand, l'unique responsable. Pour un protestant, cela est tout naturel : n'est-il pas convaincu que la papauté par ses prétentions injustes a toujours été impopulaire, et que son intervention dans les affaires d'un pays a toujours irrité le sentiment national ? Aussi ne se montre-t-on pas ici difficile sur les preuves : elles sont là sous la main dans les invectives d'un chansonnier césarien, Walther von der Vogelweide, qu'un autre protestant, professeur à l'Université de Paris, a pris soin de faire connaître au public français. Et voilà comment un protestant se trouve amené à conclure : « Ainsi l'Allemagne par la bouche d'un de ses poètes les plus populaires formulait déjà contre la papauté quelques-uns des griefs dont sortira plus tard la Réforme. »

C'est bien encore le préjugé qui au protestant ne laisse voir dans le clergé catholique de toutes les époques que ces hommes ignorants, cupides et ambitieux dont l'immoralité, lui a-t-on toujours dit, a provoqué au seizième siècle le mouvement de la Réforme. Comment expliquer autrement que certain professeur fasse en Sorbonne un tableau si incomplet et inexact de la Société ecclésiastique au treizième siècle ? Des Albert le Grand, des Bonaventure, des Thomas d'Aquin, de tous ces grands moines, abbés, évêques, chanoines même qui firent l'honneur de l'Église à cette époque, dont on retrouve partout la trace, il ne dit rien. Mais dans les archives des abbayes, des chapitres et des cathédrales, dans celles en particulier des pays comme l'Auvergne et le Velay, commme le Languedoc surtout, où l'absence d'une administration vigoureuse, le déchaînement des passions albigeoises ont longtemps entretenu le règne de l'arbitraire, de l'irrégularité et de l'injustice violente, il a découvert la trace de démêlés financiers entre chapitres voisins et rivaux, la mention de chanoines ou d'abbés demeurés chefs de seigneuries et à ce titre continuant à vivre en simples barons, des évêques et des abbés se renfermant dans leurs églises, et de là, comme d'une forteresse, à la tête de leurs prêtres ou de leurs religieux repoussant de véritables assauts. Et c'est d'après ces documents que, sans aucune apparence d'ailleurs d'esprit sectaire, il fait le portrait du clergé du treizième siècle,

comme si, pour qu'un tableau soit vrai, il n'y fallait mettre que des ombres et qu'on pût faire connaître une société par l'énumération des détails accessoires et des exceptions. Pour apprécier le procédé, qu'on lui applique cette règle excellente formulée par M. Seignobos[1] : c'est en effet pour les recueils d'archives et pour les pamphlets de toute sorte aussi bien que pour les « œuvres littéraires » qu'elle doit être faite : « Avant d'en tirer un renseignement sur la société » d'une époque, « se demander ce que vaudrait pour la connaissance de nos mœurs le renseignement de même nature tiré d'un de nos romans contemporains » : dites d'une sentence judiciaire ou d'un scandale sacerdotal raconté par la *Lanterne*. A colliger ces faits divers diffamatoires que publient les journaux contre le clergé, à dépouiller les dossiers des affaires soumises aujourd'hui encore aux officialités diocésaines ou à la Congrégation des Évêques, on arriverait sans trop de peine à faire du clergé actuel un tableau qui ne différerait peut-être pas beaucoup de celui que traçait le professeur de Sorbonne. Lui-même cependant, j'en suis sûr, le trouverait inexact.

M. Gebhart ne procède pas différemment dans son exposé de la situation de l'Italie, de Rome en particulier, à la fin du quinzième siècle : des « virtuosi », des « condottieri », neveux de cardinaux ou princes, des « papes fainéants », un « Sacré Collège simoniaque » ; voilà, et il n'a pas à l'inventer, tout ce qu'il y montre. Mais n'y a-t-il que cela ? M. Pastor et d'autres ont prouvé qu'à côté des tyrans et des sicaires il s'était trouvé alors en Italie de vrais prêtres et de vrais saints, dont le zèle et les vertus, dominant les scandales et les apostasies éclatantes, firent souvent les maîtres et les chefs des populations restées chrétiennes : c'est même ainsi que s'explique, au sortir des infamies de la Renaissance, la persistance en Italie de la foi la plus pure. C'est donc un trait qu'il eût fallu ajouter au tableau pour le rendre complet. Le préjugé protestant ne l'a pas permis à M. Gebhart. A l'arrière-plan au contraire et comme fond d'une scène dont les personnages principaux, je l'avoue, tiennent singulièrement des

1. Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques,* chap. VII, p. 165.

réformateurs princiers du seizième siècle, il lui a inspiré de montrer une Italie déjà protestante : « Le petit clergé, dit-il avant de conclure, s'abandonnait et se riait des saints mystères. Si l'on en croit Luther (oh ! est-ce un témoin recevable ?), les prêtres plaisantaient à l'autel sur l'hostie consacrée. L'Italie ne souffrait pas sensiblement de ce naufrage du christianisme ; après tout, c'était son Église et il y avait longtemps que les plus graves chrétiens de la péninsule, indifférents aux choses de l'ordre ecclésiastique, s'étaient *habitués à communier directement avec Dieu*[1]. »

Dans ces insinuations discrètes, dans cette sympathie de maîtres protestants pour la religion qui, théoriquement au moins, est la leur, dans ces préjugés inconscients contre la religion catholique, faut-il chercher ce qu'on appellerait une apologie de la Réforme ? Chez la plupart des professeurs protestants nous doutons qu'on puisse trouver ces pensées de prosélytisme; mais ce qui paraît évident, c'est que souvent, à leur insu peut-être, sous l'influence inévitable de leurs préférences intimes, leur enseignement est loin de garder la neutralité.

IV

Que dire du procédé d'information, de la méthode de recherche usitée dans l'Université ?

On a beaucoup reproché, du côté des universitaires notamment, on reproche encore beaucoup à l'enseignement catholique de ne pas assez se tenir au courant des progrès et des modifications de la science, d'ignorer trop souvent ou de ne pas comprendre ce qui se publie, s'enseigne à côté de lui. Notre intention n'est ici ni de contester ce reproche, ni d'en examiner la portée ou la justesse. Ne serait-il pas à souhaiter cependant que l'Université, empressée à faire l'examen de conscience de ses rivaux, fît aussi quelquefois le sien ?

En tout cas, voici une question que l'on peut se poser : De ce qui se publie dans un sens opposé aux doctrines en vogue est-on toujours bien au courant dans l'Université ? Ou si on le connaît, se donne-t-on la peine de le lire, d'en discuter les

1. *Histoire générale*, t. IV, chap. I, p. 8. C'est nous qui soulignons.

preuves et les conclusions, au lieu de le tenir pour non avenu parce qu'on y retrouve des thèses qu'on est résolu d'avance à rejeter ?... Et voici maintenant quelques données pour y répondre : à chacun d'y ajouter les siennes avant de conclure.

Au premier chapitre du premier volume de l'*Histoire générale* on trouve tout un paragraphe intitulé « Le christianisme et l'empire romain ». Les persécutions du christianisme, le triomphe du christianisme, l'organisation de l'Église chrétienne en sont l'objet. Ce qu'on y voit au fond c'est que, s'ils furent persécutés, les chrétiens le méritaient. Leur religion sapait la base même des institutions impériales ; leur triomphe devait entraîner la ruine de l'empire. Telles sont les idées développées en cinq grandes pages sans que nulle part un seul mot trahisse quelque sympathie pour les victimes, quelque réprobation des cruautés des bourreaux. Avant de porter son jugement sur cette thèse étrange, on va à la bibliographie qui termine le chapitre ; l'auteur aura sans doute consulté les derniers et les meilleurs ouvrages parus sur les persécutions : de 1886 à 1890, Paul Allard a traité à fond cette question dans ses cinq volumes sur l'Histoire des persécutions. Cependant il n'en est pas fait mention. Le professeur universitaire ignorerait-il ces ouvrages ? Quoi qu'il en paraisse à son travail, nous hésitons à le croire ; nous demandons seulement pourquoi ne pas les faire connaître aux étudiants dans une Histoire générale dont la bibliographie ne passe pas pour être le moindre mérite ?

Même procédé d'ailleurs au chapitre v du tome V. Il semble que la question religieuse, que le catholicisme a joué un certain rôle en Angleterre sous le règne d'Élisabeth ; il y fut en tout cas persécuté : la « reine vierge » fit couler au moins autant de sang que la « Sanglante ». Et cependant quelques lignes à peine y sont consacrées à la guerre acharnée qu'elle fit aux catholiques ; encore ce qu'on en dit est-il présenté plutôt comme une juste répression de tentatives politiques faites contre son pouvoir royal. J'avoue qu'on aurait peut-être été malavisé d'entrer dans plus de détails à ce sujet après avoir déclaré d'abord qu'« il n'y a aucune trace de fanatisme ni d'hypocrisie chez Élisabeth ».

Mais ne sont-ce pas là des omissions singulières ? D'autant plus que la bibliographie ne mentionne pas un seul ouvrage sur cette question religieuse. Il nous semble cependant que la littérature en est assez considérable.

Revenons au premier volume de la même histoire : nous trouvons là un des rares chapitres écrits par M. Lavisse, « en qui l'on entend toute l'École » universitaire, dirions-nous presque. Il peut être intéressant et démonstratif de nous adresser à lui pour notre enquête. M. Lavisse a donc composé le cinquième chapitre ; il y étudie d'abord en quinze grandes pages la « formation du pouvoir pontifical ». Pour qui connaît le genre du brillant professeur, il n'y a là rien de nouveau ; cette grave question religieuse y est traitée avec une assurance et un accent affirmatif qui s'imposent ; dans un langage toujours élégant et facile s'y trouvent développées ces conceptions à forte synthèse dans lesquelles M. Lavisse excelle à résumer ce qu'il sait d'un sujet ou l'idée qu'il s'en est faite.

Comment s'en est-il instruit ? On se le demande ici instinctivement ; car dans ces quelques pages on ne trouve pas le moindre écho, la moindre trace de tout ce qui a été écrit, ne serait-ce qu'à l'occasion du concile du Vatican, sur les origines du pouvoir pontifical et sur la primauté du pape. L'argument tiré des paroles du Christ à saint Pierre, sans être discuté d'ailleurs ou contesté, est donné comme une libre interprétation de saint Léon le Grand. Le fait que saint Pierre soit venu à Rome et y ait subi le martyre, on l'écarte dédaigneusement en quelques lignes : « Il n'a point de fondement historique. » L'opinion qui en a prévalu « fut peut-être un hommage inconscient rendu à l'empire par le christianisme naissant qui voulut que le vicaire du Christ eût confessé sa foi dans la capitale. Mais comme il arrive souvent en histoire, ce qui n'avait été qu'un effet devint cause, et cette légende, inspirée par la gloire de la cité impériale a plus fait pour la perpétuer que le génie de ses hommes d'État, la puissance de ses institutions et la splendeur de ses monuments. C'est à elle que Rome doit d'être restée la Ville Éternelle. » Cela fait, on a beau jeu pour ne voir dans l'Église catholique guère autre chose qu'une habile héritière de l'administration romaine, et tirer cette conclusion qu'aux

seuls efforts des pontifes de Rome pour substituer dans l'univers leur autorité à celle des empereurs est due la reconnaissance tardive de leur suprématie. « Il était aussi difficile de fonder la puissance de la Rome chrétienne que jadis celle de Rome païenne.

Tantæ molis erat romanam condere gentem. »

Voilà ce qu'on affirme majestueusement, sans même laisser soupçonner que peut-être tout le monde n'est pas du même avis, que les historiens catholiques, dont la voix a bien quelques droits à être entendue en pareille matière, expliquent tout autrement la formation du pouvoir pontifical; au sujet seul de la venue de saint Pierre à Rome il nous semble même que protestants et catholiques sont aujourd'hui presque unanimes à l'admettre[1]. On s'attendrait donc à trouver dans les paroles de M. Lavisse au moins une apparence qu'il a connu ces divergences, qu'il s'est enquis des travaux faits sur la question, des textes et documents auxquels on est toujours obligé de s'en rapporter pour la traiter. Or, c'est en vain qu'on cherche à la Bibliographie : pas un seul des innombrables traités des théologiens *de Romano pontifice*, pas un ouvrage spécial sur ce sujet n'y est indiqué. On y renvoie seulement au *Lehrbuch der Kirchengeschichte* de Kurtz pour la bibliographie des ouvrages relatifs à la papauté; on cite, en outre, trois ou quatre manuels ou abrégés d'Histoire de l'Église dont on ne semble pas, d'ailleurs, avoir tenu le moindre compte en écrivant le chapitre. Et c'est tout.

Et cependant c'est M. Lavisse qui dit aux étudiants « de tout voir et tout regarder sans parti pris, sans préjugés », d'aller étudier chez elles, là où éclatent le mieux « leurs diversités, leurs contrastes, leurs oppositions » toutes les formes de la religion; car, pour eux, « tout doit être neuf, inédit, cause point encore jugée[2] ». Parfaitement; mais alors pourquoi ne pas leur faire connaître toutes les pièces du dossier ?

1. Cf. Abbé Fouard, *les Origines de l'Église. Saint Pierre et les premières années du Christianisme* (en particulier l'Appendice IV); — P. de Smedt, *De Romano S. Petri episcopatu*, dans les *Dissertationes selectæ*; — Lecler, *Des heiligen Petrus Aufenthalt, Episcopat und Tod zu Rom*, 1889.

2. *Première réunion des étudiants en histoire*, 4 novembre 1898. Allocution de M. Lavisse.

Souvent, il est vrai, on prend ainsi le soin de renvoyer le lecteur ou l'étudiant à des ouvrages spéciaux; mais pourquoi est-ce presque toujours et de préférence à ceux des protestants? Serait-ce qu'on ignorerait, qu'on voudrait ignorer ceux des autres? Simples questions, avons-nous dit : nous laissons à d'autres le soin d'y répondre. Voici encore des faits.

Dans l'*Introduction aux études historiques*, M. Seignobos a été amené à parler de ce qu'il appelle « le conflit entre les observations directes des savants et les renseignements indirects des documents[1] ». Quelque dépourvue « d'intérêt pratique » que lui ait paru la question, il y a consacré trois bonnes pages. Mais la solution donnée est toujours la même : le miracle n'est pas, il n'a jamais été, car il est impossible. Et, pour ceux qui voudraient insister, on les renvoie à l'ouvrage d'un protestant ou rationaliste anglais : « Voir Wallace, *les Miracles et le moderne spiritualisme*, traduction de l'anglais. Paris, 1887. In-8. »

M. Seignobos n'en connaît-il pas d'autre? Si fait : à propos « des passions que la question du miracle a soulevées », il cite aussi le P. de Smedt : « Le P. de Smedt, dit-il en note, a consacré à cette question une partie de ses *Principes de la critique historique* (Paris, 1887. In-12). » Or, voilà précisément la preuve que, de cet ouvrage, M. Seignobos sait tout juste le sommaire. L'auteur y traite longuement la plupart sinon toutes les questions qui font l'objet de l'ouvrage de MM. Langlois et Seignobos; il suffit pour s'en rendre compte de comparer les titres des chapitres; malgré cela, c'est à peine si les deux universitaires mentionnent deux ou trois fois le travail du Bollandiste. Ici, à propos de ce conflit entre le miracle et la science, ils parlent d'une partie de l'ouvrage consacrée à le résoudre. Or, les seules pages auxquelles puisse s'appliquer cette indication sont les pages 35 et 36, et il est question là « des écrivains antichrétiens » et de leurs contraventions « aux exigences de la saine critique ». Il est piquant de transcrire les quelques lignes auxquelles, sans les avoir lues peut-être, a renvoyé notre maître critique. « Leur défaut (aux écrivains antichrétiens de notre temps),

1. Cf. chap. VIII, § VII, p. 176-179.

dit le P. de Smedt, consiste à prendre pour point de départ de leurs études historiques certains principes prétendus philosophiques dont l'évidence est loin d'être démontrée et universellement admise. C'est ainsi, on le sait, que dans l'appréciation des faits relatifs à l'histoire de la religion, ils posent comme un axiome fondamental l'impossibilité de l'intervention surnaturelle de la divinité dans les affaires de ce monde. Combien y en a-t-il parmi eux qui aient étudié sérieusement cette grande question et ne se soient décidés à rejeter ainsi la croyance presque universelle du genre humain qu'après s'être rendu exactement compte des arguments apportés contre elle et des réponses opposées à ces arguments? Assurément, pour ne rien dire de plus, le nombre en est bien petit. Et, néanmoins, ce formidable postulatum constitue la base de leurs conclusions critiques », etc. Pas un mot, on le voit, pour chercher la solution du fameux conflit : que n'a-t-on lu plutôt et tenu compte des remarques ?

A qui veut étudier « l'évolution des dogmes au moyen âge » pourquoi ne faire connaître que l'ouvrage protestant d'Ad. Harnach : *Lehrbuch der Dogmengeschichte*[1] ? Ne serait-il pas aussi loyal et aussi scientifique, pour savoir ce qu'était alors, ce qu'est devenu depuis le dogme catholique, de s'adresser à un catholique ?

« Pour l'histoire des mœurs, le seul moyen de se procurer des impressions vives et justes, a dit M. Langlois, c'est de recourir aux sources originales[2] », et il semble bien s'être efforcé de le faire avant d'écrire son chapitre sur « la civilisation occidentale aux douzième et treizième siècles ». Encore craignons-nous bien, afin de résumer toute la religion de cette époque dans « les croyances et les superstitions populaires », qu'il n'ait écarté de parti pris les écrits de ceux qu'il appelle « les hommes les plus intelligents et les plus éclairés de leur temps », et qu'il ne s'en soit trop exclusivement rapporté aux collections d'historiettes à authenticité plus ou moins garantie. Même de nos jours il y a des superstitions parmi les fidèles de l'Église et en dehors d'eux; la Congrégation du Saint-Office en condamne souvent; tous les catéchismes dio-

1. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI, p. 557, note.
2. *Ibid.*, p. 547, note.

césains les signalent parmi les péchés contre le premier commandement de Dieu; rien qu'avec les récits absurdes auxquels ont donné lieu les pieds de bouc des Jésuites on ferait un recueil qui aurait bien son intérêt; quand, dans les rues de Belleville, on voit les jeunes gens se ranger au passage d'un prêtre et demander « du fer » pour se garantir de l'influence néfaste du sorcier à robe noire, il est facile de voir que la superstition n'est pas moins répandue là où il y a moins de religion. Et cependant suffirait-il de s'en tenir à ces exemples pour faire un tableau de la société religieuse à notre époque?

Mais pourquoi le même auteur n'a-t-il pas également pris la peine de remonter aux sources pour traiter de l'enseignement de la philosophie et de la théologie au moyen âge ? Que penser d'une longue étude sur l'enseignement et les sciences aux douzième et treizième siècles, sur l'enseignement scolastique en particulier et ses méthodes, où l'on ne dit rien de l'influence exercée par les Dominicains et les Franciscains, où l'on cite tout juste en passant le nom des grands docteurs orthodoxes « Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre d'Espagne, Henri de Gand, Duns Scot », tandis que l'on consacre plusieurs pages aux dévoyés ou aux détracteurs de la scolastique ? N'est-on pas en droit de se demander si l'historien s'est beaucoup préoccupé de consulter les ouvrages mêmes de ces maîtres? Ou plutôt il paraîtrait bien que M. Langlois connaît David de Dinant, Amaury de Bennes, Alexandre Neckam et Roger Bacon ; avec Renan il les appelle « les princes de la pensée au moyen âge » (apparemment parce qu'ils se rapprochent davantage de la pensée moderne); il rappelle les pompeux éloges qu'en reçurent leurs maîtres, « maître Jean, maître Nicolas, maître Pierre », c'est à eux qu'il emprunte l'exposé « des vices dont la scolastique est morte »; il les montre proposant eux-mêmes la méthode de « maître Pierre, maître Robert Grossetête » pour remplacer *la méthode puérile de ces théologiens chefs des Mineurs et des Prêcheurs qui méprisent les sciences, se consolent ainsi de leur ignorance et étalent leur vanité aux yeux d'une multitude imbécile.* N'est-ce pas toujours le même procédé ? s'en rapporter à ceux qui partagent

notre manière de voir. Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin ont bien aussi quelque droit au titre de maîtres de la pensée au moyen âge ; peut-être, à parcourir leurs ouvrages, trouverait-on qu'ils ne faisaient pas tellement profession « d'ignorer » les sciences connues de leur temps. Il faut n'avoir jamais lu une ligne de la « Somme contre les Gentils » pour en trouver la doctrine « toute fondée sur l'autorité ».

On s'est amusé, il y a quelques années, de ce professeur de philosophie au grand séminaire de Châteaurenard qui, sans l'avoir jamais lu, anathématisait Descartes et son *Discours de la Méthode*. Est-il sûr que, toutes les fois qu'ils parlent de la scolastique, des doctrines et de la méthode de la philosophie catholique en général, les universitaires qui la dédaignent en aient lu les ouvrages[1] ? Il nous semble qu'ils seraient moins prompts à condamner ce qu'ils appellent simplement des « rêveries » et qu'ils affirmeraient avec moins d'assurance que « tout le monde, même Roger Bacon, était condamné au treizième siècle à sombrer sur les deux écueils de l'astrologie et de l'alchimie ». En tout cas, a-t-il lu saint Thomas, le professeur de Sorbonne qui prétend y avoir trouvé enseignée la métempsychose ?

On serait aussi curieux de savoir chez quel théologien ou philosophe probabiliste M. Boutroux a vu que « le probabilisme fait dépendre la vérité morale du témoignage humain », ou à quel auteur de casuistique il a emprunté cette définition : « Une doctrine qui consiste à poser pour des cas particuliers des règles particulières, qui autorisent dans ces cas la violation du commandement général. » « Doctrine, ajoute-t-il, parfaitement conséquente au principe du compromis entre la nature et la grâce. En effet, si l'on conçoit la nature comme subsistant en nous sans altération radicale au-dessous de la vie surnaturelle, cette nature qui,

1. M. Boissonnade, *Histoire générale*, t. V, p. 678, appelle Suarez « un des criminalistes et des jurisconsultes éminents » de l'Espagne au commencement du dix-septième siècle. Se doute-t-il que cet auteur « du traité *De Legibus*, le précurseur de Domat, » est un théologien jésuite ? Sans cela aurait-il dit quelques lignes plus haut : « Le despotisme politique et religieux enlève à l'Espagne toute originalité scientifique. La philosophie se réduit à des commentaires sur Aristote et saint Thomas » ?

par hypothèse, est inférieure à la grâce, réclame et mérite satisfaction. Or, les commandements de Dieu, dont l'accomplissement suppose la grâce, sont manifestement au-dessus des forces de cette nature. Il est donc nécessaire de les atténuer, de les humaniser, de les ravaler pour les mettre au niveau de celui qui doit les accomplir[1]. » N'y a-t-il pas là « une ignorance du sujet » aussi grave que celle qui ne distingue pas « le doute hyperbolique » du « doute méthodique » ?

Il serait facile de poursuivre cette enquête sur la neutralité dans les moyens d'information. On demanderait pourquoi cet empressement à recueillir les anecdotes piquantes et les traits de satire contenus dans les fabliaux, dans les pamphlets contre les papes et les gens d'église, tandis que l'on rejette avec défiance tout ce qui a été écrit pour eux ; amour et haine devraient avoir le même droit à déposer devant le tribunal de la science : imagination pour imagination, on comprend mal pourquoi aux légendes pieuses des monastères peuvent être préférés les *contes de Canterbury*.

Mais à chacun, sur le terrain qui lui est plus connu, de continuer, s'il lui plaît, ce travail de recherche dont nous avons seulement tracé le questionnaire-programme. Un trait encore pour montrer ce que fait un professeur de l'Université des sources dont il dispose. Il est d'autant plus intéressant qu'il est plus réel.

C'est toujours de Descartes et du *Discours de la Méthode* qu'il s'agit. Ici le professeur l'a entre les mains ; dans la suite de son cours il en lit plusieurs passages. Mais, avant d'en venir là, il a fait un résumé général de la méthode de Descartes. Or, voici à peu près textuellement ses paroles : « Descartes résolut donc de mettre à l'épreuve du doute tout ce qu'il avait cru et admis jusque-là ; ses connaissances empiriques, ses idées philosophiques, *la religion*, la morale, tout, en un mot, afin de pouvoir ensuite rebâtir tout l'édifice de ses convictions avec des matériaux sans mélange. » Ceci était pour montrer comment, à la suite de Luther, Descartes s'était fait le champion de la liberté de conscience. On ne

1. *Revue des Cours et Conférences*, 16 juin 1898, p. 637-638.

voyait pas trop comment cela ressortait de ces paroles textuelles de Descartes : « La première maxime de ma morale provisoire était d'obéir aux lois et aux coutumes de mon pays, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon enfance[1]..... Après m'être ainsi assuré de ces maximes et les avoir mises à part avec les vérités de la foi qui ont toujours été les premières en ma créance, je jugeai que pour tout le reste de mes opinions, je pouvais librement entreprendre de m'en défaire. » Mais l'auditoire presque exclusivement pédagogique auquel s'adressait M. Buisson (car c'est lui qui parlait) semblait parfaitement disposé à tout admettre sur la parole du Maître. Celui-ci, pour le flatter sans doute, avait beau le renvoyer au souvenir conservé de la lecture du discours, personne ne paraissait contester ses affirmations ; on applaudissait à outrance, au contraire, et, à la sortie du cours, c'est avec conviction qu'un jeune homme disait : « Il a raison M. Buisson : le catholicisme qui demande le sacrifice de la raison est incompatible avec le cartésianisme. »

Mais en voilà assez sur la neutralité dans les procédés d'information. Bossuet a dit très bien ce qu'il faut en penser : « Il y a certainement beaucoup d'injustice à ne vouloir croire, touchant Jésus-Christ, que ce qu'en écrivent ceux qui ne se sont pas rangés parmi ses disciples ; car c'est chercher la foi dans les incrédules, ou le soin et l'exactitude dans ceux qui, occupés de toute autre chose, tenaient la religion pour indifférente[2]. »

Dans un prochain article, nous examinerons la neutralité dans l'exposition de la vérité ou l'enseignement proprement dit.

1. *Discours de la Méthode*, IIIe partie, ve paragraphe.
2. *Discours sur l'Histoire universelle*, IIe partie, chap. XXVI.

Paul TARGILE, S. J.

(*A suivre.*)

L'AFRIQUE FRANÇAISE

I

La convention franco-anglaise, qui a été signée à Londres dans la soirée du 21 mars dernier, par lord Salisbury et notre ambassadeur, M. Paul Cambon, après soixante jours de pourparlers; qui a été déposée le 27 mars sur le bureau de la Chambre des députés par le ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, présente, à différents points de vue, un intérêt de premier ordre.

C'est d'abord, selon toute vraisemblance, la fin de nos différends avec l'Angleterre dans l'Afrique centrale ; et en particulier des graves mésintelligences issues de l'incident de Fachoda. Les deux gouvernements n'ont pu s'engager dans des négociations semblables à celles qui viennent de se dénouer au Foreign-Office, sans s'être assurés de la sincérité mutuelle des sentiments pacifiques qui les animent. Tel est bien le sens des déclarations officielles qu'ils ont échangées, et qui, du côté de l'Angleterre, étaient d'autant plus nécessaires qu'il y avait lieu de calmer, chez elle, le courant belliqueux auquel s'était abandonné trop longtemps le parti impérialiste, jusqu'au cœur du ministère Salisbury. On peut espérer que les travaux de démarcation, ceux qui ne peuvent se faire que sur le terrain, s'accompliront dans le même esprit de réciproque bonne volonté, qui vient de présider au tracé général des grandes lignes de partage. On peut aller plus loin, et espérer que le regain de cordialité, né de l'heureuse solution d'un premier problème, rejaillira sur ceux qui sont encore pendants, et facilitera, entre les deux cabinets, le règlement non moins amiable des autres questions litigieuses.

Un autre trait caractéristique de la convention du 21 mars, c'est de donner aux sphères d'influence des deux pays une assiette naturelle ; c'est de constituer autant que possible des masses unes, des empires homogènes, en excluant l'empiétement et le chevauchement l'une sur l'autre des parcelles

de territoire. A l'influence anglaise, — la question de l'Égypte proprement dite étant bien entendu réservée, — la vallée du du Nil; à l'influence française, le bassin oriental du Tchad. Pendant que l'Angleterre consolide sa domination à l'est, et fait du Soudan oriental à la fois le prolongement de l'Égypte et le raccordement avec l'Ouganda, la France fait un tout compact de ses possessions d'Algérie, de Tunisie, du Sénégal, du Soudan, du Dahomey, du Congo, de l'Oubanghi, etc.; elle se taille un vaste domaine ininterrompu en plein continent noir. L'Afrique française est définitivement constituée; son pourtour est partout fermé; notre part est faite; elle est immense en superficie. Songez que nous pouvons aller, en restant sur notre sol, des rives du Congo à celles de la Méditerranée, c'est-à-dire du 6[e] degré au-dessous de l'Équateur jusqu'au 38[e] degré au-dessus, soit quarante-quatre degrés ou onze cents lieues; et de même que nous pouvons parcourir, sans sortir de chez nous, dans le sens et à peu de distance de l'Équateur, un chemin d'égale longueur, des bords de l'Atlantique aux premiers sables du désert libyque, du 20[e] degré de longitude ouest jusqu'au delà du 20[e] degré de longitude est.

Que si l'on veut savoir la portion précise de ce gigantesque domaine que nous devons à la récente convention, il faut, pour cela, nous reporter à un accord, antérieur de quelques mois, conclu également avec l'Angleterre, celui du 14 juin 1898. La convention du 14 juin, destinée principalement à régler le différend du Niger, avait complété ses stipulations en nous reconnaissant, par le dernier paragraphe de son article IV, les rives septentrionale, orientale et sud-orientale du lac Tchad. De ces rives, qui devenaient nôtres, elle ne déterminait pas la largeur. Fallait-il y comprendre les deux contrées, l'une au nord-est, l'autre au sud-est du lac, qui constituent chacune une province géographique et un État politique, et qui sont connues sous le nom, celle-là de Kanem, celle-ci de Baghirmi? Fallait-il en outre rattacher à notre zone la vaste contrée qui se trouve en arrière, à l'est du Baghirmi et du Kanem, qui n'a jamais fait partie de l'Égypte, qui est absolument séparée de toute possession britannique, le Ouadaï? A la seconde comme à la première

de ces questions il était naturel de répondre par l'affirmative. Toutefois la convention de juin ne prononçait le nom d'aucune des trois contrées que nous venons d'indiquer ; notre droit ne reposait que sur une interprétation. Or, avec l'Angleterre, il est très dangereux de laisser dormir trop longtemps des droits purement implicites ; et déjà, à plus d'un indice, on pouvait constater les regrets du monde colonial britannique de voir passer sous une autre domination politique que celle de la Grande-Bretagne les pays soudaniens à l'est du Tchad. Il importait donc d'affirmer le plus rapidement possible nos droits sur le Baghirmi, le Kanem, et aussi le Ouadaï, qui complète naturellement de ce côté notre sphère d'influence. C'est ce qu'a fait l'accord de ces derniers jours, il a mis les points sur les i ; il nous a nettement attribué les trois pays en question. Quelle est la valeur productive, économique de ces contrées ? Il est encore difficile de le dire ; rares sont les voyageurs qui ont pu y pénétrer, surtout dans le Ouadaï ; plus rares, ceux qui en sont revenus. L'avantage immédiat de leur acquisition est de donner à notre empire africain, dans ces parages, son juste complément. Désormais, étant donné que la seule autre grande puissance européenne intéressée dans ces régions, l'Allemagne, a, par une convention précédente, du 4 février 1894, reconnu le Chari pour la limite entre ses possessions et les nôtres, la soudure politique des grands fragments de notre domaine africain est absolument et grandement faite. Ce n'est pas par une lisière ou une marche étroite, mais par une continuité de larges territoires que le Sénégal-Soudan, le Congo-Oubanghi, l'Algérie-Tunisie avec leurs prolongements vont se toucher autour du lac Tchad.

A l'est du Ouadaï se trouve le Darfour. Le Darfour, nous l'admettons sans difficulté, tombait naturellement dans la sphère égyptienne ; il a vaguement reconnu pendant quelques années, vers 1875, l'autorité du khédive ; ses eaux, si tant est qu'il en ait, se dirigent vers le Nil. D'après la convention du 21 mars, la frontière des deux pays Ouadaï et Darfour est à jalonner entre le 18° 40′ et 20° 40′ de longitude est de Paris.

Un autre service que nous rend la convention récente, c'est qu'elle nous reconnaît tout l'arrière-pays entre la Tripolitaine



LES POSSESSIONS FRANÇAISES EN AFRIQUE

(Convention franco-anglaise du 21 mars 1899).

dans ses limites actuelles, la région du Tchad et le désert libyque. Que l'on trace une ligne à partir d'un point déterminé par la rencontre du 16e méridien est de Greenwich, 13° 40′ de Paris, et le tropique du Cancer jusqu'à la rencontre du Darfour; tout le pays à l'ouest de cette ligne nous appartiendra. Ce qui nous donne le Tibesti, le Borgou, terrains de médiocre productivité, mais dont la possession fait de nous les seuls maîtres des routes entre le Tchad et le nord; de ce côté nous sommes à l'abri de tout trouble éventuel.

Voilà ce que nous obtenons en fait de territoires. Ce que nous cédons peut se dire d'un mot : nous renonçons à toute acquisition et à toute action personnelle dans le haut Nil. Force était bien de le reconnaître : nos entreprises dans le Bahr-el-Gazal, quelque honorables qu'elles eussent été pour nous, avaient finalement échoué. Elles étaient venues se briser à Fachoda devant la résistance britannique. Évincés de Fachoda et de tout autre établissement sur la rive même du haut Nil, à quoi pouvait nous servir le poste que nous avions créé au milieu des lagunes malsaines de Meschra-el-Rek? à quoi pouvait nous servir celui que nous avions laissé à Fort-Desaix? Tous ces points où nous avions planté les jalons de notre route vers le Nil nous devenaient inutiles; il fut stipulé que le Bahr-el-Gazal serait évacué par nos détachements jusqu'à la limite où pénètrent les eaux du Nil quand elles débordent.

Quelques-uns se consolent après coup des sacrifices qui nous ont été imposés, en rappelant l'insalubrité d'une région qui dévore ses habitants européens, qu'il faudra des siècles pour assainir et mettre en culture. Disons la vérité : la colonisation demande partout beaucoup de temps; le réservoir lacustre du Bahr-el-Gazal sera un jour un pays habitable, fertile; il aura une importance stratégique et commerciale considérable. Là se trouve le principal lieu de passage entre le bassin du Nil et celui du Congo. Le « divorce des eaux » n'étant accusé par aucun faîte appréciable, les migrations se font sans peine de l'un à l'autre versant. C'est par cette région de partage que passera dans l'avenir la grande voie de communication de l'est à l'ouest du continent. Mais cette ligne un instant entrevue, ligne aux couleurs françaises, à

travers l'Afrique équatoriale, du Gabon à la mer Rouge, s'est évanouie. Les Anglais en détiennent le nœud ; et de plus, leur ligne à eux, la ligne du Cap au Caire et à Alexandrie reprend chances de succès.

A examiner attentivement le texte officiel du traité du 21 mars, la rédaction et la liaison des articles qui le composent, il est aisé de constater que, dans la pensée des négociateurs, la ligne frontière qui nous sépare des Anglais n'est pas appelée à produire une séparation d'intérêts également absolue au sud et au nord, au-dessous et au-dessus du 15e parallèle, qui passe dans le voisinage de Karthoum. A l'est de la portion de ligne frontière stipulée dans le paragraphe 2, à savoir celle qui part, au sud, de l'État indépendant du Congo pour atteindre le 15e parallèle, — autrement dit, dans le Soudan égyptien, — nous ne pouvons ni acquérir de territoire, ni *exercer une influence politique*. Mais plus haut, il n'en est pas de même ; en ce qui concerne le reste de la vallée du Nil, et l'Égypte proprement dite, nous n'avons pris aucun engagement, nous avons gardé notre liberté d'action, et réservé notre droit, sinon d'*acquisition*, du moins d'*intervention*.

Tout d'abord, au lendemain de la signature de la convention, quelque velléité d'opposition ou de réclamation s'était manifestée de la part de plusieurs gouvernements, belge, italien, turc. Ces susceptibilités paraissent s'être calmées ; et en effet, ni les droits des Belges en Afrique centrale, ni les droits des Italiens ou des Turcs dans le bassin de la Méditerranée, ne sont en quoi que ce soit lésés par les arrangements territoriaux survenus entre la France et l'Angleterre.

Dans la convention du 21 mars 1899, l'arrangement politique est doublé d'un arrangement économique ou commercial qui mérite d'arrêter l'attention.

On nous a reconnu très explicitement les trois pays, Kanem, Baghirmi et Ouadaï ; sur cette attribution politique, il ne peut plus y avoir le moindre doute. Mais on a grevé ces trois possessions françaises d'une servitude des plus onéreuses, et ce semble perpétuelle, au profit de l'Angleterre. Dans ces trois contrées, où nous aurons à supporter les frais d'occupation,

les frais d'administration, l'Angleterre aura droit à l'égalité du traitement commercial avec la France ; dans ces trois contrées, ou plus exactement dans la zone qui s'étend, entre le Nil et le lac Tchad, du 5e parallèle nord au 14°,20′, les marchands anglais pourront écouler leurs cotonnades et autres produits manufacturés dans les mêmes conditions que les nôtres, sans que nous puissions aucunement nous armer contre leur concurrence par des tarifs protecteurs. Il est évident qu'il y a là une modification très désavantageuse du droit absolu, illimité, de propriété que nous pouvions revendiquer, en vertu de l'accord du 14 juin 1898, sur les rives nord et sud-orientales du Tchad.

On a dit qu'il y avait une compensation à ce sacrifice dans l'accès au Nil réservé à nos futurs commerçants de l'Oubanghi, sur la même zone du 5e au 14e parallèle, et cela toujours en vertu du principe de l'égalité de traitement. Nous ne croyons pas que cet accès nous soit d'une utilité très grande. Nos établissements de l'Oubanghi, étant donné que nous perdons le Bahr-el-Gazal, vont se trouver très éloignés du Nil, qui, lui-même, avec les marais qu'il faut traverser pour y arriver et les cataractes qui en interrompent le cours, est une voie de transport médiocre. Disjointes du Nil, il n'est pas à croire que nos possessions de l'Afrique centrale fassent jamais beaucoup usage du cours de ce fleuve pour leurs voyageurs ou leurs marchandises.

On sait que le traité de Berlin a stipulé pour le bassin entier du Congo la liberté commerciale complète ; c'est-à-dire qu'il exclut tout traitement douanier différentiel au profit des possesseurs des territoires qui en font partie. La convention franco-anglaise du 14 juin 1898 a établi pour trente ans, entre la France et l'Angleterre, la même égalité commerciale dans les territoires du Niger. D'autre part, la France, après avoir en 1892 dénoncé les traités de commerce signés sous le Second empire, a réorganisé le régime douanier de ses colonies, partout où elle était libre de le faire, selon les principes du plus rigoureux protectionnisme, établissant, par exemple, au Tonkin et à Madagascar, des droits de 40, 50, 60 p. 100 sur les produits étrangers. La France va donc maintenant posséder deux natures de colonies : les unes, les plus nom-

breuses, que des tarifs quasi prohibitifs ferment presque absolument au commerce international; les autres, comme une partie de la boucle du Niger pendant trente ans, nos dépendances du bassin du Congo et nos territoires à l'est du Tchad à perpétuité, qui seront livrées au système du libre-échange absolu : il eût mieux valu sans doute établir une moyenne, et avoir partout des droits modérés de 15 à 20 p. 100.

Revenons à la convention du 21 mars. L'abandon du Bahr-el-Gazal, et la servitude commerciale perpétuelle qui va peser sur nos possessions du Baghirmi, du Kanem et du Ouadaï, en voilà les parties faibles, qu'il serait inutile de dissimuler. Tout pesé, elle n'en reste pas moins, à cause des avantages qu'elle nous assure d'autre part, et dont le principal est la délimitation définitive, l'unification politique de notre empire français d'Afrique, une transaction juste et honorable, qu'il faut souhaiter de voir votée rapidement par les Chambres, en même temps que l'accord précédent du 14 juin 1898.

II

Le récent arrangement anglo-français ne laisse plus, dans le continent noir, de territoires vacants et sans maîtres. C'est le moment, pour ceux qui ont été à la tâche, de faire leur bilan, d'établir ce qu'ils ont gagné. Nous avons indiqué les dimensions considérables de notre lot : de Saint-Louis du Sénégal aux sources du M'Bomou, et d'Alger à l'embouchure du Congo, plus de cinq mille kilomètres que l'on peut parcourir dans les deux sens, en restant sur le sol français. Nous ne parlons pas de nos postes intéressants d'Obock et de Djibouti, et de notre grande île de Madagascar.

L'immense espace ainsi délimité dans l'Afrique nord-occidentale nous appartient-il exclusivement ? Non : il nous a fallu y laisser à nos rivaux plusieurs lambeaux de territoire, quelques-uns considérables. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte, on verra que les efforts des trois grandes puissances colonisatrices, France, Angleterre, Allemagne, ont convergé, dans cette région de l'Afrique, vers un même point : le bassin central du Soudan, ce mystérieux lac Tchad, entrevu encore par si peu de voyageurs blancs. Toutes trois sont parvenues

à y accéder ; mais la France a pu garder pour elle la majeure partie de ses rives, devenues le centre de nos possessions : c'était justice, et l'application de l'adage : A chacun selon ses œuvres.

Il est facile d'observer en effet que toutes les explorations ou expéditions françaises, accomplies en Afrique dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle, ont un objet parfaitement déterminé : c'est à savoir l'union à travers le continent des établissements que la France avait su de longue date s'assurer sur la côte. On trouve là comme une théorie de l'hinterland avant la lettre, qui pousse l'un vers l'autre les hardis pionniers, à mesure qu'ils s'éloignent du rivage. Suivez-les, prolongez indéfiniment les lignes que leurs entreprises amorcent ; il y a un point où elles se coupent, où les territoires qu'elles traversent se rejoignent ; c'est vers ce point idéal que se dirigent instinctivement voyageurs et conquérants, ceux qui partent de l'Algérie ou de la Tunisie, ceux qui partent du Sénégal ou de la Côte d'Ivoire, ceux qui partent du Gabon, même ceux qui partent du golfe de Tadjourah. Tous n'achèvent pas l'entreprise. La jonction s'opère cependant ; le centre d'attraction prend corps dans la grande mer intérieure de l'Afrique occidentale. Sur ses rives se fait la soudure de toutes les possessions du nord, de l'ouest, du centre de l'Afrique ; de toutes ces colonies disséminées selon le hasard de l'occupation des côtes, et qui peuvent se distribuer entre ces trois grands blocs ou massifs, Sénégal-Soudan, Congo-Oubanghi, Algérie-Tunisie, dont l'union constitue notre empire africain.

C'est de la vieille colonie du Sénégal que le mouvement est parti. Il y a cinquante ans, le Sénégal se réduisait encore à un simple comptoir, Saint-Louis, serré le long de la côte par les tribus maures de la rive droite du fleuve, et par les Peuls ou Toucouleurs du bassin moyen et supérieur. Aujourd'hui, le Sénégal-Soudan s'étend jusqu'à Tombouctou et jusqu'à Saï ; il remplit la boucle du Niger, se relie par une série de postes à la Guinée française, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey ; il aspire vers le nord à opérer sa jonction avec

l'Algérie et la Tunisie; vers l'est, il touche au Tchad, qui est aussi, par sa rive opposée, le point d'attraction des explorations parties du Congo français.

Un nom, celui de Faidherbe, reste attaché à l'origine de ce remarquable développement. Nommé en 1854 gouverneur du Sénégal, Faidherbe eut bientôt débarrassé les environs de la ville de Saint-Louis des bandits maures qui les infestaient. Mais pendant ce temps, les Peuls avaient fondé un empire redoutable, étendu jusqu'au Niger, sous le commandement d'un audacieux marabout, El-Hadj-Omar. Fanatique musulman, El-Hadj-Omar avait entendu parler d'Abd-el-Kader dans ses pèlerinages de la Mecque, et il voulait l'imiter, être plus heureux que lui, régner en maître absolu sur de vastes contrées soumises aux lois du Coran. En quelques années, il a terrorisé les tribus nègres du Niger et du Sénégal supérieurs, conquis tout le plateau du Fouta-Djallon; il ne doute pas de jeter les Français à la mer. Le 19 avril 1857, il vient mettre le siège devant le fort de Médine, récemment construit ; en vain il conduit à de nombreux assauts ses 20 000 guerriers; il reste quatre-vingt-douze jours devant le village, défendu par une centaine d'hommes, sous la direction du marchand français Paul Holl. Enfin, Faidherbe arrive, remontant le fleuve sur sa canonnière le *Basilic*, et, le 19 juillet, il inflige au marabout une défaite complète. Profitant du prestige que lui donne cette victoire, il commence aussitôt l'organisation politique et militaire de la colonie, et prépare, au moyen des expéditions qu'il lance de tous côtés dans l'intérieur, les voies à l'expansion française.

On ne peut que citer des noms. Le capitaine Vincent visite l'Adrar; Mage et Bourrel vont chez les Maures; le capitaine Fulcrand étudie les parages du cap Blanc et de la baie d'Arguin; le capitaine Azan explore le Oualo, et le lieutenant de vaisseau Mage les rivières de Siné et de Saloum. On touche enfin au bassin du haut Niger, le Djoliba. On le parcourt, on l'étudie. Le lieutenant Pascal va dans le Bambouk, le lieutenant Lambert dans le Fouta-Djallon, Mage et Quintin auprès du successeur d'Omar, le sultan de Ségou, Ahmadou. Ils séjournent à Yamina, à Sansanding : c'est ce voyage qui établit en quelque sorte la jonction définitive du

bassin du Sénégal et de celui du Niger. Gallieni y séjourne de nouveau en 1880.

Cependant, du côté de l'Algérie, les premiers efforts sont tentés pour répondre aux appels qui commencent à se faire entendre de l'autre côté du Sahara. A la période de conquête, la période d'organisation et d'étude a succédé. On veut connaître l'Algérie elle-même tout d'abord : d'où les beaux travaux de notre corps d'officiers, au premier rang desquels les Hanoteau et les Daumas; on veut savoir aussi ce qu'il y a derrière elle; la pénétration du désert commence; Henri Duveyrier noue des relations avec les Touaregs (1859-1861), et le prince de Polignac signe avec eux le traité de Ghadamès (1862).

En même temps, une idée plus audacieuse, suite naturelle de la campagne de jonction déjà entreprise, se fait jour dans les esprits : celle du chemin de fer transsaharien. Cette conception, ce rêve, hante désormais les voyageurs qui vont toujours plus loin, toujours plus avant dans le Sahara : Paul Soleillet en 1872, Dourneaux-Duperré égorgé par les Chambaas en 1874, Victor Largeau qui en 1876 est repoussé de Ghadamès. Deux projets sont en présence, l'un oriental qui se dirige vers le lac Tchad et le Bornou; l'autre occidental qui, par le Touat, doit gagner Tombouctou et le Niger. Le colonel Flatters, qui part en 1881 pour reconnaître le tracé oriental, est surpris avec toute sa troupe et massacré; Pouyane échoue dans sa reconnaissance du tracé occidental; Palat périt à son tour sur le même chemin; puis c'est Camille Douls en 1889. Le Sahara se défend bien. Comme tentatives du côté du désert, nous n'avons plus à enregistrer que les pointes hardies poussées, après 1890, sur les territoires des Touaregs, par MM. Méry, Foureau et d'Attanoux. Comme établissement permanent, nous ne pouvons qu'entamer la lisière supérieure des sables. Au sud de la province d'Oran, Mecheria, Aïn-Sefra, Moghar, Djenian-Bou-Resg, stations de la voie ferrée qui, partant du Kreider, s'avance vers Figuig; en dehors de la ligne, Géryville, El-Abiod, etc., tiennent en respect les Ouled-Sidi-Cheik. Au sud de la province d'Alger, Laghouat, Ouargla, Ghardaïa dans le Mzab,

enfin El-Goléa, sentinelle perdue de la France, à 1 100 kilomètres du littoral, laissée là en 1870 par le général de Gallifet, surveillent et au besoin châtient les Chambaas.

Entre temps, la campagne de Tunisie, d'une part, donnait à la France une très forte position entre les deux bassins occidental et oriental de la Méditerranée, et faisait de Bizerte, en face de Malte, un des grands ports de guerre de cette mer; d'autre part, elle complétait heureusement les expériences du gouvernement français en matière de politique extérieure, par l'inauguration du système du protectorat.

Cependant, du côté du sud, un autre appel avait retenti. Un jeune officier de marine, un Italien naturalisé Français à l'occasion de la guerre franco-allemande, Savorgnan de Brazza, avait commencé, dès 1875, à la suite de du Chaillu, de Marche, de Compiègne, les belles explorations qui allaient faire du comptoir de Libreville et du petit Gabon une grande colonie. Étendant sans cesse le cercle de ses pérégrinations, il avait reconnu l'Ogoué, l'Alima, le Niaré-Kiliou; pénétré dans le bassin du Congo, découvert successivement les affluents de la rive droite du grand fleuve et, notamment, l'amorce du majestueux Oubanghi. Pendant des années, il s'enfonce dans ce vaste champ où l'inconnu l'enveloppe de toutes parts. A la fois, voyageur, administrateur, diplomate, et parmi tant de labeurs, toujours souple, toujours prudent et bon, il crée de toutes pièces une nouvelle colonie qui ne coûte ni vie d'hommes ni surcroît de dépenses; il surprend Stanley par son arrivée inopinée sur les bords du Congo, il arrête à la rive droite du Congo et de l'Oubanghi l'élan vigoureux de l'État indépendant; il popularise en France, avec le nom du roi Makoko, notre allié, le nom du sergent noir Malamine, fidèle gardien du drapeau. Et tout à coup, voilà qu'un plan gigantesque, longtemps caressé comme une chimère, lui apparaît comme réalisable : lui aussi il veut aller vers le Tchad, mais par le Gabon. L'idée de l'union de notre colonie équatoriale avec celle de la côte méditerranéenne et de la côte occidentale s'empare de lui. Il devine l'avenir de la Sangha, de ce grand affluent du Congo qui descend du nord en droite ligne et qui, par conséquent, à la

remonte, doit conduire le voyageur vers le Chari, vers le Logone, vers les grandes artères du bassin du Tchad.

Nous sommes en 1889. C'est alors que, sous une impulsion énergique, une pensée unique anime tout à coup, en même temps, et sur tous les points à la fois, tous ceux qui ont au cœur, pour la France, l'ambition africaine. Le comité de l'Afrique française est fondé; l'administration des colonies seconde le mouvement; les diplomates se saisissent de ces intérêts lointains; des négociants français mettent en commun leurs capitaux; la fleur de notre jeunesse, de notre jeunesse militaire surtout, s'offre pour conduire les aventureuses expéditions; il n'est pas jusqu'aux auxiliaires indigènes qui n'apportent leur discipline, leur endurance, leur infatigable courage. Toutes ces bonnes volontés se combinent. Un grand effort, ayant pour but la jonction définitive de toutes nos colonies continentales, par un système d'exploration simultanée, est décidé. Binger est parti du Sénégal; il traverse le pays de Kong, il scelle amitié avec le roi Tiéba, il arrive à la Côte d'Ivoire, après avoir rencontré Treich-Laplène venu au-devant de lui. Ménard, en sens inverse, essayera bientôt de rejoindre la côte occidentale en partant de ce même pays de Kong et périra tragiquement. Monteil, venant de Saint-Louis, pénètre dans la boucle du Niger, la traverse tout entière, gagne le Sokoto, le Bornou, le lac Tchad, et, de là, rentre en France par la Tripolitaine, achevant dans le désert, un des voyages les plus complets et les plus hardis qui aient été accomplis. Mizon remonte la Bénoué, s'enfonce dans l'Adamaoua, et après des péripéties sans nombre, rejoint Brazza lui-même, dont la brillante campagne sur la Sangha est une prise de possession. Crampel, qui remonte également vers le Tchad, rendez-vous commun de tous ces efforts, meurt au moment où il pénètre dans le Baghirmi; mais la tâche est reprise par Maistre, par Dybowski.

Et depuis lors, c'est un assaut constamment renouvelé contre les mystères et les obstacles de la *terra incognita*. C'est Desages, c'est Ballay, c'est Liotard, c'est d'Uzès, c'est Julien, c'est Bonnet, c'est Decœur, c'est Toutée, c'est Brosselard-Faidherbe, c'est Ballot, c'est Hourst, c'est Baud,

c'est Gentil, c'est Marchand... et combien de noms ne faudrait-il pas ajouter à cette liste glorieuse !

Au Congo comme au Soudan, la marche en avant se fait sans interruption. Toutefois, ici et là, les procédés sont différents. Au Congo la méthode est pacifique. C'est Brazza allant et venant, palabrant sans cesse, plein de mansuétude, alors même que la réplique par la force lui serait si facile. Au Soudan, ce système de confiante patience n'est pas ignoré, témoin le froid Binger, que rien n'émeut, ni ne déconcerte, qui poursuit son chemin d'un pas tranquille, qui traverse seul et sans coup férir des contrées réputées inaccessibles. Mais au Soudan, la pénétration a plutôt un caractère agressif et belliqueux. Elle est représentée par les colonels Frey, Gallieni, Brière de l'Isle, Combes, Archinard, et leurs intrépides lieutenants, qui renouvellent en terre africaine les prouesses des anciens *conquistadores*. Lorsque la Chambre eut refusé d'accorder de nouveaux subsides à ce chemin de fer du Niger, dont les mécomptes sont connus, les travaux durent être arrêtés. Les postes fortifiés, créés pour jalonner la ligne projetée, furent néanmoins maintenus. Ils avaient été poussés en avant avec une merveilleuse rapidité. Le 1er février 1883, malgré la résistance de Samory, la petite colonne expéditionnaire était à Bammako, point terminus sur le Niger. On ne pouvait abandonner cette œuvre, ni vouer à de sanglantes représailles les populations qui nous avaient accueillis. Or il arriva que, pour conserver ce que nous avions, il fallut chaque année courir sus à quelque ennemi nouveau qui surgissait : après Samory, l'agitateur Mahmadou-Lamine, puis Ahmadou, puis Samory de nouveau ; ces deux fameux chefs, Ahmadou, fils d'Omar, et Samory, l'un et l'autre aujourd'hui disparus de la scène, semblaient se relayer pour nous harceler sans fin ni trêve. Le Sénégal fut ainsi amené à se créer une petite armée ; il fit de ses indigènes, guerriers par instinct, des soldats dévoués, disciplinés, parfois héroïques ; le Soudan eut son corps d'officiers spéciaux, comme jadis l'Algérie les siens ; bref, bien encadrés, les tirailleurs sénégalais étaient devenus une troupe incomparable.

Avoir en main une pareille force et en face un ennemi tou-

jours présent, ce fut pour nos commandants supérieurs une tentation irrésistible. De là, cette série de campagnes qui recommençaient à chaque renouvellement de la saison favorable, avec leurs brillants épisodes, leurs audacieux coups de main, et aussi leur résultat positif, pratique, qui était d'agrandir constamment notre domaine en nous entraînant de plus en plus loin du littoral.

De 1890 à 1894, Ahmadou est débusqué de ses deux capitales, Ségou et Sikoro; Samory est délogé de Kankan et de Bissandougou. Dans le nord-est, tous les États d'Ahmadou, Ségou, Kaarta, Macina tombent entre nos mains ; les limites du désert sont atteintes. Il en est de même, au sud-est, des vallées supérieures du Niger, où domine Samory. Samory nous échappe en transportant plus loin dans la boucle du Niger sa sanglante industrie de chasseurs d'hommes : c'est là qu'il sera pris, sur la frontière de Liberia, par une de nos colonnes éperdûment lancée à sa poursuite.

En 1894, le lieutenant-colonel Bonnier, arrive, à la suite des lieutenants de vaisseau Aube et Boiteux, devant Tombouctou, au sommet de la grande courbe que le Niger décrit dans le nord, et s'empare de la cité sainte toujours fermée aux infidèles. La surprise tragique où il perd la vie ne compromet point sa conquête, et la France garde la plus importante tête de ligne des caravanes du Soudan occidental. A l'est, nous passons sur la rive gauche du fleuve ; nous commençons à pénétrer dans les régions qui le séparent du Tchad, parallèlement à cette ligne Saï-Barroua, où le capitaine Cazemajou sera plus tard traîtreusement assassiné.

En même temps que nous poussions en avant, nous avions eu soin de fermer derrière nous les issues par où nos concurrents européens pouvaient marcher sur nos traces et nous devancer. C'était le principal. Un fait assez remarquable est ici à noter. Pendant un temps on eût dit que la possession de tant d'autres belles colonies avait décidé les Anglais à ne pas étendre vers l'intérieur du pays leurs territoires de la Guinée; ils avaient l'air de nous abandonner une proie indigne d'eux. C'est ainsi qu'à partir de 1890, après une série d'expéditions dans le Fouta Djallon, nous avions réussi, sans

qu'ils nous eussent gênés dans nos mouvements, à faire un tout de la Sénégambie, de la Casamance et des Rivières du sud, en tournant les comptoirs de la Gambie anglaise et ceux de la Guinée portugaise, réduits à n'être plus que de petites enclaves côtières. Puis c'est le tour de la Côte d'Ivoire que nous relions au Sénégal et aux Rivières du sud, en faisant de l'arrière-pays de Sierra-Leone et de Liberia un prolongement des possessions françaises; et, de ces deux pays eux-mêmes, des enclaves médiocres dans le Grand-Ouest africain français.

C'était en 1894. La même année, les comptoirs français de la côte du Dahomey ayant été une fois de plus pillés par le roi de ce pays, le farouche Béhanzin, une nouvelle expédition avait été envoyée contre lui. Le colonel Dodds bat le roi nègre à Dogba, lui prend ses capitales, Kana, Abomey, le force à fuir dans le nord. Quelques mois après, il l'atteint et le fait prisonnier; tout son royaume devient français; un poste est aussitôt établi à la frontière septentrionale, Carnotville, d'où la pénétration française s'enfonce en tous sens dans la boucle du Niger : il le fallait sous peine de laisser la nouvelle conquête à l'état de cheminée sans issue. Le commandant Decœur, le gouverneur Ballot, l'administrateur Alby, les lieutenants Baud et Vermeersch parcourent l'arrière-pays, étendent à l'ouest comme à l'est le réseau croisé de leurs reconnaissances.

A l'ouest, sur notre gauche nous avions la colonie allemande de Togo, flanquée elle-même de la colonie anglaise de la Côte d'Or; à l'est, sur notre droite nous avions la colonie anglaise de Lagos; puis, sur les deux rives du Niger, les territoires de la *Royal-Niger-Company*. Avec les Allemands, les derniers venus, mais non les moins ardents, de la grande concurrence coloniale, il ne fut pas trop difficile de s'entendre. En 1897, le Togoland devenait à son tour une enclave, moins bornée que Sierra-Leone, mais qui néanmoins nous laissait passage derrière la frontière qui le limitait.

Déjà au Congo, quelques années auparavant, nous avions pareillement conclu avec les Allemands un arrangement

amiable. Au Congo en effet, comme au Dahomey, nous avions à compter avec le voisinage des Allemands, ceux du Cameroun. Un instant nos explorateurs conçurent l'espérance de les emprisonner étroitement sur le littoral, de les éloigner tout au moins de la Sangha et du Tchad. Telle paraissait être la conséquence naturelle de la rencontre de Mizon et de Brazza, l'un venant du Niger et l'autre du Congo. Mais le mince ruban des deux itinéraires était une barrière trop faible pour arrêter les Allemands dans l'accomplissement du dessein qu'ils avaient formé de prendre pied au bord de la mer intérieure, où ils avaient été si glorieusement annoncés par les voyageurs de leur nationalité, les Barth, les Vogel, les Beurmann, les Nachtigal. Leurs expéditions redoublèrent d'activité dans cette direction ; il fallut composer. Le succès de la mission Maistre, qui parvint à passer de l'Oubanghi au golfe de Guinée par les affluents méridionaux du Chari, nous permit de conclure avec l'Allemagne le traité de 1894 qui, tout en la laissant arriver à la Sangha et au Tchad, bornait l'extension vers l'intérieur de la colonie du Cameroun, et faisait remonter notre Congo jusqu'à la rive sud-orientale du lac, en arrière des possessions germaniques. Nous tournions, pour arriver à la grande nappe d'eau centrale, les territoires allemands, comme pour joindre le Sénégal à nos établissements de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, nous avions tourné les colonies anglaise ou germanique de Sierra-Leone, de la Côte d'Or, du Togoland. Moins mouvementée, moins féconde en incidents de guerre que notre expansion soudanaise, notre expansion congolaise n'était pas moins fructueuse.

III

Depuis l'arrangement franco-allemand de 1897, relatif à la délimitation du Dahomey et du Togoland, les Anglais restaient les seuls rivaux européens avec qui nous pussions avoir maille à partir. Mais, de ce côté, de graves difficultés avaient surgi et allaient s'envenimer de plus en plus. Depuis quelques années, l'apathie de nos voisins avait fait place à une jalouse activité.

Jonction du Soudan et de la Côte d'Ivoire, jonction de la

Côte d'Ivoire et du Dahomey, jonction du Dahomey au Niger, ces rêves, décevants peut-être, mais, à coup sûr, grandioses, des africanistes français commençaient à devenir une réalité; sur les cartes teintées à nos couleurs, de petits pavillons tricolores jalonnaient le réseau des lignes idéales unissant ces territoires épars. L'Angleterre pouvait-elle, à la fin, ne pas s'émouvoir ? Il était démontré que les pays de la boucle, que l'on croyait drainés par le Niger, l'étaient, en fait, par la Volta, cours d'eau considérable débouchant sur le littoral britannique; l'Angleterre allait-elle permettre que ses possessions de la Côte d'Or, qui tenaient l'entrée de cette voie de pénétration naturelle, fussent étranglées et tronquées comme la Gambie et Sierra-Leone ? Et, au Niger, allait-elle laisser sa colonie du bas fleuve, appelée à un si riche avenir, s'arrêter dans son développement, reculer même devant nos envahissements ?

Ici, il nous faut revenir quelque peu en arrière, et confesser deux fautes commises antérieurement, dont les conséquences allaient peser lourdement sur le règlement définitif de la situation respective de la France et de l'Angleterre en Afrique occidentale.

Vers l'année 1880, des maisons anglaises et françaises se partageaient le négoce aux bouches du Niger; les nôtres, qui étaient les plus nombreuses, reçurent des propositions séduisantes pour la cession de leurs établissements; elles demandèrent conseil et appui au gouvernement français. Les bureaux de Paris eurent le tort de les éconduire. Les maisons françaises acceptèrent les offres de leurs concurrents anglais et liquidèrent. En 1886, la *Royal Niger Company* était constituée; elle recevait une charte qui l'autorisait à battre monnaie, à faire des lois, à lever des troupes; elle entretenait une flottille de vapeurs qui remontaient le Niger et la Bénoué, écartant sans ménagement tous les autres pavillons; on sait les difficultés de toutes sortes que les agents de la Compagnie opposèrent à notre regretté lieutenant Mizon.

La seconde des erreurs, qui complétait et aggravait les résultats de la première, du moins en ce qui concerne le pays du Niger, fut la conclusion du traité d'août 1890. Les Anglais arrivèrent à persuader à notre gouvernement d'alors que la

Compagnie du Niger remontait rapidement le fleuve, qu'elle était presque à Bourroum, au coude en aval de Tombouctou. En réalité, à cette époque, ses postes ne dépassaient pas Lokodja, et les rives du bas Niger n'étaient même pas sûres pour ses agents. Mais l'audace, *le bluff*, réussit aussi bien en colonisation qu'au poker. Nous crûmes arrêter une expansion menaçante des Anglais en bornant d'avance nos progrès entre le Tchad et le Niger, au nord d'une ligne allant de Saï à Barroua. C'était nous contenter d'une mince bordure soudanaise du Sahara, renoncer aux grands empires, déjà à demi civilisés, du Sokoto et du Bornou ; et si le gouvernement français croyait pouvoir se féliciter devant les Chambres d'avoir poussé loin dans le sud, jusqu'au Zinder et au Damergou, l'arrière-pays de l'Algérie, l'ironie de lord Salisbury était plus près de la vérité, quand le premier ministre anglais disait qu'on avait laissé à la France des « terres légères, très légères, où le coq gaulois pourrait gratter tout à l'aise ».

L'Angleterre, au contraire, avait fait de son installation à l'embouchure du Niger le point d'origine d'un vaste et riche domaine. De là, elle rayonnait sur le large éventail du Soudan central, entre Niger et Bénoué, jusqu'aux terrasses sahariennes et jusqu'au bord occidental du lac Tchad. Le bas Niger et la Bénoué, les seuls grands fleuves africains où la navigation ne soit pas arrêtée à une faible distance de la côte, par des chutes, lui offraient les voies les plus courtes et les plus commodes pour atteindre le grand lac intérieur, et attirer de son côté le trafic du Soudan.

A côté de la *Nigeria* anglaise, s'était établi et développé le Cameroun allemand. Le bloc de la Nigeria et du Cameroun s'interposait entre nos deux groupes de possessions africaines, celles dont le Sénégal avait été le noyau, celles qui avaient grandi autour du Gabon. Il ne s'agissait plus de petites enclaves côtières ; c'était une large et profonde échancrure, pénétrant jusqu'au cœur de l'Afrique, ne permettant plus désormais à nos deux massifs territoriaux de se toucher que dans les eaux orientales du Tchad, et faisant, jusqu'à nouvel ordre, de l'unité de notre empire africain quelque chose d'un peu théorique et nominal.

Ce n'est pas tout : la convention d'août 1890 allait fournir à l'Angleterre des arguments spécieux pour soutenir ses nouvelles prétentions dans la boucle du Niger. Là, en effet, l'Angleterre n'entendait plus nous laisser, comme elle avait paru le faire au début, la liberté de nos mouvements. Limiter par le 9ᵉ parallèle le couloir du Dahomey, le couper du Niger, le couper de la Côte d'Ivoire ; au contraire, relier, à travers les pays de la grande courbe nigérienne, l'hinterland du bas Niger et du Lagos à l'hinterland de la Côte d'Or britannique, telles étaient ses visées d'aujourd'hui. Or, elle se plaisait à voir dans l'accord de 1890, sinon la justification complète, du moins l'amorce et la raison partielle de ses revendications ambitieuses. Elle soutenait que l'acte de 1890 lui avait donné tout ce qui était au-dessous de la ligne Saï-Barroua, c'est-à-dire tout l'espace compris entre les perpendiculaires ou méridiennes tirées des extrémités de la ligne vers le sud, ce qui lui assurait une longue et large bande des pays de la rive gauche du bas fleuve, et nous en interdisait à nous-mêmes l'accès par le Dahomey.

Pour le reste, et afin de se créer des droits nouveaux dans les régions convoitées, l'Angleterre, s'était mise fiévreusement en campagne. Nous n'entreprendrons pas de décrire le chassé-croisé des expéditions françaises, anglaises, et même, jusqu'en 1897, allemandes ; la course échevelée des missions concurrentes, durant plus de trois années, à travers des pays dont les plus connus n'avaient été que traversés rapidement. Du côté anglais, c'est le major Lugard, le « héros » de l'Ouganda, qui opère au nord du Dahomey ; c'est le mulâtre Fergusson qui fait signer aux roitelets du Gounroussi, du Mossi, au nord de la Côte d'Or, des papiers informes décorés du nom de traités ; c'est sir Taubmann Goldie et ses agents du Niger qui manœuvrent sur le moyen fleuve, entre Saï et Boussa. De notre côté, nous ne voulons pas être devancés ; pour cela, les milices du Dahomey et les garnisons du Soudan marchent à la rencontre les unes des autres. Partis du Soudan, le commandant Destenave, les lieutenants Voulet et Chanoine rejoignent les capitaines Baud et Vermeersch partis du Dahomey ; les indigènes du Mossi, stupéfaits, voient venir de deux points opposés de l'horizon ces hommes

qui arborent les mêmes couleurs et parlent la même langue. D'autres colonnes, parties également du Dahomey, se dirigent au nord-est vers le Niger ; le commandant Ricour installe un détachement à Nikki, en arrière du Lagos, le lieutenant de vaisseau Bretonnet pousse jusqu'au fleuve, s'établit à Ilo et à Boussa.

Bientôt l'enchevêtrement des itinéraires rivaux et des enclaves territoriales est tel que, de part et d'autre, on sent la nécessité de reviser cette œuvre hâtive. Une commission entreprend ce travail en 1896 ; elle échoue, et chacun des deux gouvernements, reprenant sa liberté d'action, s'efforce de modifier, par de nouvelles opérations sur le terrain, le *statu quo* à son profit, en vue de pourparlers ultérieurs. Sous l'énergique direction du gouverneur Ballot et de ses vaillants collaborateurs, un réseau de postes français est installé de Boussa et d'Ilo, c'est-à-dire du moyen Niger, jusqu'au nord-est de la Côte d'Ivoire. Le cabinet anglais, sous la pression de l'opinion publique, se hâte d'envoyer à la Côte d'Or, au Lagos, dans le bas Niger, des troupes, des canonnières, des munitions ; les autorités coloniales reçoivent des ordres dont le caractère menaçant ne prend pas la peine de se dissimuler. Un conflit paraît imminent. La dangereuse surexcitation des passions à Londres et à Paris conduit les deux gouvernements à reprendre, au mois de novembre 1897, les négociations interrompues. Après six ou sept mois de pourparlers, les commissaires du quai d'Orsay parviennent enfin à signer la convention du 14 juin 1898.

En quelques années, grâce à l'intrépide dévouement de nos agents, nous avions conquis, dans la boucle du Niger, une situation prépondérante, d'où les colonies étrangères de la côte ne pouvaient prétendre à nous déloger ; elles devaient en prendre leur parti et se résigner à voir notre domination s'étendre de Saint-Louis au Dahomey, des Rivières du sud au Mossi, au Gourma, et jusqu'au moyen Niger. C'est ce qui résulta tout d'abord des stipulations de 1898 ; la continuité de toutes nos possessions occidentales était désormais un fait acquis. Mais, d'un autre côté, les efforts de nos rivaux ne furent pas non plus sans résultats : moins étroitement resserrée que la Gambie, que la Guinée portugaise ou que

Sierra-Leone, la Côte d'Or anglaise — et déjà il en avait été de même du Togoland allemand — recevait un développement suffisant pour assurer sa prospérité; elle s'élevait au nord jusqu'au 11e parallèle. Togoland et Côte d'Or s'étaient notamment réservé, dans le Salaga neutralisé, une région riche par elle-même et centre d'un grand mouvement de caravanes.

Sur le moyen Niger, nous faisions l'abandon du poste important de Boussa, des postes plus septentrionaux de Gamba, d'Ilo. Par contre, nous descendions à deux cents kilomètres au sud de Saï, jusqu'à Madécali; et cela non seulement sur la rive droite, mais encore sur la rive gauche, où, d'après l'accord de 1890, Saï devait être notre point terminus. A partir de Madécali, la ligne frontière entre Niger et Tchad, qui avait déjà cessé d'être strictement le parallèle Saï-Barroua de 1890, se relevait de manière à se tenir à cent soixante ou cent quatre-vingts kilomètres au nord de la ville de Sokoto réservée à l'Angleterre; mais plus loin elle s'abaissait de façon à nous laisser la région assez importante et cultivable de Zinder. Les limites méridionales de nos possessions dans cette partie de l'Afrique n'étaient plus simplement les derniers sables du Sahara. Arrivé au Tchad, on nous en reconnaissait expressément les rives, à part la portion occidentale comprise entre Barroua et l'embouchure du Chari; pour la première fois, on nommait expressément, en notre faveur, sur les rives nord et sud-oriendales, le Kanem et le Baghirmi.

Mentionnons enfin, comme dernières clauses de l'arrangement de 1898, la concession à bail pour trente années, d'une dizaine d'hectares de terrain, situés sur le bas Niger, nous donnant accès à la partie de son cours aisément navigable; et aussi l'égalité douanière entre France et Angleterre, pour le même nombre d'années, dans les pays qui nous étaient définitivement dévolus, Dahomey, Côte d'Ivoire, et leurs prolongements septentrionaux jusqu'à Ouagadoughou. C'était, après la Tunisie (pour la Tunisie de 1881 à 1898), le second essai que nous faisions du système qui refuse toute protection contre l'étranger au commerce entre la métropole et les colonies; nous avons dit comment cette idée a été reprise et étendue en 1899.

La clause la plus importante de la convention de 1898 était celle qui nous donnait la majeure partie du littoral du Tchad. D'après l'accord de 1890, nous devions bien aboutir à Barroua, poste de caravanes sur le lac; mais rien de plus n'était spécifié; la question n'avait alors qu'un intérêt théorique. En 1898, de grands progrès avaient été accomplis; nos explorateurs avaient remonté tout le cours du Chari; un bateau portant nos couleurs avait été lancé par le lieutenant Gentil sur la mer intérieure; un traité de protectorat devant se formuler davantage ultérieurement avait été conclu avec le sultan du Baghirmi, des relations amicales nouées avec le sultan du Dar-Rounga. La question des rives orientales du Tchad devenait pour nous tout à fait capitale. Il s'agissait de savoir si, en contournant le littoral à l'est du Chari, où la convention franco-allemande du 4 février 1894 nous donnait accès, nous pourrions relier le Congo et ses annexes septentrionales à nos possessions de l'Afrique du Nord. La question était désormais tranchée dans le sens de la soudure; et nous avons dit le complément, largement pratique, que l'accord de 1899 vient de donner à la solution initiale de 1898.

Le différend franco-anglais du Niger était terminé; restait celui du haut Nil.

Pourquoi ne pas le répéter après tant d'autres? Nous avions parfaitement le droit de tendre vers le haut Nil aussi bien que les Anglais, de l'atteindre si nous le pouvions, de nous y établir, en arrondissant jusque-là nos possessions de l'Oubanghi. Nous avions le droit de le traverser, et, avec l'aide du négus, de relier Djibouti à l'immense bloc de l'Afrique française occidentale. En 1894, nous avions protesté contre la prétention des Anglais de prendre ou de distribuer à leur guise les pays de la rive gauche du grand fleuve, au-dessous et au-dessus de l'Équateur. Nous avions obtenu la renonciation des Belges, un instant de connivence avec nos rivaux, et arrêté définitivement les frontières de l'État du Congo au cours de l'Oubanghi et du M'Comou, à peu près au 5e degré de latitude nord. Puis, en 1895, tandis que Gentil remontait au nord vers le Tchad, Marchand s'engageait dans l'est, à travers les marais du Bahr-el-Gazal, à la poursuite du Nil.

Mais les Anglais n'avaient abdiqué aucune de leurs idées d'accaparement; ils continuaient à revendiquer exclusivement pour eux et leurs ayants cause la portion soudanaise de l'héritage égyptien; et ils disposaient, pour appuyer leurs dires, de ressources bien supérieures aux nôtres. Ils avaient comme point de départ et base d'opérations la basse Égypte, où ils sont établis depuis dix-huit ans ; le Nil leur servait de grand chemin. Nous n'avions, nous, pour point de départ et pour base d'opérations que la colonie rudimentaire du Congo français, l'Oubanghi, encore mal connu, et, comme chemin, un réseau inextricable de marécages. Enfin, nous étions partis, nous devions arriver trop tard, avec une poignée d'hommes, hardis, persévérants jusqu'à l'héroïsme, mais décimés par les fatigues de la route. Les Anglais, sous les ordres de l'heureux sirdar Kitchener, étaient partis à l'heure opportune et avec toute une armée; s'ils n'étaient arrivés qu'après nous, ils avaient sur nous une écrasante supériorité de forces militaires et le prestige d'une éclatante victoire. Alors se passèrent les incidents sur lesquels nous n'avons pas à insister ; cette rencontre des Anglais et des Français, sur les bords du haut Nil, qui fut courtoise, mais qui eût pu si aisément être tragique. L'heure de la diplomatie avait sonné. Seule, la diplomatie pouvait dénouer la situation ; nous avons exposé en commençant de quelle manière elle y a procédé.

IV

Le 21 mars 1899 restera dans notre histoire coloniale une date importante. L'arrangement de ce jour a clos pour nous en Afrique l'ère héroïque des expéditions et des explorations lancées un peu à l'aventure, dont les unes ont réussi, dont les autres ont échoué, et qui avaient pour mot d'ordre uniforme d'aller toujours de l'avant. Présentement, nous n'avons pas à disséminer, mais à concentrer nos forces; nous ne devons pas nous préoccuper de disperser davantage, mais de consolider notre empire. Cette tâche suffit amplement à notre activité; nos ressources ne nous permettent pas de tenter davantage; en Afrique même, nous n'en aurions pas le droit; les bornes sont posées de toutes parts; il ne nous est plus permis d'en sortir pour les étendre.

Tenons-nous chez nous, puisque nous avons un chez-nous. Que de choses à faire dans l'intérieur de notre domaine ; dans les immensités qui nous sont dévolues, que de territoires non seulement inexploités, mais encore inexplorés!

Le Sahara tout d'abord est à soumettre. Le lecteur a-t-il remarqué avec quelle lenteur nous nous sommes avancés dans notre descente de la Méditerranée au Niger et au Tchad? Tandis que de l'ouest à l'est, et surtout du sud au nord, nous avions pénétré assez vivement, très vivement même, et heureusement; du nord au sud, depuis la prise de Laghouat en 1852, ou, si l'on veut, d'El Goléa en 1870, nous sommes restés stationnaires. Cependant, aussi longtemps que le Sahara ne sera pas assujetti, notre empire africain n'existera que sur les cartes géographiques, il restera à l'état de fiction.

Pour soumettre le Sahara, la première chose à faire serait d'occuper les grandes oasis qui se trouvent sur le prolongement de l'Algérie et de la Tunisie, celle du Touat d'une part, d'autre part celles de Ghat et de Ghadamès. Relativement à ces dernières, sur lesquelles les Turcs élèvent des prétentions, bien qu'elles soient manifestement dans notre sphère d'action, il y a des arrangements à prendre, ce qui demande du temps. Pour les autres, il est inexplicable que déjà la France ne s'en soit pas emparée, tant cet acte est à la fois aisé et légitime. Une fois établi au Tidikelt, au Touat, il est probable que l'on pourrait amener les Touaregs à composition et s'étendre peu à peu, sans s'exposer à rencontrer la pointe de leurs lances, jusqu'à ces contrées de l'Ahaggar, de l'Aïr, et plus loin de Zinder et de Barroua, que des caravanes même militairement et fortement organisées, comme celle de MM. Foureau et Lamy, présentement en route, ne peuvent atteindre qu'au prix de mille périls.

Une autre opération qui servirait beaucoup à l'unification de notre empire africain, autrefois déjà proposée, puis abandonnée, qui obtient de nouveau aujourd'hui les suffrages des hommes les plus compétents et dont l'expédition Foureau-Lamy n'est sans doute que le prélude et la préparation, c'est la construction du chemin de fer transsaharien : le Transsaharien, instrument à la fois commercial, politique, stratégique, qui, ayant son point de départ au sud d'Alger, en face

de Marseille, irait plonger au centre même de l'Afrique, mettrait les tropiques à six jours de Paris, servirait à nos possessions de charpente et d'ossature et ne coûterait pas plus de 250 millions et de huit à dix années de travail.

Après l'exploration et l'occupation, viendra la mise en œuvre, l'exploitation du domaine africain ; ici une dizaine, plusieurs décades d'année ne suffiront pas; il y a de la besogne pour un siècle, pour deux siècles, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, rappelant l'exemple du Canada. Le Sahara nous réserve-t-il d'heureuses surprises? la mer de sable serait-elle, comme quelques-uns l'annoncent, un réservoir de richesses minérales? Ce qui paraît certain dès maintenant, c'est que nos autres territoires, quoique d'inégale valeur, boucle du Niger, Congo, Oubanghi, région du Tchad, etc., recèlent des germes considérables de développement : voilà le champ de culture qui appelle, qui appellera longtemps encore notre activité et nos capitaux.

Ajoutons : qui sollicite de plus en plus le zèle apostolique.

Nous n'avons pu faire une place, dans cette rapide esquisse, aux travaux des missionnaires, à cette œuvre d'évangélisation, qui doit être en définitive le grand résultat, comme elle est la vraie justification des entreprises européennes en pays barbares. Il faudrait un article spécial, il faudrait des volumes pour raconter ce qu'ont accompli en Afrique les Pères Blancs, les Pères du Saint-Esprit ou ceux des Missions africaines de Lyon ; apostolat d'autant plus utile, d'autant plus urgent, que le sort des races africaines est en train de se jouer entre la civilisation chrétienne et l'erreur musulmane. Il y en a un, parmi les copartageants de l'Afrique, que nous n'avons pas nommé, mais qui n'est pas le moins redoutable; qui n'a pas de lieu défini, pas de représentation diplomatique, pas de drapeau, mais mieux ou pire, un symbole religieux : c'est l'Islam; c'est le croissant à qui il s'agit de disputer le continent noir pour le donner à la Croix.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

DEUX NOUVEAUX ÉCRITS

DE

SAINT PIERRE FOURIER

Voici une découverte appelée à éclaircir plusieurs points de l'histoire de saint Pierre Fourier et à mieux faire connaître ses intentions primitives sur la question controversée de la *clôture*.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver au tome CCLXXX de la Collection lorraine deux nouvelles pièces autographes de saint Pierre Fourier, et nous sommes heureux de les communiquer au public. Ce sont deux suppliques en faveur de la Congrégation Notre-Dame, dont il est le fondateur. Ni l'une ni l'autre ne sont datées ; les suppliques en général ne portaient point de date. Elles ne sont pas non plus signées ; l'humilité du saint ne lui permettait pas d'apposer son nom à ses lettres et à ses suppliques. Mais l'écriture du saint, l'objet des suppliques et le style, le grand style de la première pièce, suffisent abondamment à le faire reconnaître.

La première pièce est adressée au Cardinal de Lorraine ; elle est donc antérieure au 24 novembre 1607, jour de sa mort ; mais il n'est pas facile d'en déterminer la date précise. La seconde est adressée à la duchesse de Brunswick pour en obtenir le paiement d'une dette. Toutes les deux sont relatives à la maison de Nancy ; nous citerons d'abord la première[1].

I

« *A Monseigneur, Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de* « *Lorraine légat de Sa Saincteté*, etc.

« En toute humilité se prosternent a vos pieds les filles qui, soubs le tiltre de congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie, enseignent la jeunesse en la ville de Nancy, et supplient que pour l'honneur de Dieu et de sa saincte Mère, il vous plaise ne trouver

1. Cf. Bibl. nat., Coll. lorraine, t. CCLXXX, f. 124, 125.

mauvais, si a l'occasion de ce que puis-naguères on leur a faict entendre que les place et bastiment du monastère de Nostre-Dame (au cloistre duquel elles font présentement leur résidence), estoient prests a se vendre, et de vostre ordonnance, elles osent de rechef s'adresser à vos graces et representer avec toute reverence et summission les considérations et poincts que sensuivent.

« Que nonobstant qu'elles se soient jusques icy retrouuees fort contentes a instruire la jeunesse et vacquer aux exercices de devotion contenues es lettres qu'il vous pleut leur en passer il y a quelques mois, et soient prestes y continuer a l'advenir soubs la mesme forme tant et si long temps qu'il vous plaira et que les hommes doctes et pieux le jugeront ainsy convenable, si est-ce qu'elles n'ont cessé de perseverer jusques a présent au desir qu'elles avoient des long temps conceu de ioindre la closture (pour ne plus sortir quant a elles) et les vœux reguliers a l'exercice d'enseigner, et faire qu'en instruisant les petites, elles gardent quelque regle de religion, celle qui se trouvera la plus parfaicte, la mieulx observée et la plus conforme a leur esprit et vocation.

« Les principaux motifs de ceste leur intention et pieuse pretence sont, que par ce moyen elles pourront estre plus parfaictes, en plus grande asseurance, et meriter davantage, a raison du lien des vœux, de la closture et aultres commoditez qui se retrouvent au thresor de l'estat régulier bien obserué et que de là elles seront instruments plus propres et capables pour seruir Dieu en l'instruction et auancement de la jeunesse, et de plus que grand nombre de filles de bonne maison devotes et propres a leur vocation qui pourroient entrer en leur congrégation pour se dedier avec elles au seruice de nostre Seigneur et du public, en sont retirées, partie d'elles mesmes pour ce qu'elles desirent estre enfermées, partie par leurs parents qui ne les veulent confier en lieu d'ou elles puissent sortir avec liberté quand bon leur semblera. Que s'il y avoit quelque arrest de closture et de vœux, celles-cy et plusieurs aultres ne fauldroient a y prendre aussy tost party avec Nostre Seigneur, lesquelles peult-estre aultrement luy eschaperont à faulte de prompte commodité.

« Et parce qu'en cecy (oultre le concours d'en hault) elles ont besoing des causes secondes, et signamment du port, appuy et faueur de quelque personage illustre, qui soit grand deuant Dieu

et le monde et qui puisse et veuille leur prester la bonne main, elles ont osé recourir à vous (Monseigneur) comme a celuy qu'elles estiment tel et de la bonne volonté duquel en leur endroict elles ont ressenti les effects lorsqu'aultresfois elles y ont heu recours pour ce mesme subiect. Elles s'adressent donc à vos grâces et supplient qu'il vous plaise leur estre favorable en tous lieux esquels vostre authorité leur sera necessaire ou utile en ce faict. Ce qu'elles vous demandent avec plus de confiance et de liberté, pour ce qu'on leur a remonstré et faict croire cecy

« Asscauoir que ce desseing n'est indigne de vous estre proposé, puisque S. Hiérosme ceste grande lumière de l'Eglise parmy tant d'affaires et occupations continuelles qu'il avoit à prier, écrire et respondre aux questions que l'on luy faisoit de plusieurs endroicts du monde n'a desdaigné d'entendre a l'instruction des filles, et a prins la peine d'en escrire si particulierement et par le menu en son epistre *ad Gaudentium* et en une aultre *ad Lætam*, ou il se presente pour seruir luy mesme de maistre d'eschole a la petite fille *Paula*, la nourrir, et luy apprendre à former les mots, et la piété, en espérant un ample merite et plus grand honneur d'enseigner une fille servante et espouse de Nostre Seigneur, laquelle debuoit un jour estre portée au ciel, que ne méritoit Aristote pour avoir instruict Alexandre, nonobstant que grand Roy. En receuant et favorisant ces filles, vous en enseignerez non une ou deux, comme S. Hierosme désiroit de faire, mais une grande multitude qui se retrouue en leurs escholes, et plus grande encor qui s'y verra cy après, lorsqu'elles seront mieulx establies et en nombre suffisant pour commodement fournir a tout ce qu'elles prétendent enseigner.

« Que si entre les plus beaux exploicts de S. Germain jadis Euesque remarquable en doctrine et saincteté de vie tesmoignée par miracles, l'on y compte le voile qu'il donna à S. Geneuiefve la consacrant à nostre Seigneur, il ne sera pas messeant que vos aultres grands desseings soient accompagnez d'un soing d'inuiter, recevoir et favoriser au seruice de Dieu plusieurs filles qui se présentent et pourront cy apres se présenter.

« Et si vous avez des bénéfices et charges plus haultes et en plus grand nombre que n'avait jadis S. Iobain, ce noble et docte Euesque de Toul, vous ne serez marri estant accompagné d'une saincte envie de bien faire pareille a celle de ce grand prelat, que

l'on désire et demande vostre assistance et faueur en cest endroict. Car si ce S. Euesque là jugea que pour se bien acquitter de sa charge, rendre Dieu propice et favorable a soy et à ses oüailles (ainsy parloit-il) et se dresser un eschele pour monter au ciel, l'un des principaux moyens estoit de fonder un monastere auquel des servantes de Dieu recitassent jour et nuict les louanges divines (ce sont les raisons qu'il donna de l'érection du bastiment et congrégation des filles de Bouxieres, proche de Nancy lorsqu'il les fonda), ce ne sera chose que tres fructueuse et a vous et a ceulx à qui vous commandez en tant de lieux qu'une compagnie de filles se dresse pour prier elles mesmes jour et nuict pour vous et les vostres et induire celles qui passeront par leurs mains et escholes a en faire de mesme.

« Et si ce qu'Aristote dict en ses politicques est vray, asscauoir que de tant qu'un bien est plus general et commun, de tant est-il plus divin, il semble qu'en cest endroict vous avez matière de faire quelque chose plus illustre que n'ont faict ces saincts Euesques en ce que dessus, a raison de l'instruction de la jeunesse que ces filles professent et embrassent avec l'office diuin et les debuoirs de religieuses. En quoy faisant par vostre moyen elles sembleront remettre au jour chose qui se praticquoit en la primitive eglise en temps des Apostres mesmes, et depuis par longue espace de temps est en plusieurs lieux demeurée au couuert et comme enseuelie, c'est que les filles vacquantes a leur perfection avec austérité de vie s'emploient aussy immédiatement au salut du prochain, l'enseignantes, non en chaire et eglises, mais en des lieux particuliers, comme pourroient estre les escholes de ces filles. De ceste ancienne praticque nous est tesmoing S. Chrysostome es doctes homélies qu'il a escri sur l'Epistre aux Romains, en la pénultiesme desquelles, a l'occasion de la salutation que S. Paul addresse en ces termes, *Salutate Mariam quæ multum laborauit in vobis*, dict choses qui monstrent que lors se praticquoit entre les filles ce que celles cy demandent.

« Que si en temps des Apostres lorsqu'il y avoit au monde des ouvriers si fidels, si doctes et industrieux, et si diligents pour vacquer au salut du prochain, il estoit néantmoins requis que des femmes ou filles s'en meslassent aussy, et si les saincts ont jugé l'instruction des filles si importante et nécessaire, que S. Basile mesme, en bastissant ses regles ait (a faulte de maistresses d'es-

chole) permis à ses religieux d'admettre pour escholières, en leurs cloistres et escholes, les filles pour les instruire a part et en lieu séparé des garçons, que ces religieux là enseignoient aussy, maintenant lorsque la saison de ces temps plus corrompus et dangereux que jamais requerroit que l'on cherchast par tout gens de mesme sexe pour entendre a cest exercice, si quelques unes se présentent d'elles mesmes, il semble que l'œupure et mérite sera grand de les seconder, aider et auancer en leur entreprinse, et que si la moictié du monde d'une grande ville ce sont des filles et femmes (comme dict Aristote en ses politicques), et l'on a soing de proueoir a l'instruction de l'aultre moictié qui sont les hommes et garçons, il n'y a moins de raison d'aider aussy les filles, la nécessité en estant plus grande pour les raisons et motifs qui vous en furent representez il y a quelques mois.

« En considération de ce que dessus, ces filles de la Congrégation vous supplient qu'il vous plaise perseverer a leur estre favorable et notamment a les aider au sainct desir, qu'elles ont de se veoir religieuses et maistresses d'eschole en ce lieu de Nancy, où elles ont recongnu la necessité qu'il y a d'instruction pour les filles et le poid des remonstrances qu'on leur a faict de bonne part combien que ce seroit chose belle, digne et fructueuse qu'en la maistresse ville du païs, tout ainsy qu'il y a plusieurs sortes de religions parfaictes pour les hommes, il s'y dressast aussy quelque monastere bien regle de filles enfermées, pour y retirer celles qui se retrouueroient accompagnees de talent et volonté suffisante pour y faire seruice a Nostre Seigneur et au public.

« Et parce qu'en toute la ville, il n'y a place plus propre a ce desseing que le monastère de Nostre Dame et que le nom et la nature du lieu, qui a esté de tout temps possede par des reguliers et de l'ordre de S. Benoit, a ce que lon dict, semble les y semondre, et que d'ailleurs il seroit bien seant que ce qui aultresfois a esté consacré et particulierem̄ affecte au seruice de Nostre Seigneur et de sa Mère ne fust transfere a usages profanes, mais perseverast a estre tenu et possede par gens qui leur fussent particulierem̄ dediez, elles se sont enhardies vous supplier qu'il vous plaise les faire accommoder d'une partie de ce que vous avez là, soubs et moyennant quelque somme médiocre et moindre

que la chose ne pourroit estre justement estimee en rigueur [1] et icelle paiable partie contant, partie à quelques termes raisonnables qui se pourroient prendre et arrester.

« Et oultre le mérite qui vous reviendra d'aider à loger des pauvres et des pauvres volontaires et pauvres de Nostre Seigneur, qui recitent l'office divin, s'estudient et exercent à la mortification, gardent l'essentiel de religion enseignent gratuitement à lire, escrire et travailler, prient pour ceulx qui disputent, escrivent, combattent pour la foy catholique ; item, oultre les prieres qu'elles font tous les jours d'ordinaire et en commun et en particulier pour leurs bienfaicteurs et spécialement quand quelque occasion extraordinaire s'en presente, le bien d'aider a tant de pauvres filles qui apprennent en leurs escholes la priere et les ouvrages, et a d'aultres qui apprendront par apres de ces escholieres, et a celles qui se rangeront à ces maistresses, oultre tous ces biens dis-je que vous gaignerez en les fauorisant, elles supplieront Nostre Seigneur qu'il luy plaise en quelque aultre endroict vous recompenser de la grace et bon marché que leur aurez faict pour son respect et seruice et au reste toute leur vie elles le prieront jour et nuict et feront prier leurs escholieres pour Vostre convalescence et prosperite. »

Cette supplique nous montre que saint Pierre Fourier y avait en vue un double objet : 1° Obtenir la clôture et les vœux pour ses Filles; 2° acquérir à bas prix le monastère de Notre-Dame. Pour atteindre le premier objet, le saint en donne trois motifs, qui sont un plus grand mérite pour ses Filles, une plus grande sûreté pour leur vertu, enfin un moyen d'obtenir plus de vocations solides. Et afin que Mgr le Cardinal se sente plus porté à leur accorder cette demande, il lui expose combien cette concession lui apportera de mérite et de gloire par l'exemple de saint Jérôme, « cette grande lumière de l'Église », de saint Germain, évêque d'Auxerre, et de saint Jobain, évêque de Toul. Il fonde ses raisonnements sur Aristote en ses *Politiques*, sur saint Jean Chrysostome et saint Basile. Par tous ces motifs, il presse le Cardinal de continuer à ses Filles la protection qu'il leur a déjà accordée et de leur assurer à l'avenir la clôture et les vœux.

1. Ces deux mots sont effacés par un pli du papier. On aperçoit l'extrémité inférieure du *g*. C'est peut-être « avec rigueur. »

Le second objet est d'obtenir pour ses Filles de Nancy l'acquisition, à prix modéré, des bâtiments du monastère de Notre-Dame, *au cloître duquel elles font présentement leur résidence.* Cette dernière expression est bien à remarquer. Les religieuses de Notre-Dame de Nancy avaient d'abord occupé une maison près de l'hôpital Saint-Julien, dans la ville neuve, en 1603. C'est à cette époque, le 8 décembre 1603, que le Cardinal avait écrit en leur faveur ces lettres qui les autorisaient à s'établir, du consentement des évêques, dans la limite de sa légation, c'est-à-dire dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Jusqu'ici on a cru que les religieuses de Notre-Dame étaient restées trois ans dans la maison près de l'hôpital Saint-Julien. Cette supplique n'obligera-t-elle pas à admettre qu'elles n'y sont pas restées si longtemps ? Une conclusion certaine, ce me semble, c'est que leur établissement au prieuré Notre-Dame, dans la vieille ville, se fit en deux fois : 1° Avant la supplique, puisqu'elles y faisaient leur résidence déjà au temps de la supplique ; 2° après la supplique, c'est-à-dire après l'achat du prieuré. Il faut aussi bien peser cette expression deux fois répétée dans la supplique, que les Filles de Notre-Dame se sont trouvées jusqu'ici *fort contentes à instruire la jeunesse et à vaquer aux exercices de dévotion contenues ès lettres qu'il vous pleut leur en passer il y a quelques mois.* Et plus loin : *Il n'y a moins de raison d'aider aussy les filles, la nécessité en estant plus grande pour les raisons et motifs qui vous en furent représentéz, il y a quelques mois.* Ces expressions semblent faire allusion à la requête du saint pour obtenir l'approbation du Cardinal en faveur de ses Filles, et aux lettres du Cardinal, qui les autorisa le 8 décembre 1603.

Mais alors, ces *quelques mois* ne nous conduiraient qu'au printemps de 1604 ! Les sœurs auraient-elles quitté si tôt la maison de la ville neuve ? Ne faudrait-il pas voir ici une allusion à d'autres lettres du Cardinal en faveur des Filles de Notre-Dame ? On ne peut douter que le Cardinal n'en ait écrit plusieurs en leur faveur. Mme la comtesse de Flavigny en cite une du 27 avril 1604[1]. Le saint cite aussi les *missives* que le Cardinal avait données aux sœurs qui allaient s'établir à Saint-Nicolas [2]. Mais ces lettres

1. *Le bienheureux Pierre Fourier*, chap. VI, p. 77.
2. Le P. Rogie, *Lettres autographiées*, 22 août 1605.

du Cardinal n'avaient pas pour objet une approbation générale de la Congrégation, tandis que le saint dans sa supplique paraît faire allusion à des lettres contenant pour ses Filles une autorisation d'ouvrir des écoles en Lorraine. — Pourrait-on admettre que le saint s'est servi d'une manière vague de cette expression « il y a quelques mois »? Nous aurions peine à le croire. Dans sa lettre du 22 août 1605, faisant évidemment allusion aux lettres du 8 décembre 1603, il ne manque pas de les spécifier en disant : « Les lettres que Mgr le Cardinal vous passa, il y a *tantôt deux ans.* » Comment aurait-il pu, en 1606, les désigner comme données il y a quelques mois ?

Mais en 1604, le monastère de Notre-Dame de la vieille ville n'était pas à vendre. Ce n'est que le jeudi 16 novembre 1606 que le saint, écrivant aux sœurs de Pont-à-Mousson, leur dit : « Nos sœurs de Nancy m'ont nouvellement écrit que M. de Sainte-Marie a charge du Pape de vendre le prioré de Nancy avec M. le Cardinal. » A cette nouvelle, le saint était venu de Mattaincourt pour traiter avec lui ; et le 23 novembre, il écrivait de nouveau : « M. de Sainte-Marie n'est (pas) encore à Nancy où je suis venu tout exprès pour le trouver, suivant ce que vous m'en avez écrit. » C'est à cette époque qu'il conviendrait de placer la supplique du saint au Cardinal de Lorraine.

Entre ces deux époques, était intervenue une transaction qui paraît n'avoir pas été assez remarquée jusqu'ici : le cloître Notre-Dame, qui semble n'avoir été qu'une partie du monastère, avait été acquis plus tôt. Le saint en fait mention dans sa lettre du 16 novembre 1606, en disant : « Nos sœurs de Nancy m'ont nouvellement écrit... qu'il faut contracter pour la pièce (du prioré de Nancy) que les sieurs de la Primatiale nous en avaient vendue. » C'est cette partie du prieuré que les sœurs de Nancy avaient occupée avant la supplique et qui permet au saint de dire : *On... a fait entendre que les place et bâtiment du monastère de Notre-Dame (au cloître duquel elles font présentement leur résidence) étaient prêts à vendre et de votre ordonnance...* Ainsi les Filles de la Congrégation Notre-Dame auraient occupé le prieuré des Bénédictins en deux fois, d'abord le cloître, puis le reste des bâtiments. Il se pourrait qu'à l'occasion de cette première prise de possession, le Cardinal aurait écrit de nouvelles

lettres en faveur des sœurs, que ces lettres auraient précédé seulement la supplique de quelques mois, et qu'ainsi le saint aurait pu y faire allusion. Tout s'expliquerait alors d'une manière naturelle. Nous laissons à d'autres le soin d'éclaircir ces points difficiles.

II

La deuxième pièce n'a pas la portée de la supplique citée plus haut. Les sœurs avaient une créance sur la maison ducale : comme elles ne pouvaient en obtenir le payement du trésorier, elles s'adressèrent à la duchesse. Ce fut le saint qui rédigea leur réclamation.

« *A l'Altesse de Haulte et puissante princesse, Madame la duchesse de Bruntzvich.*

« En toute humilité luy font remontrer ses tres humbles et obeyssantes servantes, les filles de la Congrégation Nostre Dame de Nancy, comme pour le service de sadicte Altesse, elles ont nourry et enseigné depuis le commencement de l'année mil six centz et sept, trois filles pensionnaires en leur maison, la 1re nommée Anne de Bar par l'espace de trois ans, six mois ; la 2me, Toussaine de Menbre[1], trois ans, et la 3e Anne Thonnoy, quatre ans, moyennant chacune cent francs par an de pension, qu'il aurait pleu à sadicte Altesse de leur accorder, revenant le tout à la somme de mil cinquante francs ; sur quoy les remonstrantes ont receu trois centz frans, leur restant a ce moyen encor dheus sept centz cinquante frans ; et comme elles sont présentement au fort de bastiment de leur couvent et monastère et qu'elles ont grande et extreme nécessité de denier pour subvenir au payement de leurs ouvriers et aultres despenses qu'il leur convient journellement supporter pour se losger et mectre en l'estat qui leur est ordonné par sa Saincteté et loix de leur dicte Congrégation, c'est pourquoy elles sont contrainctes d'avoir recours à l'Altesse de Madicte Dame, laquelle elles supplient tres humblement que ce soit son bon plaisir d'ordonner qu'elles soient satisfaictes de la somme de sept centz cinquante frans restans ; et en considération qu'elles ont esté contrainctes cy deuant d'emprunter pareille et plus grande somme et en payer l'intérest, pour les ayder à supporter

1. Peut-être « Meubre ».

plusieurs nécessités, qui leur sont depuis survenues, il luy plaise semblablement pour ce subiect leur eslargir par charité et en aumosne quelque aultre somme; et elles continueront toute leur vie leurs prières envers le Créateur pour l'augmentation de la santé et prospérité de sadicte Altesse. »

Cette deuxième supplique ne porte pas non plus de date. Les années, qui y sont marquées, montrent assez qu'elle n'est pas antérieure à 1611. On ne voit pas que les sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Nancy aient fait des constructions au monastère de la vieille ville. Celles dont il est question ici semblent donc se rapporter au couvent de la Congrégation qui fut bâti dans la ville neuve de 1615 à 1617. Le saint signale l'acquisition du terrain dans sa lettre du 7 mars 1615 aux religieuses de Châlons ; le 14 juin 1616, il ajoute qu'on maçonne à force et que l'on construit la muraille autour de l'emplacement. Le 10 octobre 1617, il écrit aux religieuses de Saint-Mihiel que le monastère est achevé et que M. le Primat pense y introduire les sœurs de Nancy à la Toussaint, ou au plus tard à la fête de Saint-Martin. C'est donc entre le mois de juin 1616 et l'été de 1617 que cette supplique semble avoir été présentée, plus probablement en 1616.

Nous devons supposer que la dette réclamée fut bientôt payée, et que la duchesse y ajouta une aumône.

Louis CARREZ, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. L'Église naissante et saint Paul, méditations sur les *Actes des Apôtres*. Marseille, librairie Salésienne, 1899. In-8, pp. x-432. Prix : 4 francs. — **II. Les Évangiles des dimanches expliqués,** par M. l'abbé Sabouret. Paris, Haton, s. d. In-8, pp. 224. — **III. Un parterre de fleurs, ou Mémorial consolant des bienfaits de la sainte Vierge,** par le R. P. O. Bischoff, SS. R. Société de Saint-Augustin, 1898. In-12, pp. 224. Prix : 0 fr. 75. — **IV. Aux défenseurs de la patrie,** *moisson de faits remarquables de la vie militaire*, par Le même. In-12, pp. 224. Prix : 0 fr. 75. — **V. Fleurs cisterciennes en Belgique,** par H. Nimal, SS. R. Liège, Dessain, s. d. In-12, pp. 212. — **VI. Les Dominicains ; lettres à un jeune homme sur l'Ordre des Frères-Prêcheurs,** par le R. P. Fr. Paul Duchaussoy, du même Ordre. Société de Saint-Augustin, 1898. In-12, pp. 88. Prix : 0 fr. 75. — **VII. Entretiens et avis spirituels,** par le R. P. Lécuyer, de l'Ordre de Saint-Dominique ; introduction par le R. P. Libercier, du même Ordre. Paris, Lethielleux, s. d. In-18, pp. xvi-216. Prix : 2 francs. — **VIII. La Perfection religieuse, d'après saint François de Sales,** par l'abbé J. Martin. Paris, Lethielleux, s. d. In-18, pp. viii-61. Prix : 0 fr. 75. — **IX. Manuel pieux ou vademecum des membres de l'Association universelle des familles chrétiennes,** par l'abbé Omer Coppin. Société de Saint-Augustin, 1898. In-24, pp. 261. — **X. Notre-Dame du Haut-Mont,** *Croquis et souvenirs*, par G. de Beugny d'Hagerue. Société de Saint-Augustin, 1899. In-8, pp. 140. — **XI. Apparitions et révélations de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge à Pauline Périé,** publiées par l'abbé J. Cuquel. Paris, Téqui, 1899. In-12, pp. xiii-612. Prix : 3 fr. 50. — **XII. Manuel de la vie et de la piété chrétienne,** par M. le Curé de Saint-Sulpice. Paris, Lecoffre, 1899. In-18, pp. iii-248. Prix : 1 fr. 40.

I. — « On ne trouvera jamais la religion plus ravissante qu'à la lumière de la parole de Dieu extraite de nos saints Livres », écri-

vait, il y a quatre ans, le vénérable auteur, dont la plume toujours jeune continue à écrire ce commentaire du texte sacré dans de vraies « Élévations », selon le mot heureux de Mgr l'Évêque d'Aire et de Dax. Le digne chanoine B... — j'allais lever le voile sous lequel se cache sa modestie — reconnaît que ses *Méditations*, si différentes de tant d'autres par leur ton, leur forme, leur allure, etc., ne sont pas faites pour remplacer celles qui sont la nourriture quotidienne des âmes pieuses, sacerdotales ou laïques. Mais la prière est nécessaire pour goûter la parole de Dieu, et il ne faut point la séparer de cette lecture fortifiante. Cette histoire de l'Église naissante est un vrai poème, trop peu connu, hélas! Grâce à l'ancien doyen, il le sera davantage, car son ouvrage ira « réveiller le zèle apostolique, éclairer les esprits de tous ceux qui ont la glorieuse et sainte mission de propager la foi chrétienne ». Ce volume ne sera pas le dernier qui jaillira de sa plume féconde et de son cœur ardent, un autre s'annonce déjà pour le compléter et n'épuisera peut-être pas la série des Épîtres apostoliques. Puisse le vénérable auteur contribuer longtemps encore à faire goûter « cette noble étude des saintes Lettres et à lui donner une direction mieux appropriée aux nécessités du temps ». (Encycl. *Providentissimus Deus.*)

II. — Que de fois la vieille bible de famille n'a-t-elle pas été pour nos âmes d'enfants un vrai trésor! Feuilletée par la main de nos grand'mères, elle a fourni à nos intelligences qui s'éveillaient leur première pâture; nos petits doigts couraient détaillant les belles gravures, et nos yeux interrogateurs se promenaient du personnage indiqué aux yeux de l'aïeule qui nous en racontait l'histoire. Les scènes de l'Évangile surtout posent sur les lèvres de l'enfant des questions sans fin et fournissent aux lèvres de la mère des explications toujours écoutées. M. l'abbé Sabouret édite une réduction des gravures du P. Natal, les accompagnant du texte de l'Évangile et d'une courte explication qui remplissent deux pages. « A la portée des bourses les plus modestes », ce petit volume trouvera sa place sur la table des familles chrétiennes et pourra être donné en récompense « dans les catéchismes, dans les écoles libres, dans les salles d'asile ».

III et IV. — Après une corbeille aux dévots de saint Joseph (*Études*, t. 77, p. 556), voici un parterre de fleurs aux Enfants de Marie,

aux défenseurs de la patrie une moisson de faits militaires : trois excellents recueils de faits historiques que les catéchistes mettront volontiers et utilement à contribution ; ils dévasteront le parterre, ils épuiseront la corbeille, ils recueilleront la moisson, et ce n'est pas le R. P. Bischoff qui s'en plaindra : *Sic vos non vobis*..., car il a voulu être semeur, et, jetant au vent le bon grain, il ne demande pas mieux qu'il rapporte cent pour un.

V. — Il faut rapprocher des opuscules de son confrère l'ouvrage que le R. P. Nimal dédie aux enfants de saint Bernard, « en témoignage de vénération, d'affection et de courageux dévouement ». Ces *fleurs* de l'Ordre de Cîteaux en Belgique : les trois Ida, Alcide de Schaerbeck, Béatrice de Nazareth, et tant d'autres embaument le jardin de l'Église d'un parfum pénétrant et pur.

VI. — Charmante plaquette que les jeunes gens liront avec profit, ceux-là surtout qui « cherchent une voie idéale pour se consacrer totalement au Christ en se dévouant au salut des âmes ». Tableau rapide qui fait passer sous nos yeux toutes les grandeurs et les gloires de l'Ordre illustre des Frères Prêcheurs : ses origines avec son saint fondateur, son histoire avec ses héros (docteurs, artistes, missionnaires, martyrs), sa vie intérieure avec sa règle et ses observances monastiques. Le R. P. Duchaussoy démontre enfin que le but de l'apostolique fondateur, la défense de la vérité, est encore à poursuivre de nos jours ; que les moyens employés : étude, prière, action, ne sont point surannés ; que les austérités de la règle ne dépassent pas les forces d'une santé commune ; que les Frères convers sont, sans prêcher, de véritables et très utiles Frères Prêcheurs.

Me permettrai-je respectueusement une réserve ? Saint Thomas d'Aquin est, je crois, une trop grande lumière dans l'Église universelle pour dire que les Dominicains « en demeurent les interprètes, en droit privilégiés, en fait exclusifs ». Que les frères du Docteur angélique revendiquent pour eux d'en être les héritiers directs, soit ; mais qu'ils permettent à d'autres de se montrer, à leur suite, les disciples passionnés du Maître.

VII. — Les *Entretiens* qui forment la première partie de cet élégant volume sont une « brillante synthèse d'instructions prêchées à des Enfants de Marie », résumé soigneusement rédigé par

le R. P. Lécuyer lui-même qui l' « adressait au jour le jour à une personne dont il dirigeait la conscience ». Les *Avis spirituels*, groupés dans la seconde, sont surtout empruntés à la correspondance de l'éminent religieux, successeur du P. Lacordaire dans le gouvernement de sa Congrégation enseignante. C'est avec un soin filial que le R. P. Libercier a recueilli ces fragments, et on lui saura gré de les « restituer », pour qu'elles en profitent encore, aux âmes généreuses capables d'entendre ce mâle langage. « Courage, renoncement, abandon et amour sans bornes de Notre-Seigneur, voilà tout ce que je voulais vous dire : ce serait beaucoup trop peut-être pour une âme vulgaire et commune, laissez-moi croire que ce n'est rien de trop pour la vôtre. » Grâce à Dieu, il est des cœurs virils qui méditeront ces fortes pages et sauront en goûter la forme personnelle, le fond riche et solide.

VIII. — « La dévotion de céans doit être une dévotion forte et généreuse », écrivait saint François de Sales aux religieuses de la Visitation. On sait pourtant que la spiritualité du saint Docteur était en même temps *souëfve*. C'est en effet au coin de la force et de la douceur qu'est marquée la direction de l'évêque de Genève. Ces quelques pages sur la *Perfection religieuse*, extraites du *Traité de l'Amour de Dieu* et des *Entretiens*, sont accessibles à tout le monde, comme « ce mot cité partout à cause de la facilité avec laquelle les âmes simples le saisissent : Ne craignez point Dieu, car il ne vous veut faire nul mal, aymez-le fort car il veut vous faire beaucoup de bien ».

IX. — Les *Études* ont annoncé naguère le *Manuel* rédigé par le fondateur même de l'*Association universelle des Familles consacrées à la Sainte Famille* (t. 78, p. 693). M. l'abbé Coppin, sur un autre plan apporte son concours à l'œuvre. Vingt lectures sur la Sainte Famille modèle des familles; prières et chants; documents authentiques sur l'Association, telles sont les trois parties de ce *vade-mecum*, qui aidera à promouvoir cette œuvre « restauratrice de la vie chrétienne, à laquelle le Saint-Père et Nosseigneurs les Évêques attachent une si grande importance au point de vue de la régénération sociale ».

X. — Quiconque connaît l'une de ces maisons de retraites, — trop peu nombreuses encore, hélas! — que l'on rencontre sur divers points de la France, retrouvera dans ces *Croquis et*

souvenirs plus d'une de ses impressions personnelles. « Une vaste construction en briques et pierres blanches, aux toits dentelés, aux ogives aiguës ou surbaissées, dont l'architecture en vieux style flamand se détache gaiement sur le vert feuillage des grands arbres qui l'entourent.... En avant, une statue colossale du Sacré Cœur, qui ouvre ses bras aux visiteurs... » : telle se présente aux premiers regards Notre-Dame du Haut-Mont. Après une description de la maison, que complètent les phototypies intercalées dans le texte, un deuxième chapitre, dont les notes intimes d'un retraitant font presque tous les frais, apprend au curieux *ce que c'est qu'une retraite*. Les chapitres suivants font défiler les différents groupes de retraitants qui se succèdent toute l'année dans cette thébaïde des hommes d'œuvres et des ouvriers. Enfin, un dernier chapitre sur *les retraites protestantes*, emprunté au P. Watrigant[1] qui a tant étudié les *Exercices* et ressuscité en 1881 la première maison de retraites, n'est pas sans intérêt.

Ces pages, que reliront les anciens retraitants : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*, sont une invitation pour ceux qui ne connaissent pas les retraites fermées à en venir faire l'expérience personnelle. Grâce à Dieu, il y a assez peu de *Durtal* horripilés par ces « minuties fanées, ces vétilles sèches, cette culture japonaise d'arbres contrefaits et demeurés nains » ; ils sont légion au contraire ceux qui, dans ce travail, pénible au début, sont vite dédommagés des premiers efforts, redisent sans se lasser leurs joies et leurs surprises, recommencent bientôt, et non plus seuls, mais avec des amis auxquels ils veulent faire partager ces jours du ciel sur la terre.

XI. — L'humble fille des champs, dont ce gros volume raconte les visions, est née dans les environs de Cahors ; elle n'a jamais su écrire, mais elle devint fort habile dans toute espèce de travaux d'aiguille. Elle avait quinze ans quand M. l'abbé Cuquel fut nommé curé de Francoulès. « Je compris, dit-il, qu'elle était favorisée de grâces extraordinaires, et qu'en fait de spiritualité il était fort problable qu'elle en sût plus que moi. » Ce fut assurément une attention de la Providence d'envoyer à Pauline, dès la première heure, un directeur expérimenté, auquel sa parfaite obéissance a toujours paru une marque péremptoire qu'elle était guidée par

1. Cf. *Études*, t. 75, p. 577.

l'esprit de Dieu. Il serait trop long d'analyser ici cette vie tissée de surnaturel. Bornons-nous à remarquer avec l'auteur que ces révélations ont été examinées par des théologiens capables de les juger ; que M. le Dr Imbert-Gourbeyre, qui fait autorité dans la mystique, trouve que « tout y est marqué au coin divin » ; que le premier évêque de Cahors, auquel ces écrits ont été soumis, juge que ce que Pauline Périé « fait et dit est bon et édifiant » ; que Mgr Enard enfin, « réservant de la manière la plus expresse tout jugement sur la nature de ces faits extraordinaires et discutables, mais qui, examinés dans le temps par l'autorité diocésaine, n'ont été ni approuvés ni condamnés, n'a pas cru devoir refuser la permission d'imprimer ».

XII. — Qu'est-ce que vivre en chrétien, comment et par quels moyens on peut y parvenir? Quelles sont les pieuses pratiques de la vie privée? Quels sont les principaux actes publics ou officiels de la vie du chrétien? C'est à ces trois questions que répondent les trois *livres* de ce petit opuscule, inspiré à M. le curé de Saint-Sulpice par son désir d'être utile aux âmes qui lui sont confiées. Le zélé successeur de M. Hamon, qui comme lui signe modestement par son titre et donne en appendice une liste de ses prédécesseurs, aidera à l'accroissement de l'esprit de piété dans sa fervente paroisse... et au delà. Paul Poydenot, S. J.

De oratione christiana ejusque speciebus, par le cardinal Brancati de Lauria. Imprimerie de la Grande-Chartreuse, 1896. In-8, pp. xvii-558. Prix : 10 francs. — Ce livre fut imprimé pour la première fois à Rome en 1685. Il sera utilement consulté par ceux qui veulent approfondir la mystique ; car ils y trouveront une foule de discussions scolastiques sur cette matière. Malheureusement la partie descriptive n'y a qu'un rôle secondaire, et elle prête à quelques critiques. L'auteur avoue lui-même avec franchise que les grâces mystiques sont pour lui *terra incognita* (p. 385). Si le lecteur ne s'est pas fait d'avance des idées très claires sur la nature intime et la suite de ces grâces, il ne doit guère s'attendre à les acquérir ici.

On peut en donner un exemple important. L'auteur soutient cette thèse singulière que l'oraison de quiétude dépeinte par sainte Thérèse, aux chapitres xiv et xv de sa *Vie*, n'est pas une oraison infuse, mystique ; mais qu'elle appartient à la voie ordi-

naire. Car, dit-il, la sainte compare alors l'âme à un jardinier qui fait monter l'eau par une noria. Donc il y a de l'effort personnel, et cet état dépend de notre volonté, de notre industrie; ce qui est contraire à la définition même des états mystiques. — On peut répondre que sainte Thérèse affirme pourtant que notre industrie ne peut, en aucune façon, produire cette oraison [1]; voilà qui est catégorique. Les efforts dont elle parle n'ont donc pas pour but la *production* directe de cet état; ils servent seulement à des buts secondaires et très différents : chasser les distractions ou surajouter une demande. De plus, puisque, dans l'extase, la sainte parle encore du travail du jardinier, il s'ensuivrait que l'extase elle-même ne serait pas une oraison infuse; ce que personne n'oserait soutenir.

Brancati ajoute d'autres arguments, tout aussi faibles. Il y en a un qu'il déclare décisif (palmarium). Il s'appuie sur ce que sainte Thérèse compare l'oraison de quiétude à une étincelle. Mais, reprend-il, les étincelles d'amour divin sont faites pour les commençants et les grandes flammes pour les parfaits. Donc cet état n'est qu'une oraison de commençants. — On répond que, si la sainte parle d'étincelle, c'est uniquement par opposition aux grands embrasements de l'extase. Le contexte le prouve, et elle-même le spécifie : « Toute petite qu'elle est, cette étincelle fait *grand bruit* (mucho ruido); elle est le *commencement* d'un véritable *incendie*, dont je parlerai plus loin... *c'est un don magnifique, surpassant tout ce que je pourrais dire.* » (Ch. XIV.)

Brancati ne se préoccupe guère de la classification simple et pratique du *Château* de sainte Thérèse. Pour ces degrés, comme pour les descriptions, il préfère recourir aux anciens; mais à l'exemple de tant d'autres, il le fait sans critique. Les auteurs spirituels ont employé certains mots que chacun, malheureusement, a entendus à sa façon. Or ceux qui les citent se figurent souvent le contraire. Ils ne se doutent pas de ces divergences cachées. Pour en fournir des exemples, il suffirait d'étudier historiquement les mots *union*, *repos*, *quiétude*, *sommeil*, *ivresse*, *fiançailles*, *contemplation*, etc. Pour l'un, les fiançailles spirituelles sont un état mystique déterminé; mais pour l'autre, c'est

1. « *Jamais*, avec *toute l'activité* de ses efforts, l'âme ne pourrait acquérir un bien si élevé » (*Vie*, chap. XIV). La même pensée est répétée plusieurs fois dans ce chapitre et le suivant.

l'entrée dans un noviciat ou simplement la grâce du baptême. Il ne faut donc pas essayer de coudre entre eux tous les textes qui parlent de fiançailles. Les conclusions reposeraient sur des équivoques.

Le mot contemplation paraît, de prime abord, avoir une signification moins élastique. La définition en semble précise. C'est un regard simple, accompagné d'amour. Une telle phrase peut-elle donc prêter à des interprétations diverses ? Hélas oui. Car la simplicité dont il y est question peut être entendue dans un sens plus ou moins large. Sur quelle espèce d'acte la fait-on porter ? Et, pour chacun, la suppose-t-on totale, absolue, ce que Suarez regarde comme chimérique (*de Oratione*, II, ch. x, n° 13) ; ou admet-on seulement qu'elle soit notable ? Les réponses sont loin d'être concordantes.

Le regard est simple, penseront certains auteurs, quand on ne fait presque plus de raisonnements. Dès lors ils appellent contemplation tout ce qui vient après la méditation vulgaire, qui était une oraison de discours. Cela revient à dire : La contemplation commence avec l'oraison *affective*.

Mais d'autres diront : Pas si vite ! L'oraison *affective* a simplifié les idées, mais non les sentiments. Pour nous, le regard ne mérite le nom de simple que lorsque cette *multiplicité* des affections a elle-même disparu. Avec ce système, la contemplation commence seulement, comme dans le traité d'Alvarez de Paz, au degré qui suit l'oraison affective, et que Bossuet a appelé, avec beaucoup de clarté, oraison *de simplicité* (opuscule composé pour la Visitation de Meaux et intitulé : *Manière courte pour faire l'oraison en foi*). Cet état s'appelle encore oraison *de simple regard*, ou *d'attention amoureuse à Dieu* (Courbon), ou *de recueillement actif*, ou *de repos actif*, ou *de simple remise en Dieu* (saint François de Sales), ou *contemplation ordinaire ou acquise* [1].

C'est l'oraison que saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal recommandent aux Filles de la Visitation, comme leur étant propre (V. *Œuvres de sainte Chantal*, édition Plon, 1876.

1. Dans mon article des *Études* sur *les Desirata de la Mystique* (20 mars 1898, et tiré à part chez Retaux), je l'appelais, à l'exemple du P. Massoulié, oraison affective tranquille. Mais on m'a objecté avec raison que, de la sorte, je ne mettais pas assez en lumière cette oraison de simplicité. Je la rabaissais au rang d'une simple subdivision sans importance ; ce qui n'était pas dans ma pensée.

T. III, p. 278; édition Migne, 1862, un autre passage, sous ce titre : *Réponse à l'article* 24e *du Coutumier.* T. II, p. 232). La Visitation regarde ce genre d'oraison comme un héritage précieux, et elle a raison.

Ce degré, qui appartient encore à la voie ordinaire, a été souvent confondu avec celui qui lui succède, la *quiétude*, entendue au sens de sainte Thérèse, qui fait entrer enfin dans la voie mystique [1]. De fait, l'un mène facilement à l'autre, et par des transitions assez douces. La loi de continuité s'observe ici, comme dans le reste de la création.

Nous venons de rencontrer déjà deux significations assez différentes pour le mot contemplation. Pourtant nous ne sommes pas au bout. Pour d'autres auteurs, comme sainte Thérèse, ce mot pris sans qualificatif se restreint encore davantage : il ne s'applique qu'aux états mystiques. Parfois même on ne fait commencer la contemplation que plus loin. Et, sans s'en rendre compte, on est toujours guidé par la définition du *regard simple.* C'est qu'en effet, dans les états mystiques, l'imagination, faculté inférieure, ne concourt en rien à la production de l'oraison; elle n'intervient que pour gêner par des distractions. On peut donc dire que le regard intellectuel — considéré dans sa partie utile — a subi une nouvelle *simplification*; et d'autant plus accentuée que l'état est plus élevé. Il repousse de plus en plus le concours des facultés sensibles.

On voit donc quelles divergences il y a entre les auteurs dans

1. Par exemple, Mgr Bougaud, dans son *Histoire de sainte Chantal*, confond ces deux états voisins. Lorsque la sainte écrit : « Notre-Seigneur conduit *quasi toutes* les Filles de la Visitation à l'oraison d'une très simple unité et unique simplicité de présence de Dieu », et qu'elle rétracte ailleurs la restriction *quasi* (Édition Plon, t. III, p. 337), on peut s'assurer par le contexte qu'elle ne parle pas de l'état mystique. Elle se contente de ne pas l'exclure.

Dans la *Vie du P. Balthasar Alvarez*, par le P. du Pont, c'est bien l'oraison passive qui est décrite. Mais comme l'auteur développe principalement les qualités qu'elle possède en commun avec l'oraison de simplicité, beaucoup de lecteurs comprendront mal sa pensée et se figureront qu'il parle de ce dernier état. Justement Brancati s'y est trompé (p. 224). Pour avoir une vue d'ensemble sur les états d'oraison, ajoutons que lorsque l'oraison de simplicité est aride et amère, elle devient ce que saint Jean de la Croix appelle la *nuit du sens* ou le *premier purgatoire de l'âme.* C'est la frontière des états mystiques, le prélude de la vraie oraison de quiétude. (Voir ma brochure sur *la Mystique de saint Jean de la Croix.* Paris, Retaux.)

la manière de comprendre les mêmes mots. D'autres fois, au contraire, ils décrivent les mêmes choses, mais en les désignant par des noms si différents, que leurs états d'âmes semblent n'avoir aucune ressemblance. De là, la nécessité, quand on cite ces auteurs d'époques si diverses, de ne pas s'en tenir à l'écorce de leur langage, mais de se demander sérieusement ce qu'au fond ils ont voulu dire et affirmer. Il ne suffit plus d'une paire de ciseaux, découpant des textes inconciliables qu'on juxtaposera, ou d'autres, très conciliables, qu'on séparera. Il faut une étude critique. C'est simplement de la sincérité. On cherche la vérité vraie, et non celle de convention. Du temps de Brancati, on n'avait pas toujours cette préoccupation historique.

Sainte Thérèse nous a donné, sous ce rapport, un exemple admirable. Elle a vraiment la méthode scientifique, telle que la conçoivent les modernes. Au lieu de chercher à « solliciter » les textes, elle peint, avec patience, ce qu'elle observe en elle-même. Au premier abord, saint Jean de la Croix semble procéder autrement; il cite beaucoup l'Écriture sainte, et semble retrouver dans Job et dans les psaumes la description de tel et tel état très particulier, que d'autres n'y avaient jamais aperçu. Mais, si on y regarde de près, on voit que c'est avant tout un observateur. Il commence par dire ce qu'il a vu. La plupart des textes qu'il apporte ensuite ne sont évidemment pour lui qu'un procédé littéraire pour ramener les mêmes idées. Il particularise ces textes à tel état, sachant très bien qu'ils ont une interprétation plus étendue.

Je ne vais pas jusqu'à demander qu'on ne cite pas les anciens auteurs. Mais il y a manière de le faire. Ce qu'il faut, c'est d'éviter les équivoques. Il faut aussi séparer chez les anciens ce qui appartient à l'observation directe, et ce qui est le résultat d'idées *a priori*, ou la copie confiante des opinions antérieures.

Il semble qu'en procédant ainsi, on compliquera étrangement la théologie mystique, qui passe déjà pour si difficile à débrouiller. Je suis persuadé du contraire. Tout s'éclairera, tout se simplifiera. On verra que l'objet de cette science se réduit à quelques états types, peu nombreux et faciles à définir rigoureusement. Ce qui sera compliqué, je l'avoue, ce sera la discussion préliminaire; elle demandera, en effet, beaucoup d'érudition. Mais les résultats seront accessibles à tous; c'est là l'important. Les vieux textes

privés de la vraie pensée de leurs auteurs sont du bois mort. Que de bois mort dans la forêt de la Mystique ! Coupons-le ; l'air et la lumière commenceront à circuler.

Comme application de ce qui précède, voyons comment Brancanti traite cette question : La contemplation peut-elle durer longtemps ? Ce n'est pas à une multitude d'observations bien contrôlées qu'il va demander la réponse. Il répète (p. 371, 421) la solution classique de saint Grégoire le Grand, disant que la contemplation ne dure guère plus d'une demi-heure, en vertu de ce texte de l'Apocalypse : « Un silence d'une demi-heure environ se fit dans le ciel. » Mais la question préalable était de fixer de quelle contemplation s'occupe saint Grégoire. Ce n'est pas l'oraison de quiétude, car il est notoire que certaines personnes l'ont chaque fois qu'elles pensent à Dieu, et qu'ainsi cet état se prolonge chez elles plusieurs heures, si elles le désirent. Mais alors parle-t-on d'états plus relevés ? Ou encore veut-on exprimer cette idée assez complexe que les états mystiques ont des fluctuations incessantes, et, par suite, des séries de maximums. Or, il en est de presque tous les maximums, comme des pics des Sierras. Ils n'ont guère d'étendue ; mais les altitudes peu différentes gardent parfois leur niveau à perte de vue. Est-ce là le sens de la thèse ? Tout cela demanderait une discussion serrée.

Et le texte de l'Apocalypse, quelle est sa valeur comme preuve ? Il y est question de silence, comme dans vingt endroits de l'Écriture; mais ce n'est pas le silence de la contemplation. Ce texte a-t-il pris cependant quelque force démonstrative, par sa répétition obstinée dans les livres sur l'oraison ? Ce serait à étudier.

En dehors des descriptions, Brancanti a des discussions fort instructives. Le cardinal Lambertini, qui devint Benoît XIV, le cite pour quelques questions simples et classiques qui intéressent la canonisation des saints (*De Canon. Sanct.*, l. III, chap. xxvi), et, à ce sujet, il en prononce un éloge qui ne contredit nullement les critiques que j'ai cru devoir faire.

Par exemple, Brancati traite très bien la question de savoir si nous pouvons demander à Dieu, non seulement de nous délivrer de l'aridité, mais de nous élever à la contemplation. Il n'écoute pas ces moralistes chagrins qui, s'inspirant des doctrines quiétistes, voient dans cette demande une hardiesse fâcheuse, une imperfection. Il les traite de paresseux, de fainéants (*ignavi*, *desides*,

mundo dediti, p. 373). Bien plus, comme les grands mystiques qui ont précédé l'époque rigoriste du dix-huitième siècle, il admet (p. 533) qu'on peut désirer et demander l'union mystique elle-même, — qu'il se garde bien de confondre avec les révélations.

Les RR. PP. Chartreux ont rendu un vrai service en rééditant un livre qui contient des matériaux si nombreux. Quant à l'éloge de leur imprimerie, il n'est plus à faire. Augustin Poulain, S. J.

Le Clergé français, 1899. Tours, Mame. Grand in-8, pp. LII-1141-75. — Pour la sixième fois, l'*Annuaire* du clergé français paraît dans son format commode, avec son impression très nette sur beau papier, apportant surtout les renseignements les plus nombreux et les plus utiles.

Nous sommes particulièrement heureux de voir, à la première page, la firme bien connue *Alfred Mame et fils*, non plus seulement comme celle de l'imprimeur, mais bien comme celle de l'éditeur-propriétaire. C'est un brevet de longue vie pour un ouvrage difficile à rédiger et coûteux à éditer ; c'est l'assurance aussi que chaque année sera marquée par quelque perfectionnement.

S'il nous était permis de formuler un désir, nous demanderions que les renseignements, épars dans le corps du volume, sur les *missions étrangères* alimentées par les ordres et les congrégations françaises, fussent réunis et résumés en un tableau général. Ce serait un éloquent commentaire du mot célèbre : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation » ; ce serait aussi un argument topique pour ceux qui réclament qu'il ne soit plus *un article d'importation*, menaçant de tarir la principale source de notre influence au dehors. Charles Berbesson, S. J.

L'Enseignement intégral, par Alexis Bertrand, professeur de philosophie à l'Université de Lyon. In-8, pp. 313. Paris, Alcan, 1898. Prix : 5 francs. — Encore un plan de refonte de l'enseignement public en France. M. Alexis Bertrand part de ce fait que, du moment qu'un jeune Français reçoit une culture intellectuelle un peu élevée, il est par cela même arraché aux professions dites vulgaires, d'où il résulte que le pays se trouve partagé en castes. D'une part les gens cultivés, instruits, remplissant certaines fonctions qui passent, à tort ou à raison, pour libérales ;

de l'autre la masse, ouvriers, cultivateurs, marchands, etc., pour qui il n'y a pas place au banquet de la science. C'est un mal doublé d'une injustice. On a essayé d'y remédier par les cours d'adultes ; mais ces conférences, sans but défini et sans coordination aucune, ne sauraient aboutir à un résultat sérieux.

Il faut que tout le monde reçoive le même enseignement, et cet enseignement doit être intégral. Il embrassera les sept sciences fondamentales dont Auguste Comte a établi la hiérarchie et dressé le catalogue ; c'est à savoir : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie et morale. L'enseignement intégral sera donné par les maîtres des lycées à deux catégories d'élèves : ceux qui peuvent y consacrer tout leur temps, les élèves professionnels : pour eux, le cours devra durer quatre ans ; ceux qui, retenus pendant le jour par le métier ou l'apprentissage ne peuvent venir qu'aux classes du soir : pour ceux-là, le cycle complet comprendra sept années. On suppose au préalable de bonnes études primaires, où l'enfant aura appris une ou même plusieurs langues étrangères.

Il y aura un institut d'enseignement intégral dans tous les chefs-lieux de canton. Mais, d'autre part, on supprime une foule de choses qui n'ont plus leur raison d'être : tous nos collèges d'enseignement secondaire, toutes nos écoles primaires supérieures, la moitié de nos écoles normales d'instituteurs, le tiers de nos lycées. Plus d'internat, plus de grec ni de latin, ou si peu que rien, plus de baccalauréat, — il est vrai qu'on le rétablit sous le nom de diplôme d'études intégrales, — pas de gratuité ; enfin obligation pour tous ceux qui aspirent à quelque emploi public, y compris les membres du clergé, de recevoir l'enseignement intégral.

Tel est, si j'ai bien compris, la substance de ce livre, où beaucoup d'érudition s'allie à beaucoup d'originalité, d'abondance et de chaleur. Il renferme, en outre, de longues considérations passablement abstruses à propos de Descartes et d'Auguste Comte, sous le patronage desquels on abrite l'enseignement intégral.

L'auteur termine en nous pressant d'agir. « ... A l'œuvre pour réaliser un plan... qui seul peut redonner à l'éducation nationale l'âme et la vie qui semblaient s'en retirer. » Du reste, le succès n'est pas douteux : « Dans vingt ans l'enseignement intégral sera

notre enseignement national ; dans cinquante ans ce sera l'enseignement international, européen, universel. »

Ajoutons que, d'un bout à l'autre de son œuvre, M. Alexis Bertrand paraît sérieux et convaincu, comme il sied à un philosophe. A peine y relève-t-on une plaisanterie, d'ailleurs d'un goût douteux. M. Bertrand prophétise quelque part que, dans sa lutte contre les congrégations religieuses enseignantes, l'État finira toujours par avoir le dessous, parce que... elles ont plus d'argent que lui. Joseph Burnichon, S. J.

Le Mariage chinois au point de vue légal, par le P. Pierre Hoang. Chang-haï, Imprimerie de la Mission catholique, 1898. In-8, pp. LIV-259 (46), et 9 tableaux. — Nous ne pouvons appliquer à ce consciencieux travail l'observation que nous avons faite pour l'étude du même auteur sur le commerce du sel, que nous avons trouvée un peu incomplète. Dans cet exposé des lois s'appliquant à tous les cas possibles du mariage chinois, le P. Hoang semble bien avoir épuisé le sujet, et nous ne pouvons qu'adresser nos plus sincères compliments au traducteur des textes chinois. L'ouvrage est pour ainsi dire double, tant sont nombreuses les citations en caractères chinois, sans parler de celles qui sont dispersées dans le texte français et les notes très abondantes. La liste des ouvrages cités nous montre que 15 livres de jurisprudence, 28 classiques, 15 livres d'histoire et 20 volumes divers, soit en tout 78 ouvrages, ont été compulsés et cités. On jugera de l'importance du volume en notant que la table des articles et paragraphes ne comporte pas moins de vingt et une pages. Chaque article est accompagné des textes chinois, et des manchettes qui, reproduites dans une table alphabétique des matières, facilitent singulièrement les recherches : la table alphabétique des matières, à laquelle nous venons de faire allusion, remplit quinze pages suivies d'un index des expressions techniques : tout cela ne donne pas moins de cinquante-quatre pages pour les diverses tables. Ainsi que le dit l'auteur, dans sa préface, « on ne peut pas s'attendre à trouver dans le code chinois toutes les sublimes beautés et la chasteté austère du mariage, tel que l'ont fait les lois évangéliques ; du moins est-ce chose intéressante de le considérer tel que l'a conçu une grande nation païenne aux seules lumières, parfois vacillantes, des traditions primitives de la raison

humaine. Ce livre aura une utilité particulière pour les missionnaires. »

Un appendice doit paraître plus tard ; il contiendra des dissertations, auxquelles il est renvoyé plusieurs fois dans le corps du volume. On a cependant donné, à la fin du livre actuel, neuf tableaux montrant le règlement des deuils. Ajoutons, pour être complet, que le livre du P. Hoang, composé en chinois, a d'abord été traduit en latin, la langue qui, selon nous, se prête le mieux à la forme des phrases et au génie de la langue chinoise. Il a été ensuite traduit en français par le R. P. Ch. de Bussy. Cette façon de procéder devrait, croyons-nous, toujours être suivie quand on veut mettre en langue européenne vivante un texte chinois d'interprétation difficile, car il y a ainsi beaucoup moins de chances d'erreurs. La place me manque malheureusement pour faire du livre du P. Hoang une revue vraiment approfondie. Pour ce faire, il faudrait le comparer avec le code français et mettre en évidence la sévérité des lois chinoises en ce qui concerne les crimes, délits ou les simples fraudes.

Notons, en passant, qu'une femme adultère peut être vendue en mariage par son mari, qui a toutefois le droit de la garder. — On sait que les personnes portant le même nom patronymique ne peuvent contracter mariage, étant considérées comme parents trop proches. Or, de fait, souvent, elles ne le sont aucunement. Cela vient de ce qu'au début de l'histoire, on ne comptait que cent familles portant des noms différents. — Il n'est pas permis à une femme décorée d'un titre de dignité de se remarier. On élève des arcs de triomphe aux veuves qui meurent sans s'être remariées. Nous voyons qu'une bonzesse ou une religieuse taoïste est passible de cent coups de bâton et devra porter la cangue pour deux mois, si elle commet fornication. Il n'est pas question d'une autre punition, que nous avons vue appliquée, pendant notre séjour en Chine, par un mandarin désireux de mettre un terme aux scandales de certain couvent de religieuses bouddhistes. Il les fit toutes enfermer dans des sacs, puis on les vendit au poids, sur le marché de la ville voisine, aux plus forts enchérisseurs.

De l'étude des lois chinoises concernant le mariage, il ressort pour nous cette conviction que si, en cette matière comme en tant d'autres, le code de l'Empire du Milieu était appliqué sincèrement, les Chinois pourraient revendiquer avec raison la gloire

d'être le peuple le plus policé de la terre. Malheureusement ce code, qu'un sinologue distingué mort récemment, Sir Chalonnei Alabaster, nous a appris à admirer, n'est presque jamais appliqué, vu la partialité et vénalité des mandarins actuels.

Albert Fauvel.

Montalembert, par M. le vicomte de Meaux. Paris, C. Lévy, 1897. In-18. — Une série de contretemps dont l'histoire n'intéresserait personne a mis les *Études* en grand retard avec l'étude que M. le vicomte de Meaux consacrait, il y a déjà deux ans, à la mémoire de son illustre beau-père. L'auteur de « ces courtes pages » ne revendiquait pour elles que l'exactitude et la sincérité, « à défaut d'autres mérites ». Elles en ont d'autres pourtant, et, pour ma part, si je regrette de ne les connaître que d'hier, au moins puis-je attester d'expérience qu'il y a encore grand plaisir à les lire après le beau travail du R. P. Lecanuet. Simples, graves, distinguées en toute manière, œuvre de croyant et de gentilhomme, elles n'ont rien du panégyrique, et le « sentiment filial » n'est là qu'un agrément de plus, sans préjudice pour l'indépendance de l'historien. J'en donnerai une ou deux preuves.

Ainsi, dans sa prédilection pour le moyen âge, l'auteur de *Sainte Élisabeth* et des *Moines d'Occident* a été quelque peu dominé par son aversion pour le pouvoir absolu, et cela « sans trop distinguer entre la grandeur et la décadence de la société monarchique ». (P. 62.) En même temps, l'expansion de foi, de jeunesse, de liberté individuelle, qui caractérisait à ses yeux le monde féodal, semble lui avoir dérobé les deux grandes misères d'alors, sécurité absente, inégalité excessive. (P. 63.) Ailleurs, et à propos de l'homme public, M. de Meaux reconnaît qu'il lui manqua toujours plus ou moins « la sérénité, qualité difficile à concilier avec la passion, mais utile pour voir clair dans l'orage ». (P. 185.) Cette pleine sérénité, mère de la clairvoyance, ne manque assurément pas à l'auteur, non plus que l'élévation et la justice.

Et dans ce cadre modeste reparaissent moralement complets tous les aspects du héros : le jeune homme si merveilleusement préservé et préparé à son rôle ; l'enthousiaste de Lamennais, mais plus docile encore pour son bonheur et le nôtre, à l'autorité divinement instituée ; l'hagiographe, l'archéologue artiste,

l'orateur, le *leader* catholique, l'historien, l'homme d'intérieur et de société. Personnage multiple, bénédictin par le travail, chevalier par la noblesse d'âme et le courage; mais bien un et constant, malgré tout, dans ses deux amours : celui de l'Église et celui de la liberté politique. Amours inégaux d'ailleurs, ainsi qu'ils devaient l'être; car plus d'une fois le second céda devant le premier, le seul indiscutable, essentiel. Mais les concilier fut l'effort de toute sa vie. De là même, parmi d'admirables services, les illusions, les exagérations, les fautes auxquelles n'échappe guère, en nos temps de confusion, l'existence la plus noble et la plus pure.

M. de Meaux éclaircit et justifie parfaitement, selon moi, la conduite de Montalembert sous la Seconde république et le Second empire. Si l'ancien pair de France aime la liberté sage, la démocratie « aristocratique », c'est-à-dire assez avisée pour accepter le gouvernement des meilleurs, il exècre la démagogie précisément comme étant la pire ennemie de la liberté. Voilà pourquoi il se résigne à une dictature temporaire, pourquoi il l'appuie même au début, avec une confiance excessive de fait, mais honorable à sa nature généreuse. Dès que la dictature prétend s'affermir et durer, il se rejette en arrière, et, depuis lors, ne cesse de porter fièrement le deuil de ses espérances déçues; d'autant plus mécontent du nouveau régime, qu'il s'en veut à lui-même de s'être laissé décevoir. (P. 230, 293.) C'est là un grand trait de vérité humaine, et cet épisode est touché d'une main remarquablement habile et sûre.

Tout se tient, du reste, et c'est dans la façon diverse d'apprécier le gouvernement impérial qu'il faut chercher la cause prochaine des dissidences demi-politiques, demi-religieuses, qui vont partager les catholiques français et attrister la fin de Montalembert. Chez beaucoup d'entre eux, la confiance est plus obstinée; chez quelques-uns, la complaisance avec le pouvoir empressée jusqu'à l'aveuglement et même jusqu'à une apparence de servilisme. Du moins Montalembert le voit ainsi[1], et il en est révolté deux fois, par dignité chrétienne d'abord, puis par la conscience

1. D'autres, et d'école assez différente, le voyaient ou le pressentaient de même. Personne peut-être ne s'en est expliqué avec plus de force et de noblesse que l'illustre évêque de Poitiers. (8 octobre 1852. *Œuvres de Mgr Pie*, t. I, p. 552 et suiv.)

d'y avoir été involontairement pour quelque chose en accréditant auprès du clergé le président, futur empereur. (P. 230, 231.) Ajoutez à cette amertume, et l'impatience de l'inaction forcée, et la fierté native rendue bientôt plus irritable par de cruelles souffrances physiques, et le poids d'une influence considérable qui lui paraît couvrir sa responsabilité propre : voilà, non pas de quoi légitimer, mais de quoi faire comprendre l'excès de quelques théories, l'outrance malheureuse de quelques paroles, et, à propos du Concile, l'impétuosité d'une opposition qui, Dieu merci, laissera entières sa croyance personnelle à l'infaillible autorité du Vicaire de Jésus-Christ, et sa docilité nettement promise à la définition éventuelle. Du reste, l'arrière-pensée des opposants est bien marquée par l'auteur. Montalembert « redoutait l'omnipotence que des esprits exagérés attribueraient au Pape en matière politique, comme conséquence de son infaillibilité doctrinale ». (P. 302.) Rien de plus vrai : par une de ces singularités trop fréquentes dans la complication des querelles humaines, on se faisait un peu gallican sans l'être et pour sauver d'autres intérêts ; ce qu'on craignait dans la définition, c'était la force nouvelle qu'en recevrait, pensait-on, le *Syllabus*. Notons au moins un détail, qui est tout à l'honneur de Montalembert. D'autres croyaient pouvoir établir que l'acte pontifical du 8 décembre 1864 n'atteignait à peu près personne ; pour lui, en ce même temps, il écrivait à l'abbé Besson, plus tard évêque de Nîmes, « qu'il se sentait bien et dûment atteint, et qu'il n'avait plus qu'à obéir[1] ».

M. de Meaux glisse rapidement sur cette partie délicate, et je n'y veux pas appuyer plus que lui. Me permettra-t-il cependant de lui signaler une phrase qui pourrait être interprétée à faux par l'inadvertance ou la légèreté ? Montalembert avait d'abord beaucoup espéré du Concile ; « mais bientôt, l'école qu'il combattait en France prétendant prévaloir dans l'auguste assemblée, il s'effraya... » (P. 302.) Manifestement, pour l'auteur comme pour nous, le mot *prévaloir* ne signifie qu'avoir gain de cause, et, à ce compte, il est toujours assez naturel qu'une école catholique souhaite de prévaloir devant le tribunal qui les juge toutes. Mais d'ailleurs on vient de l'entendre, et il peut n'être pas superflu de le rappeler : Entre le débat conciliaire sur la définition de l'in-

1. Mgr Besson : *Frédéric-François-Xavier de Mérode...* Sa vie et ses œuvres, p. 228, 229.

faillibilité et la question qui divisait alors les catholiques, il n'y avait qu'un lien tout extérieur et accidentel. Au Vatican, la vérité traditionnelle prévalut contre un dernier reste de gallicanisme, et ce fut tout. Quant à l'école politico-religieuse à laquelle se rattachait Montalembert, le mot souverain avait été déjà dit ailleurs, et — chose dont quelques-uns n'ont point paru s'aviser — il devait l'être à nouveau, sous une forme plus directe encore et plus explicite, dans trois encycliques de Léon XIII (*Immortale Dei*, 1885; — *Libertas, præstantissimum*, 1888; — *Sapientiæ christianæ*, 1890).

En achevant ces nobles pages, M. de Meaux loue fort justement son beau-père d'avoir aimé les institutions parlementaires comme un moyen et non comme un but; d'avoir employé la liberté politique à la conquête des libertés civiles et religieuses qui en font seules tout le prix. (P. 308.) Montalembert, dit-il, a pensé toute sa vie « que la démocratie, pour se rendre digne de la liberté, a besoin de devenir chrétienne; que l'Église, pour être libre, a besoin que la nation le soit elle-même ». (P. 309, 310.) De ces deux propositions, la seconde énonce un fait, une situation moderne qui ne paraît guère contestable ni près de finir; la première, une nécessité morale déjà trop bien prouvée par l'expérience. Montesquieu, Mme de Staël, d'autres encore ont eu raison de croire que le régime démocratique suppose bien des vertus. Mais qui les lui donnera si la religion lui manque? En France surtout, pays de logique extrême, une démocratie athée, quand elle ne tournerait pas vite au despotisme d'un seul, ne serait elle-même que le despotisme collectif et anonyme, de tous le pire. Montalembert est heureux de n'avoir pas vécu assez pour le voir. Georges Longhaye, S. J.

Marie-Françoise Gérard, sœur Marie de Saint-Jean, de la Congrégation du Saint-Nom de Jésus (1872-1898). Paris, Josse, 1899. In-8 et in-12, avec portrait; pp. 98. Prix : 3 francs et 1 fr. 50. — Cette courte notice est simple comme la vie de sœur Marie de Saint-Jean, dont elle résume les vertus. Il n'y faut point chercher de grands événements; c'est le portrait aussi fidèle que possible d'une âme généreuse conduite dans la vie de tous les jours par l'esprit de Dieu. A s'en tenir au titre, on pourrait croire ce livre exclusivement destiné aux communautés reli-

gieuses. Sans nul doute, elles y trouveront matière abondante à imitation; mais ce serait se tromper que de borner à l'intérieur du cloître l'action de ce volume. Il est appelé à faire un grand bien parmi les jeunes filles, surtout dans les pensionnats et les ouvroirs. Dans le monde aussi, les personnes qui s'adonnent à une piété solide, pénétrant sous la lettre des faits l'esprit qui en fut le mobile chez sœur Marie de Saint-Jean, retireront de cette lecture un sérieux profit spirituel. Nous ne saurions donc trop recommander la diffusion de ce précieux petit livre.

Alexandre V., S. J.

Les Déformations de la langue française, par E. Deschanel. Paris, Lévy, 1898. 4e édition, pp. 294. — Le livre de M. Deschanel n'est, en somme, qu'une liste spirituelle et agréablement anecdotique des fautes nombreuses qui sont actuellement la maladie de notre langue. Il manque à cet utile ouvrage d'être plus doctrinal et mieux ordonné. Les déformations sont groupées sous quatre ou cinq chapitres assez vagues, sans lien entre elles, sans aucune de ces vues générales qui, en signalant le mal, en auraient aussi marqué la cause.

Les fautes énumérées sont réelles : à vrai dire, elles n'excèdent, ni pour le nombre ni pour la gravité, celles qui ont été commises de tout temps, et que, peu à peu, l'usage a condamnées ou consacrées.

Beaucoup plus dangereux est l'esprit dont elles procèdent : esprit de fantaisie et d'anarchie. Là est le mal, et non dans les fautes de prononciation ou d'accentuation, dans le manque de logique qui préside à l'orthographe ou à la formation de mots nouveaux. Pour peu qu'on y réfléchisse, on trouve que Lamennais, encore qu'un peu maussade, était dans le vrai quand il disait : « Lorsque les langues se corrompent, nul signe plus certain de la corruption intellectuelle et de celle des âmes. »

Que Lamartine, par exemple, écrive en vers étranges :

Elle (la caverne) était large et haute, et le front d'un géant,
N'aurait pas pu la toucher *debout sur son séant*
(Chute d'un ange, 7e vision),

cela ne tire pas à conséquence, en soi. Mais cela prouve combien aujourd'hui on se contente de l'à peu près, de l'ébauche, du style jeté, négligé, sans façon.

Qu'un journaliste parle d'*ascensionner* un beffroi, de faire *spiraler* la fumée de son cigare, de forfaits *invengés*, de paysages *médusants*, etc., autant, ce semble, en emporte le vent; que Chateaubriand ait risqué les mots *rivuleux*, *frigide*, *blandice*, *ingagnable*, *imbelliqueux*, *escampalive*, c'est tant pis pour lui. Le plus grand mal qui puisse en résulter, c'est que le Dictionnaire de l'Académie les adopte un jour, comme il a dû en adopter d'autres maudits par Malherbe, Vaugelas, Bouhour ou Voltaire. L'important est que les vieux mots, les vieilles tournures, la vieille syntaxe ne disparaissent pas, que Bossuet, Pascal, La Bruyère nous restent toujours parfaitement intelligibles.

Il y a toujours eu des excentriques : *précieuses* au dix-septième siècle, symbolistes au dix-neuvième, gongoristes en Espagne, euphuistes en Angleterre... Mais le mal, c'est que le défaut se généralise et qu'il n'y a plus guère à écrire le vieux et vrai français que le petit clan des conservateurs : les académiciens par devoir, et le clergé catholique par tradition. Et encore!...

Toute langue souffre d'un double mal, la corruption d'en bas, la corruption d'en haut. Celle d'en bas tient à l'ignorance : on oublie, ou l'on n'a jamais su, les étymologies, les origines d'un mot, d'un tour, d'une règle, et on écorche vocabulaire et syntaxe. On écrit *changer en nourrice* pour *changer en nourrisse* (en nourrissage); *venir comme mars en carême*, pour *venir comme marée en carême;* le *cockney* de Londres ne comprenant plus ce qu'est un *buffletier*, terme français pour désigner les gardiens de la Tour de Londres avec leur vieux costume à opulentes buffleteries, les appelle des *beaf eaters*, mangeurs de bœuf. — Ou bien, homme du peuple, même dans la prononciation, on sent le besoin de faire parade de ses muscles et on fortifie les mots à outrance, redoublant les lettres, *je l'laime*, *je l'ladore;* faisant ronfler des *r* là où le français s'en passe, r*entrer* pour entrer, r*écurer* pour *curer*, r*aiguiser* pour *aiguiser*, *casserole* pour *cassole* (cassolette), puis *castrole*. Ou bien, le principe de moindre effort l'emporte, et le *sexe* devient *sesque*, et une femme n'*époussette* plus, elle *épouste ;* on ne *jarrette* plus, on *jarte ;* on ne se *décollète* plus, on se *décolte*. On ne dit plus *de l'ouate*, mais de *la ouate* (petit exemple à méditer pour les théoriciens de la versification qui regardent encore l'hiatus comme dur à l'oreille, — sans parler des langues océaniennes indolentes et molles, où il n'y a que des

voyelles, donc abondance d'hiatus). — Tout cela, et mille autres exemples, dont le livre de M. Deschanel est rempli, n'est rien. C'est le mal nécessaire. C'est par ces petites déformations que la langue prouve sa vie ; et, pour nous consoler, méditons l'axiome scolastique : *Corruptio unius est generatio alterius.* Si le latin ne s'était pas déformé, nous n'aurions ni le français, ni l'italien, ni l'espagnol. Si le français de Rabelais ne s'était pas altéré, nous n'aurions pas celui de Pascal.

Mais il y a la corruption d'en haut : celle-là est plus grave. Au manque absolu de logique et de réflexion, à l'ignorance et à l'indolence d'esprit, elle joint, ce qui est terrible, l'affectation, le mauvais goût, la préciosité, la recherche du brillant et de l'inédit, le trait, le *phœbus.* — Le philologue, par ses considérations savantes sur l'évolution nécessaire des langues, consolera le littérateur des changements qui viennent d'en bas : si tout n'y est pas logique, du moins tout y est naturel. Mais le littérateur convaincra facilement le philologue qu'il n'a rien à prendre et rien à défendre dans les changements qui viennent d'en haut. Il ne peut y avoir de science là où tout est caprice.

Il me semble que M. Deschanel eût pu distinguer ces deux causes de déformation, et faire à chacune sa part de responsabilité : le livre y eût gagné en utilité et en intérêt.

Alexandre Brou, S. J.

In Memoriam, par André Godard. Paris, Calmann-Lévy, 1899. Prix : 3 fr. 50. — *In Memoriam*, inscription lapidaire gravée sur la tombe de l'épouse, morte à vingt-quatre ans, et inscrite à la première page de cette confession « saignante » d'une âme cruellement brisée, qui a rencontré Dieu sur la voie douloureuse du sacrifice. — Écrivain couronné par l'Académie, collaborateur du *Journal des Débats* et du *Correspondant,* l'auteur, frappé au cœur par la mort de celle qu'il chérissait passionnément, après avoir demandé à toutes les philosophies des lumières sur l'au-delà, est rationnellement retourné au Christ et à la douce religion de l'espoir.

Nous feuilletons son « âme » avec son livre, suivant pas à pas les étapes de ce calvaire intime. D'abord, les chers et douloureux souvenirs se réveillant sous le ciel désormais trop ensoleillé de ce Midi « où la mort n'est pas chez elle » ; des paysages émus

d'Armorique où la vision de la chère disparue se lève parmi les brumes; des vers jadis dédiés aux jours heureux, — jonchée de roses épandue sur un cercueil, — le seul sourire au milieu de ces larmes. Puis la recherche d'une autre vie; les tâtonnements, les angoisses, les doutes; Bossuet et Stendhal se disputant cette intelligence insoumise; enfin l'ascension vers la paix et la lumière et la notion de l'infini divin pénétrant ce cœur de poète et d'artiste. Tel est ce livre d'amour, de désespérance et d'espoir, qui, pour épigraphe, pourrait prendre le cri de Rückert : « Des ailes! des ailes! »

A qui lui demandera pourquoi il étale au jour cru de la publicité le plus intime de son être, l'auteur répondra « qu'il écrit ce livre où rien n'est dédié qu'à la mort, parce qu'il se considère comme mort », avec l'espoir d'être compris « des déshabitués de la prière auxquels la douleur fit retrouver Dieu », et de « leur éviter quelques étapes de l'épreuve », en élevant ce monument pieux à la mémoire de celle qui n'est plus.

La poignante sincérité de l'auteur emporte tout dans son élan et, malgré leur caractère si intimement personnel, il est impossible de lire sans émotion ces pages à travers lesquelles passent des sanglots.

Ame vibrante et désenchantée, l'écrivain d'*In Memoriam* apprend la soumission dans un cloître d'où il sort « résigné à vivre », pour y revenir déposer bientôt son fardeau de douleurs aux pieds du Dieu qui console et qui guérit.

Tel Huysmans, futur hôte de Ligugé, M. André Godard va demander au silence et à la prière d'un monastère bénédictin le calme, la résignation et l'oubli.

Puisse-t-il y goûter toute la divine douceur de cette parole qui, comme un souhait, nous monte aux lèvres en refermant son livre :

Pax hominibus bonæ voluntatis.

Édouard Galloo.

Souvenirs d'un écolier russe, par N. Pozniakoff. Traduction de E. Golschmann et E. Taubert. Paris, Hennuyer. Gr. in-8, pp. 280. — Il est permis de se demander si les aventures de collège du petit Boria Boulanoff ne manquent pas un peu trop de couleur locale. Ces lycéens russes qui passent sous nos yeux rap-

pellent, à s'y méprendre, leurs jeunes collègues de France... Serait-ce la faute de l'écrivain ou celle de cet âge, qui étant « sans pitié » n'est peut-être pas moins sans caractère ?

Force reste d'ailleurs à la Morale dans cette histoire de bambins, et, aux dernières pages, la vertu du « héros » se trouve pleinement récompensée. On voudrait seulement, dans ce livre destiné aux enfants, une nuance religieuse plus accentuée ; mais il ne faut pas oublier que nous sommes en pays de schisme.

Si les collégiens semblent trop conformes à l'idée la plus générale de leur espèce, il n'en va pas tout à fait de même des « grandes personnes ». L'impression qu'elles laissent peut se résumer en un mot du cœur, échappé à l'institutrice française de Boria. Agée et pauvre, que deviendra-t-elle, du jour où son élève lui sera enlevé ? Mais on la prie, avec une parfaite bonne grâce, de rester toute sa vie dans la maison, à titre d'amie. — « Ah ! qu'ils sont généreux, ces Russes ! » s'écrie-t-elle.

Et les lecteurs de M. N. Pozniakoff ne seront pas tentés, croyons-nous, de la démentir.

Camille de Beaupuy, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars 25. — **A Samoa,** nouvelles difficultés entre les consuls américain et anglais d'une part, et le consul allemand soutenant le roi Mataafa, d'autre part. Les deux premiers veulent obliger Mataafa à laisser la place à Tanu. Sur son refus, les vaisseaux anglais bombardent Apia.

26. — **A Louviers** (Eure), M. Riberprey, républicain progressiste, est élu député, en remplacement de M. Thorel, élu sénateur.

27. — **La Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers** adresse aux Évêques de France la lettre suivante pour désapprouver le livre et les projets de Mme Marie du Sacré-Cœur.

SACRÉE CONGRÉGATION
DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

—

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans la réunion plénière des Éminentissimes Pères de cette Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, tenue au Vatican le 17 mars 1899, fut proposée la cause avignonnaise d'une École normale, sous la forme des doutes suivants :

1° *Convient-il d'approuver le projet de créer une grande École normale pour les religieuses enseignantes, tel qu'il a été proposé dans le livre de sœur Marie du Sacré-Cœur ?*

Et, en cas de réponse négative,

2° *Convient-il d'adopter quelque mesure pour améliorer l'enseignement des femmes dans les instituts religieux ?*

Tous les éléments de la cause ayant été mûrement examinés, les Éminentissimes Pères ont décidé de répondre,

Au premier doute : Négativement, et le livre est digne de blâme.

Au second doute : Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale. Il sera pourvu, autant qu'il sera utile, aux cas particuliers. En atten-

SACRA CONGREGATIO
EPISCOPORUM ET REGULARIUM

—

Illustrissime ac Reverendissime Domine,

In plenario Conventu Eminentissimorum Patrum huius Sacræ Congregationis Episcoporum et Regularium, habito in Ædibus Vaticanis die 17 martii 1899, proposita fuit Causa Avenionen. Scholæ Normalis, sub hisce quæ sequuntur dubiorum formulis :

1° *Se convenga approvare il disegno della creazione di una grande Scuola normale per le Religiose insegnanti, quale è proposto nel libro di Suor Maria del Sacro Cuore.*

Et quatenus negative,

2° *Se convenga adottare qualche misura per migliorare l'insegnamento femminile negli Instituti Religiosi.*

Universa rei ratione mature perpensa, Eminentissimi Patres respondendum censuerunt,

Ad primum : Negative et librum esse reprehensione dignum.

Ad secundum : Non esse locum ordinationi generali : providebitur, quatenus opus fuerit, in casibus particularibus : interim vero per Gallia-

dant, qu'il soit notifié par les évêques de France aux congrégations religieuses de femmes, auxquelles a été confiée avec approbation apostolique la charge d'instruire les jeunes filles dans la piété et dans la science, qu'elles ont excellemment mérité de la formation, et chrétienne, et civile des jeunes filles. Et par suite, cette Sacrée Congrégation, en leur adressant ces justes louanges, nourrit la ferme espérance qu'elles ne manqueront pas non plus dans l'avenir à leur mission ; et que, dirigées et aidées, comme il est nécessaire, par les évêques, elles prendront les moyens appropriés pour répondre amplement aux désirs des familles chrétiennes, et élever les jeunes filles qui leur sont confiées à la culture qui convient à une femme chrétienne.

Rapport sur ce qui précède ayant été fait à S. S. Léon XIII en audience accordée au soussigné cardinal préfet, le 24 mars, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer en tous les points la décision des Éminentissimes Cardinaux.

Ce qu'au nom de la Sacrée Congrégation, j'ai dû signifier à Votre Grandeur Révérendissime, à laquelle, avec l'hommage de mon respect, j'offre tous les vœux que je forme pour elle devant Dieu.

Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 27 mars 1899.

rum Episcopos notum fiat Religiosis Mulierum Congregationibus, quibus ex apostolica approbatione munus commissum est erudiendi in pietate et scientia adolescentulas, sese bene admodum meruisse de christiana et civili puellarum institutione ; ac propterea Sacra hæc Congregatio dum debitas eis rependit laudes, spem firmam fovet eas etiam in posterum muneri suo non defuturas, atque, dirigentibus, ut par est, et coadjuvantibus Episcopis, media idonea adhibituras, quibus valeant justis christianarum familiarum desideriis cumulate respondere et alumnas sibi concreditas ad eam provehere culturam quæ mulierem christianam deceat.

Et facta de præmissis relatione SSmo D. N. Leoni Papæ XIII in Audientia habita ab infrascripto cardinali præfecto die 24 martii, Sanctitas Sua Eminentissimorum Patrum sententiam in omnibus ratam habere et confirmare dignata est.

Hæc Sacræ Congregationis nomine significanda habui Amplitudini Tuæ Revmæ, cui in testimonium observantiæ meæ fausta omnia a Deo adprecor.

Romæ ex Secretaria S. C. Epp. et RR., die 27 martii 1899.

Mme Marie du Sacré-Cœur et Mgr l'archevêque d'Avignon ont immédiatement adressé au Préfet de la Sacrée Congrégation des lettres d'adhésion pure et simple. Les autres évêques de France s'empressent de transmettre aux religieuses enseignantes les éloges et l'invitation envoyés de Rome, en y ajoutant l'expression de leur satisfaction personnelle.

29. — **En Chine**, au Chan-tong, un missionnaire catholique allemand est maltraité et emprisonné. Une patrouille allemande essuie le feu des soldats chinois. Aussitôt, l'amiral allemand a fait débarquer un détachement qui a délivré le prisonnier, et menace les Chinois de représailles.

30. — Des essais de **télégraphie sans fil**, dirigés par M. Marconi, sont faits avec succès entre Douvres et Boulogne.

31. — **Le Stella**, paquebot anglais faisant la traversée entre l'Angleterre et Jersey, sombre sur un rocher des Casquets ; quatre-vingts passagers périssent dans les flots.

— **Aux Philippines**, les Américains s'emparent de Malolos, siège du gouvernement philippin. On dit que les opérations seront suspendues pendant la saison des pluies; en tout cas, elles le seront pendant une semaine, que le général Otis accorde aux habitants pour connaître et méditer la proclamation qu'il leur adresse.

— **Mgr Corrigan**, archevêque de New-York, a adressé au Saint-Père, au nom de sa province ecclésiastique, une lettre de remerciement et de pleine adhésion à la lettre pontificale sur l'*américanisme*.

3 Avril. — **A Athènes**, la Commission de la Chambre ayant proposé d'invalider l'élection de M. Zaïmis, président du Conseil, comme député, pour faits de corruption, le ministère donne sa démission.

4. — Au sujet de **Samoa**, les États-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne décident de nommer une commission qui étudiera le règlement des difficultés pendantes.

5. — **M. Loubet**, président de la République française, fait son premier voyage officiel. Il le consacre à rendre visite à sa mère et à ses concitoyens de Montélimar.

8. — **Le Figaro**, qui publie journellement des pièces de l'enquête faite par la Chambre criminelle sur l'*Affaire Dreyfus*, est condamné à cinq cents francs d'amende.

9. — **A Alger**, arrestation de M. Max Régis, pour délit d'outrages envers un fonctionnaire de l'ordre administratif, c'est-à-dire envers M. Laferrière, gouverneur général, fort malmené par l'ex-maire d'Alger, dans une réunion publique.

— **Dans la Drôme**, M. Bizarelli, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Loubet, président de la République.

— **A Provins** (Seine-et-Marne), M. Derveloy, radical socialiste, est élu député, en remplacement de M. Montaut, décédé.

Le 10 avril 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA SAINTE VIERGE

ET LES

LIVRES SAPIENTIAUX[1]

Pour composer ses prières et ses lectures liturgiques, l'Église puise largement et librement dans toutes les parties de l'Écriture sainte. Chaque jour, le corps de l'office chanté ou récité est pris du livre des *Psaumes*, la principale lecture de la messe est tirée des Évangiles. Le reste est emprunté tantôt aux livres historiques, tantôt aux livres sapientiaux, tantôt aux prophètes, tantôt aux épîtres apostoliques. Il n'y a point de règle fixe; le seul principe directeur est la convenance des passages désignés avec les mystères ou avec les saints qu'il s'agit d'honorer.

Pour les fêtes ou les offices votifs de la Sainte Vierge, le choix de l'Église s'est porté avec une préférence marquée sur les livres sapientiaux. Il ne s'agit pas en ce moment de l'*Ecclésiaste*, qui ne donne rien ou à peu près à l'office de Notre-Dame ; ni du *Cantique*, qui donne beaucoup, mais qui demanderait une étude spéciale; ni même directement de la *Sagesse*, où l'on a pris en passant une antienne ou un répons, jamais une leçon entière. Restent donc les *Proverbes* et l'*Ecclésiastique*, d'où sont tirées les lectures les plus fréquentes et les plus considérables : l'épître de la plupart des fêtes de Notre-Dame, les leçons du petit office, et celles du premier nocturne dans beaucoup de fêtes et dans l'office commun. Au reste, expliquer ces importants passages, c'est expliquer du même coup tous les fragments des mêmes

1. Cf. commentateurs anciens et modernes, par exemple M. l'abbé Lesêtre (*Proverbes* et *Ecclésiastique*, dans la Bible de Lethielleux) ; — Passaglia, *de Immaculato Conceptu*, 1854, t. II, p. 638 et suiv.; — Le P. J. Corluy, S. J., *la Sagesse dans l'Ancien Testament*. (Congrès scientifique des Catholiques, 1888.) — M. l'abbé Loisy, *les Proverbes de Salomon* (*Revue des religions*, 1890); — A. Schaefer, *Die Gottesmutter in der heiligen Schrift*. Münster, 1887, p. 99 et suiv., etc.

livres et des autres livres sapientiaux que l'usage public ou la dévotion privée applique si souvent à Marie.

Le sens de ces passages, le sens liturgique, celui que l'Église insinue, est parfaitement clair et facile à saisir. L'enfant même qui suit avec piété les prières de la messe ou du petit office le comprend sans hésitation : sous le nom de la sagesse, c'est la Sainte Vierge elle-même qui parle; elle redit avec quel amour Dieu l'a prévenue, combien il l'a élevée au-dessus des autres créatures, et quelles grâces elle-même peut procurer aux hommes qui se feront ses disciples et ses enfants.

Telle est bien la signification que l'Église entend donner aux versets qu'elle nous fait lire; et c'est là que l'étude scientifique devra nous ramener. Autre chose est pourtant de pressentir, par une intuition rapide, l'intention générale de ces passages, autre chose d'en avoir une connaissance approfondie : de savoir à quelle date, dans quelles circonstances ils ont été composés; quel est, dans les livres dont ils font partie, leur sens premier et littéral; à quel titre ils conviennent à la Sainte Vierge, et s'ils lui sont rapportés par l'Esprit-Saint, inspirateur de l'Écriture, ou par l'Église, accommodant à sa liturgie les paroles de l'Écriture inspirée; quel est le sens précis de cette accommodation; enfin, par quels fondements ou par quelles conséquences l'application liturgique se relie à la théologie de la Vierge. Essayer de répondre à ces questions, c'est, semble-t-il, éclairer la piété.

I

Les leçons sapientiales de l'office de la Sainte Vierge sont les plus beaux parmi un grand nombre de passages de l'Ancien Testament exprimant tous à peu près les mêmes idées. Il y a en effet, dans la littérature biblique, comme un cycle de la sagesse : tout un ensemble de morceaux théologiques et poétiques, où elle est célébrée comme une chose divine, un éternel attribut de Dieu, une perfection vivante en lui, qu'il se plaît à communiquer à la terre, dont il fait le partage des justes, de préférence aux autres hommes, et d'Israël, de préférence aux autres peuples.

Job exalte la sagesse comme un bien plus précieux que l'or et que toutes les richesses de l'Orient, mais comme un bien caché en Dieu. « Dieu seul découvre sa voie et connaît sa place » ; il l'a contemplée lorsqu'il créait le monde, « et il a dit à l'homme : Voici, la crainte du Seigneur, c'est la sagesse ; et se détourner du mal, c'est l'intelligence[1]. »

Les mêmes pensées se retrouvent dans les psaumes, témoin le verset connu : « La souveraine sagesse, c'est la crainte du Seigneur[2]. » Mais, dans l'antiquité biblique, le souvenir de la sagesse reste surtout attaché au nom de Salomon ; et la littérature salomonienne contient, en effet, des passages sapientiaux de la plus haute importance. Au livre des *Proverbes*, des tableaux aux fortes couleurs, des discours au tour vif nous présentent personnifiées et parlantes la séduction et la sagesse[3], — saint Paul dirait la « prudence de la chair » et la « prudence de l'esprit[4] ». Dans les paroles que la sagesse adresse aux hommes, elle se dépeint déjà sous les traits que reproduiront tous les ouvrages postérieurs ; elle est près de Dieu de toute éternité, elle l'assistait dans le grand ouvrage de la création, elle lui sert encore d'intermédiaire pour se communiquer au monde ; sortie de lui, elle vient habiter au milieu des hommes, accorde de préférence sa familiarité aux petits et aux humbles, et partage à ses favoris des trésors de grâces et de vertus.

Après les descriptions et les discours groupés dans les *Proverbes*, pour trouver sur le même sujet autre chose que des traits rapides, il faut descendre au temps des derniers prophètes de Juda, à l'époque même de la captivité. Aux exilés d'Israël, affligés et scandalisés peut-être, lorsqu'ils comparaient l'abaissement de leur peuple avec la prospérité des Chaldéens et les splendeurs de Babylone, Baruch adresse l'exhortation fameuse qui se résume en cette pensée : Il y a quelque chose de plus grand que l'opulence des rois et des nations, de plus précieux que les ouvrages d'argent et d'or, de plus utile pour la conduite de la vie que l'habileté des fils

1. *Job.*, XXVIII, 23, 28.
2. *Psalm.*, CX, 10.
3. *Prov.*, VII, VIII, IX.
4. *Rom.*, VIII, 6.

d'Agar et de Théman, c'est la sagesse qui se trouve en Dieu. « Car notre Dieu voit à découvert toutes les voies de la science : et il en a fait don à Jacob son serviteur, à Israël son bien-aimé. Après cela, elle a été vue sur la terre et elle a conversé parmi les hommes[1]. »

Il importait, en effet, dès que le peuple choisi se trouvait en contact avec l'étranger et avec une civilisation profane capable d'étonner et d'éblouir, d'affirmer plus que jamais la supériorité du don céleste. Et s'il fallait le faire au temps où Israël rencontrait en Chaldée la puissance, la richesse, et une culture artistique déjà grandiose, il le fallut à plus forte raison plus tard, aux approches bien autrement dangereuses de la civilisation hellénique. C'est pour cela, du moins si nous pouvons deviner en partie les desseins de la Providence, que deux ou trois siècles après la fin du prophétisme, dans la dernière période du judaïsme, Dieu suscite encore deux écrivains inspirés pour compléter le cycle des livres sapientiaux : l'auteur inconnu de la *Sagesse*, et Jésus fils de Sirach, l'auteur de l'*Ecclésiastique*. Le premier, qui semble avoir écrit dans l'Égypte des Ptolémées aux environs de l'an 220 avant notre ère[2], compare sans cesse la religion et la philosophie des Grecs avec la saine et haute théologie d'Israël, oppose à l'idolâtrie le culte du vrai Dieu, et relève enfin par-dessus la sagesse profane cette divine sagesse qui, depuis les premiers jours du monde, a conduit, protégé et glorifié tous les amis de Dieu. Le second, venu une trentaine d'années plus tard[3], compose en Palestine, pour des Juifs menacés d'une prochaine invasion de l'hellénisme, mais enfin séparés encore du monde païen ; aussi l'auteur insiste-t-il moins constamment sur la

1. *Bar.*, III, 37, 38. La « sagesse » est le sujet grammatical des deux verbes « a été vue » et « a conversé », ce qui ne contredit pas le sens donné par la Vulgate : *visus est*, *conversatus est*, la sagesse incarnée n'étant autre que le Messie lui-même.

2. Opinion de beaucoup d'exégètes catholiques ; mais ils ne la donnent pas pour certaine. Une discussion approfondie de cette date, et de la priorité de la *Sagesse* par rapport à l'*Ecclésiastique*, ou réciproquement, est entièrement inutile à la question traitée ici.

3. L'opinion la plus probable est en effet que l'*Ecclésiastique* fut écrit dans les premières années du second siècle, entre 200 et 180 A. C. Récemment encore, le R. P. Méchineau rappelait ici même les motifs qui doivent faire préférer cette date. (*Études*, 20 février, p. 259-264.)

comparaison entre les deux doctrines ; il la traite cependant, lorsque l'occasion s'en présente, et surtout il ne manque pas de répéter que la sagesse véritable est le bien propre d'Israël. « Celui qui m'a produite, m'a donné cet ordre : Habite en Jacob, aie ton héritage en Israël, jette tes racines parmi mes élus... Et ainsi j'ai été affermie dans Sion, je me suis reposée dans la cité sainte et mon pouvoir est dans Jérusalem[1]. »

De tels discours, mis sur les lèvres de la sagesse elle-même, étaient pour inspirer aux fils de Jacob l'estime de leur élection, de leur rôle dans le monde, de leurs saintes lois. Et c'est avec un à-propos tout providentiel que ces vérités leur étaient rappelées, au moment même où, crainte et séduction, tout allait être mis en œuvre pour les faire dévier de leurs antiques institutions. Les paroles inspirées qui tombaient alors du ciel étaient de divines exhortations à s'attacher plus que jamais au mosaïsme, au Temple, à Jérusalem. Ceux-là s'en souvinrent qui résistèrent jusqu'au martyre ; et ceux-là aussi dont la lutte à main armée aboutit enfin à la restauration asmonéenne.

II

Si, maintenant, considérant d'ensemble toute la théologie gnomique des Livres saints, on se demande à quelle idée répond exactement ce mot de « sagesse », il faudra reconnaître que le mot et l'idée sont d'une singulière ampleur. « Sagesse » est un terme universel, — un philosophe dirait même *analogue* et *transcendant*, — capable de sens multiples, et d'applications infiniment variées, tant à la créature qu'au Créateur. Tantôt, aucune de ces applications n'est faite, et la sagesse est considérée en elle-même, dans sa plus abstraite notion ; tantôt elle est attribuée à Dieu, tantôt à l'homme ; tantôt elle est une vertu intellectuelle, tantôt une vertu morale. Pour dire ce que représente la sagesse dans telle ou telle phrase, il faut examiner chaque verset en particulier, et voir de quelle façon le contexte y détermine le sens général. Encore ne peut-on arriver toujours à une réponse précise ; la forme poétique des livres

1. *Eccli.*, XXIV, 12, 13, 15.

sapientiaux laisse souvent les contours indécis ; on doute si la sagesse est prise dans le concret, ou reste dans son abstraction idéale.

Au reste, cette généralité du sens, permettant une grande variété d'applications particulières, n'est pas propre à la poésie hébraïque. Les Grecs, par exemple, qui ont tant parlé de la sagesse, ont usé du mot avec moins de souplesse que les Hébreux, et cependant avec assez de largeur et de liberté. Aussi doit-on s'attendre à ce que plusieurs acceptions de ce terme se trouvent être les mêmes dans les deux littératures. Quoique rivales, la sagesse grecque et la sagesse juive ont des traits communs. Dans Athènes comme dans Jérusalem, la sagesse implique la connaissance vraie des choses, et par suite la juste direction de la vie. Et puisque, sur la nature des êtres et sur les tendances de l'âme humaine, la philosophie antique possédait une large part de vérité, elle se rencontrait forcément avec la théologie d'Israël. Et même, lorsque l'Esprit-Saint, auteur premier de l'Écriture, prenait pour instrument inspiré un juif helléniste, il pouvait lui faire choisir précisément cette part de vérité contenue dans les lettres profanes, et la lui faire insérer dans le Livre saint avec les mots mêmes déjà employés par les philosophes grecs. Et c'est, en effet, ce qu'on remarque plusieurs fois dans les parties récentes de la Bible, dans le livre de la *Sagesse* plus que partout ailleurs.

Pourtant, les différences sont peut-être plus frappantes encore ; en tout cas, elles sont assez profondes pour creuser entre les deux conceptions de la sagesse un infranchissable abîme. Il faut au moins en remarquer deux, si l'on veut bien fixer la notion de la sagesse biblique.

C'est tout d'abord le caractère divin de cette sagesse. « Toute sagesse vient du Seigneur : elle est avec lui pour l'éternité[1]. » Par sa propre nature, elle vit en Dieu ; si elle se trouve en l'homme, c'est qu'il a plu à Dieu de la lui communiquer. Ah ! sans doute, Platon et les siens ont bien pu dire que la sagesse est chose divine, comme ils l'ont dit de la poésie ; ils ont bien pu insinuer que la sagesse, comme

1. *Eccli.*, I, 1 ; Vulg. : *ante ævum*, gr. : εἰς τὸν αἰῶνα. Cf. versets 4, 5, 9., etc.

le bonheur, vient aux hommes de la faveur des dieux. Ce sont vers le ciel des regards ou des élans rapides et passagers. Dans l'ensemble de leur œuvre et de leur vie, la sagesse est avant tout le fruit de l'étude et de la méditation; si parfois elle atteint Dieu, du moins elle part de l'homme, elle a pour but de cultiver et de perfectionner l'homme, elle est la forme la plus haute de la pensée humaine: c'est la sagesse naturelle.

Dans la Bible, au contraire, la sagesse est décrite comme un attribut de Dieu. Elle est, avant toute créature, dans l'intelligence divine, présidant au grand ouvrage du monde; elle est la pensée même de Dieu. Elle devient aussi, il est vrai, quelque chose de l'âme et de la pensée humaine ; mais c'est en descendant du ciel sur la terre ; car, au rebours de la sagesse profane, elle part de Dieu pour venir visiter l'homme. Aussi l'homme ne peut-il l'acquérir par l'étude et par l'effort personnel ; il faut seulement se disposer à recevoir le don d'en haut par une préparation morale plutôt qu'intellectuelle, en « veillant devant la porte[1] », c'est-à-dire en se tenant devant Dieu le cœur docile, et dans l'attitude du suppliant. La sagesse biblique est une grâce ; dans l'Ancien Testament même, elle fait partie de ce que la théologie chrétienne nomme si justement l'ordre surnaturel.

En second lieu, la sagesse, dans les Livres saints, se distingue de la sagesse grecque par le caractère personnel qui lui est constamment attribué. Sans doute encore, poètes[2] ou philosophes antiques ne laissent pas que d'avoir personnifié parfois cette sagesse dont ils se disaient les amis. Mais, chez eux, l'artifice littéraire est facile à reconnaître, et laisse clairement voir la vraie pensée de l'écrivain : la personnification est une pure métaphore, pour exprimer une simple qualité inhérente à l'esprit. Dans la Bible, au contraire, à côté de passages où la sagesse est certainement prise pour une pure abstraction, et d'autres où l'expression poétique

1. *Prov.*, VIII, 34. Cf. *Sap.* IX, et alibi.

2. Entre Athênê sortant du cerveau de Zeus et la sagesse biblique engendrée de Dieu, la ressemblance est plus extérieure que profonde ; et le vieux mythe est bien loin de tenir dans la littérature profane la même place que les origines de la sagesse dans la littérature sacrée.

peut convenir à une abstraction à peu près comme à une personne, il est aussi des endroits où la personnification devient nette, concrète, précise, prolongée. Voir là, comme chez les Grecs, une simple façon de s'exprimer, ce serait ne pas saisir toute la force du texte. Car tout d'abord, les façons de parler employées ici ne peuvent évidemment signifier une simple vertu de l'âme humaine ; la sagesse éternelle et créatrice dépasse infiniment les hommes qu'elle appelle ses fils, et auxquels elle offre ses trésors. On serait plus près de la vérité, en essayant de voir en elle la personnification d'un attribut divin. Et par moments le texte se prête à cette hypothèse ; mais d'autres fois, il l'exclut manifestement. Car la sagesse est distincte de Dieu, en tant du moins que Dieu est considéré comme lui donnant naissance et lui confiant une mission : elle est engendrée de Dieu [1], elle sort de sa bouche [2], elle est envoyée par lui vers les hommes [3], elle accomplit par ses ordres une œuvre sainte, et comme un ministère sacré de médiation entre la terre et le ciel [4]. Parfaitement justes s'il s'agit d'une personne proprement dite, ces expressions seront assez inhabilement choisies, si l'écrivain sacré a voulu seulement exprimer un attribut divin personnifié par métaphore.

Pour expliquer à la fois les termes qui égalent la sagesse à Dieu, et ceux qui l'en distinguent nettement, on dirait qu'il faut voir en elle une personne divine, et cette interprétation, que le texte amène comme forcément à soupçonner, se trouve en effet être la meilleure de toutes.

Les fidèles de l'Ancien Testament en avaient-ils une connaissance nette ou un vague pressentiment ? y avait-il pour eux révélation totale de la pluralité des Personnes divines, ou bien ces mystérieures allusions soulevaient-elles seulement à demi le voile du mystère ? Toujours est-il que les livres sapientiaux initiaient peu à peu les hommes aux merveilles de la vie divine, et les préparaient à recevoir et à entendre le

1. *Prov.* VIII, 22 ; *Eccli.*, XXIV, 14. (Voir la traduction donnée et justifiée plus loin.)
2. *Eccli.*, XXIV, 5.
3. *Ibid.*, XXIV, 12, 15.
4. *Ibid.*, XXIV, 15 : coram ipso ministravi (ἐλειτούργησα).

Fils de Dieu incarné. Jésus n'eut presque qu'à répéter les paroles de la sagesse, lorsqu'il fit ces solennelles déclarations : « Je suis sorti du Père et je suis venu dans le monde[1]... Personne ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui auquel il plaît au Fils de le révéler[2]. » Et l'évangéliste de Jésus substituait seulement un mot à un autre, lorsqu'il disait du Verbe précisément tout ce qui était écrit déjà de la sagesse : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu... Tout a été fait par lui... En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes... Et le Verbe s'est fait chair, et il a fixé sa tente parmi nous[3]. »

Aussi les Pères des premiers siècles ne s'y trompèrent pas. A la lumière de la révélation chrétienne, ils reconnurent clairement dans les passages sapientiaux ce que les lecteurs juifs y pouvaient à tout le moins entrevoir : la vie dans l'unité de la nature divine; Dieu engendrant un Fils qui est sa propre sagesse ; cette sagesse créatrice coopérant au grand ouvrage du monde; puis, sans quitter le sein du Père, venant vivre au milieu des hommes et leur communiquer ce qu'elle possède, ou plutôt ce qu'elle est, la vie même de Dieu. Les plus anciens écrivains ecclésiastiques n'hésitèrent pas sur cette interprétation ; ceux qui suivirent, au temps des controverses ariennes, furent obligés de la préciser et de distinguer avec soin ce qui est dit du Verbe en tant que Dieu et ce qui est dit de lui en tant qu'homme, mais ils s'accordèrent à la maintenir. Et, dans ce même quatrième siècle, Constantin témoignait solennellement de la tradition chrétienne lorsque, dans sa nouvelle capitale, il élevait l'église de Sainte-Sophie en l'honneur de l'éternelle sagesse, incarnée dans le temps pour se faire médiatrice de la rédemption.

III

Ainsi la sagesse biblique est la sagesse même, au sens le plus général, d'ordinaire pourtant avec la nuance de sagesse surnaturelle. Toutes les acceptions que le mot peut prendre,

1. *Joan.*, XVI, 28.
2. *Matt.*, XI, 27.
3. *Joan.*, I, 1, 3, 4, 14.

en restant le plus souvent dans l'ordre surnaturel, il les prend tour à tour dans les livres sapientiaux. Quand il est employé de façon à désigner un être personnel, il désigne la personne du Verbe, Notre Seigneur Jésus-Christ. Comment, dès lors, peut-il désigner la Sainte Vierge? Et auquel des « sens de l'Écriture » se rapporte l'application qu'on lui en fait ?

Parmi les divisions classiques de ces sens, il ne peut guère être question ici du sens « spirituel ou figuratif», et par suite le doute porte seulement sur le sens « littéral » ou le sens « accommodatice ».

Si l'on veut soutenir qu'il s'agit littéralement de la Sainte Vierge, il faut raisonner à peu près ainsi : Un même passage peut avoir plusieurs sens; non plusieurs sens totalement divers, — cette théorie a toujours été rare, et maintenant elle est abandonnée, — mais plusieurs sens analogues et subordonnés entre eux ; ou, ce qui revient au même, le sens unique d'un même passage peut être assez vaste pour embrasser plusieurs sens particuliers, unis entre eux par un même rapport. Par exemple, Dieu peut nous parler de sa sagesse en des termes qui conviennent à la fois et à la sagesse qui est son éternelle perfection, et à toutes les manifestations de cette sagesse dans le monde. Cela s'explique par l'ampleur de la pensée divine qui, dans son unité, correspond à une infinité de pensées humaines, et qui, en connaissant un attribut divin, connaît en même temps tous les degrés auxquels il est participable, et toutes les manières dont il peut se répandre sur la créature. A l'ampleur de la pensée répond l'ampleur de la parole : au dedans de lui-même, Dieu exprime d'un mot tout son être et toutes les communications possibles de cet être; au dehors, il peut parler à la fois d'un même attribut, comme il est en lui, ou comme il se trouve participé à divers degrés dans le monde.

« Lorsque la parole créatrice se développe sur les êtres créés, sa signification toujours vraie s'applique aux participables et aux participants, et s'applique également à tous les êtres qui sont le résultat d'une même participation. Dans le plan divin surnaturel, il en est de même. Or, ce plan a deux mouvements, l'un expansif, dont les degrés sont : Jésus,

Marie, l'Église, l'homme, — et l'autre récollectif en sens contraire. La parole divine s'applique donc à la fois à tous ces termes[1]. »

Dieu voit son éternelle sagesse comme une manifestation de lui-même ; il la voit dans sa propre substance, et c'est le Verbe qui est en Dieu ; il la voit descendant vers le monde, et c'est le Verbe s'incarnant, révélant Dieu aux hommes, les attirant à Dieu. Mais en même temps, il voit que le Verbe médiateur a lui-même des moyens et des intermédiaires pour se communiquer : le Verbe se manifeste avec sa mère et par sa mère ; c'est par elle qu'il se donne ; elle aussi révèle la bonté et la beauté de Dieu, et attire à lui : elle revêt, elle aussi, les caractères de la sagesse, elle en est une participation, elle est un intermédiaire entre Dieu et l'âme humaine, le meilleur moyen pour l'homme de communiquer avec la sagesse incarnée, et d'obtenir sa familiarité. Marie est donc comprise à la lettre dans l'idée et dans le mot de sagesse, si cette idée et ce mot embrassent toutes les participations de la sagesse éternelle, et tous les degrés subordonnés par lesquels elle descend vers nous.

Peut-être l'étude et la réflexion des exégètes arriveraient-elles à préciser les pensées hasardées ici. En ce moment, il semble qu'il y ait là une théorie entrevue plutôt qu'achevée. Et voici, sans parler de plusieurs autres, l'une des difficultés qu'on pourrait lui opposer : Pour trouver la Sainte Vierge sous la lettre même des textes inspirés, il faut faire appel à l'ampleur transcendante du sens; or, les passages le plus souvent appliqués à Marie, dans l'office ecclésiastique, sont justement de ceux où le sens quitte le vague et la généralité, et se précise pour présenter à l'esprit des traits distincts. Car on lit, en l'honneur de Notre-Dame, les endroits où la personnification apparaît le plus nettement ; or, de l'aveu commun, cette sagesse personnifiée est proprement et uniquement Notre-Seigneur.

Voilà pourquoi, sans rejeter tout essai d'explication favorable au sens littéral, le plus sage est de s'en tenir à l'avis

1. Tiré d'une feuille de notes manuscrites du P. Th. de Régnon, portant pour titre : *Scriptura sacra ; des sens multiples.*

général des commentateurs anciens et récents[1]. Dans l'usage liturgique des livres sapientiaux en l'honneur de la Sainte Vierge, ils voient simplement une accommodation ; ce n'est pas l'Esprit-Saint qui, dans l'Écriture inspirée, a dit de la Sainte Vierge ce que nous lisons à sa louange : c'est l'Église qui le dit, en se servant des mots de l'Écriture sainte. Les expressions bibliques, lorsqu'elles décrivent la sagesse comme un attribut divin, doivent s'entendre à la lettre de la sagesse essentielle de Dieu ; lorsqu'elles la représentent sous les traits bien nets d'une personne, elles doivent s'entendre à la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; si l'Église répète ces mêmes expressions en l'honneur de Marie, c'est que par elle Dieu se plaît à nous communiquer sa sagesse, et c'est encore que Dieu l'a faite toujours semblable et toujours unie à son Fils.

Et cette manière de voir semble bien répondre à ce qui est dit dans un grave document, la bulle dogmatique relative à l'Immaculée Conception : « Les mots mêmes dont se servent les divines Écritures pour parler de la sagesse increéée, et pour représenter ses éternelles origines, l'Église a coutume de les employer dans ses offices et dans sa très sainte liturgie, et de les rapporter aux origines de cette Vierge, prévues dans un seul et même décret avec l'incarnation de la divine sagesse[2]. »

IV

Nous appliquons à une personne ce qui est dit d'une autre, parce qu'il y a ressemblance entre celle-ci et celle-là. L'accommodation n'est pas autre chose que cette toute simple

1. Soit, pour les anciens, Ferdinand de Salazar, S. J. (*In Proverbia*. Cologne, 1621), qui termine par ces mots la note intitulée *Præjudicium totius capitis* [VIII *Prov.*] : « Altera interpretatio, quæ de Deipara Virgine pleraque hujus capitis verba capit, accommodatitia plane dicenda est » ; pour les modernes, le P. J. Bucceroni, S. J. (*Commentarii de B. V. Maria*. Rome, 1885, p. 31) : « Ille ergo locus capitis octavi Proverbiorum, quem Ecclesia B. Mariæ, felicissimæ genitrici increatæ sapientiæ, accommodavit... »

2. Le mot traduit ici par *rapporter* est *transferre*, qui marque plus nettement l'accommodation. Dans l'ouvrage de Passaglia *de Immaculato Conceptu*, où sont réunis beaucoup des travaux préparatoires à la définition, les passages sapientiaux sont discutés sous ce titre : *Scripturarum ad Virginem accommodatio* (part. II, sect. 4, au second volume).

manière de faire. Entre Notre-Seigneur et sa mère, les relations sont nombreuses; pour mieux dire, elles sont constantes. Aussi, rien de plus aisé que d'expliquer pourquoi et comment la liturgie accommode sans cesse à Marie ce qui, proprement et pleinement, convient au Christ lui-même.

Ressemblance tout d'abord dans ces origines, que rappelait la bulle de Pie IX. Sans doute, il y a en même temps des différences infinies. Le Fils de Dieu est, de toute éternité, présent dans la pensée divine de deux façons : terme personnel de cette pensée, il y est toujours vivant dans sa substantielle réalité; puis, considéré selon sa nature humaine, il y existe avant les siècles dans son être idéal. L'existence éternelle ne peut évidemment convenir à la Sainte Vierge de ces deux manières. Du moins, elle lui convient de la seconde, en tant que Marie a toujours été, dans le décret divin, intimement unie à Jésus-Christ, fin prochaine du monde, médiateur par lequel tous les êtres atteignent leur fin dernière, la glorification de Dieu.

En effet, Dieu veut créer, parce qu'il veut sa glorification hors de lui-même. Et, voulant sa gloire extérieure, il veut tout d'abord et principalement ce qui, dans l'histoire actuelle de l'humanité, est le premier et universel moyen de la procurer : l'incarnation rédemptrice, œuvre du Christ, accomplie avec la coopération de sa mère.

Ainsi, Jésus et Marie sont principalement voulus de Dieu, comme ceux de qui dépendent tous ses autres ouvrages : immédiatement l'ordre de la grâce, et médiatement l'ordre de la nature, qui lui est subordonné. Voulus principalement, ils sont en toute vérité les aînés dans la pensée divine; préposés à l'œuvre à laquelle se rapportent toutes les autres, ils ont sur la création entière la prééminence et une véritable royauté; prédestinés dans un seul et même décret, ils sont inséparables dans leur grandeur et dans leur sainteté : la complaisance divine repose d'abord et directement sur le Christ, puis sur sa mère, que Dieu se plaît à rapprocher de lui.

On représente souvent le Créateur, dans l'œuvre des six jours, travaillant en vue de l'homme. S'il fait la terre et la

lumière, s'il sépare les mers des continents, s'il ordonne aux astres d'éclairer notre globe, c'est pour préparer le séjour de la créature privilégiée; s'il couvre le sol de plantes, s'il peuple d'animaux l'air, la mer et les forêts, c'est pour mettre une multitude de serviteurs aux ordres du roi de la création. Tout cela est vrai. Mais le premier homme et la première femme pour lesquels il prépare ces merveilles, ce n'est pas Adam et Ève, c'est Jésus-Christ et Marie. Dans l'histoire du monde, Adam et Ève sont sous la dépendance de Jésus et de Marie, par qui eux-mêmes et leurs descendants ont recouvré la grâce. Jésus et Marie sont, en fait et dans l'ordre actuel des choses, les premiers dans l'intention divine, et les chefs véritables de l'humanité.

Telles sont les pensées qui s'éveillent en nous, lorsque nous méditons l'éternelle prédestination de Marie au rang de mère de Dieu. Quand le cours de l'année ramène les fêtes de ses origines temporelles, notre esprit s'élève de lui-même à ces grands souvenirs; au-dessus des scènes terrestres de son entrée dans le monde, nous voyons l'amour divin qui enveloppe la « pleine de grâces »; il se plaît à la faire paraître dans le temps, telle qu'il l'a éternellement voulue: sainte, pure, comblée elle-même des dons célestes, et prédestinée à les répandre sur les autres. Et, sans effort, nous lui appliquons les paroles choisies par l'Église pour fêter son Immaculée Conception et sa Nativité :

22. Jahveh m'a produite, en tête de sa voie,
Avant tous ses ouvrages, dès l'origine.
23. Dès l'éternité, j'ai reçu l'onction,
Dès le principe, avant que n'existât la terre.
24. Quand il n'y avait point d'abîmes, je suis née,
Quand il n'y avait point de sources remplies d'eaux.
25. Avant que les montagnes fussent établies,
Avant les collines, je suis née.
26. Il n'avait pas encore fait la terre et les champs,
Ni la première des glèbes du monde.
27. Quand il affermissait les cieux, j'étais là,
Quand il décrivait une sphère sur la face de l'abîme;
28. Quand il établissait le firmament en haut;
Quand il domptait les sources de l'abîme;
29. Quand il fixait ses bornes à la mer,
Et les eaux ne transgresseront pas son ordre;
Quand il constituait les fondements de la terre :

30. Moi, ouvrière, j'étais à ses côtés,
Et j'étais ses délices chaque jour,
Me jouant devant sa face en tout temps,
31. Me jouant sur le globe de la terre ;
Et mes délices sont avec les fils de l'homme.
32. Maintenant donc, mes fils, écoutez-moi :
Et bienheureux ceux qui gardent mes voies !
33. Écoutez mon avertissement, soyez sages,
Et ne le rejetez point.
34. Bienheureux l'homme qui m'écoute,
Veillant à ma porte chaque jour,
Attentif au seuil de ma demeure.
35. Car, qui me trouve, trouve la vie :
Il obtiendra la grâce, qui vient de Jahveh [1].

Communiquer la grâce au monde, c'est, en effet, l'œuvre propre de Jésus, pour laquelle Marie lui est associée ; Jésus au premier rang, car sa médiation est seule nécessaire et seule suffisante, Marie dans un ordre inférieur ; Jésus seul donne la grâce, mais Marie excelle à l'obtenir ; pour trouver la grâce, il faut trouver Jésus, mais on le trouve aisément entre les bras de Marie. Aussi l'Église dit-elle hardiment que trouver Marie, c'est trouver la vie ; puisque la trouver, c'est du même coup trouver Jésus, et, en lui, la source de toute grâce. Rien de plus propre que cette pensée à exciter la dévotion des fidèles; et c'est pour cela même que, dans un si grand nombre de fêtes, l'Église « accommode » à la Sainte Vierge, avec plusieurs des versets précédents, les versets voisins des *Proverbes :* rien n'y est plus clairement et plus poétiquement répété que le pouvoir de « la sagesse » pour procurer aux hommes tous les biens :

12. Moi, la sagesse, je demeure dans la prudence,
Et je rencontre la science des pensées.
13. Craindre Jahveh, c'est haïr le mal,
La hauteur, et l'arrogance, et le chemin du mal ;
Et la bouche de perversité, je la hais.
14. A moi le conseil et la prudence :
Je suis l'intelligence ; à moi la force.
15. Par moi les rois règnent,
Et les puissants décrètent la justice ;

1. *Prov.*, VIII, 22-36 ; épître de la fête de l'Immaculée-Conception et de celle de la Nativité. La traduction essayée ici est faite directement sur l'hébreu et, par la distinction des membres rythmiques, reproduit l'allure de l'original. Il serait trop long d'en discuter les détails, et de relever les quelques points où le texte massorétique s'écarte de la Vulgate.

16. Par moi les princes commandent,
Et les chefs, tous les juges de la terre.
17. Pour moi, ceux qui m'aiment je les aime,
Et ceux qui s'empressent vers moi me trouveront.
18. Avec moi la richesse et la gloire,
L'opulence splendide et la justice.
19. Mon fruit est préférable à l'or, et à l'or purifié
Ce qui naît de moi vaut mieux que l'argent fin.
20. Je marche dans le chemin de la justice,
Au milieu des sentiers du jugement.
21. J'ai de quoi distribuer à ceux qui m'aiment,
Et je remplirai leurs trésors[1].

. . . .

36. Mais qui s'écarte de moi, nuit à son âme :
Tous ceux qui me haïssent aiment la mort.
IX, 1. La sagesse a bâti sa maison,
Elle a taillé sept colonnes.
2. Les animaux sont égorgés, elle a mêlé son vin,
Elle a dressé sa table.
3. Elle a envoyé ses servantes, elle appelle
Du sommet des hauteurs de la ville :
4. « Qui est sans savoir ? qu'il vienne ici ! »
Et au dépourvu d'intelligence, elle dit :
5. « Venez, mangez mon pain,
Et buvez le vin que j'ai mêlé[2] ! »

A ces passages des *Proverbes*, le vingt-quatrième chapitre de l'*Ecclésiastique* est strictement parallèle.

Sur l'origine et l'éternelle présence de la sagesse auprès

1. Ici se place la section traduite plus haut, sur les orignes de la sagesse.

2. Voici l'indication complète des lectures de l'office de la Sainte Vierge empruntées au livre des Proverbes : 1° Section VIII, 12 à IX, 6 (avec omission des versets VIII, 26-34) : leçons du premier nocturne du commun de la Sainte Vierge ; en usage dans les fêtes de Notre-Dame du mont Carmel, de Notre-Dame des Neiges, du Saint-Nom de Marie, de Notre-Dame de la Merci, de la Présentation de la Sainte Vierge, — et *pro aliquibus locis*, dans les fêtes de Notre-Dame de Lourdes, de Notre-Dame Auxiliatrice, de Notre-Dame *della Strada*, des Prodiges de Notre-Dame, du Patronage de la Sainte Vierge. — 2° Section VIII, 22-36 : employée, comme épître, dans les messes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, des Épousailles. — 3° Section VIII, 22-36 (avec omission des versets 25-32) : employée, comme épître, dans la messe du Saint-Rosaire. — 4° Section II, 10-16 ; III, 21-27 ; VIII, 12-18 : employée, comme leçons du premier nocturne, dans la fête de Notre-Dame de Bon-Conseil. — 5° Section IV, 11-19 : employée, comme épître, dans la fête de Notre-Dame *della Strada*. Impossible d'étudier ici ces deux dernières sections, en usage seulement dans des fêtes autorisées pour certaines églises. Les versets choisis, sur les grands biens que procurent les conseils de la sagesse, et sur les voies différentes de la sagesse et de l'impiété, se prêtent aux plus élégantes accommodations.

de Dieu, la doctrine est la même [1]; peut-être l'application faite par l'Église, par beaucoup de fidèles du moins, est-elle quelque peu différente. La lettre représente la sagesse travaillant avec le créateur à la formation du monde : elle fait briller la lumière, elle revêt la terre de cette nuée de vapeurs qui la couvrit à l'origine [2], elle pénètre dans les profondeurs du ciel et dans celles de l'abîme, en tout confidente et auxiliaire du plan divin. Sans effort, le fidèle applique ces mots à l'incarnation : Marie entre dans les profondeurs de Dieu, dans l'abîme de sa toute-puissance, elle fait luire sur le monde la lumière du Christ, elle enveloppe la terre de sa miséricorde comme d'un nuage bienfaisant. Toute pensée pieuse et vraie est légitime, lorsqu'il s'agit de sens accommodatice. Et d'ailleurs, cette accommodation en particulier est excellente, car elle est en étroit rapport avec le texte. Si la Sainte Vierge, unie au Christ, était présente à Dieu lorsqu'il formait le dessein de ses œuvres extérieures, elle lui était très spécialement présente lorsqu'il décrétait la plus grande de toutes, l'incarnation. Et comme la sagesse incréée a été l'intermédiaire du Père dans tous ses ouvrages, ainsi Marie a vraiment été l'intermédiaire de Dieu dans l'ouvrage de tous le plus parfait, la production de l'humanité du Christ, et l'accomplissement du mystère rédempteur [3].

Les *Proverbes* et l'*Ecclésiastique* s'accordent, dans la description des biens dont la sagesse est la dispensatrice. Mais, dans l'éloge de ses grandeurs, le fils de Sirach semble avoir dépassé l'ancien poète. Aussi est-ce à lui que l'Église s'est adressée pour célébrer Notre-Dame au jour de son complet et définitif triomphe. L'épître de l'Assomption comprend les plus beaux versets du chapitre. La sagesse maîtresse et comme suzeraine du monde entier, cherche quelle sera sa

1. Et, si nous avions le texte hébreu de ce chapitre, nous trouverions sans doute les mêmes mots; il y a tout lieu, par exemple, de conjecturer la présence dans l'original du verbe *qânâh* (*Prov.*, VIII, 22), qui exprime bien la production par génération (cf. *Gen.*, IV, 1, *Deut.*, XXXII, 6, etc.).

2. Rapprochez *Eccli.*, XXIV, 6, de *Job*, XXXVIII, 9.

3. Une application moins heureuse à l'incarnation est celle du verset 12 : *Qui creavit me, requievit in tabernaculo meo*; car il faut convenir que le sens donné par le grec (voir plus bas la traduction) s'adapte mieux à la suite du discours.

part et sa demeure de prédilection ; Dieu même lui répond, et lui assigne Jérusalem pour héritage spécial et pour lieu de son repos. Ainsi Marie chercherait vainement la paix dans les choses de la terre ; elle ne peut la trouver qu'en Dieu et dans son ciel ; là, elle est invitée à se reposer éternellement ; c'est son entrée dans la béatitude.

Mais les expressions bibliques disent davantage encore, et l'application qu'en fait l'Église s'étend plus loin. Marie n'entre pas au ciel comme toute autre sainte, elle y entre en reine. Le monde entier dépend des élus, car il a été fait pour eux, et les élus dépendent du Christ et de sa mère. Aussi la sagesse — entendez le Christ ou, proportion gardée, sa mère — a toute la création pour domaine, mais elle a pour très spécial héritage le monde des élus ; elle plonge ses racines dans la foule des hommes justifiés et appelés à la sanctification, communiquant avec eux tous par les mystérieux canaux de la vie surnaturelle ; elle se repose enfin parmi ceux qui sont parvenus jusqu'au terme de la glorification. « Ma puissance est dans Jérusalem ; j'ai pris racine dans le peuple glorifié et dans l'héritage de mon Dieu, mon séjour est dans l'assemblée des saints. » Voilà le repos royal de Marie, et son rôle de reine du ciel, dont l'influence s'étend sur la terre à tous ceux qui ont quelque part à l'action divine de la grâce. Se tenant avec son Fils devant le trône de Dieu, elle lui présente l'humanité rachetée, exerçant ainsi le ministère sacré de sa médiation[1]. Et en même temps, comme une reine supérieure à tous ses sujets par son mérite personnel autant que par son autorité, elle s'élève sans mesure au-dessus des anges et des saints. « Tel le cèdre sur le Liban, ou le cyprès sur la montagne de Sion. »

Vraiment cette section, choisie pour la principale fête de la Vierge, est aussi la plus belle de ce beau chapitre. Mais il faut, en la citant, la replacer au milieu des versets qui l'entourent, et que l'Église, en d'autres circonstances, applique aussi à Notre-Dame[2] :

1. *Coram ipso ministravi.*

2. Voici l'indication complète des lectures de l'office de la Sainte Vierge prises du livre de l'*Ecclésiastique* (toutes sont tirées du même chapitre XXIV) : 1° Section 5-24 : employée, au premier nocturne, dans la fête de la Mater-

5. Je suis sortie de la bouche du Très Haut
[Première née avant toute créature.
6. J'ai fait lever dans les cieux l'indéfectible lumière] [1],
Et comme une vapeur j'ai enveloppé la terre.
7. J'ai habité sur les hauteurs,
Et mon trône était sur une colonne de nuée.
8. Seule, j'ai fait le tour de la sphère du ciel,
Et j'ai marché dans la profondeur des abîmes.
9. Dans les flots de la mer, dans toute la terre,
10. En tout peuple, en toute nation était mon domaine.
11. [De tous, grands et petits,
Les cœurs étaient sous mes pieds, par ma puissance.]
Au milieu d'eux tous, j'ai cherché le repos,
Et dans l'héritage de qui je ferais mon séjour.
12. Alors, l'auteur de toutes choses m'a commandé,
Et celui qui m'a produite a fait reposer ma tente;
13. Il a dit : Fixe ta tente dans Jacob,
Reçois ton héritage dans Israël,
[Jette tes racines parmi mes élus.]
14. Avant le temps, dès l'origine, il m'a produite,
Et à jamais je ne cesserai point d'être.
Dans la demeure sainte, devant sa face, j'ai rempli mon ministère;
15. Et ainsi, j'ai été affermie dans Sion;
Il m'a fait reposer de la sorte dans la ville bien-aimée,
Et mon pouvoir est dans Jérusalem;
16. J'ai jeté mes racines dans le peuple glorifié,
Dans la portion du Seigneur et de son héritage,
[Et mon séjour est dans l'assemblée des saints.]
17. Je me suis élevée comme le cèdre sur le Liban,
Et comme le cyprès sur les montagnes d'Hermon;

nité de la Sainte Vierge. — 2° Section 11-21 (avec omission du verset 14) : employée, comme épître, dans les fêtes de l'Assomption et de la Translation de la sainte maison de Lorette; comme leçons de matines, dans le petit office. — 3° Section 11-32 (avec omission du verset 23): employée au premier nocturne de la fête du Rosaire. — 4° Section 14-17 : employée, comme épître, dans les messes votives (sauf de l'Avent au 2 février), et dans celles de Notre-Dame Auxiliatrice, des Prodiges de Notre-Dame, de Notre-Dame des Neiges, du Cœur très pur de Marie (en quelques endroits), de Notre-Dame de la Merci, du Patronage de la Sainte Vierge, de la Présentation de la Sainte Vierge. — 5° Section 23-32 : employée, comme épître, dans les messes de Notre-Dame du Bon-Conseil, de Notre-Dame du mont Carmel, de la vigile de l'Assomption, du Saint-Nom de Marie, de la Maternité de la Sainte Vierge, de la vigile de l'Immaculée-Conception.

1. Sur le texte de l'*Ecclésiastique,* tel qu'il était dans l'original, et tel qu'il est dans les versions et les manuscrits, voir les *Introductions*, ou l'article déjà cité du R. P. Méchineau (*Études*, 20 février 1899, p. 455 et 474; et 20 avril 1899). La traduction essayée ici est faite sur le texte grec de l'édition romaine (répondant au *Vaticanus* B); les fragments qui manquent dans l'édition romaine, mais se trouvent dans l'édition d'Alcala (répondant au *codex* 248), sont mis entre parenthèses; les fragments qui manquent dans

18. Je me suis élevée comme le palmier sur les rivages,
Comme les rejetons des rosiers à Jericho ;
19. Comme un bel olivier dans la plaine,
Comme le platane, je me suis élevée.
20. Comme le cinname et l'aspalathe odorant j'ai donné mon parfum,
Comme une myrrhe exquise, j'ai répandu ma suave odeur,
21. Comme le galbanum, l'onyx et le stacte,
Comme l'encens qui s'exhale sous la tente ;
[Mon parfum est comme celui du baume le plus pur.]
22. Comme le térébinthe, j'ai étendu mes rameaux,
Et mes rameaux sont des rameaux de magnificence et de grâce.
23. Comme la vigne, j'ai fait fleurir la grâce,
Et mes fleurs fructifient en gloire et en richesse.
24. (Je suis la mère du bel amour,
De la crainte, de la science, et de l'espérance sainte.)
25. [En moi est toute grâce de conduite et de vérité,
En moi toute espérance de vie et de vertu [1].]
26. Venez donc à moi, vous qui me désirez,
Et rassasiez-vous de mes fruits.
27. Car mon souvenir est plus doux que le miel,
M'avoir en héritage est plus doux que le rayon de miel,
28. [Mon souvenir passera aux générations de tous les siècles.]
29. Qui se nourrira de moi aura encore faim,
Qui s'abreuvera de moi aura encore soif ;
30. Qui m'écoute ne sera pas confondu,
Qui travaille avec moi ne péchera point,
31. [Qui me met en lumière, aura la vie éternelle.]

V

C'est ainsi que la sagesse « ouvre sa bouche dans les assemblées, et se glorifie en présence du Très-Haut [2] » ; et la gloire de la Sainte Vierge, c'est qu'on puisse mettre ce discours sur ses lèvres. Car, il importe de le remarquer, l'application à Marie a beau être seulement « accommodatice », elle n'en est pas moins pour elle un souverain honneur. La valeur d'une accommodation se mesure à la convenance qui la fonde, et à

les éditions grecques, mais se trouvent dans la Vulgate latine, sont mis entre crochets. Quant aux membres rythmiques, l'analogie des autres livres poétiques de la Bible, et des fragments déjà retrouvés de celui-ci, permet de les distinguer à peu près à coup sûr, sauf quand la constitution du texte est par trop incertaine. Espérons que l'original de ce chapitre XXIV sera quelque jour découvert, comme l'a été si heureusement celui d'une vingtaine d'autres !

1. Au lieu de ce verset de la Vulgate, le texte d'Alcala porte : « A tous mes enfants, que Dieu nomme, je donne des fruits impérissables. »

2. *Eccli.*, XXIV, 2.

l'autorité de la personne qui parle. Qu'un orateur d'occasion applique à la légère, et pour une raison futile, tel ou tel texte au héros de son discours, on fait bien de n'en pas tenir grand compte. Mais il en va tout autrement lorsque l'application est faite pour les plus graves motifs, et depuis des siècles, par une suprême autorité.

Or ici, le fondement de l'accommodation n'est ni léger ni arbitraire. C'est la nature même des choses, ou pour mieux dire le libre décret du bon plaisir divin : ce décret qui a éternellement prédestiné Marie, l'a constamment rapprochée de Jésus, l'a rendue semblable à lui par la pureté et la sainteté, afin de l'unir à lui dans tout l'accomplissement de son œuvre rédemptrice. Cette place de Marie à côté du Sauveur, ce rôle subordonné mais semblable au sien, voilà qui lui est absolument propre, comme sa dignité même de mère de Dieu ; car tout cela tient, sinon nécessairement, du moins par la volonté divine et par une souveraine convenance, à son ineffable maternité. Or, c'est justement parce qu'elle se trouve si proche de la divine sagesse qu'on peut lui appliquer les plus beaux passages des livres sapientiaux. Et c'est parce que seule elle occupe une place si éminente, qu'à elle seule on peut faire cette application. Voilà sa gloire. Essayez d'accommoder à quelque saint ou à quelque sainte les mêmes passages ; et bientôt la force des pensées et des termes, cette existence éternelle dans le plan divin, ce souverain domaine, cette incomparable grandeur, vous empêcheront de continuer. Saint Joseph même n'a pas pénétré assez avant dans l'intime du mystère pour que ces expressions lui soient applicables. La liturgie emploie, pour l'honorer, l'éloge de l'ancien Joseph et celui de Moïse, jamais celui de la sagesse. Pour ressembler ainsi au Fils, il n'y a que la mère.

Ensuite, la valeur de l'accommodation vient de l'autorité de l'Église. Lorsque nous lisons en l'honneur de Marie les chapitres sapientiaux, nous ne pouvons dire, il est vrai : « Voici les paroles de l'Esprit-Saint à son sujet » ; mais nous devons dire : « Voici les paroles de l'Église » ; c'est ainsi que l'Église comprend et dépeint la Sainte Vierge, c'est ainsi qu'elle veut la faire connaître à ses fidèles.

Et cette pensée de l'Église, manifestée par la liturgie, est

un argument théologique de haute valeur. Il fut invoqué, la bulle de Pie IX le rappelle, à propos de l'Immaculée Conception. L'Église, faisait-on remarquer, puisqu'elle rapporte aux origines de Marie ce qui est dit des origines du Verbe, pense donc qu'elles leur ressemblent par la grâce et la complète pureté. Ne pourrait-on faire un raisonnement semblable à propos d'une autre thèse, non définie, mais très communément enseignée : celle de l'intervention de la Sainte Vierge dans la distribution de toutes les grâces[1]? L'Église lit en l'honneur de Marie ce qui est dit de la sagesse, distributrice de toutes les vertus et de tous les dons, et universelle médiatrice dans l'œuvre du salut; sa pensée n'est-elle pas que Marie est au ciel constamment associée au Christ dans l'application des mérites rédempteurs, comme elle l'a été sur la terre dans l'œuvre de leur acquisition?

Assurément, dans les leçons tirées des *Proverbes* et de l'*Ecclésiastique*, l'Église nous donne une grande et douce idée de Notre-Dame. Sous ces traits bibliques, artistement choisis et groupés, elle nous la présente comme dans une céleste vision. Le monde n'a jamais rien connu d'aussi saint ni d'aussi aimable. Les peintres s'essaient à exprimer cette idéale figure, et ne peuvent l'égaler. C'est la Vierge mère. Son Fils est avec elle, il est inséparable d'elle, enlacé dans ses bras; la gravité douce, qui la fait paraître sage comme la sagesse même, c'est la ressemblance de son Fils; le majestueux éclat, qui la rend vénérable au delà de tout ce qu'on a jamais vénéré sous le nom d'antique sagesse, c'est sa prédestination à devenir mère du Rédempteur, et comme un reflet de l'éternité de son Fils. Ayant tout reçu de lui et en lui, elle veut aussi tout donner par lui, ou plutôt elle veut le donner lui-même. Elle le présente aux hommes, et, silencieusement, ses conseils descendent dans les cœurs. Elle s'adresse d'abord aux petits et aux humbles; mais elle s'adresse à tous, s'ils veulent se faire ses disciples humbles et petits. Elle leur dit de renoncer à ce qui passe; elle leur offre les biens durables, ceux qui donnent la joie sans

1. Cf. *Études*, 13 mai 1896.

satiété ; surtout, elle leur promet « le fruit béni de ses entrailles ». Elle n'éclaire pas seulement par ses avis ; sa parole est pénétrante comme celle d'une mère ; elle touche, encourage, attire. Sa sainteté charme comme un parfum ; son abord est facile ; elle accorde sa bienveillance et son secours en retour des moindres hommages. Elle est une vivante et souriante invitation à la vertu.

Et, autour d'elle, l'Église laisse entrevoir, à rangs pressés, toute l'assemblée des élus. Plus éloignés ou plus proches, sentant de loin son influence ou agenouillés à ses pieds, tous ont reçu par elle le don céleste ; coupables sauvés pour s'être enfin rendus à ses avertissements, innocents sanctifiés pour avoir avidement recueilli tous ses conseils, « tous ceux qui l'ont trouvée ont trouvé la vie, et puisé la grâce qui vient du Seigneur ».

René-Marie DE LA BROISE, S. J.

ALIÉNATION MENTALE ET ALCOOLISME[1]

I

Le surmenage n'est pas l'unique facteur de l'aliénation mentale sur cette fin de siècle. Il en est un autre dont tout le monde connaît la fatale activité, parmi ces poisons que l'on a justement appelés poisons de l'intelligence : c'est l'alcool. Quand il pénètre profondément un organisme pour le constituer dans un état pathologique spécial, on désigne sous le nom d'alcoolisme l'intoxication qu'a subie l'individu, par le fait de l'absorption à haute dose de ce toxique pour lequel l'homme paraît avoir seul un goût prononcé. On l'a dit bien des fois, l'alcoolisme est le fléau le plus menaçant de l'espèce humaine, il est le nœud de la question sociale. Et cependant, chez nous au moins, les pouvoirs publics n'ont pas encore eu le courage d'arrêter, par une législation efficace, le progrès d'un mal dont nul ne peut ignorer les ravages. Depuis près de vingt ans, les projets de loi se succèdent sans aboutir. Quelques-uns sortent un moment des portefeuilles ministériels pour y rentrer bien vite, et y dormir plus en paix que les ministres. Nos députés ont, par intermittence, de généreuses initiatives à ce sujet; mais, comme l'un d'eux l'a justement fait remarquer, le « microbe électoral », sous la forme très visible du buveur et du cabaretier, a raison de ce zèle malencontreux. Et l'on renvoie toujours à la prochaine session les mesures législatives destinées à réprimer un fléau social, qui continue son œuvre de destruction et de mort.

Qu'il y ait une connexion entre l'aliénation mentale et l'al coolisme, c'est ce que démontrent avec évidence les statistiques de la consommation alcoolique d'une part, et de l'autre les chiffres des entrées dans les asiles. Le parallélisme des deux progressions n'est pas un effet du hasard, mais bien le résultat d'une cause entraînant avec elle les conséquences

1. V. *Études* du 20 février et du 20 mars.

naturelles de sa mise en jeu. Du reste, alors même que nous n'aurions pas sous les yeux la somme d'observations relevées dans les statistiques officielles, il suffirait de soumettre à un examen pathologique et psychologique un seul sujet sous le coup d'une attaque d'ébriété, pour avoir le droit de conclure que l'alcoolisme et l'aliénation mentale ont entre eux de telles analogies qu'il ne faut point s'étonner si l'un mène tout naturellement à l'autre.

Qu'est-ce qu'un homme en état d'ivresse ? C'est un être qui a subi dans son intelligence et dans sa volonté une déchéance assez profonde pour être assimilé à la brute. Il n'a plus le sentiment de sa liberté et de sa responsabilité par lequel l'homme se distingue de l'animal. Quand cette déchéance est le fait de la maladie, on la regarde comme un malheur. Lorsqu'elle est provoquée par l'abus des boissons enivrantes, elle devient une honte, car elle dépouille l'homme de ses attributs les plus nobles et le prive de toute conscience morale.

L'alcool a été justement classé parmi ces substances toxiques auxquelles on a donné le nom de *poisons de l'intelligence.* Comme le fait observer M. Ch. Richet, auquel semble revenir la paternité de cette appellation si vraie, cela ne veut pas dire qu'en agissant sur l'intelligence le poison ne porte point son action sur les autres organes et ne trouble pas les autres fonctions. Mais ce sont les facultés intellectuelles qui les premières sont atteintes, altérées ou anéanties, suivant le degré d'intoxication subi par l'individu. Si l'action du toxique n'est pas exclusive, elle est prédominante. Le système musculaire, le sang, le cœur, les poumons, n'ont encore éprouvé aucun trouble profond, quand déjà l'intelligence et la sensibilité traduisent leur empoisonnement par l'ivresse et le délire[1]. Bientôt l'organisme tout entier se ressentira de la perversion des centres nerveux qui régissent presque toutes les grandes fonctions vitales. Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'intoxication alcoolique se présente d'abord sous la forme d'une maladie quasi immatérielle, sans lésions anatomo-pathologiques déterminées, correspondant aux lésions d'ordre psychologique dont le malade offre les caractères.

1. Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*, III.

II

L'alcoolisme auquel on a donné le nom de psychique se manifeste par des phénomènes connus de tout le monde. C'est d'abord l'ivresse, dont les degrés divers constituent l'alcoolisme aigu, et se développent en trois phases distinctes ou périodes assez nettement caractérisées. Le buveur éprouve d'abord une sorte de bien-être général, une plénitude et une vigueur qui envahissent le domaine de la vie physique aussi bien que celui de la vie intellectuelle. Ses fonctions cérébrales sont exaltées et les idées se pressent au point de produire une véritable *hyperidéation*. C'est le moment de l'inspiration pour trop d'écrivains, d'artistes et de poètes qui ont la malheureuse habitude de la chercher au fond du verre. L'alcool peut-il vraiment revendiquer la paternité de quelque chef-d'œuvre ? Nous avons peine à le croire, car ce n'est pas simplement avec la folle du logis que l'on atteint sérieusement la perfection de l'art. Or, cette hyperidéation de l'ivresse au premier degré n'est en somme qu'un excès de l'imagination, capable de donner tout au plus une originalité factice. C'est un déluge d'idées dont le caractère est de manquer de modération dans leur étendue, et d'ordre dans l'extrême rapidité de leurs apparitions successives. Le pauvre Musset, cette victime illustre de l'alcool et de l'absinthe, s'est souvenu, sans doute, de ce qu'il avait éprouvé lui-même quand il a mis sur les lèvres de Fantasio ces paroles incohérentes :

Qu'appelles-tu tard ? Midi, est-ce tard ? Minuit, est-ce de bonne heure ? Où prends-tu la journée ? Restons là, Spark, je te prie, buvons, causons, analysons, déraisonnons, faisons de la politique, imaginons des combinaisons de gouvernement, attrapons tous les hannetons qui passent autour de cette chandelle et mettons-les dans nos poches. Sais-tu que les canons à vapeur sont une belle chose en matière de philanthropie ? Il y avait une fois un roi qui était très sage, très sage, très heureux, très heureux... Tiens, Spark, je suis gris. Il faut que je fasse quelque chose... Tra la... tra la. Allons, levons-nous[1].

Ce désordre d'idées, cette exubérance de vie se manifeste

1. Musset, *Fantasio*, act. I, sc. II.

non seulement dans l'ordre intellectuel, mais aussi dans le moral et le physique du buveur. Toutes les tendances s'exaltent jusqu'à l'exagération, la langue se délie jusqu'au bavardage et aux confidences sans retenue. Le caractère se traduit en des manifestations débordantes de joie, de tendresse, de violence, de douceur ou de tristesse, selon que l'individu, comme on dit, a le vin gai ou triste, bon ou mauvais. La sphère de la motilité et celle de la sensibilité subissent la même excitation. Un impérieux besoin de mouvement, des gestes animés, des cris, des chants, des éclats de rire trahissent un équilibre déjà bien compromis. Tout devient inharmonique dans le développement factice des diverses facultés. La sensibilité domine la volonté, l'imagination prime la raison et le système musculaire se développe au détriment du système nerveux.

Tel est le premier degré de l'ivresse. L'homme y garde encore une pleine conscience de ses actes, il se possède et sait se dominer. Mais, à mesure que la dose d'alcool absorbé augmente, les phénomènes psychiques et physiologiques changent de caractère. L'excitation, qui paraissait un bienfait, tombe et fait place à une véritable perturbation de l'état mental. L'intelligence se couvre d'un nuage de plus en plus épais, l'imagination décroît et s'éteint, les idées sont confuses, disloquées, incohérentes. Les paroles répondent à ce désordre intérieur par une série de discours sans suite, de propositions bizarres ou ineptes, jusqu'à ce que la langue embarrassée ne fournisse plus qu'une articulation incomplète et le bégaiement caractéristique de l'ivresse. La perturbation atteint l'harmonie habituelle des facultés de l'âme. L'intelligence, la réflexion, l'attention, la volonté, le pouvoir de se dominer sombrent dans une véritable incohérence du *moi*. Dès lors, le buveur n'étant plus maître de lui-même ne connaît aucun frein, ni dans ses propos, ni dans ses actes; il n'a plus d'autre guide que ses impulsions et ses passions. C'est un maniaque dangereux dont les actes inconscients peuvent aller jusqu'à la violence et même jusqu'au crime et au suicide[1].

1. Dr Lenty, *De l'Alcoolisme et de ses manifestations*, chap. I.

De son côté, l'incoordination motrice accuse un trouble profond du système nerveux et musculaire. La station, d'abord difficile, devient impossible. L'ivrogne cherche partout un appui qui semble le fuir, et il tombe pour se relever cependant encore, jusqu'à ce que la dernière période de l'empoisonnement rende complète la parésie des membres inférieurs. La sensibilité générale et spéciale subit la perversion des autres fonctions de l'organisme. Troubles de la vision, illusions du goût et de l'odorat, bourdonnements d'oreilles, autant de désordres qui préludent à une obtusion complète des sens. L'homme ressemble déjà d'une manière frappante à la brute.

La ressemblance ne tarde pas à devenir complète. Les fonctions de la vie de relation sont abolies chez l'alcoolisé, la vie végétative seule persiste. Plus trace d'intelligence ni de conscience : l'insensibilité générale, la résolution musculaire, l'inertie et, finalement, le sommeil comateux achèvent de façonner la brute humaine, roulant à terre et ronflant dans la boue. Quand le vieux Sly gît ainsi ivre-mort, le sentiment qu'il inspire s'exprime justement par cette exclamation toute naturaliste : « Oh ! la monstrueuse bête, le voilà gisant comme un vrai porc ! O hideuse mort, que ton image est affreuse et repoussante[1] ! »

C'est là l'ivresse que l'on pourrait appeler normale. Elle n'est pas toujours aussi stupidement tranquille. Un délire furieux s'empare quelquefois du buveur qui grince des dents, déchire ses vêtements, menace et frappe ceux qui l'entourent, essaie de mordre, pousse des hurlements, se heurte contre les murs, se précipite par la fenêtre et va jusqu'à se donner la mort. C'est un véritable accès de rage, dans lequel il faut voir, semble-t-il, autre chose que la simple ivresse. Certains auteurs classent en effet, avec raison, cette forme convulsive de l'intoxication parmi les phénomènes aigus de la folie alcoolique. Quant à la forme apoplectique, caractérisée par l'état comateux dans lequel le malade tombe avec une rapidité foudroyante, elle n'est que l'exagération de la troisième période de l'ivresse ordinaire. Ici, l'empoisonnement survient presque

1. Shakespeare, *la Méchante Femme*, Prologue, sc. I.

d'emblée, sans être précédé par les symptômes précurseurs de l'invasion du toxique.

Ainsi l'ivresse commence par une exaltation plus ou moins vive et brillante de l'intelligence, elle se continue par une perversion parfois totale des facultés de l'âme et de la sensibilité, et elle se termine par une véritable folie ou une sorte d'anéantissement de l'être humain. Il ne suffit donc pas de dire avec le proverbe bien connu : *Le vin trouble la raison.* Il faut ajouter qu'il l'anéantit.

III

L'action de l'alcool n'est pas toujours, en effet, une intoxication passagère, rapide et à courte échéance. L'usage prolongé ou l'abus transforment en état chronique ce qui ne fut d'abord qu'un accident. Nous avons eu l'occasion d'étudier dans cette Revue l'alcoolisme proprement dit, ses effets sur l'organisme et l'hérédité fatale qu'il porte avec lui [1]. Nous ne reviendrons pas sur une question et sur des phénomènes pathologiques qui se reproduisent toujours les mêmes. Nous nous contenterons de rappeler ceux qui tiennent de plus près à l'aliénation mentale, et de constater ce que nous apprennent les statistiques les plus récentes des progrès parallèles de l'alcoolisme et de la démence.

Ce n'est qu'improprement que nous avons donné le nom de folie aux accès dont l'ivresse est l'occasion chez le buveur. Les excès passagers, quelque fréquents qu'ils soient, n'auront jamais pour conséquence immédiate le délire alcoolique. Il faut un organisme plus ou moins saturé d'alcool pour offrir un terrain favorable à la folie. Cette saturation redoutable se fait d'ordinaire lentement, par l'absorption de faibles doses souvent répétées. Le poison n'annonce pas sa présence par l'appareil bruyant de l'ivresse, mais il s'installe peu à peu dans l'économie jusqu'à ce qu'il en soit maître. C'est après avoir ruiné silencieusement les premiers ouvrages que l'ennemi s'attaque au fort principal, c'est-à-dire à l'intelligence. Rien ne peut, trop souvent, faire prévoir le dernier coup.

1. *Études*, octobre et décembre 1888.

Voici un homme de saine apparence, mais sous l'empire d'un alcoolisme inconscient. Une libation légère, incapable d'ordinaire de produire l'ivresse, provoque tout à coup chez lui une explosion violente qui peut aller jusqu'au crime. Le coupable s'endort. Après quelque temps, il se réveille, mais il n'a pas le moindre souvenir de ce qui s'est passé. Cet homme a été un moment aliéné ; cependant on ne peut pas dire que sa manie transitoire soit due à la quantité d'alcool qu'il venait immédiatement d'absorber. Bien plus, il suffira dans maintes circonstances d'un ébranlement nerveux, quelle qu'en soit la nature, pour faire éclater l'accès. C'est que le terrain a été préparé, et que l'alcoolisme l'a constitué à l'état de milieu propice à la culture de l'aliénation mentale.

Le rapporteur de 1887 devant la Chambre, M. Gadaud, a résumé très clairement les symptômes de l'alcoolisme psychique. Nous allons en partie le suivre[1]. « L'alcoolisme, dit-il, peut-être lui-même distingué en aigu, subaigu et chronique. » C'est dans la première catégorie qu'il faut ranger l'horrible *delirium tremens*, et cette affection plus dramatique et plus épouvantable encore : le délire alcoolique.

Le *delirium tremens* éclate chez l'individu dont l'organisme a subi l'intoxication, sous l'influence d'une cause qui laisserait tout autre parfaitement indemne. Une blessure, une maladie, un excès quelconque, un changement de température, la suppression même du stimulant habituel suffisent pour provoquer une crise souvent effroyable. C'est l'échéance fatale de la psychose alcoolique. L'intelligence est atteinte, car, si le tremblement est le symptôme principal, en général le délire domine la scène. Il se complique presque toujours de troubles sensoriaux, d'hallucinations effrayantes ou douloureuses d'une extrême mobilité, ayant trait d'ordinaire aux événements et aux occupations de la vie courante. Il en est parmi ces malheureux qui voient des bêtes immondes, et surtout des rats, envahir leur lit, leurs vêtements, et leur monter sur le corps.

Non moins tragique est le délire qui, sans être toujours accompagné des mouvements convulsifs et du tremblement

1. *Journal officiel*, 1887, annexe n° 1952, p. 1026 *sqq*.

caractéristique de la crise dont nous venons de parler, indique une profondeur plus grave encore de l'imprégnation alcoolique. Ce délire revêt les formes les plus diverses. Il est tantôt maniaque et tantôt mélancolique, parfois il est stupide, et parfois il présente les caractères de la fureur.

Le maniaque entend des voix qui l'injurient et le provoquent. Des gens armés, des voleurs le menacent, ou s'apprêtent à tuer sa femme, ses enfants, ses amis. Le malade répond par des injures, des menaces et des gestes furieux. Toutefois, sa tendance caractéristique c'est de fuir et de s'échapper. Il est saisi d'une sorte de panophobie. *La convulsion de la peur* le pousse vers toutes les issues qu'il croit entrevoir. Il se jettera même par la fenêtre ou dans la rivière, et il se tuera en fuyant devant ses propres visions.

Le mélancolique, au contraire, demeure sombre, inquiet, défiant. Lui aussi se croit injurié, menacé, accusé de crimes affreux, mais il s'enfonce souvent dans un mutisme absolu et il essaie d'échapper par le suicide au chagrin, à la honte et au déshonneur.

La dégradation physique et morale est plus profonde dans le délirant stupide. Le malade s'imagine qu'il va subir le dernier supplice, qu'il a devant lui des cadavres ensanglantés, ou que sa maison est en feu. Il n'a plus même la force de fuir et il demeure atterré, anéanti, immobile, dans un état complet de stupeur.

La dernière forme de l'alcoolisme aigu est le délire furieux, dans lequel le malade est tour à tour agité ou déprimé, halluciné et terrifié avec de courts intervalles demi-lucides. L'anesthésie complète accompagne ses crises furieuses. Le type souvent cité de cette insensibilité étrange est ce vieil alcoolique de Dupuytren qui, ayant été opéré d'une hernie étranglée, arracha les pièces de son pansement, fit sortir ses intestins et s'amusa à les couper tout en riant et en chantant.

Telles sont les phases de l'alcoolisme aigu. Quand le délire se déclare d'une manière moins bruyante, avec des allures plus douces, on dit qu'il est subaigu. Ce qui caractérise alors le désordre psychique, c'est la manie de la persécution. Le malade imagine des trames, des complots, une conspiration universelle contre lui. Il devient jaloux, soup-

çonneux, il craint pour son honneur, pour sa liberté, pour sa vie. Les hallucinations qui le tourmentent sont à peu près exclusivement des hallucinations de l'ouïe.

Ces diverses manifestations de l'empoisonnement par l'alcool ne sont pas autre chose que des crises plus ou moins prolongées d'aliénation mentale. Ce n'est pas encore la dernière étape. Celle-ci une fois franchie, l'alcoolisme psychique passe à l'état chronique, et le terme de son développement c'est la démence sénile ou la folie paralytique qu'on appelle aussi paralysie générale. Chez le dément, la mémoire faiblit, le jugement se trouble, les idées ne s'associent qu'au prix d'un effort, l'attention devient difficile, le sens moral s'émousse et les actes intellectuels sont bientôt impossibles. La vie cérébrale cède le pas à la vie instinctive et le malade finit dans un gâtisme complet.

Quant à la paralysie générale, que l'on a justement appelée, dans sa dernière période, « l'image et la copie effacée de la mort », elle offre tantôt la forme expansive, et tantôt la forme dépressive. Dans sa forme expansive c'est surtout le délire des grandeurs, accompagné d'une extrême mobilité, jusqu'à ce que surviennent l'abrutissement et puis la mort. Quand il y a dépression, au contraire, le malade ne bouge pas, ne parle jamais. Il meurt après un temps, généralement court, de délire mélancolique et hypocondriaque.

Tel est le terme où mène fatalement l'alcoolisme. Cette phase extrême, somme toute, représente, sous des proportions plus grandes et d'une manière persistante, les phénomènes passagers de l'ivresse ordinaire avec ses périodes d'excitation et de dépression, de perversion et d'anéantissement intellectuel. La fin ressemble au début, c'est une ivresse dont on ne se réveille plus.

C'est aussi, malheureusement, une tare qui ne disparaît pas avec l'alcoolique. Elle lui survit dans ses descendants. Sa transmission par hérédité est un fait incontestable. Nous avons eu l'occasion d'étudier ce côté si grave de l'alcoolisme. Nous n'y reviendrons pas ici; mais, au point de vue social, c'est un des aspects de la question qu'il importe souverainement de mettre en relief.

IV

L'alcoolisme, de même que l'aliénation mentale, est une maladie. Comme tout état pathologique, elle a ses prodromes, son développement et sa terminaison. Il faudrait pouvoir dire quelles sont les lésions que subit le cerveau chez l'alcoolique et chez l'aliéné, afin de les comparer entre elles et d'établir ainsi d'une manière plus étroite leurs mutuelles relations. Pourquoi donc et comment l'alcool trouble-t-il les fonctions intellectuelles ? De quelle manière agit-il sur la substance cérébrale ? Cette question demeure et demeurera, sans doute, longtemps un mystère. « Il est certain, dit M. Ch. Richet, que le poison est porté au cerveau par le sang, et que l'action intime du sang chargé de la matière toxique sur les cellules nerveuses des circonvolutions les modifie de manière à troubler la pensée ; mais quelle est cette action ? Est-ce une combinaison chimique du poison avec les cellules ? Est-ce un trouble mécanique dans la circulation cérébrale ? Voilà ce que nous ignorons encore, et ce que des expériences ultérieures pourront peut-être un jour nous apprendre[1]. »

Nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui qu'au moment où M. Ch. Richet écrivait cet aveu de la science, impuissante à dire le *pourquoi* d'une affection malheureusement trop fréquente, et dont les symptômes sont de telle nature qu'il est impossible de ne pas les voir. Mais, si le lien intime, entre l'action de l'alcool sur les cellules nerveuses et la folie qui en est la suite, échappe encore aux recherches de la science biologique, il y a une pathologie de l'alcoolisme chronique assez caractéristique pour autoriser une conclusion de cause à effet.

Deux modifications générales primitives caractérisent l'action de l'alcool sur la trame de nos tissus[2]. La première est une influence directe sur la vie cellulaire. Le processus organique en est modifié. Il y a des changements moléculaires intimes. Le rajeunissement et la rénovation des tissus ne

1. Ch. Richet, *les Poisons de l'Intelligence*, 1884.
2. Dr Lenty, *De l'Alcoolisme*, chap. III.

s'accomplissent plus d'une façon régulière et normale. Une modification structurale profonde les frappe de sénilité précoce, et les dispose à toutes les destructions réservées généralement à la vieillesse. Il est évident que le système nerveux, dont les éléments ont une tendance spéciale à se laisser imprégner par l'alcool, doit ressentir l'influence du toxique. Elle se manifeste par des congestions actives d'abord et passives ensuite. Les premières amènent à travers la substance grise et les méninges un flot de sang plus abondant que de coutume. De là une surexcitation qui se traduit par l'agitation et le délire sous toutes leurs formes. Au contraire, la congestion passive ou stase sanguine ne fournissant plus, pour le mettre en contact avec la même substance grise, qu'un sang vicié ou insuffisant, la stimulation nécessaire au fonctionnement cérébral est altérée ou incomplète. Il y a dès lors ralentissement des fonctions, lourdeur, stupeur intellectuelle, hébétude. Le ramollissement sous toutes ses formes suit à la longue cette insuffisance de la circulation. Des exsudations de nature diverse, transitoires ou persistantes, viennent paralyser l'action cellulaire, épaissir les membranes et provoquer des troubles définitifs dans le fonctionnement psychique. Et ainsi, bien que la lésion intime de la trame nerveuse nous demeure inconnue, assez d'autres symptômes révèlent clairement les désordres provoqués dans l'encéphale par l'alcoolisme, et permettent de les comparer à ceux dont l'organisme de l'aliéné est lui-même le théâtre.

Nous ne nous arrêterons pas à cette étude d'anatomie histologique et pathologique comparée. Contentons-nous de rappeler que l'anémie et la congestion cérébrale agissent sur le cerveau de l'aliéné comme sur celui de l'alcoolique. Il y a de part et d'autre des ramollissements, des tumeurs, des hémorragies. Si les causes sont diverses, les résultats paraissent sensiblement identiques.

Mais, si nous ne pénétrons pas d'une manière certaine le mécanisme de l'intoxication cérébrale par l'alcool, nous connaissons avec une évidence incontestable les relations entre l'alcoolisme et l'aliénation mentale. La loi est ici le parallélisme. Il suffit de connaître le mouvement de la consommation alcoolique pour se rendre compte de la progression de

l'aliénation mentale. Ces deux progressions sont identiques, et, si la consommation augmente quelque part de moitié, les cas de folie alcoolique se multiplient rigoureusement dans la même proportion. Il faut cependant remarquer que la qualité des alcools absorbés est un facteur important dont il faut tenir compte. Il est tel pays, comme l'Angleterre, où les aliénés dépassent proportionnellement en nombre ceux que reçoivent nos asiles. Et cependant, il faut bien l'avouer, l'Anglais boit moins d'alcool que le Français.

En France, sur 80 593 aliénés mâles internés pendant une période de vingt-cinq ans dans les asiles publics, 16 932, soit 21 pour 100, étaient atteints d'alcoolisme ou lui devaient leur aliénation mentale. Sur 66 772 femmes, l'intempérance avait dans 3 356 cas, soit 5 pour 100, provoqué les troubles mentaux. Depuis vingt ans le chiffre de cette mortalité intellectuelle occasionnée par l'alcool a quintuplé. Si nous nous en tenons à Paris, voici les résultats fournis par le Dr Paul Garnier[1]. En 1886, les cas d'alcoolisme pour les deux sexes atteignaient déjà le chiffre énorme de 644. Deux ans plus tard, ce chiffre se trouve porté à 839, ce qui représente pour une période bien courte une augmentation d'environ 20 pour 100. En cette même année 1888, la proportion des alcooliques, par rapport au nombre total des aliénés, s'est élevée à 29,34 pour 100, alors qu'en 1886 elle n'était que de 24,91.

La femme, dit encore le Dr Garnier, toutes proportions gardées, suit l'homme de bien près dans cette progression si accélérée. En deux années, le chiffre des alcooliques du sexe féminin a augmenté de 5 pour 100 par rapport au nombre des cas de folie dans le sexe masculin. En quinze ans, la proportion n'a pas tout à fait doublé chez l'homme, elle a plus que doublé chez la femme. La moyenne qui était pour l'homme, il y a quinze ans, de 314,56 est aujourd'hui de 604,33, et pour la femme, durant la même période, elle a passé de 52,56 à 125,33. Ainsi l'écart, autrefois si considérable entre les deux sexes, tend à disparaître. Dans l'agglomération de Paris, les classes ouvrières fournissent la clientèle ordinaire du service de l'infirmerie spéciale. Or, on y constate que la femme tend

1. Dr Paul Garnier, *la Folie à Paris*, 1re partie.

de plus en plus à imiter l'homme dans ses écarts de régime et dans ses excès. « Elle est de moins en moins au foyer, dit justement l'auteur que nous citons, elle se répand au dehors pour des occupations nées de nouvelles conditions ou nécessités sociales, s'extériorise de plus en plus, si l'on peut ainsi dire, et, guettée par les mêmes occasions qui entraînent l'homme, en vient à commettre les mêmes abus. »

Si, dans la Seine, le tiers de la population qui devient folle le devient parce qu'elle a trop bu, en Normandie c'est jusqu'à 40 pour 100 qu'il faut élever la proportion d'aliénés séquestrés pour cause d'alcoolisme. Un tel chiffre n'étonne pas, quand on sait qu'à Paris la consommation d'alcool par habitant est de $7^{l},65$ et qu'à Rouen elle monte jusqu'à $17^{l},15$ par tête.

En Angleterre, on estime de 15 à 20 pour 100 la proportion des aliénés dont l'affection doit être attribuée à l'alcoolisme. De même en Prusse sur 12 288 malades, chez lesquels il a été possible de déterminer la cause de l'aliénation, 2 836, soit 23 pour 100, devaient leur état à l'intoxication alcoolique. Il est même des villes d'Allemagne où ce genre d'affection atteint des proportions effrayantes. Siemerling a constaté 2 260 alcooliques à l'asile de la Charité de Berlin sur 4 784 admissions de 1888 à 1890, ce qui donne une proportion de 47,4 pour 100. En Suisse, d'après des relevés embrassant la période de 1877 à 1881, la proportion serait de 21,3 pour 100 des hommes et de 2,8 pour 100 des femmes, ou, sans distinction de sexe, de 12,54 pour 100[1].

La proportion est sensiblement la même pour tous les autres pays où sévit l'alcoolisme. Toutefois, en une question si complexe, les chiffres ne doivent pas être adoptés sans réserve. L'affection dont il s'agit n'est pas de celles dont les caractères offrent une précision assez grande pour éloigner toute possibilité d'erreur. D'autre part, il y aurait de l'exagération à faire dépendre de l'alcoolisme tous les cas d'aliénation mentale. Bien des fois, sans doute, le rapport inverse s'est établi, et ce sont les troubles primaires de l'équilibre mental qui ont provoqué dans un sujet les habitudes d'in-

1. Jacquet, *l'Alcoolisme*, p. 10.

tempérance alcoolique. Cependant, comme le fait observer M. Jacquet, en tenant compte de ces réserves on peut toujours estimer de 15 à 20 pour 100 le nombre des aliénés victimes de l'alcoolisme.

Sans nous attarder sur la question d'hérédité, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, il ne sera pas inutile d'ajouter ici quelques résultats des derniers travaux sur la descendance des alcooliques. La statistique de l'hospice de Bicêtre nous montre que, sur 1 000 enfants arriérés, idiots, épileptiques, amenés à l'asile, l'alcoolisme a été relevé 471 fois chez le père, 84 fois chez la mère, 65 fois chez l'un et l'autre. Les renseignements faisaient défaut pour 171 cas, et dans 209 seulement on a pu constater chez les parents l'indemnité alcoolique. Le Dr Legrain, bien connu par ses remarquables travaux sur la dégénérescence, et par la lutte vaillante qu'il mène contre le fléau de l'alcool, nous fournit, sur 215 familles de buveurs, des documents du plus haut et du plus triste intérêt[1]. Il suffira de lés résumer pour compléter le tableau de la misère profonde dont l'alcoolisme est le principal facteur sur cette fin de siècle. Les effets du fléau dans les 215 familles étudiées par M. Legrain se traduisent à la première génération par 508 individus affectés de tares héréditaires. Celles-ci se présentent sous forme de stigmates physiques ou sous forme de dégénérescence intellectuelle et morale. Ces stigmates sont des malformations craniennes, l'asymétrie, le strabisme, la surdité, la surdi-mutité, la cécité congénitale, les paralysies partielles, les déviations ou déformations de la colonne vertébrale. On les a relevés dans 29 familles sur un grand nombre de représentants. S'il n'y a pas de stigmates apparents, il y a, dans d'autres cas, altération de la santé générale et diminution de la résistance aux agents morbides.

La dégénérescence psychique a fourni 196 sujets atteints de nervosisme, de névropathie, de débilité mentale, de folie morale, d'impulsions dangereuses, autant de tares qui n'atteignent pas, à proprement parler, l'intelligence et ne constituent qu'une simple déséquilibration. Mais l'aliénation pro-

1. Dr Legrain, *Dégénérescence sociale et Alcoolisme.*

prement dite a été considérable dans cette tribu d'alcooliques. On a compté 106 cas dans 215 familles. A la seconde génération, la dégradation mentale était plus avancée. Sur 98 familles observées, 54 fournissent des sujets arriérés, faibles d'esprit, imbéciles ou idiots. Dans 23 familles, on trouve de la folie morale, et, sur 33, dans lesquelles la seconde génération est arrivée à l'âge adulte, 23 possèdent des membres atteints d'aliénation mentale. Dans 40 sévissent l'épilepsie, les convulsions, la méningite.

Sept familles seulement ont pu être suivies jusqu'à la troisième génération. Or, les 17 enfants issus de ces familles sont tous faibles d'esprit, imbéciles ou idiots ; 2 sont atteints de folie morale, 2 d'hystérie, 2 d'épilepsie, 4 ont eu des convulsions enfantines, 1 de la méningite et 3 sont scrofuleux et profondément débilités. A ce bilan, d'après lequel dans 215 familles 814 unités ont subi l'influence héréditaire, il faut ajouter encore 174 cas de morti-natalité ou de mortalité précoce, pour se faire une idée complète de l'influence de l'alcoolisme dans la dégénérescence physique et intellectuelle de la race. Et, comme si l'hérédité voulait assurer la persistance de son action jusqu'à extinction de la famille, elle transmet aux descendants d'alcooliques la passion invincible pour les liqueurs fortes. La précocité des excès dans ce genre dépasse quelquefois toute imagination. On a vu une fillette de quatre ans, fille d'alcoolique, dérober des liqueurs pour les boire en cachette. Mais c'est ordinairement de quinze à vingt ans que l'habitude s'installe chez les hérédo-alcooliques. Il est facile de prévoir quelle sera la vie de ces précoces buveurs. Ce sera la misère physique et morale, la perte de toute énergie et de toute force, et, pour la société, un membre inutile et souvent très dangereux. L'intoxication alcoolique est donc un véritable suicide pour les nations comme pour les individus.

V

Et cependant la plupart des peuples policés s'alcoolisent. Les uns sont alcoolisés depuis longtemps, les autres entrent dans cette voie fatale. Il est intéressant, comme dit M. Legrain, de chercher la situation de notre pays et son rang de

mérite dans ce match inouï où chaque peuple rivalise d'efforts dans la course à l'abîme. Le centre du fléau était autrefois l'Angleterre et les régions septentrionales de l'Europe. Il s'est déplacé à notre détriment. Toutes les autres nations civilisées, sauf la Belgique, opèrent un sage mouvement de recul, tandis que nous nous engageons de plus en plus dans le labyrinthe de l'alcoolisme. On a tracé la courbe de l'alcoolisation comparée des peuples principaux depuis soixante ans. Or, parmi les courbes qui descendent, se placent celles de l'Allemagne, de la Suède, de la Suisse, de l'Angleterre, de la Norvège, des États-Unis, de la Hollande, pays qui jouissaient autrefois d'une réputation spéciale d'ivrognerie. Si, pour quelques-unes, il y a tendance à remonter, l'ensemble accuse la continuité du mouvement de décroissance. Mais, pour la France, la Belgique et l'Italie, la direction ascendante demeure soutenue, et jamais encore les courbes n'ont songé à décroître [1]. L'Italie ne consomme qu'une quantité d'alcool insignifiante. La France et la Belgique restent donc les seuls pays civilisés où se maintienne en pleine prospérité le règne de l'alcool.

Si l'on classe les diverses nations dans l'ordre que leur assigne la quantité de poison qu'elles consomment par tête d'habitant, notre pays occupe une place beaucoup trop distinguée. En 1855, au début du mal, il venait presque au dernier rang, immédiatement avant l'Italie [2]. On buvait alors chez nous 1 litre et demi d'alcool par tête. Nous étions dépassés par l'Angleterre, la Norvège, la Hollande, la Belgique, la Suède, la Suisse, l'Allemagne et les États-Unis, dont la consommation individuelle était à peu près de 5 litres.

Depuis 1895, nous ne sommes plus dépassés que par la Belgique avec ses 6 litres et demi par tête. Nous marchons avec l'Allemagne et la Hollande qui consomment un peu plus de 4 litres. Les États-Unis ne sont plus qu'à 3 litres. La Suède, qui a consommé jusqu'à 7 litres, se contente aujourd'hui de 4, et la Norvège, le pays où l'alcoolisme a pris naissance, est descendue de 16 litres à moins de 2 litres.

1. Dr Legrain, *l'Alcoolisme en France*.
2. Maurice Vanlaer, *l'Alcoolisme et ses remèdes*, p. 18.

Nous sommes ainsi montés au quatrième rang; mais, comme en Hollande et en Allemagne la consommation diminue chaque jour, il y a lieu de croire que nous passerons bientôt au second.

Au premier abord, il semble que 5 litres, par personne et par année, n'ont rien de bien effrayant, et qu'il n'y a pas là de quoi faire crier au péril alcoolique. Il peut en être ainsi quand on s'arrête à la surface des choses ; mais, lorsqu'on réfléchit à ce que représente exactement cette quantité, si minime à première vue, on éprouve une crainte trop motivée sur l'avenir du pays.

M. Maurice Vanlaer, que nous avons déjà cité, met ainsi en évidence la réalité représentée par cette moyenne d'apparence si inoffensive[1].

« Cinq litres, dit-il, c'est d'abord 5 litres d'alcool à 100 degrés, l'alcool-type auquel le fisc ramène tous ceux qu'on lui présente. Avec 5 litres d'alcool à 100 degrés, on fait *treize* litres d'eau-de-vie représentant *quatre cents petits verres*, et 400 grands petits verres de 30 grammes l'un. » Et puis, comme le remarque justement l'auteur, pour être vrai, il faut tenir compte d'un autre facteur, c'est-à-dire du nombre sur lequel se répartit en réalité la consommation annuelle d'alcool. Cinq litres, c'est une moyenne qui comprend tout le monde. Or, parmi nos 38 millions de Français, il y a encore bien des enfants, des femmes et des sages qui ne boivent pas le petit verre quotidien. On estime, en général, que le dixième de notre population consomme à lui tout seul les trois quarts de l'alcool total absorbé dans le pays. Les quatre millions de Français compris dans ce dixième consomment ainsi près de *quarante* litres d'alcool à 100 degrés, c'est-à-dire au moins *cent* litres d'eau-de-vie ou *quatre mille* petits verres par an et dix de ces petits verres par jour. Ils sont déjà par là même une proie dont l'alcoolisme aura facilement raison.

Il faut cependant à cette dose déjà bien massive en ajouter une autre qui, pour être moins toxique, doit exercer une action fâcheuse sur l'organisme, surtout depuis que la falsification et la fraude ont dénaturé les meilleures choses. On ne

1. Maurice Vanlaer, *op. cit.*, p. 20.

boit pas seulement de l'alcool pur. On boit du vin, de la bière, du cidre. Ces diverses boissons sont aussi les véhicules de l'alcool. Sans doute l'excès est peut-être ici moins à craindre, mais il se produit cependant, car on fait aujourd'hui une énorme consommation de produits fermentés. Si l'on veut connaître la quantité d'alcool absorbé dans un pays, il est donc logique de faire intervenir toutes les boissons qui en contiennent, au prorata de leur titre ou degré alcoolique. Or, sur cette base de calcul, c'est la France qui tient, et de beaucoup, la tête des nations avec une consommation de quatorze litres d'alcool pur, à cent degrés, par tête. Après la France, viennent *ex æquo* la Belgique et l'Allemagne avec dix litres et demi. Puis marchent, par ordre de consommation d'alcool en boissons hygiéniques, l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, la Hollande, les États-Unis, la Suède, la Norvège enfin, qui ne boit que trois litres, et le Canada, qui se contente de deux. Quant aux établissements où se débite le breuvage alcoolique, c'est la Belgique qui en est le plus richement pourvue. Elle possède un cabaret pour trente-six habitants, tandis que la France n'en a qu'un pour soixante-quatre citoyens ou citoyennes.

VI

Si tel est le bilan de la consommation générale dans notre pays, il ne faudrait pas supposer que le fléau soit également réparti sur les divers points du territoire. Les cartes dressées, à la suite des diverses enquêtes ordonnées par les pouvoirs publics, permettent de distinguer des foyers d'alcoolisation et des régions de tempérance. Les grandes villes et les départements du Nord et de l'Ouest tiennent la tête dans la voie de la consommation. La moyenne de celle-ci va de $13^{l},58$ dans la Seine-Inférieure à une fraction de litre dans la Haute-Savoie, la Lozère, le Tarn, la Haute-Garonne, etc. En comparant les villes entre elles, on constate que Cherbourg tient le premier rang avec $18^{l},3$ par habitant. Il est immédiatement suivi du Havre, de Caen et de Rouen, qui se contentent de 15 litres. Paris occupe le dix-huitième rang et Béziers boit à peine un litre et demi.

Les foyers d'alcoolisation par les eaux-de-vie se trouvent

en Normandie, en Bretagne, en Picardie, dans l'Ile-de-France, la Flandre, la région des Vosges et les agglomérations urbaines de Marseille, Toulon, Besançon, Reims et Tours, où la consommation dépasse six litres par tête. En somme, c'est le Nord-Ouest qui, chez nous, paie le plus lourd tribut à l'intoxication alcoolique.

Mais il est un symptôme du mal qui nous occupe, dont la gravité devrait ouvrir les yeux aux aveugles les plus obstinés devant le péril qui menace la société, l'intelligence et la race elle-même. Jusqu'ici, en règle générale, le sexe appelé fort semblait avoir le privilège de s'abrutir au moyen de l'alcool. Le petit verre, l'apéritif, se prenaient sur le comptoir du café ou du débit. Les femmes n'appréciaient pas encore les avantages qu'il pouvait y avoir à tuer le ver et à ouvrir l'appétit au moyen d'un toxique. Il paraît que l'égalité des sexes va s'établir sur le zinc, avant de s'épanouir sur le terrain électoral. Et c'est la Normandie qui conduit la tête de ce mouvement vers la ruine physique, intellectuelle et morale. L'enquête, que vient de faire le Dr Raoul Brunon sur l'alcoolisme des femmes dans les régions normandes, éclaire d'un jour singulier la profondeur du mal[1]. L'auteur a étendu ses recherches sur les diverses conditions sociales de la ville de Rouen et des campagnes environnantes. En voici les résultats, résumés en quelques mots d'une triste éloquence.

Les ouvrières des filatures et tissages se grisent peu, mais elles s'intoxiquent régulièrement et inconsciemment. Leur vie est un incessant surmenage. Elles sortent le matin dès six heures, pour ne rentrer chez elles qu'à sept heures du soir. Impossible, dans ces conditions, de préparer à la maison les aliments de la famille. On les achète tout préparés chez le charcutier, et voici le menu du repas : il se compose de vingt-cinq centimes de substances alimentaires (hareng-saur, attignoles, cervelas) et de cinquante centimes de café et d'eau-de-vie, ce qu'on appelle du *tout ensemble*. Le premier repas du matin était représenté par du café et du cognac. Celui du soir, pris à la maison, sera toujours suivi de café mélangé d'eau-de-vie. Ce mélange est tellement dans les ha-

1. *Bulletin médical*, 8 mars 1899.

bitudes du pays que des jeunes filles de treize ou quatorze ans préféreraient supprimer le tout, plutôt que de supprimer l'alcool dans le café. Or, toutes les ouvrières, sans exception, boivent régulièrement du café trois fois par jour, sans compter le *tout ensemble* qui circule constamment dans les ateliers.

On pourrait croire que la triste nécessité de travailler hors de chez elles excuse jusqu'à un certain point cet abus chez les pauvres ouvrières, et que le vice de l'intempérance alcoolique ne sévit que dans leur milieu. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et les femmes qui restent à la maison abusent plus encore de l'alcool que les autres. L'enquête révèle que, dans neuf maisons sur dix, la bouteille d'eau-de-vie est installée dès le matin sur la table. Et pendant la journée elle sera absorbée par petites *lampées* par la femme qui garde le logis. Le chef d'un grand établissement industriel disait au Dr Brunon : « Les ouvriers boivent, mais boivent peu, grâce aux mesures spéciales que nous avons prises; leurs femmes, restées à la maison, sont les vraies alcooliques de la famille. »

Il est donc avéré qu'en Normandie la femme boit plus que l'homme. Le Dr Brunon l'explique par la tentation qui l'attend dans la boutique de l'épicier, du marchand de légumes ou de charbon. Là on donne à boire pour attirer la clientèle. Une petite emplette est occasion de vider un verre. La scène se répétera chez un autre fournisseur, et, tout en multipliant les emplettes, on multipliera les petits verres.

L'influence du fournisseur s'exerce surtout, paraît-il, sur les cuisinières et les femmes de ménage. Le cas le plus invraisemblable est celui d'une cuisinière de vingt ans qui, rentrant du marché, était prise de syncopes dont on ne saisit pas tout d'abord la nature. On se convainquit bientôt qu'elle tombait simplement ivre-morte, et, comme elle tenait très exactement le carnet de ses consommations, on constata que le nombre en variait de douze à seize par jour.

C'est l'usage en Normandie de donner de l'eau-de-vie aux laveuses, même dans les maisons où les maîtres n'en boivent jamais. De son côté, la laveuse apporte dans son panier, pour son compte personnel, une bouteille de *tout ensemble*, qui reste en permanence sur le fourneau, à une douce chaleur.

Et tout le monde dans le pays soutient qu'une pauvre femme qui a, tout le jour, les mains à l'eau, doit se réchauffer et se *soutenir*. Voilà une compassion bien placée, et une heureuse façon de soulager les pauvres gens.

Il paraît que, parmi les buveuses, la concierge, la bonne à tout faire et la femme de ménage se distinguent par leur assiduité au cabaret. Tout leur est bon : eau-de-vie, absinthe, vermout, cassis, vulnéraire. Le *tout ensemble* forme leur déjeuner. On les voit revenir jusqu'à trois fois dans la matinée, et cinq ou six fois dans la journée. Chaque fois, elles emportent une consommation et paient six sous par six sous. Encore le cabaretier interrogé par le Dr Brunon ajoutait-il : « Vous ne voyez rien, vous n'avez pas tout dit. Je pourrais vous en raconter bien d'autres, si j'ouvrais tout grand le robinet. D'ailleurs, vos écrits nous laissent bien tranquilles. » Celui-là comptait au moins sur la fidélité de ses clientes.

Le Dr Brunon n'eut garde d'oublier dans son enquête les *femmes indigentes* qui reçoivent des secours du Bureau de Bienfaisance. Il en découvrit qui dépensaient en eau-de-vie plus de vingt sous par jour. Elles n'aimaient, disaient-elles, que cela, et cédaient pour quelques sous le lait des enfants reçu au dispensaire, afin de se procurer un peu de leur breuvage favori.

Dans les campagnes, l'abus de l'alcool sévit d'une façon presque générale. Femmes de matelots, femmes de travailleurs, domestiques, fermières, grandes et petites, boivent à qui mieux mieux. Le mal va même grandissant, et les différences entre les divers centres tendent de plus en plus à disparaître. Dans un certain bourg du Vexin normand, les femmes ne sortent pas de chez elles sans avoir une fiole dans leur poche. Leur rue s'appelle *Rue de la fiole*. Elles ont de nombreux enfants dont les *deux tiers* meurent en bas âge, et, quand les religieuses donnent à leurs petites filles des vêtements, ces tristes mères vont les vendre pour dix sous d'eau-de-vie. Le Dr Brunon assure avoir connu une femme qui vendait, pour boire, la laine de ses matelas et la remplaçait par du foin pendant l'absence de son mari.

L'attraction de l'eau-de-vie paraît absolument irrésistible dans toute cette population. Partout on trouve le même goût

et les mêmes procédés pour le satisfaire. Dans les villages manufacturiers, les femmes d'ouvriers ont l'habitude de se réunir chez une commère. Là elles se cotisent, *elles massent*, pour vider ensemble une bouteille d'eau-de-vie en l'absence des maris. Elles trinquent, non en choquant leur verre, mais avec le dos de la main, afin d'éviter le bruit des verres qui ne manquerait pas d'attirer l'attention. Reste, sans doute, de pudeur féminine bien placée, à moins qu'une certaine crainte des rigueurs maritales ne se mêle à cette façon discrète de fraterniser le verre en main. On cite un petit port de la côte normande où les femmes passent la journée à prendre un *treize-sous*, c'est-à-dire un composé de deux sous de café, un sou de sucre et dix sous d'eau-de-vie. Et l'on y revient cinq ou six fois par jour.

L'enquête du Dr Brunon révèle, s'il est possible, quelque chose de pire encore : l'intoxication des nourrices. On les alcoolise, sous prétexte de les fortifier, et l'on peut dire, à la lettre, que les enfants à la mamelle boivent de l'alcool, tellement les nourrices sont gorgées de vins dits fortifiants, de bières fortes et de drogues mêlées de spiritueux. Cinq ou six fois par jour on leur fait prendre du café, et, en Normandie, le café ne va pas sans son complément d'eau-de-vie. Comment s'étonner après cela de la mortalité croissante des nouveau-nés, et de la décadence de la race dans une région qui s'empoisonne dès le berceau ?

Tels sont les faits que le Dr Brunon a consignés dans son enquête, après les avoir sérieusement contrôlés. Nous avons lieu de croire qu'une étude semblable, sur d'autres points de la France, révélerait, sinon un mal aussi étendu, du moins une progression croissante de l'alcoolisme parmi les femmes.

Par conséquent, nous n'avons pas le droit de nous étonner des progrès de l'aliénation mentale et de l'affaiblissement physique, intellectuel et moral, que l'hérédité se charge de faire progresser parmi nous. Sur les cartes établies, pour comparer entre elles la consommation alcoolique et l'aliénation mentale, l'identité des teintes est constante entre l'une et l'autre. La Seine-Inférieure, le Calvados, la Manche, la Mayenne, l'Eure, les Côtes-du-Nord, se présentent avec le double maximum de l'alcoolisme et de la folie.

Encore une fois, il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir où nous mènent les mœurs contemporaines. Il faudrait être déjà quelque peu touché de démence pour admettre, comme l'ont fait quelques-uns, que les nations les plus alcoolisées sont les plus fortes et que l'avenir leur appartient. Ce sont là des propos de distillateur et de cabaretier qu'aucun homme sensé ne saurait admettre. Et c'est faire œuvre de mauvais citoyen et même de malhonnête homme que de soutenir, pour un motif électoral, comme trop souvent nous l'avons entendu dire, que « l'alcool est la joie du travailleur » et que le cabaret « est le salon du peuple ». L'alcool, dit avec raison le Dr Legrain, « pousse la France à sa ruine : ruine intellectuelle, ruine morale, ruine physique, ruine financière. Certes, il y a toujours quelque stupeur à voir sombrer une grande nation ; mais, au moins, l'honneur est sauf quand on la voit périr au champ d'honneur, victime d'une lutte équitable. Mais la fin d'une nation par l'alcoolisme, c'est-à-dire par la dégénérescence progressive, n'a plus rien d'honorable. »

Nous partageons l'avis de l'éminent docteur et nous souhaitons une répression énergique de l'alcoolisme par les efforts combinés des individus et des pouvoirs publics.

« Le progrès que nous avons à accomplir, dit Forel, est un progrès moral et intellectuel. Pour l'accomplir, il faut un cerveau sain. La narcose alcoolique ne peut mener qu'à la décadence, qu'à la léthargie d'une Chine universelle. A côté du culte du veau d'or, l'alcool est le véritable diable du dix-neuvième siècle... Puisse le vingtième siècle venir à bout de ces deux démons de la société moderne. Alors l'humanité pourra jeter les regards sur un avenir plus heureux ! » Fort bien, mais Forel félicite son siècle d'avoir mis au panier l'autre diable, l'ancien, à deux cornes et aux yeux flamboyants. Si cela veut dire, ainsi qu'on peut le croire, que le docteur regarde la religion comme inutile pour combattre les deux démons du dix-neuvième siècle, il se trompe lourdement. Nous estimons, au contraire, ce diable très utile pour apprendre aux hommes à ne pas voler, et à ne point tuer leur intelligence par l'usage d'un poison dont l'excès est une infraction à la loi de Dieu.

Hippolyte MARTIN, S. J.

RACINE A LA FIN DU XIXᴱ SIÈCLE

DEUXIÈME CENTENAIRE DE SA MORT (21 AVRIL 1899)

(Deuxième article[1])

V

Après avoir parlé de l'homme, du père de famille, du chrétien, il est temps d'arriver au poète.

Le chapitre deviendrait un volume, si nous voulions seulement résumer les jugements de la critique depuis ces quinze années. Sur ce point, elle rayonne et resplendit, elle triomphe avec Racine, mais elle s'allonge. Tâchons au moins de préciser les thèses étalées dans les panégyriques, qui, d'une façon générale, aboutissent à cette conclusion formulée par l'un d'eux : « Racine est tout simplement le plus grand artiste qui ait composé des ouvrages dramatiques depuis Sophocle ; et *Athalie* est la plus belle composition que le théâtre ait vue depuis *Œdipe-Roi*[2]. »

Lorsque Voltaire entreprit une critique des tragédies de Racine, il exprima son opinion à l'aide des trois ou quatre adjectifs que l'on sait : « Beau, harmonieux, sublime. » A la fin de notre siècle, le règne de l'adjectif est passé ; on exige des raisons; surtout, on veut du neuf, et les explorateurs de l'œuvre racinienne en font jaillir, des plis et replis où ils ont projeté la lumière. S'il reste encore quelques survivants des luttes de 1830, et s'ils daignent parcourir les livres de quelque valeur littéraire parus dans ces quatre derniers lustres, leur surprise doit aller jusqu'à l'ahurissement. Elle doit dépasser toute limite, quand ils lisent, de leurs yeux, que Racine, un siècle et demi avant 1830, était *romantique*.

Oui, romantique. M. Émile Deschanel — qui existait en 1830 — a étayé de deux gros volumes de prose cette assertion singulière, s'employant par tous les moyens à découvrir du

1. V. *Études*, 20 avril 1899, p. 145.
2. Paul Stapfer, *Racine et Victor Hugo*, p. 135.

romantisme dans les poèmes de Racine; un peu comme Raspail, si on l'en eût prié, eût extrait de l'arsenic d'un bâton de chaise[1]. L'opération n'a guère réussi; et les deux volumes prolixes, encore qu'ils soient émaillés de mots piquants, sont d'une lecture plutôt somnolente. Mais d'abord, la bonne volonté est manifeste; et d'autre part, si M. Émile Deschanel ne nous apprend que des choses connues, il aide du moins à constater ce fait où l'on n'appuiera jamais trop : Ce qu'il y a de bon, ce qu'il y a de meilleur, dans le romantisme, n'est pas nouveau.

Les romantiques se posaient en créateurs et novateurs. Les vrais novateurs et créateurs, c'étaient et ce sont nos grands classiques.

Comment? Racine lui-même? Oui, Racine. « Racine est un *artiste créateur* dans toute la force du terme; et avec une perfection de réussite que n'ont point égalée des poètes d'un génie plus vaste, ou mieux pourvus de moyens d'expression[2]. »

Les romantiques proclamaient, au son du cor d'*Hernani*, qu'ils avaient inventé le vrai, la nature, l'histoire, la vie, la couleur, choses inconnues ou perdues, au moins de 1600 à 1830, de Shakespeare à Hugo. On leur répond aujourd'hui que ces choses-là sont le fonds même des drames de Racine, lequel n'a rien à envier au génie anglais. — « Vérité contemporaine, vérité historique, vérité humaine, tels sont les trois degrés de profondeur de l'œuvre de Racine, comme de l'œuvre de Shakespeare[3]. »

Phénomène beaucoup plus étrange et absolument inouï, « on trouve dans Racine des passages qui rappellent de très près le texte de Shakespeare[4] », que Racine n'avait point lu et dont il ignorait peut-être l'existence.

Sainte-Beuve qui, en 1830, ne voyait les drames de Racine qu'avec les yeux de Victor Hugo, n'y apercevait, en fait de couleur, « autre chose qu'un *badigeonnage* ». Erreur d'op-

1. Le mot est de M. Jules Lemaître, *Impressions de théâtre*, 2e série, p. 7.
2. Paul Stapfer, *lib. cit.*, p. 25.
3. Émile Deschanel, *Racine*, t. II, Conclusion, p. 281.
4. Maurice Souriau, *l'Évolution du vers français*, p. 407.

tique, ou fâcheuse méprise. Racine ne fut pas un badigeonneur; ce fut un peintre, un coloriste de la grande manière, et dont les couleurs gardent la fraîcheur du premier jour. « Les romantiques, dit M. Jules Lemaître, lui reprochaient d'ignorer la *couleur locale;* et voilà que cette indigence même contribue à nous le faire apprécier; car c'est par elle que ses peintures restent jeunes et se trouvent à la fois contemporaines des trois plus beaux siècles de notre développement intellectuel[1]. » En d'autres termes, Racine a connu la couleur locale — et ce que Fénelon appelait le « costume », — mais il ne l'a pas amoncelée à coups de brosse sur ses toiles, comme les artistes en badigeon.

« Son théâtre, toujours chrétien et francais, représente les civilisations hébraïque, grecque, romaine, turque, avec une fidélité savante et scrupuleuse[2]. » Bien plus, si l'on examine de près le théâtre de Racine et celui du chef des romantiques, on se convainc que Racine est plus vrai, en demeurant, comme il le fait, dans les hauteurs; tandis que Hugo, lorsqu'il évoque par exemple le dix-septième siècle espagnol dans *Ruy Blas*, le seizième siècle italien dans *Lucrèce Borgia*, commet d'énormes « erreurs matérielles et morales[3] ».

Racine avait médité l'histoire des époques et des pays où il choisit ses sujets dramatiques et fait vivre ses héros; mais l'histoire aux grandes lignes, et non point les minces détails, les friperies; ou, pour parler comme M. Jules Lemaître, le « bric-à-brac ». Il a saisi et reproduit la couleur des civilisations, l'atmosphère des peuples, mais en dédaignant les tons criards et ces couleurs trop voyantes, que le temps changera vite, effacera, ou rendra ridicules.

Soit *Bajazet*, que, depuis Corneille, on estimait aussi peu turc que possible. — « Rien n'est plus turc que *Bajazet* », nous dit M. Jules Lemaître; mais ne demandez pas à Racine « le bric-à-brac des *Orientales*... Cela manque évidemment d'*icoglans stupides*, de *Allah! Allah!* du *puits sombre d'Iran*, de trèfles de lumière reflétés sur les murs, de yatagans, de

1. *Impressions de théâtre*, 2e série, p. 3.
2. Larroumet, *Racine*, p. 153.
3. *Ibid.*, p. 159.

minarets, de muezzins, de henné et de confitures à la rose. Mais Racine annonce dans sa Préface qu'il montrera, à la clarté profonde de sa psychologie, les « mœurs et maximes » des Turcs; et il a tenu promesse... Je ne sache pas de tragédie qui soit plus enveloppée de mystère et d'épouvante. C'est bien le sérail tel que nous nous le figurons[1]. »

Écoutons un autre bon juge : « L'impression d'ensemble est triste, sombre, fataliste, bien conforme aux théories d'Aristote et, du même coup, à l'esprit mahométan[2]. » Rien n'est plus turc. Le P. Longhaye étudie, à ce même point de vue de la couleur historique, *Andromaque*, *Britannicus* et *Phèdre;* et voici son triple jugement :

ANDROMAQUE. — La veuve d'Hector est Française; elle est chrétienne, et nous l'en aimons davantage; mais elle est très suffisamment homérique; bien plus que dans les *Troyennes*, d'Euripide, et dans son *Andromaque* surtout...

BRITANNICUS. — Il (Racine) peint au vrai la Rome impériale; mais il nous fait grâce du réalisme, où d'autres chercheraient un effet facile. Et que gagnerions-nous à voir Locuste, ses manipulations, ses expériences, Néron en posture de baladin ou de cocher?...

PHÈDRE. — Qu'on n'accuse plus Racine de n'être point assez Grec dans les sujets empruntés à la Grèce antique. Il l'est quelquefois trop pour la morale; il l'est assez pour l'art; avec cette délicate mesure qui transpose les objets, sans leur enlever l'essentiel de leur caractère[3].

Esther a, de la même façon, « une couleur persane[4] »; et Mme de Sévigné avait toutes raisons d'écrire, après avoir applaudi *Esther :* « Cette fidélité de l'Histoire sainte donne du respect »; *Athalie* surtout a la couleur biblique; le poète chrétien possède la science biblique, le génie biblique, le sens biblique. Tout le volume de *la Bible dans Racine* le démontre avec évidence et surabondance; nous y renvoyons le lecteur qui aurait besoin d'être convaincu.

En pouvait-il du reste aller autrement, pour un catholique assidu lecteur des Saints Livres, où sa foi ne voyait autre chose que l'éternelle parole de Dieu?

1. *Impressions de théâtre*, 1re série, p. 84-87.
2. P. Longhaye, *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle*, t. III, p. 80.
3. *Ibid.*, p. 71, 75, 89.
4. Voir abbé Delfour, *la Bible dans Racine*, liv. I, chap. VII.

Racine dans ses tragédies, comme le Poussin dans ses tableaux, reconstruit le passé, par l'idée, plus que par l'accessoire. Il nous transporte au beau milieu d'une société grecque, romaine, juive, orientale, sans s'inquiéter outre mesure de l'architecture des palais, et de l'ameublement des salles où se meuvent ses personnages. Là n'est point l'intérêt et le grand art; est-ce que l'art, le mouvement, l'intérêt, gisent dans le cadre, où l'artiste enchâsse sa toile? N'est-ce pas vraiment dans cette toile où il a mis son âme? Comme le disait Louis Veuillot, à propos de *Britannicus*, « l'art n'est point fait pour amuser les yeux ou secouer les nerfs. L'objet principal, c'est l'homme[1]. » Au moment où nous écrivons ces pages, des architectes érudits reproduisent, au bord de la Seine, un quartier du vieux Paris, — le quartier des Écoles, — avec ses rues tortueuses, ses édifices gothiques, ses flèches aiguës, ses toits allongés, ses pignons en bois sculpté ; c'est un jouet monumental. Mais combien plus étonnant, combien plus habile serait la puissance qui ferait revivre sous nos yeux, marcher, penser, agir nos aïeux des treizième ou quinzième siècles ! Pour rebâtir des fac-similés de rues et de maisons, il suffit d'une science minutieuse, puisée dans les livres, au bon endroit; mais pour redonner la vie aux volontés humaines, il faut être créateur. En ce sens-là, Racine fut créateur.

Mais il lui est arrivé aussi d'entrevoir l'heureux parti, les effets saisissants, que l'art dramatique peut tirer des entours, du lieu historique où s'agitent les passions qu'il met en scène. En plein dix-septième siècle, Racine a deviné le *décor;* il a fait sortir de sa pensée le décor qui a sa raison d'être là, qui joue un rôle; qui, selon la remarque de M. Émile Faguet, devient un personnage, participant à l'action, parlant aux regards, captivant l'esprit. Avant Racine, on n'y avait presque pas songé en France; Racine y songea, surtout à la fin, dans *Athalie :*

> ... Le *décor*, c'est le temple ; et les paroles des personnages rappellent souvent l'attention du spectateur sur le temple de Dieu, sur ce qu'il a été, sur ce qu'il est, sur les cérémonies qui s'y célèbrent, la

1. *Les Odeurs de Paris*, IV, xi.

distribution de ses parties, le sanctuaire, l'arche, les retraites cachées, le dépôt d'armes...

La mise en scène est indiquée avec un soin minutieux, non seulement par les notes, mais par le texte même qui en explique le sens et en accuse l'effet :

D'un pas majestueux, à côté de ma mère,
Le jeune Éliacin s'avance avec mon frère.
Dans ces voiles, mes sœurs, que portent-ils tous deux ?
Quel est ce glaive enfin qui marche devant eux[1] ?

Novateur par la science historique, par la couleur locale, par le décor, Racine est novateur encore à divers autres points de vue. Précurseur hardi, mais raisonnable, de nos dramaturges, il a introduit l'enfant sur la scène tragique française[2]; le drame français du dix-septième siècle ne l'admettait point. Et cette audace lui a inspiré les scènes délicieuses que l'on sait; des émotions exprimées avec une douceur et une grâce dont une mère seule paraît capable. Qu'on se souvienne des paroles attendries de Josabeth, racontant comment elle sauva le petit Joas :

Je le pris tout sanglant ; en baignant son visage,
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage ;
Et, soit frayeur encore, ou pour me caresser,
De ses bras innocents je me sentis presser.

Enfin, Racine, créateur et novateur, a inventé le lyrisme dramatique moderne; c'est-à-dire le lyrisme fondu dans l'action. Avant lui, Corneille avait inventé ou renouvelé les *stances;* les stances du *Cid* et de *Polyeucte* sont dans toutes les mémoires. Mais ces odes magnifiques sont détachées du dialogue qui précède, et de la scène qui va venir. Le héros s'interrompt, s'isole des autres acteurs, pour épancher son âme en vers superbes, retentissants, mais isolés eux aussi. A Racine revient l'honneur du lyrisme qui se mêle intimement au reste du drame. « Racine a eu, en plein dix-septième siècle, l'idée et l'audace. Il a mis sur le théâtre un prophète inspiré, une scène d'oracle, un délire de visionnaire. C'est la grande originalité lyrique d'*Athalie;* c'en est la couleur

1. Émile Faguet, *les Grands Maîtres du XVII[e] siècle* (Racine), p. 216-217.
2. *Ibid.*, p. 184.

biblique[1]. » — Je ne veux pas ignorer ici que Voltaire avait peu de sympathie pour ce prophète, et qu'il le déclarait « fanatique ». Je sais encore que M. Émile Deschanel, ennemi de la Bible, comme Voltaire, après avoir repris, au sujet d'*Esther*, « la thèse de Voltaire, ou plutôt rajeuni ses sophismes, en relevant quelquefois l'impiété d'une forte saveur d'indécence[2] », goûte fort peu ce Joad, qui parle au nom de Dieu. C'est que la religion, le prêtre, le surnaturel, le divin, jouent là un trop beau rôle, et que cela gêne le poète de la *Pucelle* et l'historien des *Courtisanes de la Grèce*. L'historien et le poète sont pris là en flagrant délit, non seulement d'impiété, mais de sottise ; on peut même se demander s'ils ont jamais lu la *Préface*, où Racine donne l'explication de la prophétie de Joad, et cite l'épisode d'Élisée : *Adducite mihi psaltem !* Mais, passons. Mieux vaut écouter Racine, Joad, et les critiques sérieux, que les plaisanteries d'écrivains aussi dédaigneux de la Bible et de la beauté dramatique, que de la simple morale.

C'est au contact de la Bible que Racine a senti s'éveiller en lui le génie de la grande poésie lyrique ; c'est en traduisant les prophètes qu'il s'est élevé à des hauteurs que Pindare n'a pas entrevues. Et on lui sait gré de ne s'être pas contenté de la lyre à trois cordes, mais de nous avoir donné, par une nouvelle création, le « vers libre lyrique » ; le vers qui s'élève, s'allonge, se rapetisse, chante, soupire, éclate, suivant le mouvement intérieur de la pensée. Enfin, on acclame chez Racine le poète qui a retrouvé pour nous « les sources de l'ode véritable : l'amour de la patrie ; l'amour de la foi ; voire l'intelligence de la nature[3] » ; car, la nature, la patrie, la foi, voilà d'où jaillit tout lyrisme ; voilà ce qui fait vibrer l'âme et la lyre.

VI

Mais, entendons-nous, et n'allons point outrer le panégy-

1. Émile Faguet, *les Grands Maîtres du XVIIe siècle* (Racine), p. 213. — Je regrette seulement dans cette affirmation le terme de *visionnaire*, dont le sens est défavorable. Racine dit avec une autre exactitude : « Un prophète inspiré de Dieu et qui prédit l'avenir. » (Préface d'*Athalie.*)
2. P. Longhaye, *Histoire de la Littérature française*, etc., t. III, p. 103.
3. Maurice Souriau, *l'Évolution du vers français*, etc., p. 477.

rique. Tout le monde admet aujourd'hui que Racine fut un grand lyrique, un lyrique égal, par l'inspiration, à ceux de notre siècle. Mais, par contre, personne n'admet plus que les chœurs d'*Athalie* soient au-dessus de tout. « On peut trouver, dit M. Larroumet, quelque faiblesse dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. La grandeur et l'énergie biblique n'y passe pas tout entière. Ils ont été faits pour être chantés, et trop souvent ce sont des vers d'opéra [1]. »

Là-dessus, la critique contemporaine est d'accord ; on fait grâce aux chœurs d'*Esther*, où il y a de belles strophes ; mais on sacrifierait volontiers ceux d'*Athalie*. Écoutons M. Émile Faguet : « Les chants d'*Athalie* sont courts ; et, ce que j'ose à peine avancer, tant on a dit le contraire, relativement peu soignés, fond et forme. Racine, si sûr de lui-même, à l'ordinaire, ici a hésité [2]. » Sans doute, ces chœurs se prêtent bien à la musique fameuse de Mendelssohn ; mais ils en ont besoin ; et, d'ailleurs, depuis Méhul et Boïeldieu jusqu'à Gounod, les musiciens illustres ont adapté des chefs-d'œuvre à des vers d'une banalité et platitude lamentables. M. Sarcey pense et parle comme les critiques plus raffinés, quand il s'exprime, chez M. Jules Lemaître, en cette prose plutôt familière : « Ces chœurs d'*Athalie*, on nous disait dans le temps, et on vous dit peut-être encore, que c'est le chef-d'œuvre de la poésie lyrique. Ça n'est pas vrai ! c'est ce que Racine a jamais écrit de plus faible [3]. »

Après la prophétie de Joad et trois ou quatre passages des chœurs d'*Esther* — qui, de fait, sont bien supérieurs à ceux d'*Athalie*, — Racine, poète lyrique, n'a rien écrit de plus parfait que ses *Cantiques spirituels*, son véritable chant du cygne. Sur ce chapitre, point de divergence parmi ceux qui savent lire. Les *Cantiques spirituels*, dit M. Larroumet, « soutiennent la comparaison avec les plus belles pièces de Lamartine. Ils sont aussi inspirés, aussi harmonieux et plus serrés de composition [4]. » Veut-on ouïr un éloge plus significatif encore, sinon plus sincère ? Racine, dans ses poésies chré-

1. *Racine*, p. 199-200.
2. *Les Grands Maîtres*, loc. cit.
3. *Impressions de théâtre*, 4e série, p. 53.
4. *Racine*, p. 126.

tiennes... « nous amène à cette extase qui commence par un frémissement dans tout l'être, et que seuls connaissent ceux qui aiment réellement les vers. Dante a-t-il jamais plongé son lecteur, même celui qui peut lire le texte italien, dans un état d'âme comparable à celui où nous laissent ces quelques vers :

Souvent notre âme criminelle
Sur sa fausse vertu, téméraire, s'endort ;
Hâte-toi d'éclairer, ô lumière éternelle,
Des malheureux, assis à l'ombre de la mort [1].

Ces choses-là n'avaient jamais été dites, ou mieux dites ; jamais aussi bien comprises. Insistons-y encore un peu. Le lyrisme est partout chez Racine; il tient d'abord, dans les *Cantiques spirituels*, à l'inspiration elle-même, aux élans de l'âme qui chante sa foi et sa prière; partout le lyrisme racinien tient à cette musique intime, intellectuelle, des vers; musique qui « rend Racine, comme tout vrai poète, intraduisible [2] ».

La lyre de Racine, c'est cette langue musicale, dont les syllabes se rangent comme d'elles-mêmes dans leur rythme mélodieux, traduisant la pensée, sans éclats, sans heurt, sans effort apparent; et qui est le style *intraduisible* de Racine. Et ce style, cette langue, cette mélodie, n'ont pas vieilli, après deux siècles; comme dit M. Jules Lemaître, « la plupart des vers de Racine n'ont point de ride et ne *datent* point [3] ».

Vers la fin de sa carrière, Racine disait à son fils aîné : « Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens [4]. » Cent fois, non ; mais quand ils sont plus beaux, ils le sont autrement : Corneille fait des vers *cornéliens;* ceux de Racine ne sont point coulés dans le même moule et n'ont point le même timbre. Les vers cornéliens sont sonores et éclatants ; ceux de Racine ont souvent, avec plus de simplicité, plus de profondeur. Tout le monde, à moins d'être né sourd et aveugle, peut entendre et comprendre un beau vers de Corneille; pour comprendre les vers de Racine, pour en sentir la force,

1. Maurice Souriau, *l'Évolution des vers français*, p. 486.
2. Paul Stapfer, *Racine et V. Hugo*, p. 128.
3. *Impressions de théâtre*, 2e série, p. 3.
4. Louis Racine, *Mémoires*, 2e partie.

le charme, l'ampleur, il faut être initié. Avec un peu d'habileté et d'usage, on peut, non pas imiter, mais façonner un certain nombre d'alexandrins qui rendent un son cornélien; essayez d'imiter Racine, vous aboutirez aux platitudes pompeuses de Voltaire ou de Jacques Delille.

Le style de Racine, la manière et la langue, le vers de Racine, ont été, de nos jours, l'objet d'analyses pénétrantes et neuves, dont nous voudrions donner un aperçu; mais procédons avec ordre. La langue poétique de Racine a deux éléments; l'un formel : c'est l'expression, jaillissant de l'idée qui transparaît dans les mots et les vivifie; l'autre matériel : c'est le métier; le travail de l'artiste agençant les syllabes suivant un rythme, les coupant et brisant par les césures. Jetons un coup d'œil sur ces deux éléments de la poésie racinienne.

Les caractères de l'expression racinienne sont :

1° Le naturel, la vie ordonnée et puissante. « Que de vers qui semblent éclos sans effort, d'une poussée presque involontaire, comme de grandes fleurs merveilleuses — comme des lis[1] ! »

Voyez tout l'Hellespont blanchissant sous nos rames...
On voit luire des feux parmi les étendards...
Mais tout dort; et l'armée, et les vents, et Neptune...
Et du temple déjà l'aube blanchit le faîte...
Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes...
Je leur semai de fleurs le bord des précipices...

2° La simplicité, usant des mots les plus ordinaires, mais en leur communiquant un son personnel, en leur prêtant une force qui saisit, une chaleur et une lumière qui pénètrent aux replis de l'âme : « Cette simplicité du style de Racine en fait un instrument d'analyse psychologique incomparable[2]. »

3° La vérité; — M. Brunetière dit la « réalité[3] »; d'autres vont jusqu'à parler de réalisme et de naturalisme; « Racine, selon M. Jules Lemaître, est, au fond, l'écrivain le plus *naturaliste* du dix-septième siècle[4] ». Sans doute, ces messieurs

1. Jules Lemaître, *Impressions de théâtre*, 1re série, p. 101.
2. F. Brunetière, *Manuel de l'Histoire de la Littérature française*, p. 205.
3. *Ibid.*, chez Racine, « partout la vie, l'humanité, la réalité ». *Histoire et Littérature*, t. II, p. 9.
4. *Impressions de théâtre*, 2e série, p. 3.

entendent par là un naturalisme digne, un réalisme bien élevé, qui nomment les choses par leur nom, sans jamais s'abaisser aux choses qu'on ne doit pas nommer dans une œuvre d'art ; sans jamais tremper la pensée et la plume dans la boue où plonge la fantaisie des immondes barbouilleurs de papier. Mais de ces gros substantifs en *isme* Racine se serait défié, et nous en avons peur ; ils cachent trop souvent des fondrières d'ordure ; nous préférons *vérité* et *réalité :* et ce sont les qualités du style de Racine, comme ce sont, après tout, celles de nos grands écrivains ; notamment de La Fontaine et du grand Bossuet lui-même qui ne craint pas de nommer, en chaire, la « canaille » ennemie de Jésus-Christ.

Racine a dit les « chiens ». On lui faisait, depuis La Harpe, un mérite singulier d'avoir mis un collier d'épithètes à ces pauvres animaux, et d'avoir enduit le « pavé » d'une noble encaustique de précautions. Or, Racine a lâché ses *chiens* sans collier, et marché sur un *pavé* sans encaustique. « M. Marty-Laveaux relève l'erreur des commentateurs, suivant laquelle les fameux chiens d'*Athalie* n'auraient passé qu'à la faveur de l'épithète *dévorants ;* ces chiens se retrouvent dans la même pièce. Ainsi de beaucoup d'autres[1]. »

Ainsi des *boucs*, des *chevaux*, du *sel*, des *ours*, du *couteau*...

Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses...
Sous les pieds des chevaux cette reine foulée,
Dans son sang inhumain les chiens désaltérés...
Les chiens, à qui son bras a livré Jézabel...
Un malheureux enfant, aux ours abandonné...
Ma sœur, on voit encor la marque du couteau...

Ailleurs, vous apercevez sans tapis, ni fleurs ou feuillage, un *pavé ;* il est vrai que c'est un pavé sur lequel Louis XIV s'agenouille, où le grand roi se prosterne devant Dieu. Et, je crois volontiers que cette image sans ornement est la plus belle de toute la littérature du grand siècle ; ainsi que l'alexandrin tout simple où l'on voit, au prologue d'*Esther*, le roi très-chrétien

Baiser avec respect le pavé de nos temples.

4° La variété ; conséquence du naturel et de la vérité. —

1. G. Larroumet, *Racine*, p. 191.

« On a trop dit et trop répété que Racine donne à ses personnages un style uniformément relevé, pompeux et compassé. Ce qu'on n'a pas dit assez, c'est que ce style, Racine le quitte volontairement, laisse l'expression familière éclater tout à coup, rompant la suite uniforme du style noble, pour produire un effet de ce naturel qu'il aimait si fort[1]. » M. Émile Faguet en produit des exemples intéressants et concluants.

5° La hardiesse. « Racine, selon M. Brunetière, est l'un des écrivains les plus audacieux qu'il y ait[2]. » Mais hardi et audacieux ne sont point synonymes de brutal. L'audace de Racine écrivain consiste principalement dans le choix des épithètes « rares », chères aux Parnassiens, et dans ces fameuses alliances de mots qui rehaussent tout et soulèvent l'idée par la seule énergie de mots rapprochés, lesquels sembleraient s'exclure ; ainsi, dans *Britannicus :*

> J'entendrai des regards que vous croirez muets.

6° La plénitude dans la mesure ; c'est la caractéristique « de cette âme fine, sensible, délicate, invinciblement élégante jusque dans la force et maîtresse d'elle-même jusque dans le transport[3] » ; cette plénitude ferme, souple, splendide, « range Racine dans la même famille que Sophocle, Virgile, Raphaël et Mozart, ces génies de lumière[4] ».

De là, cette précision pittoresque, ces couleurs brillantes mais fondues et moelleuses; ces tableaux « baignés d'une clarté radieuse ou sinistre », le plus souvent concentrés « en deux vers, en un seul, comme une lueur d'éclair, ou un rayon de soleil » :

> Le tumulte d'un camp, soldats et matelots,
> Un autel hérissé de dards, de javelots...
>
> Et la Crète fumant du sang du Minotaure...
> Prêts à vous recevoir, mes vaisseaux vous attendent ;
>
> Et du pied des autels, vous y pouvez monter,
> Souveraine des mers qui vous doivent porter[5].

1. *Les Grands Maîtres du XVIIe siècle*, p. 176.
2. *Manuel de la Littérature française*, p. 206. Cf. Paul Mesnard, Étude sur le *Style* de Racine.
3. P. Longhaye, *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle*, t. III, p. 116.
4. G. Larroumet, *Racine*, p. 198.
5. *Ibid.*, p. 198-199.

A ces caractères généraux du style racinien il faut joindre les qualités particulières, artistiques, matérielles et mécaniques — si l'on ose dire — du rythme et de la versification.

Il est comme passé en proverbe que les alexandrins classiques sont des lignes égales, de douze syllabes, coupées exactement de six en six ; ou, pour varier les métaphores, ce sont des bœufs attelés deux à deux au même joug, marchant du même pas, dans la même route très droite et très peu large. Erreur ! vous crient nos habiles d'à présent ; Racine a inventé le rythme varié, deux siècles avant que V. Hugo n'eût brisé ce qu'il nomme le « grand niais d'alexandrin ». — « Il a su, écrit M. Faguet, assouplir le rythme, grâce à un très grand progrès accompli dans l'art de varier les coupes du vers, qui tombait trop uniformément à l'hémistiche et à la rime, chez les poètes précédents ; art délicat et sûr chez Racine [1]. »

Oui, art délicat ; qui ne bouleverse rien dans le rythme rationnel et traditionnel ; qui ne suppose point chez les Français, sujets de Louis XIV, des oreilles autres que celles dont le Créateur orna la tête des premiers humains ; qui, par conséquent, n'aurait jamais imaginé l'alexandrin de nos symbolistes de toute taille, ou de nos décadents de toute venue :

J'enseigne le vélo...cipède en six leçons !

On ne peut faire chevaucher sur des bidets poétiques aussi boiteux que des idées bien maigres. Les vers de Racine, dont le poids est plus lourd, ont besoin d'une monture plus solide ; ils s'en vont, appuyés sur deux hémistiches qui ne bronchent point ; d'une allure franche et vigoureuse mais non pas monotone et uniforme. D'abord, les alexandrins de Racine marchent rarement un par un, comme les alexandrins de Corneille ; ils s'avancent plutôt deux à deux, comme ceux de Boileau ; mais combien de fois aussi quatre par quatre ; ou par périodes qui se balancent, suivant le mouvement que la pensée leur imprime !

La structure, le mécanisme intime des vers raciniens, déjà étudiés par Becq de Fouquières, fournit la matière d'une enquête plus neuve, et à certains égards plus riche, à M. Mau-

1. *Les Grands Maîtres du XVIIe siècle*, p. 179.

rice Souriau, dans son *Évolution du vers français*[1]. Ainsi, Becq de Fouquières n'avait vu que soixante-douze vers de Racine, ayant une césure ailleurs qu'à l'hémistiche. M. Souriau, d'accord en cela avec Louis Racine, déclare qu'il y en a d'autres en nombre presque incalculable. Et ce fait me semble d'une évidence éclatante ; dans les cent premiers vers d'*Athalie*, j'en ai compté au moins vingt-cinq, où il y a deux ou trois césures ; où même la césure de l'hémistiche doit être à peine marquée par le lecteur ou l'acteur.

Citons seulement quelques alexandrins ternaires, 4 — 4 — 4, pris un peu au hasard dans l'œuvre entière :

> Toujours punir, toujours trembler dans vos projets...
> Et Mardochée, est-il aussi de ce festin ?...
> Jérusalem, toujours en proie à ses fureurs...
> Non, je ne puis ; tu vois mon trouble et ma faiblesse...
> Et je faisais claquer mon fouet, tout comme un autre...

Les Parnassiens s'attribuaient modestement l'incomparable trouvaille de ces ternaires; et les voilà chez les classiques les plus purs, hélas ! et les plus honnis des *mérovingiens* de 1830. Rien de nouveau sous le soleil; et il devient décidément bien malaisé de découvrir la Méditerranée.

Chose plus inouïe. On croyait que l'enjambement, voulu, cherché, l'enjambement expressif et à effets, datait de « l'escalier... dérobé » d'*Hernani*. Erreur encore : « Racine s'est permis les enjambements les plus interdits. Son vers, quoi qu'en disent Boileau et Sainte-Beuve, ose enjamber, et de la façon la plus formelle[2]. » Exemples :

> Je répondrai, madame, avec la liberté
> D'un soldat, qui sait mal farder la vérité...
>
> Il voit plus que jamais nos campagnes couvertes
> De Romains, que la guerre enrichit de nos pertes...
>
> Mais cependant, mon fils, tu meurs, si je n'arrête
> Le fer, que le cruel tient levé sur ta tête...
>
> Et concluez. Puis donc qu'on nous permet de prendre
> Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre...

Jamais, on n'avait mieux enjambé. Quant aux enjambements de suspension, très hardis, très éloquents, ils sont la

1. Voir pages 440 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 451 et 456.

propriété, le monopole de Racine. Rappelez-vous les plus célèbres :

Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus
Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te... Mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter.

Les dignes grammairiens du temps jadis se pâmaient, en face de cette merveille qui leur paraissait dépasser les bornes de la créance : qu'on pût écrire un vers français avec des monosyllabes. On lisait dans les traités de littérature : Racine a osé faire un beau vers avec douze monosyllabes :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur ;

mais n'essayez point de l'imiter ; c'est de l'audace ; cela ne réussit qu'une fois.

Or, en examinant les poèmes raciniens, un érudit doué de patience autant que de flair, a rencontré une trentaine au moins de beaux alexandrins où il entre au moins douze mots :

Ne puis-je rien pour moi, quand je puis tout pour lui ?...
Dans le fond de ton cœur je sais que tu me hais...
Pour vous à qui, des Grecs, moi seul, je ne dois rien...
Ce qu'il doit à son Dieu, ce qu'il doit à ses rois[1]...

Arrêtons-nous et concluons. Certes, il y aurait bon nombre d'autres explorations à tenter au travers des œuvres raciniennes ; mais Boileau nous dit qu'il faut savoir se borner. Que le lecteur lui-même entreprenne ces voyages de découverte où l'on ne se fatigue point ; la route est belle ; il fait clair partout ; plus on explore les œuvres des vrais maîtres, et plus on voit d'horizon, plus aussi on s'enrichit ; enfin, plus on aime ces génies de France, qui ont pensé en français.

Nous nous associons, dans la plus large mesure, aux panégyriques récents et très motivés de Racine ; aux réhabilitations, aux apothéoses ; mais gardons la mesure. En criant : « Vive Racine ! » nous ne voulons pas oublier le mot de Mme de Sévigné : « Vive notre vieil ami Corneille[2] ! » et nous

1. Maurice Souriau, *l'Évolution du vers français*, etc., p. 419.
2. Lettre du 16 mars 1672.

ne devons pas oublier non plus que, le 2 janvier 1685, Racine appelait Corneille « le plus grand des poètes » de France [1]. Tous les mérites que nous découvrons en Racine, Racine les voyait et saluait en Corneille, créateur de notre théâtre et du vers *cornélien ;* il fut juste ; soyons-le comme lui.

Sans nous amuser au jeu démodé qu'on nomme un parallèle, disons ceci, pour finir : Racine est un admirable et inimitable poète tragique; mais Corneille est venu le premier ; Racine est plus parfait, Corneille est plus grand. Pour les moyens tragiques, « Racine, trop grec, s'en tient en pratique à l'idéal d'Aristote, à l'émotion, à la terreur, à la pitié [2] ». Corneille monte plus haut et nous enlève avec lui sur les hauteurs ; il a fait de l'*admiration* le ressort dramatique le plus sublime, le plus digne de remuer les âmes fortes, vaillantes et pures ; il a montré les hommes tels qu'ils devraient être ; la leçon cornélienne est à la fois plus chrétienne et plus humaine. Le jugement de La Bruyère reste vrai : « Corneille est plus moral, Racine plus naturel [3] » ; d'où il suit que Corneille est le meilleur, comme le plus grand. Chez Racine, — sauf bien entendu dans ses tragédies sacrées, — l'amour pénètre tout, mène tout ; chez Corneille, le devoir domine les événements et les volontés :

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux !...
Faisons triompher Dieu ; qu'il dispose du reste !...

Vive notre vieil ami Corneille ! — Selon M. Brunetière, à Racine reviendrait la gloire d'être « le vrai père du roman moderne, du plus honnête, s'entend ; pauvre gloire qu'il eût répudiée [4] ». Oui, certes, il l'eût répudiée, lui qui exhortait son fils à ne point lire de romans ; qui le suppliait, au nom de Dieu, de ne point fréquenter le théâtre ; et qui écrivait, le 14 avril 1698 : « C'est une grande consolation de trouver des gens de bien, et de pouvoir quelquefois s'entretenir avec eux des choses du salut. » Les choses du salut, et de la morale qui y conduit, touchent peu les gens de lettres, occupés à

1. Discours pour la réception de Thomas Corneille à l'Académie française.
2. P. Longhaye, *op. cit.*, p. 127.
3. *Les Caractères. Des Ouvrages de l'esprit.*
4. Cf. P. Longhaye, *lib. cit.*, p. 123.

dresser un superbe piédestal de gloire au plus français de nos poètes. Ils louent le génie, le métier, la science du poète, le charme enveloppant et harmonieux des poèmes ; mais de la morale, de la vertu chez Racine, peu de nouvelles. C'est le point faible des panégyriques très doctes, très neufs, très dignes du grand homme, dont nous fêtons le deuxième centenaire en cette fin de notre siècle.

On déclare que pas un de nos poètes de théâtre n'a étudié les passions humaines aussi profondément, ne les a fait agir avec tant de vérité et de vie. On ignore sans doute que le spectacle vrai et vivant des passions est un danger, même chez Racine. Et il nous semble plus utile, plus glorieux aussi, en ce centenaire de la mort chrétienne du poète, de rappeler quelques vers magnifiques, où se reflète sa suprême pensée au moment de la mort, et qui, chez un peuple chrétien, devraient être inscrits au fronton de tous les théâtres :

Et, vous, qui vous plaisez aux folles passions
Qu'allument dans vos cœurs les vaines fictions,
Profanes amateurs de spectacles frivoles,
Dont l'oreille s'ennuie au son de mes paroles,
Fuyez de mes plaisirs la sainte austérité,
Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité [1].

1. Prologue d'*Esther*.

Victor DELAPORTE, S. J.

LA NEUTRALITÉ
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'UNIVERSITÉ

(Deuxième article[1])

V

A fréquenter les universitaires, on voit vite où vont leurs sympathies. Dès le collège, je me rappelle en avoir entendu faire la remarque. Il n'y avait pas là cependant, je puis l'assurer, de Jésuite pour nous mettre en garde. Or, en rhétorique, un de mes camarades, jeune homme fort intelligent, fort ami de la littérature, qui était fils d'un instituteur, avait une sœur à Fontenay-aux-Roses et songeait déjà lui-même à entrer à l'École normale supérieure, me disait un jour : « C'est étrange ; ces auteurs, d'ordinaire si sévères pour l'Église catholique, sont tous et toujours bienveillants pour le protestantisme et le jansénisme. » Depuis lors, la tendance ne semble guère avoir disparu. Dans leur cours annuel, il est bien peu de professeurs de littérature qui ne trouvent moyen de glisser un éloge enthousiaste de Port-Royal ; *a priori* maintenant, et comme par induction, on peut prévoir qu'un universitaire prendra parti pour les filles de la mère Angélique contre leurs supérieurs ecclésiastiques. Nonobstant le jugement solennel et si souvent répété de l'Église, qui doit bien un peu s'y connaître, on proclame que le jansénisme est seulement un aspect particulier du christianisme, qui agrée davantage à certaines âmes ; et des libres penseurs aux con-

1. V. *Études*, 20 avril 1899, p. 198. — Nous apprenons que M. Gebhart, titulaire de la chaire des littératures de l'Europe méridionale à la Sorbonne, n'est pas, tant s'en faut, protestant d'origine. Ceux qui ont lu ses ouvrages sur l'*Italie mystique*, les *Papes et les Moines*, etc., comprendront cependant que nous ayons pu nous laisser induire en erreur à son sujet. Le professeur de Sorbonne ne prendrait sans doute pas la peine, s'il la connaissait, de relever notre méprise. Nous tenons cependant à la réparer nous-même : les données de notre enquête ne s'en trouvent d'ailleurs nullement infirmées. — Nous constatons aussi que, dans les dernières éditions du *Péril protestant*, le nom de M. Baret, maître de conférences pour la langue anglaise, est supprimé dans la liste des universitaires protestants.

naissances et aux études religieuses rien moins qu'approfondies déclarent d'un ton dogmatique et intransigeant : « Pascal est l'homme qui a le mieux compris le christianisme. »

Mêmes tendresses pour le protestantisme. Les origines et les héros en sont étudiés non seulement avec respect et bienveillance, mais nous dirions aussi avec une admiration constante, si M. Lavisse n'avait déclaré que « l'admiration du passé n'en est au fond que l'ignorance[1] ». Il faut, devrait-on se contredire à quelques pages d'intervalle, que l'histoire de Luther se termine sur un éloge : « Cet échappé de couvent qui n'arriva jamais à une claire intelligence de la politique et de la vie », on l'a déjà vu, après avoir donné le signal d'une « révolution dont le mot d'ordre est liberté », « refuser durement de prendre parti pour les chevaliers que leur dépendance et leur misère exposaient à toutes les tentations et qui avaient accueilli avec enthousiasme ses prédications », « condamner avec une brutalité cruelle » la révolte des paysans, « approuver les rigueurs impitoyables de la répression, envenimer les colères victorieuses ». De toutes les parties de l'Allemagne on a entendu s'élever contre lui des cris de haine et de malédiction ; « juste et terrible punition » de celui qui après avoir déchaîné les mauvais instincts, encourage les princes à en étouffer la voix dans le sang. Lui-même, « perdu dans sa misère, ruiné et trahi par des théologiens ineptes dont le fanatisme louait dans sa détresse la volonté divine, réfugié dans une protestation farouche, reniant le Dieu qui le délaissait », il nous a dit « qu'après sa mort on trouverait son cœur tout petit, racorni par l'inquiétude et l'anxiété[2] ».

Et voici comment après sa mort on nous résume l'impression générale de sa vie : « En dépit de ses défauts, il n'en est pas moins vrai que peu d'hommes ont eu sur la marche de l'humanité une influence aussi décisive, et que bien peu des acteurs illustres de l'histoire méritent de lui être comparés. Ce ne fut pas un saint, comme l'ont prétendu certains apologistes maladroits, *mais ce fut un grand cœur, tendre et fort*,

1. *Allocution aux étudiants*, loc. cit.
2. *Histoire générale*, t. IV, p. 416-422.

vaillant et miséricordieux, ouvert à toutes les souffrances comme à toutes les joies de la vie[1]. »

C'est un protestant, il est vrai, qui traite ainsi le grand prophète de la Réforme ; mais le libre penseur, le rationaliste dilettante n'est pas moins bienveillant. Le même professeur, qui souligne avec une ironie sceptique les paroles par lesquelles Louis XIV ou d'autres princes catholiques expriment leur zèle pour la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion, au milieu d'un cours sur les entreprises religieuses de Gustave Wasa, de Guillaume d'Orange, de Gustave-Adolphe, s'interrompt pour faire cette remarque : « Je n'ai pas, messieurs, la moindre raison de mettre en doute leur sincérité. »

Que dire de la sympathie témoignée sans réserve à tous ceux qui ont eu à souffrir pour le libre examen, pour la liberté de conscience entendue au sens anticatholique ? Contre les princes catholiques, qui ont pris des mesures de rigueur contre les perturbateurs du repos public au nom de la religion, on est plein d'indignation ; pour eux, il n'est jamais d'excuse. Ici nous pourrions multiplier les citations ; mais, est-ce nécessaire ? Qui ne sait où les trouver ? Dans les livres d'histoire, les chapitres consacrés aux luttes de la Réforme, aux efforts des rois catholiques pour réaliser ou maintenir l'unité religieuse de leurs royaumes, à la conquête de la Hongrie par les Habsbourg, à la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, fournissent en abondance les preuves de cette disposition constante à incriminer ce qui a été fait contre le protestantisme. Nous sommes loin de prétendre que tout dans ces mesures politico-religieuses soit justifiable et mérite approbation : peut-être cependant y aurait-il lieu, je ne dis pas de plaider les circonstances atténuantes, mais de chercher, dans la conduite même des « persécutés », une explication à des actes, qui eurent certainement l'approbation de la très grande majorité du pays. C'est au contraire à qui portera le blâme le plus sévère, à qui fera mieux ressortir la gravité de la faute commise en en exagérant les conséquences funestes.

1. *Histoire générale*, t. IV, p. 438.

Sympathie des nobles cœurs pour les victimes de la force ! Après tout, elle honore ceux qui la ressentent. Le mal est que, si les victimes sont des catholiques, cette sensibilité n'apparaît plus.

Nous avons déjà dit comment, au premier chapitre de l'*Histoire générale*, M. Berthelot fait leur procès aux martyrs des premiers siècles. Ce n'est certes pas à eux que vont ses sympathies ou qu'il cherche à concilier celles de ses lecteurs. Il en est de même pour tous les pays et pour toutes les époques. C'est en vain que dans les ouvrages de l'Université on cherche quelque mot sur les persécutions infligées aux catholiques par les protestants : il est classique de les passer sous silence.

Ici, c'est par comparaison qu'il faut procéder. Si l'on rapproche les pages consacrées à la politique religieuse des empereurs en Bohême ou en Hongrie de celles où devraient être mentionnées les violences des princes de Saxe, de Hesse, de Brandebourg, du Palatinat, etc., contre ce qui reste de catholiques dans leurs États après la paix d'Augsbourg ; à mettre en regard l'exposé des précautions prises par Charles V et Philippe II contre les Réformés qui essayent de s'introduire dans leurs royaumes catholiques, et le silence gardé sur les perfidies et les persécutions de Gustave Wasa pour faire accepter un changement de religion aux paysans ignorants de la Dalécarlie, il est impossible de ne pas reconnaître dans nos historiens un talent singulier de savoir et d'ignorer à propos, de faire alterner la sévérité et l'indulgence.

Les Grecs schismatiques, à la conversion desquels, comme par un secret pressentiment des maux que leur présence attirera un jour sur le pays, les rois de Pologne poussent les missionnaires et quelquefois aussi leurs soldats, sont de bien intéressantes victimes, mais les martyrs que les Cosaques font en Lithuanie, en Russie et en Ukraine n'ont pas même un souvenir ; les bûchers de l'Inquisition projettent leur lumière sinistre sur l'histoire de la révolte des Flandres à la fin du seizième siècle, mais les potences de Londres restent voilées, et les tortures infligées par les protestants des Provinces-Unies à ceux qui refusent de prier avec eux sont laissées dans l'obscurité la plus profonde ; aux Vaudois, aux

Cathares, aux Hussites, aux réformés de France des pages émues; pas un mot pour les religieux et les prêtres que pourchassent Jeanne d'Albret sur terre, et ses impitoyables pirates sur mer. Marie la Catholique reste marquée comme d'un infamant stigmate de l'épithète de « Sanglante » ; Élisabeth la Protestante apparaît simplement comme une libre penseuse qui fut obligée de se défendre contre les intrigues politiques de ses sujets catholiques.

Voilà sous quel jour sont présentés à l'Université les amis de l'Église et ses ennemis. Dès là qu'il s'est posé en adversaire du pape ou du clergé, un prince est assuré d'être traité avec bienveillance. A propos d'un rapprochement entre Philippe II et Élisabeth, M. Mariéjol constate que les historiens ont montré des préférences pour la reine d'Angleterre : apparemment c'est qu'ils ont vu dans l'auteur de l'Acte d'Uniformité, de l'Acte de Suprématie, de la Haute Commission Ecclésiastique, le soutien de la cause de la liberté de conscience ; la raison en effet que donne de leurs préférences le professeur de la Faculté de Lyon, c'est « qu'ils sont enclins à juger moins sur la valeur des actes que sur celle de la cause[1] ».

Frédéric II, Joseph II d'Autriche surtout, et Charles III d'Espagne furent plus qu'à moitié des despotes ; en un siècle de liberté et de démocratie, on devrait s'attendre à ce qu'ils eussent leur part de la sévérité et de la rigueur que l'historien de nos jours affecte volontiers de tenir à la royauté absolue. Mais ils sont entrés en lutte avec le pape ; ils ont restreint les privilèges et la liberté du clergé : à ces titres il leur est beaucoup pardonné, et le professeur universitaire s'attarde avec complaisance à leur portrait[2].

VI

La sympathie universitaire pour tout ce qui est en opposi-

1. *Histoire générale*, t. V, p. 82.
2. Malheureusement il ne s'aperçoit pas toujours qu'il y fait entrer des traits assez contradictoires : tel est le cas de M. Boissonnade, qui a peint Charles III au chapitre XXII du septième volume de l'*Histoire générale*. Ce qu'il dit de la « dignité » de sa vie privée, à la page 989, ne concorde guère avec ce qu'il rapporte à propos des Squillace, à la page 991.

tion avec l'Église catholique paraît donc un fait indéniable. Elle est loin cependant d'avoir partout le même caractère. Chez plusieurs c'est plutôt un instinct inconscient, résultat de l'éducation et d'une longue et lente formation d'esprit : à n'en avoir jamais vu que des ombres ou des travestissements, peut-on croire à la beauté d'un personnage? Voilà pourquoi il n'est pas rare de constater chez les mêmes un réel esprit d'équité et un désir sincère de l'impartialité. N'est-ce pas alors le cas de redire ces paroles du cardinal Meignan : « Le plus grand danger de la société chrétienne, c'est l'ignorance. Si les adversaires du christianisme pouvaient consentir à étudier ce qu'ils combattent, à connaître le clergé qu'ils ignorent, le grand danger du moment serait écarté. Ce qu'il faut redouter, c'est, qu'après s'être fait des doctrines de l'Église une idée fausse et de son clergé un fantôme odieux, on ne renouvelle en France un attentat pareil à celui des Juifs qui crucifièrent Jésus-Christ. S'ils l'avaient connu, dit l'apôtre, ils ne l'auraient jamais crucifié[1] »?

Mais parfois aussi cette antipathie est voulue et raisonnée. Chez quelques-uns elle tient à la persuasion que la religion, définitivement condamnée par la science, est destinée dans un avenir prochain à disparaître. Sans haine ni mépris, plutôt avec le sentiment de pitié qu'on éprouve pour le vieillard ou le malade condamné à mourir bientôt, on la regarde se traîner à bout de forces vers son terme final. Comme ces êtres qui sous les formes antérieures survivent dans une période nouvelle de l'évolution animale, elle ne compte plus. Témoin solitaire d'un passé disparu sans retour, on la laisse vivre; il serait aussi cruel qu'inutile de vouloir la supprimer brutalement; il n'y a qu'à ne pas s'en occuper; encore un pas en avant de l'évolution, et du passé il ne restera même plus ce dernier vestige.....

Esprit sectaire et fanatisme intolérant chez d'autres, cette antipathie se précise dans des théories à l'aspect scientifique. Études et enseignement doivent partir de ce principe que l'esprit moderne possède la pleine vérité, et que c'est à sa lumière qu'il faut tout voir, analyser et juger. Le passé appa-

1. Paroles à ses prêtres de Châlons, citées par M. l'abbé Boissonnot, dans *le Cardinal Meignan*, p. 242.

raît alors comme un acheminement lent, pénible, heurté, compliqué de brusques sauts en arrière, mais malgré tout nécessaire et irrésistible, de l'humanité vers le progrès tel que nous le concevons et le voyons déjà en partie réalisé.

Que l'on étudie, par exemple, la Révolution de 1789 : « C'est en républicain, dit M. Aulard (entendez en républicain de la trempe des conseillers municipaux de Paris), c'est en républicain convaincu et reconnaissant qu'il faut procéder ; c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre et apprécier avec justice hommes et événements. » Et d'après ce principe on fait deux parts dans les faits de la vie : on distingue ceux qui comptent et font faire un pas à l'évolution, et ceux qui ne comptent pas, les points morts. On retient les premiers ; les autres on n'en parle pas.

Telle est la méthode de sélection historique exposée en Sorbonne à la leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Révolution en l'année 1898-1899. Qu'elle soit loin, sous cette forme nette et presque brutale, d'être généralement admise dans l'Université, je le reconnais volontiers. C'est même à un universitaire, si c'était ici le lieu, que j'en emprunterais la condamnation sommaire : « Bien qu'adoptée par les positivistes, dit M. Seignobos, la théorie du progrès continu et nécessaire de l'humanité n'est qu'une hypothèse métaphysique. Au sens vulgaire, « le progrès » n'est qu'une expression subjective pour désigner les changements qui vont dans le sens de nos préférences[1]. »

Mais est-il sûr que cette théorie, sous une forme plus vague et moins avouée, n'inspire et ne dirige pas la plupart des esprits universitaires ? Est-il sûr même que « la conscience de préférences personnelles pour un régime libéral, laïque, démocratique et occidental, garantisse de se laisser entraîner à décrire inexactement ou à négliger les phénomènes que l'on se sait antipathiques[2] » ? Simples doutes ; mais sont-ils complètement injustifiés ?

Les événements de notre histoire où l'action du catholicisme est le plus sensible systématiquement amoindris, sinon défigurés ou omis ; la dévotion des princes mentionnée

1. Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, p. 248-249.
2. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Préface p. XI.

comme une faiblesse d'esprit; l'histoire des Croisades sacrifiée dans les ouvrages les plus sérieux; l'importance et le caractère national des États généraux de 1593 niés, passés sous silence, alors que si facilement un club révolutionnaire est présenté comme exprimant les sentiments de la France entière; les persécutions contre les catholiques soigneusement expliquées et justifiées par des considérations politiques[1], qui trouveraient bien mieux leur place à l'endroit des persécutions que l'on reproche aux catholiques : tous ces procédés, et d'autres semblables, qu'on peut relever chez les principaux maîtres de l'Université, ne dénotent-ils pas une tendance hostile à l'Église et à l'esprit religieux? Suivant cette méthode, un historien de la Troisième république prouverait, à coup de documents législatifs, qu'elle a tout fait pour développer l'instruction publique, mais ne dirait rien de la part prise à cette œuvre par les catholiques; tout au plus mentionnerait-il leurs efforts, en insinuant que c'est par pur esprit d'opposition politique qu'ils se sont faits sur le terrain scolaire les rivaux de l'État. C'est dire où mène un pareil système.

Mais sans insister davantage sur ce point particulier, nous terminerons là notre revue. La conclusion en sera, si l'on veut, que l'esprit intolérant du sectaire à froid n'est pas l'esprit dominant dans l'Université. Qu'il soit bien établi cependant, il le faut pour aller jusqu'au bout de la vérité, qu'il s'y trouve aussi des fanatiques. Les autres n'ont de l'hostilité religieuse que ce qu'en produit l'indifférence rationaliste ou sceptique. Ils sont, autant que cela est compatible avec le parti pris de ne pas étudier certaines questions, ils sont, croyons-nous, de bonne foi. Plusieurs se sentiraient profondément blessés qu'on mît en doute leur sincérité. C'est l'ignorance, ce sont les préjugés qui, à leur insu et

1. A ce propos, nous croyons utile de relever en passant l'erreur où tombait naguère un conférencier étranger à l'Université, en ne voyant dans les luttes des catholiques pour la liberté d'enseignement, et dans la rivalité entre écoles libres et écoles universitaires, qu'une misérable question de parti et de concurrence « alimentaire ». On ne saurait commettre plus grosse méprise et être plus injuste — n'étaient les sentiments connus de l'orateur, nous dirions plus injurieux — pour l'enseignement libre catholique.

malgré eux en quelque sorte, les font sortir de la neutralité.

Maintenant cette bonne volonté inefficace, excuse honorable sans doute bien qu'incomplète pour ceux qui en font preuve, suffit-elle à garantir l'impartialité de leur enseignement? Les catholiques peuvent-ils s'en tenir pour satisfaits? Nous croyons en avoir dit assez pour dissiper toute illusion. Mais on peut pénétrer plus au fond. Il le faut même; car cette neutralité que nous lui contestons, l'Université la revendique par l'organe de certains de ses maîtres les plus éminents; elle affecte parfois d'en faire son principal mérite. Ne serait-ce donc que pour dissiper un malentendu, il importe de bien voir ce qu'il faut entendre par cette neutralité dont les meilleurs universitaires — je ne parle pas des quelques catholiques — sont jaloux comme du plus précieux trésor.

VII

Le mot de neutralité religieuse est chose nouvelle. On disait autrefois impartialité. Ce qui, à la vérité, n'avait pas tout à fait la même signification. Impartialité voulait dire justice, égalité pour toutes les croyances; neutralité dit de plus mise à l'écart de toute croyance. Pour n'offusquer personne, pas ceux-là surtout dont l'unique religion et le dogme capital sont de n'admettre ni Dieu ni religion, il importe, a-t-on dit, de faire ainsi table rase de tout ce qui pourrait en évoquer la pensée. Voilà comment, sans remarquer tout ce que le procédé a de blessant pour ceux qui continuent à croire en Dieu et à sa Providence, au mot d'impartialité s'est trouvé substitué celui de neutralité.

Que faut-il donc pour rester neutre? Ne jamais parler de Dieu ni de religion; quand on en rencontre les noms, glisser rapidement sans laisser voir par le moindre signe que peut-être on les prend au sérieux et qu'au-dessous des mots on admet la possibilité d'une réalité. Tandis que, dans l'explication d'un texte, on s'arrêtera longuement, on se livrera à des recherches minutieuses, pour identifier le plus petit nom propre et reconnaître exactement le personnage qui l'a porté, au nom de Dieu et de tout ce qui s'y rattache, on passera sans

la moindre explication ; miracles, saints, fêtes, doctrines religieuses : rien de tout cela ne présente aucun intérêt ; c'est sans importance ; avançons.

Et quand, par la force des choses, par la nature même des études que l'on poursuit, il est nécessaire de s'occuper des questions religieuses, parce qu'elles compénètrent intimement les questions politiques et sociales, on commence par faire abstraction, dans les institutions et dans les hommes, de tout élément surnaturel, si essentiel qu'il puisse être pour leur donner leur vrai caractère, et l'on opère ensuite sur le résidu purement humain. L'Église se trouve ainsi transformée en une vaste association internationale, dont l'administration bizarre, mais toute-puissante, a son centre à Rome ; les dogmes chrétiens ne sont plus que des conceptions mystiques d'intelligences affolées à la poursuite, dans un monde creux, de l'idéal rêvé ; les saints apparaissent comme des produits plus ou moins extraordinaires, mais naturels du milieu où ils vivent, et dépouillés de la force divine qui seule explique leur action si puissante et si durable sur les âmes.

Jusqu'à quel point cette méthode est-elle scientifique ? Jusqu'à quel point l'Église, ainsi isolée de ce qui est son âme et sa vie, demeure-t-elle la réalité qui agit et qu'on entreprend de faire connaître et d'expliquer ? Quelle justesse et quelle portée peuvent avoir les discussions engagées sur une doctrine aussi défigurée et contrefaite qu'est le dogme catholique, isolé de la révélation ? Les hommes à la raison droite et forte, à l'esprit libre de tout préjugé se demandent si l'on doit y attacher plus d'importance qu'on ne ferait, en chimie ou en physique, aux déductions tirées d'une observation incomplète ou d'une expérience mal conduite.

Mais ainsi le veut la neutralité absolue ; tel est bien, à peu de chose près, cet indifférentisme religieux que l'on observe dans certains cours plus techniques où préside d'une façon spéciale l'esprit positif. Sans parler de ce qu'il a d'antiscientifique, faut-il faire remarquer que ce n'est déjà plus la neutralité ? Que la chose dément son nom ? Que le croyant est à juste titre blessé de voir les questions les plus vitales ainsi préjugées contre ses convictions, tranchées *a priori* par le

libre penseur dans un sens qui implique l'exclusion, la négation de ce que lui, croyant, aime et adore ?

Mais il y a dans l'Université une autre façon de comprendre et de pratiquer la neutralité religieuse, qui, pour être moins radicale, n'en est que plus dangereuse. C'est même, croyons-nous, la plus générale, celle qui paraît le plus aux cours et conférences des Facultés. La définir n'est pas facile ; elle consiste non pas à mettre sur le même pied toutes les religions en les traitant toutes avec le même respect, ce qui, au fond, serait la véritable impartialité, mais à les présenter toutes, même celles qui s'y prêtent le moins, comme des efflorescences naturelles, accidentelles — regrettables néanmoins en tant qu'elles divisent — du sentiment religieux inhérent à l'humanité. La neutralité n'est plus l'irréligion ; elle devient la religion idéale et transcendante d'un Dieu vaguement défini, d'un Dieu à la Renan, constituant tout au plus une catégorie supérieure de l'esprit humain.

Je m'explique mal sans doute ; je précise déjà trop ce qui est essentiellement indéterminé et subtil ; et cependant cette forme nouvelle de la religiosité, conçue par des âmes mal à l'aise dans les Églises positives, fatiguées et scandalisées des diversités et des rivalités des croyances, et où elles se réfugient comme dans une sphère calme et sereine au-dessus des contradictions et des luttes de sectes, c'est bien la neutralité à la mode, celle dont on se fait gloire, comme de la noble conquête d'esprits dégagés du préjugé et de la superstition.

Nous craignons aussi que ses apparences ne la rendent plus séduisante et par là même plus funeste. Facilement certains catholiques s'en contenteraient, comme si, dans l'enseignement, il n'y avait à craindre que l'hostilité fanatique et rageuse ou l'athéisme nettement affiché ; aux protestants elle donne pleine satisfaction, semble-t-il ; les partisans du retour en masse des catholiques à l'enseignement supérieur de l'Université ne sauraient avoir de meilleur argument pour décider ceux qu'effraie peut-être encore le mot de neutralité.

Quelques exemples donc et quelques citations pour bien faire comprendre ce dont il s'agit.

M. Lavisse n'est pas un rationaliste sectaire et intolérant. Sans sortir de la neutralité, il a même passé un moment pour vouloir se mettre à la tête des jeunes générations en quête de la religion de l'avenir. Quand il parle des diverses Églises il le fait sans fiel, sans parti pris, d'ordinaire sans préférence marquée pour aucune d'elles.

Pour vous donner l'impression de la vie religieuse, dit-il aux étudiants [1], allez aux vêpres du Carmel, aux cérémonies de la synagogue; écoutez pour les comparer, un sermon catholique et un prêche protestant, allez entendre la messe catholique et la messe bouddhique. Mais tout cela n'est que l'apparence superficielle, mobile et contradictoire; dans l'humanité religieuse, à côté de ces diversités, de ces oppositions évidentes, il y a la très certaine identité du fond.

Dans tout ce développement oratoire, quelle est la pensée que le professeur fait sienne ? Pour les élèves, il n'y a pas à s'y tromper. Tous ces cultes aux dehors si variés, le maître les tient pour le produit spontané d'âmes jeunes et naïves cherchant à exprimer par des actes matériels leurs aspirations instinctives vers un idéal inconnu qu'elles confondent avec ses images. Entre eux, il lui est facile de rester neutre ; ni les uns ni les autres dans leur diversité n'ont un fond sérieux, ou plutôt si, ils l'ont, mais ils l'ignorent. C'est parce qu'à la lumière de la science il l'y découvre identique dans tous, que l'homme moderne, indifférent aux rites extérieurs et aux vaines dénominations ou formules, les dédaigne tous pour ne s'attacher qu'au « fond commun », pour rendre à ce Dieu, dégagé des emblèmes qui le masquaient, l'hommage d'un esprit éclairé et libre.

VIII

Sommes-nous trop clairvoyant, ou trop soupçonneux, comme diraient certains ? Voyons-nous trop de choses dans une phrase d'une allocution inaugurale ? Voici qui n'est pas de nous et n'a pas besoin d'interprétation pour paraître clair et précis.

1. *Première réunion des Étudiants en histoire*, 4 novembre 1898. *Allocution de M. Lavisse.* — Nous citons à peu près mot à mot, en ajoutant une simple transition : nous sommes bien sûr de ne rien changer aux idées exprimées.

Nous laissons la parole à M. Payot, naguère brillant professeur de lycée, aujourd'hui inspecteur d'Académie, auteur d'une thèse sur la *Croyance* qui lui a assuré, avec la réputation d'un esprit vigoureux et pénétrant, un prompt avancement dans la hiérarchie universitaire. C'est, il est vrai, à des instituteurs et institutrices, ou plutôt aux élèves maîtres des écoles normales qu'il s'adresse. Mais lui-même a reçu l'enseignement supérieur ; c'est là que son esprit s'est formé, qu'il a puisé le germe des doctrines qu'il transmet maintenant aux éducateurs de l'enfance. Nous croyons donc pouvoir recueillir son témoignage dans une enquête sur l'enseignement supérieur ; la situation même de ceux à qui il parle nous paraît être une garantie que la hardiesse, si hardiesse il y a, est plutôt atténuée.

Élèves maîtres, dit donc M. Payot aux nouveaux arrivés à l'école normale, cette période de votre vie (trois ans) doit être pour vous une période d'affranchissement ; affranchissement de l'intelligence, par une culture virile de votre jugement et de vos facultés critiques ; affranchissement de la réalité présente et du servage des préjugés qui courbent les esprits incultes, par une vue de plus en plus claire du rôle de l'honnête homme dans le monde [1].

Cet affranchissement déterminera en eux une crise religieuse très aiguë ; M. Payot ne le leur dissimule pas ; il les en félicite au contraire. A l'école d'ailleurs on a paré à cette éventualité :

Aussi, continue-t-il, à cause de l'acuité de la crise religieuse, est-il nécessaire, durant les trois années de l'école, de donner aux élèves une très forte culture morale, indépendante de tout enseignement confessionnel... Nous n'avons pas le droit de faire comme si la foi confessionnelle était un viatique suffisant, et nous devons donner à nos élèves une richesse de vie morale qui les anime et qui donne à leur existence une raison d'être profonde, même si la foi confessionnelle tarit en leur conscience. Notez que nous disons « foi confessionnelle » et « non foi religieuse ». Nous pensons en effet que les *confessions particulières sont les dialectes d'une langue mère commmune qui constitue le fond éternel de toute religion, et que ce qui fait la force des religions confessionnelles, c'est ce fond métaphysique et moral.*

En dehors ou à côté des enseignements confessionnels, il y a place pour un enseignement spiritualiste très pur comprenant le minimum sur lequel les confessions sont d'accord.

1. *A l'Entrée de la vie;* aux instituteurs et institutrices, p. 10.

Nous devons nous placer à un point de vue supérieur aux religions particulières et qui n'impose à la raison et à la plus absolue liberté de penser aucun sacrifice. *A côté, et nous ne craignons pas de dire au-dessus de ces religions qui divisent les esprits, il y a place pour une religion vraiment universelle, acceptable pour tous les esprits pensants et qui renferme les religions particulières comme le genre renferme l'espèce* [1].

La voilà bien cette religion nouvelle qui permet à l'égard des anciennes une neutralité d'autant plus franche qu'à toutes elle attribue la même pauvreté et la même insuffisance. Les élèves auront donc le choix ; consentiront-ils encore à garder ou à prendre la moindre part ? M. Payot ne les y engage pas plus qu'il n'y compte.

L'élève maîtresse ni l'élève maître, dit-il, ne doivent donc se désespérer si leurs croyances confessionnelles s'écroulent ; beaucoup d'esprits ont passé plus tôt ou plus tard par cette crise ; pour ceux à qui elle n'est pas inspirée sourdement par la bête désireuse de rejeter toute entrave, *cette crise est une véritable épuration de la foi religieuse désormais débarrassée de l'entrave et des limitations de dogmes qui divisent et ramenée à sa pure essence métaphysique et morale* [2].

A ce langage net et sans dissimulation, un commentaire ne saurait rien ajouter. Mais ceux qui connaissent un peu les doctrines du néo-protestantisme ne seront-ils pas surpris de les retrouver dans ce qu'on leur présente comme le lieu d'union de toutes les âmes au-dessus de leurs divergences religieuses? M. Payot ne se montre-t-il pas le disciple fidèle de M. Sabatier? Et tel est, cependant, l'idéal de la neutralité universitaire : rapprochement de tous les Français, de l'humanité nouvelle dans le protestantisme libéral ou rationaliste, dans l'adoration d'un Dieu métaphysique, indéterminé, se prêtant par là même aux conceptions les plus diverses et les plus contradictoires.

Comme rêve ce n'est pas nouveau; Thomas More avait eu la même vision au seizième siècle. Voici comme nous la décrit un Anglais, qui en parle avec la sympathie d'un membre de l'*Eglise large* :

Là, le christianisme a pénétré, mais on y trouve peu de prêtres. Ce qui est singulier, c'est que le christianisme y vit en paix avec les

1. *Loc. cit.*, p. 12 et 13.
2. *Loc. cit.*, p. 14.

vieilles religions... Tandis que chaque secte célébrait à part ses rites particuliers, tous se réunissaient dans un temple commun et très spacieux pour adorer Dieu ; la foule vêtue de blanc et groupée autour d'un prêtre couvert d'un vêtement magnifique, fait de plumes d'oiseaux, chantait des hymnes et récitait des prières acceptables pour toutes les croyances. Ce culte en commun avait pour objet de prouver que la liberté de conscience peut se concilier avec l'unité religieuse [1].

Plus d'un universitaire, j'en suis sûr, reconnaît là son idéal [2]. Faut-il dire, cependant, que ce rêve, Thomas More n'en avait vu la réalisation qu'au *Royaume d'Utopie* ? Aujourd'hui, on en fait un essai chez nous. Les protestants, paraît-il, ne désespèrent pas de le voir réussir.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet un protestant, avocat à la Cour de Paris, dans une lettre adressée au journal *la Croix*, le 24 juillet 1897 [3] :

N'est-ce pas par la tolérance mutuelle qu'il faudrait commencer cette réforme, et ne croyez-vous pas que nous serions plus près de nous entendre quand nous substituerions le vrai christianisme, large, aimant, fraternel aux disputes de partis et aux rivalités de secte... Cherchons à bâtir la maison scolaire sous le regard de Dieu, mais du Dieu de tous les chrétiens, et dont, si je le sers autrement que vous, vous ne direz plus que je l'abandonne. L'œuvre, je le sais, est difficile, *mais aussi longtemps que les catholiques, majorité des chrétiens en France, ne le comprendront pas, la neutralité de l'École restera nécessaire.*

Qu'on relise ces dernières paroles : « Tant que les catholiques ne comprendront pas qu'il faut bâtir l'école sous le regard du Dieu de tous les chrétiens, et substituer le vrai christianisme, large, aimant, fraternel aux disputes de parti et aux rivalités de secte, la neutralité de l'École restera nécessaire. » N'équivalent-elles pas à dire : « Pour amener les catholiques à prier avec nous, nous comptons sur la neutralité de l'enseignement » ? Certes, s'il est unique, le moyen paraît excellent. Cette infiltration lente et dissimulée de l'esprit néo-protestant dans les intelligences catholiques les plus cultivées doit produire infailliblement le résultat qu'on s'en promet. On l'a bien compris en Angleterre et en Amérique.

1. Green, *Histoire du peuple anglais* (traduit de l'anglais par A. Monod, t. I, p. 361-362).
2. Rocafort, *l'Éducation morale au Lycée*, 1899, *passim*.
3. *La Croix* du 14 novembre 1898.

Dans ces deux pays il a existé, il existe encore beaucoup d'écoles dites *unsectarian*. Sous prétexte d'y garder la neutralité entre les diverses sectes, sans en bannir l'idée religieuse, on y fait profession de cette religion supérieure et universelle. Les protestants en ont toujours été satisfaits. Les catholiques, au contraire, en ont vite constaté les effets désastreux ; ils en sont aujourd'hui les ennemis déclarés ; aux États-Unis on les a vus s'unir aux Juifs pour les combattre.

On ne saurait le taire, en effet ; la neutralité ainsi entendue constitue pour les catholiques, à l'heure qu'il est, le plus grave des dangers. Il y a longtemps que des voix autorisées l'ont hautement dénoncé : « Le protestantisme libéral, disait Mgr d'Hulst, justifie de plus en plus la définition qu'on en a donnée : il est une porte ouverte pour sortir du christianisme. »

M. l'abbé Hemmer, à qui nous empruntons cette citation, dans sa remarquable Préface à la Vie du cardinal Manning, y consacre plusieurs pages d'un grand intérêt. En voici seulement quelques lignes :

Le protestantisme libéral représente le large abri, indéfiniment extensible et variable des âmes, trop chrétiennes encore par l'imagination et par le cœur pour se détacher de la figure du Christ, mais dont l'intelligence ne croit plus en sa divinité... Pour des esprits nés dans le catholicisme, mais dénués d'une solide instruction religieuse et choqués de certaines formes de dévotions peu élevées, il y a dans ce savant dosage de la philosophie de M. Jules Simon et de l'onction de M. Renan une tentation, une source de puissante séduction [1].

Enfin, à ceux qui ne comprennent pas encore qu'on travaille pour le protestantisme libéral en engageant plus ou moins directement les catholiques à abandonner le terrain de l'enseignement supérieur scientifique aux maîtres de l'État, recommandons la méditation de ces paroles de M. Pécaut, le fameux directeur protestant de l'école de Fontenay : « L'œuvre de sécularisation morale, que les sociétés catholiques n'ont pas accomplie au seizième siècle par voie de réforme ecclésiastique ou religieuse, les sociétés catholiques tentent de la faire par voie de réforme scolaire. Ceux-là

1. Préface, p. LXVIII, LXIX, LXX.

mêmes qui jugent une telle réforme insuffisante ne peuvent refuser d'y concourir. » « Il semblait, observe un écrivain qui cite ces paroles, que la nouvelle politique scolaire fût comme une amende honorable de la France à l'endroit du protestantisme dont nos ancêtres avaient méconnu le prix[1]. »

Et maintenant, est-il besoin d'appuyer longuement sur la conclusion qui doit ressortir de ce travail? Sans avoir, certes, épuisé le sujet, nous croyons avoir montré que la neutralité, telle qu'elle existe dans l'enseignement supérieur de l'État, est loin de satisfaire les justes exigences des catholiques. Non, le temps n'est pas venu où ils pourraient sans danger pour l'âme de leurs enfants abandonner le soin de leur formation scientifique à cet enseignement. Au contraire, plus que jamais, c'est leur droit et leur devoir, de maintenir énergiquement les institutions qu'ils ont créées contre le monopole et de réclamer pour elles une part plus équitable de cette liberté qu'on leur a trop parcimonieusement mesurée.

Encore une fois, ce n'est pas ici une question de concurrence, ni une question de personnes. « Ce sont les choses et non les hommes que nous attaquons, écrivait Lacordaire en 1830; les hommes nous sont inconnus; il est impossible que l'Université n'en possède plusieurs de grand mérite et beaucoup dont le caractère est honorable[2]. » Mais, à la Chambre des Pairs, il se tenait à côté de Montalembert et le soutenait de ses applaudissements enthousiastes quand celui-ci, sous l'impression des pénibles souvenirs que lui avait laissés l'enseignement de l'Université, faisait entendre cette émouvante déclaration : « Si j'étais père, j'aimerais mieux voir mes enfants croupir toute leur vie dans l'ignorance et l'oisiveté que de *les exposer à l'horrible chance que j'ai courue moi-même*, d'acheter un peu de science au prix de la foi de leurs pères, au prix de tout ce qu'il y aurait de pureté et de fraîcheur dans leurs âmes, d'honneur et de vertu dans leurs cœurs[3]. »

Paul TARGILE, S. J.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1898, p. 911, article sur *l'Évolution politique de l'école primaire*.
2. Cité par Lecanuet, *Montalembert*, t. I, p. 196.
3. *Ibid.*, p. 246.

LA VIE DU DOGME

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT[1]

Jamais peut-être comme aujourd'hui on n'a vu, en dehors des cercles théologiques, une élite intellectuelle s'intéresser aux problèmes les plus hauts de la théologie. Et ce n'est plus affaire de mode ou de coterie, comme aux jours du jansénisme ou du quiétisme. C'est besoin profond de s'instruire et de s'éclairer. Ceux qui n'ont pas le bonheur de croire sentent le vide laissé dans leur âme par l'absence de la vérité religieuse, et comment

> ... ceux qui se sont passés d'elle
> Ici-bas ont tout ignoré.

Ceux qui croient cherchent à se raisonner leur foi et leurs croyances : il le faut contre le doute envahissant et contagieux; il le faut pour avoir réponse aux attaques qui se multiplient; il le faut, parce que la science religieuse ne saurait rester en dehors du mouvement général qui pousse les esprits à la critique des connaissances et des méthodes, à faire la théorie du savoir.

Qu'il n'y ait pas en tout cela quelque chose d'inquiet et de maladif, effet et symptôme d'un certain désarroi dans les intelligences, je ne voudrais pas l'affirmer. Mais il reste que cet élan vers la vérité, que ces appels à la lumière sont bons; et il faut s'en réjouir comme d'un signe heureux.

Jamais, d'autre part, les secours n'ont été offerts si abondants à ceux qui étudient ces questions : conférences de toutes sortes, articles de revue, livres et brochures se multiplient — au point peut-être qu'ils s'étouffent, et que le chercheur, ahuri, tiraillé de toutes parts, ne sait plus trop à qui entendre, et doit se diriger comme il peut.

Parmi ces échos un peu confus, la voix du P. de la Barre mérite qu'on la distingue. Sur une des questions les plus passion-

1. *La Vie du Dogme catholique. Autorité. Évolution*, par le R. P. de la Barre, S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Lethielleux, 1898. In-12, pp. 288.

nantes pour la pensée théologique, elle dit beaucoup de choses excellentes, profondes et justes. Nous avons ici plus que des aperçus, plus que des à peu près, plus que des promenades intéressantes aux abords du sujet. Nous sommes en face d'une étude de fond.

I

Le livre est sorti de conférences données à l'Institut catholique de Paris en 1897 ; c'est dire qu'il tient compte des « exigences apologétiques de l'heure présente ». Mais c'est surtout « une exposition théologique », mise au point d'ailleurs, et « sous la forme rajeunie qui convient à la vérité ».

Entre ceux qui crient, comme Jouffroy ou Harnack, à la fin des dogmes, et ceux qui aussitôt après constatent leur renaissance, l'auteur montre que le dogme ne meurt ni, par conséquent, ne renaît, mais qu'il vit ; et il étudie « la vie » du dogme, ses conditions d'existence ; il revendique, d'une part, ses droits à la vie et au progrès logique ; et il maintient, d'autre part, que cette vie et ce progrès ne le changent ni ne l'altèrent, régis qu'ils sont par des lois immuables — non pas les seules lois nécessaires de l'évolution naturelle, mais aussi une loi supérieure, l'assistance divine, promise à l'Église pour jamais.

On ne pouvait se poser plus hardiment au cœur même de la question et faire les parts à chacun — dire au catholique timide, imbu d'un traditionalisme trop défiant à l'égard de la raison : « La philosophie que vous craignez n'est pas l'ennemie du dogme, elle entretient sa vie » ; dire à l'historien évolutionniste : « Vous croyez constater l'évolution dans le dogme catholique comme partout. Vous avez raison. Mais je vous défie de m'y montrer une altération. Le dogme vit, et il évolue. Mais cette vie est dirigée par une autorité infaillible ; et ce principe directeur lui-même est absolument dans l'analogie des lois biologiques ; comme il n'y a pas de vie sans mouvement, il n'y en a pas non plus sans un principe permanent de stabilité. Ne dites donc pas que les positions catholiques sont inconciliables avec la science : il y a parfait accord. » Et du même coup l'auteur a répondu à ceux qui disent, comme M. Sabatier : « Le catholicisme avoue des dogmes immuables et une autorité infaillible. Donc, il se contredit dès qu'il admet progrès logique ; pour être lui-même, il doit s'interdire

toute systématisation philosophique. Catholicisme et science sont deux termes contradictoires. » Car au fond de ce raisonnement il y a trois faux supposés : le premier, que la science fait son objet au lieu de le recevoir et de s'attacher à en saisir de mieux en mieux la nature intime et les manifestations, et que son progrès consiste à chercher sans cesse sa forme définitive sans autre loi que la loi immanente de l'évolution — comme faisaient les atomes de l'ancienne philosophie; le second, que mouvement et fixité sont inconciliables, tandis que le mouvement d'un principe un et immuable est précisément la condition de la vie; le troisième enfin, que l'autorité est la ruine de l'activité individuelle, tandis qu'elle est au contraire la condition de l'activité normale et féconde. Si bien que le catholicisme n'est opposé qu'au subjectivisme, qui ruine toute science et toute vérité, non à la science même; au relativisme, qui nie tout absolu, non au progrès et à la vie; à l'individualisme protestant, qui supprime toute société, non à la liberté légitime d'un être essentiellement social.

On voit que le P. de la Barre prend, comme on dit « le taureau par les cornes ». En étudiant la vie du dogme catholique, il constate le parfait accord des conditions de cette vie avec les conditions générales de toute vie et de tout progrès; et notamment avec celles de la vie et du progrès social, le dogme étant lui aussi un bien social, confié à la société surnaturelle fondée par le Christ pour le garder et le faire valoir. Et c'est ainsi qu'il sape par la base, en établissant la vérité catholique, les objections les plus spécieuses et les plus radicales qui aient été faites contre le catholicisme au nom de la science et du progrès.

Le procédé est celui de la grande philosophie catholique qui, partant du fait divin, historiquement indéniable, en montre les analogies profondes avec l'ordre humain, les convenances intimes avec la nature; c'est celui dont Joseph de Maistre a fait plus d'une fois la théorie, celui qu'il aimait et dont il a tiré si bon parti, dans *le Pape* surtout et dans *les Soirées*. Le P. de la Barre s'en sert d'une façon neuve, aussi habile que hardie; très au courant des méthodes et des théories scientifiques, il en fait l'essai sur la science du dogme, et cela lui fournit maint aperçu juste autant qu'ingénieux, maint rapprochement imprévu, mainte conclusion intéressante. C'est dire que le livre est très actuel et répond excellemment à l'idéal que saint Vincent de Lérins expri-

mait d'un mot : *non nova, sed nove.* Une rapide analyse nous mettra mieux à même d'en juger.

II

Après un *Avant-propos* de grande allure, — qui est déjà tout le livre en raccourci, ou plutôt en germe, — voici des « Préliminaires : *A côté du dogme.* » Pour mieux faire comprendre la divergence fondamentale entre le protestantisme, qui est essentiellement individualisme religieux, et le catholicisme, qui dans l'homme affirme et regarde l'être social, nous sommes invités à jeter un coup d'œil sur les grandes tendances de la philosophie moderne, selon qu'elle voit dans l'humanité les atomes individuels ou l'unité sociale. Comte, pour qui l'auteur ne cache pas une sympathie partagée par beaucoup de nos penseurs les plus orignaux, Comte pousse à l'extrême la conception sociale. Découvrant à son tour cette grande vérité formulée, il y avait plus de deux mille ans, par Aristote que l'homme est un être social (ζῶον πολιτικόν), il en arrivait à la notion d'une société chargée de transmettre une doctrine, d'en conserver le dépôt intact et de la promulguer — il retrouvait l'Église catholique ! — et, comme seul remède à l'anarchie intellectuelle, il proclamait la nécessité d'une dictature intellectuelle — d'une infaillibilité pratique ! Comte ne s'y méprit point, et il reconnaissait logiquement que « l'organisation sociale du système catholique au moyen âge est jusqu'ici le plus grand chef-d'œuvre politique de la sagesse humaine ». Ainsi, Comte concevait l'homme comme un être essentiellement social, et toute société lui apparaissait comme un organisme exigeant pour subsister la double condition nécessaire à toute vie, un principe *statique,* l'autorité, un principe *dynamique,* sorte de force vitale d'où vient toute action et tout mouvement. Il ne voit pas tout, et il prend çà et là ses rêveries pour des réalités. Mais on ne saurait lui nier une vive intelligence de la nature sociale de l'homme, des conditions de la vie sociale et de l'analogie profonde entre le corps social et le corps vivant.

Tandis que Comte garantissait l'unité sociale dans l'espace par le principe d'autorité, le traditionalisme la maintenait dans le temps par la nécessité de l'enseignement ; et Lamennais en venait à ne voir dans les idées religieuses de l'humanité à travers les

siècles que les évolutions variées d'une même vérité, révélée à l'origine. Le traditionalisme avait tort et ruinait ses propres bases en sacrifiant la raison de chacun à la raison de tous; mais il mettait en un vigoureux relief, d'une part, la dépendance de l'individu à l'égard de la société, et la nécessité pratique d'une révélation et d'une autorité enseignante pour donner à l'homme l'ensemble des vérités religieuses et morales dont il a besoin pour réaliser sa destinée; et, d'autre part, le pouvoir expansif de l'idée et les vicissitudes de sa vie dans l'esprit humain.

Plus justes et plus compréhensives avaient été les vues de Joseph de Maistre, quoique son langage incisif et légèrement paradoxal ait parfois prêté à fausse interprétation. « Vous criez, disait-il, contre l'infaillibilité de l'Église et du Pape; mais c'est oublier que *toute souveraineté agit nécessairement comme infaillible.* Or tant qu'à recevoir nécessairement une autorité *inappelable*, c'est-à-dire, infaillible en droit, j'en préfère une, pour me gouverner, qui soit *réellement* infaillible. » On voit que de Maistre se rencontrait avec Comte en constatant que l'infaillibilité de la suprême autorité enseignante dans l'Église n'est qu'un cas particulier, une réalisation idéale (parce que divine) de cette « dictature intellectuelle », pratiquement nécessaire à toute autorité enseignante[1]. Mais en mettant si haut les droits de l'autorité, il ne refusait pas à la raison individuelle celui de philosopher — et certes il en a largement usé pour lui-même, — non plus qu'en faisant sans cesse appel à l'autorité du genre humain, il ne méconnaît le pouvoir de la raison individuelle. Mais il voyait, comme Comte, la nécessité sociale de l'*autorité*, et il cherchait partout, comme Lamennais, — le *Traité des sacrifices* en fait foi, sans parler de mainte autre page, — l'idée une, peut-être d'origine céleste, sous les multiples symboles dont elle se revêtait dans son évolution humaine.

L'auteur a intitulé ces préliminaires : *A côté du dogme.* Et, en effet, nous ne sommes pas encore au cœur de la question; mais nous en sommes tout près. En groupant les rayons de vérité épars chez ces penseurs hardis, nous trouvons que pour transmettre

1. Pour se rendre compte de la pensée de Joseph de Maistre, voir la Préface à la seconde édition du *Pape*, et cf. *Études*, septembre 1897. A bien regarder, l'argument entrevu par le grand penseur est celui-là même que met en relief la Constitution où est définie l'infaillibilité papale.

normalement et utilement une idée philosophique, religieuse, morale, deux choses sont nécessaires : d'une part, une *autorité sociale*, un corps enseignant; d'autre part, une certaine *vie* et une certaine fécondité de l'idée dans les esprits ; l'autorité, principe d'unité, pour en prévenir l'altération; la vie et la fécondité, condition du progrès, pour qu'elle donne ses fruits en son temps. Or ces conditions sont diviniment réalisées dans l'Église catholique pour la transmission de la vérité révélée.

Mais un second chapitre est nécessaire pour bien montrer en face les unes des autres, d'un côté, les positions des rationalistes et des protestants; de l'autre, celles des catholiques.

Écoutons les premiers :

1. « Une autorité qui s'impose comme infaillible et qui impose le dogme, n'est-ce pas de quoi révolter tout homme qui pense? »

2. « Et puis, pourquoi une telle autorité en appelle-t-elle aux textes, aux raisons? Elle doit se contenter de prononcer des oracles. »

3. « Et enfin il y a des dogmes nouveaux. Or tout dogme nouveau emporte un travail humain. Croire ces dogmes nouveaux c'est donc, en définitive, prendre la parole de l'homme pour celle de Dieu. »

Sur ces trois points, tous sont d'accord contre le catholicisme; quant à s'entendre entre eux sur quelque chose de positif, on sait assez qu'ils n'y arrivent pas.

Que dit le catholique?

1. Il s'incline devant le fait divin. On doit faire comme lui, si ce fait existe, sous peine d'être en révolte contre Dieu. Il montre d'ailleurs les admirables convenances de ce mode de transmission de la vérité, et comment on ne saurait échapper à l'autorité : ceux qui rejettent le maître infaillible donné par Dieu se livrent à des maîtres d'erreur.

2. Il explique ce qu'est une *autorité enseignante*. Enseigner, c'est proposer la vérité, c'est l'expliquer et la faire comprendre, c'est la donner vivante et assimilée au disciple qui doit à son tour se l'assimiler et la recevoir vitalement. Sans compter que l'Église ne parle pas qu'à des disciples dociles : elle veut gagner tout le monde, et pour cela, elle doit donner ses titres; il faut qu'elle repousse les attaques : elle doit armer la vérité.

3. Il y a des « dogmes nouveaux », si par *dogme* on entend une vérité révélée proposée par l'Église à la foi de tous. Et il est vrai de reconnaître dans le dogme ainsi défini une part d'élaboration humaine, comme tout maître met quelque chose du sien dans son enseignement. Mais ce travail humain *n'altère* pas la vérité ; il ne sert qu'à la dégager, qu'à la présenter, qu'à la transmettre enfin vivante, rajeunie, assimilable.

III

Le corps du livre est consacré à l'explication de ces trois points fondamentaux. C'est, sous le titre *Exposition du dogme catholique*, un traité théologique de la *tradition.*

Cette exposition comprend deux parties. La première envisage la tradition du côté du maître qui enseigne. On y établit historiquement et par les principes de la foi l'existence d'une autorité enseignante, on y étudie scientifiquement la nature de cette autorité, son rôle et son mode d'action. Cette première partie correspond aux deux premiers points signalés tout à l'heure. La seconde considère la tradition du côté de la vérité enseignée : c'est l'explication du troisième point.

Ainsi nous étudions tour à tour, et l'autorité qui a reçu, pour la garder et la répandre, la vérité dite par Dieu, qui en assure dès lors la transmission intégrale et inaltérée, — et la vie, ou, si l'on veut, l'*évolution* de cette vérité à travers les âges, dans l'esprit des hommes qui composent l'Église.

Et d'abord l'autorité enseignante. A la base, un grand fait, dont l'affirmation ou la négation fait la différence radicale entre le catholique et le protestant. Jésus-Christ se perpétue sur terre par une société visible, organisée, hiérarchique, à laquelle il a remis, en montant au ciel, et ses sacrements pour distribuer à chacun la vie surnaturelle qu'il nous a méritée, et sa doctrine pour la conserver et la transmettre à travers les âges. La négation de ce fait est au fond du protestantisme : comme par le principe « Christ seul », tel qu'il l'entend, il doit rejeter tout intermédiaire de grâce, ainsi par le principe « la Bible, rien que la Bible », il doit rejeter tout intermédiaire de foi, toute autorité enseignante. Mais son principe même le condamne. Car la Bible montre avec évidence que Jésus-Christ a établi une autorité en-

seignante, chargée de garder le dépôt de la vérité révélée, de garder la Bible elle-même, d'expliquer la parole divine et d'enseigner les nations jusqu'à la fin des siècles.

Et cette autorité, visible, organisée, hiérarchique, c'est l'Église, corps mystique du Christ, intermédiaire divino-humain entre le Christ et nous. Mais cet intermédiaire même nous *unit* au Christ, loin de nous en *séparer :* il nous fait vivre de la vie divine du Christ, comme les membres par leur union au corps vivent de la vie du chef, et il nous fait entendre, vivante et animée, la voix du Christ même, toujours présent dans son Église pour nous enseigner par elle.

Voilà le fait. Reste à l'étudier : c'est l'œuvre proprement théologique. Elle doit porter tour à tour sur le *pouvoir enseignant* et sur l'*enseignement officiel.*

Nous ne suivrons pas l'auteur dans son analyse du magistère ecclésiastique, ni dans les rapprochements que lui offre de toutes parts l'analogie philosophique de l'organisme social. Il en ressort nettement : que le pouvoir enseignant dans l'Église est un pouvoir organique, comme l'Église elle-même ; que sa doctrine est un bien social ; que sa parole est une parole vivante, attestation d'un témoin et enseignement d'un maître.

Il faut spécialement signaler les pages où l'auteur, après avoir prouvé que l'enseignement de l'Église est un enseigement oral et vivant, décrit cet enseignement comme tout plein de la vie intellectuelle du maître, qui s'est assimilé la vérité et qui transmet vivante la doctrine qu'il a reçue vivante (p. 90 *sqq.*). Signaler aussi la conclusion générale.

Rattachée tout entière à l'idée d'organisme social (que fournit l'Écriture), cette exposition met très bien en relief les oppositions radicales entre la conception individualiste du protestant et la conception sociale du catholique ; elle montre du même coup comment, dans la notion catholique, l'ordre surnaturel est dans une admirable harmonie avec la nature sociale de l'homme ; et comment Dieu, en organisant comme il a fait le pouvoir enseignant, assurait l'unité des intelligences et la transmission de la vérité divine, — conciliait des exigences autrement inconciliables et la doctrine arrivant à tous avec ses titres divins, une et vivante, s'adaptant à tous les temps et à tous les pays, et, d'autre part, toujours pure comme à sa source.

Pouvoir enseignant ne va pas sans *doctrine officielle*. Et de fait, il y a toujours eu en face de la fausse gnose, contre laquelle saint Paul mettait en garde les premiers chrétiens, une vraie gnose, c'est-à-dire une science officielle, un enseignement authentique du dogme révélé. Cette science, sous la direction de l'autorité enseignante, travaillait sur le dogme même, classant les vérités révélées, et de leur rapprochement faisant jaillir des vérités ou nouvelles ou peu aperçues jusque-là, éclairant et épurant les notions humaines de *nature*, de *personne*, de *Dieu*, d'*homme*, qui servaient de support nécessaire au dogme exprimé en langage humain. N'est-ce pas l'intrusion de la philosophie dans le dogme pour le dénaturer? Non, ce n'est que l'effort, humble à la fois et hardi, de la raison humaine pour mieux entendre les vérités sublimes que Dieu veut bien lui dire, l'activité personnelle du disciple pour comprendre et pour s'assimiler l'enseignement du maître. D'altération, point ; car cette science est sous la direction immédiate du magistère infaillible, toujours prêt à lui indiquer la route et à la rappeler quand elle s'égare. Telle est, dans sa vraie notion, la théologie chrétienne, la science officielle du dogme.

Et notez qu'il n'y a pas là seulement des efforts individuels ; c'est un travail collectif, social à double titre, et, parce que comme toute science, la science du dogme exige la coopération des esprits de tout pays et de tout temps, et parce que cette science est sous la dépendance immédiate de l'autorité sociale, faite en partie par les dépositaires de cette autorité. Dire que cette science altère le dogme, c'est dire que tout enseignement altère la vérité enseignée, et qu'on ne saurait exposer les idées d'un autre sans les trahir, ses découvertes sans les fausser. Dire qu'elle est inconciliable avec une autorité infaillible, c'est dire que la reconnaissance d'un pays devient impossible avec un guide qui empêche de s'égarer.

Dans toute cette première partie, c'est le dogme catholique de la tradition que l'auteur nous expose à sa façon, faisant siennes les idées de Franzelin, de Scheeben, de M. Didiot, et y mettant, avec la manière qui est toute à lui, mainte idée personnelle, profonde, actuelle. On voit aussi qu'il prend le mot *tradition* au sens le plus large, au sens généralement reçu depuis Franzelin, pour signifier à la fois et la transmission active de la vérité

révélée par une autorité divino-humaine, et la vérité transmise par cette autorité. Au premier sens, la *tradition* est la fonction de l'Église enseignante ; au second sens, elle est la vérité révélée, — que cette vérité soit d'ailleurs contenue dans l'Écriture ou qu'elle ne soit pas consignée dans les livres inspirés.

IV

Que devient, dans cette société, la doctrine révélée ? L'Église enseignante, en la proposant au fidèle par les maîtres les plus différents, en la livrant aux méditations des théologiens et des penseurs ne va-t-elle pas la laisser s'altérer ? Jusqu'où l'immuable vérité participera-t-elle au mouvement qui emporte tout ? La seconde partie répond à ces questions. Elle est intitulée : *l'Évolution du dogme.*

Mais il y a évolution et évolution. On représente parfois le dogme catholique, comme tout le reste, dans un devenir perpétuel, sans rien de stable ni d'absolu : né un jour de tels ou tels systèmes philosophiques, relatifs eux-mêmes et passagers, il est destiné à disparaître avec les systèmes ; n'est-il pas déjà mort, ou peu s'en faut ? Il est clair que telle ne saurait être l'évolution de la vérité dite par Dieu, et confiée par lui à la garde d'une autorité infaillible.

Est-il vrai, au moins, que le dogme emporte nécessairement une addition à la vérité contenue dans le dépôt écrit ? Pas davantage. Mais pourtant il y a des définitions nouvelles, les *Credo* se sont accrus considérablement, celui de Nicée ajoute à celui des Apôtres, et celui de saint Athanase à celui de Nicée. Pour répondre, il faut d'abord étudier le développement logique du dogme, dans ses rapports avec le sens catholique et le magistère ecclésiastique.

Il y a des vérités que l'Église a toujours enseignées, que l'Église a toujours crues explicitement : ainsi le mystère de Jésus-Christ, Dieu fait homme. Il en est d'autres dont il n'a été question qu'à un temps déterminé ; et il peut arriver que telle de ces vérités ait été niée à son apparition par des docteurs insignes, niée ou contestée pendant des siècles, avant de s'imposer à la foi de tous : l'Immaculée Conception est dans ce cas. Ne croyons pas cependant que la définition ait fait l'idée ; elle ne fait le plus souvent

que sanctionner la foi de tous, que répondre à la pensée de tous: avant Pie IX, le peuple chrétien proclamait Marie immaculée, l'idée était dans « le sens catholique ». Comment se développa-t-elle? il serait trop long de le dire ici; mais quand elle parut, elle n'était pas *nouvelle :* à défaut de révélation plus explicite, elle était *équivalemment*, *implicitement* dans l'enseignement et dans la croyance générale : n'avait-on pas toujours dit qu'il ne saurait être question de péché quand il s'agit de Marie; qu'il fallait reconnaître en Marie la pureté la plus grande qu'on puisse imaginer après celle de Dieu, etc.? Néanmoins, l'assertion put d'abord paraître nouvelle, inacceptable même, parce qu'elle semblait inconciliable avec d'autres vérités reconnues. Mais elle était en germe dans l'*idée catholique de Marie*, — comme y est peut-être telle autre vérité qui, maintenant encore ne peut être donnée comme de foi : elle *influence*, si je puis dire, notre prière à Marie et notre langage quand nous parlons d'elle, elle est dans nos actes de foi, mais latente encore; et nous n'avons su ni la reconnaître à coup sûr, ni l'isoler, pour que l'avenir ait encore quelque joyau à mettre sur la couronne des honneurs que la terre aime à mettre au front de Marie.

Le germe a été déposé par Dieu, déposé dès les temps apostoliques : il fructifie en son temps par une sorte d'évolution logique que le P. de la Barre analyse très bien et qu'il ramène à un progrès historique, à un progrès modal, à un progrès apologétique. La vérité dogmatique à cet égard est comme une vérité scientifique acquise : elle peut être mieux connue, mieux dégagée, mieux reliée à un ensemble; mais elle est toujours la même. Seulement la vérité scientifique peut être perdue ou défigurée : le Saint-Esprit est là pour empêcher l'Église de rien perdre et de rien corrompre. Ainsi nous croyons ce que nos pères ont cru, rien de plus, rien de moins; mais il est des choses que nous pouvons voir plus clairement; nous avons classé, analysé, expliqué, étiqueté, affirmé : nous n'avons rien ajouté, rien changé au fond des choses.

V

Mais les rationalistes, historiens du dogme, prétendent bien signaler de vraies altérations. C'est qu'ils ne distinguent, dit le P. de la Barre, ni l'idée de l'image symbolique dont on peut la

revêtir ou qui l'accompagne dans l'imagination, ni la vérité révélée de la conception (scientifique ou populaire) de cette vérité. Lui, fait la distinction en maître, et les deux chapitres où il étudie cette double question sont peut-être les meilleurs et les plus neufs du livre.

D'abord distinction entre l'idée et son expression, entre la notion intellectuelle et les éléments sensibles (mots ou images) qui l'expriment ou qui l'accompagnent.

Le même symbole, les mêmes métaphores et les mêmes formules ont des sens différents dans une bouche hérétique et dans une bouche orthodoxe; et d'ailleurs, une image ou une expression inexacte n'emporte pas nécessairement une inexactitude de pensée. La Fontaine disait :

> Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse.

De même, l'esprit se sert de l'image, mais il n'en est pas l'esclave; une pensée peut rester vraie, qu'accompagne une fausse imagination : nous parlons sans cesse comme si c'était le soleil qui tourne autour de nos têtes, tout en sachant fort bien que ce n'est là qu'une apparence, et sans que cela nuise en rien à la justesse de nos raisonnements.

Il y a dans tout ce chapitre sur les relations entre le dogme et les formules dogmatiques, entre la pensée et les mots, des observations singulièrement délicates et fécondes, de haute portée, non seulement pour l'historien du dogme, que le P. de la Barre voudrait arracher à une exégèse mesquine et toute de surface, mais pour l'interprète biblique, mais pour quiconque s'occupe de théories scientifiques. Il en ressort nettement, pour rester dans notre sujet, que variété de formule n'emporte pas variété de concept; et que l'on peut, selon les circonstances, dire la même chose en termes fort différents.

Est-ce tout, et les différences entre notre conception actuelle du dogme et celle des siècles passés se ramènent-elles toutes à des différences dans les symboles et dans les formules? Non, il en est de plus profondes : il faut tenir compte encore des analogies d'ordre intellectuel. Non seulement nous concevons les vérités surnaturelles à l'aide d'images sensibles, et nous les exprimons par des mots matériels; mais nous tâchons encore de nous les expliquer par les analogies que nous saisissons entre l'ordre divin

et l'ordre naturel : nous ne savons ce qu'est *Père* et ce qu'est *Fils* en Dieu que par nos idées de paternité et de filiation dans l'humanité ; et quand l'Écriture nous dit que le *Fils* est le *Verbe* de Dieu, nous devons, pour avoir quelque intelligence de cette vérité, recourir à l'analogie du verbe humain, mental ou vocal. Nous savons bien que ce ne sont là que des *analogies*, — rien n'est *univoque* entre Dieu et l'homme, — et nous devons, sous peine d'erreur, *épurer* sans cesse nos concepts comme nos images ; mais nous savons aussi qu'il y a là pour nous un moyen de comprendre quelque chose aux vérités divines, — en attendant la vue face à face, — et comme l'Écriture même nous y invite en nous parlant un langage humain et se servant partout d'analogies naturelles, nous entrons dans cette voie, et nous cherchons, avec une humble et amoureuse curiosité, d'autant plus hardie qu'elle est plus humble et plus amoureuse, à connaître autant qu'on le peut ici-bas, notre Père céleste par les images et les vestiges de lui-même qu'il a laissés dans les créatures ; à comprendre par là quelque chose aux secrets qu'il a bien voulu nous révéler de sa vie intime, et de cette sorte d'extension de lui-même qui est l'Incarnation du Verbe, et de cette communication mystérieuse de sa vie propre à ceux qu'il a élevés à l'ordre surnaturel. Ici ont leur place toutes les connaissances humaines, comme ont leur place, pour exprimer ce que nous savons de Dieu, toutes les ressources du langage humain ; ont leur place aussi les notions philosophiques auxquelles il faut se référer pour savoir ce que c'est que *nature*, *personne*, *substance*, *accident*, etc.

Dès lors, notre conception du dogme se teint nécessairement des couleurs de nos idées philosophiques [1]; et ainsi l'humain entre encore dans le dogme, ou plutôt dans notre conception de la vérité dogmatique. Une bouche humaine ne peut parler qu'en langue humaine, fût-ce de Dieu ; un esprit d'homme ne saurait

1. Quand je dis *philosophiques*, il faut s'entendre : ce sont toutes nos lumières naturelles que nous dirigeons sur l'objet surnaturel, encore insaisissable en lui-même, et celles que nous offre la science, et celles que nous offre le langage, tout comme celles que nous offre la philosophie ; et ces analogies mêmes que nous empruntons à la philosophie, ce n'est pas proprement comme philosophiques ni comme coordonnées en système que nous les empruntons, c'est plutôt comme notions premières et de sens commun, comme données communes antérieures à tout système, et dont doit tenir compte tout système qui veut rester en rapport avec la réalité, qui vise au vrai.

concevoir le divin divinement. Il n'y a donc jamais adéquation parfaite entre la vérité divine que nous concevons et notre conception de cette vérité, et c'est une théorie familière à la patristique comme à la théologie que nous ne saurions nous faire une idée de Dieu que par voie d'analogie et de causalité, par voie de négation, par voie d'excellence [1]. Mais de ce que notre esprit ne voit Dieu que de très loin et à des hauteurs inaccessibles, de ce que notre conception est infiniment au-dessous de son objet, incapable à jamais d'en épuiser, d'en comprendre l'infinie plénitude, il suit imperfection, il ne suit pas fausseté. Avec de faibles yeux et une petite bougie, je ne saurais me faire qu'une idée fort imparfaite d'un grand tableau de cinq à six mètres de long sur deux ou trois de haut. Mais cette idée peut n'être fausse en rien. Seulement, pour qu'elle soit tant soit peu précise, il faudra multiplier les opérations, porter le flambeau ici, puis là, puis ailleurs, comparer les données, se garder des causes d'erreurs, etc. Et ainsi à peu près devons-nous étudier la vérité divine, qui, de toutes parts, dépasse infiniment nos petites conceptions. Mais ni la nécessité de multiplier des formules toujours inadéquates et partielles, ni celle de les varier et de les renouveler n'entraînent fausseté. Autre chose est une idée ou une formule partielle, inadéquate, mais reconnue comme telle, mais vraie dans son fond et dans ce qu'elle a de positif, autre chose une idée ou une formule fausse. Bref, nous mettons de l'*humain* dans notre manière de concevoir et d'exprimer le dogme, et partant du relatif, du variable, du limité, du défectueux ; cela ne prouve pas que nous l'altérions en le concevant ou l'exprimant.

Sans doute, il est des philosophies inconciliables avec le dogme, mais ce sont des philosophies fausses, — et l'on n'a pas encore démontré qu'il n'y eût pas de vérité en philosophie. Et quant aux *systèmes* que les théologiens construisent pour coordonner les vérités dogmatiques et pour se les expliquer tant bien que mal, ils sont comme les *hypothèses* dans la science : les uns sont vrais, d'autres sont faux, et il peut arriver que l'on reconnaisse après des siècles cette vérité ou cette fausseté; mais qu'ils restent ou qu'ils passent, la *science* du dogme n'en est pas atteinte.

Ainsi, conclut le P. de la Barre, « l'absolu tombe dans l'his-

1. Voir, par exemple, saint Thomas, 1 p. q. 12, a. 12, et q. 13, a. 1 ; Bossuet, *Second traité sur les états d'oraison*, ch. XIX-XXV.

toire », la vérité dite par Dieu devient objet de science humaine, et prend dès lors quelque chose des conditions de la science et de l'humanité : elle évolue. Mais évoluer n'est pas changer; c'est, selon le mot de M. Brunetière, achever de devenir soi-même; à une condition, toutefois, c'est que l'évolution soit dirigée par un principe indéfectible. Et ce principe, encore une fois, nous l'avons dans l'Église, qui préside, avec l'assistance divine qui la garde de l'erreur, au travail humain. Que les théologiens et les philosophes, sous cette direction infaillible, fassent converger sur quelques-uns de ces mots tombés un jour des lèvres de Jésus ou de la plume inspirée d'un Apôtre tous les efforts du génie et toutes les lumières de la science : les savants auront plus tôt fait d'arracher à la nature tous ses secrets qu'eux de sonder toutes les profondeurs de l'immuable vérité.

En appendice, l'auteur a eu l'heureuse idée de mettre un article publié dans la *Revue de l'Institut catholique* (juillet 1896), sur l'*évolution systématique des sciences*. Cet appendice est tout à fait dans le mouvement, et, pour ainsi dire, dans l'analogie du livre; en disant les lois de l'évolution normale des sciences, il aide à mieux comprendre l'évolution du dogme[1]. Il en ressort aussi que les mêmes principes qui ruineraient la vraie notion de la vie du dogme ruineraient du même coup toute science, et qu'on ne peut attaquer la vérité catholique sans ébranler les bases de toute vérité.

Tel est, dans l'ensemble, l'ouvrage du R. P. de la Barre. Je n'ai pas dit pourtant tout ce qu'il contient d'aperçus ingénieux, neufs, hardis; je n'en ai pas scruté toutes les profondeurs, un peu mystérieuses parfois pour des yeux moins pénétrants. Mais ce qui précède suffit, si je ne me trompe, pour donner l'idée des questions traitées. L'auteur se tient d'ordinaire sur des hauteurs un peu abruptes. Mais on dit que certains esprits d'élite préfèrent cela maintenant : *Montes excelsi cervis*.

Jean BAINVEL, S. J.

1. Non pas qu'il y ait analogie absolue entre la science du dogme et les autres sciences, celles de la nature par exemple. Ici on a pu longtemps ignorer, longtemps faire fausse route, s'en rapporter à des observations inexactes, prendre pour vraies les hypothèses les plus hasardées. Cela n'est pas possible, grâce à l'assistance divine, dans la science du dogme : l'Église a toujours cru toute la vérité révélée et n'a jamais cru l'erreur ; mais la foi à telle vérité secondaire a pu devenir plus explicite, et les explications ont pu devenir de plus en plus précises, exactes, ordonnées.

BULLETIN D'HISTOIRE

BOSSUET A-T-IL ÉTÉ JANSÉNISTE ?

Cette question n'est pas nouvelle dans les périodiques et ailleurs. Lenient la traitait dans la *Revue bleue* en 1872 (29 juin et 13 juillet), M. Gazier la reprenait dans la même revue en 1875 (12 juin) et concluait ainsi contre le chanoine Réaume : « C'est donc calomnier que de prétendre, comme l'a fait naguère un chanoine de Meaux, que le grand évêque fut un partisan secret du jansénisme. Jamais Bossuet n'a cessé de condamner l'*Augustinus;* mais plus il a vu de près les Saci, les Arnauld, les Nicole... plus il a senti croître sa sympathie, son estime et sa vénération pour ces hommes d'un autre âge... »

Vers la même époque, le P. Gazeau faisait paraître dans les *Études* cette série d'articles si travaillés et d'une démonstration si rigoureuse qui ont pour titre : l'*Infaillibilité pontificale et la Sorbonne en 1663*, *Documents inédits sur l'oraison funèbre de Nicolas Cornet*, *Bossuet et le Jansénisme* (janvier, février et août 1874), *Bossuet et l'infaillibilité de l'Église en face du Jansénisme* (juillet 1875), l'*Opinion de Bossuet sur l'infaillibilité de l'Église dans la condamnation du Jansénisme* (mars 1876), *Réponse à une objection sur la Doctrine de Bossuet dans sa lettre aux religieuses de Port-Royal* (août 1876), l'*Infaillibilité de l'Église et l'Influence de Bossuet dans la paix dite de Clément IX* (janvier et avril 1877). « Le P. Gazeau, a dit le P. de La Broise au sujet de ce dernier article, paraît être le seul qui ait bien exposé la conduite de Bossuet dans cette affaire. Les documents qu'il cite et les preuves qu'il donne forcent presque toujours la conviction. »

Mais, sans remonter si haut, arrivons à un ouvrage émané d'une plume toute différente. « M. Albert Le Roy, écrit M. l'abbé Ingold, n'a jamais su ce qu'est l'Église et n'a pas le sens du catholicisme, qu'il croit défendre contre les Jésuites ! De là, non seulement une thèse fausse, mais une infinité d'erreurs de détail. »

Maintenant que nous connaissons l'auteur, citons loyalement et sans en rien retrancher ses conclusions dans sa thèse intitulée *la France et Rome* (1700-1715), soutenue le 10 juin 1892. L'auteur reconnut lui-même en Sorbonne n'avoir pas su maîtriser sa passion. On en jugera par ce passage : « On découvrirait dans les œuvres de Bossuet bien peu de pages dirigées contre le jansénisme. Si la théologie de la grâce lui semblait légèrement outrée chez plusieurs des modernes disciples de saint Augustin, d'autre part ceux qui la professaient emportaient l'estime et la sympathie par la noblesse de leur caractère. Volontiers il se fût joint publiquement à eux pour combattre l'ennemi commun, le molinisme, s'il n'eût vraiment craint d'ajouter de nouvelles dissensions à celles qui travaillaient l'Église. Le dogme de Jansénius, toujours dénoncé par la Compagnie de Jésus, ne le préoccupait point. Après une longue carrière ecclésiastique, il n'y voyait qu'un fantôme érigé en épouvantail. On peut même affirmer et prouver que, dans ses dernières années il recevait toutes les doctrines, ou à peu près, dont se compose le bagage de Port-Royal. Si celui-ci était hérétique, Bossuet l'est également. Tous deux doivent se trouver ensemble, hors l'Église ou dans l'Église. L'évêque de Meaux est mort, sinon janséniste, du moins profondément attaché à ceux que l'on persécutait comme tels, et persuadé de leur innocence ainsi que de leurs vertus. Il niait absolument que le péril pût venir de ce côté. La question des cinq propositions lui paraissait close depuis la paix de Clément IX, en 1668. Aussi, dans le plus fort de sa lutte contre Fénelon, écrivait-il : « Certaines gens voudraient bien faire une diversion au quiétisme en réveillant la querelle du jansénisme ; mais on ne prendra pas le change. » C'est qu'à ses yeux le jansénisme était une manière d'aimer Dieu, et le quiétisme une façon de dénaturer la religion. L'un constituait une opinion douteuse, l'autre une erreur certaine[1]. »

Le P. de La Broise, dont la rigueur de l'ordre chronologique aurait dû nous faire citer la thèse (14 avril 1891), avant celle de

1. Le Roy, *France et Rome*, p. 3-4. Voir aussi le passage relatif à l'opuscule de Bossuet : *Avertissement sur le livre des réflexions morales*, p. 63-64 : « En pleine maturité de son génie et de sa dictature théologique, au couronnement même de sa carrière, le grand évêque faisait alliance avec les idées, sinon avec les hommes de Port-Royal. »

M. Le Roy, avait observé simplement dans son excellent ouvrage *Bossuet et la Bible*, que Bossuet ne s'éleva jamais ni contre la version du Nouveau Testament, dite version de Mons, ni contre la Bible complète de Saci. « Tout en faisant, dit-il, aux traducteurs de Port-Royal des reproches sur l'excès de « politesse » et d' « agrément », il estime leur travail, et, à l'occasion, il en conseille la lecture. » (P. 312-313.) Mais, deux ans après, dans un article de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (avril 1893), il abordait directement le problème si souvent posé, et en une quinzaine de pages il résumait avec une lucidité parfaite l'état de la question depuis les travaux du P. Gazeau et de M. A. Gazier. En même temps, la modération de son langage était de nature à n'offenser les tenants d'aucune opinion, et M. Rébelliau a pu écrire que son travail « est d'un ton sensiblement différent des articles antérieurs, sur le même sujet, du P. Gazeau, son confrère ». On en jugera par la conclusion que nous avons le devoir de reproduire intégralement aussi bien que la tirade de M. Le Roy. « Tâchons donc, dit-il en terminant sa lumineuse analyse, pour faire droit à l'inflexible vérité, de répartir équitablement le blâme et l'éloge. Bossuet a eu pour les jansénistes des ménagements excessifs ; il a été, par suite de sa politique de bascule et de sa propre doctrine morale, trop sévère pour un certain nombre de catholiques; il n'a pas compris qu'une affirmation nette de l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques était le seul moyen de couper court à toutes les doctrines de l'hérésie; surtout, il n'a pas assez vu les dangers que la nouvelle secte faisait courir à la foi, et, tandis qu'il poursuivait Fénelon avec la dernière rigueur, il a laissé faire des hommes incomparablement plus dangereux. Il faut convenir que ce sont là de graves manquements à ses devoirs d'évêque. Mais il n'a jamais eu avec le parti ni entente ni liaison secrète. Il n'a jamais été l'ami des jansénistes en tant que jansénistes ; il les a, au contraire, combattus, quoique mollement. Surtout, il ne peut passer lui-même pour janséniste, puisqu'il n'a cessé de condamner les cinq propositions et le livre même de Jansénius[1]. » (P. 569.)

Tout autrement favorables sont les articles de M. l'abbé Ingold,

1. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, p. 569.

parus dans la *Revue catholique d'Alsace* (oct. 1895, nov. 1896 [1]). L'auteur entreprit — ce sont ses propres expressions — « de venger la mémoire de Bossuet ». Les armes lui avaient été préparées par l'abbé Gillet, mort à l'Oratoire, après avoir légué à Saint-Sulpice ses manuscrits, parmi lesquels les notes dont s'est servi l'auteur.

L'abbé Ingold partage son étude en trois divisions ; dans la première, il montre que Bossuet n'a pas été janséniste ; dans la seconde, qu'il n'a nullement favorisé la secte ; dans la troisième, il répond aux objections de détail.

Ses premières preuves sont *indirectes* et tirées d'écrivains sévères à l'égard de Bossuet sur la question du jansénisme, tels que Joseph de Maistre, le chanoine U. Maynard et le P. de La Broise, auxquels il associe Bérault-Bercastel, Mgr Lafitau, le P. de La Rue, le sulpicien Montagne et Mgr Freppel, enfin divers écrivains « plus ou moins compromis par le jansénisme ». (P. 15.)

Arrêtons-nous seulement au plus récent de ces auteurs, qui est aussi le plus illustre, Mgr Freppel. En 1893 paraissaient de lui deux volumes, écho posthume de son enseignement à la Sorbonne durant les deux années 1855-1856 et 1856-1857. Le titre de *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle* répond suffisamment au sujet d'ensemble, car saint François de Sales, Bérulle, Olier, saint Vincent de Paul, les deux Lingendes sont considérés comme des précurseurs. La vingt-neuvième leçon roule sur l'Oraison funèbre de Nicolas Cornet. La question du prétendu jansénisme de Bossuet y est esquissée plutôt que traitée. Le conférencier éminent qu'était Mgr Freppel éclaire les choses et les colore à distance plutôt qu'il ne les fouille.

Bossuet est loué par lui presque sans restriction. Son attitude en face du jansénisme est déclarée une « attitude digne en tous points d'un homme qui en dehors de tous les partis suivait le droit chemin de la vérité sans se laisser détourner, ni à droite ni à gauche, par cette fougue impétueuse qui emporte les esprits extrêmes ». Si l'on passe de la doctrine aux personnes, le « même mélange de fermeté et de modération » apparaît dans sa conduite (II, 263). Il représente le « juste milieu » dans le plus grand con-

1. Ces articles ont été réunis depuis en volume : *Bossuet et le Jansénisme. Notes historiques*, publiées par A.-M.-P. Ingold. Paris, Hachette, 1897. In-8.

flit qui ait divisé l'Église au dix-septième siècle. (P. 273.) Enfin, dans la controverse sur la casuistique, il cherche « la vérité avec l'Église et l'Évangile, entre le relâchement des uns et le rigorisme des autres » (P. 275.) Les considérations qui amènent à ces conclusions sont exposées dans cette belle langue oratoire qui était propre à Mgr Freppel. Cependant cette leçon de Sorbonne est nécessairement un peu vague, surtout mise en regard des travaux accumulés depuis cinquante ans par une érudition toujours en quête de neuf et de précis.

Sans reparler des articles du P. Gazeau, contentons-nous de renvoyer à la notice qui précède l'Oraison funèbre de Nicolas Cornet, dans l'édition des *Œuvres oratoires* de Bossuet donnée par l'abbé Lebarq. Au tome IV, paru en 1892, le sagace critique gémit de ce que le texte qu'il va reproduire « a malheureusement peu d'autorité ». « Vouloir, dit-il, soutenir avec Floquet et Lachat, l'authenticité absolue de cette pièce, c'est aller à l'encontre de la vérité. L'éditeur janséniste des *Mémoires* de Le Dieu et le reste du parti ont prétendu, au contraire, que ce qui avait empêché Bossuet de se reconnaître dans cette œuvre, c'était une diatribe contre Port-Royal qu'on y aurait insérée par interpolation. Ainsi le veut par exemple Tabaraud. Mais voilà, d'autre part, le P. Gazeau qui prétend voir dans cette même Oraison funèbre une preuve de la complicité du grand orateur avec les ennemis des Jésuites et de la vérité. Que penser de ce discours qui, depuis deux siècles, a servi de champ de bataille aux passions contraires ? »

Le scepticisme de l'abbé Lebarq ne va pourtant pas jusqu'à croire l'Oraison funèbre de Cornet « supposée du commencement à la fin ». Mais il regarde comme hors de doute l'existence d'interpolations de détail portant plutôt sur le style que sur la doctrine. Et il ne permet pas d'alléguer, comme l'ont fait Floquet et Mgr Freppel, des pièces de vers latins composées en l'honneur de Cornet et de son Oraison funèbre, en preuve du succès de Bossuet, car ayant été récitées, ainsi qu'il est raconté, « aussitôt après la cérémonie, il faut qu'elles aient été faites à l'avance et il n'y a rien à en conclure ».

Une des plus jolies différences entre le texte reçu et les notes de l'*écrivain* ou sténographe aposté par les jansénistes pour prendre à l'audition le discours de Bossuet, est celle-ci : « dis-

cours *saints* pour discours *simples* ». D'ailleurs, tous les jansénistes étaient « aussi furieux contre l'orateur que l'étaient, à ce qu'ils prétendent, les Jésuites, nombreux eux aussi, dans son auditoire ». (P. 405.) Tel est généralement le sort de ceux qui s'établissent dans le « juste milieu ». Bossuet l'avait voulu, et il savait sans doute à quoi il s'exposait.

L'abbé Bourseaud, le tout récent bibliographe de Bossuet, est encore plus défiant que l'abbé Lebarq envers cette Oraison funèbre si contestée. « Elle a peu d'autorité, dit-il; les pensées de l'orateur y sont probablement reproduites; mais *la plupart des expressions qu'on lui prête sont certainement inexactes*[1]. »

Ces jugements divers sur l'Oraison funèbre de Cornet nous ramènent à l'abbé Ingold. Dans le second chapitre de sa démonstration du non-jansénisme de Bossuet, il passe aux preuves *directes* tirées des conversations et des écrits de l'illustre prélat. Ce sont d'abord les *Mémoires* et le *Journal* de Le Dieu, son secrétaire durant vingt ans; on y trouve de nombreuses et formelles déclarations contre le jansénisme.

Les écrits de Bossuet contiennent des renseignements analogues, soit ses écrits ou discours *populaires*, tels que le troisième sermon pour le jour des Rameaux, en marge duquel il a mis dans le compliment à Louis XIV : « Votre Majesté saura bien faire rendre aux oracles du Saint-Esprit *une obéissance non feinte* », allusion patente aux subterfuges jansénistes.

Puis, il y a les Oraisons funèbres de la Palatine, cette princesse qui déclarait hautement n'avoir d'autre part à prendre dans ces fameuses questions « que celle d'obéir à l'Église »; puis, l'Oraison funèbre du P. Bourgoing, troisième général de l'Oratoire, où, d'après Hermant, Bossuet ne manqua pas de déclamer « contre les disciples de saint Augustin, en leur donnant le nom de *novateurs qui par des chicanes inouïes, afin de se soustraire de l'obéissance des Souverains Pontifes, demandèrent en quel endroit sont les Propositions dans un livre, et dit qu'il n'y avait qu'à répondre qu'elles sont dans tout le livre, et que tout le livre n'était que ces Propositions* ». M. l'abbé Bossuet, ajoutent les Mémoires

1. Abbé Bourseaud, *Histoire et description des manuscrits et éditions originales des ouvrages de Bossuet.* (Nouvelle édition.) Paris, Picard, 1898. In-8, pp. 183.

manuscrits cités par M. Gazier, s'aplanissait ainsi un « chemin qui devait le mener aux dignités de l'Église[1] ».

L'on sait que les éditeurs de Bossuet en 1778 ont supprimé le passage incriminé, et ce procédé nous en dit peut-être encore plus long que les Mémoires d'Hermant et autres jansénistes.

On rencontre des témoignages non moins clairs dans certaines lettres de Bossuet, surtout la lettre au maréchal de Bellefonds et celle aux religieuses de Port-Royal. Mais ceux tirés de ses écrits *théologiques* ont de leur nature plus d'autorité. Or, soit au chapitre LXXVIIIe de sa *Gallia Orthodoxa*, soit dans sa *Défense de la tradition et des saints Pères* contre Richard Simon, soit dans son *Mémoire sur la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Dupin*, on trouverait à glaner une nouvelle gerbe de textes antijansénistes. L'abbé Ingold estime qu'il serait plus piquant d'en découvrir dans l'*Avertissement sur les réflexions morales*, puisque l'abbé Guettée — mort pope russe — et M. Le Roy y ont cru voir la preuve du contraire. Il est en cela du sentiment de Gaillande, le sorbonniste qui soulevait une tempête en 1712 par la publication des *Éclaircissements sur quelques ouvrages de théologie.* Enfin la lettre de Bossuet à M. de Lescure, évêque de Luçon, sur certaines erreurs janséniennes concernant la grâce, nous montre une fois de plus un Bossuet orthodoxe sur la grâce suffisante, la grâce efficace et le libre arbitre.

Mais, des paroles et des écrits, l'abbé Ingold passe aux actes de Bossuet, et dans cette contre-épreuve il le retrouve toujours aussi éloigné du jansénisme. Ici il fait sienne cette affirmation si catégorique de l'auteur des *Lettres à Mgr l'évêque de Troyes* (1737) : qu'on peut suivre Bossuet dans ses *démarches* sans le voir jamais chanceler, que « partout où il a, je ne dis pas trouvé le jansénisme, mais même soupçonné, il l'a extirpé ». L'un des premiers à signer le formulaire imposé par Alexandre VII et Louis XIV, il le signa de nouveau chaque fois qu'on l'exigea, *purement et simplement*, dit Le Dieu, *et sans aucune restriction.*

Deuxième acte de Bossuet. Sa mission auprès des religieuses de Port-Royal au nom de Mgr de Péréfixe, pour les amener à accepter le formulaire.

1. A. Gazier, *Bossuet et les Jansénistes.* (*Revue bleue*, 12 juin 1875, p. 1184.)

Troisième. Son rôle actif dans l'Assemblée du clergé en 1700 pour faire condamner plusieurs propositions jansénistes.

Quatrième. Son attitude dans l'affaire du *Cas de conscience*. Il condamne l'erreur et sauve les hommes.

Cinquième. L'emploi de ses dernières années à la composition d'un traité sur l'obligation d'admettre intérieurement et absolument les faits dogmatiques.

Donc Bossuet n'a pas été janséniste doctrinaire ; mais a-t-il favorisé le jansénisme ? La seconde question est plus délicate. L'abbé Ingold s'est imposé de la résoudre, « pour ôter tout refuge aux détracteurs de Bossuet ». A son avis, il n'y a pas lieu de tenir compte de certaines apparences qui lui sont défavorables, et même dans les circonstances où le grand évêque semble avoir sinon partagé, du moins mollement combattu et par là quelque peu favorisé les erreurs jansénistes ; là encore « sa conduite non seulement doit être justifiée, mais elle fut la plus opportune, la plus sage, la plus digne en un mot de son immortel génie ». (P. 45.)

Les raisons de cette affirmation sont les suivantes. Du petit Bossuet prêchant à l'hôtel de Rambouillet sur la fin d'une soirée, l'on avait pu dire que jamais on n'avait prêché ni si tôt ni si tard. Inversement, si le rapprochement est permis, — j'avertis qu'il n'est pas de l'abbé Ingold, — Bossuet était né trop tard (1627) pour agir à l'époque de l'origine du jansénisme et des premiers troubles excités par l'*Augustinus ;* et il « mourut trop tôt (1704) pour prendre part à la grande lutte des catholiques contre l'expansion prodigieuse de l'hérésie, après la condamnation du livre de Quesnel ». (P. 47.) Postérieur et antérieur aux deux phases aiguës du jansénisme, sa mission providentielle fut la prédication, l'éducation du dauphin, la controverse avec les protestants. La prétendue Réforme, voilà son ennemi. Ajoutez que l'administration de son diocèse, sans parler de son intervention dans les querelles du gallicanisme, ainsi que du quiétisme, absorba le reste de son temps.

Une autre explication de la réserve de Bossuet dans l'affaire du jansénisme est donnée par son caractère ; il était par excellence l'homme *prudent. Il n'a pas d'os*, s'écriait son ami Troisville. *Il faudrait être un Ambroise*, écrivait-il un jour à Bellefonds.

Il demande la grâce de n'avoir point de *complaisance pour le monde*, ce qui n'empêche pas Döllinger de trouver ses lettres « d'une énergie merveilleuse et d'un ton digne de saint Ambroise », dans l'affaire de la séparation du roi d'avec Mme de Montespan. Mais enfin il était par caractère *naturel* doux et condescendant, et son caractère *religieux*, c'est-à-dire l'idéal qu'il s'était tracé du docteur, ne demandait pas plus de sévérité. Sage et modéré par tempérament, il eut le culte de l'équité et se tint à égale distance des adversaires et des partisans extrêmes de l'hérésie jansénienne. C'est la théorie déjà signalée de Mgr Freppel.

Tel est le fond de la thèse de M. l'abbé Ingold ; nous ne saurions, faute d'espace, en pousser plus loin l'analyse. Disons seulement qu'il applique ensuite ces idées au détail de la conduite de Bossuet et que dans sa troisième partie il réfute, entre autres objections, celle qui est tirée des liaisons de Bossuet avec les jansénistes ou des personnes suspectes d'être du parti. Encore qu'il consacre un chapitre particulier aux rapports de Bossuet avec les Jésuites, nous ne le suivrons pas sur ce terrain ; nous ne le chicanerons même pas sur le propos prêté à saint François de Sales. (P. 109.) Du moment que l'auteur nous prévient qu'il le tient du neveu de la mère Angélique, nous sommes suffisamment édifiés.

Les articles de l'abbé Ingold sont d'un érudit qui sait son dix-septième siècle et d'un écrivain de bonne foi. Les nombreuses références qui courent au bas des pages permettent de contrôler ses allégations, et la tendance générale de son exposition est plutôt apologétique que polémique.



La même thèse était reprise au commencement de cette année par M. l'abbé Th. Delmont, dans la *Revue de Lille* (janvier 1899). L'auteur est de ceux qu'on nomme les *Bossuetistes*, comme il y a eu les *Moliéristes*. Nous ne le rappelons que pour faire honneur à l'abondance et à la constance de ses travaux. Il prenait rang parmi les historiens et les critiques de Bossuet par les deux thèses de doctorat que le P. de La Broise appréciait naguère dans les *Études* (20 mars 1899). Le plus important de ces deux ouvrages, *Bossuet et les Saints Pères*, contient un article spécial intitulé : *les Saints Pères et la polémique de Bossuet contre les*

Jansénistes [1]; c'est dire que l'auteur n'abordait pas le sujet dans la *Revue de Lille* sans une sérieuse préparation et des connaissances acquises au prix d'un labeur déjà riche en résultats.

De cet article dirons-nous qu'il sent la poudre? Non, car M. l'abbé Delmont ne fait la guerre à personne, ou, s'il combat certaines opinions, ce n'est qu'avec les armes du savoir et de la courtoisie. Mais c'est un plaidoyer ardent, presque entraînant, avec un accent de conviction qui suppose à peine la contradiction. M. l'abbé Delmont a de la *flamme*.

« Il y a des légendes, écrit-il par manière de début, calomnieuses et absurdes, qu'il faut détruire dix fois pour être certain qu'elles ne ressusciteront plus de leurs cendres et qu'il ne faudra point encore abattre leur tête renaissante, comme celle de l'hydre. Telle est la légende du prétendu jansénisme de Bossuet : imaginée par la passion et l'esprit de parti, elle a été maintes fois réduite à néant... »

Voilà ce qui s'appelle prendre position et ne pas cacher son drapeau. Nous rencontrons M. l'abbé Delmont juste au pôle opposé de celui de M. Le Roy, et, disons-le tout de suite, s'il fallait choisir entre les deux termes extrêmes, nous nous rapprocherions plutôt du sien. Mais nous ne voulons pas sortir du rôle de simple rapporteur qui nous est imposé dans ce *Bulletin*.

Sans refaire le livre de l'abbé Ingold, l'abbé Delmont se propose de raconter l'histoire de cette accusation de jansénisme lancée contre Bossuet ; de montrer ensuite qu'elle est dénuée de tout fondement, et finalement combien sont peu solides les objections. Le cardinal de Noailles, le janséniste Louail et l'abbé Le Dieu déposent tour à tour en faveur de l'orthodoxie du prélat que Fénelon accusa de jansénisme. Cette attaque tentée par Fénelon à titre de diversion ne surprend pas ceux qui, avec Brunetière, ne croient pas à la légende du doux et de l'aimable archevêque de Cambrai. Mais Fénelon ne serait pas le seul coupable ; il y a après lui Mgr Bossuet, évêque de Troyes, le « petit-neveu du grand homme ». Ce prélat, comme le dit justement l'abbé Delmont, « contribua peut-être plus que personne à faire croire qu'il

1. *Bossuet et les Saints Pères*, par l'abbé Delmont. Paris, Putois-Cretté, 1896. In-8, pp. 484 *sqq*.

était l'interprète autorisé des sentiments jansénistes (?) de l'illustre défunt », qui, de son vivant, l'avait vu combattre la secte. (P. 219.)

L'accusation continue à être lancée par les Appelants du dix-huitième siècle. Picot (1770-1841) soutient dans ses *Mémoires*, parus en 1814, que Bossuet a manqué d'énergie contre le jansénisme. La grande voix de Joseph de Maistre a retenti. Dom Guéranger (*Institutions liturgiques*, II, 119-120, 327, 381) a cru retrouver les erreurs condamnées par la bulle *Unigenitus*, au premier sermon de Bossuet sur la Pentecôte. Rohrbacher, en son *Histoire universelle de l'Église catholique*, va jusqu'à taxer Bossuet d'ignorance et à écrire que l'évêque de Meaux « n'avait pas une idée nette de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ». L'abbé Bouix (*Revue des sciences ecclésiastiques*, 1865) n'est guère plus tendre. M. le chanoine Davin a écrit ses *Jansénistes politiques et la Franc-maçonnerie Didier* (*Bossuet*) 1699-1700, dont le titre seul indique l'esprit. Ce n'est donc pas un concert unanime d'éloges qui s'est élevé de nos jours sur la tombe de celui que La Bruyère appelait un Père de l'Église.

Et cependant M. l'abbé Delmont n'a pas encore épuisé la liste des opposants. Au nombre des antibossuetistes, il range M. l'abbé Urbain, l'auteur de si curieuses recherches sur l'époque de Henri IV et de Louis XIII et même de bons articles critiques sur *l'Abbé Le Dieu, historien de Bossuet* dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (15 octobre 1897 et 15 juillet 1898). L'abbé Urbain écrivait dans la *Revue du clergé français* (15 janvier 1897) que Bossuet « fut janséniste en une certaine mesure. Le dogme janséniste, ajoute-t-il, est contenu dans les cinq propositions, et Bossuet n'a jamais cessé de le combattre... Mais pour l'autorité de la morale et la sévérité dans l'administration des sacrements Bossuet était certainement plus près de Messieurs de Port-Royal que des Jésuites. Cela ressort non seulement de divers écrits, mais de ses relations. »

Les historiens de la littérature ont émis à leur tour leur jugement. M. Brunetière, qui trouve du jansénisme jusque dans Bourdaloue (un jansénisme bien atténué sans doute) et aussi dans Massillon, ne pouvait faire grâce à « l'œuvre entière » de Bossuet. « Sauf un ou deux cas, écrit-il, on pourrait presque dire que Bos-

suet, dans la question de doctrine a *évité de se prononcer* sur le sujet du jansénisme. A tout le moins s'en faut-il beaucoup qu'il l'ait jamais attaqué comme il fit le protestantisme ou le quiétisme ». (*Études critiques*, IV, 164-165.) Il a récidivé au tome VI de ces mêmes *Études critiques* et déclaré que « tout ce qui nous reste pour nous faire une idée des vrais sentiments de Bossuet de son attitude et de sa politique à l'égard du jansénisme », c'est à première vue « assez peu ».

— Oui, riposte M. l'abbé Delmont, quand on a oublié l'Oraison funèbre du P. Bourgoing (1662), la lettre au maréchal de Bellefonds (1667?), le sermon de Pâques de 1681, une instruction pastorale de Mgr de Noailles composée par Bossuet, et le mémoire à Louis XIV, contre les jansénistes de 1700, etc., etc. Surtout il venge Bossuet d'avoir été avec Arnauld pour l'infréquente communion. N'est-ce pas lui qui écrivait à la sœur Cornuau : « La communion *journalière* doit être votre soutien; dévorez, absorbez, engloutissez, soûlez-vous de ce pain divin. » (*Lettre* 104e.)

Mais le siège de certains écrivains universitaires est fait. M. Lanson, dans son livre, où l'abbé Delmont reconnaît qu'il y a « d'excellentes choses sur Bossuet », estime que le grand évêque n'a point jugé l'erreur des jansénistes « dangereuse ».

Les Jésuites, là-dessus, toujours d'après M. Delmont, ne diffèrent pas des maîtres de l'enseignement officiel. Le P. Longhaye, dans sa belle *Histoire de la littérature au dix-septième siècle*, couronnée par l'Académie française, (III, 366), comprend l'étonnement de Joseph de Maistre devant l'indulgence de Bossuet à l'égard des doctrines de Port-Royal.

Sur les relations de Bossuet avec les notabilités du parti janséniste, la réponse de M. l'abbé Delmont est celle-ci : « Quant aux jansénistes avérés, Arnauld, Nicole, Duguet, Tillemont, Launoy, Sainte-Beuve, Sainte-Marthe, La Lanne, etc., Bossuet n'eut pas plus de relations avec eux que l'impeccable Fénelon lui-même, qui écrivait au duc de Chevreuse à propos des jansénistes : « Je « vis bien avec eux, et eux avec moi en ce pays. » De plus, les relations de Bossuet avec les chefs du parti janséniste ne datent que de 1668, de la Paix de Clément IX. »

Cette manière de rétorquer l'argument tiré de la conduite de

Fénelon, plus militante, assure-t-on, contre l'hérésie et les hérétiques, ne manque pas d'à-propos, surtout lorsqu'on peut ajouter tout ce que Bossuet avait fait dans son propre diocèse... « Qui croirait, pouvait écrire le 15 décembre 1710 l'abbé Hennequin à Mgr de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux, qui croirait qu'après les soins de M. Bossuet, il y ait encore des jansénistes à Meaux? » (P. 241.)

Sur la question de Bossuet et des Jésuites nous n'avons rien à noter dans M. l'abbé Delmont. Supposant trop facilement le travail de M. l'abbé Ingold entre les mains de tous les lecteurs, il oublie seulement de mentionner l'origine du propos que le neveu de la mère Angélique racontait tenir de saint François de Sales. (P. 247.) C'est pur excès de confiance.



Nous ignorons si le vigoureux article de M. l'abbé Delmont a convaincu un autre Bossuetiste distingué, M. Alfred Rébelliau, auteur de la savante thèse *Bossuet et le protestantisme*, que je me souviens avoir entendu si brillamment soutenir (22 janvier 1892); mais il ne l'a été qu'en partie seulement par les *Notes historiques* de l'abbé Ingold. Dans un substantiel article de la *Revue de l'histoire des religions* (novembre-décembre 1898[1]), il déclare adopter la première conclusion de l'auteur, mais la première seulement. A ses yeux, Bossuet n'a pas été janséniste, mais Bossuet a favorisé le jansénisme.

Qu'il n'ait pas été janséniste, tout le monde l'admet. M. Gazier (*Revue critique*, 26 juillet 1897) l'a reconnu, comme il y a vingt ans, dans la *Revue bleue*. L'évêque de Meaux n'a point approuvé les propositions condamnées de l'*Augustinus*, n'a point prétendu qu'elles ne se trouvaient pas dans le livre dont elles lui sont apparues comme l'*âme*, n'a point reproché à Rome d'avoir prononcé sur le fait aussi bien que sur le droit. Mais il existait une sorte de jansénisme *intérieur* et plus subtil, et sur celui-là M. Rébelliau réclame un supplément d'enquête. Il demande — et assurément ce serait un nouveau sujet de thèse à propos d'une question qu'on prétend à tort épuisée — « un relevé et une appréciation des nombreux endroits des divers ouvrages dogmatiques et exégé-

1. Tiré à part : *Bossuet et le Jansénisme à propos d'un livre récent*. Leroux, 1898. In-8, pp. 16.

tiques de Bossuet où son avis sur certaines matières (autres que les points condamnés) est explicitement ou implicitement contenu; une comparaison exacte, une mise en regard précise et aussi minutieuse que possible des conclusions de Bossuet avec celles des jansénistes avérés, sinon sur toutes les questions qui se rattachent aux principes de la grâce et du libre arbitre, au moins sur les plus importantes de ces questions, sur celles dont la décision est la plus frappante et la plus significative ». Or, je crois, ajoute-t-il en préjugeant le résultat de l'enquête, « qu'elle conduirait peut-être à une conclusion moins simple et moins nette, *mais plus proche de la vérité*, que celle qui consiste à dire, carrément, que Bossuet est entièrement pur de tout jansénisme ». Ainsi, même sur la première conclusion, il fait des restrictions.

Adhérer à la seconde lui semble une interprétation inexacte de l'œuvre de Bossuet et de sa carrière épiscopale. Alléguer, par exemple, pour sa justification « que dans l'Avertissement sur le livre des Réflexions morales, il parlait ainsi longtemps avant la condamnation de Quesnel », et « qu'il ne défendait pas ces propositions dans le sens janséniste », cela peut bien prouver une fois de plus la correction ecclésiastique de son attitude et l'innocence de ses intentions, mais non point la parfaite orthodoxie de ses idées ». (P. 7.) Pour ce qui est de la conduite de Bossuet envers le jansénisme, M. Rébelliau pense qu'il l'a combattu vivement : 1° tout au commencement; 2° dans les dernières années de sa vie; mais que le reste du temps, « il lui a bien plutôt été ou paru favorable. » Et il s'étend sur ses rapports particuliers avec les notables du parti. C'est résumer ce qu'il avait développé dans son *Bossuet et le protestantisme* (p. 31 et 73 *sqq.*), et c'est aussi revenir aux articles des PP. de La Broise et Gazeau.

En attendant une étude définitive sur cette question irritante du jansénisme de Bossuet, nous nous associons de tout cœur à un autre vœu qui unit dans une même pensée de conciliation et la commune admiration de l'immortel évêque, M. l'abbé Ingold et M. Rébelliau, M. l'abbé Delmont et le P. de La Broise; ces deux derniers, membres du comité pour l'érection du monument de Bossuet, lors du bicentenaire de sa mort (13 avril 1904). Au fond, ses attaches jansénistes lui ont été reprochées plutôt subsidiairement et à cause de son gallicanisme. Mais aujourd'hui que

l'infaillibilité doctrinale du pape est devenue depuis trente ans un dogme catholique, les Quatre articles de 1682 ne sont plus qu'une arme rouillée et brisée. Pourquoi rappeler éternellement par quelles mains elle a passé ? Sans doute, c'est l'honneur de la vérité d'être intransigeante sur les principes, mais c'est aussi la gloire de l'Église d'avoir été représentée en France au siècle le plus brillant de notre littérature et de notre histoire, par ces deux génies, Bossuet et Fénelon. Le cardinal Dechamps n'a-t-il pas regardé Bossuet comme « le plus grand homme du dix-septième et peut-être de tous les siècles » ?

Rome elle-même nous convie sur ce terrain, et nous trace cette voie. Par son Bref au cardinal Perraud, président du comité, en date du 4 décembre 1898, Léon XIII déclare que « le personnage qu'a été Bossuet, a moins illustré telle ville en particulier que la France tout entière ». Et après avoir grandement approuvé l'idée du monument : « Nous tenons pour évident, ajoute-t-il, qu'il sera glorieux au clergé et aux catholiques de France d'avoir donné ce témoignage de leur reconnaissance *au grand homme qui, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique, les facultés splendides dont il avait été doué* : son lumineux génie, *les trésors de sa doctrine*, et, en particulier, la puissance oratoire de son éloquence empreinte de tant d'autorité et de majesté. »

Le Saint-Père exhorte ensuite à mettre vivement la main à l'œuvre, et proclame que tout ce qu'on déploiera « de soins et de zèle pour honorer Bossuet contribuera très directement *à l'avantage de l'Église* ».

Il y a quelques jours (21 avril), du haut de la chaire chrétienne, en présence de l'Académie française, réunie à Saint-Étienne-du-Mont et honorant la mémoire de Racine dans une imposante cérémonie religieuse, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, oubliait les relations de Racine avec Port-Royal, pour ne se souvenir que de l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie*, du catholique sincère et pratiquant. Envers Bossuet à son tour, nous saurons oublier et nous souvenir.

Henri CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. Tractatus de Deo creante et consummante, auctore P. Einig. Trèves, Libr. S. Paulin, 1898. In-8, pp. vii-239. Prix : 3 marks. — **II. L'Homme-Dieu.** *Études doctrinales et apologétiques sur Jésus-Christ, le Verbe Incarné*, par E. Minjard, missionnaire apostolique. Paris, Lethielleux, 1898. 4 vol. in-8, formant deux parties au prix de 7 francs l'une.

I. — Le Traité du docteur Einig mérite d'être recommandé pour sa clarté et sa précision. Un étudiant, surtout, ne saurait lui reprocher de ne pas viser davantage à l'originalité. Cette qualité, si elle est un titre d'honneur ou de gloire pour son auteur, est plus préjudiciable qu'utile à un lecteur, soucieux avant tout d'acquérir une connaissance exacte de la doctrine catholique et de ne point confondre les dogmes avec de brillantes hypothèses.

Dans le livre que nous avons sous les yeux, cette confusion ne se rencontre pas. Sans doute, l'auteur ne ralliera pas tous les théologiens à son sentiment, là où il traite de sujets controversés. Mais la plupart, pour ne pas dire tous, rendront hommage à sa prudence et à sa modération. Il fuit les opinions extraordinaires ou trop hardies avec le même soin que le docteur Schell, par exemple, mettait à les rechercher. Saint Thomas reste, d'ordinaire, son guide préféré. Ce n'est pas qu'il le suive toujours, et le copie servilement. En particulier, dans les questions qui touchent aux sciences historiques et expérimentales, il a le bon goût d'avouer que pour sauvegarder les dogmes catholiques, il n'est pas nécessaire de maintenir telles explications, d'ordre purement profane, qui avaient cours autrefois.

Qu'on ne s'y trompe pas, cependant, il ne lui vient pas à la pensée de contester l'infaillible autorité des Écritures, quel que soit l'objet dont elles traitent ; ce qu'il ne veut pas, c'est qu'on rétrécisse le champ des hypothèses admissibles, des explications possibles, quand, par exemple, le texte sacré, sur une question de science purement humaine n'est pas d'une évidence absolue, quand

l'Église enseignante ne s'est pas nettement prononcée. Il tient pour inspirés les chapitres de la Genèse. Mais entre les diverses hypothèses imaginées pour mettre d'accord l'intelligence du texte mosaïque avec les données de la science contemporaine, il ne se prononce qu'avec réserve. Il incline pour sa part vers un système de conciliation. Les six jours de la création mentionnés par Moïse signifieraient six visions consécutives ayant chacune la durée d'un jour ordinaire[1], pendant lequel Dieu aurait fait passer en abrégé devant l'esprit de l'écrivain sacré les scènes successives de la création qui, ainsi que le développement primitif du monde inférieur, aurait également compris six périodes distinctes.

Quant à l'homme, il n'admet pas que son corps soit sorti de l'évolution de quelque animal, Dieu se contentant de créer l'âme au moment opportun; mais, tout en regardant comme fausse cette hypothèse, il ne la flétrit d'aucune autre épithète. Il est encore moins sévère pour ceux qui restreignent le déluge à l'ancien monde habité connu de l'écrivain sacré.

II. — Des quatre volumes de M. Minjard ont pour objet de peindre, sous ses traits à la fois divins et humains, Celui qui doit être le centre, le cœur de toute complète apologétique. Le sujet, en lui-même, est vaste comme un monde. On ne s'étonne donc pas que l'auteur s'y enferme. Cependant il le traite de manière à en faire jaillir de nouvelles lumières sur beaucoup d'autres questions, ayant trait soit à Dieu, soit à l'Église.

Dans le premier volume, M. l'abbé Minjard raconte la genèse éternelle du Verbe Incarné; il décrit les signes prophétiques qui annoncent sa venue sur la terre ; il analyse sa double nature, qui subsiste en une seule personne. Il énumère ses ancêtres, s'arrête longuement à la physionomie admirable de celle qui sera la mère de Jésus. Il expose enfin les premières années du Rédempteur, et montre comment il s'est préparé à sa sublime mission.

Le tome II nous fait pénétrer plus avant dans l'intérieur de Jésus. Il nous découvre les clartés merveilleuses de son intelligence, les trésors inépuisables de son cœur, les vertus de son âme, modèle achevé de toutes les perfections, et siège d'une puissance

1. Le P. F. Hummelauer adopte la même hypothèse dans son dernier ouvrage. Cf. *Études*, t. LXXVII, p. 529.

surhumaine, qui se manifeste par d'éclatants miracles. — La deuxième partie, qui comprend aussi deux volumes, envisage l'œuvre accomplie par Jésus et considère tour à tour le docteur, le roi, le législateur et le pontife par excellence.

Dans la préface, où il nous indique le but et le plan de son vaste travail, M. l'abbé Minjard déclare que, désireux de faire connaître au plus grand nombre possible la personne de Jésus-Christ, « il n'a pas fait œuvre de science dans le sens absolu du mot », et que ses aperçus apologétiques ne dépassent pas le domaine du sens commun.

Il est vrai que l'auteur de l'*Homme-Dieu* ne s'inquiète guère des travaux modernes en fait d'exégèse. Surtout, il ne fait point étalage d'érudition. Il s'en tient fidèlement au sens des Écritures consacré par la tradition et aux décisions dogmatiques reçues dans l'Église. On sait que certains historiens catholiques contestent aujourd'hui que saint Lazare et ses deux illustres sœurs soient venues en Provence. Le R. P. Minjard adopte, sans la discuter, la tradition des siècles précédents. En raison de ses préoccupations d'apôtre, il ne s'attarde pas aux questions subtiles ou controversées, aux discussions trop techniques ou trop savantes. Il réfute d'une façon péremptoire les sophistes modernes, Renan, Salvador, etc., quand ils se trouvent sur sa route ; mais d'ordinaire il ne répond qu'indirectement à leurs objections par le lumineux exposé de la vérité, et ne cite pas leurs écrits.

Voilà en quel sens l'œuvre de M. l'abbé Minjard n'est pas une *œuvre de science*. Mais si l'on appelle œuvre de science un ensemble de connaissances raisonnées, étroitement enchaînées l'une à l'autre, et dont les conclusions sont rigoureusement déduites des principes les plus certains et les plus élevés, on ne saurait mettre en doute que l'*Homme-Dieu* mérite cet éloge. Les textes de l'Écriture et surtout du Nouveau-Testament qui constituent, pour une grande part, le fonds de ces quatre volumes, sont choisis à propos, distribués, groupés avec art sous certaines idées générales ; celles-ci nous révèlent les principaux titres de Jésus-Christ à notre amour et à notre adoration. La fusion harmonieuse et la synthèse parfaitement ordonnée de tant de riches matériaux en centuple le prix, et l'on applaudit à l'élégante solidité du monument, dont toutes les parties et surtout l'ensemble atteste que Jésus-Christ est Dieu.

Antique par ses fondements, ce monument, à quelques égards, est aussi moderne. Ce n'est pas, certes, que l'apologétique du dix-neuvième siècle ait découvert certaines harmonies de la religion du Christ avec l'âme humaine, qui fussent auparavant inconnues; mais peut-être leur a-t-elle donné une plus large place. Ce n'est pas, non plus que les preuves de la divinité du Christ par la sublimité de sa vie, de son caractère, de sa doctrine, de sa morale et de son influence souverainement bienfaisante sur ceux qui l'adorent, datent d'aujourd'hui. Mais, notre siècle, devenu, hélas! si sceptique à l'endroit de certains faits historiques, pourtant bien constatés, accueille encore volontiers les pages qui lui montrent la vertu et la beauté intimes du Christ, surtout quand ces pages sont écrites comme dans l'ouvrage que nous étudions, d'un style clair, pur, parfois chaud et coloré, avec des mouvements pathétiques, qui trahissent l'orateur convaincu, passé maître dans l'art de bien dire.

En le lisant, les chrétiens sentiront grandir leur foi et leur amour envers le divin Rédempteur. Et, comme M. Coppée l'écrivait naguère à l'auteur, l'*Homme-Dieu* sera aussi salutaire aux « incrédules qui le liront avec bonne volonté ».

François Tournebize, S. J.

Le Prêtre : *Seconde retraite pastorale*, par M. l'abbé Planus, vicaire général d'Autun. Paris, Poussielgue, 1899. In-18, pp. xv-410. — La seconde retraite pastorale de M. l'abbé Planus a pour thème le sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Appuyé sur le texte de l'épître aux Hébreux et le Commentaire de Thomassin, son maître préféré, l'orateur poursuit cette étude avec la hauteur de vue et la fermeté de doctrine que nous avons signalées dans la précédente retraite. « Il nous a paru, dit-il lui-même, qu'elle dépassait en dignité, en importance et en excitation d'âme notre premier travail. » La méthode est la même, celle qui convient à un prêtre parlant à des prêtres. « Des discours..., vous avez dû vous apercevoir qu'avec vous je n'en fais pas et ne prétends pas en faire. Je vous soumets, sur un point de doctrine, des pensées, des réflexions, des sentiments, à l'unique fin de provoquer votre attention personnelle et de vous inviter à retrouver en vous-même... ce que vous savez et ce que vous goûtez aussi bien et mieux que moi. » Sans doute, mais il n'en reste pas moins que

nous avons là une série de très remarquables discours, où une très réelle éloquence jaillit surtout des choses dites, mais aussi de la chaleur du cœur, de la bonté, du zèle qui anime une parole toujours correcte et toujours digne. Un peu plus de rhétorique n'y ajouterait rien.

A ceux qui craindraient que ces belles considérations théologiques aient peu d'efficacité au point de vue pratique, l'orateur a pris soin de répondre : « Thomassin fait remarquer avec beaucoup de justesse l'étroite relation, la connexité profonde qui existe entre la vérité du dogme mieux comprise, mieux goûtée et l'amélioration de la vie : *Id quia splendoris præ se fert plurimum, alendæ pietati opportunissimum est.* » D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de presser beaucoup la doctrine du sacerdoce de Jésus-Christ pour en faire sortir les règles fondamentales de la vie du prêtre, et y trouver par conséquent les sujets qu'il n'est pas permis d'omettre dans une retraite sérieuse. Ainsi la sainteté de Jésus-Christ prêtre, si magnifiquement analysée par saint Paul, fournit à l'orateur la matière de deux excellentes instructions sur le péché. Voilà la bonne méthode : on dit ce qu'il faut dire, tout en évitant de s'emprisonner dans un cadre de sujets invariables et connus d'avance.

Le talent avec lequel cette question est présentée, rajeunie et mise au point pour le temps présent, fait regretter que l'orateur n'ait pas trouvé, au cours de ces deux retraites, l'occasion d'exposer de même tels autres sujets, l'enfer surtout, que rien ne saurait remplacer.

Le parti qu'il sait tirer de la doctrine théologique, pour l'édification de ses frères dans le sacerdoce, lui donne le droit de leur recommander chaudement l'étude trop délaissée de la science sacerdotale par excellence. Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on a entendu naguère une voix autorisée reprocher au clergé de France de s'être appliqué trop exclusivement au *théologique*, en négligeant d'autres disciplines fort cultivées de nos jours. A en juger par nombre de pages de ce livre, parmi les plus chaudes et les plus vibrantes, M. l'abbé Planus, que son ministère met en mesure de bien voir, ne paraît pas croire que les prêtres français aient mérité un reproche dont, à notre humble avis, ils auraient bien tort de se défendre.

Joseph Burnichon, S. J.

Au sortir du séminaire. *Causeries d'un vieux curé avec un jeune prêtre*, par l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Étienne-du-Mont. Paris, Lecoffre. In-18, pp. xi-223. — Voilà un livre qui m'a fait passer quelques heures délicieuses. Après l'avoir commencé, on ne le quitte plus, on va jusqu'au bout, charmé par la justesse des idées, le bon sens exquis des réflexions, par la noble et élégante simplicité du style.

Il est écrit par un prêtre vénérable, déjà avantageusement connu par plusieurs ouvrages de piété. L'auteur expose, dans ces pages, le résultat de ses observations et de sa longue expérience, au cours de son ministère sacerdotal, pendant un demi-siècle, dans ce diocèse de Paris, qu'il connaît à fond, et qu'il aime comme la famille de son âme. Il a rempli successivement les fonctions de vicaire, d'aumônier, de curé. Il s'est trouvé mêlé au peuple, à la haute société, aux pauvres, aux riches; il a été témoin plusieurs fois des commotions politiques, des révolutions qui ont agité et ensanglanté la capitale. Rien ne lui est inconnu de ce Paris, si charmant, si bon, mais aussi, bien souvent, si fou et si terrible.

Le livre est adressé au jeune clergé, ou plutôt à un jeune vicaire qui sort du séminaire, pour commencer son ministère paroissial.

Mais tout prêtre le lira avec intérêt et profit. Il y a là des conseils qui conviennent à toutes les phases de la vie sacerdotale et des principes qu'un prêtre, quel que soit son âge, ne doit jamais perdre de vue. L'ouvrage est précédé d'une lettre adressée à l'auteur par le vénérable M. Branchereau, supérieur du Grand Séminaire d'Orléans, ce vétéran du sanctuaire, dont l'approbation suffit à honorer un livre et son auteur. Il loue sans réserve un ouvrage, dont il proclame la haute valeur, au point de vue de la doctrine et de l'opportunité, et auquel il prédit un brillant succès.

L'auteur, dans une série de chapitres, j'allais dire de tableaux, décrit les différentes situations où le jeune vicaire va être appelé à exercer son zèle. Il fait de la paroisse et des différents éléments qui la composent un portrait aussi fidèle que curieux; c'est une sorte de monographie, où rien n'est oublié. En lisant ces détails, on est tout étonné de se trouver en face de mille particularités qu'on avait entrevues, sans bien s'en rendre compte, et l'on

comprend, pour la première fois, la vraie physionomie de cette famille spirituelle qu'on appelle la paroisse.

L'auteur parle surtout de Paris et pour Paris; mais ce qu'il écrit convient à tous les diocèses de France, et même de l'étranger, au moins en ce qui touche les conseils de piété, de zèle et de prudence, qu'il donne avec autant de sagacité que de compétence. Comme il a beaucoup vu, il a beaucoup retenu, et un des charmes de son livre est le souvenir de ses rapports personnels avec les hommes qui ont illustré et édifié l'Église de Paris, au courant du siècle qui va finir. Mgr de Quélen, Mgr Sibour, le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, le P. Gratry, le P. Milleriot, et tant d'autres, viennent successivement apporter l'autorité de leurs paroles et de leurs exemples aux idées et aux principes exposés par l'auteur.

Il faut lire ces chapitres pleins de piété sacerdotale, de sens pratique et d'à-propos, où l'on prêche au jeune prêtre l'amour de la sainte Église, du Souverain Pontife, le respect de toute la hiérarchie ecclésiastique. On y voit le nouveau vicaire dans ses rapports avec son curé, ses confrères, avec les enfants du catéchisme et leurs parents, avec les pauvres et les riches, et s'initiant à toutes les œuvres paroissiales. On le suit chez lui, on visite sa chambre, son oratoire, son cabinet de travail, on l'étudie dans toutes ses habitudes de vie. Rien n'est oublié; les visites faites ou reçues, la correspondance. On inspecte la bibliothèque, notant les livres qui doivent y figurer, et ceux qui n'y doivent jamais paraître. On n'oublie pas même la salle à manger et l'on porte le sens pratique jusqu'à s'occuper du menu quotidien.

Que de sages conseils sur la manière de se comporter à l'église, à l'autel, en chaire, au confessionnal, sur les différents genres de prédication! Il y a des pages délicieuses sur la manière de traiter les âmes, et dans la confession, et dans la direction. L'auteur a soin de s'appuyer sur la pratique des grands maîtres, pour justifier ses vues. Il cite saint François de Sales, Bourdaloue, Bossuet, Mgr de La Motte, et d'autres dont le nom et les vertus font autorité. Il s'étend avec complaisance sur une des qualités les moins connues, et, à ses yeux, les plus remarquables du grand évêque de Meaux, c'est-à-dire son habileté, et sa merveilleuse bonté dans la direction des âmes, qualités dont les lettres adressées par lui à la sœur Cornuau sont un éclatant témoignage.

Mais nous ne pouvons ni ne voulons faire une analyse complète de l'ouvrage ; nous voulons seulement en indiquer l'esprit général, le rare mérite, et surtout en conseiller la lecture.

Nous ne voyons pas, en vérité, quel conseil pratique est omis dans ce remarquable et utile travail. A notre avis, il peut devenir comme le code et le *Vade mecum* du jeune prêtre. Nous croyons que celui qui resterait fidèle à ces conseils de piété et de sagesse deviendrait infailliblement un sujet de consolation pour l'Église, d'édification pour les fidèles, un puissant instrument de salut pour les âmes. Sa place est dans la bibliothèque de tous les séminaires, dans la bibliothèque de tous les prêtres. Nous faisons des vœux pour sa rapide propagation, et nous félicitons hautement le vénérable auteur de faire un si noble emploi de ses talents, et d'utiliser ainsi, au profit de ses jeunes frères dans le sacerdoce, sa verte et vaillante vieillesse. Jean Noury, S. J.

Questions de Philosophie. — M. l'abbé Jules Martin, en écrivant **la Démonstration philosophique**[1], s'est-il proposé de déconcerter ses lecteurs ? Nous ne savons, mais nous croyons qu'il en étonnera plus d'un.

Il nous avertit, il est vrai, que son livre « n'est qu'une histoire ». Ce livre « raconte la manière dont l'esprit humain prend conscience d'une doctrine spéculative complète ». Ce serait le mal comprendre que d'y chercher ce qu'il ne contient pas : « une théorie fondamentale sur la valeur de l'intelligence et sur la possibilité d'arriver au vrai. »

Ceci posé, à quoi se ramène toute démonstration ? De même que tout attribut se borne à exprimer plus clairement la notion renfermée confusément dans le sujet, ainsi « la démonstration philosophique est un cercle », une répétition. Nous ne pouvons jamais qu'exprimer une idée unique. « Tout notre effort a tendu à l'exprimer avec la plus grande clarté et avec la plus grande force. » Établir que l'aumône est bonne, c'est montrer que l'aumône est l'aumône.

Que penser d'une pareille affirmation ? Aristote avait déjà défini le syllogisme *un raisonnement composé de trois propositions dont la dernière suit des deux premières*. C'est, apparemment, que,

1. *La Démonstration philosophique*, par M. l'abbé Jules Martin. Paris, Lethielleux, 1898. In-12, pp. 270. Prix : 3 fr. 50.

pour lui, la conclusion est renfermée dans les prémisses, *répète* les prémisses. Mais suit-il de là que le raisonnement, de même que la proposition, n'est qu'une tautologie ? M. l'abbé Martin se défendra de le dire ; il enseignera même qu'il y a, dans le raisonnement et la proposition, passage de la pensée confuse à la pensée claire. Seulement, il affectera de redire que l'esprit n'apprend que ce qu'il sait déjà, qu'il ne découvre que ce qu'il connaît, que nos pensées spéculatives ne sont jamais qu'une seule pensée.

La forme paradoxale est agréable, mais évidemment l'auteur en abuse. Toute vérité, dirons-nous, se ramène à celle-ci : *ce qui est, est*. Mais qui prétendra qu'après l'avoir formulée, l'esprit a épuisé toute connaissance spéculative ou expérimentale ? Lorsqu'un chimiste parvient à reconnaître les éléments d'un composé, à découvrir que l'air est un mélange d'oxygène et d'azote, l'énoncé auquel il aboutit (air $= O + Az$) est, si l'on veut, un cercle, une répétition ; cependant, il n'y arrive qu'en acquérant une connaissance nouvelle.

La science, continue l'auteur, n'a aucune valeur doctrinale. Elle ne pose que des faits et des hypothèses. Les lois qu'elle formule ne sont que des étiquettes indiquant la succession des phénomènes. Le philosophe seul comprend. Soit. Seulement, l'avantage du philosophe est assez mince ; si l'on en croit M. l'abbé Martin, celui-ci ne peut jamais s'assurer s'il tient la vérité, se rendre compte s'il ne se trompe pas. C'est une illusion que « la croyance d'un critérium de la vérité. L'intelligence, en effet, qui ferait usage d'un critérium réel et utile, verrait, en dehors de toute vérité, la règle même de la vérité. Il faudrait, de plus, que l'usage du critérium ne pût jamais être perverti par des convictions déjà acquises. » C'est, d'ailleurs, une autre illusion de la raison humaine de prétendre se dédoubler, de juger avec la raison réfléchie les jugements de la raison spontanée. Comment distinguer l'affirmation intellectuelle et l'affirmation de sentiment ? Dans les mathématiques seulement, nous pouvons avoir l'assurance que « l'effort intellectuel ne se termine pas à l'erreur » ; c'est que l'objet de ces sciences est très précis, très limité.

Mais si les mathématiques possèdent un critérium de vérité, dirons-nous à M. l'abbé Martin, ce critérium va rentrer bien vite dans les autres ordres de connaissances. Les mathématiques pos-

sèdent ce privilège grâce à la nature précise de leur objet. Mais qui empêche de réduire les autres connaissances à quelques principes précis qu'on examinera avec l'assurance que « l'effort intellectuel ne se terminera pas à l'erreur » ? Qu'on ne dise pas que les spéculations métaphysiques, parce qu'elles sont « très vastes et très complexes », courent toujours risque d'aboutir à l'erreur. Les vérités mathématiques, prises dans leur intégrité, ne sont pas moins complexes et infinies en conséquences. Bref, la raison peut arriver à juger légitimement que son objet est tel qu'elle le conçoit et ne saurait être autrement, à percevoir dans son jugement la nécessité du vrai et l'impossibilité du faux. Aucun dogmatiste ne dira que cette *évidence objective* se trouve dans tous nos jugements ; il suffit qu'il y ait certains de nos jugements qui la comportent.

Donc, les *preuves* ne sont pas des illusions, comme le veut l'auteur. Donc, l'apologiste du christianisme a la faculté de discerner le réel ; donc, la critique de Mgr d'Hulst (M. Martin dit l'abbé d'Hulst) ne peut être dite équivalente à la *science indépendante* de Renan (p. 201) ; toutes deux étant des « fantômes », des « jeux de mots », toutes deux préjugeant la question du surnaturel qu'elles prétendent examiner en toute impartialité.

Vraiment, ici c'est pousser trop loin l'amour du paradoxe. Sous peine de mettre en relief la difficulté qu'éprouve l'esprit de se rendre « libre de toute influence », on fait le jeu des sceptiques. Nous parlons ici au point de vue de la seule raison. Mais, de plus, la manière de l'auteur énerve absolument la force de certains canons du concile du Vatican ; tels ceux où il est déclaré que la révélation divine est rendue digne de foi par des signes externes, que les miracles peuvent être connus avec certitude et servir de preuve solide à l'origine divine du christianisme (*Canones de Fide*, 3 et 4). Car sous prétexte de *raconter* le procédé de l'intelligence humaine sans se prononcer sur sa portée, on arrive à dire que la valeur des signes, la certitude de certains miracles existe peut-être en *droit*, mais ne peut jamais être établie en *fait*.

M. Charles Dunan aime, lui aussi, à quitter, au moins par instants, les chemins battus. Publiant un **Cours de philosophie** [1],

1. *Essais de Philosophie générale. Cours de Philosophie*, par Charles Dunan, professeur de philosophie au collège Stanislas. Paris, Delagrave, 1898. In-8, pp. 651.

destiné, semble-t-il, surtout aux élèves de nos écoles, il y inscrit comme titre principal : *Essais de philosophie générale*. Sans doute, sur beaucoup de points il suit les doctrines spiritualistes traditionnelles, comme les interprète l'école éclectique. Il se contente de les rajeunir par une forme souvent heureuse où l'exactitude de l'expression s'unit à une sobre élégance.

Mais M. Dunan professe sur le *vivant* une théorie très personnelle qu'il a exposée jadis (1892) dans la *Revue philosophique*. Cette théorie, il a cru devoir l'introduire dans le présent ouvrage. « Le vivant est *ingénérable*. » Ce n'est pas un produit; c'est, « au contraire, lui qui est la réalité première et fondamentale ; c'est en lui et par lui que la nature subsiste, bien loin qu'il subsiste par elle ». C'est le vivant qui organise et qui crée la nature, « de même qu'il organise son propre corps, dont, au reste, elle ne peut être considérée que comme une dépendance et un prolongement (p. 487-488). »

Et cette doctrine offrirait, suivant M. Dunan, la solution de quelques difficiles problèmes. Elle donnerait, par exemple, le moyen de concilier l'exercice de la liberté avec le déterminisme des lois de la nature. Le vivant est « un tout infini ». Mais quand il s'agit d'infinis, les parties sont hétérogènes par rapport au tout. Ce qui est vrai de l'un ne doit pas l'être des autres. « C'est pourquoi le déterminisme des lois auxquelles obéissent les phénomènes de la vie n'exclut en rien la contingence dans l'être du vivant, en tant qu'il est *un* au sens absolu et métaphysique du mot. » (P. 491-422.)

Quant à la liberté elle-même, elle n'a d'autre preuve directe que l'idée et le sentiment que tous les hommes ont de leur responsabilité morale. La liberté d'indifférence n'existe pas.

Cette doctrine nous fait aussi connaître la vraie nature des corps. Quand nous disons que les corps sont le rayonnement du vivant, cela signifie qu'ils ne sont pas *pour soi*, qu'ils « n'ont pas d'existence en dehors de nos pensées », qu'ils « sont nos sensations mêmes ». (P. 538-539.)

Autre théorie non moins étrange sur l'intelligence divine. « Est-il vrai que la prévision par Dieu des événements futurs implique le fatalisme ? Oui, à notre avis, répond M. Dunan... Comment admettre que ce qui peut être prévu avec certitude aujourd'hui demeurera encore contingent demain ? Entre la prescience

divine et la liberté humaine il faut donc choisir, cela est certain. » Or « la liberté de l'homme est une vérité; mais la prescience de Dieu n'en est pas une ». La perfection que nous devons attribuer à Dieu l'exclut au contraire. *Prévoir* « suppose une pensée engagée elle-même dans le temps, — car les choses successives ne peuvent être pensées comme telles que successivement, — c'est-à-dire une pensée discursive et fragmentaire » (p. 525). Dieu donc ne prévoit pas. Bien plus, l'intelligence de Dieu sous sa forme éminente ne se porte pas vers le monde et ses phénomènes, ce qui suppose « une pensée successive et mobile comme les phénomènes eux-mêmes ». Mais « il y a en Dieu, ou du moins dans l'une des personnes qui constituent l'Être divin, en même temps que la perfection absolue, qui est le caractère essentiel de la Divinité, une certaine imperfection tenant à la multiplicité de la pensée et à sa diffusion à travers le temps ». Or, « Dieu, dans son Verbe, est à la fois parfait et imparfait, comme nous-mêmes sommes à la fois âme et corps, entendement et raison pure », imperfection, « qui, du reste, n'est ni péché ni même seulement défaut d'être ». C'est grâce à « ce genre d'imperfection » par l'intelligence du Verbe que Dieu conçoit le monde et ses phénomènes.

Les théologiens anciens auraient qualifié cette doctrine au moins de monstrueuse. Les modernes demanderont plus courtoisement à M. Dunan comment il arrive à établir ainsi une cloison étanche entre sa raison et sa foi. Ou n'aurait-il pas lu au symbole de saint Athanase : « Dans cette Trinité ni antériorité ni postériorité, rien de plus grand, rien de moindre, mais les trois personnes tout entières sont coéternelles entre elles et coégales... Que celui qui veut être sauvé pense ainsi au sujet de la Trinité »? Quant aux philosophes, j'en vois peu de résignés à admettre l'existence en Dieu d'une pensée imparfaite à côté d'une pensée parfaite [1].

Une autre doctrine bien personnelle est celle que M. Renou-

1. Ce n'est certes pas dans ce sens qu'il faudrait pousser l'enseignement de la philosophie pour le sauver de la défaveur croissante qu'il rencontre près de certains esprits. M. Maurice Pujo, dans un opuscule intitulé : *Contre la classe de Philosophie de l'Enseignement secondaire. Lettre ouverte à M. Jules Lemaître* (Paris, Perrin, 1899. In-18, pp. 29), propose de nouveau de transporter cette classe à l'enseignement supérieur. Sa raison est que l'enseignement secondaire doit tendre surtout à faire des hommes d'un

vier développe dans **la Nouvelle Monadologie**[1]. Sans doute, il a emprunté à Leibniz l'idée de la *monade* et de l'*harmonie préétablie*. Mais il s'est approprié ces théories en les modifiant profondément. Sans doute encore, il doit beaucoup à Kant. Mais il a donné à la liberté une place essentielle, fondamentale, qu'elle n'occupe pas dans ces différents systèmes, et c'est là ce qui fait l'originalité du *criticisme* français[2].

La doctrine de M. Renouvier forme un tout savamment agencé ; et pour la première construction complète qu'il élève après plus de quarante ans de labeur, il faut dire qu'elle est soigneusement édifiée. L'architecture en est même plus agréable que dans les essais précédents. Mais le tout repose encore sur le sable du phénoménisme et de la foi morale aveugle.

Et cependant les ambitions de M. Renouvier sont toujours très hautes. « Nous sommes loin, dit-il en finissant, d'attribuer à la doctrine que nous exposons les qualités d'une religion ; mais nous pensons qu'elle peut se donner pour une philosophie de la religion, philosophie moralement et logiquement supérieure, dans les matières qu'elle traite, à la religion quelle qu'elle puisse être... Le christianisme pourrait, sans rien abandonner de son essence, trouver dans une théodicée comme la nôtre... une ressource dont l'Église devrait mieux sentir le besoin pour remédier à la caducité de ses dogmes et rendre la vie à son enseignement. »

Que le protestantisme prenne, s'il le trouve bon, M. Renouvier pour réformateur, mais le catholicisme se sent tout jeune d'une vie immortelle[3].

M. Goblot ne rêve pas d'une rénovation de la pensée humaine. Cependant le problème qu'il entreprend de résoudre, la **Classifi-**

esprit clair et d'un sens pratique, et que la philosophie telle qu'elle est donnée ne fait qu'interposer un écran entre l'esprit et la réalité. D'ailleurs, « c'est une erreur, que l'Université a hérité des Jésuites, de croire que l'on puisse enseigner aux autres à penser ».

Nous avons donné jadis, ici même, notre avis sur cette question (*Études*. 15 avril 1894. *Autour de la classe de philosophie*).

1. *La Nouvelle Monadologie,* par Ch. Renouvier et L. Prat. Paris, Colin. In-8, pp. 546. Prix : 12 francs.

2. Voir *la Philosophie critique et l'Anarchie intellectuelle* (*Études*, 15 juin 1894).

3. L'école criticiste française poursuit sa publication annuelle. *L'Année philosophique* 1896 (Septième année. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 316) com-

cation des **Sciences**[1], est plus qu'une question de logique ; il a sa répercussion sur la philosophie tout entière.

Autant d'objets irréductibles, dit M. Goblot, autant de sciences pures. *Objet* ne veut pas dire ici *chose*, mais *point de vue*. La méthode déductive et la méthode inductive ou expérimentale ne conviennent pas à deux sortes de sciences différentes. Toute science faite est déductive ; les sciences en formation sont inductives. Il n'y a que trois sciences faites : l'arithmétique, la géométrie, la mécanique. Les autres ne sont pas encore parvenues à leurs notions fondamentales et initiales. Elles se ramènent à deux groupes :

1° La Cosmologie : cosmologie pure ou générale, physique ; — cosmologie spéciale ou appliquée : chimie, astronomie, géographie, géologie ; — appendice, arts mécaniques ;

2° La Bio-psycho-sociologie : pure ou générale, physiologie ; — spéciale ou appliquée : botanique, zoologie, géographie biologique, linguistique, économique, politique, paléontologie, histoire ; — appendice, arts de l'hygiène et de la thérapeutique.

La détermination du second groupe montre bien, quoiqu'on s'en défende, qu'une classification des sciences suppose une philosophie des choses : ici la philosophie supposée est l'empirisme. Aussi la classification ne sera pas acceptée de ceux qui établissent une distinction essentielle entre les sens et la raison. D'ailleurs, M. Goblot a partout indiqué plutôt la distinction des sciences que leur hiérarchie.

Après avoir lu les modernes, c'est un repos et une jouissance pour l'esprit de revenir à Aristote. M. Kaufmann nous y ramène par son **Étude de la cause finale**[2]. Son livre, en quelques pages

prend, outre trois articles des rédacteurs attitrés de ce recueil, MM. Renouvier, L. Dauriac, F. Pillon, l'analyse de cent ouvrages de philosophie publiés pendant l'année 1896. *L'Année philosophique* 1897 (Huitième année. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. 312), avec trois articles originaux des mêmes auteurs, donne le compte rendu de quatre-vingt-seize publications philosophiques françaises.

1. *Essai sur la classification des Sciences*, par Edmond Goblot, professeur de philosophie au lycée de Toulouse. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. 296. Prix : 5 francs.

2. *Philosophie naturelle d'Aristote. Étude de la cause finale et son importance au temps présent*, par Nicolas Kaufmann, professeur de philosophie au lycée de Lucerne, traduit de l'allemand, par A.-Fr. Deiber, O. P. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. xx-155. Prix : 2 fr. 50.

courtes mais pleines, nous donne une *monographie* de la doctrine de la finalité chez le Stagirite.

Cette doctrine se ramène à trois points : 1° Chaque individu est à lui-même sa propre fin. Cette fin est interne et immanente. Elle consiste dans sa perfection à lui, donc dans son essence, donc dans sa forme substantielle; 2° Dans l'organisme de l'individu, l'organe inférieur est pour l'organe supérieur; les parties sont pour le tout; 3° Il est impossible de superposer une série infinie de fins. Nous devons nécessairement aboutir à une fin ultime, transcendante, Dieu.

Si M. Kaufmann a mis moins d'ampleur dans son ouvrage que le P. Th. de Régnon[1], qui s'occupe d'ailleurs surtout de saint Thomas et d'Albert le Grand, il a su nous rendre, avec une science très claire et très sûre, la pensée du chef de l'école péripatéticienne.

C'est aussi aux doctrines d'Aristote et de saint Thomas que Mgr Mercier invite les psychologues à revenir.

Quand on recherche les **Origines de la Psychologie contemporaine**[2], il faut remonter à Descartes. Descartes a scindé l'homme en deux, mettant l'esprit d'une part, la matière de l'autre : d'où spiritualisme exclusif et mécanisme. De ce spiritualisme excessif sont sortis, selon les lois naturelles de l'évolution, les théories aujourd'hui abandonnées de l'occasionalisme, du spinosisme, de l'ontologisme, puis l'idéalisme; en même temps qu'à ce mécanisme se rattache le caractère positiviste de la science et de la psychologie chez nos contemporains. Cette filiation est mise par Mgr Mercier en pleine lumière, et la pensée fondamentale des divers systèmes philosophiques qui ont eu cours depuis Descartes est dégagée avec beaucoup de sagacité.

La philosophie aristotélicienne conserve à l'homme l'unité si malheureusement rompue. Bien plus, la vitalité de cette philosophie est telle qu'elle est capable de faire entrer dans ses cadres les découvertes de la physiologie et de la psycho-physique, sans rien abandonner de ses principes, comme sans dénaturer la

1. *Métaphysique des Causes*. Paris, Retaux, 1886.
2. *Les Origines de la philosophie contemporaine*, par D. Mercier. Institut supérieur de philosophie, Louvain. — Paris, Alcan; Bruxelles, Schepens, 1897. In-12, pp. xii-486. Prix : 5 francs.

science. C'est au néo-thomisme, par un commerce plus assidu et moins craintif avec l'expérimentation, à rajeunir la philosophie scolastique.

A ce rajeunissement, Mgr Mercier aura travaillé non sans succès, croyons-nous [1].

Qu'il nous permette deux remarques de détail. Il nous a paru un peu timide à revendiquer l'existence dans le monde matériel de qualités distinctes des mouvements quantitatifs. — Après avoir cité un certain nombre de philosophes *néo-scolastiques* français, il ajoute : « Et, avec des nuances, Peillaube, Fonsegrive. » Le P. Peillaube nous semble un scolastique pur, sans alliage, et M. Fonsegrive un éclectique.

Ce n'est pas aux doctrines péripatéticiennes, c'est à l'esprit platonicien que se rattachait l'homme dont Léon Ollé-Laprune [2], peu de temps avant sa mort, nous retraçait, avec une sympathie non dissimulée, la physionomie curieuse assurément et que son biographe a su rendre attachante.

Étienne Vacherot avait entendu Cousin célébrer avec enthousiasme le panthéisme germanique. Cousin s'assagit, se tempère. Vacherot reste fidèle à la première manière de Cousin, malgré Cousin, contre Cousin. Seulement, il y ajoute plus d'imagination. « C'est Plotin au dix-neuvième siècle. Plotin initié à la science moderne et à la critique, ayant lu, après Descartes, Kant, s'étant complété et exagéré par le commerce avec Schelling et Hégel, et parlant français. »

Il le resta toute sa vie.

Les événements et la réflexion amenèrent, sans doute, dans l'esprit d'Étienne Vacherot une évolution. Celui qui avait dit que la religion ne convient pas à l'âge viril de l'humanité, reconnaissait, vers la fin de 1894, dans une sorte de testament intellectuel, la vertu sociale, la nécessité sociale du catholicisme, le besoin impérieux d'une religion pour le *cœur*, pour la *conscience*. Avec

1. Il n'est pas de contrées, d'ailleurs, où les doctrines scolastiques ne reprennent vie. M. Ferreira-Deusdado nous le montre pour son pays dans une monographie bien étudiée sur *la Philosophie thomiste en Portugal*, des origines jusqu'à nos jours (Extrait de la *Revue néo-scolastique*). Louvain, 1898. In-8, pp. 49.

2. *Étienne Vacherot* (1809-1897), par Léon Ollé-Laprune. Paris, Perrin, 1898. In-12, pp. VIII-104.

Pascal, il s'était mis à méditer sur la doctrine, la vie et la mort du Christ, « qu'il se plaît à nommer de ce nom très doux, Jésus, ou de ce nom très grand, l'Homme-Dieu. Et à son ami, M. Royé, dans une allusion claire à ses funérailles, il disait : « Je ne contristerai pas les chères âmes qui m'aiment. *Ne scandalizaveris.* Il ne me répugne pas d'être traité en chrétien... que j'ai essayé d'être. » Par sa volonté, ses obsèques furent religieuses. »

Et cependant, parvint-il jamais à reconnaître à Dieu une existence pleinement « indépendante de l'esprit qui conçoit et du cœur qui aime l'Idéal » ?

Un autre trait marquant de la physionomie d'Étienne Vacherot, c'est l'amour de la liberté politique. Pour lui être fidèle, le républicain qui s'était fait emprisonner sous l'Empire, abandonna son parti quand il s'aperçut que celui-ci, victorieux, était moins libéral que l'Empire.

« Métaphysicien hardi, puissant logicien, âme aimante, caractère droit, capable de résolutions héroïques sans repentir, spéculatif, *méditatif*, comme on disait autrefois, et avec cela passionné pour l'action » ; en même temps obstiné avec une sorte de candeur déconcertante dans la doctrine une première fois adoptée : tel fut Étienne Vacherot.

Sans grande originalité ni grands écarts, la philosophie de M. Jacquinet [1] se tient dans un spiritualisme généralement sage et modéré, un peu timide, le spiritualisme de M. Paul Janet. Parmi les **Problèmes de la vie et de la mort**, la solution donnée à la question de la nature de l'âme ou de la pensée est assez étrange. Sans prétendre qu'elle soit la résultante d'une fonction organique, l'auteur admettrait volontiers « qu'elle se lie ou correspond avec une sorte de *lumière intérieure* produite par les vibrations cérébrales ». Si cette *lumière intellectuelle* engendrée par les vibrations du cerveau est la pensée elle-même, nous ne voyons pas en quoi la théorie de M. Jacquinet diffère du matérialisme qu'il combat. S'il veut dire que l'action de l'âme pensante est accompagnée d'un mouvement cérébral, nous sommes avec lui, mais cela ne nous éclaire pas sur la nature de l'âme.

1. *Des problèmes de la vie et de la mort et de quelques questions sociales qui s'y rattachent*, par M. Jacquinet. Paris, Perrin, 1898. In-12, pp. 127.

Plus de précision dans l'expression se fait souvent désirer chez l'auteur.

M. Jacquinet a beaucoup de lecture. Mais nous ne savons où il a vu que l'école philosophique allemande était surtout *objectiviste*, que pour les anciens l'âme était la vie même ou quelque chose d'intermédiaire entre l'esprit et le corps. Et toute l'école péripatéticienne ?

M. Jacquinet est-il bien certain aussi que le christianisme ne soit qu'une forme transitoire de religion et de moralité, que l'Évangile contient seulement le germe de la vraie et grande religion universelle ?

En écrivant son livre **De la Méthode dans la psychologie des sentiments**[1], M. Rauh n'a prétendu que nous donner une introduction à une théorie des sentiments. Les sentiments peuvent-ils se ramener soit à des faits organiques, soit à des faits intellectuels ? Ou bien constituent-ils des phénomènes spéciaux, irréductibles, et jusqu'à quel point ? Toutes questions que le psychologue devra examiner. Mais qu'il ne se flatte pas d'arriver dès l'abord à des solutions simples et complètes. « Ne pas proposer de système, mais des synthèses limitées, des lois de détail. Une psychologie doit être modeste, libre, souple, ondoyante, peu abstraite et point pédantesque. » Pour le moment présent, elle ne peut présenter qu'un aspect chaotique. On avisera plus tard à y mettre de l'unité, s'il y a lieu. « A ces conditions, une psychologie sera vraiment scientifique, positive au grand sens du mot, c'est-à-dire adaptée aux faits qu'elle étudie. »

Cette modestie et cette réserve ne sont pas pour déplaire, encore qu'elles pèchent un peu par excès. Le spiritualisme traditionnel est arrivé en psychologie à quelques conclusions que l'on peut toujours vérifier, que l'on ne changera guère. Mais que nous sommes loin de la superbe assurance de certains psycho-physiologistes ! « A la vérité le contraste est frappant entre le soin et l'ingénieuse précision avec lesquels (leurs) expériences sont conduites, et la pauvreté des résultats. Cela donne l'impression d'un jeu très savant, mais d'un jeu. » En tout cas, les cris de triomphe sont prématurés.

En somme, livre sérieux et très consciencieusement écrit.

1. *De la Méthode dans la psychologie des sentiments*, par F. Rauh. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. 307. Prix : 5 francs.

Non seulement une étude vraiment scientifique des sentiments nous manquerait, mais, selon M. Félix Thomas, on en aurait jusqu'ici trop négligé la culture dans la famille et à l'école. M. Félix Thomas est professeur dans l'Université. **L'Éducation des sentiments**[1] est cependant chose capitale. M. Thomas en montre l'importance en passant en revue la peur, la colère, le besoin d'émotions, l'amour de l'indépendance, l'amour-propre, l'amitié, l'amour de la patrie, la pitié, etc.

Il a deux pages et demie en faveur du sentiment religieux qu'il croit bon de cultiver chez l'enfant. Espérons qu'il y reviendra plus longuement à propos de l'éducation de l'intelligence.

Son livre est généralement sage, d'une sagesse un peu terre à terre, avec d'exacts résumés, un peu lourds, de choses lues dans les éducateurs et les psycho-physiologistes modernes. L'hygiène et la morale y vont presque de même allure : il serait bon de marquer plus fortement à qui revient la priorité.

Vie de sentiment et d'impression, c'est la vie des intelligences encore primitives. M. Gérard-Varet[2] appelle cet état **Ignorance**, non pas la pure ignorance, qui est la complète absence de toute idée et qui se confond avec la pleine inconscience, mais l'ignorance prise au sens relatif, ou l'**Irréflexion** : dénomination d'ailleurs plus juste que la première, et dont M. Gérard-Varet aurait pu faire le titre principal de son livre. Cette ignorance consiste à accepter de confiance toutes les représentations qui se forment dans l'esprit, à identifier l'apparent avec le réel. Elle a pour principe la passivité mentale. « La terre paraît plate et immobile, donc elle est plate et immobile. Les étoiles semblent être des points lumineux, donc les étoiles sont des points lumineux. »

Comment se fait cette confusion de l'idée et de la réalité ? Deux réponses sont possibles. « Ou bien la réalité est conçue comme extérieure à nous, comme objective ; l'esprit commence par projeter au dehors ses impressions en leur attribuant à toutes

1. *L'Éducation des sentiments*, par P. Félix Thomas, professeur de philosophie au lycée de Versailles. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. 287. Prix : 5 francs.

2. *L'Ignorance et l'Irréflexion*, essai de psychologie objective, par L. Gérard-Varet, chargé de cours à l'Université de Dijon. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. 297. Prix : 5 francs.

une vie propre indépendante de lui. Ou bien, au contraire, l'esprit rapporte à soi tous ses états de conscience indistinctement ; il se regarde comme leur origine et leur centre. » L'auteur adopte la thèse objectiviste et réaliste, et à bon droit, croyons-nous.

Ne la pousserait-il pas un peu loin ? N'exagérerait-il pas la réalité que l'esprit, avant la période de la réflexion, attribue aux apparences, qui prennent pour lui la forme de métaphores, de mythes, de rites sacrés ? Toujours est-il que cette crédulité est plutôt une habitude paresseuse de l'esprit qu'un état vraiment conscient.

De même, nous ne transporterions pas de toutes pièces dans la vie réelle des Grecs d'autrefois ce que l'Iliade nous dit de la « passivité intellectuelle » : question d'ailleurs qui ne se rattache qu'indirectement au sujet. Chez Homère, dit M. Gérard-Varet, les foules, les individus, les dieux tiennent leurs pensées et leurs desseins de pouvoirs en une certaine mesure indépendants et étrangers ; parfois l'esprit hésite et délibère, mais une divinité décide pour lui. — Jusqu'à quel point Homère était-il dupe de ses propres fictions, il est difficile de le déterminer. Mais on peut comprendre qu'il ait conçu le fonctionnement de l'esprit, dans l' « entreprise » héroïque qu'il chante, autrement qu'il ne le concevait dans la vie réelle et ordinaire.

Le livre de M. Gérard-Varet n'en demeure pas moins curieux et ingénieux.

Les phénomènes psychologiques peuvent se présenter aussi à l'état pathologique : ce sont ces troubles mentaux qu'étudient MM. F. Raymond et Pierre Janet dans **Névroses et Idées fixes** [1]. Une série d'observations consignées dans un premier volume (Voir *Études*, 5 oct. 1898) nous avait mis en présence d'un petit nombre de cas étudiés d'une façon en quelque sorte *concentrée*. Ici, cent cinquante-deux observations se trouvent résumées. Le grand nombre de sujets permet de mieux saisir l'importance de certains phénomènes d'après leur répétition, et en même

1. *Névroses et Idées fixes*, par le professeur F. Raymond et le Dr Pierre Janet. Travaux du laboratoire de psychologie de la clinique à la Salpêtrière (2e série). Paris, Alcan, 1898. Grand in-8, pp. 559, avec figures. Prix : 14 francs.

temps soustrait, dans la mesure possible, l'observateur aux dangers du dressage. Celui qui étudie plusieurs centaines de malades n'a pas le temps ni le moyen de les dresser comme celui qui n'en étudie qu'un petit nombre.

La première partie du volume groupe ensemble les troubles plus spécialement *psychiques*, tels que les confusions mentales, les aboulies, les délires se rapportant à la personnalité, les délires émotifs, les obsessions et impulsions, les somnambulismes, les fugues. Dans la seconde sont réunies les affections qui présentent quelque symptôme organique, *somatiques*, les troubles de la sensibilité, les tremblements et chorées, les tics, les paralysies, les contractures, les troubles du langage, les spasmes viscéraux, les troubles vaso-moteurs, le kyste parasitaire du cerveau. Mais, même dans ces derniers cas, les antécédents psychiques des individus sont soigneusement recherchés.

Ce volume présente moins de généralisations que le précédent : dans l'état actuel de la science, elles ne peuvent être que prématurées. Mais les observations qu'il contient sont fort intéressantes pour le psychologue et le savant.

M. G. L. Duprat[1] est de l'école de M. Pierre Janet. « Des médecins et des psychologues, remarque-t-il, se livrent concurremment à l'étude des phénomènes psycho-pathologiques ; il appartient au philosophe de rechercher si la biologie et la psychologie ont des droits égaux sur ces phénomènes, et si l'étude des maladies mentales ne relève pas primitivement de la psychologie. » C'est cette priorité des droits de la psychologie qu'il essaie d'établir, et non sans succès.

Mais là où M. Pierre Janet voit surtout des *Idées fixes*, M. Duprat reconnaît principalement de l'**Instabilité mentale**. Est pathologique, pour lui, tout ce qui est *asystématique*, non coordonné. L'absence de lien entre les mouvements d'ordre mental caractérise le morbide et le distingue du normal. Mais ce n'est pas l'incoordination logique qui fait originairement la personne instable. C'est la faiblesse de caractère, le manque d'énergie psychique qui fait l'intelligence instable, aussi bien que la sensibilité et la volonté instables. Beaucoup de malades à idées fixes sont

1. L'*Instabilité mentale*. Essai sur les données de la psychologie pathologique, par G. L. Duprat. Paris, Alcan, 1899. In-8, p. 310. Prix : 5 francs.

des abouliques pendant les trois quarts de leur existence : M. Pierre Janet le reconnaît lui-même. Leur instabilité vient de l'incapacité où ils sont de considérer avec quelque continuité les divers facteurs d'une résolution. La force des idées fixes vient de la faiblesse des idées nouvelles.

La thèse de M. Duprat nous paraît au moins très vraisemblable dans ses grandes lignes. Nous regrettons qu'il réduise l'âme à une synthèse de relations, et que, malgré l'expérience de ces dernières années, il ait encore si grande confiance dans la *vertu éducative* de la science.

Des articles publiés jadis par le Dr Surbled dans la *Science catholique* sur **le Rêve**[1] se sont développés jusqu'aux dimensions d'un petit livre. Le livre est intéressant et se lit facilement sans avoir la prétention de dire le dernier mot sur les questions délicates que ce problème soulève. (Voir *Études*, décembre 1895, p. 607-610.) Mais l'heureux dormeur que M. le Dr Surbled ! pour lui, tous les rêves sont des enchantements, de délicieuses fantaisies, de riantes oasis dans le désert.

Signalons, en finissant, la publication ou la réédition de séries appartenant aux **Institutions de Philosophie scolastique**, excellent ouvrage publié par des Pères jésuites de la Province de Germanie. Ce sont en particulier les *Institutiones psychologicæ* et les *Institutiones Philosophiæ naturalis* du R. P. Tilmann Pesch[2]. On y trouvera la même abondance de doctrine et la même lucidité d'expression que dans ses devanciers.

Une cinquième édition de la **Connaissance de l'âme** du P. Gratry[3] vient également de paraître. Le public continue à goûter cette philosophie originale, où une métaphysique puissante se mêle à une brillante poésie. Lucien ROURE, S. J.

1. *Le Rêve*, par le Dr Surbled. Paris, Téqui, 1898. In-18, p. 142.

2. *Institutiones psychologicæ* secundum principia S. Thomæ Aquinatis. Accommodavit Tilmannus Pesch, S. J. Fribourg, 1897-1898. 2 vol. in-8, pp. XIV-421; XVIII-551. Prix : 12 fr. 50 les 2 vol. — *Institutiones Philosophiæ naturalis*, ibid., 1897. 2 vol. in-8, pp. XXVIII-444; XX-406. Prix : 12 fr. 50 les 2 vol. — Nous sommes heureux d'indiquer aussi la seconde édition de *The Data of modern Ethics* examined by Rev. John J. Ming, S. J. New-York, Benzinger, 1897. In-8, pp. XX-386.

3. *De la Connaissance de l'âme*, par A. Gratry. Paris, P. Téqui, 1898. 2 vol. in-12, pp. XL-366; 441. Prix : 7 fr. 50.

L'Art d'être heureux. *Études morales*, par Victorin Vidal. Paris, Lahure. Prix : 3 fr. 50. — Le beau titre, et comme il ferait fortune s'il servait d'étiquette à quelque panacée efficace contre la douleur et l'ennui ! Mais M. Vidal, sans s'acharner à la poursuite chimérique du bonheur, se contente sagement de paraphraser le *mens sana in corpore sano*, nous invitant seulement à ne pas mettre, en cette décevante recherche, tous les torts de notre côté.

Son livre, qui n'est ni une paradoxale fantaisie, ni un traité d'ascétisme religieux, renferme simplement un franc plaidoyer contre les ennemis de cette félicité si ardemment recherchée : l'alcool, le tabac, le surmenage, voire l'argent, ce succédané du bonheur pour tant d'imaginations. Sans aspirer à une réforme immédiate des mœurs, ni à l'apaisement subit de l'âpre *struggle for life*, l'auteur s'estimerait heureux si ses conseils de sagesse, d'abord suivis par quelques-uns, pouvaient apporter au vingtième siècle des germes de renaissance physique et morale. Puisse ce généreux espoir n'être pas trop déçu !

De lecture reposante et saine, cette causerie familière avec un « ancien », robuste et sage, ignorant du *vague-à-l'âme* contemporain, contient nombre de considérations peut-être pas très neuves, mais, en tout cas, très bonnes à répéter. A la fin de cette étude consciencieuse du cœur humain, l'auteur, qui pourtant met quelque coquetterie à demeurer impartial, est rationnellement amené à déclarer que Dieu seul peut remplir nos aspirations inassouvies vers le bonheur. Non qu'il nous élève d'un large coup d'aile jusqu'aux sommets de la philosophie chrétienne, car son livre, destiné au grand public des indifférents, ne quitte guère les « coteaux modérés » du bon sens.

L'ouvrage se termine par une intéressante enquête sur le bonheur à laquelle collaborent de nombreuses célébrités contemporaines : Bismarck, Alexandre Dumas, Jules Simon, de Vogüé, Berthelot, X..., milliardaire, etc. : tous privilégiés de la gloire, de l'intelligence ou de la fortune, sous une forme émue ou spirituelle, commentent éloquemment pour les déshérités et les mécontents le vers du bonhomme La Fontaine :

> Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux.

Plût au ciel que ces grains de bons sens jetés à travers le monde pussent germer dans les cervelles surchauffées de notre âge et

apporter aux lecteurs du livre de M. Vidal quelque peu de ces joies nobles et douces qu'il souhaite à tous. Édouard Galloo.

Leçons nouvelles sur l'analyse infinitésimale et ses applications géométriques, par M. Ch. Méray, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon. Quatrième partie : *Applications géométriques classiques*. Paris, Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. xii-248. — L'analyse s'est dégagée de l'ancienne géométrie et de la physique un peu comme le concept du phantasme. Puis elle a remplacé par des hypothèses précises les jugements d'intuition sensible, trop vagues pour la déduction, et des deux sciences considérées comme développements logiques de ces hypothèses elle a fait une partie d'elle-même tout en conservant leur langage devenu conventionnel, si expressif pour notre nature composée, si pittoresque dirait M. Méray. C'est à ce point de vue que s'est placé l'éminent auteur pour exposer, à la suite de ses leçons d'analyse, les éléments de la géométrie infinitésimale. Que le géomètre heureux dont l'œil sûr distingue les infiniment petits du troisième ordre n'ouvre pas ce livre ; mais que l'esprit soucieux d'avoir des concepts purs de tout élément sensible, de voir le particulier dans le général, et de l'y voir apparaître avec ordre et rigueur, ait la patience de l'étudier attentivement.

Après un chapitre préliminaire consacré à la mesure des grandeurs, l'auteur approfondit la théorie générale du contact qu'il définit par la coïncidence des dérivées jusqu'à l'ordre voulu. L'application immédiate aux figures du premier degré l'amène à considérer les droites osculatrices à une surface, amorçant ainsi naturellement la théorie des lignes asymptotiques Dans le même esprit, et pour éviter toujours les infiniment petits, l'enveloppe est systématiquement présentée comme une figure fixe constamment touchée par la figure mobile. Aux questions de perpendicularité a été rattachée celle des trajectoires, et en parti culier celle des trajectoires orthogonales d'une ligne à deux paramètres, qui est largement traitée. Au point de vue où s'est placé l'auteur, on sera peut-être étonné que, songeant à remplacer ici la notion sensible d'angle par une relation polaire (p. ix et 124), il ne fasse aucune allusion à la géométrie cayleyenne. Viennent ensuite les propriétés saillantes des surfaces usuelles où l'on ne manquera pas de remarquer l'exposé rapide du théorème de Gauss sur la

courbure totale et la théorie toute analytique, très régulière et très complète des surfaces applicables sur le plan. L'étude des courbes gauches est vivement menée au chapitre VII. Si les formules de Frenet et de Serret, celles du moins où intervient la binormale, sont presque sous-entendues (p. 116), on trouvera pleines de choses les six pages relatives aux développées. La courbure des lignes tracées sur une surface forme l'objet du dernier chapitre d'une composition très ferme et très une. La forme adoptée est la représentation paramétrique du plan tangent, et l'établissement entre les deux paramètres du plan tangent de toutes les relations classiques. Un Appendice réunit enfin les principales formules en coordonnées polaires.

Ai-je besoin de rappeler encore les qualités tant de fois signalées qui distinguent les ouvrages de M. Méray, la rigueur, la précision, le soin d'une exposition mûrie depuis près de trente ans ? Il suffira de dire qu'elles seront certainement plus appréciées dans des matières parfois assez délicates et où l'on est plus porté à se négliger. Jean DE SEGUIER, S. J.

MUSIQUE. — I. **Chants de l'âme**, par le R. P. LIGONNET, dominicain enseignant. Paris, Lethielleux. In-4, pp. 126. Prix : 6 francs. — II. **Les Chansons des pèlerins de Saint-Jacques**, par M. l'abbé Camille DAUX. Montauban, Forestié, 1899. In-8, pp. 58. — III. **70 Motets au Très Saint Sacrement**, par le P. Médard KAISER, C. SS.-C., directeur du Grand Séminaire de Versailles. Paris, Lethielleux. In-4, pp. 144. Prix : 8 francs.

I. — Comme le nom d'Ambroise Thomas vous met aux lèvres la chanson de *Mignon*, celui de Bellini, le duo de la *Norma*, le nom du P. Ligonnet évoque l'exquise mélodie *Dieu de paix et d'amour... Oh! qui me donnera!...* Le compositeur qui a fait semblable trouvaille, ne fût-ce qu'une fois dans sa vie, est sûr de ne pas mourir tout entier.

L'heureuse veine n'est pas épuisée. Le P. Ligonnet publie cette fois une série de trente-cinq numéros, cantiques français ou motets liturgiques, à plusieurs voix. Le titre *Chants de l'âme* caractérise bien le genre de ces compositions. Les auteurs contemporains de chants sacrés se heurtent trop souvent à l'un de ces deux écueils, banalité ou recherche. On nous donne des airs de cantiques qui semblent faits de pièces et de morceaux, comme les

vers latins que les écoliers ajustent avec des hémistiches cueillis dans le *Gradus*. On a déjà entendu cela quelque part. L'œuvre, d'ailleurs estimable, de feu l'abbé Gravier, n'est pas exempte de ce défaut. D'autres, par crainte du banal, du *déjà entendu*, se jettent dans le tourmenté, l'abstrait, l'insaisissable, remplacent la mélodie par de la modulation et des *effets*. Les uns et les autres sont pauvres d'idée, l'inspiration est absente; ce n'est pas l'âme qui chante. Le P. Ligonnet, lui, est du petit nombre des artistes que la muse de la mélodie a touchés de son aile. La science ne lui manque pas, et il n'ignore pas le procédé; le développement de la phrase musicale, l'agencement des parties et l'accompagnement en témoignent. Mais l'accessoire ne se substitue jamais au principal, le coloris n'étouffe pas le dessin, le P. Ligonnet ne se résigne pas à travailler sur le néant et à enjoliver des riens; il y a toujours dans sa musique une âme qui chante, et c'est pourquoi elle vivra.

II. — M. l'abbé Camille Daux, historiographe du diocèse de Montauban, a écrit un grand ouvrage sur le fameux *Pèlerinage de Compostelle*. Son étude sur les *Chansons de Saint-Jacques* en forme un appendice important. Le texte de ces naïves compositions était connu par des publications antérieures; mais les airs étaient seulement indiqués par des *timbres* oubliés. M. l'abbé Daux a été assez heureux pour en retrouver plusieurs dont il donne la notation. Outre la satisfaction du chercheur patient, cette trouvaille a de l'intérêt au point de vue des chansons elles-mêmes. Pauvres de sens et de poésie, ces strophes enfantines, qui ne supportent pas la lecture, deviennent charmantes, récitées sur leurs airs de vieilles complaintes.

III. — Ces motets ont été composés d'abord pour le Grand Séminaire de Versailles; ils y ont été exécutés et pour ainsi dire expérimentés. C'est après avoir subi cette épreuve de plusieurs années qu'ils sont réunis en recueil et livrés au public. Le caractère de ces compositions se ressent de leur origine. La mélodie est toujours grave et d'accord avec les paroles liturgiques. L'école intransigeante protestera contre l'intrusion de la musique moderne dans des chapelles qui devraient être le domaine réservé du plain-chant. C'est pousser la sévérité plus loin que la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises. Pourvu

qu'elle ne soit pas un simple écho du théâtre, qu'elle se mette au ton de la prière, qu'elle chante dignement les louanges de Dieu, pourquoi interdire à la musique moderne d'alterner avec le chant grégorien, même au Grand Séminaire ? N'est-il pas, au contraire, fort à propos d'exercer ainsi ceux qui seront plus tard chargés de maintenir la décence dans le lieu saint à discerner ce qu'il convient d'y admettre et ce qu'il en faut exclure ?

Les motets du R. P. Kaiser sont écrits pour une ou plusieurs voix. On trouvera peut-être que dans les duos la seconde partie suit un peu servilement à la tierce. Les chants à quatre parties sont pour voix inégales ; au Grand Séminaire on ne peut naturellement dire que le chant à l'unisson. Les autres parties forment dans le recueil l'accompagnement d'orgue. L'auteur annonce qu'il va les publier à part. Mais alors, il ferait bien, ce semble, de publier un véritable accompagnement. Joseph Burnichon, S. J.

Un homme de Dieu : L'abbé Goddard, aumônier de la maison du Sacré-Cœur de Chambéry, par le chanoine Petit. Currière (Isère), imprimerie des Sourds-Muets, 1898. In-18, pp. 350. — Il fut vraiment un prêtre selon le cœur de Dieu. Cet éloge qui résume tout un panégyrique, ceux qui ont connu le vénérable abbé Godard le lui ont déjà donné tout d'une voix. Ils seront heureux de le retrouver vivant dans ce livre que M. le chanoine Petit a consacré à sa mémoire. Aumônier d'un couvent du Sacré-Cœur pendant quarante-quatre ans, le saint prêtre a eu une existence peu fertile en incidents ; mais son historien le fait parler beaucoup, et d'une manière toujours instructive et édifiante. *Defunctus adhuc loquitur.* Joseph Burnichon, S. J.

Joseph Sépet, par le P. J. Adam, S. J. Dôle, Courbe-Rouzet, 1898. In-8, pp. vii-70 ; avec portrait. — Le 15 août 1898, dans la baie de Bandols, un pêcheur apercevait le cadavre d'un jeune homme, muni du scapulaire. C'était celui de Joseph Sépet, frappé l'avant-veille, au bain, par une congestion foudroyante. Deux jours plus tard, tout ce que la ville d'Aix comptait de notabilités au barreau, dans ses Facultés, parmi les catholiques, suivait le convoi, et tous déploraient qu'à vingt-trois ans une carrière pleine d'espérances fût brusquement brisée.

Car, Joseph Sépet occupait déjà une place marquante au soleil de Provence. Élève du collège Saint-Joseph d'Avignon, étudiant,

soldat, homme d'œuvres et président de la Conférence Saint-Louis de Gonzague, avocat, partout il était des premiers par l'intelligence, par l'énergie au travail, par le caractère et par la pratique virile des vertus chrétiennes. En faire la preuve serait déflorer les chapitres si vivants et si littéraires dans lesquels le P. J. Adam nous peint cette physionomie attachante. Mieux vaut les lire en entier. Contentons-nous de remercier l'auteur d'avoir compris ce qu'il y avait d'à-propos à présenter aux jeunes gens un tel modèle, et demandons-lui de répandre, par une édition moins restreinte, son œuvre excellente de fond et charmante de forme, malgré quelques distractions de prote.

Charles Berbesson, S. J.

Notes de grammaire latine, pour servir à la traduction du français en latin, par l'abbé L. Bayard, agrégé des Lettres, professeur aux Facultés libres de Lille. Paris, librairie C. Klincksieck, 1898. In-12, pp. xii-108. — Voici un livre qui dépasse de beaucoup les promesses et les trop « modestes » prétentions de son titre. Ce n'est point une grammaire latine, comme le déclare tout d'abord la Préface, c'est une *carte des écueils* à l'usage des étudiants qui ont à traduire du français en latin.

Une double catégorie de fautes y est signalée « celles qui viennent de la différence du génie des deux langues; et celles qui naissent de l'insuffisance, soit scientifique, soit pédagogique, des grammaires mises longtemps entre les mains de la jeunesse » (p. v).

Le plan du livre est aussi net que le but poursuivi. (Voir Préface, p. x.) *Minimum* des notions orthographiques nécessaires; déclinaisons nominale et pronominale; syntaxe des verbes précédée d'une soigneuse étude sur les formes grammaticales et sur le rôle des temps et des modes, avec d'ingénieux tableaux (p. 17, 35, 46, 65) qui aident autant le jugement que la mémoire; emploi du pronom réfléchi, attraction ou mieux série des principales anomalies grammaticales introduites par la logique, tout cela est exposé et *raisonné* avec une sûreté et une compétence indiscutables.

Les étudiants, et, par suite, peut-on ajouter, les professeurs de l'enseignement secondaire trouveront dans ce livre mieux qu'une grammaire, le moyen de mettre au point, soit les manuels

qui retarderaient, s'il en est encore, soit les connaissances grammaticales qu'ils peuvent avoir à enseigner.

L'auteur ambitionnait d' « être exact et clair » et de « concilier autant qu'il est possible la science et la pédagogie ».

Il peut être assuré qu'il a réussi pleinement[1].

Son manuel lui fait honneur, ainsi qu'à l'Université catholique de Lille. Eugène Griselle, S. J.

I. Exil et Patrie, par Édouard d'Argyll. Paris, H. Gautier. In-8, pp. 366. Prix : 3 fr. 50. — **II. Au cours de la vie**, par le colonel Thomas. Paris, Hennuyer, 1899. In-8, pp. vi-216.

I. — En écrivant *Exil et Patrie*, le respectable auteur a voulu réagir à sa façon contre le cosmopolitisme socialiste, juif, anarchiste, voire humanitaire et scientifique. Il met en regard une double série de faits cueillis à travers l'histoire du monde, et qui aboutissent par des voies opposées à la même conclusion. Les souffrances des exilés et les grandes choses inspirées par le patriotisme prouvent également que rien n'est plus enraciné dans l'âme humaine que l'idée de patrie. Malheureusement, çà et là, l'écrivain s'est trop fié à sa mémoire où les dates paraissent un peu se confondre ; par exemple, quand il raconte que le maréchal Ney fut disgracié par l'empereur, après Waterloo, condamné et fusillé ; ou encore que deux ans après l'exécution de Louis XVI, Robespierre vint visiter Marie-Thérèse au Temple. Robespierre périt le 28 juillet 1794, un an et demi seulement après le roi. A ce moment, d'après l'auteur, Louis XVII, enlevé de la prison, était en sûreté quelque part. Légende Naundorff.

II. — Un peu de tout dans le nouveau recueil du colonel Thomas : des aperçus, des réflexions, des pensées détachées, des *coups de plume;* il y a même deux saynètes qui n'ont rien de particulièrement militaire, bien que cela finisse par des conquêtes. Toujours une parfaite honnêteté, un grand bon sens et une littérature franche et sincère comme le métal d'une épée. Le colonel voudrait que les officiers eussent le droit d'écrire en

1. Qu'il me permette de lui signaler quelques fautes typographiques à ajouter à sa table des *errata :* p. 22, note, ligne 11, *dans* ; p. 28, l. 15, *po*poscisset, p. 65, l. 18, remarque. Peut-être au nº 28 pourrait-on rappeler l'emploi syntaxique du verbe en français après le mot *tout ;* « tout heureux que vous êtes. »

signant; on l'a accordé depuis peu, paraît-il, aux officiers allemands. Si tous devaient en user comme lui, il n'y aurait, certes, aucun inconvénient.

Joseph Burnichon, S. J.

Chroniques de la Forêt de Sauvagnac, par le comte A. de Saint-Aulaire. Paris, 1899, Calmann-Lévy. Prix : 3 fr. 50. — Le livre de M. de Saint-Aulaire, chasseur doublé d'un poète, est un véritable hymne à sa chère forêt. Jadis nemrod infatigable, il y vient maintenant revivre sa jeunesse et chasser encore... aux souvenirs.

Arbres et bêtes, il chérit tout du même amour et il n'est pas jusqu'à l'humble et laid crapaud qui ne lui inspire un passage attendri, digne des vers fameux de Victor Hugo ; volontiers, avec le saint auteur des « fioretti », il appellerait « mes frères » les oiseaux du ciel et les animaux des bois.

En revanche, les simples humains semblent lui inspirer moins de tendresse, et dans ses rêveries à travers bois passent parfois de misanthropiques accès qui troublent sa paisible communion avec la nature. Il est vrai que les deux ou trois « chroniques » empruntées à l'époque révolutionnaire, auxquelles la forêt sert de théâtre, mettent en scène de fort laids échantillons de l'espèce humaine et sont peu faites pour le réconcilier avec elle.

Le lecteur éprouvera-t-il les mêmes jouissances que M. de Saint-Aulaire au cours de cette randonnée à travers *sa* forêt ? Le public décidera, et, s'il ne peut éprouver aussi pleinement le charme des souvenirs évoqués, il goûtera du moins la sincérité et le tour naïf des Chroniques de Sauvagnac.

En résumé : — si M. de Saint-Aulaire veut bien nous passer l'expression quelque peu familière, — le livre d'un « brave homme ».

Édouard Galloo.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 11. — **Le Souverain Pontife** accorde, aujourd'hui, au Sacré Collège l'audience qui aurait dû avoir lieu pour l'anniversaire du couronnement. En réponse à l'adresse lue par le cardinal-doyen, Sa Sainteté a fait donner lecture de l'allocution suivante :

En revoyant ici aujourd'hui le Sacré Collège réuni autour de Nous, Nous éprouvons une consolation qu'il Nous eût semblé à peine permis d'espérer, il y a quelques semaines. Mais si le bon Dieu Nous a, d'un côté, visité par l'infirmité, il Nous a aussi, d'un autre côté, aidé lui-même dans sa bonté à en sortir sain et sauf ; et maintenant Nous voici rendu, grâce à lui, aux devoirs quotidiens et aux sollicitudes apostoliques ordinaires. Gloire soit à Dieu de l'affliction et du soulagement, du péril et du salut. Nous n'omettrons pas de dire non plus que, au milieu des amertumes multiples qui, d'autre part et pour d'autres causes, Nous incombent et Nous menacent, Nous avons été opportunément réconforté par les témoignages respectueux et empressés qui Nous sont parvenus de tous côtés, adressés à Nous, mais destinés au Pontife. Grâces soient rendues en particulier à vous, Vénérables Frères, pour l'ardent dévouement que vous Nous témoignez aujourd'hui encore et qui, d'ailleurs, Nous a toujours accompagné et aidé dans le long parcours de Notre laborieux pontificat.

Notre pensée se rapporte volontiers, monsieur le cardinal, au fait que vous venez d'indiquer, devancé par Nos désirs, et qui arrive maintenant pour consoler comme d'un rayon bienfaisant le déclin de ce siècle. Rendre plus rare et moins sanglant le terrible choc des épées, et préparer ainsi la voie à une vie sociale plus tranquille : voilà une entreprise qui doit faire briller dans l'histoire de la civilisation celui qui a eu l'intelligence et le cœur de s'en faire l'initiateur. Nous l'avons saluée, dès le début, avec cette volonté empressée qui convient, en pareil cas, à celui qui a le mandat suprême de promouvoir et de répandre sur la terre la douce vertu de l'Évangile. Nous ne cessons de faire des vœux pour qu'au dessein élevé réponde un effet abondant et général. Veuille le Ciel que ce premier pas conduise jusqu'à faire l'expérience de résoudre les litiges entre nations par le moyen de forces purement morales et persuasives.

Que pourrait désirer et vouloir plus ardemment l'Église, mère des nations, ennemie naturelle de la violence et du sang, et qui ne se montre pas satisfaite d'accomplir ses rites sacrés sans conjurer par la prière le fléau de la guerre ? L'esprit de l'Église est un esprit d'humanité, de douceur, de concorde, de charité universelle ; et sa mission, tout comme celle du Christ, est pacifique et pacificatrice de sa nature, parce qu'elle a pour objet la réconciliation de l'homme avec Dieu. De là, l'efficacité du pouvoir religieux pour traduire en actes la vraie paix parmi les hommes, non seulement dans le domaine de la conscience, comme elle le fait tous les jours, mais aussi dans l'ordre public et social, dans la mesure toutefois de la liberté qui lui est accordée de faire sentir son action. Action qui, chaque fois qu'elle est

intervenue directement dans les grandes affaires de ce monde, n'a jamais manqué de produire quelque bienfait public.

Il suffit de rappeler les nombreuses circonstances où il a été donné aux Pontifes romains de faire cesser les oppressions, de conjurer les guerres, d'obtenir des trêves, des accords, des traités de paix. Ce qui les a fait agir, c'est la conscience de leur éminent ministère, c'est l'impulsion d'une paternité spirituelle qui unit et qui sauve. Malheur à la civilisation des peuples si l'autorité papale n'était accourue dans telles conjonctures, pour réfréner les instincts inhumains de l'oppression et de la conquête, en revendiquant en droit et en fait la suprématie naturelle de la raison sur la force ! Ils parlent les noms indissolublement unis d'Alexandre III et de Legnano, de saint Ghislieri et de Lépante.

Telle est, en effet, la vertu intrinsèque du pouvoir religieux. Les contradictions et les oppressions pourront bien çà et là en entraver les effets ; mais elle vit en soi immuable et indéfectible. De sorte que, quelles que soient les vicissitudes des temps, l'Église de Dieu suivra sereinement son cours, en faisant toujours le bien. Ses regards sont tournés vers le ciel, mais son action embrasse le ciel et la terre, parce que toutes les choses ont été unies dans le Christ, aussi bien celles qui sont au ciel, que celles qui sont sur la terre. Ce serait donc une vaine illusion que d'attendre une prospérité sincère et durable du pur humanisme, de même que ce serait recul et ruine que tenter de soustraire la civilisation au souffle du christianisme qui lui a donné sa vie et sa forme et qui, seul, peut lui conserver la solidité de l'existence et la fécondité des fruits.

Nous implorons sur vous, vénérables Frères, la plus grande abondance des faveurs célestes, ainsi que sur les évêques, les prélats, et sur tous ceux qui sont ici présents, en accordant à tous d'un cœur paternel la bénédiction apostolique.

13. — **A Washington,** échange des ratifications du traité de paix hispano-américain. A cette occasion, M. Mac Kinley adresse à M. Loubet un télégramme de remerciement au sujet de l'intervention de M. Cambon, ambassadeur de France.

14. — **A Athènes,** le ministère est reconstitué sous la présidence de M. Théotokis.

15. — Mort du **Cardinal Bausa,** archevêque de Florence. Né le 23 février 1821 ; entré dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs et missionnaire en Orient; maître du Sacré Palais; créé cardinal-diacre le 23 mai 1887 ; passé à l'Ordre des prêtres le 14 février 1889.

— **A Alger,** M. Max Régis est condamné à quatre mois de prison pour outrages au gouverneur général (*Études*, 20 avril, p. 288).

16. — **Le Souverain Pontife** descend à la Basilique de Saint-Pierre, où il assiste à la messe pontificale renvoyée de l'anniversaire du couronnement.

— **En Espagne,** élections générales qui donnent la majorité au parti gouvernemental.

18. — **A Paris,** entrevue du roi de Suède et du président de la République française.

— **En Chine**, les Anglais prennent possession du territoire de Kau-Loon, sur la côte de Canton, en face de Hong-Kong, malgré la résistance armée des Chinois, avec lesquels on a dû faire le coup de feu.

— **A Bruxelles**, les socialistes interpellent le gouvernement au sujet de l'ex-abbé Victor Charbonnel, expulsé naguère à la suite de conférences impies et révolutionnaires. Après une séance violente, la Chambre vote l'ordre du jour pur et simple.

19. — A la suite des interprétations qui se sont produites dans la presse, au sujet de la lettre du Souverain Pontife au cardinal Gibbons, **Mgr Turinaz**, évêque de Nancy, a fait publier dans la *Semaine religieuse* de son diocèse un acte épiscopal dont voici la conclusion :

Considérant que nous ne pouvons pas permettre qu'une revue catholique, destinée spécialement aux ecclésiastiques et dont un certain nombre d'exemplaires circulent dans notre diocèse égare le clergé et les fidèles sur des opinions et des doctrines que Notre Saint-Père le Pape a condamnées pour « sauvegarder — il l'a dit lui-même — l'*intégrité de la foi* et veiller au salut des âmes » ;

En vertu de notre autorité épiscopale, accomplissant un des grands devoirs de notre charge, nous déclarons réprouver et condamner l'article de la livraison de *la Quinzaine*, du 1er avril 1899, intitulé : *Américanisme et Américains*, comme donnant de la lettre de Notre Saint Père le Pape à S. Ém. le cardinal Gibbons, du 22 janvier 1899, une interprétation inexacte, erronée et très gravement injurieuse à l'égard de l'autorité du Saint-Siège apostolique et de la personne auguste de Léon XIII.

Nancy, le 19 avril 1899.

† CHARLES-FRANÇOIS,
évêque de Nancy et de Toul.

19-20. — **A Paris**, *Procès des Ligues*. A l'occasion de la tentative de M. Paul Déroulède, le 23 février, le gouvernement avait déféré à la justice les ligues diverses dont le siège était à Paris.

La *Ligue des Droits de l'homme* et la *Ligue de la Patrie française* ont été condamnées, en la personne de leurs secrétaires généraux respectifs et de quelques membres, à 16 francs d'amende avec application de la loi de sursis.

— **Aux Philippines**, les Américains ont subi d'assez gros échecs. Le général Lawton a dû battre en retraite.

21. — **A Lourdes**, clôture d'un pèlerinage national d'hommes seuls, qui se sont trouvés réunis de tous les points de la France, au nombre d'environ quarante mille venus en trains spéciaux, plus une vingtaine de mille venus isolément.

— **En Belgique**, grève des ouvriers mineurs. Elle menace de devenir générale et de compromettre la marche régulière de l'industrie européenne, les provisions de charbon étant insuffisantes dans plusieurs pays.

22. — Publication d'un décret de la S. C. des Rites, en date du 2 avril, qui approuve pour le monde entier, à perpétuité, l'usage des **Litanies du Sacré Cœur** récemment approuvées et insérées dans le *Rituel romain.*

23. — **A Alger,** à la suite de manifestations tumultueuses et de violences contre les Israélites, MM. Édouard Drumont, député; Voinot, maire d'Alger, Jean Drault et Lionne sont arrêtés. Les deux premiers ont été relâchés, mais comparaîtront en correctionnelle.

24. — **A Vendôme** (Loir-et-Cher), M. David, opportuniste, est élu député, en remplacement de M. G. Bozérian, décédé.

— **A Tunis,** érection d'une statue à Jules Ferry, en présence de MM. Krantz, ministre des travaux publics, et Guillain, ministre des colonies.

— **A Rome,** le roi et la reine d'Italie rentrent d'un voyage en Sardaigne, au cours duquel ils ont été salués par les escadres française et anglaise de la Méditerranée.

25. — La **Ligue antisémitique** et la **Ligue plébiscitaire** sont condamnées à leur tour à la même amende que les Ligues des **Droits de l'Homme** et de la **Patrie française.**

Le 25 avril 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

BISMARCK

ET LA

TRANSFORMATION DE L'ALLEMAGNE

(Deuxième article[1])

II. — *Les trois guerres*

Un soir d'automne, à Varzin, dans un grand salon orné de la statue de Rauch, la « Victoire distribuant des couronnes », Bismarck était assis près du feu, où il jetait d'une main machinale des pommes de pin. On se taisait respectueusement autour de lui. Interrompant soudain le silence, il laissa échapper une plainte mélancolique sur sa destinée qui paraissait si brillante. Il n'avait fait le bonheur de personne, ni de lui-même, ni de sa famille, ni de qui que ce fût. « Vous avez fait le bonheur d'une grande nation, lui riposta-t-on. — Oui, mais le malheur de combien, répondit-il. Sans moi, trois grandes guerres n'auraient pas eu lieu ; quatre-vingt mille hommes n'auraient pas péri ; des pères, des mères, des sœurs ne seraient pas plongés dans le deuil... maintenant, j'ai cela à régler avec Dieu. »

Depuis un an qu'il était au pouvoir, Bismarck n'avait pas perdu de vue son objectif, il pensait toujours à l'accroissement de la Prusse ; l'établissement de l'hégémonie prussienne en Allemagne était son idée fixe. De plus, il n'avait et il ne laissait autour de lui aucun doute sur le moyen à prendre pour y parvenir ; il savait et il disait sans ambages que « les États grandissent non par des discours, mais par le fer et le sang ». On pouvait à la rigueur, par des voies pacifiques, par des conventions militaires librement consenties, rattacher à la Prusse quelques petits États ; pour subordonner à la direction prussienne les États de moyenne grandeur et ruiner la suprématie de l'Autriche, une lutte armée était inévitable. Il

1. V. *Études* du 5 avril.

continuait donc imperturbablement cette réforme de l'armée prussienne qui devait lui donner l'instrument nécessaire à la réalisation de son rêve. Cet instrument se perfectionnait de jour en jour. L'heure approchait de l'utiliser. Il paraît bien que, jusque vers la fin de l'année 1863, il n'avait pas encore de plan bien arrêté. Il avançait des pièces dans des directions différentes ; et il attendait des événements le signal qui lui marquerait de quel côté il serait avantageux de porter les premiers coups, du côté du Mein, ou de la Vistule, ou bien encore de l'Elbe.

Il avait visé un moment la Hesse-Cassel, et s'était jeté, non sans quelque crânerie, dans le conflit constitutionnel chronique de ce pays avec l'Électeur. Il avait donné, à cette occasion, le plaisant spectacle d'un ministre intervenant dans un État voisin, pour y forcer le prince à une plus stricte observation du régime parlementaire, tout en gouvernant lui-même en dehors de la Constitution, et au moyen d'impôts prélevés contrairement au vote de la Chambre.

D'autre part, la pensée de récupérer la ligne de la Vistule, perdue depuis Iéna, hanta plus d'une fois l'esprit de M. de Bismarck, au cours de cette année 1863. Bien entendu, on ne voulait obtenir cette rectification de frontières que du consentement de l'empereur Alexandre II, sans négliger toutefois les moyens qui eussent quelque peu forcé la solution.

Mais la vieille affaire des duchés de l'Elbe, toujours pendante, allait entrer dans une phase nouvelle et plus aiguë. Frédéric VII venait de mourir, 15 novembre 1863 ; la succession danoise était ouverte ; déjà, pour arracher le Schleswig et le Holstein à la domination de l' « étranger », la diète de Francfort avait décrété, dans les deux pays, l'exécution fédérale contre le Danemark; le prince d'Augustenbourg avait été installé à Kiel en qualité de grand-duc, sous la protection des baïonnettes saxonnes et hanovriennes. N'était-ce pas le cas, pour Bismarck, d'intervenir, de faire l'essai de la nouvelle armée prussienne, d'expérimenter jusqu'où l'Europe le laisserait aller? Décidément, c'est du côté de l'Elbe qu'il fallait entamer la partie, commencer la rénovation, la prussification de l'Allemagne.

Une fois la résolution prise, M. de Bismarck mit à l'exé-

cuter une ardeur, une audace, une habileté incomparables ; son coup d'essai fut un coup de maître ; et le grand Machiavel eût certainement trouvé plaisir à contempler l'adresse, ou comme il eût dit, « la virtù », avec laquelle le chevalier de la Marche sut, dans l'espace de quelques mois, enguirlander l'empereur Napoléon III, entraîner l'Autriche dans une expédition lointaine, qu'il avait lui-même, jadis, proclamée aussi injuste qu'insensée, mettre en avant le *Bund* et l'évincer en même temps, terroriser les États secondaires et éconduire leur protégé, affecter de prendre en main les intérêts du Danemark en préparant sa spoliation. Lui-même, plus tard, s'en applaudira comme de son chef-d'œuvre. Le 1er février 1864, une armée austro-prussienne, prenant de gré ou de force la place de l'armée fédérale, envahissait le Schleswig. L'Autriche suivait la Prusse sans enthousiasme, et seulement pour ne pas laisser à sa rivale la direction unique de l'affaire qui, entre toutes, à ce moment-là, tenait à cœur au peuple allemand.

Nous n'avons pas à retracer les opérations de la guerre. Assaillie par des forces plus que doubles des siennes, la malheureuse armée danoise est bientôt refoulée dans le Jutland et dans les îles ; le 18 avril 1864, Dybbol ou Düppel, sa dernière position militaire dans le Schleswig continental, lui était enlevé par un assaut furieux.

Cependant, que faisait l'Europe ? Quatorze ans auparavant, à l'occasion de la première guerre danoise, l'Angleterre, la France et la Russie, peu soucieuses de faciliter à l'Allemagne la création d'une grande marine militaire, ainsi que l'accès du Sund et des Belts, avaient garanti, par le protocole de Londres du 2 août 1850, et le traité de 1852, l'unité et l'intégrité de la monarchie danoise, en les proclamant intimement liées aux intérêts généraux de l'équilibre européen. L'Autriche et la Prusse, empêchées, à cause de leurs révolutions intérieures, de faire prévaloir les intérêts allemands sur ceux des trois autres grandes puissances, avaient apposé leur signature à l'acte de Londres. Le 20 avril 1864, une nouvelle conférence diplomatique s'ouvre dans la capitale de l'Angleterre. Mais Bismarck ne s'était pas trompé en prédisant qu'il n'en sortirait rien ; il savait le refroidissement, les brouilles sur-

venus entre les cabinets européens. La France propose, sans grandement insister, un appel au suffrage universel dans les duchés ; l'Angleterre s'efforce en vain de trouver une ligne de partage du Schleswig acceptable pour les deux parties ; la Russie plus intéressée que personne dans la question, parce qu'elle a besoin de la liberté du passage de la Baltique dans la mer du Nord, parce que ses souverains sont parents de ceux du Danemark et ont même des titres d'héritage sur le Holstein, la Russie se dégage et fait passer ses droits au duc d'Oldenbourg. Alors les deux puissances allemandes, profitant de la désunion des autres, se déclarent purement et simplement déliées, par le fait de la guerre, des obligations antérieures de 1852 (25 juin 1864).

Les hostilités recommencent aussitôt; l'île d'Alsen est prise, le Jutland tout entier est occupé (25 juin 1864); Christian IX se voit dans la nécessité de traiter. Il renonce en faveur de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, par les préliminaires de Vienne du 1er août 1864, ratifiés par la paix conclue dans la même ville, le 30 octobre, à tous ses droits sur les duchés de Schleswig et de Holstein, et de plus au duché de Lauenbourg, entraîné dans leur sort. Le fondateur de la nouvelle ligne royale danoise inaugurait ainsi son règne par la perte des trois duchés de l'Elbe, dont les deux plus importants appartenaient à la dynastie d'Oldenbourg depuis quatre siècles révolus, et dont le troisième avait été, en 1815, la très faible indemnité pour le royaume de Norvège.

Le prince d'Augustenbourg, proclamé à Kiel sous le nom de Frédéric VIII, essaya bien un instant de maintenir ses prétentions. Il ne fut pas difficile à M. de Bismarck d'en avoir raison. Par une note du 22 février 1865, il lui signifia d'avoir à se retirer ou à se faire le vassal de la Prusse. Le prince se retira. Il n'en a pas gardé rancune; il a servi plus tard dans les rangs de l'armée prussienne; et l'une de ses filles est aujourd'hui l'impératrice Augusta-Victoria, femme de Guillaume II.

II

Qu'allaient devenir les trois duchés ? Sur cette question, dans la pensée de M. de Bismarck, il n'y avait aucune hésita-

tion : ils devaient être par-dessus tout une pomme de discorde entre les vainqueurs, il l'avait prévu, il le voulait : cette fraternité d'armes et cette conquête faite en commun par les deux grandes puissances allemandes, au nom des intérêts de l'Allemagne, allaient, par une pente insensible, conduire à une guerre acharnée entre les deux alliés de la veille et amener le déchirement de la Confédération germanique.

Le 14 août 1865, de Gastein, dans le Salzbourg autrichien, où il prenait les eaux, tout en continuant à diriger les affaires, Bismarck écrivait à sa femme un billet ainsi conçu : « ... Le comte Blome (le représentant de l'Autriche) est de nouveau ici ; nous faisons notre possible pour conserver la paix et boucher les crevasses de l'édifice... Avant-hier, j'ai consacré une journée entière à la chasse ; je crois t'avoir écrit que j'étais revenu bredouille de ma première expédition ; cette fois, j'ai du moins abattu une biche ; mais, je n'ai rien vu autre chose durant trois heures... Après tout, c'était un très beau coup, tiré à travers le précipice ; l'animal, tué raide, tomba les quatre pattes en l'air, de la hauteur de plusieurs clochers, dans le torrent, à mes pieds... » Après tout, ce n'était pas non plus un coup manqué que celui qui, le jour même où Bismarck traçait ces lignes, 14 août 1865, faisait tomber le petit duché de Lauenbourg dans la gibecière prussienne. Ce fut la première annexion opérée par Bismarck ; il y gagna le titre de comte, le comte de fer (*der eiserne Graf*), comme l'appellera bientôt son peuple. Nous ne parlons pas de ce titre de duc de Lauenbourg, qu'il refusa de porter et dont l'offre fut pour lui — juste retour des choses d'ici-bas — l'annonce de la disgrâce.

Comment l'affaire avait-elle été menée ? Depuis la spoliation du Danemark consommée de compte à demi, la Prusse n'avait pas cessé d'assaillir et de fatiguer son alliée de réclamations et de menaces. Le 11 juillet 1865, de Carlsbad en Bohême, de l'endroit même où le vieux roi Guillaume était venu, lui aussi, jouir de l'hospitalité autrichienne, durant la saison des eaux, Bismarck avait expédié à Vienne une dépêche hautaine, par laquelle il demandait à l'empereur François-Joseph, au nom de son maître, de céder toute sa part du butin contre

espèces sonnantes. L'alerte fut vive pendant quelques semaines. Les préparatifs militaires de la Prusse, ses négociations avec l'Italie n'étaient un mystère pour personne. A la fin, on transigea. L'Autriche intimidée consentit, par la convention de Gastein, du 14 août 1865, à un règlement provisoire du *condominium*, par lequel la Prusse acquérait en toute propriété le Lauenbourg en échange d'une somme d'argent payée à l'Autriche, prenait le gouvernement du Schleswig, et se réservait en outre, dans le Holstein, laissé sous l'administration autrichienne, le droit de garnison à Kiel et à Rendsbourg, le port militaire et la forteresse du pays.

Ce n'était qu'un commencement. Ces avantages, si grands qu'ils fussent, ne paraissaient pas suffisants à M. de Bismarck; les négociations pour un règlement définitif, plus favorable encore aux intérêts prussiens, continuèrent pendant tout l'hiver de 1865 à 1866, plus difficiles de jour en jour. En même temps, il mettait sur le tapis la question tout autrement ardue de la réorganisation de l'Allemagne.

La circulaire du 24 mars 1866, destinée à agir sur le chauvinisme prussien, posa en principe que la Confédération germanique était à refondre, de façon que la première place en diète et la direction militaire des États secondaires revinssent au roi de Prusse. La proposition déposée à Francfort, le 9 avril 1866, relative au mode de réforme du pacte fédéral, demanda, comme auraient pu le faire, en vue de flatter la passion populaire, les chefs du parti démocratique, la convocation d'un parlement allemand élu directement par le suffrage universel.

En réponse aux provocations de plus en plus accentuées de la Prusse, l'Autriche et les États secondaires, menacés eux aussi, et avec qui celle-ci s'était réconciliée, voulurent enfin à leur tour frapper un grand coup. Les troupes prussiennes ayant expulsé les Autrichiens du Holstein (7 juin 1866), la diète décréta, le 14 juin 1866, la mobilisation des contingents fédéraux contre la Prusse. C'était ce qu'attendait le ministre prussien ; à l'issue du scrutin, son représentant à Francfort déclara la Confédération dissoute, sauf à la reconstituer sur de nouvelles bases ; quatre jours plus tard, le 18 juin 1866, la guerre était déclarée à l'Autriche ; dans l'intervalle

(16 juin 1866), les armées prussiennes avaient déjà envahi la Saxe, le Hanovre et la Hesse électorale.

La Prusse, en entrant dans cette phase décisive de son histoire, exposait du coup son intégrité territoriale, son existence même ; elle n'avait, en fait d'alliés allemands, que quelques petits États du Nord ; mais l'action combinée de l'Italie, qu'elle s'était assurée par l'alliance offensive et défensive signée à Berlin, le 28 mars 1866, allait diviser les forces de l'Autriche ; la neutralité bienveillante de Napoléon III, que Bismarck avait achevé de se concilier dans la fameuse entrevue de Biarritz, l'abstention de la Russie et de l'Angleterre, lui laissaient libre jeu ; et avant tout elle était prête elle-même.

Elle était prête matériellement : son armée était admirablement organisée et outillée ; ses finances se trouvaient dans un ordre parfait. Elle était prête moralement : le peuple prussien avait bien paru un instant répudier la pensée de cette guerre civile, de cette lutte fratricide ; les libéraux surtout avaient sur le cœur la longue querelle constitutionnelle qu'ils continuaient de soutenir contre le roi et son ministre ; mais le premier moment de stupéfaction passé, la nation entière se montra disposée à oublier, et sa communauté de race avec l'adversaire, et ses griefs parlementaires ; elle accepta tous les sacrifices en vue du grand but qu'on lui montrait.

L'opposition de la cour fut peut-être plus difficile à vaincre. Il fallut longtemps à Bismarck pour amener le Hohenzollern à prononcer contre le Habsbourg le décisif « Dieu le veut ». Il quitta Berlin, en froid avec le roi, qu'il engageait un peu malgré lui, brouillé surtout avec les reines qui ne comprenaient rien à son audacieuse politique, résolu à ne pas revenir vivant, si l'on était vaincu. Il voulut être de la grande bataille ; non point par dilettantisme de chef d'escadron de réserve. Mais il avait dit autrefois son mépris pour les diplomates de cabinet qui déclarent la guerre, et ensuite « se chauffent à l'aise au coin de leur feu, tandis que le sang du fantassin ruisselle dans la neige ». Il voulut sincèrement éprouver ce qui subsiste, dans la conscience, de la pensée diplomatique parmi les horreurs du champ de bataille[1].

1. Voir Charles Andler, *le Prince de Bismarck*.

Il voulut aussi être là où se décidait le sort de la dynastie. « Le roi abdiquera si nous sommes battus », avait-il dit aux libéraux ; et au plénipotentiaire belge : « Si cela tourne mal, je me ferai sabrer à la dernière charge. » C'est pourquoi, treize heures durant, à Sadowa, il demeura en selle, parmi les blés rougis de sang. L'angoisse fut vive quand l'aile marchante, l'armée du kronprinz, tarda, et que le coup du *capricorne* enveloppant, longtemps préparé, faillit manquer. Bismarck a raconté depuis comment, le soir venant, simultanément, il chargea son pistolet d'arçon et alluma un cigare qu'il fuma avec lenteur, décidé à ne vivre que le temps qu'il durerait. Alors, derrière le rideau de poussière épaisse, et parmi les cris de la victoire autrichienne, déjà tenue pour certaine, tonna le canon du kronprinz : la victoire changeait de camp. Ce soir-là, Bismarck était trop fatigué pour prolonger dans la nuit, comme il l'avait fait la veille, la lecture d'un roman français. A Horicz, sous les arcades du marché, il s'endormit tranquille, quoique sans lit, sur un coussin de voiture, « et la main, par mégarde, dans quelque chose de rustique qui venait d'une vache ».

Les succès foudroyants remportés par les armées prussiennes sur l'Autriche et ses alliés firent l'étonnement de l'Europe, du roi de Prusse lui-même. L'Autriche à bout de forces, après cinq semaines de guerre, dut, malgré la médiation, trop tard invoquée, de la France, se résigner à subir le bon plaisir du vainqueur. Les préliminaires de Nikolsbourg en Moravie (26 juillet 1866), ratifiés quatre semaines plus tard par la paix de Prague du 23 août, stipulaient la dissolution de la Confédération germanique, l'exclusion de l'Autriche de l'Allemagne, et la libre réorganisation territoriale et politique de l'Allemagne au nord de la ligne du Mein.

Il faut rendre justice à tout le monde, même à ceux que l'on n'aime pas. Le mérite de Bismarck fut grand en ces journées décisives et si glorieuses pour les armées prussiennes ; car ce fut celui de la modération. Modération calculée, si l'on veut, et dont son esprit, pénétrant l'avenir, escomptait longtemps à l'avance le bénéfice, mais qui n'en reste pas moins un fait remarquable ; il est si difficile de s'arrêter, même

quand l'intérêt le commande, au milieu des enivrements de la victoire. Encore sur le champ de bataille, tout un plan lui vint de restauration pacifique, dont le premier point était de regagner l'amitié perdue de l'Autriche. Les généraux, avides d'entrées triomphales, voulaient pousser en avant jusqu'à Vienne. Le roi, dont la convoitise s'allumait, voulait des annexions en Bohême. Bismarck s'opposa à la continuation de la besogne sanglante, au deuxième choc qu'il fallait prévoir au delà d'Olmütz. Il fit de la suspension des hostilités la condition de son maintien au pouvoir. Il a raconté le conflit aigu qui s'éleva sur ce point entre le roi Guillaume et lui, au lendemain de Sadowa ; comment, après une orageuse discussion, il se retira dans sa chambre, se jeta sur son lit et se mit à sangloter bruyamment, peut-être dans l'espoir d'être entendu de l'obstiné souverain [1]. La porte s'ouvrit, un homme entra ; c'était le kronprinz Frédéric qui, posant sa main sur l'épaule de Bismarck, lui dit avec calme : « Vous savez que j'ai été contre la guerre ; vous l'avez jugée nécessaire et vous en portez la responsabilité. Si vous êtes maintenant convaincu que le but est atteint et que la paix doit être conclue, je suis disposé à vous aider et à défendre votre opinion auprès de mon père. » Il le fit, et réussit.

L'Autriche ne pouvait échapper à la déchéance politique : c'était le résultat cherché, voulu par la Prusse. Soixante ans auparavant, le 6 août 1806, l'empereur François II, vaincu par Napoléon Ier, avait déclaré dans un manifeste que, vu l'impossibilité où il se trouvait de remplir plus longtemps les devoirs de la charge impériale, il se regardait comme délié de ses obligations envers le corps germanique et déliait réciproquement tous les membres de l'empire de leurs devoirs constitutionnels. Ainsi avait pris fin le Saint-Empire romain de nation germanique, fondé huit cent quarante-quatre ans auparavant par Othon le Grand. A partir de 1866, la présidence de la diète germanique, dernier vestige, dernière transformation de la couronne impériale d'Occident, ne fut plus à son tour, pour la maison de Habsbourg, qu'un

1. L'anecdote est racontée par Bismarck, t. II, p. 55, et par Busch, t. II, p. 90, en termes un peu différents. D'après le second, la scène de sanglots semblerait, en partie tout au moins, une comédie bien jouée.

souvenir historique. L'Autriche devait rester étrangère à la reconstitution d'une nouvelle Allemagne.

Par contre, aucun sacrifice territorial ne lui fut imposé par la Prusse ; la cession que dut consentir l'empereur François-Joseph de ses droits sur le Schleswig et sur le Holstein ne saurait être considérée comme un abandon de terres impériales ou autrichiennes. L'Italie seule, quoique vaincue à Custozza et à Lissa, s'agrandit aux dépens de son ancienne dominatrice, qui dut évacuer les forteresses du quadrilatère et la Vénétie, et renoncer, en faveur de Victor-Emmanuel II, à la couronne de fer dés rois lombards.

Bismarck, qui avait ménagé le principal adversaire, se montra beaucoup moins indulgent aux États secondaires qui avaient suivi l'Autriche dans la lutte. Ce fut à eux de payer les frais de la guerre, en expiation de leur fidélité féodale. Avant même la conclusion définitive de la paix, le gouvernement prussien s'autorisant « de la décision des armes et des intérêts de la commune patrie allemande », avait annoncé sa résolution de s'annexer les États qui contribuaient le plus à séparer la monarchie en deux tronçons, à savoir le Hanovre, la Hesse électorale, le Nassau et Francfort. « Ils avaient, disait le message royal du 16 août aux chambres prussiennes, décliné la neutralité et l'alliance qu'on leur avait offertes avec garantie de leurs territoires; et surtout ils pouvaient par suite de leur situation géographique, au cas où leur autonomie serait maintenue, préparer dans l'avenir, par leur attitude hostile ou équivoque, de graves obstacles à la politique et à l'action militaire de la Prusse. » Quelques jours plus tard fut publiée une notification analogue relativement au Schleswig et au Holstein. Les lois d'incorporation des six États furent votées par les chambres prussiennes en septembre et en décembre 1866 ; et la prise de possession eut lieu par lettres patentes du 3 octobre 1866 et du 12 janvier 1867, lesquelles, tout en promettant aux différents pays le maintien, dans les limites du possible, de leurs lois et institutions particulières, les engageaient à « se résigner à la perte de leur autonomie sacrifiée au développement des intérêts nationaux, en se rappelant que l'Allemagne avait gagné tout ce que la Prusse avait conquis » !

Ainsi furent absorbés dans la monarchie prussienne, d'un trait de plume, par le simple droit de conquête, cinq États de l'ancienne Confédération germanique, et de plus le duché de Schleswig. Avant de supputer les accroissements qui en résultèrent pour le vainqueur, que le lecteur nous permette de nous arrêter un instant pour saluer une dernière fois les vaincus, les victimes, ces vieilles et nobles dynasties de l'Allemagne septentrionale, de l'Allemagne centrale qui vont déchoir ou disparaître, dont les héritages vont être mutilés ou dévorés par l'insatiable convoitise des Hohenzollern.

III

Dans les régions de la basse Allemagne voisines de la mer du Nord et de la Baltique, de nombreuses dynasties féodales s'étaient élevées à l'époque du haut moyen âge. Trois d'entre elles seulement, les Welfs ou Guelfes du Brunswick-Hanovre, les Oldenbourg et les Mecklembourg avaient survécu aux remaniements territoriaux du traité de Westphalie, de la Révolution et du Premier empire français. Jusqu'à nos jours elles ont continué à tenir leur rang parmi les maisons souveraines de l'Europe : deux règnent même sur les deux plus vastes empires du monde civilisé. Mais si, au delà des frontières germaniques, la famille des Welfs et celle d'Oldenbourg portent toujours, l'une la couronne du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'autre les couronnes royales de Danemark et de Grèce et la couronne impériale de Russie, dans leur pays d'origine, leur éclat a singulièrement pâli, par suite des événements de 1864-1866 ; il a subi même, pour la première, une éclipse complète. Seule la maison de Mecklembourg, beaucoup moins puissante dans le passé, a réussi à maintenir intact, en Allemagne, sous la suprématie de la Prusse, son héritage séculaire.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la perte que la branche aînée des Oldenbourg, celle qui règne en Danemark, fit en 1864 des territoires allemands ou danois qu'elle possédait au nord de l'Elbe. La branche cadette, dont le rameau principal est la dynastie impériale de Russie, règne encore, par un rameau secondaire, en Allemagne, dans le pays même qui a

vu l'origine de la race, le grand-duché d'Oldenbourg, à qui les récents événements n'ont fait subir que de légères modifications.

Des trois dynasties que nous avons nommées, et peut-être de toutes les dynasties écloses sur le sol allemand, la première en antiquité, pendant longtemps aussi la première en dignité et en puissance, fut l'illustre famille des Welfs, originaires de l'Allemagne du Sud, qui après avoir occupé, aux onzième et douzième siècles, les deux plus grands duchés nationaux de l'ancienne Germanie, ceux de Saxe et de Bavière, dépouillée de ce double apanage, ainsi que de ses possessions italiennes, à la suite de retentissants revers — lutte des Welfs contre les Hohenstauffen, de Henri le Superbe contre Conrad III, puis de Henri le Lion contre Frédéric Ier Barberousse — se constitua au treizième siècle, au moyen de ses terres allodiales de la basse Allemagne, une principauté considérable, qui maintes fois divisée et successivement agrandie, était représentée, il y a un tiers de siècle encore, par le royaume de Hanovre, patrimoine de la ligne cadette, et le duché de Brunswick, patrimoine de la ligne aînée. Aujourd'hui, royaume de Hanovre et duché de Brunswick sont, à des titres différents, détenus par la Prusse. L'élimination de ces deux pays de la carte politique de l'Allemagne, la radiation de la famille qui les possédait de la liste des maisons souveraines allemandes est un des faits saillants de l'histoire contemporaine de l'Europe centrale.

Des deux branches de la maison guelfe qui ont subsisté jusqu'à nos jours, la plus importante avait toujours été la cadette. Elle s'était approprié, avec le Hanovre, la majeure partie, sans comparaison, de l'héritage territorial des ancêtres; en 1692 elle avait acheté de l'empereur Léopold Ier le chapeau électoral, que l'Empire, après de longues négociations finit par lui conserver (1708). Quelques années plus tard, un titre beaucoup plus élevé et une position tout autrement considérable étaient tombés en partage au second électeur hanovrien, George-Louis; il avait été appelé, en 1714, en vertu du *bill pour la succession protestante* du 23 juin 1701, à succéder à son arrière-cousine, la reine Anne Stuart, dans

les trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. On sait que la couronne de Hanovre continua de reposer sur la même tête que celle d'Angleterre jusqu'à la mort de Guillaume IV en 1837. Alors, d'après les lois de succession différentes des deux royaumes, tandis que la nièce du feu roi, Victoria Ire, devenait reine du Royaume-Uni, son frère, Ernest-Auguste, duc de Cumberland, succédait, comme plus proche agnat, aux anciennes terres d'Empire. Il mourut roi de Hanovre en 1851, après un règne tout rempli de querelles constitutionnelles avec ses sujets.

Avons-nous dit qu'en 1814, après la défaite et la retraite des armées impériales, l'ancien Hanovre ayant été restauré et largement arrondi grâce à l'influence de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe assemblée à Vienne, l'électeur réintégré s'était octroyé à lui-même le titre de roi (octobre 1814), sans susciter l'opposition, ni de l'Allemagne, ni de l'Europe? Il y eut cinq rois de Hanovre; il était réservé au cinquième, le roi aveugle George V, d'être complètement dépouillé par la Prusse; ses États formèrent la plus belle partie des dépouilles opimes des vainqueurs de Sadowa.

D'ailleurs la chute de la ligne principale de la maison guelfe ne fut pas sans honneur. Dans le conflit austro-prussien, le cabinet hanovrien avait hésité d'abord, puis s'était décidé pour l'Autriche, sans se douter de la rapidité foudroyante qu'allait déployer l'ennemi : deux jours après le vote hostile à la Prusse émis par la majorité de la diète de Francfort, les troupes prussiennes envahissaient le royaume (16 juin 1866). Se défendre était impossible; mais on pouvait sauver l'armée; on tâcha de lui faire gagner la Bavière à travers la Thuringe. Les Prussiens se firent battre en l'attaquant à Langensalza (27 juin 1866); mais ils avaient atteint leur but en arrêtant sa marche, et, deux jours après, le manque de munitions l'obligea à capituler (29 juin 1866). Le salut ne pouvait plus venir dès lors que d'une victoire de l'Autriche ou de l'intervention de l'Europe : l'une et l'autre firent défaut. Par les préliminaires de Nikolsbourg (26 juillet 1866), l'Autriche vaincue acceptait les conséquences de sa défaite; la France n'avait plaidé que la cause de la Saxe; l'Angleterre ne fit aucune démarche en faveur de l'ancien patrimoine de sa dynastie

royale. Le 3 octobre 1866, conformément à la loi d'incorporation votée en septembre par les Chambres prussiennes, Guillaume I[er] signait les lettres patentes qui réunissaient à la monarchie prussienne la majeure partie de l'héritage de Henri le Lion et toutes les acquisitions que les ducs, électeurs et rois de Hanovre y avaient ajoutées.

Le roi George V, tout en déliant ses sujets du serment de fidélité, protesta contre la spoliation dont il était victime; le cabinet de Berlin crut le désarmer en signant avec lui une convention qui lui restituait son immense fortune particulière (septembre 1867); mais bientôt revenu de son erreur, il en suspendit indéfiniment l'exécution, et le *fonds guelfe*, bientôt appelé « fonds des reptiles », servit pendant de longues années, avant et après la mort du roi (12 juin 1878), à subvenir aux dépenses secrètes du gouvernement prussien. Le séquestre n'a été levé que le 12 mars 1892, par un ordre de cabinet de l'empereur Guillaume II, expédié en réponse à la lettre du 10 mars par laquelle le fils et héritier du monarque détrôné s'est engagé, sans cependant renoncer à ses droits sur le Hanovre, à ne pas provoquer ou favoriser des entreprises hostiles à l'unité allemande et à la sécurité de la monarchie prussienne.

Beaucoup moins puissante de tout temps que la ligne cadette ou hanovrienne, la ligne aînée ou brunswickoise avait cependant figuré honorablement dans l'histoire des trois derniers siècles. Et d'abord elle avait manqué, vers le milieu du dix-huitième siècle, devenir impériale en Russie : Ivan VI, qui fut proclamé tsar au berceau (1740), détrôné quelques mois plus tard par Élisabeth (1741), et assassiné par ordre de Catherine II (1764), était un prince de Brunswick. Elle fournit ensuite des hommes de guerre célèbres : le prince Ferdinand et son neveu, le prince héréditaire, puis duc régnant, Charles-Guillaume-Ferdinand comptent parmi les meilleurs lieutenants de Frédéric II. Et si la réputation militaire du second, déjà compromise par la campagne de France de 1792, s'évanouit dans la campagne de Prusse de 1806, la fin tragique du vieillard, mortellement blessé à la bataille d'Auerstaedt et dépouillé sur son lit de mort par le

vainqueur, est faite pour inspirer la pitié. Quant à son fils, le duc Frédéric-Guillaume, son histoire est presque une légende : inspiré par sa haine contre le spoliateur de sa famille, il prend part, en 1809, à la guerre de l'Autriche contre Napoléon Ier, à la tête d'un corps franc qu'il a appelé la *Légion noire* ou les *Compagnons de la vengeance*, refuse d'accepter l'armistice de Znaïm signé par l'archiduc Charles, traverse toute l'Allemagne du Nord au milieu d'armées ennemies, réussit à s'embarquer avec les restes de sa troupe ; puis, rentré en possession de son héritage par la chute du royaume napoléonien de Westphalie, il scelle de son sang la victoire définitive de la coalition européenne, en tombant à la bataille de Quatre-Bras (16 juin 1815). Sa fin devait précéder de peu de temps celle de sa race. Des deux fils mineurs qu'il laissait en mourant, l'aîné, Charles, qui lui succéda en 1815, fut chassé en septembre 1830 par son peuple révolté, et officiellement déclaré incapable de régner par la diète germanique ; il est mort en 1873, sans avoir contracté alliance. Le cadet, Guillaume, appelé à lui succéder, ne s'est pas marié non plus ; et à sa mort, arrivée le 18 octobre 1884, s'est éteinte la branche aînée, brunswickoise, des Guelfes.

Entre quelles mains allait passer le duché de Brunswick, qui, après avoir fait partie de la Confédération du Nord, était entré dans le nouvel empire allemand ? De l'aveu commun, et contrairement à la théorie des seuls syndics de la couronne de Prusse, le duc hanovrien de Cumberland, Ernest-Auguste, le fils du roi détrôné George V, en restait l'héritier naturel et légitime. Mais sa lettre à la reine Victoria, du 18 septembre 1878, où il spécifiait formellement que son avènement éventuel au trône de Brunswick ne l'empêcherait pas de continuer à réserver ses droits au trône de Hanovre, lui avait créé vis-à-vis de la Prusse et de l'empire une position qui rendait impossible son avènement, du moins immédiat. Dès le mois de juillet 1879, Bismarck avait déclaré, devant le conseil fédéral, au nom de son maître Guillaume Ier, qu'il y aurait danger pour l'unité de l'empire, pour l'intégrité et la sécurité territoriale de la Prusse, si un prince guelfe régnait à Brunswick, aussi longtemps qu'il y aurait un parti guelfe

en Hanovre. Le 30 juin 1885, la succession étant ouverte, la diète brunswickoise à l'unanimité, le Conseil fédéral tout entier, moins Mecklembourg-Strélitz et Reuss branche aînée, exprimèrent une conviction analogue. Restait à désigner le régent appelé à exercer provisoirement l'autorité ducale, à la place de l'héritier naturel empêché ; la diète brunswickoise, chargée de ce soin, élut à l'unanimité, le 21 octobre 1885, un neveu de l'empereur, le prince Albert de Prusse, qui fit son entrée dans la capitale du pays le 2 novembre suivant.

Le régime provisoire ainsi établi est-il destiné à durer longtemps encore ? La demi-soumission du duc de Cumberland, qui déjà lui a valu la restitution de la grande fortune paternelle, finira-t-elle, en devenant complète, par lui ouvrir les portes de Brunswick ? Tout récemment, dans un voyage au Hanovre, l'empereur et roi Guillaume II a rendu au 10e corps d'armée prussien le droit de se parer des souvenirs et des insignes de l'ancienne armée hanovrienne. Est-ce le premier pas dans la voie d'une pleine réconciliation entre les Guelfes et les Hohenzollern ? Le duc de Cumberland, ou, moyennant abdication du père, son fils va-t-il être appelé à régner dans le Brunswick ? Est-ce au contraire une tentative pour séparer le *particularisme* hanovrien du *légitimisme* guelfe, pour donner satisfaction au premier sous les auspices de la royauté prussienne au détriment de la maison de Hanovre ? Et, alors, fera-t-on du duché guelfe un *pays d'empire*, gouverné directement par l'empereur, comme l'Alsace-Lorraine ? Ou bien encore la Prusse se décidera-t-elle au dernier moment à arrondir le Hanovre en l'y incorporant ? L'avenir le dira. Ajoutons seulement que, si la dernière hypothèse, qui nous paraît la plus probable, vient à se réaliser, l'héritage de l'illustre race issue d'Albert-Azzon d'Este et de Cunégonde Welf aura l'étrange sort de n'être réuni de nouveau, après six ou sept siècles de partage, que sous le sceptre étranger de cette maison de Hohenzollern, dont personne en Europe ne connaissait le nom à l'époque où les princes guelfes disputaient aux rois gibelins la première place dans l'empire. Et enfin, toujours dans la même hypothèse, lorsque la reine Victoria aura cessé de vivre et de régner, le nom

guelfe sera complètement rayé de la liste des maisons souveraines, les enfants de Victoria et du prince Albert étant Saxe-Cobourg et non pas guelfes [1].

IV

Des plaines de la basse Allemagne passons à l'Allemagne centrale montueuse. Là, de tout temps, se sont multipliées les petites souverainetés, morcelées en parcelles qui se mêlent, s'interposent les unes entre les autres : c'était une proie facile pour la Prusse victorieuse.

Prenons la partie occidentale de ce pays de vallées et de montagnes, celle qui du Rhin moyen s'étend à l'est jusqu'aux bords de la Werra et au débouché du Weser dans la grande dépression septentrionale. Quatre maisons princières de troisième ou quatrième ordre y régnaient : Waldeck, Lippe, Hesse et Nassau. L'Allemagne, après ses succès militaires de 1866, n'a respecté l'intégrité que des principautés minuscules de Waldeck et de Lippe ; elle a dépouillé à demi la dynastie de Hesse et relégué aux Pays-Bas celle de Nassau.

Il y a trente et quelques années encore, avant les annexions prussiennes, les possessions des différentes branches de la maison de Hesse, autant et plus enchevêtrées que celles des deux lignes de la maison de Brunswick-Hanovre, formaient dans leur ensemble un territoire dont la superficie et la population égalaient presque celles du royaume de Wurtemberg. Elles représentaient assez bien, sur la carte de l'Allemagne moderne, entre le bas Mein et le confluent de la Werra et de la Fulda, l'emplacement de l'antique tribu germanique des Cattes, dont le nom, au dire des germanistes, se retrouve, sous une forme différente, dans celui de Hessois. Les Hessois seraient les descendants directs de cette tribu des Cattes qui, seule avec les Frisons a conservé, depuis Tacite jusqu'à nos jours, et ses anciens sièges et son ancien appellatif.

Petit-fils de sainte Élisabeth et du landgrave Louis IV le Saint, le fondateur de la dynastie hessoise, Henri, surnommé

1. C'est en qualité de *Saxe-Cobourg* que le duc de Connaught, fils de la reine Victoria, est présentement appelé à régner dans le duché de Gotha.

l'*Enfant de Brabant*, parce qu'il était enfant d'un second lit d'un duc de Brabant, n'avait pu arracher au marquis de Misnie, son puissant compétiteur, que les dépendances occidentales de l'ancienne Thuringe ; il s'en fit une principauté, prit le titre de landgrave, et fixa sa résidence à Cassel (1264). Trois siècles après, 1567, sa descendance se partageait en deux lignes rivales dont les États ne furent plus jamais réunis ; la ligne aînée qui resta à Cassel, la ligne cadette dont Darmstadt devint la capitale ; la première calviniste, la seconde luthérienne : le fameux landgrave Philippe le Magnanime, un des grands fauteurs de la Réforme, protecteur de Luther, successivement luthérien et calviniste, avait introduit dans le pays hessois ces deux formes du protestantisme.

Des deux lignes de la maison de Hesse, la moins téméraire, mais en même temps la plus heureuse, avec sa politique discrète, fut toujours la cadette, celle de Hesse-Darmstadt. Jusqu'aux guerres de la Révolution et de l'Empire, elle s'en tint prudemment à l'alliance et au patronage de la maison impériale. Elle y gagna l'accession de quelques districts. Elle s'agrandit encore durant la période révolutionnaire et napoléonienne ; l'acte de la Confédération du Rhin du 12 juillet 1806 fit du landgrave Louis VII le grand-duc Louis Ier. La réorganisation de l'Allemagne en 1814 changea et restreignit un peu la configuration territoriale de la Hesse-Darmstadt, mais sans diminuer sa population ; elle continua à se composer de deux lots principaux, l'un au nord, l'autre au sud du Mein ; celui-ci augmenté avait pris le nom de Hesse rhénane. Un instant menacé de spoliation, en 1866, le grand-duc Louis III, dont la sœur était impératrice régnante de Russie et dont le neveu et héritier présomptif avait épousé une fille de la reine Victoria, c'est-à-dire une sœur de la princesse royale de Prusse, se sauva par ses alliances de famille. Le traité de Berlin du 3 septembre 1866 ne lui imposa que des conditions relativement modérées : cession de quelques territoires, droit exclusif de garnison à Mayence consenti au roi Guillaume Ier. Enfin, en 1870 (traité de Versailles du 15 novembre), les deux parties de la Hesse-Darmstadt, dont l'une, celle au nord du Mein, faisait déjà partie de la Confédération du Nord, entraient ensemble dans l'empire allemand ; et, aujourd'hui, la

maison grand-ducale garde du moins, en se subordonnant à la suzeraineté prussienne, les apparences de la souveraineté sur un joli État moyen d'un million d'habitants, de sept à huit mille kilomètres carrés.

Il en fut tout autrement de la ligne aînée, celle de Hesse-Cassel. Elle avait toujours eu une existence plus agitée que la branche cadette. Au commencement du dix-huitième siècle, un landgrave de Hesse-Cassel, qui avait épousé une sœur de Charles XII, devenait, par élection, roi de Suède (1720). Au commencement du dix-neuvième, le landgrave régnant, Guillaume IX, se faisait admettre dans le collège électoral (1803). Il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité ; trois ans après le Saint-Empire romain s'écroulait, et l'électorat de Hesse subissait lui-même, pour un temps, une éclipse totale par son incorporation au royaume de Westphalie, créé en faveur de Jérôme Bonaparte. Le 26 octobre 1813, huit jours après le désastre de Leipzig, le roi Jérôme s'enfuyait de Cassel, et le 30 du même mois y rentrait le prince électoral. Rétabli dans sa principauté agrandie, il ambitionnait le titre de roi; ne l'ayant pas obtenu, il signifia au congrès de Vienne qu'il maintenait le titre électoral de préférence à celui de grand-duc qu'on lui avait offert; si bien que la seule famille princière qui eût conservé dans la nouvelle Confédération germanique la qualification électorale, dorénavant vide de sens, fut une dynastie qui n'avait jamais été à même d'exercer son droit d'élection.

Après comme avant 1815, le gouvernement despotique des souverains de Hesse-Cassel, leurs querelles incessantes avec leurs sujets constituèrent le trait saillant de leur histoire. C'est en vendant par milliers leurs soldats pour le service colonial de l'Angleterre, c'est avec le prix de leur sang, qu'ils avaient fait de la Wilhelmshohe, commencée du temps de Louis XIV, la plus somptueuse de toutes les résidences allemandes. Au dix-neuvième siècle, Hesse-Cassel continua d'être le pays le plus mal gouverné de l'Allemagne. Découragés, malgré leur obstination proverbiale, par un demi-siècle de luttes contre l'autocratie princière, les Hessois, à partir de 1850, émigrèrent en foule ; dans la seule année 1852, vingt mille personnes quittèrent l'électorat. Aussi a-t-on pu

dire que les événements de 1866 furent une juste punition des méfaits des Électeurs.

La Prusse profita de sa victoire sur l'Autriche pour s'annexer purement et simplement la Hesse-Cassel. Frédéric-Guillaume Ier, emmené prisonnier à Stettin dès le début des hostilités, dut renoncer à ses droits par la convention de septembre 1866, et, malgré la protestation qu'il se hâta de publier après sa mise en liberté, le patrimoine de la ligne aînée de la maison de Hesse devint et resta la partie constitutive principale de la nouvelle province prussienne de Hesse-Nassau. L'ancien électeur est mort en janvier 1875; son arrière-cousin et héritier présomptif, le landgrave Frédéric, avait abdiqué toute prétention ultérieure entre les mains du roi Guillaume Ier.

Tandis qu'une des branches de la dynastie hessoise possède encore du moins une partie du pays catte qui lui a donné son nom, la maison de Nassau qui est son égale par la noblesse de la race, et qui lui est supérieure par la grandeur de son rôle dans l'histoire générale de l'Europe, a été, en 1866, complètement dépouillée de ses possessions allemandes, et rejetée hors des frontières germaniques.

Nous n'avons point à parler ici de la ligne cadette des Nassau, bien qu'à elle principalement soit due l'illustration de ce nom, par le nombre et la valeur des grands hommes qu'elle a produits : Engelbert II, le vainqueur de Guinegate (1479); Guillaume le Taciturne (1533), le fondateur de l'indépendance des Sept Provinces unies; Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre, le grand adversaire de Louis XIV, que la révolution de 1688 appela à régner sur les îles Britanniques..., etc. Depuis longtemps, les princes de cette ligne résidaient de préférence dans les possessions qu'ils avaient acquises aux Pays-Bas, et où ils allaient obtenir le stathoudérat héréditaire (1747), puis la dignité royale (1815). A partir de 1815, ils deviennent complètement étrangers aux territoires primitifs, allemands, de leur maison.

Moins brillante que sa cadette, bien qu'elle ait fourni un nom à l'histoire générale de l'Allemagne, celui du roi de Germanie, Adolphe de Nassau, la ligne aînée de Nassau resta

au contraire fidèle au berceau de la race, le pays du bas Mein, de la Lahn, de la haute Sieg. Membres de la Confédération du Rhin (juillet 1806), et investis à cette occasion du titre ducal, les nouveaux ducs de Nassau gouvernèrent pendant cinquante ans, sous l'égide de la Confédération germanique, depuis leur rétablissement en 1815, leur beau duché célèbre dans toute l'Europe par ses sites pittoresques, ses cultures soignées, ses vins du Rheingau, ses villes d'eaux d'Ems, de Langenschwalbach, de Wiesbaden, la capitale du pays. La guerre austro-prussienne de 1866 devait mettre fin à l'existence autonome de cette principauté et l'englober dans la monarchie des Hohenzollern, dont une des nouvelles provinces a été baptisée du vieux nom historique de Nassau, accolé à l'appellation plus antique encore de Hesse.

Ajoutons toutefois que le duc dépossédé, Adolphe, a eu la chance de retrouver, au bout d'un quart de siècle, un nouveau trône et de nouveaux sujets dans le Luxembourg hollandais, en sa qualité d'héritier du sang de son cousin le roi des Pays-Bas, Guillaume III. Pendant des années, le duc Adolphe, en dépit de son abdication entre les mains du roi de Prusse par l'accord de septembre 1867 qui lui restituait ses biens personnels, s'était refusé à une réconciliation avec son spoliateur; l'imminence de l'ouverture de la succession néerlandaise le décida à un rapprochement dont le mariage de sa fille avec le prince héritier de Bade, petit-fils de l'empereur Guillaume Ier, fut le gage (1885). L'obstacle d'une opposition prussienne ainsi écarté, la transmission de la souveraineté se fit sans difficulté[1]. Les droits étaient certains, si éloigné que fût le cousinage, en vertu des arrangements pris depuis longtemps entre les deux lignes nassoviennes, et de la différence des lois de succession entre le royaume et le duché néerlandais. En avril 1889 déjà, pendant une des crises de la longue maladie de Guillaume III, l'ancien duc de Nassau vint à Luxembourg assumer pour quelques semaines la régence; il la reprit en octobre 1890, et, après le décès si longtemps attendu du roi (23 no-

1. Nous aurons l'occasion de revenir sur les difficultés que la question du Luxembourg suscita entre la France et la Prusse et qui faillirent avancer de deux ou trois ans la guerre franco-allemande.

vembre 1890), tandis qu'on proclamait reine des Pays-Bas, sous la régence de sa mère, la princesse Emma de Waldeck, la petite Wilhelmine âgée de dix ans, exclue par son sexe de la succession du Luxembourg, le duc Adolphe entrait définitivement en possession du grand-duché.

Restait encore une annexion à opérer, celle de la petite république de Francfort-sur-le-Mein. Francfort, le gué des Francs, la vieille *villa* carlovingienne, devenue, grâce à sa situation exceptionnelle au croisement des grandes routes naturelles de l'Allemagne occidentale, une cité florissante; choisie à partir de 1152, année où Frédéric Ier Barberousse y fut élu, pour être la ville officielle de l'élection impériale; siège de la diète germanique de 1816 à 1866, et en 1848 de la première assemblée nationale allemande, Francfort avait pris vivement parti contre la Prusse ; elle en fut punie, d'abord par une énorme contribution de guerre, si excessive que le bourgmestre n'ayant pu en obtenir la diminution, se pendit de désespoir; puis par la perte de l'indépendance et l'incorporation à la monarchie prussienne.

Guillaume Ier avait déjà pris beaucoup de territoires ; il en convoitait davantage; il y en avait encore beaucoup à prendre dans la partie orientale de l'Allemagne centrale, des monts de la Thuringe à ceux de la Bohême. Là, en particulier, se trouvait la Saxe royale, beau triangle régulier appuyé aux monts des Mines, sans enchevêtrements de frontières d'aucune sorte, le deuxième en population des quatre royaumes secondaires de l'Allemagne. Quand éclata la grande crise de 1866, qui partagea l'Allemagne en deux camps, le roi de Saxe se rangea du côté de l'Autriche. Il avait quelque lieu d'espérer qu'il arriverait ainsi à regagner sur la Prusse ce que son aïeul Frédéric-Auguste Ier avait dû lui céder en 1815, à savoir la moitié septentrionale de l'ancien électorat; le sort des armes en décida absolument au rebours. Occupée en totalité par les Prussiens dès le début des hostilités, la Saxe se vit menacée, après la bataille de Sadowa, comme cinquante ans auparavant, après la bataille de Leipzig, d'être complètement rayée de la liste des États européens. Mais l'armée saxonne avait vail-

lamment combattu dans les rangs de l'armée autrichienne; l'Autriche, appuyée par la France, fit garantir au roi Jean Ier sa situation territoriale. Ce qu'elle ne put lui conserver, ce fut son autonomie politique ; par sa paix avec la Prusse (21 octobre 1866), il fut obligé d'accéder à la nouvelle Confédération du Nord placée sous l'hégémonie prussienne; il devenait ainsi le vassal du successeur de ces électeurs de Brandebourg, auxquels ses aïeux avaient, pendant de longs siècles, victorieusement disputé la prééminence dans l'Allemagne septentrionale.

N'ayant rien pu prendre au royaume, Guillaume Ier s'abstint de toucher à la Saxe ducale, protégée par son exiguité même : les nombreuses parcelles des quatre duchés réunis n'ont pas toutes ensemble un million d'habitants sur moins de 10 000 kilomètres carrés ; protégée aussi par ses relations avec le dehors, du moins Saxe-Cobourg-Gotha, dont la dynastie, déjà deux fois royale en Belgique et en Portugal, est appelée à remplacer, au prochain changement de règne, la maison des Welfs sur le trône de la Grande-Bretagne et des Indes.

De même, le vainqueur dédaigna les quelques principautés qui se sont conservées jusqu'à nos jours, à côté des duchés saxons, dans le pittoresque pays de Thuringe, les deux principautés de Reuss et les deux principautés de Schwarzbourg, que la verve populaire a réunies sous le nom caustique des *quatre États brigands*. Également fut respectée la maison d'Anhalt, le seul rameau survivant de l'illustre souche des Ascaniens, qui au moyen âge a possédé les deux électorats de Brandebourg et de Saxe : la petite principauté d'Anhalt continue de s'étendre des deux côtés de l'Elbe moyen, complètement enclavée, comme beaucoup d'autres, dans la monarchie prussienne.

En outre de l'intégrité territoriale de la Saxe, la seule réserve que la diplomatie française eût réussi à faire insérer dans le traité de Prague du 23 août 1866, portait que les districts septentrionaux du Schleswig pourraient se réunir de nouveau au Danemark, s'ils en exprimaient le vœu par un vote librement émis (art. 5). Réserve illusoire. Des négocia-

tions furent bien entamées à Berlin en vue de cette rétrocession; mais on ne parvint jamais à s'entendre sur la ligne de démarcation. Les votes répétés émis pour l'élection des députés au parlement prussien et au parlement allemand prouvaient surabondamment que le retour au Danemark était désiré par l'immense majorité des Schleswigois habitant au nord d'une ligne qui, partant de la Baltique au sud de Flensbourg, aboutit à la mer du Nord au nord de Tondern; ce nonobstant, la Prusse, mettant en avant des considérations stratégiques, ne cessait de déclarer qu'elle entendait garder, non seulement Flensbourg, mais encore les positions militaires dominantes de la presqu'île de Düppel et de l'île d'Alsen, acquises au prix de torrents de sang prussien. A la fin, M. de Bismarck résolut d'enterrer la question; il recourut pour cela aux bons offices de l'Autriche-Hongrie, devenue l'alliée intime de l'Allemagne; et en février 1879, il fut porté à la connaissance de l'Europe en général et des Schleswigois en particulier qu'un accord, signé à Vienne le 11 octobre 1878 entre les deux puissances, avait abrogé le fameux *article cinq!* La France, la médiatrice de 1866, devenue la vaincue de 1870, n'était pas en état de faire entendre sa réclamation.

VI

Nous avons donné un regard aux maisons souveraines qui, en 1866, subirent les exigences territoriales de la Prusse. On a déjà pu entrevoir, par ce rapide coup d'œil, les accroissements considérables qu'une guerre heureuse de quelques semaines contre ses confédérés de la veille valut au vainqueur. Mettons ce dernier point de vue davantage en relief.

Par le fait des annexions et incorporations que nous avons rapportées, la Prusse portait sa superficie de 279 000 à 352 000 kilomètres carrés, et sa population de dix-neuf millions un quart à vingt-trois millions et demi d'âmes; la création des trois nouvelles circonscriptions administratives et militaires de Schleswig-Holstein, Hanovre et Hesse-Nassau élevait à onze le nombre des provinces et à douze celui des corps d'armée. Elle ne s'étendait pas seulement, elle se consolidait à tous égards. Au centre, la solution de continuité

qui séparait le royaume en deux moitiés inégales se trouvait comblée ; au sud-ouest, elle poussait ses avances à travers les vallées et les montagnes de l'Allemagne centrale, elle franchissait la ligne de faîte et arrivait jusqu'au bas Mein. Au nord, elle confinait à la presqu'île du Jutland ; mais surtout elle devenait sur la mer du Nord comme sur la Baltique une vraie puissance maritime. Dans la Baltique occidentale, le nouveau littoral prussien commençait au Petit-Belt, en face de l'île de Fionie laissée au Danemark, et il rencontrait, en descendant vers l'embouchure de la Trave et la côte mecklembourgeoise, la grande échancrure d'Eckernfœrde et de Kiel, destinée à devenir le siège principal de la marine militaire allemande. Dans la mer du Nord, où la Prusse ne possédait qu'un mince ruban de terrains, le long de la baie de la Jahde, achetés à beaux deniers comptants, du duc d'Oldenboug, sous l'impression des mécomptes de la première guerre du Danemark en 1853, elle allait acquérir un littoral de 600 kilomètres ; à l'est de la Jahde, la côte et les îles nord-frisonnes ; à l'ouest, la côte de l'Ostfrise, avec la double bordure de ses golfes sans cesse rongés par la violence de la vague et de celles de ses îles qui ont pu résister jusqu'ici aux assauts continuels de la terrible mer. Parmi ces golfes, elle recouvrait celui de l'Ems, avec la ville et le port d'Emden, qui avait vu jadis, sous le Grand Électeur, les essais prématurés de commerce maritime et de colonisation tentés par le Brandebourg, et dont l'Angleterre, en 1815, alors qu'on pouvait en espérer un meilleur parti, avait exigé le sacrifice en faveur de la dynastie hanovrienne. Parmi ces îles, la plus septentrionale portait encore un pavillon étranger ; mais cette anomalie était destinée à disparaître ; par le traité du 1er juillet 1890, l'Angleterre abandonnera à l'Allemagne le rouge rocher d'Helgoland, d'où, depuis 1807, elle surveillait à la fois l'embouchure de l'Elbe et celle du Weser.

Nous ne dirons pas que l'établissement ou l'extension de la puissance prussienne sur le littoral de la Baltique et celui de la mer du Nord suggéra l'idée d'unir directement les deux mers par un canal à travers la presqu'île cimbrique. Cette idée avait été conçue, et même réalisée en quelque manière depuis longtemps, par le creusement du canal de la Strecknitz dès la fin

du quatorzième siècle, par le creusement du canal de l'Eider au dix-huitième. Mais elle allait être reprise et exécutée, sur un plan plus grandiose, par la création d'un canal de 90 kilomètres de développement, unissant la baie de Kiel à l'embouchure de l'Elbe, assez profond ($8^m,50$) pour permettre le passage aux grands cuirassés de la flotte allemande.

Revenons aux agrandissements de la Prusse proprement dite. Une plus grande cohésion territoriale s'y doublait d'une plus grande cohésion ethnique et confessionnelle. Les annexions ne portant que sur des populations de race germanique, l'importance de l'élément slave dans l'État prussien, déjà fort restreinte depuis qu'en 1815 la Prusse avait cédé à la Russie les provinces polonaises de la Vistule, en était encore diminuée d'autant.

De plus, comme les populations annexées étaient presque exclusivement luthériennes ou calvinistes, la Prusse redevenait ce qu'elle n'était plus depuis les partages de la Pologne, un État en grande majorité protestant. La Prusse, surtout depuis le déclin de la Saxe et la conversion des monarques saxons au catholicisme, n'avait pas cessé d'être regardée et de se regarder comme le boulevard de l'hérésie en Allemagne et sur le continent; ses princes, luthériens au seizième siècle, calvinistes depuis 1613, s'étaient même ingéniés à fondre ensemble les différentes sectes issues de la Réforme par la création de l'*Union évangélique;* toutefois, jusqu'aux acquisitions de 1866, la population du royaume était presque mixte comme confession religieuse; à partir de 1866, comptant plus de quinze millions d'évangéliques contre moins de huit millions de catholiques, elle fut à peu près aux deux tiers protestante.

Depuis la conquête de la Silésie par Frédéric II, le royaume de Prusse n'avait fait aucun progrès territorial qui fût, même de loin, comparable à celui qu'il venait d'accomplir. Néanmoins, même après s'être annexé d'un seul coup des pays qui couvraient le quart de sa propre superficie et avaient une population sensiblement supérieure au cinquième de la sienne, il restait notablement inférieur, comme nombre d'habitants du moins, aux quatre autres grandes puissances européennes, dont il n'avait dépassé en superficie que le royaume-

uni de Grande-Bretagne et d'Irlande ; le nouveau royaume d'Italie lui-même comptait, grâce à l'accroissement que lui avaient procuré les victoires de la Prusse, une population un peu plus considérable que la sienne. Mais si l'on veut apprécier exactement la portée qu'eurent pour la monarchie prussienne les événements de 1866, il faut nécessairement faire entrer aussi en ligne de compte les éléments de puissance que lui valut, en surcroît des acquêts territoriaux proprement dits, l'organisation simultanée de l'Union du Nord.

On a parfois exagéré et toutefois on ne saurait nier l'influence réciproque du sol sur les habitants, des habitants sur le sol. Un des faits qui prouvent le plus clairement avec quelle persistance les phénomènes physiques agissent sur le développement historique des nations, c'est l'immémoriale et naturelle division de l'Allemagne en deux moitiés, méridionale et septentrionale, haute et basse, à qui, de nos jours, le cours du Mein a servi officiellement de séparation, tandis que jadis la ligne de démarcation se trouvait un peu plus au nord, sur le faîte des montagnes thuringiennes, le long d'une vieille route appelée le *Rennstieg* ou le *Rennweg*, c'est-à-dire le chemin de la frontière. L'opposition de ces deux Allemagnes se retrouve sans cesse, tantôt dans la politique et dans les mœurs, tantôt dans le droit et dans la religion. L'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche n'a été qu'une forme nouvelle des vieilles luttes des Chérusques et des Marcomans, des Saxons et des Souabes, des Thuringiens et des Franconiens ; et si les rivalités du plat et du haut allemand, du droit saxon et du droit souabe, de l'écu et du florin appartiennent au passé, la politique contemporaine en est encore à compter avec les antipathies de l'Allemagne méridionale, catholique et particulariste, contre l'Allemagne du Nord, protestante et unitaire.

Le traité de Prague livrait en quelque sorte toute l'Allemagne du Nord jusqu'à la ligne du Mein, sauf la réserve de l'intégrité saxonne, à la discrétion de la Prusse. Dans cette immense plaine de la basse Allemagne, où l'absence d'obstacles, et la facilité des communications ont de tout temps été si favorables aux grands mouvements des armées et des

populations, au flux et au reflux de la conquête, conquête slave, conquête germanique, et, en particulier, ont si bien servi l'extension progressive de la province centrale du Brandebourg, il était loisible à la Prusse, officiellement, de prendre tel arrangement territorial et politique qu'il lui plairait. Peut-être si Guillaume I[er] avait suivi sa pente, aurait-il alors unifié toute l'Allemagne du Nord sous le sceptre prussien. Mais il fallait compter avec l'opinion de l'Europe, et avec la prudence de M. de Bismarck, qui ne voulait pousser à bout ni l'Autriche vaincue, ni la France inquiète. Les pays au nord du Mein ne furent pas réunis sous le vocable *Prusse ;* ils s'appelèrent la *Confédération du Nord.* Au fond, et dans la réalité, il y avait peu de différence.

Nous l'avons dit, quatre des membres de l'ancienne Confédération germanique de 1815 n'y figuraient que pour une portion de leurs territoires, et étaient, au point de vue international, des puissances européennes, à savoir la Prusse, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas. De la Confédération du Nord de 1866, l'Autriche et le Danemark étaient exclus par le droit de la guerre ; le roi des Pays-Bas s'en élimina volontairement pour ses deux provinces allemandes du Limbourg et du Luxembourg. La Prusse, au contraire, sans s'arrêter aux réclamations des députés polonais, déclara parties intégrantes de la nouvelle union du Nord le grand-duché de Posen et la province de Silésie, qui, en 1815, étaient restés étrangers à l'alliance. La Prusse se présentait donc avec l'intégralité de ses forces et sa haute autorité en face d'une agglomération d'États subalternes. De tous les confédérés, le royaume de Saxe était le seul qui pût prétendre à une ombre d'influence à côté de la puissance directrice. Les autres, avec leurs populations qui se chiffraient par centaines de milliers d'habitants, leurs superficies qui se comptaient par milliers de kilomètres carrés, avec leur multitude d'*enclaves* et d'*exclaves*, n'étaient en général que de la poussière d'États ; des îlots imperceptibles, entourés, submergés par la grande mer prussienne.

Préparée par des traités particuliers entre la Prusse et les différents États (traités du 18 août, du 3 septembre, du 21 octobre 1866), la constitution de la Confédération fut votée

par un parlement constituant ouvert à Berlin en 1867, à la majorité de 230 contre 53 voix. Investi de la double qualité de président héréditaire de la nouvelle Confédération et de chef de guerre fédéral, le roi de Prusse se trouva presque aussi souverain dans les États de ses vassaux que dans les siens propres. Ses ambassadeurs les représentèrent à l'étranger; leurs contingents militaires furent incorporés dans son armée, à l'exception de celui du royaume de Saxe, qui forma un corps particulier; la plupart des corps d'officiers se fondirent dans le corps d'officiers prussien; certains princes renoncèrent au luxe d'avoir un État militaire à eux; l'un d'eux, le prince de Waldeck, alla jusqu'à abandonner aux autorités prussiennes le soin d'administrer sa principauté, ne se réservant que l'autorité ecclésiastique et le droit de grâce.

Au point de vue politique et militaire, le territoire entier de la Confédération du Nord était donc, par le fait, terre prussienne; et si, de ce chef, on ajoute 63 000 kilomètres carrés et cinq millions et demi d'âmes à la superficie et à la population du royaume agrandi, on arrive au chiffre de 415 000 kilomètres carrés et de vingt-neuf millions d'habitants pour la totalité du pays directement ou indirectement soumis à l'arrière-petit-neveu de Frédéric II, comme prix de la bataille de Sadowa : leur population était égale à celle du royaume britannique, et ne restait que de six et de neuf millions d'âmes en arrière de celles de l'Autriche et de la France.

D'ailleurs les États de l'Union du Nord arrondissaient parfaitement le territoire de la Prusse et en faisaient une masse compacte depuis les deux mers septentrionales jusqu'à la ligne des Sudètes, des monts des Mines, de la forêt de Thuringe, du Taunus et du Hundsruck; leurs populations étaient exclusivement allemandes, et si l'on fait abstraction de celle de l'Oldenbourg, qui est catholique pour un quart, presque entièrement protestantes; enfin la marine commerciale de quelques-uns d'entre eux, des villes hanséatiques principalement, Lubeck, Brême, Hambourg, ajoutée à celle du royaume lui-même, faisait de l'Allemagne du Nord une grande puissance maritime; sa flotte de commerce disputait dès lors à celle de la France la première place après les marines marchandes de l'Angleterre et des États-Unis; et les ports mili-

taires de Kiel en Holstein et de Heppens ou Wilhemshafen sur la côte occidentale de la Jahde allaient devenir les centres d'une marine de guerre redoutable dans la Baltique et la mer du Nord, respectable sur tous les océans.

Ce n'est pas tout : un dernier élément de puissance est encore à considérer, à savoir l'action que la Prusse allait exercer sur l'Allemagne du Sud. La paix de Prague, qui avait permis à la Prusse de s'annexer ou de se subordonner les pays au nord du Mein, avait autorisé les États de l'Allemagne méridionale à se grouper de leur côté en Union fédérative. Comme l'Autriche, et par suite aussi son annexe, la petite principauté de Liechtenstein, étaient hors de cause, l'article en question du traité de paix ne pouvait s'appliquer qu'à quatre États, ou pour mieux dire, à trois États et demi, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la partie méridionale de la Hesse grand-ducale. Étant données leur masse compacte de plus de cent mille kilomètres carrés, interrompue par la seule enclave prussienne de Hohenzollern, et leur population de plus de huit millions et demi d'âmes, ces quatre territoires, réunis en un seul corps politique, pouvaient prétendre faire quelque figure à côté de l'Union du Nord. Mais la Bavière elle-même, que sa superficie, sa population, son histoire auraient appelée à jouer le premier rôle dans une confédération du Sud, ne montra que peu d'enthousiasme pour la réaliser; les gouvernements et les pays voisins étaient moins disposés encore à faire des sacrifices d'autonomie pour une création qu'on sentait ne pouvoir être que provisoire; après quelques pourparlers, le projet d'une fédération méridionale fut abandonné.

Mais déjà la Prusse avait réussi à créer des liens entre elle et ces États du Sud qui ne parvenaient pas à s'entendre. Ces liens furent de deux sortes. Il y eut en premier lieu les traités d'alliance militaire imposés par Bismarck aux États méridionaux, à la suite de la campagne victorieuse de 1866, traités tenus d'abord secrets (août et septembre 1866), puis rendus publics (printemps de 1867), et qui attribuaient au roi de Prusse le commandement de leurs armées en temps de guerre. Il y eut, en second lieu, la réorganisation du

Zollverein, qui comprit, sous la présidence de la Prusse, les deux Allemagnes, celle du Sud aussi bien que du Nord ; et donna à leurs intérêts économiques une représentation commune, en constituant en conseil fédéral et en parlement douaniers les organes politiques de ce nom de la Confédération du Nord, renforcés par les délégués des gouvernements méridionaux et par les représentants, élus au suffrage universel, des populations du Sud; un premier parlement douanier fut ouvert à Berlin le 27 avril 1868. C'était une première étape vers l'absorption de l'Allemagne méridionale dans l'Union du Nord, c'est-à-dire dans la monarchie prussienne.

Et toutefois les États du Sud ne paraissaient nullement disposés à aller plus loin. Bade seul, dont la maison régnante est alliée par mariage à celle de Prusse, exprimait le désir de sortir de son isolement en s'agrégeant à la Confédération septentrionale. Les autres entendaient se maintenir strictement sur le terrain économique, et ne rien faire dans le sens de l'unification politique et nationale de l'Allemagne. La Prusse avait démesurément grandi; mais on peut soutenir qu'au commencement de 1870 le problème de l'unité allemande semblait plus éloigné de sa solution qu'à la veille des victoires prussiennes. L'ancienne Confédération germanique, héritière de l'ancien Saint-Empire, était divisée en trois tronçons hostiles ou indifférents entre eux : Allemagne du Nord, Allemagne du Sud, Autriche.

Est-ce la politique insensée de Napoléon III, est-ce l'habileté machiavélique de M. de Bismarck qui donna à la Prusse, en groupant autour d'elle tous les peuples tudesques pour une grande guerre nationale, le moyen d'achever l'unité, de ressusciter à son profit l'empire germanique, d'en étendre les limites dans l'Ouest, de réconcilier l'Autriche avec le nouvel ordre de choses? Nous essaierons prochainement de le dire.

HIPPOLYTE PRÉLOT, S. J.

(*A suivre.*)

LA VIE ET L'ŒUVRE

DE

MADAME JULIE LAVERGNE

I

Saint François de Sales est le patron des conteurs. « Il faisait des fois de petits contes de récréation[2] », a dit de lui sainte Jeanne de Chantal dans sa déposition pour le procès de béatification. Pour moi, j'en ai toujours voulu à ces trois juges de n'avoir pas demandé à la sainte plus de détails sur ce point, ou s'ils l'ont fait, comme tout porte à le croire, je ne pardonne pas à leur secrétaire d'avoir négligé de mettre par écrit quelques-uns de ces petits contes à la marge du procès. Un conte ! Savez-vous rien de plus aimable ou de plus français ; et y a-t-il, en littérature, une vocation plus tentante que celle de faiseur de contes? Donner à de chères idées, oubliées ou combattues, une forme vivante, les produire au cours d'une légère intrigue et les mener ainsi par une route mystérieuse à l'intelligence insouciante ou rebelle ; ou bien, confier, sans en avoir l'air, le plus cher de nos souvenirs à un personnage de rêve et, ainsi, discrètement faire aimer aux autres ce que soi-même on aime par-dessus tout; amuser les petits au récit d'étranges aventures et distraire, apaiser, consoler les grands enfants que nous restons tous par une transposition spirituelle et bienveillante des tristesses et des

1. *Madame Julie Lavergne, sa vie et ses œuvres*, par Joseph Lavergne. Paris, Taffin-Lefort, 1899. — Je n'indiquerai ici que les principaux ouvrages de Mme Lavergne : *Les Neiges d'antan* (2 vol. Taffin-Lefort) ; — *Légendes de Trianon, Versailles et Saint-Germain* (une nouvelle édition est sous presse) ; — *Chroniques parisiennes* (œuvre posthume) ; — Presque tous les autres recueils et *la Vie du R. P. Babaz* sont épuisés et on en prépare la réimpression. — Je ne connais sur Mme Lavergne qu'une étude très pénétrante et spirituelle de M. l'abbé Écalle (*Revue catholique du diocèse de Troyes*, mars 1890), la notice du chanoine Delalonde dans le livre sur *la Flèche de Caudebec*, la superbe épitaphe, vrai résumé de sa vie, que lui a consacrée un maître en style lapidaire, M. l'abbé Paul Boyer ; et la Préface de Mgr Mermillod aux *Neiges d'antan*.

2. S. J.-F. de Chantal, *Vie et Œuvres*. Plon, t. III, p. 222, art. 46 de la déposition.

vulgarités de la vie, c'est le privilège des conteurs, du vieil Homère, gonfalonier de la confrérie, et de cet autre qui s'est assis près de la tour du lépreux, et de celle enfin qui a cueilli d'une main diligente les douces légendes de Trianon.

Hélas ! les vrais contes sont rares. Il ne suffit pas pour avoir la vocation d'être incapable d'écrire un roman ou de bâtir une tragédie. Ces quelques pages ailées veulent un art délicat et sûr. Dans ces feuilles si courtes, chaque ligne et chaque mot ont leur prix. On pardonne encore aux romanciers leurs descriptions minutieuses et leurs monologues infinis. Cela allège d'autant la lecture. Mais un conteur ennuyeux est comme une cloche fêlée. Il doit se taire et nous faire grâce de ce qui traîne et menace de languir. Une phrase, pour nous fixer le décor ; deux ou trois coups d'une fine plume, et déjà nous connaissons les personnages ; vite qu'ils marchent, qu'ils parlent, qu'ils disparaissent, le conte est déjà fini.

Encore si cette œuvre d'art pouvait être laborieuse et fouillée comme le sonnet des *Conquérants*. Mais non ; un conte, — en France, j'entends, — c'est une lettre, et toute vraie lettre est un conte. Si vous n'avez pas reçu le don très rare, aucun maître, aucun travail ne vous enseignera le fini de cette ciselure alerte, la grâce rapide de cet abandon.

Mais je n'ai pas l'ambition d'esquisser la théorie de cette chose légère que les auteurs d'art poétique ont heureusement oubliée. Mon but, tout modeste, est de célébrer à propos de contes un nom et une œuvre que les critiques de profession, dans leur promenade officielle et routinière, n'ont pas eu la bonne fortune de rencontrer. Me permettra-t-on de dire que j'ai hésité à avouer tout haut ce que je pense de l'auteur des *Neiges d'antan*. Le premier venu n'a pas le droit de se fier à la naïve ferveur de ses admirations, et un écrivain obscur montre la délicatesse de son goût en se défendant d'aimer devant le public autre chose que les ouvrages consacrés. De plus, le moment est-il bien choisi pour récolter une gerbe de contes et l'offrir à une grave revue ? Heureusement voici venir, non du pays des songes, mais de la terre solide, un livre qui fait taire mes scrupules : c'est la vie même de

celle dont je voulais étudier l'œuvre et caractériser le talent. M. Joseph Lavergne vient d'écrire l'histoire de sa mère, et le cantique chanté par ces nobles pages vaut mieux encore que les plus beaux contes tombés de ces lèvres charmantes. Écoutons le cantique et en même temps relisons quelques-uns des contes. Comment séparer la poésie et la foi dans cette esquisse d'une âme qui fut tout entière aux choses de l'art et aux choses de Dieu ? Que personne ne craigne de s'engager dans les fraîches allées où Mme Lavergne a promené ses fantaisies. Il est au bout de chacune de ces allées, Celui qui est la beauté des contes, comme il est celle des fleurs, le Dieu que cette admirable femme a tant aimé.

II

Certaines femmes de lettres ont compris la poésie d'une si bizarre façon que j'ai hâte de surprendre Mme Lavergne en flagrant délit de saine prose. Ce sera facile. Voici, par exemple, quelques semaines avant son mariage, les projets bourgeois qui l'occupent. Elle a vingt ans, elle est fiancée à un jeune artiste lyonnais, Claudius Lavergne, élève d'Ingres, ami fervent de Lacordaire, et par l'âme et le talent, vrai frère d'Hippolyte Flandrin. Elle lui écrit :

Décidément, je crois que je serai une bonne femme de ménage. Le bonheur intérieur se compose de mille petits détails, insignifiants quand on les sépare, immenses quand on les réunit. Je veux que mon mari, en rentrant, trouve toujours sa maison en ordre, sa femme parée pour le recevoir, son dîner prêt et bon. Vous riez mon ami, et moi aussi ; mais cela est sérieux au fond [1].

Vingt ans après, le second de ses fils est au régiment. L'épreuve est dure au mystique jeune homme qui, dans l'atelier paternel, s'est déjà mis avec passion à l'idéale besogne des peintres-verriers. Attristé et découragé par un dégoût involontaire, Noël Lavergne a recours à sa mère qui « chaque jour, pendant plusieurs mois, lui écrit pour le réconforter ».

Je viens te mettre en garde, mon cher Noël, contre les théories de M. X... sur l'état militaire... Les soldats sont vicieux, grossiers.

1. *Vie*, p. 43.

Hélas ! les civils valent-ils mieux ? Tu ne connais pas le monde, mon enfant, tu crois que tous les vices sont au régiment. Dans la vie civile, c'est encore pis, et l'hypocrisie, les formes élégantes voilent des plaies hideuses. Tout ce qui n'est pas chrétien est endiablé... Mets les souffrances, les misères sous tes pieds et chante la chanson des hussards. Après tout, c'est de la gaieté française de bon aloi.

Les consignes multipliées sont très sages. Il faut briser les volontés, dresser les hommes à l'attention soutenue. Les jurons et les blasphèmes te révoltent et te font mal juger les choses en elles-mêmes... En somme, jamais consigne ne fut plus absurde que celle donnée par saint Pacôme à son disciple : « Plante ce bâton sec, va chercher de l'eau au Jourdain et arrose-le... jusqu'à ce que le bâton fleurisse. » Le petit novice obéit, et ce ne fut qu'au bout de trois années que le bâton se couvrit de fleurs ; mais le novice était devenu un saint.

Or donc, bien que ton caporal ne ressemble pas plus à saint Pacôme que ton balai à un palmier du désert, il faut arroser le bâton sec de bonne grâce et de belle humeur ; et, levant les yeux, voir au-dessus de tout ce qui nous opprime et blesse en ce monde, la volonté à qui nous disons *Fiat* tous les matins, pour nous dédire ensuite, hélas, tout le long du jour [1].

On le voit, un joyeux bon sens français et chrétien est le premier son que rend cette vie. Vue de plus près, cette « belle humeur » laisse apercevoir le fond de vaillance et de dévouement sur lequel elle a germé. Entrons dans la maison hospitalière, et arrêtons-nous près de l'aimable femme qui fait rayonner autour d'elle la force et la joie.

La fortune n'est pas venue encore pour le jeune peintre inconnu. La peinture religieuse ne conduit pas, d'ordinaire, aux succès rapides et aux commandes somptueuses. On devine quelle mission délicate et courageuse, la femme de l'artiste doit remplir dans ces commencements difficiles. Quand il rentre le soir après une tentative ingrate ou un travail malheureux, il faut que, dans l'atmosphère reposante de la maison, tout lui parle de confiance, il faut même si c'est possible, que son inspiration fatiguée se ranime au contact d'une imagination souriante et d'une spirituelle tendresse. C'est là pour beaucoup d'artistes le rêve de la lune de miel ; ce fut pour Claudius Lavergne une vivante et persévérante réalité.

Le soir, il travaillait encore. Sa femme lui tenait fidèle compagnie,

1. *Vie*, p. 91-93.

jouant et chantant au piano la musique des maîtres classiques, tandis qu'il dessinait, ou recherchant avec lui dans la vie des saints, ou l'inépuisable trésor de la liturgie, tout ce qui pouvait l'aider à perfectionner son art.

« Parmi les heures de bonheur qui nous furent accordées, écrivait Mme Lavergne au déclin de sa vie, il en est dont je voudrais fixer le souvenir d'une manière ineffaçable... Ce sont les heures d'étude, de travail passées dans le silence des nuits d'hiver...

« Nous étions seuls en paix avec Dieu; alors, au lieu de nous abandonner au repos, nous nous mettions à l'œuvre, et, soldats d'une noble cause, pour la bien servir, nous nous efforcions de la connaître. Alors, à nos yeux ravis, apparaissaient les saints... et nous les appelions à notre aide pour raviver la foi, l'amour du beau dans ce siècle attiédi... Et souvent un souffle d'enthousiasme passa et entraîna notre pensée. Et le cœur ému, la main tremblante, de nobles pages furent tracées par l'un, transcrites par l'autre [1]. »

La collaboration était parfois plus directe. « Ton père finit bravement l'année, écrit Mme Lavergne à sa fille aînée ; il retouche la peinture de la veuve de Naïm, faite d'après une composition de moi. Tu juges comme ce sera beau [2] ! »

Le succès ne se fit pas trop longtemps attendre. « La réputation de Claudius Lavergne grandit rapidement, et de nombreuses commandes lui furent adressées. C'est alors que, non content de peindre à fresque ou sur toile ses compositions religieuses, il voulut essayer de les reproduire sur verre et d'en orner les fenêtres des églises... Une première tentative réussit et décida la vocation définitive du maître qui devait arriver au premier rang parmi les peintres-verriers du dix-neuvième siècle.

« Mais pour faire des vitraux, de vastes ateliers éclairés par de hautes fenêtres et le concours d'un nombreux personnel sont indispensables. Aussi C. Lavergne fit-il construire, rue d'Assas, 74, les célèbres ateliers d'où sortirent pendant vingt-sept années tant d'admirables verrières [3]. »

On croit peut-être que, dans la nouvelle vie qui lui est faite, Mme Lavergne va enfin quitter la prose et s'occuper uniquement de littérature. Quelque ami de ses livres la voit déjà, la plume à la main, enfermée chez elle, loin des vapeurs et des

1. *Vie*, p. 63-64.
2. *Ibid.*, p. 64.
3. *Ibid.*, p. 64-65.

bruits de l'atelier. Point du tout. Elle entend bien travailler encore à une besogne plus modeste. Elle reçoit les clients, elle se charge de la correspondance d'affaires et même, — il faut bien le dire, tant pis pour les femmes de lettres, — elle pousse le dévouement jusqu'à tenir pendant des années les livres de comptabilité[1].

Du reste, le meilleur de son temps était pour les sept enfants que Dieu lui avait laissés. Elle fut une mère incomparable. Dès sa jeunesse, elle avait été frappée par le mot de saint Paul : *La mère sera sauvée par les enfants qu'elle mettra au monde.*

> Le nombre de ces petits pensionnaires du bon Dieu ne nous effraie pas, — écrivait-elle après la naissance du huitième ; — il est assez riche pour les nourrir, assez bon pour les maintenir dans le droit chemin et, peut-être, nous fera-t-il l'honneur d'en prendre quelqu'un pour lui tout à fait [2].

Ces enfants accueillis avec tant de joie, élevés avec tant de sollicitude chrétienne, elle aurait voulu les garder toujours auprès d'elle. L'internat lui semblait contraire à l'esprit de famille et à l'amour du logis.

> Au collège, disait-elle, l'enfant oublie la maison, et au lieu de cet enseignement varié à l'infini par la tendresse de la mère et la juste sévérité du père, il reçoit une instruction banale, fondée sur une égalité chimérique. Il se figure et on lui répète que le collège est l'image du monde. Il y remporte le prix sur le fils d'un prince et croit garder l'avantage toute sa vie. Au sortir du collège, la réalité le heurte. Il se voit refoulé dans l'obscure condition de ses parents ; il veut en sortir, il s'agite, il souffre, il parvient, et trop souvent méprise l'humble maison de son père ; ou, repoussé, il y rentre le cœur froissé.....
>
> C'est pour cela, mes chers enfants, que je ne veux pas que vous quittiez encore l'abri de notre humble demeure. Avant de vous laisser mêler à la foule, je veux que vous contempliez encore quelques années l'exemple du labeur patient et résigné du père chrétien qui n'a pas hésité entre une vie dure, mais selon Dieu, et les séductions du monde. Je veux être là, près de vous jour et nuit, vous préservant de toute souillure... On me dit que vous serez moins savants que d'autres, je sais que vous serez meilleurs [3].

1. Je voudrais citer ici l'épisode du vitrail commandé par Louis Veuillot, les lettres de celui-ci et la spirituelle facture dressée par Mme Lavergne. On trouve ces jolies choses dans le livre de M. J. Lavergne.
2. *Vie*, p. 80.
3. *Ibid.*, p. 81-83. — Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette grosse ques-

Voilà de quelle bourgeoise façon Mme Lavergne remplit les vingt-sept premières années de son mariage. Telle jeune fille, habituée aux lectures romanesques, trouvera peut-être bien vulgaire la vie de cette femme qui reste paisiblement chez elle, soignant elle-même l'éducation de ses enfants, tenant les livres de compte et écrivant les lettres d'affaires, en attendant le retour de son mari. Voilà, dira-t-elle, qui est bien terre à terre et peu voisin de l'idéal. Je pense, au contraire, que ces journées modestes étaient baignées de vraie poésie et préparaient une œuvre littéraire, qui serait moins exquise, si elle ne tenait pas toutes ses racines à cet humble passé de dévouement, de travail et de prière.

III

Plusieurs, en effet, regardent la poésie comme je ne sais quelle occupation de luxe, charme ou orgueil des heures de sentimentalité et de rêve. Ainsi comprise et défigurée, ils l'exaltent au gré d'un enthousiasme naïf ou la rabaissent au nom du bon sens. La vraie poésie est moins éthérée. Elle ne cesse pas de toucher terre et ne perd jamais contact avec la réalité. Mieux encore, c'est la réalité elle-même, non pas regardée avec dédain par un spectateur indifférent, mais transfigurée dans le cœur de ceux qui savent la comprendre et l'aimer. Se penchant sur elle avec une curiosité bienveillante, le poète voit d'abord ce qui se cache de profondément humain sous l'écorce grossière et banale des choses, et en même temps devine et salue l'invisible présence du Dieu très bon qui a choisi toute créature pour temple et symbole de sa propre beauté. S'intéresser ainsi à ceux que l'on rencontre, voir en eux d'abord l'âme toujours attachante et dans cette âme lire Dieu, c'est l'instinct, c'est le secret de la poésie et surtout de cette poésie de l'action, la plus belle de toutes, qui s'appelle la charité. Pendant que les artistes traduisent en vers ou sur la toile l'impression que leur donne la réalité

tion ; mais la question existerait-elle si toutes les mères ressemblaient à Mme Lavergne ? Plus tard, sur le conseil du P. Millériot, son confesseur, elle consentit à ce que le dernier de ses garçons fût mis au régime mixte de la demi-pension, au collège Stanislas.

ainsi transformée, il y a des âmes charmantes qui expriment une émotion analogue, mais plus sincère et plus pure, par le sourire de leurs lèvres, la suavité de leurs regards et les prévenances de leur cœur.

Mme Lavergne était donc aussi, bien avant de songer à écrire, de ces poètes inconnus chargés de porter à la terre un message divin de force et de joie et, quand elle eut enfin le loisir de donner à ses idées une forme vivante, il ne lui fallut rien changer dans sa manière de regarder la réalité et de la transfigurer à force de bienveillante tendresse.

Ce passage d'une poésie à l'autre, cet épanouissement littéraire d'une vie d'affection et de dévouement est admirablement décrit par elle dans une lettre à Mgr Mermillod, où elle raconte comment lui est venue la pensée d'écrire.

Distraire, consoler, amener les rêves gracieux, c'est le premier soin que la mère prend de l'âme de son petit enfant. Elle chante, et lorsque l'intelligence de son petit enfant s'est éveillée, elle lui conte des histoires.

Que d'histoires j'ai contées autrefois, glanant des fleurs et des épis dans la vallée d'Hébron... Quelles belles guirlandes je tressais pour mes enfants avec les fleurs des saints !

Les enfants ont grandi et se sont éloignés. Alors, pour la première fois, je connus cet inexorable ennui qui est le fond de l'âme humaine, et je fus tentée de tristesse. Où étaient les berceaux ? Où étaient les visages souriants ? Cette couronne de la table paternelle ? Et les veillées joyeuses, ces vacances aux lointaines rives en si jeune et si gracieuse compagnie, ces jours peints dans notre mémoire de couleurs si brillantes et si douces ; où étaient-ils ?

Ils avaient fui comme comme passe toute chose. Ma part de bonheur était pourtant encore mille fois plus grande que je ne le méritais et, rendant grâce à Dieu, je me disais : « Il ne faut pas pleurer. » Ma fille me l'avait dit en mourant, je savais qu'elle était avec Dieu. Mais elle avait emporté les jours heureux, les vestiges des joies passagères évanouies à jamais.

Ni l'aiguille ni le pinceau ne pouvaient me distraire. J'eus recours à l'étude, que j'avais passionnément aimée en ma jeunesse. Je relus l'histoire : mais elle m'apparut toute autre que jadis. Le sens intime, le caractère vrai des événements et des personnages historiques, se dégagea pour moi des ombres et des mensonges accumulés par le temps et les hommes. L'étude des documents authentiques, des œuvres d'art du temps passé, et, par-dessus tout, cette seconde vue que donne l'expérience des années et des douleurs, me montrèrent, éclatantes de vertus admirables et charmantes, bien des figures méconnues et calom-

niées. Et, tout ce que j'avais rencontré sur ma route de grâces, de pureté, d'héroïsme ; tout ce que j'avais vu de beau, d'aimable et de charmant, m'entoura d'images ravissantes, me berça d'ineffables harmonies [1].

Veut-on mieux comprendre encore comment ces jolis contes, avant d'être une page de l'œuvre de Mme Lavergne, ont été une page de sa vie, qu'on lise cette autre lettre adressée à la fille d'Ozanam.

Vous m'avez demandé où je prenais ces contes... Où je les prends ? Hélas, mon enfant, je les prends où je les trouve, et ils éclosent pour moi dans un chant, dans un nuage, dans une fleur. Celui que je veux vous dédier : *Henriette de l'Aubespine* [2], je l'ai cueilli à Versailles, dans cette touffe d'anémones blanches qui fleurissait devant la grille de votre jardin. Ce jour-là, j'avais été au Chesnay, et, en traversant ce village, à l'heure d'or, au moment où le soleil couchant empourprait le front des bois, mon mari m'avait acheté un vieux fauteuil Louis XV, du dessin le plus élégant et dont le dossier sculpté était orné d'un bouquet d'anémones... Et puis, quand on a passé quelques heures avec vous, Marie, avec vos deux mères, votre mari, le cher petit enfant, et l'image toujours présente de Frédéric Ozanam, on ne rêve qu'affection, dévouement, culte passionné du devoir et des souvenirs... Tout cela formait une harmonie que j'écoutais ce soir-là [3].

Là est, si je ne me trompe, l'originalité de cette œuvre.

D'autres ont écrit leurs contes avec une langue aussi pure et un art aussi délicat ; mais il n'en est pas chez qui la vie réelle et la vie littéraire se fondent avec autant de sincérité et d'harmonie. Mme Lavergne ne s'est jamais représentée elle-même dans ses livres ; mais elle traite les héros de ses contes, elle les écoute, les comprend, les aime, les devine, comme elle a écouté, compris, aimé, deviné toutes les personnes qui ont traversé sa vie. Elle arrête sur ces amis du passé le même regard de bienveillance attendrie qui a dû

1. *Vie*, p. 173-175. — J'abrège à regret cette lettre qu'on voudra lire tout entière.
2. Une des plus jolies légendes de Trianon.
3. *Vie*, p. 168-169. — Ici encore, il faut tout lire, jusqu'à cette conclusion mélancolique : « Les conteurs ont la seconde vue du passé. C'est un don, mais ne l'envie pas, Marie. Il est rarement accordé à la jeunesse. C'est un regain d'automne, semblable à ces fleurs qui croissent en août sur les champs moissonnés et les parent d'un dernier sourire à la veille du jour où va passer la charrue. »

souvent encourager et relever son mari, ses enfants et les familiers de sa demeure.

D'ailleurs, pourquoi parler de passé? Elle est si bonne, elle a tellement l'habitude de s'identifier avec les amis de son entourage qu'elle fait siennes, avec la même facilité, de lointaines émotions et souffrances, apaisées depuis longtemps par la mort. En donnant à son premier livre le titre de *Neiges d'antan*, elle s'est trompée. Il n'y a pas de neiges d'antan pour elle. Regardez-la parcourir les jardins de Trianon, avec un vieil ami qui vit comme elle dans le passé. Ne ressemblent-ils pas à un frère et une sœur qui se retrouvent après une longue absence dans la maison paternelle, abandonnée depuis leur départ, et qui ravivent, avec une même piété douloureuse, leur lointaine enfance et les tendresses disparues?

Non loin de la grotte où Marie-Antoinette était assise le 5 octobre 1789, lorsqu'on vint l'avertir de l'approche des bandes révolutionnaires, se cache... la demeure du jardinier en chef. C'est là que règne et gouverne depuis plus d'un demi-siècle le respectable et savant M. Charpentier. Il a vu passer les révolutions comme les hivers... quand je l'aperçois de loin, parcourant son domaine et passant ses fleurs en revue, je me hâte de le rejoindre. J'aime à serrer sa laborieuse main, à causer avec lui des jours d'autrefois, — et de ces longues espérances qui, à force de nous bercer, se changent en douleurs. Nous admirons ensemble les teintes de l'automne... les gouttes de rosée tremblant du calice des fleurs nous font penser aux larmes que répandirent en quittant Versailles la reine et Madame Élisabeth[1]...

Il n'y a pas que des fleurs de lis dans cette gerbe cueillie aux champs du passé. La maison des pauvres gens et l'intérieur des grands artistes attire Mme Lavergne aussi bien que Trianon. Au sortir d'une visite à la marquise de Sévigné, une de ses plus intimes amies, elle court voir la femme et les enfants de Lesueur. Une étoile l'attire vers toute demeure qu'a visitée la souffrance, qu'a illuminée l'idéal ou que la sainteté a consacrée. Cloîtres ou palais, ateliers d'artistes ou cabanes de bateliers, elle entre partout, elle est partout chez elle, et toute réalité qu'elle rencontre, rayonne soudain de

1. Préface des *Légendes de Trianon*. — La Préface est datée de 1878. On devine quel chemin prenaient alors les espérances de cette royaliste fidèle qui, en 1884, revenait à Versailles pour faire un pèlerinage à la maison habitée pendant treize jours par le comte de Chambord.

poésie. Mais toujours modeste, elle ne soupçonne même pas que le rayon, qui dore à ses yeux toutes choses, est fait des pures et chaudes affections de son propre cœur.

IV

J'ai peur que certaines de mes expressions n'aient évoqué chez quelqu'un le fade souvenir de Berquin. En effet, nous savons tous la pauvre figure que fait la vertu dans de *prétendus* bons livres où l'entoure une auréole de platitude et de doucereux ennui.

Le bon livre — a écrit Veuillot — manque de simplicité ou il est trop simple; il manque d'intérêt ou il tombe dans le drame et dans le mélodrame; il manque de style, il est plat ou enflé... par-dessus tout il manque de morale. Certainement il combat le vice et il honore la vertu; mais cette pauvre vertu se ravale dans des conditions si vulgaires, elle est si bête, elle fait tant de phrases que tous ses malheurs sont trop justifiés [1].

Eh bien! voici une série de bons livres qui ne manquent pas de morale. Ici pas d'onction sentimentale, pas de phrases, pas de romances, pas de fleurs artificielles, mais une vertu alerte, vivante, française. Cette vertu ne se regarde pas elle-même et vit toute pour autrui; elle ne sait même pas qu'elle est si parfaite et n'a pas l'air de viser si haut; enfin, quand par hasard il lui prend fantaisie de faire un brin de toilette, sans chercher bien loin, elle court à la prairie voisine pour y rafraîchir sa parure et y renouveler ses parfums.

« Ne demandons d'esprit que ce qu'il en faut pour être bon; c'est déjà beaucoup. » L'aimable auteur des *Neiges d'antan* a dû, je pense, aimer cette pensée de Mme Swetchine. Certes, il faut beaucoup d'esprit pour être tout à fait bon dans la vie réelle, il en faut davantage encore pour être bon dans un livre, pour échapper au ridicule qui, en littérature, accompagne, je ne sais pourquoi, une certaine bonté. Mais, n'ayez pas peur; voici bien l'esprit le plus éveillé, le plus gentiment méchant qui soit au monde. Aussi, comptez sur cet esprit pour couper court à une scène trop attendrissante ou pour atténuer par une note malicieuse l'invraisem-

1. *Mélanges*, 2e série, t. V. *Les Contes de Mme de Ségur.*

blance d'un dénouement trop parfait. Ce n'est pas un esprit de mot dont on puisse donner une idée par des citations; c'est tout le récit qui est mené avec une verve piquante. Écoutez pourtant jaser dans sa grâce mutine l'héroïne du *Masque d'or*.

Pendant ce temps Ervin accordait le clavecin; mais la besogne n'avançait guère; car, tout en ajustant les cordes, il avait entamé avec Lina une conversation intéressante.

— Mademoiselle Lina, lui dit-il, mes sept ans d'apprentissage finiront mercredi... sept ans, c'est bien long!

— C'est long quand c'est à venir, dit Lina; mais cela paraît bien court quand c'est passé. Il me semble que c'est hier que nous avons fait notre première communion à la cathédrale. Le temps vous a donc bien duré ici, Ervin?

— Oh! non! dit-il, mais Jacob...

Il s'arrêta et, d'un tour de clef, d'un *ut* fit un *mi* fort mal à propos.

— Eh bien! Jacob! fit Lina. Jacob acheta le droit d'aînesse d'Ésaü pour un plat de lentilles; ce n'était pas cher...

La petite scène se continue au milieu de quelques larmes et s'achève sur ce joli mot de la jeune fille :

— Allons, finissez d'accorder mon clavecin, et ne pleurons pas, puisque nous sommes contents [1].

Voici encore des larmes et un gros chagrin suivi d'un léger souper.

Il courut jusque dans le bois de Satory, se jeta par terre dans un taillis et pleura longtemps. Et quand il eut bien pleuré et que l'ombre des arbres s'allongeant sur la mousse l'avertit que le soir approchait, il redescendit dans la ville, soupa d'un petit pain et reprit le coche pour revenir à Paris. — Un héros de roman n'eût pas soupé du tout, ni pensé à l'heure du coche; mais Adrien n'était pas un héros, et ceci, lecteur, est une histoire vraie [2].

Avec l'esprit, Mme Lavergne a la grâce, grâce dans le choix du sujet, dans le titre, dans les moindres détails. Pas un trait qui ne soit aimable, pas une parole qui tout en restant simple ne soit fleurie. En quête d'un air pour une chanson de son mari, Mme de Coulanges rencontre la fille du maître de chapelle Dumont.

1. *Neiges d'antan*, 1re série.
2. *Légendes de Trianon. Le Plafond d'Hercule.*

— Eh! vite, Marie! dit-elle, j'allais partir sans vous, et cela me chagrinait : j'avais besoin de votre avis. M. de Coulanges a fait une chanson pour Mme de Grignan; les paroles sont les plus jolies du monde, mais l'air est du temps du roi Guillemot, et il faut que chemin faisant, vous m'en trouviez un autre qui s'ajuste bien. C'est affaire à vous, fauvette, qui connaissez tous les airs du monde et en inventez de si jolis[1].

N'aimez-vous pas l'image gracieuse qu'amène sans effort ce gentil babillage? Dans les contes de Mme Lavergne tout ce qui est jeune parle cette jolie langue, et on y est jeune plus longtemps qu'ailleurs. Même les personnes graves, prêtres, médecins ou professeurs, gardent quelque chose de cette vive allure.

— Votre père est artiste, — dit par exemple un bon docteur en rédigeant une ordonnance; — chez ces sortes de malades l'imagination est bien puissante. S'il croit guérir, il guérira. Nous autres médecins, nous sommes marchands d'espoir, et souvent nous vendons de cette marchandise plus que nous n'en possédons[2].

Mais le chef-d'œuvre en ce genre est la trouvaille d'un petit détail qui relève, agrandit et rend idéalement belle l'histoire, d'ailleurs très simple, d'un vieil astronome brouillé avec sa femme et devenu fou. Cette « furie », à l'âme mesquine et à l'humeur grondeuse, n'a pas su comprendre le pauvre savant. Ils ne se parlent plus depuis des années. D'ailleurs Hormisdas est aveugle et ne quitte presque plus sa chambre. On va voir quelle douce folie occupe ses longues journées. Un de ses neveux, qu'il ne connaît pas encore, est venu passer quelques jours au Fayard et, le soir, rencontre soudainement le vieillard dans un voyage de découverte à travers la grande chambre du château.

1. *Neiges d'antan*, 2e série. *La Fille du maître de chapelle.*

2. *Neiges d'antan. Pierre Levieil.* — Même soin du joli détail dans les descriptions que nous étudierons tout à l'heure à un autre point de vue. Qu'on lise, entre tant d'autres, ce petit tableau de lumière. Nous sommes en plein conte de fées, dans une clairière de roses sur la mousse semée de vers luisants : « Il vit s'avancer vers le rosier une toute petite personne, marchant si légèrement qu'elle semblait voler. Elle était haute d'un pied tout au plus, jolie à peindre; vêtue d'une robe à queue, en gaze d'argent, et portait à deux mains une corbeille de filigrane pleine de lucioles. » (*Légendes de Trianon. Brindille.*) Est-ce que le choix des détails, la musique même des voyelles ne contribue pas à l'impression étrange et charmante d'une lumière de féerie?

— Ce n'est pas ainsi que je comptais vous être présenté, mon cher oncle.

— Qu'importe! dit Hormisdas. Même quand j'étais vivant je me souciais peu des formes banales de la politesse... Je verrai bien qui vous êtes. Chantez-moi tout de suite *Au clair de la lune* sans dire les paroles, en vocalisant.

Henry obéit; pour rien au monde il n'eût voulu contrarier le pauvre insensé. Il chanta doucement; sa voix était naturellement belle et l'émotion et la pitié la rendaient tremblante. Hormisdas s'était soulevé sur son coude pour l'écouter et restait immobile. Dès que l'air fut fini :

— C'est bien, dit-il, vous avez compris. Vous l'aimez, n'est-ce pas?

— Qui? dit Henry.

— La lune! reprit Hormisdas.

— Oui, dit Henry, je l'aime. C'est une belle créature de Dieu.

— Viens m'embrasser, dit le vieillard; nous parlerons d'elle tous les soirs[1]...

Le lendemain soir, Henry revient trouver son oncle, qui a promis au jeune homme de lui parler de sa mère.

— Oui, dit le vieillard, je t'en parlerai. Je ne l'ai vue qu'une fois, une seule, il y a plus de vingt-cinq ans. C'était une jeune alors, et elle était si belle qu'elle ressemblait à la lune. Tu ris, enfant? C'est mal. Ne sais-tu pas que les saintes Écritures, parlant d'une bien plus grande que ta mère, disent : *Pulchra ut luna!*

— Je le sais, dit le jeune homme, et je n'ai pas ri.

— Ne mens pas, dit Hormisdas, je t'ai *entendu* sourire. Où est ta mère à présent?

— Avec Dieu certainement, dit Henry; c'était une âme angélique.

Ils restèrent silencieux un instant.

— Ta respiration est celle d'un homme qui va pleurer, dit le vieillard. Ne pleure pas, Henry! Là où elle est, ta mère voit ces astres qui nous semblent semés comme des fleurs dans les plaines célestes et sont autant de mondes bien plus beaux que celui-ci, lieu de passage et d'exil. Ah! si tu savais ce que je voyais dans la lune!...

Henry entreprend alors la guérison de son oncle. Il le décide à sortir de sa chambre pour la messe du dimanche, et le vieillard consent même à déjeuner avec sa femme et son neveu.

Les domestiques se disaient à voix basse : « Il est guéri! »

Mais au dessert, Nicolas eut le malheur de laisser choir un sucrier d'argent. Mme Hormisdas tressaillit et lui reprocha aigrement sa maladresse. L'accent de sa voix grondeuse rompit le charme; l'astronome se leva :

1. *Neiges d'antan*, 1re série. *Au clair de la lune.*

— Ramène-moi dans ma chambre, Henry, dit-il ; nous allons partir pour la lune : sur terre on entend des voix qui me brisent le tympan[1].

Mais Henry ne se découragea pas. La raison du vieux savant revient peu à peu et, avec elle, la résignation et le pardon des injures. La dernière ligne du conte nous montre Hormisdas tendant la main à sa femme et lui disant :

— Oublions les orages du midi de notre vie, madame. Le soir est venu. Le jour que nous verrons renaître sera celui de l'éternité. Afin qu'elle soit heureuse pour moi, je vous pardonne..... au clair de la lune.

Berquin n'aurait pas songé à ce blanc rayon de lune, et voilà comment, à force d'esprit et de grâce, Mme Lavergne peut tenir impunément sa résolution « de ne présenter jamais que le côté noble des choses et des personnes ». On voit du reste comment cette grâce attendrie et légère n'est pas une simple fleur d'imagination, mais l'expression naturelle de cette poésie intime dont je parlais tout à l'heure et dont il faut maintenant donner un exemple.

V

On se rappelle, en effet, où nous avons cru saisir l'originalité de Mme Lavergne. Pour elle, l'œuvre littéraire n'est pas le point central et la grande affaire de la vie, mais une sorte de dernier chapitre qui résume tout et que les autres ont préparé, le chapitre du soir où l'on se recueille et se souvient. La transition a été insensible et s'est faite sans effort. Ce n'était pas la découverte de fleurs nouvelles sur une terre inconnue ; c'était seulement l'heure de faire un bouquet de celles qui avaient laissé un tel parfum au cœur de ses enfants et de ses amis. Jusqu'ici, à force de poésie, elle donnait un air de légende aux réalités quotidiennes et même — on l'a vu — aux vulgarités de la caserne. Maintenant, elle passe la porte d'or des légendes et va donner l'air de la réalité quotidienne aux plus idéales fantaisies. Ici et là, dans les contes, comme dans la vie, un même don transfigure à ses yeux toutes choses, le don de pénétrer les âmes à force de sym-

1. *Vie*, p. 187.

pathie, le parti pris de vaincre la banalité des hommes et des choses, et d'obliger les plus insignifiants à donner, au moins dans une larme, la goutte de poésie qu'ont fait sourdre au cœur de tout homme le sourire de sa mère et le sourire de Dieu.

Je suis un peu embarrassé pour choisir, dans ces nombreux volumes, l'exemple qui nous permettra le mieux de réaliser et contrôler ces impressions. Comment songer à résumer en deux ou trois pages une de ces *Légendes de Trianon*, qui sont pourtant, semble-t-il, l'œuvre maîtresse de notre auteur? Elles sont faites de rien, et leur charme délicat s'évanouirait. Ouvrons plutôt les *Chroniques parisiennes*, et, dans ce livre, une Nouvelle où je crois trouver, avec le dessin plus ferme des *Neiges d'antan*, un peu de la grâce fuyante des *Légendes de Trianon*.

Dans la Préface de sa traduction de l'*Iliade*, Mme Dacier a consacré quelques lignes parfaites à la mort de sa fille. Mme Lavergne a lu ce beau passage et s'est arrêtée longtemps devant cette fleur pâle, épanouie dans la poussière des bibliothèques, et qui, entre deux savants, — j'allais dire entre deux pages d'un vieux livre, — a donné son parfum et s'est prématurément fanée. Elle a vu, elle a vu surtout la pauvre mère qui partage ses veilles entre les soins donnés à l'enfant malade et la correction des épreuves. Bien des fois, elle avait dit à son mari : « C'est Homère qui dotera notre Annette. » Hélas ! Annette n'aura pas besoin de dot, elle a commencé son « dernier printemps ».

Mme Dacier se remettait pour la troisième fois à la correction d'une page, lorsque Annette s'écria joyeusement : « Quelle merveille! le printemps est arrivé! Il est là dans mon tiroir. Venez voir, maman! venez voir mes jacinthes de Hollande. »

C'était vrai. De précieux oignons de jacinthe, dont un savant de Harlem avait fait présent, l'automne précédent, à Mlle Dacier, étaient restés oubliés dans ce tiroir, et, en dépit de l'obscurité et du manque d'air, ils germaient. De leurs tuniques brunes ou violacées sortaient déjà des bourgeons d'un blanc verdâtre, semblables à des amandes.

Annette, folle de joie à cette vue, pria sa mère d'envoyer chercher du terreau, des pots à fleurs ; elle voulut planter elle-même ses jacinthes... et assura qu'elle serait guérie quand les jacinthes s'épanouiraient...

Mais, le lendemain, elle eut un retour de fièvre, et resta couchée

tout le jour... Vers cinq heures, la malade dormit un peu et, se trouvant mieux au réveil, pria sa mère de lui conter une histoire.

— Je t'en lirai dix, si tu veux, Nanette, dit Mme Dacier; mais je ne saurais en inventer. Je suis trop préoccupée pour cela.

— Vous songez à l'*Iliade*, maman ?

— Non, ma fille, je songe à toi, et c'est bien assez pour m'ôter de l'esprit le moyen de faire des contes.

— Chère maman, ce n'est pas un conte que je veux. Grâce à vous, je sais l'histoire de bien des grands personnages... mais il en est deux qui, à eux seuls, m'intéressent plus que tous les rois... et dont je ne sais presque rien.

— Et qui donc, ma fille ?

— Vous, maman et mon bon père... de ce que vous étiez en votre jeunesse je ne sais presque rien... Faites semblant d'être vieille, faites comme votre nourrice, qui, lorsque j'étais petite, me parlait toujours du temps où elle était jeune... Je ne l'écoutais pas; j'étais persuadée qu'elle me faisait un conte et qu'elle était bien trop vieille pour avoir jamais été jeune... Mais vous, belle maman... la bonne Mme Levau a dit un jour devant moi que votre histoire était plus curieuse qu'un roman. Contez-la-moi, ma chère mère.

— Mme Levau est une exagéreuse, ma fille; mon histoire est toute simple [1].

Mais comment refuser quelque chose à la pauvre Annette « si pâle, si affaiblie, et sa jolie tête penchée sur ses oreillers blancs », et Mme Dacier, rapprochant sa chaise du lit, et, prenant la petite main de sa fille pour constater que la fièvre était tombée, commence son récit, évoquant de lointains et gracieux souvenirs.

Le lendemain, M. Berain, le dessinateur des fêtes et carrousels du Roi, vient voir la malade... L'enfant a un gentil caprice. Elle veut que le bon vieillard lui dessine deux tapisseries, qu'elle brodera pour la fête de M. Dacier, et qui résumeront l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

— Mais, ma belle petite, c'est un monde à peindre.

— Mais non, monsieur; vous en viendrez bien à bout. D'abord, nous n'aurions que deux sujets... les adieux à Hector, le retour d'Ulysse. Dans les ornements, vous mettriez tout le reste en symbole. Des armes, des vaisseaux, des monstres, et tous les trésors de Priam, de Polyphème et le chien Argos... Ah! vous n'auriez que l'embarras du choix.

— Je le crois parbleu bien, dit Berain; mais enfin il faut vous obéir.

Et le vieil artiste se mit à dessiner un cartouche entouré d'une

1. *Chroniques parisiennes. Annette Dacier.*

ornementation tellement fantastique et gracieuse, qu'Annette, à chaque coup de crayon, faisait un cri de joie.

Quelques jours après, Annette quittait le Louvre et était transportée dans le bateau qui devait l'emmener aux Moulineaux. On avait espéré que la campagne lui ferait du bien.

Le mouvement du bateau, l'aspect des bords du fleuve, l'île des Cygnes... charmaient Annette. Elle avait baissé la glace de sa chaise à porteur, et respirait avec joie l'air embaumé du printemps. — Mère, disait-elle, n'a-t-on rien oublié ?... mon luth, mes jacinthes, mon métier à broder !... verrai-je le soleil levant à ma fenêtre, à Meudon !... Aurons-nous des poules et des colombes ?

Elle redevenait enfant et s'amusait d'un rien. Un batelier laissa choir son chapeau dans la Seine. Elle en rit aux larmes, et ses parents, heureux de la voir si joyeuse, se laissaient aller à l'espoir.

Mais la nuit fut très agitée, et l'enfant ne put dormir. « Quand donc viendra le jour ? disait Annette. Oh ! si je suis endormie alors, mère, éveillez-moi. Je voudrais tant voir l'aurore aux doigts de rose... Songez, je ne l'ai vue qu'au-dessus des toits et des fumées de Paris.

Le sommeil vint enfin, et quand les lueurs du jour firent pâlir la flamme des bougies, Mme Dacier se souvint de la demande de sa fille. Mais quand « le premier rayon du soleil entra comme une flèche d'or et vint toucher le front d'Annette », le regard de la jeune fille était éteint pour toujours.

Un cercueil blanc couvert de fleurs fut apporté au Louvre, dans la même barque où la jeune mourante avait descendu le fleuve trois jours auparavant... Chrétienne, la mère se résignait, mais elle ne pouvait encore remercier Dieu d'avoir pris sa fille... Un vieux savant s'approcha d'elle, tout tremblant d'émotion.

— Chère madame Dacier, lui dit-il, ni vous ni moi n'aurions pu consentir à voir tomber cette fleur, tandis que tant de vieillards et d'infortunés, tant d'êtres inutiles ou méchants jouissent encore de la clarté du soleil. Mais songez que celle que nous pleurons n'a eu, en ce monde, que des jours heureux ; qu'elle a pris possession de l'éternel repos sans avoir connu l'isolement, les regrets... Rappelez-vous Cléobis et Biton, ces modèles si purs de la piété filiale. Leur mère supplia les dieux de leur accorder la plus belle des récompenses. Et, les reprenant dans leur innocence, la mort vint les enlever dans les bras du sommeil. Ainsi a fait pour votre enfant la divine Bonté.

A l'entendre raconter ces choses touchantes, ne vous semble-t-il pas que Mme Lavergne a écrit d'abandon ses souvenirs en sortant de la maison en deuil. Au soir de cet

enterrement, elle est venue voir Mme Dacier, et elles n'ont pu que pleurer. Le lendemain elle est revenue. Peu à peu la douleur, moins violente et plus amère, a voulu s'aviver elle-même en laissant couler le flot des souvenirs. Les moindres détails des journées de l'enfant ont repassé devant les yeux des deux mères, et, pendant que l'une se remettait tristement à traduire Homère, l'autre, sans effort, avec le sourire d'Andromaque, a écrit ce qu'elle avait vu et entendu près des jacinthes fanées et de la tapisserie interrompue.

Certes la palette de notre auteur est plus riche, son imagination plus féconde que ne pourrait le faire supposer ce simple pastel. Je l'ai choisi à dessein dans sa couleur atténuée, pour qu'on vît mieux de quelle source fraîche et discrète jaillit la poésie de cette œuvre et de cette vie. C'est la poésie de tous les jours, et cette poésie sera assez belle si l'artiste est à la hauteur du poète, si l'inspiration anime encore les pages du conte comme elle a fait vibrer l'âme du conteur.

VI

Or, chez Mme Lavergne, les qualités de l'artiste n'étaient pas au-dessous de l'inspiration. On a pu déjà s'en rendre compte, mais je voudrais le montrer avec quelque détail.

Avant de pénétrer jusqu'à l'âme, son regard retenait, avec une vivacité singulière, l'image des formes et des couleurs. « Dans ses contes, écrit un bon juge, on ne lit pas, on assiste, on voit, sans que personne ne vous dérange, ni auteur, ni soi-même, ni tapage de style, ni afféterie de métaphores... C'est une vision[1]. »

Elle nous montre ses personnages dans leur milieu et leur costume, et met au service du pittoresque une surprenante érudition. Sur ce point, je ne vois pas vraiment en quoi elle est inférieure à Walter Scott. Elle sait l'histoire de toutes les variations du costume, et il n'est pas de mode surannée qui, ajustée par elle à ses héroïnes, ne trouve la grâce et l'éclat d'antan. On se rappelle Quentin Durward sur le chemin, et « son élégante toque bleue surmontée d'une branche de

1. Lettre du P. Babaz à Mme Lavergne. *Notice sur le R. P. Babaz*, p. 31.

houx et d'une plume d'aigle ». Des tableautins de ce genre abondent au cours de ces historiettes du passé. Peut-être même Mme Lavergne s'arrête-t-elle trop devant « les gilets multicolores et les tricornes galonnés » de nos ancêtres, « les paniers, les falbalas et les coiffures poudrées de nos trisaïeules »; mais elle excelle à rendre l'impression chatoyante des vives toilettes du bon vieux temps.

Ce jour-là (jour des grandes eaux de Versailles), c'était plaisir que de voir rangées, autour du vaste miroir des eaux, sept ou huit mille personnes attifées et parées de soie, de rubans et de fleurs, sous un ciel à la Watteau, où la lumière du couchant teignait de rose les nuages épars et verdissait légèrement l'azur[1].

On trouvera la même fraîcheur, le même brillant dans les paysages ; mais, alors même qu'elle s'arrête avec le plus de complaisance devant les beautés de la nature et de l'art, le sens intime des choses lui est toujours présent. Sur la tour de la jolie église de Caudebec, un de ses personnages contemple la ville et le « mascaret, qui remonte le cours du fleuve avec la vitesse d'un cheval au galop ».

Le cœur du religieux battait à se rompre. Il appuya son front contre les pierres, baisa les parois de la flèche, et, levant les yeux, en admira les arêtes puissantes et légères se silhouettant sur l'azur profond du ciel. Puis il abaissa ses regards sur la ville, le fleuve, les forêts de Brotonne et de Maulévrier, toutes ces beautés de la terre natale, prémices des splendeurs de la patrie céleste. Une sorte de vertige le saisit ; il croyait sentir le mouvement des flots et que l'église, transformée en navire, l'emportait dans l'espace vers le port éternel[2].

D'ailleurs, ne craignez pas qu'abusant de sa facilité à peindre les hommes et les paysages, notre auteur laisse languir ses jolis contes. Plus que toute autre qualité, son œuvre a vraiment le don de la vie. Nous avons sur ce point un jugement autorisé. Dans une lettre à M. Joseph Lavergne, le comte Henri de Vanssay lui dit comment le comte de Chambord, ayant reçu en hommage les *Légendes de Trianon*, dévora tout d'un trait l'aimable volume.

Lorsque le lendemain, de grand matin, selon la coutume j'entrai dans son cabinet de travail..., je le trouvai le petit livre vert à la main,

1. *Légendes de Trianon. Le Plafond d'Hercule.*
2. *La Flèche de Caudebec.*

relisant l'histoire du pauvre Jacques, et riant aux éclats des saillies du roi Charles X, alors comte d'Artois, en visite chez sa sœur, Mme Élisabeth... Il était émerveillé de la fidélité avec laquelle l'auteur avait saisi le caractère enjoué de son grand-père : « Il me semble que je l'entends, disait-il sans cesse ; je suis sûr qu'il a dit tout ça et qu'il l'a dit comme ça. »

A partir de ce jour les *Légendes de Trianon* ne quittèrent plus son cabinet. Il avait défendu de les porter dans la grande bibliothèque du château ; il les porta lui-même dans le petit meuble en bois de rose, uniquement réservé à ce qu'il appelait « les œuvres d'élite » qu'on aime à avoir toujours à portée de la main [1].

« Il me semble que je l'entends. — Je suis sûr qu'il a dit tout ça. » Voilà, en deux mots, les traits les plus caractéristiques de l'art de Mme Lavergne. Les personnages sont vivants et vrais, et l'on peut bien dire aussi d'elle qu'à force de vérité et de vie elle ressuscite le passé.

Voici, par exemple, dans un conte de pure fantaisie, une scène de tapage, croquée en quelques lignes, qui donne nettement l'impression d'une chose vue et entendue.

On entendait un vacarme infernal dans le vestibule de la maison du bourgmestre. Mme la bourgmestre, sa belle-mère, sa tante, sa cuisinière, ses femmes de chambre et deux nourrices criaient comme des aigles, sous prétexte d'apaiser deux jumeaux de trois ans, drus et forts comme des Turcs qui se disputaient un polichinelle sans tête. La fureur des deux mioches était au comble ; ils en étaient violets, et, pour compléter le scandale, un vieil oncle, ouvrant la porte de la rue, d'une voix de stentor appelait Croquemitaine [2].

Mais c'est surtout dans le dialogue que Mme Lavergne a mis sa profonde connaissance de l'histoire et du cœur humain, toute sa grâce alerte, son bon cœur et son esprit. On sait que le dialogue est la pierre de touche qui distingue les vrais conteurs. Rien de plus difficile que de faire parler chacun comme il aurait parlé en réalité et de rendre visibles, sans effort apparent, dans quelques phrases courtes, la vie intime et le tempérament d'un personnage. Mme Lavergne a reçu ce don très rare qui aurait dû mettre ses contes au-dessus de

1. Lettre-Préface à la quatrième édition des *Légendes de Trianon*.

2. *Les Jours de cristal. Les Petits Bonnets*. — Mme Lavergne n'eût pas fait difficulté de reconnaître que dans cette phrase, écrite de verve, il y avait au moins deux personnages de trop, et que, même sans les deux femmes de chambre, il y aurait eu assez de bruit.

beaucoup d'œuvres plus vantées. J'en ai donné déjà plusieurs exemples. En voici un encore qui nous aidera à saisir le rapport qui existe entre ces *légendes*, de frivole apparence, et la sérieuse *histoire*.

Nous sommes à Trianon, en juin 1774. Un vieil amateur d'anémones se promène avec Richard, jardinier en chef du château.

M. de Laubespine allait s'éloigner, lorsqu'un groupe de jeunes dames, courant et riant aux éclats, apparut tout à coup au détour de la charmille. Marie-Antoinette était parmi elles et son port de reine la faisait aisément distinguer. Elle avait une manière de porter la tête si fière, si noble et si gracieuse à la fois... En apercevant les deux promeneurs elle s'écria :

— Je suis sûre que voici M. Richard !

— Aux ordres de Votre Majesté, fit le jardinier, en saluant profondément.

— J'ai laissé la majesté à Versailles, dit la reine; je veux ici n'être appelée que Madame. Le Roi m'a donné le petit Trianon pour y faire toutes mes volontés. J'y veux régner, mais en simple châtelaine. Arrangez cela comme vous voudrez.

Là-dessus, la reine se fait présenter le collectionneur d'anémones.

— J'irai voir aussi votre collection. Mais je vous engage à cultiver d'autres fleurs. Je n'aime pas les anémones; c'est une plante triste, basse, sans parfum, qui ne fleurit qu'une fois, meurt tous les ans, et a toujours du noir dans le cœur : je n'en veux point ici; je veux des rosiers, des jasmins, des orangers, des chèvrefeuilles; j'aime ce qui est vivace, abondant, parfumé...; mais allons voir le jardin botanique et les serres; j'ai promis au Roi de ne rien détruire avant d'avoir tout examiné à fond... — Et elle marcha légèrement vers les serres, suivie de ses dames et du marquis....

Marie-Antoinette trouva qu'il faisait terriblement chaud dans les serres et ne s'y arrêta que tout juste assez pour critiquer la collection de *cereus*, dont Richard était fier à juste titre.

— Quelles horribles plantes !... quelle est celle-ci, qui ressemble à une compagnie de serpents ?

— C'est le *cereus flagelliformis*, dit Richard...

— Et celle-ci ?

— L'*opuntia horrida*, Madame.

— Quel nom gracieux ! Ne trouvez-vous pas, mesdames, que cette plante ressemble à une certaine duchesse ? Devinez laquelle, et dites-le moi à l'oreille.

Toutes les dames vinrent dire à la reine des noms différents, mais

sans doute bien choisis; car, à chaque nom nouveau, elle riait aux éclats...

La reine se tourne alors vers le jardinier.

— Ah ça ! monsieur Richard, je ne veux point vous prendre en traître. Je vous avertis que je vais faire enlever ces serres-là.

— Votre Majesté aura la bonté d'y réfléchir, dit Richard d'une voix émue... elles ont coûté plus de cinquante mille livres.

— C'est trop cher pour une prison, dit la reine. Pour moi, je déteste tout ce qui est renfermé : des fleurs sous verre, des oiseaux en cage me donnent envie de pleurer... Je vais avoir à Trianon un jardin anglais, un village suisse, un temple grec, et un joli petit théâtre où je jouerai des opéras... Ah ! voici M. Mique, l'architecte, qui m'apporte son plan. Quel plaisir ! Vite ; vite ; monsieur Mique ; montrez-nous cela !

Alors elle s'empare du plan, l'étend sur la pelouse et, se mettant à genoux, se fait expliquer tous les détails.

— Et l'étable, où sera-t-elle ?

— Là, Madame, près de la laiterie.

— Je ferai du beurre, du vrai beurre et du fromage à la crème ! Et ceci, qu'est-ce donc?

— La maison du bailly, Madame, et tout près du pont le moulin.

— Aura-t-il des ailes?

De caprice en caprice, elle en vient à demander une montagne; mais comme ce serait trop cher, et surtout que cela demanderait trop de temps, elle se dédommage en ordonnant à Richard de faire naître à Trianon la rose et l'œillet bleus. Le vieux gentilhomme et le jardinier s'éloignent consternés. L'avenir les épouvante.

— Attendons, dit pourtant Richard ; laissons croître l'arbre et attendons ses fruits. Louis XVI n'a que vingt ans et notre charmante petite reine n'est encore qu'une enfant. Si, du moins, elle me laissait mes serres !

— Si encore elle aimait les anémones ! dit le marquis.

Et ils se séparèrent tristement[1].

Qu'on ne se laisse pas tromper à l'apparente facilité de ces dialogues charmants. Il y a là beaucoup d'art, et cela nous fait entrer dans toute la vérité concrète d'une époque et d'un caractère. Ainsi comprise, la légende n'est plus l'anecdote

1. *Légendes de Trianon. La Dernière Rose.*

piquante qui nous amuse un moment à la marge de la grande histoire. C'est l'histoire même et mieux que l'histoire.

Laissons Mme Lavergne nous donner elle-même la définition de la légende telle qu'elle l'a conçue et telle aussi, me semble-t-il, qu'elle l'a réalisée.

Les légendes sont les fleurs de l'histoire. Elles éclosent à nos yeux lorsqu'après avoir étudié les livres, les monuments et les traditions, nous voyons resplendir dans une clarté soudaine ce qui fut beau, vivant et harmonieux autrefois. Alors, comme ces caractères tracés d'une encre invisible qui apparaissent sur le vélin à l'approche de la flamme, alors le passé se ranime et une voix intérieure nous fait un récit. Ce récit coloré, cette parlante apparition, c'est la légende. Elle présente la forme glorieuse des faits et des personnages, et, *accentuant le vrai sens de l'histoire*, le fixe à jamais dans la mémoire des peuples.

Henri BREMOND, S. J.

(*A suivre.*)

COMMENT LIRE SAINT PAUL

Augustin, désirant se préparer au baptême par la lecture des Livres saints, consulta son guide Ambroise qui désigna Isaïe. Le grand évêque de Milan présumait trop du génie de son disciple. Dès la première page, Augustin referme le livre, rebuté par la grandeur austère d'un langage si nouveau pour lui, étonné, humilié peut-être, de ne pas bien comprendre, lui qui, si jeune encore, avait parcouru comme en se jouant les ouvrages d'Aristote et n'y avait pas trouvé tant de mystères.

C'est l'histoire de plus d'un prêtre au moment d'entrer dans la vie. Il emporte du séminaire, avec un bagage, mince parfois, d'érudition et de théologie, des conseils excellents et d'admirables résolutions. Le meilleur de ces conseils, la première de ces résolutions, est de lire et de relire l'Écriture sainte, en particulier saint Paul, pour fortifier sa prédication, nourrir sa piété, alimenter son esprit; pour savourer, aux heures d'ennui, le charme de la parole céleste, pour en respirer le parfum pénétrant, aux heures d'abattement et de trouble.

Sa vie d'apôtre — il le soupçonne ou le devine — sera faite de luttes, de consolations, d'échecs imprévus, de succès inespérés, de beaux projets dont une bien faible partie se réalisera, peut-être d'ingratitudes, de persécutions à soutenir, de calomnies à essuyer : où chercher, parmi ces orages, le calme du cœur, le ressort de la volonté, la lumière et la joie surnaturelle de l'âme, si ce n'est dans la parole de Dieu?

Promettre et tenir font deux, surtout quand la promesse exige un effort soutenu et engage la vie entière. Plus d'un nouveau prêtre referme vite son saint Paul, comme Augustin refermait Isaïe, et, à la différence d'Augustin, c'est pour ne plus jamais le rouvrir. Il y a des circonstances atténuantes, dont il lui faut accorder le plein bénéfice. Débordé qu'il est par les devoirs de son ministère, absorbé par les entreprises

de son zèle, distrait par les soucis de l'administration ; adieu les études sérieuses et la culture de l'esprit ! Seulement qu'arrive-t-il ?

A la longue, il ne garde plus de la doctrine du grand apôtre qu'un petit nombre de formules courantes, qu'il applique presque toujours à contresens ; car c'est le sort des prédicateurs trop amis des succès faciles, de tomber, entre dix passages convenant bien à leur sujet, sur un texte qui n'a qu'un rapport lointain, arbitraire et purement verbal avec la question traitée. Si, au défaut d'étude, on ajoute la présomption, qui est la pire des ignorances, on vérifie doublement le dicton satirique : Ignorant comme un prédicateur.

I

Qui n'a parfois entendu, avec une pitié mêlée de dépit, des orateurs en vogue prouver par saint Paul que la vertu s'affermit dans l'infirmité, que nous portons la chasteté, parfum céleste, dans des vases d'argile, que tout est fait pour les élus, que notre dévotion doit être raisonnable[1] ? Ce ne sont pas là des preuves, ce sont des jeux de mots, tirés de textes tronqués ou de termes à double sens, très peu spirituels d'ailleurs et, en tout cas, hors de saison. Bientôt ils appliqueront au Sacré Cœur ces paroles du psalmiste : *Accedet homo ad cor altum*, qui dépeignent le cœur du pécheur, montagne d'orgueil, abîme de malice ; et à la très pure Vierge Marie ces autres paroles : *Quæretur peccatum illius et non invenietur*, dans lesquelles l'Écriture nous montre le crime du pécheur recherché, c'est-à-dire sévèrement puni de Dieu, et lui-même disparaissant sans laisser de traces. L'abus ne légitime pas l'abus et le respect dû au Verbe divin ne permet

1. *Virtus in infirmitate perficitur* (II *Cor.*, XII, 9) ; c'est la *puissance* de Dieu (δύναμίς μου) qui s'accomplit par la faiblesse, et non la *vertu* de l'homme (ἀρετή) qui se perfectionne. — *Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus* (II *Cor.*, IV, 7) ; c'est la *foi* des prédicateurs de l'Évangile ou plutôt de saint Paul lui-même dont l'extérieur était chétif : *præsentia corporis infirma*. — *Omnia propter electos* (II *Tim.*, II, 10) ; en traduisant ce texte, il faudrait ajouter ce qu'ajoute l'apôtre : *Sustineo ut et ipsi salutem consequantur*. — *Rationabile obsequium vestrum* (*Rom.*, XII, 1) ; saint Paul exhorte les fidèles à offrir à Dieu un culte spirituel, intellectuel (λογικήν), et non pas purement matériel. Cf. J. Bainvel, S. J., *les Contresens bibliques des prédicateurs*.

pas de maintenir sciemment une interprétation fausse, absurde ou blasphématoire, cette interprétation eût-elle dans la tradition du passé ou dans l'usage du présent quelques fragiles appuis.

Que saint Paul ait des endroits obscurs et malaisés à comprendre, les protestants peuvent le nier tant qu'ils voudront; le premier pape, saint Pierre, l'a défini : « Il y a, dit-il, dans les épîtres de notre très cher frère Paul, des choses difficiles, dont les esprits ignorants et brouillons abusent pour leur perte, comme ils font du reste des autres Écritures [1]. » Mais qu'il soit inintelligible aux hommes sérieux et réfléchis qui se donnent la peine de l'étudier, avec un désir sincère de le comprendre, c'est ce qu'il est impossible d'admettre.

Saint Paul, comme tout prédicateur sensé, parlait pour son auditoire. Or, quels étaient les destinataires de ses lettres? Ce n'étaient pas les philosophes d'Athènes, ni les grammairiens critiques d'Alexandrie, ni les rhéteurs de Tarse, ni les jurisconsultes de Bérythe; c'étaient les boutiquiers de Corinthe, c'étaient les artisans de Thessalonique, c'étaient les revendeurs d'Éphèse, c'étaient les paysans de Galatie, c'étaient les petits bourgeois de Philippes, c'étaient les affranchis des familles patriciennes ou les Juifs du ghetto de Rome. L'apôtre eût pu écrire à tous ses correspondants ces mots adressés aux Corinthiens : « Regardez, frères, votre vocation (c'est-à-dire votre communauté, l'ensemble de ceux d'entre vous que Dieu a appelés à la foi). Peu de sages, selon la chair, peu de puissants, peu de nobles; mais ce que le monde a de simple, Dieu l'a choisi pour confondre les sages, et ce que le monde a de faible pour confondre les forts[2]. » A Thessalonique et ailleurs, il exerçait un métier manuel, pour donner l'exemple du travail et aussi pour gagner sa vie : « Nous n'avons mangé gratis le pain de personne, écrira-t-il plus tard; mais nous travaillions, nous peinions jour et nuit, pour n'être à charge à qui que ce soit[3]. » Souvent il se fera gloire de n'avoir pas vécu de l'autel, comme ses fonctions d'apôtre lui en donnaient le droit, et peut-être n'a-t-il jamais

1. II *Petr.*, III, 17.
2. I *Cor.*, I, 26, 27.
3. II *Thess.*, 8.

rien accepté pour lui personnellement, si ce n'est de ses chers Philippiens, dont la condition était, semble-t-il, un peu plus aisée.

Tels furent les premiers lecteurs de saint Paul. Dirons-nous qu'en écoutant, dans les réunions du dimanche, les admirables lettres qui leur étaient destinées, ils n'entendaient qu'un vain bruit de paroles ? Ce serait faire injure à Paul, maître expérimenté, directeur d'âmes incomparable. Quel maître et quel directeur affectent de parler une langue incomprise et de planer à des hauteurs où le regard ne les suit pas ?

Oui, saint Paul fut compris de ses premiers lecteurs. Sans doute l'exposé oral de sa doctrine, recueilli sur les lèvres mêmes de l'apôtre, était pour la plupart d'entre eux une précieuse initiation. Ils possédaient par avance son vocabulaire, ils avaient la clef des théories, peu nombreuses mais fondamentales, qui pénètrent, qui imprègnent toute la théologie de saint Paul. De plus, ils saisissaient au vol les allusions, les demi-mots, les sous-entendus, pour eux si pleins de charmes et pour nous si pleins de mystères. Guidés par ce fil conducteur, ils se tiraient des passages obscurs, où les idées ramassées, les particules accumulées, les membres de phrase enchevêtrés, rebelles à toute analyse logique ou grammaticale, semblent constituer un inextricable fourré.

Ils avaient encore sur nous un autre avantage : saint Paul leur parlait leur langue, tandis que nous sommes, le plus souvent, obligés de le lire dans une traduction. Aucune version n'égala jamais l'original : c'est un fait d'expérience [1].

Certes, grands sont les mérites de la Vulgate : les protestants de nos jours sont les premiers à le reconnaître. Mais

1. Parmi les imperfections de la Vulgate, les unes tiennent au traducteur, — ce n'est pas de celles-là que nous parlons maintenant ; — les autres, au génie de la langue latine ou aux propriétés du dialecte africain qui est celui de la Vulgate. Ainsi le latin n'a pas d'article, et par conséquent un mot déterminé ne se distingue d'un mot indéterminé que par le contexte ; le passé défini et indéfini s'expriment par le même temps ; le verbe actif n'a pas de participe passé, tandis que le verbe passif est dépourvu de participe présent. Autant de causes d'obscurité et d'équivoque. D'un autre côté, le dialecte africain du premier siècle ne semblait plus mettre de différence, après la préposition *in*, entre l'ablatif et l'accusatif. C'est pour le lecteur inattentif, une source continuelle de quiproquos.

qui soutiendra qu'elle équivaut au texte grec écrit ou dicté par l'apôtre ? Une pareille exagération aurait indigné saint Jérôme.

Or, c'est un principe de saint Augustin qu'il faut recourir au grec chaque fois que le texte latin est ambigu ou simplement obscur. Et, pour appliquer la règle de saint Augustin, il n'est pas requis d'être un fort helléniste. Qui n'a gardé de ses classes assez de grec pour discerner un parfait d'un aoriste, un datif d'un accusatif, un participe présent d'un participe passé ? Et il suffit d'ouvrir les yeux pour constater *de visu* la présence ou l'absence d'un article.

Il fut un temps où l'on disait : *Græcum est non legitur;* mais ce proverbe est passé de mode. Nous avons donc le droit de réclamer, de qui veut entendre saint Paul, une teinture de grec.

II

Mais le grec n'y suffit pas ; il y faut encore la préparation lente, persévérante et méthodique. Le chemin que nous allons jalonner est loin d'être le plus attrayant ; mais c'est en somme le plus court, car c'est le seul qui aboutisse. On n'y avance d'abord qu'avec peine, à force de jarret, en s'aidant quelquefois des mains ; oui, mais on finit par arriver, ce qui, pour un voyageur, n'est pas un mince agrément.

D'autres, je le sais, prônent une autre méthode et prétendent s'en bien trouver. Se faire un véhicule du travail d'autrui, remplacer l'effort personnel par les résultats acquis, l'étude par le plagiat, la réflexion par la lecture : voilà leur recette. A la veille d'un sermon ou d'une conférence, le prêtre de cette école court à la bibliothèque, et, quand il n'y cherche pas un travail tout fait, en tire un commentaire, le plus gros qui s'y trouve : c'est là son refuge, sa ressource et son oracle.

« Lire est paresseux », a dit un très bon juge en fait de paresse. En effet, parcourir une revue ou une brochure, renversé dans un fauteuil, les pieds sur les chenets, l'œil voguant sans relâche des pages du volume aux carreaux frangés de givre, rien de moins héroïque. Mais il faudrait une assez forte dose de naïveté pour attendre des merveilles d'un pa-

reil labeur. Nous ne sommes plus au beau temps de Molière où les hommes de qualité savaient tout sans avoir rien appris, et si nous avons encore quelques orateurs qui se sont fait un nom en prêchant les sermons des autres, le nombre, heureusement, en diminue tous les jours.

Sans étude préalable, sans formation exégétique sérieuse, on n'est même pas en état de profiter du travail d'autrui, et il faut infiniment d'attention, de prudence et de discernement pour tirer du meilleur commentaire le parti le plus médiocre.

Je le dis tout bas, pour scandaliser le moins possible, et ne le dirais pas du tout si Bossuet ne l'avait dit le premier : « Il ne faut guère lire les commentaires que lorsqu'on trouve actuellement quelque difficulté. Car ils se farcissent de beaucoup de choses superflues, et ils ont peut-être raison, parce que les esprits sont fort différents et par conséquent les besoins. Mais, pour trouver ce qui nous est propre, il faut nous éclaircir seulement où notre esprit souffre. » Et cela est vrai d'Estius, que Bossuet mettait au-dessus de tout : *instar omnium;* cela est vrai de Justiniani, si riche en citations patristiques ; cela est vrai du pieux Corneille de la Pierre qui, pour un peu d'écume et de limon, roule tant de perles et de paillettes d'or ; cela est vrai des modernes, malgré des digressions plus rares et des méthodes d'interprétation plus rigoureuses.

La parole inspirée y est décharnée, dépecée, déchiquetée, comme le corps humain sur un marbre d'amphithéâtre : *disjecta membra.* Plus de souffle, plus de beauté, plus de vie. Les détails les plus insignifiants, examinés à la loupe, cachent la vue de l'ensemble; la poursuite des mots laisse échapper les idées. De plus, l'habitude de regarder par les yeux des autres et d'écouter avec leurs oreilles, accoutume l'esprit à une réceptivité paresseuse, et rien de plus funeste que cette torpeur de l'intelligence.

Au contraire, les impressions personnelles acquises, au prix de quelque effort, sont à la fois plus précises et plus durables. Voilà pourquoi Bossuet qui, mieux qu'homme du monde, s'était assimilé le langage sacré, ne se séparait jamais, même dans ses promenades, du Nouveau Testament.

Voilà pourquoi les Pères, surtout saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Chrysostome et saint Jean Damascène, recommandent la lecture quotidienne de la Bible à ceux qui veulent l'entendre et la goûter. Saint Chrysostome exigeait des simples fidèles qu'ils lussent d'avance, à tête reposée, le passage de saint Paul qu'il se proposait d'expliquer. Cette étude personnelle et préliminaire devait isoler les difficultés, mettre en saillie les points principaux, aiguillonner l'esprit et tenir l'attention en éveil.

On fabrique aujourd'hui des cartes en relief avec un soin et une perfection extraordinaires. Vous pouvez, sans sortir de chez vous, visiter la Palestine et suivre pas à pas les traces de notre divin Sauveur. La configuration du sol, vallées ravinées, mamelons arrondis et plaines sablonneuses, tout y est admirablement rendu. Mais si, prenant le bourdon du pèlerin, vous gravissez successivement le grand Hermon, la colline de Safed, le Thabor, le Garizim, le mont des Oliviers, tous les sommets dont l'ensemble vous donne, sous ses divers aspects, le panorama de la Terre Sainte ; si vous vous engagez à pied dans ces vallées confuses, essayant d'en débrouiller le dédale ; si vous suivez ces torrents depuis leur source jusqu'à leur embouchure, vous emportez du pays exploré, avec un impérissable souvenir, une idée beaucoup plus juste et une vision infiniment plus nette.

Nous ne songeons donc pas à supprimer le travail personnel, nous voudrions seulement l'aider et le diriger.

La grande règle, pour comprendre saint Paul, nous semble pouvoir s'énoncer ainsi : Arriver par l'étude au point de préparation où se trouvaient naturellement les destinataires des épîtres.

Or, ces derniers avaient sur nous trois grands avantages :

1) Ils étaient au courant des circonstances de temps, de milieu, de personnes.

2) Ils étaient faits au style et à la manière de l'apôtre.

3) Ils savaient la valeur de ses mots favoris ; ils étaient initiés à sa doctrine et à ses théories fondamentales.

III

Si les chefs-d'œuvre des littératures anciennes sont trop souvent pour nous des livres scellés, la faute en est moins à la langue qu'aux allusions incomprises, et le meilleur flambeau pour éclairer ces ténèbres n'est pas le dictionnaire, c'est l'histoire, l'archéologie, l'étude de la pensée religieuse ou philosophique contemporaine. L'obscurité des lyriques, de Pindare surtout, est proverbiale. Et pourtant, malgré les digressions et les soubresauts de l'idée, — ce que nos pères appelaient des écarts, — les mots sont usuels et la période pas trop compliquée. Mais chaque phrase, presque chaque mot raconte en abrégé un long récit de vieilles légendes, évoquées seulement, ou touchées juste assez pour réveiller le souvenir du lecteur instruit et l'inviter à la réflexion. Résignez-vous à étudier comme un enfant les interminables généalogies des dieux et des déesses, tâchez de vous intéresser aux fables puériles et grossières de la préhistoire hellénique, ou renoncez à goûter les princes de la poésie lyrique. Vous arriverez peut-être à les épeler, vous ne les lirez jamais.

L'obscurité si connue des prophètes est due sans doute en grande partie à l'élévation des pensées, à la concision du style, au genre prophétique lui-même, qui est, de sa nature, énigmatique et mystérieux; mais elle tient surtout au passé qu'elle fait revivre, passé encore plus éloigné de nos mœurs et de nos idées que la civilisation grecque ou romaine.

Et la principale difficulté de saint Paul naît des mêmes causes. Voyez par exemple les deux épîtres aux Thessaloniciens. Que de choses nous échappent complètement; que d'autres se présentent à nous dans un demi-jour qui pique notre curiosité sans la satisfaire! Saint Paul va révéler le grand mystère relatif à l'Antéchrist et à la *parousie*. Tout à coup, il se ravise; il se rappelle qu'il a jadis enseigné à ses chers enfants de Thessalonique tout ce qu'il leur importe de savoir sur ce grave sujet : « Ne vous souvient-il pas qu'étant au milieu de vous je vous disais ces choses ? Et vous savez maintenant ce qui l'empêche d'être manifesté en son

temps[1]. » Les destinataires de la lettre le savaient certainement, mais il nous est impossible de le deviner, et le problème de l'obstacle à l'apparition immédiate de l'Antéchrist est et restera toujours pour les exégètes une énigme indéchiffrable.

Les conseils de l'apôtre sont noyés dans une pénombre mystérieuse, parce que nous n'en pénétrons qu'à demi l'intention et l'à-propos. Nous entrevoyons bien les terreurs folles des habitants de Thessalonique. De tout temps, même en notre siècle de scepticisme et de libre pensée, l'annonce de la fin prochaine du monde ne manqua jamais de faire des dupes. Le 29 septembre 1896, quand on distribuait dans les rues de Paris les prophéties rimées de la Couesdon, prédisant pour le soir même la grande catastrophe, nous avons vu des faces blêmes et des contenances mal assurées. Quels durent être l'épouvante, le désordre, le va-et-vient, le désarroi des pauvres Thessaloniciens lorsque de prétendus voyants annoncèrent, à brève échéance, la venue du Christ, confirmée encore par des paroles travesties et des lettres apocryphes de Paul?

Nous devinons tout cela en gros; mais combien de détails nous échappent, et comme tout s'éclaircirait si nous étions au courant des faits!

De même pour les Colossiens. Leurs erreurs, déduites des expressions de saint Paul, nous font songer à ce qu'on appela plus tard gnosticisme. Mais y avait-il, dès cette époque reculée, des ferments de gnose dans les églises d'Asie Mineure? Qu'était cette religion des anges? Comment les Colossiens concevaient-ils ces médiateurs? Les substituaient-ils complètement au seul Médiateur de la nouvelle alliance? Parlaient-ils déjà de *plérôme*, et qu'entendaient-ils par là? Autant de questions indécises, d'où dépend néanmoins en grande partie l'interprétation de l'épître.

Saint Paul, dans la première lettre aux Corinthiens qui nous ait été conservée, répond à une série de questions posées par les fidèles de Corinthe. Malheureusement, le questionnaire est perdu. Qu'on se figure un recueil de réponses

1. II *Thess.*, II, 5, 6.

des Congrégations romaines, sans les *dubia* correspondants. Et il en est ainsi plus ou moins des autres épîtres, surtout des épîtres pastorales, dont on ne sait pas au juste le temps, l'occasion et les circonstances.

Du chef de notre ignorance, il restera toujours des obscurités, mais on peut les diminuer dans une large mesure et les réduire au minimum. Qu'on se prépare à étudier saint Paul par la lecture d'une bonne Introduction. Dieu merci, depuis vingt ans, les Introductions foisonnent. Il en est d'excellentes, et les meilleures, pour le but qui nous occupe, sont quelquefois celles qui ne portent pas ce nom; il en est aussi de médiocres, et les autres, les plus nombreuses, flottent dans un juste milieu. Il semble que la vie humaine est trop courte pour sortir des premières; mais justement, en matière littéraire et scientifique, le bien et le mal sont très relatifs et l'échelle de l'excellence monte ou descend suivant le lecteur. Des ouvrages très forts ont précisément le défaut d'être trop forts pour certaines intelligences, vu leurs habitudes d'esprit, une préparation parcimonieuse et des loisirs insuffisants. Quelques auteurs s'éternisent sur les questions d'authenticité, très importantes en elles-mêmes, mais à peu près indifférentes à l'intelligence du texte. Comprendra-t-on mieux l'épître aux Éphésiens, quand on aura levé les doutes qui pèsent sur son origine ?

L'étude de l'Introduction aux Livres sacrés appartient aux éléments de la science biblique[1]. Elle devrait se faire au séminaire; plus tard, on n'a guère ni le temps, ni la volonté, ni la patience d'y suppléer; et cependant elle est indispensable.

Mais, supposons connus les faits principaux de la vie

1. Le *Manuel biblique* de M. Bacuez, adopté dans plusieurs séminaires, est suffisant pour le but en question. L'*Introductio historica et critica* du P. Cornely est beaucoup plus complète et d'une allure plus scientifique, bien que d'un esprit très conservateur. Le *Compendium* du même auteur pourrait servir de livre de texte, mais il est trop condensé pour la lecture privée. Les deux volumes de M. Fouard (*Saint Paul, ses missions*, et *Saint Paul, ses dernières années*) peuvent être aussi conseillés sans réserve. *L'Église au siècle des apôtres*, de M. Lesêtre, servirait encore fort bien d'introduction à la lecture de saint Paul. Il existe d'ailleurs, en France et à l'étranger, bon nombre d'ouvrages qui rempliraient ce rôle, et l'on ne peut alléguer la pénurie des secours.

de l'apôtre, l'époque, l'occasion et le but de chacune des épîtres, les relations antérieures de Paul avec ses correspondants, les erreurs qu'il réfute, les abus qu'il réforme, les vertus qu'il inculque, il reste à étudier le style et la manière du docteur des nations.

IV

Nous serons bien à l'aise pour juger le style de Paul, puisqu'il avoue lui-même ne pas savoir parler : *Imperitum sermone sed non scientia.* Plusieurs Pères de l'Église l'ont pris au mot et regardent le langage de la modestie comme l'exacte expression de la vérité. Tout en l'excusant, saint Grégoire de Nysse lui reproche des locutions barbares, saint Jérôme des solécismes et des tournures qui sentent le terroir cilicien, saint Irénée des hyperbates obscures, saint Épiphane des phrases enchevêtrées, et Bossuet ne fait que résumer leur pensée, surtout celle de saint Jean Chrysostome, dans la célèbre tirade : « Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs ; et, malgré la résistance du monde, il y établira plus d'églises que Platon n'y a gagné de disciples, par cette éloquence qu'on a crue divine. Il prêchera Jésus dans Athènes, et le plus savant de ses sénateurs passera de l'Aréopage en l'école de ce barbare. »

L'écrivain à qui Longin ne pouvait refuser son admiration était-il si barbare ? Tarse, sa patrie, surpassait alors, au dire de Strabon, Athènes et Alexandrie par ses écoles de rhéteurs et de philosophes, et toutes les villes du monde par son ardeur pour l'étude. Paul y avait reçu une bonne éducation moyenne, qu'il était allé parachever à Jérusalem, aux pieds de Gamaliel. Il sait bien son grec et l'écrit plus purement que n'importe quel auteur du Nouveau Testament, saint Luc et le rédacteur de l'épître aux Hébreux exceptés. Il en connaît les finesses et les nuances, il en manie fort dextrement les particules, il peut varier les synonymes, jouer sur les mots et faire pivoter sa pensée sur les acceptions diverses d'un même vocable.

Un tel écrivain ne mérite pas le nom de barbare. Ce qu'il

y a de vrai, c'est qu'il est pour sa réputation d'auteur d'une suprême indifférence. Il fait fi des règles de la rhétorique, et, s'il atteint souvent à la plus haute éloquence, c'est, dit saint Augustin, sans jamais y viser. Tout en lui coule de source, de l'abondance d'un esprit débordant de son sujet et d'un cœur habile à communiquer son émotion presque sans le vouloir. Quand Tertius, ou un autre de ses secrétaires, lui relit une lettre, ne croyez pas qu'il s'arrête à polir une phrase ou à corriger un solécisme. Il y ajoutera, au contraire, ces parenthèses, ces incidentes, ces surcharges, dont son style est tout hérissé. Il semble craindre qu'un discours trop pompeux ou trop raffiné n'ôte quelque chose à l'efficace de l'Évangile et ne diminue le triomphe de la foi.

Ses figures ne se suivent pas, ses métaphores sont mêlées. Il dira, par exemple, que les fidèles travaillent à l'*édification du corps* de Jésus-Christ, qu'ils sont *enracinés et fondés* sur la vérité, qu'ils sont le *champ et l'édifice* de Dieu, qu'ils récoltent des *fruits de lumière*. Notons cependant, à la décharge de Paul, que les anciens — je parle des modèles en fait de style[1] — avaient beaucoup moins que nous le culte de la métaphore suivie. D'ailleurs, bien des mots perdent en vieillissant leur valeur étymologique. Les figures sont la monnaie du discours ; à force de passer de main en main, tout ou partie du relief s'efface et les mots les mieux frappés, comme des pièces usées par le frai, ne se distinguent plus des autres.

Les métaphores heurtées peuvent ravir au style quelque chose de son poli ; d'ordinaire, elles n'affectent pas directement le sens. Il en est autrement de plusieurs particularités du langage de Paul : je veux parler surtout des *mots pivots* et des *enclaves*.

« Avec sa merveilleuse chaleur d'âme, a dit Renan, Paul a une singulière pauvreté d'expression. Un mot l'obsède, il

1. Lucien, ce puriste dévergondé, parle quelque part des *racines* et des *fondements* de la danse. Sans une allusion assez claire à Catilina, devinerait-on le novice assez inexpérimenté pour composer ce morceau : *Extinguetur atque delebitur, non modo hæc tam adulta reipublicæ pestis, verum etiam stirps ac semen malorum omnium* ?

le ramène dans une page à tout propos. » Non, ce n'est pas tout à fait cela ; saint Paul n'est pas obsédé par le mot, il est entraîné par l'idée et la poursuit à outrance ; mais il est vrai que sa pensée pivote quelquefois autour d'un mot.

Chaque auteur a ses procédés de transition plus ou moins littéraires. Le plus simple et le moins artistique consiste à dire : Après avoir parlé de cela, nous allons parler de ceci. On ne peut, en bonne justice, l'imposer à tout le monde. Saint Paul en préfère un autre. Il parcourra volontiers toute la gamme des acceptions d'un mot pour examiner son idée sous tous ses aspects. Une légère déviation de sens le mettra, à chaque reprise, sur un nouveau terrain. La foi signifiera tour à tour le principe de la justification, l'objet de nos croyances, la foi confiante des miracles, la bonne foi, la foi jurée. L'esprit désignera successivement, et souvent dans le même verset, la troisième personne de la Trinité sainte, le principe intérieur de notre vie surnaturelle, les dons du Saint-Esprit et en particulier les charismes. On glisse d'un sens à l'autre avec tant de facilité qu'on ne s'est pas aperçu du changement.

Dans la seconde épître aux Corinthiens, c'est le mot *se glorifier*, avec ses dérivés, qui sert de pivot[1]; dans la lettre aux Romains, c'est le mot *loi* qui remplit cet office. Il est répété presque à satiété[2]. Et voyez comme le sens évolue insensiblement. La *Loi mosaïque*, objet principal du discours, appelée aussi Loi de Dieu, suggère l'idée d'une *loi du Péché*, du mal personnifié. A chacune de ces lois externes répond une loi intérieure : la *loi de la raison* (ὁ νόμος τοῦ νοός), parallèle à la Loi de Dieu, et *la loi des membres* (νόμος ἐν τοῖς μέλεσί μου), ou la loi de la chair, qui est en quelque sorte la promulgation de

1. Les mots καυχᾶσθαι, καύχησις, καύχημα, s'y trouvent vingt-neuf fois (vingt-sept fois seulement dans toutes les autres épîtres ensemble, y compris l'épître aux Hébreux). La seconde lettre aux Corinthiens est une apologie. Saint Paul se défend contre des adversaires sans scrupule qui l'accusaient de vanterie et de vaine gloire. Il n'est pas étonnant qu'il relève précisément ce mot, le tourne et le retourne, comme en se jouant, avec une ironie fine, et le jette enfin à la face de ses ennemis, de ceux qui καυχῶνται κατὰ τὴν σάρκα (II *Cor.*, xi, 18).

2. Soixante-quinze fois. A part les épîtres aux Galates et aux Hébreux, où le sujet traité le ramène assez fréquemment, on ne le rencontre que quatorze fois dans toutes les autres lettres.

la loi du Péché. Voilà déjà quatre lois, opposées deux à deux, qui s'observent et se combattent. Mais en voici une cinquième qui met en fuite toutes les autres ; c'est *la loi de l'Esprit* (ὁ νόμος τοῦ Πνεύματος, ou peut-être τοῦ πνεύματος), la loi évangélique, cette loi que, suivant les prophéties, l'Esprit saint devait graver en nos cœurs régénérés.

Beaucoup de commentateurs posent en principe qu'un mot répété à peu de distance et dans la même phrase doit être pris dans le même sens. Quelle que puisse être la justesse générale de cette règle, pour saint Paul qu'on ne s'y fie pas trop ; elle induirait souvent en erreur. Le plus sûr est d'examiner attentivement le contexte et la portée de l'argumentation. On remarquera alors assez fréquemment qu'il y a déviation graduelle de la pensée et inflexion de sens dans le mot destiné à servir de pont à l'idée.

Une autre curieuse particularité du style de saint Paul, ce sont les phrases articulées dont les parties rentrent les unes dans les autres, comme s'emboîtent les divers cylindres d'une lunette [1].

L'épître aux Hébreux est un monde à part : la forme en est classique, la période régulière ; chaque pensée se développe

1. Un exemple éclairera notre pensée. Soit le début de l'épître aux Romains :

I { PAULUS, (*servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei,*)

II { QUOD ANTE PROMISERAT PER PROPHETAS SUOS IN SCRIPTURIS SANCTIS, DE FILIO SUO,

III { Qui factus est ei ex semine David secundum carnem, qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundum Spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum,

II JESU CHRISTI DOMINI NOSTRI,

III { Per quem accepimus gratiam et apostolatum ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus,

IV In quibus estis et vos vocati Jesu Christi,

I { OMNIBUS QUI SUNT ROMÆ, (*dilectis Dei, vocatis sanctis,*) GRATIA VOBIS ET PAX (*a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo*).

Au préalable, le lecteur ne manquera pas de confronter la version latine avec le texte grec. Il remarquera : 1) Que les mots : *Jesu Christi Domini nostri*, devraient être à l'ablatif, car ils se rapportent à *de Filio suo*, et cette première observation lui fera trouver la phrase moins enchevêtrée. 2) Que le fameux *prædestinatus*, sur lequel on s'est tant battu, répond au grec ὁρισθέντος, « défini, déclaré, constitué » ; que par suite la préposition *præ* ne

en un tout progressif et harmonieux. Bien différentes sont les autres. On y rencontre des phrases à perte de vue, surchargées d'incidentes, de digressions et de parenthèses, dont l'œil ne peut d'abord embrasser l'immensité. Les éditeurs les divisent souvent en fragments de longueur assez uniforme; mais cet artifice, bon tout au plus à soulager le regard, n'enlève rien à la difficulté. Les trois premiers chapitres de l'épître aux Éphésiens ne forment qu'un bloc, où l'on distingue à peine trois ou quatre fêlures.

La période grecque, tout élastique qu'elle est, ne comporte pas ces dimensions; aussi les phrases de saint Paul ne sont-elles pas des périodes. On peut les simplifier, les débarrasser des détails qui les encombrent, les décharger du poids de leurs incidentes, sans altérer leur physionomie ni troubler leur allure. L'idée principale forme un cadre assez apparent dans lequel sont agencées, par manière d'enclaves, des définitions, des explications et des parenthèses. Il s'agit de la dégager, et l'on y parvient sans trop de peine, avec un peu de réflexion et d'habitude.

Au gré de Bossuet, il ne faudrait pas chercher en saint Paul la suite et la connexion exacte de tous les membres de phrase ; « car il dit tout ce qui peut se dire sur la matière qu'il traite, mais il songe assez souvent plutôt à la thèse proposée qu'à ce qu'il vient de dire immédiatement. »

désigne pas une antériorité d'ordre ou de durée, mais seulement, si l'on veut défendre l'exactitude du terme latin, une prééminence, sens que la préposition *præ* a maintes fois dans la Vulgate. Cette seconde remarque nous épargnera la peine de rechercher comment le Fils de Dieu put être prédestiné, ou bien comment Jésus-Christ put être prédestiné Fils de Dieu. 3) Que le mot *ei* (dans la phrase *factus est ei ex semine David*), peu facile à expliquer, ne répond à rien dans le grec, et qu'on peut ne pas s'en embarrasser.

Après ces constatations, on passera à l'examen de la phrase. Le cadre en est très simple : *Paulus, omnibus qui sunt Romæ, gratia vobis et pax.*

La première enclave proprement dite est une définition de l'Évangile, mentionné incidemment dans une parenthèse accolée au nom de l'apôtre.

Dans cette définition, le nom du Fils de Dieu suggère à saint Paul une double définition du Christ comme Dieu-Homme (*qui factus est... qui prædestinatus est*) et comme Sauveur (*per quem accepimus*).

Enfin, une dernière petite enclave est ajoutée, en guise d'explication, à la mention des Gentils.

Il y a en outre trois parenthèses : l'une qui énumère les titres de l'apôtre, l'autre qui qualifie les chrétiens, la troisième qui indique le double auteur de la grâce.

Le principe a du bon, pourvu qu'on l'applique avec sagesse. Mais gardons-nous de regarder le style de saint Paul comme décousu ; ce qui le distingue est précisément une vigoureuse dialectique qui se meut à l'aise à travers les mailles serrées d'une argumentation abstruse et longue. Tous les écrivains modernes, qu'ils soient orthodoxes, rationalistes ou protestants, lui reconnaissent ce mérite. « Du fait particulier, dit M. Sabatier, la pensée de Paul s'élève, d'un coup d'aile, au principe général qui domine toute la discussion. Puis, quand elle a bien fait la lumière à cette hauteur, elle en redescend avec une irrésistible puissance. C'est ce procédé dialectique qui donne à sa logique une force écrasante. »

Il faut avouer seulement qu'il ne recule jamais devant une digression utile, dût son ouvrage en souffrir au simple point de vue littéraire. La question incidente vidée, il rentre dans son sujet, non par une transition explicite, mais par un *mot pivot* jeté comme au hasard.

Certains chapitres ressemblent à ces agglomérats géologiques formés par les laves solidifiées. N'attaquez pas à l'aventure ces masses énormes, vous n'en détacheriez que des fragments disparates. Distinguez les blocs homogènes, observez les veines de la roche, suivez les filons des matières servant de liaison, et la composition de l'ensemble comme des détails vous deviendra sensible[1].

Le lecteur qui étudie son texte de saint Paul verset par verset, sans prendre d'abord une idée générale du tout, est dérouté et désorienté. Il s'égare vingt fois sans avancer d'un pouce. Au contraire, le voyageur, déjà habitué aux chemins de traverse que suit volontiers la pensée du grand apôtre, acquiert peu à peu le sens de l'orientation et se tire de ce dédale par un instinct presque infaillible.

1. Peu de passages ont un aspect plus bigarré que le chapitre III de l'épître aux Éphésiens. Cependant, en y regardant de près, on ne tarde pas à s'apercevoir que la contexture en est très simple : C'est pourquoi moi Paul (v. 1)... je supplie à genoux le Père céleste (v. 14)... qu'il vous donne (v. 16)... de comprendre la charité incompréhensible du Christ (v. 19). Les vingt et un versets dont est composé le chapitre sont brodés sur ce canevas. Il y a, par exemple, une parenthèse de douze versets (2-13) formée de plusieurs enclaves secondaires.

V

La dernière difficulté et non la moindre vient de la langue. Il n'est plus question de la syntaxe, de l'arrangement des mots, de la manière de concevoir et d'exposer les choses, du style enfin ; nous parlons maintenant du vocabulaire.

Toute religion naissante, tout système nouveau de philosophie, toute théorie littéraire, scientifique ou artistique vraiment originale, doit commencer par se créer un lexique. Or, un lexique n'est pas l'œuvre d'un jour ; il ne sort pas tout formé du cerveau d'un penseur et n'est pas le résultat de délibérations académiques. Lorsqu'une idée nouvelle est dans l'air, chacun hasarde son mot pour la fixer. Des noms lancés dans le public les uns coulent à fond après un moment de vogue, d'autres surnagent et se maintiennent. Désormais ils ont droit de cité ; ce sont des termes techniques sanctionnés par l'usage.

Durant les trente ou quarante ans qui suivirent la mort du Sauveur, c'est-à-dire à l'époque où saint Paul écrivait ses lettres, les éléments confus de la langue ecclésiastique bouillonnaient dans le creuset où on les avait jetés. La version des Septante fournissait un assez fort contingent de vocables aptes à pénétrer, avec une légère inflexion de sens, dans le langage chrétien. La *grâce* y désignait déjà un bienfait de Dieu purement gratuit, la *gloire* un reflet de la splendeur divine, la *foi* un assentiment ferme et libre à la parole du Très-Haut, l'*église* une assemblée religieuse ; les *anges* étaient des esprits célestes et non de simples messagers, le *diable* était le grand envieux, Satan, et non un calomniateur quelconque, l'*anathème* n'était plus une offrande faite à la divinité, mais un objet d'horreur voué à l'extermination.

Une foule d'autres vocables s'étaient enrichis d'acceptions nouvelles, identiques aux idées chrétiennes ou si voisines qu'il n'y avait pas d'inconvénient à les adopter. C'est ce qu'on fit. Mais comment désigner le renouvellement de l'homme par la foi de Jésus-Christ, les dons extraordinaires de l'Esprit saint, les fonctions de la hiérarchie ecclésiastique, les actions symboliques qui produisent la grâce, et

tant d'autres conceptions, ignorées jusque-là, puisqu'elles formaient le message que l'Homme-Dieu venait porter au monde ?

Fallait-il inventer une langue arbitraire, une sorte de volapuk chrétien, en rapprochant au hasard des syllabes étonnées de se trouver ensemble ? C'était vouer la doctrine nouvelle au ridicule et à l'oubli. Ces tentatives bizarres ne réussissent pas. L'usage ne consacre guère les mots sans histoire. C'était donc le vocabulaire païen qu'il fallait adopter en le christianisant ; comme plus tard on transformera les temples en églises, après en avoir chassé les idoles. Il y avait sans doute des inconvénients. Les mots les mieux démarqués gardent toujours quelque chose de leur antique empreinte et, avant que cette rouille païenne soit complètement nettoyée, il faudra bien des siècles. Pour trancher les équivoques et mettre fin aux disputes, il deviendra parfois nécessaire de créer un terme nouveau.

Il en résulte que toujours les hérétiques trouveront à ergoter contre l'Église. Tel nom est sans exemple dans l'antiquité : on en conclut à tort que la doctrine exprimée par ce mot est nouvelle. Les Asiatiques retors des premiers temps se battaient contre *homoousios* et *theotocos* avec les mêmes armes qu'employèrent plus tard les luthériens contre la *transsubstantiation*. Le mot était exotique et barbare : il s'agissait bien de cela ! Mais quand les protestants et les rationalistes — il est malaisé d'établir entre eux une ligne de démarcation fixe — viennent nous dire que les *évêques* des premiers siècles n'étaient que des surveillants, les *prêtres* des vieillards ou tout au plus des cheiks, les *diacres* des serviteurs ou des aides, parce que les termes grecs correspondants ont dans la langue classique cette signification, comment garder son sérieux ? Laissons-les déraisonner à leur aise : une réfutation en forme serait proprement de la logomachie. Renchérissons plutôt et soutenons, conformément à leurs principes, qu'à Rome les *pontifes* étaient des ingénieurs chargés de construire des ponts, que les anciens *connétables* surveillaient les écuries de nos rois, et que les *maréchaux* de l'empire ferraient les chevaux de l'armée française.

Saint Paul, on ne l'a pas assez remarqué, fut le principal

créateur de la langue chrétienne. Il fut aussi le premier. Rien ne prouve que l'Évangile hébreu de Matthieu ait été traduit en grec avant la mort de l'apôtre, et les autres écrits inspirés du Nouveau Testament ne sont guère antérieurs à cette date.

C'était une lourde tâche, pour le pharisien converti, de rendre en langage humain les dogmes du christianisme. Tout son génie n'était pas de trop. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce grand œuvre ait été achevé d'emblée. A mesure qu'on avance, la langue de Paul va se précisant et s'enrichissant de plus en plus. Le nom de *Sauveur*, si doux aux lèvres et aux oreilles chrétiennes, ne fait son apparition qu'à partir de la première captivité. Sauf une exception, les noms des dignitaires ecclésiastiques sont encore postérieurs. D'autres mots semblent modifier peu à peu leur contenu et se charger d'acceptions nouvelles. Est-ce hasard ou progrès naturel du langage chrétien ? En examinant cette question capitale, il faut se tenir en garde contre deux erreurs, dont l'une identifierait l'usage de Paul à celui de ses collègues dans l'apostolat, dont l'autre confondrait les temps et les lieux et donnerait à tous les vocables du dialecte chrétien une même origine.

L'étude complète de la langue de Paul mènerait loin et engloberait toute sa théorie. Mais il y a une cinquantaine de termes dont le sens et l'histoire sont pour ainsi dire de première nécessité à qui veut parcourir, sans broncher à chaque pas, les épîtres du grand apôtre.

Des mots on passera aux choses. Il y a sans doute dans la théologie de saint Paul des points culminants d'où l'œil plonge de loin et de haut dans la profondeur et l'immensité de ses doctrines. On y jouirait certainement de merveilleux panoramas, et, redescendu dans la plaine, on s'orienterait mieux dans le réseau, en apparence confus, de ses oracles. Ce voyage d'exploration promet bien des fatigues, mais aussi quelques compensations. Peut-être un jour le tenterons-nous : pour aujourd'hui, il est trop tard.

FERDINAND PRAT, S. J.

LES IDÉES D'UN PROFESSEUR EN SORBONNE
SUR
L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

M. Aulard, professeur de Faculté, naguère délégué par le Conseil municipal de Paris pour faire en Sorbonne, sous forme d'un cours d'histoire, l'apologie de la Révolution, vient encore d'être délégué par la *Ligue de l'Enseignement* pour opérer, dans une conférence au même lieu, une charge à fond contre les Jésuites. La *Revue bleue* a publié le morceau[1], le *Temps* a donné le coup de trompette qui en proclame la valeur triomphante, et les journaux de province qui lui empruntent leur inspiration ont fait écho. Cela permet d'espérer que les Jésuites ne sont pas encore près d'être chassés de France, comme d'aucuns le voudraient : car trop de pauvres gens... de lettres y perdraient leur gagne-pain.

La *Ligue de l'Enseignement*, par la voix de son conférencier, a donc signalé au gouvernement, qui ne s'en doutait pas jusqu'ici, « le danger de recruter ses fonctionnaires parmi des jeunes gens qui ne sortent pas des établissements de l'État ». Ce danger, d'où vient-il? — De l'alliance des congrégations avec la bourgeoisie cléricale contre la République : « La bourgeoisie, dit M. Aulard, demande à ces congrégations, qu'elle haïssait jadis, de former ou de déformer l'esprit de ses enfants, en vue de préparer un ordre de choses où l'ancien et irrationnel principe d'autorité serait, avec l'aide de l'Église, restauré à son profit. » Voilà le plan machiavélique — disons jésuitique, c'est tout un — qu'il est urgent de déjouer, en dévoilant enfin à la face du monde ce que les Jésuites font de leurs élèves.

M. Aulard résume ce travail de déformation en un seul mot, légèrement barbare : « Ils les *dévirilisent*. » Voyons ses preuves.

1. Numéro du 22 avril 1899.

I

La grande preuve, c'est, je n'oserais pas dire un *livre*, mais un modeste *cahier*, que j'ai eu le malheur de rédiger, il y a plus de vingt ans, par compassion pour mes jeunes rhétoriciens et par le légitime désir d'atténuer quelque peu les inconvénients du surmenage, qu'imposait à leur mémoire l'absurdité des programmes universitaires. Ce travail ne devait guère s'attendre à l'honneur d'être traduit en Sorbonne, et j'ai quelque honte à en entretenir les graves lecteurs des *Études :* ne vont-ils pas croire que je *fais l'article* ? Mais, puisque c'est la grosse pièce d'attaque du conférencier, il faut bien que j'en parle. On a vu d'ailleurs, en ces dernières années, le sort des collèges libres sérieusement compromis par la présence d'un simple ouvrage classique dans une de nos bibliothèques.

La première édition lithographiée dudit cahier (1875) indiquait son objet dans les termes suivants : « Ces tableaux ont pour but de résumer sous une forme substantielle les explications détaillées du professeur et de faciliter ainsi aux élèves la répétition des matières de l'examen. » La septième (1884) précise davantage : « Nos vœux seront comblés, dit l'*Avertissement* placé en tête, si les présentes Notes, en épargnant à la mémoire des élèves laborieux de stériles fatigues, leur permettent, non pas seulement de conquérir avec moins de peine le parchemin officiel, mais encore de consacrer une bonne part de leur temps et de leurs efforts à d'autres travaux moins indigestes, plus solides et plus attrayants que ceux du baccalauréat. L'indolence des paresseux y cherchera en vain, nous osons l'espérer, un encouragement qui serait un crime — ou une planche de salut qu'ils ne méritent plus de rencontrer au moment du naufrage vengeur. »

Enfin, la plus récente, celle que M. Aulard a eue entre les mains, indiquait l'emploi des Notes : « Elles ne prétendent pas remplacer les ouvrages développés de littérature et d'histoire. Mais si, après avoir étudié dans leurs livres classiques un ensemble de préceptes ou de faits, les élèves se reportent ensuite aux Notes, rattachant à chaque ligne leurs

souvenirs et ajoutant, au besoin, quelques mots en marge, un coup d'œil rapide suffira, au moment des répétitions et des examens, pour leur rendre présent ce qu'ils auront appris. Beaucoup de jeunes esprits n'arrivent que par ce moyen à fixer leurs connaissances. »

Si M. Aulard, qui proteste tant de sa parfaite sincérité, avait pris la peine de consulter ces préfaces, il se serait épargné le ridicule de supposer qu'un recueil de *notes* pût servir chez nous de cours d'histoire et de littérature. Ne lui est-il jamais arrivé, dans sa vie de professeur, de condenser ses leçons sous la forme abrégée d'un tableau synoptique? Mes NOTES ne font pas autre chose : elles ont dans ce genre rendu quelques services, et leur méthode a jadis paru assez pratique pour qu'une des premières librairies universitaires de Paris m'en ait demandé un dépôt, que j'ai d'ailleurs refusé.

Mais « il s'agissait de divertir le public », dit Voltaire au sujet des *Provinciales* : M. Aulard a voulu jouer au petit Pascal. Il nous présente donc un candidat congréganiste... Était-ce bien un congréganiste ? On a vu parfois des lycéens en détresse ramasser avec empressement un exemplaire égaré sur les bancs d'une salle d'examen. Enfin, le candidat prétendu congréganiste, interrogé par M. Aulard sur la tragédie de *Polyeucte*, lui débite mot pour mot la page suivante :

Histoire. — Représenté en 1640; dédié à la régente Anne d'Autriche (1643).

Source : Surius, *Vitæ Sanctorum* (13 fév.). — Sévère et quelques détails, inventés.

Sujet : Martyre de Polyeucte, jeune seigneur arménien, sous Dèce (250).

Scène : Mélitène en Cappadoce, capitale de l'Arménie; palais du gouverneur.

Personnages : *Polyeucte*, type de l'héroïsme chrétien, sacrifiant tout à sa foi; n'est pas inaccessible aux sentiments humains, mais trouve dans la grâce une sérénité surhumaine.

Pauline : Ame droite et « naturellement chrétienne » (Tertull.), sacrifie à son devoir une passion devenue coupable.

Sévère : Pendant de Pauline; naturellement généreux; milieu entre le païen Félix et le chrétien Polyeucte.

Félix : Type de politique égoïste et astucieux; trop odieux, si le dénouement ne le réhabilitait.

Néarque : Digne compagnon du héros chrétien.

Ce candidat-perroquet, congréganiste ou lycéen, était un sot; mais les choses qu'il débitait ne sont point sottes; elles demandaient seulement à être expliquées.

Un exemple. M. Aulard s'esclaffe sur les mots : *Sévère, pendant de Pauline.* « Qu'est-ce que le *pendant* de quelqu'un? » — Le dictionnaire de Littré répond : « *Pendant* se dit de deux objets d'art à peu près pareils et destinés à figurer ensemble en se correspondant : *Ces deux tableaux font pendant.* Il se dit de personnes et de choses qui sont à peu près pareilles : *Il est le digne pendant de son frère.* »

Or, l'édition de Corneille qui sert à nos élèves porte cette appréciation, qui est d'un commentateur connu, Geoffroy : « Le caractère de Sévère est au moins aussi beau et aussi intéressant que celui de Pauline. — C'est un grand trait de génie d'avoir placé à côté de l'héroïsme surnaturel qu'inspire une religion divine ce que la nature et l'humanité ont de plus parfait et de plus sublime. » Il semble que voilà bien deux rôles « à peu près pareils et destinés à figurer ensemble en se correspondant ». Du moment qu'on voulait, selon la méthode générale de mes Notes, rappeler d'un mot cette ressemblance et cette correspondance, pouvait-on trouver un mot plus simple et plus exact que celui de *pendant*, et l'appréciation de Geoffroy n'est-elle pas clairement rappelée par ce mot avec l'addition : *naturellement généreux* ?

On dira que cela ne saute pas aux yeux du premier coup ? Aussi les Notes ne sont-elles pas un livre de lecture courante, et la différence essentielle qui devait, dans mon intention, les séparer des manuels vulgaires, c'est qu'elles ne sont d'aucun profit aux esprits superficiels. Ceux-là, en effet, pourront n'y voir, avec M. Aulard, que « des épithètes, des numéros d'ordre, des dates, des formules à avaler ».

Le délégué de la *Ligue de l'Enseignement* y voit, en outre, « une invitation perpétuelle à ne pas lire, à fuir le texte des auteurs français. Quoi ! ne même pas lire Corneille? Non, dit le P. Brucker (p. 87). Pourquoi? Morale trop païenne. » Or, voici dans quels termes cette page 87 résume le jugement de l'auteur des Notes sur Corneille et son œuvre :

Le grand Corneille est le créateur du théâtre français.
Il est le peintre des grands caractères : son ressort est l'admiration.
Qualités : Pensée féconde et sublime, sentiments nobles ; expression forte et vive ; rapidité du dialogue.
Défauts : Raideur, enflure, subtilité, disparates ; morale trop païenne.

L'éloge, semble-t-il, n'est pas ménagé dans ce jugement ; mais un jugement, pour être exact, doit être complet. Tout en admirant le génie de Corneille, et parce qu'on l'admire, on peut regretter qu'obéissant trop à l'engouement de son siècle, il n'ait pas employé son talent et son influence à faire sortir le théâtre de ses mœurs païennes. Les grands Romains, Auguste et Horace, font belle figure ; mais Charlemagne, saint Louis, Jeanne d'Arc, sous le pinceau du grand poète, eussent fait meilleure figure encore. C'est mon avis et j'ai, sans doute, le droit de le dire, n'empêchant personne d'être d'un avis contraire[1].

Mais où donc M. Aulard a-t-il vu l'invitation à « ne même pas lire Corneille » ? Un professeur d'histoire qui se pique de critique sincère et judicieuse devrait, semble-t-il, mieux appuyer ses affirmations, et, avant de proclamer du haut de sa chaire qu'aux textes nous substituons des analyses pures et simples, il eût bien fait de s'assurer que nos élèves n'ont pas en main les textes. Or, j'ai devant moi deux volumes de 400 à 500 pages serrées, dont le premier renferme les quatre grands chefs-d'œuvre de Corneille, le second tout *Nicomède* et les plus belles scènes de treize autres pièces, avec commentaire. J'ai là également un volume de 650 pages, où se lisent en entier six pièces de Racine et de notables extraits de douze autres.

Bien plus, voici un Molière dont nos élèves se servent comme des deux auteurs précédents : il donne au complet le *Misanthrope*, l'*Avare*, les *Femmes savantes* et le *Tartufe*. Oui, M. Aulard, le *Tartufe !* Et, au risque d'étonner encore davantage votre naïveté, je vous dirai que nous n'avons aucune raison de dérober à nos élèves les vraies

1. Cet avis vient de recevoir, à point nommé, une confirmation qui a sa valeur. Dans son éloge de Racine, prononcé le 25 avril dernier à Port-Royal, M. Jules Lemaître appelle Corneille *cet orgueilleux païen*. Les Notes ne vont pas si loin.

beautés du *Tartufe*, et que nous en avons une très sérieuse pour leur faire connaître la moralité qui se dégage de cette pièce. Appliquée aux faux dévots, selon les « intentions innocentes » de Molière, qui « ne tendaient nullement à jouer les choses qu'on doit révérer » (Dieu sait s'il mentait !), la satire est parfaite et par endroits fort amusante : pourquoi voudrions-nous en priver nos jeunes gens ? Un de nos grands soucis est de faire d'eux de vrais dévots, sachant conformer leur conduite à leur foi : si, pour arriver à ce but, le théâtre n'est pas, Dieu merci ! notre moyen habituel, du moins n'y est-il pas contraire dans le cas présent. L'unique précaution que nous prenons est de les mettre au point de vue exact. Cela n'empêche point de leur dire que, pratiquement, étant donné le penchant de la nature humaine à confondre le faux et le vrai, *Tartufe* est une œuvre immorale au premier chef, et que tous les ennemis de la religion, voltairiens, libres penseurs, sectaires de tout acabit, en ont toujours fait une arme contre elle. « Toutes les fois, a écrit L. Veuillot, que les libres penseurs ont pu ameuter l'opinion contre l'Église, aussitôt, à Paris et dans les provinces, le *Tartufe* reparaît. »

Nous sommes donc loin des *Comédies de Molière arrangées pour être jouées par des jeunes gens*. M. Aulard a-t-il vraiment pensé que, chez nous, la littérature française n'est enseignée que les jours de carnaval, dans les petites séances récréatives où l'on utilise parfois Molière, sauf les jupes et les grivoiseries ? Il ne nous croit pas si naïfs.

Nos collèges ont aussi des séances littéraires ; elles sont publiques : M. Aulard peut y venir quand il voudra, incognito ou en bonnet de docteur. Il y verrait de jeunes académiciens qui, sous toutes les formes de l'exercice oratoire ou littéraire, dissertations, analyses, dialogues, prose et poésie, étudient la personne et les œuvres de nos grands auteurs, s'essayent même à reproduire par la déclamation leurs plus belles pages. Ces sortes d'exercices, peu connus dans les lycées, ont toujours été fort en honneur parmi nous, comme le prouvent les recueils publiés. La présence des parents, des maîtres, des condisciples, juges du tournoi, en fait un des meilleurs stimulants à l'étude fervente et approfondie. Le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus les recommande

expressément. Mais peut-être M. Aulard n'a-t-il pas entendu parler de ce *Ratio*, dont le nom a pourtant résonné plus d'une fois dans les amphithéâtres de la vieille Sorbonne, au temps des Michelet et des Quinet? C'est un malheur; car il aurait trouvé là une source d'information bien plus générale et plus sûre que les examens du baccalauréat, et alors, parlant de la pédagogie des Jésuites, il aurait un peu moins l'air de parler d'une chose qu'il ignore.

Le délégué de la *Ligue de l'Enseignement* n'est pas mieux renseigné sur les cours d'histoire que nous donnons à nos élèves. Il affirme que « le P. Loriquet préside toujours à l'éducation d'une partie de la jeunesse bourgeoise », réédité par le P. Gazeau et l'abbé Courval. Il se trompe. Au collège d'où j'écris, ces ouvrages sont employés dans les classes inférieures pour l'histoire sainte, ancienne ou romaine — et ils en valent d'autres. Dans les classes supérieures, où les professeurs gardent une certaine latitude personnelle, l'auteur n'est pas un Jésuite, et celui de l'histoire contemporaine est — je vais stupéfier M. Aulard — un docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand. Le Gazeau complété et mis à jour qu'on suit ailleurs soutient fort bien la comparaison avec les manuels universitaires. Enfin, je connais d'autres écoles libres, congréganistes et ecclésiastiques, où l'enseignement clérical et l'enseignement universitaire marchent côte à côte. C'est une méthode qu'on peut recommander à la *Ligue de l'Enseignement*. Elle est libérale et raisonnable, parce qu'elle permet aux jeunes gens de voir, dans certaines questions controversées, le pour et le contre et de *raisonner*, chose que M. Aulard nous reproche si amèrement de ne pas faire faire à nos élèves. Les élèves de l'État laïque ne pourraient que gagner à entendre juger parfois de deux façons différentes : car *qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son*. Voilà une réforme qui prouverait, mieux que toutes les protestations, « l'esprit de raison, de justice et de liberté » de la *Ligue de l'Enseignement!* Mais j'avoue qu'elle n'a pas grande chance d'aboutir, à moins que la Commission d'enquête ne se range à l'avis « des pédagogues laïques les plus autorisés, déclarant que, pour lutter contre les établisse-

ments congréganistes, les lycées de l'État devraient commencer par leur ressembler ». Ce n'est pas nous qui le disons : c'est le journal *le Matin* (23 avril 1899).

II

Il faut voir de plus près ce que vaut cette « expérience d'examinateur », dont M. Aulard fait son dada, et les conclusions qu'il en tire.

« Me voilà, dit-il, en présence d'un candidat. Je le prends de force moyenne, un peu hésitant, un peu intimidé. Ma question l'a rendu muet ou balbutiant. Sa mémoire se trouble. Je sens qu'il n'est pourtant ni tout à fait bête ni tout à fait ignorant. J'essaie de le rassurer, et je lui pose une question de *bon sens*. Eh bien, si c'est un élève de lycée, les trois quarts du temps il se rassure, reprend son aplomb, se tire d'affaire. Si c'est un élève des Jésuites, les trois quarts du temps il se trouble davantage, rougit, reste muet. Je n'exagère en rien, c'est un fait d'expérience : l'appel au bon sens réconforte le lycéen, désarçonne le congréganiste. »

Nous n'aurons pas l'indiscrétion de demander pourquoi la première question de M. l'examinateur suffit à rendre le pauvre candidat « muet ou balbutiant », ni en quoi consiste cette question de *bon sens*, posée après celle qui n'est pas de bon sens, pour rassurer l'élève. M. Aulard veut bien nous aider lui-même à trouver la clef du mystère : « Un jour, raconte-t-il, que j'interrogeais un de ces candidats congréganistes sur l'histoire de la Révolution et qu'il restait muet, je finis par lui dire : « Y a-t-il dans la Révolution un homme célèbre, un grand et bon citoyen, dont vous puissiez me parler ? » Il hésite, interroge mes yeux et, se disant peut-être qu'il a affaire à un affreux démagogue, il finit par me dire : « Oui, monsieur, il y en a un : c'est Marat. » Et le voilà qui entame un éloge de Marat... Je lui objecte doucement certains faits qui contredisent, selon moi, cette appréciation. Alors ce cri lui sort du cœur : « Ah ! monsieur, je ne croyais pas vous déplaire. »

Sans le vouloir, M. Aulard a mis là le doigt sur la plaie. Tous nos élèves ne ressemblent pas à M. Hervé de Saisy, le

futur mutilé de Loigny, un Breton, qui, comparaissant devant une Faculté au sortir du collège des Jésuites de Brugelette, s'entendit poser la question suivante : « Monsieur, vous avez sans doute lu les *Provinciales* ? — Non, monsieur, répondit le jeune homme sans broncher ; je ne lis pas les livres qui insultent mes maîtres. » L'examinateur eut le bon esprit de passer à autre chose.

M. Aulard proteste de sa bienveillance compatissante pour ces malheureux enfants que leurs parents mettent sous le joug abrutissant des Jésuites : il est pour eux, non seulement indulgent, mais faible jusqu'à les recevoir tous, tous, même le candidat-perroquet de tout à l'heure. Il est le *pendant* de ce brave doyen qui, interrogeant un de nos élèves, eut pour réponse un *Oui, mon Père*. Comme l'élève rougissait de sa méprise et s'excusait : « Mais vous ne vous trompez pas tant que cela, monsieur, lui dit-il ; nous désirons que tous les candidats se croient en famille à cette Faculté [1]. »

Mais supposons qu'après sa charge à fond de train contre l'enseignement congréganiste, avec l'opinion hautement exprimée que les trois quarts des élèves congréganistes sont des idiots ou peu s'en faut, le même M. Aulard soit appelé demain à examiner des candidats congréganistes. Par un louable scrupule, M. Aulard se récuserait peut-être ; mais peut-être aussi, sûr comme il l'est de son impartialité, de son indulgence, de sa faiblesse pour les congréganistes, jugerait-il quand même, ne fût-ce que pour constater une fois de plus leur incapacité. Mais, de bonne foi, sous quelles impressions comparaîtront devant lui ces infortunés candidats, sachant qu'il les tient *a priori* pour incapables de *raisonner* et de *sentir* ? M. Aulard aura beau faire le papa, leur poser des questions de *bon sens*, ils verront en lui le sectaire de la veille, leur insulteur et, en somme, non pas leur juge impartial, mais leur ennemi. Les timides, les innocents perdront la tête et répondront n'importe quoi, les bourdes les

1. Par malheur, à côté du doyen siégeait un autre professeur que la vue de l'uniforme congréganiste mettait en crispation et qui marquait tout haut ses préférences, en affectant de donner sèchement aux congréganistes le titre de *monsieur*, tandis qu'il ébauchait son meilleur sourire pour adresser aux lycéens un tendre *mon cher enfant*.

plus invraisemblables, qui ne prouveront absolument rien contre leur intelligence, prise à l'état de calme. Ceux qui ont un peu d'aplomb, que feront-ils ? Iront-ils heurter de front les opinions connues de leur juge ? Ce serait compromettre leur succès. Ils ont besoin du diplôme pour monter plus haut. Ils feront de la tactique, de la diplomatie; ils tâcheront de savoir ce que l'examinateur préfère et de le servir selon ses goûts, en le maudissant dans leur for intérieur. C'est tout simplement l'instinct de la conservation : M. Aulard en a peut-être fait autant, jadis, et l'on ne peut s'empêcher de le trouver drôle, quand il attribue ce fait tout naturel à la profonde hypocrisie des Jésuites, qui donnent à leurs élèves deux enseignements opposés, l'un pour l'intérieur de leurs collèges, l'autre pour le baccalauréat, « uniquement pour les habituer à obéir, à plier et à plaire »; car « c'est là le but général de leur pédagogie [1] ».

Nous ne voulons rien exagérer. En dehors du clan sectaire auquel appartient M. Aulard, délégué de la *Ligue de l'Enseignement* pour faire campagne contre les Jésuites, nous rencontrons généralement, à Paris et ailleurs, non seulement la justice, à laquelle nous avons droit, mais parfois même la bienveillance, qui nous permet d'être reconnaissants. Nous ne sommes plus au temps où le doyen d'une Faculté du Midi pouvait dire au doyen d'une Faculté sœur : « Nous regardons la valeur du candidat ; vous, vous regardez son uniforme. »

Encore une fois, ce temps est passé. Les adversaires violents, du genre de M. Aulard, sont fort peu nombreux : ils sont désavoués par la grande majorité de leurs collègues. Les esprits s'ouvrent à des idées plus larges, plus justes. Mais les universitaires, même les plus intelligents et les plus

1. *Le Matin* du 23 avril, par la plume alerte de M. Cornély, écrit : « M. Aulard en veut encore à l'enseignement congréganiste parce qu'un de ses élèves lui a dit du bien de Marat. Pauvre gosse ! On lui avait fait peur. Le papa lui avait dit : « Tu n'as pas de chance ! Tu vas passer avec Aulard, qui admire toutes les canailles de la Révolution. » Et la maman avait peut-être ajouté : « Tâche tout de même de flatter sa manie. » Et l'enfant a manqué de caractère. Cela prouve-t-il que les Jésuites soient de mauvais maîtres ? »

honnêtes, éprouvent souvent une véritable difficulté à être bienveillants pour ce qui n'est pas l'Université. En fait de vraie liberté dans l'instruction publique, la France républicaine a beaucoup à apprendre de la monarchique Angleterre, qui, sans regarder à l'étiquette confessionnelle des candidats, les classe selon leur valeur réelle et va jusqu'à subventionner officiellement les écoles catholiques à proportion de leurs succès. Chez nous, l'enseignement appelé libre est encore pour l'enseignement public le concurrent commercial ou politique, le rival, plus ou moins toléré, mais simplement toléré.

Cela, nos élèves le savent, le voient, le sentent d'instinct. Voilà pourquoi, devant les examinateurs violemment hostiles, comme il en reste quelques-uns, ils se trouvent souvent paralysés, annihilés. D'autre part, l'attitude correcte des professeurs modérés ne suffit pas toujours pour les faire triompher du sentiment intime et déprimant, qui fait que les meilleurs d'entre eux se disent : « Je suis mal vu, parce que je ne suis pas des leurs. » Qu'on leur donne, non pas un jury clérical, mais seulement un jury mixte, et l'inintelligence que leur prête M. Aulard diminuera singulièrement.

Des élèves inintelligents, certes, nous en avons : n'est pas un aigle qui veut. Mais si l'on jugeait de tous les lycéens par certains échantillons, grands dieux!... Depuis vingt-cinq ans que j'ai été à même de les rencontrer devant une demi-douzaine de Facultés différentes, j'ai entendu des âneries inénarrables et vu des ignorances renversantes. « Eh bien, comme dit M. Aulard, ils ont eu tout de même leur diplôme. »

Mais nous ne jugeons pas de tous les lycéens par cette espèce. Nous savons même que les lycées ont de bonnes têtes de classe, qui, dûment cultivées par leurs maîtres, leur font honneur à l'époque des concours et leur valent de l'avancement. Seulement, ne nous dites pas qu'ils forment les trois quarts de vos élèves : vous nous faites rire.

Pour en finir avec cette question d'abêtissement, je demande la permission de poser deux ou trois légers doutes qui me tourmentent.

D'abord, malgré tout le poids que peut avoir une affirma-

tion de M. Aulard, spécialement pour les membres et les partisans de la *Ligue* qui l'a délégué, on voudrait savoir si le fait dont il se plaint ne tiendrait pas à une sorte de fatalité, qui aurait amené devant lui tous les incapables et tous les perroquets élevés par les Jésuites. Il n'est pas à lui seul toute l'Université, ni même toute la Sorbonne : est-ce que ses collègues de la Sorbonne et des Facultés de province ont fait sur la bêtise des élèves congréganistes les mêmes observations que lui ? Si oui, qu'ils le disent; si non, le jugement de M. Aulard, isolé et intéressé, ne compte pas. Et quand il voudra nous apporter des témoignages concordant avec le sien, il ne sera peut-être pas impossible de lui en opposer d'autres, également recueillis parmi ses collègues.

Second doute. Je ne veux pas faire la statistique comparée des succès que remportent les lycées et de ceux que recueillent les établissements cléricaux. Les statistiques ne sont pas toujours infaillibles et les comparaisons deviennent facilement odieuses ou même injustes. Mais ces calculs et ces raisonnements, d'autres les font pour nous. Les premiers intéressés dans l'éducation des enfants, ce sont les parents : leur grand souci comme leur principal devoir est de chercher de solides garanties de succès dans la capacité des maîtres. S'il y en a quelques-uns dans le nombre qui se décident par impression ou sentiment à nous confier leurs fils, croit-on que la masse des familles, avant de hasarder en pleine mer ce qu'elles ont de plus cher au monde, ne tienne pas à connaître, avec les qualités du bâtiment, la valeur et les états de service des marins qui le dirigent? Pourquoi, ayant le choix entre les écoles de l'État et les écoles libres, la moitié des pères de famille donnent-ils la préférence à ces dernières? C'est apparemment parce qu'ils ne les croient pas si inférieures aux premières. Dans le siècle utilitaire où nous vivons, le crédit ne se maintient que par le succès. Pour expliquer le crédit persistant des « congréganistes », M. Aulard étendra-t-il aux parents le certificat d'inintelligence qu'il délivre si libéralement à leurs fils ? Ce serait peu aimable.

Dernier doute. Puisque l'enseignement congréganiste ne produit que des incapables, pourquoi tant crier haro sur le

pauvre baudet? Écoutez le sage conseil qui vous vient de Champagne, d'un organe radical et universitaire :

« C'est précisément la bêtise de nos adversaires qui, en pareil cas, doit faire notre sécurité. Mettons en relief, par la pratique de la liberté, les procédés imbéciles qu'on a la prétention de nous opposer. C'est le seul moyen de les ruiner. Quoi! vous avez dans l'Université un personnel incomparable par le talent et par la science. Vous avez en face de vous des adversaires comme ceux dont vous nous montrez la colossale sottise, et vous auriez besoin du secours de la loi! Ce serait faire injure à l'Université que vous défendez[1]. »

Après cela, nous pouvons laisser le délégué de la *Ligue de l'Enseignement* prendre des poses de prophète pour lancer cette tirade finale : « Vous vous étonnez de voir ce qu'on n'avait jamais vu en France, dans la France de Descartes, de Corneille et de Voltaire, — de voir, dis-je, le mensonge publiquement honoré (il s'agit de l'affaire Dreyfus, sans doute)? Eh bien, moi, je ne m'étonne pas. J'avais vu, par le baccalauréat, quelle floraison publique de sophismes et de mensonges nous préparait l'enseignement congréganiste. » L'impeccable professeur d'histoire a la vue longue et fine pour voir des choses si extraordinaires! Mais Bossuet — encore un clérical que les Jésuites ont atrophié dans sa jeunesse — a dit que les vues de l'homme sont toujours courtes par quelque endroit. Dans son enthousiasme prophétique, M. Aulard oublie que les trois grands écrivains, cités par lui comme les plus incontestables représentants de la France intelligente, Corneille, Descartes et Voltaire, ont tous trois fait leurs humanités chez les Jésuites! Il pouvait y ajouter Molière, et peut-être encore, pour renforcer le reproche de *dévirilisation*, le grand Condé. Ce serait complet!

On ne s'avise pas de tout. Cependant, M. le délégué de la *Ligue de l'Enseignement* aurait pu s'épargner cette bévue, rien qu'à lire plus avant dans mes NOTES POUR LE BACCALAURÉAT.

1. *L'Indépendant rémois* du 18 avril 1899.

III

Déviriliser la jeunesse en atrophiant ses facultés, ce n'est pas tout notre crime. « Ces esprits qu'on a tâché de rendre inertes, on tâche aussi d'y insuffler la haine ou le mépris des lois laïques, de la Révolution française. »

Je ne suivrai pas M. Aulard sur ce nouveau terrain, où il se livre à des tours de force absolument plaisants pour donner à sa thèse une apparence de sincérité. L'esprit de *raison*, de *justice* et de *liberté*, qui est l'*esprit même de la Révolution* française, revient perpétuellement sur ses lèvres, comme le même air de musique revient sur le même orgue de Barbarie : c'est l'argument unique, sans discussion et sans réplique. Je laisse à une autre plume le soin de démontrer, dans cette *Revue*, ce que vaut le reproche, fait à notre enseignement, d'être antinational ; mais je dois dire un mot encore du remède que M. Aulard propose, au nom de la *Ligue de l'Enseignement*, pour *viriliser* la jeunesse.

Ce remède est des plus simples. *L'Université a le secret de l'éducation virile* : un de ses grands maîtres, M. Bardoux, l'a proclamé solennellement il y a quelques années, et beaucoup d'autres ministres ou orateurs de distribution des prix l'ont répété. C'est une manière de dogme laïque. Eh bien ! laissons aux Jésuites et autres congréganistes la peine de commencer l'éducation des rejetons de la bourgeoisie cléricale. Quand ils seront convenablement dégrossis et suffisamment préparés aux études supérieures, nous les prendrons chez nous et, pendant trois ans, nous les pétrirons à notre image et nous en ferons des républicains obligatoires et laïques. S'ils se laissent former, nous leur donnerons à la fin un certificat de civisme, qui leur servira de patte blanche pour se faire ouvrir toutes les portes des carrières : s'ils regimbent, ils ne seront ni magistrats, ni officiers, ni médecins, ni ingénieurs, ni fonctionnaires à aucun degré, ni même bacheliers. Ils garderont la liberté de planter des choux cléricaux ou de faire le commerce des objets de sacristie.

Ce n'est pas plus malin que cela, et M. Aulard trouve que c'est parfaitement légitime, conforme au véritable *esprit*

républicain, qui est (on se le rappelle) un *esprit de raison*, de *justice* et de *liberté*.

« S'agit-il de supprimer la liberté d'enseignement, proclamée par la Constitution de 1848 ? Non certes... Ce n'est pas un professeur d'Université, vous le pensez bien, qui viendrait vous demander le rétablissement du monopole universitaire. » Le bon apôtre ! Ce privilège que l'Université se réserverait d'enseigner seule les classes supérieures menant au baccalauréat, ce n'est pas un monopole, selon vous ? Si l'auteur d'une subtilité pareille était un jésuite, on ne manquerait pas de l'appeler Escobar.

« La mesure que j'indique n'amènerait la fermeture d'aucun établissement libre. » — Le croyez-vous ? Les établissements prétendus libres, ainsi décapités, pourront-ils vivre ? Le voudront-ils ? Votre proposition, du même coup, décapiterait la liberté de l'enseignement, et vous vous moquez de nous comme du bon sens, quand vous ajoutez ce mot dont l'impertinence touche à la niaiserie : « J'ai beau chercher, je ne vois pas quelle liberté serait menacée. »

Mais elles le sont toutes à la fois : la liberté du père de famille auquel vous arrachez ses enfants pour les élever selon votre volonté, sans tenir compte de la sienne ; la liberté du maître congréganiste, qui est citoyen français et qui a, comme tel, le droit d'exercer sa profession au même titre que les maîtres de l'Université ; la liberté de l'enfant, qui ne vous appartient pas et dont vous n'avez pas le droit de violenter ni l'intelligence ni la conscience.

Le délégué de la *Ligue de l'Enseignement* a beau protester que ce n'est pas l'esprit de secte et d'exclusivisme « qui a inspiré sa proposition » : le contraire est trop évident. Car que veut-on faire de nos enfants ? On ne se bornera plus désormais à constater leurs connaissances littéraires ou scientifiques. On fouillera au plus intime de leurs pensées : il faudra qu'ils disent si, oui ou non, ils aiment l'État laïque et les lois laïques, c'est-à-dire l'État sans Dieu et les lois antichrétiennes. Ils n'auront plus le droit d'avoir une opinion personnelle ou de garder une tradition de famille, si elles ne sont conformes au programme civique qu'on leur imposera. Qui sait ! On en reviendra peut-être comme aux beaux temps

de la Révolution, pour prendre une garantie de plus, à exiger des jeunes candidats un serment de civisme.

Sera-ce tout? Hélas! Malgré les belles promesses de tolérance, nous croyons peu au respect des futurs professeurs de civisme pour les croyances religieuses de nos enfants. Nous savons ce que vaut la neutralité des écoles primaires; mais cette neutralité hypocrite n'existera même plus dans les lycées, puisqu'on annonce formellement l'intention d'y inculquer aux jeunes gens, par tous les moyens, les principes contraires à leur éducation chrétienne et de les forcer ainsi « *à prendre parti pour ou contre l'idéal rationnel* de 1789 ». Ce sera donc, toute équivoque à part, une mise en demeure d'apostasie.

Sous prétexte de faire de nos enfants des républicains, on veut en faire des renégats. Voilà le vrai but de la *Ligue de l'Enseignement* et de la campagne qu'elle mène avec redoublement d'activité contre l'enseignement libre[1]. Malheur aux catholiques, hommes influents et pères de famille, qui ne verraient pas le danger! Malheur aussi (pourquoi ne le dirais-je pas en toute simplicité?) aux maîtres chrétiens du clergé régulier ou séculier, qui se laisseraient convaincre que les Jésuites, pour être seuls ou presque seuls nommés, soient les seuls visés! La Compagnie de Jésus a eu, plus d'une fois déjà, l'honneur de recevoir les premiers coups : c'est sa destinée, elle ne s'en plaint pas. Mais sa défaite a toujours été le signal d'autres défaites plus douloureuses[2].

1. Dans cette campagne, à côté de M. Aulard, se distingue un autre personnage, encore plus grand dans l'Université, M. Buisson. Parlant du *devoir présent de la jeunesse* au Collège des Sciences sociales, le 10 mars, voici la question qu'il posait à ses jeunes auditeurs : « En ce moment, la France a entrepris de réaliser le programme des pays libres, de constituer de toutes pièces un mode de société réputé jadis chimérique : la société fondée sur la raison, la justice et la liberté (toujours le même air). Voulez-vous l'y aider? Par exemple, — pour prendre un détail caractéristique, — elle n'a fermé ni une église ni une chapelle (*sic*), elle n'a supprimé ni les couvents ni leurs écoles ; mais elle tâche, comme c'est le devoir d'une société civile, indépendante de toutes les Églises, de pourvoir elle-même à l'éducation de ses enfants et de se passer de la tutelle des précepteurs religieux. Oui ou non, voulez-vous l'y aider ? » (*Revue bleue* du 25 mars 1899.) On reste confondu devant cette sérénité dans l'audace et dans le mensonge flagrant.

2. Une observation encore. Le délégué de la *Ligue de l'Enseignement* semble ignorer qu'il n'y a plus en France de collèges de Jésuites. Il n'y a

Concluons. La mesure proposée sera-t-elle efficace ? M. Aulard n'en doute pas : du moins il veut le faire croire, et, pour cela, il se répand en des efforts oratoires qui ne valent pas la peine d'être réfutés. L'Université, dans sa masse intelligente, ne le suivra pas.

Mais quand elle devrait le suivre, quand cette mesure inique et cynique devrait un jour se réaliser, nous ne désespérerions pas encore de la France catholique. Le projet de la *Ligue de l'Enseignement* est emprunté à l'Allemagne protestante (il méritait de venir de là), où l'État seul enseigne dans ses gymnases. Or, le monopole prussien n'a pas empêché la formation d'un centre catholique, dont la merveilleuse ténacité a triomphé du chancelier de fer et du *Kulturkampf* et qui tient encore en échec les partis hostiles à l'Église. Il est vrai que, dans ce pays, la foi a de profondes racines, et que les catholiques n'y sont pas divisés comme chez nous sur des questions de constitution : ils savent ce qu'ils veulent, et ils le veulent tous. Mais si les catholiques de France, que le délégué Aulard appelle dédaigneusement et calomnieusement *un groupe international*, osent enfin, eux aussi, se compter, se serrer les coudes et se défendre, l'État laïque et la *Ligue de l'Enseignement* pourront, avec l'aide de Dieu et du temps, avoir des surprises.

Les tyrans et les sectaires n'ont jamais duré.

Pierre BRUCKER, S. J.

plus que des Jésuites enseignant, selon leur droit de citoyens français, dans leurs anciens collèges et dans plusieurs autres qui ne leur ont jamais appartenu, en collaboration avec d'autres professeurs ecclésiastiques ou laïques.

LE CARDINAL DE BOUILLON

D'APRÈS DE NOUVELLES PUBLICATIONS[1]

I

Le cardinal de Bouillon peut fort bien être un inconnu, même pour beaucoup d'amateurs des hommes et des œuvres du dix-septième siècle, parce qu'il n'écrivit rien, et parce que son action n'eut de relief, ni au service de l'Église, ni au service de l'État. Parmi les lecteurs de Bossuet, combien ignorent que ses conseils à Emmanuel-Théodose de La Tour-d'Auvergne, *sur le style et la lecture des Pères de l'Église*, s'adressent au futur cardinal de Bouillon lui-même? Et tous ceux qui ne le connaissent que pour avoir trouvé son nom fréquemment inscrit dans les Mémoires de Saint-Simon, dans certaines des corréspondances du temps, même dans quelques actes officiels des Conseils d'État de 1710 et de 1711, ne peuvent avoir de lui qu'une idée très obscure, très vague, par trop défavorable. La vie du cardinal de Bouillon n'a jamais été sérieusement et complètement étudiée. Aucune esquisse, à plus forte raison aucune biographie critique et bien documentée, claire et impartiale, n'en a été faite jusqu'à ce jour; et il est trop de mode de passer condamnation sur ce qu'ont dit de lui les plus acharnés de ses ennemis, d'ignorer ce qu'il fut par sa naissance illustre et par ses droits incontestables de prince souverain, par ses qualités d'ami dévoué des hommes de lettres, de protecteur et d'ami perpétuel des ordres religieux, et de méconnaître les circonstances dans lesquelles il tomba en disgrâce, victime de rapports calomnieux où perce l'esprit gallican autant que la jalousie, et fut ensuite frappé sans relâche de mesures arbitraires, justement qualifiées par M. Reyssié de « bruta-

1. *Le Cardinal de Bouillon* (1643-1715), par Félix Reyssié. In-8, pp. XIII-248, avec portrait et tableaux généalogiques. Paris, Hachette, 1899. Prix : 5 francs. — *A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal, suivie de quatre lettres extraites « des Pensées »*, avec un fac-similé d'autographe, par le P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. Paris, Retaux, 1899. In-8, pp. 109. Prix : 2 francs.

lités sans exemple ». Sans contester les mesquineries de son caractère, qui consistent surtout dans le culte excessif de l'antiquité de sa race, dans l'amour insatiable de tous les beaux fiefs, de tous les titres princiers pour ses neveux, ceux qui ont étudié de plus près les documents qui le concernent, s'accordent à dire qu'il n'y eut pas que des fautes ou des misères dans sa vie, au jugement même de ses contemporains ; et divers historiens pensaient, depuis quelque temps, à reviser ce procès, à contrôler, avec l'aide des documents qui surabondent, les dires des détracteurs, enfin à remettre dans son vrai jour la bizarre figure du cardinal de Bouillon.

M. F. Reyssié arrive le premier. Il faut le féliciter de s'être laissé tenter par ce sujet difficile, d'avoir arraché les broussailles épaisses qui en encombraient les abords, d'avoir retrouvé, remis dans leur ordre avec grande netteté, fixé définitivement à leur date véritable tous les incidents de la vie du cardinal, et d'avoir fait de quelques détails inconnus ou inaperçus, comme la perte de la faveur de Mme de Maintenon, en France, et surtout de la princesse des Ursins, à Rome, des points de repère importants. Le livre de M. F. Reyssié est moins le résultat de grandes découvertes, même de grandes recherches dans l'inédit, que de la longue lecture, de la comparaison attentive et de la critique des mémoires, des journaux et des correspondances du temps, étudiés dans leurs meilleures éditions, avec les savants commentaires de leurs éditeurs contemporains ; c'est ainsi que Saint-Simon est très souvent réfuté par Mme de Sévigné, par Dangeau et par M. de Boislisle lui-même.

Il est bon de dire que, avant d'être réunis en volume, les éléments de ce livre parurent successivement dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, destinés aux lecteurs qu'intéressaient le plus l'histoire du fameux mausolée de Cluny, élevé par le cardinal à la mémoire de son père et de sa mère, et la description un peu trop détaillée des belles abbayes du cardinal en Bourgogne, Cluny, Tournus, Paray, qui furent les séjours de son exil.

Mais une des premières choses à signaler dans ce livre, c'est l'Appendice contenant les tableaux généalogiques de la famille de Bouillon. De ces tableaux, le premier, où il ne s'agit pas des lointains ancêtres du cardinal, mais de sa parenté immédiate, authen-

tique depuis le seizième siècle, et de l'énumération de tous ses frères, cousins, neveux, arrière-neveux, avec inscription complète de leurs titres et de leurs alliances, est de la plus haute importance. Sans les idées nettes que fournit ce tableau, en mettant aux mains des lecteurs le fil conducteur à travers le dédale des alliances des la Tour-d'Auvergne, en leur donnant le moyen de ne pas confondre les uns avec les autres les parents innombrables du cardinal, dont les dénominations sont presque identiques, et dont les titres changent plusieurs fois pendant la vie du même personnage, nous osons dire que la lecture et l'intelligence des documents concernant la vie du cardinal de Bouillon sont impossibles, que sa correspondance surtout est une énigme. Qui n'a besoin de savoir, avec précision, quels liens de parenté l'unissaient au grand Turenne qu'il célèbre, sans cesse, comme la gloire de sa race; ce que fut, par rapport à Turenne et à lui, ce jeune Louis de La Tour, successivement duc d'Albret et prince de Turenne, dont la mort lui brisa le cœur; à quel titre, Saint-Simon, le plus ardent de ses ennemis, se dit souvent, et avec vérité, cousin du cardinal; à quel titre enfin le cardinal disgracié et son frère en appellent au prince Eugène de Savoie, comme à leur cousin?

Presque dans toutes les lettres qu'écrit ou que reçoit le cardinal reviennent les noms, tantôt du comte d'Auvergne, du bailli d'Auvergne, de l'abbé d'Auvergne, de Frédéric d'Auvergne, du prince d'Auvergne; tantôt du duc d'Elbeuf et du prince d'Elbeuf; tantôt du duc et du prince de Bouillon, etc., tous personnages distincts les uns des autres, tous contemporains du cardinal, et ses parents à des degrés fort divers. Beaucoup de documents les désignent simplement par leurs prénoms, ou par les dignités dont ils sont revêtus. Comment s'y reconnaître? Les meilleurs dictionnaires et armoriaux modernes ne nous y aident guère. Donc, en mettant sous nos yeux des tableaux généalogiques détaillés et exacts, œuvre personnelle d'érudition et de patience, avec des notes fréquentes qui y renvoient et les complètent, M. Reyssié se montre un chercheur habile, un écrivain bien avisé, qui a sondé lui-même les difficultés d'un sujet et qui sait les faire tomber.

Pour en venir au corps de l'ouvrage, c'est avant tout comme un roman qu'on y verra se dérouler cette vie étrange, où l'on retrouve toutes les extrémités des choses humaines ; c'est comme

un drame que M. Reyssié fait ressortir, avec art, et les années de la faveur trop mondaine, et les causes les plus légères de la défaveur, et les étapes successives vers l'éclatante disgrâce finale, qui force le cardinal à sortir de France. Les qualités et les défauts de l'œuvre que nous signalons tiennent, en grande partie, à cette manière de l'avoir conçue et rédigée. Tout y est plein de mouvement, d'émotion, de vie ; tout marche lestement au dénouement, avec une prédilection trop sensible pour les développements un peu dramatiques ; et, au contraire, l'auteur s'inquiète trop peu de résoudre les problèmes historiques qui se rencontrent dans la vie du cardinal ; il glisse souvent sur les parties les plus intéressantes de cette vie, les plus riches en documents inédits, facilement à portée des chercheurs, et les plus utiles pour le faire bien connaître tel qu'il fut dans son rôle politique et sa physionomie morale.

Au chapitre deuxième, où le cardinal nous est bien montré dans tout l'éclat de *la faveur,* il y a beaucoup de détails superflus, et même très étrangers au sujet : tels sont tous ceux qui se rapportent aux nièces de Mazarin, et même beaucoup de ceux qui ont trait aux visites de La Fontaine à l'hôtel de Bouillon. Le chapitre sur l'*Affaire des Maximes des Saints,* l'un des mieux documentés, et celui où l'art d'exposition est le plus parfait, renferme cependant une grave erreur de jugement. Après avoir bien tracé le rôle du cardinal de Bouillon, qui, par estime et attachement pour la personne de Fénelon, retarda la condamnation de son livre, et s'attira les colères de l'abbé Bossuet, l'auteur se donne le tort de traiter de *cabale*, *d'intrigue de cour*, toutes les influences qui poussèrent à la condamnation d'une doctrine réellement fausse et dangereuse, et il a plus tort encore quand il prodigue son admiration à M. de Beauvilliers qui, au lieu de suivre Fénelon dans l'obéissance, refusa d'accepter la condamnation prononcée par le Pape. C'est le seul point où nous ayons trouvé gravement en défaut les jugements de l'auteur.

Dans la question débattue avec passion des *Origines de la Maison d'Auvergne*, M. Reyssié, sage et impartial, ne discute pas. Il analyse longuement la savante *Histoire généalogique* de Baluze, il expose toutes les attaques qui l'accueillirent, et fait connaître, avec ses conclusions, le dernier mémoire, vraiment scientifique, paru sur la question : *le Cardinal de Bouillon*,

Baluze, Mabillon et Th. Ruinart..., par M. Loriquet (Reims, 1870). M. Baluze, ni ses collaborateurs, ni le cardinal lui-même, n'en sortent amoindris dans leur réputation de savants et d'hommes honnêtes, nullement faussaires en titres.

Le grand desideratum du livre de M. Félix Reyssié, le sérieux reproche à lui faire, peut se résumer d'un mot, comme nous l'avons dit plus haut : ce n'est pas, avant tout, une biographie historique visant à être complète. Sur les « affaires » compliquées, nombreuses, auxquelles fut mêlé le cardinal de Bouillon, aucune, sauf l'affaire de Cluny, n'est complètement exposée et approfondie. Sur l'affaire de Liège, sur l'affaire de la coadjutorerie de Strasbourg, l'auteur a des idées nettes et justes, mais il les traite d'une façon beaucoup trop sommaire, alors que chacune d'elles exigerait un long chapitre, dont les registres de Liège, *Sede vacante*, 1694, le tome II de l'*Histoire du diocèse de Liège au XVIIe siècle*, par Daris, pour la première, et les manuscrits des *Affaires étrangères* (Fonds Rome, 402, 404, 406...) et les *Nouvelles acquisitions* de la Bibliothèque nationale (cf. 773, etc.), pour la seconde, suffiraient presque à faire les frais. — Nous regrettons plus encore que les époques les plus intéressantes de la vie du cardinal de Bouillon, notamment les deux années qu'il passa à Rome, *chargé d'affaires de France*, du 3 juin 1697 au 20 juin 1699, et les dernières années de sa vie passées hors de France, n'aient été l'objet d'aucune recherche et de presque aucun développement. Quoique sans éclat, le rôle du cardinal, à Rome, ne fut pas inactif, et il y reçut de Louis XIV et de Torcy plusieurs missions importantes, utiles à connaître. Pourquoi M. Reyssié ne nous a-t-il rien cité de ce *Mémoire qui contient en abrégé les principales affaires dont le cardinal de Bouillon a été chargé à Rome pendant son ministère*, et des articles ajoutés au Mémoire? (*Aff. étrang.* Rome, 401.) Après avoir justement flétri les jalousies de ses ennemis et les brutalités de Louis XIV, odieuses envers un prince souverain, et criminelles envers un prince de l'Église, pourquoi M. Reyssié, qui a su nous attacher au cardinal malheureux, ne le suit-il pas dans la vie de l'exil, à La Haye, à Ruremonde, à Rome, ne nous fait-il pas connaître ses relations multiples et ses derniers actes? Les Archives nationales et bien des bibliothèques sont remplies de longues lettres de cette époque qui montrent dans tout son naturel le caractère du

cardinal, non seulement « ulcéré, froissé » par la disgrâce, mais toujours élevé et généreux.

Nous attendons de M. Reyssié lui-même le complément de l'œuvre qu'il a commencée. Il est plus à même que tout autre d'élever au cardinal un véritable monument historique, dont la partie la plus facile et la plus attrayante reste seule à fournir. En faisant du cardinal de Bouillon diplomate, de sa prétendue désobéissance à Caprarole avec toutes les justifications qu'elle provoqua, des dernières années du cardinal, des correspondants du cardinal dans l'exil, de ses relations pleines d'amitié avec les papes, avec les bénédictins de Saint-Germain, avec les Jésuites, avec les Camaldules, les sujets d'autant de monographies pleines de science et d'intérêt, il en fera sortir, mieux que du simple exposé de sa vie, tous les traits de sa figure véritable.

II

Depuis quelques jours déjà nous avions écrit les lignes ci-dessus à propos du livre de M. Félix Reyssié, lorsque parut et nous vint aussitôt dans les mains, une *Lettre inédite de Bourdaloue* au cardinal de Bouillon, précédée d'une *Notice* explicative de grand intérêt historique, qui répond bien au souhait que nous exprimions de voir la figure du cardinal étudiée attentivement sous tous ses aspects divers. Nous nous empressons de signaler cette publication précieuse à bien des titres pour quiconque a quelque connaissance des deux personnages qu'elle nous montre en relations de longue et confiante amitié. Les disciples, les admirateurs de Bourdaloue orateur ne regretteront pas d'apprendre sûrement que, sans sortir de la vie calme et ennemie du monde, qui est un des reliefs de son caractère et s'harmonise si bien avec sa grave éloquence, il eut des relations épistolaires suivies, même avec des hommes en butte aux vicissitudes du siècle, et se montra envers eux plein de zèle et d'affectueuse bonté. Les quelques amis de l'histoire qui s'intéressent au cardinal de Bouillon, et qui pensent qu'après avoir été dénigré et maltraité de son temps, il est trop resté sous le coup des sévérités du passé, trouveront avec joie dans les lettres que quelques Jésuites et surtout Bourdaloue écrivirent au cardinal disgracié, un vrai titre d'estime, et, comme dit bien le P. Chérot, « un honneur éternel pour lui » (p. 48).

Le P. Chérot, poursuivi par le désir de retrouver, de nous faire comprendre dans leurs moindres allusions, les lettres jusqu'ici inconnues de Bourdaloue, ne pensait pas au cardinal, ne travaillait pas pour lui, lorsque la découverte aux Archives nationales d'une lettre de Bourdaloue, le besoin évident de la replacer dans son cadre historique, d'en expliquer les termes, l'amenèrent à s'occuper du cardinal. Vite, car pour un chercheur et un expert les documents ne se font pas attendre, il eut la preuve jusqu'à l'évidence des rapports que le cardinal de Bouillon, dès sa première jeunesse, avait eus avec des Jésuites marquants, à Paris, à Rome. Avec science, il nous en laisse voir aujourd'hui quelque chose, en attendant qu'il fasse de ce sujet d'études, honorable pour le cardinal, l'objet de recherches spéciales.

Dans la *Notice*, faite de documents très condensés, qui débordent l'explication du texte de la lettre au cardinal, sans sortir de l'intérêt du sujet, nous remarquons quatre chefs de développements neufs et de grand intérêt. Ce sont autant de petits traités ramassés en quelques pages.

Le premier a pour but d'établir, de reconnaître avec précision l'époque à laquelle il faut faire remonter les premières rencontres, les relations de Bourdaloue avec le cardinal. Le P. Chérot fait remarquer avec raison que, l'année même où le cardinal était nommé grand aumônier de la cour, chef de la chapelle royale, en 1671, Bourdaloue donnait son premier carême; et il prouve par la *Gazette* que, aux offices mêmes où Bourdaloue prêchait, le cardinal de Bouillon officiait. (Cf. p. 29-31.)

Le second a pour but de montrer quelle part incontestable revient au jeune Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, alors duc d'Albret, dans la conversion de son oncle, le grand Turenne. C'est après de fréquentes conversations avec son neveu, c'est après avoir assisté, avec grande satisfaction, à la soutenance de ses thèses de théologie, qu'il abjura le protestantisme; et le P. Rapin ne craignit pas de féliciter le futur cardinal de l'honneur qui lui en revenait, de l'aveu de tous. On trouvera, dans les pages bien nourries consacrées à cet épisode de la vie du cardinal, une très belle lettre du R. P. Oliva à Turenne pour le féliciter, et bien des preuves des bons rapports de Bouillon avec le Général des Jésuites. (P. 18, etc.)

Faisons remarquer, en troisième lieu, toute une galerie de petits portraits de quelques Jésuites qui eurent avec le cardinal des rapports bien avérés : le P. Jean Bertet, longtemps attaché à sa personne, savant universel, mais trop artiste et fantasque; le P. René Rapin, d'une verve poétique si abondante, mais aussi d'un commerce si charmant, qui appuya chaudement la candidature du duc d'Albret au cardinalat, et lui fut toute sa vie un ami dévoué; le P. Gaillard, recteur du collège Louis-le-Grand, où il avait été, pendant plus de huit années, surveillant, où il avait servi de précepteur au neveu du cardinal, Louis de La Tour, mortellement blessé à Steinkerque, et qui prononça sur lui une belle oraison funèbre; le P. Joseph Charonier, théologien du cardinal, etc. (P. 17-31.)

Enfin, et c'était la partie la plus indispensable de la *Notice*, puisque la lettre de Bourdaloue au cardinal lui parle de sa nièce, religieuse, le P. Chérot nous présente un portrait ravissant, en raccourci, de la « sœur Marie-Xavier », à laquelle son oncle envoyait par le Jésuite de gros paquets de lettres. L'*Année sainte* de la Visitation cite d'elle des traits de grand courage, pratiqués dès l'enfance. Elle fut dirigée par Bourdaloue pendant vingt-cinq ans et fut digne de lui par la solidité de son jugement et sa conduite; le P. de La Rue la dirigea ensuite, jusqu'à sa mort.

Nous ne saurions trop féliciter l'auteur de la *Notice* des sources qui lui ont été ouvertes, et où il a pu puiser si bien pour nous faire connaître les saintes nièces du cardinal qui, dans le cloître, ne laissaient pas de souffrir de ses disgrâces. (P. 37-55.)

La lettre très courte de Bourdaloue au cardinal de Bouillon, abrégée encore par une déchirure, est surtout importante par les sentiments d'amitié et de dévouement dont elle témoigne envers le cardinal, alors sous le coup de la colère du grand roi. (P. 49.)

Après la lettre inédite de Bourdaloue, l'opuscule du P. Chérot contient quatre autres lettres, cachées jusqu'à présent dans les *Pensées sur divers sujets de religion et de morale* : 1° *A une pécheresse convertie;* 2° *A un homme du monde*, sur la nécessité et la méthode pratique de la méditation ; 3° *A un homme de la cour*, sur la nature et sur les conséquences de l'humilité; 4° *A une supé-*

rieure de communauté, sur les conditions les plus essentielles d'une bonne supérieure et par où elle peut se mettre en estat de réüssir. Il est heureux qu'enfin on range ces œuvres de Bourdaloue parmi ses lettres. La preuve intrinsèque qu'elles s'adressent à une personne bien déterminée, qu'elles sont une conversation à distance et répondent à des questions ou à des objections d'un ancien interlocuteur, est facile à faire, et elle est de toute évidence. (Cf. surtout XXIII.)

Les lettres sont donc une arme ignorée jusqu'à nous du magnifique apostolat de Bourdaloue. Par celles qui viennent d'être publiées, on voit déjà avec quelle force, quelle sûreté et aussi quelle variété, il savait la manier. C'est un nouveau titre d'honneur qu'il n'est que temps de revendiquer pour lui à l'approche de son deuxième centenaire.

Joseph LE GÉNISSEL, S. J.

BULLETIN LITTÉRAIRE

MOUVEMENT D'IDÉES DANS LE ROMAN ET AU THÉATRE

La littérature est l'expression de la société : le mot est banal. Il n'est ni moins banal ni moins vrai de dire que notre société, — celle qui vit et agit en France, en cette année de grâce 1899, — peut se définir : une société qui n'a pas de principes directeurs, qui en est mortellement malade et qui ne l'ignore pas. Nous assistons, pour ainsi parler, à une dissolution de cette atmosphère intellectuelle et morale en dehors de laquelle aucune société ne saurait vivre. Nous sommes spectateurs, et nous nous doutons bien que tôt ou tard nous pourrions être victimes. Seulement, les uns en prennent leur parti avec insouciance ou cynisme, demandant au désarroi des intelligences et des consciences tout ce qui est apte à leur procurer des jouissances raffinées ou grossières. D'autres s'attristent sincèrement, cherchent des remèdes, des moyens de salut, s'agitent souvent plus qu'ils n'agissent, et parfois s'approchent, sans y atteindre, des vérités rédemptrices. Je ne parle pas des chrétiens simplement obéissants qui jouissent, eux, de la pleine lumière.

Et tout cela : l'abandon sceptique, la souffrance de la vérité perdue, l'effort courageux, mais mal orienté, brisé à mi-chemin du but, la paix sereine dans l'adhésion aux enseignements de l'Évangile et de l'Église, tout cela se reflète dans la littérature, surtout dans celle du théâtre et du roman, qui subit plus immédiatement l'influence de l'esprit public.

Il y aura, pensons-nous, quelque intérêt et quelque utilité à étudier de ce point de vue quelques œuvres remarquées du commencement de cette année, ou des derniers mois de la précédente.

I

Et afin de n'avoir pas à y revenir, débutons par les sceptiques. Ceux-là constatent l'état intellectuel et moral de la société sans

illusions, mais aussi sans espoirs, le sourire sur les lèvres, avec une complaisance, qui ne prend pas toujours la peine de se déguiser, trop souvent avec une brutalité révoltante. Nommons, mais nommons seulement le *Vieux Marcheur*, *Georgette Lemeunier*, le *Lys rouge*.

La première de ces pièces, écrit fort bien M. René Doumic[1], n'est pas moins offensante pour le bon goût que pour la morale. « Faire des turpitudes d'un vieux noceur le thème d'une comédie », et « croire que le spectacle de cette dégradation puisse amuser », c'est, dirons-nous à notre tour, faire peu d'honneur à son public ; mais, c'est, hélas ! le bien connaître. Au rapport de M. J. du Tillet (chargé de la critique théâtrale dans la *Revue bleue*), le succès du *Vieux Marcheur* a été « triomphal ». Et lui-même, à part quelques réserves de peu d'importance, s'associe pleinement à un suffrage aussi flatteur. M. J. du Tillet est, d'ailleurs, d'une bienveillance extrême et universelle, et je pense qu'il doit se faire beaucoup d'amis par ses critiques. Mais, quoi qu'il en soit, et comme il faut bien qu'il y ait une justice, même en ce bas monde, il demeure qu'à ce jeu de dilettantisme blasé et corrupteur, M. Henri Lavedan est en train de donner des remords même aux académiciens qui l'ont appelé à siéger au milieu d'eux.

M. Maurice Donnay, l'auteur de *Georgette Lemeunier*, fit ses débuts au *Chat Noir*[2]. C'est assez dire qu'il n'a pas commencé par la comédie noble. M. Maurice Donnay n'a pas oublié ses origines; il étale volontiers les hontes et la nullité morale de ses contemporains. — Tu ne vaux rien; mais, moi, je ne vaux guère

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1899.

2. On connaît les singulières destinées de ce cabaret de Montmartre, devenu un cénacle littéraire et le berceau du Théâtre-Libre. Cette brillante fortune se soutint pendant plus de dix ans. « Sur la porte on lisait cette inscription significative : « Passant, sois moderne. » A peine entrés, le propriétaire du lieu, Rodolphe Salis, l'homme aux grands mots et aux grands gestes, bombardait les visiteurs de distinction avec des phrases stupéfiantes comme celle-ci : « Montmartre, cette mamelle nourricière, est fière d'abriter dans ses flancs le cerveau de Paris. » On s'asseyait : des garçons, habillés en membres de l'Institut, s'empressaient à servir les nouveaux venus. Cette prostitution de la vénérable défroque académique, brodée d'estragon, disait assez en quel mépris on tenait l'art classique, l'art *poncif*, l'art « pompier... » Augustin Filon, *de Dumas à Rostand*, p. 71-72.

davantage[1], pourraient se dire l'un à l'autre, sans exception, ou peu s'en faut, les singuliers héros de ses pièces. Ainsi, Georgette Lemeunier est, pour elle-même, une femme honnête et sage, ce qui ne l'empêche pas de frayer, de se lier d'amitié avec une Mme Mairieux, une misérable. C'est là, du reste, un des caractères de la comédie de nos jours; à la vertu, à l'honneur, on prête des paroles, des attitudes, des manières d'agir absolument stupéfiantes; la correction extérieure, la dignité du langage et du maintien, on les réserve à ceux qui ont des démêlés avec la loi naturelle. C'est là un héritage de Dumas fils.

Le *Lys rouge* n'est autre chose qu'une assez faible adaptation à la scène du roman du même nom, dû à ce trop séduisant écrivain qui s'appelle Anatole France. M. France ne sera jamais goûté au théâtre, même par des spectateurs qui lui passeraient bien volontiers ses impiétés et ses hardiesses licencieuses. Mais l'ironie fuyante de ce disciple de Renan, les capricieuses souplesses de sa pensée ondoyante, les grâces froides de son pyrrhonisme élégant ne sont pas pour saisir et entraîner un auditoire. Il y faut moins de subtilité et une tout autre vigueur.

L'essai qui a médiocrement réussi pour le *Lys rouge*, le renouvellera-t-on pour l'*Anneau d'améthyste*? C'est ce que l'on verra. Ce roman est œuvre cruelle, décourageante, mauvaise, satire amère et pessimiste de nos misères intellectuelles et morales. L'*Anneau d'améthyste*, pourquoi? Parce que la baronne Bonmont, juive de naissance et catholique assez équivoque, offre ce présent à l'abbé Guitrel, qu'elle veut faire nommer à l'évêché de « Tourcoing ». Et ce, pour complaire à son fils. Le jeune Bonmont espère, en effet, que son ami Guitrel, une fois élevé à l'épiscopat, pourra lui obtenir à lui-même une faveur ardemment désirée : celle de participer aux chasses du duc de Brécé, « chef du parti catholique dans le département ». D'autres influences féminines interviennent; mais, de celles-là, il nous convient de ne rien dire. Ainsi appuyé, l'abbé Guitrel, qui est, d'ailleurs, un prêtre respectable, un peu doucereux seulement et non exempt de vanité et d'ambition, parvient au but de ses désirs. Il a eu, il est vrai, le tort de s'engager à ne pas soutenir les congrégations religieuses de son futur diocèse dans leur lutte contre le fisc;

1. Augustin Filon, *de Dumas à Rostand*, p. 251.

mais, comme disait, si je ne me trompe, le roi Louis-Philippe, quand les évêques ont reçu le Saint-Esprit, « ils ont le diable au corps ». Et c'est pourquoi le faible Guitrel, une fois nanti de sa crosse et de sa mitre, écrit au président de la République en faveur de ces mêmes congrégations qu'il a promis d'abandonner, une lettre très forte, qui termine l'*Anneau d'améthyste.*

Tel est l'épisode principal, autour duquel se jouent, avec mille détours, la fantaisie éblouissante et la gaîté parfois un peu forcée du romancier. Que si toute cette intrigue féminine au bénéfice de l'abbé Guitrel vous paraît invraisemblable, vous êtes de l'avis de M. Émile Faguet[1] et de M. France lui-même. « Loyer », le ministre des cultes (p. 376), recevant la visite du candidat si singulièrement patronné, s'étonne de voir paraître « un vieillard » et un vieillard d'aspect sérieux et fort sacerdotal. Je demande la permission de transcrire ici, tel quel, le mot que prononça alors le ministre. — « Que lui veulent les femmes ? » pensa-t-il. Et nous non plus, les lecteurs, nous ne voyons pas pourquoi elles se sont entremises en cette affaire, si ce n'est qu'il a paru plaisant à M. Anatole France de mettre nos évêques en un « même panier » avec les financiers juifs et les hommes d'État de la République. Et ceux-ci, non plus que ceux-là, nous n'avons pas à les défendre contre lui. Mais enfin il est de fait que rien ni personne ne trouve grâce devant son pessimisme et sa raillerie : ni le parti catholique, représenté par le duc de Brécé, un ignorant, un sot, un entêté, infatué de sa noblesse dont il ne sait pas continuer les traditions fécondes et glorieuses, au demeurant à peu près un honnête homme — grand merci ! — ni l'armée, dont le porte-parole est un général Cartier de Chalmot, pratiquant par faiblesse d'âge, hostile sans trop savoir pourquoi aux amis de Dreyfus dont est M. France, et fort bien apparié en vérité avec le duc de Brécé ; — ni la pauvre Espagne, froidement moquée à cause de ses récentes défaites ; — ni le peuple des travailleurs, « Pecus » (p. 261), dont on trace un portrait qui aurait plu à Voltaire. Et, pour finir, une blessante et révoltante parodie des apparitions de Notre-Dame, à Lourdes ! Mais,

> Juste retour... des choses d'ici-bas !

comme dit notre vieux Molière, M. Anatole France paraît se plaire

1. *L'Anneau d'améthyste. Revue bleue,* 18 mars 1899.

à tout abaisser autour de lui ; à cette œuvre sceptique et pessimiste, il emploie l'aisance, le naturel, la gaîté gauloise d'un esprit qui assurément n'a rien à envier aux libres conteurs d'autrefois ; et il arrive qu'à cet abus d'eux-mêmes, à ce métier de dénigrer et d'amoindrir pour lequel ils ne sont pas faits, ces dons, à leur tour, s'amoindrissent et s'étiolent. Qui a lu le *Crime de Sylvestre Bonnard* [1], le *Livre de mon ami*, s'étonne de trouver dans l'*Anneau d'améthyste* plus d'une page qui veut à tout prix être spirituelle, ce qui est bien le pire défaut du genre, des répétitions affectées de mots qui aspirent à être méchants sans y réussir le moins du monde, des insistances désagréables, choquantes ! Ne parlons pas des fautes de goût qui sont aussi des atteintes à quelque chose d'autrement grave. Et s'il est vrai, qu'au point de vue strictement, j'allais dire étroitement littéraire, le personnage de M. Bergeret, le vieux savant pyrrhonien, mode Renan, est presque excellent, que son délicieux petit caniche, Riquet, justement loué par M. Émile Faguet, est meilleur encore, à notre humble avis toutefois M. Bergeret a le tort, que n'avait pas *Sylvestre Bonnard*, de représenter un type perdu ou en train de disparaître ; et, quant à Riquet, il n'égale pas *Hamilcar*, l'incomparable chat dudit *Sylvestre*.

En résumé, l'*Anneau d'améthyste* est un livre généralement spirituel, léger, chagrin, d'une inspiration trop souvent voltairienne et antisociale.

II

A d'autres maintenant, aux hommes de tête et de cœur qui ne constatent pas seulement, bien loin qu'ils s'y complaisent, le désarroi des intelligences et des mœurs, mais qui cherchent le remède, qui se font par l'œuvre littéraire, les apôtres d'une solution métaphysique, morale, sociale, religieuse. Il y a d'abord les métaphysiciens ; eh ! oui, les métaphysiciens : de hauts et nobles esprits qui s'épouvantent des destructions radicales opérées par

1. On sait que ce livre, très finement écrit, est *relativement* inoffensif. Sylvestre Bonnard est un vieil universitaire, à la fois solennel et naïf, un peu enfant toujours sous ses cheveux blancs, doucement sceptique, assez indifférent, mais point hostile à l'idée religieuse. Plusieurs des hommes qui ont maintenant de quarante à cinquante ans, et au delà, peuvent se souvenir d'avoir été examinés au baccalauréat par de vénérables professeurs non dépourvus de quelque ressemblance avec l'honnête Sylvestre Bonnard.

la critique de Kant, d'Auguste Comte, de Spencer, de Taine... et veulent rétablir ces dogmes nécessaires : l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur, la spiritualité, l'immortalité, la liberté de l'âme humaine. En écrivant ces lignes, on a surtout en vue l'*Échéance* [1], de M. Paul Bourget, et la *Nouvelle Idole* [2], de M. François de Curel.

Un savant athée, amené par la souffrance à reconnaître l'existence de Dieu, tel est, essentiellement, le sujet de l'*Échéance*, récit viril, sévère, pénétré de la première page à la dernière d'une émotion entraînante. Dans ce récit il y a deux acteurs principaux : le savant, *Eugène Corbières*, son ancien « camarade au lycée Louis-le-Grand », M. Paul Bourget lui-même.

Le premier acte, ou, si vous l'aimez mieux, le prologue de la « tragédie » a pour date le « printemps de 1873 ». Les années de lycée sont finies. On s'est perdu de vue et, comme par hasard, on fait « la découverte l'un de l'autre, comme il arrive souvent à des condisciples de collège, après le collège ». Eugène Corbières, qui, pareil à tant de jeunes hommes de sa génération, souffre de ne pouvoir concilier l'agnosticisme et le déterminisme qu'on lui a enseignés avec un besoin intense d'action et de dévouement, confie à son ami la solution pratique, empirique à laquelle il s'est rangé, en attendant mieux. — De deux choses l'une, s'est-il dit : ou le spiritualisme... allons jusqu'au bout : le christianisme est vrai, ou non. Si oui, la charité est un devoir. Si non, il est au moins vrai qu'il existe en nous un instinct appelé altruisme, légitime et logique au même degré que les autres. Donc, quelle que puisse être l'hypothèse qui se vérifie dans la réalité, mon désir de me dévouer à mes semblables est légitime et logique. — Et il s'est fait médecin et il est en passe de parvenir au premier rang. Seulement, cet expédient philosophique au moyen duquel il a rassuré son âme, cette métaphysique de provision ne tiendront pas contre le choc de la vie. Une douleur terrible va venir, qui le mènera beaucoup plus loin qu'il ne voulait aller, aux pieds de Dieu. Cette douleur, ce sera l'*échéance* tardive, mais venue enfin,

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1899.
2. Représentée pour la première fois à Paris, au théâtre Antoine, le 11 mars 1899.

d'une dette secrète, dette grave, contractée jadis par ses parents envers la justice divine.

Nous sommes en 1882. Le vrai drame, que nous devons bien à regret, brièvement résumer, va commencer. Un jour sans être attendu, Corbières arrive chez son ami, le même. Ses traits, d'ordinaire calmes et fermes, sont bouleversés. « J'ai un service très délicat à te demander... » Depuis que je suis en âge d'observer, j'ai constaté chez mon père et ma mère une singulière, une inexplicable tristesse. La clef de ce mystère douloureux, je crois maintenant la tenir entre mes mains. Il y a peu de jours, j'ai surpris mon père chez lui, en compagnie d'un inconnu qui le menaçait. C'est « un homme, de notre âge peut-être, avec des traits assez fins, dans un masque horriblement dégradé... Un corps décharné qu'habillaient des vêtements ignobles... Il avait, dans ses yeux aux paupières rougis, ce regard d'hébétude et d'insolence que j'ai si souvent vu aux gens de son espèce... » En sa présence, mon père paraissait profondément inquiet et troublé. « Moi qui les ai vus, j'ai senti le mystère, aussi nettement que je sens ce feu. » Et Corbières « étendit sa main vers la flamme qui brillait dans le foyer de la cheminée, souple et claire ».

Cet homme, — continua-t-il, — je l'ai revu, dans une innommable taverne, où il s'enivrait d'absinthe. Et, cette fois « je renonce à t'exprimer la mélancolie singulière dont cette tête était empreinte. J'y lisais maintenant, non plus l'insolence ni l'orgueil, mais une détresse infinie et irrémédiable, celle d'une destinée à jamais manquée... »

Je l'ai suivi. Je sais sa demeure. Vas-y, je te le demande.

Ce qui est dit est fait... Et le mystère se découvre. C'est, en effet, le mystère d'une destinée manquée, par un crime des parents de Corbières. Le malheureux apprend tout, d'abord au charitable ami qui l'est venu visiter, puis à Corbières lui-même. Pierre Robert, c'est son nom, est fils naturel. Son père, en mourant, a confié aux Corbières, dont il estimait l'honnêteté, une somme d'argent destinée à assurer d'abord l'achèvement des études et puis l'avenir de cet enfant qu'il voulait cacher à jamais à sa famille légitime. Cet argent, les dépositaires infidèles l'ont détourné, pour subvenir aux frais de l'éducation brillante qu'ils ont donnée à leur fils... Et, s'écrie le déclassé, « si je suis devenu

ce que je suis devenu : un fruit sec, un raté, un lamentable raté, si je bois, c'est leur faute... »

Écrasé par cette révélation, Eugène Corbières rentre chez ses parents, non plus en fils reconnaissant qui croit leur tout devoir, mais en justicier irrité. Suit une magnifique scène entre le fils et la mère. La mère s'avoue criminelle devant son fils, mais avec une telle sincérité, une telle douleur, une si poignante évidence, sur ses traits flétris, des remords cruels de toute une vie, qu'Eugène, désarmé, s'écrie : «... Maman, ma chère maman, ne souffre plus, ne pleure plus. Tout peut s'effacer, se réparer. Je serai riche. Je rendrai cet argent. Je guérirai ce malheureux... Regarde-moi... Souris-moi... Je te jure que je n'ai pour toi en moi que de la tendresse, de la vénération. Tes larmes ont tout effacé, et moi je ferai le reste... Et nous serons tous heureux, je te le promets... — Elle avait posé son front sur l'épaule du jeune homme, et elle l'écoutait sans lui parler, en secouant seulement cette pauvre tête blanchie d'un geste doux qui répondait : « Non », à ces promesses d'espérance. »

Venons à la conclusion, qui doit être, on ne l'aura pas oublié, un acte de foi du savant athée à l'existence de Dieu. Aussi bien, pour le philosophe éminent qu'est M. Paul Bourget, tout le reste, si éloquent et dramatique qu'il soit, n'est que pour cette conclusion métaphysique. Écoutons Eugène Corbières la déduire à son ami :

Te rappelles-tu, quand nous nous sommes revus après le collège, nos discussions d'idées, et les raisons qui m'ont fait commencer mes études de médecine ? Je te disais que j'avais soif et faim de certitude. J'avais cru la trouver, cette certitude, dans une espèce de pari à la Pascal... Je rêvais d'un emploi d'existence justifiable dans l'une et dans l'autre hypothèse, que Dieu existe ou n'existe pas... Hé bien ! je suis arrivé à un moment où cette double hypothèse n'est plus possible. Je suis acculé à l'alternative. Tu me parles d'argent à restituer, de soins à donner? Mais quand je paierais à ce Robert vingt fois, trente fois, cent fois la somme, quand je l'arracherais à l'affreux vice, par quel moyen lui restituer sa jeunesse, toutes les possibilités perdues, enfin réparer l'irréparable ? S'il n'y a pas de Dieu, j'en suis là... S'il y en a un, c'est-à-dire si l'action humaine a un autre horizon que celui-ci, je peux *mériter* pour ce malheureux.

Et puis, oui ou non ? Suis-je frappé pour la faute de mes parents ? Et ce Robert lui-même, de quoi est-il la victime, sinon de la faute de son père? Ah ! que j'en ai vu de ces répartitions, et derrière elles, il

faut bien un pouvoir répartiteur... Ce ne sont pas des théories, cela, c'est de l'expérience. Et c'est de l'expérience aussi que cette justice inévitable dont ma pauvre mère a eu l'épouvante dix ans durant, et qui l'a frappée, comme elle a dit, à travers moi. Derrière la justice, il faut bien un juge. Derrière l'échéance, il faut bien un créancier...

— Et tu conclus? lui demandai-je, comme il se taisait.

— Je conclus que si Dieu n'existe pas, je ne peux pas rendre le dépôt. Je le peux s'il existe. Et il existe, ajouta-t-il d'une voix que j'entends encore.

Il y a — continue M. Bourget — il y a seize ans déjà qu'Eugène me tenait, sous le coup immédiat des événements que j'ai racontés, ce discours dont je n'ai pas à discuter la logique, et depuis seize ans, il est demeuré fidèle à la solution qu'il m'indiquait dans cet entretien. Il n'a plus aujourd'hui ni son père ni sa mère. Pierre Robert est mort, lui aussi, quoique Corbières l'ait disputé à la maladie avec acharnement. Et lui-même, ses collègues l'ont vu, avec une stupeur que les années n'ont pas dissipée, brusquement, peu de temps après ces trois morts survenues presque coup sur coup, quitter sa place enviée de médecin des hôpitaux, sa magnifique clientèle parisienne, la certitude de tous les honneurs, pour entrer dans la Congrégation des Frères Saint-Jean de Dieu, vouée, comme on sait, au service des malades. Lorsque le hasard d'un voyage dans le Midi m'amène à Marseille, où ces religieux ont une importante maison, je ne manque jamais de rendre visite à leur hôpital et de demander au parloir le Père Saint-Robert. . . .

. . . .

De tous les hommes de ma génération, je n'ai jamais su si c'était celui que je plaignais ou que j'enviais le plus.

C'est tout. Et le lecteur admire cette dernière page, comme il a admiré les autres. Cependant — il faut l'avouer franchement — il est déçu. Ce que nous attendions, ce qui nous importait avant tout, ce n'étaient pas les conclusions, si éloquentes d'ailleurs et si généreuses d'*Eugène Corbières*, mais bien celles de son interlocuteur. A le bien prendre, dans ce drame philosophique de l'*Échéance*, le personnage principal — mieux, le seul — est l'écrivain lui-même, et ce personnage ne conclut pas. — Je vous donne, nous disait-il, tout à l'heure, « la solution » de mon ami ; mais, de cette solution « je n'ai pas à discuter la logique ». Nous en demandons bien pardon à M. Paul Bourget ; mais il nous semble que cette « discussion » est amenée de soi, exigée en quelque sorte par tout ce qui précède. La question a été si nettement posée entre l'agnosticisme prétendu scientifique et la vieille métaphysique alliée du christianisme ; et, franchement, d'autre part,

les preuves de Corbières en faveur de la seconde « solution » apparaissent si discutables ! En sèche forme dialectique, les voici :

D'abord, mon cœur a besoin de *mériter* pour le malheureux que mes parents ont perdu ; or, je ne le peux, si Dieu n'existe pas. — Ensuite, il est de fait qu'une justice, différente de celle des hommes, s'exerce ici-bas sur les coupables, les atteignant en eux-mêmes ou en ceux qui leur sont chers. Nous en sommes, Pierre Robert et moi, un cruel exemple. Or, « derrière la justice, il faut bien un juge ».

De ces deux preuves, il faut bien reconnaître que la première, dans les termes où elle est posée, ne saurait avoir de valeur rigoureuse. Du désir de Dieu, du *sentiment* de Dieu, pas plus que de l'*idée* de Dieu, il n'est permis d'inférer, au moins directement, l'existence réelle de l'Être infini. Peut-être a-t-on seulement entendu énoncer que les plus hauts sentiments du cœur, les plus nobles élans de la volonté se mettent d'accord avec la raison, quand la raison va à Dieu. En ce cas, je n'ai rien à objecter. Mais ce n'est pas là une preuve proprement dite.

La seconde raison, telle qu'elle est expliquée[1], semble supposer une loi « de réversibilité du mal ». Cette loi n'est pas démontrée. Il ne nous paraît pas prouvé que le châtiment doive toujours, sur cette terre, atteindre le coupable ou, à son défaut, d'autres hommes considérés comme solidaires par le pouvoir vengeur.

Admettons qu'il y ait des *faits* de « réversibilité » : par exemple, qu'Eugène Corbières soit, comme il le pense, « frappé pour la faute de ses parents ». — Très bien ; mais ces faits sont-ils plus démonstratifs de l'existence de Dieu que tant d'autres auxquels son esprit ne s'est pas arrêté ? — Non, sans doute. — Cependant, il est naturel que ceux-là l'émeuvent plus profondément ; et, d'autre part, il est toujours légitime de remonter d'un fait contingent à la cause première, d'un élément de l'Ordre universel à la suprême Intelligence.

Sauf une réserve relative à la loi de « réversibilité », cette seconde preuve de l'existence de Dieu peut donc suffire. Mais pourquoi M. Paul Bourget, au lieu de la « discuter » et de

1. Cf. *l'Échéance*, troisième page. *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1899, p. 243.

l'éclairer comme il l'eût fait admirablement, l'a-t-il laissée à l'état d'ébauche ?

La *Nouvelle Idole* ressemble par bien des points à l'*Échéance*. C'est encore une thèse métaphysique fièrement soulevée, traitée en noble langage, mais non achevée.

On a reproché à M. François de Curel d'avoir écrit, non un drame, mais un dialogue philosophique. De grâce, ne disputons pas sur les mots. On ne saurait nier qu'il n'y ait, à ce moment et spécialement dans notre pays, bien des hommes qui examinent douloureusement, qui « prennent — non sans raison — au tragique » ces redoutables questions : Y a-t-il quelque chose en dehors de la matière ? — Avons-nous une âme ? — Faut-il croire en Jésus-Christ ? C'est à eux que l'auteur s'adresse : pour eux, le sujet de la *Nouvelle Idole*, à condition d'être traité, et il l'a été, de façon concrète et vivante, offre un intérêt véritablement dramatique, puisqu'il donne lieu, chez l'acteur et le spectateur, à un mouvement varié, intense d'émotion et de passion. Et que de tels spectateurs se soient rencontrés, de fait, au théâtre Antoine, le succès de la pièce en est la preuve.

Albert Donnat, le célèbre médecin, rival de Pasteur, se voit en butte à une accusation terrible et trop justifiée. Afin de trouver à tout prix un vaccin pour le cancer, il a, prétend-on, inoculé le hideux virus « à de pauvres diables » atteints d'ailleurs d'affections mortelles. Et, en vérité, c'est ce qu'il a fait. Mais, dit-il à sa femme *Louise*, « tu ne peux pas te figurer les précautions que je prenais pour qu'aucune de mes études ne risquât d'abréger d'une seconde l'existence d'un malade... Je donnais toujours à l'agonie normale une avance telle, que le plus souvent mon expérience, gagnée de vitesse, avortait... » Seulement il a négligé un facteur de nulle valeur à ses yeux de savant athée, le miracle. Et c'est un miracle qui va le confondre. Une jeune orpheline, *Antoinette*, parvenue à la période ultime d'une maladie de poitrine, a subi l'inoculation meurtrière. Notre-Dame de Lourdes la guérit du premier mal, non du second, fruit de l'homicide expérience. Avec une indicible angoisse, Donnat constate le prodige dont l'évidence l'écrase. « Assassin ! s'écrie Louise. — Oui, je suis un assassin ! »

Au second acte, nous sommes chez *Maurice Cormier*, un psychologue de la nouvelle école, l'ami d'Albert Donnat. Il s'agit de

savoir si, « la nouvelle idole », la science, pourra guérir les blessures morales qu'elle a faites, et d'une manière générale, satisfaire aux aspirations de l'humanité. Ici commence l'action proprement dite. Ici se pose la question que le drame doit résoudre. Ce qui a précédé n'était guère qu'une préparation, une occasion, si on le veut, de poser cette question, de mettre cette action en mouvement.

Et c'est pourquoi on n'a pas eu tout à fait raison, ce semble, de noter, dans la *Nouvelle Idole*, un défaut d'unité, une fâcheuse dualité d'action. Non, l'accusation portée, la constatation du crime, tout ce qui fait l'objet du premier acte, n'est là que pour amener ce qui va suivre. A notre humble avis, le premier acte n'est qu'une *exposition* (une exposition un peu disproportionnée, soit) rien de plus.

Atterrée par la découverte qu'elle a faite, *Louise* vient solliciter auprès de *Maurice Cormier* direction et consolation... « Mais quelle étrange prière !... Vous me désolez ! — Étrange !... Pourquoi ?... — Vous demandez à mon pauvre savoir ce qu'il ne peut donner. Je reste stupéfait que vous osiez tant exiger de lui... » Une direction morale à vous prescrire! Mais la morale, comme la psychologie est encore à l'état d'ébauche confuse... Nous ne possédons encore aucune vérité certaine... Dans « quatre ou cinq cents ans » peut-être, la science sera-t-elle constituée!...

« *Louise, avec une explosion d'ironie amère :* Dans cinq cents ans on saura si j'ai une âme et comment la guérir, et c'est aujourd'hui que je souffre! Voilà donc la science! Je sombre dans le découragement, elle m'offre le doute ! Mais le plus humble prêtre auquel je raconterais ma douleur, trouverait des paroles bien autrement consolantes ! — *Maurice :* A l'instant, vous constatiez que les églises vous repoussent depuis que vous ne priez plus ! — *Louise :* Les églises sont de pierre!... La charité d'un bon vieux curé me donnerait des forces, parce que lui-même je le sentirais fort de sa foi, et qu'on a beau ne pas croire, le voisinage d'une conviction sincère inspire confiance. »

Hé bien, non; « le voisinage » de la foi d'autrui ne suffit pas. Il faut pour être consolé, aidé par la foi, croire ou du moins désirer de croire, Dieu ne refusant pas sa grâce aux âmes de bonne volonté.

Nous sommes obligé ici de convenir que l'on n'a pas com-

plètement tort, quand on reproche à M. de Curel l'obscurité, l'imprécision de ses conclusions en matière philosophique et religieuse. Tout à l'heure (acte I, sc. v et vi), par la bouche d'Albert Donnat, il se prononçait nettement pour la possibilité et la réalité du « miracle ». Non moins clairement, Louise Donnat, parlant au nom de l'auteur, — cela ne souffre aucun doute, — déclare vaine la science antispiritualiste et antichrétienne. Dans un instant, nous entendrons les arguments d'Albert Donnat en faveur du spiritualisme, sinon du dogme chrétien. Et tout cela pour aboutir (qu'on me pardonne) à cette conclusion vague, équivoque et sentimentale : Il n'est pas nécessaire de croire pour soi; « le voisinage d'une conviction sincère » suffit. Notez que, cette même conclusion, Albert Donnat la répètera à la dernière scène, et que ce sera le mot de la fin.

En attendant, le malheureux savant pénètre à son tour dans le laboratoire du psychologue et constate lui aussi l'insuffisance philosophique et morale de « la nouvelle idole ». Quelle satisfaction donne « la science » à ces questions nécessairement posées par l'âme humaine, surtout quand l'âme humaine est bouleversée par la souffrance et le remords : la question de l'infini, celle de notre immortalité, de la nature intime de notre être? Dieu, la « science » le nie sans preuves. Quand je l'ai nié, « je ne parlais pas en savant ». « Pasteur n'était pas un savant vulgaire, j'imagine », pourtant il admettait Dieu, le Dieu des chrétiens, « pourtant sa raison s'inclinait devant sa foi ». Et si mon âme n'est pas spirituelle, comment peut-elle avoir l'idée d'un monde supérieur à la matière? Si elle est spirituelle, il faut aussi qu'elle soit immortelle. D'ailleurs, ce besoin intense d'immortalité, comment l'expliquerez-vous, si l'âme est vouée à une fatale destruction? — Peut-être ces grandes preuves classiques sont-elles présentées avec trop de concision, en une terminologie trop abstraite. Mais, après tout, c'est là une des plus belles et des plus généreuses pages qui aient été écrites depuis longtemps.

Pourquoi nous les gâte-t-on en nous apprenant que, pour réparer son crime, ou pour compléter son expérience, ou pour ces deux mobiles tout ensemble, Donnat vient de se traiter lui-même comme il avait traité sa victime? Lui aussi désormais est condamné à mort. En vérité, et pour nommer les choses par leur nom, c'est là un suicide s'ajoutant à un homicide, un autre

meurtre après le premier. Il est permis de se demander si la tragédie ne tourne pas ici en mélodrame ; mais, ce qui est pire, c'est que l'on essaie de justifier, et même de poétiser ce double sacrifice offert à la « nouvelle idole ». Le troisième acte augmente, de ce chef, l'obscurité des deux premiers.

Antoinette, qui est, notez-le, une chrétienne convaincue, déclare à son bourreau, non qu'elle lui pardonne, mais qu'elle l'admire, l'approuve, s'estime elle-même heureuse et fière de contribuer par sa mort au développement de la science et au bien de l'humanité. *Louise*, désarmée par l'acte héroïque de son mari, ne sait comment lui exprimer son amour et sa douleur. Albert Donnat, hésitant jusque-là entre son cœur qui le condamne et sa raison qui l'approuve (acte III, sc. II) ! s'abandonne à l'attendrissement et à une sorte d'enthousiasme. « Ah ! — dit-il à sa victime — quel bien tu me fais !... Avec toi, je n'ai pas à renier mon idole !... Tu ne me la montres pas ridicule et pédante !... Ce matin, je me suis inoculé le mal dont tu mourras. Désormais je vais vivre double, vivre triple !... Jusqu'à ma convulsion suprême, j'épierai nos deux agonies... tes yeux brillent ! Ah ! tu es bien de ma race, toi ! C'est une petite fille qui me comprend le mieux !... »

Et enfin : « Je ne crois pas en Dieu, mais je meurs comme si je croyais en lui. Voilà d'où me vient la paix ! Ma force, c'est d'être compris par cette petite sainte qui tombe à mes côtés. Je sens qu'entre elle et moi existe une parenté mystérieuse. Sa sécurité fait la mienne !... J'ai pris mon parti de penser comme un illustre, et d'agir comme le premier brave homme venu. C'est incohérent, mais viendra-t-il jamais le jour où l'on pourra, en ne suivant que sa pensée, aboutir à toutes les grandeurs morales ?... »

Telle est cette dernière conclusion, dont nous avons déjà signalé le vague et l'ambiguïté. M. de Curel veut-il dire que « la nouvelle idole » a pour elle la raison, que le spiritualisme, le christianisme ont pour eux le sentiment, le cœur, l'imagination ? C'est bien possible. Et rien ne serait plus contemporain.

En dépit de ces défauts graves sans doute, et d'autres moins importants que nous n'avons pas notés, la *Nouvelle Idole* demeure une œuvre de valeur remarquable, bien qu'inégale, de haute pensée et d'inspiration généreuse.

III

Le *Berceau*[1], de M. Brieux, ressortit, non plus à la métaphysique, mais à la morale. Le *Berceau* est une plaidoirie contre le divorce. A la bonne heure ! et ce serait parfait, si la thèse n'était pas, comme on va le voir, arbitrairement restreinte. Mais enfin c'est un pas en avant contre l'une des lois maudites, et il convient d'en savoir gré à l'auteur des *Trois Filles de M. Dupont*.

Laurence a épousé en premières noces *Raymond Chantrel*. De ce mariage est né un fils. Depuis, Laurence a demandé et obtenu le divorce. Elle s'est remariée avec *Georges de Girieu* : mais ce sera pour le malheur de tous les deux, car entre eux se dressera, pour ainsi dire, l'enfant, avec les ineffaçables souvenirs personnifiés en lui. *En pareil cas, tout au moins*, le divorce ne devrait jamais être permis ; ou plutôt, en pareil cas, la loi est impuissante : du fait de l'enfant, les premiers liens demeurent, la nature proteste invinciblement contre la loi. Belle est la thèse, vraie, mais incomplète. Et qu'elle soit vraie, et que la preuve aussi en soit fort bonne, Laurence, Raymond Chantrel et M. de Girieu ne tardent pas à s'en apercevoir.

« Le petit Julien » tombe malade. Avec cette maladie commence l'action, simple, claire et se pouvant résumer d'un mot. On s'inquiète : le père de l'enfant demande à reprendre sa place auprès du « berceau ». Le mal paraît grave : M. de Girieu ne peut refuser. Voilà donc les deux époux réunis dans une commune angoisse, par des soins auxquels tous deux prennent part. Situation délicate, que l'auteur a traitée avec beaucoup de tact et de convenance.

L'enfant guérit. Mais eux, eux ils sont forcés de s'avouer que leur première union morale demeure, qu'il leur est impossible de se considérer comme étrangers l'un à l'autre. Leur commun amour de l'enfant triomphe, et de haute lutte, de toutes les conventions légales. Ils n'ont jamais cessé, ils ne sauraient cesser d'être l'un à l'autre. Et M. de Girieu, aussi digne d'ailleurs et aussi touchant qu'il peut l'être en son malheur relativement immérité, est contraint de céder. Il y a là des scènes excellentes.

1. Représenté pour la première fois à la Comédie-Française, le 19 décembre 1898.

Le dénouement, bien imaginé au point de vue seul de l'art (nous n'examinons pas si, au point de vue de la morale, un autre n'était pas préférable), est traité avec beaucoup de naturel, avec une émotion vraie. Placée par la faute de son divorce entre la loi humaine qui lui ordonne d'être à son second mari et la loi de la nature qui le lui défend, Laurence prend, avec une douleur touchante, l'unique parti qui lui reste : elle sera à son enfant, à lui et à aucun autre.

Si M. Brieux n'a pas fait preuve, jusqu'à ce moment, de la haute originalité et de la puissance de pensée qui appartiennent à M. de Curel, il a la conception plus nette, plus simple, plus concrète, le dialogue plus aisé, plus souple et plus vivant. Enfin, et avant tout, s'il avance encore dans la voie où il est entré, il fera plus vite et plus sûrement échec aux justes critiques dirigées contre le théâtre contemporain, au nom de la morale et de l'intérêt social bien entendu.

IV

C'est la question sociale, ou plus exactement la question politique, et plus exactement encore la question parlementaire, qui fait l'objet du remarquable travail publié par M. E.-M. de Vogüé dans la *Revue des Deux Mondes*. *Les Morts qui parlent* ont parlé si clair, si dur, si fort, en un style si net, si expressif, si suggestif aussi, et de tant de choses et de tant de gens que d'aucuns s'en sont émus et irrités. On connaît l'incident risible soulevé, à propos de l'École normale de Fontenay et de son directeur M. Pécaut, par le grave M. Buisson et M. Pierre-F. Pécaut, agrégé de philosophie. L'*Éclair* du 15 mars 1899 a publié la lettre de ce dernier à M. de Vogüé. On n'est pas plus courtois ni mieux élevé.

Les Morts qui parlent. Entendez que les divisions, les luttes intestines de nos parlementaires, les divisions plus profondes et plus grièves du pays lui-même, s'expliquent en dernière analyse par les antipathies et les oppositions ataviques. Ce sont nos pères qui, en nous, se haïssent et se déchirent. La chose est possible et vraie en partie. Toutefois, M. de Vogüé s'attarde peu à la faire voir, et c'est plutôt pour lui prétexte à écrire en tête de son livre un titre qui lui a plu.

A ce livre qui dit la vérité, mais une vérité cruelle, il serait

peut-être permis de reprocher quelque excès de pessimisme. Nos hommes politiques, tous — car je ne vois guère d'exception — sont-ils donc cela, et rien que cela, moralement, intellectuellement? Ne pouvait-on, par exemple, nous épargner l'entêtement par trop breton et les séniles amours du député catholique *marquis de Kermaheuc*? Mais non : ni exception, ni grâce! Il ne s'agissait pas cependant, en rigueur absolue, d'un livre d'histoire. Et l'histoire même, la réalité, veux-je dire, est-elle aussi impitoyable? Au jugement de M. de Vogüé, l'espoir, le seul espoir de la patrie est dans l'armée, surtout l'armée qui se dévoue là-bas à la défense et au développement de notre empire colonial. On pourrait objecter que l'armée de là-bas, c'est la France d'ici. Et comment le rameau demeurerait-il sain et vigoureux, si l'arbre est malade et à bout de sève?

A la littérature politique et sociale nous pouvons rattacher le *Roi de Rome*, d'Émile Pouvillon; *la Force,* de Paul Adam; *Plus que Reine*, d'Émile Bergerat; enfin, le dernier drame de Jean Richepin, *les Truands*.

Les souvenirs de l'époque napoléonienne sont, comme chacun sait, fort en faveur : il semble que dans cette gloire et dans cette force, on cherche une compensation aux misères et aux faiblesses présentes. Cette tendance nous a valu d'excellents travaux historiques; mais, pour les romanciers et les dramaturges, le sujet est fort périlleux, étant à la fois trop magnifique et rapproché de nous. M. É. Pouvillon a mis sur la scène un duc de Reichstadt mondain, léger, romanesque. Franchement, il y a là une faute de goût. Le fils de l'empereur est presque notre contemporain : il est trop près de nous, son caractère vrai est trop connu par des témoignages autorisés[1], pour subir impunément pareille métamorphose. La physionomie morale de Marie-Louise est plus heureusement rendue.

M. E. Bergerat a fait jouer au théâtre de la *Porte-Saint-Martin*,

1. Notamment celui du comte Prohesch-Osten, qui fut l'ami le plus écouté et le confident le plus habituel du prince. Le roi de Rome se fit toujours remarquer par la dignité et la réserve de son attitude, son application au travail, son éloignement de la dissipation mondaine. Sur la fin de sa vie seulement, il était devenu plus irritable et plus nerveux. Ce duc de Reichstadt historique ne ressemble que de très loin à celui qu'on vient de nous présenter.

en cinq actes, plus un prologue, l'histoire complète de Napoléon et de Joséphine, depuis la première entrevue jusqu'au divorce. C'est en vain que proteste M. Coquelin[1], qui lui, a été à la scène, un Napoléon fort acceptable, et c'est là un splendide éloge, mais la pièce est manquée. Un drame shakespearien sans passion profonde et sans portée morale, telle est cette œuvre. Et, de là aussi, l'épopée impériale sort étrangement amoindrie.

Nous la retrouverions mieux dans le dernier roman de M. Paul Adam, *la Force*. Mais les critiques les moins prudes constatent que dans ce récit des campagnes de la République et de l'Empire, les pages abondent qui ne blessent pas moins l'honnêteté que le bon goût. Puis, la thèse est manifestement erronée : l'unité morale de la France datant de la fusion de toutes les provinces, de toutes les classes sociales dans les armées révolutionnaires.

Et aux *Truands* de M. Richepin on a reproché tout d'abord, quoi ?... de ne pas l'être assez.. Ils manquent de verve, d'entrain, de turbulance, de bonne humeur farouche. Ils ne font pas peur, et François Villon, qui en est, trouve le moyen de perdre parmi eux sa personnalité originale avec sa gaîté entraînante. C'est un second rôle et de peu d'esprit, avec un visible désir d'en avoir ! Du plan, dépourvu d'intérêt et de vraisemblance, nous ne dirons rien. Les vers sont aussi bons, expressifs, souples, harmonieux, qu'ils peuvent l'être. Étant admis le principe du vers libre, ce sont des modèles.

Restent les œuvres littéraires franchement chrétiennes. Nous n'avons plus le temps aujourd'hui d'en parler comme elles le méritent. Notamment *le Pape*, d'Alexandre Parodi, fera ici l'objet d'un travail spécial.

Un scepticisme découragé ou complaisant chez quelques-uns ; chez d'autres, un sincère désir de travailler au relèvement philosophique, religieux, moral, social, des efforts généreux mais mal orientés, quelques-uns plus heureux et près d'atteindre à la vérité, tel est, ce semble, le bilan littéraire du commencement de cette année. Ce n'est pas le bien sans épithète, tant s'en faut ; mais il nous est permis de donner beaucoup à l'espérance.

1. *Figaro*, 19 avril 1899.

CAMILLE DE BEAUPUY, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis, auctius et emendatius, Auctore Nic. Nilles, S. J. (Ed. 2ª). Innsbrück, F. Rauch (K. Pustet), 1896 et 1897. 2 vol. in-8. T. Ier, pp. lxix-536 ; t. II, pp. xxxii-858. — **II. Un apôtre de l'Union des Églises au dix-septième siècle.** *Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie*, par Dom A. Guépin. Paris, Oudin, 1897. 2 vol. in-8, pp. xlvii-xxiii-clviii-412 et 589. Prix : 15 francs. — **III. La Russie et l'Union des Églises.** Paris, Lethielleux, 1897. In-12, pp. 188. Prix : 2 fr. 50. — **IV. Rome et Cantorbéry**, par S. M. Brandi, S. J. Paris, Lethielleux. In-8, pp. 294. Prix : 5 francs. — **V. Russie et Pologne**, *à propos d'une publication polonaise*, par Ch. Dupuis. Paris, Firmin-Didot, 1898. In-12, pp. 70. — **VI. La Bulgarie aux Bulgares.** *Hier*, *aujourd'hui*, *demain*, par l'abbé Léopold Dupuy-Péyou, vicaire général, procureur délégué de l'archevêché de Bulgarie pour la France et la Belgique. Paris, Savaète; Bruxelles, A. Vromant, 1896. In-8, pp. 381. Prix : 5 fr. — **VII. L'Orient et l'Europe**, par le baron A. de La Barre de Nanteuil. Paris, Didot, 1898. In-8, pp. 252.

I. — Le *Kalendarium* du R. P. Nilles est l'un des ouvrages les mieux faits pour préparer et avancer la réconciliation des Églises d'Orient avec l'Église catholique. En deux volumes, l'auteur résume une vaste bibliothèque. Tous les caractères particuliers des liturgies de l'Orient, ses cérémonies, ses fêtes, ses jeûnes y sont décrits en quelques mots clairs et précis. L'ensemble de ce travail où la théologie, la linguistique et d'autres sciences sacrées et profanes ont été mises à contribution, présente le miroir fidèle des croyances et des opinions de l'Église orientale.

Ces croyances ne sont pas altérées; ces opinions ne sont jamais dénaturées. Un ton calme, bienveillant, respectueux est, pour les Grecs et les Latins, comme une continuelle invitation à se mieux connaître, à se mieux apprécier. D'une mutuelle estime ne peut que naître et grandir l'accord des intelligences ; car en étudiant

les liturgies grecque, melchite, gréco-russe, gréco-bulgare, gréco-roumaine, syrienne, syro-chaldéenne, syro-maronite, syro-malabare, copte, abyssinienne, arménienne; en les confrontant avec la liturgie latine, on découvre, sous la variété des rites, les preuves d'une même foi, comme le naturaliste saisit, sous la variété des races, le type persistant d'une même espèce. Il sera ainsi aisé de faire le départ entre ce qui vient directement de Dieu, c'est-à-dire le dogme proprement dit, et les pratiques d'institution ecclésiastique.

Dans le premier volume de cette réédition nous signalerons spécialement, parmi les parties renouvelées, les calendriers des Bulgares, des Syriens et des Maronites.

Le second volume n'est ni moins important ni moins érudit que le premier; celui-ci contient les fêtes célébrées à jour fixe; celui-là, les fêtes mobiles, par conséquent les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, les *temps* du Carême, pascal et de l'Avent, etc. On y rencontre aussi quelques documents entièrement nouveaux; il fait connaître plusieurs années ecclésiastiques ignorées en Europe, comme celles des chrétiens de saint Thomas au Malabar, des Syriens, etc.

Pour se faire une idée de la masse d'informations précieuses que renferme le savant ouvrage du P. Nilles, on n'a qu'à parcourir l'Index alphabétique des noms et des choses qui termine le second volume. Cet Index remplissait déjà cent pages compactes à deux colonnes dans la première édition; il en comprend cent douze dans la seconde.

II. — Quand, il y a vingt-quatre ans, fut publiée la première édition de l'histoire de *saint Josaphat*, le livre fut apprécié dans les *Études* par le P. Martinof. Inutile de répéter ici les éloges mérités que notre regretté confrère décernait à Dom Guépin. Il conviendrait cependant de nous arrêter à l'éloquente Préface écrite pour cette nouvelle édition. Aux jours où il composait et achevait de raconter la vie de saint Josaphat, l'écrivain contemplait avec tristesse et découragement l'anéantissement progressif du catholicisme en Pologne, sous les efforts concertés du gouvernement et du clergé russes.

Aujourd'hui, la voix de Léon XIII, invitant les Orientaux à se réconcilier avec le successeur de Pierre, ranime sa confiance.

L'avènement au trône d'un prince sage et modéré ; les sentiments de vrai libéralisme qui commencent à pénétrer les classes les plus cultivées, le suprême intérêt du Grand Empire font une obligation au gouvernement russe d'adoucir ou plutôt de lever toutes les mesures de rigueur et d'exception prises contre la malheureuse Pologne.

Hélas ! les rayons d'espoir qui, les années dernières, réjouissaient tous les cœurs catholiques, ne grandissent guère, s'ils ne s'évanouissent pas. Mais l'éminent historien a néanmoins raison de rappeler, en termes persuasifs, que l'union est possible, qu'elle est avantageuse à tous les partis, et qu'il est digne de vrais chrétiens de la préparer par tous les moyens dont ils disposent.

III. — Il est évident que si la Russie donnait le signal d'un rapprochement vers Rome, son exemple entraînerait toutes les communautés grecques, ses satellites.

Quiconque veut aider à la réconciliation des Églises orientales avec l'Église romaine, ou s'intéresse à cet événement, désirable entre tous, lira donc avec profit la *Russie et l'Union* du R. P. Tondini.

L'auteur connaît les Russes ; il parle en homme qui a voyagé, vécu au milieu d'eux. Il connaît aussi les obstacles réels, formidables qui empêchent l'union et s'opposent même à la réforme du calendrier russe. Ces obstacles, il les signale avec un certain courage et ne craint pas de dire, à l'occasion, quelques bonnes vérités soit aux Russes, soit aux Latins, soit aux Polonais.

Le meilleur moyen, en effet, d'arriver à s'entendre, n'est-il pas d'avouer, de part et d'autre, ses torts ; et, par suite, de devenir plus indulgent, et de consentir aux sacrifices justes et nécessaires ?

IV. — On se rappelle encore les principales phases du débat sur la valeur des ordinations faites dans l'Église officielle d'Angleterre. Quelques esprits, vraiment trop optimistes, avaient espéré, un moment, que la reconnaissance solennelle de ces ordres serait le pont jeté entre les deux Églises. Léon XIII, cependant, ne pouvait aller à l'encontre du dogme catholique et de la pratique suivie par ses prédécesseurs. Aussi, le 13 septembre 1896, les ordinations anglicanes furent-elles déclarées absolument nulles.

La sentence du pape terminait les discussions entre catholiques. Mais les Anglicans ne l'acceptèrent pas ; les deux archevêques de Cantorbéry et d'York répliquèrent par une lettre où ils prenaient à partie tous les considérants de l'encyclique pontificale.

Comme nous avons de 1895 à 1896, traité longuement, dans les *Études*, cette intéressante et grave question[1], nous nous contenterons d'analyser brièvement le travail approfondi et complet du R. P. Brandi.

Il comprend un commentaire de l'encyclique pontificale *Apostolicæ curæ* et une réfutation de la réplique des archevêques anglicans. Le distingué rédacteur de la *Civiltà cattolica* montre d'une façon péremptoire que l'ordinal anglican, replacé dans son milieu historique, ne contient pas le sens déterminé, indispensable pour la collation du pouvoir sacerdotal. Les paroles qui, d'après les Anglicans, constituent la forme du sacrement de l'Ordre, ayant été altérées de propos délibéré pour exclure le pouvoir sacerdotal au sens catholique, il en résulte que les consécrateurs ne pouvaient avoir l'intention sérieuse, efficace, de transmettre le sacerdoce. Ainsi, d'ailleurs, depuis l'an 1550, en a toujours pratiquement décidé l'Église catholique.

L'auteur ayant eu le privilège de consulter les archives du Saint-Office, du Vatican et de la Propagande, a enrichi son livre de précieux documents inédits, qui forment un Appendice de soixante pages.

Nul, sauf les Anglicans, ne contestera le bien fondé de ses conclusions. Tout au plus, pourrait-on alléguer qu'il attache parfois trop d'importance à des considérations d'ordre secondaire dont la justesse pourrait être discutée. Peut-être aussi ne fait-il pas assez ressortir que l'idée de sacrifice exclue de l'ordinal anglican se retrouve, d'une façon plus ou moins claire, dans les anciens rites d'ordination de l'Orient comme de l'Occident. (Voir *Études*, t. LXIV, p. 576.)

V. — Nous avons déjà signalé dans les *Études* (20 juin 1898, p. 730), l'intéressant travail de M. C. Dupuis. Il fut écrit à propos du livre : *Russie et Pologne*, du comte Leliwa, et avant d'être

1. *Études*, t. LXIV, p. 400 et 574 ; t. LXIX, p. 651 ; t. LXXII, p. 304, 487.

publié en brochure, il parut dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques*. C'est un résumé impartial, une appréciation judicieuse des mesures de rigueur prises par la Russie à l'égard de la Pologne, depuis l'insurrection de 1863.

VI. — *La Bulgarie aux Bulgares* se divise en deux parties. La première traite de la Bulgarie aux points de vue physique, politique, ethnographique et économique. La seconde est exclusivement consacrée à l'histoire de l'Église bulgare et des Missions catholiques dans la principauté. Les derniers chapitres s'occupent spécialement de l'état des Églises orientales dans les Balkans, et des espérances qu'il fait concevoir pour une prochaine union. On constate, avec regret, que ces espérances ne sont point encore à la veille de se réaliser. On sait aussi que l'heureux augure que l'auteur avait tiré de l'avènement de Ferdinand I[er] et du baptême catholique du prince Boris a été, depuis, cruellement démenti.

Le livre de M. l'abbé Léopold Dupuy-Péyou est illustré d'un grand nombre de dessins, portraits, paysages, cartes, etc. Sans être un cours d'histoire, ni à proprement parler une œuvre scientifique, il contient de nombreux et curieux renseignements sur l'histoire et la situation religieuse de la Bulgarie. Bref, il satisfera ceux qui, pour connaître rapidement un pays, désirent un guide clair et intéressant.

VII. — *L'Orient et l'Europe* est un exposé, à grands traits, des graves problèmes qu'enferme la question d'Orient. L'auteur n'écrit pas pour les spécialistes, qui depuis longtemps auraient fait une étude approfondie de ce délicat sujet. Son travail tient le milieu entre les traités originaux et les œuvres de vulgarisation. Son principal mérite est de présenter, en un tableau harmonieux, les faits les plus saillants qui ont marqué les relations internationales de l'Europe et de l'Orient. Ce résumé est fait d'une manière claire et intéressante. En le lisant, on se rend compte des fautes passées et présentes de la politique française. Tandis que l'Autriche, et surtout la Russie et l'Angleterre, entourent « l'homme malade » et se disputent ses dépouilles, la France voit diminuer de jour en jour son influence, qui était d'autant moins redoutable pour le sultan qu'elle s'inspirait de motifs plus hauts et plus désintéressés. En 1700, Pierre le Grand obtenait, par le traité de Constantinople, le territoire d'Azof. Maîtresse en ce point, la

Russie a étendu ses bras sur toute la partie supérieure de la mer Noire, tandis que l'Angleterre a mis la main sur l'Égypte et les chemins des Indes. Si l'éléphant et la baleine sont redoutables pour l'homme malade, leur jalousie réciproque est peut-être sa meilleure garantie. François Tournebize, S. J.

I. **Le Besoin de croire et le Besoin de savoir**, par Bernard Gaudeau, S. J., professeur de dogmatique à l'Institut catholique de Paris. *Notes d'un auditeur au Congrès de la Jeunesse catholique à Besançon.* Paris, Victor Retaux, 1899. Brochure de 67 pages. — II. **Le Catholicisme et la Vie de l'Esprit**, par George Fonsegrive. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, pp. viii-459. Prix : 3 fr. 50.

I. — Cet opuscule justifie d'abord son sous-titre. Ce sont bien les *Notes d'un auditeur*, mais d'un auditeur charmé, et digne, par sa science et son élévation d'esprit, d'interpréter les paroles du maître qu'il a entendu.

Les grandes lignes du discours de Besançon sont nettement résumées. Le besoin de croire est inhérent à l'humanité; il est impliqué dans la nature et la définition même de l'homme.

La conclusion du discours se borne à ceci : *Croire qu'il faut croire*. Conclusion banale en apparence, mais en apparence seulement, car elle élimine, et le dilettantisme dissolvant d'un Renan, et le scepticisme, et le rationalisme, qui ne veut admettre que ce dont l'analyse rationnelle proprement dite peut totalement lui rendre compte. Il y a plus; si l'orgueil n'arrête pas en chemin, le besoin de croire nous amène à admettre, non pas une vérité ou un mystère quelconques, mais le mystère surnaturel proprement dit, mais la vérité chrétienne révélée; et à l'admettre sous le contrôle d'une tradition authentique, dont une autorité toujours vivante garde le dépôt.

Après avoir rempli brillamment son rôle de rapporteur, le P. Gaudeau fait œuvre de critique, de critique qui veut être bienveillant et conciliant, pour des motifs dignes d'éloge (p. 22). On ne saurait en disconvenir, à côté de l'idée générale, nette et puissante, il y avait, dans le discours de Besançon, des passages ou des expressions qui appelaient la réserve ou l'explication. Ainsi, dans l'ensemble, on pourrait soupçonner une certaine confusion entre des ordres de croyance très différents : croyance

philosophique et purement humaine, qui est à la base de toute morale, de toute science et de toute action; croyance proprement religieuse et spécifiquement chrétienne ou même catholique. Le P. Gaudeau donne fort heureusement le fil conducteur, en ramenant l'argumentation de M. Brunetière à trois idées, très distinctes quoique liées entre elles, et dont la première seule a été largement développée et démontrée tout le long du discours, tandis que les deux dernières ont été seulement indiquées dans la conclusion.

Première idée. — Constatation, par une enquête positive, de ce fait indéniable, à savoir que l'humanité admet invinciblement comme vraies des choses dont la raison (entendez la raison raisonnante...) ne peut par elle-même *totalement* se rendre compte...

Deuxième idée. — Ce fait admis, la raison raisonnante (celle notamment des rationalistes, des sceptiques, des positivistes) n'a plus aucun motif ni aucune excuse de ne pas admettre comme vrais les mystères surnaturels, révélés, du christianisme, pourvu que le christianisme se révèle lui-même historiquement par des signes qui en font une religion à part, « unique, sans équivalent, sans analogue, extraordinaire ». Et c'est là encore un fait.

Troisième idée. — Et nous pouvons aller plus loin. Il faut à la croyance une autorité qui la fixe, qui la maintienne inaltérée en gardant le dépôt d'une tradition toujours vivante. Et c'est là, nous le constatons toujours par la méthode positive des faits, le privilège du catholicisme.

Cette progression des idées nous montre la liaison qu'il y a, dans la pensée de M. Brunetière, entre ces trois étapes ou ces trois états successifs de l'esprit, croyance philosophique et purement humaine, foi surnaturelle chrétienne, foi catholique. En chacun de ces états on retrouve une application du besoin de croire sous cet élément générique de la croyance que l'orateur de Besançon oppose au rationalisme, l'humble acceptation par la raison d'une vérité qui dépasse la raison. Et cette manière de présenter l'argumentation de M. Brunetière est certainement de nature à éclairer la marche de son discours. Elle reste bien dans sa pensée, puisqu'il entend lui-même, par une croyance ou la foi, « quelque chose que l'on ne *sait* pas, mais dont on n'est pas pour cela moins sûr, dont on se sent même presque plus assuré[1] ».

1. *Le Besoin de croire*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1898, p. 263.

Plus délicate était l'interprétation de certaines formules d'allure paradoxale et quelque peu fidéiste, comme celle-ci : « C'est la croyance qui est *la raison de la raison.* » Mais, ne pourrait-on pas se demander si, dans ce cas et dans cet ordre d'idées, la croyance mise par les modernes à la base de la raison ou de la science ne serait pas ce que l'ancienne école, et saint Thomas en particulier, appelaient la connaissance des premiers principes? La divergence serait alors plus apparente que réelle. Telle est l'interprétation que propose et développe le P. Gaudeau. Évidemment, son intention n'est pas de nier ce qu'il y a d'équivoque dans la formule qu'il essaie d'expliquer; pour qui sait lire, il insinue plus d'une fois le contraire. Ce n'est pas non plus d'identifier la connaissance des premiers principes avec la croyance entendue, au sens strictement kantiste, pour un assentiment *subjectivement* suffisant, mais regardé en même temps comme *objectivement insuffisant*[1]; il est trop clair que les partisans de l'ancienne école ne sauraient admettre cette identification. Il n'a même pas voulu, me semble-t-il, décider s'il est à propos, absolument parlant, d'appliquer le mot de *croyance* à cette connaissance des premiers principes, qui dit en fait *évidence* immédiate, *intuition*, *vision.*

L'intention du fin critique, c'est celle qu'il indique discrètement à la page 34 de sa brochure : dégager l' « âme de vérité » cachée dans les erreurs dont M. Brunetière a emprunté les termes. Ce but, il le poursuit en recherchant si par quelque côté l'adhésion de l'esprit aux premiers principes dans l'ordre intellectuel et moral n'offrirait pas une certaine analogie avec la croyance, prise par un certain nombre de modernes, et notamment par M. Brunetière, pour l'acceptation invincible de certaines vérités qui s'imposent, qu'il faut admettre, « sans les démontrer, qui ne sont pas dès lors objet de science, mais de connaissance immédiate et nécessaire, que l'homme ne suppose pas gratuitement, qu'il ne prouve pas davantage, mais qu'il connaît naturellement ». Il est facile de voir par là où l'analogie cherchée peut se trouver; c'est dans le « caractère d'imperfection, d'ébauche, d'inachèvement de la forme embryonnaire que revêt en nous la connaissance des principes ».

1. Kant, *Méthodologie transcendentale,* chap. II, sect. 3.

Ramené à ces proportions, le plaidoyer du P. Gaudeau est fort intelligible. On reste libre de ne pas suivre l'auteur jusqu'au bout dans son œuvre de bienveillante conciliation; mais il est juste de reconnaître ce qu'il y a de sérieux dans sa pensée et de pratique dans les réflexions qu'elle lui suggère, juste aussi d'admirer le riche talent dont il a fait preuve en la développant.

Xavier-Marie Le Bachelet, S. J.

II. — M. George Fonsegrive a conquis une place distinguée parmi les apologistes du catholicisme au dix-neuvième siècle. Sa manière claire et vivante attire et retient l'attention, en même temps que ses habitudes de dialectique lui donnent puissance sur les esprits.

La thèse que M. Fonsegrive affectionne et à laquelle il revient dans le présent volume est que le catholicisme n'entrave ni ne contrarie aucune des aspirations légitimes de l'homme. Loin de là, il leur assure plein épanouissement. En lui, on trouve les vraies énergies de la volonté; en lui, la règle morale et la lumière de l'esprit; en lui, la liberté véritable; et le bonheur suprême qu'il promet est à la fois surabondance de vie et plénitude de repos, par où s'harmonisent et s'achèvent toutes les activités de la nature humaine.

La démonstration que donne M. Fonsegrive est victorieuse.

Mais il a aussi sa thèse sur les conditions de l'apologétique moderne, thèse que l'auteur lui-même ne suit qu'en partie dans son livre. Il a remarqué que l'esprit de nos contemporains était tout imprégné de kantisme, que cet esprit avait une disposition à mesurer les choses d'après sa connaissance ou des formes internes, à douter de la valeur objective de la métaphysique, à mettre en question l'existence d'une marque assurée de la vérité, à estimer qu'il ne saurait y avoir de démonstration rigoureuse des objets métaphysiques, qu'en particulier l'existence de Dieu est moins prouvée par la raison qu'affirmée par la foi. Il note que cette tendance est morbide, qu'il y a là un état maladif des intelligences. D'autre part, il voudrait que l'apologétique s'y conformât, qu'elle fît appel à la foi pour appuyer la science plutôt qu'à la science pour fonder la foi.

Oui, mais alors cette apologétique sera-t-elle vraiment probante? Le médecin peut condescendre un instant au goût dépravé

ou aux fantaisies du malade. Mais si cette condescendance ne réussit pas à lui faire accepter le remède convenable, elle ne le guérira pas.

Nous ne saurions voir dans l'apologétique dite d'*immanence* et dans la méthode employée par M. Fonsegrive qu'une apologétique préparatoire, tout au plus partielle, non l'apologétique définitive et pleine.

Le livre rappelle (p. 64-65) la distinction faite naguère dans les *Études*, par le P. Le Bachelet, entre l'apologétique « traditionnelle » et l'apologétique « moderne », et semble admettre le jugement porté par le Révérend Père sur la valeur relative de chacune. Mais il est manifeste qu'on fait peu de fond sur l'efficacité de la première. Et cependant l'expérience prouve que des livres conçus d'après l'ancienne méthode, comme les *Études philosophiques* d'Auguste Nicolas, gardent toute leur force de persuasion. M. Fonsegrive ne se ferait-il pas l'illusion d'attribuer à tous les esprits la couleur kantiste dont est teint surtout le monde universitaire qu'il fréquente? Nous dirons avec Mgr Fuzet, dans sa lettre aux *Annales de Philosophie chrétienne* (mars 1899), qu'il ne nous apparaît pas que « l'appareil historique et philosophique, dont on s'est servi jusqu'ici dans l'Église, mérite d'être abandonné ».

Peut-être aussi serait-il bon de moins donner dans ces reproches exagérés et agaçants que le livre adresse aux écrivains catholiques de s'être mépris sur la portée de telle objection des adversaires et sur la valeur des réponses faites, d'avoir confondu ensemble telles et telles notions cependant distinctes, etc. Faisons mieux que nos devanciers, mais ne le disons pas trop.

En un endroit (p. 167), on signale un antagonisme latent entre le catholicisme et l'*Union pour la paix morale* de M. Paul Desjardins; ailleurs (p. 367), on reconnaît à son auteur le véritable esprit du christianisme. Le premier jugement ne serait-il pas le vrai?

Lucien ROURE, S. J.

Études de science musicale[1], par le R. P. Antoine DECHEVRENS, S. J., t. II et III. 2 vol. in-4. — Si une thèse solide et, sur beaucoup de points, hors de conteste avait la fortune de passer

1. Paris, chez l'auteur, rue Lhomond, 26. En dépôt chez Mlles Blanc, rue Malebranche, 4.

du livre dans l'opinion courante aussi aisément que certaines théories de circonstance ou certains enthousiasmes de sentiment, il nous semble hors de doute que le R. P. Dechevrens aurait bientôt gain de cause pour le *rythme musical* et régulier des mélodies grégoriennes, dont il établit si clairement l'existence et dont il reconstitue la forme originale avec tant de vraisemblance d'après les anciens manuscrits. Mais le désarroi où nous ont jetés de longs siècles d'aberration *plain-chantiste*, la ténacité des préjugés, la puissance étonnante de l'inertie routinière, empêcheront peut-être longtemps encore qu'il en soit ainsi.

Cependant, les deux nouveaux volumes du P. Dechevrens traitent avec une ampleur magistrale, qui force au moins le respect, de la *musique grégorienne* au point de vue *rythmique.* Le second donne les preuves historiques et scientifiques du fait; le troisième, outre qu'il contient des documents précieux complétant la démonstration précédente, reconstitue, d'après les bases données, trente messes grégoriennes traduites sur les manuscrits mêmes du monastère de Saint-Gall; les signes neumatiques transcrits au-dessus de la portée permettent au lecteur de contrôler la fidélité et la valeur de la traduction musicale.

Mieux que nos appréciations personnelles, quelques extraits des Revues qui ont déjà étudié l'ouvrage permettront de juger de son importance.

La Nuova Musica de Florence[1] publiait en septembre dernier une lettre de Paris signée : Lussy de Stans, où l'illustre auteur de l'*Histoire de la Notation musicale*, du *Rythme* et de l'*Expression musicale*, signale avec une grande autorité l'immense pas en avant que le P. Dechevrens fait faire à la question du chant d'église. Après avoir rappelé les travaux « si remarquables » des dom Pothier, dom Mocquereau, Burnouf, Huet, Lhoumeau et autres, il continue :

Tous ces auteurs sont d'accord pour affirmer que le *plain-chant* qu'on chante dans les églises catholiques depuis des siècles, est monstrueusement dénaturé et ne ressemble en rien à ce que fut le chant ambrosien et grégorien. Mais il y a scission entre eux...

Les Pothiéristes nient la mesure et le rythme *musical symétrique* dans le chant ambrosien et grégorien. Or, le P. Dechevrens, dans ses

1. Publication mensuelle. Direttore E. del Valle de Paz; Firenze, via dei Conti, 10.

Études musicales... prouve avec la dernière évidence que c'est précisément la *mesure* et le *rythme* qui sont nettement notés dans la notation neumatique bien plus que l'intonation ou le *mélos*.

Il prouve historiquement, *irrésistiblement*, que tous les auteurs et didacticiens depuis saint Ambroise, saint Augustin, Guy d'Arezzo, etc., affirment la nécessité de la mesure et du rythme *musical* dans le chant ambrosien et grégorien. Ce n'est que quand mesure et rythme, ces éléments vitaux, en ont été élimininés, chassés par la diaphonie qu'est né le *plain-chant, Cantus planus*, chant sans idée, sans sentiment...

Comme je serais heureux de vous transcrire ici l'*admirable* démonstration du P. Dechevrens !...

Dès aujourd'hui on peut affirmer que le *plain-chant* estropié, qu'on entend exécuter dans les offices du culte catholique, sera chassé du sanctuaire et remplacé par le chant ambrosien et grégorien que chantaient les chrétiens du quatrième au douzième siècle. Ces chants, ressuscités et transcrits dans leur pureté primitive, renferment des beautés *sui generis*, il est vrai, de premier ordre, des merveilles insoupçonnées...

En Allemagne, l'*Historisches Jahrbuch* (Annuaire historique), organe de la *Société de Görres*, qui groupe l'élite des savants catholiques de langue allemande, a consacré au livre du P. Dechevrens les lignes suivantes, dues à une plume spécialement compétente dans les questions de rythmique :

...Dans son deuxième volume, le Révérend Père donne une histoire du rythme dans la musique vocale de l'Église *comme on n'en connaissait point encore jusqu'aujourd'hui*. Appuyé sur tous les théoriciens du moyen âge, il prouve d'une manière, à notre avis irréfutable (*unwiderleglich*), l'existence d'un rythme rigoureux et bien cadencé dans les vieux chants de l'Église; et non seulement dans les hymnes, les séquences et les tropes, mais aussi dans les morceaux écrits sur un texte en prose... Cette histoire du rythme religieux, qui est composée avec une *pleine connaissance de la question*, a sa valeur propre indépendamment de l'étude suivante, qui est complètement originale, et a pour but de reconstituer le rythme grégorien d'après les *neumes* de l'abbaye de Saint-Gall...

Tout cet ouvrage témoigne d'une science profonde et d'une heureuse alliance de l'intuition immédiate, avec une grande habileté à tirer parti des indications et des données nombreuses fournies par les écrivains du moyen âge qui se sont occupés de musique...

La nature même du sujet veut sans doute que les résultats acquis provoquent en beaucoup d'endroits l'étonnement et la contradiction. Si l'on juge en effet les mélodies reconstituées par le R. P. Dechevrens d'après les idées courantes sur l'ancienne musique religieuse, et si l'on refuse à l'auteur le droit de combiner et de deviner dans une question

sur laquelle aucune tradition ne s'est prononcée nettement, on pourra considérer avec une certaine défiance la deuxième partie des *Études* du Révérend Père. Au contraire, si l'on constate que les opinions communes sur la constitution primitive du chant grégorien sont en contradiction avec les déclarations formelles des théoriciens et la nature même des signes neumatiques; si l'on songe en même temps qu'aux neuvième et dixième siècles on pratiqua le chant religieux d'après des principes très différents les uns des autres, on suivra avec beaucoup d'intérêt les développements du R. P. Dechevrens et peut-être se déclarera-t-on avec l'auteur de ces lignes convaincu par la *haute vraisemblance*, et en maints endroits par l'*évidence* de l'interprétation des neumes donnée par le Révérend Père [1].

Et maintenant voici qu'une jeune revue parisienne, intitulée *l'Avenir de la musique sacrée* [2], — elle-même pleine d'avenir, — vient de publier, sous la signature de son vaillant et savant directeur, maître de chapelle de Notre-Dame de Plaisance, une série d'articles sur le P. Dechevrens qui seront, sans aucun doute, lus avec plaisir.

Décidément, lisons-nous dans le numéro du 15 novembre, la question grégorienne devient une boîte à surprises...

Quinze années durant, une foule d'hommes de bon vouloir croyaient, grâce à l'école bénédictine, être en possession, non seulement d'une édition irréprochable, hors de conteste, mais encore d'une *méthode d'exécution* basée tout à la fois sur la nature, sur la tradition, sur les monuments du passé et sur leur scrupuleuse interprétation. Or, voici qu'au moment où ces hommes-là sont devenus légion, leurs plus chères convictions sont battues en brèche, au nom de la science, par des adversaires de valeur, armés jusqu'aux dents, ayant puisé souvent aux mêmes sources et pliant les mêmes textes à des façons de voir diamétralement opposées. — Cela devait arriver ; et cela prouve que la question prend une importance de plus en plus capitale et force l'intérêt d'une majorité naguère indifférente.

Mais cela laisse à penser aussi que les données de Solesmes n'ont point, jusqu'à ce jour, satisfait tout le monde. — Vingt fois, en dépit de nos protestations et de nos enthousiasmes [3], nous avons entendu des amis reprocher à l'École bénédictine un certain vague, une sorte d'imprécision, qui laisse trop de place au caprice individuel dans l'interprétation des mélodies...

1. *Historisches Jahrbuch*, an. 1898, p. 985. Fribourg-en-Brisgau, Herder.
2. Revue mensuelle publiée sous la direction du chanoine Gabert. Paris, X. Rondelet.
3. M. le chanoine a pratiqué longtemps en effet la méthode bénédictine et ne se cache nullement de ses préférences premières.

Les livres de M. Houdard[1] et du R. P. Dechevrens *sont comme des boulets aux talons des plain-chantistes* qui les ont devancés...

Le R. P. Dechevrens est un mensuraliste. Toutefois, son système de mensuration n'est point basé, comme certains autres, sur la fantaisie, le caprice, l'« au petit bonheur », mais sur les *documents* et la *science :* il se recommande des *auteurs* qui ont écrit sur le rythme, des *recueils* manuscrits qui en contiennent la notation musicale, des *traditions* des Églises orientales autrefois en relations intimes avec l'Église romaine.

Après avoir analysé et cité longuement les grandes preuves du rythme musical primitif, l'éminent chanoine ajoute (n° du 15 janvier) :

Mais il faut nous borner; car, pour ne passer sous silence rien d'intéressant, il faudrait *tout* citer. Les conclusions du chapitre VII, le chapitre VIII et le chapitre IX en entier, tout cela est étincelant de verve, d'observation, de science, de conviction, et, ce qui ne nuit jamais, de beauté littéraire. Il y a là une quarantaine de pages qui sont le gracieux couronnement de deux cents pages de citations et d'investigations historiques; *elles forcent l'admiration*, on les relit avec avidité, on ne s'en lasse jamais...

Enfin, les Pères Bénédictins d'Italie eux-mêmes, dans leur revue l'*Ateneo* (Florence, nos des 6 et 13 mars 1898), recommandent ouvertement le travail du R. P. Dechevrens, en reconnaissent la haute portée historique et scientifique, voire la valeur artistique, et concluent avec une sagesse qui fait honneur à leur amour désintéressé de la vérité :

Nous sommes vraiment heureux de prévoir la discussion animée (*l'animata discussione*) que soulèvera sans aucun doute l'ouvrage du P. Dechevrens parmi ceux qui ont à cœur l'étude des mélodies grégoriennes. Ou bien l'opinion défendue avec tant de savoir (*con tanta dottrina*) par cet écrivain, sera reconnue véritable, et alors tous pourront se réjouir d'avoir ainsi retrouvé le vrai chant grégorien, ce qui revient à dire le vrai chant traditionnel de l'Église; ou bien au contraire cette opinion sera trouvée sans fondement, et ce sera alors le triomphe, définitif peut-être, de ce rythme *oratoire* qui rallie aujourd'hui tant de bons esprits. Dans les deux cas, nous tendons de plus en plus vers la solution tant désirée d'une des plus importantes questions du chant liturgique.

Tous les juges compétents n'ont point encore parlé, tant s'en faut. Un ouvrage comme celui du R. P. Dechevrens n'est pas de

1. *Le Rythme du chant grégorien d'après la Notation neumatique.*

ceux dont on parle pertinemment au courant de la plume; mais nous sommes convaincu, quant à nous, que ces premiers jugements seront ratifiés et confirmés par beaucoup d'autres.

En tout cas, la vérité historique, que nous croyons désormais hors de cause, de l'existence d'un rythme *régulier* et *musical* dans les mélodies grégoriennes, telles qu'on les chantait du quatrième au quinzième siècle, forcera l'attention et l'étude des hommes de bon vouloir, et, un jour ou l'autre, du concours de toutes les lumières dirigées sur ce point incontestable sortira, croyons-nous, une rédaction nouvelle de nos chants d'église, nous redonnant, non seulement la note et le *mélos*, mais l'idée, le sentiment, la pensée de saint Grégoire, dans la seule langue qui puisse l'exprimer parfaitement et intelligiblement, la langue *mesurée* et *rythmée* de la *notation moderne*.

Mais pour cette rédaction correcte définitive, — espérons-le, — à laquelle tous, amis et adversaires momentanés, applaudiraient sans aucun doute, s'il était constant qu'elle fût le vrai chant grégorien, il n'est pas trop de toutes les lumières, de tous les concours. L'essai du P. Dechevrens, en définitive, malgré sa haute valeur et la rare prudence que l'auteur y a apportée, n'est cependant qu'un essai plus ou moins probable [1].

Il y a lieu, par conséquent, à étude complémentaire, à contrôle révélateur qui mette en évidence soit les défauts, soit les beautés de l'œuvre. Or, pour qu'un contrôle, en pareille matière, soit sérieux et efficace, il y faut deux conditions *essentielles* et *indispensables* : 1° L'étude de la question, non dans les documents postérieurs au douzième siècle, alors que la ruine du rythme grégorien était consommée, mais dans les écrivains et les manuscrits *antérieurs* et les plus rapprochés possible de la source;

1. « J'espère, nous dit l'auteur lui-même (p. 252), présenter une solution telle, et appuyée sur de si bonnes raisons qu'elle paraisse *acceptable*, sinon *pleinement satisfaisante*. » Et plus loin (p. 328) : « Mais enfin, comme en toute interprétation, il y aura une part à faire aux vues personnelles, à l'instinct de divination... c'est dans cette part que l'erreur peut se glisser. Je le répète donc, il est possible que je me trompe et que mon interprétation ne soit pas la vraie, celle qui explique *complètement* la notation neumatique. Il ne s'ensuivra pas, pourtant, que les mélodies grégoriennes ne possèdent aucun rythme, ou que ce rythme n'est pas représenté dans les neumes. La seule conclusion logique, c'est qu'il doit y avoir une interprétation *meilleure*, *plus vraie*, et il restera à la *trouver*.

2° Une connaissance non commune des diverses *modalités* grégoriennes, la modalité bien comprise pouvant seule permettre de distinguer les notes fortes et les notes faibles d'un mode et par suite leur vrai rythme.

J'ajouterai volontiers que le grand moyen révélateur du rythme qui convient à chaque modalité serait sans contredit l'application à chaque mélodie donnée d'une *harmonie* vraiment *modale*, non pas certes de ce contrepoint plus ou moins barbare que nous a valu — et qui réciproquement nous a donné — le monstrueux plain-chant à notes égales; mais une harmonie véritable qui, traitant les modes grégoriens avec le même art que les modes *majeur* et *mineur* modernes par notes *fortes* ou harmoniques et notes *faibles* ou de passage, permette de reconnaître où commencent et où finissent les mesures et les temps, où sont les notes appelantes et les appelées, où les *ictus* rythmiques, où les métropes, et ainsi du reste.

Que les théoriciens de l'harmonie se mettent donc à l'œuvre; le champ est vaste et la besogne neuve. Qu'ils abandonnent carrément la fausse hypothèse des notes égales, blanches ou rondes contrepointées et établissent de vraies règles d'harmonie modale : appliquées aux mélodies, elles n'en feront que mieux saisir, ou les points vicieux, s'il en est, ou mieux la beauté vraie, le sens artistique, le sentiment, l'idéal voulu par l'auteur de ces mélodies.

De ces trois sources réunies, documents du temps, modalité comprise, harmonie modale, jaillirait sûrement la lumière révélatrice, qui, le plus souvent, confirmerait, croyons-nous, et sur certains points rendrait peut-être plus exacte et plus parfaite l'œuvre si magistralement commencée par le R. P. Dechevrens.

Alexandre Fleury, S. J.

Les Grands Sanctuaires de la Très Sainte Vierge en France, par le R. P. Fréd. Rouvier, de la Compagnie de Jésus. Tours, Mame, 1899. In-fol., pp. 426; 300 sujets dans le texte et 44 planches hors texte. Les illustrations ont été faites sous la direction de l'auteur. Broché et renfermé dans portefeuille en soie bleutée. Prix : 100 francs. — Henri Lasserre a raconté de Bernadette que jamais elle ne regardait de statues. Elle éprouvait, paraît-il, à l'aspect de ces représentations, trop matérielles à ses yeux, une

pénible impression. Et quand on la forçait d'y arrêter ses regards : « Oh! que c'est laid! » disait-elle. Tout autres seront les sentiments de ceux qui ouvriront ce magnifique volume. La Vierge et ses sanctuaires y rayonnent de la merveilleuse beauté de l'art chrétien, à la fois antique et moderne; antique par l'intensité de la foi et la tendresse de la piété, moderne par ces procédés de reproduction exacte et cette intelligence des choses archaïques qui sont l'honneur de notre école française. C'est en quelque sorte une nouvelle interprétation de la célèbre figure *Mulier amicta sole.* La science y a épuisé ses jeux de lumière et ses couleurs.

En plein soleil de Marseille, sur ce « fond d'un gris bleuâtre et doux, à travers les fines transparences d'un ciel du Midi, se détachent dès le début les âpres contours de Notre-Dame de la Garde. L'auteur qui aime l'histoire et aussi la légende, remonte à la forêt de Lucain et aux autels de Cérès ou de Diane. La vérité est que, dès le treizième siècle, la Vierge eut sa chapelle sur ce splendide sommet qui s'élève à 161 mètres au-dessus du niveau de la mer. Et quelle mer! Celle dont Taine a écrit : « Du bleu, et encore du bleu. Par contraste, roches d'une blancheur délicieuse. Blanc et bleu, c'est la couleur des vierges... Rien autre chose dans tout le paysage. La nature se réduit à cela : une coupe de marbre blanc et de l'azur. » Mais le P. Rouvier, qui n'est pas un simple observateur naturaliste comme Taine, voit au delà. Pour l'auteur des *Carnets de voyage*, « l'horizon manque ». Pour le religieux qui se souvient sans doute d'avoir écrit et illustré ces remarquables ouvrages, véritables visions de missionnaires, qui s'appellent *Loin du pays* et *Au berceau de l'autre France*, à travers les masses fluides d'éther azuré, il y a quelque chose à distinguer, là-bas; c'est encore un sanctuaire de Marie, Notre-Dame d'Afrique, étendant son ombre tutélaire sur la ville d'Alger redevenue chrétienne, à l'abri de notre drapeau.

Puis, c'est Notre-Dame des Doms, à Avignon, le sanctuaire le plus riche de France en souvenirs historiques. Nous sommes au temps, où comme le chante Mistral, « au Rhône les nations buvaient ». Sur ce banc de pierre calcaire, à veines de spalt, les pieuses légendes du temps de Charlemagne se croisent avec les noms d'Innocent VI, d'Urbain V (abbé de Saint-Victor de Marseille) et de Grégoire XI, tous trois intronisés aux pieds de la madone des Doms. Louis d'Anjou y fut aussi couronné roi de

Naples. Maintenant, sous ce porche où affluaient les *frati* de toutes règles et de tous habits, les prélats et les cardinaux, les princes et les souverains, quelques fidèles se dirigent vers le perron délaissé, quelque pauvresse égrène son éternel chapelet sur les marches du calvaire; ou encore quelque touriste s'y installe, ignorant de ce grand passé, et la jumelle braquée sur le paysage étincelant. C'est dans le P. Rouvier qu'il faut lire ce contraste poignant et la mélancolique évocation d'Avignon, résidence du Saint-Siège. Nous ne dirons pas qu'il s'y attarde, car c'est son plan. Mais, comme à Marseille, à côté de Notre-Dame de la Garde autrefois et aujourd'hui, celle du poète Scudéri et celle où transporte l'ascenseur, il a voulu nous faire voir Saint-Victor avec ses tours crénelées et ses vieilles cryptes, et la nouvelle cathédrale debout au milieu des docks; une fois à Avignon, il ne résiste pas au plaisir de nous conduire au Vieux-Pont et à la tour de Philippe-le-Bel, à Villeneuve et à l'île de la Barthelasse; nous comptons avec lui les arches et les niches du pont Saint-Benezet, nous nous arrêtons devant les grosses tours du château Saint-André, nous contemplons, de ses bases rocheuses à son faîte dentelé, ce palais des Papes que Froissard appelait la « plus forte et la plus belle maison de France », et dont Montalembert a écrit : C'est « le débris le plus vaste, le plus complet, le plus imposant de l'architecture civile ou féodale du moyen âge ».

J'ai dit que c'est le plan de l'auteur. Il a tenu en effet à ne pas isoler ses sanctuaires. Suivant une méthode de plus en plus goûtée des contemporains, il a cherché à restituer le milieu, à rendre la vie à ces monuments muets, à faire parler ces grands témoins qui entendirent la voix des foules chantant de naïfs cantiques, ou, comme à Clermont, autour de Notre-Dame du Port, s'ébranlant pour la croisade, en criant : Dieu le veult! Pour lui, un pèlerinage, c'est un centre d'attraction; il en raconte l'origine, il en décrit les transformations à travers les siècles, les heures d'abandon et les symptômes de résurrection; mais il ne se renferme pas dans les murs de l'édifice; il préfère l'examiner à distance, mêlé aux humbles vendeuses de cierges, aux mendiants à béquilles qui stationnent aux abords, ou bien aux flots de pèlerins qui débouchent des horizons lointains, à ces peuples en prière que le chemin de fer débarque dans les gorges de la Mûre et du Drac ou sur la prairie du Gave. Il ne fouille pas seulement l'histoire; il ne se

contente pas de relever les souvenirs ; il étudie le pays, les mœurs, les coutumes ; tantôt c'est l'érudit qui reconstitue ; tantôt le photographe qui prend des instantanés ; mais l'érudit a eu le bon goût de reléguer en des appendices pas trop encombrants les controverses et les discussions techniques, les inscriptions, les plans et les documents ; le photographe a su donner un cachet artistique d'une parfaite unité à ces clichés de provenance si diverse, ramenés par la phototypie aux tons les plus doux et les plus caressants.

Aimez-vous le moyen âge, ce sera une fête pour votre esprit et pour vos yeux de lire les excellents chapitres consacrés à Notre-Dame du Port, l'austère église romano-arverne dont l'architecture a inspiré tant de monuments religieux de l'Allier et du Cantal, de la Lozère, et de la Haute-Loire, et même l'immense Saint-Sernin de Toulouse avec sa gigantesque tour octogonale.

Et si votre mémoire est hantée par les souvenirs tragiques de la guerre de Cent ans, par les histoires de traîtres, de villes livrées, de saluts inespérés dus à la protection de Notre-Dame, patronne de tant de bonnes villes au royaume de France, lisez et relisez la relation du beau miracle de Notre-Dame la Grande ou *des Clés*, à Poitiers. Combien de voyageurs se sont extasiés peut-être devant sa façade romano-bysantine, ouvragée comme un vaste bas-relief, sans connaître cette tradition des clés de la ville retrouvées au giron de la Vierge !

C'est bien dans le même monde de nos cités encloses de murailles, aux rues étroites et tortueuses, aux maisons bourgeoises et chrétiennes, avec, au milieu, un somptueux édifice de pierre élevant vers le ciel ses clochers aigus ou ses tours massives, ses flèches légères et ses lourdes statues, que nous transporte le chapitre de Notre-Dame de Chartres. Nos aïeux disaient :

> Clochers de Chartres, nef d'Amiens,
> Chœur de Beauvais, portail de Reims.

Nous avons ici tout Chartres, et certes la vieille basilique était digne de cette faveur, partagée seulement avec Notre-Dame de Paris, à l'occasion de Notre-Dame des Victoires. Elle a, au fond de ses cryptes mystérieuses, sa vierge druidique ; elle fut l'œuvre de ces travailleurs volontaires qui par milliers s'improvisaient logeurs du Bon Dieu et en qui vibrait l'âme d'un peuple croyant.

Mais je crains bien que les autres cathédrales ses sœurs ne soient un peu jalouses, — non pas des visites de Huysmans, — mais des descriptions du P. Rouvier après celles de l'abbé Clerval[1], et de l'illustration de la maison Mame.

Que si aux magnificences de la pierre entassée, assouplie et ciselée par la main de l'homme, vous désirez voir unie, comme en un cadre colossal, la splendeur des œuvres du Créateur jamais plus admirable que sur les cimes grandioses des montagnes, vous préférerez Notre-Dame du Puy ou Notre-Dame de Roc-Amadour, Notre-Dame de la Salette ou Notre-Dame de Lourdes. Ici l'historien et le critique d'art s'est fait apologiste. La note patriotique est donnée à propos de Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy, la note mystique au sujet de Notre-Dame de Fourvière « s'enlevant blanc et or sur le ciel bleu », là même où Pothin avait appris de Polycarpe, et Polycarpe de Jean lui-même, à saluer en Marie « une Reine puissante, en même temps que la plus douce des mères » ; la note pittoresque enfin, par ces ravissantes vignettes disséminées dans le texte, le débordant, le rompant et parant la Vierge de ses ornements bibliques : *circumamicta varietatibus.*

Henri Chérot, S. J.

La Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine (1895-1897), par Henri Brenier. Lyon, A. Rey, 1898. In-4, pp. 894, avec 9 cartes en couleur et 188 gravures. Prix : 25 francs. — En 1895, la Chambre de commerce de Lyon entreprit d'envoyer en Chine une mission d'études, dont le but était d'explorer les provinces chinoises voisines du Tonkin, ainsi que celle du Setchouan, pour se rendre compte de leurs ressources économiques et commerciales, en vue de leur développement dans l'intérêt général français. « Cinq autres chambres de commerce, sur les douze sollicitées de participer, eurent la généreuse hardiesse de donner leur très utile et très apprécié concours : ce furent celles de Marseille, de Bordeaux, de Lille, de Roubaix et de Roanne. »

Du coup, le champ des études se trouvait élargi, et l'on résolut d'ajouter au programme primitif la visite des deux grands centres distributeurs de la Chine, à savoir : Hong-kong et Chang-haï.

1. C'est un devoir pour nous de signaler ici un nouvel et excellent ouvrage de M. l'abbé Clerval : *l'Ancienne maîtrise de Notre-Dame de Chartres du Ve siècle à la Révolution.* Paris, Poussielgue, 1899. In-8.

Puis on voulut étudier le fleuve Rouge et ses débouchés pour notre commerce ; les communications et les transports ; la production, la consommation et le commerce en Chine, dans les provinces déjà mentionnées. On y ajouta enfin quelques questions diverses, telles que : l'état et le régime de la propriété ; l'attitude des mandarins, des marchands et du peuple vis-à-vis des étrangers ; l'avenir de la Chine, aux trois points de vue de la population, de la richesse et de l'industrie. Ce vaste programme fut rédigé sous forme de questionnaire général très détaillé par les soins de M. Henri Brenier, le petit-fils d'un ancien ministre de France à Pékin, M. Brenier de Montmorand. Comme un pareil travail demandait plusieurs hommes, ayant chacun une compétence spéciale, on fixa le nombre des attachés à la mission à douze. Ce furent MM. Antoine et Métral, anciens élèves de l'École de commerce de Lyon, pour la soie et les teintures ; M. Duclos, ancien élève de l'École des mines de Saint-Étienne, représentait la métallurgie et les mines ; M. Sculfort, camarade d'école des deux premiers, devait s'occuper spécialement des questions purement commerciales, de concert avec MM. Grosjean et Rabaud. Tout ce qui concernait les industries du Nord, telles que celles du lin, du chanvre, de la ramie et de la laine, fut confié à MM. Vial, Waelès et Riault. Un médecin, le Dr Deblenne, fut adjoint à la mission, tant pour donner ses soins au personnel que pour étudier tout ce qui pouvait avoir trait à son art. Enfin, le gouvernement voulut bien détacher du service consulaire, M. Émile Rocher, ancien officier des douanes chinoises, auteur d'un remarquable travail sur la province du Yunnan, où il a longtemps résidé. Il devait surtout servir de guide et d'interprète, en apportant à l'expédition, dont il prenait la direction, sa longue expérience de la Chine et sa parfaite connaissance de la langue du pays. Partie de France le 15 septembre 1895, la mission ne devait y rentrer qu'en septembre 1897. M. Émile Rocher, malade, fut obligé de revenir dès le mois de mai 1896, en laissant la direction générale à M. H. Brenier. Ce fut ce dernier qui rédigea le résumé général des rapports, ainsi que le récit des voyages. On lui doit encore un certain nombre de rapports particuliers. Enfin, il est l'auteur principal du volume dont nous allons étudier le contenu.

L'énorme in-quarto, qui renferme une partie seulement des

résultats de la mission, est le plus beau travail qu'on ait publié sur la Chine depuis bien des années. Aussi, malgré son caractère technique, il n'a pas tardé à être épuisé en librairie. C'est là un fait remarquable à une époque où l'on accorde plus de faveur aux romans légers, pour ne pas dire immoraux, qu'aux livres sérieux. Ce superbe volume ne donne pas cependant les réponses complètes au programme de la mission. Celle-ci, en effet, a eu la précaution patriotique de ne pas offrir au public, et par suite à nos ennemis ou à nos concurrents, une étude toute faite dont ils n'auraient pas manqué de se servir au profit de leur commerce et de leur influence. C'est là une mesure de prudence dont il convient de louer la Chambre de commerce de Lyon, d'autant plus que notre caractère ouvert et chevaleresque nous a toujours trop poussés à montrer au monde nos moyens, nos procédés, et à vanter nos richesses industrielles et scientifiques. Les missions commerciales anglaise et allemande, qui ont suivi en petit l'exemple de la nôtre en Chine, ont eu bien soin, jusqu'ici au moins, de ne rien publier de leurs travaux.

Analyser en quelques pages le grand ouvrage de M. H. Brenier est une tâche extrêmement difficile. Le volume renferme tant de documents de la plus haute importance que M. L. Raveneau, qui ne l'a étudié cependant qu'au point de vue économique, ne lui a pas consacré moins de douze pages dans les *Annales de Géographie*, du 15 janvier 1899. C'est qu'il résume tout ce que l'on connaît actuellement sur les provinces visitées. Le journal de voyage, qui fait suite à une introduction de trente-six pages, n'en compte pas moins de trois cent quatre-vingt-six. Ces deux parties, sauf une étude du Dr Deblenne sur les races autochtones (40 pages), sont dues à la plume de M. H. Brenier. On y retrouve le style des articles si bien écrits du *Journal des Débats*, où le chef de la mission était rédacteur avant d'aller en Chine. De nombreuses gravures dans le texte, exécutées d'après des photographies ou des dessins des membres de la mission, ainsi que huit grandes photogravures, illustrent fort agréablement le récit du voyage et font honneur aux artistes lyonnais.

Il faut savoir gré à M. H. Brenier d'avoir eu le courage — car par le temps de lâcheté et de mollesse actuel, c'en est un véritable — de dire combien il devait de secours à nos missionnaires catholiques français et de faire leur éloge. Trop souvent des voya-

geurs ont su profiter de leur hospitalité, de leurs services et de leurs conseils, sans oser le reconnaître dans leurs publications, sachant bien que nos modestes apôtres ne réclameraient pas contre cette ingratitude. A ceux qui les attaquent si souvent en les accusant d'exagération, sinon de mensonge, nous recommandons la lecture du livre de la mission lyonnaise. Au reste, celle-ci ne pouvait guère oublier que Lyon est le siège de l'administration centrale de la Société de la Propagation de la foi, qui soutient de ses fonds nos missionnaires en tous pays.

La deuxième partie du volume renferme, en une première série de quatre cent vingt-neuf pages, les rapports de M. H. Brenier : sur le Tonkin (127 pages) avec une belle carte de l'Indo-Chine ; sur le Yunnan (28 pages) avec carte de cette province. Suit un rapport sur Hong-kong, de M. L.-M. Rabaud (32 pages) ; un autre de M. Brenier sur Canton et Pakhoï avec carte du Kouang-si et du Kouang-toung. Celui sur le Kouéi-tchéou (23 pages) est de la même main ; il est aussi accompagné d'une carte de cette province dressée par M. Brenier, qui est encore auteur du rapport sur le Se-tchouan et de sa carte (50 pages). Onze pages de notes, sur le commerce de Hankeou, sont dues à la collaboration de MM. Vial, Rabaud, Grosjean et Brenier. Vient ensuite la seconde série, affectée aux rapports dits spéciaux, par opposition aux rapports commerciaux qui précèdent. M. Duclos a rédigé le très intéressant rapport sur les mines et la métallurgie (32 pages) ; MM. Antoine et Métral ont donné en vingt-neuf pages un extrait de leurs notes et rapports sur la soie. Il est accompagné d'une fort belle phototypie représentant la chenille, le papillon et deux cocons de l'*Antheræa Pernyi* (ver à soie du chêne) ; la chenille et le papillon du *Caligula Simla*, dont on n'a malheureusement pas donné le très curieux cocon réticulé. Une carte séricicole du Se-tchouan y est jointe. Le rapport sur le coton et les cotonnades est dû à la collaboration de MM. Riault, Waelès, Vial et Brenier (26 pages). Vient ensuite le rapport de M. Grosjean sur les corps gras et leurs dérivés (24 pages) ; puis celui de M. Sculfort (18 pages) sur la circulation monétaire en Chine. Enfin un *Appendice*, des *Notes diverses* et les *Conclusions* de M. Brenier achèvent le volume. Au commencement se trouve une grande carte de la Chine, dressée par le même, au point de vue économique. Comme toutes les autres, elle est en quatre couleurs. On nous dit

qu'elle n'est que provisoire, ce qui explique pourquoi elle n'est pas tout à fait au point. C'est ainsi que les communications télégraphiques entre Pékin et la Sibérie n'y sont point indiquées; celles de Corée sont complètement ignorées. Il aurait été utile d'y tracer les câbles sous-marins des deux grandes compagnies *Eastern Extension* et *Great Northern Telegraph* qui desservent toute la côte et mettent la Chine en communication avec le réseau européen *viâ* Singapore au sud et Wladivostock, par le Japon, au nord. L'impression typographique fait le plus grand honneur à MM. A. Rey et C[ie] de Lyon, comme celle des cartes est digne de l'atelier de MM. Ehrard frères à Paris, d'où elles sortent. Ce superbe volume rappelle en tous points les publications antérieures de la Chambre de commerce de Lyon; il forme un livre de chevet que doit posséder toute personne s'occupant du Céleste Empire.

Albert Fauvel.

Vie de la révérende mère Térèse-Dominique Farré, *fondatrice et première supérieure générale des Religieuses dominicaines de la Congrégation du Très-Saint et Immaculé-Cœur de Marie de Bourg,* par le R. P. A.-M. Meynard, O. P. Clermont-Ferrand, Bellet; Paris, Amat, 1898. 2 vol. in-8, pp. xxi-598 et 606. — Cette Vie est presque une autobiographie. A la vérité, la vénérable fondatrice « des Religieuses dominicaines vouées au soin des malades à domicile » était loin de penser que sa correspondance suivie avec son directeur serait un jour si largement mise à contribution et qu'un des maîtres contemporains de l'ascétisme écrirait son histoire en 1200 pages in-8. Si, sur le tard, on lui eût remis entre les mains son *paquet* pour employer son mot spirituel, elle aurait eu l'idée, à coup sûr, de le jeter au feu.

Il est heureux qu'on ne l'ait pas exposée à cette tentation. Il eût été bien plus difficile de connaître cette âme douée d'une intelligence et d'une volonté peu communes, animée d'une piété forte, tendre et vraiment surnaturelle. On lit au premier chapitre des Constitutions de la communauté dont elle fut la première supérieure : « Si les petites servantes des malades veulent être les vraies sœurs des Frères-Prêcheurs, qu'elles s'unissent à leur esprit de foi, de charité et de mortification, car tel est le caractère distinctif de ce saint ordre. » Les exemples, les paroles et

les souffrances de la mère Térèse-Dominique sont le commentaire fidèle de cette déclaration.

Cependant, cette Vie, qui est à la fois intéressante et très édifiante, ne convient pas, selon nous, à tous les lecteurs et surtout à toutes les lectrices. Plusieurs, en dépit de leur bonne intention, répéteraient, peut-être, ce que la révérende Mère Farré écrivait après avoir lu la Vie de Catherine Emmerich : « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la vie d'Anne-Catherine ; mais le récit de ses rêves m'a lassée et je n'ai pu achever qu'en parcourant. A vingt ans, cela m'aurait ravie ; mais tous ces détails d'imagination me fatiguent d'autant plus que je rêvasse moi-même plus que je ne voudrais. » (T. II, p. 332.)

La vénérable Mère, en effet, a été conduite par des voies tout à fait extraordinaires. Elle raconte, avec une sincérité et une humilité qui ne font de doute pour personne, et les faveurs célestes dont elle est l'objet, et les tracasseries du démon qui sont encore plus étonnantes. Inutile d'ajouter que le P. Meynard présente tous ces faits simplement, ne les atténuant et ne les exagérant pas. Il se borne à observer que l'intervention d'un agent *extranaturel* était possible, probable même, sans se prononcer avec certitude, au moins dans la plupart des cas, sur la réalité de cette intervention.

François Tournebize, S. J.

ERRATUM

En conséquence de l'engagement qu'il a pris dans son premier article sur *la Neutralité de l'enseignement supérieur dans l'Université* (*Études*, 20 avril, p. 209), le P. Targile nous prie de dire que MM. Zeller, professeur, et Langlois, chargé de cours, ont été inscrits par erreur dans la liste des professeurs de Sorbonne protestants.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril 27. — **Aux États-Unis**, le capitaine de vaisseau Coghlan avait, au cours d'un banquet, assez malmené les procédés des marins allemands aux Philippines. Sur les représentations de l'ambassadeur d'Allemagne à Washington, le président Mac-Kinley a exprimé ses regrets de l'incident; mais, peu après, il a visité le vaisseau commandé par Coghlan, et félicité celui-ci et ses hommes de leur conduite à Cavite.

28. — **Aux Philippines**, Aguinaldo envoie des parlementaires au général Otis, pour traiter de la suspension temporaire des hostilités. Le général américain a repoussé cette demande.

29. — **La Russie et l'Angleterre** ont conclu un arrangement, en vertu duquel la Mandchourie est reconnue comme sphère d'influence russe, et la vallée du Yang-tsé-kiang comme sphère britannique. Les deux puissances pourront construire des chemins de fer sur leur territoire respectif, mais non au delà.

30. — **Au Vatican**, le pape fait promulguer, en sa présence, le décret approuvant les deux miracles nécessaires pour qu'il soit procédé à la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle.

— **En Espagne**, élections sénatoriales. Le gouvernement aura une majorité d'environ 60 voix sur les partis d'opposition.

Mai 3. — **A Rome**, la Chambre des députés n'ayant pas approuvé la politique du gouvernement italien en Chine, le ministère Pelloux donne sa démission.

— **A Paris**, rentrée de la Chambre des députés.

5. — Mort du **cardinal Philippe Krementz**. Né à Coblentz, 1er décembre 1819; préconisé évêque de Warmie, 20 décembre 1867; persécuté lors du Culturkampf; promu à l'archevêché de Cologne, 30 juillet 1885; créé cardinal, 16 janvier 1893.

6. — **A Paris**, M. de Freycinet, ministre de la Guerre, donne sa démission. Il est remplacé par M. Krantz, précédemment ministre des Travaux publics, auquel succède M. Monestier, sénateur de la Lozère. La cause immédiate de cette crise a été une question posée, à la Chambre, par M. Gouzy, député radical socialiste du Tarn, au sujet de la suspension du cours de M. Georges Duruy, professeur à l'École polytechnique. La gauche de l'assemblée, par ses interruptions, ne laissa pas M. de Freycinet s'expliquer sur la mesure prise.

10. — **Mgr Lorenzelli**, nonce à Munich, est nommé à Paris, en la même qualité.

Le 10 mai 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

POUR LA LIBERTÉ

On ne parle guère de la loi projetée contre l'enseignement secondaire, distrait qu'on est par le tapage d'autres affaires[1]. Hélas ! nos ennemis ne dorment pas, eux ; ils travaillent silencieux, et dissimulés par ces passions qu'ils ont déchaînées, tout exprès, pensons-nous. Mais plus d'un fait récent révèle la froide ténacité avec laquelle nos adversaires continuent de préparer l'asservissement de la conscience catholique à leur tyrannie officielle. Les travaux de commission sont terminés ; un jour, sans qu'on s'y attende, la loi sera présentée à la Chambre. C'est alors seulement que nous penserons à protester, à pétitionner, c'est-à-dire à montrer, en face des mensonges sectaires, le vrai désir de la vraie France : liberté pour tous de garder leurs convictions chrétiennes et celles de leurs enfants.

Ne sera-t-il pas bien tard ? Ce genre de défense — le seul qui nous reste — ne s'improvise pas ; et ne risquons-nous pas de payer cher un manque de prévoyance ? Voilà pourquoi, sans attendre l'ouverture des débats, nous voudrions rappeler l'attention sur les menaces de cette loi, attentatoire à notre liberté la plus sacrée.

Car c'est contre notre liberté que, dans les dessous de la politique franc-maçonne, se monte lentement, savamment, une nouvelle machine de guerre.

Depuis plusieurs années, quelques sectaires — enfants perdus ou avant-garde régulière, on ne sait — menaçaient l'enseignement libre d'une loi de mort. On ne fit qu'en rire : l'odieux même de cette mesure antilibérale rendait trop invraisemblable son acceptation par une Chambre française. Il avait fallu la main de fer de Bonaparte, pour imposer à la nation asservie le frein du monopole. Que si la routine et

1. Depuis que cet article a été écrit, les catholiques ont commencé à s'émouvoir. Puisse le mouvement s'étendre et se traduire en organisation pratique !

l'intérêt avaient ensuite conservé cet instrument de règne, ce n'avait été qu'en violation flagrante des promesses de la Restauration, puis des engagements formels de 1830. — Mais une fois l'entrave brisée et jetée avec dédain, comme les restes d'un incroyable despotisme, qui eût pu croire que des mains républicaines voulussent la ramasser pour en charger des citoyens français ?

Donc, on haussa les épaules, n'estimant pas possible cet attentat contre les droits les plus sacrés, les mieux promis.

Or, voici qu'à la faveur d'une agitation furieuse contre l'armée, exploitée sinon créée tout exprès pour opprimer les catholiques, plusieurs Conseils généraux, dignes de délibérer à Byzance, émirent le noble vœu d'envoyer le lacet fatal à ce qui nous reste de liberté. Bientôt, un groupe sénatorial, gravement épouvanté d'un péril qui pourrait bien — selon la glose d'un de ses membres — se produire quelque jour, a nommé une commission pour fermer aux élèves des établissements chrétiens la porte des écoles nationales, surtout de l'armée. Enfin, un ukase en ce sens a été proposé au Parlement, et défendu par un stupéfiant discours qui déclare le monopole nécessaire, pour assurer l'indépendance du père de famille, menacée par sa femme ! ! ! Le pauvre homme !

Depuis, une commission a travaillé ; et si elle a reçu de nobles protestations, elle a entendu aussi d'étranges choses — et peu franches — sur la manière d'assurer la pleine liberté... en empêchant les catholiques de s'en servir.

Doux pays ! Si ces rêves d'or se réalisent, nous voici transportés aux bords du Gange ; et quand on parlera du pays des castes, on ne saura s'il s'agit de la France ou du progressiste Hindoustan. Il y aura les brahmes de l'Université, plongés plusieurs années dans le bain sacré, portant au front le signe cabalistique qui tiendra lieu de mot de passe. Puis, dans la boue d'une juste humiliation, le paria catholique, chassé du temple des fonctions publiques, privé de l'honneur de vivre avec nos soldats et de dépenser pour la patrie le trop plein de son talent et de son dévouement. — Espérons, d'ailleurs, que ce n'est là qu'un premier pas vers la complète liberté ; et que bientôt baccalauréat, diplômes de

toute sorte, y compris celui de chauffeur d'automobile, ne pourront être obtenus, si quelques années d'éducation sur les genoux de l'*Alma mater*, n'ont appris à prononcer le *civis sum reipublicæ* de la caste privilégiée.

La tactique n'est pas nouvelle : un empereur romain l'avait déjà inventée. Seulement, il lui donnait une expression plus poétique : « Faisons des chrétiens des hiboux. » Parias ou hiboux, nous n'aurons plus qu'à nous cacher dans les crevasses de nos murs, derrière la menteuse devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Eh bien, voyons donc les prétextes derrière lesquels on veut s'embusquer pour étrangler l'exercice de notre pleine liberté de conscience. Dans la brume des vagues affirmations, allons droit aux fantômes que fabriquent, pour affoler le peuple, des imaginations frappées ou perfides, et constatons une bonne fois, si ce qu'on poursuit en nous, c'est vraiment l'ennemi de la République ou bien le catholique pratiquant.

I

A tout homme impartial qui, loin des excitations de la lutte et dans le calme de sa conscience responsable, s'efforce de bannir les préjugés et regarde froidement à travers les faits, les tendances générales, cet examen paraîtra oiseux, — tant éclate l'évidence.

Depuis vingt ans un cercle de fer se resserre lentement, méthodiquement, autour de nous. Il ne fallait pas trop faire crier la victime; elle eût pu, dans un soubresaut, se révolter et faire face à ses bourreaux. Il ne fallait pas non plus que l'injustice, atteignant subitement l'apogée, indignât les âmes honnêtes et vraiment libérales. On a donc procédé avec un art infini, par demi-tours de vis. Quand un « à-coup » plus violent était nécessaire, le *tutti quanti* de l'orchestre couvrait les cris de l'étranglé du chant magique : « Liberté, liberté chérie ! »

De la sorte, nous voici arrivés à des résultats aussi consolants qu' « intangibles ». Dieu est chassé de l'école et de l'hôpital. L'enfant grandit sans religion, le malade meurt sans prêtre. Celui-ci est jeté à la caserne pour se former aux

vertus du sanctuaire. Les processions sont interdites pour ne pas gêner une circulation que n'entravent, paraît-il, ni les défilés de cirque ni les vachalcades éhontées. Les congrégations sont en coupe réglée, grâce à des lois ingénieuses, jugées exorbitantes par des juifs mêmes. Les religieux n'existent pas devant la loi (?) et sont chassés néanmoins par elle. Les fabriques sont molestées. Les prêtres sont spoliés de leur traitement par lettres administratives, — héritières des lettres de cachet, — sans défense, sans examen contradictoire.

N'éprouve-t-on pas, à cette simple énumération, l'impression de mouvements stratégiques habilement combinés, patiemment exécutés, par lesquels une armée supérieure en audace enserre un adversaire exécré dans une étreinte toujours plus étroite ?

A qui garderait ombre de doute nous dirions : Écoutez les chants de triomphe des journaux maçonniques ; ce qui a été fait, ils le revendiquent comme inspiré par eux ; ce qui reste à faire, ils le montrent du doigt à leurs adeptes, en les gourmandant d'être si lents. Pour eux, la machine législative doit avant tout fonctionner *in odium fidei* et broyer tout ce qui reste en France du culte de « l'Infâme[1] » !

Tels sont les antécédents de la nouvelle loi. Ne suffisent-ils pas, avant tout examen intrinsèque, pour lui infliger un air de famille antilibéral et antichrétien, mal déguisé sous une formule mensongère ?

Car ici, comme toujours, la persécution se glisse sous de grands mots vagues, dont les meneurs pipent les autres, et dont les hommes passionnés peuvent se piper eux-mêmes, dans le demi-jour d'une conscience troublée à plaisir, afin de ne voir pas la vilenie de l'acte proposé. Ainsi, il y a cent ans, enguirlandait-on des suaves expressions d'humanité et de fraternité les arrêts sanglants des tribunaux révolutionnaires.

La formule magique, la voici : L'État est républicain, donc il ne peut accepter que des fonctionnaires républicains, et

1. Cf. *les Loges maçonniques et la Liberté d'enseignement*, par le P. Abt (*Études*, 20 février 1899) ; — *le Club des Jacobins sous la troisième République*, par M. Paul Nourrisson (*Correspondant*, 10 mars 1899).

doit rejeter tous ceux qui, ne l'étant pas, pourraient conspirer contre lui. — Mais n'est-il pas évident que des jeunes gens élevés dans les établissements religieux ne sauraient être républicains. Donc qu'ils soient rejetés de l'armée, de la marine, de l'administration, de toute fonction publique.

Cet argument a, en effet, tout ce qu'il faut pour terrifier M. Joseph Prud'homme : solennel comme un axiome, avec un faux air de gros bon sens cristallisé en syllogisme, et surtout laissant discrètement entrevoir, dans le lointain des possibilités, la République captive entre les baïonnettes des réactionnaires triomphants. — Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'à l'analyse il s'évanouit en fumée : premièrement, parce que, s'il était autre chose qu'un sophisme, il prouverait trop : à savoir l'impossibilité même du régime républicain; en second lieu, parce qu'il suppose à ces fonctionnaires catholiques une puissance de « chambardement » réservée à leurs ennemis et absolument chimérique.

Je dis d'abord que, si l'argument prouve, il faut dire un éternel adieu au système représentatif. Celui-ci suppose, en effet, des citoyens librement élus par des électeurs d'opinions diverses constituant le pays. De là naissent forcément une majorité et une minorité. C'est la première qui désigne la forme et les dépositaires du pouvoir; c'est elle qui, dans les conflits inévitables des avis et des intérêts, fait prévaloir ses décisions. Mais doit-elle, de gaieté de cœur, multiplier ces conflits, et les trancher par la seule supériorité du nombre, sans égard aux règles suprêmes d'une justice égale pour tous, sans souci des libertés promises à tous par la Constitution ? Peut-elle, *per fas et nefas,* supprimer la minorité, et, pour ce faire, l'écraser systématiquement, l'accabler d'impôts, réserver les places et les faveurs aux seuls frères et amis ? Son idéal doit-il être le système merveilleusement simplifié de certaines diètes polonaises où, l'unanimité étant requise, les plus forts chargeaient les plus faibles jusqu'à ce que la grande unificatrice, la mort, l'irréfutable argument, le glaive, eussent amené la pleine concorde ? Mais alors c'est un bouleversement universel et permanent. La majorité d'aujourd'hui réduit la minorité en servitude; demain, si les

surprises des intrigues parlementaires ou les hasards des élections renversent les rôles, ministères, administration, armée, devront rejeter les fonctionnaires vaincus pour en recevoir d'autres. Car la lutte que l'on mène d'accord en ce moment contre les catholiques se renouvellera, au même titre, entre les partis actuellement unis sur cet unique terrain. Ne s'annonce-t-elle pas déjà, sauvage et désorganisante, entre les tenants du vieux capitalisme et ceux du socialisme ? Et ce sera un duel sans trêve et sans merci, où les partis se mettront alternativement le genou sur la poitrine, un gâchis dont nos changements ministériels ne sont qu'un innocent prélude, un triomphe de la force brutale sur le droit et la raison ; jusqu'au jour où l'étranger, fatigué de convulsions qui retentissent chez lui en dangereux contre-coups, prétendra mettre en tutelle ces fous furieux qui s'entr'égorgent. Voilà où mène logiquement la théorie de l'écrasement des minorités : à la sauvagerie, à la décomposition. Ce serait le triomphe suprême de cette haine étrange qui anime Français contre Français, et dont un Anglais, dans un ouvrage retentissant, vient de donner cette caustique formule : *Gallus Gallo lupus*[1]. Vraiment, entendre ainsi la République, c'est dire qu'on est incapable du bon sens et de la dignité nécessaires à cette forme de gouvernement.

Le terrible argument s'écroule donc sous le poids de ses conséquences fatales. A qui le nierait parmi nos adversaires, nous proposerions cette épreuve. Supposons — hélas ! c'est facile — que demain la majorité du Parlement devienne socialiste. Aussitôt l'argument se transforme.

L'État est désormais communiste, car l' « État c'est Nous », disent les Louis XIV du Palais Bourbon. Donc, hors des fonctions publiques, quiconque n'a pas sucé le lait de l'enseignement socialiste ; hors de l'armée, s'il en reste, hors de la marine, hors des Ponts et chaussées, hors de tout territoire arrosé par le Pactole budgétaire. — Le républicain capitaliste aura le droit de porter le sac, non l'épée. Il pourra casser les pierres, non faire des plans de route. Il devra

1. Bodley, *France*.

payer l'impôt, non en recueillir les bénéfices adéquats, réservés aux purs socialistes.

« Car, enfin, vous comprenez : l'État est communiste. Il ne peut donc accepter des fonctionnaires qui, ne l'étant pas... etc., etc. »

Croyez-moi, la fausse évidence de l'argument aujourd'hui si étincelant, s'évanouirait aussitôt, et nos adversaires actuels n'auraient qu'une voix pour le traiter de paradoxe hypocrite.

Cette conception barbare est donc inadmissible. Le seul droit de la majorité, en dehors de ceux qui ont déjà été indiqués, est d'empêcher les opposants de changer par violence la forme de gouvernement adoptée. Quant aux faveurs communes, quant aux fonctions publiques, elles ne sauraient devenir son privilège exclusif, surtout quand la constitution du pays le reconnaît formellement.

II

Je prendrai l'esprit de cette constitution dans la déclaration des Droits de l'Homme, que je n'ai pas à apprécier, mais seulement à consulter comme la charte aimée, idolâtrée du régime actuel.

Sans doute, la Déclaration affirme d'abord que la loi est l'expression de la volonté générale ; mais aussitôt, elle impose une restriction à ce que cette définition ambiguë pourrait entraîner de vexatoire pour les moins forts.

« La loi, dit l'article 6, doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Et l'article 10 déclare que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, *même religieuses*, pourvu que leur manifestation ne trouble par l'ordre public établi par la loi. »

Ainsi le code du nouvel état social prévoit qu'il y aura des citoyens d'opinions diverses, même religieuses, plaisant ou déplaisant par conséquent au pouvoir ; et cependant il persiste à affirmer l'égalité de tous, le droit de tous aux em-

plois publics, places, dignités; il s'obstine à déclarer que nul ne sera inquiété pour ses opinions, *même religieuses*.

Or, que faites-vous quand, au seuil d'une école qui assure des emplois recherchés, honorés, accessibles à tout Français, vous arrêtez un jeune homme en lui disant : « Vous n'avez pas été élevé par les maîtres que je patronne; donc vous m'êtes suspect de réaction ou de cléricalisme. Arrière, il n'y a pas de place pour vous »? Ce que vous faites? Vous le molestez à cause de ses opinions présumées, politiques ou religieuses, et *uniquement pour cela*. Car ce n'est pas pour manque de capacité que vous l'arrêtez de la sorte. Il est prêt à subir l'examen imposé à tous, et à prouver qu'il a l'acquis demandé, les aptitudes réclamées. — La seule raison de son rejet est, je le répète, que ses opinions le rendent suspect. Donc, vous l'inquiétez pour ses opinions.

Ne dites pas : L'État a le droit de choisir ses fonctionnaires comme il l'entend et de leur imposer les conditions qu'il lui plaît. Cela pourrait être exact d'un État tyrannique, à condition de remplacer le mot : droit, par celui de : pouvoir arbitraire. Mais cela est faux pour un régime qui respecte les règles suprêmes de la justice, faux pour celui qui accepte notre Constitution et s'en glorifie. J'ai montré à quel degré d'anarchie mènerait cette pratique qui ne tarderait pas à se généraliser. Pour la Constitution, elle est formelle. Elle ne dit pas : On mettra les conditions que l'on voudra, elle dit : *sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents*, et nie par le fait même le pouvoir discrétionnaire de l'État sur l'admission aux emplois publics.

Ne dites pas non plus que l'enseignement universitaire étant essentiellement neutre, on n'impose après tout au jeune homme qu'une lacune, toujours facile à combler par son travail personnel. Libre à lui de rester chrétien et de s'instruire dans une religion, s'il en sent le besoin quelque peu archaïque.

Mais cette neutralité même est réprouvée par la conscience chrétienne, et par conséquent l'obligation qu'on en ferait aux parents ou aux enfants, sous peine de déchéance, serait un premier attentat à cette liberté des opinions religieuses promise par la Déclaration.

Ensuite, il ne faut pas, dans le sincère tête-à-tête d'hommes qui savent leur monde, se payer des phrases solennelles qu'on fait sonner à la tribune, et dont les échos vont rouler par la France, grâce aux bienfaits des discours affichés. Je dis que forcer des jeunes gens à fréquenter un établissement neutre, c'est exposer à un souverain péril leur foi et leurs mœurs de catholiques.

C'est un péril, parce que l'influence du milieu n'est pas une chimère. A force d'entendre la parole, souvent enchanteresse, d'hommes d'esprit et de talent, qui exposent les graves problèmes de la philosophie ou de l'histoire en faisant abstraction de Dieu et du rôle divin de l'Église, l'intelligence insuffisamment affermie du jeune homme est insensiblement inclinée au rationalisme, au positivisme. Ces grandes vérités que ses maîtres admirés semblent ignorer, il se sent irrésistiblement porté à les rayer de son *Credo;* car il est des choses que l'on ne peut taire sans les nier équivalemment, sinon pour son compte personnel, du moins au nom de la société qui impose ce silence. Et puis, à qui fera-t-on croire que cette impossible neutralité sera gardée toujours et par tous ! L'incrédulité, comme la foi, pénètre trop profondément les jugements, les appréciations, les manières de voir d'un homme qui pense et qui enseigne, pour ne pas se trahir tôt ou tard.

Il est d'ailleurs un autre péril, dont pourront sourire ceux qui ignorent les saintes délicatesses de la vertu chrétienne, mais auquel nul honnête homme, parmi nos adversaires, ne se croira en droit d'exposer un jeune homme contre sa volonté. Pour les internes surtout, — et beaucoup seront forcés de l'être, — la vie en commun avec des camarades non religieux a d'inévitables retentissements, non seulement sur la foi, mais surtout sur les mœurs. On n'a pas, à un âge aussi tendre, la virile énergie de caractère qui présente un front d'airain aux sarcasmes et aux invitations malsaines. On n'établira pas parmi des enfants, sujets aux angoisses du respect humain, et portés, d'autre part, à leur manque de pitié légendaire, cette tolérance pour les convictions d'autrui, qui s'est à peu près introduite dans les grandes écoles, grâce à la ferme énergie d'élèves déjà affermis dans le bien, et qui

atténue, sans le supprimer, le danger moral. On aura beau se récrier : pour rester chrétien dans un milieu où l'on bafoue votre foi, où retentissent sans cesse à votre oreille des conversations souvent douteuses, parfois infâmes, où la réception des sacrements, loin d'être facilitée, exige un passage préalable sous les fourches caudines du sourire et de la raillerie, il faut, à l'âge des passions, un héroïque courage.

Et ici, qu'on ne force pas ma pensée ; elle est douloureuse, elle n'est pas insultante. Je n'accuse pas l'enseignement public d'immoralité positive. Je dis seulement, qu'étant donnée la triste nature humaine et l'atmosphère empoisonnée que notre époque respire à pleins poumons, au théâtre, dans les romans, devant les vitrines des kiosques, dans les conversations, partout, je dis qu'il est à peu près impossible de se garder pur sans le frein de la religion. L'Université, en acceptant de concilier la neutralité et la moralité, me paraît donc entreprendre un véritable tour de force. Nous parlerons plus loin de l'étrange illogisme qu'il y a à enseigner la vertu quand on supprime Dieu, et à appuyer ce qui sera toujours l'effort contre soi-même sur les bases ruineuses d'une morale aussi croulante qu'indépendante. Pour le moment, il suffit d'avoir rappelé cette vérité expérimentale que ne contredira, je crois, aucun de ceux qui ont vécu parmi des jeunes gens irréligieux. Placer dans un pareil milieu un jeune homme qui voudrait rester chrétien, c'est le mettre, le plus souvent, dans l'alternative de la capitulation ou de l'héroïsme. Ce n'est pas tout à fait l' « Apostasie ou meurs » du janissaire ; c'est : « Expose ta foi, la fleur de ta vie chrétienne, ou renonce aux fonctions publiques. »

Pour tout républicain qui ne répudie pas les principes de 89, la question est donc claire : Toutes les portes des carrières publiques doivent rester ouvertes à tous les citoyens capables, sans distinction d'origine ou de croyance.

III

Reste l'argument du danger des conspirations militaires, qui troubla les derniers jours du ministère Brisson et pro-

cura au public de bon sens quelques instants de reposante hilarité. J'aurais honte de combattre longuement des fantômes dont tout le monde, y compris les inventeurs, sait parfaitement que penser.

Il suffit de rappeler l'histoire de notre siècle. On y a vu l'ambition fouler aux pieds la légalité, on a vu les haines antireligieuses saper des trônes et les renverser ; on n'a pas trouvé les catholiques en révolte, même quand on les y poussait par de constantes excitations. La grande Révolution, le 18 Brumaire, les journées de Juillet, l'émeute de 1848, le 4 Septembre ont été le fait d'ambitieux ou bien de républicains, non d'hommes mus par la religion. Je ne fais pas exception pour le coup d'État. Si l'armée, ou plutôt son chef, y jouèrent un rôle, ce n'est pas à coup sûr les leçons reçues dans des établissements libres qui les poussaient. La liberté d'enseignement datait de la veille et nul officier, en 1851, n'en avait profité.

Que si l'on examine l'époque où nous vivons, l'expérience n'est pas moins décisive. Voici vingt-huit ans que nous sommes en République, et vingt ans qu'elle s'est faite antireligieuse. Où et quand a-t-on vu les officiers ou fonctionnaires catholiques conspirer contre la forme établie du gouvernement ? Quand on les a, de gaieté de cœur, placés entre l'accomplissement de leurs fonctions et l'absolu *veto* de leur conscience, silencieux et calmes, ils ont offert leur démission ; ils n'ont pas levé l'étendard de la révolte. Lorsqu'un aventurier célèbre, dont la vie ni la mort, hélas ! ne relèvent des principes chrétiens, entraîna les masses à la suite de son cheval noir, découvrit-on nos officiers mêlés à son prétendu complot ? Si, parmi les civils dévoués à la religion, plusieurs accordèrent au triste libérateur l'appui de leur vote, ils ne faisaient après tout qu'user de leur droit de libre suffrage, sans dol ni violence. A qui la faute d'ailleurs, sinon à ceux dont les perpétuelles vexations les jetaient dans les bras de ce César de rencontre ? Bref, j'ai beau chercher, je ne vois chez les fonctionnaires chrétiens que correction absolue.

J'ai donc le droit, histoire en main, de le proclamer : ce n'est pas dans nos rangs qu'il faut chercher les conspirateurs. Si quelqu'un a développé en ce siècle les véritables ferments

de la révolte, une ambition sans mesure et un féroce désir de jouissance, ce ne sont pas, à coup sûr, les éducateurs chrétiens ; ce sont les énergumènes qui crient impunément : *Ni Dieu ni maître,* ceux qui, chaque année, chantent les gloires de la Commune et acclament les assassins de nos soldats, de nos magistrats, de nos prêtres. Là est le danger, là est la conspiration !

Enfin, est-ce que, depuis plusieurs années, ne retentit pas une voix vénérée, répétant qu'en France, pas plus qu'ailleurs, il n'y a incompatibilité entre le catholicisme et la République ? Est-ce qu'un nombre immense de catholiques ne sont pas venus, dociles à Léon XIII, apporter à la forme de gouvernement actuelle l'appui sincère de leurs votes? Il y en a, il est vrai, qui ont refusé de les suivre, à la grande joie des sectaires qui veulent avant tout la république persécutrice. Mais ces hommes, restés en arrière sous le charme de vieux et respectables souvenirs de famille, ne sortent pas de la légalité. Souvent, ils s'éloignent des fonctions publiques ; s'ils les acceptent, c'est en toute loyauté et sans pouvoir ni vouloir en faire usage pour ruiner un régime, qu'ils n'aiment si peu que parce qu'il les écrase si fort.

Voulez-vous nous rallier presque unanimement ? Donnez-nous la République largement ouverte à tous, cessez de nous traiter en parias, acceptez la main que nous vous tendons sincèrement. Vous verrez bientôt les tenants mêmes des anciennes monarchies se faire paisiblement à une forme de gouvernement moins conforme à leur idéal, mais devenue pleinement acceptable dès qu'elle réalisera effectivement sa devise : Liberté pour tous, égalité pour tous, fraternité entre tous.

IV

Quand nos adversaires sont acculés dans cette impasse, ils n'ont plus qu'une réponse — infaillible, il est vrai : « Soit, vous acceptez la République, mais non la nôtre, celle des lois INTANGIBLES ! »

Telle est la tactique, merveilleuse d'habileté ; et si c'était nous qui l'employions, nos adversaires se donneraient beau jeu à nous taxer de « jésuitisme ». Quoi, on envahit un gou-

vernement dont la forme, chère à notre époque, n'a en soi rien d'irréligieux. Puis quand on s'est bien attablé au pouvoir, on feint, par des affirmations réitérées, d'établir synonymie absolue entre la République et le combat contre le catholicisme ! Enfin, comme pavillon, on arbore une grande formule sonore et absurde, où le peuple, éminemment simpliste, croit voir affirmer tout bonnement l'intangibilité de la République elle-même.

Le tour est joué : nul n'entrera désormais s'il ne montre patte rouge. J'aime mieux les Japonais. Jadis, pour pénétrer dans leur empire, il fallait fouler aux pieds le crucifix. Du moins, c'était franc.

Ce mot d'intangible est absurde, ai-je dit ; je ne me rétracterai pas. Comment, une loi intangible, alors qu'au Palais Bourbon se succèdent des assemblées d'égal pouvoir, pouvant détruire ce qu'ont réglé les précédentes ! C'est une contradiction du principe républicain lui-même. Et s'il plaît par la suite à la majorité de refaire, en sens inverse, vers la liberté, le chemin que vous avez parcouru vers l'oppression, de quel droit l'en empêchez-vous par avance ? Non, non. La vérité la voici : la République que veulent imposer ces antilibéraux, c'est la République athée, persécutrice. La meilleure preuve en est que, pour caractéristique, ils ne lui ont donné que les lois contre la religion. Celle-là, vous dites vrai, jamais les élèves des écoles libres n'en seront partisans. Ils ne la combattront pas par la violence. Bien plus, s'ils sont militaires, ils n'auront même pas contre elle l'arme que brandit le dernier chiffonnier, le bulletin de vote. Quant à l'aimer, c'est impossible. Seulement, en conclure qu'ils n'adopteront pas la République juste, ouverte à tous, c'est de la mauvaise foi.

Mais ici la question grandit singulièrement, et le masque tombe, à la fin. Donc, ce n'est pas parce qu'ils attaquent la forme du gouvernement, c'est parce qu'ils n'aiment pas votre régime étroit, persécuteur, athée, que vous rejetez nos jeunes gens dans les bras de l'Université, pour y perdre... je recule presque à écrire ce que l'impitoyable logique amène sous ma plume, — oui, pour y perdre leur foi religieuse. « L'armée sera désormais irréligieuse et l'exécution du présent décret est confiée à l'Université ! »

J'ai dit les desseins de nos ennemis. Je n'ai pas entendu admettre que l'instrument choisi si insolemment se prêterait volontiers à pareille besogne. Il y a dans les rangs de l'Université beaucoup d'hommes dont nous admirons le savoir, l'impartialité; d'autres — en moins grand nombre — que nous avons la joie de trouver à nos côtés dans l'armée catholique. Avouons-le néanmoins avec tristesse, en réponse au premier coup de clairon persécuteur, ont retenti chez quelques universitaires des encouragements à l'oppression d'autant plus regrettables qu'ils manquaient de la noble qualité française : la franchise.

Pas de monopole, a-t-on dit ! Fi donc, le vilain mot ! Mais « il s'agit de savoir si l'État est tenu d'offrir places et fonctions à ceux qui ont commencé par renier ses principes et par refuser son éducation ». « Je me crois vraiment libéral, mais je ne vois pas que la liberté soit ici en cause ; *il ne s'agit pas d'enlever à qui que ce soit la faculté d'enseigner sous les conditions imposées à tous; il s'agit seulement ici de définir un peu plus sévèrement le droit d'accéder à quelques fonctions.* » O Pascal ! Pascal ! quelle joie si tu eusses découvert dans un casuiste ces candides « distinguo » ! Et pourtant, il s'est rencontré cinquante-quatre professeurs pour élire membre du conseil supérieur de l'Instruction publique l'auteur de cette profession de foi.

Ailleurs, un pontife de l'enseignement supérieur, animé « d'un amour profond de la liberté, dans l'acception la plus large de ce mot », déclare qu' « il n'est que juste que les diplômes de l'État soient délivrés aux seuls élèves de l'État ». Un autre, après des déclarations de tolérance qui avaient surpris et charmé, ne peut s'empêcher d'ajouter que « l'État peut apporter plus de vigilance dans le choix de ses fonctionnaires ».

Néanmoins, nous voulons croire que, malgré ces défaillances antilibérales de quelques-uns, l'Université ne viendra pas forcer des élèves désireux de rester intégralement chrétiens à recevoir un enseignement qu'elle ne peut et ne voudrait peut-être pas modifier.

Son honneur même n'y est-il pas engagé ? Voilà cinquante ans que dure la lutte contre l'enseignement libre, et quelle

lutte, grand Dieu ! Nos rivaux puisent à pleines mains aux trésors de l'État alimentés par notre bourse, afin de former des maîtres triés sur le volet. Écoles, lycées, laboratoires, bibliothèques, collections scientifiques, ne coûtent qu'une inscription au budget, et parfois une mercuriale du rapporteur. A ses professeurs l'État enseignant peut offrir, sinon le Pactole, du moins une position honorable, suffisamment rétribuée grâce à l'appoint fort légitime des répétitions. Dans sa main, est une bourse magique, où l'or des contribuables catholiques se purifie afin de favoriser une bien bonne œuvre : celle de l'instruction gratuite pour qui en est digne. Faut-il ajouter qu'un âpre *compelle intrare* pousse vers les portes grandes ouvertes de l'Université les enfants d'innombrables fonctionnaires qui les y envoient, la mort dans l'âme. Qu'elle dédaigne d'employer elle-même ce moyen tyrannique, je le crois ; toujours est-il qu'elle en profite.

Est-ce assez ? Non, vraiment. Jusqu'ici on a simplement armé l'un des combattants ; on va maintenant entraver l'autre.

Les programmes du champ clos, nous devons les accepter tels que notre rivale les fabrique. Libre à elle d'y insérer les *Provinciales* et *Tartufe*, nous obligeant ainsi à présenter à nos élèves ces coupes envenimées. *Maxima debetur puero reverentia !* Le jury d'examen est uniquement composé d'universitaires, juges et partie dans le combat ; et, si nous avons plaisir à rendre hommage à leur impartialité, on ne saurait exiger qu'elle fût, toujours et partout, teintée de bienveillance pour les petits « hiboux » du voisin. Bref, c'est un énorme Goliath marchant contre un tout petit David, qui doit, entravé, un bras lié, avec une fronde raccourcie, accepter le défi. Et voilà cinquante ans que nous luttons, non sans gloire, dépensant notre argent, nos sueurs — notre sang, pourrions-nous dire — en songeant au nombre de nos frères qui tombent chaque année, prématurément épuisés par un travail surhumain. Nous n'avons pas à rappeler ici nos succès, malgré l'écrasante infériorité de l'armement. Si j'y fais allusion, c'est pour écarter une accusation de prétendue incapacité dont certains ont l'inconséquence de nous charger, en même temps qu'ils demandent notre mort.

Eh bien, c'est cet adversaire lié, réduit de toutes manières, dont on propose de se débarrasser par la proscription. Jamais je ne croirai que l'Université en corps y consente, pour son honneur, pour la valeur même de son enseignement qu'une concurrence tient en haleine. Je suis convaincu que, dans la campagne qui s'ouvre, nous trouverons plus d'une fois nos rivaux à nos côtés, faisant à la liberté que l'on veut atteindre, un rempart de leur talent et de leur conscience.

Ce fut l'honneur de ce vieil universitaire qui s'appelait Jules Simon de prendre cette attitude de loyale conséquence avec ses principes. Il y perdit le cher prestige de la popularité; mais il y gagna un renom plus pur que celui de nos modernes tyrans, et, nous l'espérons, de la part du Souverain Juge, le pardon que nous souhaitons à tous nos persécuteurs.

V

Non moins que la justice, le patriotisme supplie de ne pas déchristianiser la nation. Car la déchristianisation de la France, c'est sa désorganisation à brève échéance. Ne vous y trompez pas, dirons-nous à nos adversaires : vous n'avez pas affaire à un peuple souverainement illogique comme nos voisins d'outre-Manche qui, de principes dissolvants, tirent une certaine honnêteté individuelle et une invincible cohésion contre tout ce qui attaquerait leur nationalité. Vous parlez à une race de logiciens passionnés, allant d'un bond aux solutions extrêmes, jamais arrêtés par les absurdités qui devraient les avertir, quand l'excès de leurs déductions ou l'erreur de leurs principes les met en contradiction avec le sens commun; apôtres des idées, enivrés, affolés par elles, et prêts à les faire triompher, fût-ce au prix de l'iniquité et du crime.

Voilà ceux au cœur desquels vous avez voulu éteindre l'idée même de Dieu, de responsabilité morale basée sur la volonté divine et sanctionnée par une vie future, en remplaçant ces digues saintes par un fétiche : l'humanité, une loi vague : la solidarité, une morale appuyée sur des conceptions de creuse métaphysique. Tout cela peut-il agir sur un philo-

sophe qui rêve doucement à son bureau d'ébène, les pieds dans sa chancelière, après un bon repas ? Je l'ignore et je ne m'y fierais pas. Mais, à coup sûr, ces nébuleuses notions d'un devoir en l'air ne peuvent rien sur l'ouvrier dont l'estomac crie la faim ou que fascinent les verres d'absinthe brillant sur le comptoir d'étain. Elles ne peuvent rien sur le jouisseur aiguillonné par la passion ; rien sur le politique, fasciné par l'ambition de se faire place au banquet du pouvoir, pour saisir la vulgaire assiette au beurre ou le portefeuille gonflé de faveurs.

Vous étonnez-vous de ces résultats? Ils sont rigoureusement logiques et, si j'étais athée, je ferais comme ces hommes. Quoi, je ne suis qu'un amas de molécules assemblées par le hasard, maintenues dans leur étroite orbite par l'attraction universelle, système demain dissous par le jeu inexorable des forces naturelles : en dehors de cela, rien, sinon, peut-être, un Dieu impersonnel tout occupé de se fabriquer lui-même; ou bien encore un Être suprême indifférent, qui contemple, dans la froide impassibilité d'un nirvâna divin, mon existence éphémère, bientôt abîmée dans le néant.

Et vous voudriez que ce groupe de molécules A, que je suis, respecte, aime, serve ces autres agrégations B, C, etc., qui m'environnent et qui me gênent !

La machine à vapeur, faite comme moi de force physique et de matière, aime-t-elle l'accumulateur électrique ? A-t-elle de la reconnaissance pour la machine humaine qui l'a inventée, forgée et montée ? J'ai beau bander mon cerveau, je n'imagine pas le système solaire exerçant l'altruisme à l'égard des astres qui gravitent autour de Sirius, ou Saturne avec son anneau se dévouant pour aider Jupiter et sa famille de satellites.

Le devoir, dites-vous, la patrie, l'humanité, les avenirs sereins de la science et du progrès !... « Vieilles chansons » que tout cela ! Car comment ces abstractions morales peuvent-elles sortir d'un monde où — vous me l'avez enseigné — il n'y a que matière inerte et force inconsciente ? Je ne sens que deux choses, ma souffrance et ma jouissance. Je fuirai l'une avec des terreurs d'animal blessé, j'étendrai vers l'autre des bras passionnés ; et si sur mon chemin je vous ren-

contre, groupe de molécules qui n'êtes pas moi, je vous broierai sans pitié, si je le puis sans dommage, comme le Piémont a broyé le Pape, comme le Turc a broyé l'Arménien, comme l'Amérique a broyé l'Espagne. S'il n'y a pas de Dieu, donnons-nous-en à cœur joie, et ne nous parlez plus de ces rengaines d'honneur, de patrie, de dévouement, qui sont contraires à mon système moléculaire, puisqu'elles y produisent la gêne, la souffrance et la mort.

Voilà la logique. Elle est au fond des infâmes tripotages qui souillent tant de fortunes; et, s'il n'y a pas de Dieu, ils ont raison, les tripoteurs! Elle est au fond des ambitions sans frein ni conscience; et, s'il n'y a pas de Dieu, ils ont raison, les ambitieux! Elle est au fond de tous les égoïsmes, de toutes les indélicatesses, de toutes les lâchetés; et, s'il n'y a pas de Dieu, au nom de qui condamnerez-vous l'égoïste, le voleur, le lâche assez adroits pour éviter le gendarme?

Oh! ne haussez pas les épaules. Ne criez pas à la sombre exagération de moines fanatisés. Nous faisons, en plein sang-froid, de la logique aussi serrée qu'une déduction mathématique, et défions *qui que ce soit* de tirer du matérialisme, de l'athéisme, ou même de l'existence d'un Dieu indifférent, la notion d'obligation morale et par conséquent de devoir.

Hélas! nous ne sommes pas seuls à montrer l'aboutissement fatal de cette inexorable logique. Un parti, chaque jour plus puissant, avance, chaque jour aussi, dans cette voie maudite. En vain vous flattez-vous de l'arrêter en lui criant, au nom de je ne sais quoi : « Tu n'iras pas plus loin. » Il vous jettera de côté et poursuivra son galop accéléré vers les abîmes de l'anarchie.

Et cependant, ils continuent leur œuvre de dissolution, les inconscients et les haineux! La criminalité de l'enfance prend d'écœurantes proportions : ce n'est pas nous, c'est M. Bonzon, c'est M. Fouillée qui ont mené l'enquête; n'importe, laïcisons, laïcisons, en dépit des statistiques officielles qui montrent, sur 100 enfants détenus, 87 élevés dans les écoles sans Dieu. Laissons le remède qui sauve infailliblement, le Christ qui dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Contentons-nous du verre d'eau sucrée de la morale civique, cette illo-

gique dérision, dont le maître lui-même sourit en l'approchant des lèvres moqueuses de ses élèves. Il en coûtera des centaines de millions versés dans les palais scolaires ; cela créera deux Frances, augmentera le nombre des criminels ; et, pendant ce temps, nos vaisseaux désarmés dormiront dans les eaux de la Penfeld, notre pavillon se promènera à l'étranger sur des gabarres sans armure et sans vitesse, nos colonies offriront à l'Anglais leur flanc dégarni. N'importe ! Laïcisons. Nous irons à Cavite, à Santiago ; nous n'irons pas au Christ !

L'effondrement de l'idée du devoir entraîne une effroyable diminution de natalité ; chaque année équivaut à une bataille perdue contre des peuples ennemis qui croissent sans cesse. N'importe ! renversons la religion, seul appui de ce devoir. Périsse la France, plutôt que de vivre par le Christ !

L'exemple de la chasteté, du mépris des choses terrestres, du dévouement désintéressé, pourrait peut-être, par la force céleste de l'exemple, retenir dans l'ordre une multitude affamée de jouir. N'importe ! persécutons les religieux, empêchons-les d'élever la jeunesse, ruinons-les d'impôts. Qu'ils paient pour des héritages qu'ils ne font pas; qu'ils paient pour les vieillards qu'ils nourrissent; qu'ils paient pour les aumônes qu'ils distribuent; qu'ils paient pour les frais qu'ils épargnent à l'État.

Et si la persécution retentit chez les peuples d'Orient, incapables de comprendre qu'on leur impose des religieux dont on ne veut pas chez soi; si l'antique protectorat de la France sombre, avec son prestige, dans l'aventure. N'importe ! encore une fois : Plutôt la France morte que chrétienne !

Et tandis qu'on démantèle ainsi la pauvre chère patrie, pendant qu'on lui souffle la haine et la négation de Dieu, voilà qu'on aperçoit un rempart encore debout qui arrête les bonds convulsifs de ce qu'on a fièrement appelé : le bel animal humain. L'armée ! c'est bien en effet ce qui reste de plus ferme dans notre pauvre société désemparée ; c'est la grande école du sacrifice et du devoir. Mais on y voit des catholiques. C'est assez : Sus à l'armée ! On va la traîner dans la boue, puis la purifier de ses parias, dût le pays payer d'une

invasion et d'un démembrement la gloire d'avoir enfin chassé Dieu de partout. Car l'illusion n'est plus possible ; il n'y a nulle proportion entre les prétextes allégués et les injures dont l'armée est couverte à plaisir. Et pourtant, le moment n'est-il pas mal choisi entre tous pour y répandre le dissolvant de la méfiance et de l'indiscipline, à l'heure où l'inflexible solidité des cadres reste seule capable d'infuser un peu d'esprit militaire à l'étrange matière que le recrutement y verse, bouillonnante encore des excitations de l'anarchie ?

C'est à quoi nous songions, il y a quelques mois, en voyant dans Paris, mis en état de siège, nos jeunes soldats opposer à l'émeute menaçante la barrière de cette discipline qu'on cherche à ruiner. Peu de temps auparavant, vêtus du bourgeron de l'ouvrier ou du veston de commis, ils dévoraient, accoudés sur une table de café, ces journaux épileptiques, seuls mets de haut goût qui chatouille désormais les esprits blasés. Ils y pouvaient déjà entrevoir que leurs officiers sont des réactionnaires, des traîtres, des vendus. Ils pouvaient lire équivalemment au premier Paris, ou conclure du feuilleton immonde étalé au sous-sol de leur journal, que l'homme est ici-bas pour jouir s'il peut, et maudire s'il ne peut jouir; que le devoir, comme Dieu lui-même, ont été rangés, par la victorieuse Science, parmi les loups-garous bons à effrayer les femmes ; que la société capitaliste est un marteau-pilon qui tombe lourdement sur le prolétaire pour en exprimer le travail dont profite le bourgeois oisif; que, la vie terminée, l'homme entre dans le néant où les mérites de la ci-devant vertu ne valent pas plus que les brutales satisfactions du vice. Voilà ce qu'ils lisaient, ces pauvres enfants, élevés dans des écoles sans Dieu, destinés à mourir dans des hôpitaux sans Dieu, après avoir vécu leur âpre destinée d'ilotes au service d'une société qui fait jeu de les démoraliser et leur dérobe systématiquement toute vue sur les horizons éternels, tout sourire de l'ange consolateur qui s'appelle l'espérance chrétienne.

Et tremblant, à cette vision de haine et d'injustice, je me demandais ce qu'il adviendrait si, devant ces hommes spoliés de toute vérité, se dressait, séductrice, l'émeute faite de leurs

frères et de leurs compagnons ? Qui pourrait leur inspirer ce rigide sentiment du devoir qui, sans durcir le cœur, le fixe néanmoins dans la douloureuse fermeté, nécessaire pour agir contre d'autres soi-même ? Et sondant plus avant, dans les profondeurs inconnues de l'avenir, devinant, dans mon âme humiliée de Français, les affronts préparés par des nations acharnées à nous perdre, je me demandais qui, au jour du combat, sous les rafales de mitraille parmi lesquelles se déroulera la guerre de demain, donnerait la solidité à ces masses chez qui l'on s'acharne à éteindre l'idée du vrai devoir, pour le remplacer par un creux patriotisme, véritable leurre s'il n'y a pas de Dieu. Oui, selon le mot éloquent d'un patriote, qui empêchera alors la peur de « faire crier la bête au cœur de l'homme » ? Une seule chose : l'héroïque fixité des cadres. Tout illogique que soit le sacrifice quand on ne croit plus à rien, si des hommes de conscience et de foi versent dans les yeux de ces masses ébranlées par les obus le fluide qui enflamme et passionne, il faut croire que ces âmes françaises, réveillées par l'exemple, secoueront l'affreux cauchemar de sophisme et d'incrédulité dont on les obsède, et s'élanceront, intrépides et radieuses, à l'accomplissement du Devoir qui grandit, et pour Dieu qui l'ordonne.

Ici encore, que l'on ne crie pas au scandale. Ces paroles n'ont rien d'outrageant pour cette armée, à laquelle nous vouons d'autant plus d'amour que de mauvais citoyens la couvrent de plus d'insultes. Elles constatent seulement des efforts impies pour lui ravir son idéal et expriment l'indomptable espoir de les voir échouer.

Mais, pour cela, il ne faut pas démoraliser nos cadres, il ne faut pas en exiler systématiquement le christianisme. Certes, ce n'est pas à dire que les officiers catholiques soient seuls à fixer l'héroïsme autour du drapeau. Néanmoins, on peut l'affirmer, parce qu'ils sont croyants, ils communiquent à l'armée une force exceptionnelle : celle qu'on tire, non pas d'un sentiment instinctif, mais de la certitude d'un devoir précis, enchaîné à la grande volonté de Dieu qui oblige, punit ou récompense.

VI

Voilà pourquoi, au nom de la justice, au nom de notre intérêt même, nous supplions de ne pas déchristianiser la France. C'est que, répétons-le encore une fois, avec notre terrible esprit logique, en quittant le christianisme nous ne nous arrêterons pas à une religion naturelle, nous irons droit à l'athéisme, qui est d'ailleurs le but des meneurs. Le christianisme a fait notre nation; il a imprégné de son divin parfum cette âme française, si merveilleusement préparée à le recevoir par ses qualités de nature. Il a fait de nous le vase de choix, la nation aimée de Dieu, généreuse et expansive, la nation des croisades, la nation de Jeanne d'Arc, la nation des missionnaires. Vous voulez à tout prix enlever le parfum. Prenez garde : le vase se brisera entre vos mains. Il n'en restera qu'une poussière sans valeur, et vous ne mériterez pas que Dieu, en la bénissant, lui rende par miracle sa forme première.

Une poussière ! Voilà où va notre pays si l'œuvre maudite continue. Il est dans l'Ancien Testament une menace terrible adressée par Dieu à son peuple. Prenez garde, dit-il par les prophètes, si vous m'abandonnez, je ferai de vous quelque chose qui n'est pas un peuple.

Est-ce cela qui nous attend ? Devenir une poussière de peuple, sans cohésion, que la botte du soldat étranger foulera dans la boue et le sang, et qu'il pétrira ensuite de ses mains brutales, pour attacher à son empire des lambeaux de France, comme il y a par le monde des lambeaux de Pologne ! Oh, cette image de la Pologne ! Elle est poignante pour un cœur français, et quand on contemple nos luttes intestines si analogues à ses convulsions suprêmes, ces pénibles réminiscences semblent s'animer et ricaner le lugubre refrain : *Finis Poloniæ*, *Finis Galliæ !*

A si sombre avenir, nous ne voulons pas croire. Espérons qu'une fois encore le Maître que nous outrageons nous prendra en pitié. Mais pour cela il faudrait s'arrêter, s'arrêter dans la voie du blasphème, de la persécution, de l'apostasie.

Certes, nous ne nous flattons pas de convaincre les éner-

gumènes qui, pour écraser l'Infâme, sont prêts à broyer la France, à renier leurs principes mêmes de liberté, à proclamer cyniquement que celle-ci, bonne pour eux, doit être refusée aux cléricaux, c'est-à-dire aux catholiques.

A ceux-là, inutile de parler. C'est contre Dieu qu'ils sont en lutte. — Ils pourront sembler triompher... ce sont d'éternels vaincus.

Mais il reste des hommes, non aveuglés par une haine de parti pris, quoique peut-être prévenus de préjugés. A ceux-là, nous disons : Sauvez-nous. Sauvez la France. Ne voyez-vous pas que de tous côtés, on nous regarde comme une proie assurée, dont des géographies d'outre-Rhin, trop pressées, mais singulièrement suggestives, figurent déjà le dépècement? Ne laissez pas choisir ce moment pour nous désunir, nous énerver, nous ravir ce qui fait les peuples forts : la crainte de Dieu et le culte du devoir. On parle de péril clérical. Vous savez bien qu'il n'existe pas. Vous savez bien que les temps de prédominance temporelle sont passés pour l'Église, et qu'il n'y a là qu'un épouvantail pour ameuter les passions et faire monter le tirage des journaux. — Le péril n'est pas là actuellement. Il est dans l'injustice, dans la corruption, dans le socialisme, dans l'anarchie, dans le nihilisme, conséquences fatales de l'athéisme.

Contre ce péril, il faut user de toute force honnête, et par conséquent, loin d'entraver l'Église, on doit lui permettre d'accomplir, dans la barbarie où menace de s'effondrer notre civilisation, l'œuvre de paix qu'elle fit jadis. Elle ne force personne à la suivre. Mais, du moins, laissez-la, au milieu de ces malheureux, de ces aigris, de ces désorientés, passer comme son divin Fondateur, souriant à tous, à tous montrant le ciel qui explique et adoucit les épreuves d'ici-bas. Laissez-la, comme le céleste artisan de Nazareth, soulager les souffrances du corps, calmer les angoisses et les révoltes de l'âme, relever les tombés, encourager les faibles. Laissez-la s'incliner vers ses enfants de prédilection, les petits et les pauvres, pour leur apprendre, dans le baiser du Crucifié, la résignation virile et chrétienne. Laissez-la rappeler au riche la modération, l'honnêteté, la miséricorde, et souffler à tous l'esprit de devoir, de sacrifice, de dévouement.

Et alors la fille aînée de l'Église, reconnaissant sa mère que de honteux mensonges lui avaient défigurée, s'élancera vers elle, appuiera sur le cœur maternel un front fatigué par des rêves affreux de discorde et de persécution. Et vous la verrez, notre France chérie, se redresser pacifiée au dedans, terrible au dehors, prête à reprendre son noble rôle d'apôtre de la civilisation et de la vraie liberté.

Auguste BELANGER, S. J.

FIGURES DE SOLDATS[1]

III. — UN CAPITAINE DE GRENADIERS AU XVIIIe SIÈCLE

LA TOUR D'AUVERGNE (1743-1800[2])

I

Quand nous délivrera-t-on des légendes ? Travail lent et fastidieux ; mais parfois il aboutit. Les brumes qui ont longtemps entouré la personne et l'histoire de La Tour d'Auvergne, accumulées par l'imagination populaire, se seront peut-être dissipées pour le 27 juin 1900. Ce jour-là on célébrera le centenaire de la mort du fameux grenadier à Oberhausen. Déjà, en 1889, on a rapporté ses cendres d'Allemagne au Panthéon, et il paraît qu'il existe un comité pour lui élever une statue sur une des places encore disponibles de Paris.

La Tour d'Auvergne ne fut ni le « grognard » intrépide représenté par les artistes le fusil en main, comme s'il n'avait jamais été que simple soldat ; ni le héros à la vie traversée par des péripéties dramatiques et égayée par des anecdotes amusantes qu'ont inventé des écrivains fantaisistes.

Ce fut tout d'abord un capitaine d'ancien régime. Ce simple mot dit beaucoup plus qu'on ne pense. Alfred de Vigny, qui ne s'éleva pas au-dessus de ce grade, a dépeint cette espèce d'hommes que « le pays connaît mal et ne traite pas bien ». Quatorze ans il avait vécu dans l'armée et il en avait gardé un souvenir plein d'admiration, surtout pour les officiers perdus dans les rangs dédaignés de l'infanterie, pour « ces hommes de caractère antique, poussant le sentiment du devoir jusqu'à ses dernières conséquences, n'ayant ni remords de l'obéissance, ni honte de la pauvreté, simples de mœurs et de langage,

1. *Études*, 20 janvier et 20 mars 1899.

2. D'après *le Capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République*, par le capitaine Émile Simond. Paris, Charles-Lavauzelle, 1899. In-8. Deuxième édition. Ouvrage couronné par l'Académie française.

fiers de la gloire du pays et insouciants de la leur propre, s'enfermant avec plaisir dans leur obscurité. »

Si modeste que fut la position, elle était fort enviée et même inabordable pour qui ne pouvait faire preuve de quatre quartiers de noblesse, ou ne possédait pas une brillante fortune. En 1787, l'armée française ne comptait pas moins de trente-six mille officiers, dont treize mille seulement, par la force des choses, étaient en activité. Le bâton de maréchal passait cependant déjà pour se trouver dans toutes les gibernes ; mais un engagé volontaire de dix-huit à vingt ans ne devenait guère caporal qu'à trente ou trente-cinq, sergent de trente-cinq à cinquante. « Si de mille soldats, un devient officier, ce n'est pas un exemple à citer », écrivait Puységur en 1788.

Or Théophile-Malo Corret, — appelé plus tard La Tour d'Auvergne, — né le 23 décembre 1743, à Carhaix en Cornouaille dans la Basse-Bretagne, ne pouvait prétendre à la noblesse, ni par son père, avocat et roturier, ni par sa mère Lucrèce Salaün.

Élevé au collège des jésuites à Quimper, il y reçut une éducation toute littéraire qui influa sur ses goûts et prépara en lui, chose rare à l'époque, un officier ami des lettres et un travailleur. Mais, quoi qu'en aient dit ses biographes unanimes dans l'erreur, il ne passa point par le collège royal de La Flèche, devenu (7 avril 1764) école préparatoire de l'École militaire du Champ-de-Mars.

Il avait alors vingt et un ans et alla chercher fortune à Paris. Le marquis de Fremeur, colonel du régiment d'Angoumois, s'intéressa à ce Breton qui n'était ni noble, ni riche, ni protégé. Il lui ouvrit la Maison du roi en le recommandant à M. de Montboisier qui était à la tête d'une compagnie de mousquetaires. Mais il fallait être au moins *écuyer*.

L'obstacle n'était pas si grand. Les intendants de province fermaient volontiers les yeux sur les fraudes de l'état civil. Quatre gentilshommes du diocèse de Tréguier certifièrent que « *écuyer* Théophile-Malo *de* Corret » était gentilhomme de Bretagne. Rouget dit *de Lisle*, l'auteur de la *Marseillaise*, fils d'avocat et qui s'appelait simplement Rouget, n'avait pas autrement procédé. Mais un faux en amène un autre, comme

tout mensonge à soutenir. A peine M. de Corret était-il admis, le 3 avril 1767, à la 2e compagnie des mousquetaires, ou mousquetaires *noirs* (ainsi dénommés de la couleur de leurs chevaux), tous très bons gentilshommes, qu'il lui fallut prendre un titre plus sonore et plus long. Il se présente sous le nom de *Corret de Kerbeauffret.*

Mais le plus beau titre sans argent n'était qu'une réclame inutile, sinon compromettante. Les mousquetaires de Louis XV, beaucoup plus riches que ceux d'Alexandre Dumas, n'avaient pas besoin, pour se livrer à leur joyeuse vie, de recourir aux expédients du cadet de Gascogne d'Artagnan. Ils menaient grand train et dépensaient sans compter, fougueux duellistes à l'occasion, moins bretteurs pourtant qu'Athos, Porthos et Aramis.

Corret n'entrevit qu'un moyen de vivre avec la modicité de ses ressources ; il sollicita tout de suite *un congé de semestre.*

Ces congés de semestre jouaient un grand rôle dans nos anciennes armées. Les officiers ne passaient autrefois que six mois sur douze au régiment, en quoi ils étaient encore supérieurs aux gens de cour, lesquels ne servaient que par quartier. Leur existence était donc autant civile que militaire, et, s'ils avaient des goûts studieux, ils pouvaient devenir des savants; des goûts aventureux, courir le monde. Corret trouvera le moyen de faire les deux.

Tandis que le nouveau mousquetaire jouissait paisiblement de son premier congé, son dévoué protecteur M. de Fremeur travaillait pour lui et obtenait sa nomination comme sous-lieutenant dans son régiment (1er septembre 1767).

II

Le 27, il rejoignait à Saint-Hippolyte (Gard). La vie de garnison lui ouvrait ses calmes perspectives. Il dut contenir pour longtemps son ardeur. Un portrait de famille, daté de cette année, nous le montre en officier d'Angoumois : uniforme blanc à parements vert de Saxe ; main droite gantée à la mousquetaire et appuyée sur un jonc à pomme d'or.

Sous le tricorne, crânement posé, les boucles luxuriantes et brunes s'échappent et viennent former la queue au-dessous de la nuque, dit M. du Pontavice de Heussey ; et c'est une belle et bonne figure ouverte, ensoleillée, franche, énergique et joyeuse, ombragée d'un front carré, serré et vaste, que l'Idée a déja creusé de son coup de pouce entre les deux tempes ; sous d'épais sourcils, les yeux bleu foncé, rieurs, véridiques et intrépides, semblent vous fixer ; le nez est accentué, fort et droit : la bouche rouge, aux lèvres charnues, admirablement découpées, recèle en ses sinuosités une bonté presque céleste ; cependant que les arêtes fortement marquées des commissures dénotent une volonté presque indomptable : de l'ensemble de cette physionomie se dégage un parfum de jeunesse, de noblesse, de mâle vigueur, de désintéressement et de courage qui captive la sympathie des plus indifférents.

On se tromperait donc en croyant que de pareils personnages ne vivent que dans les romans.

L'existence du bel officier sans fortune n'était en effet rien moins que romanesque. Les changements d'uniformes, aussi onéreux que fréquents, en formaient une des principales distractions : au vert de Saxe des parements les bureaux de la guerre substituaient en 1775 les revers cramoisis avec les boutons jaunes ; en 1776, les boutons blancs sur le collet bleu céleste.

Même instabilité dans les garnisons. Le 10 mai 1768, Corret écrit à son fidèle correspondant M. Billonnois :

Voilà la quatrième garnison que j'accomplis depuis mon arrivée au corps, et une quatrième incommodité qui va me faire éprouver le peu de finance dont je suis encore ressaisi.

Quatre changements de garnison en sept mois, l'on n'avait pas le temps de marquer le pas sur place ! Corret séjourna — si le terme n'est pas impropre — à Perpignan (1767), à Marseille et Antibes (1768), à Grenoble (1769), à Mont-Dauphin (1771), à Embrun (1772) et à Marseille (1773). Les bureaux du ministère y trouvaient leur compte, les dépenses d'étapes étant payées par les provinces, comme avance sur les tailles. De là ce perpétuel va-et-vient. De huit mois de service, on pouvait en passer deux ou trois à user ses guêtres sur les grandes routes. Certains généraux protestaient seuls. L'instruction des hommes restait en souffrance.

De Marseille, Corret suivait avec passion la campagne de Corse contre Paoli. Mais son régiment, à la suite de désor-

dres, est envoyé à Avignon et d'Avignon à Montauban (1774), enfin à Huningue. On est en pleine effervescence causée par l'insurrection des colonies anglaises d'Amérique. La Fayette venait de s'embarquer. Corret sollicite l'autorisation d'aller servir en volontaire sous les ordres du futur major-général des *Insurgents*, mais il ne l'obtient pas.

Un duel et une longue maladie, suite de sa blessure, ajoutent à ses déceptions. Il se console en obtenant du duc de Bouillon le droit de porter le nom glorieux de La Tour d'Auvergne. Il descendait en droite ligne, mais du côté gauche, de Henri de La Tour (1555-1623), duc de Bouillon, prince de Sedan, et d'une certaine Adèle Corret. Le fils né de cette union illégitime avait fait souche en Bretagne, et l'officier au régiment d'Angoumois se rappelait seulement que ce duc de Bouillon, son ancêtre, était le père du maréchal de Turenne. « Cette vanité de changer le nom de son père, dit M. Simon, nom honorable, contre un autre plus renommé, en invoquant une bâtardise, paraît d'abord choquante. Mais si l'on se reporte à l'époque où le lieutenant Corret formula cette requête, si l'on tient compte du milieu dans lequel il vivait, des idées qui régnaient, de la nécessité de porter des titres de noblesse pour parvenir, de sa fierté de se placer sous le patronage vénéré du grand Turenne, sentiment naturel chez un homme plein d'ardeur militaire, on comprend et on excuse, si on ne les approuve pas, les mobiles de son action. » (P. 59.) Il n'en reste pas moins acquis, et par ce fait, et par la correspondance dudit La Tour d'Auvergne-Corret, que ce fier soldat fut un faux noble, entêté bientôt des préjugés aristocratiques, et qui, s'étant empressé de refuser l'impôt, fit cette dédaigneuse réponse à l'intendant de Bretagne, peu convaincu par ses raisons : « Tous ceux qui, comme vous, monsieur, ont la distinction des rangs en recommandation et celle du nom, ne mettront jamais en doute *si le nom de Turenne est taillable en France.* » (P. 73.)

Le dernier épisode de cette tardive reconnaissance fut à la fois comique et touchant. La plume d'un Beaumarchais pourrait seule le rendre. Les événements marchaient vite à cette époque. En 1781, Louis XVI avait rendu son ordonnance draconienne interdisant à quiconque n'était pas noble à la qua-

trième génération paternelle, même le grade de sous-lieutenant. En 1797, le dernier duc de Bouillon était heureux, pour recouvrer une partie de ses biens, de s'adresser à cet ancien sous-lieutenant d'Angoumois si libéralement traité par son père aux jours de sa puissance, et maintenant son protecteur auprès du Directoire.

Il n'avait donc pas obligé un ingrat, et encore moins un indigne.

III

La Tour d'Auvergne n'a pas pu accompagner aux États-Unis les La Fayette et les Rochambeau. Il ira combattre les Anglais à Minorque. Là aussi la noblesse militaire brûle de se précipiter en masse pour prendre sur les Anglais la revanche de la guerre de Sept-Ans. La France et l'Espagne opèrent parallèlement. Les armées alliées assiègent Port-Mahon. Les Français attaquent le fort Saint-Philippe, situé sur un roc et défendu par des abords impraticables. Depuis 1736, l'Angleterre a prodigué un million et demi de livres sterling pour les fortifications de l'île; les Espagnols dépensent plus de cinq millions, rien qu'en sacs à terre pour établir des parallèles en guise de tranchées. La Tour d'Auvergne n'ayant pu obtenir d'être pris comme aide de camp par le général Falkenheim, s'y rendit en congé de semestre et se battit comme volontaire dans l'armée espagnole.

Il prit sa part active à toutes les occasions périlleuses, contribua à brûler, sous le feu du canon et de la mousqueterie, une frégate anglaise, et, une autre fois, à mettre le feu à un bâtiment munitionnaire. Un jour, il est au premier rang dans la mêlée pour repousser une colonne de sortie et fait prisonnier un caporal. « Le général de Crillon, écrit-il, me galantisa de l'armement complet de ce soldat anglais, en me disant qu'il m'armait chevalier. Ce fusil m'a servi dans toutes mes excursions sur le fort Saint-Philippe. » (P. 79.) Un volontaire blessé est-il resté sur la crête d'un glacis, il va le chercher sous les balles, l'enlève et ramène sur ses épaules jusqu'aux postes avancés des Espagnols. Les deux armées le choisissent pour commander en second les volontaires de Crillon; il refuse. C'est un « paladin français ». Ses chefs lui reconnais-

sent une valeur aussi brillante que froide et éclairée. Tant de prouesses et de compliments lui valurent simplement une disgrâce. Pourquoi avait-il fait des jaloux ? Il reçut l'ordre brutal de rejoindre son régiment d'Angoumois. Stoïquement il subit ce pénible rappel. Trois semaines après, Saint-Philippe capitulait (4 février 1782). Le soldat qui avait été à la peine ne se trouvait pas à l'honneur.

Ne rêvant plus que campagne, après la prise de Port-Mahon, il demande à Crillon de l'emmener au siège de Gibraltar. Nouveau refus. Il n'eût assisté qu'à un échec. Malgré les vingt mille hommes et les quarante vaisseaux formant le blocus, malgré les deux cents bouches à feu et les dix batteries flottantes battant la forteresse cernée par terre et par mer, le siège dut être abandonné. Un boulet rouge dans une poudrière, et ce grand effort s'était évanoui en fumée ! Dans un ouvrage encore récent, le marquis d'Aragon a raconté les efforts d'un autre « paladin au dix-huitième siècle », le prince Charles de Nassau-Siegen, qui commandait une des fameuses batteries insubmersibles et, pensait-on, indestructibles par l'artillerie, la Talla-Piedra[1]. On croit assister au désastre d'une nouvelle Armada.

Après dix-sept ans de service, La Tour d'Auvergne passait capitaine à l'ancienneté (1784). Il était dur à un officier intelligent et brave de se consumer ainsi dans les grades subalternes, tandis qu'il y avait des colonels de quatorze à dix-sept ans. Le duc de Fronsac le fut à sept. Custine, sous-lieutenant à sept, était capitaine à dix-huit ; le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, avait été colonel à dix-neuf. Ce n'est pas que chaque système n'ait ses avantages. Condé à Rocroi, Aumale à la Smalah durent peut-être leur victoire à leur jeunesse. Ne préconise-t-on pas encore actuellement le *rajeunissement* des cadres ?

Pour utiliser ses loisirs, La Tour d'Auvergne se mit à voyager. Comme La Fayette retrouvait son juvénile enthousiasme à parcourir en 1824 ces États-Unis où il avait conquis la gloire, notre capitaine, illustré par ses hauts faits à Minorque se rendit avec joie à Madrid où l'attendait un

1. Aragon, *le Prince de Nassau-Siegen*, p. 35-38.

accueil flatteur. Mahon, ce n'était pas les États-Unis enlevés à l'Angleterre, mais c'était une forte épine tirée du front meurtri de l'Espagne. A la suite de son voyage, l'ancien volontaire reçut la croix de Charles III (5 mai 1786). Celle de Saint-Louis, moins prodiguée alors que ne l'a prétendu Guibert (*Examen critique*, 1775), ne lui fut conférée que le 6 octobre 1791, après vingt-quatre ans et demi de service et une campagne de guerre.

IV

La Révolution le trouva à Bayonne. *Angoumois* devint le *80e régiment d'infanterie de ligne*. Tous ses officiers prêtèrent serment de fidélité à la Constitution (5 avril 1791). Mais l'émigration commencée en 1789 se poursuivait d'année en année et découronnait la plupart des régiments. Ceux du 80e, après avoir tenu bon, furent irrités d'un décret les envoyant remplir les vides ailleurs. Ils passèrent la frontière d'Espagne. La Tour d'Auvergne ne se régla pas sur eux : « Toute l'armée émigrerait, dit-il, que je n'émigrerais pas ! » Sa protestation n'était que d'un patriote ; il n'était pas encore républicain. Il ne restait avec lui au 80e que deux lieutenants-colonels, six capitaines, deux lieutenants et un quartier-maître. Ceux qui flétrissaient le plus haut l'émigration ne furent sans doute pas ceux qui en profitèrent le moins. La moitié des officiers demeurés au 80e parvint au grade de général. Aucun d'eux ne valait La Tour d'Auvergne, capitaine après comme devant. Ce grade était pour lui une sorte de vocation.

Depuis longtemps les compagnies de grenadiers formaient dans chaque régiment les compagnies d'élite. Le 80e en comptait deux. Elles partirent pour la frontière des Alpes en juillet 1792. Durant les guerres de la Révolution on employa presque constamment ces petites troupes d'élite qui, placées sous les ordres d'un officier énergique et habile, servaient d'avant-garde aux colonnes et étaient toujours prêtes aux coups d'audace. La France devait, en effet, remplacer la quantité par la qualité. Louis XVI, commettant, sur les conseils des Girondins, la même faute que Napoléon III, en 1870,

avait déclaré la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792, alors que notre effectif général n'atteignait guère qu'à 150 000 hommes, répartis en quatre armées : Nord, Centre, Rhin, Midi.

Le général de Montesquiou-Fezensac commandait la quatrième et fut chargé de conquérir la Savoie.

Les habitants l'y aidèrent autant que ses soldats. Ennemis des Piémontais, ils sollicitaient leur annexion à la France. Il n'y eut pas de combat. Mais en campagne, combien d'autres souffrances ! Les « soldats de la liberté » étaient victimes des honteux trafics des commissaires des guerres sur les vivres et les effets : semelles de carton, chemises de coton, drap brûlé, disette générale. La Tour d'Auvergne se montra le père de ses hommes, et sa popularité déjà établie par la pratique quotidienne d'un dévouement toujours égal, s'en accrut encore d'autant. Jamais il ne laissait voler ses soldats sans réclamer ; pour lui, au contraire, il était d'un désintéressement complet, d'une sobriété extrême ; il ne vivait que de laitage et de châtaignes, en vieux Breton. Cette frugalité s'imposait à tous en ce temps de misère extrême. Même à la table du quartier général, on ne mangeait que le pain de munition et la viande de la distribution. Les politiciens de la Convention aggravaient ces privations des officiers en augmentant leurs fatigues. En haine du luxe et par amour de l'économie, ils avaient supprimé les chevaux des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie, excepté ceux des quinquagénaires. « Ces officiers étaient, a écrit M. Thiers, soumis au régime des soldats, marchant à pied, portant le sac sur le dos. » La Tour d'Auvergne, qui approchait de la cinquantaine, se vit obligé pourtant, par l'effet de l'âge, d'avoir un cheval pour son havresac.

Or, les promenades militaires étaient longues. Un beau jour les grenadiers furent envoyés des Alpes aux Pyrénées. Après l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne, l'Espagne entrait en ligne contre la France. Le 80e fit une expédition dans le val d'Aran et l'occupa. A travers les avalanches et les précipices, La Tour d'Auvergne, placé à l'avant-garde avec ses grenadiers et des fusiliers, avait tassé la neige au moyen de rames pour se frayer un chemin, et, tournant la position de

l'ennemi, il fit quatre-vingts prisonniers dont deux officiers sans perdre un seul homme (mars 1793).

L'état de l'armée des Pyrénées n'en était pas moins lamentable. Effectifs disparates et incomplets; instruction faible, discipline relâchée, officiers trop jeunes ou trop vieux, mauvaises armes, habits délabrés. Pache était un ministre de la guerre incapable et malhonnête. Les commissaires et les représentants du peuple envoyés par la Convention avaient peine à établir leur autorité. Les soldats les traitaient de *bourgeois*. Un jour que la Tour d'Auvergne était aux avant-postes, un de ces délégués lui envoya l'ordre de lui apporter ses hommages, *s'il tenait à sa tête*. « Dis à ton maître, répondit-il au porteur de l'ordre, que je suis à mon poste, que je ne fais ma cour à personne, que je ne connais et ne connaîtrai jamais d'autre devoir que celui de combattre et de vaincre l'ennemi ; dis-lui qu'il vienne, s'il est tout-puissant comme tu l'annonces, mettre les Espagnols en fuite. Ils vont bientôt s'avancer. Qu'il accoure pour faire battre la charge. » La réponse est peu laconique. D'un vrai Spartiate quand même.

Un autre conventionnel posait auprès de lui pour l'homme influent et lui offrait sa protection. « Hé bien, tâchez donc d'avoir des souliers pour mes pauvres grenadiers et pour moi, car nous en manquons depuis longtemps et nous ne pouvons en obtenir. »

On devine si la Tour d'Auvergne était adoré de ses grenadiers-déchaussés. Sa réputation s'était même étendue, et le général en chef Servan le proposa pour colonel du 20ᵉ régiment d'infanterie. C'était la suprême épreuve. Abandonnerait-il donc ses vieux compagnons d'armes ? Il les consulta. « Nous ne pouvons, auraient dit les grenadiers, vous dissuader d'accepter cet avancement ; mais nous... » Des larmes brillaient dans leurs yeux. Il reprit : « Vous êtes contents de moi ? — Ah ! si nous le sommes ! Mais l'êtes-vous aussi de vos grenadiers ? — Mes amis, je vous aime comme mes enfants. » Le soir il les invita tous à dîner et leur dit : « Camarades, renouvelons ici un engagement mutuel, moi de ne pas vous quitter, vous de m'être toujours fidèles. » De nouvelles larmes cimentèrent ce traité. La Tour d'Auvergne

ne fut jamais colonel. Il fut un capitaine de grenadiers qui ne voulut être que capitaine. Capitaine ni plus ni moins, et non pas simple soldat, comme l'a représenté longtemps une fausse légende trop accréditée.

V

L'armée des Pyrénées, très étendue, avait été divisée, le 30 avril 1793, en armée des Pyrénées-Orientales et armée des Pyrénées-Occidentales. La deuxième, à laquelle appartenait La Tour d'Auvergne, se réunit sur la rive droite de la Bidassoa. Trois camps y furent formés. Les Espagnols, commandés par un bon général, don Ventura Caro, ne cessaient de harceler ces jeunes troupes et menaçaient les lignes françaises depuis Fontarabie jusqu'au val d'Aran. Dans presque chacune des actions partielles on rencontre La Tour d'Auvergne, soutenu par son indomptable énergie, toujours en avant, ne se plaignant jamais, heureux des missions périlleuses qu'on lui confiait de préférence.

Un jour, il reçoit, sans être blessé, cinq coups de feu dans ses habits, et les soldats de dire qu'il *charme les balles*. La Tour d'Auvergne ne devait, en effet, jamais recevoir qu'une blessure, la première et la dernière, et ce fut en plein cœur.

Que d'héroïques affaires sur ces rives de la Bidassoa, à la montagne Louis-XIV, à la Croix-des-Bouquets, à Fontarabie, à Biriatou, au camp des Émigrés, au fort Maza ! Le vieux capitaine est toujours là, réparant les paniques quand les jeunes volontaires (volontaires forcés depuis 1793) lâchent pied misérablement, et arrivant le premier, le sabre à la main, à travers les obstacles accumulés, à l'assaut des retranchements ennemis. Il a une belle devise : *Res*, *non verba*. Ce qu'il propose à ses chefs, il se charge de l'exécuter avec ses grenadiers. Hoche reprendra cette devise.

Michelet, qui a commis autant d'erreurs sur La Tour d'Auvergne que sur ses autres héros, a représenté celui-ci à la tête d'une colonne, surnommée *infernale* par les Espagnols, à cause de la terreur qu'elle leur aurait inspirée. La Tour d'Auvergne ne commanda pas une colonne de façon permanente, et celle qu'il commandait ne fut jamais appelée *infer-*

nale, nom réservé à la colonne du général de La Borde, laquelle ne joua qu'un rôle malheureux.

Ce n'était pas chose facile aux vieux chefs de mettre un peu d'ordre dans ces jeunes recrues livrées à l'indiscipline et au pillage. Carnot, qui n'avait pas la main douce, écrivait, le 3 juillet : « Votre nouveau code militaire ne suffit pas. Si tout soldat qui vole une épingle n'est pas fusillé sur-le-champ, vous ne ferez jamais rien. » Les soldats de La Tour d'Auvergne n'osaient pas toucher les cerises qui pendaient sur leurs tentes. Et quand les Jacobins n'avaient aucun délit à reprocher à leurs ennemis ou à leurs victimes, ils en imaginaient de toutes pièces. L'un d'eux trouva bon de dénoncer le capitaine de grenadiers comme un émigré, et de faire séquestrer ses biens. Taine a écrit : « Il est rare qu'un homme très vertueux et parfaitement désintéressé soit célèbre. » Il est encore plus rare qu'il ne fasse pas de jaloux.

La Tour d'Auvergne, avec quelques soldats, et assez d'audace pour faire croire qu'il était suivi par une armée, s'empara de Saint-Sébastien.

Cependant, épuisé par des fatigues inouïes, anémié, ayant perdu presque toutes ses dents, il demanda un congé et s'embarqua à Bordeaux le 5 janvier 1795. Au bout de vingt-cinq jours, il fut pris par les Anglais, qui l'emmenèrent prisonnier. Irrités par sa constance à arborer la cocarde tricolore, ils ne lui ménagèrent aucun outrage, aucun mauvais traitement. Il ne fut rendu à la liberté que le 7 janvier 1796.

VI

Il avait obtenu sa retraite, quand son ami Le Brigant le pria de faire revenir de l'armée un de ses fils ; La Tour d'Auvergne n'hésita pas, il partit pour remplacer le jeune homme, et fut incorporé dans l'armée de Moreau, dite de Rhin-et-Moselle. Il y était volontaire, mais faisait le service de son grade de capitaine. Ses exploits à l'armée des Alpes rappelèrent point pour point ceux des Pyrénées-Occidentales. Il prit part à la bataille de Zurich (26 août 1799). Le dernier à se rendre fut un petit tambour russe, qui battait la charge avec rage. La Tour d'Auvergne lui fit sauter les baguettes des mains

avec son épée et lui tira l'oreille. Ce grognard était sensible.

Nouveau congé. Ses amis lui proposent de le nommer et le nomment député du Finistère. Il refuse : « Mon poste à moi est aux armées; je ne puis en même temps me battre et faire des lois. » Il dédaignait d'être politicien. C'était déjà trop qu'il fût mauvais philologue.

Le 27 avril 1800, le premier consul Bonaparte rendait ce court décret :

« Le défenseur de la Patrie, La Tour d'Auvergne-Corret, est nommé premier grenadier des armées de la République. Il lui sera décerné un sabre d'honneur. »

Il comprit que c'était son arrêt de mort, car noblesse oblige; il devait finir en soldat, sous les drapeaux. Une seconde fois, il s'engagea à la place d'un des fils de Le Brigant et rejoignit la 46e demi-brigade, à l'armée du Rhin, le 21 juin 1800. Les opérations y étaient très actives. Le 8 messidor an VIII, il écrivit sa dernière lettre sur un tambour ; « Nous voilà dans le Palatinat, et si nous continuons à être heureux, nous irons toucher barre à Munich... J'ai reçu l'accueil le plus flatteur de tous mes braves frères d'armes... ma joie est à son comble. »

Les Français, lancés à fond de train sur les Autrichiens en retraite, furent surpris par l'ennemi, qui se retourna brusquement. La mêlée fut horrible. On se battit corps à corps le jour, puis toute la nuit. Au milieu de ces ténèbres, La Tour d'Auvergne eut le cœur transpercé par la lance d'un uhlan.

Un décret du 10 juillet 1803 ordonna qu'aux appels de la 46e demi-brigade La Tour d'Auvergne serait nommé, comme s'il était encore présent, et que le caporal de l'escouade répondrait par ces mots : *Mort au champ d'honneur!*

L'usage fut aboli en 1809, mais la gloire du premier grenadier lui a survécu. C'est une des gloires les plus pures des armées de la Révolution et de l'Empire.

Henri CHÉROT, S. J.

UNE NOUVELLE ÉCOLE DE SPIRITUALITÉ

On a vu paraître, dans ces derniers temps, un certain nombre de publications, d'auteurs différents, mais animées sensiblement du même esprit, et visant à ouvrir des voies plus ou moins nouvelles dans la spiritualité. S'il nous est permis de juger d'après les chiffres d'éditions inscrits aux frontispices des volumes et les échos qui nous arrivent de divers points du monde de la piété, les livres dont il s'agit sont beaucoup lus et gagnent de nombreux disciples au nouvel ascétisme. Nous ne pourrions que nous en réjouir si, ayant parcouru attentivement plusieurs de ces productions, nous n'avions conçu des doutes sur la solidité de leur doctrine.

Ce n'est pas sans avoir longtemps hésité que nous nous décidons à publier ici nos observations. Personne n'apprécie plus que nous l'excellence des intentions, le zèle, la piété des écrivains dont il s'agit; leur talent n'est pas non plus contestable. Mais, puisque le bien des âmes est leur seul but, ils ne trouveront pas mauvais que nous disions ce qui, dans leur œuvre, nous paraît plutôt compromettre cet intérêt sacré. Et nous les prions, aussi bien que tous nos lecteurs, de ne voir, dans les remarques qui vont suivre, rien autre chose que les résultats d'un examen que nous avons tâché de faire aussi sérieux et impartial que possible.

C'est sous le patronage vénéré de saint François de Sales que se place la nouvelle école de spiritualité; c'est sur les paroles du très aimable Docteur qu'elle aime à appuyer ses leçons. Rien de plus louable en principe. On ne saurait avoir trop de respect pour l'autorité du saint auteur de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu*. Mais encore ce respect ne dispense-t-il pas des précautions qui s'imposent même dans l'usage de l'Écriture inspirée. Pour autoriser une assertion en matière spirituelle, suffit-il de

détacher une phrase des œuvres de saint François de Sales, sans s'inquiéter du contexte et de l'ensemble de la doctrine de ce saint Docteur ? Et surtout quand il s'agit d'une direction pratique, peut-on généraliser toujours ce qu'un auteur moderne appelle la « médication individuelle » de saint François de Sales ? Le venin de quelques-unes des propositions condamnées chez Molinos et chez Fénelon se réduisait à établir comme principes généraux de conduite spirituelle ce qui ne devait s'appliquer qu'à des âmes élevées au-dessus des voies ordinaires de la piété chrétienne.

S'il y a un réel danger à citer saint François de Sales en donnant une portée trop générale à ses directions particulières, il y a peut-être un danger plus grand encore à proposer, sans réserve aucune, à l'imitation de tous la vie plus ou moins exceptionnelle de certaines âmes, ses disciples spirituelles; à faire de chacune de leurs paroles une maxime sûre de direction générale, et surtout à oublier qu'il y a plusieurs voies et plusieurs degrés dans la vie spirituelle.

Quelques auteurs récents ne paraissent pas avoir évité ces écueils, en prenant pour thème de leurs discours et de leurs écrits la doctrine de la vénérable mère Marie de Sales Chappuis († 1875). Nous en avons une preuve, entre autres, dans un discours auquel on a donné une large diffusion sous la forme d'un opuscule intitulé *la Voie*[1]. On dirait un discours-programme de la nouvelle école. Assurément ce petit travail fait l'éloge des talents oratoires de l'auteur; mais bientôt il provoque ce doute : ici l'orateur n'a-t-il pas nui au théologien ? Il comble d'éloges ce qu'il appelle la « Voie » de la vénérable mère Marie de Sales, et la propose aux âmes désireuses de la perfection; aux éloges de la spiritualité nouvelle il mêle des critiques à l'adresse de la spiritualité du passé, en général, et de celle de saint Ignace en particulier. Si nous le comprenons bien, une spiritualité toute fondée

1. *La Voie. — Sermon prononcé à la Visitation de Fribourg, le 19 novembre 1897, second jour du Triduum célébré à l'occasion de l'introduction de la cause de la vénérable mère Marie de Sales Chappuis; par M. l'abbé Fragnière, docteur en théologie, professeur de dogme au Grand Séminaire de Fribourg, aumônier de la Visitation.* Paris, bureau des *Annales salésiennes*, 79, rue de Vaugirard, 1898. In-8, pp. 21.

sur l'amour devrait être la spiritualité de l'avenir : elle serait un véritable progrès sur la spiritualité du passé.

Nous allons étudier de plus près ce sermon, pour en dégager certaines propositions qui composent le nouvel enseignement spirituel et que nous retrouverons chez d'autres écrivains du jour. Et nous tâcherons de dissiper les équivoques qu'elles recèlent, et d'en faire ressortir le côté vrai et le côté dangereux.

I

Le prédicateur commence par se poser cette question : *Qu'est-ce que la voie de la mère Marie de Sales*[1] *?*

Et il répond que c'est la « voie de la divine charité par le Sauveur », ou même plus simplement encore la voie de la charité.

Cette voie de charité comprend deux éléments, que le prédicateur développe successivement en les rattachant à des textes célèbres de l'Écriture. En premier lieu donc, la vie de la mère Marie de Sales aurait été un acte perpétuel d'amour de Dieu ; on nous l'assure en nous citant une consécration de la Vénérable à l'amour de Dieu ; elle aurait suivi ainsi la voie suréminente indiquée par saint Paul : « *Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro :* Je veux vous montrer une voie plus excellente encore. » (I *Cor.*, xii, 30.)

Une réflexion ici. Nous ne voulons pas remplir le rôle de celui qu'on appelle parfois l'avocat du diable, en examinant la vie et les écrits de la vénérable Marie de Sales. Nous ne mettons pas en doute ses hautes vertus et nous attendons sur ses écrits le jugement du Saint-Siège ; elle restera donc pour nous en dehors de cette discussion. Mais nous sommes obligé de mettre en garde nos lecteurs contre l'enthousiasme de ses panégyristes, qui oublient trop l'enseignement traditionnel de l'Église sur la charité et semblent favoriser des illusions dangereuses, trop faciles, on le sait, en cette délicate matière. Nous regrettons de ne trouver ni la précision

1. L'historien de la Vénérable a consacré un chapitre à expliquer ce qu'elle entendait par ce mot de *la voie* qui, dit-il, « revenait continuellement sous sa plume », dans ses lettres (*Vie de la vénérée mère Marie de Sales Chappuis*, par le R. P. Brisson ; Paris, 1891 ; chap. lxv).

doctrinale, ni la prudence qu'il faudrait dans les lignes suivantes : « Sans elle (la charité) rien ne sert, avec elle tout sert au salut. » — « La vie entière doit commencer, se poursuivre et s'achever dans la charité, par la charité, pour la charité ; que si on ne fait cela, rien n'est fait... Tout le reste ne lui (à Dieu) est rien sans cela. » — « Toute la théologie est d'accord pour dire que la vraie et unique mesure de tout mérite, c'est la charité [1]. »

Pour éviter toute équivoque, l'orateur eût dû commencer par nous dire s'il entend parler de la charité *habituelle*, qui est inséparable de la grâce sanctifiante, si elle ne lui est pas identique, ou bien de l'*exercice actuel* de la charité, c'est-à-dire des actes faits par le motif de l'amour de Dieu. Il est de foi qu'on ne peut mériter le salut sans la charité *habituelle;* mais il est certain aussi qu'il y a des actes de vertu méritoires pour le salut autres que les actes de charité proprement dits, c'est-à-dire que les actes faits par le motif de l'amour de Dieu. La charité, reine des vertus, les ordonne et les dirige, mais ne les absorbe pas; elle ne les empêche nullement de produire leurs actes propres, elle les y pousse au contraire. Saint Paul le fait suffisamment entendre dans le passage même dont fait partie le texte : « Je vais vous montrer une voie suréminente » ; tout son chapitre XIII pourrait ici être cité : « La *charité*, nous dit-il, souffre tout, croit tout, espère tout, supporte tout : *Omnia suffert*, *omnia credit*, *omnia sperat*, *omnia sustinet.* » N'est-ce pas nous déclarer que la charité, loin de supprimer l'exercice des autres vertus, leur fera produire leurs actes propres ?

Il n'est pas exact d'affirmer que « toute la théologie est d'accord pour dire que la vraie et unique mesure de tout mérite, c'est la charité ». En entendant cette phrase, on est quelque peu tenté de demander au prédicateur de la *Voie* s'il n'a pas oublié les propositions 55 et suivantes de Quesnel, condamnées par la bulle *Unigenitus :* « Dieu ne couronne que la charité; celui qui court par un autre mouvement et par un autre motif, court en vain. » — « Dieu ne récompense que la charité, parce que la charité seule honore Dieu. »

1. *La Voie*, p. 6, 16, 18.

Assurément le panégyriste, qui est professeur de théologie, n'ignore pas les notions et distinctions que nous venons de rappeler ; nous regrettons qu'il n'en ait pas fait usage pour prévenir les objections que soulève la *voie* de la vénérable Marie de Sales, telle qu'il la propose, non seulement à l'admiration, mais à l'imitation de tous. La Vénérable est arrivée, nous dit-on, « à l'exercice constant et de tous les instants de la divine charité » ; elle a « condensé toute la doctrine et toute la pratique de perfection de son bienheureux Père (saint François de Sales) dans ce seul point de la *charité par le Sauveur*[1] ». Cela veut-il dire qu'elle n'interrompait ses actes de charité pas même pour faire des actes de foi, d'espérance, d'humilité, et des autres vertus moins relevées ? Si oui, il nous sera permis de n'en pas croire absolument l'orateur. La sainte Église paraît considérer cette perfection qu'il préconise comme impossible en ce monde; elle nous semble, en tout cas, avoir déjà condamné ceux qui engageaient d'une manière générale les âmes pieuses à y aspirer. Il est difficile, en effet, de ne pas rapprocher des assertions ci-dessus les propositions suivantes, qui ont été censurées dans le livre des *Maximes des Saints* de Fénelon : « Proposition I. Il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est la charité pure, sans aucun mélange d'intérêt propre. — Proposition XXIII. Le pur amour constitue seul la vie intérieure. Il devient l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires. »

Passons au second élément caractéristique de la *Voie*. Ce serait « la vie en Jésus-Christ et par lui », conformément à la parole de Notre-Seigneur lui-même : « *Ego sum via* : Je suis la voie. » (*Jean*, XIV, 6.)

Les deux pages et demie que l'orateur consacre à expliquer comment Jésus-Christ est la voie et comment la vénérable Marie de Sales entendait la « vie en Jésus-Christ et par lui », ne satisferont guère ceux qui voudraient y trouver une direction claire et sûre. Bien plus, nous devons dire, avec tout le respect que nous professons pour l'auteur, que la lec-

1. P. 11.

ture de ces pages est dangereuse pour plusieurs, et par ce qu'elles ne disent point, et par ce qu'elles disent mal.

Les auteurs les plus autorisés, commentant le texte cité de saint Jean : « Je suis la voie », nous déclarent que Jésus-Christ est notre *voie* de bien des manières, qui se réduisent aux quatre suivantes : Il est la voie à cause du trésor de mérites qu'il nous a acquis, et il est devenu de la sorte notre médiateur ; il est la voie à cause de la foi en lui qui nous conduira à la vie éternelle, si les autres conditions nécessaires sont remplies ; il est la voie à cause de la doctrine, de la loi chrétienne qu'il nous a donnée et sans laquelle nous ne parviendrions pas à son Père ; il est la voie enfin par l'imitation de ses vertus, sans laquelle, nous disent les saints Pères, il ne faut pas espérer de parvenir au terme [1].

Or, le panégyriste de la vénérable Marie de Sales nous parle, il est vrai, des biens précieux que nous devons à l'incarnation du Fils de Dieu : sans ce trésor nous serions pauvres ; sans la médiation du Sauveur nous ne pourrions nous rendre agréables à Dieu ; il nous parle également de la nécessité de la grâce du Sauveur et de la foi qu'il nous faut avoir en Jésus-Christ ; mais nous ne trouvons rien sur la nécessité de pratiquer la loi de Jésus-Christ, et sur l'obligation où nous sommes d'imiter ses vertus. Il y a là une grosse lacune, non préméditée sans doute, mais sûrement regrettable dans un travail où l'on prétend donner une direction aux âmes chrétiennes pour l'ensemble de leur vie.

Le commentaire qu'ensuite l'orateur emprunte à la vie de la Vénérable n'est pas de nature à diminuer les inconvénients de cette omission grave.

« L'idée directrice de toute sa vie, n'était-ce pas d'agir toujours avec et par le Sauveur, ou plutôt de laisser en elle pleine liberté à l'action du Sauveur ? — Aimer Dieu et l'aimer en Jésus-Christ et par Lui, ou, plutôt, laisser Jésus-Christ aimer Dieu et le prochain en nous et par nous, voilà toute la voie de la vénérable mère Marie de Sales [2]. » La loyauté veut que nous disions qu'il est question une fois de « communauté

1. Cf. Maldonat, *Commentarii in quatuor Evangelistas*. Lugduni, 1607, c. 1804.
2. P. 8-9.

d'*action* avec le Sauveur » ; mais si le mot y est, la chose n'y apparaît guère, et cette communauté d'action ressemble tout juste à celle qu'il y a entre un ballon et la nacelle qu'il emporte. La mère Marie de Sales, lisons-nous, « en était venue à une telle communauté d'action avec le Sauveur qu'elle ne faisait plus rien que par son mouvement et sous l'impulsion de sa grâce ».

On nous opposera qu'avec beaucoup de bonne volonté chacune des phrases qui précèdent peut s'expliquer, et que la mère Marie de Sales était une âme exceptionnellement privilégiée. Pareil degré de passivité spirituelle serait pour le moins fort extraordinaire : pourrait-il être proposé sans danger comme *voie* à l'ensemble des fidèles ? Si alors, en effet, Jésus reste encore une voie, il est une voie que l'on regarde ou sur laquelle on est transporté, mais il n'est plus la voie où l'on marche avec l'activité qui nous est propre ; on va au terme en voiture, ou en chemin de fer, ou en bateau à vapeur ; il n'est plus question d'y aller à pied, ou en ramant. Ce système spirituel est peut-être un progrès aux yeux de quelques-uns, nous avons peine à y découvrir la traditionnelle doctrine catholique.

Au risque de paraître chicanier et grincheux, nous sommes obligé de relever encore, dans ce qu'on nous dit du second « élément de la *Voie* », plusieurs expressions peu justes, ce semble, ou trop singulières. Telle est cette version du célèbre texte de saint Paul : « *Christum habitare per fidem in cordibus vestris : in charitate radicati et fundati* (*Eph.*, III, 17) : En tous (les saints) le Christ habite par la foi, et par une conséquence nécessaire, tous, comme parle l'apôtre, sont enracinés et fondés dans la charité. » Et l'orateur conclut de là que saint Paul a, lui aussi, pratiqué la *Voie*. Or, l'apôtre parle ici de la foi informée par la charité, de la *foi vive* ; il eût été bon de faire cette remarque, sans laquelle ces mots, « par une conséquence nécessaire », exposent les lecteurs à voir ici une théorie protestante de la foi justifiante sans les œuvres, que le prédicateur de la *Voie* déteste certainement autant que nous.

L'image où Jésus est comparé à un aérostat communiquant le mouvement ascensionnel à l'homme n'est pas des plus

heureuses; mais surtout nous ne pouvons, même au point de vue théologique, goûter ces mots : « En Jésus il y a comme une enveloppe extérieure, sa sainte humanité; le gaz invisible qui y est enfermé, c'est la divinité du Sauveur habitant substantiellement dans le temple de son humanité[1] ». Un peu plus loin, il semble que l'on confonde l'humanité avec la grâce qu'elle nous a obtenue.

Enfin, on nous dit que les « deux éléments de la *Voie* d'après la Bonne Mère » — vie de charité et vie en Jésus-Christ et par lui — n'en font plutôt qu'un seul dans la réalité : « Jésus-Christ, c'est Dieu fait homme pour nous, et *Dieu est charité.* »

Toutes ces assertions sont-elles sans péril? Faire de Jésus-Christ la même chose que la charité de Dieu, n'est-ce pas être bien près de supprimer l'action spécifique de Notre-Seigneur, sinon dans son influence rédemptrice générale, du moins dans son influence de modèle à imiter par tous, pour leur sanctification individuelle? Après avoir lu cette conclusion, plusieurs âmes peut-être ne penseront plus qu'à la charité de Dieu, et ne s'occuperont plus des mystères de la vie de Jésus-Christ : négligeant d'aussi banales considérations, elles voudront s'élever d'un plein vol jusqu'à la charité divine, et renouvelleront peut-être les erreurs du quiétisme.

Les spirituelles critiques que Fléchier, dans ses *Dialogues sur le quiétisme*, adressait aux partisans de Mme Guyon, ne seraient-elles pas utiles à rappeler à certaines mères spirituelles qui sont de trop ferventes apôtres de « la Voie » ?

FLAVIE

Voulez-vous m'interdire encore Jésus-Christ ?
Non, j'aime à profiter de ses divins oracles,
A méditer sa loi, ses œuvres, ses miracles ;
Son exemple est la règle et l'objet de ma foi ;
Tout ce qu'il a souffert, ou qu'il a fait pour moi,
Nourrit ma piété, soutient ma patience,
Entretient ma ferveur et ma reconnaissance,
Et laisse dans mon cœur, pour remplir mes souhaits,
Une source d'amour, de douceur et de paix.

1. P. 7-8.

CLARICE

Le Mystique, appuyé des dons qu'il a reçus,
Laisse là Jésus-Christ et passe par-dessus,
Porte, sans s'arrêter à de faibles images,
A Dieu son créateur ses uniques hommages,
S'élève comme un aigle, et d'un vol généreux,
Va fixer au soleil son regard amoureux.

FLAVIE

Je n'ai pas tant de gloire et tant d'ambition,
Et je n'ai pas acquis par ma conversion
Le droit de m'éloigner des routes ordinaires,
De sauter Jésus-Christ, de franchir ses mystères,
D'arriver à la fin sans prendre le milieu
Et d'aller d'un plein vol jusqu'au trône de Dieu [1].

II

Après avoir exposé en quoi consiste la *Voie* de la vénérable Marie de Sales, le prédicateur essaie de montrer qu'elle n'*innove* ni dans la théorie ni dans la pratique du « christianisme », mais ne fait que *renouveler*, en la dotant d'une fécondité inaccoutumée, une doctrine aussi ancienne que l'Église. Il marque très exactement et avec un réel charme d'expression la différence entre ces deux choses : *innover* et *renouveler*. « Chaque parole de l'Évangile, dit-il, est susceptible de produire sans fin de nouveaux fruits et de prendre sans fin de nouveaux développements. Venant de Dieu, toujours ancien et toujours nouveau, sa parole emprunte à cette source quelque chose de son éternelle jeunesse. Le soleil est toujours le même. Cependant, quelle différence dans ses effets (aux différentes saisons, dans les différentes régions, etc.)!... Or, dans les grandes nécessités de l'Église, Dieu fait produire à sa parole de nouveaux fruits; il lui donne plus de splendeur et un surcroît inaccoutumé de puissance, en sorte que la *même parole* semble en quelque sorte révélée une seconde fois au monde, tant elle revêt une vigueur et une efficacité nouvelles. C'est ordinairement le rôle des saints de produire dans l'Église ce

1. *OEuvres mêlées* de M. Flechier, évêque de Nîmes. Paris, 1712, p. 348-352. Nous abrégeons le dialogue.

renouveau de la parole du salut [1]. Jusque-là rien que d'incontestable : voici maintenant l'application à la vénérable mère Marie de Sales.

« Elle n'a été en tout qu'une fidèle disciple et fille de saint François. Mais elle a tellement condensé toute la doctrine et toute la pratique de perfection de son bienheureux Père dans ce seul point de la *charité par le Sauveur*, elle a mis ce point en un relief si puissant, elle a si fortement attaché à ce *vrai centre* de la vie spirituelle tout ce qui est de détail ou de pratique particulière, et, par là, elle a donné à toute sa vie un tel cachet d'*unité*, de force et de continuité, qu'on peut bien dire qu'en elle la *Voie* a pris une nouvelle vie et a resplendi d'une nouvelle lumière. Ce sera là sa gloire impérissable d'avoir fait comprendre pratiquement ce principe que toute la perfection est contenue dans une seule chose : aimer Dieu en Lui-même et pour Lui-même d'un très entier et très unique amour : aimer le prochain en Dieu et pour Dieu [2]. »

Il serait difficile, en effet, d'apercevoir rien de nouveau dans cette *voie*, si on était réduit, pour s'en faire une idée, à ces dernières lignes qui prétendent la caractériser. Qui a jamais douté que toute la perfection consiste à aimer Dieu pour Lui-même et le prochain pour Dieu ? Mais les choses changent d'aspect, si cela signifie que l'exercice de la charité doit occuper seul les âmes et remplacer les actes de toutes les vertus. Or, c'est dans ce sens qu'on paraît entendre la *Voie*, nous l'avons déjà vu, et tout ce que le panégyriste, dans la troisième partie de son discours, inculque à satiété, à savoir que la charité est le « *moyen principal*, *universel* de sanctification », confirme cette interprétation.

Eh bien ! c'est là une nouveauté, une nouveauté très grave, et, nous sommes contraint de le répéter, très périlleuse. Encore une fois, ce n'est pas l'autorité de la vénérable Marie de Sales qui est ici en question ; si l'on nous affirme qu'elle avait sur le « renouvellement du monde » par la *Voie*, ainsi comprise, des vues et des assurances d'En haut [3] », nous aimons à penser qu'on n'a pas très bien saisi ses paroles.

1. P. 9-10.
2. P. 11.
3. P. 12.

C'est ce que nous tenons à redire, avant de confronter avec la doctrine authentique de l'Église cette assertion, que la charité est le moyen *principal*, *universel*, de la sanctification des âmes.

Si nous étions des anges ou des élus, déjà fixés dans le bien et participant déjà au bonheur céleste, on aurait raison de préconiser la charité comme la voie universelle, ainsi qu'on le fait à la suite des quiétistes et des semi-quiétistes du dix-septième siècle; elle se confondrait alors avec le terme : ce serait la voie courte par excellence. Mais hélas ! si Dieu est digne d'être aimé partout et par tous, l'homme ici-bas n'est pas capable d'aimer Dieu partout et toujours, du moins d'un pur amour d'amitié. C'est ce qui a déterminé le Souverain Pontife Innocent XI à condamner comme *injurieuse*, *hardie*, *téméraire et dangereuse* la proposition 26[e] de Molinos : « *Les trois voies : purgative*, *illuminative et unitive*, *sont la plus grande absurdité qui ait été dite en mystique ; il n'y a qu'une seule voix intérieure.* » C'est la doctrine commune parmi les théologiens mystiques qu'en règle ordinaire l'homme doit passer successivement par chacune de ces voies. Saint Thomas explique ces trois voies par l'exemple du corps et de son développement (2[a] 2[æ] q. 4, art. 3, et q. 183, art. 4); saint Grégoire, saint Bernard, saint Laurent Justinien, saint François de Sales, etc., admettent ces trois degrés. Demander que la charité soit le moyen universel de salut serait, si on le faisait d'une façon exclusive, demander la suppression des voies purgative et illuminative, c'est-à-dire des voies où l'on combat les vices et où l'on cherche à acquérir les vertus. Dès lors, on mettrait ceux qui n'ont pas encore la charité dans le risque de ne l'obtenir jamais, puisque Pie VI, condamnant la doctrine contraire du concile de Pistoie, proclame la vérité suivante : « Selon l'ordre habituel de la préparation à la justice, il faut que la crainte entre d'abord dans le cœur, pour que la charité y pénètre ensuite; la crainte est le remède, la charité est la santé : *Opus esse, juxta consuetum ordinem præparationis ad justitiam*, *ut intret timor primo*, *per quem veniat charitas : timor medicamentum*, *charitas sanitas*. (25[e] Prop.) Ce serait même mettre en danger ceux qui n'ont la charité qu'au premier degré, de ne pas la voir se développer : les au-

teurs spirituels nous disent que la charité, dans ceux qui commencent, produit le désir de poursuivre et d'expier le péché passé et de prendre la résolution de l'éviter à l'avenir. Même dans les âmes déjà très avancées, à côté de la crainte filiale, la crainte des peines éternelles peut encore avoir un rôle utile[1]. C'est pour cela que saint Ignace, dans la méditation de l'*Enfer*, nous fait demander à Dieu « un sentiment profond de la peine des damnés, afin que, si nos fautes nous faisaient oublier l'*amour du Seigneur éternel*, du moins la crainte des peines nous aidât à ne pas succomber au péché ». Et la séraphique sainte Thérèse elle-même écrit : « Pour ceux qui commencent, la considération des grandes vérités est de la plus haute importance... Elles sont même nécessaires aux âmes les plus élevées dans l'oraison, en certains temps où Dieu veut les éprouver... Il se lève des jours où ceux-mêmes qui ont fait au Seigneur un don absolu de leur volonté... doivent, pour échapper au péril d'offenser Dieu, se faire un rempart des grandes vérités de la foi, en considérant, d'une vue attentive, que tout finit, qu'il y a un ciel et un enfer. » (*Vie*, ch. xv.)

Ce n'est pas en conformité avec cette doctrine traditionnelle que l'auteur du discours sur la *Voie* a pu écrire : « *Je ne nie point* la nécessité de *purifier l'âme*, pour l'amener à la perfection de l'amour divin. Mais, ce qu'il ne faudrait pas laisser ignorer, ou plutôt ce qu'il importerait d'accentuer, c'est que le meilleur moyen de se purifier, *c'est d'aimer*. Le Sauveur l'a dit : « Beaucoup de péchés lui ont été remis, *parce qu'elle* a beaucoup aimé. » Il ne dit pas : Elle a beaucoup aimé parce qu'elle a bien pleuré ses péchés. Et cependant ceci aussi est une vérité ; mais Jésus-Christ l'a jugée moins importante que la première; il lui a été pardonné beaucoup, *parce qu'elle* a beaucoup aimé. Ici donc, comme du reste dans toute la suite de la vie spirituelle, la vérité vraie, complète, et surtout pratique, c'est que la charité n'est pas un *but quelconque*, mais aussi un moyen, et le *principal;* c'est une *vraie voie*, dans laquelle il faut marcher, et non seulement un terme vers lequel il faut marcher[2].

1. S. Th., 2ª 2æ, q. xix, art. 6 et 10. — Cf. *Luc.*, xii, 5.
2. P. 15-16.

Le texte, cité plus haut, de Pie VI condamnant le synode de Pistoie suffirait à prouver que l'orateur se trompe. Mais, sans faire appel à cette autorité suprême, on pourrait le réfuter par son docteur préféré, saint François de Sales. Comment a-t-il perdu de vue ce qu'on lit dans la première partie de l'*Introduction à la vie dévote*? Qu'il parcoure le chapitre v, et il y verra entre autres choses instructives que l'exemple qu'il nous donne de la conversion de sainte Marie-Madeleine par l'amour affectif, ne prouve pas sa thèse. « C'est le commencement de nostre santé, écrit le bienheureux Docteur, que d'estre purgé de nos humeurs peccantes. Saint Paul tout en un moment fut purgé d'une purgation parfaicte, comme fut aussi sainte Catherine de Gennes, sainte Magdeleine, sainte Pélagie et quelques autres; mais cette sorte de purgation est toute miraculeuse et extraordinaire en la grâce, comme la résurrection des morts en la nature : si que nous ne devons pas y prétendre. La purgation et guérison ordinaire, soit des corps, soit des esprits, ne se faict que petit à petit, par progrez d'avancement en avancement, avec peine et loisir... L'exercice de la purgation de l'âme ne se peut ny doit finir qu'avec nostre vie[1]... » Puis viennent, un peu plus loin, nombre de méditations où les motifs de crainte prédominent de beaucoup sur les motifs d'amour.

Un autre pieux écrivain, qui donne trop lui aussi à la spiritualité que nous étudions, M. l'abbé F. Maucourant, n'a guère été plus exact en traitant de la crainte de Dieu dans son opuscule : *Vie d'intimité avec le bon Sauveur*. Sans doute, il ne faut pas développer ce qu'il appelle la « peur de Dieu » ; cette peur est un sentiment inintelligent et instinctif, indigne de l'homme. Mais de là à proclamer que « *la vraie crainte, c'est l'amour*[2] », il y a une bien grande distance ; de là à diminuer la valeur des motifs d'attrition, comme il paraît le faire malheureusement, il y a tout l'abîme qui sépare la doctrine orthodoxe de celle qui ne l'est pas. Et même, sous prétexte de « peur de Dieu », pourquoi se donner l'air de n'accepter

1. Chap. v. Qu'il faut commencer par la purgation de l'âme.
2. C'est le titre d'un paragraphe, p. 39, de l'édition « à l'usage des gens du monde », 5e mille. — Page 42, dans l'Examen, on lit : *Est-ce que je crains le péché à cause de sa honte, à cause de l'enfer, ou parce qu'il est l'offense de Dieu ?*

presque exclusivement pour la conversion des âmes que les seuls sentiments d'amour ?

Cependant une observation importante est à faire ici. De la nécessité générale de la voie purgative où l'on emploiera des motifs de crainte, conclurons-nous que ces motifs seront invoqués dans une égale mesure pour toutes les âmes, et à l'exclusion des motifs d'amour? Non, certes. Nous devrons en effet nous subordonner à la direction du maître souverain de la vie spirituelle, qui est le Saint-Esprit, et tenir compte de l'état des âmes elles-mêmes et du but que nous poursuivons plus immédiatement. Agir autrement serait évidemment exagérer la pensée des docteurs les plus attachés à l'emploi de la vie purgative ; ce serait n'avoir pas compris, en particulier, la doctrine de l'auteur des *Exercices spirituels*, à qui l'on reproche, bien à tort, de n'avoir pas assez apprécié le rôle de la charité dans la rénovation spirituelle.

III

Dans la troisième partie de son discours, le prédicateur de la *Voie* examine cette question : « Quelle est l'efficacité de la *Voie*, et quelle pourrait en être la portée pratique ? » Toutefois, il commence par s'en prendre assez vivement aux « conducteurs des âmes », et spécialement aux docteurs accrédités en matière de spiritualité. « Même parmi les meilleurs et les plus autorisés des guides spirituels, ainsi se demande-t-il, la charité divine tient-elle bien toute la place à laquelle elle a droit[1] ? » Sa réponse est négative, et il cherche à la motiver en critiquant à ce point de vue assez longuement les *Exercices spirituels* de saint Ignace. Mais avant de lui répliquer sur ce sujet, écoutons-le sur l' « efficacité et la portée pratique de la *Voie*.

Qu'arrivera-t-il donc quand on aura fait de la charité le « moyen principal, universel de sanctification » ? Le résultat est décrit avec un optimisme singulier et qu'il faut même qualifier de regrettable.

« Premièrement, tout le chemin de la vertu est admirable-

1. P. 13.

ment facilité. La voie de la charité est suave... — Deuxièmement, la charité est une voie haute, forte et sublime. — Troisièmement, la charité est une voie courte et parfaite, parce qu'elle atteint au terme du premier coup. — Quatrièmement, la voie de la charité est une voie heureuse. — Enfin, la voie de charité donne à Dieu toute la gloire qu'il attend de nous. » L'orateur termine en indiquant, après ces « effets individuels, les résultats que cette voie pourrait produire sur la société humaine ».

En résumé, l'affaire de la sanctification, en suivant la *Voie*, n'offrirait presque plus d'épines, plus d'obstacles. Assurément, ce n'est pas ainsi que les anciens maîtres de la vie spirituelle la représentaient à leurs disciples. Et Notre-Seigneur lui-même ne la montrait-il pas sous un jour différent, quand il invitait ceux qui veulent le suivre à se renier eux-mêmes et à porter leur croix tous les jours de leur vie ? La « voie de la charité » supprimera-t-elle l'obligation pour les âmes de combattre leurs défauts, de dompter leurs passions, de se dépouiller des affections déréglées, d'acquérir les vertus? Non, apparemment. Alors, fera-t-elle que toutes ces choses soient possibles sans luttes, sans répugnances, sans déchirements souvent cruels, enfin sans une pratique sérieuse et prolongée de la mortification intérieure et extérieure? Pas davantage. Donc, de toute manière, il faut beaucoup rabattre des résultats qu'on espère de la *Voie*. Si la charité produit assez souvent les effets énumérés dans des âmes élevées en perfection, elle n'en produira toujours qu'une faible mesure dans les autres. Sans doute, le « joug du Seigneur est suave et son fardeau est léger », mais il reste un joug et un fardeau : « Se persuader, dit Bourdaloue, que la loi de Jésus-Christ, pour être une loi de grâce et d'amour, en soit moins une loi d'abnégation et de travail, c'est la méconnaître, c'est la détruire[1]. »

En fin de compte, n'est-il pas à craindre que la confiance dans les promesses de la *Voie* n'ait pour les âmes des suites très fâcheuses? Ces âmes à qui l'on ne montre que suavité, douceur, félicité dans la voie spirituelle, seront-elles bien

1. *Sermon sur l'amour de Dieu*, 3e point.

préparées à vaincre les difficultés qu'elles y rencontreront infailliblement ? Ne vont-elles pas tout abandonner, en jugeant qu'elles ne sont pas faites pour la vie spirituelle, quand elles la trouveront, dans la réalité, si différente de ce qu'on leur avait annoncé ?

Il est permis de prévoir d'autres conséquences non moins graves. Si la « voie de la charité » a l'efficacité universelle qu'on lui prête, pourquoi se fatiguer aux exercices des anciennes écoles, à la pratique de tous ces « moyens » divers, de ces multiples « industries », recommandés pour se corriger des vices, acquérir les vertus ? L'exercice de la charité remplace avantageusement cette laborieuse escrime. C'est ce que beaucoup penseront, d'autant plus que, de fait, l'école de la *Voie* ne parle guère du combat contre les vices, du labeur de l'acquisition des vertus. Mais la charité, quand elle n'est pas employée à ce travail de l'homme sur lui-même, ne risque-t-elle pas de se réduire à de pures affections ? Et enfin, comme rien n'est plus sujet à l'illusion que l'amour affectif (l'expérience le prouve), combien de ces fidèles de la *Voie* s'imagineront avoir atteint une haute perfection, parce qu'ils pourront faire au cours de leur journée un grand nombre d'actes de charité, qui ne leur auront coûté que la peine de les formuler intérieurement ou de bouche, et alors que leur vie, pour le reste, sera loin d'être réglée comme elle devrait l'être !

Ce danger est accru par les théories singulières sur l'*abandon*, que nous trouvons chez tous les auteurs en communion d'idées avec la *Voie*. Il ne s'agit, semble-t-il, que de se mettre sur la voie — nous allions dire sur les rails — de la charité, et, sans effort, comme sans secousse, on arrivera au terme. Nous avons déjà cité des exemples de ces regrettables exagérations. Il y en a aussi de ce genre dans l'opuscule déjà cité sur l'*Intimité avec Jésus*. Même aux gens du monde le digne auteur prêche l'abandon sous toutes les formes ; qu'on en juge par les titres des chapitres suivants : XXII. *L'abandon dans les événements.* — XXIII. *L'abandon dans les joies.* — XXIV. *L'abandon dans les peines.* — XXV. *L'abandon sur les péchés.* — XXVI. *L'abandon dans les imperfections.* — XXVII. *Jésus divin suffisant : 1° pour l'adoration et la répa-*

ration. — XXVIII. *Jésus divin suffisant : 2° pour la prière et pour l'action de grâces.* — XXIX. *Jésus divin suffisant : 3° pour la sainteté et pour le bonheur.* Les correctifs et les atténuations disséminés dans le corps des chapitres ne détruisent pas l'impression fâcheuse que produisent de pareils titres. En un endroit (p. 42), le pieux abbé trouve « plus parfait, plus doux, plus commode de se laisser porter par Jésus ». Cependant il nous parle de s'appuyer sur le bras de Jésus, et veut bien écrire qu' « appuyés sur le bras, nous n'irions qu'à des œuvres saintes, et nous serions encore portés par lui, après notre endormissement dans ses bras, au grand repos de son ciel ». Ailleurs (p. 191), il cite cette parole de la vénérable mère Marie de Sales : « Je n'ai point de vertus, mais j'ai mon Jésus qui les a toutes » ; paroles d'une humilité exagérée, qu'il ne faut point sans doute prendre à la lettre, mais qu'on ne devrait point nous proposer comme maxime de conduite. Un peu plus loin : « Le Sauveur est « la voie », le chemin qui conduit au ciel. Nous n'avons pas à nous préoccuper, pas à chercher des moyens de perfection : ce qui suffit, c'est de se tenir dans cette route si sûre et d'y cheminer fidèlement... Être dans la voie, c'est agir par Lui, dans Lui et avec Lui. » Nous avons peine à croire que la vénérable mère Marie de Sales eût adopté une spiritualité aussi simplifiée ; le véritable amour ne se borne pas à s'unir à Jésus par la foi et par l'intimité de l'amour affectif ; il ajoute l'imitation des vertus du divin Maître [1].

Ajoutez, chez quelques-uns des auteurs dont nous parlons, des confusions malheureuses entre l'amour de charité, surnaturel, et l'amour naturel, sensible, etc., et vous pourrez juger quelle sorte de mysticisme on présente aux âmes qui cherchent à se sanctifier dans la *Voie*. Voici encore quelques citations, empruntées au petit livre si répandu sur la *Vie d'intimité avec le bon Sauveur* :

« C'était une mystique cette jeune âme qui, allant dans le

1. Les *Études* ont déjà signalé des passages également critiquables sur « l'abandon » dans la *Vie spirituelle simplifiée*. Nous regrettons d'en trouver d'analogues dans le *Jésus intime* de M. l'abbé Sauvé (p. ex. t. II, p. 122, 232 et ailleurs) : en général, du reste, Jésus dans cet ouvrage remarquable paraît trop abstrait, trop théorique ; pas assez comme le modèle pratique de notre vie.

monde, voulait être la mieux parée, pour que Jésus n'en vît pas de plus ravissante; dans les réunions mondaines elle faisait de délicieuses oraisons jaculatoires sur ces mots : « Il est le lis des champs, et je suis la fleur de la vallée. » (P. 6.)

Plus loin (p. 139) : « A une réunion mondaine, une jeune âme resta seule tandis que chaque invitée s'appuyait au bras d'un homme. « Mon Jésus, s'écria-t-elle aussitôt, donnez-moi « votre bras, je suis bien heureuse que vous m'ayez réservée « pour vous ! »

Il nous paraît bien probable que les sentiments qu'éprouvaient ces « jeunes âmes » étaient plutôt des mouvements d'amour naturel que des mouvements de pure charité ; amour naturel pour Dieu ou pour Notre-Seigneur sans doute, mais, après tout, amour d'imagination et de simple sentiment humain.

Et à ce propos nous devons faire observer qu'il est un peu trop question d'époux, de cœur à cœur, etc. et qu'en général, il y a trop de sensiblerie dans cet opuscule, où cependant, nous l'avouons, on découvre des pages ravissantes. L'auteur se met sur une pente dangereuse, et, au moins comme remède préventif, nous lui conseillons de relire le quatrième dialogue de Fléchier sur le quiétisme, et surtout les vers suivants :

FLAVIE

Vous avez beau, Madame, y mettre du mystère,
Je lis avec ennui, j'écoute avec dédain,
Ce langage amoureux trop semblable au mondain ;
Le serpent est caché sous ces herbes fleuries,
La nature est trop vive en ces allégories,
Et ces expressions d'un amour mutuel,
Ne portent pas toujours au sens spirituel.

. . . .

A force d'expliquer l'amour à votre gré
De mêler le profane avec le sacré,
Et de parler de l'un comme on parle de l'autre,
On ne sent presque plus quel amour est le vôtre ;
Ce style inusité ne peut s'autoriser,
Et croyez-moi, Madame, on peut en abuser.
Par l'Époux quelquefois une jeune mystique
Entend un autre époux que celui du Cantique.

Il y a une manière de parler de la liberté qui est fort dan-

gereuse pour la vraie liberté ; il y a de même une manière de parler de la charité qui peut nuire à la véritable charité. Pour conduire les hommes à la charité, il ne suffit pas de leur faire conjuguer le mot aimer. Saint Augustin disait qu'il y a une imitation perverse de Dieu : *perversè imitantur Deum*. Ce fut là ce qui perdit nos premiers parents coupables ; au lieu d'imiter Dieu dans sa perfection morale, ils voulurent l'imiter dans ses perfections propres et incommunicables. Ils oublièrent la condition de notre propre nature. Il peut y avoir de même un amour pervers de Dieu, un mysticisme de mauvais aloi, ce serait celui qui ne tiendrait pas compte de la nature humaine, fragile en elle-même, et plus fragile encore par suite du péché originel. Sainte Angèle de Foligno écrivait dans son *Livre des visions* : « Si cette force (de l'amour) n'est pas réglée, l'âme se précipite comme quelque chose de léger dans tous les pièges, et son amour est sa ruine. Je ne parle pas de l'amour absolument mauvais, dont l'infernal danger n'échappe à personne, et que l'évidence elle-même nous dit d'éviter. Je parle de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain [1]. »

Nous protestons de nouveau que, si nous croyons devoir appeler sérieusement l'attention sur le danger de mal comprendre l'amour de charité, nous n'en sommes pas moins convaincu que les maîtres et les disciples de la nouvelle école ont, jusqu'à présent, évité pratiquement ces dangers, grâce à leur foi et à leur piété sincère ; mais, puisqu'ils brûlent de répandre la charité par tout le monde, nous voulons en leur criant : Prenez garde ! les aider à bien éclairer leur route et à faire bien comprendre les qualités de la vraie charité. Ceux qui connaissent l'histoire ecclésiastique savent combien d'excellents et d'éminents personnages ont été amenés sur le bord de l'abîme par le fantôme trompeur d'une charité mal entendue.

Henri WATRIGANT, S. J.

1. Traduction, Paris, Poussielgue, 1868, p. 319.

LA VIE ET L'ŒUVRE

DE

MADAME JULIE LAVERGNE

(Deuxième article[1])

VII

Il y a une partie de l'œuvre de Mme Lavergne qui mériterait d'être étudiée à part, toute une galerie de tableaux qu'elle a peints avec plus d'amour. Je voudrais que l'on réunît en un volume spécial les scènes d'intérieur ou d'atelier qu'elle a choisies dans la vie des grands artistes. Ce serait un recueil très original et savoureux. Les plus illustres peintres du dix-septième siècle y figureraient, et, avec eux, quelques musiciens de génie, comme Pergolèse et Mozart. Et on trouverait là en germe une psychologie très attachante de l'artiste et une théorie mystique et profonde de l'œuvre d'art.

Vraiment, votre peintre Hyacinthe Rigaud est bien aimable — écrivait à notre auteur un de ses plus spirituels correspondants — et vous inspirez à tout le monde votre faible pour cette classe d'artistes. Vous n'en avez pas épousé qu'un, ou plutôt votre culte pour un vous a donné des doigts de fée pour *endiabler* d'amabilité tous les autres... Émiettez-vous en légendes les perfections de M. Lavergne?... Rigaud, mon cher Rigaud est incomparable. Faites-en mes compliments à ce *bloc* de perfections dont vous tirez tant de variétés de peintres parfaits [2].

On pense bien que nous sommes loin ici de l'idéal bizarre de l'artiste mis à la mode par le romantisme et dont notre littérature n'est pas encore tout à fait revenue. Le portrait est devenu fatigant dans la poésie et le roman, de cette créature privilégiée, qui du fait de son génie est débarrassée de toute contrainte morale et n'a d'autre devoir en ce monde que celui de nous distraire ou de nous ravir. Le peintre dans l'âme de qui l'auteur d'*Hyacinthe Rigaud* a étudié la vie intime de l'artiste entendait autrement les choses. Claudius

1. V. *Études,* 20 mai 1899, p. 464.
2. Lettre du P. Babaz, citée dans la notice que Mme Lavergne lui a consacrée, p. 36-37.

Lavergne était avant tout un homme de devoir et de foi. Il sentait l'impérieux besoin de se mettre à genoux pour trouver dans la prière une inspiration nouvelle, et surtout pour obtenir d'égaler, non seulement son œuvre artistique, mais encore sa vie entière à l'idéal contemplé. Les personnages des *Contes* et des *Légendes* ne s'élèvent pas tous à cette hauteur mystique, mais tous l'ont entrevue ou sont capables de l'entrevoir. Ils se ressemblent tous aussi dans la bonne simplicité de leurs habitudes familiales et, sans rien négliger de ce qu'ils doivent à leur art, ils trouvent le moyen de donner une bonne part de leur vie à Dieu, à leur famille et à leurs amis.

Grâce à Mme Lavergne, nous entrons, à portes ouvertes, dans la maison et l'atelier de ses artistes préférés. Mais ce n'est pas là, pour elle, une simple curiosité d'imagination ou une façon ingénieuse de célébrer, sans en avoir l'air, les beaux vitraux et les joyeux enfants de la rue d'Assas. Il y a davantage et mieux. Pour chacun de ses héros, la vie intime est à la source des plus belles inspirations artistiques. Leurs œuvres les plus éclatantes ont, pour ainsi dire, jailli d'un souvenir de leur vie quotidienne que, sans doute, l'idéal a agrandi et que l'art a métamorphosé, mais qui garde néanmoins l'empreinte humble et sacrée de la famille et de la maison.

Dans une des *Légendes de Trianon*, le petit Mozart demande à avoir devant lui, pendant qu'il improvise, un frais visage d'enfant. Nous sommes à Versailles dans les appartements de la Dauphine. La gracieuse princesse est entourée de ses trois garçons, elle tient sur ses genoux l'aînée de ses filles, Madame Clotilde, future reine de Sardaigne, alors âgée de quatre ans. La famille Mozart arrive et on se dirige vers l'orgue de la chapelle.

— *Mein lieber Wolfgang*, dit alors la Dauphine en s'adressant à Mozart, improvisez une belle prière à la sainte Vierge.

— Je veux bien, dit Mozart, mais à une condition ; c'est que l'on tiendra devant moi l'*Angelus* que voici.

Et il désignait Madame Clotilde. Mme de Marsan s'approcha et tint près de l'orgue la petite princesse vêtue de blanc et dont l'angélique sourire, les yeux d'azur et la blonde chevelure ravissaient tous les regards. Mozart, les yeux fixés sur elle, joua une mélodie d'une douceur et

d'une grâce infinies. Le Dauphin pleurait en l'écoutant, les petits princes eux-mêmes ne bougeaient pas, et ce ne fut que lorsque la dernière vibration de l'orgue se fut évanouie que l'incorrigible comte d'Artois s'écria : « C'est charmant ! mais je voudrais quelque chose de plus gai. Allons, Mozart, regarde-moi, et fais une chanson qui me ressemble [1]. »

Nulle part cette chère idée n'est mieux mise en lumière que dans l'admirable légende de la *Flèche de Caudebec.* Cette légende a son histoire, qu'on trouvera dans le livre de M. Joseph Lavergne et dans l'étude de M. le chanoine Delalonde sur la *Restauration de la flèche de Caudebec.* On y verra comment, armé de la charmante brochure, le curé de Caudebec vit s'ouvrir devant lui toutes les bourses de Normandie et trouva enfin l'argent nécessaire pour la reconstruction de la flèche en ruine. Voici en deux mots la légende.

On sait que Notre-Dame de Caudebec est une des merveilles du style ogival fleuri de l'époque tertiaïre. Mme Lavergne passa par là en 1878, aima beaucoup le pays et l'église, et s'intéressa fort à la flèche du clocher qui, construite en pierre tendre et rayée par le temps, menaçait de s'écrouler. En faisant des recherches sur l'histoire de cette église, elle observa qu'aucun archéologue n'avait pu découvrir le nom de l'architecte de la flèche, dont le dessin, remarquable entre tous, imitait, en dentelle lapidaire, la triple couronne fleurdelisée de la tiare pontificale. — Le maître qui avait construit le reste du monument, Guillaume Le Tellier avait sa pierre tombale dans l'église et l'inscription... disait qu'il avait tout inventé, tout bâti, sauf la flèche. — C'était, pour Mme Lavergne, une belle occasion d'employer sa seconde vue du passé à retrouver l'auteur inconnu [2].

« Le double silence du cloître et de la tombe a déjoué, écrit-elle, toutes les recherches, et c'est aux ruines de l'abbaye de Saint-Wandrille qu'il faut demander, non pas un nom que la sainte obéissance a voué à l'oubli, mais l'histoire d'un de ces artistes qui ne travaillaient que pour glorifier et servir Dieu. » Et elle révèle, en effet, dans un humble frère jardinier de Saint-Wandrille, autrefois élève de Le Tellier et

1. *Légendes de Trianon. L'Aurore.*
2. *Madame Julie Lavergne*, p. 196-197. Paris, Taffin-Lefort.

fiancé de sa fille, le dépositaire fidèle de la pensée de l'artiste et le dessinateur ignoré des plans qui servirent au couronnement de l'édifice.

Mais comment l'humble frère a-t-il pu retrouver longtemps après la mort de l'architecte, le secret de sa pensée? C'est ici le point important de la légende. Il s'est rappelé dans quelles circonstances charmantes Le Tellier avait eu l'inspiration qui, s'il en avait eu le temps, lui aurait permis d'achever son œuvre. C'était pendant un pèlerinage à Notre-Dame de Barre-y-va : l'élève de Le Tellier y était venu avec son maître et toute la famille de celui-ci. Roberte, la gracieuse fille de l'architecte, avait fait trois couronnes avec les fleurs qui égayaient le bord du chemin.

— Pour qui ces couronnes? avait demandé le père à sa fille.

— Toutes trois pour Notre-Dame de Barre-y-va, mon père...

— Mais, Roberte, elles ne sauraient tenir toutes trois ensemble sur sa tête ?

— Nous verrons bien. J'ai mon idée, moi !

Arrivée à la chapelle, Roberte, après avoir prié devant la statue miraculeuse, avait essayé de placer les couronnes. Son père souriait et Colin dit à demi-voix : « Ma petite sœur, tu n'en viendras pas à bout. Ce n'est pas joli. »

Alors elle avait dénoué deux de ses guirlandes, et, de l'une faisant un collier, de l'autre une ceinture à la sainte Vierge, elle avait dit avec un sourire de triomphe : Regardez !

Puis on était sorti de l'étroite chapelle... Maître Le Tellier tout rêveur, avait tiré un crayon de son escarcelle, et, s'approchant du mur extérieur de la chapelle, y avait tracé quelques lignes. Son élève le regardait et s'écria :

— O maître, quelle belle flèche ce serait!

— Retournons au logis, avait dit maître Le Tellier ; il me tarde de dessiner ce que j'indiquais là. Ce soir, tu verras.

Mais le soir même Roberte était tombée malade et, quelques jours après, elle était morte.

Son père n'avait pas tardé à la suivre. L'élève qui était fiancé à la jeune fille avait renoncé au monde et à l'art. Il était maintenant depuis des années jardinier de l'abbaye de Saint-Wandrille. Cependant la chapelle n'était pas encore couronnée. Le fils de Le Tellier n'avait pas le génie de son père, et tous les projets qu'il avait soumis au curé de Caudebec n'étaient pas satisfaisants. De temps en temps le frère

jardinier levait un regard de regret vers l'église inachevée. Enfin il se décide à demander au P. Prieur la permission de faire dessiner lui-même un projet de flèche. Pour cela, il faut qu'il revive sur la colline même de Barre-y-va la journée joyeuse où Roberte offrit à la Vierge les trois couronnes, et où Le Tellier, à cette vue, ent la vision d'une flèche qui aurait aussi trois couronnes. Le moine retrouve sur la muraille quelques traits encore visibles du croquis de l'architecte.

C'était bien peu de chose, mais c'était l'étincelle qu'un souffle allait raviver... La vision resplendissait, nette et lumineuse, tandis que le frère se hâtait de copier ces linéaments à demi effacés... Larmes, regrets, douloureux souvenirs s'effaçaient de son cœur. L'artiste rentrait en possession de lui-même. Il sentait tressaillir un chef-d'œuvre en lui... et lorsqu'il passa près de l'église et de la tour inachevée, il se signa et murmura joyeusement : *Veni, sponsa, coronaberis*[1].

On voit quelle théorie d'art se dégage de cette légende. Et le père, et le moine sont des artistes comme Mme Lavergne les comprend. Pour elle comme pour eux, l'art ne se sépare pas de la vie et, comme le meilleur de notre vie est ce que nous en donnons aux affections de famille et à nos devoirs envers Dieu, c'est encore là que l'artiste trouve la source des plus pures et des plus belles inspirations.

VIII

On est parfois très embarrassé pour indiquer des livres d'une lecture demi-sérieuse et reposante qu'on puisse mettre entre toutes les mains. Je crois pouvoir répondre hardiment que la plus scrupuleuse sévérité ne trouvera rien à reprendre dans les ouvrages de Mme Lavergne. « Je n'écrirai jamais une ligne que je ne puisse lire à ma fille la religieuse[2]. »

1. *La Flèche de Caudebec.*
2. *Vie*, p. 169. — Elle ajoute qu'elle n'écrit pas non plus pour les enfants. Pourtant tous les enfants peuvent la lire. Je ferais peut-être une différence entre lecture et lecture. On sait qu'il y a inconvénient à laisser lire au collège des ouvrages qui, lus à la maison, ne présentent aucun danger. J'ajoute, avec la même assurance, que tous les enfants aimeront ces contes et ces légendes. En écrivant ces lignes, je revois, au collège, des cabines d'infirmerie, où pour tromper le temps et la fièvre, il m'est arrivé souvent de lire à de petits malades *le Mendiant de la Reine* ou *le Masque d'or*. Aucune lecture ne les intéressait davantage.

C'est son programme. C'est la consigne de toute sa vie littéraire que cette âme si belle n'a eu aucune peine à garder. On ne peut dire jusqu'où va la délicatesse de sa plume et avec quel admirable instinct cette mère chrétienne évite tous les faux pas. Écoutez par exemple la petite Henriette de l'Aubespine faisant au roi Louis XV les honneurs d'un parterre d'anémones.

— Regardez, sire, cette anémone blanche, tachetée de brun. Devinez comment nous l'avons nommée ?

— *La Pie*, je suppose ; elle ressemble à la jument de Turenne.

— Fi donc ! comme si une fleur pouvait ressembler à un cheval ! Elle a un bien plus beau nom ; nous l'appelons *Madame Louise de France*, en souvenir de la princesse carmélite.

— C'est une idée, ma belle petite ; vous connaissez donc ma fille ?

— Si je la connais ! Madame Louise est ma marraine. Elle m'a nommée Henriette en mémoire de sa sœur qui est morte et qu'elle aimait tant. Je vais la voir quelquefois au Carmel de Saint-Denis avec maman, et l'autre jour encore elle m'a dit : « Ma petite mignonne, ne manquez pas de prier soir et matin pour le roi, et demandez au bon Dieu qu'il devienne un saint. »

Les larmes vinrent aux yeux de Louis XV. Mieux que personne il savait pourquoi Louise de France avait échangé les splendeurs de Versailles contre les austérités du Carmel, et le souvenir de cette fille si chère éveillait en lui d'indicibles remords. Il s'était baissé pour embrasser Henriette ; mais songeant tout à coup à ce qu'il était devant Dieu, il se sentit indigne de toucher de ses lèvres le front de l'innocente enfant et, se détournant brusquement, il rejoignit la compagnie et prit congé de ses hôtes [1].

Un autre conte nous conduit à Versailles, peu de temps après la mort de Louis XV, et je ne sais rien de touchant comme la compassion respectueuse avec laquelle l'auteur, par la bouche de ses personnages, nous parle du pauvre roi.

— Quel bon vent vous amène, monsieur le marquis ? Depuis la mort du roi je n'ai vu âme qui vive. Trianon est triste comme un tombeau.

— C'est pour cela que je viens, mon pauvre Richard. Je suis sûr, qu'à part la famille royale, il n'y a personne en France de plus affligé que vous de la mort du roi, et je viens le pleurer avec vous.

Les yeux de Richard se remplirent de larmes.

— C'est vrai, dit-il, j'aimais le roi : il était si bon pour moi ! il aimait tant les fleurs ! Plût à Dieu qu'il n'eût aimé qu'elles [2] !

1. *Légendes de Trianon. Henriette de l'Aubespine.*
2. *Ibid. La Dernière Rose.*

D'autres fléaux, de ceux qu'une mère peut nommer devant ses enfants, promènent aussi parfois leur ombre sur ces gracieuses légendes. Il y a, entre autres, quelques portraits de furies domestiques tracés de maîtresse main. Mais même en critiquant les pires travers, elle sait rester indulgente, et je ne l'ai trouvée pleinement impitoyable que devant l'hypocrisie janséniste. Cette chrétienne, qui aimait de tant d'amour le pape, les saints et les beaux vitraux, ne peut souffrir les messieurs du Port-Royal.

Elle se rassure en se rappelant les saintes colères du bon frère Régnier, peintre-verrier et moine de Saint-Denis.

Le lendemain, dès l'aurore, le bon frère Régnier quitta l'église... et se rendit à son atelier. Là, relevant sa robe et retroussant ses manches, il se mit à broyer de la couleur, en chantant la prose d'Adam de Saint-Victor sur la fête de saint Denis.

Il finissait la strophe qu'avaient supprimée les jansénistes, et, comme pour les défier, chantait à pleine voix :

« Gaude, prole Græcia,
Glorietur Gallia
Patre Dyonisio. »

lorsque Pierre Levieil, arrivant lui dit :

— Ah ! je vous y prends, mon frère ; vous en êtes encore au vieux bréviaire d'avant Mgr de Noailles.

— Et j'y resterai, s'écria Régnier ; d'abord parce que je suis catholique, apostolique et romain, et, ensuite, parce que je suis peintre. Sans cette maudite réforme janséniste de la liturgie, nous ferions encore de beaux vitraux. En attaquant, en supprimant les légendes des saints, les jansénistes ont tué l'art [1].

A part cette exception, le mal est à peine nommé dans ces pages. J'ai dit plus haut quels trésors d'esprit et de grâce avaient sauvé de l'ennui ces contes où l'on ne rencontre presque que de braves gens.

« Bien qu'une leçon de morale soit souvent renfermée dans mes écrits, jamais, au grand jamais, je ne prêche et ne prêcherai [2] », écrivait un jour Mme Lavergne, au début de sa carrière littéraire. Elle s'est tenu parole, et cependant je ne connais aucune de ses œuvres les plus fantaisistes en apparence qui n'élève l'âme et ne la rapproche de Dieu.

1. *Neiges d'antan*, 2e série. *Pierre Levieil.*
2. *Vie*, p. 169.

Sans doute, et pourquoi pas, l'amour humain a sa place dans une partie de cette œuvre. On se marie dans les contes de Mme Lavergne comme dans la vie réelle[1]. Mais jamais amour ne s'est montré plus candide et plus jeune, n'a parlé une langue plus réservée et n'a été plus docile au bon sens et à la foi. D'ailleurs, aux yeux de cette chrétienne, l'amour de Dieu prime tout. Loin de les diminuer, il ennoblit et idéalise les autres amours. Qu'on en juge d'après ces deux lignes admirables que peut-être bien des mères, dites chrétiennes, ne comprendront pas.

Il aimait sa mère comme seuls savent aimer les cœurs consacrés à Dieu. Dans ceux-là, la mère a la première place après celle du divin Maître, et cette place ne lui est jamais enlevée [2].

Sans doute, elle est très sobre de remarques de ce genre; mais à quoi bon dégager dans un commentaire abstrait le sens de toute son œuvre. Contes et légendes parlent d'eux-mêmes, et la leçon qui jaillit de ces histoires d'âmes est plus frappante qu'un sermon.

Voici une de ces histoires dont la donnée est plus originale et plus hardie. Pierre Levieil, fils aîné d'un peintre-verrier célèbre, a achevé son noviciat à l'abbaye de Saint-Wandrille. Il y est parfaitement heureux quand une lettre de Paris lui annonce la grave maladie de son père. On le lui a caché longtemps, mais tout va mal à l'atelier. Les ouvriers n'obéissent à personne, et la mère de Pierre ne peut veiller toute seule à l'éducation de neuf enfants. Le devoir du novice est évident. Aussi le Père abbé n'hésite pas, et le jeune homme, laissant à grand regret la livrée bénédictine, dit adieu au couvent en se promettant bien d'y revenir. Il remet l'ordre dans l'atelier, console les derniers jours de son père,

1. Elle écrivait à sa fille religieuse : « M. X... s'est scandalisé parce que sur dix contes, il y en a cinq où l'on se marie ! Il voudrait que l'on ne parlât jamais de *cela*. J'ai pris sa critique en riant et lui ai dit que l'Esprit saint n'était pas de son avis, puisqu'il avait bien voulu nous raconter les histoires de Rébecca, de Rachel, de Tobie, d'Esther et de Ruth : histoires matrimoniales, s'il en fut..... Mais ce bon monsieur est ainsi, et a une telle frayeur que ses filles ne pensent à se marier qu'il voudrait qu'on ne parlât jamais devant elles de ce méchant sacrement ! » *Vie*, p. 165.

2. *Neiges d'antan*, 2e série. *Pierre Levieil.*

s'occupe de ses frères et sœurs et mène, dans le monde, une vie pieuse et grave de moine.

La nostalgie du cloître ne le quitta jamais. Ni labeurs, ni succès ne lui firent oublier la vie studieuse et cachée qu'il eût souhaité passer à Saint-Wandrille ; et, lorsqu'il entendait sonner les cloches de l'abbaye de Saint-Victor, voisine de sa demeure, il se rappelait celles qui l'avaient fait pleurer en tintant l'*Angelus*, le soir de ses adieux. Et les années s'écoulaient sans fermer la blessure du cœur de l'exilé [1].

Quand il a pourvu à l'avenir de tous les siens et marié sa plus jeune sœur à un jeune peintre capable de garder les traditions de la famille Levieil, Pierre se sent trop âgé pour rentrer au couvent. Il se console en faisant force visites aux abbayes voisines, en écrivant l'histoire de la peinture sur verre, et il meurt les yeux fixés sur un vitrail qui représente sa chère abbaye.

Ce n'est rien, ce joli conte ainsi résumé, et cependant quelle délicate façon de célébrer la poésie et la joie du cloître, et ne fallait-il pas une foi robuste pour écrire, au commencement de cette histoire, les mots de Joinville racontant la tristesse de son départ : « Et... je ne vos oncques retourner mes yes vers Joinville, pour ce que li cueurs ne me attendrissait don biau chastel que je lessoie... »

IX

Il est temps de revenir au livre que M. Joseph Lavergne a consacré à sa mère. Je n'ai montré jusqu'ici que le sourire de cette vie, ce qu'il fallait savoir pour comprendre, dans sa vivante sincérité, la poésie des *Légendes* et des *Contes*. Regardons maintenant cette âme s'élever dans le renoncement et la souffrance à une poésie qui n'est pas de la terre. Au rebours de tant de gens de lettres, Mme Lavergne si aimable dans ses livres, l'est plus encore dans sa vie. Le charme de ses plus délicieuses fantaisies est peu de chose à côté des lettres vaillantes que cette mère a écrites pendant la Commune et du cantique que, dans une mortelle détresse, elle a chanté devant deux cercueils voilés de blanc.

1. *Neiges d'antan*, 2e série. *Pierre Levieil.*

On trouve dans le manuscrit inachevé de la Vie de Lucie Lavergne, en religion sœur Marie Stella de Sion, écrite par sa mère, ces lignes touchantes :

Oh ! comme j'attendais ta naissance impatiemment, mon enfant premier-né ; avec combien de larmes je te demandais à la sainte Vierge lui promettant que tu lui appartiendrais ! Quels jolis petits vêtements cousait ma bonne mère pour toi, et avec quelle joie je préparais ton petit berceau blanc entouré de mon voile de première communion..... Ma mère... accourut chancelante et bénit ma Lucie... Il était quatre heures du matin, une étoile brillante rayonnait au-dessus des tours de Notre-Dame que l'on voyait de nos fenêtres. *Stella matutina!* aurore des joies maternelles, premier prélude du sacrifice, l'enfant qui m'était donnée devait plus tard prendre ton nom...

L'enfant fut baptisée par le R. P. Lacordaire, qui prédit qu'elle serait religieuse, et sainte religieuse.

Vingt-sept ans plus tard, cette fille prédestinée mourait chez les dames de Sion, la main dans celle de sa mère. Mais « Mme Lavergne n'était pas encore arrivée au sommet de la voie douloureuse ». Marie, sœur cadette de Lucie Lavergne, avait résolu de prendre au couvent le nom et la place de sœur Marie Stella, afin, disait-elle, de « vivre et mourir comme elle ».

Notre fille Marie était née le jour de l'Épiphanie, et nous l'avions reçue comme présent royal, lisons-nous dans le *Memento* des deux sœurs Stella. Tout enfant elle était déjà si jolie que nous retrouvions en elle les traits de la belle *Notre-Dame du Bon-Secours,* peinte par son père à Châtillon-d'Azergues, l'été précédent.

Son enfance fut si douce et si naïve qu'on l'appelait dans la famille, la petite sœur Simplicienne. Notre ami le docteur Tessier lui promettait qu'elle viendrait soigner les malades avec lui à l'Hôtel-Dieu, quand elle serait sœur de Charité, et cette promesse la comblait de joie. Pauvre Marie ! lorsque dans nos longues promenades des vacances, il nous arrivait d'oublier qu'elle était moins forte que ses aînées... elle marchait sans se plaindre, allant « jusqu'au bout d'elle-même » ; puis, tout à coup, s'agenouillant sur le chemin, elle disait en souriant : « Marion est lasse. » Alors son père et ses frères la portaient tour à tour, se disputant ce frêle fardeau. Dans sa vie religieuse elle a cheminé ainsi.... et fléchi de même... sans se plaindre jamais.

« Ce délicieux récit de l'enfance de Marie Lavergne fait deviner toute la place qu'elle occupait dans la maison paternelle. Son départ, si rapproché de la mort de sa sœur, allait

mettre le comble à la tristesse de ses parents, et sa mère pleura, non sur sa fille allant à Dieu, mais sur le désert qui se faisait au logis, sur ces grâces, sur cette beauté ensevelies sous la bure et le voile, et qui ne devaient plus jamais égayer sa demeure ni orner son foyer.... Hélas! neuf ans après, la seconde étoile devait rejoindre la première... au ciel[1]. »

La mère se tint debout près de sa fille crucifiée jusqu'au jour où elle conduisit au cimetière les restes de sœur « Marie Stella ».

Je ne voulais pas qu'elle mourût — écrit-elle dans sa douleur et dans sa foi. — Elle avait beau me dire : « Je vais au ciel », je la retenais dans ce misérable monde. Enfin, le premier vendredi du mois du Sacré-Cœur, en faisant la sainte communion, je devinai ce que le bon Dieu voulait; je lui dis : « Seigneur, prenez-la ce soir, à trois heures. » Et il le fit, le Seigneur Jésus, bonté infinie. Je ne puis comprendre comment j'ai eu la force de dire cela... Ce matin, à la messe qui a été chantée pour elle, son pauvre père a dit le *Magnificat*, puis il m'a passé son livre en silence. Je l'ai lu, mais je ne puis le prononcer encore. Cela viendra[2].

Je ne vois rien de plus beau que cette prière, ce livre ouvert passé en silence et cette douleur qui se promet à elle-même de chanter le *Magnificat*. Quand tout ce que j'ai dit n'aurait d'autre but que de servir de portique à cette admirable page, le lecteur serait, j'espère, pleinement dédommagé de la peine prise par lui en me suivant jusqu'ici. C'est cette mère encore que nous allons entendre pendant la guerre et les deux sièges. J'abrège à regret ce chapitre superbe intitulé *la Française*, qui à lui seul ferait la fortune d'un ouvrage et que tout le monde voudra lire.

J'ai formulé la consigne ainsi qu'il suit, écrivait-elle le lendemain du jour où son fils aîné partait pour la frontière de l'Est : Le devoir veut qu'on parte et l'honneur veut qu'on chante. Et nous chantons si bien que beaucoup de personnes qui arrivent ici avec des figures renversées en sortent transformées.

« L'approche des ennemis et la perspective d'un siège avaient fait fuir de Paris quantité de gens... » Dans cette panique, les femmes de la grosse bourgeoisie se distinguaient.

1. *Vie de Mme Lavergne*, p. 112-114.
2. *Ibid.*, p. 117-118.

« Toutes ces dames m'étonnent, écrivait Mme Lavergne ; je ne comprends pas que l'on quitte son mari sans y être absolument forcé [1]. » — Quant aux poltrons, ils étaient l'objet de son mépris. Voici ce qu'elle écrivit un jour à propos d'un beau garçon de cette espèce :

Le jeune X... a passé la demi-journée ici pendant que j'étais allée voir mon fils au camp. Il avoue qu'il est très content de n'avoir pas l'âge d'être soldat. S'il était à moi, je le rabrouerais comme il faut. Quand on a le malheur de penser certaines choses, il faut avoir la pudeur de ne pas les dire... Adieu, mon frère; dès que les Prussiens seront exterminés, nous nous reverrons et nous en parlerons dans la « Chambre des Dames », comme disait Joinville à la bataille de Mansourah.

Le 18 septembre, les Prussiens occupaient le pont de Charenton. Mme Lavergne avait déjà pris ses dispositions pour être utile à la défense.

J'ai déclaré mon ambulance à la mairie. En attendant les blessés, je visite les trente-neuf soldats malades que le Val-de-Grâce a donnés à Sion. Ils s'ennuyaient. J'ai parlé de tabac, j'en ai apporté, et la gaieté est revenue. Sœur Marguerite s'est dévouée à soigner un varioleux. Je le visite et lui donne du raisin en lui parlant de son pays. Le pauvre soldat est bien content de me voir. Demain je lui mènerai ta sœur Marie qui est fraîche comme une rose. Il verra que l'on guérit de la petite vérole.

Comme toujours, elle s'oublie ou ne parle d'elle qu'en courant. « J'ai vieilli de dix ans pendant le siège, mais la victoire me guérira. » Et les deux premiers pains blancs qui lui furent apportés de Versailles après l'armistice furent distribués par elle aux soldats les plus malades de l'ambulance de Sion.

La Commune ne devait, ni l'effrayer, ni lasser sa persévérance. Pendant ces deux mois, elle chercha de toute manière à se rendre utile et s'employa avec une adresse infinie à diriger sur Versailles les soldats de Paris qui s'étaient laissés enrôler dans les rangs des fédérés. Elle bravait encore la Commune en cachant le P. Milleriot dans les mansardes de sa maison. Profitant des quelques loisirs qui lui restaient, elle peignait à l'aquarelle de charmantes images. « Ce sera,

1. *Vie*, p. 126.

écrivait-elle, une provision à donner en France ou à faire vendre en Angleterre, selon que je serai plus ou moins ruinée. »

« Le 20 mai, les troupes régulières franchirent le mur d'enceinte, et la guerre dans les rues et les maisons commença. Le 23, la gare Montparnasse, voisine de la rue d'Assas, fut occupée par les chasseurs à pied, et les projectiles se mirent à tomber comme grêle dans tous les environs ; on vit ce jour-là Mme Lavergne arroser tranquillement son jardin, tant elle aimait les fleurs et craignait peu les balles. » La dernière journée fut terrible. C'était la suprême résistance des insurgés contre l'armée de Versailles qui approchait. Le sang-froid de Mme Lavergne retient les misérables au seuil de la maison près de laquelle ils ont élevé une barricade. Ils cèdent enfin devant les vainqueurs, mais derrière eux plusieurs maisons flambent. Une poudrière menace à chaque minute de sauter, au moment même où l'armée arrive. Les locataires veulent fuir : « Je reste, dit Mme Lavergne », et elle entonne avec ses enfants l'*Ave maris Stella*. »

Mais un bruit horrible retentit — raconte-t-elle — la poudrière saute... au même instant je fus assurée que pas un des miens n'était blessé... C'était vrai. Je fus la seule atteinte et si peu que ce n'était rien. J'avais préparé du linge... je me mis de suite avec mes braves filles à panser les blessés... Puis on cria : « Voici l'état-major !... » Bien vite de mes mains ensanglantées, je coupai des roses et des lauriers, et mes filles coururent les offrir aux officiers. Marie donna la première rose au général de Rivière en lui disant : « Général, c'est la France qui vous l'offre par ma main. » Mes deux filles couraient bravement au milieu des chevaux. Tout l'état-major les acclamait.

Le général dit à Claudius, tout ému : « Ah ! monsieur, cet accueil me rend bien heureux. C'est la première fois que nous sommes ainsi reçus dans Paris, et voilà trois jours que nous y sommes entrés.

La journée du 24 a été terrible, mais l'une des plus belles de ma vie. Sais-tu pourquoi ? Pas un de mes enfants n'a pâli, n'a reculé d'une ligne. L'incendie, l'explosion, les obus et les balles, rien n'a effacé de leurs chers visages la sérénité des enfants hébreux dans la fournaise ; ce sont de vrais chrétiens, de vrais Français ; alleluia !

« Au moment où les fils de Mme Lavergne allaient, sur son ordre et sous le feu des deux partis, remplacer au sommet de la barricade le drapeau rouge par le drapeau tricolore, un voisin qui se trouvait auprès de leur mère s'écria :

« — Ah! madame, retenez ces jeunes gens, ils vont être tués, et nous faire massacrer!

« — Ce sont mes enfants, lui fut-il répondu, et s'ils n'y allaient pas, je les y mènerais. »

Plus tard, revenant sur ces souvenirs, elle écrivait cette note intime :

J'aurais pu facilement éviter à mes enfants les épreuves et les souffrances de la guerre; je ne l'ai point fait... Je veux que les yeux de mes filles se fixent sur le sang, sur le feu, sur la mort quand le devoir l'exige... — Je fuis à cause de mes filles, m'ont dit mes amies. — Je reste à cause de mes enfants, les filles comme les garçons; et je veux les voir au feu...

Nous appelons les choses autrement en ce siècle-ci; mais dès les premiers temps de l'ère chrétienne, saint Paul avait écrit : *Prudentia carnis mors est.* C'est la prudence de la chair qui nous tue. C'est elle qui a diminué la population de la France, c'est elle qui a enfanté les fuyards... c'est elle qui nous fait abandonner la plus sainte des causes, parce que humainement elle est perdue; c'est elle qui amoindrit le sentiment du devoir et efface toute notion de l'honneur.

Coupons court, et n'ayons pas la naïveté d'ajouter nos commentaires à l'enlevante beauté de ces pages. Restons sur le tableau de cette mère chantant l'*Ave maris Stella* près d'une poudrière qui va sauter, envoyant ses garçons sur la barricade pour enlever le drapeau rouge et ses filles cueillir des fleurs pour le triomphe. Aussi bien Mme Lavergne est tout entière dans ce dernier trait. Au cœur du jardin de la rue d'Assas, où le maître verrier est venu souvent se reposer de ses fatigues, où les enfants ont joué près de leur mère et ont écouté ses jolis contes, ce rosier planté dans une heure joyeuse, arrosé fidèlement pendant le siège, au milieu des balles, fleurissant dans la fumée de ces tristes jours et épanouissant une fleur nouvelle au matin de la victoire; ce rosier n'est-il pas le symbole de ce beau talent et de ce grand cœur? Travailler, vivre pour autrui, prier et souffrir, se donner à toute âme qui a eu recours à elle; puis, du sein même de cette existence, humble et dévouée, laisser germer et grandir une fraîche fleur de poésie, c'est le résumé de cette vie et de cette œuvre. La poésie de ses livres est le trop-plein de la bonté de son cœur, poésie simple et très pure, faite des souvenirs familiers d'un intérieur charmant, se-

reine, apaisante et qui continuera, j'en suis sûr, longtemps encore, l'exquise mission de cette vie.

« De mes mains ensanglantées je coupai des roses et des lauriers et... Marie donna la première rose... » La première rose! D'autres ont suivi cet exemple; ils ont sans doute acheté des fleurs plus belles, mais qui ne valaient pas dans sa grâce vaillante, cette rose tachée de sang.

Et de même d'autres conteurs et d'autres poètes, peu soucieux d'égaler leur vie à la beauté de leurs fictions, ont cherché très haut, dans l'imagination et le rêve, une œuvre plus sonore et un triomphe plus éclatant. N'aimez-vous pas mieux, dans sa grâce modeste et sa bonté souriante, cette noble femme qui s'est montrée dans ses livres ce qu'elle avait été dans sa vie, et par là, sans effort, a rempli ses contes et ses légendes de la plus délicate et la plus sincère poésie?

Je n'ai rien dit de l'auteur même de la Vie de Mme Lavergne. Je l'aurais peiné en arrêtant sur lui un peu de l'attention affectueuse qu'il veut voir uniquement converger sur sa mère. Mais c'est vainement qu'il essaie de disparaître devant ce cher souvenir de talent, de tendresse et de vertu. Depuis que j'ai lu son livre, je ne puis m'empêcher de penser au plus jeune fils de Mme Lavergne, quand je retrouve dans un des jolis contes des *Neiges d'antan* ce gentil dialogue entre la reine d'Espagne et Luca Giordano :

— Señor Luca, dit-elle au peintre, est-ce dans la ville d'Escurial que tu as trouvé des modèles pour peindre ces jolis enfants ?

— Non, madame, dit Giordano, je les ai peints de mémoire en me rappelant les miens.

— Combien en as-tu? dit la reine.

— Six, madame. Ils sont grands maintenant... Ils ressemblent tous à leur mère[1] !

Henri BREMOND, S. J.

1. *Neiges d'antan*, 1re série. *Le Mendiant de la reine.*

BULLE
POUR
LA PROMULGATION DU JUBILÉ UNIVERSEL
EN L'ANNÉE SAINTE 1900

LÉON, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

A tous les fidèles du Christ qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction apostolique.

Le siècle touche à sa fin. Dieu a permis que Notre vie l'embrassât presque tout entier. Nous voulons maintenant, selon la tradition de ceux qui Nous ont précédé, décréter une fête qui soit une source de salut pour le peuple chrétien et qui, en même temps, ferme pour ainsi dire la série des sollicitudes qui ont marqué la gestion de Notre suprême pontificat. Nous voulons parler du GRAND JUBILÉ, introduit déjà depuis longtemps dans les coutumes chrétiennes, et sanctionné par la prévoyance de Nos prédécesseurs. C'est ce que l'usage établi par les générations antérieures appelle l'*Année sainte,* soit parce que les saintes cérémonies y sont ordinairement plus fréquentes, soit surtout parce qu'elle apporte de plus abondants secours pour la correction des mœurs et le renouvellement des âmes qui conduit à la sainteté.

Nous avons constaté Nous-même quels effets salutaires produisit le dernier jubilé qui fut décrété dans une forme solennelle, sous le pontificat de Léon XII. Rome alors offrait un théâtre grandiose et très sûr aux manifestations publiques de religion. Nous Nous rappelons et Nous croyons presque voir encore l'affluence des pèlerins, la multitude visitant processionnellement les temples les plus augustes, les prédicateurs discourant en public, les lieux les plus célèbres de la Ville Éternelle retentissant des divines louanges, le Souverain Pontife, avec son nombreux cortège de cardinaux, donnant aux yeux de tous l'exemple de la piété et de la charité. L'évocation par la mémoire de ces temps passés rend plus amer encore le retour de l'esprit vers les temps présents. En effet, toutes ces démonstrations dont Nous avons parlé,

et qui, lorsqu'elles se déroulent sans aucun obstacle au plein jour de la cité, ont coutume d'alimenter et d'exciter merveilleusement la piété populaire, sont devenues, maintenant que l'état de Rome est changé, impossibles à réaliser, ou leur réalisation dépend d'une volonté étrangère.

Malgré tout, Nous avons confiance que Dieu, protecteur des salutaires desseins, accordera une réalisation prospère et libre d'entraves à celui que Nous concevons aujourd'hui, en vue de son honneur et de sa gloire. Que cherchons-Nous, en effet, et que voulons-Nous ? Une seule chose : élever, par Nos efforts, le plus grand nombre d'hommes possible à la jouissance du salut éternel, et, pour cela, apporter aux maladies de l'âme les remèdes que Jésus-Christ a voulu placer en Notre puissance. Et cela ne Nous semble pas seulement réclamé par Notre charge apostolique, mais encore par les circonstances du temps que nous traversons. Non que le siècle soit stérile en bonnes actions et en gloires chrétiennes. Les excellents exemples abondent au contraire, grâce à Dieu, et il n'y a pas de genre de vertu si élevé et si ardu dans lequel Nous ne puissions voir exceller un grand nombre d'âmes. Car la religion chrétienne possède, de source divine, une force intérieure qui, perpétuellement, sans qu'elle s'épuise, engendre et nourrit des vertus.

Mais si, détournant Nos regards, Nous les portons d'un autre côté, quelles ténèbres ! que d'erreurs ! quelle immense multitude d'âmes courant vers le trépas éternel ! Une angoisse particulière Nous étreint douloureusement toutes les fois que Nous songeons au grand nombre de chrétiens qui, séduits par la licence de penser et de juger, et s'abreuvant avidement du venin des mauvaises doctrines, corrompent chaque jour en eux-mêmes le précieux bienfait de la foi divine. De là le dégoût de la vie chrétienne et la diffusion des mauvaises mœurs ; de là cette convoitise ardente et insatiable de tout ce qui frappe les sens ; de là cet abaissement de toutes les pensées et préoccupations qui, s'éloignant de Dieu, s'attachent à la terre. On peut à peine dire combien de fléaux sont déjà sortis de cette source si malsaine, compromettant les fondements mêmes des États. Car l'esprit de révolte répandu dans les esprits, le soulèvement confus des appétits populaires, les périls imprévus, les crimes tragiques, ne sont pas autre chose, pour qui veut bien en examiner la cause,

que le résultat de la lutte sans loi et sans frein pour la conquête et la jouissance des choses mortelles.

Il est donc de l'intérêt à la fois des individus et de la société qu'on vienne avertir les hommes de leur devoir, réveiller les cœurs assoupis dans leur léthargie, rappeler au souci de leur salut tous ceux qui, presque à chaque heure, s'exposent aveuglément au danger de périr et risquent, par leur nonchalance ou par leur orgueil, de perdre les biens célestes et immuables, pour lesquels seuls nous sommes créés. Or, c'est précisément à ce résultat que tend l'Année sacrée. Durant tout ce temps, en effet, la maternelle Église ne se souvient que de sa douceur et de sa miséricorde, s'efforce de tout son zèle et de tout son pouvoir d'amener les hommes à se corriger et à expier leurs fautes par la pénitence. Dans ce but, l'Église, multipliant ses supplications et augmentant ses instances, s'efforce d'apaiser la Divinité outragée et d'obtenir du Ciel une grande abondance de présents divins. Ouvrant largement le trésor de grâce dont elle a la dispensation, elle appelle à l'espoir du pardon l'ensemble des chrétiens, et s'attache particulièrement à vaincre les volontés résistantes elles-mêmes par un redoublement d'indulgence et d'amour. Comment, de tout cela, n'attendrions-Nous pas des fruits abondants, s'il plaît à Dieu, et adaptés aux nécessités actuelles ?

Ce qui accroît l'opportunité, ce sont des solennités extraordinaires, dont l'annonce, croyons-Nous, s'est suffisamment répandue, solennités qui doivent consacrer, en quelque sorte, la fin du dix-neuvième siècle et le commencement du vingtième. Nous voulons parler des honneurs qui, à cette rencontre de deux siècles, doivent être rendus, par toute la terre, à Jésus-Christ Sauveur. Nous avons, à ce sujet, loué et approuvé volontiers ce qui a été conçu par la piété des particuliers. Que peut-il y avoir en effet de plus saint et de plus salutaire ? Tout ce que le genre humain peut désirer, tout ce qu'il peut aimer, tout ce qu'il peut espérer, tout ce qu'il peut rechercher, se trouve dans le Fils unique de Dieu. Il est en effet *notre salut*, *notre vie*, *notre résurrection*. Vouloir s'écarter de lui, c'est vouloir périr complètement.

C'est pourquoi, bien que l'adoration, la louange, la glorification, l'action de grâces dus à Notre Seigneur Jésus-Christ ne se taisent jamais, et se perpétuent au contraire en tout lieu, cependant aucun honneur, aucune action de grâces ne peuvent être si grands

qu'on ne lui en doive bien davantage et de bien plus grands encore. En outre, sont-ils peu nombreux, les hommes de ce siècle au cœur oublieux et ingrat, qui ont coutume de rendre à leur Sauveur du mépris pour son affection, des injures pour ses bienfaits? La vie d'un grand nombre, tout au moins, contraire à ses lois et à ses préceptes, atteste la plus condamnable ingratitude. Que dire si l'on songe que notre époque a vu se renouveler, et plus d'une fois, le criminel blasphème d'Arius contre la divinité même de Jésus-Christ?

Courage donc, ô vous tous qui avez offert un stimulant à la piété du peuple par ce projet nouveau et très louable. Il faut cependant le réaliser de telle sorte que rien ne vienne entraver le cours du jubilé et les solennités établies.

Cette prochaine manifestation de la foi et de la piété des catholiques aura en outre pour objet d'exprimer leur horreur envers toutes les impiétés qui ont été proférées ou commises de nos jours, et de satisfaire publiquement pour les injures qui ont été adressées à la divine majesté de Jésus-Christ, et surtout pour les outrages publics.

Maintenant, si Nous y réfléchissons, Nous verrons que le mode de satisfaction le plus désirable, le plus solide, le plus clair, celui qui porte les signes les plus sûrs de la sincérité, consiste à se repentir de ses fautes, et après avoir imploré de Dieu la paix et le pardon, à remplir avec plus de zèle les devoirs qu'impose la vertu, ou à revenir à la pratique de ces devoirs si on les a négligés.

Puisque, pour cette fin, l'Année sainte offre les grandes facilités dont Nous avons parlé au début, il en résulte évidemment qu'il est convenable et nécessaire pour le peuple chrétien de se mettre à l'œuvre, plein de courage et d'espérance.

A ces causes, les yeux levés au ciel, et après avoir prié de tout Notre cœur le Dieu riche en miséricorde, afin qu'il daigne, dans sa bienveillance, se montrer favorable à Nos vœux et à Nos efforts, éclairer par sa vertu les esprits des hommes et aussi émouvoir leurs cœurs dans sa bonté; marchant sur les traces des Pontifes romains Nos prédécesseurs, et avec l'assentiment de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des bienheureux Pierre et Paul, et par la Nôtre, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes et l'accroissement de l'Église, Nous ordonnons par cette

lettre, Nous promulguons, et Nous voulons que l'on regarde dès maintenant comme ordonné et promulgué le Jubilé solennel et universel. Il commencera dans cette ville sainte aux premières vêpres de la Nativité du Christ, l'année dix-huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et il finira aux premières vêpres de la Nativité de Notre-Seigneur, l'année dix-neuf cent.

Durant cette année du Jubilé, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière, la rémission et le pardon de leurs péchés à tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe qui, vraiment pénitents, confessés et communiés, visiteront pieusement les basiliques romaines des bienheureux Pierre et Paul, et aussi de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie Majeure, au moins une fois par jour, pendant vingt jours consécutifs ou interrompus, soit naturels, soit ecclésiastiques, à savoir, à compter des premières vêpres de chaque jour jusqu'au crépuscule vespéral complet du jour suivant, si ces fidèles séjournent à Rome, comme citoyens, ou habitants. S'ils viennent comme pèlerins, ils auront à visiter les mêmes basiliques pendant au moins dix jours comptés comme ci-dessus. Les uns et les autres devront adresser à Dieu de ferventes prières pour l'exaltation de l'Église, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut du peuple chrétien.

Il peut arriver que beaucoup de fidèles, malgré leur bonne volonté, ne puissent pas du tout accomplir, ou ne puissent remplir qu'en partie les prescriptions susdites, parce qu'ils seront empêchés à Rome ou durant le voyage même par la maladie ou par une autre raison légitime. Nous donc, pour répondre à leur bonne volonté, autant que Nous le pouvons dans le Seigneur, Nous leur accordons que, vraiment repentants, purifiés par une bonne confession et fortifiés par la communion, ils participent à l'indulgence et à la rémission susdites, comme s'ils avaient réellement visité les basiliques que Nous avons indiquées, aux jours fixés par Nous.

Rome donc vous invite amoureusement à venir à elle, tous tant que vous êtes et où que vous soyez, chers Fils auxquels il est possible de la visiter. Mais il convient que, durant cette sainte période, un catholique, s'il veut être conséquent avec lui-même, ne séjourne à Rome qu'avec la foi chrétienne pour compagne. Il faut donc qu'il renonce notamment au spectacle intempestif de

tous les objets futiles ou profanes, dirigeant plutôt son esprit vers ce qui peut inspirer la piété. Et ce qui pourra en première ligne faire naître dans son âme ces sentiments, ce sera de méditer sur le caractère propre de cette ville, la marque divine qui y a été imprimée, et qui ne peut être altérée, ni par les combinaisons humaines, ni par aucune violence.

Jésus-Christ, Sauveur du monde, a choisi, seule entre toutes, la ville de Rome pour une mission élevée et plus qu'humaine, et il se l'est consacrée. Il y a établi, non sans une longue et mystérieuse préparation, le siège de Son empire. Il a décidé que le trône de Son vicaire s'y dresserait dans la perpétuité des temps. Il a voulu que la lumière de la céleste doctrine y fût gardée religieusement, sans subir la moindre atteinte, et que de là, comme de son principe et de sa source très auguste, cette lumière se répandît au loin sur toute la terre, de sorte que quiconque se sépare de la foi romaine s'éloigne du Christ lui-même.

D'autres éléments contribuent à accroître la sainteté de Rome : ce sont les antiques monuments religieux qu'elle renferme, l'extraordinaire majesté de ses temples, les tombeaux des princes des Apôtres, les catacombes où reposent d'héroïques martyrs. Le fidèle, qui saura écouter comme il convient la voix de tous ces monuments, sentira qu'il n'est pas à Rome semblable à un voyageur dans une ville étrangère, mais au contraire qu'il séjourne dans son propre pays ; et, avec l'aide de Dieu, il s'éloignera meilleur qu'il n'était venu.

Pour que les présentes Lettres parviennent plus facilement à la connaissance de tous les fidèles, Nous voulons qu'à leurs copies, même imprimées, signées cependant par un notaire public et munies du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, la même créance soit absolument accordée, qui le serait aux présentes elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'altérer les termes de cette indiction, de cette promulgation, de cette concession de faveurs et de cette expression de Notre volonté ; qu'il ne soit non plus licite à aucun homme de s'y opposer avec une témérité coupable. Et si quelqu'un avait l'audace de commettre un tel attentat, il saurait qu'il encourrait ainsi la colère du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf de l'Incarnation de Notre-Seigneur, le cinquième jour des ides de mai, de Notre Pontificat la vingt-deuxième année.

C. Card. Aloisi MASELLA,
Prodataire.

A la Curie :

Vu : G. DELL' AQUILA VISCONTI.

Place ✠ du sceau.

Enregistré au secrétariat des Brefs.
G. CUGNONI.

L'année de la Nativité de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze mai, fête de l'Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ, la vingt-deuxième année du Pontificat de Notre Très Saint-Père dans le Christ et Notre Seigneur Léon XIII, Pape par la divine Providence, j'ai lu et solennellement promulgué les présentes Lettres apostoliques, devant le peuple, dans le vestibule de la sainte basilique patriarcale du Vatican.

Moi, Joseph DELL' AQUILA VISCONTI,
Abréviateur de la Curie.

ÉTUDES

D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE[1]

I

Tous ceux qui s'occupent d'ancienne littérature chrétienne connaissent les *Texte und Untersuchungen*, que MM. Oscar von Gebhardt et Adolf Harnack, avec la collaboration d'autres savants, font paraître à intervalles indéterminés, depuis plus de dix ans. Ces « textes et recherches » sont toujours dignes d'attention, alors même qu'on ne peut en approuver l'inspiration. Nous commençons aujourd'hui à faire connaître les derniers fascicules publiés, sans nous astreindre à l'ordre dans lequel ils ont paru.

Jovinien était un moine de la fin du quatrième siècle. L'on ne sait presque rien de sa personne, rien de son pays. De ses œuvres il ne subsiste que les fragments insérés dans les réfutations que saint Jérôme — et les autres Pères — en ont faites. Cependant, comme on a pu reconstituer une bonne partie du Λόγος ἀληθής de Celse avec l'apologie d'Origène, on peut de même, à l'aide des citations de Jovinien, se faire une idée générale de son enseignement. M. W. Haller[2] résume cet enseignement dans les thèses suivantes : Tous les hommes régénérés sont égaux en sainteté ; ceux qui ont été pleinement justifiés au baptême sont établis dans un état de sainteté inamissible : aucun effort du démon ne peut les en faire déchoir ; le jeûne n'est pas meilleur que le bon usage des aliments, ni la virginité que le mariage ; Marie, *licet virgo conceperit, non tamen virgo mansit in partu et post partum.*

Ces thèses ont semblé à plusieurs contenir une ébauche du protestantisme. C'est ainsi que, d'après M. Harnack, Jovinien fut « un témoin de la vérité (protestante) dans l'antiquité » ; et bien

1. *Texte und Untersuchungen*, édités par O. von Gebhardt et Adolf Harnack, seconde série. Leipzig, Hinrichs.

2. *Jovinianus, Die Fragmente seiner Schriften, die Quellen zu seiner Geschichte, sein Leben und seine Lehre.* (Jovinien, *les Fragments de ses écrits, les sources de son histoire, sa vie et son enseignement*), von Haller (TU, 2e série, t. II, 2). In-8, pp. VIII-159. Leipzig, 1897. Prix : 7 fr. 50.

auparavant Bruno Lindner avait salué en lui un précurseur de la doctrine du « pur Évangile [1] ».

Dans la première partie de son travail, M. Haller reproduit, avec leurs entours, et enrichit d'un commentaire explicatif tous les fragments de Jovinien cités par les auteurs ecclésiastiques anciens (p. 1-32); dans la seconde tous les témoignages qui peuvent nous renseigner sur sa doctrine (p. 32-115). Une troisième section résume les conclusions de l'auteur sur la vie et l'enseignement de Jovinien (p. 115-159). Les textes sont établis avec soin, et commentés avec une richesse de renseignements un peu diffuse [2]. Le caractère nettement tendancieux de cette annotation nuit davantage à son caractère scientifique. C'est une apologie perpétuelle du « premier protestant ». La polémique hiéronymienne est âpre sans doute, et sent parfois le pamphlet; mais il serait équitable, en le constatant, de juger cette polémique d'après les procédés communs du quatrième siècle. Alors M. Haller eût peut-être hésité à traiter d' « éhontées » les réponses de Jérôme aux questions soulevées par Jovinien lui-même au sujet de la continence (p. 17, note 2); il aurait été plus ménager des qualificatifs de calomnieux (p. 38, note 8), caricaturiste (p. 43, note 8), malveillant (p. 44, note 9), vaniteux (p. 52, note 5), etc. (Voir aussi p. 124-125).

Il reste que l'étude de M. Haller, en dépit de ce réel défaut, est utile et complète. Sa patience a réuni tout ce que l'antiquité nous a transmis à propos de Jovinien. Le caractère contestable de plusieurs de ses appréciations n'enlève rien à la valeur objective du recueil de textes qu'il nous fournit. C'est là qu'il faut s'adresser désormais pour connaître à fond l'étrange et intéressante figure du vieux moine, protestant « avant la lettre ».

1. *De Joviniano et Vigilantio purioris doctrinæ... antesignanis.* (Leipzig, 1839.)

2. Ainsi saint Jérôme, parlant d'un apologiste de Jovinien, le déclare : *fortis et in disputando nodosus et tenax.* Une note nous assure là-dessus que Jérôme connaissait son adversaire, et était familiarisé avec ses façons de discuter... (p. 59, note 3); l'anonyme était *belle corpulentus* — signe évident, dit la note, que Jérôme le connaissait personnellement (*ibid.*, note 4); enfin saint Jérôme s'écrie : *ad libros provoco... loquamur scriptis ut de nobis tacitus lector judicet !* Note : Jérôme provoque son adversaire à un duel littéraire (*ibid.*, note 8). — De telles gloses pourraient peut-être se justifier dans un ouvrage destiné à des écoliers : qu'apprendront-elles aux lecteurs des T. u. U ?

M. G. Wobbermin a découvert, dans un manuscrit de la laure du mont Athos, un eucologe liturgique complet en trente et une prières[1]. La première et la quinzième sont attribuées par le copiste à Sérapion, évêque de Thmuis, en basse Égypte, et contemporain de saint Athanase. La teneur des textes et leur comparaison avec les autres monuments liturgiques égyptiens amènent à regarder cette attribution comme exacte, au moins pour le temps et pour le lieu ; — et d'autant plus qu'à ces prières succède dans le manuscrit une lettre dogmatique de Sérapion qui porte tous les caractères d'authenticité désirables. On comprend l'importance de la publication intégrale et très correcte[2] que nous donne M. Wobbermin de ces précieux fragments.

Les prières liturgiques les plus importantes concernent la messe, le baptême, la confirmation. (On remarquera, à ce propos, que deux onctions sont nettement distinguées : l'une, ἄλειμμα, partie intégrante du baptême, l'autre, χρῖσμα, complétive du baptême, et le supposant.) Il y a aussi des prières pour l'extrême-onction, les obsèques, les bénédictions, les ordinations[3].

La lettre dogmatique de Sérapion, dirigée contre les Ariens, est relativement peu explicite sur la personne du Saint-Esprit, que l'auteur identifie avec « le sein du Père » dont parle le prologue du quatrième Évangile[4]. La doctrine au sujet du Fils est belle, complète, et bien fondée en Écriture. L'auteur cite un passage de l'épître dite de Barnabé, qu'il regarde comme canonique.

Dans un écrit de quelques pages, qui semble un travail préparatoire à une édition[5], M. L. Jeep dresse le bilan critique de

1. *Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Ægyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis.* (*Morceaux liturgiques de l'ancienne Église d'Égypte, avec une lettre dogmatique de l'évêque Sérapion de Thmuis*), von G. Wobbermin (TU, II, 3 b). In-8, pp. 36, Leipzig, 1898. Prix : 2 fr. 50.

2. Page 22, ligne 21, lire : τοῦ δὲ ἀοράτου.

3. Celles de l'evêque, du prêtre et du diacre sont seules mentionnées. Rien sur les ordres mineurs.

4. M. Wobbermin fait remarquer justement que la consubstantialité du Saint-Esprit est nettement affirmée dans un fragment déjà connu de Sérapion.

5. *Zur Ueberlieferung des Philostorgios* (*Bilan critique de Philostorge*), von L. Jeep.

l'historien ecclésiastique Philostorge. La thèse latine de M. Batiffol a fait connaître au public français l'importance de cet auteur. Le travail de M. Jeep sur les citations et les manuscrits de Philostorge paraît solide et consciencieux [1].

C'est un travail de tout autre importance [2] que nous donne M. Ernest von Dobschütz, professeur de théologie (évangélique) à l'université d'Iéna. Son étude sur les images du Christ considérées, au cours des temps, comme d'origine miraculeuse, intéresse à la fois l'historien du dogme, le psychologue et le curieux des traditions populaires, — sans parler des critiques soucieux de dater les types artistiques de ces célèbres portraits.

Le sous-titre : *Recherches sur la légende chrétienne*, nous avertit de l'esprit qui anime cette étude. Pour M. von Dobschütz, tout est légendaire, non seulement en fait, mais (je le crois bien) *a priori*, dans ces récits merveilleux. Et justement ce caractère légendaire donne du prix à ces récits « dans un temps où la psychologie est considérée comme la route menant à toute connaissance, même en matière religieuse. Or, ce n'est pas dans les canons conciliaires et les traités dogmatiques des théologiens, mais bien dans la légende qu'on peut étudier la psychologie religieuse du peuple ». (Préface, p. VIII.)

Mon intention n'est pas de discuter ce qu'il y a de contestable dans ces vues, et de relever l'influence qu'elles ont exercée sur les appréciations de l'auteur, au cours de l'ouvrage. Il suffit de les signaler en commençant un compte rendu, dont le but est de faire connaître les conclusions principales d'un travail considérable sur un sujet fort bien choisi.

La première partie présente dans un tableau d'ensemble ce que nous savons par l'histoire des portraits du Christ « non faits de main d'homme » (ἀχειροποίητοι), selon l'expression que M. von Dobschütz emploie avec une préférence marquée, et qu'il donne comme spécifiquement chrétienne [3] (p. 37-38). Après un chapitre

1. Henri de Valois, l'éditeur d'Eusèbe, n'était pas Jésuite, quoi qu'en pense M. Jeep (p. 3).

2. *Christusbilder. Untersuchungen zur christlichen Legende.* (*Les Images du Christ; recherches sur la légende chrétienne*), von E. von Dobschütz (TU, III, 1-2). In-8, pp. VIII, 294 et 336. Leipzig, 1899. Prix : 25 francs.

3. Je profite de l'occasion pour rectifier une erreur que j'ai commise dans

sur les images et symboles auxquels la légende païenne attribuait une origine céleste, — Palladium, statues d'Artémis et de Sérapis, météorites, — l'auteur fait l'historique du culte des images durant les cinq premiers siècles de l'Église chrétienne. Interdites par horreur de l'idolâtrie, les représentations figurées du Christ et des saints se font accepter par les gnostiques d'abord, au second siècle; puis, sous la poussée des traditions païennes, dans la plupart des églises orientales. Malgré l'opposition des Pères, les images, et le culte qu'elles provoquent, y acquièrent droit de cité, après surtout que Cyrille d'Alexandrie et l'auteur des œuvres dionysiennes leur ont fait une orthodoxie théologique d'après les idées néo-platoniciennes.

De tous les chapitres du livre, celui-là me paraît le plus sujet à discussion. L'opposition de l'Église au début s'explique fort bien par une raison d'opportunité, que la décadence des cultes païens et l'inanité reconnue des idoles rendirent moins pressante avec le temps. Les peintures des Catacombes démontrent d'ailleurs que les représentations du Christ et des saints furent en usage, dès avant Constantin, au cœur même de l'orthodoxie romaine. Ce trait n'a pas échappé à M. von Dobschütz, qui déclare « le problème obscur » (p. 101*); et dans son hypothèse, en effet, l'antinomie est manifeste entre la pratique et les principes ecclésiastiques[1]. Doit-on enfin inféoder à ce point l'apologétique des images aux spéculations philosophiques des Alexandrins? La dépendance des écrits dionysiens par rapport à ceux de Proclus n'est guère contestable (sur ce point les conclusions du P. Stiglmayr, adoptées par M. von Dobschütz, semblent définitives); mais il faudrait encore prouver que la théorie du culte relatif vient tout entière de là. Or, nous en trouvons chez les docteurs cappadociens et chez saint Jean Chrysostome des traces, non sans doute aussi nombreuses qu'on l'a prétendu (M. von Dob-

un article sur l'*Élasticité des formules dogmatiques*, en donnant pour spécifiquement chrétienne l'expression ἀειπαρθένος. Dion Cassius (l. 42, c. 31) l'applique aux vestales (Dobschütz, p. 61*).

1. Espérons qu'on n'élucidera pas le problème d'après la méthode trop connue, et trop pratiquée, hélas ! qui reviendrait dans le cas à ceci : *Il est impossible* que l'Église romaine ait toléré durant les premiers siècles de telles représentations ; *donc* ces représentations *ne peuvent pas* être ramenées à cette époque. Donc enfin toutes les peintures des Catacombes sont postérieures à la paix de l'Église. Une telle dialectique dispense de bien des études.

schütz fait bien voir que plusieurs des textes allégués ne sont pas probants), mais encore incontestables.

Vient ensuite l'historique des groupes d'images, du Christ d'abord[1], de la Vierge et des saints ensuite, dont l'origine a été tenue pour surnaturelle; la fameuse image de Kamulia, devenue le Palladium de l'empire byzantin dans ses guerres contre les Perses; puis les autres portraits « non faits de main d'homme », et imprimés sur bois, sur toile, ou sur des linges, après ou pendant la Passion du Christ. A ce propos, M. von Dobschütz résume, d'après J.-Jacques Chifflet, ce que nous savons des suaires sur lesquels se laisse reconnaître une image du Sauveur[2].

Deux chapitres très développés sont ensuite consacrés au portrait de Notre-Seigneur qu'il aurait lui-même envoyé au roi d'Édesse, Abgar, et à l'histoire de Véronique ainsi qu'aux images du Christ qui s'y rattachent. Ces études sont approfondies : la filiation des légendes et leur développement y sont mis en lumière par la comparaison de tous les renseignements historiques de quelque importance. Il faut reconnaître, et c'est ce qu'ont fait toujours les savants catholiques, les Bollandistes au premier rang, que la part des croyances populaires et des amplifications légendaires a été grande dans ces récits traditionnels. Le second groupe de ces récits a-t-il, à sa base, un fondement historique, c'est ce que je pense, sans pouvoir, faute de place, essayer ici de l'établir.

L'auteur conclut enfin en établissant un lien entre les images

1. Les articles du P. L. Gaillard sur le vrai portrait de Notre-Seigneur, parus ici même (*Études*, t. XLIV, XLV, 1888), me permettent d'être plus court sur ce point.

2. La première mention de saint suaire se trouve dans Arculf et Bède, au septième siècle; mais il faut, d'après M. von Dobschütz (qui suit en cela Chifflet), descendre jusqu'au quatorzième siècle pour trouver trace des marques de vénération données à des images de Notre-Seigneur imprimées sur les suaires. Le plus ancien témoignage se rapporte au saint suaire de Besançon; puis au saint suaire à image double de Notre-Seigneur pris en Orient par le chevalier bourguignon Godefroy de Charny († 1356) et déposé par lui à Lirey (diocèse de Troyes), transporté depuis à Chambéry (1452), et enfin à Turin (1578). M. von Dobschütz rappelle, d'après Chifflet (*De linteis sepulchralibus Christi... crisis historica.* Anvers, 1624, p. 102), que les évêques de Troyes, Henri de Poitiers et Pierre d'Arceys, alors que le saint suaire de Turin était conservé dans leur diocèse, attaquèrent l'authenticité de cette relique, et que le pape Clément VII (d'Avignon) confirma leur opinion par un décret daté d'Avignon, 6 janvier 1390. Il aurait pu ajouter que Chifflet combat ce « jugement de l'antipape » (p. 137-142).

païennes « envoyées des dieux » et les images chrétiennes « non faites de main d'homme », et en faisant ressortir la réaction des enseignements dogmatiques sur ces dévotions populaires. Ce dernier point appellerait une discussion sérieuse que je ne puis tenter ici.

M. von Dobschütz fait suivre son étude d'une seconde partie qui assure à son livre une valeur durable, et met chaque lecteur à même de discuter les assertions de l'auteur. Dans cette partie, plus considérable encore que la première, il a réuni, dans leur ordre chronologique, tous les textes utilisés par lui. Ces textes, établis d'après les exigences critiques les plus sévères, et pourvus de quelques notes substantielles, font toucher du doigt le développement des croyances populaires aux portraits « non faits de main d'homme ». On ne saurait trop louer la science et la conscience de l'érudit qui a mis à notre portée une telle collection. Pour en donner une idée, il suffira de noter que l'histoire d'Abgar, à elle seule, comporte une série de cent dix textes, soigneusement édités et enchaînés, et dont plusieurs avaient échappé même aux belles recherches de M. Tixeront[1].

Tous les textes, sauf ceux de langue slave, sont cités d'original et renvoient aux meilleures éditions. Un pareil travail diminue bien la portée des critiques adressées plus haut à M. von Dobschütz. Il nous donne loyalement, après ses conclusions, le dossier intégral des pièces qui peuvent servir au procès. Même ceux qui croient devoir contester certaines des premières lui doivent une véritable reconnaissance pour le secours qu'ils trouveront dans les secondes; et nous ne marchanderons pas à son livre, en finissant, les éloges que mérite un travail approfondi et très utile à tous ceux qu'intéresse l'histoire du dogme chrétien.

Léonce DE GRANDMAISON, S. J.

(*A suivre.*)

1. Page 33, note 4, lire : *sich ;* page 34, note 1, lire: Le Quien; page 159, note 5, lire, dans la citation de M. Rambaud : « ... se *r*essemblaient, comme se *r*essemblent, etc... » ; page 277*, ligne 3, lire : Grenoble.

UN NOUVEAU LIVRE

SUR

SAINT FRANÇOIS DE SALES[1]

L'ouvrage de M. Strowski témoigne d'un travail si considérable, d'un effort si sérieux pour rendre pleine justice au saint évêque de Genève, qu'il m'en coûte de ne pouvoir le louer sans de très graves réserves. Le but de l'auteur est de faire ressortir l'influence de François de Sales sur la « renaissance du sentiment religieux » en France, au commencement du dix-septième siècle. Or, évidemment, il n'était pas assez préparé pour toutes les parties de cette tâche.

Il a relativement mieux traité ce qui touche à la personne et à l'activité multiple de François : sur l'homme, le prédicateur, le controversiste, le directeur d'âmes, le moraliste et le psychologue, nous avons là nombre de pages très littéraires, très intéressantes, auxquelles il ne manque, pour constituer un portrait vivant et fidèle, que de faire mieux connaître le *saint*. M. Strowski passe sous silence l'action surnaturelle dans la formation, la vie et l'influence de saint François de Sales : une étude où est négligé un élément aussi essentiel ne saurait être entièrement vraie. Je ne dis pas qu'il nie cet élément surnaturel, bien que, par exemple, dans le récit de la conversion du Chablais, il semble directement chercher à expliquer cette conquête par des causes purement humaines. Mais c'est assez de faire abstraction du surnaturel pour se mettre dans l'impossibilité de comprendre à fond un saint François de Sales, et, quelques moyens naturels qu'on lui reconnaisse, d'expliquer réellement toute son influence.

M. Strowski dira qu'il n'est pas théologien et qu'il a voulu faire œuvre d'historien, non de théologien. En effet, on ne s'aperçoit que trop combien M. Strowski est peu théologien, lorsqu'il parle de la foi, de la grâce, de l'évolution du dogme, etc. Mais peut-on

1. *Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*, par Fortunat Strowski. Paris, Plon, 1898. In-8, pp. VIII-424.

se flatter de connaître et d'apprécier à sa juste valeur l'auteur des *Controverses*, de l'*Introduction à la vie dévote*, du *Traité de l'amour de Dieu*, sans s'être au préalable familiarisé avec la langue et les enseignements de la théologie catholique ?

Ce n'est pas seulement au point de vue théologique que l'information de M. Strowski est insuffisante. Il adopte sans contrôle les idées des historiens protestants sur l'état religieux de la France au seizième siècle. Il répète donc que le « sentiment religieux », le « vrai christianisme », n'existait plus chez la plupart des catholiques ; que leur religion se réduisait aux pratiques extérieures, aux cérémonies du catholicisme, et n'avait pas d'action sur leur vie « pour la rendre meilleure ou plus sainte ». Il écrit que la Réforme protestante fut un réveil de l'esprit chrétien ; mais que la contre-réforme avait déjà presque étouffé en France cette renaissance chrétienne, quand quelques « pieux catholiques », M. de Bérulle, saint Vincent de Paul, et surtout saint François de Sales, entreprirent à leur tour l'œuvre que le calvinisme avait ébauchée le premier. Leurs efforts pour réinfuser la vie chrétienne dans le catholicisme réussirent, et nous donnèrent le dix-septième siècle : ce résultat fut dû surtout à la « popularité singulière » de l'*Introduction à la vie dévote*.

Ce n'est pas le lieu de relever et de rectifier tout ce qu'il y a d'erroné dans ces théories historiques. Bornons-nous aux points principaux.

La grande preuve, pour M. Strowski, de l'absence de « sentiment religieux » chez les catholiques du seizième siècle, c'est que Montaigne, Pierre Charron, Guillaume du Vair, dans leurs préceptes de morale, font complètement abstraction du Christ et des doctrines spécifiquement chrétiennes. Peut-être M. Strowski prouverait-il aussi bien que le « sentiment religieux » manquait à saint Thomas d'Aquin et aux scolastiques, parce que leurs traités des vertus morales ont pour base l'Éthique d'Aristote. Du moins, il ne devait pas se contenter, en fait de représentants du catholicisme au seizième siècle, de personnages tels que les sceptiques Montaigne et Charron.

Ne pouvant entrer ici dans tous les développements que demanderait la question, nous dirons simplement, ce que personne ne conteste, que le besoin d'une rénovation chrétienne

était réellement très grand, quand le protestantisme se présenta avec la prétention de le satisfaire. Mais ce besoin ne portait pas sur les principes, les croyances, les institutions essentielles ; et c'est pourtant à quoi la prétendue Réforme s'attaqua principalement. C'est dans les mœurs qu'il fallait faire rentrer le christianisme ; or, si Luther et Calvin, surtout ce dernier, s'élevèrent aussi contre la corruption, les nouveaux principes qu'ils proclamèrent par ailleurs, notamment sur le salut par la foi seule, sur l'impuissance de la liberté et la tyrannie de la concupiscence, le rejet en bloc de l'ascétisme traditionnel, tendaient naturellement à développer cette corruption. Ce résultat se produisit en effet à un degré tel que les réformateurs eux-mêmes en furent épouvantés, et s'efforcèrent de l'enrayer aux dépens de la logique de leurs théories. Ce n'est donc pas au protestantisme que nous sommes redevables de la renaissance chrétienne qui, commencée dès le seizième siècle, s'épanouit surtout au dix-septième dans notre pays. A dire le vrai, la Réforme protestante contribua à cette renaissance comme une éruption maligne contribue à la santé du corps, en obligeant à une médication énergique pour expulser le virus interne dont elle est l'indice. Le catholicisme en effet s'est rajeuni par la vertu de ses principes propres, mais c'est à l'apparition et au progrès foudroyant du protestantisme qu'il a senti la nécessité de se régénérer pour ne pas périr.

Quant au rôle de saint François de Sales dans le réveil de la France chrétienne, nous admettons, nous aussi, qu'il a été très considérable, et nous accordons encore volontiers à M. Strowski que son influence s'est exercée principalement par l'*Introduction à la vie dévote*. Mais, d'abord, nous ne pouvons que repousser, comme dénuée de toute base, l'analogie qu'il croit remarquer entre la conception fondamentale, ou ce qu'il appelle la « psychologie » de ce livre, et la doctrine des réformateurs sur la justification. Cette singulière idée prouve que M. Strowski ne connaît pas mieux la théologie protestante que la théologie catholique. Il observe que la « dévotion » telle que l'entend saint François de Sales, ou le parfait amour de Dieu, qui est la même chose au fond, a pour mission de « *renouveler* l'âme », en la délivrant non seulement des péchés, mais encore des « affections au péché ». Rien de plus juste ; mais qui croirait que cette doctrine, « c'est la traduction dans la langue de la psychologie de la doctrine de

Calvin et de Luther sur la justification [1] » ? Dans ce cas, tous les ascètes catholiques seraient, sans le savoir, calvinistes ou luthériens ; car tous parlent comme saint François de Sales, et sa doctrine, sur ce sujet, n'a créé aucune nouveauté dans la tradition catholique. Mais qu'est-ce que la doctrine de Calvin et de Luther sur la justification ? Précisément la négation explicite du *renouvellement intérieur* par la grâce et la charité : la justification protestante est tout extérieure, et consiste dans l'*imputation* que Dieu fait de la justice de Jésus-Christ à l'homme qui *croit* que ses péchés lui sont remis en considération du Christ qui a satisfait pour eux par sa mort. Est-il besoin de dire que ce système n'a rien de commun avec la doctrine de François de Sales résumée plus haut ? Il ne ressemble pas plus, du reste, à aucun autre enseignement du saint.

Autre observation plus générale. Dans la pensée de M. Strowski, cette étude sur saint François de Sales doit servir d'« introduction à l'histoire du sentiment religieux au dix-septième siècle ». Or, malgré l'importance qu'il attribue, avec raison en somme, à l'action de François de Sales, il reconnaît qu'il faut faire une place de second rang assez considérable à d'autres qui ont travaillé à la même œuvre : il nomme M. de Bérulle et le Carmel, saint Vincent de Paul, Saint-Cyran avec Port-Royal. Il parle de ce qu'ils ont fait avec sympathie, avec un peu trop de sympathie pour les jansénistes, quoiqu'il se garde, en définitive, très sagement des excès de louange qu'on trouve si souvent ailleurs. Mais ces personnages méritants à des degrés divers n'ont-ils pas eu encore d'autres collaborateurs, en partie même prédécesseurs, que l'histoire n'ignore pas, bien qu'ils ne paraissent point, pour ainsi dire, dans le livre de M. Strowski ? Quoi que l'on pense des Jésuites, on ne peut nier que, dès leur apparition en France, c'est-à-dire dès le milieu du seizième siècle, ils n'aient, eux aussi, puissamment influé sur le mouvement religieux de notre pays, par leurs prédications, par la controverse avec les protestants, par leur enseignement ascétique, par leurs collèges. Et n'est-ce pas d'eux que François de Sales tenait, pour une large part, sa formation, et n'a-t-il pas attesté lui-même plus d'une fois combien il leur était redevable ?

1. Page 275.

Il y a d'autres lacunes : pour expliquer l'origine et le développement du réveil chrétien au dix-septième siècle, il faudrait remonter jusqu'au quinzième siècle, relever les tentatives de réforme catholique qui se produisirent alors en France comme ailleurs, surtout par le zèle des mystiques et des réformateurs d'ordres religieux, et constater que ces efforts, continués péniblement durant le seizième siècle, avec des résultats trop incomplets, ne laissèrent pas que de préparer le terrain aux ouvriers plus capables et plus heureux du seizième et du dix-septième siècle.

Une dernière remarque. M. Strowski, admirant autant qu'il le fait les vertus et les œuvres de François de Sales, n'a certainement pas voulu le diminuer, dans certains passages dont cependant notre respect pour le saint est choqué à bon droit. Tels sont ceux où il parle de l'affection réciproque entre François de Sales et Mme de Chantal. S'il déclare penser de cette affection comme le saint évêque, affirmant qu'elle est « blanche plus que la neige, pure plus que le soleil », d'autre part, il répète avec trop d'insistance que c'est « de l'amour », et il semble entendre par là un amour où il entrerait plus de sentiment naturel qu'on n'est autorisé à en admettre chez ces deux saints.

Une autre idée plus étrange encore, c'est de rattacher à l'influence du maître de l'amour de Dieu le rôle si considérable que joue l'amour profane, le « culte de la femme », dans la littérature du dix-septième siècle. M. Strowski n'a pas conscience, dans cette théorie, de faire le moins du monde injure à saint François de Sales : ne serait-ce pas, en effet, une gloire pour le saint que d'avoir contribué à élever l'idéal de l'amour humain à la hauteur où il plane, dans les romans tels que l'*Astrée* et dans les tragédies de Corneille ou de Racine ? Mais les rapprochements faits par M. Strowski, en vue d'ajouter cette nouvelle gloire, si gloire il y a, au nom de saint François de Sales, manquent trop de logique et de critique ; et il n'existe aucune raison d'affirmer que les romanciers et les poètes du dix-septième siècle aient pris leurs inspirations dans le *Traité de l'Amour de Dieu* [1].

Joseph BRUCKER, S. J.

1. M. Strowski n'attribue pas assez à l'influence de saint François de Sales la réforme de la prédication. Ce point sera repris dans les *Études*.

BULLETIN CANONIQUE

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le 18 mars 1899, S. S. Léon XIII adressait un bref à la *Civiltà Cattolica*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Le Vicaire de Jésus-Christ décerne à la docte et vaillante revue « l'éloge mérité pour avoir très bien répondu aux désirs et à l'attente du Saint-Siège ». Ce témoignage sera la meilleure récompense d'un demi-siècle de loyaux services rendus à l'Église et à la vérité catholique. Qu'il nous soit permis d'envoyer aux distingués rédacteurs de la revue romaine le fraternel tribut de nos félicitations. Et puissent-ils longtemps encore, avec le même talent et la même constance, « défendre les intérêts de la religion, soutenir les droits du Siège apostolique et propager cette civilisation (*civiltà*) qui est l'œuvre de la foi et s'identifie avec elle ! »

Dans le Bulletin du mois de mars, j'ai eu occasion de rappeler, au sujet d'une publication de M. l'abbé Deshayes[1], l'importance des questions de domicile en droit matrimonial. De récentes décisions en montrent une fois de plus l'intérêt pratique.

L'une d'elles a été motivée par le fait suivant. En 1897, arrivaient à Paris[2] un jeune homme hérétique et une jeune fille catholique, tous deux originaires de Roumanie et domiciliés dans ce royaume, d'où par suite d'une série de voyages ils se trouvaient absents depuis trois ans. Dans l'intention de demeurer à Paris durant un trimestre, ils y louèrent un logement. Le terme écoulé, il y eut entre eux projet de mariage. Comme la loi civile demandait, pour qu'on pût y procéder, six mois de domicile, ils prolongèrent leur séjour à Paris durant un second trimestre ; et, ce délai expiré, ils sollicitèrent de l'officialité diocésaine la dispense

1. *Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage.*
2. Le document n'indique pas de quelle ville il s'agit; ce renseignement nous est fourni par M. l'abbé Boudinhon, dans le *Canoniste*, au cours d'une intéressante étude sur cette question (avril-mai).

de l'empêchement de religion mixte et la permission de célébrer le mariage.

Une difficulté se présentait. La loi canonique, en désaccord sur ce point avec la loi civile, exige, pour l'acquisition du domicile matrimonial, deux éléments : le *fait* et l'*intention;* le fait de l'habitation dans une paroisse, et l'intention du moins implicite d'y demeurer indéfiniment ou au moins durant six mois environ. Là où ces deux conditions se réalisent, on peut procéder au mariage le jour même de l'arrivée ; mais si l'intention fait défaut, une prolongation fortuite de séjour, même au delà de six mois, due par exemple à des retards successifs, ne saurait suffire. C'était là, semblait-il, le cas de nos deux fiancés : ils n'avaient eu à deux reprises que l'intention de demeurer à Paris durant trois mois. Ils n'y avaient donc pas acquis domicile, et par suite l'official n'avait pas acquis sur eux juridiction au point de vue matrimonial[1]. Il ne se crut pas en droit d'accorder la dispense et la délégation sollicitées. Les jeunes gens commirent la faute de s'unir civilement et continuèrent leur voyage dans cette situation coupable. L'official, de son côté, interrogea le Saint-Siège pour savoir s'il avait agi avec trop de rigueur, et sollicita pour l'avenir une règle de conduite.

Le 9 novembre 1898, le Saint-Office lui répondit pour le passé de *se tranquilliser*, et pour l'avenir il ajouta : « Ceux qui se transportent dans la ville de Paris d'un autre lieu ou paroisse, pourvu qu'ils aient habité dans une paroisse de Paris durant six mois, sont censés y avoir acquis quasi-domicile relativement au mariage, sans qu'il soit nécessaire de faire une enquête pour savoir s'ils ont eu l'intention d'y demeurer la plus grande partie de l'année. » Toutefois, la Sacrée Congrégation, en donnant cette

1. Dans cette hypothèse, d'après ce que nous venons de dire, la loi générale n'autorisait l'Ordinariat de Paris ni à user en faveur des fiancés des pouvoirs de dispense, ni à déléguer un prêtre à leur mariage : ce droit revenait au diocèse de Roumanie, où ils avaient domicile. Et quelle que soit la situation de leur paroisse roumaine, par rapport à la loi de clandestinité, leur union de ce chef eût été nulle par défaut de délégation légitime. Deux personnes domiciliées en pays étranger, même exempt du décret *Tametsi*, ne peuvent validement contracter une union clandestine dans une paroisse soumise à ce décret : une sentence de la Congrégation du Concile, en date du 28 janvier dernier (*in Parien.*), a confirmé cette doctrine après une intéressante discussion. (Cf. *Revue théologique française*, février, p. 65. — *Analecta*, janvier.)

décision, crut devoir en référer au Saint-Père : *facto verbo cum Sanctissimo.*

La résolution, on le voit, peut avoir deux sens : ou bien le Saint-Office dispense, pour la ville de Paris, non des conditions ordinaires du domicile, mais seulement de l'obligation de faire à ce sujet une enquête dans les cas indiqués; ou bien il modifie pour cette ville la loi générale et permet que désormais, par exception et quelle que soit l'intention, le seul fait du séjour durant six mois y donne quasi-domicile. Dans la première interprétation, le fait matériel est une présomption juridique; il suppose, il ne supplée pas l'intention; dans la seconde, il la supplée : dans un cas, les dispenses, délégations et actes sont censés valides, ils peuvent ne pas l'être; dans l'autre, ils sont censés et sont tels.

La dernière explication paraît la plus juste. Il est difficile d'admettre la solution contraire, qui exposerait beaucoup d'unions au péril de nullité. Et c'est dans ce sens que les auteurs [1], quelques-uns toutefois avec hésitation [2], interprètent un privilège analogue donné pour les États-Unis en 1886 [3], et conçu en termes à peu près semblables.

Mais il est important de remarquer que dans les deux cas la dérogation accordée à la ville de Paris lui est spéciale ; on ne saurait l'étendre ailleurs, et s'en autoriser dans d'autres diocèses. Cette extension serait téméraire, au moins tant que de nouvelles décisions ne seront pas venues éclairer cette réponse de la Congrégation.

Une autre résolution du même jour, 9 novembre 1898, a confirmé deux points de doctrine déjà acquis. Dans le tourbillon de la vie parisienne, les changements de domicile sont si fréquents, que plusieurs personnes habitent durant la plus grande partie de l'année ou même durant plusieurs années dans la *ville* ou le *diocèse,* sans jamais remplir dans la même *paroisse* les conditions nécessaires pour y acquérir au moins quasi-domicile. Or, le domicile canonique est attaché non au diocèse ou à

1. Cf. Bucceroni, *Inst. theol. mor.*, t. II, n. 1026, 6°; — Lehmkuhl, *De Matr.*, n. 775, in not.
2. Ballerini, *Opus morale, De Matr.*, n. 1193.
3. *Nouvelle revue théologique,* 1887, t. XIX, p. 472.

la ville, mais à la paroisse. L'archevêché a donc été amené à poser à la Sacrée Congrégation le doute suivant : « L'Ordinaire peut-il accorder aux curés l'autorisation d'assister au mariage des personnes qui sont demeurées longtemps dans le diocèse, mais n'y ont acquis dans aucune *paroisse* domicile ou quasi-domicile ? » Le Saint-Office, conformément aux principes, a distingué deux hypothèses : Si après enquête diligente il est établi que ces personnes n'ont de domicile ou quasi-domicile dans aucune paroisse, ni à Paris ni ailleurs, c'est-à-dire qu'elles sont sans domicile, l'autorisation dont il est question peut être accordée ; en effet, les personnes sans domicile ont leur propre curé partout où elles se trouvent ou au moins partout où elles résident pour le moment ; dans le cas contraire, cette autorisation ne peut être donnée.

Ces déplacements fréquents soulevaient une seconde difficulté. Souvent un fiancé, quelques jours avant son mariage, *abandonne* son domicile et vient se fixer dans un appartement provisoire ou définitif, sur la paroisse où il compte demeurer après la célébration de ses noces : néanmoins, il se marie de bonne foi à la paroisse qu'il habitait naguère, et où cependant le curé n'a plus, à son insu, les pouvoirs nécessaires. De là, cette question : Pour éviter le péril de nullité auquel ce défaut de délégation expose le mariage, l'Ordinaire peut-il accorder par un statut général l'autorisation requise aux deux curés : à celui du domicile actuel des contractants et, pendant trois mois à partir du jour de leur départ, à celui de leur domicile précédent ? Le Saint-Office a répondu, « que l'archevêque use de son droit », et a recommandé d'avoir devant les yeux la direction donnée le 18 mars 1893, pour un cas analogue, à la ville de Cologne. On trouvera cette direction, les documents qui s'y rapportent et leur commentaire dans le *Canoniste*, 1893, p. 283 et 512.

A la question du domicile est liée celle de **clandestinité**, puisque, sauf le cas d'intervention épiscopale, le domicile détermine quel est le prêtre dont la présence ou la délégation sont requises pour la légitime publicité du mariage. On sait la grave conséquence de la clandestinité là où le décret *Tametsi* du concile de Trente est en vigueur. Toutefois, pour sortir son effet dans une paroisse, la promulgation de ce décret doit y avoir été

faite spécialement : la promulgation générale à Rome ou même dans le diocèse ne suffirait pas. De là des questions délicates sur l'influence de cette promulgation à l'égard des hérétiques et schismatiques. Sans entrer ici dans cette discussion, rappelons seulement que si, lors de la publication de la loi conciliaire, la communauté dissidente avait une organisation et une autonomie suffisante dans la paroisse pour se distinguer de la communauté catholique, la publication faite pour celle-ci n'est pas censée atteindre l'autre : il en résulte que, dans ces circonstances, les unions mixtes clandestines ne sont entachées que du vice d'illicéité. Cette doctrine est confirmée une fois de plus dans une lettre de la Propagande à l'administrateur apostolique de l'île de Crète, en date du 6 février dernier. Quand au contraire les dissidents sont venus se fixer dans le pays ou se sont séparés de la communion catholique postérieurement à la publication du décret, ils restent soumis à la loi conciliaire, surtout si leur agglomération s'est créée peu à peu. Il est vrai, cette situation peut se présenter dans de telles circonstances qu'il y aura lieu parfois d'hésiter à lui appliquer le principe général, et il sera sage d'interroger le Saint-Siège. Quoi qu'il en soit, une intéressante réponse du Saint-Office du 23 novembre 1898 a été donnée sur cette question. En 1870, le lieu où s'élève aujourd'hui Puerto-Limon, dans le diocèse de Costa-Rica, dans l'Amérique centrale, n'était qu'une région de forêts incultes. Des nègres hérétiques et quelques catholiques en furent les premiers habitants. Aujourd'hui c'est une ville de 5 000 habitants, dont 1 000 seulement sont catholiques. Il n'y a du reste aucun doute que le décret *Tametsi* ne soit observé dans toute l'Amérique espagnole[1]. Considérant sans nul doute la nouvelle paroisse de Puerto-Limon comme démembrée des anciennes paroisses les moins éloignées, la Congrégation a répondu que « le décret... doit être censé promulgué dans le diocèse de Costa-Rica, et que, par suite, sa publication dans la nouvelle paroisse n'était pas nécessaire »; et elle a jugé que les dissidents, eux aussi, étaient soumis aux effets de la loi.

Jusqu'ici les auteurs classaient d'ordinaire les oratoires en trois

1. Vraie pour Costa-Rica et la presque totalité des anciennes possessions espagnoles, cette assertion, que j'emprunte à la supplique, souffre cependant quelques exceptions. (Cf. Deshayes, p. 340 *sqq.*)

catégories : **oratoires publics, privés** et **semi-publics**. Cette division toutefois, en ce qui concerne le dernier membre, avait son fondement plutôt dans la doctrine et la jurisprudence que dans un texte formel du droit : de là, une certaine indécision pouvait subsister sur la nature des oratoires semi-publics et les règles auxquelles ils sont assujettis. Le 23 janvier 1899, un décret de la Congrégation des Rites a précisé ce point de droit. Les oratoires publics sont ceux « qui dédiés à perpétuité au culte divin par l'autorité de l'Ordinaire, et bénits ou solennellement consacrés, ouvrent sur la voie publique ou y ont une issue qui donne libre accès à tous les fidèles ». Les oratoires privés « sont érigés en vertu d'un indult du Saint-Siège, dans les maisons privées, pour la commodité d'une personne ou d'une famille ». Les oratoires semi-publics tiennent le milieu entre les deux : « sur avis de la Congrégation des Rites, N. T. S. P. Léon XIII a *statué et déclaré* » que par ce mot on entendait « les oratoires érigés par l'autorité de l'Ordinaire dans un lieu à certains égards privé ou pas absolument public, qui servent cependant à l'utilité, non d'une personne seulement ou d'une famille, mais d'une communauté ou réunion de personnes... Tels sont les oratoires des séminaires et collèges ecclésiastiques ; des pieux instituts, congrégations à vœux simples et autres communautés vivant sous une règle ou suivant des statuts approuvés au moins par l'Ordinaire ; des maisons destinées aux exercices spirituels ; des pensionnats et établissements institués pour l'éducation littéraire, scientifique ou professionnelle de la jeunesse ; des hôpitaux et orphelinats, casernes et prisons ; et oratoires du même genre, où d'une façon ordinaire une réunion de fidèles a coutume de s'assembler pour entendre la messe. » Toutes ces chapelles sont donc semi-publiques, quand les autres fidèles n'y ont pas libre accès. Le décret y ajoute expressément « les chapelles légitimement érigées dans les cimetières, quand non seulement les propriétaires, mais tous les fidèles y sont admis ».

Une correction récente de la Secrétairerie des Rites et une réponse à l'évêque de Nevers, du 8 mars 1879, que le nouveau décret confirme expressément, sont venues compléter cet acte. Les points suivants y sont déterminés. Les évêques peuvent permettre la célébration d'une ou plusieurs messes dans ces oratoires semi-publics, et de droit commun les fidèles en y assistant satis-

font au précepte dominical[1]. Si l'Ordinaire a le privilège général d'autoriser le binage dans son diocèse, il lui est loisible d'en user en faveur de ces chapelles, quand cela est nécessaire pour le bien des fidèles. Mais en dehors d'un indult apostolique, il ne peut ériger qu'un seul oratoire dans chacun de ces établissements, et il n'a pas la faculté de permettre d'y conserver la sainte Eucharistie, pas plus que dans les oratoires publics et églises non paroissiales.

Toutefois, les dispositions de ces décrets n'atteignent pas les oratoires des cardinaux, des évêques et des ordres et congrégations régulières, dont l'acte du 23 janvier confirme en termes exprès les droits et privilèges. Parmi ces privilèges se trouve, on le sait, le droit de conserver la sainte Eucharistie, de célébrer ou faire célébrer le saint Sacrifice, d'y admettre les fidèles qui peuvent remplir là l'obligation dominicale.

Tout prêtre a, par le fait de son ordination, le pouvoir d'absoudre tous les péchés et pénitents sur lesquels l'Église lui donnera juridiction. A l'égard des moribonds cette juridiction est donnée à peu près sans limite. Mais, en dehors du péril de mort, l'Église réserve à certains confesseurs seulement, ou même au Saint-Siège, le pardon de quelques fautes particulièrement graves. En 1886, tout confesseur, même dépourvu de pouvoirs spéciaux, a été autorisé à absoudre des **censures** et **cas réservés** au Saint-Siège, quand un retard exposerait le pénitent au péril d'infamie ou de grave scandale; mais obligation était faite à celui-ci, sous peine de retomber dans les mêmes censures, de recourir à la Pénitencerie par lettre et par l'intermédiaire du confesseur, dans le délai d'un mois. Une réponse de la Pénitencerie du 7 novembre 1888 a permis au pénitent de faire ce recours par lui-même. Enfin, le 16 juin 1897, cette autorisation était étendue au cas où, même sans qu'il y eût dans le retard péril de scandale ou d'infamie, il était très dur au pénitent de demeurer en état de péché mortel durant tout le temps que son confesseur aurait mis à solliciter et recevoir la faculté de l'absoudre.

1. D'après la jurisprudence de la Congrégation du Concile, quand l'autorisation générale de célébrer les messes a été accordée purement et simplement à une chapelle publique, on ne peut plus la limiter. (Cf. Gasparri, *De SS. Eucharistia*, n. 204.)

Mais, même ainsi adoucie, cette législation présentait de graves difficultés pratiques, dans certaines circonstances où le recours prescrit dans le délai d'un mois devenait moralement impossible. On peut en voir un exemple dans la *Nouvelle Revue théologique* (1890, p. 410). Une nouvelle concession du Saint-Office, donnée le 9 novembre 1898, remédie à cette situation embarrassante. Elle autorise « à absoudre même des cas réservés au Saint-Siège, sans imposer l'obligation d'écrire, quand ni le confesseur ni le pénitent ne peuvent écrire à la Pénitencerie, et qu'il est dur pour celui-ci de s'adresser à un autre confesseur » qui se trouverait muni des pouvoirs suffisants. La permission est suffisamment claire ; mais il y a lieu de ne pas perdre de vue les trois conditions indiquées dans sa teneur même, et en dehors desquelles le confesseur ne pourrait user de cette faculté.

Quand un religieux qui a fait des vœux solennels a obtenu du Saint-Siège l'autorisation de rentrer dans le monde, il ne peut régulièrement exercer le saint ministère avant d'avoir trouvé un patrimoine ecclésiastique et un évêque qui veuille bien l'incorporer à son diocèse. Cette loi peut lui créer, surtout dans les premiers temps de sa sortie de religion, une situation très précaire. Pour obvier à cette difficulté, Rome lui accorde d'ordinaire un indult de sécularisation dit *Ad annum et interim*, aux termes duquel il peut, durant une année, se livrer au saint ministère, quoiqu'il n'ait pas encore rempli les deux conditions exigées. Une lettre de la Congrégation pour la discipline régulière, en date du 16 août 1898, confirme que, dans ce cas, un évêque peut autoriser ce religieux à user de cette permission, sans être obligé pour cela de l'agréger à son diocèse. Nous trouvons dans la même lettre que le décret *Auctis admodum*, en apparence contraire à cette réponse, ne s'y oppose nullement ; parce que ce décret concerne, en règle générale, les instituts à vœux simples et non les ordres religieux proprement dits, à vœux solennels : si, par exception, un membre de ces ordres s'y trouvait soumis, le rescrit qui autorise sa sécularisation en ferait mention.

Sur les instances de M. l'abbé Thomas, vicaire général de Paris, Léon XIII a attaché, par bref du 6 février dernier, une indulgence de deux cents jours à la récitation d'une prière, consécra-

tion, amende honorable et oraison jaculatoire en l'honneur du **Cœur eucharistique** de Jésus. Cette faveur, en encourageant la dévotion des fidèles, dissipera une confusion qui pouvait s'être introduite dans quelques esprits. Il y a quelques années, le Saint-Siège a défendu les images qui représentaient le Cœur de Jésus dans l'Eucharistie. Cette prohibition ne condamnait pas la dévotion au Cœur eucharistique, mais seulement l'erreur qui aurait voulu y voir une dévotion substantiellement différente de la dévotion au Sacré Cœur. Parmi tous les bienfaits de l'amour que nous honorons dans le Sacré Cœur, la dévotion au Cœur eucharistique s'attache particulièrement à ce témoignage de suprême dilection que nous a donné le Sauveur en instituant l'Eucharistie.

Dans la chronique du 5 mai, les *Études* ont signalé le décret du 2 avril qui autorise, pour tout l'univers, la récitation des **litanies du Sacré-Cœur,** approuvées d'abord, on s'en souvient, pour Marseille et la Visitation.

RELEVÉ DE QUELQUES AUTRES DÉCISIONS

1° Les fidèles sont toujours tenus d'**éviter** ceux qui sont l'objet d'une sentence pontificale ou épiscopale, inflictive ou déclaratoire de l'**excommunication**, ainsi que ceux qui notoirement ont frappé des clercs : toutefois, la transgression de cette loi n'entraîne plus pour le délinquant l'excommunication mineure. (S. O., 9 janvier 1898; 2 août 1893.)

2° Quand, après avoir imposé les mains, dans l'**ordination** sacerdotale, l'évêque les a tenues étendues sur les ordinands *immédiatement* avant de dire *Oremus*, *fratres charissimi*, l'ordination est certainement valide, alors même que durant la récitation de cette prière il a cessé de les étendre; la cérémonie, au contraire, devrait être recommencée sous condition, si le prélat ne les avait étendues ni pendant ni au moins immédiatement avant l'*oremus*. Cette décision dissipe une apparente contradiction qui semblait exister entre une réponse du 16 septembre 1877 et une autre du 6 juillet 1898. (S. O., 30 novembre 1898.) — Deux autres résolutions du même jour concernent des doutes relatifs au même sujet des ordinations.

Le Saint-Office ordonne de renouveler sous condition le **baptême** que l'on avait conféré sous forme d'onction, en passant sur le front de l'enfant le doigt trempé auparavant dans l'eau bénite. (S. O., 14 décembre 1898.)

3° Quand deux néophytes, avant leur baptême, ont contracté entre eux **affinité** dans un degré qui de droit ecclésiastique constitue un empêchement divin, ils tombent sous le coup de cet empêchement, si

leur mariage n'a lieu qu'après leur baptême; par conséquent, une dispense est alors nécessaire. (S. O., 14 décembre 1898.)

4° Au sujet du **serment supplétoire** destiné à établir l'état libre de personnes qui, n'étant pas sans domicile, ne peuvent cependant se procurer, quand cela serait nécessaire, le certificat de liberté, le Saint-Office a confirmé l'instruction *in Adrien.*, du 1er février 1865. (Cf. *Canoniste*, 1894.) Mais l'évêque a le droit de suppléer par le serment le certificat de confirmation. (S. O., 30 novembre 1898.)

5° Alors même que dans un diocèse la *solennité* de la **Purification** est transférée au dimanche suivant, la bénédiction et la distribution des cierges ainsi que la procession doivent se faire le 2 février. Et la Congrégation n'a pas cru devoir accorder dispense à ce sujet. (S. R. C., *in Aginnen.*, 27 janvier 1899.)

6° L'office **férial** contient des **prières** que l'on récite à genoux à certains jours à la fin de chaque heure : si l'on sépare Matines de Laudes, on n'est pas tenu de les ajouter à Matines. (S. R. C., *in Marian.*, 27 janvier 1899.)

7° Quand le rite de la messe qu'un prêtre célèbre ne répond pas au rite de son office, il peut, pour doubler ou ne pas doubler les **antiennes** *Ne reminiscaris* et *Trium Puerorum* d'avant et d'après la messe, suivre *ad libitum* le rite de la messe ou celui de l'office. (S. R. C., *ibid.*)

8° Un clerc dans les ordres majeurs ne satisfait pas à **son obligation**, s'il se joint pour dire ou chanter l'**office** à un autre clerc dont l'office est différent du sien. (S. R. C., *ibid.*)

9° Dans les établissements de jeunes filles, l'une d'elles ou une religieuse peut **servir la messe** dite par le chapelain, en se tenant hors de la table de communion ou assez loin de l'autel, quand il y a nécessité, faute d'autres servants. *Affirmative, in casu et ex necessitate.* (S. R. C., *in Alatr.*, 18 mars 1899.)

10° Aux jours où les messes de *Requiem* sont interdites, on ne peut, avant de dire la messe du jour à l'intention d'un défunt, sonner le **glas**. (S. R. C., *ibid.*)

D'autres décisions de la Congrégation des Rites concernent les **offices pontificaux,** *in Alatr.* (18 mars 1899), et la **bénédiction des fonts**. (*In Utinen.*, 13 janvier 1899.)

11° A la prière de plusieurs évêques italiens réunis à Turin, le Saint-Père a approuvé une formule de consécration des diocèses au **Saint Cœur de Marie,** et autorisé les évêques qui en solliciteraient la permission, à faire célébrer une messe chantée et une messe basse de ce Cœur Très Pur dans tous les oratoires et églises de leur diocèse, le dernier dimanche de mai. (S. R. C. *August. Taur.*, 12 décembre 1898.)

12° La Congrégation des Rites a confirmé une fois de plus les nombreuses décisions qui reconnaissent partout et toujours aux Tiers ordres, quand ils vont *collegialiter,* sous leur croix et vêtus de leur habit propre, la **préséance** sur n'importe quelle confrérie; et elle n'a pas jugé opportun d'accorder sur ce point privilège à une confrérie du

Très-Saint-Sacrement qui remontait à 1540, par rapport à un Tiers ordre de fondation récente : cette exception n'était cependant sollicitée que pour l'unique cas de la procession du Saint Sacrement. (S. R. C., *in Salern.*, 18 février 1899 .)

13° Le 13 décembre dernier, Léon XIII a accordé à ceux qui durant au moins un quart d'heure liraient le saint **Évangile** dans une édition légitimement approuvée, une indulgence de trois cents jours, à gagner une fois par jour, et de plus une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, une fois par mois, à ceux qui feraient cette lecture chaque jour du mois. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire. (S. C. Ind., 13 décembre 1898.)

Jules BESSON, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. **Judith.** *La véracité du livre de ce nom devant les documents cunéiformes et les histoires d'Hérodote,* par l'abbé Raboisson. Rome, Imprimerie Polyglotte de la S. C. *de Propaganda Fide,* 1898. In-8, pp. 396. — II. **La Provenance des Évangiles,** par S. L. Gondal, S. S. Paris, A. Roger et F. Chernoviz, 1892. In-12, pp. 455.

I. — Le livre de Judith est-il un livre inspiré? Oui, c'est de foi. Conséquence : c'est un livre véridique.

Les faits racontés par ce livre véridique sont-ils donnés par l'auteur comme des faits historiques, *arrivés*, ou bien simplement comme un récit d'imagination, inventé pour servir de cadre à un enseignement moral, ainsi qu'une fable, une allégorie, un conte pieux? Cette question est très distincte de la première, comme on voit. Or, tous les catholiques, à quelques exceptions près, répondent que le récit de Judith est historique.

Il n'en reste pas moins des difficultés à résoudre pour accorder ce récit soit avec la géographie, soit avec l'histoire connue d'ailleurs. Où placer les faits de ce livre dans le temps et dans l'espace? Telle est exactement la question à laquelle M. l'abbé Raboisson a voulu répondre dans cet ouvrage.

Dans une première partie, l'auteur s'attaque aux difficultés géographiques; pour lui, tout s'explique, si l'on place Béthulie, le principal théâtre des événements, à Koroun-Hattine, vulgairement appelé la montagne des Béatitudes, situé non loin de Tibériade. M. l'abbé Raboisson avait déjà défendu cette thèse, et vaillamment, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; son savant mémoire, revu et complété, compose toute cette première partie de son livre.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la solution des difficultés historiques et chronologiques. Le Nabuchodonosor du livre de Judith, c'est Assurbanipal, comme beaucoup l'ont pensé; Holopherne est un de ses généraux, les événements du livre de

Judith se seraient donc passés vers le milieu du septième siècle avant Jésus-Christ.

Tel est en deux mots le sujet de ce volume, sujet bien digne de passionner l'âme ardente et généreuse de M. l'abbé Raboisson.

Le ton de l'ouvrage n'est peut-être pas celui qu'on s'attend à trouver dans des travaux de ce genre, qui se font remarquer d'ordinaire par une aussi grande sévérité d'allure que de méthode. Mais qu'y pouvons-nous? C'est l'auteur lui-même qui résolument a choisi cette manière et ce procédé; il s'en explique dès le début et donne ses raisons : « Au seuil de la modeste maison où nous invitons les lecteurs bénévoles, nous devons les prévenir qu'ils ne doivent pas s'attendre à n'y voir que les formes austères, la sévère ordonnance, adoptées d'ordinaire par les auteurs de *Mémoires* scientifiques. Nous désirons être lu et compris, non par l'élite des savants seulement, mais par le plus grand nombre possible d'hommes instruits et intelligents : nous avons dû, en conséquence, ne pas dédaigner et ne pas repousser les occasions qui ont pu se présenter d'égayer de quelques ornements et de quelque bonne humeur nos laborieuses discussions. Elles restent, cependant, méthodiques et rationnelles; et elles auront gardé encore, nous le craignons, trop de sérieux pour ne fatiguer jamais aucun de nos lecteurs. »

Ainsi s'exprime le docte écrivain; les lecteurs jugeront si M. l'abbé Raboisson n'eût pas rendu plus de service encore à la cause qu'il défend, en prenant simplement « les formes austères, la sévère ordonnance adoptées d'ordinaire par les auteurs de *Mémoires* scientifiques ». Pour mon compte, je le croirais, et je regrette d'autant plus le genre suivi par M. Raboisson qu'il y a dans son ouvrage un travail considérable, qui fait le plus grand honneur et à son zèle et à son très grand amour de la vérité catholique. Cela soit dit, sans que je veuille prendre à ma charge toutes les preuves que le savant auteur tâche de faire valoir en faveur de sa thèse.

Une dernière remarque en finissant. Page 10, au sujet de M. François Lenormant, je lis que « le vénérable prêtre de Saint-Sulpice qui le visita (à ses derniers moments)..., pour le décider à accepter les secours et les consolations des sacrements, fut obligé de lui donner l'assurance que l'Église n'oblige pas à croire à la réalité de l'histoire de Judith ». M. Raboisson ajoute :

« Ainsi, le fils du grand Charles Lenormant... eût renoncé au salut plutôt que de croire à la vérité historique du livre de Judith ? » J'ignore si M. François Lenormant, à ses derniers moments, a eu des troubles de conscience aussi graves ; mais je suis bien convaincu que ce grand chrétien n'eût pas fait difficulté de se soumettre, si l'Église y avait mis le poids de son autorité. Sur ce point, M. l'abbé Raboisson voudra bien me permettre de n'être pas de son avis.

II. — Voici encore un très bon livre, comme il en est sorti souvent du Grand Séminaire de Saint-Sulpice dans ces trente ou quarante dernières années. L'auteur se propose de démontrer et il démontre efficacement que nos quatre Évangiles sont d'origine apostolique, et que les auteurs sont bien, comme l'a toujours dit l'Église, Matthieu, Marc, Luc et Jean. Cette démonstration, on le sait, est à la base de l'apologétique chrétienne, dès qu'elle procède par la voie historique et veut remonter aux origines du christianisme ; elle est donc absolument nécessaire à tous les étudiants en théologie.

M. l'abbé Gondal s'est cependant proposé autre chose qu'une sèche et aride démonstration *ad usum scholæ* ; il a voulu aider aussi nos jeunes orateurs qui réclament une parole ardente et chaude, atteindre même le grand public non moins avide d'images que de vérité. Et c'est là, sans doute, ce qui explique la forme un peu particulière donnée à cet ouvrage. Si l'on se contentait de lire les titres des chapitres et des paragraphes, tels qu'on les voit réunis à la table des matières, on n'aurait vraiment pas une idée de ce qu'est ce travail. Au fond, voici ce que contient ce livre, si on le réduit à des divisions didactiques.

Première partie : Nos Évangiles sont de Matthieu, de Marc, de Luc, de Jean. Preuve extrinsèque ou par le témoignage historique (p. 1-141, en y comprenant l'entrée en matière). Preuves intrinsèques ou par les caractères mêmes de nos quatre Évangiles (p. 142-258).

Seconde partie : Les quatre Évangiles nous sont parvenus dans leur intégrité substantielle. Preuves ordinaires par la comparaison des Évangiles actuels avec les manuscrits, les versions et les œuvres des Pères (p. 259-303).

Tel est le fond de l'ouvrage. Le reste se compose : 1° De cha-

pitres additionnels sur les Évangiles apocryphes et sur la Didachê (p. 305-355); 2° de sujets de lectures très variées qui peuvent confirmer ou éclairer la thèse de l'auteur (p. 357-414); 3° de pièces ou documents justificatifs (p. 417-455).

En lisant les pages 12-15, où M. Gondal explique la différence entre l'authenticité et l'inspiration, on a comme l'impression, au début, que l'auteur va conclure : l'authenticité n'a pas été l'objet d'une définition de l'Église, donc on a le droit de la nier. Mais l'éminent professeur se garde bien de tomber dans cette erreur, hélas! trop répandue jusque chez des docteurs en théologie. Voici, au contraire, sa conclusion : « S'inscrire en faux contre le sentiment unanime et raisonné de la tradition sur l'authenticité d'un livre divin, c'est, aux yeux du simple bon sens, faire la preuve d'une présomption coupable; c'est, au regard de la foi, encourir le reproche d'une témérité criminelle. A nous d'aviser. » Impossible d'être plus énergique. Et l'on trouvera cette même doctrine répétée çà et là, p. 34, 35, 55, 302, etc.

Ce que M. l'abbé Gondal dit des Évangiles, il semble avoir tenu à l'affirmer du Pentateuque; car, sous le titre significatif de : « Une page de théologie », il nous donne deux des chapitres les plus éloquents et les plus solidement charpentés du *Discours sur l'histoire universelle*. C'est là que nous lisons en preuve de l'origine mosaïque du Pentateuque des passages comme ceux-ci, que fera bien de méditer chez nous l'école rationalisante : « Qu'Esdras ait commencé à lui vouloir donner (au peuple juif) tout à coup sous le nom de Moïse, avec l'histoire de ses antiquités, la loi qui formait ses mœurs...; quelle fable plus incroyable pourrait-on inventer? Et peut-on y donner créance sans joindre l'ignorance au blasphème ? » (P. 369.) — « Tout y parle de Moïse (dans les livres de l'Ancien Testament); tout y est fondé sur Moïse; et la chose devait être ainsi, puisque Moïse et sa loi, et l'histoire qu'il a écrite, étaient en effet dans le peuple juif tout le fondement de la conduite publique et particulière. » (P. 370.) — « Saint Paul et les autres apôtres ne cessent d'alléguer ce que *Moïse a dit*, ce qu'il *a écrit,* ce que les Prophètes ont dit et écrit après Moïse. Jésus-Christ appelle en témoignage la *loi de Moïse*, les *Prophètes* et les *Psaumes*, comme des témoins qui déposent tous de la même vérité. S'il veut expliquer ses mystères, *il commence par Moïse et par les Prophètes*; et quand il dit aux Juifs que *Moïse a écrit*

de lui, il pose pour fondement ce qu'il y avait de plus constant parmi eux, et les ramène à la source même de leurs traditions » (p. 373).

Il faut féliciter M. l'abbé Gondal d'avoir tenu à reproduire dans son ouvrage ces belles et fortes pages de notre grand Bossuet; jamais peut-être il ne fut plus opportun de rappeler, sur ce sujet, quelle fut toujours la doctrine de l'Église. On lui dira peut-être que Bossuet est bien *rococo*, quand il s'agit de prouver l'authenticité des livres de Moïse ; mais notre auteur n'est pas de ceux qui croient que la démonstration de nos croyances date seulement d'hier, et que tout est à recommencer si l'on veut asseoir enfin notre foi sur des bases solides.

On est heureux de voir maintenir à Saint-Sulpice ces fortes et saines traditions.

J'aurais encore beaucoup de choses à signaler dans le livre de M. l'abbé Gondal, si je voulais dire tout le plaisir et l'intérêt que j'ai éprouvés à le lire; mais il faut se borner et laisser à d'autres les joies de l'imprévu. Lucien Méchineau, S. J.

Cours de Théologie catholique. *Morale surnaturelle spéciale. Vertu de religion*, par M. le chanoine Jules Didiot. Paris, J. Lefort. Un vol. gr. in-8, pp. x-564. Prix : 6 francs. — Voici le troisième volume de la *Morale surnaturelle*, le cinquième volume du grand *Cours de Théologie catholique* que publie M. le chanoine Jules Didiot, l'éminent professeur de la Faculté de Théologie de Lille. L'auteur, dont la réputation en fait de science théologique est depuis longtemps établie, montre encore ici les qualités que les *Études* ont déjà signalées : netteté de la méthode, où l'analyse et la synthèse s'unissent dans une alliance heureusement féconde pour l'enseignement, clarté de l'exposition, exactitude de la critique, étendue de l'érudition. On reconnaît bien vite le professeur expérimenté qui s'est assimilé la science des maîtres de la théologie, et s'est inspiré spécialement du plus grand de tous, le docteur angélique, saint Thomas d'Aquin. On y admire également le penseur qui, par le travail personnel d'un esprit autonome, sait féconder les données de la grande tradition catholique.

En 1896, après avoir donné au public deux volumes de *Logique surnaturelle*, M. le chanoine Didiot commençait l'étude de la *Morale surnaturelle* par un travail extrêmement remarquable

sur la Morale surnaturelle *fondamentale*. C'était le portail splendide d'une Théologie morale où les notions scientifiques largement développées préparent des solutions bien nettes pour toutes les difficultés de la vie pratique.

En 1897, paraissait le premier volume de la Morale surnaturelle *spéciale*. M. le chanoine Didiot, dans une belle et profonde étude des *Vertus théologales*, exposait la partie la plus noble et la plus intime du christianisme. Les trois vertus théologales ne sont-elles pas les trois flambeaux dont parle le Dante, qui illuminent le monde spirituel?

Au début de cette année 1899 a paru un nouveau volume, consacré à la vertu de religion : c'est celui que nous présentons à nos lecteurs; il sera bientôt suivi d'un quatrième et dernier volume : les *Vertus cardinales*.

C'est une heureuse idée d'avoir consacré un volume tout entier à l'exposition scientifique de la vertu de religion. L'ignorance sur les questions qui se rattachent à cette vertu s'est bien épaissie de nos jours, malgré beaucoup de petits volumes publiés sur la piété, ou pour parler exactement, à cause de la multiplication de ces livres où l'on donne une part trop mince à la science et une part trop grande aux affections sensibles. La première table de la loi, celle qui nous parle de nos devoirs envers Dieu, semble même parfois oubliée au milieu des préoccupations humanitaires et sociales du temps actuel. On s'occupe tout au plus et bien superficiellement de la seconde table qui nous dicte nos devoirs envers le prochain.

Les principales divisions du volume sont les suivantes :

Chapitre I : La Religion elle-même. — Chapitre II : Les Actes de religion. Section Ire : les *Actes intérieurs* : la crainte révérentielle, l'oraison ou prière, la dévotion religieuse ; — Section II : les *Actes extérieurs*, *a*) appliquant la personnalité humaine au service divin : la récitation et le chant liturgique, l'adoration liturgique, le sacrifice liturgique, l'abstention de toute œuvre servile à certains jours ; — *b*) appliquant les biens de la personne humaine au service divin : le vœu, l'oblation ; — *c*) appliquant les relations sociales au service divin : le serment, l'adjuration. — Chapitre III : Les Péchés et les Vices opposés a la vertu de religion.

Dans le magnifique développement théorique et pratique de ces sujets, nous avons surtout remarqué la section relative aux

actes intérieurs de religion. L'auteur y pose les bases scientifiques sur lesquelles s'élève l'édifice de la vraie piété chrétienne. Une étude aussi profonde de la morale religieuse est souverainement utile non seulement aux théologiens de profession, mais à tous ceux qui s'occupent d'ascèse et de mystique, c'est-à-dire à tous les directeurs spirituels. Aussi voudrions-nous voir le volume entre les mains des supérieurs et aumôniers des communautés religieuses et de tous ceux qui sont appelés à distribuer aux âmes le pain de la vraie et solide doctrine spirituelle ; à notre époque surtout, il leur servira de préservatif contre les dangers d'une vague religiosité sans principes et sans dogmes, d'un piétisme inconsistant et inefficace, et d'un sentimentalisme parfois déplorable que l'on décore trop facilement du beau nom de religion, de charité, de vie intime avec Dieu.

Henri Watrigant, S. J.

I. **L'Immaculée Conception**, *Histoire d'un dogme*, par Dubosc de Pesquidoux. Paris, Lecoffre; Tours, Mame, 1898. 2 vol. in-8, pp. xxiii-640 et 450. — II. **Œuvres de saint François de Sales, docteur de l'Église.** Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, par les soins des Religieuses de la Visitation du Ier monastère d'Annecy. Annecy, Niérat, 1897. T. VIII, IX et X. Vol. II, III et IV des Sermons. Grand in-8, pp. xx-448; xx-490; cviii-479. Prix : 8 francs le volume. — III. **Catholic Doctrine and Discipline simply explained** by Philip Bold, revised and in part edited by F. Eyre, S. J. London, Kegan Paul. In-8, pp. 340. — IV. **Le Tabernacle**, par l'abbé J. Marbeuf. Avignon, Aubanel, 1898. In-16 carré, pp. xiii-268. — V. **Sacerdos rite institutus piis exercitationibus menstruæ recollectionis**, auctore P. Adulpho Petit, S. J. Series quinta. Bruges et Lille, Desclée. In-16, pp. 456. — VI. **Dernière Retraite du R. P. de Ravignan** *donnée aux Religieuses carmélites du monastère de la rue de Messine, à Paris.* 5e édit. Paris, Téqui. In-12, pp. x-266. Prix : 2 fr. 50.

I. — Le 25 mars 1887, M. l'abbé Sire, de Saint-Sulpice, soumettait à Léon XIII l'idée et le plan d'un travail sur l'Immaculée Conception.

Le 30 avril suivant, le pape répondait au zélé défenseur du privilège de Marie : « Très volontiers, Nous recommandons votre

pieux dessein et Nous applaudissons à tous vos efforts pour le réaliser. » C'est alors que M. l'abbé Sire fit appel au talent et à la piété du comte de Pesquidoux, et le pria de mettre en œuvre les nombreux et riches matériaux qu'il avait réunis, afin d'élever à Marie un monument digne d'elle. Encouragé par les plus hauts suffrages, M. de Pesquidoux crut ne pouvoir se dérober à cette tâche. Il n'a pas trop présumé de ses forces. Aujourd'hui, en parcourant son œuvre, nous constatons que le plan conçu par le vénérable et zélé sulpicien a été pleinement réalisé. Il ne s'agissait pas d'écrire un traité savant et technique sur l'Immaculée Conception. Des théologiens distingués avaient composé nombre de livres spéciaux. Ce qu'il fallait, c'était un ouvrage où l'on retrouvât la fleur de ces productions diverses ; un ouvrage adapté aux besoins et aux préoccupations de notre époque ; qui, à la fois clair, méthodique et assez complet, pût intéresser et instruire tous les catholiques soucieux de connaître, dans toutes les phases de son développement et de sa manifestation, le merveilleux privilège de Marie.

Or, les deux volumes que nous avons sous les yeux réunissent ces avantages. Ils seront particulièrement utiles aux prédicateurs ; car il n'est guère de question ayant trait à l'Immaculée Conception qui n'y soit traitée avec clarté et une suffisante profondeur. Le tome I comprend : l'Immaculée Conception *d'après l'Écriture et la Tradition*, la *Controverse*, l'*Histoire du Culte et de la Définition*.

Le second volume contient les faits miraculeux qui confirment ou, du moins, manifestent avec plus d'éclat le dogme proclamé par Pie IX, le 8 décembre 1854. Autour des apparitions de Lourdes, objet principal de la seconde partie, sont groupées les admirables démonstrations de la piété catholique en l'honneur de Marie Immaculée. L'auteur jette ensuite un coup d'œil sur le rôle surnaturel que remplit depuis dix-huit siècles l'auguste Mère de Dieu. Il raconte, avec les réserves qui s'imposent, les faveurs dont certaines âmes privilégiées ont été favorisées avant et même après Bernadette. Enfin, il décrit le triple monument historique et théologique, linguistique, artistique dressé par les pieux soins de l'abbé Sire.

A quelques lecteurs il semblera, peut-être, que le second volume, d'ailleurs très intéressant, renferme plusieurs faits qui ne

se rapportent pas directement au dogme de l'Immaculée Conception. Cependant, le point de vue de l'auteur peut se justifier. Est-ce que les prérogatives de Marie ne s'appellent pas, ne s'éclairent pas l'une l'autre ? Aussi ne reprocherons-nous pas à M. de Pesquidoux d'avoir rassemblé dans son livre des idées et des traits, qui sont, après tout, comme les antécédents ou les conséquents de l'Immaculée Conception et contribuent à jeter une plus vive lumière sur ce privilège unique.

On trouvera, en appendices, d'intéressants et précieux documents, notamment la bulle *Ineffabilis*, où est défini le dogme de l'Immaculée Conception ; le discours prononcé par Mgr Pie, évêque de Poitiers, à la cérémonie du couronnement de Notre-Dame de Lourdes, 3 juillet 1876 ; plusieurs brefs de Pie IX et de Léon XIII, avec la lettre pastorale écrite par Mgr Pecci, en 1873, pour consacrer son « archidiocèse de Pérouse à la très sainte et immaculée Vierge Marie ».

En ces temps, où le naturalisme exerce tant de ravages, et courbe vers la terre la plupart des cœurs, il est réconfortant de voir la Vierge Immaculée attirer vers les hauteurs divines les âmes d'élite et les y retenir par ses tout-puissants attraits. Ce consolant spectacle que nous présente déjà l'*Histoire d'un dogme*, nous espérons le voir se prolonger dans l'*Immaculée Conception et la Renaissance catholique*, dont l'auteur nous annonce la prochaine publication.

II. — Nous avons dit, à l'occasion, le soin filial, la scrupuleuse exactitude que mettent les pieux éditeurs à reproduire, d'après les textes originaux et les copies les plus fidèles, les écrits et les paroles du doux évêque de Genève. (*Partie bibliographique des Études,* 31 octobre 1896; 1895, p. 247; 1894, p. 485.)

La publication du second volume des sermons étonne autant qu'elle réjouit les nombreux admirateurs de saint François de Sales. Des quatre-vingt-quinze pièces, en effet, qu'il contient, quatre-vingt-cinq sont inédites et fidèlement reproduites d'après les autographes. La plupart proviennent des restes d'un grand manuscrit qui, des mains du saint prélat fut transmis à son frère, puis à son neveu, enfin échut à la mère Madeleine de Chaugy. Celle-ci mourut en 1680, laissant son précieux dépôt au monastère de la Visitation de Turin.

Qu'on ne cherche pas dans cette œuvre, inopinément mise au grand jour, de beaux morceaux d'éloquence, des discours composés tout au long et polis à loisir. Le plus souvent ce sont des plans, des sommaires, parfois de simples textes groupés et distribués pour un but précis que l'orateur semble ne jamais perdre de vue. Ce but est le lien invisible qui réunit et ordonne des matériaux qu'on croirait, au premier coup d'œil, jetés comme au hasard et sans connexion. Ce sera, sans doute, pour plusieurs personnes pieuses, un nouveau motif de regret, — j'allais dire une déconvenue, — de voir que ces phrases hachées, quelquefois incomplètes sont, d'ordinaire, écrites en latin. Le saint évêque n'a guère recours au français que lorsque l'expression latine paraît lente à venir, lorsqu'elle ne rend pas nettement son idée, ou que l'écrivain, contre son habitude, se laisse entraîner à poursuivre quelque développement. En tout cas, nul lecteur ne sera frustré, puisque ceux qui ne savent pas le latin pourront lire la traduction française qui figure au bas des pages.

Même dans ces coups de crayon, dans ces ébauches, jetées rapidement sur le papier, on devine l'intéressant, l'onctueux prédicateur. On y découvre surtout, à côté de ses riches ressources de science théologique et d'érudition profane, les marques d'un zèle ardent, avide d'arracher les âmes à l'empire de Satan, pour les réunir à leur aimable Sauveur. Nul doute que ces textes, semblables, aujourd'hui, à des membres glacés par la mort et dispersés, prenaient chaleur et vie au contact du cœur et de l'imagination de l'apôtre, se groupaient, se coloraient et, resplendissant dans sa parole émue, produisaient sur l'auditoire un effet aussi saisissant et aussi durable que la pièce d'éloquence la plus soigneusement élaborée. On s'en aperçoit dès qu'il s'oublie en quelque plus long développement. Dans telle page écrite en français, il se révèle un des meilleurs écrivains de son siècle. Ailleurs, un trait, une phrase, une comparaison où se trahit le tour naïf, ingénieux et tendre de son esprit, laisse voir dans un regard rapide le merveilleux conférencier.

Écoutez comme il entend la correction fraternelle : « Corriger un homme, lorsqu'il est en colère, c'est vouloir mettre un escluse à un torrent débordé ; il faut attendre que les eaux soyent basses. » Dans un autre passage, il dit en une langue qui lui est propre, que la perfection ne consiste point à n'avoir pas de passions,

mais à les régler, à les harmoniser, comme l'artiste qui des cordes d'une harpe sait tirer un admirable concert. Voici une délicieuse et naïve comparaison que nous relevons dans le sermon prêché le 19 mars 1621, pour la fête de saint Joseph, dans la chapelle nouvellement construite du noviciat des Jésuites de Lyon. Bien que Notre-Seigneur, dit-il, ne soit pas *réellement* le fils de saint Joseph, celui-ci peut à bon droit être appelé son père, car « si une colombe emporte une datte et la laisse tomber dans un jardin, la palme qu'elle produit appartient au propriétaire du jardin ». Terminons par le touchant exorde d'un sermon prononcé le 26 mai 1613, devant ses chères ouailles, au retour d'un pèlerinage au tombeau de saint Charles Borromée : « Lorsque les oiseaux n'ont pas de petits dans leur nid, ils voltigent d'arbre en arbre, s'y arrêtent et chantent merveilleusement tantôt ici, tantôt là ; mais ont-ils nid et couvée, c'est à peine s'ils chantent ailleurs que sur l'arbre où reposent ce nid et cette couvée. Si parfois ils s'en éloignent, c'est pour revenir aussitôt, le souvenir des petits qu'ils ont quittés leur permettant à peine de chanter ailleurs. Il faut dire vrai, l'amour (du père) pour les enfants est admirable, encore plus pour les fils selon la grâce que pour les fils selon la nature. Un père qui a des enfants va, vient, court; mais son cœur ne bouge, il est toujours avec son cher trésor. Or sus, je ne veux point vous expliquer maintenant davantage mon sentiment ni ma consolation de me revoir auprès de vous, mon cher peuple ; il me suffit que j'y sois... » Le bon pasteur pouvait-il se mieux peindre que par cette fraîche allégorie ?

Le volume III et le volume IV ne présentent pas moins d'intérêt que le précédent. Le dernier, en particulier, est précédé d'une belle et suggestive étude de dom B. Mackey sur saint François de Sales prédicateur, où il montre comment cet aimable saint, mélange ineffable de grâce et de tendresse, selon la parole de Mgr Freppel, a préparé l'épanouissement complet de l'éloquence sacrée au dix-septième siècle. Ce même volume se termine par une table de correspondance de l'édition complète et définitive avec les précédentes ; il contient en outre l'indication de la provenance des manuscrits, avec une table bibliographique des divers auteurs cités dans les quatre volumes des sermons.

III. — La *Catholic Doctrine and Discipline* est un exposé court

et précis des vérités et des préceptes de la religion catholique. L'auteur explique successivement les articles du Symbole, les Commandements de Dieu et de l'Église, avec les principaux moyens qui en rendent possible et en facilitent l'observation, c'est-à-dire la grâce, la prière, les sacramentaux et les sacrements.

Il présente çà et là quelques observations assez rarement indiquées dans les cours d'instruction religieuse, bien qu'elles ne manquent pas de justesse. Ainsi, après avoir fait observer que le latin, cette vieille langue devenue immuable, convient mieux que les langues vivantes à la liturgie de l'Église *catholique*, il fait un devoir aux prêtres et aux catéchistes d'expliquer aux fidèles le sens des principales prières de la messe, afin que ces derniers s'unissent avec plus d'intelligence et de dévotion à la célébration du saint sacrifice. Presque toujours, l'exposé des dogmes et des préceptes relève ce qu'ils ont d'essentiel. Voilà pourquoi nous sommes surpris que, dans la demi-page où l'auteur décrit l'ordination sacerdotale (p. 329), il ne mentionne pas la première imposition des mains, l'un des rites les plus anciens et les plus importants de l'ordre.

IV. — M. Marbeuf a voulu écrire, pour les personnes pieuses, un livre à la fois sérieux, clair et facile à lire. Selon nous, il a réussi. Son œuvre tient le milieu entre ces traités de théologie techniques, où l'auteur se préoccupe exclusivement du fond, et ces écrits de dévotion, où la science sacrée, si elle ne disparaît pas complètement, cède du moins le pas aux effusions du cœur et aux élans de l'imagination.

Dans le présent ouvrage, les vérités les plus hautes et les plus consolantes sur l'Eucharistie sont exposées dans un langage sobre et pur. L'auteur nous entretient successivement du tabernacle de l'ancienne Loi, figure du tabernacle chrétien ; du sacrifice eucharistique ; de l'hôte divin de nos autels, Jésus-Hostie ; de la communion et des effets qu'elle produit en ceux qui la reçoivent avec les dispositions requises.

L'ordre suivi est, dans ses grandes lignes, celui qu'exige la nature des questions examinées. Quant aux divisions secondaires, l'auteur s'est peu inquiété de les rattacher l'une à l'autre. L'avantage, il est vrai, eût été mince, mais la logique eût été plus satisfaite, à parler, par exemple, de la présence réelle de Notre-

Seigneur dans l'Eucharistie, avant de traiter de la Transsubstantiation.

V. — Le *Sacerdos rite institutus* complète l'imposant ouvrage du vénérable et zélé directeur des retraites ecclésiastiques. C'est un riche appendice ajouté aux quatre tomes précédents. Un tiers du volume contient des méditations, des considérations, des examens ayant trait aux péchés et aux imperfections, dont doit, avant tout, s'affranchir le prêtre. Un second tiers renferme des méditations sur la sainte Vierge, saint Joseph et saint Jean-Baptiste, suivies d'examens particuliers. La dernière partie est consacrée aux paraboles évangéliques. Une table synoptique dressée avec soin permet de retrouver en un clin d'œil, dans les cinq volumes de l'ouvrage, le sujet ou la série d'exercices qu'on désire.

Nous croyons ne rien exagérer en disant que peu de livres tracent mieux au prêtre l'idéal de sa vie et lui procurent plus sûrement les moyens de s'y élever, et de s'y maintenir. Il serait d'ailleurs impertinent, de notre part, de recommander un auteur que Notre Saint Père Léon XIII a bien voulu féliciter de son zèle à fonder et à propager l'œuvre si salutaire des retraites sacerdotales.

VI. — Ces méditations ne sont pas de la plume du P. Ravignan. Elles sont bien pourtant son œuvre et, pour ainsi dire, son testament spirituel. Elles furent prêchées, en novembre 1857, trois mois seulement avant la mort de l'illustre prédicateur. Son pieux auditoire fut assez généreux pour faire profiter beaucoup d'autres âmes de ce précieux trésor. Ses méditations furent recueillies avec une fidélité aussi grande qu'il était possible. Quant à l'éditeur, il a seulement « fait disparaître » ce qu'il appelle « les négligences inévitables d'une parole familière et improvisée ». Ceux qui seraient tentés de regretter ces légères corrections se rassureront en apprenant que la pensée originale du saint religieux n'a pas été altérée. Oui, c'est bien lui : on le reconnaît à son tour austère et cependant plein d'onction, à l'accent de conviction profonde, qui expliquait en partie son immense ascendant sur les âmes, à sa science enfin de la perfection chrétienne et des voies les plus sûres pour mener à la plus haute sainteté. La vertu qu'il prêche est celle que couronne l'amour qui va jusqu'à l'abnégation; c'est la vertu solide, en un mot, dont le secret est d'abord,

sans doute, dans la grâce de Dieu, mais ensuite dans notre libre initiative, dans la généreuse détermination de notre volonté, dans le don entier et joyeux de nous-même.

François Tournebize, S. J.

I. Le Directeur des Associations de mères chrétiennes. *130 sujets sur les devoirs de la femme chrétienne*, par M. l'abbé Toublan. Châlons-sur-Marne, chez l'Auteur, 1, rue de l'Arquebuse. In-12, pp. 450. Nouvelle édition. Prix : 2 fr. 50. — **II. Les Vertus chrétiennes enseignées aux jeunes filles.** *120 instructions*, par le même. 1899. In-16, pp. 360. Prix : 1 fr. 50. — **III. Petit Manuel de la mère chrétienne**, par le même. 1898. In-32, pp. 160, 17e mille. Prix, relié : 60 centimes. — **IV. La Jeune Fille chrétienne**, *conseils pratiques*, par le même. 1898. In-32, pp. 230. Prix, relié : 60 centimes.

Nous réunissons ensemble ces différents ouvrages de M. le chanoine Toublan parce qu'ils tendent tous au même but : la formation et la sanctification des femmes chrétiennes.

L'auteur y montre partout une science, une piété, une discrétion, un esprit pratique qu'il n'a pu acquérir, à cet éminent degré, que par une longue vie d'étude et une expérience consommée de la direction des âmes.

Aussi pensons-nous, en les faisant connaître, rendre un service signalé, et aux fidèles eux-mêmes, et à tous les prêtres chargés, dans le ministère paroissial ou ailleurs, de diriger, d'instruire, de sanctifier les mères et les jeunes filles chrétiennes.

I. — Notre éloge ne paraîtra pas exagéré quand on saura qu'il n'est que l'écho d'une appréciation épiscopale. Mgr l'évêque de Châlons, dans la lettre d'approbation du *Directeur des Associations de mères chrétiennes*, s'exprime ainsi : « Les cent trente canevas de votre livre sont autant de trésors destinés à se multiplier par le travail des pasteurs et par la lecture des femmes chrétiennes. C'est un ensemble varié, attrayant, pratique, riche, émaillé de citations heureuses qui sont tirées de la Bible ou de l'histoire ; vous avez touché à toutes choses avec la sûreté de doctrine qui révèle un disciple familier de saint Liguori. La grande clarté répandue dans l'exposition et la division des sujets est comme le reflet de la rectitude et de la limpidité de votre

âme ; et l'esprit de Dieu qui circule partout dans le texte, est comme la surabondance de votre piété : *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum.*

« Le jour où votre livre règlera l'enseignement des curés et deviendra la lecture des mères, le rajeunissement de la vie chrétienne dans notre diocèse sera proche. »

Puisse la diffusion du *Directeur des mères chrétiennes* réaliser le vœu et l'espoir de Mgr de Châlons pour toute la France !

II. — Le second ouvrage, *les Vertus chrétiennes enseignées aux jeunes filles*, a les mêmes qualités de fond et de forme. Aussi peut-on lui promettre déjà, comme à son aîné, un légitime succès.

« Très sagement pensé, dit encore l'approbation épiscopale, et écrit avec une sobriété dont la clarté n'a jamais à se plaindre », il mérite bien son titre. Toutes les vertus chrétiennes passent sous nos yeux, les unes après les autres, et l'auteur, sans rester dans les généralités, nous montre à chaque fois comment la jeune fille dans le monde actuel, dans les conjonctures présentes de la vie, pourra et devra mettre en pratique ces différentes vertus. C'est un exposé très complet, très solide, très vivant, sans rigorisme exagéré, comme aussi sans lâches compromissions avec la mollesse et le sensualisme modernes.

Secours précieux, mine féconde pour les prêtres des paroisses, pour les directeurs d'associations ou de confréries, quand ils devront adresser la parole aux jeunes filles confiées à leur zèle.

III-IV. — Les enseignements de ces deux ouvrages, notre auteur a jugé opportun de les condenser dans des cadres plus restreints et plus à la portée de tout le monde. Il a fait ce travail, et pour les mères chrétiennes, et pour les jeunes filles.

Le *Petit Manuel de la mère chrétienne* (qui est déjà à son dix-septième mille) devrait se trouver dans toutes les familles. Lu et médité, il y aurait, sous tous rapports, une influence des plus salutaires.

La Jeune Fille chrétienne est, pour laisser parler encore Mgr de Châlons, « un véritable *Directoire de la jeune fille*... Les jeunes filles vraiment soucieuses de demeurer fidèles au Dieu de leur baptême et de leur première communion lui demanderont volontiers les leçons et les règles de la vie chrétienne. »

Ces deux petits livres, élégamment reliés, et d'un prix très modéré, pourront être répandus facilement et avec grand fruit. A la clôture des missions et des retraites on aime à distribuer des *souvenirs*. Vous n'en trouverez pas de meilleurs à donner aux mères et aux jeunes filles pour assurer leur persévérance dans le bien et dans la piété chrétienne.

Emmanuel Abt, S. J.

I. Essai critique sur l'Esthétique de Kant, par V. Basch, docteur ès lettres. Paris, Alcan, 1896. Grand in-8, pp. xiv-624. Prix : 10 francs. — **II. Le Kantisme et ses erreurs**, par le P. Tilmann Pesch, S. J., traduit de l'allemand par Lequien. Paris, Lethielleux, 1897. In-12, pp. 336. Prix : 3 fr. 50.

I. — M. Basch a fait de l'Esthétique kantienne une étude complète, en quatre parties comprenant chacune un volume. Successivement il examine les *origines* de cette esthétique, il en *expose* les développements, il en *critique* les idées et il en suit l'influence dans les *systèmes* qui en sont sortis. L'auteur a commencé la publication de cette longue série par le troisième volume, l'*Essai critique sur l'Esthétique de Kant*, qui lui a valu le titre de docteur en Sorbonne.

C'est dans la *Critique du Jugement* que Kant a esquissé sa théorie esthétique. On ne peut s'empêcher de trouver étrange, au moins de prime abord, qu'un petit ouvrage de Kant ait été l'objet d'une étude si longue, dont le volume compact de plus de six cents pages, que nous annonçons au lecteur, ne représente que le quart ! Sans doute le problème esthétique est vaste, compliqué, connexe à mille questions ; sans doute l'auteur fait preuve d'une érudition étendue, d'une analyse pénétrante, d'un labeur considérable. Mais l'œuvre aurait gagné à plus de concision. M. Basch se croit trop obligé, à propos de chaque point, à nous donner un système complet. Par exemple, dans la *Critique du Jugement*, il est parlé du sentiment. Aussitôt M. Basch se jette sur le sentiment, se donne large carrière pour en dérouler tout à loisir une théorie. Plus loin, Kant distingue le beau de l'agréable. Il n'y a donc qu'à passer outre sans insister. Point du tout. Aussitôt M. Basch explique toutes les lois de Helmholz, de Lehmann, etc., relatives à la sensibilité inférieure. C'est ainsi que l'ouvrage s'accroît démesurément ; il y a là un vice de méthode et un manque

de proportion. L'auteur a été çà et là la proie de son captivant sujet.

M. Basch examine sous toutes leurs faces les idées esthétiques de Kant, il en fait une critique détaillée, indépendante, qui signale des lacunes et des incohérences dans l'ensemble de la théorie. Mais le principal reproche que M. Basch fait à la *Critique du Jugement* est-il bien fondé ? D'après lui, l'ouvrage repose sur la contradiction suivante : Le beau est ce qui cause un certain *plaisir*, et le beau est en même temps un acte *intellectuel*. Mais, ici, Kant part d'un double fait qui semble incontestable : Le beau relève de la faculté de sentir et de la faculté de connaître. N'est-ce pas ce qu'indiquait déjà saint Thomas : *Pulchra dicuntur quæ visa placent* (I p. q. V. a. 4, ad 1um)? C'est précisément ce qui explique comment l'uniformité du goût est possible dans une certaine mesure : le goût est fonction à la fois d'un élément invariable, la raison, et d'un élément variable, le sentiment. Si M. Basch avait fait cette remarque, il n'aurait pas émis cette conclusion : « L'établissement de ce goût universel, de ce sens commun esthétique que Kant a rêvé, serait la mort de l'art. »

Malgré ces réserves et d'autres qu'on pourrait ajouter, par exemple, relativement à cette thèse surprenante, que « seul le panthéisme est vraiment capable d'expliquer la beauté », le présent ouvrage mérite d'être consulté.

II. — Nos lecteurs connaissent déjà la valeur de la première étude du P. T. Pesch sur le kantisme : *Kant et la science moderne*. Il nous suffira donc d'annoncer la seconde : *le Kantisme et ses erreurs*, qui offre les mêmes qualités de netteté dans l'exposition et la réfutation. Tout l'ouvrage va à prouver que le kantisme, donné pour fondement à la science, est lui-même sans fondement. Pour y parvenir, le P. Pesch démonte successivement les principales pièces du système kantien : les *jugements synthétiques a priori*, les formes *a priori* de la sensibilité : le *temps* et l'*espace*, les *catégories* de l'entendement, les *noumènes*, etc., et il en fait toucher du doigt les points vermoulus. Nombre d'esprits, parmi nos contemporains, se sont laissé fasciner par l'aspect grandiose de la synthèse kantienne. C'est qu'ils regardaient obstinément en haut, oublieux de scruter les bases mêmes de l'édifice, que cachent, il est vrai, les subtilités d'une métaphy-

sique nébuleuse. Le P. Pesch a dissipé les nuages accumulés, en montrant que Kant n'a pas prouvé la possibilité de ses jugements synthétiques *a priori*. Ce fondement imaginaire enlevé, le système apparaît tel qu'il est, c'est-à-dire comme une construction ingénieuse sans doute, mais une construction en l'air.

Gaston SORTAIS, S. J.

I. **L'Initiative parlementaire et la réforme du travail législatif**, par Louis MICHON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris, Chevalier-Marescq, 1898. In-8, pp. III-348. Prix : 5 francs. — II. **Les Œuvres de Jacques de Révigny**, *d'après deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, par Pierre DE TOURTOULON. Paris, Chevalier-Marescq, 1899. In-8, pp. 102. Prix : 4 francs. — III. **Le Droit romain et le Droit celtique dans la Gaule.** *La communauté de biens entre époux*, par M. Van WETTER, recteur de l'Université de Gand. Paris, Chevalier-Marescq, 1898. In-8, pp. 98. — IV. **L'Instruction préparatoire.** *Sa réforme dans le projet du Code de procédure pénale*, par M. le baron DE ROLLAND, avocat général près le Tribunal supérieur. Monaco, 1898. In-8, pp. 37.

I. — Parmi les faillites retentissantes ou les banqueroutes que l'on signale en notre fin de siècle, faut-il compter celle du parlementarisme ? L'heure des désillusions semble en effet venue, et peu s'en faut qu'on ne rende le régime parlementaire responsable de tous les maux dont nous souffrons. Il est vrai, qu'au dire de M. Georges Picot, nous en voyons non pas la réalité, mais la parodie.

C'est un point spécial de la réforme sollicitée de toutes parts qu'étudie ici M. Michon. Les abus et les dangers de l'initiative parlementaire, telle qu'elle est pratiquée en France, sont mis en évidence et très complètement analysés. On verra comment la fécondité prodigieuse de nos députés aboutit en définitive à la stérilité. Entravant le travail des chambres, paralysant l'initiative la plus autorisée, celle du gouvernement, l'abus du droit d'initiative fait surgir un nombre infini de propositions mal préparées par leurs auteurs, mal étudiées par des commissions le plus souvent incompétentes, dont la lenteur trouve une excuse dans l'encombrement même de leur ordre du jour. C'est en matière financière spécialement que l'initiative parlementaire est désastreuse, aggra-

vée surtout comme elle l'est par l'abus des amendements, cette autre forme dangereuse de l'initiative privée. Les meilleurs esprits s'accordent à la dénoncer comme la cause directe de la désorganisation de nos finances. Il est déplorable que des députés, en quête de popularité, puissent grever le budget et en détruire l'équilibre par des propositions de dépenses que ne sollicite pas le gouvernement, seul juge cependant de l'utilité d'un crédit, et seul responsable vis-à-vis du pays de la bonne gestion de la fortune publique. C'est par cette pratique que, suivant l'expression d'un homme politique, le budget est devenu « *un champ de manœuvre électoral.* L'esprit de contrôle et d'économie qui devrait y présider est remplacé par le vertige de la surenchère. » On ne saurait mieux dire.

Après avoir montré le mal, M. Michon examine les moyens d'y remédier. Sans doute, il ne propose pas la suppression de l'initiative privée, quoique, à le bien prendre, cette institution ne soit pas inséparable du système représentatif, mais il veut la réglementer. — Modifications au fonctionnement de la commission d'initiative, dont le rôle est si effacé, et pour tout dire, si inutile aujourd'hui ; création de grandes commissions, permanentes ou annuelles ; établissement d'un bureau de législation ; restrictions à l'initiative des chambres en matière de crédits : telles sont, avec d'autres encore, les réformes proposées. — M. Michon, pour sa part, préconise surtout l'intervention obligatoire du Conseil d'État dans la confection des lois, sa collaboration effective au travail législatif. On ne peut qu'approuver les idées fort justes qu'émet l'auteur à cet égard.

Ce travail est complété par un historique très développé de la matière, et par un aperçu des constitutions étrangères. L'expérience du passé, la connaissance de ce qui se fait chez nos voisins, sont des éléments indispensables dans une étude de ce genre.

II. — Le nom de Jacques de Révigny — Jacobus de Ravanis — est tombé dans un oubli injustifié. C'est à peine si les traités généraux consacrent quelques lignes à ce professeur célèbre en son temps, à ce novateur, à ce fondateur d'école, qui, dans l'histoire de notre littérature juridique, mérite cependant plus qu'une mention sommaire. M. de Tourtoulon pense que la publication des œuvres — entièrement inédites — de Révigny rendrait un

grand service à l'histoire du Droit. A défaut de ce travail considérable, dont il suggère ainsi la pensée, l'auteur de cette brochure a voulu donner un aperçu de ces œuvres, en indiquer la nature et l'étendue. Il en publie ici quelques fragments. Les érudits apprécieront cette consciencieuse étude. Peut-être sera-t-on surpris de voir ranger parmi les « grands hommes » ce docteur qui sans doute n'a pas prétendu à la gloire. Quoi qu'il en soit, c'est faire œuvre utile que de remettre en lumière la figure de ce « délaissé », qui fut un jurisconsulte original et le précurseur de Bartole. M. de Tourtoulon, auteur d'un travail important sur Placentin, acquiert ainsi un nouveau titre à l'estime de ceux qui s'intéressent à l'histoire du Droit.

III. — M. Van Wetter étudie, à propos de quelques institutions de droit privé, les infiltrations du droit romain dans la Gaule et le droit celtique. Mais l'objet principal de ce travail est de rechercher l'origine de la communauté de biens entre époux. Réfutant les divers systèmes proposés, l'auteur voit cette origine dans le régime gallo-romain dérivé de la *manus*, cette institution de l'ancien droit romain, disparue à l'époque classique, qui, assimilant la femme à un enfant, conférait au mari l'absolue propriété de tous les biens de son épouse. M. Van Wetter ne croit donc pas à l'origine germanique de la communauté, telle que l'enseigne, entre autres, Paul Viollet. Il appuie sa thèse d'arguments nombreux et de notes fort documentées. Cette petite querelle entre érudits ne sera sans doute pas close, malgré cette grave dissertation, — qui est un discours de rentrée. Ce discours fait honneur au savant romaniste qui l'a composé, — mais aussi à l'auditoire jugé digne de s'intéresser à un sujet assurément austère.

IV. — Plus actuel est l'objet de cet autre discours de rentrée; car tout ce qui touche à l'instruction criminelle a le privilège, depuis quelque temps, de passionner les esprits. M. de Rolland parle d'une réforme s'appliquant à un fort petit pays, mais où les études et les travaux de législation ont pris un développement intéressant. Après un Code de procédure civile justement remarqué, le Code d'instruction criminelle de Monaco est, à son tour, en voie de revision. L'éminent magistrat qui est chargé de ce travail expose ici les grandes lignes de la réforme la plus importante, celle de l'*instruction préparatoire*. Il fait une juste critique

du système de l'*instruction contradictoire*, et de celui adopté par une récente loi française, et qu'on a appelé le système de l'*instruction surveillée par la défense*. Assistance d'un conseil pour l'inculpé, droit pour celui-ci de réclamer — et non pas d'exiger — du juge d'instruction les mesures qu'il estime utiles à la manifestation de la vérité : telles sont les principales innovations proposées. Elles suffisent assurément à donner toute sécurité à la défense et n'entravent pas l'action de la justice. Les idées si judicieuses qu'exprime dans un langage élevé l'auteur de ce discours, font bien augurer de l'œuvre qu'il annonce. Lucien TREPPOZ.

Leçons sur la détermination des orbites, par F. TISSERAND, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Paris, professées à la Faculté des sciences de Paris, rédigées et développées pour les *Calculs numériques*, par M. J. PERCHOT, docteur ès sciences, astronome adjoint à l'Observatoire, avec une Préface de H. POINCARÉ, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, professeur à la Faculté des sciences. In-4, avec figures, 1899. Prix : 6 fr. 50. — Enlevé par une mort prématurée à la science française, Tisserand n'a pu achever le grand Traité de mécanique céleste, dans lequel se trouve la principale partie des leçons professées par lui à la Sorbonne. Son exposé de la Détermination des orbites des planètes et des comètes était resté inédit, et pour la résolution de cet important problème, les astronomes n'avaient guère en main que l'ouvrage du chevalier d'Oppolzer, traduit en français par M. Pasquier, professeur à l'Université de Louvain.

La lecture de ce Traité est passablement aride. Aussi, M. Perchot a-t-il rendu un réel service aux débutants, en publiant les leçons orales de Tisserand sur ce sujet, sous une forme qui fait revivre toutes les qualités de l'illustre Maître.

Le chapitre Ier contient la Méthode d'Olbers pour la détermination de l'orbite d'une comète. On sait que la trajectoire des comètes peut être, en première approximation, regardée comme parabolique. Les six relations que fournissent alors trois observations entre les cinq éléments de l'orbite sont susceptibles d'être mises sous forme algébrique. Comme le fait remarquer M. Poincaré dans la Préface de ce Traité, il serait possible d'ob-

tenir les inconnues du problème sous la forme de fonctions rationnelles des époques des observations, ainsi que des cosinus et sinus des trois ascensions droites et des trois déclinaisons observées.

En réalité, Olbers n'opère pas ainsi. Faisant d'abord abstraction de la nature parabolique de l'orbite, il combine les six équations de façon à en tirer une équation unique, dont la forme est très simple et conserve cette simplicité en deuxième approximation. En supposant alors l'orbite parabolique, il joint aux quatre équations données par les observations extrêmes l'équation finale obtenue préalablement. Ces quatre équations sont algébriques, mais leur résolution rigoureuse est impossible. Il faut donc procéder à des approximations successives. L'avantage de la méthode est que la seule des équations qui pourrait donner lieu à des difficultés de calcul ne contient que les quantités appelées par Encke μ et η.

Le chapitre II contient la Méthode de Gauss, pour la détermination de l'orbite d'une planète avec trois observations.

Cette orbite étant elliptique, les équations sont alors transcendantes, et aucune d'elles n'est surabondante. Les méthodes rigoureuses sont inapplicables; pour que les procédés approchés puissent convenir, on doit supposer trois observations faites à des époques très peu différentes. La méthode donnée par Laplace est aujourd'hui tombée en désuétude. Celle de Gauss est fondée sur la considération des trois triangles formés par le soleil et les trois positions de la planète, et dont les aires seront développées suivant les puissances des intervalles des observations. En première approximation, elle ne diffère que par la forme de la méthode de Laplace. L'avantage qu'elle présente est qu'il suffit d'un petit changement dans les équations pour passer aux approximations suivantes.

A la fin de l'ouvrage, M. Perchot donne le modèle détaillé du calcul d'une orbite, comprenant la préparation des observations, le calcul des valeurs approchées des distances de la planète à la terre et le calcul des lieux extrêmes.

Espérons qu'encouragés par cet exemple, les disciples de Tisserand publieront tout ce qui reste encore de l'œuvre interrompue du grand astronome.

Robert d'Esclaibes, S. J.

Coup d'œil sur l'état du catholicisme dans le monde à la fin du XIXe siècle, par M. l'abbé Camus. Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. In-8, pp. 144. Prix 1 fr. 50. — Voilà un livre peu volumineux, mais plein d'intérêt et d'actualité.

A propos d'événements politiques récents, vous entendez dire et redire : les peuples catholiques sont partout en baisse, tandis que les nations protestantes prospèrent. C'est le catholicisme, sans doute, qui en est cause ; il est d'ailleurs en décadence dans tout notre monde moderne.

M. le chanoine Camus résout cette grosse objection.

Nous ne pouvons qu'indiquer les réponses données. On voudra les lire complètes dans l'ouvrage même.

D'abord la question de la prospérité relative des nations dites catholiques ou protestantes ? L'auteur sape par la base l'objection antireligieuse en disant (ce qui est vrai) que, sauf de rares exceptions, il n'y a plus maintenant de nations catholiques. Tandis que les peuples protestants ont conservé encore certains grands traits de leur ancien catholicisme, par exemple la sanctification du dimanche, les nations autrefois catholiques ne sont plus même chrétiennes. *Comme nations*, elles font profession publique d'athéisme ; et même, par leur gouvernement, par leur action politique, par leurs lois, elles sont devenues on ne peut plus *anticatholiques*.

Et c'est précisément cet anticatholicisme qui a été la grande cause de leur déchéance récente, tandis que, dans le passé, quand elles étaient catholiques de nom et de fait, elles se trouvaient puissantes et prospères.

Si la France, par exemple, au lieu de faire, par politique antireligieuse et anticatholique, la guerre d'Italie, qui a ruiné le pouvoir temporel du Pape, abaissé l'Autriche, amené le triomphe de la Prusse et préparé, avec notre défaite, la triple alliance ; si la France avait suivi une politique catholique, contraire à celle voulue par la libre-pensée et les loges, elle serait encore maintenant à la tête de l'Europe. C'est l'anticatholicisme qui a détruit la puissance de la France au dehors, comme il la ruine et la perd à l'intérieur.

Ce qui est vrai pour la France l'est aussi pour les autres pays. M. Camus le démontre.

Puis, dans la seconde partie de son travail, l'auteur prouve par

les faits, par la statistique. par les récits des missionnaires, que, dans l'ensemble, durant le siècle qui va se terminer, l'Église catholique, loin de diminuer, a progressé beaucoup, et que maintenant encore elle continue à croître et à s'étendre. Il est consolant de suivre ses progrès en Europe même, comme dans les pays de missions proprement dits.

En finissant, nous n'émettons qu'un seul vœu. M. Camus a fait une œuvre destinée à éclairer les esprits sur d'importantes questions et qui produira un bien réel. Mais il devrait, ce semble, traiter son sujet avec plus d'étendue : ce ne serait pas trop de deux volumes, pour montrer, dans l'un, laprospérité actuelle des peuples suivant qu'ils ont plus ou moins de religion ; dans l'autre, les progrès du catholicisme au dix-neuvième siècle.

Emmanuel Abt, S. J.

Histoire universelle des Missions franciscaines, d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza, M. O. Ouvrage traduit de l'italien par le P. Victor Bernardin, de Rouen, O. F. M. Tome II. — Le tome deuxième de la traduction française du volumineux ouvrage du P. de Civezza vient d'être publié par les soins des Pères franciscains. Il traite de l'histoire des Missions franciscaines aux Indes, en Indo-Chine, en Chine et au Japon. Les critiques que nous avons faites au sujet du premier volume peuvent s'appliquer encore au second. Dès la première page une note indique que Socotora est une île du golfe Persique, ce qui est une assez grosse erreur géographique. Hâtons-nous de dire que ces erreurs disparaîtront des prochains volumes (il doit y en avoir encore au moins dix ou onze). En effet, le consciencieux traducteur, n'ayant pas à Saint-Brieuc les moyens de corriger les fautes du texte italien, est venu se fixer pour quelque temps à Paris, où, grâce aux riches bibliothèques publiques et privées, il pourra mettre exactement au point de la science géographique moderne le reste de sa traduction du P. de Civezza. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette excellente mesure et remercier les supérieurs du P. Bernardin de lui avoir ainsi facilité les moyens de perfectionner une œuvre déjà si intéressante.

Le présent volume prend l'histoire des Missions franciscaines au commencement du seizième siècle et la mène jusqu'à nos jours. Nous y avons trouvé avec plaisir des détails abondants et peu

connus sur les missions d'Extrême-Orient. Les chapitres traitant de l'histoire des premiers missionnaires au Tonkin et en Cochinchine sont particulièrement intéressants, d'autant plus que nous y trouvons une description du pays et de ses habitants qui est loin d'être banale. Cinq des provinces de la Chine, savoir : le Fo-kien, le Kouang-toung, le Chan-toung, le Chan-si et le Chen-si, sont aussi étudiées dans le chapitre Ier, de la Chine. Nous attendons avec impatience la suite de ce grand ouvrage, qui ne peut qu'intéresser tous ceux qui ont à cœur la dissémination de la bonne nouvelle dans le monde, et en particulier les amis des Pères franciscains [1]. Albert Fauvel.

La Nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895), par le P. M. Jullien, de la même Compagnie. 2 vol. in-8, avec gravures. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1899. — Dès la seconde moitié du seizième siècle, les missions du Levant comptèrent parmi les œuvres les plus chères à la Compagnie de Jésus. La plus grande partie des *Lettres édifiantes et curieuses* est consacrée aux relations de voyages et travaux apostoliques dans les États soumis aux sultans, depuis les côtes de la Méditerranée jusqu'aux frontières des Indes et de la Chine. Tout fut interrompu par la tempête qui emporta la Compagnie de Jésus elle-même ; mais le souvenir des anciens missionnaires était resté vivant au sein des Églises orientales. Quinze années à peine après la restauration de l'ordre de saint Ignace, trois des patriarches catholiques, dans une requête collective adressée au pape, réclamaient le retour des Jésuites en Syrie. Deux Pères, l'un Italien, l'autre Français, accompagnés d'un frère coadjuteur allemand, partirent pour le Liban en 1831. Ce fut le commencement de la *Nouvelle Mission de Syrie* dont le R. P. Jullien publie aujourd'hui

1. Nous n'oserions dire que le savant auteur, en montrant qu'on n'a pas toujours rendu suffisamment justice aux travaux de son ordre si méritant en Extrême-Orient, ne dépasse point parfois le but; par exemple, lorsqu'il admet des conversions de plusieurs millions d'infidèles dans l'Inde (p. 112). Entre autres points de détail qui appelleraient une rectification, signalons ce qui est dit des essais d'évangélisation de la Chine au seizième siècle (p. 212) : le premier en date n'est pas celui du P. Gaspard de la Croix, dominicain (1556), mais celui du P. Melchior Nuñes, jésuite, qui alla par deux fois à Canton, en 1555, y séjournant chaque fois tout un mois, comme il le rapporte dans une lettre du 23 novembre 1555, qui a été publiée à Evora (Portugal) en 1570.

l'histoire. De bonne heure elle fut, comme l'ancienne, confiée à la province de Lyon. Les établissements et les œuvres grandirent au milieu des difficultés et des contradictions qui ne manquent jamais aux entreprises de l'apostolat. Le premier missionnaire français, le P. Planchet, devenu évêque, périt des blessures qu'il reçut des Bédouins en revenant de Mossoul. Lors des massacres du Liban, en 1860, cinq autres tombèrent sous le fer des Druses.

A partir de ce moment, la Mission semble prendre un essor nouveau, qui fut plutôt favorisé que ralenti par les malheureux événements de 1870 et de 1880. Ces dates rappellent, en effet, les grandes fondations qui ont donné à la Mission de Syrie comme une physionomie à part : l'Université de Beyrouth, l'Imprimerie pour les langues orientales, la plus importante qui existe après celle du Caire, la Faculté française de médecine, la Société des religieuses arabes, etc. En outre, la Mission entretient environ 200 écoles, où 300 maîtres et maîtresses donnent l'enseignement à plus de 12 000 élèves. Le R. P. Jullien, qui a passé plus de quinze années en Orient et a déjà publié nombre de relations fort intéressantes, a écrit sur place l'histoire de la nouvelle Mission de Syrie ; il a pu ainsi puiser les renseignements à leur source et mettre à contribution les souvenirs de la plupart des ouvriers de la première heure.

En même temps que les deux volumes du R. P. Jullien, nous arrive le Bulletin annuel de la Faculté de médecine de Beyrouth. Cette institution a une importance exceptionnelle, même au point de vue de l'expansion française au dehors. Le nom de Gambetta figure en bonne place dans l'histoire des ses origines. Le gouvernement de la République a fait en sa faveur trêve à sa manie d'anticléricalisme ; c'est lui qui paie les professeurs. Sa diplomatie vient de remporter un succès qui affranchit l'École française de médecine de Beyrouth de ses dernières entraves. Jusqu'ici le gouvernement ottoman avait refusé de reconnaître le diplôme délivré par le jury français. Cette reconnaissance est enfin accordée moyennant l'adjonction de délégués ottomans aux examinateurs envoyés de France. Nous voyons dans le Bulletin que la Faculté a formé depuis sa fondation 87 docteurs en médecine et 19 pharmaciens ; elle compte actuellement 83 étudiants en médecine et 22 étudiants en pharmacie.

Joseph Burnichon, S. J.

Léon XIII intime, par Julien de Narfon. In-12 illustré. Paris, Juven, éditeur. — A une époque où l'on aime l'anecdote et où l'on se jette sur tous les livres dont les titres affriolants semblent la promettre, plusieurs écrivains ont pensé qu'un grand homme intime, vu avec les yeux de son entourage et déshabillé par son valet de chambre, ferait prime en librairie. C'est ainsi qu'ils nous ont donné *Guillaume II intime*, *Nicolas II intime*, *Félix Faure intime*, *Bismarck intime*. Nous devions nous attendre à un *Léon XIII intime*. M. de Narfon a pensé que le grand homme étant ici le plus grand de tous intéresserait plus vivement les lecteurs et que des anecdotes pontificales auraient une saveur particulière.

Le danger d'une pareille publication était la difficulté d'allier la familiarité des détails avec le respect dû à la première Majesté du monde. L'auteur s'en est tiré avec tact : dans le Parisien friand de reportage moderne, on sent le chrétien qui aime et qui admire le père commun des fidèles. Il a jeté dans son livre des poignées d'histoires piquantes, des traits de mœurs fort intéressants et fort élogieux pour son auguste héros. Il a puisé dans les souvenirs des contemporains de la jeunesse du pape, dans les récits du vieux Salvagni, qui accompagnait jadis le jeune et alerte Pecci à la chasse, dans les fourrés de la Foresta et sur les cimes alpestres de la Malaina et du Capreo ; il a utilisé les pieuses indiscrétions des familiers du Vatican et, surtout dans le curieux chapitre sur « la journée du Pape », vidé le carnet du brave Pio Centra, valet de chambre de Sa Sainteté.

L'auteur a fait mieux. Il a composé de Léon XIII un portrait à la Chartran, d'un fier et vigoureux relief. Il a montré cette âme ardente, dévorée par sa pensée, dans la frêle et blanche enveloppe de son corps ; sous la neige des ans, le volcan dont rien n'a éteint le feu intérieur et dont les moindres frémissements agitent le monde. Ce qui ressort surtout dans ces pages, c'est le caractère énergique, personnel, puissamment volontaire, du Sixte-Quint moderne, depuis le jour où, âgé de trois ans, il conduisait seul par la bride le cheval de son oncle Antoine en criant des hâââ ! qui faisaient, comme elle l'écrivait elle-même, mourir de rire la bonne comtesse Pecci, sa mère, jusqu'au jour où, avec une maëstria bien autrement superbe, il forçait la rétive cavale américaine, tout enivrée encore de l'air des savanes et frémissante aux souffles de liberté, à courber le dos sous la main du Christ.

Ce n'est pas à dire que le livre soit sans défaut. Un certain recul est nécessaire pour juger équitablement des grands événements. Nous sommes, nous les contemporains, au temps des histoires : l'histoire viendra plus tard.

Certains chapitres appelleraient des réserves. Notamment, la condamnation récente de « l'Américanisme » ne semble pas traitée avec tout le calme qu'elle eût demandé. Au lieu de faire ressortir la grande portée doctrinale de cet acte, en faire une question de personnes, chercher à disculper les auteurs visés et atteints par lui, quereller ceux dont la vigilance, louée par le pape, a jeté le cri d'alarme, c'est, malgré le profond respect de l'auteur pour le jugement pontifical, rapetisser une question dont la solution apparaîtra de plus en plus importante dans l'avenir et de plus en plus glorieuse pour la vieillesse de Léon XIII.

Ces réserves faites, le livre n'en reste pas moins un document des plus intéressants et des plus aptes à populariser le blanc vieillard que la couverture illustrée montre bénissant le monde en souriant. Jean DE LA NIVE.

Les Martyrs d'Aubenas; *le P. Jacques Salès et le Fr. Guillaume Saultemouche, massacrés par les Huguenots en haine de la foi, le 7 février 1593*, par le R. P. A. DURAND, S. J. Lyon, Paquet, 1898. In-8, pp. 80. — Au mois de mai 1898, par un décret du gouvernement, la chapelle de l'ancien collège d'Aubenas était déclarée désaffectée. Là reposaient, depuis plus de trois siècles, les restes vénérés de deux confesseurs de la foi, le P. Jacques Salès et le Fr. Guillaume Saultemouche. Il fallait les arracher à la profanation. Le 26 juin 1898, ils furent solennellement portés dans l'Église paroissiale. C'est le même jour que, devant une immense assistance, le R. P. André Durand célébra les vertus et la glorieuse mort des deux héros.

Ceux-ci, nés en Auvergne, à un an d'intervalle, étaient entrés vers l'âge de seize ans dans la Compagnie de Jésus. Pendant que Jacques Salès brillait à l'université de Pont-à-Mousson comme théologien et comme humaniste, le Fr. Saultemouche remplissait les fonctions de portier au collège de Tournon. Mais ils se valaient par le courage et la vertu ; tous les deux étaient dignes de la palme du martyre. Qu'on relise, en effet, le drame émouvant de leur mort, retracé par l'éloquent prédicateur, d'après des

documents absolument sûrs, et on s'écriera avec lui : « Oui, ils ont succombé pour le Christ. » Nous espérons que l'intéressante notice du P. Durand sera beaucoup lue, qu'elle contribuera à réveiller le zèle de jadis pour la cause des deux victimes des calvinistes; cette cause, reprise en de meilleures conditions qu'au siècle dernier, — nous en avons la confiance, — aboutira enfin. Viendra le jour où nous pourrons rendre aux deux vaillants religieux un culte public. François Tournebize, S. J.

L'Abbé Pergeline, par l'abbé Hervouet. Nantes, Imprimerie Bourgeois, 1899. In-12, pp. 222. — Tous ceux qui ont eu la fortune d'entendre l'abbé Pergeline, de jouir de son intimité et de son amitié, de recevoir sa direction et ses enseignements, et qui en ont gardé, comme celui qui a l'honneur d'en rendre témoignage par ces lignes, l'impérissable souvenir, ne pourront s'empêcher d'avouer, après avoir lu le beau travail de l'abbé Hervouët, qu'il fait vraiment revivre et respirer, en quelque sorte, l'éminent orateur nantais tel qu'ils l'ont connu.

Montrer quel excellent éducateur fut l'abbé Pergeline, faire ressortir les caractères de son éloquence si persuasive, et aussi de sa sainteté (le lecteur attentif verra qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette expression), n'était pas chose facile.

Le biographe s'est acquitté de sa tâche, non seulement avec une piété filiale aussi délicate que touchante, mais encore avec un rare bonheur.

Rien de plus instructif ni de mieux présenté que le récit de la fondation de l'*Externat des Enfants nantais*, presque au lendemain du vote de la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire, et des difficultés sans nombre dont les remarquables aptitudes pédagogiques de l'abbé Pergeline, unies à une parfaite distinction de manières et à une persévérante énergie, triomphèrent si brillamment. Le discours magistral de M. l'abbé Gouraud, digne continuateur de l'œuvre de M. Pergeline, prononcé le jour du service funèbre, et que l'abbé Hervouët a mis comme couronnement à son livre, complète et corrobore très heureusement ses appréciations sur le rôle de l'*Éducateur*.

Les qualités de l'orateur demandaient surtout à être mises en relief. Le narrateur expose avec beaucoup d'art et de compétence comment, pour l'abbé Pergeline, toute la théorie de la prédica-

tion était contenue dans cette belle maxime : « *Rien n'est plus théologique que la poésie*, et rien n'est plus poétique que la théologie. » Aussi bien M. Pergeline avait-il lumineusement résumé et commenté lui-même cette théorie dans ce portrait de l'orateur qu'il traça pour l'appliquer à son illustre ami, Mgr Berteaud, et qui est, trait pour trait, le sien : « Il doit avoir un esprit large et profond, une imagination transparente comme le lac le plus pur, réfléchissant dans sa simplicité toutes les grâces de la terre et toutes les splendeurs du ciel ; un cœur d'où jaillissent ensemble les grandes pensées et les grands amours ; une mémoire infatigable où se gravent, comme sur un indestructible airain, tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, tout ce qu'il dit ; une rare intelligence de l'Écriture et des Pères ; une vaste érudition, et, avec tout cela, un regard de flamme, une langue enchanteresse, une voix pleine de douceur. »

Le distingué professeur d'humanités de l'Externat des Enfants nantais ne nous aurait pas fait pénétrer dans l'intime de l'âme de son vénéré supérieur, s'il ne nous eût indiqué la vraie source de son éloquence tout apostolique.

Pour Cicéron, l'orateur doit être, avant tout, homme de bien : *vir bonus*. Le talent naturel ne suffit pas. Si Cicéron eût été chrétien, il n'eût pas manqué d'affirmer que l'orateur appelé à la sublime mission de semer la parole divine doit être, avant tout, un homme humble.

L'abbé Pergeline a été un modèle admirable d'humilité. Ce trait saillant de sa sainteté, esquissé avec un tact surnaturel parfait, saisit le lecteur d'admiration et allume en lui le désir d'aspirer, au moins, à la conquête d'une vertu si haute.

Déjà ! me suis-je écrié en tournant la dernière feuille du charmant volume, dont cette rapide analyse ne donne qu'une imparfaite idée. Les lettres de NN. SS. les Évêques de Nantes, de Tulle et de Pamiers, qui lui servent de préface, disent bien plus éloquemment, du reste, que ce livre est excellent à tous égards, et qu'il mérite d'être exceptionnellement accueilli, autant par les esprits cultivés épris de l'amour du bien et du beau que par tous les orateurs et éducateurs chrétiens.

Henri LE CHAUFF DE KERGUENEC, S. J.

Histoire contemporaine. Deuxième partie. *Le Gouvernement*

de la Défense Nationale (suite), par M. Samuel Denis. Grand in-8, pp. 520. Paris, Plon, 1898. — Il est dans notre histoire peu d'époques aussi sombres que les effroyables mois du *Gouvernement de la Défense Nationale.* Paris étouffe sous la pression des armées prussiennes, s'alanguit et se consume en proie à des souffrances de toutes sortes. Pour lui faire oublier tant de maux, il ne suffit pas des proclamations surchauffées de J. Favre et de Trochu, des dépêches mensongères de Gambetta, des cris forcenés poussés par les bataillons de Belleville et de Montmartre demandant le combat et fuyant avant même le premier coup de canon. Heureusement l'héroïsme des troupes régulières, des mobiles comme des marins, vient parfois réconforter les cœurs; mais, hélas! la victoire les trahit si souvent!

En province, le spectacle est plus lamentable encore.

A la tête de la France envahie, écrasée sous la botte allemande, on aperçoit d'abord deux vieillards incapables et s'adjugeant cependant la direction universelle. Un peu plus tard, voici le « fou furieux », dictant de son cabinet des plans irréalisables à nos malheureux généraux; cassant brutalement les chefs les plus expérimentés, alors qu'il fléchit et tremble devant les Duportal, les Esquiros et les Challemel; trompant grossièrement les populations et ses collègues; foulant audacieusement aux pieds les désirs les moins contestables de la nation; cherchant avant tout, comme ses auxiliaires d'ailleurs, à implanter, sur les ruines de la patrie, le gouvernement de son choix, c'est-à-dire la République. Voici de plus, à ses côtés, le délégué civil à la guerre, qu'Aurelle de Paladines appelait « le mauvais génie de la France ». Et que dire de ces réunions de troupes improvisées, braves, mais fort mal armées; patientes, mais exténuées de privations, déguenillées, sans chaussures et sans pain?

Tel est le spectacle que M. Samuel Denis nous met sous les yeux avec une rare impartialité, une science véritable, une grande largeur de vues. Certes, plusieurs des sinistres fantoches de l'époque nous apparaissent, dans ces pages, hideux, repoussants; mais qu'y faire? L'auteur ne s'avance que documents en main; il ne juge que sur pièces authentiques. Souvent même, il se contente de laisser écrire ou parler les tyrans bavards d'alors.

Si du moins la vue de tant de vilenies, d'outrecuidance et de folie nous avait guéris de notre confiance insensée en ces hommes

et leurs sèmblables ! En tout cas, M. Denis aura bien mérité de la patrie et de la vérité. Pierre Bliard, S. J.

Pascal. — *L'homme — l'œuvre — l'influence*, par Victor Giraud. Fribourg, Imprimerie-librairie catholique suisse. — Tous les « Pascalisants » auront déjà remercié M. Giraud d'avoir publié, telles quelles, les notes d'un cours sur Pascal, professé l'été dernier à l'université de Fribourg. Il ne semble pas que l'heure soit venue d'écrire un livre définitif sur ce beau sujet qui se renouvelle sans cesse. On peut presque dire, en effet, que « la pensée contemporaine est comme hantée et obsédée par Pascal », et personne n'ignore la place que tiennent les *Pensées* dans les préoccupations de M. Boutroux, de M. Brunetière, de M. Sully-Prudhomme et de tant d'autres. C'est un des grands mérites du cours de M. Giraud, de nous montrer l'évolution de cette influence « pascalienne », et d'être un commentaire moderne des *Pensées*. Signalons comme très indépendantes les leçons sur les *Provinciales*, et comme très neuves et solides les études sur la *valeur apologétique* des *Pensées*. J'ai été agréablement surpris de trouver là, sur les raisons *cordiales* que la raisou ne comprend pas, certaines idées de Newman qui ont été développées ici même, en parlant d'un des plus fervents disciples de Pascal. Et, à ce propos, que M. Giraud me permette de lui signaler la frappante ressemblance entre Pascal et le grand écrivain anglais. J'en parlerais avec plus d'hésitation, si je ne savais là-dessus quelle est la pensée de l'éminent traducteur anglais des *Pensées*, M. C. Kegan Paul, converti par Newman lui-même à la religion catholique. — On remarquera encore un bien beau chapitre sur la *lignée des Pascal*, et, tout le long du cours, une foule d'observations ingénieuses ou profondes. — Bref, M. Giraud semble tout indiqué pour écrire, le moment venu, une œuvre vraiment maîtresse sur Pascal. Et, comme la superbe édition de M. Michaut nous vient déjà de Fribourg, il sera piquant de devoir encore à la jeune université ce travail que, jusqu'à présent, personne chez nous n'a pleinement réussi. Henri Bremond, S. J.

I. Les Meilleurs Écrivains français classiques et modernes apologistes de la foi chrétienne, par M. Mazuel, agrégé de l'Université. Lille, Desclée. In-8, pp. 380. — **II. L'Au-delà.** Pensées philosophiques et morales sur Dieu et l'immortalité de

l'âme, recueillies par C. A. Luxembourg, Joseph Belfort; Paris, Amat, 1897. In-16, pp. 152, reliure élégante. Prix : 3 fr. 50.

I. C'est dans un but tout à fait louable que M. Mazuel a groupé un grand nombre d'extraits, empruntés à nos écrivains et à nos penseurs les plus connus. Peut-être s'étonnera-t-on de voir, à côté d'une page de Bossuet, de Fénelon, de Lacordaire ou de Montalembert, des passages de Michelet, de Proudhon, de Voltaire ou de Musset. Si, cependant, l'auteur a cité quelques adversaires du catholicisme, c'est qu'il a jugé que leur témoignage est encore un hommage rendu à la foi; hommage dont l'influence est d'autant plus grande sur certains esprits qu'il est moins suspect de partialité. Ces aveux prouvent que la nature humaine est impuissante à étouffer en elle tout sentiment religieux; qu'après avoir renoncé à la foi chrétienne, elle éprouve l'inquiétude, le remords; qu'elle regrette, enfin, par intervalles, les principes qui seuls peuvent donner l'espérance et la paix. S'ensuit-il que l'auteur ait eu raison de mettre dans une apologétique, destinée surtout aux jeunes gens, un extrait, par exemple, des *Confessions d'un enfant du siècle*? Les maîtres et les parents chrétiens l'admettront difficilement.

Quoi qu'il en soit, les coupures, là où elles étaient désirables, ont été faites. Les expressions obscures ou inexactes ont été expliquées ou corrigées, en des notes succinctes. Rien ne manque pour faire de ces morceaux choisis une apologétique éloquente et graduée qui, des préambules de la foi, va jusqu'aux plus hauts mystères du catholicisme. Chaque vérité est exposée dans une langue digne d'elle par des maîtres dans l'art de bien dire. Ajoutons, pourtant, que des noms, plus dignes que tels autres de figurer dans ce recueil, ont été omis. D'aucuns, croyons-nous, regretteront de ne point trouver une seule ligne de Louis Veuillot, d'Augustin Thierry et de M. François Coppée.

II. — Le livre qui a pour titre : *l'Au-delà* est aussi composé d'extraits, et le but en paraît également bon. Dans la suite des noms qui défilent sous nos yeux, nous remarquons une plus grande variété ou plutôt un plus grande bigarrure. Il y a, en quelques endroits, de prétendues preuves dont nous ne voudrions pas nous porter garant; de plus, certains passages auraient bien besoin d'une note explicative. La seule que je rencontre n'est pas

très heureuse. Parlant du Mazdéisme, l'auteur dit que c'est « une science universelle révélée par Zoroastre (2 000 à 800 ans avant J.-C.) » !

François Tournebize, S. J.

I. Chateaubriand. *Récits, scènes et paysages*, par M. l'abbé Lepitre, docteur ès lettres. Paris, Poussielgue, 1897. In-16, pp. xxxv-124. — **II. Tapfer und Treu** (Brave et fidèle). *Historischer Roman* von J. Spillmann, S. J. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1897. 2 vol. in-12, pp. vi-354 et vi-358. Prix, brochés : 5 marks ; reliés : 7 marks. — **III. Fin de siècle**, par de Kadenole. Paris, Maison de la Bonne Presse. In-8, pp. 191.

I. — Du moment qu'on fait une part, dans les programmes scolaires, aux auteurs du dix-neuvième siècle, Chateaubriand doit y avoir sa place. Il marque une ère nouvelle dans la littérature, comme Napoléon dans la politique. De grands écrivains modernes procèdent de lui ; même ceux qui sont restés fidèles aux exemples du grand siècle ont pourtant subi, à quelque degré, son influence. C'est lui, surtout, qui a éveillé dans le cœur et l'imagination des dernières générations tout un monde nouveau d'images et de sentiments.

Malheureusement, ce grand poète, ce peintre extraordinaire eut ses défauts presque aussi grands que ses qualités. Chez lui, les facultés secondaires priment souvent la raison ; il n'est pas toujours un guide infaillible, en littérature ; en morale, il est encore moins sûr. Voilà pourquoi, s'il est utile de mettre sous les yeux des collégiens quelques extraits de son œuvre, c'est à la condition qu'ils soient bien choisis, annotés avec sagesse et avec goût, de manière à faciliter l'intelligence du texte, sans préjudice pour l'âme des jeunes lecteurs.

Le recueil composé et annoté par M. l'abbé Lepitre nous semble réunir ces avantages. Le distingué professeur de l'université catholique de Lyon, en quelques pages d'introduction, trace les grandes lignes de la vie de Chateaubriand, et décrit avec précision son génie, son œuvre, son caractère, son influence. S'il ne lui ménage pas son admiration, il montre aussi les défauts du grand écrivain, en particulier ce mécontentement incurable d'une âme manquant d'humilité et constamment repliée sur elle-même. Guidé par ce même souci des intérêts moraux de ses lecteurs, il a choisi la plupart de ses extraits dans le *Génie du christianisme*

et les *Martyrs*. S'il donne aussi les rêveries de René, il a pris soin dans sa Préface, de mettre en garde ses lecteurs contre cet état d'âme, vraiment dangereux.

II. — Dans le roman historique *Treu und Tapfer* revivent les scènes principales de la Révolution française. Damien Muos quitte sa petite ville de Zug et la fiancée à qui il promet d'être fidèle, et il s'enrôle parmi les gardes suisses. Il prend part à la défense de la Bastille, et, plus tard, à celle des Tuileries. Il échappe, comme par miracle, aux coups des émeutiers et à des dangers de toute sorte. De retour dans sa chère montagne, il épouse celle à qui il a gardé sa foi, s'étant montré brave et fidèle (*treu und tapfer*). Il est inutile d'ajouter, pour les lecteurs qui connaissent les œuvres du R. P. Spillmann, que son livre est de ceux qui édifient sans ennuyer jamais.

III. — Le nom seul de la maison où est édité *Fin de siècle* suffit à le recommander et à lui faire réserver une place dans les « bibliothèques populaires ». L'auteur écrit facilement, et tout indique l'excellence de ses intentions. Il nous montre, dans *Fin de siècle*, les effets du divorce et de l'éducation sans Dieu. Inutile de dire que ces effets sont déplorables. En cela le pinceau de l'écrivain est fidèle. Heureusement, quelques âmes dévouées jusqu'au sacrifice nous reposent de ces tristes spectacles. On sent que l'auteur a été témoin de misères semblables à celles qu'il raconte, et qu'il a admiré et même encouragé, au fond de quelques pauvres mansardes, les touchantes vertus qu'il dépeint.

François Tournebize, S. J.

Théatre de Jeunesse. — La librairie Haton enrichit de plusieurs numéros intéressants sa collection de pièces récréatives pour les écoles, pensionnats, cercles ou patronages.

Voici d'abord une série d'opérettes, paroles et musique de M. l'abbé Aug. Thibault : *Geneviève à Nanterre*, *les Enfants de Saint Louis*, *le Page de Henri IV*; puis, sur une note plus gaie, *la Petite Orange* et *Cette mauvaise pièce d'Ursule*; puis encore deux gracieuses saynètes, *Étendards de fête* et *La Visite d'un ange*. Dans le même genre, M. Paul Denéchau, organiste à la cathédrale d'Angers, a écrit deux actes charmants : *les Diables rouges* et *les Sorcières rouges;* les *diables* sont pour les jeunes

gens, les *sorcières*, pour les jeunes filles; pour elles encore, naturellement, *Coquette*, autre opérette fort gentille, et pour les petits garçons, *le Chemin de l'École*.

L'abbé W. Moreau, à la verve intarissable, ajoute à son répertoire en joyeusetés *les Tribulations de Madame Buchembois*, opérette comique en trois actes; libretto de J. Texier.

Dans un genre moins folichon, M. Paul Croiset a écrit *Sonis à Loigny*, épisode militaire en trois actes, avec musique de Jos. Blanchon. Comme pendant, pour les jeunes filles, un drame historique en quatre actes, *la Reine Bathilde*, paroles de Jehan Greech et musique de Jos. Blanchon. Caritas — un nom plein de douceur — dédie aux pensionnats *Peau d'Ane*, opérette-féerie en deux actes dont la partition est signée Georges Meugé. Madame C. Doré envoie à la même adresse *Petite Ruse touchante*, scène comique en deux tableaux, avec chant. Ajoutons encore de Jehan Greech *les Trois Précieuses*, comédie en trois actes avec couplets; d'Amélie Amestoy, *l'Héritage de la Marquise*, deux actes, et enfin, de Fioretta, un recueil de menues pièces de circonstance, monologues, dialogues, etc. Enfin — *sacra profanis* — les six motets de Jos. Blanchon n'ont d'autre titre à figurer ici que leur provenance et leur destination; écrits pour deux voix égales, dans un style simple et gracieux, ils conviennent surtout aux chapelles de communautés.

De son côté, la maison Bricon nous adresse la tragédie de Casimir Delavigne, *les Enfants d'Édouard*, adaptée pour jeunes gens par M. H.-P. Cazac, proviseur du lycée de la Roche-sur-Yon; *les Deux Honneurs*, drame militaire en trois actes de G. deWailly, auteur bien connu et apprécié en ce genre de composition; enfin, abordable à toutes les scènes, la *Jeanne d'Arc* de Jehan Greech, qui a déjà subi l'épreuve de la représentation. Elle ne lui a pas été défavorable. C'est l'histoire mise en drame; peu de frais d'invention, — en est-il besoin en pareil sujet! Peu de longues tirades. Les chœurs et couplets ont été composés ou choisis d'après la partition de Gounod. Comme partage des actes, c'est à peu près la « Jeanne d'Arc » de J. Barbier. Celle-ci a l'avantage d'être plus orthodoxe à la fois et plus historique.

La Corse a conservé le culte de sainte Dévote, une vierge qui, comme tant d'autres, a bravé pour l'amour du Christ caresses et menaces. M. le chanoine Torre a mis en scènes son martyre,

sous le titre de la *Martyre de Mariana*. Le drame est d'une exécution simple et facile. Simple aussi et sans prétention, *la Visite imprévue* des frères Adenis. Cela peut divertir un auditoire populaire ; aucune difficulté de mise en scène. Les deux sont éditées par A. Hennuyer.

Très soigné comme impression typographique, le poème de M. Charles Hurel, *le Drame sacré*, se présente bien. C'est un beau cadre pour un tableau soigné. Le sujet méritait ce soin : la Passion du Sauveur. C'est un mystère qui nous est offert, un mystère style moyen âge. Pour l'exécuter, il faudrait un Oberammergau cultivé. Tel qu'il est, il trouverait difficilement une scène assez vaste, des acteurs assez exercés, un public assez patient. Oh ! si je dis patient, ce n'est point qu'on s'y ennuierait, loin de là ! Mais demandez donc à nos auditoires légers d'assister pendant cinq ou six heures à un drame poignant comme l'est la mort du Sauveur. Si toutefois quelqu'un se sentait l'audace de monter cette pièce, j'applaudirais des deux mains à cette tentative, et je crois qu'il n'aurait pas tort de compter sur un merveilleux succès.

On n'aime guère ces noms bizarres de Pré-Biquette, de Pivert, de Lamproie ; le patois pas davantage, malgré l'exemple de Molière ; et les excentricités des Anglaises sont un peu usées. Mais ce n'est pas une raison de fermer le *Théâtre pour Jeunes Filles* (Bloud et Barral) dès la première page ; d'abord, vous pouvez n'être pas de mon avis, et puis, si la pièce vous plaît, vous êtes libres de changer le nom des personnages. Jehan Greech vous le permet. D'ailleurs, vous pouvez choisir la pièce qui vous plaira davantage, et si vous préférez la dernière, une tragédie chrétienne, quelque chose comme *Fabiola* montée pour le théâtre, vous aurez bon goût et succès. Elle n'est pas d'une exécution trop difficile; on pourrait, au besoin, simplifier les décors toujours très soigneusement indiqués. De beaux sentiments dans une langue claire, qui sauront émouvoir le spectateur.

Dans deux ans, l'aurore du vingtième siècle ramène la grande foire parisienne. Cette circonstance donnera plus d'actualité au monologue « A travers l'Exposition. » Ce fut vrai en 1889 ; ce ne sera pas faux en 1900.

Pintardier a *la Peur du carnet*... de chèques. Jean Drault a exploité ce thème avec sa verve ordinaire. Deux scènes où l'in-

térêt ne languit pas. Le dénouement est le même que dans la vie réelle ; on arrive à étouffer l'affaire. (H. Gautier, éditeur.)

Amusons-nous bien de H. Barrau (Delarue) est à recommander à toutes les mamans qui font dire des monologues à leurs bébés. Parfois, on choisit des morceaux d'une moralité ou d'un goût douteux ; ici, tout est simple et digne. La note pieuse y résonne souvent ; la note gaie n'y manque pas. Les dialogues enfantins sont précédés de conseils pratiques aux jeunes acteurs. Les trois volumes, joliment illustrés, plaisent à l'œil ; aussi n'étonnerons-nous point les lecteurs en leur annonçant que *Poésies et Dialogues* en sont vite arrivés à leur troisième mille et que Sa Majesté l'impératrice de Russie a bien voulu agréer l'hommage des *Poésies enfantines*.

Les drames tirés de la vie de Jeanne d'Arc se sont multipliés au cours de ces dernières années ; et il est à croire que cette floraison littéraire n'est pas à son automne. Chaque auteur a son mérite ; celui de M. Marbeuf est d'avoir gardé l'unité et d'être resté dans l'enceinte d'Orléans, dont il chante *la Délivrance* (Aubanel). L'inconvénient est qu'il ne nous montre qu'un des hauts faits de l'héroïne. Et encore, il le raconte ; c'est un beau récit, mais ce n'est qu'un récit. La multiplicité des personnages est à la représentation un obstacle qui n'est pas insurmontable ; un plus réel est le mélange d'hommes et de femmes, qui lui fermera l'accès de bien des théâtres, et c'est fâcheux.

Victor L. et Joseph de Blacé, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 11. — **A Rome**, promulgation solennelle de la Bulle d'indiction du Jubilé universel en l'année sainte 1900. (Voir ci-dessus, p. 648).

12. — **A Paris**, la Chambre des députés ratifie la convention franco-anglaise relative à l'Afrique, du 21 mars dernier.

14. — **A Rome**, constitution du nouveau ministère, sous la présidence du général Pelloux. M. Visconti-Venosta, après bien des pourparlers, a repris le portefeuille des Affaires étrangères.

15. — **En Chine**, le ministre de Russie a demandé pour son gouvernement la faculté de relier Pékin au transsibérien, par une ligne de chemin de fer passant à travers la Mandchourie. Le Tsung-li-Yamen a refusé.

16. — **En Belgique**, fin de la grève générale des ouvriers mineurs.

— **A Johannesburg** (Transvaal), arrestation de sept officiers anglais déguisés qui préparaient, croit-on, un coup de main semblable à celui de Jameson.

17. — On publie le document suivant par lequel l'existence légale de **la religion catholique en Chine**, est de nouveau reconnue par le gouvernement chinois, et des honneurs officiels sont accordés aux évêques et aux missionnaires; en même temps que le protectorat de la France y est confirmé.

Rapport fixant les relations entre les autorités locales et le clergé catholique, présenté par S. A. I. le prince et LL. EE. les ministres du conseil des Affaires étrangères, le 4e de la 2e lune de la 25e année Kouang-siu (15 mars 1899). Le même jour le décret suivant a été rendu.

Que l'on se conforme à ce qui a été décidé.

Respect à ceci :

Des églises de la religion catholique, dont la propagation a été autorisée depuis longtemps par le gouvernement impérial, étant construites maintenant dans toutes les provinces de la Chine, nous sommes désireux de voir le peuple et les chrétiens vivre en paix, et, afin de rendre la protection plus facile, il a été convenu que les autorités locales échangeront des visites avec les missionnaires dans les conditions indiquées aux articles ci-dessous.

1° Dans les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, les évêques étant en rang et en dignité égaux aux vice-rois et aux gouverneurs, il conviendra de les autoriser à demander à voir le vice-roi et le gouverneur.

Dans le cas où un évêque serait appelé pour affaire dans son pays, ou s'il venait à mourir, le prêtre chargé de remplacer l'évêque sera autorisé à demander à voir le vice-roi et le gouverneur.

Les vicaires généraux et les archiprêtres seront autorisés à demander à voir les trésoriers et juges provinciaux, et les intendants.

Les autres prêtres seront autorisés à demander à voir les préfets de 1re et de 2e classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et les autres fonctionnaires.

Les vice-rois, gouverneurs, trésoriers et juges provinciaux, les intendants, les préfets de 1re et de 2e classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et les autres fonctionnaires répondront naturellement, selon leur rang, par les mêmes politesses.

2° Les évêques dresseront une liste des prêtres qu'ils chargeront de traiter les affaires et d'avoir des relations avec les autorités, en indiquant leur nom et le lieu où se trouve la mission. Ils adresseront cette liste au vice-roi ou au gouverneur, qui ordonnera à ses subordonnés de les recevoir conformément à ce règlement. (Les prêtres qui demanderont à voir les autorités locales, ou qui seront spécialement désignés pour traiter les affaires, devront être Européens. Cependant, lorsqu'un prêtre européen ne connaîtra pas suffisamment la langue chinoise, il pourra momentanément inviter un prêtre chinois à l'accompagner et à lui prêter son concours en qualité d'interprète.)

3° Il sera inutile que les évêques qui résident en dehors des villes se rendent de loin à la capitale provinciale, pour demander à être reçus par le vice-roi ou le gouverneur, lorsqu'ils n'auront pas d'affaires.

Quand un nouveau vice-roi ou un gouverneur arrivera à son poste, ou quand un évêque sera changé et arrivera pour la première fois, ou bien encore à l'occasion des félicitations pour la nouvelle année et les fêtes principales, les évêques seront autorisés à écrire des lettres privées aux vice-rois et aux gouverneurs et à leur envoyer leur carte. Les vice-rois et gouverneurs leur répondront par la même politesse.

Les autres prêtres qui seront déplacés, ou qui arriveront pour la première fois, pourront, selon leur dignité, demander à voir les trésoriers et juges provinciaux, les intendants, préfets de 1re et de 2e classe, préfets indépendants, sous-préfets et les autres fonctionnaires lorsqu'ils seront pourvus d'une lettre de leur évêque.

4° Lorsqu'une affaire de mission, grave et importante, surviendra dans une des provinces, quelle qu'elle soit, l'évêque et les missionnaires du lieu devront demander l'intervention du ministre ou des consuls de la puissance à laquelle le Pape a confié le protectorat religieux. Ces derniers régleront et termineront l'affaire soit avec le Tsong-li-Yamen, soit avec les autorités locales. Afin d'éviter de nombreuses démarches, l'évêque et les missionnaires pourront d'abord s'adresser aux autorités locales avec qui ils négocieront l'affaire et la termineront.

Lorsqu'un évêque ou un missionnaire viendra voir un mandarin pour affaire, celui-ci devra la négocier sans retard d'une façon conciliante et rechercher une solution.

5° Les autorités locales devront avertir en temps opportun les habitants du lieu et les exhorter vivement à l'union avec les chrétiens ; ils ne devront pas nourrir de haine et causer de trouble.

Les évêques et les prêtres exhorteront également les chrétiens à s'appliquer à faire le bien, afin de maintenir la bonne renommée de la religion catholique, et faire en sorte que le peuple soit content et reconnaissant.

Lorsqu'un procès aura lieu entre le peuple et les chrétiens, les autorités

locales devront le juger et le régler avec équité ; les missionnaires ne pourront pas s'y immiscer et donner leur protection avec partialité, afin que le peuple et les chrétiens vivent en paix.

Pour traduction conforme :

Le premier interprète de la légation de France ;

Signé : H. Leduc.

18. — **A Paris,** grève générale des facteurs de la Poste. Ils veulent protester ainsi contre la suppression par le Sénat d'une augmentation de leur traitement votée par la Chambre. Le gouvernement ne cède pas, et la grève ne dure qu'un jour.

— **A la Haye,** ouverture de la *Conférence* dite *du désarmement.* Vingt-six États sont représentés : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède et Norvège, Suisse, Turquie et Bulgarie.

Chaque État a envoyé un délégué, auquel les grandes puissances ont adjoint, à titre de secrétaires ou conseillers, des juristes et des officiers de terre et de mer.

M. de Beaufort, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a été élu président d'honneur ; M. de Staal, délégué russe, président effectif; M. le jonkheer van Karnebeek, délégué des Pays-Bas, vice-président.

La France est représentée par M. Léon Bourgeois, assisté par M. d'Estournelles de Constant, député, et M. Bihourd, ministre de France à La Haye, et accompagné de l'amiral Pephau et du général Maunier comme délégués techniques.

19. — **L'empereur de Russie** fait étudier les moyens de remplacer la déportation en Sibérie par d'autres peines.

20. — **A Bruxelles,** les membres de la Chambre de commerce française réclament la démission d'un de leurs collègues, M. Moutier, agent secret du service des renseignements. M. Gérard, ministre de France, veut s'y opposer. Tous les membres de la Chambre donnent alors leur démission. M. Gérard les convoquera d'office pour se reconstituer et élire le bureau; s'ils s'y refusent, les relations avec le gouvernement français seront rompues. — Un jury d'honneur, formé à la demande de M. Moutier, déclare, à l'unanimité, les accusations portées contre lui non fondées.

21. — **A Dijon,** M. Loubet, président de la République, inaugure le monument élevé à M. Sadi Carnot, et promulgue le décret par lequel la ville de Dijon est autorisée à placer la croix de la Légion d'honneur dans ses armes. Cette distinction récompense la belle défense des Dijonnais en 1870-1871.

22. — Inauguration, à **Belley,** d'un monument à la mémoire de **Lamartine.**

23. — **A Lyon**, ouverture du **Congrès sur la liberté d'enseignement**, sous la présidence de M. le comte Albert de Mun.

24. — A la Chambre, les **interpellations sur l'Algérie**, dont la discussion est continuée, donnent lieu à des incidents personnels violents, M. Rouanet ne se contentant pas de faire l'apologie des Juifs d'Algérie, mais attaquant encore très vivement quelques-uns de ses collègues antisémites.

— **A Lyon**, au **Congrès de l'enseignement**, à la suite d'éloquents discours de M. de Bellomayre et de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, l'assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante :

Le Congrès, après avoir remercié les promoteurs de la réunion, demande à l'*Association catholique de la Jeunesse française* de poursuivre ses efforts pour la défense de la liberté d'enseignement menacée, en organisant, avec le concours de tous les catholiques, un comité central et des comités locaux, chargés de l'exécution des mesures de défense, et en faisant appel aux amis sincères de la liberté.

— **A la Haye**, la Conférence de la paix a tenu une séance plénière pour ratifier le choix des présidents et vice-présidents des commissions fait, après entente, par les premiers délégués des vingt-six puissances. Sept présidents *d'honneur* ont été nommés. Pour la première commission (*désarmement*) : comte Münster (Allemagne) et M. White (États-Unis); — pour la seconde (*réglementation des droits de la guerre*) : duc de Tétuan (Espagne), Turkhan pacha (Turquie) et comte de Welsersheimb (Autriche-Hongrie); — pour la troisième commission (*arbitrage*) : comte Nigra (Italie) et M. Pauncefote (Angleterre). — Les présidents effectifs sont : Pour la première commission : M. Beernaert (Belgique); président-adjoint : M. van Karnebeek (Pays-Bas); pour la deuxième, M. de Martens (Russie); pour la troisième, M. Léon Bourgeois (France).

— **L'Angleterre** fête le 80e **anniversaire** de la naissance de la **reine Victoria**. La royale jubilaire déclare que désormais le prince et la princesse de Galles prendront sa place dans toutes les cérémonies publiques.

25. — **A Rome**, une Encyclique du pape ordonne la consécration du monde au Sacré-Cœur pour le 11 juin.

— **A Paris, la Chambre** vote avec acclamations la proposition tendant à décerner une récompense nationale aux militaires qui ont fait partie de la **mission Marchand** sur le haut Nil. Puis, M. Laferrière, gouverneur général de l'**Algérie**, défend son administration : tout en condamnant les excès de l'agitation antisémite, il reconnaît les funestes conséquences du décret Crémieux de 1870, qui a naturalisé les Juifs en masse.

— **A Lyon**, dernière séance du **Congrès de l'enseignement** présidée par M. de Mun ; S. Ém. le cardinal archevêque de Lyon, NN. SS. de Cabrières, et Belmont, évêque de Clermont, sont sur l'estrade. Le Con-

grès adopte à l'unanimité le texte, qui suit, de la pétition qu'on se propose de faire signer dans toute la France :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Vous êtes saisis de trois projets de loi que vous ne pourriez adopter sans trahir un grand nombre d'électeurs qui vous ont donné leur confiance.

Ces lois porteraient une grave atteinte à la liberté de l'enseignement à tous les degrés et nous dépouilleraient de l'éducation de notre choix, pour imposer à nos enfants celle de l'État.

Payant l'impôt du sang et l'impôt sur nos biens, soumis à toutes les charges publiques, nous, citoyens français, persuadés que la liberté ne doit pas être une vaine parole inscrite sur les murs, nous venons vous demander de nous garantir la plus chère et la plus sacrée de toutes, celle que possède le père de famille d'élever ses enfants suivant sa conscience dans la pleine jouissance du droit commun.

— **A Paris**, ouverture du **Congrès pour le droit d'association**, sous la présidence de M. Étienne Lamy, ancien député.

— C'est décidément le **29 mai** que l'affaire de **la revision** du procès Dreyfus viendra devant la **Cour de cassation**, toutes chambres réunies. — Le même jour s'ouvrira, à la **Cour d'assises** de la Seine, le procès Déroulède-Marcel Habert.

— Le deuxième **pèlerinage** de vacances **à Jérusalem** aura lieu, cette année, du 17 août au 27 septembre. Les pèlerins célébreront à Jérusalem le *huitième centenaire de la prise de la Ville Sainte par Godefroy de Bouillon,* en même temps qu'ils offriront leur *solennel hommage au Rédempteur* suivant le vœu de Léon XIII.

Le 25 mai 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE BACCALAURÉAT[1]

J'ai reçu mission des membres du Comité organisateur de ce Congrès de parler en bons termes du baccalauréat. Au risque, avant de le défendre contre les attaques dont il est l'objet, de paraître charger le baccalauréat d'un méfait nouveau, je le rendrais volontiers responsable, en grande partie, de la crise présente. Sans doute il y a, parmi ceux qui combattent la loi de 1850, nombre de sectaires qui n'ont d'autre stimulant à leur zèle que le désir d'enlever à la religion sa meilleure arme de défense et d'apostolat, la liberté d'enseigner. Mais si les nombreuses victimes du baccalauréat, les élèves refusés et leurs familles, si les journalistes, toujours à l'affût d'une question périodiquement actuelle et vivante, n'eussent grossi la masse des mécontents et des réclamants, il me paraît qu'on n'eût point tant parlé de crise universitaire, de crise de l'enseignement.

Y a-t-il une crise universitaire? Les membres de l'Université les plus distingués s'en défendent avec énergie : et M. Bouge, qui la découvrit et qui en détailla brutalement les souffrances, est voué par ses collègues à tous les diables. Il est à croire que d'ici longtemps, fût-il renommé député, il ne sera plus rapporteur du budget de l'Instruction publique. De vrai, si par crise universitaire on entend une diminution des élèves dans l'Université et, par contre, une augmentation des élèves dans l'enseignement libre, il y a lieu de faire remarquer qu'à prendre séparément chaque école libre, on en trouverait bien peu qui accusent un accroissement notable. L'augmentation est due tout entière, ou peu s'en faut, à la transformation subite, par suite de l'institution de l'enseignement moderne, d'un bon nombre d'écoles primaires

1. Rapport présenté au Congrès de l'Enseignement, à Lyon, le 25 mai dernier.

en écoles secondaires. Qu'on s'en prenne à ce système d'enseignement hybride, — nous n'en sommes pas les inventeurs, — et l'on aura vite résolu la soi-disant crise universitaire.

Il n'y a pas de crise universitaire, du moins au point de vue du nombre des élèves. Y a-t-il une crise de l'enseignement secondaire ? Beaucoup le pensent. Les symptômes en seraient : la baisse du niveau des études et l'encombrement des carrières libérales ; la faute, au baccalauréat.

Pour répondre à ces accusations, je demande qu'on veuille bien remarquer que l'expérience de ceux qui attaquent le baccalauréat remonte à trente ou quarante ans en arrière. Les études sont-elles si notablement inférieures, à l'heure présente, à ce qu'elles étaient à cette époque ; et qui comparerait les bons élèves du temps présent à ceux de ce passé précis, trouverait-il un si grand écart en faveur du passé? C'est pour le moins douteux, si la comparaison s'étendait surtout à l'ensemble des connaissances acquises. Mais, d'autre part, le baccalauréat existe depuis beaucoup plus longtemps. Il vivait et fonctionnait au temps où florissaient, dit-on, les belles-études. En tout état de cause, ce ne serait pas lui, mais plutôt, on le dira, le plan d'études et les programmes qui seraient les vrais coupables.

Quant à l'encombrement des carrières libérales, il est temps de faire comprendre et de mettre en lumière que la loi militaire, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, est responsable d'un mal qui fait tant de déclassés.

Au bon temps du volontariat, beaucoup de jeunes gens passaient l'examen qui en permettait le bénéfice, versaient à l'État la somme fixée, puis se hâtaient, leur année de service passée, de courir à la carrière où les attiraient leur goût, leurs aptitudes, leur situation.

Mais il paraît que cet état de choses était contraire à l'égalité, — vous savez, celle qui brille au frontispice de nos monuments. Pensez donc, avec de l'argent, avec 1 500 francs, éviter deux ans de service militaire ! On mit ordre à cela, et la loi de 1889, faite surtout, ainsi que le disait un journal du temps, « en vue d'embêter le curé », supprima le volontariat.

Il fallait pourtant laisser possible l'entrée dans toutes les carrières, compromise, empêchée par le service de trois ans. On créa des équivalences : les licences ès lettres, ès sciences; les doctorats en droit, en médecine; les diplômes des Écoles Centrale, des Mines, d'Agriculture, de Commerce, des Beaux-Arts..., dispensèrent de deux ans de service, et cela, voyez la chinoiserie, sans faire échec à notre égalité murale. Ce n'est plus l'argent, en effet, mais bien le succès, qui arrache à l'hydre militaire. Si le succès n'est pas contraire à l'égalité, ce que je n'arrive guère à comprendre, je demande s'il ne faut pas *plus d'argent*, pour fournir ces longues années d'études conduisant aux diplômes et pour payer tous ces frais d'examen. Je voudrais bien qu'on me montrât qui a pu jamais arriver à une licence ou à un doctorat, au plus humble des titres exemptant du service, sans avoir déboursé beaucoup plus que la pauvre somme nécessaire à la constitution du volontaire d'un an.

Quoi qu'il en soit, c'est là, et non dans le baccalauréat, qu'est la vraie cause de l'encombrement des carrières. Il suffit, pour en être pleinement convaincu, d'avoir causé avec un père de famille, avec un jeune homme, au moment où celui-ci, quittant le collège, va entrer dans la vie. Aujourd'hui, c'est la vérité, on ne se fait plus médecin, avocat, ingénieur, ni même — cela semble paradoxal — officier, parce qu'on aime ces carrières, et qu'on y voit le moyen de développer à souhait ses aptitudes naturelles, de faire le mieux ses affaires et de se rendre le plus utile à son pays. On va par là, et même à Saint-Cyr, pour éviter la caserne. Et c'est pourquoi on n'a jamais vu tant de gens occupés à des fonctions qui ne leur plaisent pas et ne leur vont pas, courir après des carrières qu'ils n'ambitionnent pas d'atteindre; et, par contre, — c'est la conséquence nécessaire, — tant de gens éliminés, par des concours devenus trop difficiles en raison de l'encombrement, de situations qui eussent fait leur bonheur, et où ils auraient été à leur place, mieux que ceux mêmes qui les occupent.

C'est là un grand mal pour le pays, et il serait bien à souhaiter que qui de droit y portât remède au plus tôt.

Mais, à coup sûr, ce remède n'est pas la suppression du baccalauréat. Tout au contraire, cette suppression augmenterait, dans une proportion considérable, l'encombrement des carrières et les déclassements.

En effet, il faut aux études secondaires un stimulant, un contrôle, une sanction. A ce triple titre, un examen terminal est nécessaire. Si nous n'avions à la fin des études secondaires un examen sérieux, nous n'obtiendrions pas des élèves le même travail. Sans doute, les excellents élèves, ceux qui ont l'esprit naturellement ouvert, ceux qui aiment l'étude et s'y délassent, — qui ne sait combien ils sont rares? — pourraient peut-être se passer du stimulant de l'examen final. Encore est-il qu'en ceux-là mêmes l'approche de l'examen excite davantage le zèle et l'application. Mais à côté de ces très bons élèves, il y a le milieu, la masse ; et, pour ceux-ci, l'examen terminal des études est le meilleur et le plus sûr stimulant du travail. Il n'est pas jusqu'aux mauvais élèves qui ne subissent, dans la dernière année de leurs études, le salutaire effet de l'examen prochain : on en voit pour qui deux années d'efforts, renouvelés grâce à l'échec, deviennent la réparation tardive, mais autrement tout à fait manquée, d'études nulles jusque-là. C'est un fait d'expérience qui se répète fréquemment.

L'examen terminal est aussi un stimulant pour le professeur. Il porte sur un programme. Que ce programme soit trop vaste, c'est possible ; mais enfin, tel quel, il trace son travail au professeur, qui ne peut plus s'abandonner à la paresse, au caprice, et passer un an, par exemple, — il paraît que c'est de l'histoire, — à étudier Delille, parce qu'il en fait sa thèse de doctorat.

On a parlé de supprimer l'examen terminal et de le remplacer par un examen d'entrée dans les carrières. Mais, de deux choses l'une : ou bien cet examen d'entrée sera destiné à constater la culture générale, comme le fait l'examen actuel, et ce sera simplement le transfert du même contrôle à un jury moins compétent ; ou bien cet examen sera déjà spécialisé suivant la carrière dont il ouvrira les portes : et ce système aura les plus graves inconvénients pour les études.

C'en sera fini de la culture générale. Les pères de famille, avec plus ou moins de sagacité, décideront, au sortir de pages, vers quelle carrière diriger leurs enfants; et au lieu et place des lycées, collèges et écoles, où l'on cultive avec désintéressement les belles-lettres grecques et latines, où l'on forme l'esprit et le cœur des jeunes gens, je le répète, par une culture générale, où on les rend aptes à se spécialiser ensuite, on aura, pour des enfants de douze ans, des écoles spéciales où se forgera d'ores et déjà le futur juge, le futur soldat, ingénieur, médecin, agriculteur ou notaire. Ce système est la fin de l'enseignement secondaire en France.

D'autres ont proposé, pour remplacer le baccalauréat, un certificat d'études, délivré par le directeur de chaque établissement.

Le certificat d'études, s'il était délivré sans examen terminal, entraînerait avec soi tous les inconvénients dus à la suppression même de l'examen. S'il y faut un examen, ce sera un examen intérieur, passé devant le personnel enseignant et administratif de l'école. Dès lors, il perd son caractère de contrôle : on ne se contrôle pas soi-même, du moins avec autorité. De plus, l'État considérant, à tort ou à raison, mais de fait, l'examen terminal comme un premier degré officiel, nécessaire à franchir pour qui veut monter aux fonctions sociales, l'État, dis-je, ne voudra pas accorder à cet examen de valeur diplomatique, s'il n'y donne pas son placet et son autorité. Dès lors il voudra, comme dans le projet Combes, n'accorder le privilège qu'à ses lycées et collèges, réservant à nos écoles les fourches du baccalauréat.

Je ne sais à qui ce système nuirait le plus, des privilégiés ou des suspects. Ce serait, en tout cas, un régime d'inégalité, d'injustice « qui contribuerait, dit avec sagesse et prévoyance un organe universitaire, le *Journal de l'Enseignement secondaire*, à accroître les divisions existantes dans le pays, à déchaîner plus que jamais les luttes des partis, à multiplier les attaques contre l'enseignement universitaire. » Il est vrai qu'un autre projet nous entr'ouvre bien une porte vers cet examen intérieur, même pour nos écoles libres. Mais, au fond, c'est l'arbitraire qui ouvrira ou fermera cette porte

quand il lui plaira. Encore n'obtiendra-t-on cette faveur qu'au prix d'inspections à subir, fréquemment renouvelées, et dans un véritable esprit inquisitorial, portant sur la valeur des professeurs, des livres usités, de l'administration, etc.

Cet examen intérieur, fût-il libéralement octroyé à tous, conserverait ses vices rédhibitoires. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir ce que valent les examens de passage, actuellement en usage dans les lycées et les écoles. L'examen terminal ne sera, en effet, que le dernier des examens de passage, du passage de la vie de collège à la liberté, à la carrière. Or, qu'elles sont rares, les maisons où ces examens de passage sont sérieusement subis et surtout effectivement sanctionnés! Il faut lire, dans les revues universitaires, toutes les doléances sur l'inefficacité, sur l'inapplication des jugements de ces examens. Malgré le verdict le plus négatif, on voit chaque année passer à la classe supérieure des élèves notoirement incapables de la suivre avec fruit, et cela à la grande désolation des professeurs empêtrés de ces incapacités et de ces ignorances, mais de par l'autorité des chefs d'établissement, qui cèdent sous une pression locale, politique, ou simplement devant la crainte de perdre un élève qui menace de passer à la maison voisine. Ce serait encore bien autre chose, quand il s'agirait de l'examen final ouvrant l'entrée sur les carrières.

Il nous paraît utile de clore ces observations par la reproduction textuelle de la conclusion d'un article paru dans la *Revue universitaire*. Son auteur est M. H. Lantoine, le distingué secrétaire de la Faculté des Lettres de Paris. On y verra la critique sage et mesurée, mais décisive, du système des certificats d'études. « Il est présumable, écrit M. Lantoine, que cette dernière réforme, radicale celle-là, comblerait de joie les candidats; j'ignore si elle serait également du goût de leurs familles. Parmi les professeurs de lycée, les avis seraient, je crois, fort partagés. Restent les Facultés : celles qui sont le plus surchargées pousseraient un soupir de soulagement; les autres, et c'est le plus grand nombre, accueilleront sans le moindre enthousiasme un dégrèvement dont elles se seraient fort bien passées; toutes perdront inévita-

blement aux yeux du public une bonne partie de leur prestige. Quant aux études elles-mêmes, qu'y gagneront-elles ? Si ce dernier examen de passage n'est pas entouré de garanties, telles qu'il n'ait plus rien de commun avec tous ceux du même genre qui ont fonctionné jusqu'ici; s'il doit, au fond, avec un peu plus de solennité, ressembler aux autres, il est permis de penser que notre enseignement secondaire est exposé à courir les risques d'une grosse aventure. »

Toutes ces considérations me semblent démontrer que, ni le sérieux des études, ni la sécurité des candidats, ni le prestige des professeurs publics ou libres, ni enfin la paix sociale, n'auraient rien à gagner à l'établissement du certificat d'études. Un examen intérieur ne suffit pas. Il faut un examen subi devant un jury *extérieur* à l'école où se sont faites les études ; j'ajouterais volontiers *supérieur* au personnel enseignant de cette école. A tous ces traits on peut reconnaître, telle qu'elle se présente encore à nous, la vieille institution du baccalauréat.

Quelques-uns voudraient garder la chose et changer le nom. Singulière idée, signe d'un état d'esprit assez fréquent en cette fin de siècle, où les mots tiennent lieu de réalités tangibles. Comme si l'on pensait, par cette substitution vocabulaire, échapper à toutes les critiques plus ou moins fondées faites au système. Mais, je crois l'avoir démontré, la chose, pour n'être point parfaite, n'est pas mauvaise. Quant au mot, il est excellent. Gardons donc la chose en réformant ses vices, gardons le mot, gardons le baccalauréat.

Gardons-le pour tous. N'allons pas chercher à lui soustraire, sous forme de notes ou de livrets scolaires, les meilleurs élèves : c'est une porte grande ouverte à tous les abus, à tous les caprices, à toutes les injustices de la faveur.

Gardons-lui, contre le projet Rambaud, son jury d'enseignement supérieur. Nulle part nous ne trouverons autant d'indépendance, moins de jalousie, moins de passion.

Non pas que, de ce chef, tout soit parfait. On a, ce me semble, exagéré même chez nous, par courtoisie, par tactique, ou simplement par crainte de juges qu'on doit retrouver bientôt, l'impartialité des Minos du baccalauréat. Je serais

surpris que beaucoup de professeurs de l'enseignement libre pussent affirmer n'avoir jamais rencontré, en face de leurs élèves, que la bienveillance et l'équité. Chose singulière, il ne serait pas impossible d'établir, par des faits et par des témoignages multiples, que ceux-là particulièrement qui s'octroient si volontiers, dans leurs articles ou leurs discours, ce brevet honorable, sont précisément ceux qui inspirent à la gent écolière libre les plus légitimes appréhensions et qui lui laissent le plus désagréable souvenir. Je ne connais rien de plus symptomatique à ce point de vue que le portrait de M. Aulard peint par M. Aulard lui-même, en sa conférence faite à la Sorbonne sur l'enseignement secondaire et la République. Il s'y représente comme *témoignant aux candidats de toute provenance la plus grande bienveillance* et les interrogeant *sans préjugé et sans passion*. Mon Dieu, que voilà donc un portrait flatté ; et comme on sent que le peintre et le sujet n'y font qu'un ! Je conseillerais volontiers aux candidats de se rendre désormais à la Sorbonne, nantis d'un appareil photographique instantané et d'un bon phonographe. On jugera de la ressemblance de l'auto-portrait de M. Aulard, à voir les têtes différentes qu'il sait se faire, suivant la *provenance* d'un candidat ; à entendre les tons différents qu'on peut prendre, quand on a de la souplesse et qu'on est sans préjugé. Aussi n'y a-t-il rien de plus amusant ni de plus vrai que ce bout de dialogue entre le président de la Commission d'enquête parlementaire, et le R. P. Havret, recteur de l'externat de la rue de Madrid, à Paris : « Un professeur de l'enseignement supérieur, pourquoi ne pas le nommer, M. Aulard, nous a dit ici, monsieur le directeur, qu'à la troisième réponse d'un candidat, toujours, c'est entendu, de *provenance* ignorée — il n'est personne, chose curieuse, qui soit autant que M. Aulard ignorant de la *provenance* des candidats, et pourtant il est le seul à nous avoir confié, dans la même conférence, que *le livret scolaire lui permet, en beaucoup de cas, de distinguer les candidats congréganistes des candidats sortis des lycées;* mais je reprends la question de M. Ribot au R. P. Havret — M. Aulard nous a dit ici, monsieur le directeur, qu'à la troisième réponse d'un candidat de provenance ignorée, il reconnaît l'un de vos

élèves? — Mon Dieu, monsieur le président, repartit le Révérend Père, n'aurai-je pas suffisamment répondu en vous disant que nos élèves, à la troisième question posée par un professeur dont ils ignorent le nom, savent à n'en pas douter si ce professeur est M. Aulard? » Il paraît qu'à cette réponse la Commission sourit. Imitons-la, sourions avec elle, et passons. Il faut reconnaître que, pour être générale, l'impartialité n'est peut-être pas aussi absolue, ni aussi complètement universelle qu'on le pourrait souhaiter. Cependant, la chose n'est pas douteuse, nulle part on ne la saurait trouver meilleure dans l'Université, et telle quelle, vu la misère humaine, nous nous en contentons.

On reproche aux jurys des Facultés d'être, par l'examen, détournés de leurs travaux, arrachés à leurs cours, puis d'être trop vieux, trop en dehors du mouvement des études secondaires. On dit qu'ils souhaitent d'être débarrassés du souci et de la fatigue des examens du baccalauréat.

J'imagine que si, en les déchargeant du fardeau de l'examen, on doit aussi, ce qui serait justice, les alléger de la partie de leur traitement, consolidée, je le sais, mais originellement due à cette fonction, on en verra peu garder pour cette mesure l'enthousiasme que l'on suppose à tous.

Ajoutez qu'avec leur traitement les Facultés perdront aussi de leur considération, de leur importance. N'est-ce pas l'un d'eux, des plus graves, M. Lavisse, qui nous contait plaisamment quel personnage il devenait ainsi, trois ou quatre fois par an, grâce au baccalauréat? Je sais qu'ayant maint autre titre à le demeurer quand même, M. Lavisse serait de ceux qui se consoleraient de n'être plus un personnage au titre de faiseur de bacheliers. Mais combien d'autres n'en retrouveraient point ailleurs l'équivalent!

Les Facultés y perdront encore le moyen de prendre contact avec l'enseignement secondaire, et de se ménager ainsi un recrutement plus aisé et plus sûr, et des rapports moins froids. Il y a de tendres sentiments qui naissent entre un professeur et le candidat auquel il met en mains les premières palmes universitaires.

Je comprends donc la douce mélancolie qu'éprouveront, au

dire de M. Lantoine, la plupart des Facultés, en subissant ce « dégrèvement, dont elles se seraient si bien passées ».

Les Facultés y perdront. Et nous, qu'y gagnerons-nous? On nous dit que les professeurs de Faculté sont vieux. Il y en a de jeunes, et ce ne sont pas toujours les plus appréciés, l'âge ajoutant à l'expérience je ne sais quelle bienveillance paternelle qui met le candidat en confiance. D'ailleurs, il y a de vieux professeurs dans l'enseignement secondaire, autant que dans l'enseignement supérieur, — et j'espère bien que, pour cela seul, on ne les éliminera pas des fonctions d'examinateurs.

Les professeurs de Facultés ne sont pas dans le mouvement. Plusieurs d'entre eux n'ont jamais passé par l'enseignement secondaire ou l'ont quitté depuis longtemps. — Je n'ai jamais bien pu comprendre la portée de cette observation. Faudrait-il donc actuellement enseigner pour bien interroger, quand il s'agit de constater la culture générale? J'ose dire que je craindrais plutôt le contraire. Il y a dans l'enseignement, comme en toute chose, des courants passagers qui entraînent tout et tous : il y a de ces courants surtout dans l'Université. Je n'en veux citer qu'un exemple. Il y a quelque vingt ans, tout était à l'érudition. On initiait les malheureux élèves de grammaire aux discussions philologiques, morphologiques les plus ardues, et si, à cette époque, les professeurs d'enseignement secondaire eussent constitué les jurys d'examen, cette mode, cet engouement, aujourd'hui passés et condamnés, eussent fait bien des victimes. De plus, chaque professeur de l'enseignement secondaire a sa méthode personnelle, sa manière de voir et de faire voir, ses dadas. Eh bien, il faudra les enfourcher, ces dadas, si l'on veut parvenir au baccalauréat. En un mot, l'examen deviendra cent fois plus personnel, plus systématique, et par conséquent plus difficile.

Le jury sera aussi moins indépendant. M. Lavisse nous a fait confidence, à l'amphithéâtre de la Sorbonne, de toutes les sollicitations, de toutes les influences qui s'exercent, à la veille du baccalauréat, sur les malheureux examinateurs. Il faut une énergie peu commune pour résister à toutes ces forces convergentes. Croit-on que les professeurs d'enseigne-

ment secondaire seront mieux placés pour se soustraire à leur action combinée ?

Il est entendu que jamais professeur n'interrogera ses propres élèves. On retrouverait là tous les vices et toutes les injustices de l'examen intérieur. Mais, si l'on prend pour examinateurs, ainsi que le demande la société de l'Enseignement secondaire, si l'on prend pour examinateurs des professeurs en exercice, n'y aura-t-il pas à craindre de voir une application fréquente du contrat *Do ut des*, dont seront frustrés les professeurs libres qui, eux, n'auront jamais rien à donner ? — Je serai bon pour vos élèves, à charge que vous le soyez un jour ou l'autre pour les miens ; ou simplement : Je ne serai pas exigeant... formule négative plus adoucie, mais également injuste pour ceux qui n'ont pas la réciproque, je ne serai pas exigeant pour vos élèves, de crainte que vous ne le deveniez un jour pour les miens.

L'examen du baccalauréat trouble, dit-on, le fonctionnement de l'enseignement supérieur. A vrai dire, je ne le comprends pas très bien, et je vois beaucoup plus clairement comment il troublera les cours de l'enseignement secondaire.

Les examens de baccalauréat se passent de juillet à mi-août, de fin octobre à mi-novembre. J'ai peine à croire que nos professeurs de Facultés, délivrés des examens, finiront leurs cours plus tard ou les commenceront plus tôt. Leurs vacances s'allongeront : ce sera tout ce qu'y gagneront ces cours : un esprit plus frais et plus allègre au retour de plus longues vacances.

L'enseignement secondaire, au contraire, sera bouleversé. La plupart de ces professeurs d'histoire, de sciences, de langues vivantes, de littérature, n'ont pas de cours à faire que dans les classes qui passent l'examen. Ces classes-là mêmes ne seront pas liquidées en un seul jour. Dès lors, voilà tous les cours désorganisés pendant la période plus ou moins longue de l'examen ; toutes les classes, veuves temporaires et désolées de leurs titulaires en tournée de jury.

Oserais-je signaler un autre inconvénient du système, qu'on fera bien de prévoir. Le passé doit servir à l'avenir. Qui ne se rappelle les petites jalousies de jadis des Facultés

sans candidats à l'endroit de leurs concurrentes, succombant sous le poids du travail et... de l'argent qui paie le travail ? Il fallut, pour égaliser la rémunération au mérite, sinon au labeur, consolider ces indemnités en les transformant en traitement fixe. Eh bien, j'ai peur que MM. les Professeurs de lycée ou de collège ne soient pas à l'abri de ces convoitises naturelles, et qu'ils ne jettent un œil d'envie sur les privilégiés qui toucheront, de ce chef, un supplément d'honoraires. Il faudra faire le tri de ces privilégiés, et il est à craindre, si l'on ne veut pas faire d'injustices, que le choix ne soit fondé sur d'autres titres qu'une aptitude plus grande à faire passer l'examen.

Encore, ces examinateurs de l'ordre secondaire auront une fonction transitoire. Ils seront à la nomination des ministres ou des recteurs, par conséquent révocables *ad libitum*. Comme nous aurons à regretter nos bons juges de l'enseignement supérieur, solidement assis et collés à leurs chaires d'Université !

Ajouterai-je une considération qui a son prix ? Si l'on enlève aux Facultés la charge des examens, diminuera-t-on pour cela les traitements qui s'en étaient grossis ? Cela devrait être, et c'est probablement pourquoi ce ne sera point. J'ose du moins en douter. Il faudra donc de nouvelles ressources pour payer ces nouveaux juges. Ce sont les familles qui paieront : on augmentera encore les frais de diplôme et les frais d'examen, déjà trop onéreux.

Bref, messieurs, de quelque côté que j'envisage le jury d'enseignement secondaire, je ne puis trouver aucune face de sa physionomie par où il me plaise, je ne dis pas plus, mais autant, que les chefs ridés et dénudés de l'enseignement supérieur.

J'ai défendu, pièce par pièce, le vieil édifice tant miné et secoué du baccalauréat. Est-ce à dire que je n'y voie pas des lézardes à boucher, des réparations à faire ? Je laisse à d'autres le soin de les indiquer.

Je veux seulement me défendre, et vis-à-vis de nos amis, et vis-à-vis de nos adversaires, du reproche d'admiration excessive à l'endroit de l'état de choses existant, du baccalauréat.

Certes, cet état de choses est loin de représenter à mes yeux l'idéal.

Pourquoi ne l'esquisserais-je pas, en terminant, mon idéal ?

Je n'ai jamais mieux compris, qu'en étudiant de près cette question de la sanction des études secondaires, combien la liberté de l'enseignement supérieur, si légitime et si nécessaire à tant d'égards, est absolument indispensable pour le plein épanouissement de la liberté de l'enseignement secondaire.

Mon idéal serait donc un enseignement supérieur largement, librement, indépendamment constitué. Ce seraient des Universités régionales, affranchies de cette ingérence permanente et asservissante du pouvoir, qui constitue au département de l'Instruction publique une application véritable du socialisme d'État. A ces Universités, qui toutes seraient libres, par le seul fait qu'aucune n'aurait plus l'estampille officielle, chaque collège ou chaque école s'agrégerait, s'immatriculerait, choisissant entre toutes, pour lui donner ses élèves, celle de sa région dont le prestige et le renom, pour le mérite de ses professeurs, pour la valeur littéraire, scientifique, morale surtout et religieuse de son enseignement, répondraient le mieux à ses préférences et assureraient le mieux aux jeunes gens qui lui sont confiés les espérances de succès dans la vie. C'est à ces Universités que l'enseignement secondaire demanderait ses juges, et c'est d'elles qu'il recevrait ses diplômes.

Voilà l'idéal d'une vraie liberté, ouverte et bonne à tous, auquel il faudra aspirer et tendre de tous nos efforts, pour le plus grand progrès des études comme pour le plus grand bien du pays.

Louis TRÉGARD, S. J.

MARIE DE VALERNOD

UNE PAGE D'HISTOIRE DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR

Quelques lignes lues au hasard des pages dans le *Dictionnaire du Dauphiné* de Guy-Allard; une plaquette de vers latins, rarissime exemplaire aux feuilles jaunies conservé précieusement aux Imprimés de la Bibliothèque nationale; une note, un mot d'un grand répertoire historique; un portrait gravé, sauvé autrefois de l'oubli dans la collection d'un amateur d'estampes : tels furent les premiers indices qui révélèrent à un chercheur patient la grande chrétienne que le présent article, à son tour, révélera sans doute à plus d'un lecteur. Vingt ans déjà se sont écoulés depuis cette découverte. J'ai bien dit « une découverte »; car, à l'exception de quelques érudits de l'histoire delphinale, qui donc au monde connaissait alors le nom même de Marie de Valernod[1] ? Dès ce moment, le plan fut arrêté de faire revivre une mémoire injustement oubliée. Avait-on alors le pressentiment d'une autre découverte qui allait avoir lieu quelques années plus tard ?

Le 20 août 1891, à Grenoble, pendant qu'on travaillait à transformer en salle de gymnase pour un lycée de filles l'ancienne église du collège des Jésuites, un ouvrier heurtait de

1. Plus d'un cependant n'a dû qu'au hasard d'une lecture de faire la même découverte. V. *Chroniques dauphinoises* (Champollion-Figeac, p. 296) : « L'oraison funèbre d'une inconnue, prononcée à la cathédrale de Grenoble, nous semblait une singularité peu ordinaire pour l'époque où vivait Guy-Allard, et cette grande cérémonie ne pouvait avoir été accordée qu'à une femme issue d'une famille déjà illustre et pour des actes de haute vertu. De plus, notre biographe dauphinois avait dû connaître Mme d'Herculais et parler en connaissance de cause d'une contemporaine si vénérable. Et cependant, sans lui, les grandes qualités morales de Mme d'Herculais seraient ignorées, tandis que, quelques années plus tard, tous les biographes donnaient avec soin un grand retentissement aux aventures de Mme de Tencin. » — M. de La Bâtie (*Armorial du Dauphiné*, p. 740) ignore si bien Marie de Valernod, qu'il la confond avec la seconde femme de M. de Tournet, Marie Pourroy. — Une quantité de pièces, la plupart inédites, se sont ajoutées aux premières, et permettront de publier sous peu une biographie com-

son outil contre une dalle sonore, la pierre soulevée laissait voir un caveau, et dans ce caveau un cercueil sur lequel étaient écrits ces mots :

MARIE DE VALERNOD
Vig. Trinit. an. 1654
30 mai

Une croix, un cœur transpercé de flèches et d'où s'échappaient des flammes, étaient gravés en traits grossiers sur le cercueil. Semblables aux figures symboliques, aux palmes, aux colombes que les premiers chrétiens gravaient sur les dalles funéraires dans les catacombes, ces emblèmes avaient, eux aussi, leur langage. En quelques traits, une main pieuse avait voulu tracer le symbole d'une vie de patience et d'ardente charité. C'était là, sans doute, ce que signifiaient cette croix et ce cœur transpercé. Quelle était cette vie, on voulut le savoir : la curiosité publique était émue. Elle fut bientôt satisfaite.

Presque au lendemain de la découverte, les journaux de Grenoble publiaient les lignes suivantes, exhumées, on peut le dire, d'une ancienne histoire du Dauphiné[1] : « Marie de Valernod, dame d'Herculais, l'exemple des vertueuses de son temps, la gloire de son sexe par son esprit, l'honneur de son siècle par sa piété, et le modèle des épouses... Elle a fait des abstinences, des mortifications, des charités et des actions si chrétiennes qu'on ne doute point qu'elle n'ait une place parmi les saints. Elle est morte il y a peu d'années[2] : son corps repose dans l'église des Jésuites de Grenoble, et son

plète. Elle n'existe pas encore. Le P. Bertal, de la Compagnie de Jésus, a publié en 1687 un Abrégé de quelques pages. Un travail plus considérable est dû à la plume savante de Mlle de Franclieu. Il est regrettable que cet auteur ait ignoré l'existence de plusieurs manuscrits très précieux et qu'il faut absolument utiliser dans une biographie définitive. Il en résulte que ce travail contient par endroits de graves inexactitudes.

En dehors de ces deux ouvrages, il est fait mention de Marie de Valernod, dans Salvaing de Boissieu, Poésies latines; — Pierre de Boissat, Poésies latines et françaises; — Guy-Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*; — Champollion-Figeac, *loc. cit.*; — Picot, *Essai historique sur la religion en France au XVII*e *siècle*, I, p. 464; — Faillon, *Vie de M. Olier*, II, p. 564 et 614, etc.

1. Guy-Allard, *Dict. du Dauphiné.*
2. En 1654.

cœur en celle du premier monastère de la Visitation de cette ville. »

I

Certes, la joie fut grande à cette révélation inattendue. On venait donc de retrouver les restes précieux d'une chrétienne que ses contemporains regardaient comme la merveille de son siècle. L'étonnement fut plus grand encore. Comment un pareil trésor avait-il pu être si longtemps ignoré ? Comment deux siècles d'oubli avaient-ils pesé sur cette mémoire? J'essaierai plus loin d'éclaircir ce mystère. Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est qu'il n'y a rien d'outré dans les expressions dont se sert Guy-Allard en parlant de Marie de Valernod.

« On ne doute point, dit-il, qu'elle n'ait une place parmi les saints. » Ce qu'il affirme, tous ses contemporains le répètent avec lui. Historiens, poètes, orateurs, auteurs de mémoires, tous sont unanimes. Leurs témoignages, amenés au jour, peu à peu, depuis la découverte du 20 août 1891, tirés, les uns, d'ouvrages aujourd'hui à peu près perdus, les autres, de manuscrits et de dépôts d'archives, forment un véritable concert à la louange de cette gloire aujourd'hui éteinte.

Le premier en date est celui du P. Morin. Dans son oraison funèbre, il a peine à se contenir dans les limites que les lois de l'Église lui imposent. Son éloquence déborde quand il célèbre « cette tête qui mérite les rayons du soleil ». « Vous avez donné au ciel une sainte, s'écrie-t-il. Je n'agis pas avec précipitation, quand je vous parle d'elle avec cet éloge. Il est vrai qu'il appartient à une autre bouche de donner ce nom, mais il est vrai que ce ne sont pas d'autres actions que celles de Mme d'Herculais qui en donnent l'effet; et nous pouvons dire, à la gloire de Dieu, qu'il y a plusieurs saints dont on fait les fêtes de qui on ne sait pas de plus grandes choses. »

Le P. Étienne Bertal, de la Compagnie de Jésus[1], un ancien biographe de Marie de Valernod, n'a point le tempérament oratoire de ce premier témoin. Esprit froid, géométrique,

1. Le P. Étienne Bertal, né à Vienne en 1625, mort à Lyon au collège de la Trinité en 1694, laissa la réputation d'un religieux modeste, laborieux, d'une très grande droiture de jugement et d'une aimable piété. Les notices

comme on disait alors, il ne peut être soupçonné d'avoir sacrifié à un entraînement d'imagination. Il ne subit point l'excitation d'un brillant auditoire. Il n'écrit point au lendemain de la mort de son héroïne, mais de sens rassis, à un tiers de siècle de distance. Il ne parle pas cependant d'autre manière que le panégyriste : « Je crois, dit-il, qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui se soit sacrifié d'une manière plus héroïque à la gloire de Dieu qu'une illustre dame, qui est morte à Grenoble depuis peu d'années et qui a répandu par tout le royaume une odeur divine de ses vertus. C'est Marie de Valernod, dame d'Herculais. On a attendu longtemps l'histoire de sa vie, pleine d'exemples inouïs de sainteté. Ce serait une perte considérable pour les âmes et une espèce d'injustice que notre siècle commettrait, s'il laissait ensevelie sur la terre une vertu qui reluit au ciel avec tant d'éclat[1]. »

C'est le même témoignage qu'on retrouve dans une chronique religieuse du temps, conservée aux archives de la Compagnie de Jésus : « En cette année (1654), il convient de faire mention de la mort très sainte de Marie de Valernod, dame d'Herculais. Quelle parole serait assez éloquente pour redire les saintes rigueurs qu'elle exerça sur elle-même, sa douceur envers le prochain, la violence de son amour pour Dieu, son attrait pour l'oraison et, pour tout dire en un mot, l'héroïcité de ses vertus ! Pendant le peu d'années qu'elle a passées sur la terre, elle a donné de sa sainte vie des marques trop nombreuses pour qu'on puisse en insérer le récit dans ces annales. Ses funérailles célébrées en grande pompe ressemblèrent moins à un deuil qu'à une procession, et il a plu à Dieu de recommander par des miracles insignes les vertus de sa fidèle servante[2]. »

« Marie de Valernod, morte en odeur de sainteté », c'est le

nécrologiques rendent de lui ce témoignage : « Cujus approbares ingenium, pietatem amares. » (Arch. Soc. J.) Ce qui est dit ici de son caractère ressort de la lecture de ses ouvrages (Migne, *Orateurs sacrés*, t. XXXVIII) et des fonctions qu'il remplit dans son ordre (cf. Charrier, *Histoire du P. de la Colombière*, I, 298, 299).

1. *Discours choisis sur diverses matières de la Foi et des Mœurs*. Lyon, 1687, p. 824.

2. « Hic juvat adscribere sanctissimum Dnæ de Valernod Dnæ de Hercules interitum. Quis in dicendo consequatur ejus in se sævitiam, lenitatem

titre obligé que l'on retrouve en tête des notices manuscrites qui lui sont consacrées et dans les *Annales de la Visitation.*

M. Olier passe à Grenoble, et « il conçoit une haute estime pour Marie de Valernod qu'il a la joie de voir devant Dieu[1] ». Les PP. Fichet, Benoît Pesche, Andoche Morel, de la Compagnie de Jésus[2], religieux éminents par leur vertu et leur expérience des choses spirituelles, directeurs et confesseurs de cette âme privilégiée, reconnaissent que, dans les voies extraordinaires où elle est appelée, elle est conduite par l'Esprit de Dieu.

Le vénérable évêque de Grenoble, Mgr Scarron, qui, par les cinquante années d'un épiscopat fécond en bonnes œuvres et par son zèle contre les hérétiques, prend place parmi les grands évêques de l'Église de France au dix-septième siècle, professe une telle vénération pour Marie de Valernod qu'il se plaît à prendre ses conseils et lui demande le secours de ses prières dans sa lutte incessante contre l'hérésie de Calvin et de Jansénius. S'il triomphe deux fois dans cette lutte, il doit en partie cette grâce au sacrifice héroïque que Marie de Valernod a fait de sa vie pour écarter le fléau. Il le sait, et c'est pour rendre hommage à celle qu'il considère comme une sainte et la libératrice de son peuple, qu'il ordonne ces funérailles dont la chronique latine, citée plus haut, a gardé le souvenir et qui furent transformées par la vénération publique en une véritable fête. C'est par son ordre que l'éloge funèbre est prononcé devant une foule immense et l'élite de la noblesse du Dauphiné[3]. C'est lui enfin qui se

in cæteros, divini amoris æstum, studium orandi et virtutes heroicas! Paucis quibus vixit annis ea fecit quæ nostrorum annalium non capiunt angustiæ... Honestatum est funus eâ pompâ quæ supplicationi quam exequiis propior esset. Visum est Deo famulæ virtutem insignibus prodigiis commendare. » *Litt. ann. Soc. Jesu*, 1653-1657.

1. Faillon, *Vie de M. Olier*, l. c.

2. Le premier est assez connu par ses travaux apostoliques. Le P. Benoît Pesche et le P. Morel sont considérés par les contemporains comme des maîtres de la vie spirituelle : « P. B. P. aptus ad docendas res spirituales... boni ingenii et judicii ». « P. A. M. ostendit ubique singularem rerum divinarum peritiam et zelum in àliis ad Deum dirigendis. » Not. nécrol.

3. « C'est par le commandement exprès qu'il a plu à Monseigneur de Grenoble de me faire que j'entreprends aujourd'hui de donner au public un Abrégé d'une grande vie, en vous parlant des vertus incomparables de feue dame Marie Valernod, dame d'Herculais... » Exorde de l'Oraison funèbre.

fait l'arbitre d'une ardente querelle (*lis animosa*) qui s'éleva entre deux églises, jalouses de posséder des restes mortels qu'on espère vénérer un jour comme de saintes reliques[1].

Certes, il faut voir dans ces démonstrations d'un peuple que distinguent la sagesse et le sang-froid, autre chose qu'un enthousiasme irréfléchi. Pendant de longues années, Marie de Valernod avait édifié la ville de Grenoble; les affligés qu'elle avait consolés, les pauvres qu'elle avait nourris et vêtus, les malades les plus rebutants dont elle avait pansé les plaies, baisé les ulcères, les pécheurs qu'elle avait arrachés au mal, les âmes ferventes qu'elle avait animées à la perfection, non seulement par ses discours, mais, comme parle l'éloge funèbre, « par ces étincelles de sainteté qu'elle faisait passer jusque dans le cœur de ceux qui la regardaient et par les touches secrètes dont ils se sentaient excités à la vertu », tous ces témoins sont dignes de foi. Leur voix est muette aujourd'hui; mais, par une heureuse fortune, nous pouvons en retrouver des échos lointains dans ces deux manifestations de l'émotion populaire : la poésie et l'éloquence.

Il existe sur Marie de Valernod tout un recueil poétique, qui prendra place à la fin de la biographie projetée[2]. Il ne

1. « Non modica nobis corpus legavisset; vix impetrari potuit à principis templi canonicis ut ne per vim corpus eriperent. Authoritatem super eâ re illustrissimus Antistes interposuit cum senatu ipso. » *Litt. ann. ibid.* Cf. Salvaing de Boissieu, *De piâ controversiâ quæ fuit inter canonicos B. Mariæ et Patres Societatis Jesu de sepeliendâ Mariâ Valernodiâ :*

Esse tuam clamas, Ædes Mariana, Mariam;
Esse tuam, Jesu nomine dicta domus.
Lis animosa pio certamine discidit urbem :
Deduci sponso debuit illa suo.

Mgr Scarron dut prendre l'avis de M. d'Herculais et donna gain de cause aux Jésuites. M. d'Herculais s'engagea même à faire construire dans leur église une chapelle spéciale. (Archives de l'Isère.)

2. Pierre de Boissat : I. *Pro epicedio pæan*, petit poème héroïque d'une centaine de vers dont voici le début :

Este procul lacrymæ indecoræ, suspiriaque alto
Ducta sinu : procul este gravi malè versa dolore
Pectora, degeneresque alibi spargentia questus !
Parcite felicis cineres temerare sepulchri !
Non hic uda genas ululavit præfica : non hos
Mœsta fatigavit singultu funera manes
Confuditve solo sparsim sacra marmora propter
Infelix apium cum ferali cyparisso.
Quin Elegi imbelles altum siluere...

« Arrière, pleurs indécents, profonds soupirs, cœurs oppressés par une

faudrait point ici en exagérer la valeur théologique, ni même le mérite littéraire. Le sonnet, les stances de Pierre de Boissat ne sont point les chefs-d'œuvre du genre ; ils sont écrits dans le style du temps et gardent plus d'une trace d'incorrection et de mauvais goût. Cela importe peu. Ce que nous leur demandons, ce sont les échos de la voix publique sur la réputation de sainteté de Marie de Valernod, qu'ils nous apportent à travers deux siècles et demi écoulés; et, à ce point de vue, ils sont pour l'historien d'un extrême intérêt. Les vers de Pierre de Boissat sont élégants, harmonieux; le récit, d'une latinité exquise, bien que l'érudition profane et les réminiscences mythologiques viennent se mêler fort mal à propos à un sujet d'une si haute élévation religieuse. Quels que soient ces qualités et ces défauts, ce qu'il importe de remarquer, ce qui assurément est rare dans cette poésie d'imitation, c'est le souffle continu d'une inspiration ardente et vraie qui anime d'une extrémité à l'autre son poème héroïque. Une lecture attentive ne saurait tromper : il est clair que nous n'avons point affaire ici à un enthousiasme de commande,

douleur amère ; loin d'ici, gémissements indignes, épargnez ces cendres, gardez-vous de profaner ce sépulcre bienheureux. Ici n'a point gémi la pleureuse, aux joues inondées de larmes ; on n'a point vu conduisant le deuil une femme éplorée importuner de ses sanglots ces mânes vénérables et répandre près du marbre sacré les feuilles sombres de l'ache et les rameaux du cyprès funèbre. La faible élégie s'est tue, et dans ce temple dont les lugubres chants de deuil n'ont point troublé les échos, on n'entend plus que l'harmonie des hymnes de triomphe unie aux chants plus doux des cantiques de joie. Une foule sans nombre où se confondent riches et pauvres, jeunes gens et vieillards, s'empresse autour de cette tombe pour la couvrir de fleurs... — Mais voici bien un autre triomphe, lorsque cette sainte âme est transportée au ciel. Pure, dégagée de toute souillure, elle s'élève toute joyeuse vers le séjour céleste où les saints viennent au-devant d'elle, où s'agitent des extrémités du ciel les étendards des armées angéliques, accourues à sa rencontre, où paraît au milieu d'eux le roi glorieux du ciel et de la terre, qui vient accueillir son épouse bien-aimée... »

II. Prosopopée sur le tombeau de Marie de Valernod.

III. Stances (sur le même sujet). Salvaing de Boissieu : « P. M. Mariæ de Valernod, dom. d'Hercules, quæ post receptam miraculo sanitatem perpetuum ipsa consummatæ sanctitatis miraculum fuit : quippe florem ætatis et formæ decus oblita, incredibili ergà Deum pietate, ergà omnes charitate, in seipsam odio exquisitis afflictationibus exasperato, vitam intra conjugii fœdus cœlo quàm terræ propiorem tamdiù vixit, donec ad cœlestem Sponsum inexplicabili amore succensa ex corporis vinculis evolavit, ætatis anno XXXIII (XXXV), salutis MDCLIV, III Kal. Jun.

mais à l'expression d'un sentiment très sincère. Ce sentiment a été celui des contemporains, et, comme il arrive le plus souvent, il s'est trouvé dans la foule un poète qui lui a prêté son langage et dont la voix est devenue ainsi celle de tous.

L'oraison funèbre de Marie de Valernod n'échappera point, elle non plus, aux sévérités de la critique. On pourra la juger par les extraits qui entreront dans cette biographie. Le style en est diffus, chargé de répétitions fatigantes; la prose rappelle, dans ses formes, celle des premiers sermons de Bossuet et fait penser à cette période indécise, où la langue oratoire, encore incertaine, attend les chefs-d'œuvre qui doivent la fixer. Cependant, que l'on y prenne garde, et l'on sera étonné de ces poussées magnifiques d'éloquence, qui se font jour à travers tant de défauts, de ces traits émus qui ne trompent point le lecteur sur leur source véritable, s'il est vrai que le cœur seul rende éloquent. Ici encore, nous sommes en présence d'une émotion sincère, que n'a même point altérée l'inévitable entraînement de tout panégyriste à outrer l'éloge de son héros. Chose vraiment rare! cet écueil fatal qui est celui de tant d'oraisons funèbres, l'orateur, fidèle à ses promesses, a su s'en défendre jusqu'au bout. Il laisse parler les faits, il les présente à son auditoire avec toute la précision d'un historien et, pour employer ses propres expressions, « il use de l'artifice dont on se servait anciennement pour louer les statues ou les tableaux des personnages illustres en leur art : on les exposait elles-mêmes comme leurs panégyristes muets et comme les dépositaires fidèles, pour recueillir les louanges que tous les passants payaient comme un tribut bien légitimement dû à l'habileté de ces grands maîtres ». Sans doute, le style est emphatique, mais l'emphase n'est que dans les mots, à la surface du discours, et laisse intacte la vérité de l'histoire.

Ainsi la poésie et l'éloquence nous apportent, à travers plus de deux siècles écoulés, leur témoignage. Marie de Valernod qui, selon l'expression du biographe contemporain, « avait répandu par tout le royaume une odeur divine de ses vertus », reçut au moment de sa mort, avec tout le respect des lois de l'Église qui défendent de prévenir ses jugements, une sorte de canonisation populaire, véritable vœu

public offert au vicaire de Jésus-Christ, le seul juge infaillible qui puisse donner à ce vœu sa consécration solennelle.

J'ai groupé ici, en les recueillant de diverses sources, tous les documents historiques qui peuvent nous apprendre quelque chose sur la réputation de sainteté de Marie de Valernod, et je n'ai point craint que cette liste parût trop longue, puisqu'il s'agit d'une inconnue. Ils nous représentent le sentiment universel des contemporains, de l'église de Grenoble et de son chef. Mais ce n'est point assez : par delà les témoignages humains, il faut maintenant chercher celui de Dieu.

II

Deux voix prophétiques annoncent aux parents de Marie de Valernod la sainteté future de leur enfant.

Le F. Antoine Flandin, que saint Vincent de Paul appelait « un grand serviteur de Dieu, un des plus saints personnages qu'on ait vus de son temps et qui avait l'Esprit de Dieu en abondance [1] », regarde cette enfant, dont l'aimable douceur de visage trahit les dons de Dieu qu'elle a reçus en naissant : « Celle-ci est mon enfant chéri, dit-il ; elle sera un jour un tableau achevé en qui Dieu mettra ses complaisances et dont il tirera beaucoup d'honneur. »

C'est le même présage qu'on entend de la bouche du saint évêque de Nîmes, Pierre de Valernod : « Ce grand prélat, dit l'éloge funèbre, qui était quelquefois favorisé de vision céleste, et qui, entre autres, avait eu le bien de voir Jésus-Christ dans le Saint Sacrement [2], se faisait amener cette petite enfant. Cette bouche sacrée, qui avait si souvent défendu la foi, baisait le front de cette innocente, puis il disait, en la prenant sur son cœur : « Il y aura un jour en cette

1. Conférences aux Filles de la Charité, 19 sept. 1649 ; et aux Missionnaires, 28 juin 1658. Cf. *Sem. relig. de Grenoble*, 10 février 1898.

2. « In octavâ corporis X^{ti} die 8^{a} mensis junii, post concionem Petri Cotonii ex Societate Jesu, quando presbyteri decantabant : *Panis quem ego dabo caro mea est,* Dominus Jesus Christus immensâ suâ bonitate mihi miserrimo peccatori sacratissimam faciem suam ostendit in ipso vasculo ubi erat hostia sacra. Attestor verum esse. P. de Valernod. » (Extrait d'un manuscrit inédit, conservé autrefois aux archives du château des Rioux.)

« petite créature une épouse bien fidèle à Jésus-Christ, et « Dieu opérera en elle de grandes merveilles. »

Comment ces prophéties furent réalisées, l'histoire de cette vie l'apprendra, les limites restreintes de cet article ne permettant pas ici autre chose qu'une esquisse rapide. Cette enfant, à peine arrivée à l'âge de raison, entend la voix de Dieu qui lui demande l'offrande de tout elle-même. Plus tard, à l'âge de quinze ans, elle est présentée au monde, elle en subit un moment les attraits, et ce sera vie « impure et criminelle », comme elle le répétera dans la suite. En réalité, son « crime » ne fut pas autre chose qu'une trop vive condescendance à prendre l'extérieur d'une vie mondaine. Mais, à ce temps-là même, « elle vivait dans une réputation de vertu au-dessus de tout soupçon, et particulièrement dans une profession de chasteté qui passait jusqu'à la fierté et que les plus respectueuses paroles n'ont jamais osé aborder [1] ». « On a observé, dit un autre biographe, son extrême délicatesse sur ce point, et si on osait lui dire quelque parole qui eût un sens oblique ou contraire à la pudeur, elle ôtait toute envie de jamais user de semblable liberté [2]. »

L'appel de Dieu, qui se fait entendre à cette âme éprise un moment des vanités du monde et vient la troubler au milieu de ses plaisirs les plus innocents, un éclair soudain de la grâce pendant la prédication d'un saint missionnaire, de longues souffrances qu'elle a demandées à Dieu en expiation de ses fautes et qui la tiennent paralysée, clouée sur un lit de douleur pendant de longues années, jusqu'à ce qu'elle guérît miraculeusement devant l'autel de la Très-Sainte-Vierge, sont les préliminaires d'une vie de pénitence dont le seul récit fait frémir.

Je vois ici les scrupules du premier biographe, qui craint d'offenser la délicatesse de ses lecteurs par le tableau du martyre volontaire, que cette héroïque jeune femme de vingt-trois ans fit endurer à son corps pendant les dix dernières années de sa vie. « Au moins, ajoute-t-il, si on ne refuse pas de lire ce que j'écris, qu'on ne refuse pas de

1. Oraison funèbre.
2. Bertal, *Discours choisis.*

le croire [1]. » En effet, l'effroi, la compassion, l'attendrissement s'emparent du lecteur assistant à ce drame sanglant, qui commence le jour où Notre-Seigneur déposa la croix entre les bras de cette amante passionnée, insatiable de souffrances, et ne se termine qu'aux dernières heures de son agonie.

Il est bien permis de voir dans cet amour extraordinaire de la croix une disposition particulière de la Providence. Marie de Valernod, comme la bienheureuse Marguerite-Marie, avec laquelle elle offre plus d'un trait de ressemblance, apparaît dans l'histoire comme une antithèse vivante du jansénisme. Or, à une génération éprise de rigorisme et que les hérétiques trompaient par les dehors d'une mortification hypocrite. Dieu suscitait çà et là dans l'Église des modèles de la vraie pénitence qu'inspire l'Esprit de Dieu. Il fallait sauver cette vertu des compromissions de l'hérésie, puisque, en somme, c'est à la triste équivoque de la vraie ou de la fausse dévotion, de la vraie ou de la fausse mortification, que le jansénisme a dû la plus grande partie de ses succès, jusqu'au jour où, dévoilé, mis à nu, il montrera sa face hideuse dans les « secours meurtriers » et les convulsions de Saint-Médard, comme il arrive au démon transformé d'abord en ange de lumière, et forcé de se révéler à la fin d'un exorcisme.

« Quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. » Il est bien vrai que Marie de Valernod se jeta dans les flammes de la pénitence, comme

1. Cf. Salvaing de Boissieu :

Crux mea, crux ferro nostris impressa lacertis,
Aptius in nostro corde recisa fores.
Fallor : ab hoc sanguis manat qui vulnere, nostri
Utilior cordis pingere vulnus erit...
Ah mihi si liceat, confestim membra paterent,
Tot mea vulneribus, quot tua, Christe, patent.
Hinc latus, inde pedes, hinc utraque palma nataret
Sanguine, spina meo vertice densa foret...

—

Ardentem manibus teneris dùm subderet ignem
Herculia, in pœnas ingeniosa novas :
Concipe, dicebat, majores, flamma, calores,
Acrius in nostro pectore flagrat amor...

—

Urticæ foliis dùm circumfusa jaceret,
Et teneram mordax pungeret herba cutem :
Sponse, veni, dixit, nostris hæsure lacertis,
Extruxi thalamum qui tibi gratus erit.....

autrefois une sainte martyre se précipita dans une fournaise, sans attendre la main des bourreaux. Son premier biographe a dû recourir à cet exemple pour expliquer son amour inconcevable de la mortification, et il ne pouvait mieux faire comprendre ces excès dans l'immolation de soi-même, que le Saint-Esprit inspire aux âmes qu'il destine à une haute perfection. Mais ces flammes ne sont pas à comparer à l'ardeur de la charité qui la consume. Cet amour de Dieu éclate en jubilation, en extases, en une sorte d'ivresse, dont il faut aller chercher des exemples dans la vie des grands mystiques, si on veut en apprécier le caractère surnaturel. Il lui inspire cette patience inaltérable, qui la soutient dans les souffrances et les contradictions qu'elle endure quelque temps au foyer domestique, cette douceur envers ses proches, cette respectueuse tendresse pour son époux, qui ne se dément pas un seul instant et dont elle laisse des preuves jusque dans ses dernières volontés [1]. Il met dans son cœur une pitié pour les pauvres et les souffrants, qui ne recule devant aucun sacrifice, de ceux même que la nature a le plus en horreur. Il l'élève enfin par degrés jusqu'aux sommets les plus élevés de l'oraison, jusqu'à l'union divine [2] et à la vision de l'adorable Trinité [3].

Dieu voulut lui révéler la source même de tant de grâces. Un jour, son confesseur, ardent janséniste, lui interdit la communion pendant six mois. J'ai retrouvé dans les Mémoires de Marie de Valernod, qu'elle écrivit sur l'ordre de ses directeurs, la date de cette épreuve humiliante. Il faut la reporter exactement à l'époque où le livre d'Arnaud, sur ou plutôt contre *la fréquente communion*, venait de paraître, et nous avons ici une preuve de la rapidité avec laquelle

1. « Je n'ai rien ordonné touchant mes funérailles, parce que ayant toujours désiré de me soumettre aux volontés du mari que Dieu m'a donné pour supérieur, je veux encore lui laisser entièrement ce soin... » (Extrait du testament de Marie de Valernod. Archives de l'Isère.)

2. « Elle avait passé par toutes les formes d'oraison que les docteurs mystiques qualifient de noms si relevés, et depuis la simple méditation jusqu'à la plus sublime contemplation. » Oraison funèbre.

3. Cette dernière grâce a sa date fixée dans l'Oraison funèbre. Ce fut le 21 juin 1645, le dimanche après l'Ascension. Marie de Valernod n'était âgée que de vingt-six ans.

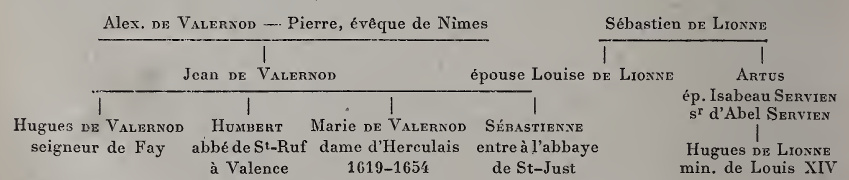
cette œuvre néfaste exerçait ses ravages jusqu'aux extrémités de la France, jusqu'au vallon solitaire des Alpes où se trouvait le château d'Herculais [1].

Marie de Valernod était donc destinée à être une des premières victimes du poison, comme elle devait aussi avoir la douleur de compter parmi ses proches les meilleurs amis des jansénistes, et ceux de la première heure [2]. Coïncidence remarquable et où se manifeste une fois de plus le dessein providentiel, qui à l'hérésie janséniste opposa la dévotion du Sacré Cœur, ce fut précisément après cette privation de la communion que Notre-Seigneur vint consoler sa servante par la première révélation de son Cœur : « Je ressentis fort cette défense, écrit-elle. Il me semblait impossible de m'abstenir de la sainte communion si longtemps, vu l'immense désir que j'en avais. Mon âme eût plutôt choisi la mort, si c'eût été la volonté de mon Dieu, que d'être privée si longtemps de le recevoir. Tandis que je priais ainsi, mon Sauveur me montra son côté ouvert, et j'aperçus des yeux de mon âme son Cœur tout brûlant d'amour. Cette vue adoucit l'extrême désolation où je me trouvais plongée [3]. »

Marie de Valernod était alors au début même de la vie nouvelle de pénitence et de charité, qu'elle venait d'embrasser

1. Rapin, *Mémoires,* III, 76, et I, 22. « Il fut répandu avec ostentation dans tout le royaume. »

2. Hugues de Lionne était son cousin germain et Abel Servien, le beau-frère de son oncle maternel, Artus de Lionne.



Sur les relations d'Hugues de Lionne et d'Abel Servien avec les jansénistes, voir Varin, *la Vérité sur les Arnaud,* II, 127. — En 1645, Hugues de Lionne épouse Paule Payen, qui devint ainsi la cousine germaine de Marie de Valernod. Elle entra dans le jansénisme, « où elle se donna de certains airs par des maximes de la morale étroite qu'elle delectoit ». Rapin, iii, 445. Sur la manière dont elle l'entendait en pratique, voir les *Lettres de Mme de Sévigné,* qui « la chassait du nombre des mères », II, 305, 331 ; IV, 223. Le roi fut obligé de l'exiler de la cour.

3. Cf., pour cette citation et la suivante, Franclieu, *Madame d'Herculais,* p. 128 et 131. Elles sont extraites d'un manuscrit appartenant à la famille de Tourneuf et qui nous a été obligeamment communiqué.

après sa guérison miraculeuse. Elle habitait le château d'Herculais [1], près du petit village de Theyts, au fond d'un désert sauvage, couronné de montagnes et de rochers escarpés, abandonnée dans cette solitude à la direction d'un confesseur janséniste qui ne cessait de lui montrer dans l'Eucharistie, mystère d'amour, le Dieu terrible et inaccessible, le Dieu incompréhensible et incommunicable [2]. Peut-être même mit-il entre ses mains le livre de *la Fréquente Communion*. Je ne sais. Mais il est certain qu'on retrouve dans son Mémoire un écho de la voix de son malheureux guide et, par suite, des doctrines mêmes des deux hérésiarques Saint-Cyran et Arnaud : « J'avais un jour le plus grand désir de communier, écrit-elle, et, n'ayant pu en obtenir la permission, j'allai à mon Jésus. — Voyez, lui dis-je, ce que mon âme souffre sans vous ; elle vous cherche, elle languit, elle meurt. Si elle ressent une consolation au sein de ses angoisses, *c'est de penser que vous ne vous abaissez pas jusqu'à descendre en elle, si indigne de s'approcher de vous* : que votre nom soit donc béni à jamais de ce que vous l'avez ainsi ordonné ; que votre sainte et divine volonté soit faite et non la mienne ! — Non pas six mois, ô mon Rédempteur, mais dix ans, voire toute ma vie, je m'abstiendrai de communier, si c'est votre sainte et divine volonté. Je ne demande autre chose que l'accomplissement d'ycelle en tout et partout. »

Qui ne serait touché de ces angoisses, de ce trouble d'une âme attirée vers Dieu par la plus ardente charité, éloignée en même temps de lui par la privation la plus douloureuse, et résignée pourtant à cette séparation qu'elle croit être, sur la foi de son directeur, une marque du respect qu'il exige de ses créatures ? Pour la seconde fois, le Dieu outragé dans son amour entendit cet appel de détresse, et on se souvient involontairement ici de ces paroles du *Cantique* : » Le voilà

1. On peut voir encore aujourd'hui les ruines de la grande tour, avec une fenêtre en ogive qui fut peut-être celle de la chapelle.

2. Le *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, « dont le but était d'éloigner les hommes de la fréquentation de l'Eucharistie par les idées redoutables qu'il en donnait », remonte à 1627 et devint public en 1633. Il avait Saint-Cyran pour auteur. Les invocations de ce chapelet : inaccessibilité, incompréhensibilité, incommunicabilité, etc., représentent la table des matières du livre d'Arnaud, qui parut dix ans plus tard.

qui vient bondissant sur la montagne, franchissant les collines. » Il se hâta, en effet, de venir consoler cette généreuse amante et se venger de ses ennemis par la manifestation de son amour, comme le soleil perce les ténèbres de ses rayons. « Je vis alors mon Jésus, dit-elle, je le vis des yeux de mon âme. Il me montra sa poitrine toute brûlante des flammes de son saint amour. Mon âme lui dit ce qu'elle souffrait loin de lui et lui demanda la permission de reposer sur son Cœur sacré. « Viens en toute confiance », lui fut-il répondu. Elle se pencha alors sur le Cœur adorable de son Dieu, comme le disciple bien-aimé avait reposé sur le Cœur de son maître à la dernière cène.

Dieu ne permit pas longtemps ces épreuves. Quelques mois écoulés, il lui donnait dans la personne de deux saints religieux de la Compagnie de Jésus, les PP. Benoît et Morel, deux prêtres selon son cœur, qui lui ouvrirent les yeux sur le danger qu'elle venait de courir. Cette généreuse femme en comprit si bien la gravité que le reste de sa vie ne fut plus qu'une longue prière d'actions de grâces. Ce n'était pas assez; elle avait appris par sa propre expérience quel abîme de maux préparaient à l'Église les nouveautés perfides dont elle avait failli être la victime ; elle voulut conjurer ce danger par le sacrifice de sa propre vie.

Au plus fort de la lutte contre le jansénisme, lorsque la doctrine hérétique de l'évêque d'Ypres était déférée à Rome, on put craindre un instant que le Souverain Pontife, Innocent X, vieillard cassé par l'âge et de longs travaux, ne succombât à la fatigue de deux longues années d'études et d'audiences interminables [1]. Un retard pouvait être fatal. Les évêques de France, qui voyaient le danger, suppliaient le Saint-Père de se hâter, car il y allait du triomphe de l'hérésie dans la nation fille aînée de l'Église. A ce moment-là même, Innocent X se sentit fortifié par un secours mystérieux. A

1. « Les fatigues que se donnait le Pape par son assiduité à se trouver aux congrégations et par son application à écouter et à observer tout ce qui s'y disoit, pendant l'espace de quatre heures, avec un soin et une constance admirables, ne laissèrent pas que d'alarmer. » Rapin, *Mémoires sur le Jansénisme,* II, 73.

l'ambassadeur de France, qui le pressait d'avoir égard à sa vieillesse, il répondit « qu'il s'estimerait heureux de mourir en travaillant pour la foi, et qu'il n'aurait pas de peine à donner ce qui lui restait de vie pour une si bonne œuvre, d'où dépendaient la paix de la chrétienté et la sûreté de la religion ». Il ajoutait qu'il était « pressé intérieurement par une puissance plus forte qui semblait renouveler sa vigueur[1] ».

Nous savons d'où lui venait cette force. L'Église entière unie à son chef, anxieuse et confiante, offrait à Dieu prières et sacrifices pour l'humiliation de ses ennemis et la conversion des pécheurs. Or, à ce moment-là même, nous voyons Marie de Valernod devant les autels, où elle répand son âme dans la prière[2] et s'offre à Dieu en victime pour le salut de l'Église. Comment ce sacrifice fut accepté et par quelle lente et douloureuse agonie il fut consommé, l'histoire de sa vie nous l'apprendra. Cet acte héroïque que l'humble femme avait tenu caché pendant sa vie ne fut révélé que plus tard, le jour de l'oraison funèbre. L'orateur, par déférence aux ordres de l'évêque de Grenoble, usa de réticences et de sous-entendus. La condamnation solennelle du jansénisme venait d'être prononcée, et il eût été imprudent de laisser tomber de la chaire une parole provocante[3]. Son langage habile est cependant assez clair pour laisser tous ses droits à la louange : « Que ne puis-je, s'écrie-t-il, découvrir un secret que la seule postérité apprendra et que l'âge présent ne mérite pas de savoir ! Il était besoin d'une grande victime pour détourner le fléau qui ravageait la France et menaçait l'Église. Les plus intéressés et ceux qui étaient le plus avant dans les rangs ne

1. Rapin, *Mémoires sur le Jansénisme*, II, 73.

2. Manuscrit de Sélignat, *Résolutions et affections de feue Marie de Valernod.*

3. *Recueil de lettres de Mgr de Grenoble*, p. 58 : « Pour le bien de la paix et pour suivre les sentiments de Notre Saint-Père le Pape, il faut ensevelir cette synagogue avec honneur *et ne dire ni ne faire rien* qui puisse tant soit peu blesser les esprits qui se sont laissé emporter à ce torrent. Il les faut accueillir à bras ouverts et les remettre dans le sein de leur véritable mère, si doucement qu'il semble qu'ils n'en ont jamais été séparés. » — « Exhortez surtout mes curés à la paix, et si vous leur fournissez des armes, que ce ne soit que des défensives et non des offensives. » *Ibid.*, p. 146. Ordonnance de Mgr l'évêque de Grenoble, datée du 13 août 1653, — un an avant la mort de Marie de Valernod.

parlaient que de la langue et de la plume. L'amour cependant dévorait Mme d'Herculais et le monstre fut étouffé [1]. Elle a brûlé un an entier sur l'autel de son holocauste et s'est ensevelie dans ses palmes. Vous ne m'entendez pas encore, il n'est pas temps : de longtemps, je ne parlerai plus clairement : c'est l'amour qui l'a fait mourir. »

Puis l'orateur termine par ces paroles, qui mettront fin à cette esquisse biographique provisoire :

« O l'heureuse mort, ô la sainte vie, ô l'âme chèrement prévenue de Dieu ! Nous l'avons vue ; nos yeux en ont été témoins et ils l'ont solennisée par leurs larmes !... Hé Dieu, que tant de favorables circonstances d'une si belle mort balancent bien justement la douleur dont aucun de ceux qui l'ont connue n'a pu se défendre ! Nous avons perdu par son éloignement cette charmante modestie, qui par son seul aspect eût pu désarmer l'insolence et affermir l'honneur des autels, et qui redoublait la sainteté des temples par le respect qu'elle y inspirait.

« Ce grand exemple, plus impérieux que les lois et aussi touchant que les miracles, nous est enlevé. Ces yeux qui imprimaient Dieu par leurs regards, cette bouche qui ne s'ouvrait jamais que pour embraser par ses discours enflammés, sont fermés pour toujours. Cette vive source de consolations est tarie pour les affligés. Cette racine féconde de tant de saintes actions s'est subitement arrachée. Ce trésor de force pour encourager les pusillanimes nous a été enlevé, et cette chrétienne accomplie, où la nature n'avait rien épargné de tout ce qu'elle peut donner de qualités de corps et d'esprit et où la grâce avait versé tous ses dons avec profusion, ne vivra plus parmi nous que par le souvenir ! »

III

Hélas ! comment ces dernières paroles se sont-elles vérifiées ! En face de ces souvenirs du passé, il faut placer maintenant un autre tableau. Je l'emprunterai au récit publié, il y a quelques années, de l'invention et de la translation des

1. Réminiscences mythologiques, d'un à-propos douteux, éveillées dans l'esprit de l'orateur par le nom d'Herculais.

restes de Marie de Valernod : « Les ouvriers — qui découvrirent le cercueil dans le caveau de l'ancienne église des Jésuites — l'enlevèrent et le portèrent dans la petite cour du lycée. Les souvenirs laissés sur la terre par Mme d'Herculais avaient cessé d'être connus du public; aussi l'inscription du cercueil ne leur apprit-elle rien et ils eussent jeté au vent les restes qu'il contenait, si M. Maignen, conservateur de la bibliothèque de la ville, ne fût venu et n'eût obtenu du maire de Grenoble, M. Gaché, de le faire porter à la bibliothèque. On le déposa dans une des vitrines de la grande salle, où il passa sept mois. Ce n'était pas là sa place. Le 20 mars 1892, M. Gaché le comprit, et cédant aux sollicitations de M. Vincent-Martin, aumônier des Ursulines, mandataire de Mgr Fava, évêque de Grenoble, permit qu'on le transférât au monastère de Sainte-Marie.

La translation se fit le 22 mars. Les temps douloureux que nous traversons obligèrent M. Vincent-Martin d'éviter toute manifestation extérieure. Aidé de deux ouvriers, il déposa le cercueil dans une charrette, sur laquelle il jeta une couverture de laine blanche[1]. Ainsi le modeste cortège, composé d'un prêtre et de deux hommes de peine, traversa les rues de Grenoble au milieu de l'indifférence générale. Au seuil du couvent fondé par saint François de Sales, les religieuses attendaient le précieux dépôt que Mgr l'évêque de Grenoble confiait à leurs soins, et qu'elles gardent encore aujourd'hui, comme un gage de bénédiction pour leur monastère.

Telle fut la cérémonie du 22 mars 1892. Ceux qui en furent les témoins ignoraient que ce même cercueil avait traversé autrefois les rues de Grenoble, porté en triomphe à travers une foule immense qui pleurait une bienfaitrice et acclamait une sainte. Sans doute, leur indifférence s'explique, puisque la translation de ces restes avait dû s'opérer dans le plus grand secret; mais quand bien même on eût voulu donner de

1. *Procès-verbal de la commission chargée par Mgr l'évêque de Grenoble de la reconnaissance des restes de Marie de Valernod.* On y remarque que ces restes ont été enlevés au lycée à l'heure même où la sainte Eucharistie en était bannie, et ils furent placés au couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut, dans le caveau de la chapelle, tout près de l'autel où s'offre chaque jour le saint sacrifice.

l'éclat à cette cérémonie, quand on aurait éveillé les souvenirs de la découverte faite sept mois auparavant, et qui avait saisi un moment la curiosité publique, il n'est pas à croire qu'on eût revu une seconde fois le spectacle dont l'église de Grenoble fut témoin au milieu du dix-septième siècle, et qui compte parmi les plus belles pages de son histoire. Pendant trop longtemps la mémoire de Marie de Valernod était restée ensevelie dans l'oubli ! Elle ressuscite, pour ainsi dire, après deux siècles et demi, traverse en silence cette grande ville qu'elle a remplie autrefois de son nom, et va prendre son repos dans une maison sainte qu'elle a édifiée pendant sa vie, où son cœur a été déposé après sa mort et qui fut témoin de ses actes de mortification les plus héroïques. Mais c'est l'apparition soudaine d'une inconnue au milieu de générations nouvelles qui ignorent jusqu'à son nom, et le premier moment de curiosité passé, quelques âmes pieuses gardent seules dans leur cœur le culte de cette grande mémoire.

Le P. Bertal disait bien en appelant cet oubli « une grande injustice ». Cela est doublement vrai de nos jours. Les « Mères de la grâce » qui défendaient dans les ruelles la grâce efficace de Jansénius, les « Dames de la hiérarchie », fanatiques ardentes des doctrines prêchées à la paroisse de Saint-Merry, ont trouvé pour chanter leurs louanges des écrivains célèbres, mais qui ont oublié de nous dire que ces mêmes héroïnes de gaieté de cœur, jetaient la France dans les horreurs d'une guerre civile, en même temps qu'elles travaillaient à lui arracher sa foi. Chaque jour nous apporte une réhabilitation nouvelle, et nous apprenons avec stupeur que les hérétiques jansénistes, foudroyés par l'Église, ne furent au fond que de grands calomniés, victimes d'une haine jalouse, et qu'il est temps enfin de leur rendre justice. Maint écrivain s'est attelé à cette tâche, et ces tristes personnages, dont l'entêtement en faveur du pseudo-Augustin des Pays-Bas allait à la ruine du catholicisme en France, sortent de leurs mains blancs comme neige.

Ce ne sont pas seulement les sectaires, mais encore leurs amis, souvent aussi coupables par leurs sympathies ou leur silence, qui ont profité de ces réhabilitations insensées, et il n'est point jusqu'à ces pauvres folles de Port-Royal, que

Sainte-Beuve lui-même, en homme d'esprit, n'a osé prendre sous sa protection, auxquelles on ne prépare, si je suis bien informé, quelque monument expiatoire. En présence de cet oubli de l'histoire, de cet abaissement du sens chrétien, il est juste de ressusciter du passé et de mettre en lumière d'autres portraits qui nous consolent des premiers, d'autres exemples qui nous montrent quelles forces secrètes, quelle réserve profonde de foi il y avait dans notre société française du dix-septième siècle, et combien il serait téméraire de la juger par ses dehors, par cette surface brillante, que les auteurs en vogue nous apprennent seule à connaître, frissonnant au moindre souffle, se jetant avec la même ardeur dans les hasards de la Fronde comme dans les nouveautés de l'hérésie, s'indignant contre les prétendus relâchements de la morale et la pratiquant à la manière que l'on sait. Il faudrait opposer d'autres héroïnes à celles de la Fronde, de l'hôtel de Nevers et de la paroisse de Saint-Merry : une Marie de Buhy, persécutée par sa mère janséniste, privée plusieurs fois de sacrements, soumise à un long martyre domestique et persévérant jusqu'à la mort dans son attachement à la foi; la duchesse d'Aiguillon, demeurant inébranlable devant la sollicitation de ses amies, « Mères de la grâce » titrées et grandes théologiennes de la secte ; la duchesse de Montmorency, devenue religieuse de la Visitation, à qui on présente le formulaire envoyé de Rome et qu'elle signe en disant : « Je suis fille de saint Pierre, et je tiens les déclarations du pape pour certaines, parce qu'elles sont celles de Jésus-Christ » : digne fille de sainte Jeanne de Chantal qui portait, jour et nuit, sur son cœur la grande profession de foi du concile de Trente qu'elle avait écrite de son sang.

Marie de Valernod vient prendre sa place parmi ces grandes chrétiennes. Elle donnera plus que son sang en témoignage de sa foi : martyre volontaire, c'est sa vie même qu'elle offrira à Dieu en expiation pour la conservation de la foi catholique dans sa patrie.

IV

Vers la dernière année de sa vie, Marie de Valernod se trouvait au monastère de la Visitation de Grenoble, où elle

était aimée et vénérée comme une sainte. Une sœur converse qui s'entretenait familièrement avec elle, lui avoua naïvement qu'elle se croyait proche de mourir et « qu'il lui fascherait que ce fût avant que d'avoir vu sa vie écrite, ce qu'elle désirait fort. — Vous la verrez, lui répondit cette humble femme. » Puis, cet aveu échappé à sa charité, elle se répandit en paroles de mépris sur elle-même. Tel est le récit d'une chronique du temps. En 1687, trente-trois ans après la mort de Marie de Valernod, paraissaient à Lyon les *Discours choisis* du P. Bertal ; ils contenaient une courte biographie. C'était assez pour que la prophétie pût s'accomplir. Mais ni l'auteur ni le public ne crurent qu'on avait fait assez pour répondre à l'attente générale et à la grandeur du sujet. On a vu plus haut quels étaient les sentiments du P. Bertal : « On a attendu longtemps, dit-il, l'histoire de cette vie pleine d'exemples inouïs de sainteté. Ce serait une perte considérable pour les âmes et une espèce d'injustice que notre siècle commettrait, s'il laissait ensevelie sur la terre une vertu qui reluit au ciel avec tant d'éclat. » Voilà ce qu'il écrit au début même de sa biographie ; il a donc bien conscience qu'elle ne réparera point ce qu'il appelle une perte considérable et une injustice du siècle.

Elle n'est, en effet, qu'une notice courte et imparfaite, ajoutée en appendice à la fin d'un des *Discours choisis*, comme un exemple qui en confirme la doctrine. L'auteur ne s'est point proposé autre chose, et ce n'est point là l'œuvre durable qui perpétuera dans la postérité le souvenir de Marie de Valernod. On avait cependant de nombreux mémoires manuscrits : l'oraison funèbre s'était répandue par copies dans les divers monastères de la Visitation[1], l'autographe précieux de Marie de Valernod, le mémoire écrit sur l'ordre de son confesseur[2], était conservé avec le plus grand soin, comme un document historique de première valeur[3] ; ainsi, tous les matériaux étant prêts, on n'attendait plus que l'ou-

1. Il en existe huit exemplaires connus qui ne diffèrent entre eux que par les fantaisies de l'orthographe. L'un d'eux se trouve à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, fonds Zaluski (cf. *Revue des Sociétés savantes*, novembre-décembre 1873, p. 566).

2. *Recueil de grâces que mon âme a reçues de son Créateur.*

3. Il est actuellement la propriété de la famille de Tourneuf.

vrier qui vînt les mettre en œuvre. Cette Vie on la demande, on la désire, on s'étonne qu'elle ne paraisse point encore, et jusqu'à la fin du dix-septième siècle, depuis l'oraison funèbre[1] et les Lettres annuelles de la Compagnie de Jésus[2], jusqu'aux *Discours choisis*[3] et aux *Remarques*[4], on surprend la trace de ces désirs et de ces plaintes. On arrive ainsi jusqu'à l'époque où disparaissait la génération qui avait connu Marie de Valernod. L'oubli se fait peu à peu, la biographie du P. Bertal reste ensevelie dans les *Discours choisis,* les manuscrits de toute sorte se couvrent de poussière dans les bibliothèques. La Vie, attendue si longtemps, ne fut jamais écrite.

Voilà, semble-t-il, éclairci en partie le mystère dont j'ai parlé plus haut, d'une vie qui avait jeté tant d'éclat auprès des contemporains et que la génération suivante apprit si vite à oublier. Les traditions orales, abandonnées à elles-mêmes, durent peu sans l'appui des œuvres écrites qui les soutiennent et souvent leur survivent; il faut redire ici le mot de La Bruyère : « Je ne sais qui sont plus redevables, ou ceux qui ont écrit l'histoire à ceux qui leur ont fourni une si noble matière, ou ces grands hommes à leurs historiens[5]. » Il a donc manqué à la mémoire de Marie de Valernod une œuvre historique vraiment digne de ce nom. Cependant, il faut le dire, cette cause ne suffit pas à tout expliquer. Tant de regrets, tant d'efforts frappés d'impuissance, de projets repris et abandonnés, laissent percer une sorte de découragement chez ceux qui ont entrepris de glorifier cette mémoire. Certes, le zèle ne leur manque point, ni la faveur populaire, ni même les prodiges du ciel. Il y a, en effet, sur

1. Les allusions y sont nombreuses au projet arrêté d'écrire cette vie. L'orateur s'exprime plus clairement quand il dit : « Le détail de ses actes héroïques de mortification m'engagerait à un récit, auquel celui à qui Dieu a réservé le bien d'écrire sa vie donnera des livres entiers. »

2. « Dabit ejus vitam quam litteris aggressus est sociorum aliquis, ipsi notus in paucis. » *Litt. ann. S. J.*, 1657. Ainsi, en 1657, il y avait déjà eu une première tentative et les premières pages sont écrites.

3. Cf. *suprà :* « On a attendu longtemps cette Vie », etc.

4. Elles sont recueillies en vue de fournir des matériaux au futur historien.

5. La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit.*

ce dernier point un témoignage formel que j'ai rapporté plus haut, en lui laissant son unique valeur de document historique et sans porter aucun jugement sur une question que l'Église se réserve[1].

Qu'y a-t-il donc qui ait paralysé tant d'efforts ? Ce ne sont point les tristes exemples donnés plus tard par le dernier panégyriste de Marie de Valernod[2]. La défection de ce religieux, si elle affligea les catholiques de Grenoble, ne pouvait porter aucune atteinte à une renommée qui ne devait rien à l'éloquence ni au crédit du prédicateur.

Je crois qu'il faut chercher ailleurs et demander une explication aux circonstances particulières où se trouvait l'Église de Grenoble, dans la seconde partie du dix-septième siècle. Or, qu'arrivait-il quelques années après la mort de Marie de Valernod ? Je n'ai point à suivre l'hérésie janséniste dans cette église jusqu'au jour de son complet triomphe[3]. J'aime à croire que jusqu'à la fin du dix-septième siècle elle ne se releva point de ses anathèmes ; mais la vérité oblige à dire que pendant une grande partie de cette période, les chefs du jansénisme exercèrent occultement dans ce diocèse leur néfaste influence. Si ce n'est pas l'hérésie, c'est l'esprit d'Arnaud, c'est son image grimaçante qu'on voit planer au-dessus de cette histoire. La Compagnie de Jésus devait avoir sa part de souffrances dans le mouvement de réaction qui se produisit sous de telles influences, après la mort de Mgr Scarron. Elle ne fut point épargnée, et un historien récent nous a assez fait connaître les rudes épreuves qu'elle eut à traverser. Or, était-il possible dans ces circonstances douloureuses, sans cesse tenue en haleine par les attaques les plus imprévues, qu'elle choisît ce moment pour glorifier une héroïne dont la vie et la mort étaient précisément la condamnation de cet

1. « Visum est Deo famulæ virtutem insignibus prodigiis commendare. » *Litt. ann. S. J.*, 1657.

2. Cf. à la bibliothèque de Grenoble, *Recueil factice* E, nos 673 à 700.

3. De 1707 à 1719. « L'histoire du jansénisme à Grenoble est complètement ignorée », écrit Mgr Bellet, *Histoire du cardinal Le Camus*, p. 78, note. Cf., sur ce sujet, un ouvrage devenu rare : *Recueil de quelques lettres très importantes écrites sur la condamnation des cinq propositions de Cornelius Jansenius*, fait par le commandement de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Évêque de Grenoble, pour l'instruction de son diocèse. Grenoble, 1653.

esprit janséniste qui était alors triomphant, qu'elle songeât à dresser le procès de ces miracles dont parlent ses annales, à s'appuyer sur l'autorité d'un évêque qui lui refusait sa sympathie, enfin à promouvoir en quelque façon une cause qui, d'après les règles de l'Église, est dévolue tout entière au chef du diocèse? Les jésuites de Grenoble gardèrent dans leur église le précieux dépôt qui leur avait été confié, et, pour le reste, s'abandonnèrent à la Providence[1].

Ici, nous touchons à la cause suprême. Nous pouvons nous égarer dans la recherche des causes humaines, celle-là ne trompe point. C'est Dieu seul qui élève et qui abaisse, et qui, dans sa sagesse infinie, choisit les moments pour manifester la sainteté de ses serviteurs. Il lui a plu, après quelques années, de laisser l'oubli, et une obscurité qui devient lentement impénétrable, couvrir la mémoire de sa servante. Elle s'est effacée de l'histoire, elle a disparu comme ces brillants météores qui éblouissent un instant pour retomber dans la nuit. Ainsi Dieu l'a voulu; mais on peut bien espérer que ce ne sera pas sans retour : il est bien permis de croire que ce n'est pas sans un dessein particulier de sa Providence que le trésor caché depuis plus de deux siècles a été de nouveau dévoilé au grand jour, et que le moment viendra où il sera mieux connu, plus aimé, et compté au rang des richesses de l'Église.

Ainsi Dieu l'a voulu; c'est le dernier mot de l'histoire. Mais s'il n'est point téméraire de chercher quels furent ses desseins, je dirais qu'il lui a plu de laisser dans l'oubli celle qui eut l'honneur d'être favorisée des apparitions du Sacré Cœur quelques années avant la bienheureuse Marguerite-Marie, mais qui ne reçut point la mission de le révéler au monde. Elle fut l'avant-courrière qui pouvait dire comme le Précurseur « *Illam oportet crescere, me autem minui.* Il faut que celle-ci grandisse et que je disparaisse ! » Elle fut l'aurore qui devait s'effacer devant le grand jour. Quelques historiens ont recueilli avec attention les diverses manifes-

1. Il n'est plus question de Marie de Valernod dans les annales du collège de Grenoble jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus.

tations sensibles, par lesquelles le Fils de Dieu préludait en quelque sorte à cette apparition dernière qui devait rappeler au monde les richesses de son cœur[1]. En les comparant entre elles depuis les temps qui précèdent l'hérésie janséniste, on remarque qu'elles deviennent plus nombreuses, plus pressantes. Marie de Valernod est la dernière, avant la bienheureuse Marguerite-Marie, qui ait reçu le privilège de contempler le Cœur sacré de Jésus, et on comprend, en lisant le récit qu'elle nous a laissé, que les temps sont proches : la clarté se fait plus vive et plus intense, et bientôt apparaîtra sur l'Église entière le Cœur sacré du Sauveur dans la plénitude de sa lumière et des ardeurs brûlantes de sa charité.

FERDINAND TOURNIER, S. J.

1. Voir, par exemple, *la France et le Sacré-Cœur*, par le P. Alet, S. J. Voir aussi une Notice sur Madame de Bressand, manuscrit inédit conservé à la Visitation de Voiron.

LA LETTRE AU CARDINAL GIBBONS

Nul de nos lecteurs n'a oublié l'émoi produit parmi les catholiques par la publication d'une traduction française de la *Vie du P. Hecker*, écrite en anglais par l'un de ses disciples, le P. Elliott. L'ouvrage était précédé d'une introduction très élogieuse, longuement motivée, de Mgr Ireland, le célèbre archevêque de Saint-Paul de Minnesota, aux États-Unis; ainsi que d'une préface, dans laquelle M. l'abbé Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris, résumait les théories heckériennes, les proposant au clergé du Vieux Monde comme la méthode d'apostolat et d'apologétique adaptée aux besoins et aux tendances du catholicisme de l'avenir.

Le livre rencontra un accueil enthousiaste auprès d'un grand nombre, mais aussi des oppositions énergiques de la part des défenseurs des anciennes doctrines. Personne n'ignore avec quelle vigueur l'américanisme fut combattu par M. Charles Maignen dans l'ouvrage intitulé : *Études sur l'américanisme. — Le Père Hecker est-il un saint?*

La querelle entre les deux partis s'envenimait, et un vrai danger se préparait pour l'Église. Naturellement, la cause devait aboutir au tribunal suprême. Elle fut soigneusement examinée à Rome, et Léon XIII, s'écartant pour cette fois des lenteurs traditionnelles, en vue de couper le mal dans sa racine, ne tarda pas à se prononcer sur cette grave question. Il n'a pas donné à sa sentence la forme solennelle d'une constitution apostolique adressée à toute la chrétienté. L'erreur n'ayant encore envahi que quelques provinces, il imita l'exemple des anciens papes, choisit dans les régions où les nouveautés avaient pris naissance le prélat le plus en vue, et lui adressa une lettre dogmatique, condamnant non des formules équivoques, mais la doctrine même, afin qu'ainsi la sentence parvînt à la connaissance, d'abord de tout l'épiscopat de l'Amérique du Nord, puis des autres églises de l'univers

catholique. C'est à l'archevêque de Baltimore, cardinal Gibbons, qu'échut cet honneur, comme à celui que l'importance de son siège, le plus ancien des États-Unis, et sa haute dignité placent à la tête de l'épiscopat américain.

I

Cette lettre restera dans les fastes de l'Église parmi les plus beaux monuments du magistère infaillible des papes. Car c'est bien comme Pasteur et Docteur de l'Église universelle, *ex cathedra*, que Léon XIII déclare ce que doit croire le chrétien sur quelques-uns des points les plus importants de l'enseignement catholique.

Jusqu'à quel point le mal, auquel Léon XIII a voulu remédier par sa lettre, avait-il déjà envahi, soit les florissantes églises d'Amérique, où il eut son origine, soit d'autres parties du monde chrétien ? Nous pensons qu'il était encore à ses débuts, et que le Souverain Pontife a jugé qu'il fallait extirper cette zizanie dès son apparition dans le champ du père de famille, à cause du danger tout particulier qu'il y avait de la voir s'étendre et devenir de plus en plus difficile à détruire. Tel est manifestement aussi le sentiment qu'expriment les évêques de la province de New-York, écrivant au Saint-Père, le 10 mars 1899 :

> Avec quelle sagesse Votre Sainteté a su réunir en un seul faisceau les nombreux sophismes et erreurs qui cherchaient à se faire passer pour doctrines bonnes et catholiques, sous le nom spécieux d' « américanisme » ! Mais, en même temps, avec quelle prudence, quelle discrétion, quelle suavité, et avec quelle force et quelle clarté Vous avez rempli la mission de Docteur suprême et infaillible !
>
> En vérité, cette dernière preuve de Votre sagesse n'est en rien inférieure à tant d'autres qui, au cours de Votre glorieux pontificat, ont provoqué l'admiration universelle des nations...
>
> Nous pouvons dire que le monstre qui, pour obtenir asile ou même droit de cité parmi nous, usurpait le beau nom d' « américanisme », est mort presque en naissant.
>
> A Votre Sainteté revient la gloire de cet heureux résultat. Si Vous n'étiez venu aussi opportunément à notre secours par Votre admirable lettre, combien, par ignorance plutôt que par malice, seraient tombés dans le piège ! En vain les évêques auraient essayé de défendre leurs ouailles contre l'erreur. L'erreur aurait graduellement pris des

racines plus fortes, et nous aurions été dénoncés et accusés de n'être point Américains.

Ce langage si noble et si foncièrement catholique de prélats américains suffirait à condamner l'étrange interprétation, donnée à la lettre de Léon XIII par plusieurs organes de la presse catholique d'Amérique et d'Europe. Il en est, en effet, qui, après s'être naguère trop compromis en faveur des idées dites « américaines », ont osé prétendre que les doctrines réprouvées par le Pape n'existaient pas en Amérique ; selon eux, la condamnation pontificale n'atteindrait que des formules mal comprises dans les pays de l'Ancien Monde; elle n'aurait d'autre but que d'empêcher les fidèles, en deçà de l'Atlantique, de se laisser tromper par l'équivoque de certaines propositions, innocentes en Amérique, mais fausses en Europe par suite des différences de génie et de conditions d'existence.

C'est prêter au Souverain Pontife une manière d'agir inouïe dans un enseignement *ex cathedra.* Si Léon XIII a cru devoir désigner sous le nom d'américanisme les doctrines condamnées; s'il a adressé sa lettre au chef de l'épiscopat des États-Unis, afin que par ses soins et ceux de ses collègues, à qui d'ailleurs il en envoyait copie en même temps, elle vînt à la connaissance de tous les catholiques de ce grand pays, nulle subtilité ne nous amènera à croire que les erreurs censurées n'aient pas eu de docteurs ni de défenseurs en Amérique. Et ceux qui s'obstineraient à soutenir une pareille opinion nous autoriseraient à leur dire qu'en cela ils ressuscitent les procédés hérétiques du jansénisme, distinguant le *fait* et le *droit* dans la condamnation des cinq propositions de Jansénius, et admettant que les propositions étaient justement réprouvées, mais niant qu'elles fussent dans Jansénius.

Nous allons parcourir chacun des points de cette lettre. La concision avec laquelle sont exposées et réfutées les nouvelles erreurs rendront opportunes quelques explications.

II

La première erreur que condamne le Saint-Père regarde

le dogme. Deux dangers sont signalés : premièrement, dissimuler quelques-unes des vérités catholiques par un zèle mal entendu, et avec l'intention de faire accepter plus facilement les enseignements du catholicisme; secondement, retenir les dogmes définis, mais en adoucir le sens en leur attribuant une signification autre que celle que leur donne l'Église.

Il ne peut être question pour les catholiques de diminuer le nombre des articles contenus dans notre symbole et inscrits par l'Église au nombre des vérités révélées. Ce serait apostasier et se ranger au nombre des hérétiques. Mais ce que le Saint-Père condamne ici, c'est cette funeste condescendance par laquelle des hommes, d'ailleurs bien intentionnés, distingueraient entre les dogmes, regardant les uns comme plus importants, les autres comme secondaires, et, pour ne pas effaroucher les dissidents, passeraient ceux-ci sous silence et admettraient le nouveau fidèle à la communion catholique sans exiger son adhésion à tous les enseignements de la foi.

Ce silence n'a rien de commun avec les ménagements prudents que l'on garde en instruisant un néophyte. Ici il faut avancer progressivement; mais on ne l'admettra dans le sein de l'Église que lorsqu'il aura adhéré, au moins implicitement, à toutes les vérités de la foi. Le Saint-Père réprouve cette dissimulation par laquelle on laisserait croire qu'on peut tenir une doctrine condamnée par la sainte Église. Ainsi laisserait-on s'obscurcir peu à peu la vérité révélée; on irait contre le précepte donné par Jésus-Christ à ses apôtres : « Enseignez aux peuples à pratiquer tout ce que je vous ai commandé »; on transgresserait le précepte du concile du Vatican, déclarant qu'il faut croire de foi divine et catholique tout ce qui est renfermé dans la parole de Dieu, transmis par les Écritures et la tradition, et proposé à notre foi par le jugement solennel de l'Église comme révélé de Dieu, qu'elle le définisse par un jugement solennel, ou par le magistère universel.

Le Souverain Pontife réprouve également cette tactique qui consiste à retenir la formule définie par l'Église, mais à lui attribuer une signification autre que celle qui lui fut toujours attribuée parmi les fidèles. N'est-ce pas par un artifice

semblable que le rationalisme voudrait faire croire qu'il accepte les doctrines du catholicisme sur la création, la Trinité, l'Incarnation, la divinité de Jésus-Christ? Et cette erreur n'était-elle pas condamnée par le concile du Vatican, déclarant qu'il faut conserver aux définitions de foi le sens dans lequel elles furent toujours entendues dans l'Église, et qu'il n'est pas permis de s'en écarter sous prétexte d'une plus haute intelligence des vérités divines[1] ?

III

Après la dogmatique, la discipline. L'américanisme trouve trop intransigeante sur ce point l'Église catholique. La société nouvelle tend de plus en plus à se dégager des langes de son enfance. En toutes les branches de l'activité humaine, elle respire à pleins poumons l'air de la liberté. L'autorité ecclésiastique résistera-t-elle seule à l'entraînement des peuples? Ce n'est pas que l'Église ait appliqué à sa discipline l'intransigeance qu'elle a maintenue pour ses enseignements

1. N'était-il pas à craindre que le dogme catholique fût laissé trop dans l'ombre ou même représenté peu exactement dans la méthode de conférences pour les protestants, qui est attribuée au P. Hecker? Voici, à ce sujet, quelques extraits de sa biographie par le P. W. Elliott :

« Il (le P. Hecker) savait bien que l'Américain non catholique aspire à traiter avec Dieu moyennant aussi peu de secours extérieurs que possible. Arriver à Dieu par sa seule activité spirituelle, sans s'arrêter aux formes plus ou moins humaines, telle est son ambition d'âme. Il ne trouve de satisfaction religieuse que dans une vie spirituelle où il traite directement avec Dieu, son Verbe inspiré, son Esprit-Saint. Le P. Hecker brûlait de dire à ses compatriotes que l'Église catholique leur donne une envolée vers Dieu mille fois plus directe que tout ce qu'ils ont pu rêver... Ce n'étaient pas seulement les vérités de la Révélation que le P. Hecker traitait dans ses conférences. Les premiers principes de la religion naturelle faisaient le fond de tous ses tableaux du vrai christianisme. Que Dieu est bon, que les hommes ne seront punis que pour leurs méfaits personnels, que les hommes sont nés pour s'unir à Dieu et qu'ils y aspirent dans leurs bons moments; qu'ils sont tous égaux, étant tous faits à la ressemblance de Dieu, doués de libre arbitre et appelés au même bonheur éternel : telles étaient les grandes vérités qu'il proposait tout d'abord à son auditoire, pour les mettre ensuite en parallèle avec la doctrine protestante. *Telle était la marche qu'il suivait, plutôt que d'instituer une comparaison des titres historiques ou des arguments bibliques, cette voie bien battue mais rebutante de la controverse ordinaire.* Selon lui, le protestantisme pèche encore plus contre l'intégrité de la nature humaine que contre les vérités de la révélation chrétienne. Sa

dogmatiques. Non; elle a su faire la part des temps et des lieux; elle a adouci la rigueur de ses lois pratiques selon que les circonstances le demandaient; mais elle maintient ferme le principe d'autorité, et se réserve toujours le droit de diriger ses enfants dans les voies de la vertu. Ce joug, le libéralisme le supporte difficilement; s'il accepte en théorie l'autorité suprême du Pontife romain, c'est à condition qu'il en usera le moins possible; et pratiquement il tiendra peu compte des préceptes positifs, par exemple des condamnations de l'*Index* ou des lois du jeûne et de l'abstinence.

A ce propos l'américanisme émet une thèse singulière, que relève justement Léon XIII. L'autorité disciplinaire de l'Église aurait subi d'étranges variations. La vie chrétienne dépend d'un double principe : le principe intérieur, qui est l'action intime du Saint-Esprit, et l'action extérieure et direc-

préoccupation était de placer le catholicisme dans un nouveau jour, celui de la raison et de la liberté. » (*The Life of F. Hecker*, 2[d] ed. New-York, 1894, p. 335-336. *Le P. Hecker*, Paris, 1897, p. 336-337. Nous utilisons la traduction française, ici et dans les citations qui suivront, mais en la corrigeant et la complétant d'après l'original. La phrase que nous avons mise en *italiques* dans la citation, et qui manque totalement dans l'édition française, peut donner une idée des mutilations commises par les traducteurs ou « adapteurs ».)

« Je voudrais, dit un jour le P. Hecker à ses amis, ouvrir les portes de l'Église aux rationalistes; elles me semblent fermées pour eux. Je sens que je suis le pionnier qui ouvrira la voie. *Je suis entré dans l'Église en contrebande*; Brownson a fait de même. » Et il aurait voulu abolir la douane, ouvrir largement le port pour l'entrée dans l'Église de tous ceux qui n'avaient conservé que leur raison pour guide. Les mots ci-dessus en *italiques* avaient été prononcés avec un accent puissant et un vif sentiment. » (*The Life*, p. 344; trad., p. 348.) — D'après le P. Hecker, l'enseignement catholique doit entièrement se renouveler, en réalisant la fusion de toutes les idées chères à l'âge moderne : « L'Esprit-Saint, écrivait-il en 1875, prépare en ce moment l'Église pour une plus abondante infusion de lui-même dans les cœurs des fidèles. Cette action accrue de l'Esprit-Saint renouvellera toute la face de la terre, dans la religion et dans la société. Des âmes seront inspirées par lui pour coopérer à cette œuvre... Des hommes seront réclamés, possédant cette universelle synthèse de vérité qui permettra de résoudre les problèmes, d'éliminer les antagonismes et de satisfaire aux grands besoins de notre époque; — des hommes qui défendront et soutiendront l'Église contre les menaces de destruction avec des armes convenables au temps où nous vivons; — des hommes qui sauront prendre toutes les aspirations du siècle, en fait de science, de mouvement social, de politique, de spiritisme, de religion, dont on abuse maintenant contre l'Église, et les transformer en moyens de défense et d'universel triomphe pour elle. » (*The Life*, p. 390-391; trad., p. 397-398.)

tive de l'Église. D'après les théories du P. Hecker, ces deux principes devraient exercer simultanément leur influence sur le peuple fidèle; et, de fait, cette double motion s'exerçait régulièrement chez les catholiques, jusqu'au jour où la Réforme du seizième siècle vint porter le trouble au sein de l'Église. Le principal but du protestantisme fut de détruire l'autorité du Pasteur suprême et de jeter l'Église dans l'anarchie. La marche séculaire du christianisme fut alors arrêtée. Pour combattre la révolte, il fallut fortifier l'autorité extérieure du pontife; négliger l'action intime du Saint-Esprit, et tourner tous ses efforts du côté de la direction extérieure de la société chrétienne. Trois siècles furent consacrés à cette lutte, d'où l'autorité du Pasteur suprême est sortie victorieuse. Par le beau décret du Vatican sur la puissance du Pape et son infaillibilité, les droits de l'autorité pontificale sont mis à l'abri de toute atteinte. Il n'y a donc plus désormais à se préoccuper de ce qui regarde l'autorité absolue du Saint-Siège, et l'Église peut reprendre sa marche en avant sous la motion tous les jours plus accentuée du Saint-Esprit. La conclusion de l'américanisme est que désormais l'action disciplinaire du Pontife romain doit diminuer peu à peu, et que les chrétiens, dégagés de cet assujettissement, en viendront par la force des choses à une sorte de *self-government*. Et ainsi, comme tout naturellement, le gouvernement de l'Église sera conduit à se conformer aux tendances de la société moderne[1].

1. « La définition du concile du Vatican, dit le P. Hecker, ne laisse subsister aucun doute sur l'autorité du chef de l'Église. Pour ma part, je remercie sincèrement les Jésuites d'avoir exercé leur influence dans ce sens, fût-elle aussi considérable que d'aucuns le veulent faire croire. C'était à faire, pour que l'Église pût reprendre le cours normal de son action. Et comment ? L'autorité divine extérieure de l'Église une fois complétée, fixée au-dessus de toute controverse, son attention et celle de ses enfants peut se tourner désormais plus directement vers l'autorité divine et intérieure du Saint-Esprit dans l'âme humaine. *L'Église tout entière donnant son attention à l'inspiration intérieure du Saint-Esprit, il en résultera sa rénovation, et elle sera en état de reprendre sa place et son vrai rôle en Europe et dans le monde entier.* Car il ne faut pas oublier que le moyen immédiat de la perfection chrétienne est la direction intérieure du Saint-Esprit, tandis que la *garantie* que nous sommes dirigés par le Saint-Esprit, et non par notre imagination ou nos préjugés, consiste dans notre filiale obéissance à la divine autorité extérieure de l'Église. Si pendant trois siècles les écoles les

Bizarre conséquence ! En promulguant son décret, le concile du Vatican tendait à fortifier l'action du Pape sur le monde chrétien, et voilà que d'après les nouveaux docteurs, l'effet de la définition serait de réduire aux plus faibles proportions l'action de la papauté. C'est bien peu comprendre la portée de la définition du Vatican. Car, comme le dit Léon XIII, « s'il y a une conséquence à tirer du magistère infaillible de l'Église, c'est que nul ne doit chercher à s'écarter de son enseignement ; que tous ont le devoir de s'en remettre absolument à lui pour se laisser instruire et diriger, afin de se conserver plus facilement indemnes de toute erreur privée. Ajoutons que ceux qui raisonnent ainsi s'écartent tout à fait du sage plan de la Providence divine, qui, par cela même qu'elle a fait affirmer par une sentence des plus solennelles l'autorité et le magistère du Siège apostolique, a voulu précisément procurer dans les périls du temps présent une garantie plus efficace aux intelligences catholiques. La licence, confondue un peu partout avec la liberté, la passion de tout dire et de tout contredire, enfin la permission de tout penser et de traduire toute pensée par des écrits, ont répandu sur les esprits des ténèbres si profondes que l'utilité et la nécessité du magistère, en vue de retenir les fidèles dans les limites du devoir et de la conscience, sont devenues plus grandes qu'auparavant. »

Ce n'est pas, ajoute le Saint-Père, prévenant un préjugé aujourd'hui trop répandu dans le monde savant, que l'Église, rejette les découvertes de l'esprit humain ; loin de là ! Elle accueille favorablement, et ce que ses recherches rencontrent

plus accréditées par l'Église ont donné la prépondérance, dans leur enseignement et leur direction spirituelle, aux vertus qui sont en rapport direct avec l'autorité extérieure de l'Église, il faut se rappeler que toutes les hérésies de cette époque battaient en brèche cette autorité. Cet enseignement devait donc être ce qu'il a été ; c'était le seul moyen de préserver les fidèles de la contagion. Si cet enseignement a eu pour conséquence de rendre les catholiques pareils à des enfants, moins virils et moins actifs que d'autres, cela était inévitable dans les circonstances. La définition du Vatican nous donne (les Jésuites en soient loués!) toute liberté de tourner notre attention dans un autre sens et de cultiver d'autres vertus. Si un incrédule dans le passé valait deux catholiques en énergie et en activité, à l'avenir, un catholique, mû par le Saint-Esprit, vaudra une demi-douzaine ou un millier d'incrédules et d'hérétiques. » (*The Life*, p. 365-366 ; trad., p. 375-376, où manque la phrase en *italiques.*)

de vrai dans le domaine des sciences, et les conclusions pratiques qui ont pour effet d'étendre la prospérité des nations; mais en faisant remarquer que ces découvertes ne sauraient être utiles si elles vont contre l'autorité et la sagesse de l'Église. Dans ce cas, en effet, seraient-elles un progrès véritable ?

IV

Après avoir ainsi réprimé les écarts de l'américanisme sur les fondements mêmes de la foi et de l'obéissance chrétienne, le Souverain Pontife en vient aux doctrines ascétiques. Ici tout n'est pas répréhensible. La *Vie du P. Hecker* contient des aperçus vraiment beaux sur la vie spirituelle, sur l'action du Saint-Esprit dans les âmes pieuses. On y retrouve parfois les profonds enseignements de saint Paul sur la vie de la grâce. Malheureusement l'exagération dépare trop souvent ce que présentent de séduisant ses théories mystiques.

Nous avons déjà dit plus haut comment le P. Hecker distingue une double vie dans l'Église : l'une, intérieure, produite par l'opération immédiate du Saint-Esprit dans les âmes; l'autre, extérieure, venant de l'organisme de l'Église et de son autorité directive; comment ces deux vies allaient se développant parallèlement, jusqu'au jour où la Réforme protestante, attaquant la vie extérieure, obligea les fidèles à concentrer leurs efforts pour sauvegarder le principe extérieur de l'autorité, en l'exagérant même et imposant un arrêt aux développements du principe intérieur ; comment le principe extérieur d'autorité ayant été mis en sûreté par la définition du Vatican, la vie intérieure allait reprendre sa marche trop longtemps interrompue. De là une effusion plus abondante du Saint-Esprit dans la société de l'avenir, effusion tellement riche que, plongées dans les clartés divines, les âmes saintes n'auraient presque plus besoin de la direction des hommes; bien plus, que cette direction, au lieu de leur être utile, serait pour elles une entrave dans les voies de la perfection [1].

1. Voir les textes déjà cités (p. 762). Entre beaucoup d'autres semblables, relevons encore celui-ci : « Le moyen de sortir de nos difficultés actuelles, dit le P. Hecker, en parlant des conflits religieux de l'Europe, c'est de

Dans cette théorie, le Saint-Père reprend deux choses : d'abord la témérité avec laquelle on se permet de déterminer les opérations du Saint-Esprit dans la société de l'avenir ; et puis les fausses conséquences qu'on en tire, savoir l'inutilité des directions de l'homme pour celui qui avance dans les voies de la perfection.

N'est-ce pas une étrange témérité, dit le Pape, de vouloir préciser la mesure avec laquelle Dieu répandra désormais les dons de son Esprit sur les fidèles, et de poser en principe qu'ils seront à l'avenir plus grands et plus nombreux que par le passé ? Dieu n'est-il pas le maître de ses grâces et ne les dispense-t-il pas à son gré ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : *L'esprit souffle où il veut* ? Et l'Apôtre n'a-t-il pas écrit : *La grâce est donnée à chacun de nous selon la mesure du don du Christ* ?

Et puis, ajoute Léon XIII, si l'on jette les yeux sur les premiers siècles de l'Église, avec ses apôtres, ses martyrs, ses vierges, ses évêques, ses docteurs, ses confesseurs, comment croire que le Saint-Esprit ait été plus avare de ses dons qu'il ne le sera pour les générations futures ? Et, nous permettrons-nous d'ajouter, qui croira à ce ralentissement de grâces à la suite de la Réforme protestante, quand on voit cette phalange de saints qui ont étonné le monde par leurs vertus, les Gaétan de Thienne, les Ignace de Loyola, les François Xavier, les Philippe de Néri, les Charles Borromée,

revenir à une spiritualité plus libre que celle que la Providence assignait comme réaction contre le protestantisme au seizième siècle, à une spiritualité qui est, et a toujours été, la loi normale de la vie intérieure des chrétiens. Le seizième siècle accentuait l'obéissance ; notre époque n'accentue aucune vertu morale particulière, mais pousse plutôt l'âme vers la Foi, l'Espérance et la Charité comme les sources de la vie, et fait sa vertu distinctive de la fidélité à la direction du Saint-Esprit, inclinant le chrétien vers la vertu morale la plus en rapport avec sa nature, les exigences de son état et les autres circonstances. » Le biographe observe à propos de cette théorie : « Pour un observateur ordinaire, la connaissance de nos contemporains donne peu d'espoir de voir cette spiritualité faire de grands progrès. Mais tel n'était pas l'avis du P. Hecker. Il soutint toujours qu'elle devait être adoptée de préférence à toute autre par les esprits dirigeants dans le christianisme ; car l'indépendance des caractères la réclame ; et cette indépendance est, par une disposition spéciale de la Providence, le trait caractéristique des âmes d'élite de notre temps. » (*The Life*, p. 313-314, 311 ; trad., p. 308, 305.)

les Thérèse de Jésus, les Jean de la Croix, les Alphonse de Ligori, les Paul de la Croix, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ? Surtout si l'on considère les tendances de la société moderne, plus matérialistes qu'ascétiques. Il faut être bien épris des mœurs américaines pour croire que cette activité fébrile dans la poursuite des richesses terrestres, cette soif d'indépendance aboutiront à un renouvellement de la sainteté sous l'action du Saint-Esprit.

Que penser aussi des conséquences à tirer des effusions toujours croissantes du Saint-Esprit dans nos âmes, à savoir l'inutilité et même la nocuité du magistère externe pour l'âme arrivée à un haut degré de perfection ? Encore un point sur lequel le Pasteur suprême redresse les théories de la nouvelle école. Il leur oppose tout d'abord les lois de la Providence dans l'œuvre du salut. La révélation nous vient de Dieu, mais par le magistère des hommes. Les lumières du Saint-Esprit doivent illuminer nos âmes, et, sans elles, vain serait l'enseignement de l'homme ; on ne saurait même refuser à l'Esprit divin le pouvoir d'éclairer par lui-même sans le secours du magistère créé ; mais ce n'est pas son mode ordinaire d'agir sur l'âme. Paul, terrassé sur le chemin de Damas, éclairé miraculeusement des lumières d'en haut, est envoyé à Ananie pour apprendre de lui les volontés divines.

Contraire aux lois ordinaires de la Providence, la théorie du P. Hecker ne l'est pas moins à la pratique des saints. Instruits par l'expérience et connaissant mieux les ruses du démon, plus ils montaient vers les sommets de la perfection, plus ils sentaient le besoin de ne s'y pas hasarder sans avoir pour guides de sages directeurs, profondément versés dans les voies de Dieu. Qui ignore avec quelle sollicitude les sainte Thérèse, les sainte Françoise de Chantal cherchaient des conseillers éclairés pour les diriger dans les voies élevées par lesquelles les faisait marcher la divine volonté ? C'est là surtout qu'il faut craindre les illusions de l'amour-propre et les tromperies de cet ange de ténèbres qui se transforme en ange de lumière. C'est pourquoi le recours à de sages directeurs, ajoute Léon XIII, a toujours été en usage dans l'Église ; d'une voix unanime il a été recommandé par tous les hommes

qui se sont fait remarquer par la sagesse et la sainteté ; et ce n'est pas sans témérité et sans danger que l'on s'éloignerait de leurs enseignements. Du reste, par une sorte d'heureuse contradiction, le P. Hecker lui-même, dans les difficultés de ses entreprises, ne se fiait pas tellement à ses lumières qu'il ne recourût aux conseils d'hommes doctes et prudents.

V

Des théories sur l'action du Saint-Esprit dans l'âme à celles des vertus, la transition était toute naturelle. Sur cette matière, l'américanisme introduit des doctrines peu conformes aux enseignements de la théologie et qui ne pouvaient échapper à la censure pontificale. Deux points surtout ont attiré l'attention du Pape. C'est d'abord la préférence accordée aux vertus naturelles sur les vertus surnaturelles; c'est ensuite la distinction établie entre les vertus *actives* et les vertus *passives*, et la préférence donnée aux premières sur les autres[1].

1. « L'exagération, par le protestantisme, du principe d'individualité, dit le P. Hecker, a amené l'Église à réagir et à restreindre ce principe, afin que sa propre et divine autorité pût avoir tout son jeu légitime et exercer sa salutaire influence. Les erreurs et les maux de l'ère de la Réforme eurent pour origine une indépendance personnelle sans frein. Il fallait y opposer l'habitude d'une dépendance personnelle plus étroite : *Contraria contrariis curantur*. La défense de l'Église et le salut des âmes furent donc (dans ces circonstances) ordinairement assurés au détriment des vertus naturelles qui, proprement, font la virilité du chrétien dans le monde. Le point gagné fut le maintien et la victoire de la vérité divine, ainsi que le salut des âmes ; la perte fut une certaine défaillance de l'énergie, entraînant avec elle un affaiblissement de l'activité dans l'ordre naturel. Le gain reste permanent et inestimable ; la perte n'est que temporaire et réparable. » Le P. Elliott ajoute : « Les vertus *passives*, cultivées sous l'action de la Providence pour la défense de l'autorité religieuse extérieure, alors menacée, et qui produisirent d'admirables effets comme uniformité, discipline et obéissance, avaient leurs avantages dans l'état politique du temps de la Réforme et après, alors que presque tous les gouvernements étaient monarchiques. Maintenant ils sont ou républicains ou constitutionnels, et sont censés être dirigés par les citoyens eux-mêmes. Ce nouvel ordre de choses demande nécessairement l'initiative individuelle, l'effort personnel et l'intervention directe dans les affaires publiques. Le sort des nations dépend du courage et de la vigilance des votants. C'est pourquoi, sans détruire l'obéissance, les vertus actives doivent être cultivées de préférence à toutes les autres, aussi bien dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel. Dans le premier, il faut développer l'action personnelle à tous les degrés; dans le second, la direction

Pour mieux faire saisir le jugement du Saint-Père, il sera utile, croyons-nous, de résumer les doctrines de la scolastique touchant les vertus. Elles sont magnifiquement exposées dans la seconde partie de la Somme théologique de saint Thomas.

L'âme humaine est composée d'un certain nombre de puissances, distinguées les unes des autres par leurs diverses opérations. Ces puissances sont fortifiées par les habitudes qui les inclinent vers tel ou tel objet; et, sous l'empire de ces habitudes, elles peuvent tendre vers le bien ou vers le mal. Facilitant l'acte bon, elles s'appellent vertus; tendant au mal, elles se nomment vices.

La vertu est donc essentiellement agissante, et c'est par

intérieure de l'Esprit-Saint dans l'âme individuelle. » (*The Life*, p. 393; trad., 400-401.) — Mgr Irleland dit, de son côté : « Le P. Hecker insistait sur les vertus naturelles et sociales. Le peuple américain les tient en haute estime. Elles sont les plus apparentes, et visiblement les plus indispensables à l'établissement comme à la conservation d'une société prospère. La loyauté, l'honnêteté dans les affaires, l'obéissance à la loi et à l'ordre, la tempérance, le respect du droit des autres, tout cela est ordonné par la raison avant même que la révélation ne nous parle, et l'absence des vertus proprement surnaturelles a conduit les non-catholiques à y attacher une importance capitale. Il serait bien difficile de persuader à un Américain qu'une Église, qui ne pousserait pas à ces vertus primordiales, en peut inspirer d'autres qu'elle-même proclame d'un ordre plus élevé et plus ardu; étant donnée l'absolue persuasion où il est que son pays est destiné à produire un état social élevé, la première chose qu'il demande à une religion, c'est de montrer de quoi elle est capable dans cet ordre de faits. Rien n'est plus conforme à la doctrine catholique. Le Christ n'est pas venu pour détruire, mais pour parfaire ce qui est dans l'homme; les grâces et les vérités de la révélation n'aboutissent pas moins sûrement à élever la vie présente qu'à acquérir la vie future... Le peuple américain donne peu d'attention aux choses abstraites; c'est le résultat qu'il considère dans la morale, et nous devons tenir compte de sa manière de juger les choses. L'Église est appelée aujourd'hui à marquer davantage son action dans l'ordre naturel. Dieu me préserve — on voudrait peut-être m'en soupçonner — de désirer que nous détournions, ne fût-ce qu'un instant, notre attention de la garde du surnaturel; c'est dans l'intérêt même du surnaturel que je parle. Et les vertus naturelles, pratiquées avec les dispositions convenables du cœur et de l'esprit, deviennent surnaturelles. Chaque siècle a son idéal en fait de perfection chrétienne. Tantôt c'est le martyre, et tantôt l'humilité du cloître. Aujourd'hui il nous faut l'homme d'honneur chrétien et le citoyen chrétien. Que les catholiques donnent l'exemple d'un vote honnête et d'une bonne tenue sociale : ils feront plus pour la gloire de Dieu et le salut des âmes que s'ils se flagellaient la nuit, ou s'en allaient en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. » (*The Life*, Introd., p. XI-XII; trad., p. XLV-XLVII.)

erreur de langage que l'américanisme distingue entre les vertus actives et les vertus passives.

Les considérant dans leur origine, dans leur but, et aussi dans leur objet, la théologie distingue trois sortes de vertus : les naturelles, les surnaturelles ou infuses, et les *théologales*. Les vertus naturelles et acquises naissent des forces natives, sont produites par une répétition plus ou moins fréquente des actes propres à nos facultés et perfectionnent l'âme en lui rendant plus faciles les actions conformes à la raison naturelles. C'est ainsi qu'un homme deviendra tempérant ou juste, en s'abstenant fréquemment des plaisirs sensuels, ou en multipliant les actes de justice à l'égard du prochain. Ces actes sont toujours louables, quand ils se font pour un but honnête et d'une manière raisonnable; mais, isolés, ils ne conduiraient pas à la vie éternelle.

Les vertus infuses et surnaturelles proviennent d'une cause plus élevée et tendent à une fin plus noble. Elles ne sont pas le produit de nos actes, mais le résultat de l'action directe du Saint-Esprit. C'est pourquoi la théologie les appelle infuses. Elle les nomme également surnaturelles, parce que, produites par une cause supérieure à notre nature, elles n'entrent pas en action sans la motion de cette même cause, le Saint-Esprit, et parce que tous leurs actes sont dirigés vers une fin à laquelle notre nature, livrée à ses propres forces, ne saurait prétendre, c'est-à-dire vers la vision immédiate de Dieu, la vision béatifique. Cependant, quant à leur objet prochain, les vertus naturelles peuvent se rencontrer avec les vertus surnaturelles. Le juge, par exemple, peut rendre une sentence équitable, ou par la vertu naturelle de justice, ou par cette même vertu infuse dans nos âmes sous l'opération du Saint-Esprit. Dans le premier cas, l'acte de vertu est un ornement de cette vie, mais ne mérite pas les récompenses du ciel; dans le second, la même action, si elle se fait en état de grâce, mérite à son auteur les récompenses de l'éternité.

A un degré bien supérieur viennent les vertus théologales, qui ont Dieu pour objet immédiat. Elles sont infuses, car le Saint-Esprit peut seul produire en nous la foi, l'espérance et la charité; elles sont essentiellement surnaturelles, ayant

pour objet propre Dieu, non plus considéré comme Créateur, mais comme nous communiquant sa vie intime.

Ces principes posés, il est facile d'établir la comparaison entre ces trois sortes de vertus. Le premier rang revient, sans conteste, aux vertus théologales qui nous font pénétrer au plus intime de la vie divine ; après elles viennent les vertus surnaturelles, produites en nous directement par le Saint-Esprit et sanctifiant nos actions en vue de la vie éternelle ; enfin, au troisième rang, il faut mettre les vertus naturelles perfectionnant nos facultés, mais dans les limites de la nature, et ne donnant droit aux récompenses du ciel qu'autant qu'elles seront élevées par le Saint-Esprit à un état supérieur.

Ce sont pourtant ces dernières qui, dans les doctrines américanistes, l'emportent sur les autres. Ainsi, observe très sagement le Souverain Pontife, la nature, enrichie de la grâce, serait plus faible que si elle était abandonnée à ses seules forces ; ainsi les saints que l'Église honore d'un culte public se sont montrés faibles et incapables, pour avoir excellé dans les vertus chrétiennes ! Un saint François Xavier, une sainte Thérèse ont-ils rien à envier en fait d'activité à ces grands industriels d'Amérique qui, tout entiers aux choses de ce monde, entassent millions sur millions ; à plus forte raison, qu'ont-ils à leur envier, quant à l'acquisition des véritables richesses du chrétien, qui sont les mérites de la vie éternelle ? Enfin, comment concilier avec la prééminence des vertus naturelles cette abondante et extraordinaire effusion du Saint-Esprit, que les disciples du P. Hecker se plaisent à promettre à la société nouvelle ? A quoi s'appliquera-t-elle, dès qu'au rang des plus hautes vertus il faudra mettre celles qui, nées des seules forces natives, resteront dans les sphères de la simple nature ? Enfin, de quelle utilité pour le ciel seront ces vertus dépouillées de la grâce, à moins que nous ne tombions dans les erreurs du pélagianisme, niant la nécessité de la grâce pour opérer les œuvres du salut ?

Tout est confusion dans ces doctrines de l'américanisme sur les vertus, et comme il nous répugne de voir dans ses adeptes des hérétiques, nous aimons à croire qu'ils ne se sont pas assez rendu compte du sens des mots quand ils

ont comparé les vertus naturelles aux vertus surnaturelles, et qu'ils ont donné le pas aux vertus actives sur celles qu'ils nomment passives.

VI

L'Amérique, avec sa passion de l'indépendance, semble un terrain peu fait pour la vie religieuse. Se vouer à la pratique perpétuelle de l'obéissance, prendre pour direction de sa volonté celle des supérieurs, n'est-ce pas aller contre les instincts de ses peuples ?

Et cependant les établissements religieux y sont en pleine prospérité. Dégagés de toutes les entraves que nos gouvernements d'Europe mettent à la fondation de maisons consacrées à la prière, à la charité, à l'exercice des plus hautes vertus, les instituts religieux s'y multiplient et donnent au monde chrétien d'admirables exemples de sainteté. Mais l'américanisme, en ce point comme en beaucoup d'autres, a substitué ses fausses théories à l'enseignement traditionnel de l'Église.

Ce n'est pas que le P. Hecker ait, dès le principe, méconnu la dignité et les avantages de la vie religieuse, lui qui força pour ainsi dire les portes du couvent des Rédemptoristes. Mais quand, pour avoir transgressé les prescriptions de l'Institut, il fut expulsé de la congrégation, ses idées changèrent. Il voulut bien fonder une association de prêtres destinée à la conversion des protestants d'Amérique; mais il en bannit les engagements des vœux, et n'admit d'autres liens entre ces religieux des temps nouveaux, comme il les appelle, que les liens intérieurs du Saint-Esprit. Quant aux vœux, son biographe énonce cette maxime :

En fait de stabilité, les hommes d'un caractère ferme n'ont besoin d'aucun vœu pour garantir leur fidélité à une vocation divine. Quant aux hommes d'un caractère faible, ils peuvent bien faire vœu de garder une fidélité extérieure ; mais cela est de peu de fruit pour eux-mêmes et leur *inamovibilité* devient souvent un immense embarras pour leurs supérieurs et pour leurs frères. (*The Life*, p. 300; trad., p. 289.)

Le Pauliste, dit le P. Hecker lui-même, comme type spécial de religieux, est un homme qui, stimulé par les besoins urgents de l'Église, emploie les moyens spéciaux que ces besoins réclament. Ce qu'un membre d'un autre corps religieux fera d'après la direction divine

manifestée extérieurement, le Pauliste le fera sous l'impulsion intérieure du Saint-Esprit. (*The Life*, p. 292; trad., p. 279.)

Ailleurs le biographe résume ainsi les délibérations de la communauté naissante :

La question était de choisir entre deux genres de communautés : l'une liée fortement à l'Église par des obligations extérieures sous forme de vœux, plaçant ses membres dans des relations particulièrement strictes vis-à-vis de la loi canonique; l'autre dans laquelle les membres s'en rapporteraient pleinement à la force de la grâce divine et à leur résolution de ne jamais abandonner la lutte pour la perfection. Laquelle de ces deux institutions faciliterait davantage l'action du Saint-Esprit dans la Providence présente? Laquelle produirait le type d'apôtre le plus apte à évangéliser une nation d'hommes et de femmes indépendants et habitués à ne compter que sur eux-mêmes? Les Paulistes optèrent pour la communauté libre. » (*The Life*, p. 300; trad., p. 289-290.)

Voilà bien un nouveau mode de vie religieuse. Un groupe de prêtres se réunit pour une action commune, soit pour la conversion des protestants ; chacun y entre en conservant intacte son individualité. Aucun engagement envers la société et ses supérieurs ; le seul lien entre eux est tout intérieur, c'est le Saint-Esprit que chacun pourra entendre à sa manière ; il restera dans la communauté tant qu'il lui plaira, car le Pauliste ne peut renoncer à son individualité, à son indépendance.

A ce portrait Léon XIII n'a pas reconnu le vrai type du religieux. Aussi reproche-t-il à l'américanisme d'émettre des principes qui détruisent la vie religieuse, en rejetant les vœux que toute la théologie catholique regarde comme sa base essentielle, et en rabaisssant, comme il le fait, la dignité et l'efficacité de ces saints engagements.

Privée de ce fondement, une association de bons prêtres, de pieux laïques, pourra être de grande utilité dans l'Église ; et le Souverain Pontife ne sera pas pour eux avare de ses encouragements : témoin la pieuse Compagnie de Saint-Sulpice, les Eudistes, l'Oratoire de Rome ou de France, et nous ajoutons volontiers les Paulistes eux-mêmes. Mais on ne comprendra jamais aucune réunion de ce genre dans le nombre des instituts religieux.

Sur ce point donc, comme sur les autres, le Pape expose la vraie doctrine de l'Église : les vœux, fondement essen-

tiel de toute société religieuse; dignité des vœux, qui, loin de favoriser la mollesse, mettent à la suite de Jésus-Christ une élite de chrétiens dévoués et énergiques; qui, loin de diminuer la liberté des fidèles, leur assurent la liberté véritable, la liberté dans le Christ que prêchait saint Paul, cette liberté qui nous soustrait à l'humiliante servitude des passions.

Ensuite, en traits rapides, il décrit magnifiquement les œuvres des familles religieuses, au point de vue surnaturel d'abord : prédications, instruction de la jeunesse, sanctification par les sacrements, œuvres de charité; et dans les louanges qu'il distribue aux religieux, il n'oublie pas ceux qui, voués à la solitude des cloîtres, offrent au Seigneur, pour le salut du monde, prière continuelle et sacrifice, et qui ont pour mission d'apaiser la colère de Dieu irrité contre un monde coupable.

Ce sont là de beaux enseignements donnés à des peuples incroyants, déchaînés aujourd'hui plus que jamais contre les institutions monastiques; c'est une leçon pour des chrétiens peu au courant de la mystique chrétienne, qui vont souvent jusqu'à faire peu de cas de la dignité et du mérite des vœux, et à prétendre que les actions faites sans ces solennels engagements sont plus méritoires, sous prétexte qu'ils sont plus spontanés : erreur qui, depuis deux ou trois siècles, a jeté le discrédit sur les ordres consacrés au service de Dieu. Les chrétiens voués au service de Dieu remercieront notre grand Pape de ces pages lumineuses, dans lesquelles il a si magnifiquement relevé la dignité des Instituts réguliers.

VII

Le Pape termine la série de ses avertissements aux américanistes par de graves considérations sur l'exercice du ministère apostolique auprès des dissidents. D'après eux, la méthode suivie jusqu'à ce jour doit faire place à une autre plus conforme aux besoins des temps.

Le P. Hecker, se croyant appelé à évangéliser les protestants avec sa congrégation des Paulistes, prétendit inaugurer une forme nouvelle et plus populaire de prédication. D'abord

pour le lieu de réunion, il ne convoquait pas les protestants dans les églises catholiques, suivant la pratique ordinaire, mais dans des salles publiques, qu'envahissait le plus souvent un auditoire étranger au catholicisme. Quant au fond de ses conférences, il faisait moins appel à la révélation divine, aux enseignements des apôtres, qu'à l'utilité sociale des dogmes, à leur conformité avec les besoins du peuple et les institutions de l'Amérique.

Sa parole était ardente, populaire. Aussi, disent ses biographes, remportait-il des succès éclatants.

Léon XIII ne blâme pas cette méthode, il l'approuve même, si elle a pour résultat de rapprocher l'apôtre catholique des égarés de la foi; mais il accompagne son approbation de sages avis qui, fidèlement suivis, éloigneront tout danger, et rendront plus fructueuse cette nouvelle manière de prédication.

D'abord, il ne faut pas renoncer aux anciennes méthodes, qui ont fait leurs preuves et remontent aux temps apostoliques. Tout fidèle est tenu de travailler à l'extension du règne de Dieu par ses exemples et son influence sur ceux qui l'entourent. Mais ce devoir incombe surtout aux pasteurs des âmes, et ceux-ci ont toutes tracées, dans les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, les règles à suivre, les vertus à pratiquer et les enseignements à donner. Si l'apologétique chrétienne doit s'accommoder aux nécessités des temps et des lieux, le fond de la prédication évangélique devra toujours être la vérité révélée, la vérité proposée au nom de l'autorité divine.

De plus, cet apostolat de forme nouvelle devra toujours se faire sous l'autorité de l'épiscopat, et par des hommes instruits, sages et de doctrine sûre.

C'est par ces avis que se termine la lettre pontificale, destinée à retenir sur une pente dangereuse des hommes bien intentionnés, mais séduits par de fausses apparences.

Gabriel DESJARDINS, S. J.

BISMARCK

ET LA

TRANSFORMATION DE L'ALLEMAGNE

(Troisième article[1])

La guerre franco-allemande

I

Après les triomphes de la Prusse, Bismarck ne se fit pas faute de revendiquer pour lui seul la responsabilité des événements de 1870. Victorieux, il crut pouvoir s'affranchir des dissimulations ou justifications officielles par où il avait essayé, au moment des hostilités, de rejeter sur nous les torts de l'agression. Une fois tombée l'effervescence des démentis et des affirmations contradictoires, il disait avec une ironie satanique : « Eh bien, oui, cette guerre, d'où est née l'unité et la grandeur de l'Allemagne, c'est moi qui l'ai voulue, moi qui l'ai préparée, moi qui l'ai imposée ; je m'en vante. »

Il procéda d'abord par voie de confidences discrètes à ses intimes, se complaisant à exposer devant eux la tactique générale, d'abord dilatoire tant que l'armée prussienne n'était pas absolument prête, puis provocante dès qu'elle le fut, qui nous avait conduits peu à peu à l'exaspération ; expliquant en détail le tour de main qui avait converti le compte rendu télégraphique des conversations de Benedetti avec le roi, le 13 juillet 1870, en une insulte à laquelle, en France, il l'espérait bien, on se croirait obligé de répondre par un appel à la bataille. Ces premiers aveux, faits à demi-voix, n'émurent pas beaucoup l'opinion publique; consignés par Busch dans son livre *Unser Reichs-Kanzler*[2], à peine quelques publicistes en relevèrent l'importance[3].

1. V. *Études* du 5 avril.
2. Tome II, p. 52-65.
3. Parmi eux, Cherbuliez, *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1884, article signé : Valbert; Mme M. Dronsart dans sa biographie de *Bismarck ;* le diplomate Charles Gavard, dans le *Moniteur*.

Plus tard, le jeune prince héréditaire, devenu l'empereur Guillaume II, réclama hautement pour tous les Prussiens le mérite que Bismarck paraissait vouloir monopoliser : « Au cours des années 1864, 1866, 1870, disait-il dans un discours du mois de décembre 1890, quiconque sortait de l'école pour faire son volontariat ou entrer dans la vie active était unanime sur ce point : L'empire allemand serait de nouveau restauré et l'Alsace-Lorraine reconquise. »

Bismarck ne devait pas tarder à être renvoyé. Disgracié, il eut un intérêt plus direct à convaincre ses compatriotes qu'il était le véritable auteur du grand drame qui avait eu pour dénouement la création de l'Allemagne nouvelle ; il se vengeait ainsi de l'ingratitude qui payait ses services. Il reprit alors les confidences de Varzin ; et, les faisant sortir du cercle de l'intimité, les reproduisit dans des discours ou des conversations répétés et commentés par tous les journaux de l'Europe. « Une de mes tâches, dit-il à Iéna, à Kissingen, était d'aplanir le chemin pour le glaive allemand... et cela m'a réussi. Mon vieux souverain, âgé de soixante-treize ans en 1870, n'avait pas grande envie de faire la guerre à la France, cependant cette guerre était nécessaire pour créer l'empire allemand ; il fallait absolument y arriver, seulement nous devions attendre le moment où les Français perdraient patience : c'est ce que nous avons fait. »

Il expliqua une fois de plus, et cette fois sur la place publique, comment il s'y était pris pour nous faire perdre patience et se donner à lui-même, après quatre années de provocations, l'apparence d'être provoqué : « Il est si facile, dit-il à l'un de ses interlocuteurs, de modifier complètement, sans le falsifier, le sens d'un discours, par des omissions et des ratures. Je me suis moi-même essayé un jour dans cette partie, en qualité de rédacteur de la dépêche d'Ems que les socialistes me reprochent depuis vingt ans. Le roi me l'envoya avec instruction de la publier dans sa teneur intégrale ou partielle, et lorsque je l'eus « composée » après force suppressions et coupures, Moltke, qui était chez moi, s'écria : « Auparavant c'était une chamade, maintenant c'est une fanfare. »

Le commentaire des *Hamburger Nachrichten*, connues pour

recevoir les confidences du célèbre chancelier, ajoutait encore à l'importance du récit : « Le prince mérita bien de la patrie allemande en contraignant de cette façon la France à prendre l'initiative et à endosser la responsabilité de la guerre. Si l'on avait agi autrement, la guerre n'aurait pas eu lieu, l'Allemagne se fût trouvée dans la situation humiliante d'avoir été provoquée et insultée par la France et d'avoir reculé : c'était la réédition d'Olmütz. La guerre était indispensable pour fonder l'unité allemande. Si l'on avait laissé échapper cette occasion, on aurait été obligé de trouver un autre prétexte, moins adroit peut-être, qui aurait aliéné à l'Allemagne la sympathie de l'Europe. La guerre de 1870 fut entreprise pour éviter l'humiliation d'une paix imposée et pour empêcher l'avortement de l'unité allemande, qui devait être glorieusement conquise par les combats de tous les peuples allemands contre l'ennemi héréditaire. Si M. de Bismarck avait préféré une paix boiteuse, laissant subsister la ligne du Mein, la fleur de la Confédération de l'Allemagne du Nord se serait probablement flétrie et n'aurait pas donné comme fruit l'unité impériale. » (14 novembre 1892.)

Cette fois l'émotion fut universelle; la plupart des journaux, tant en France qu'à l'étranger, s'accordèrent à signaler la portée décisive de ce récit et de ses commentaires[1].

Au surplus et indépendamment de tout aveu du chancelier prussien, à ne regarder que les faits visibles et indéniables à tous, qui se sont succédé de 1866 à 1870, les engagements violés, les promesses éludées, les intrigues diplomatiques naissant les unes des autres, l'espionnage militaire, les ingé-

1. On peut consulter : *Journal des Débats* du 16 novembre 1893, le *Figaro* du 17 ; le *Rappel*, l'*Intransigeant* du 18 ; le *Times*, le *Daily News*, la *Gazette libérale de Berlin*, la *Germania*... On trouvera les citations dans la Préface de l'*Empire libéral*, par E. Ollivier. — Du reste, avant même les aveux de Bismarck, quelques esprits indépendants et clairvoyants, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Allemagne même, avaient vu et déclaré de quel côté s'était trouvé le bon droit en 1870. En France, malgré l'intérêt qu'avaient les républicains à faire retomber sur l'empire la responsabilité d'une guerre désastreuse, plusieurs publicistes s'associèrent à cette justification : Michelet, dans son opuscule, *la France devant l'Europe;* Fernand Giraudeau, dans son livre, *la Vérité sur la Campagne de 1870 ;* Legrelle, dans son ouvrage, *la Prusse et la France devant l'Histoire.* (Voir E. Ollivier, *loc. cit.*)

nieurs et officiers prussiens surpris sur nos forteresses dont ils relevaient les plans, etc., il devient évident, pour quiconque n'est pas résolu à la mauvaise foi, que c'est la Prusse, non la France, qui a soulevé la tempête; la Prusse, non la France, qui s'est arrangée de manière qu'elle ne s'apaisât point par accord transactionnel; la Prusse enfin qui, tout en voulant et préparant la guerre, a réussi, par ses astucieuses manœuvres, à rejeter sur la France les apparences et l'odieux de l'agression. Bismarck voulait la guerre, et il la voulait déclarée par la France, parce qu'il sentait bien que, sans cette double condition, il ne viendrait pas à bout des dernières résistances de la liberté allemande; parce qu'il savait que, sans l'aveugle bouillonnement d'une grande diversion militaire, où l'Allemagne se persuaderait qu'elle ne courait aux armes que pour se défendre, il ne réussirait pas à achever la fusion des États germaniques.

Est-ce à dire que la France devait fatalement, inéluctablement tomber dans les pièges qui lui furent tendus, et que des esprits plus sûrs, plus clairvoyants et plus habiles que ceux qui, en 1870, eurent en main les destinées de notre pays, n'auraient pas pu éviter le péril? Nous pensons qu'ils l'auraient pu; et la preuve, c'est que d'autres, avant eux, l'avaient fait, dans des circonstances également critiques et menaçantes.

Les difficultés qui, à partir de 1866, s'élevèrent entre la France et la Prusse, peuvent se rattacher à deux questions principales : d'abord la question des *compensations*, ou, comme on dit parfois, la *politique de Biarritz*, dont l'épisode final, celui du Luxembourg, fut le plus épineux; puis, la question de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne. La querelle des *compensations*, et plus spécialement l'affaire du Luxembourg, fut comme le prologue instructif et malheureusement inutile de la catastrophe de 1870, une sorte de répétition à huis clos du drame qui devait, trois ans plus tard, se dérouler sur la scène de l'Europe. De part et d'autre, les éléments du conflit sont les mêmes, les mêmes passions se combattent, la même main tient les fils, le même meneur poursuit les mêmes desseins par les mêmes procédés. La différence du dénouement, pour le salut de la France dans le

premier cas et sa perte dans le second, ne tient-il pas, en partie du moins, à la différence des hommes qui, dans les deux circonstances, dirigeaient son armée et sa diplomatie?

II

Napoléon III aurait pu empêcher la guerre de 1866 entre la Prusse et l'Autriche. Il ne l'avait pas fait, croyant en retirer de grands bénéfices. Au lieu de contenir les ambitions de la Prusse, il était entré avec M. de Bismarck dans une série de négociations scabreuses. La Prusse engageait une partie grave. Elle sollicitait l'alliance de Napoléon; sa neutralité lui était indispensable. M. de Bismarck paraît bien avoir été sincère lorsque, à Paris et à Biarritz il offrait, pour en obtenir l'assurance, d'aider la France à s'arrondir du côté de l'Est. Le gouvernement impérial aurait pu cent fois prendre acte de ses avances et les transformer en engagements formels, à l'heure où les sacrifices s'imposaient aux calculs du cabinet de Berlin, où l'intérêt lui commandait de nous satisfaire. L'empereur aurait pu au moins, sans accepter pour prix d'une alliance compromettante l'offre insidieuse de la Belgique, se faire, en récompense de sa neutralité, garantir le Luxembourg par la Prusse, comme il se faisait garantir la Vénétie par l'Autriche. Le roi Guillaume le suppliait dans ses lettres « de ne pas abandonner l'avenir aux hasards de la guerre, de régler d'avance les conditions de leur entente ». Napoléon III, suivant la pente de son caractère, demeurait insaisissable et impénétrable. Lorsque sa pensée, ondoyante et fugitive, prenait corps pour un instant, elle lui montrait les lagunes de Venise au lieu de notre frontière de l'Est. Il semblait ne songer qu'à l'Italie et ne se rappeler que l'imprudente parole de 1859 : « L'Italie sera libre jusqu'à l'Adriatique. »

Du reste, le gouvernement impérial français paraît bien n'avoir fait qu'une seule conjecture, sans soupçonner qu'elle pût être fausse. S'en tenant à l'appréciation de généraux présomptueux, il avait joué les destinées de la France sur une seule carte, le triomphe de l'Autriche; il n'avait spéculé que sur les défaites prussiennes. A supposer, par extraordinaire,

que la Prusse fût victorieuse, il avait dédaigné les acomptes dans la crainte qu'ils ne valussent quittance.

Cette aberration faussa toute la politique de Napoléon III. L'événement déjoua toutes ses prévisions. Du rôle de protecteur exigeant et d'arbitre souverain, la victoire de Sadowa le réduisit à l'attitude toujours embarrassante et embarrassée de créancier sans titre et d'associé sans contrat. Qu'allaient devenir les fameuses compensations, dont il avait été tant de fois question et que notre ambassadeur Benedetti venait encore de rappeler à Bismarck, au moment de la médiation française, dans les plaines de la Moravie? C'est ce que tout le monde se demandait dans notre pays, où l'on jugeait avec raison l'équilibre européen et les intérêts de la France compromis par le subit et énorme accroissement de la puissance prussienne. La Prusse, ayant été seule au péril, paraissait bien vouloir être seule au butin. On avait joué au plus fin, elle avait joué au plus fort, elle avait gagné; elle ne parlait plus de partager les bénéfices.

Enfin, dans les premiers jours d'août, une semaine après la signature des préliminaires de Nikolsbourg, Benedetti recevait mission de demander l'annexion de la Bavière rhénane et de la Hesse rhénane à la France. C'était, en somme, assez peu de chose. La France s'abstenait à dessein de réclamer des territoires prussiens et pensait que le roi Guillaume ne ferait pas difficulté de laisser démembrer deux États qui tout récemment venaient de faire cause commune contre lui avec l'Autriche. M. de Bismarck ne tarda pas à la détromper. Le 7 août, il déclarait que son maître était trop bon allemand pour céder à la France un seul pouce de terre germanique; et comme l'ambassadeur insistait : « Bien, lui dit-il froidement, c'est la guerre. » Et il ne lui cacha pas que son gouvernement avait donné des ordres pressants, qu'il allait en donner de plus pressants encore, pour faire refluer vers le Rhin les armées prussiennes.

Ce n'est pas tout; non content d'avoir repoussé nos demandes, M. de Bismarck allait tirer un merveilleux parti des velléités annexionistes que venait de manifester Napoléon III. Benedetti avait eu l'imprudence d'en laisser la preuve écrite entre ses mains. Muni de ce précieux document, le ministre

prussien se tourne vers les États secondaires de l'Allemagne et leur révèle les propositions qui lui ont été faites de la part du gouvernement français. Plusieurs d'entre eux, surtout au-dessous de la ligne du Mein, comme la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse grand-ducale, menacés par la Prusse d'exigences léonines, avaient invoqué les bons offices de la France qui avait promis de soutenir leurs intérêts. Le premier ministre du roi Guillaume avait beau jeu pour leur remontrer que Napoléon III les trahissait, puisque dans le même temps où il leur faisait espérer son appui, il préparait leur démembrement. Il ranima contre nous, par cette indiscrétion, leur vieille antipathie tudesque. Il leur représenta que la Prusse seule pouvait et voulait loyalement les protéger, qu'elle serait leur sauvegarde. Ils n'avaient qu'à s'attacher à sa politique par des traités d'alliance offensive et défensive. A cette condition, non seulement elle les défendrait, mais en outre elle réduirait à fort peu de chose les conditions de la paix.

C'est ainsi que les États du Sud furent amenés à s'inféoder à la Prusse ; successivement, le Wurtemberg (13 août), Bade (17 août), la Bavière (22 août), la Hesse (3 septembre), abdiquèrent cette indépendance que leur promettaient les préliminaires de Nikolsbourg, Le 23 août, était signé le traité définitif de Prague; on y reproduisait la clause de Nikolsbourg, portant que les États au Sud du Mein ne dépendraient ni de la Confédération du Nord, ni de la Prusse. De la sorte, sauf pour la Hesse, le traité de Prague était violé avant d'avoir été conclu. Tout cela, bien entendu, était tenu secret. Ce ne fut que le 20 mars 1867, à une date où la divulgation n'avait plus d'inconvénient pour le gouvernement de Berlin, que les traités d'août 1866 commencèrent à être connus par la publication qu'en firent les journaux allemands, en réponse à une fanfaronnade du ministre d'État, Rouher, qui, interpellé par Thiers sur la politique extérieure, crut devoir payer d'audace et déclarer que l'Allemagne était maintenant, grâce à la politique impériale, divisée en trois tronçons, dont la France ne permettrait jamais la réunion.

En même temps que M. de Bismarck nous opposait un

refus catégorique au sujet du Palatinat et de la Hesse, il laissait entendre que, si la France changeait d'objectif et parlait de s'approprier des territoires étrangers à l'Allemagne, on pourrait peut-être s'arranger. Et renouvelant une insinuation dont il avait déjà usé, il offrait la Belgique et même le Luxembourg. Pure offre de gascon, et qui n'avait d'autre but que de compromettre davantage la France. Comment supposer que l'Angleterre, dont l'inquiétude était plus éveillée que jamais depuis la mort récente de Léopold Ier[1], autoriserait jamais l'absorption de la Belgique par l'empire français? Cette seule considération eût dû empêcher notre diplomatie de donner dans le piège : il n'en fut rien. Une nouvelle négociation s'ouvrit. Vers le milieu du mois d'août, Benedetti soumettait à M. de Bismarck un projet en cinq articles, où il était stipulé que la France s'avancerait jusqu'aux bouches de l'Escaut et de la Meuse, tandis que la Prusse étendrait son hégémonie au delà du Mein. Ceci était déjà chose faite ; et la France, qui avait vainement essayé d'évincer de la rive gauche du Rhin le groupe des confédérés du Sud, se donnait gratuitement le tort plus grave encore de faire du territoire entier de ses protégés une matière à transaction pour son profit personnel.

Peu importe que l'ambassadeur de France ait eu sur lui la minute de son traité, ou qu'il l'ait écrite dans le cabinet du ministre prussien, sur sa demande et en quelque sorte sous sa dictée, toujours est-il que M. de Bismarck ne déclina nullement les propositions qui lui étaient faites ; il avait trop intérêt à voir notre gouvernement *s'enferrer* une fois de plus. Il indiqua même quelques modifications de détail au projet français, dont il eut l'art de se faire remettre le texte, transcrit au net de la main de Benedetti. Le trop confiant ambassadeur réexpédia son brouillon à Napoléon III, qui le surchargea d'annotations et le transmit à Rouher, en lui demandant son avis. — Les Prussiens devaient saisir ce document, ainsi que beaucoup d'autres papiers précieux, en 1870, au château de Cerçay, qui appartenait à l'ancien ministre de l'empereur.

1. Léopold Ier était mort le 10 décembre 1865, et avait eu pour successeur son fils Léopold (né en 1835), qui règne encore aujourd'hui à Bruxelles.

Sur les bords de la Seine, dans les conciliabules du petit nombre des initiés au secret, on était plein d'attente et d'allégresse, on débattait la question du successeur à donner à M. Drouin de Lhuys pour mener à bien l'entente avec la Prusse; et les avis étaient partagés entre M. de Lavalette et M. Benedetti. Cependant le temps s'écoulait; M. de Bismarck avançait ses affaires, réglait les difficultés pendantes avec l'Autriche, avec les États du Sud; mais à mesure qu'il assurait ses propres avantages, nous le trouvions moins empressé de conclure avec nous cet arrangement belge dont il avait lui-même suggéré l'idée. Il se montrait froid, méfiant : il accusait la France d'arrière-pensées, et de viser toujours les provinces du Rhin, la possession de la Belgique ne devant être qu'un moyen de les prendre à revers; il appliquait en grand ce qu'il appellera lui-même plus tard le *système dilatoire*. En vain, pour donner un gage de plus au vainqueur de Sadowa, le ministre par intérim, M. de Lavalette, publia-t-il, le 16 septembre, la fameuse circulaire, où il célébrait la théorie « des grandes agglomérations », affirmait que les accroissements de la Prusse étaient la garantie de l'indépendance de l'Allemagne; ne se permettant du reste, dans son manifeste, qu'une allusion voilée aux espérances françaises. Rien n'y fit; Bismarck différait toujours. Benedetti, dépité, à demi désillusionné, était parti pour Carlsbad; il y attendit en vain, sous les ormes et les sapins, qu'un télégramme du chancelier l'invitât à revenir à Berlin. Bismarck ne donna pas signe de vie. De son côté, il était parti pour ses terres, d'où il ne revint qu'au mois de décembre. Bref, la négociation pour la Belgique tomba dans l'eau, ainsi qu'avait fait la négociation pour la Bavière et la Hesse rhénane. Et tous ces pourparlers ne devaient avoir d'autre résultat que de mettre le gouvernement prussien en possession des deux autographes français [1], qui seront publiés, au début de la guerre, par les journaux allemands du 29 juillet et du 8 août 1870 [2].

1. L'un que M. Benedetti avait laissé chez M. de Bismarck au mois d'août 1866; l'autre, également de la main de M. Benedetti, avec des notes marginales de Napoléon III et de M. Rouher, celui-ci saisi à Cerçay.

2. Voir encore le *Moniteur prussien* du 21 octobre 1871.

Ces *compensations* promises et toujours éludées n'étaient qu'une partie des fantasmagories politiques imaginées par M. de Bismarck pour duper la France. C'est un vrai Tilsitt au rebours que le ministre d'État prussien avait eu l'air d'ébaucher, déjà à Biarritz devant Napoléon III, et plus tard encore, même après Sadowa, aussi longtemps que les fruits de la victoire ne furent pas assurés, dans ses entretiens avec M. Benedetti, au quartier général de Brunn. A l'en croire, le fils de Frédéric III, du vaincu d'Iéna, offrait au neveu de Napoléon Ier de partager le monde avec lui, de le partager au détriment de la Russie et de l'Angleterre. « La France et la Prusse, unies, résolues à redresser leurs frontières respectives, en se liant par des engagements solennels, — c'est ainsi qu'il parlait, — seraient en situation de régler ensemble toutes les affaires européennes, sans crainte de rencontrer une résistance armée ni de la part de l'Angleterre, ni de la part de la Russie. » On s'y laissa prendre dans l'entourage de Napoléon III; parmi les hommes d'État français qui formaient ce qu'on appelait alors le parti de l'*action*, il ne fut question, en cette fin d'année 1866, que de l'alliance *nécessaire et féconde* à contracter avec la Prusse.

Une alliance, la Prusse en éprouvait la nécessité, afin d'éviter le contrôle de l'Europe dans les vastes remaniements territoriaux qu'elle était en train d'accomplir. Elle avait la Russie. La démonstration de la France en 1863, à propos des affaires polonaises, avait brusquement interrompu le rapprochement entre Paris et Pétersbourg, et rejeté la Russie dans l'alliance prussienne. La monarchie de Brandebourg, se pliant aux combinaisons de la politique nouvelle qu'elle faisait mine d'inaugurer, se disposait-elle donc à se détacher de l'empire des tsars pour venir à nous?

Bismarck le laissait entendre à notre ambassadeur ; il paraissait pencher entièrement de notre côté. Mais à ce moment-là même, M. de Manteuffel, le général diplomate, plus diplomate que général, le confident par excellence du roi Guillaume, partait subitement pour Pétersbourg. Qu'allait-il y faire? Ce ne pouvait être sans motif, ce ne devait pas être sans résultat qu'une mission aussi soudaine était confiée à un personnage de cette importance, arraché au

commandement de troupes en campagne. En révélant à Pétersbourg nos vues sur le Rhin et sur la Belgique, en promettant à la Russie de lui laisser les mains libres en Orient, la Prusse allait obtenir, au prix d'une concession presque théorique pour elle, ce que la France voulait lui faire payer au prix de sa prépondérance, à savoir l'appui du plus ferme, du plus utile, du plus complaisant des alliés. Ici encore nous étions joués. « On s'est pourvu ailleurs », répondra mélancoliquement Benedetti à ceux qui de Paris le presseront de conclure l'alliance avec Berlin. C'est peut-être par ce côté de ses ténébreuses menées que Bismarck nous ménageait les coups les plus sensibles. Devenue plus étroite que jamais, destinée à durer vingt ans encore, l'entente de la Russie et de la Prusse[1] devait peser lourdement sur la fortune de la France. Bismarck avait flatté Napoléon III pour isoler l'Autriche en 1866. En resserrant son amitié avec Gortschakof, sous le couvert même des fallacieuses avances qu'il nous faisait, il préparait notre isolement pour l'heure du grand duel qu'il fallait désormais prévoir.

Échec sur le Rhin, échec en Belgique, échec à Berlin et à Pétersbourg, cette période qui comprend la fin de 1866, le commencement de 1867, est réellement la date fatidique du second empire ; c'est dans ces années maudites qu'est né le suprême péril de la France. Si l'année 1870 est celle des désastres militaires, l'année 1866 est celle du désastre politique.

Après tant de déconvenues, le gouvernement impérial

1. La Russie n'avait pas trop à se féliciter de l'œuvre de M. de Bismarck. Sans parler de plusieurs parents de la famille impériale que le Hohenzollern dépouillait, il y avait dans les procédés inaugurés sur l'Elbe et sur le Mein une forte teinte révolutionnaire, qui devait médiocrement agréer à une cour que ne cessait de protéger l'ombre de Nicolas. Mais le plus grave, c'est que la victoire de Sadowa venait d'ébranler brusquement, de ruiner même le système séculaire de la politique russe en Allemagne. Depuis Pierre le Grand, surtout depuis Catherine II, la Russie avait exercé une influence prépondérante parmi les diverses cours germaniques ; elle avait la haute main et le verbe haut dans les affaires tudesques. C'en était fait désormais de ce rôle. Le grand art de Bismarck fut de faire accepter à Gortschakof le nouvel état de choses, en lui offrant comme compensation la liberté d'agir en Orient.

avait à cœur de réparer, sinon par un triomphe militaire, du moins par un succès diplomatique quelconque, l'amoindrissement de plus en plus marqué qui l'atteignait. De là l'importance, quelque peu excessive, attachée au petit territoire du Luxembourg, dont l'acquisition ne pouvait être une compensation sérieuse au tort considérable que l'on s'était fait depuis plusieurs années par tant de fausses manœuvres.

Le roi des Pays-Bas, Guillaume III, propriétaire à titre personnel du grand-duché de Luxembourg, paraissait disposé à le vendre; cela, pour deux motifs : motif d'ordre domestique : il avait besoin d'argent ; motif d'ordre politique : le Luxembourg et le Limbourg, celui-ci partie intégrante du royaume des Pays-Bas, avaient compté, jusqu'en 1866, parmi les États de la Confédération germanique. La Prusse tenait encore garnison dans la place forte de l'Alzette[1]; mais surtout elle hésitait à rompre tout lien fédératif avec le Limbourg. Or, par cette dernière province, le cabinet de Berlin pouvait être tenté d'exercer sur les Pays-Bas une action analogue à celle qu'elle s'était jadis permise, grâce au Holstein, sur le Danemark. Le roi Guillaume III croyait donc avoir intérêt à se débarrasser de son grand-duché au profit d'une grande puissance qui, non seulement lui en donnerait un bon prix, mais de plus lui garantirait la possession du Limbourg. La France offrit ce double avantage.

Il fallait avertir Berlin; Guillaume III n'entendait pas se brouiller avec son puissant voisin. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, Bismarck accueillit fort bien la communication qui lui fut faite à ce sujet, et se montra on ne peut plus accommodant. Jusqu'à quel point était-il sincère? et, s'il le fut au début des pourparlers, combien de temps au juste le demeura-t-il? On ne le sait. Ce qui est certain, c'est que son bon vouloir parut bientôt s'altérer; manifestement, dès la fin de l'année 1866, il cherchait à revenir sur les assurances bienveillantes qu'il avait données, à nous décourager par les réticences et quelquefois l'injure de son langage; il nous accusait de faire une politique « de pourboires ». On

1. L'Alzette, affluent de la Moselle, sur lequel est située la forteresse de Luxembourg.

reconnaît la tactique déjà employée pour les provinces rhénanes et la Belgique.

Cependant on aurait pu le prendre encore au mot et mettre l'Allemagne en présence du fait accompli. Il aurait fallu pour cela pousser très activement les négociations avec le souverain du grand-duché. On ne le fit point; on hésita, on tergiversa, on perdit du temps; ce qui fournit à M. de Bismarck l'occasion de se dédire. L'affaire s'était ébruitée; le 1er avril 1867, le jour même où le contrat enfin dressé sur la base de 90 millions devait être signé, elle fut portée à la tribune du Parlement allemand. L'interpellation réveilla et surexcita les passions germaniques : c'était un territoire germanique que la France voulait s'annexer; elle détourna de la Prusse, pour les reporter sur la France, les haines que les récentes violences de la Prusse avaient laissées dans les cœurs allemands. Elle délia M. de Bismarck des engagements « purement personnels » qu'il avait pris, et lui promit de se retrancher derrière un *non possumus* parlementaire. Dès le 3 avril, le comte Perponcher, ministre de Prusse à la Haye, vint notifier à Guillaume III le *veto* absolu de son gouvernement; et comme, deux jours après, le cabinet de Berlin lui fit savoir aussi que décidément il se désintéressait à jamais du Limbourg, on conçoit qu'à partir de ce moment il ne pouvait plus être question de la vente du Luxembourg à la France.

C'était pour le gouvernement impérial une déception, une duperie qui, survenant après toutes les autres, n'en était que plus offensante. Destinée à masquer le déni de parole, l'intervention du Parlement allemand ne faisait que le rendre plus injurieux. Si alors, comme on aura la maladresse de le faire en 1870, on avait brusquement, à Paris ainsi qu'à Berlin, porté le conflit à la tribune, échauffé les passions nationales, il n'est pas douteux que la guerre s'en serait suivie. Il suffisait d'un mot malheureux, d'un faux mouvement, pour la déchaîner; car, dès lors, l'état-major prussien la désirait, ne doutant pas que la France, surprise en pleine réorganisation militaire, ne fût écrasée dès la première rencontre.

A Paris, on eut le courage de la sagesse et de la modération. Le ministre de la Guerre avait eu la franchise de déclarer

que l'on n'était pas prêt ; il promit de faire son possible pour se défendre, il considérait comme impossible d'attaquer. Alors on négocia. M. de Moustier détenait depuis quelques mois seulement le portefeuille des Affaires étrangères ; au lieu de n'avoir, comme il le pensait, qu'à signer le traité de cession, il se trouvait en pleine crise. Il sut garder son sang-froid ; il fit appel à l'Europe, signala le danger de la guerre, la médiocrité du motif ; il se montra disposé à transiger, pourvu que la Prusse s'y prêtât. L'Europe lui donna raison : une conférence se réunit à Londres et proposa l'expédient de la neutralité du Luxembourg, avec, comme conséquence, le retrait de la garnison prussienne : expédient acceptable pour tout le monde, parce qu'il n'était un succès pour personne.

La Prusse était mise en demeure de se replier ; elle ne pouvait s'y résoudre, sans essayer, par quelque autre côté, un retour offensif. Comme la France devait armer, et que le maréchal Niel apportait tout son zèle à la mettre en état de défense, la Prusse, qui était prête à l'offensive, lui en fit un grief. Tandis que les puissances délibéraient, la diplomatie et la presse prussiennes entamèrent une de ces querelles d'armements, qui sont presque toujours l'avant-coureur des grandes guerres.

Rien n'était plus propre que ces reproches irritants à pousser hors de lui-même le gouvernement français. Ici encore, M. de Moustier eut la force de maîtriser son indignation ; et, en se contenant, il permit à la conférence d'agir et de régler le conflit. Le 11 mai 1867, le jour même où, à Berlin, un conseil de gouvernement devait se réunir pour décider la mobilisation partielle de l'armée allemande, une dépêche de Londres annonça que le traité de neutralisation était signé. La diplomatie française, plus avisée, plus maîtresse d'elle-même et des courants de l'opinion qu'elle ne le sera trois ans plus tard, avait su isoler la Prusse et la mettre en présence de l'Europe. L'Europe s'était prononcée, et la Prusse s'était arrêtée.

III

Après le réglement de l'affaire du Luxembourg, il y eut en

Europe une apparence d'accalmie. Le roi Guillaume, accompagné de son premier ministre ; l'empereur Alexandre, accompagné du chancelier Gortschakof, se rencontrèrent à Paris, à l'occasion de l'Exposition de 1867, et échangèrent avec Napoléon de pacifiques protestations.

Ce n'était qu'une apparence. Aux causes récentes de ressentiment et d'ombrage, chaque jour voyait s'en ajouter de nouvelles : réorganisation et extension du *Zollverein* allemand, englobant les États du Sud et le Luxembourg ; inexécution de la clause du traité de Prague relative au Schleswig septentrional. Sentant qu'il ne pouvait plus compter sur la Prusse, Napoléon III essaya de se mettre en état d'affronter une lutte avec elle ou de l'arrêter dans ses envahissements. Il songea à former une ligue des puissances qui nous devaient davantage, ou qui avaient le plus à redouter l'agrandissement des Hohenzollern. A plusieurs reprises, de 1867 à 1870, il ébaucha, reprit, abandonna le dessein d'une triple alliance de l'Autriche, de l'Italie et de la France. Tel fut l'objet de l'entrevue de Salzbourg (19 août 1867), où l'empereur et l'impératrice des Français, sous couleur de porter leurs compliments de condoléance au frère de l'infortuné Maximilien, vinrent se concerter avec François-Joseph et le chef du cabinet autrichien, M. de Beust. On conçut même la pensée et l'on fit la tentative de détacher la Russie de l'alliance prussienne. Pour gagner Alexandre II, l'Autriche et la France, à l'imitation de la Prusse, parurent disposées à livrer à l'ambition moscovite, et la Crète alors déjà en insurrection, et les Balkans, et la mer Noire.

Mais Gortschakof resta fidèle à son ancien collègue de Francfort, de qui il espérait plus encore que les dépouilles de l'empire ottoman, de qui il espérait l'hégémonie des pays slaves, et, en quelque manière, le partage du vieux continent : l'Europe occidentale aux Hohenzollern, l'Europe orientale aux Romanof[1]. Et, pour ce qui est des projets d'alliance avec l'Autriche et l'Italie, ils restèrent à l'état de projet. Napoléon III avait tour à tour, et souvent en même temps, recherché l'alliance des principaux États de l'Europe, sans

1. Ce fut le beau moment du *panslavisme*, du Congrès slave de Moscou, des articles de Katkof dans la *Gazette de Moscou*.

pouvoir s'arrêter à aucune, sans pouvoir en conserver aucune. Jusqu'au bout, il ne saura pratiquer d'autre politique que celle des ajournements, des vagues paroles, des promesses banales, sans engagement ferme et précis. En sorte qu'après avoir contemplé longtemps la redoutable éventualité d'une guerre avec la Prusse, celui qui, par une soudaine décision, en brusquera l'échéance, n'aura rien fait pour s'y préparer.

Bismarck, au contraire, non seulement prévoyait cette guerre, non seulement il s'y disposait sans relâche ; mais on peut affirmer qu'à partir de 1869 il la voulait et la voulait prochaine.

Il la voulait prochaine parce qu'il craignait, si elle tardait trop longtemps, que l'accord de la France, de l'Autriche et de l'Italie, simplement possible, ne devînt une réalité. Il la voulait prochaine parce qu'il constatait autour de lui, non seulement dans le Hanovre, mais dans toute l'Allemagne du Nord, les symptômes d'une lassitude et d'un mécontentement que pouvait seule dissiper une vigoureuse diversion de patriotisme contre la France. La Prusse et ses confédérés ne supportaient plus tout à fait sans se plaindre des armements ruineux, qui n'avaient pas été interrompus depuis Sadowa. Les populations que le droit du plus fort avait fait passer, en 1866, sous l'autorité du roi Guillaume trouvaient qu'elles payaient un peu cher l'honneur d'appartenir à un grand État. Une proposition de désarmement avait été déposée au Reichstag, en octobre 1869. Le budget et le contingent militaires n'avaient été votés que pour une période de quatre ans, qui expirait en 1871. Comment les prolonger, comment les augmenter, sinon par le moyen d'une guerre, qui démontrerait à l'Allemagne qu'elle avait besoin encore de nouveaux sacrifices pour sa défense ? Enfin le chancelier s'apercevait avec dépit que le temps, en s'écoulant, loin de faciliter la fusion des États du Sud dans la Confédération du Nord, semblait la rendre plus douteuse. A part Bade, dont il croyait devoir repousser publiquement les avances, pour ne pas fournir de prétexte plausible aux récriminations de la France et de l'Autriche, le Sud témoignait chaque jour une répugnance plus vive à subir la domination prussienne. Son opposition avait éclaté aux yeux de l'Europe dans les deux

premières sessions du Parlement douanier (1868-1869). Elle se manifestait de plus en plus, en Bavière et en Wurtemberg, dans les débats parlementaires. En Bavière, le roi Louis II était obligé de se séparer de son premier ministre, le prince de Hohenlohe, suspect de trop de complaisance pour Bismarck (janvier 1870). Ce fut là, paraît-il, le dernier coup, celui qui rendit irrévocable la résolution de M. de Bismarck, d'avoir enfin cette guerre qui, en surexcitant le chauvinisme teuton, non moins vif à Munich ou à Stuttgard qu'à Berlin, et fait aux trois quarts de haine contre la France, amènerait les Allemands du Sud à se ranger d'eux-mêmes sous le drapeau prussien.

Mais cette guerre, il ne fallait pas la déclarer, il fallait se la faire déclarer. Si le cabinet prussien en prenait l'initiative, l'Allemagne du Sud, aussi bien que l'Europe, lui donnerait tort. Pour que la nation germanique se levât tout entière et marchât comme un seul homme, il était nécessaire que la patrie commune fût provoquée, attaquée par l'ennemi héréditaire. Restait à se faire provoquer. Ce fut alors que Bismarck réédita contre la France le stratagème qui, en 1864, avait réussi contre le Danemark, une candidature royale, insignifiante, qu'on soutint, qu'on retira sans conviction, « haillon rouge irritant, qui fit foncer aveuglément le fauve adverse sur l'épée prête [1] ».

Déjà, en avril, en octobre 1869, on avait prononcé le nom d'un prince allemand, d'un Hohenzollern, pour la couronne d'Espagne [2]. Puis, sur les réclamations de notre diplomatie, le silence s'était fait. Au mois de mai 1870, la candidature surgit de nouveau, cette fois par la volonté formelle de M. de Bismarck. Il en écrit de sa main au maréchal Prim ; le billet

1. Andler, *le Prince de Bismarck.*

2. L'Espagne était en révolution. La reine Isabelle avait dû, en septembre 1868, fuir devant une insurrection militaire et chercher un refuge en France. Un gouvernement provisoire, composé des généraux Serrano et Prim et de l'amiral Topete, avait été formé à Madrid. Les triumvirs, écartant à la fois l'idée de la république et celle de la royauté carliste. avaient fait élire une assemblée constituante qui, réunie le 6 février 1869, voulait pourvoir l'Espagne d'une monarchie parlementaire. Il s'agissait de savoir à qui décerner la couronne. Il avait été question du duc de Montpensier, dernier fils de Louis-Philippe et beau-frère d'Isabelle, établi en Espagne depuis 1846 ;

est porté par le conseiller de légation, Lothar Bucher. Le triumvirat espagnol, Prim, Topete, Serrano, et le prince Léopold de Hohenzollern se mettent d'accord ; Guillaume Ier donne son approbation. Cependant, dès le 2 juillet, la rumeur de cette machination commence à transpirer. Des explications sont aussitôt demandées à Berlin. Là, on se retranche derrière le prétexte hypocrite que toute cette affaire regarde le roi de Prusse, comme chef de famille et non pas comme souverain, que pour le gouvernement prussien il n'existe pas de question Hohenzollern; le roi est à Ems en villégiature, Bismarck reste tapi à Varzin; les sous-ordres, à Berlin, ont reçu la consigne de tenir leurs portes closes et leurs lèvres muettes : comédie odieuse quand on la rapproche des négociations diplomatiques et militaires, qui en ce moment même se poursuivaient entre Berlin et Madrid.

Notre ambassadeur Benedetti se rend à Ems; et alors ont lieu les fameuses entrevues des 9, 11, 13, 14 juillet. Sans doute, la France eut le tort de *s'emballer ;* le gouvernement impérial manqua de force pour résister aux clameurs suspectes de l'opposition, aux instances sincères de quelques-uns de ses partisans. Il fallait se contenter du désistement du prince Léopold, survenu dès le 13, vraisemblablement après entente préalable avec le roi ; il fallait accepter le refus de Guillaume Ier de donner pour l'avenir des garanties ; il fallait subir l'arrogance du télégramme lancé par Bismarck; il fallait se contenir jusqu'au bout. Mais cela dit, il n'est que juste d'ajouter, ce nous semble, que celui-là doit être réputé le véritable auteur de la guerre qui avait organisé dans l'ombre, comme un complot, la candidature du prince prussien; qui mettait le marché à la main à son maître sous cette forme : Ou la rupture avec la France, ou ma démission de

puis du prince Frédéric-Charles, un des vainqueurs de Sadowa. On s'arrêta enfin à un prétendant qui se rattachait, comme le précédent, mais de plus loin, à la famille du roi Guillaume, le prince Léopold de Hohenzollern, fils du prince Antoine qui avait été, de 1858 à 1862, premier ministre de Prusse, frère aîné de ce prince Charles qui, depuis 1866, régnait en Roumanie. Pour amadouer Napoléon III, on lui représenterait que ce jeune homme était quelque peu son parent, puisqu'il avait pour aïeule la grande-duchesse Stéphanie de Bade, née de Beauharnais.

premier ministre [1]; qui prit sur lui de sophistiquer un télégramme, pour remplir les cités, les journaux, les chancelleries, de la nouvelle mensongère que le roi de Prusse nous avait outragés en la personne de notre ambassadeur[2]; qui enfin, si la retouche opportune eût manqué son effet, tenait, paraît-il, en réserve, pour nous pousser à bout, d'autres exigences? comme, par exemple, une contre-demande de garanties.

Il fallait se contenir, avons-nous dit, pour la raison péremptoire qui avait jadis déterminé Bismarck à subir l'humiliation d'Olmütz, pour la raison qui avait fait patienter M. de Moustier dans l'affaire du Luxembourg, pour la raison que nous n'étions pas prêts.

Les précédents succès militaires de Napoléon III, l'Alma, Magenta, Solférino, pouvaient encore faire illusion au gros de l'armée et au gros du public. Aux hommes clairvoyants et aux esprits attentifs, ces campagnes, toutes victorieuses qu'elles eussent été, inspiraient plus d'inquiétude que de confiance. Grandes ou petites, européennes ou lointaines, en Crimée, en Syrie, en Italie, au Mexique, les guerres du second empire avaient été commencées et conduites avec un désordre et un décousu inouïs dans nos fastes guerriers. C'était aux troupes et aux généraux de se débrouiller en route et sur le terrain des opérations. Le jour où il faudrait combattre sur les frontières mêmes de la France, contre un ennemi préparé de longue main et résolu; le jour où il ne serait plus possible de suppléer après coup au manque de

1. A deux reprises, durant ces journées historiques, Bismarck envoya sa démission au roi, pour le cas où l'on prolongerait les pourparlers avec Benedetti.

2. Jusqu'au bout Guillaume se montra courtois envers Benedetti. La dépêche d'Ems, telle qu'elle avait été rédigée par Abeken — celui-ci était cependant un comparse de Bismarck posté par lui auprès de Guillaume — n'avait rien d'offensant. Aussi, quand Bismarck la reçut, il ne fut pas content; il l'a dit depuis à Abeken et à plusieurs autres. A ce moment il était revenu à Berlin; il était à table avec Roon et de Moltke, attendant les nouvelles belliqueuses. Du coup l'appétit leur manqua; Moltke surtout s'affaissa; ses traits se décomposèrent : « Er schien plötzlich ganz alt und gebrechlich. » Il se désolait de la gloire et de la proie échappées. C'est alors que Bismarck recréa la chance de guerre, de la manière qu'on sait.

préparatifs, la défaite était certaine. Toutes les victoires que la fortune avait accordées jusque-là à l'armée impériale semblaient n'être que l'appât destiné à l'attirer dans le piège où elle devait périr.

La loi militaire, élaborée par le maréchal Niel, successivement amoindrie dans le cabinet du souverain et tronquée dans le corps législatif, n'avait pas même reçu d'exécution; la garde mobile n'avait qu'une existence nominale, les cadres en étaient à peine constitués sur le papier. Le principal ministre de l'empire, M. Rouher, dans la discussion de la loi militaire, session de 1867-1868, avait eu beau révéler aux représentants du pays que la Prusse et ses alliés pouvaient en quelques semaines mettre sur pied 1 200 000 à 1 300 000 hommes; l'empereur se contentait d'une armée démesurément inférieure en nombre, s'en reposant, pour compenser cette énorme disproportion, sur ses chassepots et ses mitrailleuses, sur la vaillance du soldat français, sur la fortune des Napoléon, et enfin sur des alliances problématiques.

Des alliances... mais les illusions diplomatiques s'ajoutaient ici aux illusions militaires. Dans ses présomptueuses combinaisons, le gouvernement impérial avait escompté l'alliance de l'Allemagne méridionale. Quelques hommes politiques de Stuttgard ou de Munich lui avaient peut-être fait des promesses. Mais en Bavière comme en Wurtemberg, dans l'État badois comme dans la Hesse, la masse de la population nous était hostile. L'opinion publique y était plutôt déprimée qu'exaltée; mais on pouvait la déchaîner avec d'autant plus de violence qu'au fond elle répugnait davantage à la guerre, pourvu qu'elle eût la persuasion de subir l'agression. Aussi à la nouvelle des exigences de Napoléon III, à la nouvelle de la déclaration de guerre, il y eut, au sud comme au nord du Mein, une explosion générale de fureur contre l'ennemi *héréditaire*, justifiant pleinement les secrets calculs de M. de Bismarck. De toutes parts, dans des assemblées populaires, on demanda la guerre, l'union avec le Nord. Les chambres n'opposèrent qu'une faible résistance à l'entraînement. Du 16 au 22, la mobilisation fut partout décrétée, les crédits furent votés; et dès le 26 juillet, conformément aux traités militaires antérieurement conclus, l'état-major prus-

sien, en la personne du prince royal, venait prendre le commandement des contingents fournis par les États du Sud, et les ramenait vers le nord pour combiner leurs mouvements avec ceux de l'armée prussienne.

Déçu du côté de l'Allemagne, Napoléon III ne devait pas l'être moins du côté de l'Europe. Fidèle à son habitude de reculer, de différer, de se dérober, il n'avait rien conclu ni avec l'Autriche, ni avec l'Italie, se persuadant qu'il serait toujours maître de traiter, et qu'à l'heure du danger il retrouverait toujours ses alliances. Tel il resta jusqu'au dernier moment, jusqu'à l'ouverture des hostilités. La Prusse, au contraire, avait pris toutes ses mesures. En juin 1870, Alexandre II et Guillaume Ier avaient eu une entrevue à Ems : le 9 juillet, le prince Gortschakof disait à l'ambassadeur d'Angleterre que la Russie ne saurait éprouver aucune alarme de la puissance de la Prusse. Par le moyen de la Russie, la Prusse contraint l'Autriche et l'Italie à la neutralité, pèse dans le même sens sur le Danemark, empêche la formation d'une ligue des neutres, décourage toute intervention collective de l'Europe. C'est ainsi que la France devait entrer en campagne, sans armée suffisante et sans alliances formées, le ministre des Affaires étrangères comptant sur une victoire pour déterminer des alliances, et le ministre de la Guerre comptant sur les renforts ou les démonstrations militaires de l'étranger pour suppléer à l'insuffisance notoire de nos forces.

IV

La suite, on ne la connaît que trop : dirigées avec la sûreté d'un génie stratégique supérieur par le général de Moltke, les innombrables armées allemandes écrasent, malgré d'héroïques efforts, les faibles corps d'armée français, à Wœrth et à Forbach (6 août), sous Metz (14 à 18 août), et sous Sedan (30 août au 1er septembre) ; l'effondrement du second empire par suite de la capitulation de Napoléon III à Sedan (2 septembre), et la proclamation de la République à Paris (4 septembre), désorganisent davantage encore la résistance ; le gouvernement de la Défense nationale, investi dans la capitale dès le 19 septembre, ne peut que sauver l'honneur du

pays en continuant la guerre pendant plus de quatre mois avec des armées improvisées; Strasbourg bombardé à outrance s'était rendu le 27 septembre; Metz avait capitulé, avec ce qui restait de la plus belle armée de la France, le 27 octobre; Paris tint aussi longtemps qu'il eut un morceau de pain, jusqu'au 28 janvier 1871. Mais, alors tout fut fini : des préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, ratifiés à Bordeaux par l'Assemblée nationale française, le 1er mars, et changés en traité définitif par la paix de Francfort du 10 mai, imposèrent à la France, en outre de l'indemnité de guerre inouïe de cinq milliards de francs, les plus dures conditions territoriales.

Sous prétexte de reculer la ligne d'attaque française et de changer en boulevards défensifs allemands les forteresses menaçantes de la France, l'Allemagne se faisait céder l'Alsace entière, sauf Belfort et ses environs, plus la partie nord-est de la Lorraine, avec Thionville, Metz, Gorse, Château-Salins, Sarreguemines, Sarrebourg et Saales. C'était un pays de 14 500 kilomètres carrés de superficie, sur lequel le recensement français de 1866 avait compté 1 600 000 habitants ; une contrée riche par la culture, riche par l'industrie, où Mulhouse constituait un centre manufacturier hors ligne; un terrain intermédiaire et protecteur, où Metz et Strasbourg formaient des citadelles de premier ordre; une région enfin d'ardent patriotisme français de l'un comme de l'autre côté de la frontière des langues [1].

Depuis des siècles était ouverte entre la France et l'Allemagne la querelle au sujet de leurs frontières communes. Le Rhin ne suffisait pas à l'Allemagne. Ses chefs, ses hommes de guerre, prétendant que les montagnes et non les fleuves sont de véritables barrières, plaçaient sa sécurité dans la possession du versant occidental des Vosges. Moins convoiteux, les Français, sans méconnaître qu'un fleuve est une limite politique plus qu'une frontière militaire, se contentaient de la

1. Cette frontière de langues, après avoir coupé en deux la Belgique, puis côtoyé la frontière politique de ce royaume entre Verviers et Aix-la-Chapelle, entre Arlon et Luxembourg, passe entre Metz et Trèves pour gagner les Vosges, en suit assez exactement la ligne de faîte jusqu'à la trouée de Belfort, et pénètre en Suisse en franchissant le Jura.

rive gauche du Rhin et ne réclamaient pas le versant oriental de la Forêt-Noire, comme les théories prussiennes les y eussent autorisés.

La revendication française de cette rive gauche du Rhin est fort ancienne. On la voit poindre au douzième siècle; il en reste des traces visibles dans la politique de Philippe-Auguste; Charles VII y prétendit; Richelieu s'en approcha; Louis XIV fut au point de l'atteindre; la Révolution l'obtint[1]. Après Fleurus (26 juin 1794), les trois armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et du Rhin se donnèrent la main de Bâle jusqu'à la mer. Après Marengo et Hohenlinden, la paix de Lunéville (16 mars 1801) nous reconnut la frontière théorique de l'ancienne Gaule, sauf à la source et à l'embouchure du fleuve, où deux alliées, la Suisse et la Hollande, empêchaient que la section du milieu ne fût tournée.

Obligé d'attaquer pour se défendre, ou si l'on aime mieux, entraîné par l'ambition, Napoléon s'avança démesurément au delà. Aux heures mêmes de l'adversité, il ne consentit pas à rétrograder en deçà. Ce qu'on appelait « les limites naturelles » furent la condition *sine quâ non*, dont il ne voulut pas se départir; il soutenait que la France, réduite à ses bornes anciennes, n'aurait pas les deux tiers de sa puissance relative d'autrefois, ce qu'elle avait gagné en bordant le Rhin, ne compensant point encore ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse avaient gagné par le démembrement de la Pologne.

Avec les Bourbons, une transaction intervint : l'Allemagne n'obtint pas la crête des Vosges, et nous conservâmes par l'Alsace et Strasbourg un accès au Rhin. Des deux côtés on maugréa, on réclama, on menaça; puis des deux côtés on s'apaisa, on se résigna, et la lutte séculaire parut conciliée au grand profit de la civilisation.

Ce pacte transactionnel, la guerre de 1870 l'a brisé. Cette région qui, par la culture mi-partie que lui avait donnée l'histoire, par son enfance germanique et sa jeunesse française, était comme un pont entre deux génies, entre deux races, elle en a fait un mur d'infranchissable séparation, un objet

1. Augustin Thierry, *Récits mérovingiens. Considérations*, chap. IV.

d'inextinguible discorde, le théâtre trop probable des futures batailles. La conférence du désarmement tient à cette heure même à la Haye ses séances. L'opinion n'a pas hésité ; du premier coup, elle a signalé la question d'Alsace-Lorraine comme la pierre d'achoppement du projet moscovite, du moins en ce qui concerne la diminution des effectifs militaires.

Le traité de Francfort ne nous a pas laissé seulement l'humiliation de la défaite. Il n'a pas seulement ouvert notre frontière et mis notre pays dans un état d'insécurité intolérable, quand il a porté les avant-postes prussiens jusqu'en avant de la Moselle et au pied des Vosges, quand il a permis aux Allemands de braquer, des hauteurs de Metz, la gueule de leurs krupps sur la route de Paris. En nous prenant des âmes qui étaient nôtres et qui voulaient rester nôtres, le vainqueur nous a blessés dans le principe fondamental du droit public, tel que nous le défendons et que l'entend communément depuis un siècle le monde civilisé. Depuis un siècle, la France représente la conception de l'État parfaitement un, basé sur la volonté commune des populations ; elle accepte malaisément qu'on dispose des peuples malgré eux, comme d'un troupeau. Elle a compati douloureusement aux souffrances des victimes de la force, et elle n'a point donné que ses larmes aux opprimés, elle leur a donné dans les deux mondes son or et son sang ; et voilà qu'après avoir secouru, sauvé les autres, elle se trouve à son tour spoliée de son bien et mutilée dans sa chair vive.

En vain l'Allemagne a-t-elle invoqué contre nous toutes sortes de théories : la *linguistique;* mais elle ne pouvait réclamer l'Alsace comme allemande, elle qui nous prenait la Lorraine de langue française ; l'histoire : mais après une prescription de deux, de trois cents ans, les titres très problématiques du Saint Empire romain étaient plus que périmés. Ce n'est pas à des unités morales organisées, alors encore à peu près inconnues, que nous avons pris jadis les provinces que nous revendiquons, tandis qu'on nous les a prises quand elles étaient fondues dans le corps et dans l'âme de cette nouvelle entité qu'est la France moderne. Ce n'est ni à la géographie, ni à l'histoire, ni à la race, ni à la

langue, en dehors de la conscience des peuples et malgré elle, qu'il appartient de déterminer la nationalité; car si toutes contribuent à former les nations, elles sont parfois en désaccord entre elles, et, tantôt l'une, tantôt l'autre, en contradiction avec le sentiment intime et vivace des populations.

Accordons, si l'on y tient, que le Rhin n'a rien de ce qui constitue les frontières fatalement imposées par la nature, et qu'au contraire il n'est que le premier et le plus important des phénomènes physiques qui servent à réunir bien plus qu'à séparer les terrasses de montagnes de la région centrale et les dépressions océaniques de la région nord-occidentale de l'Europe[1]. Mais ajoutons avec une conviction non moins entière que, par cela même que dans cette zone intermédiaire, aux contours indécis et flottants, la nature a laissé un libre jeu au développement des peuples et des États, en leur permettant de se grouper à leur gré, tantôt d'après la communauté de la race et de la langue, tantôt en vertu des liens plus réfléchis que forment les intérêts et les sympathies, le droit et la morale sont d'accord pour condamner de pré-

1. Effectivement, le *thalweg* du Rhin, s'il est un fossé creusé par la nature qui se prête à merveille à établir une délimitation politique et administrative simple et précise, ne pose pas, comme le font les vraies frontières naturelles, mers, déserts ou hautes chaînes de montagnes, une barrière permanente, difficile à franchir, capable d'arrêter les mouvements des peuples et d'empêcher les relations journalières des riverains. S'il a servi de frontière théorique à l'ancienne Gaule dont la France moderne tient la place, il n'a jamais contenu les empiétements ethnographiques et politiques qui, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, se sont opérés sans cesse d'une de ses rives à l'autre. Sans parler de l'établissement des anciens Celtes sur les deux bords du Rhin, nous savons de science certaine que, dans la Gaule belgique et dans la moitié occidentale de la plaine du haut Rhin, les immigrations tudesques remontent au moins à l'époque de César, et que, de leur côté, les Romains, à peine maîtres des Gaules, y annexèrent, sur la rive opposée du fleuve, la vaste étendue des champs décumates; plus tard, les Francs et les Allemans furent à la fois transrhénans et cisrhénans; et les nombreux évêchés de la vallée entière, à la seule exception de celui de Bâle, étendirent leurs circonscriptions diocésaines sur les deux bords du fleuve; l'empire de Charlemagne, celui de ses successeurs germaniques, celui de Napoléon Ier, n'ont pas respecté la frontière du Rhin; et, de même qu'aujourd'hui, la Hollande et la Prusse, la Hesse grand-ducale et la Bavière, la Suisse elle-même (le canton de Schaffouse est sur la rive droite) sont à cheval sur le fleuve, la plupart des principautés rhénanes de l'ancien Saint Empire ont pendant de longs siècles compris des territoires situés des deux côtés du Rhin.

tendues revendications, faites, sans égard pour les vœux des principaux intéressés, au nom de certaines nécessités géographiques ou ethnographiques.

On a dit, et il paraît vrai, que dans les négociations entamées, à diverses reprises, au cours de la terrible guerre, pour terminer le conflit, les généraux se montrèrent toujours plus durs que les diplomates[1]. On peut regretter, même en Allemagne, que M. de Bismarck n'ait pas su finalement faire prévaloir l'intérêt politique sur l'intérêt militaire. Des esprits sagaces, n'appartenant ni à l'une ni à l'autre des nations adverses, ont prétendu qu'il eût été habile de ne prendre ni l'Alsace ni la Lorraine, et de résister à la pression de l'opinion comme aux exigences des stratégistes. L'acquisition était de choix. L'Allemagne actuelle s'en fait gloire ; elle se pavane en contemplant les vieilles villes impériales qui sont rentrées dans le giron de l'empire. Ne s'aperçoit-elle pas qu'elle est en quelque sorte prisonnière des provinces françaises cédées par le traité de Francfort; qu'elle s'est attaché aux flancs un souci perpétuel; qu'aujourd'hui plus encore qu'autrefois elle est obligée de faire la garde du Rhin, sans cesse inquiète et debout, les yeux tournés vers les pays annexés qu'elle n'est point encore parvenue à s'assimiler ?

V

Avec l'annexion de l'Alsace-Lorraine le second résultat direct de la guerre franco-allemande fut l'unification de l'Allemagne. En groupant autour d'elle, « pour repousser

1. Dans la séance du 11 janvier 1887, au Reichstag, le prince de Bismarck s'est exprimé en ces termes : « En 1870 (il a voulu dire en 1871), il faut que je le dise franchement, j'étais opposé à l'annexion de Metz ; mais j'en référai à nos autorités militaires avant de prendre un parti définitif... M. de Moltke me répondit : « Nous pouvons nous passer de Belfort ; mais céder Metz, ce « serait donner aux Français un avantage de cent mille hommes dans la pro- « chaine guerre. » Là-dessus je dis au plénipotentiaire français : « Nous ne pouvons vous abandonner Metz... » Si le feld-maréchal de Moltke avait tenu la plume du plénipotentiaire à la place de M. de Bismarck, la France était perdue; il disait : « Il faut occuper ce pays pendant trente ans, saisir les impôts, les recettes des douanes, des postes, des octrois, des chemins de fer; en fait d'armée, ne laisser que la gendarmerie et, dans trente ans, il n'y aura plus de France. »

l'étranger », ainsi que le proclamait Guillaume Ier, toutes les tribus germaniques, la Prusse allait achever l'unité comme elle l'avait commencée, c'est-à-dire sous la forme d'un commandement militaire. Nous l'avons dit : quand il se lançait dans la guerre de 1870, le gouvernement impérial français se flattait de voir les États du Sud, sinon faire cause commune avec lui, du moins garder la neutralité. Il n'en fut rien : sans hésitation ni délai, au milieu de toutes les exaltations du patriotisme blessé, ils se déclarèrent prêts à exécuter leurs traités militaires de 1866, et à suivre la Prusse. De ce jour, la cause de l'unité était gagnée; les victoires obtenues en commun sur l'ennemi héréditaire ne pouvaient qu'en accélérer l'échéance. Dès le mois de septembre, aussitôt après la défaite des armées impériales, les cours de Darmstadt, de Bade, de Stuttgard et de Munich avaient paru disposées à se subordonner, comme le reste de la Germanie, au roi de Prusse. Elles prétendaient bien encore, à cette date, faire leurs conditions. Le roi de Bavière surtout demandait une place privilégiée dans la Confédération et le maintien d'une partie importante de ses droits gouvernementaux. Des conférences tenues à Munich, du 21 au 28 septembre, n'avaient abouti à aucun arrangement. Pour être mieux à portée d'endoctriner les plénipotentiaires du Sud, M. de Bismarck les manda à Versailles; et là enfin, du 15 au 25 novembre, furent signés, entre le roi de Prusse d'une part, les souverains de Bade, de Hesse-Darmstadt, de Bavière et de Wurtemberg de l'autre, les traités qui consommaient l'union.

En vertu de ces actes diplomatiques, les quatre États méridionaux entraient dans la Confédération du Nord pour l'ensemble de leurs territoires; un conseil fédéral et un parlement allemands prenaient la place tant du conseil fédéral et du parlement de l'Union septentrionale que du conseil fédéral et du parlement douaniers; la ligne du Mein cessait d'être une frontière politique. Une convention particulière conservait, il est vrai, au roi de Bavière, l'administration indépendante de son armée[1]; mais comme elle stipulait en

1. La Bavière obtenait quelques autres avantages particuliers. Elle devait toujours être représentée dans la Commission militaire du Conseil fédéral. Elle contribuait, avec le Wurtemberg et la Saxe, à former la Commission

même temps, pour le roi de Prusse, le droit d'inspection militaire en temps de paix, celui de commandement suprême en cas de guerre, cette restriction était, au fond, d'importance assez médiocre. Les quatre traités furent votés presque à l'unanimité, quoique sans enthousiasme, par le parlement de l'Union du Nord, qui eût désiré une plus complète unification de l'Allemagne, mais qui se rendit au prudent avis du ministre d'État Delbrück, à savoir que « plus d'une fois déjà il n'avait pas porté bonheur à l'Allemagne de sacrifier ce qui pouvait d'abord être obtenu à ce qui était souhaitable » (9 décembre 1870). Puis, les parlements des États du Sud les votèrent à leur tour, la chambre des députés de Munich, à la stricte majorité des deux tiers, requise par la constitution bavaroise (19 janvier 1871).

A ce moment, la nouvelle Confédération allemande, sans abdiquer officiellement ce nom, avait déjà reçu une autre dénomination qui ne devait pas tarder à supplanter la première; elle était devenue l'*Empire allemand*, en même temps que son président héréditaire, le roi de Prusse, était devenu l'*empereur*. Ce titre d'empereur, Guillaume Ier en avait fait le rêve secret de toute sa vie. Informés de son désir par de discrètes mais significatives insinuations, les souverains des États secondaires de l'Allemagne rivalisèrent de zèle pour lui offrir la couronne qu'il souhaitait. Le roi de Bavière, Louis II, illuminé qui rêvait de moyen âge et de Saint Empire, mais qui, d'autre part, espérait que sa complaisante initiative lui vaudrait une portion de l'Alsace, mettait, dès le 3 décembre, l'idée en circulation. Le roi de Saxe, le grand-duc de Bade, le roi de Wurtemberg, d'autres encore, par intimidation, par entraînement ou par cupidité, s'y rallièrent successivement.

Au fond et dans la réalité, depuis la première heure de la déclaration de guerre, Guillaume Ier était l'*imperator*. Pour prendre officiellement la couronne impériale, il n'avait point de suffrages à briguer, ni de concessions à subir. Il suffit

diplomatique. Elle conservait l'administration de ses chemins de fer, de ses postes et de ses télégraphes; ses impôts sur la bière et sur l'eau-de-vie. En outre, elle n'était pas soumise aux dispositions de la constitution fédérale concernant le domicile.

qu'il avertît de son dessein les princes allemands, qui n'y pouvaient contredire. L'Allemagne ne vint point lui offrir la couronne, comme elle l'avait offerte à son frère; il l'avait conquise. Par un hasard singulier, le même M. Simson qui, en 1849, au nom de l'assemblée nationale de Francfort, avait offert à Frédéric-Guillaume IV le titre impérial, était délégué, en décembre 1870, par le parlement du Nord, pour porter au roi Guillaume une adresse d'acquiescement à l'empire. En vingt ans, quel changement! Le Parlement, cette fois, n'intervenait que pour la forme, après la décision prise. Les députés n'avaient pas été appelés à Versailles; ils avaient demandé la permission d'y venir. Leur présence n'était pas même souhaitée. Le roi n'avait pas oublié que M. Simson et les parlementaires avaient combattu avec acharnement son projet de réforme de l'armée. Il savait qu'il devait l'empire à cette réforme, c'est-à-dire à lui-même. Aussi reçut-il, sans grande cérémonie, à la préfecture, cette députation de comparses.

Il célébra la vraie fête un mois après. Il avait choisi le jour anniversaire du couronnement du premier roi de Prusse, 18 janvier 1871[1], comme pour montrer que la création de l'empire allemand était, avant toutes choses, un nouveau progrès de la maison de Prusse. Ce jour-là, il se rendit au palais de Louis XIV, dans la galerie des glaces. Là, au milieu des souvenirs tout vivants du grand règne, un autel avait été dressé. Les princes allemands, cinq cents officiers de tout grade, tous les porte-drapeaux étaient réunis. L'aumônier en chef officia. Puis l'empereur passa devant les drapeaux inclinés. Il lut le décret qui promulguait le rétablissement de l'empire de Charlemagne, et il ordonna au chancelier de lire les proclamations au peuple allemand et à l'armée. M. Simson était reparti pour Berlin avec son habit noir. « Il n'y avait là que des porte-glaives, le souvenir des ancêtres des Hohenzollern, M. de Bismarck et Dieu[2]. »

Dans son message d'intronisation, le successeur des an-

1. Cent soixante-dix ans auparavant, l'aïeul au cinquième degré de Guillaume Ier, l'électeur de Brandebourg Frédéric III, avait pris, à Kœnigsberg, la couronne royale *en Prusse*.

2. M. Lavisse, *l'Empereur Guillaume Ier*.

ciens empereurs romains de nation germanique, dont il faisait revivre la dignité après soixante-cinq ans d'interruption, promettait à la nation allemande « de la conduire au-devant d'une ère future de bonheur, sous l'emblème protecteur de son antique splendeur, en lui assurant une paix durable, à l'intérieur de frontières garanties contre de nouvelles attaques de la France ». Le premier parlement de l'Allemagne unie fut ouvert, le 21 mars 1871, par l'empereur Guillaume Ier; et, dès le 16 avril, était publiée la constitution du nouvel empire, calquée sur celle de l'Union du Nord; comme de juste, elle annonçait, dans son préambule, que l'alliance contractée par ses membres pour protéger le territoire et le droit de la Confédération et pour avancer la prospérité du peuple allemand serait éternelle. M. de Bismarck, créé prince et Altesse Sérénissime par ordre de cabinet du 22 mars 1871, restait, comme chancelier de l'empire allemand, à la tête du nouvel État que plus que tout autre il avait contribué à appeler à la vie. Une loi du 9 juin 1871 réunit, *à perpétuité*, l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand, en la plaçant sous l'administration directe de l'empereur, et en lui attribuant la dénomination de pays d'empire (*Reichsland*).

Moins vaste peut-être qu'au temps des Henri et des Othon, mais incomparablement mieux organisé, plus compact et par suite infiniment plus redoutable, le nouvel empire allemand comptait, lors du recensement de 1890, près de quarante-neuf millions et demi d'habitants sur une superficie d'environ cinq cent quarante mille kilomètres carrés [1]. Il comprend vingt-cinq États : royaumes, grands-duchés, duchés, principautés, etc., dont chacun a sa représentation tant au Conseil fédéral qu'au Parlement; dans celui-ci, le suffrage universel nommant un député par cent mille habitants; dans l'un et dans l'autre, une écrasante prépondérance étant assurée au royaume de Prusse.

Mais c'est l'armée qui demeure le trait distinctif et le lien par excellence de l'unité de l'empire; l'organisation militaire

1. Au point de vue du partage confessionnel, tandis que l'Union du Nord était environ aux trois quarts protestante, dans le nouvel empire les évangéliques ne sont plus aux catholiques que dans la proportion approximative de trois à deux. Au point de vue de la nationalité, les habitants de race tudes-

de l'Allemagne contemporaine est le reflet fidèle de l'évolution historique qui a unifié l'Allemagne sous les auspices de la Prusse. Si l'on voulait, autour d'un point central fixe, grouper toute l'histoire de la Prusse, il faudrait prendre l'armée. L'Angleterre a son parlement, la France les conseils du roi; la Prusse a l'armée; c'est de l'armée qu'est sorti l'État prussien; l'un et l'autre sont nés en même temps, au milieu des convulsions de la grande guerre européenne du dix-septième siècle; la Prusse, destinée à la guerre dès l'origine, n'a pas cessé d'en faire son industrie et de s'y enrichir. L'armée allemande actuelle représente au vif ce progrès continu par la conquête, n'étant autre chose que l'ancienne armée prussienne à laquelle ont été successivement incorporés ou agrégés les contingents des petits et moyens États allemands absorbés par la force. L'œuvre est achevée aujourd'hui. L'armée prussienne, après avoir agrandi la Prusse, a donné à l'Allemagne la seule forme d'unité qu'un Hohenzollern fût capable d'imaginer, celle d'un empire militaire. L'incohérente Allemagne du moyen âge est aujourd'dui répartie en compagnies, bataillons et régiments. Son général en chef, dont le quartier est à Berlin, et à la disposition de qui elle met ses vingt corps d'armée, formant un effectif de cinq à six cent mille hommes sur le pied de paix, que l'appel de la réserve et de la *landwehr* permet, en temps de guerre, de porter rapidement à deux millions et demi de soldats, lui donne à son gré la paix ou la guerre. L'Allemagne qui, au dernier siècle encore, était, grâce à son morcellement, exposée à l'invasion par toutes ses frontières, est devenue, unifiée, une puissance militaire de premier ordre, pour ne pas dire la plus formidable de toutes.

Quelles ont été, depuis 1871, les destinées de cet empire allemand, dont nous venons de dire la naissance et la force? Au dehors, il a exercé une influence prépondérante sur la politique générale; jusqu'au jour où, par suite de l'alliance

que, qui ne formaient que les six septièmes de la population de l'Union septentrionale, passent, malgré l'annexion de l'Alsace-Lorraine où les Français ne sont officiellement évalués qu'à deux cent mille âmes, pour former près des douze treizièmes de la population de l'empire allemand.

franco-russe, l'Europe s'est trouvée partagée en deux groupes d'États qui se font à peu près équilibre, le gouvernement de Berlin a été l'arbitre unique, le régulateur suprême des affaires internationales du vieux continent. Il n'entre pas dans notre cadre de retracer cette action extérieure. Ce sera bien assez si nous parvenons à indiquer brièvement, dans un dernier article, les deux évolutions en sens opposés qui, depuis la création de l'empire, ont travaillé à l'intérieur la société allemande : l'une, évolution monarchique, bureaucratique et militaire qui, partant du gouvernement de Berlin et s'armant d'une sorte de droit divin, tend à façonner toute l'Allemagne sur le type de la Prusse ; l'autre, évolution démocratique qui, partie des populations nouvelles des villes et des régions industrielles, et se souciant peu de sacrifier davantage la liberté à l'unité, est une réaction contre l'esprit militaire et autoritaire de la Prusse.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le Siège apostolique

SUR LA

CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le Siège apostolique,

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Tout récemment, comme vous le savez, Nous avons ordonné, par lettres apostoliques, qu'un jubilé serait célébré prochainement dans cette ville sainte, suivant la coutume et la règle antiques. Aujourd'hui, comme prélude et préparation à célébrer plus saintement cette grande solennité religieuse, Nous venons proposer et recommander un acte excellent, dont Nous attendons, si tous s'y prêtent de cœur et avec une volonté unanime et généreuse, des fruits précieux et durables, d'abord pour la religion chrétienne, et ensuite pour le genre humain tout entier.

Nous Nous sommes efforcé plus d'une fois de promouvoir et de mettre de plus en plus en honneur cette forme excellente de dévotion qui consiste dans le culte du Sacré Cœur de Jésus. Nous suivions en cela l'exemple de Nos prédécesseurs : Innocent XII, Benoît XIII, Clément XIII, Pie VI, Pie VII et Pie IX. Tel était notamment le but de Notre décret du 28 juin 1889, par lequel Nous avons élevé au rite de première classe la fête du Sacré-Cœur.

Mais maintenant Nous songeons à un hommage plus éclatant encore, qui puisse être en quelque sorte la plénitude et le couronnement de tous les hommages que l'on a coutume de rendre

au Cœur très sacré, et Nous avons confiance qu'il sera très agréable à Jésus-Christ rédempteur.

D'ailleurs, ce n'est pas pour la première fois que le projet dont Nous parlons est mis en question. En effet, il y a environ vingt-cinq ans, à l'approche des solennités rappelant le deuxième centenaire de la mission que la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque avait reçue du ciel, de propager le culte du divin Cœur, des lettres pressantes émanant non seulement de particuliers, mais encore d'évêques, furent envoyées en grand nombre et de tous côtés à Pie IX. Elles tendaient à obtenir que le Souverain Pontife voulût bien consacrer au très auguste Cœur de Jésus l'ensemble du genre humain. On jugea bon de différer, afin que la décision fût mûrie davantage. En attendant, les cités reçurent l'autorisation de se consacrer séparément suivant leur désir, et une formule de consécration fut prescrite. Aujourd'hui, de nouvelles raisons étant survenues, Nous pensons que l'heure est arrivée de réaliser ce dessein.

Ce témoignage universel et solennel de respect et de piété est bien dû à Jésus-Christ, car il est le Roi et le Maître suprême. En effet, son empire ne s'étend pas seulement aux nations qui professent la foi catholique, ou aux hommes qui, ayant reçu régulièrement le saint baptême, appartiennent en droit à l'Église, quoiqu'ils en soient séparés par des doctrines erronées ou par un dissentiment qui a rompu le lien de la charité.

Le royaume du Christ embrasse aussi tous les hommes, même privés de la foi chrétienne, de sorte que l'universalité du genre humain est réellement soumise au pouvoir de Jésus-Christ. Celui qui est le Fils unique de Dieu le Père, qui a la même substance que Lui et qui « est la splendeur de sa gloire et l'image de sa substance » (*Heb.*, I, 3), Celui-là nécessairement possède tout en commun avec le Père, et conséquemment aussi le souverain pouvoir sur toutes choses. C'est pourquoi le Fils de Dieu dit de lui-même par la bouche du prophète : « Pour moi, j'ai été établi roi sur Sion, sa sainte montagne ; le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héritage et les limites de la terre pour ton patrimoine. » (*Ps.*, II.)

Par ces paroles, Jésus-Christ déclare qu'il a reçu de Dieu la puissance, et sur toute l'Église, qui est figurée par la montagne

de Sion, et sur le reste du monde jusqu'à ses bornes les plus lointaines. Sur quelle base s'appuie cette souveraineté, c'est ce que nous apprennent clairement ces mots : « Tu es mon fils. » Par cela même, en effet, que Jésus-Christ est le Fils du Roi du monde, il hérite de toute sa puissance; d'où la promesse : « Je te donnerai les nations pour ton héritage. » A ces paroles répondent celles de l'apôtre saint Paul : « Son fils qu'il a établi héritier en toutes choses. » (*Heb.*, I, 2.)

Mais il faut surtout considérer ce que Jésus-Christ a affirmé au sujet de son empire, non plus par les apôtres ou par les prophètes, mais de sa propre bouche. Au gouverneur romain qui lui demandait : « Tu es donc roi? » il répondit sans aucune hésitation : « Tu le dis, je suis roi. » (*Joan.*, XVIII, 37.) La grandeur de ce pouvoir et l'immensité de ce royaume sont confirmées clairement par les paroles de Notre-Seigneur aux apôtres : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » (*Matth.*, XXVIII, 18.) Si toute puissance a été donnée au Christ, il s'ensuit nécessairement que son empire doit être souverain, absolu, indépendant de toute volonté étrangère, de sorte qu'aucun pouvoir ne soit égal, ni semblable au sien. Et puisque cet empire lui a été donné dans le ciel et sur la terre, il faut qu'il voie le ciel et la terre lui obéir.

De fait, il a exercé ce droit suréminent et qui lui est propre, lorsqu'il a ordonné aux apôtres de répandre sa doctrine, de réunir les hommes en une seule Église par le baptême du salut, enfin de leur donner des lois que personne ne pût méconnaître, sans mettre en péril son salut éternel.

Mais ce n'est pas tout. Le Christ commande non seulement en vertu d'un droit naturel, en qualité de fils de Dieu, mais encore en vertu d'un droit acquis. Car « il nous a arrachés de la puissance des ténèbres » (*Colos.*, I, 13), et il « s'est livré lui-même pour la rédemption de tous » (I *Tim.*, II, 6). Non seulement les catholiques et ceux qui ont reçu régulièrement le baptême chrétien, mais tous les hommes et chacun d'eux sont devenus pour Lui « un peuple conquis » (I *Pet.*, II, 9). Aussi, saint Augustin a-t-il eu raison de dire : « Vous cherchez ce qu'Il a acheté? voyez ce qu'Il a donné, et vous saurez ce qu'Il a acheté. Le sang du Christ est le prix de l'achat. Quel objet peut avoir une telle valeur? Lequel, si ce n'est le monde entier? Lequel, si ce n'est

toutes les nations? Ce qu'Il a donné, Il l'a donné pour l'univers entier. » (*Tract.* 20 *in Joan.*)

Pourquoi les infidèles eux-mêmes sont-ils soumis à la souveraineté de Jésus-Christ? Saint Thomas nous en déduit la raison. Après s'être demandé si le pouvoir judiciaire de Jésus-Christ s'étend à tous les hommes, et avoir affirmé que « l'autorité judiciaire découle de l'autorité royale », il conclut nettement : « Tout est soumis au Christ quant à la puissance, quoique tout ne lui soit pas soumis encore quant à l'exercice même de cette puissance. » (*Sum. Th.*, 3ª p., q. 59, a. 4.) Ce pouvoir du Christ et cet empire sur les hommes s'exercent par la vérité, par la justice et surtout par la charité.

Mais à cette double base de sa puissance et de sa domination, Jésus-Christ nous permet dans sa bienveillance d'ajouter, si nous le voulons bien, la consécration volontaire. Dieu et rédempteur tout ensemble, il possède pleinement, et d'une façon parfaite, tout ce qui existe. Nous, au contraire, nous sommes si pauvres et dénués que nous n'avons rien qui nous appartienne et dont nous puissions lui faire présent. Cependant, dans sa bonté et sa charité infinies, il ne refuse pas que nous lui donnions, que nous lui consacrions, ce qui lui appartient, comme si nous en étions les maîtres. Non seulement il ne refuse pas cette offrande, mais il la désire et il la demande : « Mon fils, donne-moi ton cœur. » Nous pouvons donc lui faire un don agréable par notre bonne volonté et l'affection de notre âme. En nous consacrant à lui, non seulement nous reconnaissons et nous acceptons son empire ouvertement et avec joie, mais encore nous témoignons en fait que si ce que nous donnons nous appartenait, nous l'offririons de tout notre cœur; nous lui demandons de ne pas dédaigner de recevoir de nous cela même qui lui appartient absolument. Tel est le sens de l'acte dont il s'agit, telle est la portée de Nos paroles.

Puisque le Sacré Cœur est le symbole et l'image sensible de la charité infinie de Jésus-Christ, charité qui nous anime à l'aimer en retour, il est naturel de nous consacrer à ce Cœur très saint. Agir ainsi, c'est se livrer et se lier à Jésus-Christ; car les hommages, les marques de soumission et de dévotion que l'on offre au divin Cœur se rapportent réellement et en propre au Christ lui-même.

C'est pourquoi Nous engageons et Nous exhortons à accomplir avec ardeur cet acte de piété tous les fidèles qui connaissent et aiment le divin Cœur. Nous désirerions vivement qu'ils se livrassent à cette manifestation le même jour, afin que les sentiments et les vœux communs de tant de milliers de fidèles fussent portés en même temps au temple céleste.

Mais oublierons-Nous une quantité innombrable d'hommes, pour lesquels n'a pas encore brillé la vérité chrétienne? Nous tenons la place de Celui qui est venu sauver ce qui était perdu et qui a donné son sang pour le salut du genre humain tout entier. Aussi Nous songeons sans trêve à ramener vers la véritable vie ceux-là qui gisent dans les ténèbres de la mort. Nous avons envoyé de tous côtés, pour les instruire, des messagers du Christ. Et maintenant, déplorant leur sort, Nous les recommandons de toute Notre âme et Nous les consacrons autant qu'il est en Nous, au Cœur très sacré de Jésus.

De cette manière, l'acte de piété que Nous conseillons à tous sera profitable à tous. Après l'avoir accompli, ceux qui connaissent et aiment Jésus-Christ sentiront croître leur foi et leur amour. Ceux qui, connaissant le Christ, négligent cependant sa loi et ses préceptes, pourront puiser dans son Sacré Cœur la flamme de la charité. Enfin, Nous implorerons tous d'un élan unanime le secours céleste pour les infortunés qui gémissent dans les ténèbres de l'erreur. Nous demanderons que Jésus-Christ, auquel ils sont soumis « quant à la puissance », les soumette un jour « quant à l'exercice de cette puissance ». Et cela, non seulement « dans le siècle à venir, quand il accomplira sa volonté sur tous les êtres en récompensant les uns et châtiant les autres » (Saint Thomas, *loco citato*), mais encore dès cette vie mortelle, en leur donnant la foi et la sainteté. Puissent-ils honorer Dieu par la pratique de la vertu, comme il convient, et chercher à obtenir la félicité éternelle du ciel!

Une telle consécration apporte aussi aux États l'espoir d'une situation meilleure, car elle est de nature à établir ou à raffermir les liens qui unissent naturellement les intérêts publics à Dieu. Dans ces derniers temps surtout, on a travaillé à élever comme un mur entre l'Église et la société civile. Dans la constitution et l'administration des États, on ne compte pour rien l'autorité du droit sacré et divin, et l'on cherche à obtenir que la reli-

gion n'ait aucun rôle dans la vie publique. Cette attitude revient à vouloir enlever au peuple la foi chrétienne, et à chasser, si c'était possible, de la terre Dieu lui-même. Les esprits étant en proie à un si insolent orgueil, quoi d'étonnant que la plus grande partie du genre humain soit livrée au trouble, battue d'orages qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du péril? Il arrive fatalement que les fondements les plus solides du salut public s'écroulent, lorsqu'on laisse de côté la religion. Dieu, pour exercer sur ceux qui l'ont trahi le châtiment qu'ils ont mérité, les a livrés à leurs penchants, de sorte qu'ils s'abandonnent à leurs passions et s'épuisent dans une licence sans frein.

De là, cette multitude de maux qui depuis longtemps sévissent sur le monde et qui Nous obligent à demander le secours de Celui qui seul peut les écarter. Or, qui est celui-là, sinon Jésus-Christ, fils unique de Dieu?, « car nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes, par lequel nous devions être sauvés. » (*Act.*, IV, 12.) Il faut donc recourir à Celui qui est « la voie, la vérité et la vie ». L'homme a erré, qu'il revienne dans la route droite ; les ténèbres ont envahi les âmes, que cette obscurité soit dissipée par la lumière de la vérité ; la mort s'est emparée de nous, conquérons la vie. Il sera alors possible de guérir tant de blessures, on pourra espérer voir tous les droits renaître par le respect de l'antique autorité, les splendeurs de la paix reparaîtront, les glaives tomberont et les armes s'échapperont des mains, lorsque tous les hommes accepteront l'empire du Christ et s'y soumettront avec joie, et quand « toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père ». (*Phil.*, *II*, 11.)

A l'époque où l'Église, toute proche encore de ses origines, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui prépara une magnifique et prochaine victoire. Aujourd'hui, voici qu'un autre emblème béni et divin s'offre à nos yeux. C'est le Cœur très sacré de Jésus, sur lequel se dresse la Croix et qui brille d'un magnifique éclat au milieu des flammes. En Lui nous devons placer toutes nos espérances ; nous devons Lui demander et attendre de Lui le salut des hommes.

Enfin, Nous ne voulons point passer sous silence un motif, personnel il est vrai, mais légitime et sérieux, qui Nous pousse à

entreprendre cet acte. C'est que Dieu, auteur de tous les biens, Nous a naguère gardé la vie, en nous sauvant d'une maladie dangereuse. Nous voulons évoquer le souvenir d'un tel bienfait et en témoigner publiquement Notre reconnaissance par l'accroissement des hommages rendus au très saint Cœur.

Nous décidons en conséquence que le 9, le 10 et le 11 du mois de juin prochain, dans l'église de chaque localité et dans l'église principale de chaque ville, des prières déterminées seront dites. Chacun de ces jours-là, les litanies du Sacré-Cœur, approuvées par Notre autorité, seront jointes aux autres invocations. Le dernier jour, on récitera la formule de consécration que Nous vous envoyons, Vénérables Frères, en même temps que cette lettre.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, à votre clergé et au peuple que vous dirigez.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mai de l'année 1899, de Notre pontificat la vingt-deuxième.

LÉON XIII, PAPE.

FORMULE DE CONSÉCRATION

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, abaissez vos regards sur nous, qui sommes très humblement prosternés au pied de votre autel. Nous sommes à vous, à vous nous voulons être ; mais pour nous unir plus fortement à vous, aujourd'hui chacun de nous se consacre de plein gré à votre Cœur sacré.

Beaucoup d'hommes ne vous ont jamais connu ; beaucoup, méprisant vos commandements, vous ont rejeté : ayez pitié des uns et des autres, ô très miséricordieux Jésus, et attirez-les tous à votre divin Cœur. Seigneur, soyez le roi, non seulement des fidèles qui ne se sont jamais séparés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous ont abandonné ; faites que ceux-ci reviennent bientôt à la maison paternelle, de peur qu'ils ne périssent de misère et de faim. Soyez enfin le roi de ceux que des doctrines fausses ont séduits ou que la discorde a séparés de l'Église ; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait bientôt qu'un « seul bercail et un seul pasteur ».

Soyez enfin le roi de tous ceux qui sont plongés dans l'antique superstition du paganisme, daignez les appeler des ténèbres à la lumière et au royaume de Dieu.

Accordez, Seigneur, à votre Église le calme, le salut et la liberté. Accordez à toutes les nations la paix et l'ordre, et faites que, d'une extrémité à l'autre de la terre, un même cri retentisse : Louange au divin Cœur par qui nous a été donné le salut ! à Lui, honneur et gloire dans tous les siècles ! Ainsi soit-il.

BULLETIN DE PHYSIQUE

EXPÉRIENCES RÉCENTES DE TÉLÉGRAPHIE SANS FILS

La télégraphie sans fils possédera vraisemblablement encore quelque temps le don d'intéresser et d'intriguer le public. Privilège bien rare par le temps qui court, où l'on se blase si vite sur toute chose.

Diverses expériences ont eu lieu récemment sur ce sujet; toutes n'ont pas été connues avec le même détail ou n'ont pas présenté les mêmes particularités remarquables; mais de l'ensemble de ces expériences on ne peut s'empêcher de déduire, d'une façon générale, la confirmation des espérances du début. Sans doute il faut se garder des engouements. Rien ne permet d'affirmer que les télégraphes sans fils doivent remplacer un jour, radicalement, câbles sous-marins et télégraphes ordinaires, il y aura place pour tous. Le journal anglais *Nature* le rappelait récemment en ces termes, — avec un peu d'humeur, dirait-on[1] :

« Bien que la télégraphie sans fils ne fonctionne pas, en ce moment, sur une seule ligne commerciale, et que ceux qui l'exploitent n'en aient pas encore retiré un penny, les actions émises par la Compagnie à une livre ont été cotées six livres et peut-être plus. En même temps, les actions de plusieurs compagnies de câbles sous-marins sont tombées considérablement par suite de cette erreur populaire que la télégraphie sans fils va remplacer l'autre. Ainsi une panique populaire, produit de l'ignorance, a fait monter l'une des valeurs et déprécier l'autre pour un total d'environ deux millions de livres sterlings (50 millions de francs). Ce fait rappelle l'influence de la lumière électrique sur les entreprises de gaz, il y a quelques années. Les actions du gaz baissèrent de plusieurs millions. Elles n'ont jamais été si élevées que maintenant. Il y avait alors une excuse. La lumière électrique était une forte affaire. C'était un rival dangereux. Actuellement

1. 27 avril 1899, p. 606.

il n'y a pas d'excuse. Rien n'a donné la plus petite indication permettant d'augurer que la télégraphie sans fils va remplacer l'autre. Elle comble simplement une lacune. Les communications entre les bateaux-phares et les rivages, entre navire et navire, entre les navires en marche et la côte, entre les phares isolés et la terre deviennent possibles. Elles ne l'étaient pas auparavant. »

Et, après quelques détails sur les récentes expériences : « Le fait est que nous avons, dans ces expériences sensationnelles répétées, un pur appareil scientifique lancé avec énergie par des spéculateurs financiers pour leur propre bénéfice et non pour celui du public, — c'est là le plus odieux caractère de ce siècle d'argent : *the worst feature of this money-grubbing age.* »

Exorde peu insinuant, pensera quelqu'un. — Il est certain que l'article que je viens de citer paraît rédigé par quelque actionnaire malheureux; les choses y sont vraisemblablement poussées au noir. Mais il y a là un avertissement sur lequel il est bon d'insister. Le public est toujours porté à croire que les découvertes scientifiques vont révolutionner le monde. Il faudrait en cela un peu de calme; il faudrait attendre les essais, les discuter surtout; car, sans vouloir dire que tel est le cas ici, trop souvent les choses sont présentées de façon à éblouir, non à éclairer.

Nous mentionnerons d'abord simplement diverses expériences réalisées en France, mais dont les résultats n'ont pas été intégralement publiés.

A Brest, M. Tissot, lieutenant de vaisseau, professeur de physique au *Borda*, avait commencé des essais de télégraphie sans fils presque dès le début des expériences de Marconi. Certains détails de ces expériences seraient intéressants à connaître complètement. Ainsi M. Tissot aurait fait des observations sur l'influence de l'orientation des fils radiateur et collecteur; il aurait, dit-on, communiqué avec un autre poste au moyen de fils verticaux plongeant dans l'eau, au lieu d'être dressés en l'air. Ce dernier point présenterait un grand intérêt pour la communication des navires entre eux. Les expériences continuent, et peut-être un jour aurons-nous un rapport complet sur elles. Ce qui est certain, c'est que la transmission se fait d'une façon très satisfaisante, comme en témoigne l'anecdote suivante. Un jour, au lendemain

d'expériences qui n'avaient été suivies que de très loin par les élèves de l'École navale, l'un de ceux-ci, croyant que le résultat n'avait pas été heureux, dit à l'un des marins employés aux essais : « Eh bien! les expériences, ça n'a pas marché hier? — Comment! ça n'a pas marché, répondit le marin; on a reçu tous les mots, et même qu'il y en avait un où il y avait une faute d'orthographe! »

D'autres expériences encore moins connues ont été effectuées par l'autorité militaire; peut-être un jour pourrons-nous donner quelques détails à leur sujet.

De son côté, M. E. Ducretet a continué les essais qu'il avait commencés, en agrandissant leurs proportions. C'est ainsi qu'il a pu communiquer entre l'église Sainte-Anne de la Maison-Blanche et la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. La distance est de sept kilomètres, mais il est juste de remarquer que la transmission des ondes électriques au-dessus d'une ville présente des conditions beaucoup moins simples que l'expédition des dépêches à la surface des flots. C'est toujours à travers des baies ou des détroits que M. Marconi a fait ses expériences, et, grâce à cette circonstance peut-être, il a pu enregistrer autant de succès que de tentatives. Lorsque les ondes électriques glissent au-dessus d'une forêt de toitures métalliques, de tuyaux de cheminées, etc., toutes ces pièces conductrices doivent nécessairement former condensateur et dériver vers elles une partie de l'énergie des ondes qui passent, l'intensité de l'action sur le poste terminal est diminuée d'autant. Néanmoins, les résultats ont été parfaits dans cette traversée de Paris du sud au nord. A *fortiori* M. Ducretet a-t-il obtenu une très bonne transmission entre le mât fixé sur son atelier et un autre poste établi hors Paris, à Villejuif, distant de cinq kilomètres.

D'autres expériences ont eu lieu en Russie sur la mer Noire. En Amérique, également, on s'est préoccupé des services que pourrait rendre la télégraphie sans fils aux diverses branches de l'administration. Le général Greely, chef du *Signal Corps*, a publié récemment les résultats de ces expériences. Il a constaté la difficulté, rappelée tout à l'heure, que l'on éprouve lorsque l'on veut transmettre des dépêches sans fils, au-dessus d'une grande ville, par suite de la présence des masses métalliques qu'elles renferment. Il pense que les principales applications

du système seront celles qui se rapportent aux communications sur mer ou entre la mer et les côtes[1].

Mais nous parlerons avec plus de détails d'une installation dont la presse a entretenu déjà quelque peu le public et que nous avons eu le plaisir de visiter il y a quelques semaines.

Dès les premiers jours de la télégraphie sans fils, on avait indiqué, comme l'un des buts à atteindre, l'établissement de communications à travers la Manche. C'est là désormais un fait accompli depuis bientôt deux mois.

Vers la fin de décembre dernier, un premier service d'essai était établi entre South Foreland, un peu à l'est de Douvres, et le bateau-phare d'East Goodwin; la distance était environ de vingt kilomètres. Les dépêches s'échangèrent avec une parfaite régularité, malgré brumes et tempêtes. Résultat de première importance, car la communication entre les phares ou bateaux-phares et la côte, si nécessaire à assurer, présentait jusque-là plus d'une difficulté. Mais ce n'était encore qu'un prélude.

Des négociations avaient été entamées par la *Wireless Telegraph Company* (Compagnie du télégraphe sans fils) et le gouvernement français, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire des expériences directes entre la France et l'Angleterre. La demande fut accordée, et il fut convenu que des délégués des grands services publics français intéressés, guerre, marine, postes et télégraphes, suivraient les essais.

On se proposa donc de relier South Foreland à un point de la côte française, et le choix s'arrêta sur Wimereux, jolie petite station balnéaire, au nord de Boulogne-sur-Mer. La distance qui séparait les deux postes serait ainsi presque exactement de cinquante kilomètres.

Le 28 mars, un premier message fut envoyé de France en Angleterre; en voici la traduction :

« Wimereux, 28 mars. Communication entre l'Angleterre et le continent a été établie hier matin par le système Marconi de télégraphie sans fils. Les points entre lesquels les expériences sont faites sont South Foreland et Wimereux, village sur la côte française, deux milles au nord de Boulogne, où un fil suspendu à

1. *Scientific american*, 27 mai 1899, p. 341.

un mât vertical, haut de cent cinquante pieds, a été établi. La distance est de trente-deux milles. Les expériences sont faites au moyen du code Morse. Signor Marconi est ici conduisant les essais, et est pleinement satisfait du résultat obtenu.

« Ce message a été transmis par le système Marconi de Wimereux au Foreland. »

Ne dirait-on pas le style d'une inscription destinée à être gravée sur la pierre en souvenir d'un événement mémorable !

Lorsqu'on longe la côte en s'éloignant au nord de Boulogne, on suit d'abord la crête de la falaise pendant trois ou quatre kilomètres. Tout à coup, on arrive à une large dépression, les hauteurs se sont abaissées rapidement, et la terre ferme se raccorde en pente douce avec la grève. Quelques kilomètres plus loin la falaise reprend. Dans cette dépression ont été construits de nombreux chalets, espacés quelque peu irrégulièrement : c'est Wimereux; les baigneurs y accourent à la belle saison. A la fin de mars, c'est encore un peu tôt pour eux! Aussi les expérimentateurs de télégraphie sans fils n'avaient que l'embarras du choix. Ils s'installèrent dans le premier chalet que l'on rencontre en venant de Boulogne, au bord de la grève, — le chalet l'*Artois*.

Ce qui frappe tout d'abord les regards, quand on arrive, c'est le long mât solidement implanté dans le sol. Seize ou dix-sept gros fils de fer l'assujettissent fortement à des pieux piqués tout autour, car le vent fait rage sur ces côtes. La hauteur totale de ce mât est de cinquante à soixante mètres. Du sommet part le fil radiateur ou collecteur des ondes électriques ; isolé du mât, bien entendu, par une tige de caoutchouc, il est tendu obliquement et pénètre dans une des pièces du chalet par un trou ménagé au milieu d'une vitre de l'une des fenêtres du rez-de-chaussée. C'est, en réalité, non un fil unique mais un faisceau de sept fils de cuivre d'un millimètre de diamètre chacun. Il vaut mieux, paraît-il, tendre ainsi le fil obliquement que de le faire descendre le long du mât. Dans ce dernier cas, en effet, le mât, par suite de son voisinage presque immédiat, agirait comme un condensateur sur le fil et paralyserait, du coup, partiellement du moins, l'action électrique.

Entrons dans la salle d'expériences. C'est l'un des petits salons

du chalet. Deux télégraphistes sont là qui nous donneront des renseignements sur tout ou, du moins, presque tout.

Sur une petite table, en face de la fenêtre, se trouvent côte à côte récepteur et transmetteur. Ce dernier est une bobine de Ruhmkorff capable de donner vingt-cinq centimètres d'étincelle; en réalité on ne lui en fait donner pas même deux, la décharge est ainsi plus régulière. La bobine est actionnée par une petite batterie d'accumulateurs disposée sous la table et donnant seize volts.

On charge ces accumulateurs au moyen de quatre-vingt-dix-huit éléments de pile sèche, système Obach, placés dans l'angle de la salle. Le voltage individuel de ces derniers est $1^{v},5$, on les réunit en sept séries de quatorze.

L'étincelle jaillit *dans l'air*, entre deux boules de $2^{cm},54$ (un pouce anglais) de diamètre; on a donc supprimé l'oscillateur Righi. La clef qui sert à faire jaillir l'étincelle ressemble à une clef de Morse, sauf que le bouton manipulateur est remplacé par une tige verticale en ébonite de dix à quinze centimètres de hauteur, afin de protéger la main de l'opérateur contre toute décharge éventuelle. Le trembleur est du type de Neef.

A côté se trouve le récepteur, nous le connaissons déjà [1]. Deux circuits le composent. L'un comprend un élément de pile Obach, un relais et le tube à limaille, organe essentiel du système. C'est ici un petit tube de verre, de trois millimètres de diamètre, dans lequel deux bouchons en nickel, prolongés extérieurement par des fils permettant d'intercaler l'appareil dans le circuit, sont séparés par un intervalle, ayant à peu près un demi-millimètre, à moitié rempli de limaille de nickel (96 °/₀) et d'argent (4 °/₀), avec une trace de mercure. — C'est la composition que préfère M. Marconi, mais rien ne permet d'affirmer que ce soit la seule bonne ni même la meilleure. — De plus, le vide y est fait à quatre millimètres de mercure. Lorsque, sous l'influence du passage des ondes électriques, le tube devient conducteur, le relais fonctionne et ferme le second circuit comprenant huit éléments Obach et un récepteur Morse ordinaire. Le tout, sauf le récepteur Morse, est placé sous un couvercle en tôle en forme de caisse renversée, ouvert sur la face antérieure, du côté où se trouve le tube de limaille. L'un des pôles de la bobine est relié à la terre ainsi que

1. Cf. *Études*, 5 et 20 septembre 1898.

l'une des extrémités du tube Branly, tandis que le fil qui vient du mât peut être accroché soit au deuxième pôle de la bobine si l'on veut expédier une dépêche, soit à la deuxième extrémité du petit tube sensible si l'on doit en recevoir une. Cette seconde position est celle que l'on conserve en temps ordinaire pour être prêt à recevoir l'appel qui peut arriver à toute heure ; dans cette position d'attente, le circuit comprend non pas l'appareil Morse, mais une sonnerie. Celle-ci se fait-elle entendre, on met le fil sur le Morse.

Voulons-nous donc télégraphier quelque chose à South Foreland? Nous attachons l'extrémité du fil qui vient du mât à la bobine, et nous pressons sur le manipulateur. La sonnerie fonctionne là-bas. Puis, remettant le fil au récepteur, nous attendons un instant ; voici la sonnerie qui répond, le télégraphiste est donc à son poste ; rattachons alors le fil à la bobine et faisons jaillir des étincelles brèves ou longues, suivant que nous presserons plus ou moins longtemps sur la poignée du manipulateur, nous reproduirons ainsi les signaux de l'alphabet Morse. La dépêche est terminée, aussitôt nous fixons de nouveau le fil au récepteur ; là-bas un changement inverse a été fait et notre interlocuteur à distance s'est mis à nous répondre. Nous avons déclenché le mouvement de l'appareil Morse, et voilà que les traits et les points s'impriment, nets, distincts, sans hésitation, et le simple aspect de la bande de papier qui se déroule à nos yeux nous montre, si nous savons lire, ce que l'on pense là-bas.

Tout cela est bien simple, mais non moins remarquable. Les appareils que nous venons de décrire sont tous, on peut le dire, élémentaires, et cependant il semble que l'on se trouve en présence de quelque action mystérieuse. C'est que nous sommes toujours étonnés de voir se révéler, par des symptômes extérieurs, un agent dont rien ne nous fait sentir la présence. Que l'étincelle rayonne de la lumière, c'est ce que nous voyons, et nous ne nous en étonnons pas trop, parce que nous sommes habitués à ce phénomène. Mais que, avec cette lumière, se propage dans l'espace un autre rayonnement auquel nous sommes insensibles, c'est ce qui nous semble étrange ; et que ce rayonnement soit capable d'impressionner une pincée de limaille métallique et de modifier ses propriétés électriques, c'est ce que nous ne comprenons plus du tout.

Il faut nous guider en cela par les analogies. Un phare s'allume au loin, le rayonnement lumineux part et, en un instant, vient frapper notre œil. Celui-ci répond par un développement de son activité vitale. L'onde électrique lancée par l'étincelle lointaine arrive de même et frappe le petit tube à limaille, et celui-ci répond par une modification intime; sa résistance au passage du courant, tout à l'heure énorme, s'abaisse et tombe subitement presque à rien. La sensibilité du tube à limaille est donc pour nous ce que la sensibilité de notre œil à la lumière est pour un aveugle. On dit à celui-ci qu'il existe un rayonnement auquel notre organe est sensible, il nous croit sur parole, et s'aide de comparaisons tirées de l'acoustique, phénomène dont il peut se rendre compte; il peut même vérifier notre affirmation, s'il le désire, en constatant qu'à distance nous nous rendons compte de ce qu'il fait et, par suite, que nous possédons une façon spéciale, qui lui manque, de saisir, à distance, l'existence de certains phénomènes. De même ici, nous sommes bien obligés de l'admettre, le petit tube à limaille est une sorte d'*œil électrique*, ainsi qu'on l'a nommé, sensible à des influences qui nous échappent; nous sommes des aveugles pour les radiations électriques, lui voit clair. Merveilleuse découverte assurément et dont l'application à la télégraphie sans fils assure à son auteur, « dans l'histoire de l'électricité, une place que rien ne saurait lui enlever[1] ».

M. Marconi est le premier à rendre hommage au savant physicien qui a découvert les propriétés des limailles, et l'un de ses premiers télégrammes, expédié d'Angleterre, a été adressé à M. Branly : « M. Marconi, disait-il, envoie à M. Branly ses respectueux compliments par le télégraphe sans fils à travers la Manche, ce beau résultat étant dû en partie aux remarquables travaux de M. Branly. » A quoi M. Branly répondit : « M. Branly félicite M. Marconi de son magnifique succès et lui exprime toute son admiration. »

Mais revenons à la pratique. Nous avons dit que pour recevoir la dépêche il fallait déclencher le mouvement du télégraphe Morse. M. E. Ducretet a supprimé cette nécessité en rendant l'appareil automatique. Lorsque les ondes électriques viennent sensibiliser le tube à limaille, un relais spécial produit ce déclen-

1. J. Bertrand, *Rapport sur les travaux de M. Branly à l'Académie des Sciences pour le prix Houllevigue.*

chement sans que l'on ait besoin d'intervenir, et la bande de papier se déroule d'elle-même. Je ne manquerai pas à la reconnaissance que j'ai à M. Bradfield qui, à Wimereux, me fit voir si aimablement le fonctionnement des appareils Marconi, en racontant ici un trait qui me parut mettre en son plein jour l'utilité de cet enregistrement automatique des dépêches.

M. Bradfield venait d'expédier une dépêche de quelques mots à South Foreland. Tout d'abord la réponse fut : « *Please repeat*, Veuillez répéter ». — « J'aurai été trop vite », me dit M. Bradfield, puis il expédia de nouveau son télégramme. — Pour le dire en passant, il semble que la télégraphie sans fils est moins rapide que l'autre ; ce serait là, si l'on n'y trouvait remède, une cause d'infériorité. En tout cas, on se demande comment on pourrait appliquer ici les systèmes multiples qui permettent d'envoyer deux mille cinq cents mots par minute et d'échanger six dépêches simultanées ; vingt mots par minute, c'est à peu près ce que l'on peut obtenir ici. — Donc la dépêche renvoyée fut cette fois comprise, et la réponse arriva sans se faire attendre. Mais, je ne sais pour quelle cause, M. Bradfield oublia de déclencher le mouvement. Machinalement, nous écoutions les toctoc du petit marteau frappant le tube à limaille et ceux du télégraphe marquant sur le papier ; lorsque le silence fut rétabli, nous reprîmes conscience de ce qui venait de se passer ; la bande de papier était restée immobile ; les points et les traits s'étaient superposés les uns sur les autres... C'eût été le cas de télégraphier : *Please repeat.* L'affaire n'avait aucune importance ; mais semblable accident n'aurait pu se produire si l'appareil eût été muni d'un déclenchement automatique.

Ainsi, on peut le dire, la distance de cinquante kilomètres n'est plus à franchir. On parle maintenant de tenter la communication entre Dieppe et New-Haven ; ce sera le double. D'ailleurs avec les mâts de cinquante à soixante mètres installés à Wimereux et à South Foreland, on pourrait certainement communiquer de plus loin, probablement à quatre-vingts kilomètres environ. Cette distance n'a d'ailleurs de sens bien défini que si l'on connaît toutes les données de l'appareil. Chaque tube à limaille a sa sensibilité propre ; ainsi, l'un des petits tubes que l'on m'a montrés portait à dix-huit milles ($28^k,9$) quand on employait un mât de soixante-

quinze pieds (22^m,75), et, me dit-on, on en trouverait de plus sensibles.

Il est facile, d'une donnée comme celle-ci, de déduire la portée d'un tube, toutes choses égales d'ailleurs, quand on augmente les dimensions du mât; cette portée varie beaucoup plus vite que la longueur du mât. D'après des chiffres donnés par M. J. A. Fleming, un mât de sept mètres permettant de communiquer à seize cents mètres, un mât de quatorze mètres, double du précédent, portera, non pas seulement à une distance double, mais quadruple, soit ici 6^k,4. Doublons encore le mât et prenons vingt-huit mètres, nous irons encore quatre fois plus loin, à 25^k,6. Si donc un mât de cinquante mètres porte à quatre-vingts kilomètres, un mât de cent mètres suffirait pour franchir trois cent vingt kilomètres. Or, la distance à vol d'oiseau de Paris à Londres est de trois cent quarante kilomètres environ ; si l'on fait le calcul, on voit qu'un mât de cent dix mètres suffirait pour faire communiquer les deux capitales... à condition que la proportion de M. Fleming soit applicable encore à ces distances et aux régions terrestres aussi bien qu'aux mers.

Mais, dira-t-on, la tour Eiffel n'est-elle pas là, et le mât n'est-il pas ainsi tout trouvé, au moins à Paris? Elle servirait alors à quelque chose, ajouteront ceux qui ne sont pas ses admirateurs. La chose n'est pas si simple. L'an dernier, aux mois d'octobre et de novembre, M. Ducretet a fait des expériences de télégraphie sans fils entre la tour Eiffel et le Panthéon. Quand on envoyait les dépêches de la tour Eiffel, on les recevait très distinctement au Panthéon ; mais les messages étaient-ils expédiés de ce second poste, on ne recevait rien à la tour Eiffel. La chose est aisée à comprendre; la masse métallique de la tour absorbait l'énergie des ondes métalliques, et le récepteur se trouvait ainsi paralysé. On pourrait donc envoyer de la tour Eiffel des dépêches à Londres; mais la transmission en sens inverse serait nulle ou du moins mauvaise.

Nous avons dit que le gouvernement français avait envoyé des délégués pour prendre part aux expériences; c'étaient M. le colonel comte du Pontavice, attaché militaire, et M. le commandant Fiéron, attaché maritime, tous les deux à l'ambassade française à Londres, le capitaine Ferrier, du génie militaire, et

M. Voisenat, du service des postes et télégraphes. Trois stations communiquaient entre elles, avons-nous dit, Wimereux, South Foreland et le bateau-phare d'East Goodwin. Ç'a été même une heureuse fortune pour celui-ci d'avoir été choisi comme station d'expériences. Le 28 avril dernier, à huit heures et demie du matin, par une épaisse brume, le bateau à vapeur *R. F. Mathews*, de Londres, de mille neuf cent soixante-quatre tonnes, entraîné par un fort courant de marée, vint heurter violemment le bateau-phare. Les avaries furent considérables, l'avant écrasé jusqu'à la ligne de flottaison et le bordage enlevé, et, si la mer n'eût été calme, le bateau-phare aurait probablement sombré. Après avoir offert ses services à sa victime, comme le danger n'était pas urgent, le vapeur s'éloigna pour réparer ses propres avaries. Néanmoins il fallait aviser. Sans tarder, le capitaine du bateau-phare expédia à South Foreland une dépêche par le télégraphe sans fils annonçant ce qui venait d'arriver. De South Foreland on transmit immédiatement le message à Ramsgate, et des secours purent être envoyés au plus vite. La preuve n'avait pas besoin d'être faite de l'utilité pratique du système ; on voit qu'elle n'a pas tardé.

Le mât du bateau-phare d'East Goodwin n'avait guère que vingt mètres ; il suffisait pour communiquer avec South Foreland, mais non avec Wimereux. Un quatrième poste fut organisé, flottant et mobile celui-là, à bord de l'aviso l'*Ibis* qui stationnait à Boulogne. Des appareils y furent installés, et l'aviso se mit à parcourir le détroit, se trouvant ainsi à portée des trois autres postes. On constata, une fois de plus, qu'un bateau en marche peut, sans difficulté, communiquer avec la terre par la télégraphie sans fils. Mais voici qui est plus nouveau.

Entre Boulogne et Calais, la côte monte d'abord presque directement du nord au sud, puis s'infléchit bientôt fortement vers le nord-est, vers Sangatte et Calais, en formant le cap Gris-Nez. Ce promontoire représente une espèce de plateau ayant une altitude qui atteint souvent cent cinquante et cent soixante mètres. L'*Ibis* s'éloigna donc du côté de Calais ; Wimereux se trouvait alors complètement masqué par le Gris-Nez. Or, les dépêches continuaient à lui parvenir et à s'échanger absolument nettes, et sensiblement à la même distance que s'il eût croisé en vue de Boulogne. Par où passaient les ondes électriques ? A travers la terre ? Par-dessus le

massif ou en le contournant? Ce sont là des questions auxquelles on ne peut donner actuellement, me semble-t-il, une réponse d'une certitude absolue. Si les ondes filtrent à travers la terre, ce qui ne paraît pas le plus probable, on devrait pouvoir les saisir au passage au fond de puits creusés dans le promontoire. L'expérence ne manquerait pas d'intérêt. Mais il paraît bien plus probable que les ondes se propagent par une sorte de diffraction en contournant les obstacles. Le fait avait paru douteux, inexact même, d'après des expériences faites il y a deux ans à la Spezzia, et que nous avons citées ailleurs. Cela prouve simplement qu'il faut être prudent et ne pas se hâter d'affirmer en une matière si neuve.

A ce propos, il faut citer quelques autres faits. Dans des expériences faites entre le Panthéon et ses ateliers, M. Ducretet a constaté que les appareils pouvaient être placés, au Panthéon, de façon que le massif de la coupole se trouvât interposé sur le chemin des ondes électriques sans que la propagation de celles-ci eût à en souffrir. De son côté, M. Branly a examiné, en compagnie de M. G. Le Bon, l'opacité de divers matériaux pour les radiations électriques : ciment de Portland avec fragments de meulière intercalés, bloc de pierre blanche du Poitou, caisse de sable de rivière. Le radiateur employé était du système Righi, étincelle jaillissant dans l'huile; le tube employé était à limaille d'or et de cuivre, extrêmement sensible. Voici les résultats. Un bloc de ciment de dix centimètres d'épaisseur, douze heures après sa construction, arrêtait l'action de l'étincelle à sept mètres. Après plusieurs jours, étant déjà bien sec, on pouvait reculer le radiateur à douze mètres. Il faut remarquer ici, pour bien saisir la portée des résultats, que l'intensité du rayonnement électrique varie, comme pour la lumière, en raison inverse du carré des distances. Si, par exemple, dans le cas précédent, on avait pu reculer le radiateur à quatorze mètres (et non à douze), cette distance étant *deux fois plus grande* que la première (sept mètres), on aurait pu conclure que le ciment bien sec était traversé par un rayonnement *quatre fois plus faible* que le ciment humide. La distance étant seulement douze mètres, le calcul montre que la transparence était devenue seulement trois fois plus grande, presque exactement.

La pierre blanche, le sable, secs, n'exercent qu'une absorption

insignifiante sur les ondes électriques; on pouvait reculer le radiateur à quarante mètres et plus. Mais si l'on mouillait fortement la pierre, on ne pouvait plus s'éloigner qu'à vingt-cinq mètres. De même, le sable ayant été mouillé, son opacité s'accusa beaucoup.

On le voit, la nature des matériaux influe grandement. Certaines substances, sèches, se conduisent à l'égard des ondes électriques comme le verre vis-à-vis de la lumière; mais, chose curieuse, l'humidité augmente nettement l'opacité. Faut-il donc admettre que les matériaux composant le cap Gris-Nez sont transparents pour les ondes électriques, comme le sable et la pierre blanche? Mais il semble que ces terrains et ces roches soient assez saturés d'humidité pour que l'on ait à tenir compte de l'influence de celle-ci. D'ailleurs si le verre et le cristal laissent passer la lumière à condition que leur épaisseur ne soit pas excessive, l'absorption qu'ils exercent, très faible, n'est pas nulle, et des moellons en verre ou en cristal finiraient par ne plus être que vaguement translucides. Comment admettre que vingt-cinq kilomètres de terre, de pierre et de sable, n'exerceraient pas une absorption sensible sur les ondes électriques ?

Des expériences de MM. Branly et Le Bon ressort un autre enseignement. Les blocs employés présentaient à l'arrière une petite cavité au centre de la face verticale; cette cavité, à peu près cubique, contenait le récepteur (tube sensible, pile et sonnerie) et pouvait se fermer hermétiquement par une porte métallique parfaitement ajustée, fixée à l'aide de vis et d'écrous. C'était de l'autre côté du bloc, en avant, que l'on plaçait le radiateur; les ondes arrivaient ainsi sur la face opposée à celle où était creusé le petit réduit et devaient, pour atteindre le récepteur, traverser la masse du bloc, ou bien contourner le bloc et entrer par les fissures du recouvrement métallique. Cette dernière hypothèse n'est point une chimère. M. Branly a montré que des fissures imperceptibles suffisent à laisser pénétrer les ondes électriques; aussi, pour écarter tout danger de ce côté, on serrait à fond le couvercle métallique contre la paroi du bloc, qui avait été très soigneusement travaillée à cet effet.

Or voici, par exemple, des expériences faites avec le bloc de pierre : cette fois, on employait une toute petite bobine capable de donner deux centimètres d'étincelle et à laquelle on n'en faisait

donner qu'un millimètre. Le bloc est mouillé à fond, la porte est bien serrée; nous reculons peu à peu la bobine...; à sept mètres de distance, toute action cesse, la sonnerie ne se fait plus entendre. Desserrons alors les écrous de la porte en métal, aussitôt l'action reprend. La conclusion est manifeste : la pierre mouillée s'opposant au passage des ondulations émises par l'étincelle, c'est nécessairement en passant autour du bloc que l'action s'est propagée et est venue se faufiler par les jointures à peine entr'ouvertes du couvercle. Ceci est fort remarquable et va nous permettre de tirer une autre conséquence intéressante.

Avant de mouiller la pierre, on avait expérimenté sur elle, bien sèche alors, avec la même petite étincelle. Dans ces conditions, l'action du radiateur avait lieu jusqu'à treize mètres, *que la porte fût ouverte ou fermée*. Nous voyions tout à l'heure que les ondes électriques contournent certainement les obstacles; l'expérience actuelle, faite *la porte ouverte*, nous montre donc que la distance de treize mètres est à peu près celle à laquelle l'étincelle employée peut à l'air libre influencer le récepteur. Et puisque, *la porte fermée*, la distance reste encore la même, c'est que la pierre blanche sèche est, pratiquement, parfaitement transparente.

On le voit, ce n'est que lentement, bien lentement, que l'on arrivera à préciser tous les détails de ces actions si curieuses.

Un nouveau sujet d'étude se présente maintenant. Dès le début de la télégraphie sans fils, on a signalé, comme un défaut évident du système, tel du moins qu'il fut appliqué tout d'abord, l'impossibilité où l'on se trouve de conserver le secret des communications. J'établis un feu au sommet d'une tour, je le découvre et l'intercepte par intermittences réglées; tous ceux qui ont des yeux saisiront ces signaux et pourront arriver à savoir ce que j'ai voulu dire. J'envoie dans l'espace des ondes électriques, tous les *yeux électriques*, je veux dire tous les tubes à limaille, en recevront l'influence dans un certain rayon d'action et pourront, moyennant une installation convenablement organisée, révéler ce que j'ai télégraphié. Pas plus de secret, par conséquent, que n'en présente un phare à éclipses. On pourra, répond-on, employer un langage conventionnel : c'est vrai; mais, outre que les langages conventionnels finissent toujours par se déchiffrer, on pourrait désirer garder secret le fait même de l'émission de la

dépêche. Il y aurait donc lieu de chercher à résoudre la question d'une façon plus radicale.

Dès l'origine, on avait indiqué deux méthodes pour parer à ces inconvénients; mais autre chose était la théorie, autre chose la pratique. La première méthode est celle des miroirs conjugués. Mettons l'étincelle au foyer d'un miroir parabolique, c'est ce que Hertz faisait déjà il y a plus de dix ans pour se procurer des faisceaux de rayons électriques bien parallèles; plaçons, à l'autre poste, le tube au foyer d'un second miroir semblable. Les rayons iront de l'un à l'autre et ne s'égareront plus ni à droite ni à gauche. Pour intercepter les communications, il faudrait se trouver juste sur le parcours du faisceau, hypothèse pratiquement chimérique. Il paraît que M. Marconi a réalisé des essais en ce sens. Mais, la chose est bien claire, pour opérer ainsi, il faut supprimer les fils radiateur et collecteur dont l'action ne serait pas concentrée par les miroirs. On est donc réduit au rayonnement de l'étincelle elle-même, sans pouvoir l'amplifier par ces longs fils. C'est comme si l'on employait un diapason sans caisse de résonance. Aussi l'action se propage-t-elle beaucoup moins loin; au delà de trois milles (cinq kilomètres environ), on ne reçoit plus rien. Ce système est simple : il pourra, dans certains cas, rendre de vrais services, mais on ne peut le considérer comme une solution suffisante du problème.

Reste l'autre méthode, indiquée également depuis longtemps, celle de la synchronisation. De même que pour le son ou la lumière, il existe toute une série d'ondulations électriques de longueurs d'onde très inégales. Une source électrique, comme est l'étincelle de la bobine Ruhmkorff, n'en émet d'ailleurs en général pas une seule, mais toute une collection, absolument comme la lumière émise par les sources naturelles est en général multiple, ainsi qu'on le constate en la décomposant par un prisme, comme aussi le son se compose ordinairement de notes superposées dont la combinaison forme le timbre spécial de l'instrument qui l'a fourni.

Supposons cependant que l'on règle une source de manière qu'elle n'émette qu'une seule espèce de vibration. Pour la recevoir, pour vibrer à l'unisson, il faudra un appareil spécialement accordé avec elle. Notre oreille, notre œil, lorsqu'ils sont normalement conformés, peuvent percevoir toute espèce de sons,

toute espèce de couleurs ; mais supposez un œil qui ne voie qu'une seule teinte, une oreille qui n'entende qu'une seule note : si vous montrez une autre teinte à cet œil, si vous faites entendre un autre son à cette oreille, ce sera pour le premier l'obscurité, le silence pour l'autre. Au contraire, un dessin en camaïeu de la teinte voulue sera perçu distinctement par l'œil, et si vous parlez à cette oreille sur un ton monotone qui soit le sien propre, rien ne lui échappera [1]. Tel est le principe de la synchronisation. Il faut faire accorder récepteur et transmetteur, de façon que celui-ci émette une seule espèce d'onde et que le premier puisse recevoir celle-là, et celle-là seule. Si ce réglage peut se faire arbitrairement, l'espèce d'onde employée pourra être considérée comme secrète ; il faudrait qu'un récepteur se trouvât juste accordé de la même façon pour pouvoir être impressionné ; ce sont là des éventualités que l'on peut négliger.

Or, la longueur des ondes électriques émises par un appareil dépend, ainsi que le montre le calcul, de la capacité et de la *self-induction* du circuit dans lequel les étincelles prennent naissance ; c'est donc en agissant sur ces deux éléments, c'est-à-dire en introduisant, en des points convenables, des bobines de *self-induction* ou des condensateurs, que l'on pourra régler la longueur de l'onde émise ; et, en intercalant les mêmes pièces dans le circuit du tube à limaille, on arrivera à en faire un résonateur accordé avec le radiateur. Voilà ce que l'on peut dire *a priori*. Or, d'après des renseignements qui semblent bien indiscutables, il paraît certain que M. Marconi a obtenu dans cette voie des résultats expérimentaux absolument satisfaisants. Ainsi, on pouvait accorder les appareils de South Foreland avec ceux de Wimereux, et alors sur l'*Ibis* on ne saisissait plus rien. A un autre moment, South Foreland et l'*Ibis* se mirent d'accord, et le bateau d'East Goodwin, qui un instant auparavant communiquait librement avec eux, cessa subitement de recevoir les signaux ; puis les deux bateaux se synchronisèrent, et South Foreland se trouva sourd et muet, tandis que les deux bateaux se parlaient. Si la réalité est bien telle, il faut reconnaître qu'un grand progrès est accompli. Est-ce à M. Marconi qu'il est dû ? Peut-être ici faut-il

1. En fait, les voyelles, comportant chacune des sons particuliers, nommés vocables, et leurs harmoniques, ne seraient pas perçues par cette oreille. Toute comparaison cloche.

distinguer. M. Marconi a revendiqué pour lui dans ses brevets quelque peu toute la télégraphie sans fils ; c'est beaucoup, et sa gloire reste bien assurée même quand on reconnaît que Hertz, Branly, Popoff lui avaient montré la voie. Ici encore d'autres ont peut-être quelque droit à passer avant lui, tout au moins pour l'idée.

J'ai dit qu'à Wimereux on m'avait *tout* montré, ou du moins *presque tout;* c'est le moment de revenir sur cette restriction.

Lorsqu'on examine l'appareil récepteur tel qu'il est installé, on remarque immédiatement la présence d'une petite boîte en bois allongée, hermétiquement close, en relation avec le tube à limaille. Ayant demandé à M. Bradfield s'il était vrai que M. Marconi eût réussi à rendre la communication exclusive, à son gré, avec telle ou telle station, il me répondit que c'était exact, mais que le système était encore tenu secret pour des raisons commerciales. Toutefois il consentit à me dire que le principe appliqué était celui de la synchronisation, et, de plus, que la petite boîte mystérieuse intervenait dans l'affaire.

Or, il ne paraît pas impossible de savoir ce que contenait ce coffret. En effet, des extrémités du tube à limaille partaient deux fils pénétrant dans la boîte ; puis, de cette même boîte, sortaient quatre autres fils, deux à droite et deux à gauche ; un des fils de droite et un de ceux de gauche s'en allant former le circuit qui comprend le relais, les deux autres étant reliés l'un à la terre, l'autre au fil collecteur suspendu au mât. Or, le 29 novembre 1898, M. Marconi a pris un brevet en Angleterre, et une figure, annexée au texte, représente un dispositif correspondant exactement à ces connexions, et d'après lequel on voit que la petite boîte doit contenir précisément un condensateur et une petite bobine d'induction. Ces éléments interviennent-ils seuls dans le système de communication exclusive expérimenté par M. Marconi ? Non, probablement ; mais ils en constituent assurément une portion importante.

Seulement, le 11 août 1897, MM. Lodge et Muirhead avaient déjà breveté des combinaisons de ce genre ; aussi se pourrait-il bien que l'invention ne restât pas finalement à M. Marconi. Le grand mérite de M. Marconi sera donc surtout d'avoir exécuté, sur une vaste échelle et avec retentissement, des expériences remarquables ; mais il faut reconnaître que les éléments s'en trou-

vent ailleurs. Il est vrai qu'il a derrière lui une puissante société qui, l'an dernier, dit-on, a dépensé, en essais, cent quarante mille francs. Le nerf de la guerre est aussi souvent celui de la science !

Il faudrait dire un mot ici d'un tout autre système de télégraphie sans fils inventé par M. Zickler, en Autriche. Le point de départ en est encore dû à Hertz. On sait que dans la lumière ordinaire coexistent un nombre immense de rayonnements ou, comme on dit, de radiations différentes. Le prisme les sépare et les révèle. Ces mille couleurs, — car le nombre classique des *sept* couleurs du spectre ne peut être considéré que comme un résumé grossier et quelque peu arbitraire de la gamme admirable de teintes procédant par degrés insensibles qui s'étalent dans un spectre lumineux, — ces milliers de couleurs existent-elles d'une façon déjà complète dans la lumière blanche du soleil, ou n'y sont-elles que virtuellement ; et l'action de la matière du prisme les produit-elle aux dépens de la lumière blanche ? Question ici sans importance. Ce qui nous importe beaucoup plus, c'est le fait que la totalité des radiations émises par la source lumineuse n'est pas du tout limitée à la portion visible du spectre. De part et d'autre de celle-ci, en deçà du rouge, comme au delà du violet, se trouvent étalées des séries de radiations, invisibles pour l'œil, il est vrai, mais dont on peut manifester l'existence avec évidence par leur action sur des récepteurs appropriés. Dans l'infra-rouge c'est surtout par leur chaleur que ces radiations peuvent être révélées, au moyen de thermomètres d'une délicatesse inouïe, et l'on constate que ces radiations calorifiques, ainsi qu'on les nomme, se prolongent à une distance énorme, représentant un développement six fois plus considérable que celui des radiations lumineuses proprement dites. De l'autre côté, au delà du violet, se trouvent aussi des radiations, mais jouissant de propriétés d'un tout autre ordre ; elles ont notamment une activité remarquable sur les plaques photographiques et sur les substances fluorescentes. Hertz leur découvrit un autre pouvoir, c'est celui qui va être utilisé ici.

Prenons une bobine de Ruhmkorff et réglons la distance des deux boules entre lesquels doit jaillir l'étincelle de façon que la distance explosive soit légèrement dépassée. Alors plus de dé-

charge, plus d'étincelles, les deux pôles restent chargés l'un en face de l'autre, l'intervalle d'air est trop considérable et oppose à l'électricité une résistance infranchissable. Dirigeons sur cet intervalle d'air un faisceau lumineux contenant des rayons violets et ultra-violets, aussitôt les décharges reprennent, les étincelles jaillissent. Ainsi la simple illumination de cet espace a fait tomber la résistance électrique de l'air. Je dis *illumination*, le terme n'est pas absolument rigoureux ; ce ne sont pas les rayons *lumineux* qui agissent ici, sauf les rayons violets cependant; c'est aux rayons ultra-violets, invisibles, qu'est surtout due cette curieuse influence. On peut s'arranger de façon à supprimer tout rayon visible, en laissant passer les rayons ultra-violets seuls, l'action persiste. Si l'on intercepte au contraire les rayons ultra-violets, même en laissant passer les rayons lumineux, subitement l'air reprend sa résistance, les étincelles sont supprimées. Beaucoup de substances absorbent au passage les rayons ultra-violets, le verre entre autres, et c'est une difficulté lorsqu'on veut opérer avec ces rayons, car prismes et lentilles de verre doivent être exclus ; on est obligé d'avoir recours au quartz ou cristal de roche qui possède une très grande transparence pour eux.

Voici donc ce qu'imagina M. Zickler. Il établit en un point une source lumineuse riche en rayons ultra-violets, un arc électrique par exemple, surtout si l'on remplace les charbons par des tiges d'aluminium. Les rayons ainsi émis sont rendus parallèles au moyen d'un miroir parabolique et dirigés à travers l'espace sur un récepteur. Celui-ci est formé d'une bobine d'induction dont les pôles sont écartés, comme nous l'avons dit, légèrement au delà de la distance explosive. Les rayons venant de la source lumineuse sont concentrés au moyen soit d'un second miroir, soit d'une lentille en cristal de roche. Si nous n'ajoutons rien, et que nous laissions les appareils tels que nous venons de les décrire, l'effet est facile à prévoir : les rayons ultra-violets, étant concentrés sur l'air qui sépare les deux boules de la bobine, vont diminuer sa résistance et rétablir le passage des étincelles qui jailliront d'une façon continue ; cela ne fournirait pas de signaux Mais, au poste de départ, intercalons sur le trajet du faisceau une épaisse lame de verre, la lumière passera toujours, mais les rayons ultra-violets seront arrêtés, leur action, à la seconde station, supprimée, les étincelles cesseront subitement. Dès lors,

tout est trouvé : interposons cette lame de verre à intervalles plus ou moins prolongés...; quand le faisceau la traverse, les rayons ultra-violets sont arrêtés, et leur action disparaissant, au récepteur, les étincelles cessent, c'est le silence ; si l'on enlève la lame, les rayons ultra-violets passent, les étincelles jaillissent. Il suffira donc de régler convenablement les intervalles d'interposition et de suppression de la lame pour organiser un code de signaux.

Ces signaux d'étincelles courtes et longues peuvent être facilement transformés, et l'on aura, si l'on veut, une dépêche imprimée dans le code Morse.

Ce qu'il y a de remarquable ici, c'est que le faisceau lumineux passe toujours, sans varier d'éclat sensiblement par l'interposition de la lame de verre; impossible donc de savoir si les rayons ultra-violets passent ou non, le secret de la correspondance est absolument assuré. Ingénieux au plus haut degré, ce système est-il pratique ? Il est certain qu'il ne l'est pas au même degré que le précédent. Les rayons ultra-violets sont arrêtés par des obstacles que les ondulations hertziennes franchissent sans difficulté, bois, murs, pierre et sable, ainsi que nous l'avons vu ; le brouillard, la brume, qui ne troublent en aucune façon les communications par ondes électriques, arrêteront les rayons ultra-violets. De plus, M. Zickler n'a pu dépasser treize cents mètres, et encore devait-on, pour accroître la sensibilité, renfermer les deux boules de la bobine Ruhmkorff dans une ampoule de verre où l'on faisait un vide partiel.

En somme, ce système se rattache bien plutôt aux systèmes de télégraphie optique qu'au système de Marconi ; il était néanmoins intéressant de le signaler ici pour mettre en évidence, d'une part, la variété merveilleuse des activités qui se propagent par rayonnement ; de l'autre, la fécondité des découvertes que nous devons au génie de H. Hertz, si prématurément enlevé par la mort, et qui a été, dans la science de l'électricité, un véritable initiateur.

Joseph DE JOANNIS, S. J.

UNE RÉPLIQUE DE M. AULARD

Dans la *Revue bleue* du 3 juin dernier, M. Aulard s'occupe de l'article publié dans les *Études* du 20 mai, à propos de ses attaques contre l'enseignement congréganiste. Nous n'aurions qu'à le remercier de vouloir bien mettre sous les yeux de ses lecteurs « tous les éléments du débat », s'il avait daigné faire à cette réponse le traitement courtois qu'on lui a fait à lui-même. Il a préféré continuer le système de citations tronquées et d'analyse infidèle, qu'il avait d'abord appliqué aux *Notes pour le baccalauréat.*

Par exemple, notre collaborateur avait péremptoirement réfuté cette assertion, que les élèves des Jésuites étaient « invités à ne pas lire, à fuir le texte des auteurs français », même de Corneille; à titre de confirmation, il avait indiqué les recueils dont *se servent* les élèves du collège où il écrivait, et qui contiennent en entier les grands chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, avec les plus belles scènes de leurs autres pièces. De cette réponse M. Aulard cite juste assez pour faire croire que le P. P. Brucker n'a trouvé autre chose à dire, sinon « qu'il a *dans sa bibliothèque* les œuvres choisies de Corneille et de Racine ».

Autre exemple. D'après M. Aulard, le P. P. Brucker avouerait que si on ne suit pas « Loriquet-Gazeau », comme auteur d'histoire, dans le collège où il écrit, du moins « *dans les autres collèges* de Jésuites, on suit Loriquet-Gazeau ». Or, d'abord, le P. P. Brucker ne lui a jamais accordé qu'on suive le *P. Loriquet*, fût-ce dans un seul collège de Jésuites; et de fait, si l'ancien Loriquet gardait son identité dans les volumes du P. Gazeau ou de l'abbé Courval, ce ne pourrait être qu'à la façon du couteau de Janot, qui restait le même quand on en changeait le manche et la lame. En revanche, le P. P. Brucker a dit que, si Gazeau, complété et mis à jour, est en usage dans *tel ou tel* des collèges en question, qui n'ont pas à en rougir, *d'autres* encore emploient simultanément des auteurs cléricaux et des auteurs universitaires. Voilà qui est bien différent de l'aveu que M. Aulard nous prête pour se ménager un facile triomphe.

Mais nous avons déjà perdu trop de temps à discuter avec lui, et nous laissons aux lecteurs qui prendront directement connaissance des pièces à juger par eux-mêmes du crédit que mérite M. Aulard.

Un mot seulement au sujet de la réponse qu'il attendait, sur le « caractère antinational » dont lui paraît entaché l'enseignement des Jésuites. Notre intention n'a jamais été de faire à ses allégations sur ce point l'honneur d'une réfutation *ex professo* : l'article « Pour la liberté », qui devait paraître dans les *Études* du 5 juin, bien qu'écrit antérieurement à la conférence de M. Aulard, nous paraissait déjà dire amplement ce qu'il fallait pour mettre à néant cette partie de son acte d'accusation.

Au surplus, si notre enseignement est antinational pour M. Aulard, parce que nous n'admirons pas comme lui le « bloc » de la Révolution, nous sommes en cela d'accord avec beaucoup d'universitaires, et non des moins éminents. S'il veut dire que nous n'apprenons pas à nos élèves à faire leur devoir envers la patrie aussi bien que les lycéens, l'histoire lui donne le plus formel démenti : nos collèges peuvent montrer, avec autant de confiance que les lycées, leurs livres d'or, portant les noms des élèves morts à l'ennemi et de ceux dont le courage et l'initiative ont contribué à fonder l'empire colonial de la France, etc...

Mais M. Aulard ne s'est-il pas infligé lui-même le désaveu le plus éclatant, bien qu'involontaire, alors que, voulant nommer les représentants les plus illustres de l'esprit français, il n'a mentionné que des élèves des Jésuites ? Allons, monsieur Aulard, aussi longtemps que parmi nos grandes gloires nationales, il faudra compter Descartes, Corneille, Voltaire, — ce sont ceux que vous nommez, — puis encore Condé, Bossuet, Molière, vous aurez de la peine à faire passer l'enseignement des Jésuites pour antinational.

REVUE DES LIVRES

L'Esthétique du Dogme chrétien, par le R. P. Jules Souben, O. S. B. Paris, Lethielleux, 1899. In-16, pp. xi-348. — Dans cet intéressant essai, le R. P. Dom Souben s'est proposé « de mettre en lumière la beauté interne du christianisme ». Il n'a pas voulu refaire l'œuvre de Chateaubriand; il a repris seulement, pour les approfondir, quelques-unes des idées que ce grand initiateur avait semées dans son *Génie du Christianisme.* Voici, du reste, comment il indique lui-même dans la *Préface* le plan qu'il a suivi : « J'analyse un à un tous les dogmes du christianisme en faisant ressortir la beauté spéciale que chacun d'eux manifeste, et je m'efforce de présenter une image réelle de la beauté que la pratique de sa morale produit en l'âme du chrétien. Puis, dans une conclusion rapide, je trace un tableau d'ensemble du christianisme au point de vue dogmatique, moral et social, montrant combien la religion chrétienne, en poursuivant le bien, a naturellement engendré le beau. J'ai relégué dans un Appendice des notions générales sur l'idée du beau et ses manifestations littéraires et artistiques. »

C'est ainsi que passe sous nos yeux une série de considérations ou méditations, divisées en dix-sept chapitres, où l'esthétique s'appuie tout d'abord sur l'Écriture sainte et la théologie, puis sur la philosophie, la littérature et les sciences. Parfois une note, mise à la fin du chapitre, ramène à leur juste valeur théologique certaines expositions de caractère esthétique : telle, par exemple, la brillante mais problématique conception, scotistique et suarézienne, de l'Incarnation du Verbe en toute hypothèse.

Dans un *Épilogue*, à l'analyse succède la synthèse. *Unité* et *vie*, telles sont les deux grandes propriétés du christianisme : « C'est un édifice dont toutes les parties sont proportionnées les unes aux autres, dont toutes les pierres sont bien liées; on dirait une cathédrale gothique qui aurait surgi d'un seul jet, sans retouches et sans constructions postérieures, sous l'effort d'un artiste de génie... Mais, en vérité, le christianisme est bien plus qu'un édi-

fice immobile et sans vie, si beau qu'il soit; c'est un organisme que l'Esprit Saint habite et vivifie. Tout manifeste en lui la vie la plus intense. »

Les esprits cultivés liront avec plaisir et goûteront cette *Esthétique du Dogme chrétien*, où le bon goût s'allie à la science théologique.

Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

L'Américanisme et la Conjuration antichrétienne, par M. l'abbé Henri DELASSUS, chanoine honoraire de la Métropole de Cambrai, directeur de la *Semaine religieuse* de ce diocèse, Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, 1899. In-12, pp. XL-448. Prix : 3 fr. 50. — *Roma locuta est, causa finita est.* Un véritable soulagement a été apporté aux cœurs, en même temps qu'une nouvelle lumière aux esprits, par la lettre de S. S. Léon XIII à S. Ém. le cardinal Gibbons. Presque tous les écrivains qui avaient pris parti pour l'américanisme se sont empressés de témoigner de leur entière soumission. Notre siècle va se fermer sans avoir vu une seule hérésie.

Dès lors pourquoi un nouveau livre intitulé : *l'Américanisme et la Conjuration antichrétienne* ? Le vénérable auteur nous apprend que l'ouvrage était composé et déjà sous presse, lorsque fut publiée la sentence pontificale. En le lançant dans le public, a-t-il recherché une satisfaction personnelle? Sans doute, il lui était doux de voir le Magistère souverain confirmer les doctrines qu'il s'était efforcé de faire prévaloir dans la *Semaine religieuse* de Cambrai. Mais il a obéi à un motif plus élevé; il a cru, avec raison, que ce commentaire avant la lettre du Souverain Pontife conservait son utilité, en signalant les voies détournées par lesquelles les erreurs que le Saint-Siège a réprouvées avaient réussi à s'insinuer chez des âmes sincères et à se faire accepter par de bons esprits. Saint Ignace conseille à celui qui reconnaît qu'il était tombé dans l'illusion, de revenir sur ses opérations antérieures, en remontant jusqu'à la déviation originelle à partir de laquelle il est devenu, sans s'en apercevoir, le jouet de l'esprit de mensonge, qui excelle à se transformer en ange de lumière pour duper plus sûrement les hommes de bonne foi. Cette règle, tracée directement pour éclairer les âmes dans les voies de la spiritualité, s'applique également aux manœuvres de l'ennemi de la vérité pour entraîner les intelligences hors de la parfaite ortho-

doxie. C'est ainsi que les Pères et les théologiens ont continué à exposer et à réfuter les erreurs condamnées par l'Église et désavouées par leurs auteurs, en recherchant leurs origines, pour les empêcher de renaître sous des formes nouvelles. Cet examen rétrospectif s'impose surtout lorsqu'il s'agit d'erreurs embrassant des objets multiples et affectant des allures tendancieuses, parce que, d'ordinaire, elles laissent après elles « des tenants et des aboutissants », d'où elles pourraient germer de nouveau sans qu'on y prît garde. Léon XIII ne faisait-il pas allusion à ce péril, lorsque, dans une audience récente, après s'être félicité de la promptitude des désaveux, il ajoutait : *Mais il faut être vigilant?*

Ces tenants et ces aboutissants sont signalés et soigneusement étudiés par M. le chanoine Delassus, à la double lumière d'une théologie très sûre et de renseignements puisés aux meilleures sources. Son livre ne fait pas double emploi avec les ouvrages publiés en langue française sur la question américaniste.

M. Delassus s'est particulièrement appliqué à faire ressortir la relation qui existe entre les nouveautés prônées en vue d'une transformation moderne dans la discipline et les enseignements de l'Église et un ensemble de négations doctrinales portant atteinte à sa constitution, négations mises en circulation par la juiverie libérale et par la franc-maçonnerie, et où se révèlent les caractères d'une véritable conspiration contre le christianisme. Il est impossible, après avoir lu certains rapprochements, de ne pas reconnaître que nous assistons à un assaut suprême de l'enfer, s'attaquant, par les plus habiles et les mieux armés d'entre ses suppôts, à l'œuvre entière de la Rédemption.

De là, dans le titre même du livre, la mention de l'*antichristianisme*, dont il met en lumière les manifestations multiples. L'auteur dévoile hardiment les périls que fait courir à la société chrétienne cette conspiration universelle des ennemis de notre foi, qui ne prennent même plus la peine de déguiser le but qu'ils poursuivent, dans la presse et dans l'action publique, au milieu de l'inattention d'un trop grand nombre de croyants. Mais j'ai hâte d'ajouter que ses conclusions ne vont nullement à décourager ceux qui soutiennent vaillamment le combat. Il fait ressortir, avec une éloquence communicative, le développement du plan divin qui se révèle à nos yeux et, reprenant les vues prophé-

tiques de J. de Maistre, il nous fait assister au triomphe prochain de l'Église, qui n'est jamais plus près de vaincre que quand elle est attaquée avec une fureur désespérée. L'ouvrage est d'une lecture facile, le style en est agréable, le raisonnement limpide; les citations nombreuses ne retardent pas la marche de l'exposition. Les plus étendues sont reportées à la fin du volume (p. 301-423), où elles offrent une mine précieuse de renseignements.

Ce livre sera d'une grande utilité aux directeurs et aux professeurs de séminaires, qui auront désormais à tenir compte, dans leur enseignement et dans la formation des futurs prêtres, de plusieurs points dogmatiques et ascétiques mis en lumière plus vive par la lettre *Testem benevolentiæ*. Mais sa publication ne sera pas moins avantageuse aux prêtres et aux laïques instruits. Ceux-ci ne sauraient demeurer étrangers aux enseignements du Saint-Siège, sur des matières qui intéressent si vivement les relations de la société actuelle avec la constitution de l'Église, en même temps que l'essence même de la vie chrétienne.

Paul Fristot, S. J.

I. **Auguste Comte conservateur**. *Extraits de son œuvre finale* (1851-1857). Paris, Le Soudier, 1898. In-8, pp. viii-335. Prix : 5 francs. — II. **Lettres inédites de John Stuart Mill à Auguste Comte**, publiées avec les réponses et une Introduction, par L. Levy-Bruhl. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. xxxviii-560. Prix : 10 francs. — III. **John Stuart Mill**. *Correspondance inédite avec Gustave d'Eichthal* (1828-1842; 1864-1871). Avant-propos et traduction, par Eugène d'Eichthal. Paris, Alcan, 1898. In-12, pp. xvii-238. Prix : 2 fr. 50.

I. On sait que l'œuvre d'Auguste Comte se divise en deux parties : le *Cours de philosophie positive* et le *Système de politique positive*. Certains, comme Littré et Stuart Mill, ne veulent reconnaître que l'écrivain et le penseur de la première période. D'autres voient dans le second ouvrage la conséquence et comme l'application du premier. Auguste Comte n'a-t-il pas dit lui-même : « Ma politique, loin d'être aucunement opposée à ma philosophie, en constitue tellement la suite naturelle que celle-ci fut directement instituée pour servir de base à celle-là. » Enfin, quelques-

uns réduisent tout Auguste Comte à celui de la deuxième période. C'est ce que fait l'auteur d'*Auguste Comte conservateur*.

Par une série de morceaux, extraits de son œuvre finale, il s'attache à prouver que Comte ne fut pas le révolutionnaire, le penseur matérialiste et athée que plusieurs croient. Comte, dit-il dans sa Préface, « a forgé des armes invincibles contre les sophistes anciens et modernes, pour la défense des institutions fondamentales de toute société : religion, gouvernement, famille, propriété ». Il a dénoncé, il y a plus de soixante ans, la science pure, la science officielle, comme la source de toute anarchie intellectuelle et morale.

Comte, nous n'hésitons pas à le reconnaître, était doué d'un esprit autrement vaste que les sophistes du dix-huitième siècle et la plupart des philosophes ou des savants matérialistes de notre siècle. Le premier peut-être aussi, parmi les penseurs modernes qui se sont séparés du catholicisme, il a su rendre presque une complète justice à son efficacité morale et sociale dans le passé. Mais sa rupture avec le catholicisme, bien plus, avec toute métaphysique, n'est-elle pas la plus profonde des révolutions, et ne contient-elle pas le germe de tous les bouleversements ? Sans doute, il ne veut pas laisser l'homme sans culte. A l'ancienne religion, il rêve de substituer la religion de l'Humanité, et il fonde sur elle les plus belles espérances. Mais il y a toujours lieu de se demander si une religion qui ne s'adresse pas à l'Être suprême, à l'Être infini, a de quoi satisfaire les besoins de la nature humaine, si elle est vraiment une religion. Et puis, lorsqu'on a supprimé la notion d'un Dieu personnel, lorsqu'on a même éliminé toute vérité qui dépasse l'ordre expérimental, que deviennent le bien, le devoir, le droit, toutes les bases de la morale aussi bien que de la famille et de la société ?

Auguste Comte s'est élevé avec force contre l'inconséquence des déistes et l'inefficacité morale et sociale de leur doctrine arrêtée à mi-chemin. Mais, s'il est logique à sa façon, n'est-il pas, par ses négations ou ses éliminations, essentiellement révolutionnaire ? Est-on conservateur pour garder le cadre de l'ordre social et religieux en le vidant de son contenu ?

II. L'unité de l'œuvre d'Auguste Comte apparaît une fois de plus dans sa correspondance avec John Stuart Mill. Les lettres

de Comte avaient été publiées en 1877 par les soins de la Société positiviste ; celles de Stuart Mill étaient restées inédites. M. Levy-Bruhl vient de faire paraître dans sa totalité cette correspondance des deux philosophes.

Dans une remarquable Préface, il note combien, aux yeux de Comte, « l'ensemble de sa doctrine formait un tout indivisible. La philosophie était la base qui supportait la morale et la politique. Il ne comprit jamais qu'on s'arrêtât à la première en rejetant le reste ». Comte « voit Mme de Vaux, et sa conception de l'univers en est tout illuminée. Plus que jamais, une philosophie exclusivement intellectualiste lui paraît froide et inexacte; plus que jamais il revendique les droits du sentiment, de l'amour et de la foi. Mais cela n'entraîne nullement la substitution d'une doctrine nouvelle à la première. Il n'y a qu'une philosophie de Comte, et son œuvre morale et politique, loin de contredire son œuvre spéculative, la suppose, au contraire, et la complète ». Il y a cohésion dans toute la pensée du maître.

Mais ce que ces lettres apprennent surtout de nouveau, c'est combien, dans les premiers temps, Stuart Mill était près de se rallier à la philosophie positive. Si, plus tard, il devait en faire une critique très vive, vers 1841, il subit l'ascendant d'Auguste Comte, il déclarait que ses œuvres lui avaient ouvert des horizons jusque-là cachés.

Mais bientôt des dissentiments s'accusent. Mill reconnaît à la psychologie le caractère d'une science particulière dont la méthode spécifique est l'analyse introspective. Comte répartit ce qu'on appelle psychologie entre la « biologie transcendante » et la sociologie. En second lieu, Mill prétend prouver que l'inégalité des sexes n'est qu'un préjugé, que l'infériorité intellectuelle de la femme n'est due qu'à l'éducation. Comte admet que les femmes sont naturellement inférieures aux hommes par l'intelligence et supérieures à eux par le sentiment. C'est le sexe affectif par opposition au sexe actif et spéculatif. Chacun d'eux regarde son opinion comme chose fondamentale dans son système ; et la discussion, loin d'effacer les divergences, les aggrave.

La rupture devait se faire à l'occasion du « subside anglais ». Privé de sa place d'examinateur et de répétiteur à l'École polytechnique, « Comte avait fait à Mill la confidence de l'embarras où il se trouvait ». Trois amis de Mill lui envoyèrent la

somme qui lui manquait. « Au bout de l'année, Comte, qui n'avait pas été réintégré dans ses fonctions, s'attendait à ce que le subside lui fût continué. Mill dut lui expliquer que, dans la pensée de ceux qui l'avaient fourni, ce subside avait été purement temporaire, et qu'ils entendaient s'en tenir là. » Dès lors, la correspondance se ralentit. Elle cessa tout à fait au milieu de l'année 1847.

Dans cette correspondance, la modestie et la chaleur communicative sont du côté de Stuart Mill. On pourrait ajouter : aussi bien que la langue et le style. Tout Anglais qu'il est, Mill manie le français avec plus d'aisance que son illustre correspondant.

III. — Intéressante aussi la correspondance de John Stuart Mill avec Gustave d'Eichthal, que le fils de celui-ci publie pour la première fois. Ces lettres se suivent assez fréquentes de 1828 à 1842 ; elles sont beaucoup plus rares pendant la seconde période de 1864 à 1871.

A lire ces lettres, échangées entre deux jeunes gens, l'un de vingt-deux ans, l'autre de vingt-quatre, au moment de leurs premières relations, on ne peut s'empêcher d'admirer en eux la précoce maturité de l'esprit, surtout chez Stuart Mill. Son enthousiaste ami veut le convertir aux doctrines saint-simoniennes; sa froide raison résiste à ce prosélytisme : l'humanité n'est pas mûre pour la fraternité et le désintéressement universel. Il n'y a qu'en France qu'un certain nombre d'hommes sont préparés à cette religion nouvelle. Comme l'écrit G. d'Eichthal, « pour aimer, comprendre et pratiquer Saint-Simon..., il faut avoir été chrétien et ne plus l'être. »

Mill reproche à ses compatriotes « la tendance à tout sacrifier à l'accumulation des richesses et cet égoïsme exclusif et âpre qui l'accompagne ». Il a de la sympathie pour le caractère français.

Le 27 août 1870, au moment de la déclaration de guerre, il écrivait : « Quelles que puissent être pour la France les suites immédiates de ces événements, il ne lui faudra pas beaucoup d'années pour redevenir tout aussi grande qu'auparavant. Mais elle devra se contenter d'être l'une des grandes puissances de l'Europe, sans prétendre à être la seule ou même la première. »

Quelques-uns de ses jugements sur Auguste Comte sont aussi à noter. « M. Comte, dit-il, enchaîne si bien ses idées que parfois

la cohésion parfaite et la consistance logique de son système donne l'illusion de la vérité. » Et sur l'homme privé : « Auguste Comte a été injuste... en général envers tous ceux qui avaient cessé de lui plaire. » Lucien Roure, S. J.

Le duc d'Aumale, prince, soldat. *Un grand seigneur au* xixe *siècle.* Tours, Mame, 1899. In-8° illustré, 142 pages. Prix : 2 francs. — Le duc d'Aumale a tenu une trop grande place dans la sympathie et l'admiration de ses contemporains, pour que son histoire soit d'ores et déjà close. Nous ne signalions pas moins de trois biographies, il y a moins d'un an [1], dont l'une, celle du commandant Grandin, nous donne le militaire; l'autre, celle de M. E. Daudet, l'homme politique; la troisième, celle de M. Vallat, le grand Français. En voici une quatrième. Loin de faire double emploi avec les précédentes, elle manquait. Grâce à elle, nous avons enfin le duc d'Aumale *intime*. Or, l'on sait combien aujourd'hui le public aime ce genre de révélations.

Nous n'avons pas à rechercher le nom de l'auteur. Il paraît que son ouvrage est « l'œuvre émue d'une personne qui a passé sa vie dans l'intimité de la famille d'Orléans », et que son cœur a partagé « les joies et les douleurs du duc, de la duchesse et de leurs enfants ».

J'ai hâte de dire que dans ces aperçus nouveaux sur la vie privée d'un prince qui d'ailleurs vivait, comme son père, au grand jour, non seulement on ne trouvera aucun scandale, mais que le lecteur, charmé, surpris, doucement entraîné, se laissera peu à peu gagner par je ne sais quelle séduction faite d'attendrissement, de sincérité, de piété chrétienne, et se félicitera de retrouver dans Henri d'Orléans un fils de saint Louis religieusement élevé, grandi dans la foi de sa mère, mort entre l'Extrême-Onction reçue et la promesse loyale d'accomplir son devoir pascal. Seule, une main féminine, à en juger par l'absence de toute prétention, le naturel parfait, l'indulgente bonté et l'exquise délicatesse, a pu, à notre avis, tracer cette délicieuse esquisse. Depuis les joyeuses histoires du petit Henri d'Orléans à la cour du vieux roi Charles X, ou en compagnie de son oncle et parrain le prince de Condé, jusqu'aux pages douloureuses et presque poignantes du dernier séjour au Zucco, que d'informations curieuses

1. *Études*, 20 novembre 1899, p. 557.

et inconnues, recueillies des lèvres mêmes du duc, que de belles et nobles paroles rapportées simplement, que de sentiments élevés, catholiques et français, mis en lumière par un témoin discret et sûr !

Des réflexions fines et justes, des jugements droits, de jolis mots jetés comme des coups de pinceau sur un portrait ressemblant, font de ce volume plus qu'un hommage à la mémoire du noble prince. C'est un chapitre touchant, le chapitre de ses vertus, écrit, semble-t-il, par un auteur qui en toutes choses a vu le bien et veut le faire goûter à ses lecteurs épris d'idéal. Et cet idéal est-il si loin du réel ?

Henri CHÉROT, S. J.

Ernest Delloye. *Notes biographiques.* Pages inédites. Pages choisies, par l'abbé DRANSART. Cambrai, Masson, 1899. In-8, pp. 472. — A part les quelques pages relatives aux anciens partis politiques et à des controverses récentes entre catholiques, pages qu'il eût mieux valu omettre ici, ce livre est de ceux qu'on ne saurait trop recommander. La figure que M. l'abbé Dransart évoque est celle d'un Louis Veuillot de province, avec un talent moins transcendant peut-être, mais aussi vivant, aussi varié, aussi charmant ou émouvant. Si du chrétien charitable et de l'homme d'œuvres on a pu dire « qu'il ne fut qu'un *cœur* toute sa vie », les titres de l'écrivain et même du penseur nous paraissent encore supérieurs. Né dans cette vieille cité de Cambrai tout imprégnée du souvenir de Fénelon, « le plus bel esprit » du royaume et l'âme la plus évangélique, Ernest Delloye unissait aux traditions de la charité chrétienne d'autrefois les allures du moderne apôtre de la plume.

Qu'on relise ses *Lettres d'un écolier*, sa nouvelle intitulée la *Mère d'un curé*, ses notes de voyage, ses articles quotidiens à l'*Émancipateur*, et, tranchons le mot, ses petites *Méditations*, on se trouvera tour à tour en présence d'un humaniste qui garde ses préoccupations littéraires jusque dans le journalisme militant, d'un observateur très fin et du plus humoristique des conteurs, d'un polémiste parfois intransigeant, toujours loyal et puissant, d'un philosophe aux idées neuves et hardies.

Nous le répétons, ce livre se recommande à toutes les bibliothèques de collèges, à celles des catholiques qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse, de la fondation des écoles libres, de

la défense de la religion par la parole ou par la presse. Ils y trouveront des pages d'une lecture délicieuse ou réconfortante; ils se sentiront meilleurs et plus grands, en voyant par cet exemple quels hommes de talent et de caractère, utiles à l'Église et à la France, la foi fait germer encore sur notre sol. Ce n'est pas pour avoir suivi jadis au jour le jour les articles de *B. de Marcq* (pseudonyme de Delloye) que nous lui payons cet hommage de reconnaissance, mais pour faire connaître aux lecteurs des *Études* un bon livre et un livre intéressant. Henri Chérot, S. J.

Mes souvenirs d'ambulance, par l'abbé Randanne. Paris, Lethielleux, 1898. In-12, pp. viii-234. — Dès le commencement de la guerre de 1870-1871, une ambulance fut organisée, dans le Puy-de-Dôme, par les soins de quelques hommes dévoués. Un prêtre éminent, en qui le diocèse de Clermont vient de perdre l'un de ses premiers ornements, — et les *Études* un ami fidèle, — l'abbé Chardon fut nommé aumônier de cette ambulance. Il était alors supérieur des missionnaires diocésains. Ces derniers obtinrent de s'enrôler sous ses ordres, en qualité d'infirmiers. Pendant près de quatre mois, d'abord à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est, ils prodiguèrent à nos malheureux soldats tous les soins du corps et ceux de l'âme, avec un infatigable dévouement.

L'un de ces missionnaires, qui devait plus tard remplacer M. Chardon dans la charge de supérieur, M. Randanne, écrivit au jour le jour les faits dont il était témoin ; ils constituent l'histoire de l'ambulance. Ces notes intimes sont tracées d'une main rapide; le ton en est simple, parfois émouvant, comme les événements vus par le narrateur. Elles ont leur place marquée dans les bibliothèques des cercles militaires.

Un important Appendice, où se trouvent plusieurs pièces intéressantes, complète le Journal de l'abbé Randanne.

François Tournebize, S. J.

I. **Études sur la littérature française**, par René Doumic. Troisième série. Paris, Perrin. In-16, pp. 311. — II. **Nouvelles études sur le dix-neuvième siècle**, par Édouard Rod. Paris, Perrin. In-16, pp. 233.

I. — M. René Doumic, dans sa critique littéraire, reste fidèle

aux vieilles traditions classiques et françaises. S'il étudie un roman de mœurs napolitaines, *Au Pays de cocagne*, par Mme Serao, ou bien *Qu'est-ce que l'art?* par le comte Tolstoï, c'est pour bien montrer comment, sous les noms exotiques de l'usurière Concetta et du seigneur Gennaro Parascandalo, nous retrouvons des personnages bien connus de notre littérature, les Harpagon et les Gobseck; c'est pour faire voir le lien qui rattache les idées de l'écrivain russe à la grande doctrine du classicisme. A propos d'une édition de la *Préface de Cromwell* à l'usage des classes, il a écrit une jolie page sur l'Université d'aujourd'hui « qui met sa coquetterie à être moderne. ». Il semble bien que cette contagion du *modernisme* n'est pas nouvelle parmi les maîtres de l'enseignement public, et déjà, il y a quelque cinquante ans. L. Veuillot se moquait d'une façon pittoresque « de la jeune Université qui porte la toque sur l'oreille ». Applaudissons au langage plus grave de M. Doumic : « Élever les enfants ne consiste pas à les initier, dès les bancs de l'école, aux idées actuellement régnantes. » D'où il suit, comme le démontre clairement l'auteur des *Études sur la littérature française*, que la *Préface de Cromwell* n'est donc point un livre qu'il faille introduire dans les lycées, sous le fallacieux prétexte de faire connaître aux jeunes gens l'art poétique du romantisme.

La critique de M. Doumic est pénétrante et fine. On sait les prétentions de M. Loti, et comment, dans son discours à l'Académie française, il déclara qu'il n'avait jamais rien lu et qu'il ne devait qu'à lui seul tout son art littéraire, toute son originalité, toute sa renommée. On nous montre avec beaucoup d'esprit qu'il en faut rabattre; que « ne rien avoir lu signifie avoir lu peu de livres : c'est le moyen d'en être dépendant » ; que l'auteur de *Mon frère Yves* tient au romantisme par l'universel désenchantement et par la lassitude ennuyée, par le désir de passer pour « un garçon invraisemblable », aussi par le goût de la couleur locale : « choses d'Afrique et d'Océanie, turqueries et japonneries »; enfin que M. Pierre Loti a suivi la mode de son temps dans ces grandes effusions de sensiblerie et d'attendrissement, quand il pleure sur le petit soldat qui meurt frappé d'une balle tonkinoise, sur la vieille grand'mère apprenant le décès du dernier de ses petits-enfants. Suivent des pages où le critique se radoucit, et, avec une chaude conviction, nous dit tout le bien qu'il faut

penser de *Ramuntcho*, le dernier roman de Pierre Loti ; mais, pour employer l'ancienne formule, les remarques précédentes subsistent, et, désormais, que l'écrivain le plus fier de son originalité et de son indépendance littéraire y prenne garde, M. René Doumic pourra lui trouver des ancêtres littéraires, lui faire voir que personne ici-bas, quel que soit le champ où s'exerce son activité, n'est, à proprement parler, un créateur, et l'avertir de ce qu'il doit à ceux qui l'ont précédé dans la même carrière.

Ce devoir qu'a le critique d'être ainsi, dans le royaume des lettres, un justicier inexorable et intègre, M. Doumic n'y manque point, et, quoique d'autres déjà nous l'aient dit, on aime encore à l'entendre redire que Victor Hugo était « incapable de mettre de la clarté dans ses idées et de la suite dans ses raisonnements ».

Je ne voudrais pas laisser croire que ce beau livre ne contient aucune théorie discutable. M. Doumic, qui soutient si agréablement et avec des raisons si spécieuses le pour et le contre lorsqu'il s'agit des méfaits de la vigne, me permettra de faire observer que certaine théorie, qui semble lui être chère et qu'il expose en de beaux développements, est incomplète. A propos d'un livre intitulé *le Bilan littéraire du XIXe siècle* et où il trouve une apothéose du naturalisme, l'auteur des *Études sur la littérature française*, suivant une habitude qui constitue, il me semble, le caractère le plus original de son talent critique, élève le débat et nous montre comment, « sans le passé, il n'y a pas de poésie », « et que c'est à condition seulement de prendre pour sujet de leurs chants et de leurs récits les hommes et les choses d'autrefois que les poètes épiques, voire les lyriques et même les romanciers, peuvent faire des chefs-d'œuvre. Sur ce thème vous trouverez dans le livre de M. Doumic des pages pleines de lumineuse logique et de chaleur persuasive. Mais ne voit-on pas que, sous peine de donner une idée fausse des lois essentielles du grand art, il faut ajouter un point : c'est que les œuvres littéraires créées pour vivre éternellement plongent leurs puissantes racines dans la réalité vivante de l'époque où elles ont paru ; que l'image du présent n'en est point absente, tout au contraire, et que, par exemple, dans la *Divine comédie* de Dante, nous retrouvons le treizième siècle finissant, dans les tragédies de Racine ou les fables de Lafontaine, les idées, les personnages et les mœurs du dix-septième siècle ?

En terminant, signalons l'article où l'auteur rend pleine et bonne justice au talent du romancier catholique qui a donné à la littérature française les *Noellet*, la *Sarcelle bleue*, *Ma tante Giron* et d'autres œuvres délicates et charmantes, M. René Bazin.

II. — Les temps sont proches où il ne sera plus permis à l'homme cultivé d'ignorer totalement la littérature qui se fait à l'heure présente dans les principales langues de l'Europe. S'il faut passer les frontières et voyager à travers les œuvres littéraires de l'Allemagne et de l'Italie, il est difficile de trouver un meilleur guide et mieux informé que M. É. Rod. Avec lui, dans ce volume nouveau que nous avons le plaisir de présenter au public, nous étudierons la correspondance de Schopenhauer, où l'auteur du *Monde comme représentation et comme volonté* nous apparaît, dans toute la conduite de sa vie, en pleine contradiction avec les principes fondamentaux de son système philosophique : « Ce contempteur de la vie ménageait la sienne avec une prudence qui parfois prêtait à la raillerie; ce sage, dont les maximes ramenaient la gloire à ses justes proportions, fut un ambitieux; ce dédaigneux des passions les connut assez pour infliger à quelques-unes de ses plus chères théories les plus évidents démentis. » Constatant ces antinomies singulières, qui nous empêcheront toujours de prendre au sérieux les déclamations du pessimiste allemand, M. É. Rod en donne une explication spécieuse et profonde.

Nous voici en Italie, dans la délicieuse maison rose d'Oria, au milieu des sites que Fogazzaro a chantés dans ses vers ou qu'il a décrits dans ses romans. C'est là que M. Rod a rendu visite à l'auteur de *Daniele Cortis*, de *Malombra* et de *Miranda*. Cet article où l'on nous fait comprendre le talent de l'un des principaux écrivains de l'Italie contemporaine, se termine par une discussion pleine d'intérêt sur une opinion d'Alessandro Manzoni, qui bannit de la prose et des vers la peinture de l'amour, attendu, dit l'auteur des *Fiancés*, « qu'il y aura toujours assez d'amour et qu'il y a d'autres sentiments dont le monde a besoin : la pitié, l'amour du prochain, la douceur, l'indulgence ». M. Fogazzaro donne à ce sujet son avis. M. Rod exprime sa propre façon de penser, dans une page qui pourra ne point satisfaire tout le monde, mais très agréable à lire et qui ne manque point d'originalité.

Nous revenons en France. La fureur qui sévit partout d'éditer les moindres « petits papiers » des moindres personnages et des plus insignifiants, la manie des *interviews*, le ridicule des consultations que l'on demande à tous nos grands hommes sur l'avenir de la démocratie, sur ceci et sur cela, tous ces spectacles exhilarants suggèrent à l'auteur des réflexions pleines de bon sens, des saillies piquantes. Il conclut, avec raison, qu'en cette fin de siècle, avec tous ces commérages, « on nous fait des âmes de portière ».

La conférence de M. Brunetière sur la « renaissance de l'idéalisme » sert de prétexte à M. Rod pour développer sur le même sujet des considérations toutes nouvelles. J'ai lu surtout avec un vif plaisir la page où l'on nous explique le sens de ce mot « idéaliste » dans le langage courant. Écoutez la fin de cette définition — puisque, en somme, la meilleure manière que l'on ait trouvée de louer un écrivain, c'est encore de le citer — : « Pour être idéaliste..., il suffit d'ouvrir les yeux vers l'invisible, de tendre les mains vers l'insaisissable, et, dans les menus détails de la quotidienne existence, de lâcher fréquemment la proie pour l'ombre, de prendre parti pour la cigale contre la fourmi, pour don Quichotte contre Sancho Pança. »

Sur Alphonse Daudet, sur Anatole France, on nous dit ce que nous savions déjà, mais c'est un charme de l'entendre redire si bien et avec tant de finesse.

La critique de M. Rod, tout objective qu'elle est, pour manifeste et sincère que soit le désir qu'il a de nous donner des hommes et des œuvres une image vraie, ne laisse pas cependant de subir des influences toutes subjectives. C'est bien, en effet, non pas à l'évidence incontestable de la vérité et du mérite, mais à la vive sympathie de l'auteur des *Nouvelles Études* pour un jeune écrivain enlevé dans la fleur de l'âge et des espérances, qu'il faut attribuer l'enthousiasme qui se manifeste dans l'article sur Émile Hennequin.

Je trouve dans l'étude sur Anatole France une singulière énumération : « Les hommes ne peuvent plus être, après Jésus, saint Paul, Luther et Calvin, ce qu'ils étaient avant. » On pense bien que nous n'allons pas instituer un commentaire sur le sens que l'auteur a voulu donner à cette phrase, et que ce n'est pas le moment d'établir une distinction entre ces deux groupes : Jésus et

saint Paul, Luther et Calvin. Il me suffit d'avoir noté en passant ce trait, un de ceux assez rares, où le lecteur catholique sent qu'il n'est pas en parfaite communion d'idées avec M. Rod.

Louis CHERVOILLOT, S. J.

La Terre qui meurt, par René BAZIN. Paris, Calmann-Lévy. Un vol. in-18. — C'est l'histoire de l'effondrement du foyer rural. La scène se passe dans le Marais, en Vendée. Le propriétaire, le noble, a déserté le premier; un intendant le remplace, pour toucher les fermages; lui, il se contente de venir de temps à autre faire une partie de chasse. Le vieux métayer de la Fromentière aime d'amour la terre cultivée par les siens depuis plusieurs générations; mais les jeunes ont d'autres visées : fils et filles émigrent chacun à leur tour.

Sur cette donnée très simple et malheureusement très actuelle, M. René Bazin a brodé un récit très vivant et dessiné une série de tableautins exquis. A signaler entre autres : *La veillée à la ferme*, *la vigne arrachée*, *la vente à l'encan des meubles du château*. A vrai dire, ces descriptions sont les pièces maîtresses de l'œuvre; la fable sert seulement à les amener. Le roman contemporain revient ainsi à la formule de l'épopée classique. Les *Jeux funèbres* forment un livre de l'*Énéide;* la *Torture* en prend un autre. Mais il y a plus qu'un exercice poétique dans la *Terre qui meurt;* c'est, sous une forme attrayante, l'étude du grave et douloureux problème de la désertion des campagnes et, sans qu'il y paraisse, un chaud plaidoyer pour la *vie aux champs*.

Joseph BURNICHON, S. J.

Les Villes antiques, *restaurations archéologiques*, par Paul AUCLER. (Panoramas en cartes murales.) — *IV. Rome*, planche phototypique de $2^m,10$ sur $0^m,75$ (en feuilles, avec la Notice descriptive : 10 francs; montée sur toile : 25 francs). — En attendant qu'une plume autorisée rende compte ici de la belle collection des *Villes antiques*, je me bornerai à signaler aux amis de l'archéologie chrétienne, le panorama de *Rome*. Nous sommes en 337. Constantin vient de mourir : les établissements des chrétiens, dissimulés jusque-là dans la Rome souterraine ou essaimés dans les faubourgs excentriques, commencent le siège de la ville centrale. Quelques îlots chrétiens émergent déjà du flot somptueux des édifices païens. L'*Anastasis*, le *catabulum* auquel on ratta-

chera la mémoire de saint Marcel, d'autres titres encore sont au cœur de la ville. La première basilique de Saint-Pierre du Vatican s'élève et va changer l'équilibre de la cité... On voit l'intérêt de cette restitution : je laisse à un compte rendu plus approfondi le soin d'en dire la portée scientifique et artistique.

L. de Grandmaison.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai 28. — **A Rome**, ouverture du **Concile** des évêques de l'Amérique du Sud.

— **A Paris**, M. Thuillier, radical socialiste, est élu **sénateur**, en remplacement de M. Krantz, décédé.

— **A Avesnes** (Nord), M. Pasqual, républicain modéré, est élu **député**, en remplacement de M. Guillemin, décédé.

30. — **Au Creusot**, éclate une vaste **grève** parmi les ouvriers métallurgistes.

— Arrivée du commandant **Marchand** et de ses compagnons à **Toulon**, où ils reçoivent des ovations enthousiastes.

31. — **Le Sénat et la Chambre** se mettent, non sans peine, d'accord sur le **budget**, qui est enfin voté après cinq mois de retard.

— **A la Cour d'assises** de la Seine, le jury, après avoir entendu plusieurs dépositions sensationnelles, acquitte **MM. Déroulède** et **Marcel Habert.**

Juin 1er. — **A Paris**, réception triomphale du commandant **Marchand.**

2. — Arrestation du colonel **du Paty de Clam**, qui avait été chargé de l'instruction du premier procès Dreyfus en conseil de guerre.

— **A Madrid**, la reine régente, en ouvrant les Cortès, annonce la **cession à l'Allemagne** des **îles Carolines, Palaos** et **Mariannes**, dernier reste des possessions de l'Espagne dans l'océan Pacifique; quelques stations de charbon sont réservées.

3. — Fin de la **grève du Creusot**, M. Schneider ayant généreusement consenti à tous les ouvriers une augmentation de salaire notable.

— **A Paris, la Cour de cassation** rend son arrêt dans l'**Affaire Dreyfus**, cassant et annulant le jugement de condamnation rendu par le conseil de guerre de Paris, le 22 décembre 1894, et renvoyant Alfred Dreyfus devant le conseil de guerre de Rennes. L'arrêt se fonde sur ce que deux « faits nouveaux, de nature à établir l'innocence du condamné », auraient été révélés depuis cette condamnation, à savoir : 1° « La communication aux juges d'un document (la pièce secrète contenant les mots : « Ce canaille de D... ») qui a pu produire sur leurs esprits une impression décisive et qui est aujourd'hui considérée comme inapplicable au condamné »; 2° la saisie, en novembre 1898, de deux lettres, écrites certainement par le commandant Esterhazy et offrant, comme écriture et comme papier, la plus grande similitude avec le bordereau attribué à Dreyfus et base de l'accusation dirigée contre lui.

— **A Blœmfontein,** dans l'Afrique australe, entrevue du président du Transvaal, M. Kruger, et du haut commissaire anglais, sir Alfred Milner, pour conférer sur les difficultés pendantes entre l'Angleterre et le Transvaal.

La *Semaine religieuse* du diocèse de Bourges publie la lettre suivante :

A Notre Vénérable Frère Pierre, archevêque de Bourges

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous n'avons pas appris sans une grande tristesse que, de certains actes récemment émanés du Siège apostolique, quelques-uns prenaient tout à fait à tort occasion pour déclarer publiquement que Nous avons modifié Nos vues relativement à la conduite des catholiques de France en matière politique et sociale, conduite que, dès le début, Nous avons Nous-même tracée, et sur laquelle depuis Nous n'avons cessé d'insister, chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Nous avons déploré d'autant plus ces agissements qu'ils sont de nature à jeter l'incertitude dans les âmes et à détourner du droit chemin les esprits bouleversés, qu'ils infligent même une flétrissure à ceux de vos concitoyens qui, de toutes parts, s'efforcent d'obéir scrupuleusement à Nos exhortations et, prenant pour règle de leur vie ces mêmes exhortations, se dévouent à la religion et à la patrie.

La vérité est que ces documents, que Nous avons récemment publiés, se rapportent uniquement, soit au dogme, soit à la discipline chrétienne, et ne regardent en aucune façon les prescriptions qui, Nous l'avons dit, concernent les catholiques de votre pays et sont clairement contenues dans la Lettre aux Français du mois de février 1892, et dans l'encyclique *Rerum novarum.*

En cette matière, que rien absolument n'ait été changé et que plutôt tout persiste dans sa vigueur intégrale, il est facile de le comprendre. Car il ne serait pas digne de la sagesse du Siège apostolique d'abandonner les décisions qu'il a prises après des considérations si mûries et qu'il a inculquées avec un zèle si soutenu; de sorte que celui qui serait d'un autre sentiment devrait être considéré comme Nous infligeant arbitrairement une grave injure.

Voilà, Vénérable Frère, ce que, dans l'amour dont Nous sommes pénétré pour votre nation, Nous avons cru devoir déclarer de nouveau. Ces instructions et ces avis que Nous avons si souvent donnés en vue du bien général, et qu'aujourd'hui Nous désirons renouveler avec les plus vives instances, une fois de plus et de toutes Nos forces Nous exhortons les catholiques de France à les suivre de point en point, et, dans un parfait accord de pensées et d'actions, à prendre à cœur en toute circonstance de se laisser par eux diriger, mouvoir, grouper en corps compact.

Pour que Nos vœux à cet égard se réalisent, en témoignage de Notre bienveillance et comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et à votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mai de l'année 1899, de Notre pontificat la vingt-deuxième.

LÉON XIII, PAPE.

4. — **Aux courses d'Auteuil**, il se produit une **manifestation** contre M. Loubet, président de la République, qui reçoit un coup de canne. Plusieurs arrestations sont faites.

5. — Par décision prise en Conseil des ministres, **M. Tardif**, président des assises au procès Déroulède, sera traduit devant le Conseil supérieur de la magistrature; **M. Lombard**, avocat général au même procès, est frappé de révocation : on leur reproche de n'avoir pas empêché M. Quesnay de Beaurepaire, dans sa déposition comme témoin à ce procès, d'émettre des affirmations attaquant l'honneur de M. Loubet.

— **A la Chambre des députés**, interpellation de M. Laloge, socialiste, sur les **incidents d'Auteuil** : elle est close, après un débat tumultueux, par un ordre du jour « flétrissant les scandales d'Auteuil, et approuvant les déclarations du gouvernement », dont la première partie est votée par 513 voix contre 32, et la seconde par 326 contre 173. — Est lue ensuite une lettre du garde des Sceaux demandant l'**autorisation de poursuivre le général Mercier**, en conséquence des faits relevés par la Cour de cassation dans le procès Dreyfus. Plusieurs députés demandent que la discussion sur cette proposition soit ajournée jusqu'après l'arrêt du conseil de guerre de Rennes; et cette motion, à laquelle le ministère ne s'oppose pas, est adoptée par 299 voix contre 238. — Enfin, la Chambre vote, par 307 voix contre 212, l'**affichage** dans toutes les communes de l'**arrêt** de la Cour de cassation.

6. — **Au Sénat**, un ordre du jour, présenté par M. Guyot et flétrissant les actes commis à Auteuil contre le président de la République, est voté par 258 voix contre 20. — Puis, M. Le Provost de Launay interpelle le ministre de la Justice sur les mesures prises contre MM. Tardif et Lombard; le débat finit par le vote de l'ordre du jour pur et simple, par 232 voix.

— **A Montceau-les-Mines**, autre **grève** sérieuse.

8. — **La Chambre des députés** renvoie à un mois deux **interpellations** : l'une de M. Lasies, à l'adresse de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères; l'autre de M. Firmin Faure, au sujet de l'envoi de M. Lasies, député, officier de la réserve, devant un conseil militaire d'enquête pour un article publié dans la *Libre Parole*.

9. — **La Chambre des députés** adopte sans débat une proposition de loi, présentée par M. Cruppi, et ordonnant qu'à l'avenir les Chambres des mises en accusation entendront les avocats des parties civiles et des prévenus.

— L'ex-lieutenant-colonel Picquart est mis en liberté provisoire.

Le 10 juin 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

TABLES DES MATIÈRES

DU TOME 79

PREMIÈRE TABLE

ARTICLES DE FOND

DEUXIÈME TABLE

BIBLIOGRAPHIE

B

C

D

T

V

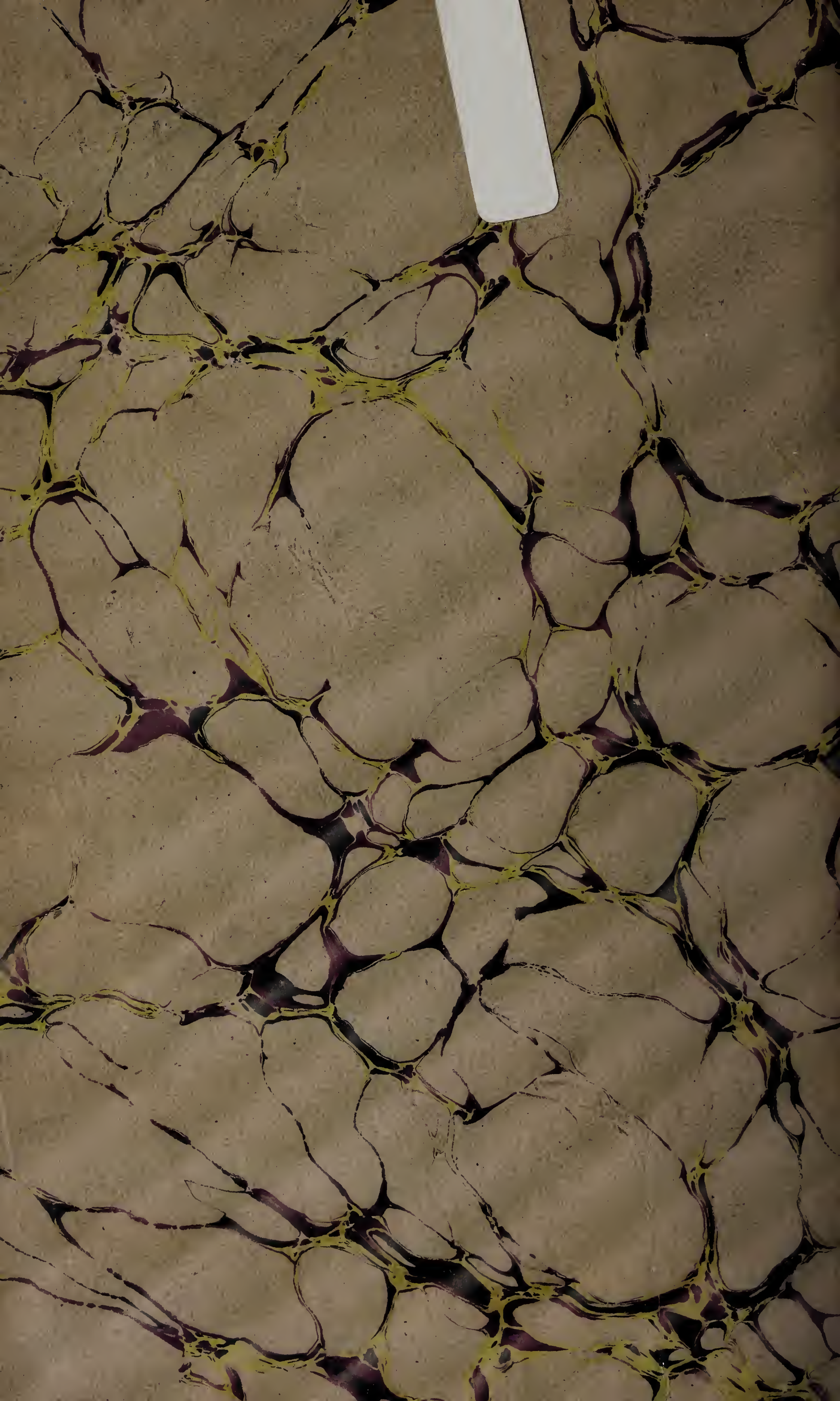
W

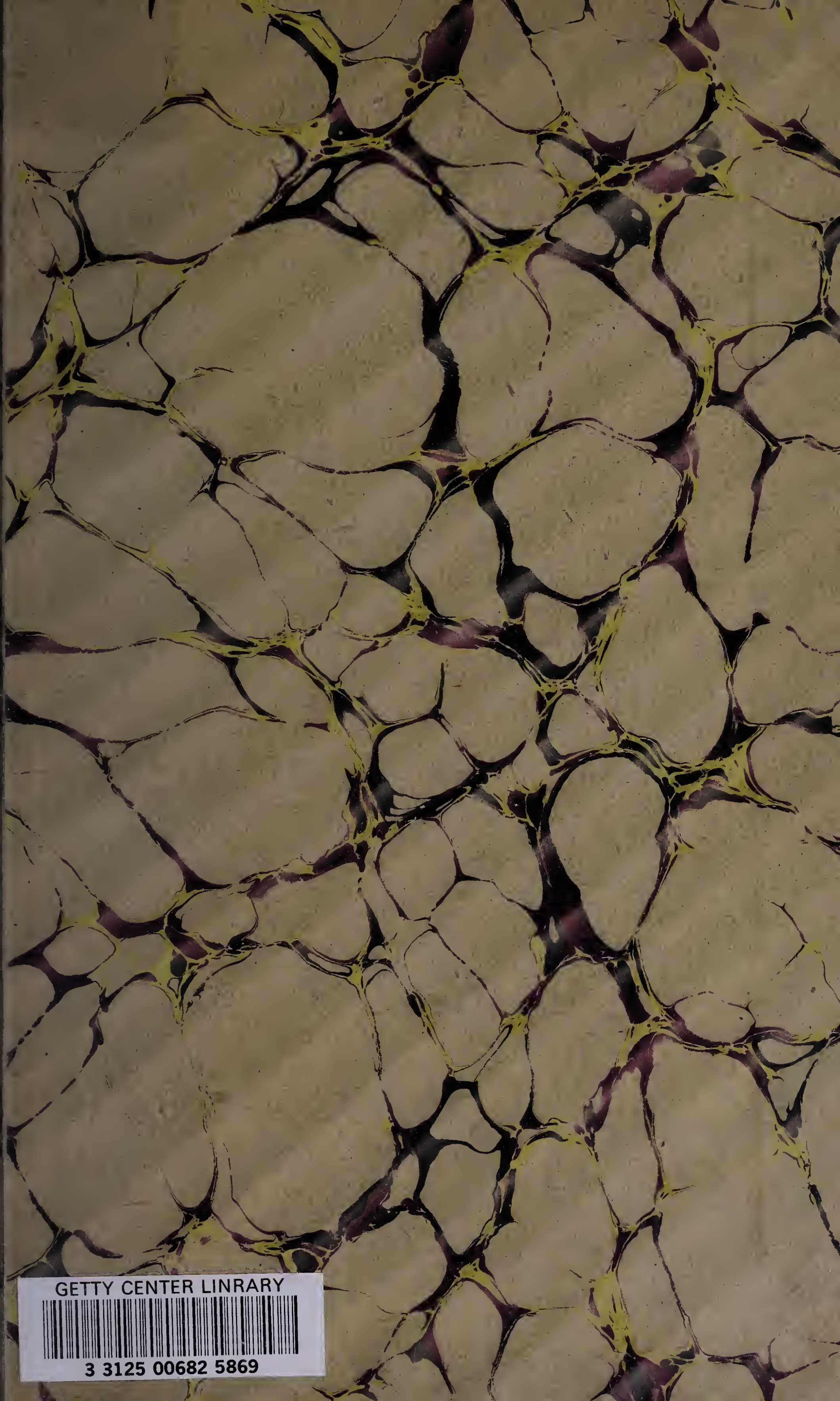
Z

Anonymes.

Imp. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.






GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00682 5869

